



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

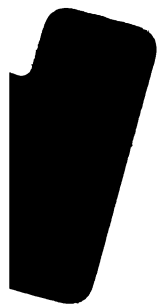
Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

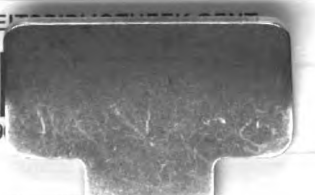
En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>



UNIVERSITE



9



DICTIONNAIRE
GÉNÉALOGIQUE ET HÉRALDIQUE
DES FAMILLES NOBLES

DU

ROYAUME DE BELGIQUE,

Par M. Félix-Victor Goethals,

Bibliothécaire de l'ancienne Bibliothèque publique de Bruxelles.

TIRÉ A CENT EXEMPLAIRES.

BRUXELLES.

AUX DÉPENS DE L'AUTEUR.

—
1843.

PROSPECTUS.

Le **DICIONNAIRE GÉNÉALOGIQUE**, complément de l'*Armorial* publié par M. le baron Isid. de Stein d'Altenstein, se composera ou de généalogies complètes, ou de fragments propres à faire connaître les familles, ou de simples notices dans lesquelles nous désignerons outre l'origine et le mode de transmission du titre, les principales alliances avec les familles admises dans la noblesse du royaume.

Les articles les plus complets feront connaître l'origine du nom, le commencement de la famille, le principe de la grandeur ou de la richesse de ses membres, la cause de leur décadence.

Si nous nous trouvons quelquefois dans la nécessité d'exposer la filiation avec une certaine brièveté, nous dédommagerons, autant que la critique nous le permettra, la famille privée ainsi de quelques-uns de ses aïeux, en faisant ressortir ses titres réels, aux honneurs héraldiques et à la considération publique. Malheureusement, c'est ce qui rend notre tâche difficile, l'origine d'un anoblissement n'est pas toujours honorable, et la grandeur n'est pas toujours due à des actions vertueuses ou dignes. Au reste, nous savons ce que nous devons aux familles et à nous-mêmes.

Nous réunirons dans notre recueil ce qui est épars dans les divers ouvrages généalogiques; et nous n'y ajouterons les générations actuelles qu'avec l'assentiment des familles. Néanmoins notre ouvrage ne sera pas l'œuvre d'un copiste : nos extraits se recommanderont par l'ordre et surtout par la critique et l'exactitude.

Nous croyons pouvoir donner cette promesse, puisque l'*Histoire des Lettres* que nous publions, se fait remarquer par des détails minutieux sur des familles belges. Là, on voit leur origine et leur splendeur, ainsi que la vie publique et privée de leurs membres les plus distingués; mais le **DICIONNAIRE** se tiendra plus exclusivement à la partie généalogique, sans négliger les explications nécessaires sur les qualifications de certaines branches.

Bien que nous possédions les renseignements les plus complets et les plus précis sur la généalogie de la plupart des familles du pays et qu'à la rigueur nous puissions faire notre publication sans leur concours, nous croyons cependant, dans leur propre intérêt, devoir prier toutes les personnes qui s'intéressent à notre ouvrage de nous envoyer les pièces relatives à leur famille ou à celles qui leur sont alliées.

Tout en promettant d'être vrai et exact, nous croyons devoir rassurer sur nos intentions qui seront toujours bienveillantes. Mais en présence de tant d'erreurs, de tant de mensonges, disons même de tant de faux, sans cesse exposé aux récits les plus séduisants, je sens que j'ai besoin d'indulgence; mes erreurs ne seront point volontaires.

SPECIMEN.

GOETHALS. Cette famille date du 13^e siècle; Henri de Gand et son frère Justaes en sont les chefs; c'est à eux qu'elle doit la splendeur dont elle a joui au moyen âge et longtemps après. Selon les (1) *Archives Généalogiques*, publiées en 1838, par M. Lainé, cette famille nommée autrefois BONICOLLI serait d'origine romaine et se serait établie en Flandre vers l'an 965; la saine critique n'accueille point une semblable prétention qui repose en effet sur un titre d'une autorité équivoque. MM. les éditeurs du *Messenger des Sciences* ont eu le tort d'y donner le sceau de l'authenticité en l'imprimant dans leur recueil et M. le conservateur de la Bibliothèque Royale a eu celui de prétendre que la fabrication en était récente. Cette pièce appartient évidemment au treizième siècle. A cette époque, l'église de Tournay, animée d'un esprit féodal, aura fait quelque difficulté pour recevoir comme archidiacre le favori de Philippe-le-Hardi, de ce roi, patron des parvenus, qui le premier s'efforça de vaincre les nobles en rendant la noblesse commune. Cet homme était Henri de Gand, qui avait grandi avec le peuple : au moyen du diplôme qui donnait à sa famille une apparence féodale il aura fait accepter par le clergé de Tournay, ennemi des communes et envieux des bourgeois, son importante autorité qu'il tenait du souverain. C'est peu de savoir lire des diplômes, moins encore d'en publier; le plus difficile est de les comprendre; ce qui, semble-t-il, n'est pas le propre de la secte *Document*. La famille GOETHALS a été la dernière à ajouter foi aux assertions de personnes qu'elle considérait comme habiles et expérimentées. Dès que le but, que l'on s'était proposé, fut atteint, la famille se vit accusée de faux. Pourquoi aurait-elle consenti vers la fin du 17^e siècle à payer un De Launay, puisqu'elle avait le témoignage d'un auteur généralement estimé, Antoine Sanderus, qui, même longtemps avant la naissance de cet héraut d'armes, a pu voir la pièce en question? et pourquoi se serait-elle permis de nos jours un acte si peu honorable et très-couteux, lorsque personne ne lui contestait publiquement ses prétentions, quelque exagérées qu'elles parussent? Mais nous savons pourquoi on l'a accusée. Du reste, ce titre n'en a pas moins le mérite de certifier une haute antiquité.

Peu de familles offrent autant de bizarreries héraldiques que celle dont nous nous occupons; dans l'intérêt de la vérité, comme pour son honneur, nous nous croyons obligé de raconter sans détour toute son histoire : c'est le seul moyen de confondre ses calomnieux.

(1) On peut consulter aussi *Esquisses biographiques de la Maison de Goethals*, par M. De la Basse-Mouturie, 2^e édit., Paris, 1837, in-8^o; les meilleurs exemplaires ont un fac-similé du diplôme.

CONDITIONS.

Le DICTIONNAIRE GÉNÉALOGIQUE formera un gros volume in-4°, conforme au PROSPECTUS, d'environ soixante-dix feuilles ou 560 pages.

Chaque page aura au moins trente-huit lignes.

Le prix de la feuille, de 8 pages, est d'un franc.

Le souscripteur est tenu de payer, en souscrivant, les vingt premières feuilles; trente francs, lors de la livraison de la vingtième feuille, pour les trente feuilles suivantes; et le reste, lors de la livraison de la dernière.

Celui qui paiera, à l'avance, cinquante francs, recevra, pour cette somme, tout le DICTIONNAIRE GÉNÉALOGIQUE, quel que soit le nombre des feuilles.

Chaque souscripteur recevra, en souscrivant, outre les feuilles imprimées, les trois premiers volumes de l'*Histoire des Lettres, des Sciences et des Arts en Belgique*, du prix de fr. 13-50. Deux souscriptions *simultanées* donnent droit à trois exemplaires de ces volumes; et trois souscriptions *simultanées* à cinq exemplaires de ces mêmes volumes.

On souscrit chez l'auteur, rue de Sainte-Catherine, n° 6. Tout envoi d'argent et de documents doit être affranchi.

La première feuille sera mise sous presse le 13 décembre de cette année.

Les personnes qui désirent recevoir les feuilles au fur et à mesure qu'elles sont imprimées, sont priées de donner une adresse à Bruxelles.

DICTIONNAIRE

GÉNÉALOGIQUE ET HÉRALDIQUE.

*Offert par la Donatrice
F. V. Goethals à la Bibliothèque
de Gand*

DICTIONNAIRE

GÉNÉALOGIQUE ET HÉRALDIQUE

DES FAMILLES NOBLES

DU ROYAUME DE BELGIQUE,

Par M. Félix-Victor Goethals,

Bibliothécaire de l'ancienne Bibliothèque publique de Bruxelles.

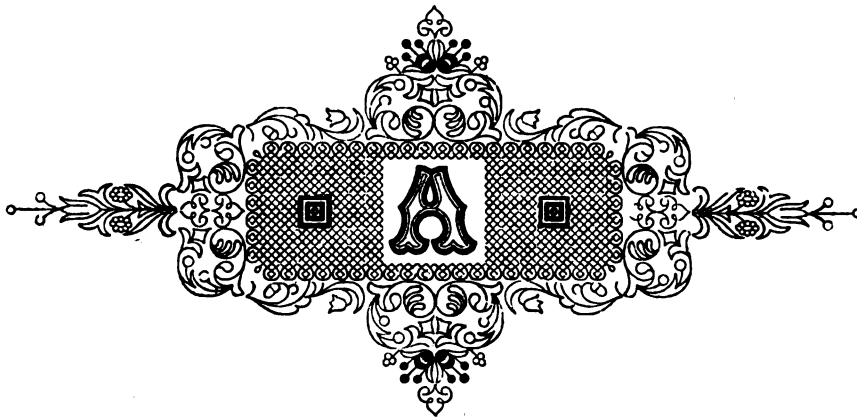
TOME PREMIER.



BRUXELLES,

IMPRIMERIE DE POLACK-DUVIVIER, PLACE DU GRAND-SABLON, N° 3.

1849.



AA DE RANDERODE (VAN DER), porte échiqueté d'argent et de gueules, au franc canton d'argent chargé d'une merlette de sable.

III. Melchior VAN DER AA, maître de la chapelle du Saint-Sacrement à la cathédrale d'Anvers, fils de Pierre et de Catherine *Goris*, né le 6 août 1627, mort le 16 octobre 1678, épousa : 1° le 6 février 1649, Anne *Macquereel*, et 2° le 5 juillet 1658, Sara *van Breusegem*, née le 27 septembre 1635, décédée le 5 décembre 1691, fille de François et d'Anne *de Pottere*.

Il eut du premier lit :

1° Jeanne-Marie, née le 26 septembre 1650, baptisée à Notre-Dame, femme de Renier *van den Berghe* ;

2° Pierre, prêtre, né le 28 décembre 1655 ;

Il eut du second lit :

3° François, né le 21 juin 1660, échevin d'Anvers de 1689 à 1691, en 1694 et 1700, premier trésorier de ladite ville le 1^{er} février 1702, jusqu'à sa mort arrivée le 25 novembre 1704, sans hoirs, épousa Marie-Anne-Josephe *Fredricx*, née le 6 juin 1656, fille de Gerbrand et de Jeanne-Marie *Marquis*. Elle convola, le 4 juillet 1708, à Anvers, avec Adolphe-Pierre-Ive *van Erborn*, secrétaire et greffier du grand conseil à Malines ;

4° Jacques-Hyacinthe, qui suit :

5° Sara-Marie-Madelaine, née le 22 octobre 1676, décédée le 14 janvier 1712 et inhumée à Audenarde, se maria, le 27 février 1706, avec Antoine-Ignace *Jaerens*, lieutenant-colonel au service de l'Autriche, mort le 28 novembre 1740, fils aîné d'Antoine-Ignace *Jaerens*, capitaine d'infanterie, puis roi et héraut d'armes, à titre de Luxembourg et de Chiny, né le 12 février 1635, mort le 6 mai 1711, et de Anne-Catherine *van den Bempden*.

IV. Jacques-Hyacinthe VAN DER AA, né le 16 juillet 1673, épousa, à Sainte-Walburge, le 25 septembre 1702, Marie-Cornélie *van den Bossche*, veuve de François *de Craen*, fille d'Emmanuel et de Marie-Cornélie *van den Bempden*. De concert avec son frère consanguin, François, trésorier de la ville d'Anvers, Jacques-Hyacinthe VAN DER AA, fit rédiger sa généalogie vers 1690, et sollicita à ce sujet l'attestation que voici : « Messire Joseph van den Leene, chevalier, seigneur de Lodelinsart et de Castillon, conseiller du roi, lieutenant de l'état de premier roi d'armes ès Pays-Bas et Bourgogne, certifie et déclare que l'attestation ici jointe, donnée par les sieurs Jean-Baptiste de Grez, roi et héraut d'armes à titre de Hainaut, et Félix Flacchio, poursuivant d'armes respectivement de Sa Majesté, le 19 du mois et an courants, en faveur de François et Jacques-Hyacinthe VAN DER AA, frères, natifs du pays et duché de Brabant, est bonne et valable, et conforme à la vérité; ainsi que Sa Majesté pourrait être servie de leur accorder la réhabilitation de noblesse qu'ils demandent. Je me remets toutefois au bon plaisir et meilleur jugement de Sa Majesté. Fait ès chambre héraldique à la cour de Bruxelles, sous mon seing manuel et le cachet de mes armes, ce 19 mai 1690. »

Ils eurent trois enfants dont deux moururent sans alliance, et l'autre :

V. Abraham-Joseph-Jacques-Hyacinthe VAN DER AA DE RANDERODE, wadyn ou directeur de la monnaie d'Anvers, licencié en droits à Louvain le 28 janvier 1726, né le 15 novembre 1703, mort le 10 mai 1769 et enterré à Notre-Dame d'Anvers, épousa, le 2 juillet 1732, à l'église de Notre-Dame de cette ville, Marie-Pétronille *de Vlieghe*, décédée le 21 août 1774, fille de Gilles-Corneille et de Marie-Catherine *Moretus*. Le premier de sa famille, il joignit à son nom celui de Randerode. Ils eurent :

1° Marie-Pétronille-Françoise-Claire, née le 1^{er} avril 1736, décédée le 29 mai 1776, épousa, le 19 mai 1757, Joseph-Ignace *Cogels*, né le 13 mai 1731 et baptisé à Saint-Jacques, fils de Jean-Baptiste et d'Isabelle-Jacqueline *Simons*, sa première femme;

2° Gaspar-Joseph-Jean-Népomucène-Hyacinthe VAN DER AA DE RANDERODE, né le 9 mai 1740, mort le 5 avril 1803 et enterré à Hobboken, épousa, le 7 mai

AA DE RANDERODE.

1764, Isabelle-Joséphine *Lunden*, née le 13 juillet 1740, décédée le 16 mars 1821, fille de Jean-François-Michel et de Marie-Isabelle *Claessens*, dont :

A Marie-Joséphine, née le 19 mai 1766, décédée le 26 décembre 1834 et inhumée à Hobboken, épousa, le 13 août 1786, Pierre-Jean *de Heyder*, mort le 9 avril 1818 ;

B Jean-Joseph, né le 13 juillet 1768, mort le 23 suivant ;

C Joseph-Jacques, né le 14 mars 1773, décédé sans alliance.

3° Paul-Joseph-Hyacinthe, qui suit :

4° Marie-Isabelle-Thérèse-Pétronille, née le 2 avril 1743, décédée le 9 février 1815, se maria, le 24 avril 1765, avec Joseph *van Delft*, né le 14 août 1741, mort le 30 janvier 1805, dont le fils, Paul-Jean *van Delft*, épousa Thérèse-Marie VAN DER AA, sa cousine germaine ;

5° Marie-Anne-Joséphine VAN DER AA, née le 17 novembre 1745, décédée le 16 octobre 1771 et inhumée aux Récollets à Anvers, se maria, le 3 mai 1768, avec Daniel-Gérard-Joseph *Auray*, né le 5 juin 1739, mort le 26 août 1826 et enterré à Wilryck, fils de Michel et de Marie-Thérèse-Joséphine *van Laer* ;

6° Marie-Pétronille-Jeanne-Joséphine, née le 15 janvier 1748, se maria, le 3 mai 1768, le même jour que sa sœur, avec Ignace-Joseph *de Wael*, né le 1^{er} novembre 1736, fils de Norbert-Louis et d'Anne-Thérèse-Barbe *de Vinck* ;

7° Marie-Catherine-Joséphine-Pétronille, née le 12 mars 1752, décédée à Gand le 14 mars 1785, se maria, le 29 avril 1777, avec Guillaume-Pierre-François *Pycke de Ten-Driessche*, né le 16 juin 1751, mort à Malines le 20 juillet 1839, à l'âge de 87 ans, fils de Pierre-François-Guillaume, seigneur d'Idelghem et de Ten-Driessche, conseiller-pensionnaire de la Keure et des états de Flandre, et de Marie-Thérèse *Goetsbloets*.

VI. Paul-Joseph-Hyacinthe VAN DER AA DE RANDERODE, échevin de la ville d'Anvers de 1772 à 1775, né le 27 novembre 1741, mort le 29 octobre 1801, épousa, le 26 avril 1768, Jeanne-Marie-Joséphine *van Delft*, sœur du précédent, née le 22 mai 1747, décédée le 1^{er} avril 1785, fille de Jean-Baptiste-Joseph et de Jeanne-Marie *de Coninck*, dont

1° Jeanne-Marie, née le 27 janvier 1769, décédée en 1795 ;

2° Isabelle-Marie, béguine, née le 3 juin 1770, morte à Deurne le 25 août 1834 ;

3° Françoise-Joséphine, née le 17 janvier 1772, morte le 22 avril 1791 ;

4° Joséphine-Pétronille, née le 8 octobre 1773 ; — 5° Catherine-Marie, née le 5 décembre 1775, décédée sans alliance le 7 septembre 1814 ;

6° Thérèse-Marie, née le 13 février 1778, décédée le 5 décembre 1820, épousa, le 14 novembre 1809, Paul-Jean *van Delft*, né le 4 novembre 1781, mort le 27 juin 1839, fils de Joseph *van Delft* et de Marie-Isabelle-Thérèse-Pétronille VAN DER AA ;

7° François-Joseph, né le 29 juillet 1779, mort la même année ;

8° Jean-Baptiste, qui suit :

9° Hyacinthe-Joseph, né le 8 février 1782, mort sans alliance ;

10° Hélène-Marie, née le 15 août 1784, décédée le 18 octobre 1828, épousa, le

AFFAYTADI DE GHISTELLES.

16 janvier 1806, Louis-Balthazar *van Delft*, né le 27 décembre 1780, fils de Jean-Baptiste-Joseph et de Marie-Joséphine *de Neuf*.

VII. Jean-Baptiste VAN DER AA DE RANDEKODE, né le 28 septembre 1780, mort le 3 janvier 1848 et enterré à Wyneghem, épousa à Schooten, le 15 juin 1802, Marie-Joséphine *van Delft*, née à Anvers et baptisée à Saint-Jacques le 30 avril 1779, décédée le 2 août 1818, fille de Jean-Baptiste-Joseph et de Marie-Joséphine *de Neuf*, dont :

- 1° Marie-Isabelle, née le 15 mars 1803, se maria, le 19 avril 1830, avec François-Pancrace *Ullens de Schooten*, né le 15 octobre 1793, fils de François-Joseph et de Marie-Thérèse-Claire *de Cornelissen*;
- 2° Joséphine-Marie, née le 15 août 1804, se maria, le 4 mai 1830, avec Hyacinthe-Antoine-Joseph *du Bois*, né le 18 novembre 1807, fils de Ferdinand-Antoine-Désiré et de Reine-Antoinette-Pétronille *Wellens*;
- 3° Hubertine-Marie, née le 25 avril 1808.

AFFAYTADI DE GHISTELLES. La famille d'AFFAYTADI est originaire de Crémone. Quelle qu'ait été son illustration en Italie, nous ne pouvons lui reconnaître d'autre chef, que Jean-Charles d'AFFAYTADI. Néanmoins, un acte signé par les jurés et archivistes sermentés de cette ville, du 28 octobre 1562, fournit quelques renseignements :

« Cette illustre famille a produit un certain François AFFAYTADI, qui, « comme la renommée nous le dit, a été si cher au roi de Portugal et si « intimement lié avec lui, que ce prince le consultait sur toutes ses affaires « et ses négociations, et qu'il n'entreprenait jamais rien sans l'avis et le « conseil de ce seigneur. La mort l'ayant prévenu, il laissa deux fils vivant « et demeurant en Portugal. Ce François avait des frères : un certain « P.-Martin et un certain C.-Louis, tous deux attachés aux ill. ducs « et princes des états de Milan; le fils de C.-Louis a été un certain « Baptiste qui a eu trois fils et qui a encore eu un certain Lazare, notre « collègue, homme d'une grande prudence et d'une grande intégrité de « mœurs, allié avec celui qui doit être ici bas nommé, et encore Jean- « Charles et Jean-Baptiste, frères de Lazare. Il sera peut-être superflu « de dire quelque chose de leur nom et de leur renommée, puisqu'ils sont « connus chez tous les peuples policés et qu'ils ont demeuré en Brabant « plusieurs années où Jean-Charles est mort, lequel de son vivant a donné « si grande quantité d'argent à Charles V, empereur invincible, et au sérénissime et catholique roi d'Espagne lorsqu'ils ont eu la guerre contre le « roi très-chrétien et les princes d'Allemagne, qu'on peut presque dire

AFFAYTADI DE GHISTELLES.

« avec raison qu'ils ont soutenu cette guerre par l'argent de Jean-Charles
« qui a laissé des enfants menant dans les parties du Brabant une vie très-
« honnête et très-honorable. On pourrait dire beaucoup plus de choses de
« cet homme; mais parce que la mémoire de ses actions est encore récente,
« il nous paraît que nous pouvons passer sous silence plusieurs de ses faits
« mémorables. Ceci sert donc pour notre attestation, la faisant munir
« de notre sceau. »

Le premier qui s'établit en Belgique fut ce Jean-Charles d'AFFAYTADI dont il est fait mention plus haut; il se fixa à Anvers en 1498 et fit le commerce avec un bonheur remarquable.

En 1545, il acheta de l'empereur la terre et seigneurie de Ghistelles qui avait été confisquée sur Antoine de Luxembourg et sur Marguerite de Savoye sa femme, pour félonie. Selon Sanderus, ami de la famille AFFAYTADI, le mot de baronnie se trouvait dans l'acte. Jean-Charles d'AFFAYTADI acquit encore la seigneurie de Zelzaete.

Au sujet de cette seigneurie, le *Prospectus castellorum et pratoriorum procerum et nobilium Brabantiae ex museo Jacobi baronis Le Roy*, planche 129, rapporte ce qui suit : « Zelzaete est un château au village de Wommelghem, « dans la mairie de Santhove. C'était autrefois un franc-alleu de la maison « de Berchem. Jean Van Berchem, fils de Jean-le-Grand, ou, ainsi que le « portent textuellement les lettres patentes, *groot Jans sone wiens vader* « *Willem was*, a demeuré dans cette maison jusqu'à l'année 1535 que « Jean-Charles d'AFFAYTADI, gentilhomme de Crémone, l'acheta et la rendit « plus magnifique, en la faisant rebâtir dès les fondements; il la laissa à « ses descendants barons de Ghistelles. Mais par les malheurs des guerres « civiles du Pays-Bas, au siècle passé, ce beau château fut brûlé, d'où il fut « appelé 't Verbrand Hof; et le nom de Zelzaete fut mis en oubli. Les « anciens registres certifient qu'il avait autrefois droit d'asile, de chasse et « d'autres privilèges notables. »

Le diplôme donné par l'empereur Ferdinand au fils de Jean-Charles, en 1563, contient une partie de sa biographie, en ces termes : « Lorsque sous « le gouvernement de notre sœur reine de Hongrie, l'armée ennemie marchait à grande force et à grands pas vers la ville d'Anvers et que, dans cette « conjoncture, les marchands et négociants effrayés de cette marche avaient « résolu d'abandonner la ville et de se transporter ailleurs, parce que cette « ville n'était pas munie d'une garnison assez forte ni suffisante pour résister aux ennemis, alors ledit *comte* connaissant le danger assembla avec « la plus grande promptitude et accélération un grand nombre de gens

AFFAYTADI DE GHISTELLES.

« capables de porter les armes, les arma et fit en sorte, avec leur secours
 « et celui du peuple, que lesdits marchands, qui avaient déjà résolu de se
 « retirer, changèrent de sentiment et demeurèrent dans la ville par le con-
 « seil et l'exhortation dudit Jean d'AFFAYTADI; ce qui fut pour l'empereur
 « d'un grand secours et soulagement, à cause du nombre considérable de
 « marchands dont cette ville est peuplée; entre temps, arriva l'armée de notre
 « frère l'empereur Charles-Quint, d'heureuse mémoire, qui sauva la ville
 « du danger et du siège dont elle était menacée. Et certes cette célèbre et
 « grande ville eût été abandonnée de tout le monde avec grande perte et
 « danger pour les autres villes, sans la vertu héroïque de Jean-Charles
 « qui a montré dans cette occasion une prudence toute singulière, de
 « manière qu'on peut dire avec raison que par son adresse, ses moyens et
 « son pouvoir, il a sauvé la ville qui était pour ainsi dire aux abois; et
 « qu'ayant alors été très-nécessaire pour la conservation de nos états et de
 « notre empire, ainsi a-t-il de même, dans d'autres temps très-fâcheux,
 « toujours témoigné son grand zèle et sa générosité accoutumée : chaque fois
 « que notre frère avait besoin d'argent soit pour la solde de ses troupes,
 « soit pour les mettre en état, ce qui arrivait assez souvent par les guerres
 « continuelles qu'il a eu à soutenir contre ses ennemis, ledit Jean-Charles
 « d'AFFAYTADI a toujours donné des marques de son bon cœur, de son zèle
 « et de sa promptitude à secourir son souverain en engageant même, lors-
 « qu'il ne pouvait pas seul supporter un si grand fardeau, ses amis et plu-
 « sieurs riches marchands à suivre son exemple, de sorte que l'on peut
 « dire avec raison que ledit AFFAYTADI a eu part aux éloges qu'ont mérités
 « à l'empereur Charles V ses exploits et ses glorieuses victoires, etc. »

Jean-Charles d'AFFAYTADI mourut le 24 décembre 1553 et fut inhumé au
 chœur de l'église de Ghistelles; sa tombe est surmontée de son effigie en cot-
 tes-d'armes et ornée d'écussons sans armoiries.

Nicolas Grudius lui fit l'épithaphe suivante :

Notus Joannes toto benè Carolus orbe
 Gentibus et variis, et carus regibus hospes,
 Ante alios tibi, quem sensisti, Carole Cæsar,
 Præsidium dubiis non aspernabile rebus,
 Hic jaceo, nec opes fatum potuere morari,
 Nec pretium eximii claræ virtutis honores.
 Nascentem AFFETTATA domus, lætata Cremona est,
 Andoverpia necem doluit. Nunc Flandria servat
 Clausum marmoreo dominum Ghistella sepulcro.

AFFAYTADI DE GHISTELLES.

Il avait épousé **Lucrèce d'AFFAYTADI**, sa cousine, fille de Jean-François; laquelle décéda le 19 mars 1569 et fut enterrée dans l'église de Sion, à Lierre. Voici son épitaphe :

Lucretiæ Affetate Joan. Caroli, dum vixit, D. de Ghistelles uxori, matronæ, claritate parentum illustri, Joannes-Franciscus, Cosmas et Cæsar ff. tresque eorum sorores PP. anno domini MDLXXI. Obiit anno MDLXIX martii XIX.

Immédiatement après l'établissement de Jean-Charles d'AFFAYTADI à Anvers, ses parents vinrent le rejoindre; en peu de temps sa famille se répandit dans tout le Brabant, et principalement à Lierre, à Malines et à Louvain. A l'église de Saint-Quentin de cette ville, se trouvait en 1759 une pierre bleue qui portait l'inscription suivante :

MDLXXIV

Thomas Lovanii natus,

Oriundus

Cremonâ, opp. Insubriæ celeberrimo,

AFFAYTORUM familiâ nobilissimâ,

Hic jacet, tuas, lector, preces exposcens.

Obiit die secundâ mensis decembris.

Jean-Charles d'AFFAYTADI eut au moins six enfants; l'aîné, Jean-François, bâtit l'hôpital de Ghistelles. En considération des services rendus par son père à la maison d'Autriche, il fut créé prince de Hilst par les lettres patentes dont nous avons donné un extrait plus haut. Voici les termes qui lui sont relatifs :
« Voulant et statuant à perpétuité qu'à dater du jour de ces présentes le
« susdit Jean-François d'AFFAYTADI, ses héritiers et successeurs puissent
« jouir de toutes grâces, privilèges, prérogatives, libertés et exemptions
« dont jouissent tous les autres princes du Saint-Empire romain et dont
« ils ont toujours joui et jouissent encore, voulant qu'ils en jouissent
« suivant droit et coutume, de sorte que dans les parlements et assem-
« blées des princes, ducs, comtes et barons dudit empire et autres
« royaumes que nous tiendrons pour nous et nos successeurs dans ledit
« empire, il sera nommé, traité et honoré comme prince de la petite
« ville de Hilst et que nous maintiendrons comme de coutume sa dignité,
« son grade et sa place dans le meilleur droit et la meilleure forme pos-
« sible, etc., 25 mai 1563. »

Le prince de Hilst mourut en Italie en 1593, sans laisser de postérité.

S'il est vrai, comme l'assure Sanderus, que le souverain ait vendu une baronnie à Jean-Charles d'AFFAYTADI, il n'en résultait point qu'il eût le droit

ALCANTARA.

d'en porter le titre. Cependant son petit-fils, César, mort l'an 1636, se qualifia de baron. C'était un premier pas vers un nouvel agrandissement dont d'ailleurs la famille se montrait digne.

Le 21 janvier 1676, la terre de Ghistelles fut érigée en comté en faveur de Jean-François d'AFFAYTADI, fils de Jean-Charles, mort en 1635, et de Barbe *de la Haye*. Il fut par conséquent le premier comte de Ghistelles. Il mourut le 8 février 1681; sa femme, qu'il avait épousée à Bruges le 3 novembre 1635, était Laure-Thérèse d'AFFAYTADI, sa cousine germaine, fille de César, *baron* de Ghistelles, et de Madelaine *de Camargo*.

Outre les alliances indiquées ci-dessus, cette famille en contracta d'autres non moins honorables, par exemple avec Jean *de Montmorency*, seigneur de Bours; avec Othon *d'Arckel*, seigneur d'Heukelom, fils de George, seigneur d'Heukelom et d'Anne de Lockhorst; avec Rasse-Léonard *Van der Noot*, baron de Kieseghem; avec Anne-Philippine *de Thiennes*, fille de René, comte de Rumbek, et de Jeanne-Françoise-Marie de Croy-Rœulx; avec Isabelle-Claire-Philippine *d'Haveskercke*, fille de Charles, baron de Winghene, et d'Anne-Isabelle Verreycken; avec Marie-Jeanne-Anne *de la Coste*, fille de Jean et d'Élisabeth Leeu.

Le roi Guillaume autorisa Auguste-Augustin-Joseph-Ghislain d'AFFAYTADI à joindre à son nom celui de la terre de Ghistelles que sa famille avait possédée si longtemps et lui concéda ainsi qu'à ses descendants le droit de porter le titre de comte. La famille n'est pas éteinte; mais, à défaut de mâles, le nom est perdu.

ALCANTARA, famille originaire d'Espagne.

Don Pierre d'ALCANTARA, gouverneur de Lierre en Brabant, dans la première moitié du XVII^e siècle, s'établit le premier en Belgique; il est le chef de la famille de ce nom admise dans la noblesse de ce pays.

Un mémoire rédigé au XVIII^e siècle et présenté, sous la forme authentique, à Philippe V, roi d'Espagne, par un membre de la maison d'ALCANTARA, lieutenant-gouverneur, bourgmestre, procureur, syndic-général, perpétuel et héréditaire de la ville de ce nom, donne sur sa famille et sur sa noblesse des renseignements curieux. Bien que nous nous soyons fait une loi de ne parler que de la noblesse belge, nous pensons devoir faire ici une exception, parce que l'histoire de la noblesse espagnole est peu connue chez nous. Je vais donc résumer le mémoire que je viens de citer, ayant toujours soin de reproduire les citations des ouvrages sur lesquels il est appuyé.

Celui qui le premier de cette illustre maison porta le nom d'ALCANTARA est Fernand *Sanchez* dont nous parlerons plus loin, en détail. Il florissait au XIII^e

ALCANTARA.

siècle. Quant aux armes, elles rappellent l'histoire de ce preux et de don Gonzalez d'ALCANTARA connu sous le nom de don Pedro. Au lieu de dix têtes de dragons d'azur, l'*Armorial* semble figurer autant de hures de la même couleur sur un champ d'or. Si la science généalogique d'Espagne est difficile dans le pays même, à plus forte raison doit-elle l'être pour un étranger. A en juger par les variations qu'y subissent les armoiries, de génération en génération, on serait autorisé à supposer que dans ce pays les armes sont seulement personnelles.

Fernand Sanchez, du sang royal de Léon et Galice, descendait de l'infant don Sanche, fils d'Ordono II, roi de Léon et de dona Elvire Menendez.

A la mort d'Ordono II, en 923, Sanche hérita du royaume de Galice, et ses frères, Alphonse VI et Ramire II, de ceux d'Oviédo et de Léon.

L'infant don Sanchez, tronc de l'illustre maison de Sanchez dite ALCANTARA, épousa dona Gota ou Godo (1) dont un fils, le comte Gonzalez Sanchez, qui épousa dona Toda Mendez ou Menendez, fille du comte don Melende Gonzalez et de la comtesse dona Mayor. (2)

Au nombre des descendants du comte Gonzalez Sanchez, les chroniques et les annales célèbrent :

I. Le comte Sanchez I^{er} qui se signala par des actions héroïques entre les hommes puissants de son temps (*por sus heroycas acciones sinaladas entre los ricos hombres de su tiempo*) épousa dona Elvire Garcès, fille du roi don Garcie de Navarre (3), dont :

II. Le comte Sanchez II est cité au nombre des grands du royaume de Galice, qui, fidèles à la cause royale, entrèrent dans Avila avec leur jeune roi Alphonse Ramon, vers l'an 1166 (4). Il épousa dona Mayor Perez Maldonado, dame très-illustre de Galice (5), dont :

1^o Don Diego Sanchez, grand mattre de l'ordre d'Alcantara;

2^o Don Fernand Sanchez, qui suit;

3^o Don Gonzalez Sanchez, dont la postérité s'est perpétuée, en Galice, dans la maison des comtes de Monterey et autres.

(1) Yepes, *Chronique de l'ordre de S.-Benot*, t. 3, fol. 19 B., et fol. 136.

Le comte de Las Torres, *Mémorial de sa maison*, pour le surnom de Sanchez, fol. 13 et s.

(2) Le chronologiste Florian Ocampo, *Noblesse d'Espagne*, t. 2, C. 87, fol. 261; don Pierre Ladron de Guevarra, *Noblesse d'Espagne*, t. 2, fol. 61; et le docteur Vitales, *Annales de l'Aragon*, fol. 713.

(3) Florian Ocampo, don Pedro Ladron de Guevarra et Vitales, aux endroits cités.

(4) Don Fr. Prudencio de Sandoval, *Chronique de l'empereur don Alonso VII*, c. 3, fol. 6 et 7. Zurita, *Annales de l'Aragon*, t. 1, c. 28, fol. 37.

(5) Guevarra, *Noblesse d'Espagne*, t. 2, fol. 261; Vitales dans son *Recueil des Armes et Devises du royaume d'Aragon*, fol. 78.

ALCANTARA.

III. Don Fernand *Sanchez*, grand du royaume de Léon, enseigne major, lieutenant de l'infant don Sanche Fernandez, lors de la conquête d'Alcantara sur les Maures en 1213, le premier, se glissant le long d'un chêne, parvint sur la muraille de cette ville et y arbora l'étendard royal.

En mémoire de cette action glorieuse, il ajouta l'arbre qui avait favorisé la victoire, à ses armes, qui étaient : quatre étendards de gueules sur un champ d'argent et un lion d'azur, sur le tout; il adopta le surnom d'ALCANTARA, qu'il joignit à son nom patronimique de *Sanchez*, de manière qu'il s'appela désormais : don Fernand *Sanchez* d'ALCANTARA, usage qui s'est perpétué dans sa famille. (1)

Le roi Alphonse IX ne borna pas là les effets de sa reconnaissance; il récompensa le valeureux lieutenant de Sanche Fernandez en le gratifiant d'une certaine étendue de terrain et d'un vieux castel, demeure somptueuse d'un Maure vaincu; et il érigea l'un et l'autre en majorat; ce domaine était dans les environs d'Alcantara même.

Vitales assure qu'il épousa donna Toda *Nunez*, fille de don Miguel *Munos de Finojosa*, seigneur de cette maison, grand de Castille, et de dona *Sanchez Gomez*, dont :

IV. Don Diego *Sanchez* d'ALCANTARA, vulgairement nommé d'Ubeda, se distingua à la conquête de Cordoue en 1236, de Séville en 1248. Il fut grand du royaume. On voit encore dans la collégiale d'Alcazar, à l'arche principale, son écusson qui était les armes primitives des descendants de l'infant don Sanche, savoir un lion d'azur timbré (2). Il épousa dona Marina *Lopez de Ulloa*, fille de don Lope *Sanchez de Ulloa*, grand du royaume, seigneur d'Ulloa, en Galice, et de dona Mayor *Gomez de Trastamara*, sœur de don Rodrigue *Gomez*, grand du royaume, dernier comte de Trastamara, dont :

V. Fernand *Sanchez* d'ALCANTARA servit avec gloire sous les règnes d'Alphonse-le-Sage et de don Sanche, son successeur, mort en 1295 (3).

(1) *Chronique d'Alcantara*, c. 3 et celle de Calatrava, fol. 27.

Mémoire de don Pierre de Ulloa Golfin, du conseil de Castille, sous le nom du chroniqueur major don Joseph Pellicer, fol. 142.

Guevarra, loc cit; et Vitales, *Devises d'Aragon*, fol. 78.

(2) Vitales fol. 78; il mentionne le testament de la sœur de Diego, dona Sanche *Sanchez*, authentiqué à Alcantara le 23 Septembre 1262.

Pablo Spinoso, *Histoire de Séville*, pag. 2, § 3, fol. 16.

Diego de Urbina, pag. 3 de ses œuvres.

(3) Cister, *Militante cavalleria de Alcantara*, c. 21, fol. 300; Vitales dans son *Régistre des armes*, fol. 78.

ALCANTARA.

Il épousa dona Maria *Gutierrez de Solis*, de la famille des *Solis et Caceres*, d'où sont sortis Herman Gomez *de Solis*, duc de Badajoz, don Gutierrez *de Caceres et Solis*, marquis de Coria, Gomez *de Caceres et Solis*, grand maître de l'ordre d'Alcantara, en 1463, les ducs *del Arco* etc. (1) Il eut de son mariage :

- 1° Gonzalez *Sanchez* d'ALCANTARA, qui suit :
- 2° Fernand *Sanchez de Badajoz*, ainsi nommé à cause de grandes propriétés qu'il acquit en cette ville et qui passèrent ensuite aux anciens seigneurs de Barcarrota, d'où procède le capitaine général de Las Torrès, grand d'Espagne;
- 3° Dona Aldonsa *Sanchez* d'ALCANTARA ;
- 4° Dona Maria *Sanchez* d'ALCANTARA, dame d'honneur de la reine dona Maria femme du roi don Sanche IV de Castille. (2)

VI. Gonzalez *Sanchez* d'ALCANTARA, appelé vulgairement don Pedro, cité dans les donations de sa sœur, se signala grandement, dit l'histoire d'Andalousie, à la prise et conquête de Tiscar en 1319. En récompense de sa conduite, il obtint, pour lui et sa postérité, d'entourer ses armes de dix têtes de dragons. Il épousa dona Sancha ALFONSO, dont :

- 1° Fernand *Sanchez* d'ALCANTARA, qui suit :
- 2° Miguel *Sanchez*, commandeur des maisons de Coria;
- 3° Alvar *Sanchez*, commandeur de Sparrogal;
- 4° Alonse *Perez* d'ALCANTARA.

VII. Fernand *Sanchez* d'ALCANTARA, héritier d'Alcantara, rappelé dans la donation de sa tante dona Maria, épousa Agnès *de Zuniga*, dont :

VIII. Gonzalez *Sanchez* d'ALCANTARA se signala à la conquête de Campo-Mayor; entra en Portugal avec le grand-maitre Martin Janez de la Barbuda, au temps du roi Jean 1^{er}. (3)

(1) Pellicer, *Mémorial d'Ulloa*, fol. 143 et s.

(2) Donations datées de Medina del Campo de 1330 et 3 mai 1292; Maria *Sanchez*, grande-maitresse de la reine, disposa en faveur de son frère Gonzalez et de sa sœur Aldonsa, du palais des jeunes filles à Alcantara, et de ses biens situés à Léon qui ont appartenu à leur bisaïeul, le conquérant d'Alcantara, et elle laissa à son neveu Fernand *Sanchez* ses biens de Machado.

(3) Testament de Gonzalez *Sanchez*, de l'an 1387, par lequel il demande à être inhumé près de l'autel de la Vraie-Croix, dans l'église de Sainte-Marie d'Almocobas, à l'endroit où reposent son père Fernand *Sanchez* et Gonzalez *Sanchez* son aïeul, arrière petit-fils du conquérant d'Alcantara.

ALCANTARA.

Il épousa Marguerite *de Luna*, dont :

IX. Jean-Alphonse d'ALCANTARA, intrépide chevalier (1), périt à la bataille d'Aljubarrota, en 1385. Fernand Lopez, écrivain de l'infant don Ferdinand, dans son *Histoire de Jean I^{er}*, cite Jean-Alphonse d'ALCANTARA au nombre des grands du royaume et des illustres chevaliers victimes de cette journée; il mourut avant son père, laissant de sa femme Françoise *de Guzman* :

X. Fernand Sanchez succéda à son aïeul; il épousa Éléonore-Alphonse *de Topete*, unique héritière de cette maison du royaume de Galice; le nom de Topete a été adopté par ses descendants (2). Il eut :

XI Alonso Sanchez *Topete* épousa Jeanne *Paex de Soto*, sœur de don Fernand *Paex de Soto*, commandeur d'Alcantara, dont :

1° Gonzalez Sanchez *Topete*, qui suit :

2° Fernand-Alonso *Topete*, chevalier de la *Banda*, qui épousa à Badajoz Thérèse *Diaz de Vega*.

XII. Gonzalez Sanchez *Topete*, successeur de la maison et du domaine d'Alcantara, très-valeureux cavalier (3), gouverneur major du prince Henriquez, fils de Jean II, roi de Castille, lieutenant de la maîtrise d'Alcantara pour don Guttierre de Soto-Mayor (4), se signala, en faveur de son souverain, par de hauts faits et des services importants, spécialement lorsqu'il fut envoyé à l'infant don Henriquez de Portugal (5). Fidèle à son roi dans l'une et l'autre fortune, il combattit les entreprises des infants don Henri et don Pedre, ce qui lui valut des persécutions infinies de la part de ces derniers, au point qu'il dut quitter la Castille, fuir en Portugal et renoncer à une grande partie de ses biens (6). Il épousa Jeanne-Gonzalez *de Soto-Mayor*, sœur de don Jean de Soto-Mayor, trente-troisième grand-maitre de l'ordre d'Alcantara, et de Thérèse, épouse de Gil Garcia Daza, d'où procèdent don Guttierre de Soto-Mayor, grand-maitre de l'ordre, et les comtes de Benalcazar, ducs de Bejar, etc. De ce mariage sont issus :

(1) Pellicer, loc. cit., fol. 143 et s.

(2) Pellicer, loc. cit.

(3) Pellicer, fol. 144.

(4) Écrit de Guttierre de Soto-Mayor, maître de l'ordre d'Alcantara, du 14 novembre 1434.

(5) Écrit de Fr. D. Guttierre de Soto-Mayor, commandeur d'Alcantara, passé devant Jean Guttierrez, écrivain, le 6 juillet 1452.

(6) L'écrit cité du grand-maitre d'Alcantara, du 14 novembre 1454.

ALCANTARA.

1° Jean *Topete de Soto-Mayor*, qui suit :

2° Alonse *Topete de Soto-Mayor*, commandeur de Velvis ;

3° Guttierre *de Soto-Mayor*, commandeur de Herrera dans l'ordre d'Alcantara. (1)

XIII. Jean *Topete de Soto-Mayor* d'ALCANTARA (2), un des quatre chevaliers les plus illustres, en qui on plaçait le plus de confiance, fut de la députation de la ville de Caceres auprès de la cour, pour la prier de ne pas s'engager avec le prince don Henriquez (3). Il épousa Thérèse Romero *de Parraga*, fille de Pierre Ruiz *de Parraga*, vassal armé du roi ; dont entre autres enfants : (4)

XIV. Pierre *Topete de Soto-Mayor* d'ALCANTARA, fils aîné et successeur de la maison, épousa Isabelle *de Mesa Escobar*, fille de Louis *de Mesa*, chevalier de la *Banda*, homme illustre de Ségovie ; dont : (5)

1° François *Topete de Soto-Mayor*, successeur de la maison, épousa Isabelle *Henriquez Brosas*, fille de Jean Moreno *Avellaneda* et de Thérèse *Henriquez*, de l'illustre maison des *Henriquez-Brosas* (6). Les descendants de François, investis du titre de marquis, en Espagne, ont continué à remplir de hautes fonctions, et ils se sont alliés aux *Aguilar, del Barco, Palomeque, Oviedo, Aponte, Ulloa, Cordova, Guzman, Cabrera y Bartentes, etc.* ;

2° Jean *Topete de Soto-Mayor*, qui suit :

XV. Jean *Topete de Soto-Mayor* d'ALCANTARA (7) servit l'empereur en Allemagne ; il épousa une dame de *Laxau*, dont :

XVI. Jean d'ALCANTARA, seigneur de *Laxau*, commandeur de la *Zarza* dans l'ordre d'Alcantara, gentilhomme de la chambre de Charles V et son grand chambellan, épousa illustre dame *de Cordova*, dont un fils :

(1) Ces commandements ont été dépêchés de Villa Nova, par don Jean de Soto-Mayor, maître de l'ordre, le 8 juin 1425 ; et du village de Capanario, par le maître Guttierre, le 5 septembre 1432.

(2) Donation et avantages (*mejora hecha*) faits par Gonzalez *Sanchez* à son fils Jean *Topete de Soto-Mayor*, par-devant Fernandez, écrivain, du 2 avril 1450.

(3) Pellicer, fol. 145, à l'endroit où il rapporte les annales de Caceres.

(4) Testament de Thérèse Romero *de Parraga*, fait à Caceres, le 9 juin 1486, par-devant Manuel Garcia, écrivain public.

(5) Testament de Pierre *Topete*, passé à Caceres, le 2 janvier 1499, par-devant Rodriguez Truxillo, écrivain.

(6) Acte de désistement de tutelle, fait par Isabelle *de Mesa*, en faveur de ses enfants, à Caceres, le 11 janvier 1499, par-devant Balthasar Manuel, écrivain.

(7) Testament de Pierre *Topete*, du 2 janvier 1499 ; et l'acte de désistement de tutelle d'Isabelle *de Mesa*, déjà cité.

ALCANTARA.

XVII. Jean *de Cordova* d'ALCANTARA servit, ainsi que son fils, dans les armées d'Allemagne et des Pays-Bas; il épousa dona *Hidalgo*, de l'illustre maison de ce nom, alliée aux Mexia par sa mère; dont :

XVIII. Pierre d'ALCANTARA épousa dona *Cantudo*, issue des Caravajal, des Santestevan, des Prado; dont :

XIX. Pierre d'ALCANTARA, le premier de sa maison qui s'établit aux Pays-Bas, soutint avec éclat un nom cité avec honneur dans les annales de l'Espagne, fut conseiller du conseil de guerre, gouverneur de Lierre, le 9 mai 1659; il épousa, le 24 mars de l'année suivante, Catherine *Van der Dilft*, fille de Henri *Van der Dilft*, chevalier, seigneur de Ten-Broek, et de Cornélie *Van der Dilft*, sa cousine-germaine. Pierre d'ALCANTARA décéda à Lierre, le 2 janvier 1652, et fut inhumé au chœur de la collégiale de Saint-Gommaire, sous un mausolée orné d'armoiries et de drapeaux, ainsi que l'assure le Théâtre Sacré du Brabant, tome 2, p. 169. Les restes mortels de sa femme furent déposés dans le même caveau longtemps après. Leur épitaphe porte :

Ici git Messire Pierre d'ALCANTARA, en son vivant gouverneur de la ville de Lierre, qui trépassa le 2 janvier 1652; et Dame Catherine *Van der Dilft*, sa compagne, laquelle trépassa le 15 août 1680.

Il résulte de cette citation que Pierre d'ALCANTARA n'était pas seulement considéré comme noble, mais qu'il avait le rang de chevalier, titre que nous avons dit être héréditaire dans sa famille. Si dans divers pays, il était admis en principe que les charges de gouverneurs des provinces et des villes fortes conféraient la noblesse, ce principe ne prévalait point en Belgique, au temps de Pierre d'ALCANTARA, et même il n'avait pas encore prévalu à la fin du XVII^e siècle. L'animosité des Belges contre les Espagnols qui s'étaient emparés des principales charges rendait ce principe inadmissible chez nous. Les Espagnols, dont à cette époque on voulait bien reconnaître les droits à la noblesse, les tenaient incontestablement de la naissance. Telle était l'influence de la lutte que nous avons signalée dans nos notices historiques sur Boonen, Edelheer et Roose.

Dans leurs rapports et correspondances avec la branche d'Espagne, don Pedro et ses descendants, chevaliers d'ALCANTARA, ont reconnu diverses fois leur commune origine, telle qu'elle est établie dans le mémorial présenté au roi, en 1759, par Joachim *Topete-Barco-Ulloa-Cordova Guzman*, chevalier d'ALCANTARA, et dont nous avons donné seulement une courte analyse qui suffit, pensons nous, pour faire voir que la maison d'ALCANTARA est

ALCANTARA.

une des plus anciennes de l'Andalousie, et comme on la voit encore dans la généalogie de don Pedro d'ALCANTARA, gouverneur de Lierre, portant les quartiers exigés par le chapitre noble de Sainte-Gertrude à Louvain, auquel ce document certifié par le roi d'armes aux Pays-Bas fut soumis le 18 janvier 1767.

Quatre enfants furent les fruits du mariage de don Pedro d'ALCANTARA et de Catherine *Van der Dift* (1), savoir :

1° Louis-François, qui suit :

2° Jeanne-Philippe, née à Lierre, le 23 juin 1645; (2)

3° Claire-Florence, née à Lierre (3), le 25 août 1647, morte en bas âge, eut pour parrain, Flores de Mérode, marquis de Deynze;

4° Jeanne-Catherine, née à Lierre, le 19 avril 1650, épousa Philippe-François *de Colins*, conseiller et avocat-fiscal du Grand Conseil à Malines, puis procureur-général près du même conseil, fils d'Antoine et de Catherine de Vroy. Trois enfants furent les fruits de son mariage; l'aîné Pierre-

(1) Des généalogistes très-estimés, du siècle dernier, ont répandu une erreur qui, dans maintes circonstances, a pu être préjudiciable aux descendants belges de l'illustre famille des *Sanchez* : de Vegiano dans le tome 1, page 73, de la *Suite du supplément au Nobiliaire des Pays-Bas*, imprimé en 1760, dit que « Catherine *Van der Dift*, mariée à don Pedro DE ALCANTARA, gouverneur de la ville de Lierre, mort le 2 janvier 1652, testa par acte passé devant Martin « Éverard, notaire à Namur, le 6 septembre 1673, et eut de son mariage une fille unique, « Jeanne-Catherine DE ALCANTARA, mariée à Philippe-François baron *de Colins*, seigneur de « Wavre et de Wayenesse, » erreur qu'il a également répétée dans la généalogie de la famille *Colins*. Azevedo l'a partagée dans la *Généalogie de Van der Noot*, pages 186 à 187, 133 à 134, ainsi que le comte Coloma dans la *Généalogie* de sa propre famille, publiée sous le nom de ce chanoine, pages 28 et 302; ces auteurs vont même plus loin, ils avancent que don Pedro d'ALCANTARA n'eut qu'une fille et enfant unique. Des extraits authentiques de l'état civil de la ville de Lierre, mis en rapport avec la pierre sépulcrale de Louis-François, surnommé Pierre d'ALCANTARA, major du château et de la ville de Charleroi, sont les preuves de mes assertions.

(2) « Anno 1645, 23 junii, baptisata est Joanna-Philippa, filia legitima el senor governador « don Pedro DE ALCANTARA et mevrou Catharinæ *Van der Dift*; susceptores fuerunt Mhr. Phi- « lips Steenhuyt et mevrou Joanna *Van der Dift*. Ità constat ex registro baptismali insignis « ecclesiæ collegiatæ et parochialis S. Gummari Lyræ, diœcesis Antwerpiensis, quod attestor « hâc 1^a decembris 1761.

(Signature légalisée) « J.-J. VAN DEN BERGHE DE POTTEGHEM,
« Can. et Plebanus Lyræ. »

(3) « Anno 1647, 25 augusti, baptisata est Clara-Florentina, filia legitima el senor gover- « nador don Pedro d'ALCANTARA et Catharinæ *Van der Dift*; susceptores fuerunt D. Florus de « Merode, marchio van Deynze, et Clara *Van der Dift*. Ità constat ex registro baptismali « insignis ecclesiæ collegiatæ et parochialis S. Gummari Lyræ diœcesis Antwerpiensis, quod « attestor hâc 1^a decembris 1761.

(Signature légalisée) « J.-J. VAN DEN BERGHE DE POTTEGHEM,
« Can. et plebanus Lyræ. »

ALCANTARA.

Antoine, baron de Colins, seigneur de Wavre, de Wayenesse, puis de Sainte-Gertrude-Machelen, mort le 10 août 1740, épousa Anne-Éléonore Edwards, dite Trevor, morte le 3 décembre 1763, fille de Thomas-Éverard et d'Isabelle-Jacqueline Van Cranevelt. A l'église de Machelen on voit le monument funéraire de Pierre-Antoine, baron de Colins, et d'Anne-Éléonore Edwards, avec une inscription pompeuse qui intéresse trop la famille ALCANTARA pour que je ne la rapporte point ici en substance : elle dit que dame Marie-Rose, baronne de Colins, épouse du très-haut seigneur Jean-Baptiste-Victor de Bavière, etc., était fille de très-noble Pierre-Antoine, baron de Colins, seigneur de Machelen, etc., et de très-illustre dame Anne-Éléonore Edwards, dite Trevor, issue de la maison royale d'Angleterre, et petite-fille de messire Philippe-François, seigneur de Wavre, etc., et de très-noble et très-illustre dame Jeanne d'ALCANTARA.

XX. Louis-François d'ALCANTARA, surnommé Pierre par la confirmation, né à Lierre le 10 juillet 1642 (1), partit très-jeune pour l'Espagne qui n'avait cessé d'être sa patrie, laissant en Belgique sa mère et sa sœur Jeanne-Catherine. La Galice, le Portugal et les Pays-Bas furent le théâtre de ses exploits. Le 1^{er} décembre 1667, après l'affaire de Ponte Vedra, il fut nommé capitaine d'infanterie, et le 13 décembre 1679, major de la garnison de Charleroi (2). Il se trouva en 1693 dans cette ville, lorsque les Français en entreprirent le siège. La place fut héroïquement défendue sous les marquis de Castillo, général de l'artillerie, et Pimentel, gouverneur. La

(1) Voici l'extrait de son acte de naissance :

« Extractum ex registro baptismali insignis ecclesie collegiatæ et parochialis S. Gumhari
« Lyræ, diocesis Antwerpiensis, in quo inter alia habentur :

« Anno 1642 die 10 julii.

« Louis-Francisco bautisado en la iglesia major de Liera, hijo de don Pedro de ALCANTARA,
« governador de la villa de Liera, y madama dona Catalina Van der Dilst, su mater; padrino el
« senor Louis-Francisco Verreycken, en su lugar el senor Maximilian Hincart, madrina madama
« Cornelia Van der Dilst. El 10 de julio 1642. Concordatum attestor hac 21 julii 1764.

(Signature légalisée) « A WOUTERS, plebanus Lyræ. »

(2) Voici une ancienne traduction du commencement de sa commission, qui est en espagnol :
Don Charles, duc de Villa-Hermosa, etc.

Seigneur don Crespín-Gonzalez Botello, chevalier de l'ordre de Saint-Jacques, veedor-général de cette très-heureuse armée de S. M., et don Pierre del Vaus y Frias de son conseil de guerre en ses états et contador d'icelle, pour autant qu'ayant érigé la place de Charleroy en forteresse, et ayant nommé une personne qui serve de lieutenant en icelle, et il convient d'en nommer une autre qui y serve aussi de major, afin que le service de S. M. se fasse mieux dans ce gouvernement, m'ayant proposé à cet effet le capitaine don Pierre de ALCANTARA, pour ses bonnes qualités, expérience et suffisance, considérant qu'il a si bien servi S. M. déjà l'espace de vingt-quatre ans, en Espagne et dans ses états, j'ai tenu pour bien de le choisir et de le nommer, comme par la teneur de la présente, je le choisis, je le nomme et députe pour major dudit château et ville de Charleroy, etc.

ALCANTARA.

garnison capitula; mais le vaincu en abandonnant la ville aurait pu être pris pour le vainqueur; et quant au major d'ALCANTARA, il en sortit avec les honneurs que méritait son courage; deux lettres de recommandation adressées au roi d'Espagne, par Maximilien, gouverneur des Pays-Bas, le 22 octobre 1694, et par le marquis de Bedmar, le 10 décembre de la même année, pleines des témoignages les plus flatteurs de sa valeur durant le siège de Charleroi, sont destinées à perpétuer dans sa famille le souvenir de sa glorieuse conduite. Le 11 novembre 1695, il fut nommé maître-de-camp d'infanterie « en considération, dit sa patente, qu'il avait bien servi S. M., « l'espace de quarante ans, tant dans ses armées de Flandres et de Galice « qu'au siège de Charleroy. » Le 5 novembre 1697, à la faveur du traité de Ryswyck, il fut nommé lieutenant-gouverneur de la ville et province de Luxembourg et du comté de Chiny; *considérant*, dit la patente, *qu'il convient de nommer au gouvernement de cette province, une personne qualifiée de l'état, douée de vertu, lumières, valeur, expérience, et que nous avons pleine confiance en votre loyauté, prud'homme.* Il fut aussi président du conseil de guerre. Le roi, pour honorer sa mémoire, reconnut, le 11 mai 1705, dans un écrit de sa main, les services qu'il lui avait rendus ainsi qu'à la couronne d'Espagne pendant sa longue et brillante carrière.

Le 3 janvier 1672, il épousa, à Mons, Thérèse *de Lorette-Lauretan*, que l'on prétend appartenir à la famille des Loredano, qui a fourni des doges à Venise.

Il mourut à Luxembourg, le 1^{er} avril 1701 (1), et fut inhumé avec son épouse dans le chœur de l'église de Saint-Nicolas, où l'on voit leur mausolée, dont l'inscription est ainsi conçue :

Ici reposent Louis-François d'ALCANTARA, chevalier, surnommé Pierre par le saint-sacrement de confirmation, mestre-de-camp, lieutenant-gouverneur de la province et ville de Luxembourg, né le 10 juillet 1642, mort le 1^{er} avril 1701, et noble dame Thérèse *Lorette*, décédée le 26 août 1708; fils de don Pierre d'ALCANTARA, gouverneur de Lierre en Brabant, et de noble dame Catherine *Van der Dylft*. R. I. P.

(1) Le premier d'avril mil sept cent un, le quart devant sept heures du soir, est mort, administré des saints sacrements, don Pedro DE ALCANTARA, fils du gouverneur de la ville de Lierre en Brabant, maître-de-camp d'infanterie espagnole, président du conseil de guerre de Sa Majesté et lieutenant-gouverneur de la ville et province de Luxembourg et comté de Chiny, âgé de soixante ans. Req. in pace. Je soussigné, curé de la paroisse de Saint-Nicolas, certifie que le présent extrait est en tout conforme à son original. En foi de quoi, je l'ai signé et apposé le cachet ordinaire. Fait à Luxembourg, ce 12 février 1746.

FELLER, curé de Saint-Nicolas.

ALCANTARA.

Louis-François d'ALCANTARA laissa un fils, savoir :

XXI. Joseph-Bernard d'ALCANTARA, surnommé Ferdinand par la confirmation, né à Mons, le 24 mai 1673, parcourut rapidement les divers grades militaires. Le 12 août 1695, il fut nommé capitaine dans le régiment allemand d'Albert d'Ursel, ensuite exempt de la compagnie des gardes de corps avec rang de colonel. Il était chef de brigade en 1706, pendant la guerre de succession; il se couvrit de gloire à la bataille d'Almanza et décida le succès de cette journée en faveur du duc d'Anjou Philippe V. Mandé à la cour, il reçut de la bouche du roi et de la reine les félicitations les plus gracieuses sur sa conduite; pour se l'attacher davantage, le roi le nomma le 9 août 1707, brigadier de cavalerie et premier enseigne de ses gardes du corps. Il parvint ensuite au grade de brigadier général des armées; ce qui résulte d'un édit royal, daté de Madrid, 10 novembre 1708, adressé à l'électeur de Bavière, par lequel il est enjoint aux tribunaux des états de S. M. « de veiller aux droits héréditaires et successifs de don Ferdinand d'ALCANTARA, brigadier de ses armées, premier chef de brigade et exempt de la compagnie flamande de ses gardes du corps, aussi longtemps que ledit Ferdinand est à l'armée au service du roi. » Mais la fortune devint contraire à la maison électorale dont il avait servi les intérêts.

Le 7 janvier 1710, il épousa au village de Feluy, Susanne *de Bestenraedt*, fille de Jean-René, seigneur de la Rocq et d'Arcadie, et de Marie-Maximilienne *d'Anthoing*.

Il mourut au village d'Arquennes, en Hainaut, le 31 janvier 1722 et fut inhumé dans le chœur de l'église où l'on voit son tombeau, dont l'inscription porte :

Ici gissent Joseph-Bernard d'ALCANTARA, surnommé Ferdinand par le saint sacrement de confirmation, brigadier des armées, enseigne des gardes du corps de Sa Majesté catholique, décédé le 31 de l'an 1722, et noble dame Susanne *de Bestenraedt*, sa femme, morte le 14 de l'an 1767.

Il laissa de son mariage trois enfants, savoir :

- 1° Ferdinand-René-Joseph, qui suit:
- 2° Ceran-Emmanuel-Ferdinand, né à Feluy le 30 juin 1718, chanoine régulier de l'abbaye noble de Sainte-Gertrude à Louvain. Il fit ses preuves devant l'abbé d'Herzelles; fut ordonné le 21 décembre 1745 et mourut le 7 avril 1766;
- 3° Un troisième enfant, tué d'un coup de pistolet, par son frère Ceran qui croyait que l'arme n'était pas chargée.

ALCANTARA.

XXII. Ferdinand-René-Joseph d'ALCANTARA, né le 17 novembre 1710, au château de la Rocq, sous Feluy, héritier des fiefs de la succession de sa mère, voyagea avec la cour en qualité de cadet de la compagnie flamande des gardes du corps; le 12 avril 1734, il fut nommé capitaine des dragons de Numance, et, plus tard, commandant de Colonge; il fit avec distinction les campagnes de 1741 à 1743, ce qui résulte d'une attestation du duc de Bournonville, capitaine général des armées, du 9 décembre 1746.

Retiré du service militaire depuis la promulgation de la paix, il épousa à Bruxelles, le 20 décembre 1757, Marie-Françoise-Joséphine du Bois-de-Fiennes, veuve de Charles-Henri-Hyacinthe de Verreycken, vicomte de Breucq, capitaine de cavalerie du régiment de Ligne, décédé le 30 décembre 1755 sans laisser de postérité.

Il mourut à Mons et fut inhumé dans le chœur de l'église de Sainte-Waudru, le 29 mai 1773.

Les six enfants qui furent les fruits de son mariage, ont tous été baptisés à Mons, dans l'église de Sainte-Waudru qui était réservée, pour cet usage, à la noblesse de la ville. Ces enfants sont :

1° Jean-Joseph-Ceran, né à Mons le 9 novembre 1758, mort à Bruxelles, sans alliance, le 27 avril 1822, fut inhumé au village d'Arquennes. La pierre tumulaire qui recouvre ses restes porte l'inscription suivante :

Ci git Messire Ceran d'ALCANTARA d'Arcadie, gentilhomme d'origine espagnole; bon parent, bon ami, bon citoyen, il répandit ses bienfaits sur tous ceux qui l'entouraient et mourut regretté de tous ceux qui le connurent.

2° Pierre-Joseph-Octave, surnommé Dom Gerasime, né à Mons le 9 mai 1760, fut novice à Emaem, puis religieux à la Perche en Normandie; obligé de fuir devant la Terreur, il chercha un asile en Espagne, son ancienne patrie. Accueilli à la cour, à cause de la mémoire de ses pères, le roi lui concéda une ancienne abbaye au territoire de Moella, près de Saragosse; il y fonda le monastère de Sainte-Susanne. Il mourut le 1^{er} novembre 1804. Ce vénérable abbé eut, avant sa mort, la consolation de voir ses travaux approuvés par le Saint-Père, dans un bref qu'il lui adressa le 26 août 1800. C'est de lui que parlent M. de Châteaubriand dans une note du *Génie du Christianisme*, et l'abbé Carron;

3° Marie-Ernestine, née à Mons le 9 mai 1761, mariée, par contrat passé à Gosselies le 21 août 1784, à Charles-Dieudonné comte de Lalain, baron de Montigny, fils cadet d'Alexandre-François et de Marie-Thérèse-Sophie du Plessis-Gouret, mort au village du Piéton, en Hainaut, le 8 mai 1791; dont la fille unique, Joséphine-Perinne, née au château de Hody-Arbois,

ALCANTARA.

- sous Gosselies, le 18 novembre 1785, épousa, le 22 novembre 1822, son cousin-germain Emmanuel-Ferdinand-René d'ALCANTARA, fils de Charles. Marie-Ernestine mourut à Mons le 12 août 1798;
- 4° Xavier-Léandre-Joseph, né à Mons le 7 février 1763, mourut célibataire en 1796;
- 5° Emmanuel-Antoine-Joseph, qui suit :
- 6° Charles-Emmanuel-Basile, né à Mons le 13 septembre 1766, dont le fils unique épousa, le 22 novembre 1822, sa cousine-germaine Joséphine-Perinne de *Lalaing-Montigny*, comme il est dit ci-dessus. Un seul enfant est le fruit de cette union, savoir : Jules-César-Alexandre-Ghislain, né le 21 août 1823.

XXIII. Emmanuel-Antoine-Joseph d'ALCANTARA, de la Couturelle, né à Mons le 17 février 1764, mort à Jodoigne le 22 janvier 1855, épousa, le 18 février 1789, Alexandrine de *Reuser* d'Heppignies, dont :

- 1° Charles, mort en Russie;
- 2° Alexandre-Ernest, major en retraite, chevalier de l'ordre militaire de Guillaume, né en 1791, lors de la révolution de 1830, commandait à Mons le poste de la porte de Nimy, où il fut assailli par la populace armée : fidèle à la loyauté de ses devanciers, il tomba grièvement blessé après une longue et meurtrière attaque. Il épousa à Mons, le 30 avril 1824, Marie-Ghislaine d'*Ardembourg de Gibieck*, fille de Charles-Antoine-Philémon, et de dame baronne de *Herissem* : dont :
- A Alexandre-Achille-Octave-Ghislain, né le 20 mars 1825;
- B François-Octave-Louis-Ghislain-Hubert, né le 16 mars 1827;
- C Pierre-Octave-Ghislain-Albert, né le 16 mars 1831;
- 3° Théodore, née au château du petit Fleurus, l'an 1793;
- 4° Emmanuel-Joseph, comte, né à Fleurus le 24 décembre 1795, ancien capitaine, chevalier de l'ordre de Guillaume pour sa conduite à Waterloo, rentra dans la vie privée en 1830. C'est le comte d'ALCANTARA qui s'est fait un devoir de soumettre à la sanction du gouvernement ses titres de famille.
- Il épousa, en premières noces, Cécile-Caroline-Norbertine *Huytens*, dont une fille unique :
- Anne-Alexandrine-Cécile-Octavie, née à Arquennes le 19 juillet 1823;
- En secondes noces, le 13 avril 1831, Marie-Albertine-Ghislaine de *Calonne Courtebourne*, fille d'Eustache-Amédée comte et marquis de *Courtebourne-de-Licques* et de Jeanne-Ghislaine-Joséphine baronne de *Plotto*, d'Ingelmunster, dont un fils :
- Anatole-Ghislain-Octave-Joseph, né à Gand le 17 mars 1832.
- Le titre de comte est transmissible à ses descendants mâles, par rang de primogéniture.
- 5° Lucie-Victoire-Louise, née à Fleurus en 1798, morte sans postérité;
- 6° Octave, mort en bas âge ;

ALDIN. — ALEGAMBE.

7° Pierre-Octave, chevalier, né le 2 pluviôse an XIII de la république, docteur en droit, ancien membre des états-provinciaux du Brabant, épousa à Gand, le 19 juin 1837, Ernestine-Marie *Schamp*, fille de Jean-Egide-Marie-Joseph et de Justine-Marie-Josephe-Colette-Ghislaine *de Vaernewyck*; dont :

A Stéphane-Marie-Justin-Florimond-Sanche, né à Gand le 5 juin 1840;

B Adhémar-Marie-Emmanuel-Joseph-Alonso, né à Gand le 16 novembre 1841.

ALDIN, famille d'Auvergne, se trouve dans la nomenclature des familles qui avaient fait leurs preuves avant 1789; sa qualité était celle d'écuyer. Jacques-Louis d'ALDIN, qui s'établit en Belgique, épousa Isabelle *Hagen*. Lors de la réorganisation de la noblesse, le roi Guillaume lui accorda le titre de comte. Natif de Faverolles, village de l'Auvergne, il décéda à Bruxelles le 27 juin 1839, à l'âge de 72 ans. Il prenait le titre de chevalier de Malte. Il a laissé postérité.

ALEGAMBE. La noblesse des ALEGAMBE, noblesse purement civile, est d'autant plus honorable qu'elle fut le prix de services rendus au souverain et au pays. Pour faire apprécier cette espèce de noblesse nous invoquerons le témoignage de Jean le Bouteiller, conseiller au Parlement de Tournay, qui florissait au XV^e siècle. « Les avocats, dit-il, doivent et peuvent porter d'or comme les chevaliers; ils sont, en droit écrit, appelés chevaliers de lois et ne rapportent point le gain qu'ils font, non plus que les chevaliers; car tous sont censés d'une condition en chevalerie et en avocaterie. On ne peut dans nos mœurs révoquer en doute que les avocats n'aient été jugés dignes de recevoir la chevalerie. »

L'auteur des ALEGAMBE est Jacques ALEGAMBE, conseiller du roi de France en son bailliage de Tournay et Tournésis; il épousa en 1456, selon les uns, Catherine *Lamant*, et, selon d'autres, Catherine *Smerpont*. Son fils Michel épousa, le 6 avril 1502, Catherine *Joseph*, fille de Quintin, frère de Jean *Joseph*, prévôt de Tournay, et d'Adrienne *de Grammez*, petite-fille d'un autre Jean *Joseph* mort en 1496, qui fut revêtu de la même charge, et de Jeanne *Bernard*.

L'étude du droit fut le fondement de la noblesse des ALEGAMBE. La famille *Joseph* semble leur avoir ouvert le chemin de la magistrature à Tournay; nous devons cependant reconnaître qu'ils ne sont pas moins redevables à la famille *Ganthois* et surtout aux circonstances qui favorisèrent la cause des légitimistes ou des mécontents, à laquelle ils appartenrent bien évidemment.

Le fils de Michel ALEGAMBE qui reçut le nom de Quintin de son aïeul

ALEGAMBE.

maternel, Quintin *Joseph*, épousa, le 10 novembre 1544, Marie de *le Cambe*, dite *Ganthois*, fille de Bertrand, seigneur de la Haye et de Basin-ghien, et de sa seconde femme, Marie de *Lannoy*, dame de Templeuve, de Vlieringhe, etc.; il fut conseiller et avocat de l'empereur Charles-Quint en son bailliage de Tournay et Tournésis. Il eut de son mariage une fille et trois fils qui formèrent trois branches.

Celui qui, à la faveur des conquêtes du prince de Parme, consolida la position sociale de la famille, fut Louis ALEGAMBE, nommé grand-prévôt de Tournay, lorsque ce prince eut fixé sa résidence dans cette ville. Le tome 2 du *Supplément au Nobiliaire des Pays-Bas* donne sur ce grand-prévôt une notice que nous croyons devoir reproduire ici : « Louis « ALEGAMBE, seigneur du Hamel, de Caचेваque, d'Engelmarez et de « Mortagne, prit naissance le 24 juin 1545; il devint seigneur de Basin- « ghien par la donation que lui en fit Mathias de *le Cambe*, son oncle « maternel, par acte passé devant Simon Cuvillon et Pierre du Triez, « notaires, le 16 août 1572. Il fut second-prévôt de Tournay en 1576, « 1577, 1581, 1582, 1583; grand-prévôt de la même ville en 1586, « 1587, 1592, 1598, 1599, 1600; bailli et châtelain de Lille et de « Phalempin en Flandres, par lettres de Henri IV, roi de France, données « au camp devant Espernai, le 27 juillet 1592; armé chevalier par l'ar- « chiduc Albert, à la joyeuse entrée de ce prince en la ville de Tournay, « le 6 février 1600, et fait grand-bailli-portatif de Hainaut, par lettres « des archiducs Albert et Isabelle, du 22 décembre 1605. Il mourut à « l'abbaye de Saint-Amand, d'apoplexie, au mois d'août 1617, à 72 ans, « et fut enterré dans l'église de cette abbaye à côté de la chapelle de « N.-D. de Montaignu. Il avait épousé : 1° par contrat du 12 mai 1574, « Isabeau de *Croix*, morte le 6 janvier 1584, âgée de 35 ans, 4 mois et « 21 jours, fille de Pierre, seigneur de Fresnoye et de Marguerite de *la « Ruelle*, dame de la Court et del Vigne; 2° par contrat du 11 février « 1585, Liévine *Snouck*, dame de Variseeke, de Rivisch et de Hulsbeke, « veuve de Louis Blondel, seigneur des Hautbois, née le 29 juillet 1556, « morte au château de Wez le 24 mars 1609, et inhumée dans la chapelle « de Sainte-Croix de l'église de Wez; elle était fille unique de Liévin « *Snouck*, seigneur de Doerne, conseiller du Conseil de Flandre, puis « conseiller-commis des domaines et finances du roi aux Pays-Bas, mort à « Hulst le 10 septembre 1584, à 58 ans, et de Marguerite *Petrins*, « morte à Gand le 15 novembre 1601. »

Son petit fils, Antoine ALEGAMBE, fils de Charles, seigneur de Basin-

ALEGAMBE.

ghien, etc., ex-gouverneur de la ville de Bari et commissaire-général des provinces de Bari et d'Otrante, au royaume de Naples, créé chevalier le 14 mai 1641, et de Marie *de Cambry*, fille unique de Michel, seigneur de Moringhe et de Querieux, et de Marie *de Thouars*, acheta en 1682 la baronnie d'Auweghem; et comme il n'eut point d'enfants de sa femme Florence *de Cortewyle*, morte le 27 octobre 1701, fille de Jean, seigneur de Ter-Camere, de Thoriswalle, etc., et de Madelaine *de Lannoy*, il disposa, après sa mort, arrivée le 19 juin 1708, de cette terre en faveur de son neveu, Charles ALEGAMBE, fils de Philippe-Jacques, seigneur de Cisoing et de Catherine-Antoinette *Volckaert*, fille de Philippe, chevalier, et de Catherine *Nieulant*. Le 26 juillet 1755, Charles ALEGAMBE obtint la confirmation du titre de baronnie pour Auweghem et le droit, pour lui et sa postérité, d'ajouter à ses armes un écusson de l'empire, en abime, tel que l'empereur Ferdinand II l'avait accordé, en 1628, à Ferdinand ALEGAMBE de Vertbois, et pour supports, deux sauvages de carnation, couverts et couronnés de feuilles de lierre de sinople, tenant chacun une massue sur l'épaule, et enfin pour cimier, un sauvage naissant de carnation, couvert et couronné de feuilles de lierre de sinople, tenant à la main droite une massue qui repose sur l'épaule et une rondache à la main gauche. Outre la terre d'Auweghem, Charles ALEGAMBE possédait les seigneuries de Basinghien, de Cisoing, de Mortagne, de Variseele, de Hulsbeke, de Rivisch, du Hamel, de Beaumont, d'Engelmarez, de Bourbiere et de Longueville. Il mourut le 21 janvier 1758, à 84 ans.

Il avait épousé, le 6 décembre 1707, Christine-Ernestine *Wouters*, dame de Volckeghem, née le 18 octobre 1689, morte le 8 juillet 1750, fille aînée de Philippe-François, seigneur de Vinderhoute, de Merendre, de Belseele, d'Éecke et de Volckeghem, et de Marie-Isabelle *Van Caloen*.

Leur fils aîné Charles-Guillaume D'ALEGAMBE, né le 6 août 1710, mort le 1^{er} mars 1771, fut créé comte de son nom par Marie-Thérèse, le 19 décembre 1764. Il se maria trois fois : 1^o le 21 janvier 1739, avec Marie-Anne-Thérèse *le Poyvre*, sa cousine-germaine, morte sans enfants le 4 septembre 1749, à l'âge de 30 ans, fille aînée de Guillaume et d'Isabelle-Thérèse *Wouters*, de Vinderhoute; 2^o le 17 janvier 1756, avec Marie-Madelaine-Josephe-Colette *Rodriguez de Evora y Vega*, morte le 28 avril 1764, fille aînée d'Emmanuel-Joseph, marquis de Rodes, et de Marie-Josephe-Thérèse *de Joigny de Pamele*; 3^o le 12 octobre 1764, avec Anne-Louise-Maximilienne-Josephe *Van der Noot*, fille cadette de Philippe-Joseph-Louis, comte de Duras, et d'Honorine-Françoise-Antoinette baronne *van*

ANCION-DE-VILLE.

Hamme. Sa veuve épousa en secondes nocés, en 1772, dans l'église de Saint-Bavon, à Gand, Joseph-Alexandre de Lapsiur, capitaine au régiment de Los Rios et puis de Clerfayt. Charles-Guillaume comte d'ALEGAMBE n'eut d'enfants que de son troisième mariage.

Sous le gouvernement hollandais, la branche aînée, qui subsiste encore, fut représentée par Charles-Marie-François-Joseph-Désiré-Colette, né le 25 mai 1767, fils de Charles-Guillaume et d'Anne-Louise-Maximilienne-Josephe *Van der Noot*, sa troisième femme. Il obtint tant pour lui que pour l'aîné de ses descendants, les titres de comte, et pour les autres celui de baron d'Auweghem.

La deuxième branche, dite de Vertbois, commence par Jean ALEGAMBE, fils de Quintin et de Marie *de le Cambe*, dite *Ganthois*; il semble qu'elle est éteinte. Elle a produit Philippe ALEGAMBE, célèbre jésuite, né à Bruxelles le 22 janvier 1592, fils de Jean et de Louise *du Bois*, mort à Rome le 6 septembre 1652, à qui nous sommes redevables d'une excellente biographie des écrivains de sa compagnie.

A la branche de Vertbois appartient encore Ferdinand ALEGAMBE, frère-germain du jésuite. Ayant embrassé la carrière des armes, il devint chevalier de l'ordre militaire d'Alcantara, capitaine au régiment d'infanterie wallonne du maître-de-camp don Guillermo Verdugo, pour le service d'Espagne, puis capitaine d'une compagnie de trois cents hommes de pied, au service de l'empereur d'Autriche, en Moravie et en Bohême, où il se signala en diverses occasions. Sa valeur le rendit considérable auprès de l'empereur Ferdinand II, qui, pour récompenser ses services, le mit au rang des nobles de l'empire et lui permit, le 12 avril 1628, ainsi que nous l'avons déjà dit, de charger son écusson de l'aigle impériale.

La troisième branche, dont l'auteur est Quintin ALEGAMBE, quatrième fils de Quintin et de Marie *de le Cambe*, dite *Ganthois*, fut connue sous le nom d'Antreulles; elle se perdit dans Charlotte, fille du premier Quintin et de Marie *de Pontrouart*, laquelle épousa don Alonso *Ladron de Guevarra*, gouverneur d'Ostende.

ANCION-DE-VILLE. Le nom d'ANCION est assez répandu dans la province de Liège qui se fait honneur d'avoir produit Paschase Ancion, religieux de l'ordre de Saint-François, recommandable par sa piété : il mourut vers 1785 en opinion de sainteté. Par diplôme du 31 mai 1819, Jean-François-Dieudonné Ancion fut autorisé à porter le titre de chevalier, et à joindre à son nom celui du village où il demeurait. Jean-François-Dieudonné Ancion fut admis dans l'ordre équestre de la province de Liège, le 1^{er} juin 1821.

ANDELOT.

ANDELOT (D'). Il y a eu deux maisons de ce nom, au comté de Bourgogne, d'après Dunod dans son *Nobiliaire de Bourgogne*, imprimé en 1740, p. 151. La première était une branche de celle de Coligny-Andelot, qui commença par Béraud, second fils d'Étienne, premier seigneur de Coligny, et d'Isabeau de Forcalquier. La seconde maison,¹ qui est celle dont nous allons tracer la généalogie tire son nom de la terre et du village d'Andelot, situé sur les monts de Salins en Franche-Comté. Elle porte échiqueté d'argent et d'azur, chargé d'un lion de gueules, armé, lampassé et couronné d'or, touchant tous les carreaux de l'échiquier, couronné d'or.

Ponce d'ANDELOT, chevalier, nommé dans une donation de Jean de Châlons, de l'an 1259, et dans un titre du prieuré de Bellefontaine, de 1260, ainsi que Bérard ou Gérard d'ANDELOT, chevalier, qui assista en 1278 au convoi funèbre de dame Alix, palatine de Bourgogne, enterrée à Cherlieu, étaient tous deux de cette deuxième maison, dont on peut donner une filiation certaine dès le XIII^e siècle.

I. Jehan d'ANDELOT, chevalier, seigneur d'Erquennes, vivait en l'année 1280, il avait épousé Ide ou Ida *Heraets*, dont un fils :

II. Hugues ou Huguenin d'ANDELOT, chevalier, seigneur d'Erquennes, de Bray et d'Espléchin, épousa, en 1302, Nicole d'*Espaigny*, dont il eut :

1^o Simon, qui suit :

2^o Jehan, mort sans postérité, dans la carrière des armes.

III. Simon d'ANDELOT, chevalier, porte-enseigne, épousa Catherine de *Viellafons*, dont il eut, entre autres enfants :

IV. Jehan d'ANDELOT, chevalier, épousa Marie d'*Usier*, fille de Pierre de *Rougemont*, seigneur d'Usier, et de Marguerite de *Vaudrey*, d'une illustre famille de Bourgogne. Ils eurent :

1^o Claude, qui suit :

2^o Jehan d'ANDELOT épousa Béatrix de *Gravelle*. Il fut l'un des fondateurs de la confrérie de Saint-George (sur laquelle je possède un manuscrit historique avec quartiers) : « Le commencement, y lit-on, d'un si catholique et généreux dessein
« fut environ l'an de salut 1390, et l'on doit cette pieuse institution au zèle et
« à la dévotion particulière de Philibert de *Molans*, gentilhomme dont la noblesse est assez connue, mais qui l'a voulu accompagner de cette marque extraordinaire de piété. Ce fut au moyen des précieuses et saintes reliques du
« glorieux saint George, par lui apportées de son voyage du Levant, qui l'obligeant de faire construire une chapelle proche de l'église paroissiale de Rougemont où il possédait une partie de seigneurie. Il convoqua tous les gentils-

ANDELOT.

« hommes ses parents et amis pour assister à une action si digne, tous lesquels
« d'un consentement unanime furent les premiers promoteurs d'une si noble
« entreprise. »

Telle était la première époque de cette institution qui ne fut d'abord que religieuse et qui devint ensuite politique, à sa seconde époque, sur laquelle nous revenons plus loin. Le chapitre se tenait tous les ans à Rougemont, le jour de St-George. En 1555, il fut statué que ceux qui voudraient être reçus justifieraient de leurs quatre lignes et donneraient les écus et quartiers de leurs armoiries. Abolie avec tous les autres ordres et confréries par la révolution de 1789, la confrérie de Saint-George reparut en 1814, et les chevaliers portèrent de nouveau l'image de saint George, suspendue à un ruban bleu de ciel. Mais en 1827 un ordre ministériel défendit le port du ruban et de l'image du saint;

- 3° Marguerite d'ANDELOT, femme de Jean de Salins, seigneur de Poupet, chevalier, mort en 1378;
- 4° Gillette d'ANDELOT, femme de Guy de Montfort, en 1406;
- 5° Henri; — 6° Charles, moururent sans alliance au service du duc de Bourgogne.

V. Claude d'ANDELOT, chevalier, seigneur de Sauvagny lez-Pesmes, épousa, en 1415, par contrat déposé à Dôle, Marie de Filain, fille d'Antoine, seigneur de Filain, et de Gillette de la Chapelle. Il mourut en 1429, laissant :

- 1° Guillaume, qui suit :
- 2° Jean d'ANDELOT, chevalier de Saint-George, en 1452, écuyer d'écurie du duc de Bourgogne, reçut, outre les gages de cet office, de 100 francs par an, une semblable pension, par lettres scellées à Bruxelles le 13 mars 1460. Il épousa, par contrat du 16 août 1445, Béatrix Le Beuf, dite de Quemouville, fille de Jean Le Beuf, seigneur de Quemouville, et de Mahaut de Ramcot, dont :

Jean d'ANDELOT, dit de Pesmes, chevalier de Saint-George, reçu en 1470.

- 3° Claude d'ANDELOT, chevalier, seigneur de Fogheres, conseiller de courte robe du parlement de Bourgogne, épousa Agathe l'Archier, fille de Jean l'Archier, dit le Lucquois, seigneur de Beaurepaire, et de Jeanne de Toserant, sa seconde femme.

VI. Guillaume d'ANDELOT, chevalier, seigneur de Tromaré, de Sauvagny lez-Pesmes, de Watelet, etc., fait prisonnier par les Français à la bataille d'Anthon en Palestine, mort en 1474, épousa, en premières noces, Marguerite de Saligny, fille de Loudin, seigneur de La Mothe-Saint-Jean, dont il n'eut pas d'enfants; et, en secondes noces, Guillemette de Myon. Il fut reçu, en 1470, parmi les chevaliers de Saint-George, avec son fils, le bailli d'Amont, et son neveu dit de Pesmes. Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, en insti-

ANDELOT.

tuant l'ordre de la Toison-d'Or en 1430, avait fait naître une vive jalousie parmi les gentilshommes bourguignons qui, par leur naissance et leur rang, étaient en droit d'aspirer au même honneur. Guillaume *de Vienne*, confrère de Saint-George et l'un des plus illustres seigneurs de la Bourgogne, qui le premier avait reçu l'ordre de la Toison-d'Or des mains de ce prince, voulant fournir une compensation à l'amour-propre offensé de la haute noblesse des deux Bourgognes, proposa à celle-ci, de l'agrément du duc, d'ériger la confrérie de Saint-George en un ordre de chevalerie. Ce qui fut fait.

Guillaume d'ANDELOT eut de son second mariage :

1° Simon, qui suit :

2° Elyon d'ANDELOT, seigneur de Tromaré, chevalier de Saint-George, en 1303, épousa Jeanne *de Ferrière*, fille de François, seigneur de Chassigne, et de Jeanne *de Rye*, de Balançon. Ils sont les auteurs de la branche de Tromaré, qui suivra ci-après;

3° Jean d'ANDELOT, dit *de Liasle*, bailli d'Amont, chevalier de Saint-George, en 1470, maître-d'hôtel de Charles VIII, roi de France, en 1487, par lettres-patentes déposées aux archives de Dôle, puis grand-écuyer du même roi. (*Hist. des Princes de la comté de Bourgogne*, par Gollut, page 933.)

VII. Simon d'ANDELOT, dit le Sage, seigneur de Myon, chevalier de Saint-George, en 1502, mort en 1517, épousa, en premières noces, Henriette *de Cornon*, fille de Pierre, seigneur de Cornon, et de Nicole *de Silian*; en secondes noces, Jeanne *de Seroz*, dont il n'eut pas d'enfants.

Il eut du premier lit :

1° Jean, qui suit :

2° Pierre d'ANDELOT, doyen de Dôle, prieur de Joué, fut nommé conseiller et maître ordinaire aux requêtes au parlement de Bourgogne le 22 juillet 1552 : « Charles, par la grâce de Dieu, empereur, etc.; savoir faisons que pour les bons et léaux services que nous a faits par aucunes années vénérable maître cher et féal messire Pierre d'ANDELOT, prieur de Joué, tant en état de sommelier d'oratoire que autrement, étant duement informé de ses sens, littérature, bonne vie et conversation, et confiant à plein de ses léauté, prudence et bonne diligence, désirant à cette cause le promouvoir en lieu et degré honorable et conforme à sa qualité, l'avons commis, ordonné, institué et établi.... notre conseiller et maître aux requêtes ordinaire de notre hôtel, pour dorénavant nous servir audit état..... Donné en la ville de Brixon, le 22 juillet 1552. » Il prêta serment le 20 avril 1553, à Dôle, au logis et par-devant Pierre Des Barres, seigneur du Perret, président de Bourgogne. Puisque nous ne connaissons que deux fils de Simon d'ANDELOT, seigneur de Myon, nous devons attribuer à Pierre d'ANDELOT.

ANDELOT.

prieur de Joué, une lettre datée de Rottebourg 4 décembre 1546, et à l'adresse de monseigneur de Hoves, son frère et ami. Il prie celui-ci de faire ses compliments à mademoiselle sa compagne, qui était probablement Guillemette d'Igny. Il mourut le 26 septembre 1560 et fut inhumé auprès de son frère aîné ; 3^o Adrienne d'ANDELOT mariée : 1^o à Jean de Seroz, baron de Choie, et 2^o à Pierre de Scey, seigneur de Larray.

VIII. Jean d'ANDELOT, chevalier, seigneur de Myon, de Fleurey, de Chemilly, baron de Jonvelle, commandeur de l'ordre d'Alcantara, fut élevé très-jeune encore à la cour de la maison d'Autriche, en qualité de page, et devint ensuite premier écuyer de l'empereur Charles-Quint, qu'il accompagna dans tous ses voyages et expéditions militaires.

A la bataille de Pavie, qui eut lieu le 25 février 1524, il combattit corps à corps contre le roi François I^{er}. Voici comme s'expriment à cet égard les mémoires du temps (Gollut, *Histoire des Princes de la comté de Bourgogne*, page 1053) : « Quant au roi François, il combattit aussi vaillamment que prince pourrait faire; tua de sa propre main Ferdinand Castrioto, marquis de San-Angelo, arrière-fils de George Castrioto, dit Flanderberg; blessa d'un grand coup d'épée le commandeur Jean d'ANDELOT, gentilhomme bourguignon, avec lequel il fut longtemps aux prises, ainsi que le roi le fit représenter en une sienne tapisserie que l'on voit au Louvre, à Paris, et en cette posture, que l'on voit le roi toucher un grand coup d'épée sur la face découverte (parce que la visière a été levée par d'autres coups) d'un gentilhomme, portant sur sa cotte d'armes, de velours vert, les armes d'Andelot, qui sont un échiquier d'argent et azur, chargé d'un lion de gueules, armé, lampassé et couronné d'or, et touchant tous les carreaux de l'échiquier. Toutefois l'échiquier fut corrigé en l'an 1559, sur commandement du roi, lorsque l'empereur Charles-Quint, passant par Paris, ayant à sa suite le commandeur Jean d'ANDELOT, son premier écuyer, le roi voulut que ce seigneur vit si le blason de l'armoirie était conforme aux siennes; ce qui fut trouvé, sauf la couleur de l'un des carreaux. »

Pour récompenser la belle conduite de Jean d'ANDELOT, dans la mémorable journée de Pavie et dans d'autres circonstances, l'empereur Charles-Quint lui octroya, par lettres datées de Naples le 22 décembre 1535, divers biens et privilèges dans le royaume de Naples, confisqués autrefois pour rébellion et dévolus de nouveau à la couronne : « Et partant, » dit l'empereur dans ces lettres, d'après une ancienne traduction collationnée sur le texte latin, « nous pouvons d'iceux disposer à notre volonté et de nou-

ANDELOT.

« veau les concéder à quelqu'un qui ait bien mérité; considérant les grands
« frais et agréables services et choses ardues à nous faits par Jean d'ANDE-
« LOT, notre grand-écuyer... »

Nous avons vu dans le texte cité de Gollut, que Jean d'ANDELOT accompagna l'empereur en 1539, dans son voyage aux Pays-Bas, au sujet de la révolte des Gantois. Cependant nous devons faire remarquer, d'après le journal de Vandenesse, que l'empereur avait envoyé au roi de France son premier écuyer Jean d'ANDELOT, avec mission de lui offrir vingt-cinq chevaux d'Espagne. Avant son départ, l'empereur donna à Jean d'ANDELOT une autre mission importante en Italie. Les instructions furent signées de la main même de Charles-Quint, à Tolède, le 17 mars 1539. Très-probablement elles furent modifiées à Paris, puisque nous lisons dans Hume (*Hist. d'Angl.*, t. iv, p. 456) : « Pendant le séjour de Charles à Paris, François, cédant imprudemment à sa propre franchise et à la satisfaction qu'une belle âme trouve naturellement dans les actions généreuses, avait fait quelques confidences délicates à cet empereur intéressé. Après avoir perdu toute défiance sur le compte de son rival, il se flatta que Charles et lui, se soutenant réciproquement, pouvaient négliger toute autre alliance. Non-seulement François avait communiqué à Charles l'état de ses négociations avec Soliman et les Vénitiens, il s'était aussi ouvert sur les sollicitations qu'il avait reçues de la cour d'Angleterre pour entrer dans une confédération contre lui. Charles ne fut pas plus tôt arrivé dans ses états, qu'il se montra indigne de la réception amicale qu'on lui avait faite. Il refusa d'exécuter sa promesse et de mettre le duc d'Orléans en possession du Milanais; il informa Soliman et les Vénitiens des dispositions de leur allié à leur égard, etc. » Telle était la mission de Jean d'ANDELOT en Italie, dont Sa Sainteté le pape Paul III se montra satisfaite.

Il accompagna ensuite l'empereur dans ses expéditions de Tunis et d'Alger, en 1542.

En 1546, il fut admis dans la noble confrérie de Saint-George, laquelle comptait déjà plusieurs chevaliers de sa famille; puis il fut nommé par l'empereur bailli et capitaine de Dôle. Il occupait cette charge lorsqu'il fut gratifié de la baronnie de Jonvelle. Voici les lettres impériales :
« Charles, par la divine clémence, empereur des Romains, etc. : comme il
« soit que notre très-cher et féal chevalier, premier écuyer d'écurie, bailli
« et capitaine de Dôle, messire Jean d'ANDELOT, seigneur de Myon, nous a
« remontré passées aucunes années qu'il désirait retirer ladite seigneurie de
« Jonvelle pour la tenir à même condition de réachat que la tient à présent
« don Philippe de Guevara, en lui fournissant ladite somme de quatre mille

ANDELOT.

« écus, monnaie, que dessus, moyennant que ce fut notre bon plaisir et
« que lui voulussions faire octroi et faire dépêcher nos lettres patentes,
« savoir faisons que nous, les choses susdites considérées et même les bons
« et agréables services que ledit messire Jean d'ANDELOT nous a faits et cou-
« tume de faire journellement, nous ayant suivi en tous nos voyages et em-
« prises tant par mer que par terre, etc., le 9 juillet 1549. »

L'empereur ne borna pas là la manifestation de sa profonde reconnais-
sance, dont nous avons pu apprécier toute l'étendue dans divers documents
originaux qui nous ont été communiqués; le tout a été suffisamment analysé
par son petit-fils Charles d'ANDELOT dans une requête présentée par lui au
roi d'Espagne. Nous pensons pouvoir nous y référer.

« Or combien que de l'an 1550, l'empereur Charles cinquième avait par
« privilège concédé à messire Jean d'ANDELOT, son bisaïeul, la banche du
« vicariat du seigneur potesta de la ville de Pavie, ensemble le droit du
« passage du pont sur la rivière du Tessin, la maison de Sforcesca, le
« jardin proche la citadelle dudit Pavie, pour lui et ses descendants mâles,
« comme est déclaré au texte de ladite donation et privilège, et c'est à titre
« de vraie et pure donation entre vifs, pour les mérites et services rendus
« par ledit messire Jean d'ANDELOT, tant à Sa Majesté Impériale qu'au Saint-
« Empire Romain, en paix et en guerre, sous la condition que ledit Jean
« d'ANDELOT devait compter, il a aussi fait, à la dame Marie... la somme de
« cinq cents écus d'Italie en or. »

Dans l'acte de constitution de bailli de Jonvelle en faveur d'Étienne des
Barres, écuyer, docteur ès droits, sous la date du 24 octobre 1551, il est
qualifié : « Hault et puissant seigneur messire Jehan d'ANDELOT, chevalier,
« baron et seigneur de Jonvelle, Myon, Chemilly, Fleurey lez-Fauver-
« ney, etc., premier escuyer d'escurie de l'empereur, son capitaine et bailli
« de Dôle, etc. »

A l'effet d'achever sa biographie, nous empruntons encore quelques lignes
à Gollut, page 1100 : « Après la double abdication de l'empereur, comme
« roi d'Espagne, en 1555, et comme empereur d'Allemagne, en 1556 (à
« laquelle Jean d'ANDELOT assista), ce prince partit pour l'Espagne, ne rete-
« nant que quatre personnes, du nombre de ses plus particuliers et dé-
« voués serviteurs, entre lesquels pour premier et pour maître-d'hôtel il
« avait choisi messire Jean d'ANDELOT, son premier écuyer (en service
« actif auprès de sa personne, depuis plus de 30 années); mais comme
« avant le voyage, ce seigneur mourut, le sieur de La Chaulx, Bourgui-
« gnon, lui succéda. »

ANDELOT.

Son portrait est conservé; il y a, à son honneur, une inscription latine, renfermant sa biographie; la voici :

Joannes d'ANDELOT
Eques commendatarius
Ordinis milit. Alcantaræ,
Nomarcha præfecturæ dolanæ,
Urbis primus omnium
Et novâ dignitate gubernator,
Caroli V imperatoris primarius,
Et inter dilectos scutifer,
Ejusdemque in omnibus fere itineribus
Atque expeditionibus ad pontificem,
Regem Galliæ, aliosque principes
Clarus.

En effet, Jean d'ANDELOT mourut le 26 décembre de cette année (1556) et fut enterré dans la chapelle sépulcrale fondée par ses ancêtres dans l'église de Saint-Hilaire de Pesmes en Franche-Comté. Guillemette *d'Igny*, sa deuxième femme, fit élever à sa mémoire et à celle de Pierre d'ANDELOT, doyen de Dôle et prieur de Joué, son frère (mort le 26 septembre 1560), un mausolée, qu'on voit encore, sur lequel sont représentées leurs deux statues à genoux et les mains jointes dans l'attitude de la prière.

Sur le retable, des deux côtés de l'autel, sont placées deux autres statues en marbre blanc : l'une de Philipotte *de Hoves*, et l'autre de Guillemette *d'Igny*, femmes de Jean d'ANDELOT. Le gouvernement français avait donné des ordres, en 1846, pour la restauration complète, comme monument historique, de la chapelle de Pesmes. Cette chapelle, l'un des plus beaux monuments de ce genre qui existent en Franche-Comté, fut fondée par la maison d'Andelot dans le courant du XIII^e siècle.

Jean d'ANDELOT fut le premier de son nom qui vint en Belgique; il y épousa, en premières noces, Philipotte *du Bois*, dame de Hoves, fille de Sohier, seigneur de Hoves lez-Enghien, et de Marie *de Thiennes*.

Il épousa, en secondes noces, Guillemette *d'Igny*, fille et enfant unique de Clériarde, seigneur d'Igny, de Rizaucourt, de Chemilly et de Brevroy, chevalier. Elle avait épousé, en premières noces, le 28 décembre 1532, Claude *de la Baume*, baron du mont Saint-Sorlin, etc., chevalier de la Toison-d'Or, gouverneur du comté de Bourgogne, conseiller et chambellan du roi d'Espagne, fils de Guy *de la Baume*, seigneur de La Roche, chevalier de la Toison-d'Or,

ANDELOT.

chevalier d'honneur de Marguerite d'Autriche, duchesse de Savoye, et de Jeanne de Longuy.

Jean d'ANDELOT fit son testament en la ville d'Insruck le 4 avril 1551, choisissant pour exécuteurs testamentaires : messire Jean de Poupet, chevalier, seigneur de La Chaulx et commandeur de l'ordre d'Alcantara, premier gentilhomme de la chambre de l'empereur; messire Pierre d'ANDELOT, son frère, protonotaire du saint-siège apostolique et prieur de Joué; messire Guillaume d'ANDELOT, son cousin, chevalier, seigneur de Tromaré, et messire Jean Huot, docteur ès droits, président d'Orange. Il y déclare : « Je fais, nomme et institue de ma propre bouche mes héritiers universels, seuls et pour le tout, mes bien-aimés fils George, Jean et Gaspar d'ANDELOT, et chacun d'eux pour une tierce partie et égale portion, combien qu'ils sont de deux lits. »

Jean d'ANDELOT eut de son premier mariage :

1° George, qui suit :

2° Jean-Baptiste d'ANDELOT, chevalier, seigneur d'Olans, de Myon et de Jonvelle, bailli de Dôle, épousa Marguerite *le Blanc*, dame d'Olans. Ils sont les auteurs de la branche des seigneurs d'Olans, que l'on verra ci-après;

3° Pierre d'ANDELOT, prieur et abbé de Bellevaux, fut choisi par son frère George, conjointement avec Pierre d'ANDELOT, son oncle, prieur de Joué, pour son exécuteur testamentaire relativement à ses biens situés en Bourgogne. Le prieur de Joué et l'abbé de Bellevaux, sont bien distingués dans le *Nobiliaire de Bourgogne*, par Dunod.

Pierre d'ANDELOT est nommé dans le testament de son père, de 1551; mais celui-ci n'a pas eu le soin de désigner le bénéfice qu'il avait procuré à son fils; c'était celui de Bellevaux, dont le nom lui resta même après son mariage, avec Marie de Carondelet, dans la famille du moins. Très-probablement il quitta la Bourgogne après la mort de son frère George et vint se fixer aux Pays-Bas. Il cessa alors d'être connu dans le monde sous le nom d'*abbé de Bellevaux*, et il le fut désormais sous celui de *seigneur de Fleurey*. Il embrassa le parti du mouvement qui se manifesta sous Philippe II aux Pays-Bas. Il se trouva en 1566, à Breda, dans une réunion de chevaliers que le prince d'Orange avait formée dans son hôtel. Il fut un des premiers signataires du Compromis des nobles, dont les bases furent jetées dans cette assemblée. Immédiatement après la signature de cette fameuse convention, on envoya en extrême diligence par tous les pays avertir leurs alliés, pour se trouver le 3 du mois d'avril à Bruxelles. Pierre d'ANDELOT, partit pour le Luxembourg en compagnie de Corneille de *Ghistelles*. Il fit partie du cortège et se trouva aussi à Saint-Trond. L'année suivante, il se mit dans les rangs des partisans de *Brederode*. « Toute la Hollande était opprimée, dit « Strada, sous 1567, dans ce temps par quatre mille rebelles sous la conduite « de d'ANDELOT, Wingen et Lecfdael, gentilshommes confédérés, etc. » Après leur départ d'Amsterdam, le vaisseau qui les portait fut jeté sur la côte par des

ANDELLOT.

vents contraires , et tous furent faits prisonniers. D'ANDELLOT fut conduit et gardé quelque temps à la prison de Harlingen. Dans une lettre écrite en 1567 par Charles *de Berlaymont* au duc d'Albe, nous lisons : « Depuis, « ayant madame été avertie que ceux de Vianen étaient sortis avec onze ensei- « gnes, tirant sur Amsterdam, et que monsieur *de Meghem* demandait renfort, « elle fit partir en toute diligence cinq enseignes de pied de la nation wal- « lonne pour ledit renfort, et marchèrent en même temps monsieur *de Noir-* « *carmes* et le reste de l'infanterie wallonne et allemande avec douze pièces « de batterie vers Gertruydenberg où il s'embarqua pour se joindre au comte *de* « *Meghem*, qui cependant suivait lesdits onze enseignes, ayant su que le sire *de* « *Brederode* s'était retiré d'Amsterdam vers Brême en trois navires avec sa « femme et sa famille. Mais quelque devoir que ledit comte *de Meghem* ait su « faire, il n'a su sitôt couper chemin à ces rebelles hérétiques qu'ils ne se soient « rompus et séparés par la fuite outre le Rhin. Les capitaines principaux pen- « sant se sauver avec leurs sacrilèges et butins et abandonner leurs gens, ont « contraint un marinier à coup de bâton de les mettre en mer, où Dieu les a si « bien gardés qu'ils arrivèrent devant Harlingen, port de mer en Frise, au- « quel lieu de bonne fortune était monsieur *d'Arenberg*, qui les a tous trou- « sés et a trouvé entre eux, pour principaux le fils du feu seigneur D'ANDELLOT, « qui était le colonel desdits enseignes, deux frères du seigneur *de Baten-* « *bourg*, etc. Voici une lettre écrite par lui de sa prison :

« Monsieur mon frère, je crois que vous aurez reçu une lettre que par la « permission de monseigneur *d'Arenberg* je vous avais écrite de Frise; « maintenant il a plu à son altesse nous mander et selon que l'on nous a « dit pour venir à Bruxelles, pourquoi monseigneur mon frère, je vous supplie « tant faire que je puisse avoir communication avec vous afin de vous donner « à entendre à la vérité comme toutes choses sont passées, afin qu'on puisse « rechercher les moyens pour donner à entendre mes raisons à son altesse, « remettant le surplus à cette bonté divine, laquelle je remercie de tout « ce qui me pourrait échoir sachant véritablement que toutes choses se font « par son seul gouvernement et volonté, vous suppliant considérer ce et vou- « loir consoler ma pauvre femme à laquelle je présente mes affectueuses « recommandations, vous suppliant, monseigneur, mon frère, en prendre votre « part et en faire distribuer à tous mes parents et amis et à madame votre « compagne.

« L'entièrement votre obéissant frère à vous faire service sauf les liens. »

Cette lettre qui a été saisie était à l'adresse de *monsieur mon frère, mon-* « *seigneur de Champvans, là où il sera, à Releghem ou autre part.* Ce mon- « sieur de Champvans était Charles *de Carondelet*, seigneur de Champvans, « de Releghem, de Wespelaer, frère de Marie *de Carondelet*.

Conduit à Bruxelles, Pierre D'ANDELLOT eut le sort des principaux chevaliers de Belgique à qui le gouvernement reprochait un amour trop ardent pour les réfor- « mes politiques : sa sentence fut prononcée par le conseil des troubles le 28 « mai 1568, et il périt sur la place publique du Grand-Sablon à Bruxelles,

ANDELOT.

le 1^{er} juin suivant. Quatre fois le bourreau le frappa, sa tête ne tomba qu'au quatrième coup.

Pierre d'ANDELOT avait épousé Marie de Carondelet, veuve d'Antoine de Jauche, dit de Mastaing, chevalier, seigneur de Sassegny, fille de Philippe de Carondelet, seigneur de Champvans, et de Marguerite Bentinck. Dès que le sort qui était réservé à Pierre d'ANDELOT, depuis son arrestation, à cause de sa conduite politique, fut certain, les tuteurs des enfants d'Antoine de Jauche, dit de Mastaing, seigneur de Sassegny, réclamèrent auprès du grand-bailli de Hainaut la séparation des biens de ces enfants, de ceux du seigneur de Fleurey, leur beau-père. Les tuteurs étaient Jacques d'Argenteau, qui avait épousé la sœur consanguine d'Antoine de Jauche, fille de Philippe, seigneur de Sassegny, et d'Agnès de Cuinghien, et François de Jauche, dit de Mastaing, frère germain du même Antoine, dont la mère était Amelberge de Ravesteyn, fille naturelle de Philippe de Clèves, seigneur de Ravesteyn, et de Marguerite de Heurne. Nous donnons la décision du grand-bailli à l'effet de fournir la preuve de tout ce qui précède :

« Philippe, seigneur de Sainte-Aldegonde de Noircarmes, commandeur de l'ordre de Calatrava, gouverneur, lieutenant capitaine-général et grand-bailli du pays et comté de Hainaut, et les gens du conseil du roi, salut... Comme dame Marie de Carondelet, ci-devant épouse de messire Antoine de Mastaing, seigneur de Sassegny, à présent femme du seigneur de Fleurey, et les seigneurs de Mastaing et d'Argenteau, tuteurs des enfants dudit feu seigneur de Sassegny, et de ladite dame Marie de Carondelet. Le 6 juin 1567. »

Pierre d'ANDELOT, seigneur de Fleurey, habitait avant les troubles la ville d'Enghien. Ce qui résulte de la note suivante :

« Autre recette des biens de Pierre d'ANDELOT, seigneur de Florey, exécuté à Bruxelles.

« Ledit seigneur occupait et possédait jusqu'au jour de son appréhension, comme mari de damoiselle de Carondelet, qui auparavant fut veuve de messire Antoine de Mastaing, en son vivant chevalier, seigneur de Sassegny, une maison et un hôtel gisant à Enghien en le Borrestraete. Par copie authentique signée des hommes de fiefs de Hainaut, de certain acte donné du seigneur de Noircarmes comme grand-bailli dudit Hainaut, par lequel il agréé, consent et accorde la main levée obtenue par ladite dame pour elle et ses enfants pour autant que à eux pouvait toucher la pleine et libre jouissance d'iceux, selon et en la manière. »

Jean d'ANDELOT eut de son deuxième mariage :

4^o Gaspar d'ANDELOT, seigneur de Chemilly, chevalier de Saint-George, reçu en 1566, est mentionné dans la requête déjà citée et aussi dans une procuration signée à Ath le 30 septembre 1591, par Jean d'ANDELOT, seigneur de Hoves, fils de George, « spécialement pour contraindre et exiger des sieurs héritiers de feu messire Jean-Baptiste d'ANDELOT, chevalier, seigneur d'Olans, et messire Gaspar ..

ANDELOT.

D'ANDELOT, aussi chevalier, seigneur de Chemilly, ce qu'ils me peuvent devoir par représentation de mon dit feu seigneur et père, comme son héritier universel. » Guillemette *d'Igny*, mère de Gaspar D'ANDELOT a stipulé en faveur des enfants de son second mariage, en ces termes : « Item, je donne et lègue par droit d'institution au posthume ou posthumes dont présentement je suis enceinte dudit seigneur D'ANDELOT, mondit seigneur et bien aimé mari, et aux autres enfants que je pourrai avoir de lui ci-après, ma terre et seigneurie de Chemilly. »

C'est sous le nom de *Chemilly* que Gaspar D'ANDELOT est désigné dans une lettre écrite par son frère à *madame de Fresin*, leur sœur, sous la date du 12 mars 1572. Elle commence en ces termes : « Madame ma sœur, il n'y a pas longtemps que je suis de retour d'Italie, où je suis allé pour la poursuite du bien qu'à monseigneur de Chemilly, mon frère, et à monseigneur mon neveu, votre fils, et à moi appartient à Pavie où j'ai séjourné à faire ladite poursuite environ un demi an. » *La dame de Fresin* que D'ANDELOT appelle *sa sœur* est Honorine de l'*Esclatière*, veuve de son frère George D'ANDELOT, laquelle avait épousé en secondes noces Charles de *Gavre*, seigneur de *Fresin*.

Il vint au pays à la suite de don Juan d'Autriche en 1577. Ce prince que le roi d'Espagne avait nommé gouverneur des Pays-Bas se montrait conciliant. Il signala les premiers jours de son administration par la prudence et la sagesse. Ayant appris que contrairement aux engagements contractés par les états à Bruxelles, des troupes étrangères, composées d'Ecossais, se trouvaient réunies au-delà de la Meuse et prêtes à franchir le fleuve pour se rendre en Brabant, il dépêcha Gaspar D'ANDELOT, seigneur de Chemilly, auprès des députés de l'empereur et du prince-évêque de Liège à Huy. Son rapport est intitulé : *Négociation de moi Gaspar D'ANDELOT, baron et seigneur de Chemilly, suivant la charge et instruction en date du 5 janvier 1577, qu'il a plu à Votre Altesse mon sérénissime seigneur messire Juan d'Autriche, chevalier de l'ordre de la Toison-d'Or, gouverneur-lieutenant et capitaine général pour le roi son frère en ces pays d'embas, me donner pour traiter avec messieurs les députés de Sa Majesté Impériale et l'évêque-prince de Liège, étant à Huy*. Le 6 janvier, le seigneur de Chemilly arriva en cette ville.

Don Juan envoya depuis Gaspar D'ANDELOT en Lorraine. Ce prince lui écrivit de Namur le 12 septembre 1577 : « Très-cher et bien-aimé. Nous avons bon par vos lettres du 6^e de ce mois, datées à Nancy, votre arrivée en ce lieu et le bon devoir que vous avez fait en ce que vous avez enchargé tant vers madame la duchesse de Lorraine qui vous en a écrit particulièrement. — Vous remerciant bien fort de votre bonne diligence ne doutant qu'avec la semblable vous ne fassiez le surplus à traiter en Bourgogne avec un si bon succès que là vous assurent vos preudhommie et suffisance, ensemble le zèle que vous portez au service de Sa Majesté, etc. »

Gaspar D'ANDELOT, seigneur de Chemilly, épousa Antoinette de *Rye*, fille de Philibert de *Rye*, baron de *Balançon*, et de Claudine de *Cournon*, dont il eut deux filles :

ANDELOT.

A Claire d'ANDELOT, décédée sans enfants, épousa Claude de Pontailier, seigneur de Seueur ;

B Louise d'ANDELOT, dame de Chemilly, épousa : 1^o Constantin, baron de Pollvillers, et 2^o, en 1603, Alexandre, baron de Wiltz, au duché de Luxembourg, qu'elle fit son héritier à charge d'épouser Barbe, sa cousine, fille de Ferdinand d'ANDELOT. (Voir ci-après la branche des seigneurs d'Olans.)

Jean d'ANDELOT, seigneur de Myon, laissa un bâtard, nommé Robert qu'il ne voulut point reconnaître. Un jour il répondit à ceux qui insistèrent sur cette reconnaissance : *S'il est bâtard qu'il demeure bâtard*. Nous croyons être forcé de rapporter sa descendance, parce que la famille a reconnu depuis son petit-fils Robert d'ANDELOT, qui fut héraut-d'armes.

3^o Robert d'ANDELOT ; le nom de sa femme ne m'est pas connu, mais il laissa deux fils légitimes, savoir :

A Barthélémy d'ANDELOT, greffier de la ville de Bruxelles et notaire admis par le conseil souverain de Brabant, épousa Antoinette *van der Borcht*. Leur succession fut partagée le 30 novembre 1633, entre leurs enfants, savoir :

* Robert d'ANDELOT, seigneur de Segershoven, etc., notaire admis par le conseil de Brabant et officiel au greffe de la cour féodale de Brabant et ensuite roi et héraut d'armes ordinaire de la province de Brabant. Très-jeune encore, en 1629, étant premier officiel au greffe du conseil souverain de Brabant, Robert d'ANDELOT s'adressa au lieutenant de l'état de premier roi d'armes à l'effet de faire enregistrer les armoiries que la branche de la famille d'Andelot à laquelle il appartenait, était dans l'usage de porter. Le certificat délivré par ledit Colibrant renferme trop de détails généalogiques pour ne pas l'insérer ici en entier :

« Je soussigné Adrien Colibrant, chevalier, conseiller de Sa Majesté, lieutenant de l'état de premier roi d'armes de Sa Majesté es Pays-Bas de par-deçà et de Bourgogne, certifie à tous qu'il appartiendra que j'ai très-bonne connaissance du sieur Robert d'ANDELOT, jeune homme à marier, premier officiel au greffe de la cour souveraine de Brabant et qu'il m'est apparu par certaine attestation qu'il m'a mise en mains, qu'il est fils légitime du sieur Barthélémy d'ANDELOT, en son vivant secrétaire de cette ville de Bruxelles et que celui-ci eut pour père le sieur Robert d'ANDELOT, lequel j'entends avoir été fils naturel de messire Jean d'ANDELOT, chevalier de l'ordre d'Alcantara et premier écuyer de l'empereur Charles cinquième, de très-auguste mémoire, et comme tel avoir porté pour armes, comme j'ai trouvé en certain sien petit vieux portrait : échi-queté d'azur et d'argent, au lion de gueules, armé, lampassé et couronné d'or, brochant sur le tout, brisés d'un bâton de sable, au lieu d'une barre, comme il les eut dû porter pour marque de bâtardise, commençant au chef du côté senestre et persistant en pointe du côté droit, l'heaume à treilles surmonté d'un bourrelet d'azur et d'argent au lieu de la couronne que les légitimes de la maison d'Andelot sont accoutumés de porter, les hachements de même ; il déclare par ces présentes que ledit Robert son petit-fils légitime et après lui ses hoirs et ses descendants auront droit et seront fondés de continuer le port desdites armes, ainsi brisées d'un bâton en la forme qu'elles sont figurées en marge de ce certificat, sans aucune contradiction. En témoignage de quoi je l'ai signé et y mis le cachet de mes armes. Bruxelles, le 7 août 1629. »

Une requête qu'il présenta pour la place de secrétaire du grand conseil de Malines en remplacement de Verleysen, nous fait connaître la première partie de sa biographie : « Remontre en toute humilité, dit-il, Robert d'ANDELOT, qu'il a eu pour aïeul Robert d'ANDELOT, originaire de Bourgogne, fils de feu Jean d'ANDELOT, chevalier de l'ordre d'Alcantara et premier écuyer de l'empereur Charles V^e, de très-auguste mémoire, et que venant le père du suppliant à trépasser, il a délaissé plusieurs enfants avec peu de moyens, dont le suppliant est l'aîné ; lequel dès sa jeunesse s'est mis à la pratique et a servi comme officiel juré de la souveraine cour féodale de Brabant plus de dix-sept ans avec toute intégrité et ponctualité. »

Par lettres patentes datées de Madrid 10 janvier 1645, Robert d'ANDELOT fut choisi pour le successeur de Pierre de Launay : « Salut, savoir faisons, disent ces lettres, que pour le bon rapport qui fait nous a été de notre bien-aimé Robert d'ANDELOT, poursuivant d'armes en nos Pays-Bas, et de ses sens, idollneté et suffisance nous confiants à plein de ses loyauté, preud'homme et bonne diligence, même en considération des services qu'il nous a rendus en ladite qualité de poursuivant d'armes dès l'année 1639, avons icelui commis, ordonné et établi, commettons, ordonnons et établissons par ces présentes à l'état et office

ANDELOT.

de héraut et roi d'armes en notre pays et duché de Brabant, vacant par la promotion de Pierre Launay à celui de contrôleur de l'artillerie, etc. »

A cause du crédit dont jouissait le susdit Pierre de Launay qui voulait se maintenir dans ses anciennes fonctions, Robert d'Assezlor rencontra une vive opposition, même de la part du conseil d'état.

Sous la date du 14 novembre 1640, Robert d'Assezlor écrit à monseigneur Charles d'Assezlor, chevalier, vicomte de Loos : « Monseigneur, après mes humbles baise-mains, j'ai reçu la lettre que votre seigneurie a plu de m'écrire de parler à M. Michiels, secrétaire de la cour féodale de Sa Majesté qui m'a dit que votre seigneurie a été servie de consentir que je pourrai porter les armoiries au chef coupé comme marque de bâtardise, ayant fait deux requêtes par forme de mémorial selon le désir de votre seigneurie, l'une pour rester chez votre seigneurie, et l'autre pour m'en servir selon le contenu d'icelle. Je serai à jamais obligé, monseigneur, de prier Notre-Seigneur le Créateur pour le maintien de votre seigneurie, de madame votre très-chère compagne et de tous leurs enfants, en bonne santé, longue et heureuse vie. »

Sur le rapport fait le 15 avril 1673, par le conseiller Christyn, le roi d'Espagne ordonna le 24 avril 1673, que le roi et héraut d'armes d'Assezlor, desservirait la place de lieutenant de l'état de premier roi d'armes et que les autres quatre rois et héraut d'armes plus anciens en serment y assisteraient et occuperaient les quatre places ordinaires, chacun selon l'ancienneté de son serment. Dès lors, il put convenablement remplir ses fonctions.

Robert d'Assezlor, seigneur de Segershoven, mort en 1680 et enterré à Saint-Géry, épousa Marie de Scrapere, fille d'Arnoud, greffier de la chambre des comptes, et de Catherine Rosyn, petite-fille de Jean de Scrapere et de Marguerite van Bistrates.

** Pierre d'Assezlor, frère de Robert et fils de Barthélémy, laissa un enfant légitime nommé Corneille d'Assezlor qui épousa Marie van Baren et fut aussi notaire et procureur à Bruxelles, ainsi qu'il conste d'une pièce de 1655. Ceux-ci eurent un fils : Ferdinand d'Assezlor, jésuite, né à Bruxelles et baptisé à Saint-Jacques-sur-Caudenberg le 21 avril 1655, entra dans l'ordre le 7 octobre 1671, fut sacré prêtre le 12 juin 1683, fit ses vœux le 2 février 1689, et mourut à Cassel, en France, le 4 novembre 1698.

*** Jeanne d'Assezlor; — **** Marie d'Assezlor.

B Pierre d'ANDELOT épousa Anne Wery, dont un fils :

Robert d'Assezlor, né à Bruxelles et baptisé à l'église de Saint-Jacques-sur-Caudenberg le 27 octobre 1622.

IX. George d'ANDELOT, chevalier, gentilhomme de la maison de Sa Majesté Impériale, seigneur de Hoves, de Maulde, de Reusmes, baron de Jonvelle, bailli de Dôle et gouverneur de cette ville.

La terre et seigneurie de Hoves qu'il recueillit de la succession de sa mère était un fief mouvant du château et de la baronnie d'Enghien. Le seigneur y avait un castel à pont-levis, convenablement fortifié, et exerçait toute justice haute, moyenne et basse.

La terre, justice et seigneurie de Maulde, en la paroisse de Hoves, était également mouvante de la baronnie d'Enghien.

Lamoral, prince de Ligne, dans une attestation de 1604, en faveur de Gertrude d'ANDELOT, petite-fille de George, énumère les principales qualités de celui-ci : « Messire George d'ANDELOT, chevalier, seigneur de
« Hoves, Reusmes, baron de Jonvelle, grand-bailli de la ville de Dôle et gen-
« tilhomme de la maison de Sa Majesté Impériale, étant le susdit messire
« George, fils de messire Jean d'ANDELOT, chevalier, baron de Jonvelle,
« Myon, premier écuyer de Sa Majesté Impériale, grand-bailli et comman-
« deur de l'ordre d'Alcantara, gouverneur et capitaine de la ville de Dôle. »

La belle-mère de George d'ANDELOT, Guillemette d'Igny, lui destinait pour femme sa fille, Péronne de la Baume; elle disait dans son testament de

1549 : « Item et en cas que lesdits posthume ou posthumes des enfants que j'aurai, si Dieu plaît, dudit second mariage, allassent après moi de vie à trépas sans hoirs de leurs corps procréés en loyal mariage, je la substitue et à chacun d'eux, en madite seigneurie de Chemilly ladite Péronne *de la Baume*, ma fille, pourvu qu'elle prenne à loyal époux et mari George d'ANDELLOT, fils dudit seigneur d'ANDELLOT, mon bien aimé mari, — et au cas que ladite Péronne ne voulut épouser ledit George... »

Péronne *de la Baume* était très-jeune lorsque Guillemette *d'Igny* la destinait pour femme à George d'ANDELLOT, puisque elle n'était pas le premier fruit d'une union contractée le 28 décembre 1532. En 1560, quatre ans après le mariage de George d'ANDELLOT, elle épousa Laurent *Gorrevod*, comte de Pont-de-Vaux, baron de Montaney et de Marnay.

Les projets de Guillemette *d'Igny* ne s'étant pas réalisés, George d'ANDELLOT épousa, par contrat du 25 avril 1556, Honorine *de l'Esclatière*.

A ce contrat comparurent monseigneur Jean, seigneur d'ANDELLOT, et George d'ANDELLOT, écuyer, son fils aîné, accompagnés de messire Claude *d'Onghyes*, chevalier, seigneur d'Estrée, cousin dudit George du côté maternel, et Jean d'ANDELLOT, son frère, d'une part; et monseigneur Adrien, seigneur *de l'Esclatière*, prenant à sa charge, damoiselle Honorine *de l'Esclatière*, sa fille, qu'il a de damoiselle Jacqueline *d'Ayseaux*, son épouse, accompagné de noble homme messire Jean, chevalier, seigneur *d'Ayseaux*, son beau-frère, et de Louis *de Sommaing*, écuyer, seigneur des Prets, gentilhomme de la reine-douairière de Hongrie, son neveu, d'autre part.

En 1566, Honorine *de l'Esclatière*, veuve de George d'ANDELLOT, reçut de sa mère, Jacqueline *Brant*, certaine donation : le relief qui en a été fait le 4 septembre de ladite année par-devant la cour féodale de Brabant, donne la preuve de ce qui précède. Elle épousa depuis Charles *de Gavre*, chevalier, comte de Beurieu, seigneur de Fresin, gouverneur d'Ath, veuf de Marguerite *de la Marck*, mort en 1614, à l'âge de 86 ans, fils de Louis *de Gavre*, chevalier, seigneur de Fresin, et de Jeanne *de Rubempré*. Quatre enfants naquirent de ce mariage.

Le testament de George d'ANDELLOT fut passé à Enghien le 7 juillet 1560; il y choisit pour ses exécuteurs testamentaires relativement à ses biens situés aux Pays-Bas, messire Louis *de Sommaing*, chevalier et cousin germain de sa femme, et messire Etienne Stratens, docteur ès droits et conseiller du roi en son conseil de Brabant.

George d'ANDELLOT eut d'Honorine *de l'Esclatière*, un fils et une fille :

ANDELLOT.

1° Jean, qui suit :

2° Jacqueline d'ANDELLOT, morte en bas âge et inhumée en la chapelle de Saint-Anne, à l'église paroissiale d'Enghien, sous une pierre, décorée de quartiers, représentant un enfant emmailloté; on y lisait :

Chy gist Jacqueline d'ANDELLOT, fille de messire George DE ANDELLOT, chevalier, seigneur de Hoves, du Bois, etc.

Il laissa aussi un enfant naturel :

Jean d'ANDELLOT, cité dans le testament de 1560. On ne connaît pas le nom de sa mère.

X. Jean d'ANDELLOT, chevalier, seigneur de Hoves, d'Esclatière, de Reusmes, de Graty, d'Odry, de Maulde, du Bois de Tourneppe, a une courte biographie dans une requête présentée au roi d'Espagne par son fils Charles: « Jean d'ANDELLOT, fils de George et père du remontrant, a pendant les troubles et le gouvernement du duc de Parme et les années suivantes, servi et suivi les armes royales à ses grands frais, etc. »

La terre et seigneurie de l'Esclatière était tenue en fief de la cour féodale du comté de Hainaut, siégeant à Mons; elle consistait en un château, avec basse-cour et maison de cense, terres labourables, prés, pâtures, brasserie, viviers, bois, etc.

Jean d'ANDELLOT était mineur lors de la mort de son père, et on lui donna pour tuteurs Louis de Sommaing et Jacques de Thiennes, seigneur de Rumbeke, ce qui résulte de l'acte de relief de la seigneurie de Reusmes fait à Mons le 22 novembre 1565, dont voici un extrait : Nous Jean, marquis de Berghes, comte de Walhain, seigneur de Buxvliet, Wavre, etc., chevalier de l'ordre, gentilhomme de la chambre du roi, gouverneur, lieutenant capitaine général et grand-bailli du pays et comté de Hainaut, etc., comparut Louis de Sommaing, écuyer, seigneur de Louvegnies, résidant audit lieu, comme tuteur avec Jacques de Thiennes, seigneur de Rumbeke, des biens et revenus appartenants à Jean d'ANDELLOT, fils de défunt noble seigneur messire George d'ANDELLOT, chevalier, et en droit dit et remontre comme par le trépas dudit messire George d'ANDELLOT advenu, depuis certains temps en ça, était dévolu, succédé et échu audit Jean d'ANDELLOT, fils dudit messire George d'ANDELLOT, en minorité et bas-âge, etc.

Une lettre que Jean d'ANDELLOT écrivit à *Madame de Fresin*, sa sœur, prouve qu'il était parti pour l'Italie avant la mort de l'ancien abbé de Bellevaux. Il séjourna à Pavie pendant six mois, retenu par des affaires concernant les

biens de sa famille : *J'ai diligenté si bien que j'ai obtenu ce que nous prétendions*, écrivit-il. Ce fut à Milan qu'il apprit le coup imprévu, qui frappait sa famille. *Madame ma sœur, je regrette fort la mort de feu monseigneur de Bellevaux, notre oncle, à qui Dieu fasse merci. Je tiens que vous en aurez déjà eu nouvelles qui, je crois, vous auront été aussi mal agréables qu'elles me le furent lorsque l'on me les dit étant à Milan, pour les grandes pertes que nous autres ses parents en recevrons.* Cette lettre est du 12 mars 1572.

En 1575, le 7 octobre, étant sur le point de partir pour l'Italie, au service du roi d'Espagne, il fit son testament à Mons : « Comparut Jean d'ANDELOT, écuyer, seigneur de Hoves, de Maulde, des Prets, de Reusmes, fils et héritier de feu messire George d'ANDELOT, en son vivant chevalier, seigneur desdites terres et seigneuries, et bailli de Dôle. » Il y stipule en faveur d'Adrienne *de Gavre*, sa sœur, fille de messire Charles *de Gavre*, chevalier, seigneur de Fresin, et de madame Honorine *de l'Esclatière*, mère dudit seigneur d'ANDELOT ; de Marguerite *de Gavre*, aussi sa sœur ; de Françoise *de Gavre*, sa troisième sœur. Le reste de sa fortune devait suivre le sort voulu par la coutume du Hainaut et des autres coutumes régissant les lieux où ses biens étaient situés. Le 26 mars 1579, il renouvela, les mêmes dispositions étant encore une fois sur son *partement pour l'Italie*.

Les possessions importantes que la famille d'Andelot avait en Italie l'appelaient souvent dans ce pays. Gaspar, troisième fils de Jean, en faveur de qui l'empereur avait été si bienveillant, venait de mourir ne laissant qu'une fille qui n'avait rien à prétendre de cette donation. Jean partagea à Pavie, l'an 1580, la succession de Gaspar, pour ce qui le concernait, avec son oncle Jean-Baptiste d'ANDELOT, seigneur d'Olans.

Il habitait son château de l'Esclatière, près de Soignies ; c'est là qu'il signa la procuration donnée à son deuxième fils Adrien, seigneur de Reusmes, etc., le 17 juin 1634. Il y mourut le 11 juin 1636 et fut enterré, ainsi que son père l'avait été, dans le chœur de l'église de Hoves, avec épitaphe et quartiers.

Il avait épousé, en premières noces, par contrat du 28 septembre 1581, Anne *de Jauche de Mastaing*, fille de Gabriel *de Jauche*, seigneur de Mastaing, et de Jeanne *de Montmorency* ; et en secondes noces, Anne *de Haynin*, fille de Jean *de Haynin*, seigneur dudit lieu et de Wamberchies, et d'Anne *d'Ongny*.

Au premier contrat comparurent haut, noble et puissant seigneur messire Jean d'ANDELOT, seigneur de Hoves, de Reusmes, accompagné de haut, noble et puissant seigneur messire Charles *de Gavre*, comte de Beurieu, seigneur de

ANDELOT.

Fresin et d'Ollegnies, et madame Honorine *de l'Esclatière*, épouse dudit seigneur comte et mère dudit seigneur de Hoves; aussi haut et puissant seigneur messire Jean-Baptiste d'ANDELOT, seigneur d'Olans, grand-bailli de Dôle, maréchal-de-camp de Sa Majesté par-deçà; messire Louis *de Sommaing*, chevalier, seigneur de Louvegnies, prévôt de Mons, et monseigneur Antoine *Mouchet*, seigneur de Château-Rouilland, Myon, Sauvegnies, capitaine de cent cheveu-légers, etc., d'une part; et madame Jehanne *de Montmorency*, douairière de feu haut, noble et puissant seigneur messire Gabriel *de Jauche*, en son vivant chevalier, seigneur de Mastaing, comte de Lierde, beer de Flandre, baron d'Eyne, de Poucques, se portant et faisant fort de mademoiselle Anne *de Jauche*, sa fille, accompagnée de haut, noble et puissant seigneur messire George *de Montmorency*, baron de Croisilles, grand-veneur de Flandre, etc., son frère, et aussi haut, noble et puissant seigneur messire Jean *de Jauche*, seigneur de Mastaing, comte de Lierde, son fils, d'autre part. »

Par avis du 17 février 1590, Jean d'ANDELOT et Anne *de Jauche de Mastaing* réglèrent le partage de leur fortune entre les deux enfants de leur union.

La succession de Jean d'ANDELOT, pour les biens non compris dans cet avis, fut partagée le 6 mai 1637.

Il eut de ce premier mariage, deux fils :

1° Charles, qui suit :

2° Adrien d'ANDELOT, chevalier, seigneur de Reusmes, gentilhomme de la bouche de Leurs Altesses Sérénissimes, en vertu d'une convention souscrite par son père, laquelle est analysée dans son contrat de mariage en ces termes : « Premièrement, a été déclaré par ledit seigneur de Reusmes, en suite de lettres « de pouvoir et procuration à lui données par ledit seigneur d'ANDELOT, son « seigneur et père, passées en la ville de Soignies, le 12 de ce mois, par-devant « hommes de fief dudit comté de Hainaut et cour à Mons, que par avis préalable d'icelui seigneur son père et de la feu dame sa mère, reconnu et « passé le 17 février 1590, lui compète et appartient pour lui et ses hoirs « à toujours ladite terre et seigneurie de Reusmes, tenue en fief dudit comté « de Hainaut et cour à Mons, se comprenant en un village à clocher, château, « maison de cense et basse-cour, etc., avec toute justice, haute, moyenne et « basse, à cause de laquelle haute justice, le seigneur y commet bailli, « mayeur, greffier, échevins, sergent et autres officiers, et lui compétent « toutes lois, amendes, forfaitures, droits de confiscation, d'aubanéité, bâtardise, et plusieurs autres. »

Jean d'ANDELOT, chevalier, seigneur de Hoves, de l'Esclatière et de Reusmes, etc., ainsi qu'il conste d'une procuration donnée, le 17 juin 1634, par ce dernier à son fils Adrien, qu'il nomme *dominum illustrem Adrianum* d'ANDELOT, *filium suum, equitem*. De même, dans l'avis du 17 février 1590,

ANDELLOT.

Jean d'ANDELLOT et Anne *de Jauchs* nomment Adrien d'ANDELLOT, leur second fils. Son frère consanguin, Charles d'ANDELLOT, dit, d'autre part, dans la requête déjà citée, qu'Adrien d'ANDELLOT, son frère cadet, après plusieurs années de service comme capitaine de chevaux, est décédé gouverneur de la ville et châtellenie de Bouchain.

Avant d'être gouverneur de cette place, il avait eu la capitainerie de Béthune : ces deux nominations sont prouvées par une lettre datée de Béthune le 19 septembre 1639 : « Monsieur, je crois que vous aurez reçu les miennes du 11 du « courant, par lesquelles je vous rendais les grâces de la mercède que Son Al- « tesse Royale, que Dieu garde, m'avait faite du gouvernement de Bouchain. « Maintenant je vous importune pour savoir si ce n'est pas sa volonté et la « vôtre que je vienne au plus tôt lui en baiser les mains, faire mon serment « et aller prendre possession d'icelui. »

Adrien d'ANDELLOT épousa, par contrat du 13 février 1621, Marie *van Pecq*, dite *Pecquius*. Cet acte débute ainsi : « Par-devant Étienne Steenhuyse, secrétaire ordinaire de Leurs Altesses Sérénissimes, en leur conseil de Brabant..., comparurent noble Adrien d'ANDELLOT, seigneur de Reusmes, gentilhomme de la bouche de Leursdites Altesses, capitaine d'une compagnie d'infanterie pour leur service, fils de messire Jean d'ANDELLOT, chevalier, seigneur de Hoves, l'Esclatière, Graty, Odry, Maulde, Desprets, du bois de Tourneppe, Neufmont, etc., et de feu dame Anne *de Jauche*, dite *de Mastaing*, assisté de haut et illustre seigneur messire Hugues *de Noyelles*, seigneur de Staden, Rosebeque, Calonne, etc., maître-d'hôtel de Leurs Altesses, et d'aussi haut et illustre messire Philippe *de Merode*, comte de Middelbourg, baron du Saint-Empire, Frenz et de Croisilles, seigneur des villes de Lannoy, Wettennes, et maître-d'hôtel de Leurs Altesses, grand-veneur du pays et comté de Flandre, grand-bailli de la ville de Bruges et pays du Franc, et de messire François-Bernardin *de Cassine*, chevalier, baron de Boulers, beer de Flandre, seigneur de Schendelbeke, ses parents et alliés, d'une part ; et damoiselle Marie *van Pecq*, dite *Pecquius*, fille de messire Pierre *Pecquius*, chevalier, seigneur de Bouchoult, Hove Saint-Laurent et Boesbeque, du conseil d'État de Leursdites Altesses et chancelier de Brabant, et de Marie *Boonen*, sa compagne, assistée d'iceux ses père et mère, ensemble de l'illustrissime et révérendissime Jacques *Boonen*, élu archevêque de Malines, son oncle, et de messire Antoine *de Tassis*, chevalier, seigneur de Rivière, son cousin, d'autre part. »

Ils eurent une fille :

Eugénie d'ANDELLOT, dame de Reusmes, se maria, par contrat passé à Nivelles le 20 février 1645, avec Charles *de Zuylen*, baron d'Erpe, seigneur de Laerne. Ce contrat débute ainsi : « Par-devant moi Jacques Haillart, notaire royal..., comparurent en leurs personnes noble et puissant seigneur messire Charles *de Zuylen*, baron d'Erpe, seigneur de Laerne, Eerdeghem, Ottergem, Wermont, Mosschere-Ambacht, fils de feu noble et puissant seigneur messire Jean *de Zuylen*, dit *d'Erpe*, seigneur de Laerne, etc., et de dame Anne-Michelle *de Gavre*, dame et baronne d'Erpe, etc., vivant conjoints, assistés de noble et puissant seigneur messire François *de la Woestine*, chevalier, seigneur de Becelaere, Cardon, Leugens, grand-bailli de la ville, salle et

ANDELLOT.

châtellenie d'Ypres, son cousin et tuteur; aussi de noble damoiselle mademoiselle Florence *de Zuylen*, dite *d'Erpe*, chanoinesse du noble et illustre chapitre de Sainte-Aldegonde à Maubeuge, d'une part; et noble et illustre damoiselle mademoiselle Eugénie d'ANDELLOT, dame de Reusmes, etc., fille de feu noble et puissant seigneur messire Adrien d'ANDELLOT, chevalier, seigneur dudit Reusmes, etc., et de dame Marie *Pecquius*, dame desdits lieux, aussi vivant, conjoints, assistée de noble et généreux seigneur messire François d'ANDELLOT, prêtre, prévôt du noble et vénérable collège de Sainte-Gertrude à Nivelles, son oncle; icelui, en outre, commis de l'illustre et révérendissime Jacques *Boonen*, archevêque de Malines, grand'oncle de ladite demoiselle, selon qu'appert par la lettre missive en date du 1^{er} janvier 1645; aussi du consentement d'Eugénie *de Pecke*, dame de Heilweghen, sa tante, apparu aussi par lettre du 8 de ce mois.

Il eut de son second mariage avec Anne *de Haynin* :

- 3^o Philippe d'ANDELLOT, bachelier ès lois, fut pourvu d'une prébende de chanoine au chapitre de Soignies, par lettres royales datées de Bruxelles le 10 mai 1631, et admis audit chapitre le 23 du même mois. Il est cité dans le testament de son frère germain Robert et dans l'avis de son frère consanguin de 1647;
- 4^o François d'ANDELLOT, prêtre, fut d'abord revêtu d'une prébende noble du chapitre de Tournay, par admission du 1^{er} décembre 1620; il la résigna en faveur de son frère Robert le 13 juin 1631, ayant été nommé prévôt du chapitre noble de Sainte-Gertrude à Nivelles; il est mentionné avec cette qualité (prévôt de l'église collégiale de Sainte-Gertrude à Nivelles), et comme frère de Charles et d'Adrien d'ANDELLOT, dans l'acte de partage de 1637, et aussi comme frère de Charles dans l'avis de 1647; il assista au contrat de mariage de sa nièce Eugénie d'ANDELLOT avec Charles *de Zuylen*, baron d'Erpe, lequel fut passé le 20 février 1645, à Nivelles. Il mourut le 10 janvier 1657 et fut enterré dans la collégiale de Nivelles, où se trouve encore son monument, décoré de ces écussons :

D'ANDELLOT, Hoves, Haynin, de Croix;
L'Esclatière, Brant d'Ayseaux, Ongnyes, Lannoy.

- 5^o Gertrude d'ANDELLOT, dame de Bellignies, chanoinesse de l'illustre chapitre de Sainte-Gertrude à Nivelles, pour qui Gérard *de Croy* délivra l'attestation suivante : « Nous Gérard *de Croy*, seigneur de Fromensen, Lamotte, Villeman, maître-d'hôtel de Leurs Altesses Sérénissimes, gouverneur de Binche, etc., attestons et certifions sur notre foi et honneur à madame de Nivelles, mesdemoiselles chanoinesse dudit lieu, et à tous autres qu'il appartiendra, que damoiselle Gertrude d'ANDELLOT, du côté paternel, est gentillefemme extraite d'ancienne noblesse militaire, fille de messire Jean d'ANDELLOT et de dame Anne *de Haynin*, lequel messire Jean d'ANDELLOT, seigneur de Hoves, Reusmes, l'Esclatière, est fils de messire George d'ANDELLOT, chevalier, seigneur dudit Hoves, Reusmes, baron de Jonvelle, grand-bailli de la ville de Dôle et gentilhomme de la maison de Sa Majesté Impériale, et de dame Honorine *de l'Esclatière*,

ANDELOT.

dame dudit lieu et du pays d'Ayseaux, étant le susdit messire George d'ANDELOT fils de messire Jean d'ANDELOT, chevalier, baron de Jonvelle, Myon, etc., premier écuyer de Sa Majesté Impériale, grand-bailli et commandeur de l'ordre d'Alcantara, gouverneur et capitaine de la ville de Dôle, et de dame Philipotte *du Bois*, dame dudit Hoves; et dame Honorine *de l'Esclatière* est fille de messire Adrien *de l'Esclatière*, seigneur dudit lieu, et de dame Jacqueline *Brant*, dame du pays d'Ayseaux, desquels est issue ladite demoiselle Gertrude d'ANDELOT; le tout de légitime mariage, vrai noble, sans aucune bâtardise ou bourgeoisie. En témoignage de ce, avons cette signé de notre nom et y fait pendre notre scel armorié de nos armes, ce 9 septembre 1604. » La dame de Bellignies eut une fille naturelle, savoir :

Gertrude-Françoise d'ANDELOT, dame de Bellignies; elle fut instituée par le chanoine Robert d'ANDELOT, son oncle, pour son héritière universelle : *Mademoiselle Gertrude-Françoise d'ANDELOT, ma nièce, fille de dame Gertrude d'ANDELOT, dame de Bellignies.* Elle épousa, par contrat du 11 octobre 1642, Gabriel-Jean *du Chasteler*, seigneur de Louvignies, mort le 26 août 1652, fils de Jean *du Chasteler*, seigneur de Wadempreau, de Carnin et des bois de Louvignies, capitaine d'infanterie, et de Françoise *de Carondelet*, chanoinesse de Maubeuge. Elle mourut le 29 septembre 1669. Son testament, du 26 avril 1667, commence ainsi : « Noble dame madame Gertrude d'ANDELOT, relicte de messire Gabriel-Jean *du Chasteler*, etc., dame de Watrebecq, douairière dudit Bellignies, etc. » Elle choisit sa sépulture dans l'église de Bellignies, et institua pour son héritière universelle noble damoiselle Bonne-Jeanne-Françoise *du Chasteler*, chanoinesse de Maubeuge, sa fille. Celle-ci épousa : 1^o, par contrat du 5 juin 1671, Claude, comte *de Lannoy* et de La Motterie, mestre de camp d'un terce de cavalerie au service d'Espagne; et 2^o, par contrat du 21 octobre 1679, Philippe *de la Tramerie*, comte de Hertaing; elle mourut sans enfants le 26 avril 1706.

6^o Robert d'ANDELOT, prêtre, chanoine de la cathédrale de Tournay, admis le 13 juin 1631, par suite de la résignation de son frère François. Il mourut le 12 décembre 1653; son testament est du 9 du même mois. Il y mentionne : François d'ANDELOT, seigneur de Waterbeke, prévôt de Nivelles, mon frère; damoiselle Gertrude d'ANDELOT, ma sœur, dame de Belinuy; messire Philippe d'ANDELOT, mon frère, chanoine de Soignies; mademoiselle Gertrude-Françoise d'ANDELOT, ma nièce, fille de dame Gertrude d'ANDELOT, dame dudit Belinuy, qu'il institua pour son héritière universelle; il choisit pour exécuteurs testamentaires messire Conrard d'ANDELOT, chanoine de ladite cathédrale, son neveu, et maître Jean del Vencre, prêtre, grand-vicaire.

XI. Charles d'ANDELOT, chevalier de la cour souveraine de Mons, en 1630, seigneur de Hoves, de l'Esclatière, de Plouich, etc., relevé, par la mort de son père, devant le grand-bailli du Hainaut le 10 juin 1637, situé près de Braine-le-Comte, ayant toute justice, haute, moyenne et basse.

Dans l'acte de partage de 1637, il est qualifié : Messire Charles d'ANDE-

ANDELOT.

LOT, seigneur de Hoves, Graty, Odry, Maulde, du Bois et Tourneppe, vicomte de Looz, etc., premier chevalier de la noble et souveraine cour à Mons, et dans l'avis de 1647, pour le partage de la succession : Messire Charles, seigneur d'ANDELOT, chevalier, seigneur de Hoves, Reusmes, l'Escatière, Graty, Odry, Maulde, Foreest, des Pretz, Neufmont, Rocquemont, Plouich, du Bois et Tourneppe.

Jusqu'alors, la famille d'Andelot avait joui sans trouble des avantages et privilèges qui lui avaient été concédés en 1550 par l'empereur Charles-Quint, en récompense de ses services et de son dévouement. Charles d'ANDELOT en fut spolié sous le prétexte qu'il ne produisait point la donation originale; et il s'empressa de s'adresser au roi d'Espagne, en lui dénonçant cette injustice. De même que nous nous sommes servi de la requête de Charles d'ANDELOT pour la biographie de ses ancêtres, de même nous y puisons aussi la sienne : « Ledit remontrant, suivant le zèle, la fidélité et les traces de ses prédécesseurs, est semblablement depuis dix-huit ans en actuel service de Votre Majesté, en qualité de premier chevalier de son conseil et cour souveraine de son pays et comté de Hainaut; si bien que pendant les troubles et jusqu'à présent ceux de ladite maison d'Andelot ont continuellement été, suivant leurs obligations, au service de la maison royale de Votre Majesté, sans reproche d'avoir oncque suivi le parti contraire. »

Puis se trouve ici la partie relative à la donation susdite, que nous avons donnée plus haut; et le remontrant poursuit en ces termes :

« Messire Jean d'ANDELOT, ses fils George, Jean-Baptiste et Gaspar d'ANDELOT, et Jean, fils de George, son petit-fils, père du remontrant, en ont joui sans contredit respectivement et consécutivement par le terme de 90 ans, comme font foi les droits et annates payés de temps en temps à la chambre ducale de Milan, les partages en suivis entre les hoirs et locations et administrations en faites par iceux et les fruits en perçus. Si est-ce que nonobstant une aussi longue possession, les seigneurs du sénat et fiscaux de Votre Majesté audit Milan, depuis quelques années, viennent troubler lesdits hoirs en leurs possessions, pendant qu'icelui remontrant et ses fils sont retenus au service de Votre Majesté, ayant saisi et séquestré les fruits, sous prétexte qu'ils demandent de voir le privilège authentique de la donation, ce qu'il est impossible au remontrant d'exhiber, attendu que ses titres et papiers ont été tant par les guerres passées que présentes perdus, brûlés et dispersés, ne lui restant qu'une copie qui lui a été envoyée d'Italie.

« Et comme lesdits seigneurs du sénat et fiscaux devraient bien pren-

ANDELOT.

« dre en considération les raisons ci-dessus alléguées, notamment la possession paisible et manifeste de tant d'années, confortée par le paiement de diverses annates; que le don a été fait à perpétuité à la ligne masculine d'Andelot, même à titre onéreux et parmi numération de deniers payés, bien qu'en récompense de tant et si notables services rendus; si est-ce que lesdits du sénat n'y veulent rien entendre, à moins qu'il n'y soit pourvu de l'autorité souveraine de Votre Majesté, cause que le requérant la vient supplier très-humblement afin qu'il lui plaise, à icelle, en considération de tout ce que dessus, lui faire expédier nouvelles lettres ou acte de ladite donation, conforme à ladite copie, pour s'en servir par tout où il y appartiendra. »

Charles d'ANDELOT fut nommé par lettres-patentes du 7 janvier 1631, octroyées par Philippe IV, roi d'Espagne, chevalier de la cour souveraine de Mons, en remplacement de Philippe *van der Burch*, seigneur de Riquevelde et d'Ecaussines, mort le 9 novembre 1630. Il fit son entrée à la cour le 22 mars de la même année.

Ce fut de son temps que le héraut-d'armes Robert d'ANDELOT hasarda de porter les armes pleines de la maison d'Andelot; ce qui était d'autant plus étrange dans un fonctionnaire de ce rang, que, s'il appartenait à cette maison, c'était seulement par bâtardise, et que la preuve qu'il avait obtenue relativement à son extraction était un effet de la bonté et de la bienveillance de quelques membres de la famille, comme nous l'avons prouvé plus haut. Néanmoins, la chambre héraldique ne pouvait garder le silence sur les prétentions bien connues d'un des siens, particulièrement chargé de veiller sur les usurpations.

D'abord le secrétaire de la cour féodale écrivit, le 17 novembre 1646, à Charles d'ANDELOT, vicomte de Looz: « Monsieur, ayant montré au sieur Robert d'ANDELOT ce qu'il a plu à votre seigneurie m'écrire touchant sa prétention de pouvoir porter les armoiries de votre maison au chef coupé en signe qu'il vient de bas, icelui a formé deux requêtes, l'une pour lui et l'autre pour demeurer ès mains de votre seigneurie, la suppliant très-humblement, et moi de sa part, que son plaisir soit de les faire favorablement apostiller, à l'effet qu'au besoin il s'en puisse servir contre ceux qui lui voudraient mouvoir quelque difficulté en ce regard. J'espère que votre seigneurie ni personne de la famille n'en recevra du blâme; car, comme j'ai dit, il se comporte honorablement, et ayant rencontré une femme assez riche et d'honnêtes parents, vit assez noblement et sans reproche, sans qu'au reste il y ait apparence d'aucune suite, puisque sa femme est déjà si avancée

ANDELOT.

en âge, qu'elle semble être exempte de mourir en couche et qu'il n'a plus ni frère ni sœur au monde; sur ce, etc. »

L'apostille demandée ne fut pas refusée par Charles d'ANDELOT; mais elle était conçue en ces termes : « Cette requête présentée à messire.....
« scellée après l'avoir vue et bien considérée en tous ses points, et s'étant
« au vrai informé que le suppliant procède de notre maison *par bâtardise*,
« a consenti et consent par cette, qu'il puisse et pourra continuer le port
« des armes d'icelle maison, brisées au chef coupé en la forme ci repré-
« sentée, sans qu'en ceci personne des nôtres ou autres y puisse donner
« obstacle, fait..... »

Mais en l'année 1647, Robert d'ANDELOT prit les armes pleines. Le roi d'armes Prevost de le Val en écrivit, sous la date du 26 mai de cette année, à monsieur d'ANDELOT, chevalier, seigneur de l'Esclatière et de Hoves, conseiller du roi de courte robe en la souveraine cour à Mons. Voici sa lettre: « Comme il
« est venu à ma connaissance par gens d'autorité et dignes de foi qu'un cer-
« tain personnage, qui se signe Robert d'ANDELOT, se veut prévaloir d'être
« issu de votre ancienne et illustre maison, j'ai cru pour le devoir de ma
« charge vous avertir de cela et vous supplier, si vous le tenez pour tel
« (ce que personne ici ne fait, tant pour les informations qu'on en a ici faites
« qu'autrement), de me faire l'honneur de me l'avertir, afin de produire ce
« qu'il vous plaira me mander au jugement où ledit est tiré. En quoi vous
« m'obligerez à vous rendre tous services en qualité. Bruxelles, 26 mai
« 1647. »

Charles d'ANDELOT mourut le 9 juillet 1652 et fut enterré dans le chœur de l'église de Hoves. (Son successeur dans le fauteuil de la noble et souveraine cour de Mons fut Jean *de Boulers*, chevalier, seigneur de Virelles.) Il avait épousé, par contrat passé à Bruxelles le 13 avril 1614, Jeanne *de Bourgogne*, vicomtesse de Looz, fille de Pierre *de Bourgogne*, seigneur de Bredam, et de Catherine *d'Oyenbrugge-Duras*, dont la mère était Jeanne *de Merode*. Elle était petite-fille d'Antoine *de Bourgogne*, seigneur de Bredam, et de Michelle *de Gavre*, dont la mère était Jeanne *de Rubembré*, arrière-petite-fille de Charles *de Bourgogne*, seigneur de Falais et de Bredam, et de Marguerite *de Werchin*, dont la mère était Yolande *de Luxembourg*. Charles *de Bourgogne*, seigneur de Falais, était fils de Baudouin *de Bourgogne*, seigneur de Falais et de Bredam, et de Marie *Manuel de la Cerda*; lequel Baudouin était fils naturel de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne et de Catherine *de Thiefry*.

En faveur de ce mariage, Jean d'ANDELOT, seigneur de Hoves, donna à

ANDELOT.

son fils, par lettres du 23 juillet 1614, deux fiefs tenus et mouvants de l'église et abbaye de Saint-Denis, près de Mons.

Ce contrat débute ainsi : « Charles d'ANDELOT, écuyer, fils aîné de messire Jean d'ANDELOT, chevalier, seigneur de Hoves, du Graty, Odry, Maulde, l'Esclatière, et de feu dame Anne de *Mastaing*, accompagné dudit seigneur son père; de messire Jean de *Jauche*, dit de *Mastaing*, chevalier, etc.; de messire Adrien de *Gavre*, chevalier, comte de Beurieu, sire du pays d'Ayseaux, seigneur des terres de Livrœul, de Facirœux, d'Amoires, d'Hembise, etc., gouverneur des ville et châtellenie d'Ath, ses oncles, et messire Ferdinand d'ANDELOT, chevalier, seigneur d'Olans, maître-d'hôtel de Leurs Altesses Sérénissimes, colonel d'un régiment d'infanterie du bailliage d'Amont au comté de Bourgogne, son cousin, d'une part; et damoiselle Jeanne de *Bourgogne*, vicomtesse de Looz, accompagnée de messire Charles de *Bourgogne*, chevalier, seigneur de Bredam, lieutenant de la cour féodale de Brabant, son oncle; des seigneurs Adrien, Antoine et Jean de *Bourgogne*, seigneurs respectivement de Bredam, de Zoetelande et de Bergelet, frères de ladite damoiselle; de messire Maximilien, comte de Boussu, maître-d'hôtel de Leurs Altesses, gouverneur de Béthune; du seigneur Pierre-Ernest de *Gavre*, baron d'Inchy, d'autre part. »

Par ce mariage, la vicomté de Looz entra dans la maison d'Andelot. Vers 1617, le seigneur d'ANDELOT s'adressa à l'évêque de Liège, Ferdinand, qui ordonna sa mise en possession de la vicomté de Looz, le 28 août de cette année; laquelle décision fut maintenue par un nouvel arrêté du même prélat, signé à Liège le 22 septembre 1617, ordonnant à Guillaume de Kerckem, seigneur de Haren, lieutenant ou bailli de la salle de Curange, et à Laurent de Dormael, conseiller et procureur-général, de se trouver personnellement à la vicomté de Looz et de faire tout ce qui était requis pour cette mise en possession légale.

Le 10 décembre 1647, Charles d'ANDELOT et Jeanne de *Bourgogne* réglèrent le partage de leur succession sous la direction de messire François d'ANDELOT, prévôt de l'illustre chapitre de Nivelles, du côté de messire Charles, seigneur d'ANDELOT, et de messire Adrien-Conrard de *Bourgogne*, prêtre, seigneur de Bredam, grand-pénitencier et chanoine de l'illustre chapitre de Saint-Lambert de Liège, et prévôt de Notre-Dame de Maestricht, du côté de madame Jeanne de *Bourgogne*.

Ils laissèrent sept enfants :

1° Jean-François d'ANDELOT, vicomte de Looz, seigneur de l'Esclatière, chevalier

ANDELLOT.

de la cour de Mons, par lettres-patentes signées à Bruxelles en 1670, le 9 mai, et prestation de serment à la cour susdite le 22 du même mois (comme successeur de Jean *de Boulers*, chevalier, seigneur de Virelles, mort le 18 octobre 1667), était le filleul de Jean *de Bourgogne*, seigneur de Bergelle, qui testa en sa faveur le 28 décembre 1652, en ces termes : « Item, je laisse à noble et généreux seigneur Jean-François d'ANDELLOT, mon neveu et filleul, une couple de pistolets, quatre fusils portant sur les canons les armoiries de Bourgogne, ensemble tous mes livres traitant de la géométrie, mathématiques, architecture et arithmétique.... »

Jean-François d'ANDELLOT épousa, par contrat du 28 février 1650, Marie-Thérèse *de Licques*. A ce contrat assistèrent Charles d'ANDELLOT, seigneur de Hoves, Graty, Maulde, Reusmes, l'Esclatière, etc., son père, et messire François d'ANDELLOT, prêtre, prévôt de l'illustre chapitre de Nivelles, son oncle; Rasse *de Gavre*, marquis d'Ayseaux, comte de Beaurieu, chef des finances, beau-frère de la demoiselle *de Licques*, qui était fille de Philippe *de Licques*, grand-bailli des bois de la province du Hainaut, et de Louise *de Groninghe*.

Par acte du 29 octobre 1681, Jean-François d'ANDELLOT, vicomte de Looz, seigneur de Hoves, de Graty, vendit la terre et seigneurie de l'Esclatière à Philippe-Ignace de Malapert, qui en fit le relief par-devant la cour de Mons le 9 janvier 1682. Par acte du 16 janvier 1683, il vendit le fief de Steenkerque à Pierre Husmans, seigneur d'Harlebeque et de Merbois, greffier féodal d'Enghien.

Il mourut le 4 août 1687 et eut pour successeur à la cour souveraine de Mons, Jean-François, marquis *de Roisin*;

2° Charles, qui suit :

3° Adrien-Conrard d'ANDELLOT, seigneur de Neufmont, prêtre et chanoine du chapitre de Huy par collation de l'électeur de Cologne le 10 janvier 1636 et réception solennelle du 11 mars suivant, de la cathédrale de Tournay par collation du 24 février 1643 et par admission du 2 mars 1643, fut choisi par son oncle Robert d'ANDELLOT, chanoine du même chapitre, pour un de ses exécuteurs testamentaires, dans son testament daté du 9 décembre 1653. Adrien-Conrard d'ANDELLOT résigna sa susdite prébende à Tournay en faveur de Louis-Adrien *de Croy*, qui fut installé le 21 juin 1657. Son testament, daté du 28 février 1699, fut ouvert le 6 août de la même année. Il s'y qualifie de messire Adrien-Conrard d'ANDELLOT, chevalier, seigneur de Neufmont, et disposa en faveur de son petit-neveu, fils de messire Adrien-Conrard d'ANDELLOT, député de la noblesse du pays et comté de Hainaut;

4° Jean-Joseph d'ANDELLOT est mentionné dans le testament de Jean *de Bourgogne*, qui le nomma son légataire universel : « Et quant au résidu de tous et quelconques mes autres biens tant meubles qu'immeubles, crédits et actions, etc., nuls exceptés, je les laisse à noble et généreux Jean-Joseph d'ANDELLOT, mondit filleul et neveu, l'instituant en tout ce mon héritier singulier et universel. » Jean-Joseph d'ANDELLOT était en Espagne lorsque ses père et mère réglèrent le partage de leur succession, par lequel il obtint la terre et seigneurie du Bois de Tourneppe, gisante à Marcq lez-Enghien, avec

ANDELOT.

toute justices tenue en fief du donjon de Viaue. Jean-Joseph d'ANDELOT reçut par brevet, daté de Givet le 16 juillet 1642, la commission ou commandement d'un terce d'infanterie wallonne du mestre-de-camp vicomte de Langle; il se fixa et mourut en Espagne sans alliance;

- 5° Adrien-François d'ANDELOT, religieux de la compagnie de Jésus, né à Hoves le 28 août 1624, entra dans l'ordre, à Tournay, le 1^{er} février 1645 et mourut aux Indes;
- 6° Robert-Ignace d'ANDELOT, chanoine de l'église collégiale d'Aire;
- 7° Marie-Marguerite d'ANDELOT, chanoinesse du chapitre de Sainte-Gertrude à Nivelles, reçue le 23 octobre 1623, après avoir prouvé les quartiers suivants :

ANDELOT, *l'Esclatière, Mastaing, Montmorency,*
Bourgogne, Gavre, Oyenbrugge, Merode.

Le testament de la chanoinesse Marie-Marguerite d'ANDELOT est du 20 février 1645, et elle mourut à Nivelles le même jour. Elle testa en faveur de damoiselle *de Trazegnies*, sa cousine, de son frère le seigneur de Ham, et de son autre frère le seigneur de Neufmont.

XII. Charles d'ANDELOT, chevalier, seigneur de Reusmes, de Plouich, obtint la seigneurie de Ham-sur-Sambre, pairie du comté de Namur, par le testament du seigneur de Bredam, son oncle maternel.

François d'ANDELOT, prévôt de Nivelles, aurait voulu que Charles, son neveu, eût épousé sa cousine germaine Eugénie d'ANDELOT, dame de Reusmes; mais il épousa Claire *Petit*, fille de Philippe, seigneur de Guigne et de Capron, et d'Anne *de Bourgogne*, dont :

- 1° Adrien-Conrard, qui suit :
- 2° Marie-Anne-Joséphine d'ANDELOT, dame des Prets, se fit religieuse en 1688, à l'âge de 22 ans, dans le couvent de la Visitation de Marie à Mons, morte en 1741, en opinion de sainteté; sa vie a été écrite, pour l'édification des religieuses de la Visitation, et on en conserve une copie dans sa famille;
- 3° Antoinette d'ANDELOT, carmélite à Dôle;
- 4° Charles-Philippe d'ANDELOT, cité conjointement avec son frère Adrien-Conrard d'ANDELOT dans un acte de relief à la cour de Mons sous la date du 30 septembre 1682 : *Par le trépas de messire Charles d'ANDELOT, seigneur de Reusmes, leur père. Je ne connais aucun autre document qui le concerne.*

XIII. Adrien-Conrard d'ANDELOT, chevalier, vicomte de Looz, seigneur de Hoves, de Reusmes, de Graty, de Plouich, relevé en son nom par sa mère le 10 novembre 1672, d'Hembise, par relief du 10 avril 1694, du chef de sa femme, et puis d'un fief ample avec toutes justices, dit communément la seigneurie des Prets, séante à Steenkerque, dont il fit le relief le 27 février

ANDELOT.

1690, à la cour de Mons, membre de la noblesse aux états du Hainaut, par admission du 4 mars de cette année comme possédant le fief des Prets, et son député par choix du 1^{er} août 1691, du 7 janvier 1704, et du 20 janvier 1714, né et baptisé à Soignies le 24 septembre 1662, mort au château d'Hembise le 27 février 1728 et enterré dans le chœur de l'église de Cambron-Saint-Vincent, avec épitaphe et quartiers, à côté de sa femme. Il épousa, par contrat fait au château d'Hembise le 17 juin 1693, et à l'église de Cambron-Saint-Vincent le lendemain, Marie-Louise-Joséphine d'Yedeghem, dame d'Hembise, maïresse héréditaire de Cambron-Saint-Vincent, fille d'Antoine-François d'Yedeghem, seigneur des Daumes et d'Hembise, et de Louise-Justine du Bosch.

Ils eurent un fils et enfant unique :

XIV. Adrien-Conrard-Léopold, comte d'ANDELOT, vicomte de Looz, seigneur de Hoves, de Graty, de Reusmes, des Prets, de Plouich, d'Hembise, etc., député de la noblesse aux états du Hainaut, par réception du 13 décembre 1713. Il se retira en France, où il se concilia l'estime et la bienveillance de Louis XV, qui l'honora du titre de comte. Il devint aussi l'ami et le confident intime de Stanislas I^{er}, roi détrôné de Pologne. Lorsque, en 1733, après le décès de Frédéric-Auguste, on délibéra à Versailles, sur les moyens à employer, pour amener la réélection de Stanislas, Adrien-Conrard-Léopold d'ANDELOT y eut une part considérable. Nous trouvons ce qui suit dans le livre intitulé : *Louis XV*, par M. Capefigüe. « Dans le plan arrêté par le cabinet « de Versailles, on accorda une somme énorme pour mettre le roi Stanislas, « à même d'occuper de nouveau le trône. C'était à son influence personnelle, « aux souvenirs laissés par sa famille en Pologne qu'on espérait devoir son « élection et le triomphe des intérêts français à Varsovie. Il était urgent « que le roi Stanislas pût parvenir en Pologne; on usa de ruse, on dissi- « mula le départ avec un soin extrême, etc. » Puis le même historien ajoute en note l'histoire de cette ruse : « Le roi de Pologne laissa tout « ce qui pouvait le faire reconnaître et se revêtit d'un habit gris et d'une « petite perruque noire. M. d'ANDELOT se mit un peu plus proprement ; « en cet état ils montèrent dans une chaise extérieurement mauvaise et « fort crottée, et avec des chevaux de poste ils partirent sur le soir de Meu- « don et gagnèrent la route de Metz, M. d'ANDELOT contrefaisant le mar- « chand et le roi Stanislas l'homme de confiance. Comme il y avait trop à « risquer de faire la route en Allemagne avec une chaise de poste à la « française, ils changèrent de voiture à la première ville de l'empire. « Pour y parvenir, M. d'ANDELOT fit l'homme fatigué qui, ne pouvant

ANDELOT.

« voyager à cheval, avait besoin d'une chaise de poste allemande.
« L'hôte s'étant donné du mouvement dans la ville en découvrit une
« qu'il vint annoncer; le roi eut ordre de l'aller voir et d'en demander
« le prix; enfin, après avoir rendu compte au maître, le roi l'acheta
« et la paya; cette acquisition fit (comme on le pense) d'autant moins
« de difficulté, que la chaise avait été préparée et que celui qui en
« avait été chargé, sous prétexte qu'il n'en était plus besoin, avait
« ordre de la revendre à la première occasion. Ils firent route dans
« toute l'Allemagne sans aucune difficulté, M. d'ANDELOT en maître et
« le roi en homme de confiance qui lui rendait tous les services requis
« en pareille qualité, comptait et payait partout. »

Adrien d'ANDELOT avait alors trente-huit ans, étant né en 1695. Il avait épousé, par contrat du 17 juin 1718, au château de Chemilly en Bourgogne, Armande-Françoise-Charlotte *de Custine de Wiltz*, née le 6 février 1700, fille de François-Théodore *de Custine*, chevalier, comte de Wiltz, baron et seigneur de Chemilly, mestre-de-camp de cavalerie au service de France, et de Françoise-Angélique *de Choiseul d'Hostel*.

Ce contrat commence en ces termes : « Entre haut noble et illustre seigneur, messire Adrien-Conrard-Léopold d'ANDELOT, chevalier, seigneur de Graty, fils de haut noble et illustre seigneur, messire Adrien-Conrard d'ANDELOT, vicomte de Looz, seigneur de Hoves, des Prets, de Maulde, de Plouich et d'autres lieux, et de très-noble et illustre dame Marie-Louise-Joséphine *d'Yedeghem*, dame d'Hembise, maïresse héréditaire de Cambron-Saint-Vincent, demeurant ordinairement en leur château d'Hembise, etc., et haut et puissant messire François-Théodore *de Custine*, chevalier, comte de Wiltz, baron et seigneur de Chemilly, du Feys, de Billot, seigneur d'Avoz, de Poncey, de Gratevy, de Jusannigny, du Haut-Guay et d'autres lieux, et haute et puissante dame Françoise *de Choiseul d'Hôtel*, son épouse, stipulant pour damoiselle Armande-Françoise-Charlotte *de Custine de Wiltz* leur fille. »

Par avis du 21 mai 1759, Adrien-Conrard-Léopold d'ANDELOT et sa femme Armande-Françoise-Charlotte *de Custine*, réglèrent le partage de leur succession entre leurs enfants :

Ils eurent un fils qui suit et trois filles :

1° Adrien-Théodore-Rodrigue-Charles-Louis-Joseph, qui suit :

2° Armande-Joséphine d'ANDELOT se retira au monastère de Baume, sans prendre le voile. Son testament est du 5 septembre 1771; il débute ainsi : « Je Armande-Joséphine d'ANDELOT, fille majeure, demeurant chez madame d'ANDE-

ANDELOT.

« lot, ma sœur, abbesse de la royale abbaye de Baume-les-Dames, etc., et insti-
« tue mon héritier universel seul et pour le tout messire Adrien-Théodore-
« Roderic-Charles-Louis-Joseph, comte d'ANDELOT, mon frère, vicomte de Looz,
« baron de Saffre, seigneur d'Andelot, d'Hembise et d'autres lieux, chambel-
« lan de S. M. I. la reine de Hongrie et chevalier de l'ordre royal et mili-
« taire de Saint-Louis, résidant en son château d'Hembise, dans le comté de
« Hainaut, etc.; »

- 3^o Anne-Gabrielle d'ANDELOT d'HEMBISE, religieuse chanoinesse à l'abbaye royale de Baume-les-Dames en Bourgogne, par profession du 23 août 1743, ayant été reçue à ladite maison pour nièce d'adoption de Marie-Thérèse-Victoire *de Custine de Wiltz*, sa tante, religieuse chanoinesse de la même abbaye, par acte du 15 octobre 1731, contrôlé et insinué au bureau de Baume le 20 du même mois;
- 4^o Philippine-Marie-Léopoldine d'ANDELOT, abbesse de Baume, avait été reçue chanoinesse à l'abbaye royale de Baume-les-Dames par profession du 6 août 1738, ayant été admise dans cette maison comme nièce d'adoption de révérende dame Madelaine-Augustine *de Custine*, sa tante, religieuse à ladite abbaye, par acte authentique du 27 juin 1727, contrôlé et insinué à Baume le 1^{er} juillet suivant. Le roi de France la nomma abbesse de ladite abbaye par lettres du 15 novembre 1767; elle a été envoyée en possession par arrêt du parlement de Besançon du 12 décembre suivant; et la bulle de la cour de Rome qui la concernait fut enregistrée audit parlement le 9 février 1768. Enfin, bien que le comte d'ANDELOT, frère de l'abbesse, eût été toujours attaché au service du roi de France et qu'il possédât de grands biens en Bourgogne, notamment la terre de son nom sise dans la Franche-Comté; bien que depuis plus de quarante ans ladite abbesse eût été coiffée dans ledit chapitre de Baume, où elle avait deux tantes avec lesquelles elle avait passé sa jeunesse; bien qu'elle n'eût cessé de jouir d'une prébende, sans trouble ni obstacle, un certain parti s'éleva contre son choix et aurait voulu le faire annuler sous le prétexte que l'abbesse avait reçu la naissance en pays étranger. Le roi Louis XV s'empessa de lever cette difficulté en lui accordant des lettres de *naturalité* et il en informa l'abbesse par lettres datées de Paris 17 mars 1768, et signées de sa main.

XV. Adrien-Théodore-Rodrigue-Charles-Louis-Joseph, comte d'ANDELOT, baron de Saffre, vicomte de Looz, seigneur d'Andelot et d'Hembise, etc., nommé par le roi de France le 1^{er} août 1741, cornette au régiment Royal-Pologne, puis capitaine de cavalerie au régiment de Brancas au service de France, fut naturalisé Français par lettres signées à Versailles le 1^{er} mai 1747. Ces lettres débutent en ces termes : « Louis, etc., salut. Nos chers et
« bien amés Théodore d'ANDELOT, capitaine de cavalerie au régiment de
« Brancas, et Armande d'ANDELOT, frère et sœur, natifs de Hainaut, juri-
« diction de Mons, faisant profession de la religion catholique, apostolique

ANDELOT.

« et romaine, nous ont fait représenter qu'Adrien-Conrard-Léopold, comte
« d'ANDELOT, leur père, est né à Enghien, en Hainaut, le 15 juin 1695,
« dans le temps que Mons, dont dépend Enghien, était sous notre domi-
« nation, et qu'ayant épousé Armande-Françoise-Charlotte *de Custine de*
« *Wiltz*, native de Chaumau, en Bassigny, les exposants naquirent de
« leur mariage ès années 1721 et 1722, et étant depuis passés en France,
« ils souhaiteraient y passer leurs jours et participer toutefois aux avan-
« tages et privilèges dont leur mère avait droit de jouir et que leur père
« semblait y avoir acquis, étant né notre sujet; mais craignant de la diffi-
« culté sous le prétexte de leur naissance en pays étranger, ils ont cru
« devoir recourir aux lettres de naturalité qu'ils nous ont humblement sup-
« plié de leur accorder. » Néanmoins le comte d'ANDELOT fut honoré de la
charge de chambellan actuel de la cour de Vienne le 4 octobre 1760.
En cette année il se présenta pour être reçu à l'état noble du comté de Hai-
naut; mais il ne put l'être étant chevalier de Saint-Louis; ce qui fut statué
dans l'assemblée du 23 novembre 1760. Il fut institué héritier universel de
Marie-Louise-Claudine *d'Yedeghem*, comtesse de Watou, chanoinesse de
Sainte-Waudru, sa marraine, par testament fait à Mons le 17 décembre 1755.
Né le 22 septembre 1721, mort à Paris le 26 décembre 1782 et enterré dans le
chœur de l'église de Cambron-Saint-Vincent, avec épitaphe et quartiers, il
épousa, par contrat du 27 novembre 1754, Marie-Anne-Thérèse, baronne *de*
Blanckart d'Alstorff, chanoinesse de Sainte-Waudru à Mons, fille d'Alexan-
dre-Adolphe, baron *de Blanckart*, et de Marie-Florentine-Hélène, baronne
de Wachtendonck. Ils laissèrent six enfants :

1° Louis-Gabriel-Emmanuel, qui suit :

2° Gédéon, mort au service de l'électeur palatin, tué en duel à Hanau;

3° Marie-Louise-Désirée-Félix-Joséphine, chanoinesse de Maubeuge, le 30 décembre
1756; elle prit le voile en 1763 et mourut en 1808, à Liège;

« Aujourd'hui 13 février 1763, le roi étant à Versailles, il a été représenté à
« S. M. de la part d'Adrien-Théodore-Rodrigue, comte d'ANDELOT, chevalier
« de l'ordre militaire de Saint-Louis, qu'ayant présenté ses demoiselles Marie-
« Félix et Marie-Thérèse d'ANDELOT, ses filles, aux abbessse et chanoinesse
« du chapitre de Sainte-Aldegonde de Maubeuge, pour être reçues dans ce
« chapitre, les dames qui le composent ont jugé qu'elles avaient toutes les
« qualités requises et notamment qu'elles avaient satisfait à la preuve de
« seize quartiers d'ancienne noblesse militaire, mais que comme elles sont
« nées l'une et l'autre sur terres soumises à l'obéissance de S. M. l'impé-
« ratrice reine de Hongrie, l'obstacle qui résultait de cette circonstance ne
« pouvait être levé que par une permission expresse de Sa Majesté, grâce

ANDELOT.

« que le comte d'ANDELOT avait espéré d'elle avec d'autant plus de confiance
 « qu'il a pour lui la recommandation d'une longue suite d'années de service
 « dans ses troupes, à quoi Sa Majesté ayant égard et voulant donner audit
 « comte d'ANDELOT une marque de la satisfaction qu'elle conserve de son
 « attachement et de son zèle, elle a permis et permet aux abbesse et cha-
 « noinesses du chapitre de Sainte-Aldegonde de Maubeuge, d'admettre et re-
 « cevoir dans ledit chapitre les demoiselles Marie-Félix et Marie-Thérèse d'AN-
 « DELOT, filles dudit comte d'ANDELOT, tout ainsi que si elles étaient nées
 « sujettes de S. M. et ce nonobstant les défenses portées par les ordon-
 « nances et règlements que pour être à ce contraires, lesquelles défenses
 « S. M. pour ce regard seulement et sans tirer à conséquence lève et ôte
 « par le présent brevet, qu'elle a signé de sa main, etc. ; »

- 4° Marie-Thérèse-Théodore d'ANDELOT, chanoinesse de Maubeuge, décédée en 1798, se maria, en premières noces, avec Louis-Adrien-Émile, comte d'Oultremont de Warfusée, mort sans enfants, en 1782, fils aîné de Florent-Henri-Émile, comte d'Oultremont et de Warfusée, et d'Anne-Louise-Florence de Lannoy, chanoinesse de Maubeuge, et, en secondes noces, par contrat du 22 août 1784, avec Guillaume-Antoine-Bernard, comte de Geloës et du Saint-Empire, baron d'Oost, chef de l'état noble du pays de Liège, mort le 12 février 1797, fils de Maur-Ferdinand, comte de Geloës, baron d'Oost, chambellan, conseiller du prince-évêque Jean de Bavière, chef de l'état-noble du pays de Liège et du comté de Looz, et d'Isabelle-Adolphine, comtesse de Hoensbroeck. Voici le préambule du contrat : « Entre le haut, noble et illustre seigneur, messire Guillaume-Antoine-Bernard, comte de Geloës, baron d'Oost, seigneur de la franchise et seigneurie d'Eysden, etc., fils légitime de haut et illustre seigneur, messire Maur-Ferdinand, comte de Geloës, chef de l'état-noble du pays de Liège, commissaire-déciseur de Maestricht, et de la haute, noble et illustre dame Isabelle-Adolphine, comtesse de Hoensbroeck, dame de la terre, franchise et seigneurie d'Eysden et dépendance, d'une; et haute et illustre dame Marie-Thérèse-Théodore, comtesse d'ANDELOT, ci-devant chanoinesse du très-illustre chapitre de Maubeuge, douairière de haut et illustre seigneur Louis-Adrien-Émile, comte d'Oultremont et de Warfusée, fille légitime de haut et illustre seigneur Adrien-Théodore-Rodrigue-Charles-Louis-Joseph d'ANDELOT, vicomte de Looz, baron de Saffre, seigneur d'Andelot, d'Hembise, etc., et de haute et illustre dame Marie-Anne-Thérèse, baronne de Blanckart, auparavant chanoinesse du très-illustre chapitre de Mons; »
- 5° Marie-Philippine-Léopoldine-Gabrielle d'ANDELOT, chanoinesse du chapitre de Sainte-Waudru à Mons, reçue le 20 mai 1774, épousa le comte de Dam;
- 6° Anne-Pauline-Charlotte-Ghislaine d'ANDELOT, chanoinesse du chapitre de Sainte-Waudru, à Mons, reçue comme sa sœur sur l'ancien pied, décédée à Namur le 2 juin 1823, se maria, à Hembise dans la chapelle du château, le 12 septembre 1787, avec Ignace-Alexandre-Ghislain, baron de Woelmont, lieutenant au régiment d'Arberg, né le 10 février 1763, mort à Namur le 22 juin 1805, fils de Nicolas-Constant, baron de Woelmont, seigneur d'Eghezée, etc., et de Marie-Charlotte, baronne de Haultpenne, chanoinesse de l'illustre chapitre d'Andenne.

ANDELOT.

XVI. Louis-Gabriel-Emmanuel, comte d'ANDELOT, baron de Saffre, vicomte de Looz, seigneur d'Andelot et d'Hembise, etc., né en 1766, mort en 1807 et enterré à Cambron-Saint-Vincent, épousa, en 1789, Anne-Charlotte de Rodoan, chanoinesse de Nivelles, reçue le 1^{er} septembre 1779, née à Mons le 30 mars 1767. Elle eut pour parrain Son Altesse Royale le duc Charles de Lorraine, frère de Sa Majesté l'empereur d'Autriche, grand-maitre de l'ordre teutonique et gouverneur-général des Pays-Bas autrichiens et pour marraine madame Anne-Charlotte de Lorraine, sœur de ladite Majesté, abbesse de Remiremont. Elle est décédée au château d'Hembise le 18 juin 1832, à l'âge de 65 ans et enterrée à côté de son mari à Cambron-Saint-Vincent, où leur monument est adossé au chœur de l'église. Elle était fille de Philippe-Ferdinand-Joseph, comte de Rodoan, seigneur de Bousoit-sur-Haisne, de Strepy, de Bracquenies, etc., maréchal-héréditaire de l'ordre teutonique au bailliage de Vieux-Jonc, chambellan de Sa Majesté l'empereur et roi, et de Marie-Françoise-Gabrielle de Rochaw, dame de Simpelvelt, d'Oberhausen, de Bougaert, chanoinesse de Sainte-Waudru à Mons, dame de l'ordre de la Croix Étoilée. Ils laissèrent :

- 1° Charles-Ferdinand-Antoine, qui suit :
- 2° Marie-Françoise-Théodore d'ANDELOT, décédée à Bruxelles le 27 février 1847, à l'âge de 59 ans, et inhumée dans le caveau de la famille. Son blason avec trente-deux quartiers, se trouve dans le chœur de l'église de Cambron-Saint-Vincent. Elle avait été admise au chapitre de Nivelles, mais la suppression de ce chapitre l'empêcha de jouir de sa prébende de chanoinesse ;
- 3° Delphine-Marie-Antoinette d'ANDELOT, mariée à Charles-Joseph, marquis de Rodes, fils de Charles-Joseph-Antoine *Rodriguez de Evora y Vega*, marquis de Rodes, baron de Berleghem, grand-panetier héréditaire de Flandre, etc., et de Thérèse-Frédérique de *Draeck*, dame de l'ordre de la Croix Étoilée ;
- 4° Adolphe-Louis d'ANDELOT, page de l'empereur Napoléon, puis premier lieutenant de hussards, mort dans la campagne de Russie, en 1812 ;
- 5° Théodore-Joseph d'ANDELOT, vivant sans alliance.

XVII. Charles-Ferdinand-Antoine, comte d'ANDELOT, chambellan de Guillaume I^{er}, roi des Pays-Bas, membre du corps équestre de la province de Hainaut, puis membre du sénat belge jusqu'en 1847, chevalier de l'ordre de Léopold, etc. Il fut tenu sur les fonts de baptême, par le maréchal *du Muy*, son grand'oncle. Charles de *Custine*, chevalier de *Wiltz*, mestre-de-camp au régiment de Royal-Pologne, également son grand'oncle, l'institua son héritier universel. Il épousa, en 1811, Hélène-Philippine-Ghislaine, comtesse de *Lalaing*, chanoinesse de Nivelles, décédée à Bruxelles le 23 mars 1829, fille de Maximilien-Charles-Joseph, comte de *Lalaing* et de Tildonck,

ANDELOT.

seigneur de Santberghe, etc., page à la cour de Bruxelles, chambellan de l'empereur d'Autriche, major au régiment de Saint-Ignon, grand-bailli de Courtrai, etc., et de Marie-Anne-Philippine *de Draeck*, dame de l'ordre de la Croix Étoilée et dame du palais de l'archiduchesse Marie-Christine, gouvernante des Pays-Bas, dont un fils et enfant unique :

XVIII. Léon-Louis-Maximilien, comte d'ANDELOT, chevalier de l'ordre de Léopold. Il fit partie de l'ambassade extraordinaire du prince de Ligne, au couronnement de la reine Victoire d'Angleterre, en 1838. Il a épousé, le 4 juin 1833, Ida-Marie-Charlotte, marquise *de Rodes*, sa cousine germaine. Ils ont une fille :

Olympe-Marie-Thérèse d'ANDELOT.

Seigneurs d'Olans.

IX. Jean-Baptiste d'ANDELOT, chevalier, seigneur d'Olans, de Myon et de Jonvelle, deuxième fils de Jean d'ANDELOT, baron de Jonvelle, seigneur de Myon, etc., premier écuyer de l'empereur Charles-Quint, et de Philippotte *du Bois de Hoves*, sa première femme, prit, à l'exemple de tous ceux de sa maison, le parti des armes, au service du roi d'Espagne. Il était gentilhomme de la bouche du roi Philippe II. Il se trouva comme lieutenant du comte de Meghem à la bataille de Saint-Quentin, et se distingua par son courage et son dévouement durant la terrible lutte qui ensanglanta les Pays-Bas. Après la bataille de Gravelines, sa compagnie fut licenciée par lettres de Marguerite, signées le 11 août 1559 et datées de Gand. Il devint lieutenant du comté de Mansfelt et maréchal-général des armées de Sa Majesté Catholique aux Pays-Bas. Antérieurement et après la mort de son frère aîné, George d'ANDELOT, seigneur de Hoves, etc., il avait été nommé par le roi bailli de Dôle *en notre comté de Bourgogne*, etc., par lettres signées à Bruxelles le 21 janvier 1564 : il prêta serment par-devant François de Vergy, chevalier, baron et seigneur de Champlitte (*haut et puissant seigneur messire Jean-Baptiste d'ANDELOT, chevalier, etc.*).

Seigneurs d'Olans.

Il mourut à Bruxelles le 2 octobre 1591 et y fut inhumé dans l'église de Sainte-Gudule.

Il épousa Anne-Marguerite *le Blanc*, dame d'Olans, dont il eut sept enfants, savoir :

1° Ferdinand, qui suit :

2° Jean-Baptiste d'ANDELOT, chevalier par lettres du roi d'Espagne Philippe II,

ANDELOT.

Seigneurs d'Olaas.

datées de Saint-Laurent le 10 octobre 1591. Ces lettres, qui font partie de ma bibliothèque particulière, contiennent sa biographie et des notes sur ses ancêtres. Elles sont trop intéressantes pour ne pas les donner ici :

« Philippe, roi de Castille..., savoir faisons, comme par la bonne relation qui nous a été faite de la personne de notre cher et bien-ami Jean-Baptiste D'ANDELOT, gentilhomme de notre comté de Bourgogne; que ses devanciers, de toute ancienneté, s'étaient toujours montrés très-fidèles serviteurs à feus nos prédécesseurs; même que feu Jean D'ANDELOT, son aïeul, avait servi à feu, de très-haute mémoire, l'empereur mon seigneur et père, à qui Dieu pardonne, en toutes les guerres qui s'étaient présentées; et que, en reconnaissance de ce, l'avait S. M. I. appelé à son service, auquel il s'était employé avec toute fidélité en l'état de premier écuyer, avec feu le comte de Boussu, par l'espace de dix-huit années, tellement qu'il fut honoré du titre de chevalier; comme semblablement feu messire Jean-Baptiste D'ANDELOT, père dudit Jean-Baptiste D'ANDELOT, nous aurait aussi fait plusieurs bons et notables services, tant ès guerres de Saint-Quentin en France qu'en nos Pays-Bas contre nos ennemis et rebelles, ce qui nous avait aussi mu de l'honorer du même titre et rang de chevalier et de l'employer après en la charge de maréchal de l'host en notre armée de nos Pays-Bas, où il aurait fait bonne preuve de bon devoir et zèle qu'il portait à notre service et avait en la continuation d'icelui terminé sa vie; et que depuis ledit temps, ledit Jean-Baptiste D'ANDELOT, pour succéder à la même volonté de ses ancêtres, aurait dès ses jeunes ans servi en nos Pays-Bas, même en ce dernier voyage de France avec notre armée, où il se serait bien et dûment acquitté; et partant nous suppliait de le vouloir aussi honorer du même titre de chevalier, afin qu'il ait plus d'espoir d'être avec le temps autant avancé en notre service qu'ont été sesdits prédécesseurs; nous, pour ces causes, avons...
Donné en Saint-Laurent le royal, en Castille, le 10 octobre 1591. »

Il mourut à Bruxelles, où il fut enterré dans l'église de Sainte-Gudule, dans la chapelle du Saint-Sacrement avec épitaphe et quartiers :

DANDELOT, Cornon, Hoves, Thiennes,
Le Blanc, Clefnont, Perrenot, Bonvelot.

3° Claude D'ANDELOT, chevalier de Malte, commandeur des Échelles, est rappelé dans le testament de sa sœur Anne-Nicole, en ces termes : « A révérend frère Claude D'ANDELOT, chevalier et commandeur de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, mon bien-aimé frère. » Il fut aussi gentilhomme de Charles-Emmanuel, duc de Savoie, commissaire-général de cavalerie, mestre-de-camp au service de Charles-Emmanuel, enfin lieutenant-général d'un escadron de la cavalerie de Savoie, par lettres conçues en ces termes :

« Par la grâce de Dieu, duc de Savoie..., désirant maintenant pourvoir de celle de lieutenant-général de notre escadron de Savoie, par la mort du feu marquis d'Arinance, et ayant jeté l'œil sur les vertus et agréables services que nous a rendus dès si longtemps le Sr D. Claude D'ANDELOT, chevalier de la sacrée reli-

ANDELOT.

- gion de Saint-Jean de Jérusalem, seigneur et commandeur des Échelles, maréchal-de-camp-général de notre armée, commissaire-général dudit escadron, et capitaine d'une compagnie d'ordonnance pour notre service.... Nous avons établi... icelui commandeur d'ANDELOT.... notre lieutenant-général de notre escadron de la cavalerie de Savoie. Turin, 17 mai 1627. » Il mourut en 1635;
- 4° Anne-Nicole d'ANDELOT, mariée à Antoine *Mouchet de Laubespın*, chevalier, seigneur de Château-Rouillaud, capitaine d'une compagnie de lanciers au service de Philippe II, roi d'Espagne.

Le testament d'Anne-Nicole d'ANDELOT est du 10 septembre 1630.

Après la mort de son époux, elle se retira chez les Capucines de Salins, à l'âge de 23 ans. La sainteté de sa vie fut un sujet d'édification, et l'on assure qu'elle se signala depuis par des guérisons miraculeuses qui se sont opérées sur son tombeau;

- 5° Suzanne d'ANDELOT épousa Guillaume *de Poitiers* ;
- 6° Gasparine d'ANDELOT épousa, par contrat du 12 mars 1587, François *de Visemal*. Ce contrat débute en ces termes : « Noble sieur François *de Visemal*, seigneur de Neby, fils de messire Henri *de Visemal*, chevalier, seigneur de Fromtenay, etc., d'une part; et damoiselle Gasparine d'ANDELOT, fille de feu messire Jean-Baptiste d'ANDELOT, en son vivant aussi chevalier, lieutenant-général et mestre-de-camp pour Sa Majesté catholique en ses pays d'enbas, bailli de Dôle, seigneur de Myon, Olans, Mignot. »
- 7° Adrienne d'ANDELOT, mariée avec Antoine *de Grandmont*, seigneur de Falley, est citée dans le testament de sa sœur Anne-Nicole, ainsi que leur fille qui était sa filleule, Madelaine *de Grandmont*, mariée à Elyon d'ANDELOT-TROMARÉ.

X. Ferdinand d'ANDELOT, chevalier, seigneur d'Olans, de Mignot et de Myon, etc., maître-d'hôtel des archiducs Albert et Isabelle et après leur mort, du cardinal infant, gouverneur et prévôt de la ville de Gray, par commission signée à Bruxelles le 24 février 1616, colonel du régiment du bailliage d'Amont, au pays et comté de Bourgogne, ainsi qualifié dans son testament passé à Bruxelles le 5 janvier 1638. Dans le rapport de M. Gachard sur les archives de Lille, l'on trouve deux notes sur Claude-Ferdinand d'ANDELOT, seigneur d'Olans, savoir : « A messire Claude-Ferdinand d'ANDELOT, chevalier, sire d'Olans, maître-d'hôtel de LL. AA., à compte sur les vacations du voyage que, par ordre de LL. AA., il allait faire vers le duc de Lorraine, le duc de Savoie et le duc de Mantoue, 2,000 livres. Compte de Christophe *Godin* (du 1^{er} janvier au 31 décembre 1608). — A messire Claude-Ferdinand d'ANDELOT, etc., pour la *parpaye* des vacations, frais et dépens du voyage fait par lui, en 1608, vers les ducs de Savoie et de Mantoue, 3,000 livres. »

Ferdinand d'ANDELOT fut institué par sa sœur Anne-Nicole d'ANDELOT pour

Seigneurs d'Olans.

ANDELOT.

Seigneurs d'Olans.

son légataire universel, en le désignant ainsi : « Messire Ferdinand d'ANDELOT, chevalier, seigneur d'Olans, maître-d'hôtel de S. A. Sérénissime, gouverneur de Gray, mon très-cher frère. »

Il fut nommé chevalier par l'archiduc Albert, prince souverain des Pays-Bas, en 1619, par lettres conçues en ces termes :

« Albert, par la grâce de Dieu, archiduc d'Autriche, duc de Bourgogne, etc., savoir faisons que, pour la bonne relation qui faite nous a été de la personne de notre cher et bien-ami Ferdinand d'ANDELOT, seigneur d'Olans, Myon, Mignot, en notre duché de Bourgogne, et que, en suite de ses prédécesseurs et même de feu messire Jean d'ANDELOT, son grand-père, en son vivant commandeur de l'ordre d'Alcantara, écuyer d'écurie de feu de très-haute mémoire l'empereur Charles-Quint notre grand-père, et capitaine et gouverneur de notre ville de Dôle, et aussi de feu Jean-Baptiste d'ANDELOT, son père, à son trépas chevalier, bailli de Dôle et lieutenant par décès de notre très-cher et féal cousin le comte de Mansfelt, chevalier de l'ordre et maréchal-général de notre camp, il aurait servi durant les dernières guerres contre la France, en notre comté de Bourgogne, avec une compagnie de chevaux, et été lieutenant-colonel de notre très-cher et féal le baron de Vergy; désirant pour ce l'honorer de quelque titre, etc. Le 20 octobre 1619. »

L'archiduc Albert fit à Ferdinand d'ANDELOT, l'honneur de le choisir pour un de ses exécuteurs testamentaires.

Après la mort de l'infante Isabelle, il continua ses services au cardinal infant, gouverneur des Pays-Bas, en qualité de maître-d'hôtel.

Voici un extrait d'une lettre qu'il a adressée à l'infante Isabelle en décembre 1640 : « Sans me servir de mes ancêtres, la plupart décédés au service de sa royale maison, du jour que je fus inscrit au nombre de ses humbles serviteurs, on ne m'a vu absent une seule heure de mon devoir, ayant rendu exact compte des ambassades et voyages qui m'ont été enjoins. Toute cette espèce de temps a eu tout loisir de me blanchir barbe et cheveux et de presque me priver du nom de mon père, sans me laisser autre consolation de la perte consécutive de mes cinq fils, sinon de les avoir vus mourir en leur devoir. Je ne me suis oncques donné la hardiesse d'importuner : ce n'est pas, madame, que je n'aie eu l'exemple au contraire, ayant vu par ce moyen tous ceux qui depuis moi ont été appelés à l'office de maître-d'hôtel, et auxquels la naissance ne me rend en rien inférieur, obtenir de plus les honneurs de l'ordre de la Toison-d'Or, comme aussi les titres de marquis et comte, gouverneurs et capitaines-généraux de province, chefs des finances et conseillers d'état. Il est au seul arbitre de Votre Altesse

ANDELOT.

Seigneurs d'Olans.

Sérénissime de donner valeur à mes longs services, si son bon plaisir est de m'honorer du titre de conseiller d'état (1). »

Par son testament du 5 janvier 1638, il voulut que ses restes mortels fussent inhumés : « A l'église de mon seigneur Saint-Jacques, autrement dit de Caudenberg, proche la cour, et mis au caveau qu'il a fait faire sous l'autel de la chapelle de Notre-Dame, en laquelle est fondée la confrérie des serveurs de la maison de Sadite Altesse, etc. » Dans ce même testament ou codicile il nomme seulement ses deux filles puînées, *les instituant pour ses héritières ab intestat*.

Il épousa en premières noces, par contrat du 8 mai 1590, Anne de Grandmont, fille de Gaspar et d'Adrienne de Joux, et en secondes noces Anne-Françoise de Laubespain, veuve de Claude de Grandmont. Il eut du premier lit :

- 1° Nicolas-Antoine d'ANDELOT, seigneur d'Olans, premier chapelain de l'oratoire des archiducs Albert et Isabelle, prit ensuite le parti des armes, et fut tué au siège de Verceil;
- 2° Ferdinand d'ANDELOT, chevalier de Malte, est mentionné dans le contrat de mariage de sa sœur Adrienne, de 1618, en faveur de laquelle il renonça à ses biens : « Par l'entrée et profession que fera le seigneur Ferdinand d'ANDELOT, son autre frère, en l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. » Il fut en outre capitaine de cuirassiers au service de l'empereur et tué à la bataille de Prague;
- 3° Anne-Gasparine d'ANDELOT, abbesse de la royale abbaye de Baume-les-Dames, par bulle de Rome du 4 décembre 1650, en faveur de qui son père constitua une pension par acte du 13 décembre 1619. Elle est aussi mentionnée dans le codicile de 1638;
- 4° Adrienne d'ANDELOT, mariée, par contrat du 27 février 1618, avec Nicolas-Louis de Guyerche de Grozon, seigneur d'Andelot, Chevignez, Pimont, Chenefvre, Vuillaffans, etc., fils de Melchior de Guyerche et de Philiberte de Grozon. A ce contrat figurèrent comme témoins : « Généreux seigneur, messire Ardouin-Gaspar de Beaujéux, chevalier, seigneur de Montot, Artanfontaine, Acoz, beau-frère de Nicolas de Guyerche, et généreux seigneur Louis de Jouffroy, seigneur de Gonssans, Tallenay, son cousin; haut et puissant seigneur, messire Gérard de Joux, dit de Vatteville, marquis de Versoy, comte de Bussollin, baron de Châteauvillain, oncle d'Adrienne d'ANDELOT, et ayant charge et pouvoir dudit seigneur d'Andelot, absent; dame Adrienne de Joux, veuve de messire Gaspar de Grandmont, chevalier, seigneur de Châtillon, Fondremainte, Grammont, son aïeule maternelle; haut et puissant seigneur messire Jacques-Antoine de Joux, dit Grammont, seigneur de Châtillon, Roche, Vellefaux, Mont-le-Vernoy, etc.; messire Antoine de Grammont, che-

(1) C'est à Ferdinand d'ANDELOT, que Godefroi Wendelinus, dédia dans une magnifique préface l'ouvrage des *Chevaliers de la Toison-d'Or*, composé par Chifflet.

ANDELOT.

Seigneurs d'Olans.

valier, seigneur dudit Grammont, Fondremaine, Fallon, Frotey, Marvelize, oncles maternels de ladite demoiselle ; messire Elyon d'ANDELOT, seigneur de Tromarey, Labauc, Longwy, etc., son cousin. »

Il eut du second lit :

- 5° Dorothee d'ANDELOT, morte jeune;
- 6° Antoine d'ANDELOT, capitaine d'infanterie, mort en 1625 et enterré à Bruxelles, dans l'église de Sainte-Gudule, auprès de son oncle Jean-Baptiste;
- 7° Barbe-Françoise d'ANDELOT épousa Alexandre, baron *de Wiltz*, veuf de Louise d'ANDELOT, dame de Chemilly, qu'elle fit son héritier, à la condition d'épouser Barbe d'ANDELOT, sa parente. Ils sont cités dans le testament de leur tante Anne-Nicole d'ANDELOT, en ces termes : « Dame Barbe-Françoise d'ANDELOT, ma nièce, femme de monsieur le baron *de Wiltz*; »
- 8° Louis d'ANDELOT, capitaine de 200 cheveu-légers, mourut à l'armée sans alliance.

Seigneurs de Tromaré.

Seigneurs de Tromaré.

VII. Lionel ou Elyon d'ANDELOT, seigneur de Tromaré (deuxième fils de Guillaume d'ANDELOT et de Guillemette *de Myon*), fut admis, en 1503, dans l'ordre de Saint-George. Il épousa, en 1504, Jeanne *de Ferrière*, fille de François, seigneur de Chassigne, et de Jeanne *de Rye de Balançon*, dont il eut :

- 1° Guillaume, qui suit :
- 2° Pierre, prieur de la royale abbaye de Saint-Claude; — 3° François, protonotaire apostolique, au duché de Bourgogne; — 4° Antoinette-Hyacinthe, carmélite à Château-Chalon; — 5° Claudine, mariée à Antoine *de Ruffé*.

VIII. Guillaume d'ANDELOT, seigneur de Tromaré, d'Avrigny, de Sauvagny lez-Pesmes, chevalier de l'ordre noble de Saint-George, en 1546, maître des requêtes de l'empereur Charles-Quint, mort en 1552, épousa Antoinette *de Coyeghem*, dame de Montarlot, d'Autel et de Suancourt, dont il eut :

- 1° Pierre d'ANDELOT, seigneur de Montarlot, d'Autel, de Suancourt, d'Avrigny lez-Pesmes, épousa, en 1570, Guillemette *Mouchet de Laubespain*, dont :

A Lionel ou Elyon d'ANDELOT, seigneur de Mauroge, de Montarlot, d'Autel, d'Avrigny et de Sauvagny lez-Pesmes, capitaine de deux cents fantassins pour S. M. Catholique au régiment du baron de Beaunnoie, épousa Odette *Martin de Gray*, et mourut sans postérité le 12 novembre 1618. Par testament du 21 octobre 1616, Lionel d'ANDELOT institua pour son héritière universelle Louise d'ANDELOT, sa sœur, mariée au comte *de Lallemand*.

B Louise d'ANDELOT, femme de Henri-Denis, comte *de Lallemand*, seigneur d'Agerans, fils de Claude, comte *de Lallemand*, et d'Anne *de Mailly*. Leur fille unique, Françoise *de Lallemand*, épousa, le 3 novembre 1626, Pierre-Aubert,

ANDELOT.

seigneur de *Ressie*, capitaine de cent hommes de cuirassiers, au service du roi d'Espagne Philippe II. Par cette alliance, un fief, dit d'Andelot, situé sous les seigneuries de Pesmes et de Sauvagny, bien distinct de la seigneurie d'Andelot, aux monts de Salins, à laquelle la famille doit son nom, passa dans la maison d'Aubert de *Ressie*, où cette propriété est restée jusqu'à la révolution française.

Seigneurs de Tromaré.

2° Jean, qui suit :

IX. Jean d'ANDELOT, seigneur de Tromaré, épousa, en 1574, Jeanne de *Balai*, dame de Longwy. Il fut gouverneur de l'Artois; il eut un fils :

X. Elyon d'ANDELOT, seigneur de Tromaré, créé chevalier par lettres-patentes de 1618, et de l'ordre noble de Saint-George en 1615, gouverneur de Gray, grand-bailli de Dôle, maître-d'hôtel de l'archiduchesse Isabelle, gouvernante des Pays-Bas, était l'homme du monde qui alliait le mieux la vertu à la noblesse, les préceptes du christianisme aux lois de l'Etat, la science avec l'épée. Il parlait parfaitement plusieurs langues et était fort estimé à la cour de Rome; le pape Paul V le favorisait d'une estime toute particulière et disait : « Que messire d'ANDELOT, pour la fermeté de sa foi, « était l'Hercule chrétien; pour les lumières de sa science et la grandeur « de son courage, la gloire de son pays. »

Il demanda par lettre du 28 janvier 1637, pour l'un de ses fils, le prieuré de Fontaine, vacant par le décès de Baudouin de Champlitte.

Il épousa Madelaine de *Grandmont*, dont il eut dix-huit enfants; presque tous moururent en bas âge, les autres sont :

1° Claude-Ferdinand-Louis, qui suit :

2° Gaspar-Aimé, grand-prieur de l'abbaye royale de Saint-Claude;

3° François, capitaine de cheveu-légers, mort à l'armée, où il se distingua par sa valeur;

4° Marie-Emmanuelle, citée pour sa rare beauté et son esprit, avait été fiancée au comte de *Viange*, mais ce jeune seigneur ayant été tué à la guerre elle entra à l'âge de 18 ans, au monastère de la Visitation à Dôle, où elle mourut supérieure dans une grande réputation de sainteté, le 3 avril 1694. Elle avait été reçue à l'âge de trois ans chanoinesse à l'abbaye d'Epinal en Lorraine, par l'abbesse, sa parente;

5° Anne-Madelaine, qui refusa l'honneur de devenir abbess de Baume-les-Dames, où elle était chanoinesse, pour entrer comme sa sœur, dans le monastère de la Visitation à Dôle.

XI. Claude-Ferdinand-Louis d'ANDELOT, seigneur de Tromaré, reçu chevalier de l'ordre de Saint-George en 1655, mort en 1664, des blessures qu'il reçut au siège de Besançon, et enterré avec épitaphe et quartiers dans l'église des Cordeliers de cette ville, commandait dans ce siège l'endroit principal et

Seigneurs de Tromaré.

le plus attaqué, et il le défendit longtemps avec une valeur qui lui mérita les éloges de Louis XIV. Ce prince, qui était présent au siège de cette ville, ayant appris que le chevalier d'ANDELLOT était mortellement blessé, lui envoya ses médecins et chirurgiens, lui faisant exprimer le regret qu'il éprouverait de sa perte et disant : « *Qu'il serait à désirer pour la gloire des princes, que tous leurs soldats lui fussent semblables en valeur et courage?* » Il avait épousé Françoise de Velleçon, de la maison de Poligny.

Quelques difficultés s'étant élevées entre Pierre-Aubert, seigneur de *Ressie* (voyez ci-dessus), et Claude-Ferdinand-Louis d'ANDELLOT, son cousin, au sujet de la collation de la chapelle de Notre-Dame dans l'église de Saint-Hilaire de Pesmes (que Pierre-Aubert possédait du chef de sa femme Françoise de *Lallemand*, dont la mère était Louise d'ANDELLOT), un traité fut conclu le 9 avril 1658, entre les deux seigneurs, par lequel Claude-Ferdinand-Louis d'ANDELLOT céda au seigneur de *Ressie*, à perpétuité, les droits de collation et de sépulture qu'il avait à la chapelle de Notre-Dame, appelée depuis la chapelle de *Ressie-Andelot*. Il laissa trois filles :

- 1° Nicole d'ANDELLOT, mariée au comte de *Strambin*, en Piémont ;
- 2° Claudine d'ANDELLOT, mariée au comte de *Saint-Martin*, aussi en Piémont ;
- 3° Anne-Hyacinthe d'ANDELLOT, qui épousa Nicolas-Joseph, comte de *Vaudrey*, fils d'Antoine de *Vaudrey*, baron de Saint-Remi, et d'Adrienne de *Beaujeu*.

ANETHAN, originaire de Trèves, fut admis dans la noblesse de l'empire par Ferdinand II, le 27 août 1650. Selon les lettres-patentes de 1787 qui accordèrent le titre de baron à François-François de Paule-Henri-Joseph d'ANETHAN, cet empereur ne se borna point à élever Jean d'ANETHAN, chancelier de l'électeur de Trèves « au rang et grade de noblesse et des nobles chevaleresques fondateurs admissibles aux tournois et autres assemblées nobles, mais il daigna même lui concéder quatre quartiers en la personne de l'un et de l'autre de ses aïeux, tant paternels que maternels. » Quelques généalogistes allemands pensent que la famille d'ANETHAN est issue de celle de Tilly ; et la touffe d'une plante, nommée en allemand *dillkraut*, aurait été mise par les blasonneurs dans la patte du lion de l'écu d'une branche établie en Bavière, pour éterniser le souvenir d'une semblable extraction ; cette plante s'appelle en français anet ; et comme le lion de la branche belge ne tient rien, on peut supposer qu'elle ne partage pas cette prétention.

Par diplôme du 26 avril 1816, le roi Guillaume admit dans l'ordre équestre du grand-duché de Luxembourg, François-François de Paule-Henri-Joseph, baron d'ANETHAN, ainsi que tous ses descendants légitimes des deux

ANETHAN.

sexes. Néanmoins dans la liste des nobles du royaume, insérée dans le *Journal officiel* de 1825, le titre de baron était déclaré transmissible par rang de primogéniture seulement et les cadets n'avaient droit qu'au titre de chevalier. Une exception fut faite en faveur du puiné de François-François de Paule-Henri-Joseph; et depuis, le roi Léopold daigna régulariser les droits acquis à la famille par le diplôme de 1787 : le 15 février 1840, S. M. autorisa Jules-Joseph d'ANETHAN et ses frères Henri-Armand-Marie et Henri-Auguste, ainsi que leurs descendants directs, sans distinction de sexe ni de primogéniture, à porter le titre de baron ou de baronne.

I. Pierre d'ANETHAN, bailli de Schoncken, échanson de l'électeur de Trèves (*officialis et cellarius archiepiscopi Trevirensis, satrapa in Schoncken*), épousa Barbe de Bislich, dont :

II. Henri d'ANETHAN de Prehm, échanson de Trèves et bailli de la ville et du château de Saarbruck (*officialis et cellarius archiepiscopi Trevirensis, satrapa in urbe et castro Sarburgi*), épousa Anne de Henszell, de Zell, fille de Jean, docteur en droits, secrétaire de l'électeur de Mayence, et d'Anne-Sophie de Senheim, sœur de Jean-Simon de Senheim, chancelier de l'électeur de Trèves en 1597 et 1598. Il eut de ce mariage :

III. Jean d'ANETHAN, né le 13 janvier 1594, licencié en droits, conseiller aulique de l'empereur Ferdinand II, chancelier de l'électeur de Trèves et un de ses plénipotentiaires au congrès de Munster en 1648, fut disgracié à cause de son dévouement à l'Espagne et à l'Autriche, et privé de ses emplois par l'électeur Philippe-Christophe de Sætern; il n'échappa à la mort que par la fuite. Le père Masenius donne des renseignements curieux sur ses malheurs, dans ses *Antiquités et Annales de Trèves*, p. 542. Après la mort de cet électeur, Jean d'ANETHAN reprit sa place de chancelier, et le 12 mars de l'année 1652, il assista en cette qualité à l'inauguration du nouvel électeur, Charles-Gaspard Van der Leyen, qui le maintint dans ses dignités, par lettres patentes du 28 août de la même année (Hontheim, *Histoire diplomatique de Trèves*, t. 3, p. 217, 683), et le députa à la diète de Francfort pour l'élection impériale, en 1657.

Jean d'ANETHAN acheta la seigneurie de Densborn sur la Kyll, comprenant les hameaux ou villages de Densborn, de Dhom, de Jamersdorff et une partie de celui de Steinborn.

Il mourut le 4 mai 1668 et fut inhumé dans l'église paroissiale de Saint-Antoine à Trèves, sous une pierre qui porte l'inscription suivante :

ANETHAN.

D. O. M.

Deia memoria viri nobilis et amplissimi Joannis ANETHANI, domini in Densborn et Dhom, Sac. Cæs. Maj. à Consiliis, Eminentiss. archiepiscoporum ac principum electorum Trevirensium Lotharii, Philippi Christophori et Caroli Gaspari consilarii intimi et cancellarii. Qui natus anno MD. LXXXIV. XIII jan., denatus anno MDC. LXVIII. IV Maii, vixit Ferdinandis II et III et IV, Leopoldo Cæs. imperio, regibus, principibus, patriæ notus, acceptus. Dixit in comitiis, in legationibus, pro religione, pro Cæsare, pro imperio, pro principe, pro patriâ, candidè, fortiter, prudenter, constanter. Cui deliciae benefacere; odisse neminem gloria, nisi quem odisset virtus. Quid tandem? abiit eò, quo opera ejus sequuntur illum. Obiit, ut requiesceret spiritus à laboribus suis. R. I. P.

Selon Hontheim, *Historia Trevirensis*, t. 3, page 212, le chancelier eut de Marguerite de Veidert, sa femme, Jean Henri d'ANETHAN, évêque *in partibus*; mais il paraît que cet auteur s'est trompé et que le chancelier épousa, en premières noces, Élisabeth de Gobelius, fille de Jean et d'Élisabeth Von Veidert, et en secondes noces Anne-Marie Paccius, fille de François, bourgmestre de Trèves, et de Gertrude Dierdorff.

Il eut de son premier mariage :

1° Gertrude, décédée à Ratisbonne, où elle avait épousé Louis de la Neufforge :

Et du second lit :

2° Philippe-Christophe, qui suit :

3° Jean-Henri, co-seigneur de Densborn, pour moitié, évêque *in partibus* de Hiéropolis, suffragant de l'archevêché de Trèves et puis de Cologne, chanoine capitulaire de cette métropole et de la cathédrale de Hildesheim, chanoine des cathédrales de Goslar et de Wimpfen, prévôt de la collégiale de Saint-Géréon, à Cologne. Hontheim, dans l'ouvrage cité, t. 3, p. 212, donne une notice sur le suffragant de l'archevêque de Trèves; on y voit qu'il avait étudié la philosophie et la théologie à Rome, au collège allemand où se trouve encore son portrait. Il donna, à titre de fidéicommiss, sa moitié de la seigneurie de Densborn, à ses neveux, fils de son frère aîné, Philippe-Christophe d'ANETHAN. Le père Paul Aler, de la compagnie de Jésus, a célébré sa mort dans un poème. Ses restes mortels ont été déposés dans la collégiale de Saint-Géréon, sous une pierre qui portait l'inscription suivante, surmontée de huit quartiers :

Sta viator, et lacrymis publicis adde tuas; utrasque meretur jactura publica. Hic jacet, qui semper stetit, Joannes-Henicus d'ANETHAN, episcopus Hieropolitanus, etc. Tota ejus indoles fuit, mitem esse et humilem corde. Tota ejus vita fuit beneficentia; nam pertransiit beneficiendo. Perfunctus magnis honoribus, superavit quæ gessit; meruit etiam quos non gessit.

ANETHAN.

Quos obivit, nunquam ambivit. Mortuus est anno ætatis LXV dignus longiori vitâ, nisi dignior fuisset æternâ; adhuc annis immaturus erat, æternitati maturus, cui adhuc vivus assueverat; undè tam facile ad eam migravit, ut mutasse hospitium diceres. Mortuus est, sed non totus. Vivit adhuc fama ejus post fata, virtus post funera, post obitum gloria, post obitum memoria. Pars melior anima, cœlo assueta, quò ire consueverat, eò ivit. Abi viator, et disce sic mori tempori, ut nascaris æternitati. R. I. P.

4° Damien-Henri, co-seigneur de Densborn, de Dhom, etc., épousa Anne-Marie *de Biber*, dame de Brandenburg sur la Bless, dont un fils et deux filles; savoir :

A Jean-Jacques, co-seigneur de Densborn, de Dhom, etc., échevin de la ville de Trèves, mort en 1760;

B Anne-Jeanne-Agnès, née à Trèves le 21 janvier 1683, morte le 9 mars 1746, épousa Guillaume-François *Marchant*, seigneur de Bosport, de Heisdorff, etc., maître de forges à Domeldange, mort le 27 octobre 1723, dont postérité;

C Anne-Marguerite, née en 1688, décédée à Trèves le 24 octobre 1748, se maria avec Charles-Gaspar *de Hontheim*, né à Trèves le 29 avril 1637 et mort dans la même ville le 16 avril 1724, dont entre autres enfants, Jean-Nicolas *de Hontheim*, évêque de Myriopolis, suffragant de Trèves, célèbre par ses travaux littéraires et ses démêlés canoniques.

IV. Philippe-Christophe d'ANETHAN, conseiller de l'électeur de Trèves, baptisé par l'électeur Philippe-Guillaume de Sœttern, épousa, le 23 septembre 1650, Anne-Marie de Girwin, dont :

1° Jean-Oswald, co-seigneur de Densborn;

2° Anne-Marie;

3° Jean-Henri, qui suit :

V. Jean-Henri d'ANETHAN, co-seigneur de Densborn, grand-bailli de Hohenbourg, dans le Haut-Palatinaat, né le 8 mai 1657, mort à Hohenbourg le 29 septembre 1717, à l'âge de 56 ans. Ses restes ont été déposés dans l'église de Saint-Jacques de cette commune. Il épousa, le 17 avril 1692, Marguerite-Odile *de Kulberg*, fille de Mathias, prévôt de Briey en Lorraine, et de Marguerite *d'Erp*; dont :

1° François-Bernard-Henri, co-seigneur de Densborn, né le 15 mars 1693, grand-bailli de Hohenbourg après la mort de son frère, décéda dans le célibat le 13 février 1763. Ses restes mortels furent inhumés dans le caveau de ses parents, à l'église de Saint-Jacques de Hohenbourg;

2° François-Antoine-Oswald, qui suit :

3° François-Gaspar, né le 11 janvier 1696, mort sans postérité;

4° Jean-Sébastien, né le 24 juin 1699, échanson de l'électeur Maximilien-Joseph, duc de Bavière et directeur de Pfaffenhoffen, dans le Haut-Palatinaat, créé

ANETHAN.

baron par lettres-patentes de l'électeur, datées de Munich 5 mai 1750, est l'auteur de la branche des barons d'ANETHAN de Densborn, établie en Bavière. Leurs armes ne sont pas semblables à celles de leurs parents de Belgique : elles sont d'azur, en chef un lion de gueules accroupi tenant à la patte gauche une touffe d'anet de sinople, et en pointe trois pals d'or; pour cimier, un casque ouvert et couronné et le lion de l'écu entre deux cornes de buffle de sable.

VI. François-Antoine-Oswald d'ANETHAN, co-seigneur de Densborn, etc., né à Hohenbourg le 15 juin 1694, mort à Luxembourg le 29 mai 1754, épousa, le 6 avril 1738, Marie-Béatrix-Henriette-Joséphine de Mareschal, née le 10 juillet 1709, décédée le 14 septembre 1778, fille de François-Albert de Mareschal, écuyer, lieutenant-colonel d'infanterie au régiment de Bouret, au service d'Espagne, et de Marie-Anne de Lanser. Naquirent de cette union :

- 1° François-François de Paule-Henri-Joséphine, qui suit;
- 2° Marie-Anne-Marguerite-Henriette-Joséphine, née en 1739, épouse de Joseph comte O'Donnell, colonel au service d'Espagne;
- * 3° Anne-Marguerite-Catherine-Henriette-Joséphine, née en 1741, épouse de N. de Stein;
- 4° Marie-Barbe-Charlotte-Joséphine, née en 1744, épouse de N. Simonin, originaire de la Franche-Comté;
- 5° Anne-Madelaine-Isabelle-Joséphine, née en 1745.

VII. François-François de Paule-Henri-Joséphine d'ANETHAN de la Trapperie, ex-seigneur de Densborn, baron par lettres patentes de Joseph II, du 1^{er} décembre 1787, confirmées implicitement le 26 avril 1816, né à Luxembourg le 6 juillet 1743, haut-forestier de la province et duché de Luxembourg, élevé à la dignité de membre du corps équestre de la province de Luxembourg et de la première chambre des états-généraux du royaume des Pays-Bas, chevalier de l'ordre royal du Lion Belgique, mort au château de la Trapperie le 10 mars 1824, épousa, en premières noces, le 7 septembre 1767, Anne-Barbe-Pétronille de Cassal, née à Luxembourg le 12 février 1747, fille de Pierre-Antoine-Joséphine, baron de Cassal et de Bomal, seigneur de Fischbach, de Rocourt, de la Rochette et des terres et seigneuries de Soye, conseiller d'épée au conseil de Luxembourg, ancien député résident de la noblesse du pays et duché de Luxembourg et du comté de Chiny, prévôt, capitaine et administrateur du marquisat d'Arlon, et de Marie-Anne de Biber; en secondes noces, en 1782, Marie-Catherine-Joséphine de Mareschal,

ANETHAN.

sa cousine germaine, née à Bâle le 20 juin 1762, fille de Jean-Charles-Joseph baron *de Mareschal*, né à Luxembourg le 25 septembre 1704, résident impérial près du corps helvétique, mort à Bâle le 12 juillet 1769, et d'Hélène-Éléonore *Brias de Hollenfeltz*, née au château de Hollenfeltz le 26 juillet 1729, décédée à Luxembourg le 16 avril 1803.

Il eut du premier lit :

- 1° Jacques-Joseph-Dominique, qui suit :
- 2° Henriette, morte à Luxembourg le 28 janvier 1843 ;
- 3° Antoinette, mariée à Henri *d'Herbigny*, directeur de l'enregistrement et des domaines à Bordeaux.

Du second lit :

- 4° Pierre-Félix-Joseph, né à Luxembourg le 5 novembre 1787, membre de la seconde chambre des états-généraux pour la province de Luxembourg, en 1829, et du corps équestre de la même province, épousa Séraphine *Demessnil*, de Volckrange. Il obtint, en 1828, le titre de baron, comme faveur personnelle, et mourut au château de la Trapperie ;
- 5° Apolline-Éléonore, née à la Trapperie le 27 janvier 1798, épouse du baron Auguste *d'Huart*, membre de la députation permanente du conseil provincial du Luxembourg ;
- 6° Henriette-Victorine, née à la Trapperie le 13 janvier 1806, épousa le baron *de Blockhausen*, chancelier d'état pour le grand-duché de Luxembourg.

VIII. Jacques-Joseph-Dominique baron d'ANETHAN, né à Luxembourg le 4 août 1769, conseiller municipal de la ville de Bruxelles le 25 messidor an X, conseiller de préfecture du département de la Dyle le 31 janvier 1806, intendant ou préfet de ce même département, en remplacement de Frédéric-Christophe d'Houdetot. En cette qualité, il reçut et complimenta le prince d'Orange lors de son entrée à Bruxelles, au mois de juillet 1814, comme prince souverain, et aussi lors de son inauguration comme roi des Pays-Bas. En 1816, il fut nommé conseiller d'état et décoré de l'ordre du Lion Belgique. Après la révolution de 1830, il fut mis à la retraite par le roi des Pays-Bas. Il épousa à Bruxelles, le 21 avril 1797, Apolline-Joséphine *Verseyden de Varick*, née à Bruxelles le 28 avril 1771, fille de Pierre-Yve, conseiller de la chambre des comptes à Bruxelles, grand-bailli de la ville et chàtellenie d'Audenaerde et, en cette qualité, membre et député des états de la province et comté de Flandre, et de Marie-Anne *de Crumpipen*, sa seconde femme, sœur de Henri de *Crumpipen*, secrétaire

ANETHAN.

d'état. et de guerre, et de Joseph *de Crumpipen*, chancelier de Brabant.
Il eut de ce mariage :

- 1° Anne-Henriette, née à Bruxelles le 18 juillet 1798, morte dans la même ville le 20 mai 1814, à l'âge de 15 ans.
- 2° Victor-Joseph, né à Bruxelles le 17 février 1800, page du roi des Pays-Bas en 1814, sous-lieutenant au 9^e régiment de cuirassiers, premier-lieutenant au mois de septembre 1827, capitaine au service de la Belgique depuis 1830 et enfin major commandant les 5^e et 6^e escadrons du régiment de cuirassiers, etc., mort à Ypres le 20 octobre 1833, épousa Henriette baronne *de Rengers*, fille de Justin-Sjuck-Gérolde-Juckama *de Burmania*, baron de Rengers, conseiller d'état du roi des Pays-Bas, chevalier du Lion Belgique, membre du corps équestre de la province de Frise; il en eut un fils unique, Justin-Jacques-Joseph d'ANETHAN;
- 3° Jules-Joseph, qui suit :
- 4° Henri-Armand-Marie, né à Bruxelles le 8 septembre 1804, commis-adjoint au ministère de l'intérieur, et puis secrétaire du cabinet du roi, chevalier de l'ordre Léopold;
- 5° Auguste-Henri, né à Bruxelles le 15 mai 1810, page de S. M. le roi des Pays-Bas en 1821, passa ensuite en qualité d'employé au gouvernement du Brabant méridional; en 1823, il fut attaché à la mission de S. E. le vicomte du Bus de Ghisignies, aux Indes Orientales, et devint assistant-résident de première classe à Buitenzorg, où se tient ordinairement le gouverneur-général. En juillet 1830, il entra au cabinet de S. M. le roi des Pays-Bas. Il est décoré de l'ordre du Lion Belgique.

IX. Jules-Joseph d'ANETHAN, baron, né à Bruxelles le 23 avril 1805, docteur en droits à l'université de Louvain le 10 août 1824, substitut du procureur du roi près le tribunal de première instance à Courtray au mois de juin 1826, puis à Termonde en octobre de l'année suivante, juge d'instruction à Anvers, par arrêté du gouvernement provisoire de novembre 1830, procureur du roi à Louvain le 24 février 1831, substitut du procureur-général près la cour d'appel à Bruxelles le 27 octobre 1832, avocat-général près la même cour le 14 avril 1836, enfin ministre de la justice le 16 avril 1843, épousa, à Bruxelles le 11 octobre 1827, Marie-Cornélie-Fulvie *de Jonghe*, fille d'Égide-Corneille, dit Égide-Charles *de Jonghe*, conseiller de la cour d'appel, et de Marie-Antoinette *de Roovere*; dont :

- 1° Auguste-Joseph-Marie, né à Termonde le 17 février 1829;
- 2° Victor-Marie, né à Louvain le 8 novembre 1831;
- 3° Nathalie-Joséphine, née à Bruxelles le 10 octobre 1836, décédée le 20 février 1843.

ARCONATI-VISCONTI.

ANGEST, voyez *Vaernewyck*.

ANSEMBOURG, voyez *Marchand*.

ANSEROEUL, voyez *Gouy*.

ANTHINNE, voyez *Wal*.

ARAZOLA DE ONATE est une illustre famille d'Espagne.

Jean ARAZOLA DE ONATE, né au château d'Arazola, en Biscaye, secrétaire de la chambre de l'infante Isabelle, accompagna cette princesse au pays et fut pris par Albert pour son chambellan.

Son fils Marie-Albert épousa, en 1642, Jossine *Stochove*, fille de Jean et de Marie *Reyvaert*, veuve du capitaine Jean Van Sprangen, décédé sans postérité en 1639. Il fut aussi capitaine d'une compagnie libre d'infanterie et puis du guidon du roi Philippe IV, qui le créa chevalier le 7 août 1647, lieutenant-général de la Fauconnerie de la province de Flandre, gentilhomme de la maison royale et commissaire du roi pour le renouvellement du magistrat de Bruges en 1665, 1666 et 1667. Il fut lui-même bourgmestre et échevin du Franc, ainsi que président du conseil de l'amirauté et de la chambre royale de commerce et envoyé extraordinaire du roi à la cour de Londres. Il décéda en 1674, et fut inhumé dans le cloître des Dames-Anglaises dont il fut le fondateur.

Les ARAZOLA DE ONATE sont encore alliés à *Le Bailly*, à *Fierlant*, à *Van den Berghe de Limminghe*, et à plusieurs autres familles honorables et puissantes mais qui ne sont pas comprises dans la noblesse du royaume.

Le titre de baron a été accordé à Jean-Népomucène ARAZOLA DE ONATE DE MELDERT ainsi qu'aux enfants Élisabeth, François, Auguste et Annette qu'il avait de son mariage avec Élisabeth *Arts*.

ARCHIMONT, voyez *Formanoir*.

ARCONATI-VISCONTI, originaire de Milan, s'établit au pays au milieu du XVIII^e siècle, à l'occasion d'un mariage avec Henriette *Schockart*, fille d'Alexandre-Louis, comte de Tirimont, baron de Gaesbeke, audancier, conseiller et commis des domaines et finances aux Pays-Bas, et de Jeanne-Marie-Dorothée *Volckaert*.

La guivre qui se trouve dans les armes des ARCONATI, est empruntée aux *Visconti*; à ce sujet, un membre de cette dernière famille fait la réflexion suivante : « On attribue l'origine du serpent des *Visconti* ou à l'expédition
« qu'Othon *Visconti* fit dans la terre sainte, du temps de Godefroid de
« Bouillon, ou à la Bisse d'airain qui se trouve sur une colonne de l'église
« de Saint-Ambroise à Milan, quoique je tiens le premier absolument
« faux, et que le deuxième n'ait au plus que quelque apparence de vérité :

ARDEMBOURG-DE-GIBIECQ.

« mais ce qui me plairait davantage est le sentiment du père Ménéstrier,
« qu'il a au livre de l'origine des armoiries, chap. 4, page 103, en disant :
« Pour détruire ces fables, il ne faut que remarquer que ce serpent est
« l'armoire parlante de la comté de l'Anglerie, comme on voit au tom-
« beau de Jean Galéas, duc de Milan, dans la chartreuse de Pavie, où
« toutes les armoiries de ses états sont représentées. Sur la guivre, il y
« a écrit : *Comes Angleria*, ou, comme l'on dit ailleurs *Anguaris*, telle-
« ment que cette guivre fait allusion à ce nom, le serpent étant dit *Anguis*
« en latin. »

ARDEMBOURG-DE-GIBIECQ, famille de Hainaut, originaire d'Artois, est d'une ancienne noblesse, bien que des lettres d'anoblissement aient été octroyées le 16 juillet 1724 en faveur de François-Ignace d'ARDEMBOURG. Le comte de Saint-Genois disait au commencement du siècle : « L'ainé de
« cette famille, connu à Mons sous le nom de GIBIECQ, est époux d'une
« *Herissem* » et il le considérait aussi comme issu de celle de l'Artois.

Un certificat du magistrat de la ville de Mons, du 4 mars 1718, donne l'histoire contemporaine de la famille d'ARDEMBOURG, en ces termes : « Fran-
« çois-Ignace d'ARDEMBOURG, seigneur de Gibieck, habitant cette ville, fils
« de Pierre et de damoiselle Marie *Lefebvre*, a épousé en premières noces
« damoiselle Marie-Angélique *de Behault*, tante maternelle de Simon Huet,
« conseiller et avocat de S. M. dans cette province; et, en secondes noces,
« damoiselle Catherine d'ARDEMBOURG; il a servi en qualité de volontaire,
« dans le régiment d'infanterie haute Allemagne de M. Théiste de Braun-
« feld, au service de feu S. M. Charles II, depuis le mois de juillet 1686
« jusqu'au mois d'octobre 1688, lorsqu'il fut fait enseigne au même régi-
« ment dans lequel il a continué de servir, en cette qualité, jusqu'au mois
« d'avril 1691. Il a fait son devoir en officier d'honneur. Le 15 janvier
« 1698, il a été fait par nous capitaine d'une compagnie bourgeoise de
« cette ville, charge qu'il a exercée à notre entière satisfaction. Présen-
« tement il est du conseil de cette ville. Le contrat de mariage de Pierre
« d'ARDEMBOURG et ladite damoiselle *Lefebvre* fut conclu le 12 mai 1641,
« en présence de Michel Buterne, conseiller de la noble et souveraine cour
« audit Mons, cousin du futur, et de Gabriel Duchateau, doyen et chanoine
« du vénérable chapitre de Saint-Vincent à Soignies, oncle de ladite da-
« moiselle *Lefebvre*. Pierre était fils de Nicolas et de damoiselle Antoinette
« *Gouvion*, fille de Jean, conseiller et maître-général des monnaies de
« L. A. S., et de damoiselle Jeanne *Engrand*; et Jean d'ARDEMBOURG, père de
« Nicolas, épousa damoiselle Jeanne *Lefebvre* de Buissart. Attestons de plus

ARDEMBOURG-DE-GIBIECQ.

« que la famille d'ARDEMBOURG est ancienne et honorable, alliée aux plus
« anciennes familles de cette ville, et que François-Ignace d'ARDEMBOURG a
« toujours vécu de ses biens, sans exercer ni commerce ni trafic. »

Le chanoine Hellin mentionne le mariage d'Anne-Joseph d'ARDEMBOURG, morte le 17 février 1776, avec Irix-Joseph *de Seville*, seigneur de Potelle, d'Ampez, décédé en 1757; ils ont été enterrés tous les deux dans la sépulture de la famille *Seville*, à l'église collégiale de Sainte-Waudru à Mons.

Dans l'espoir de suppléer à ces renseignements, nous donnons un vieux fragment généalogique qui semble avoir été écrit au commencement du xvii^e siècle, et d'après lequel les ARDEMBOURG, du Hainaut, descendraient de Jean d'ARDEMBOURG, écuyer, et de Marie *de Coche* :

I. Perceval d'ARDEMBOURG, chevalier, mort en 1292, épousa Ide *de Rochefort*, fille du seigneur de ce lieu, dont :

- 1^o Allard, mort célibataire;
- 2^o Othon, chevalier, épousa la fille du seigneur *de Poix*, sans génération;
- 3^o Guillaume, qui suit :
- 4^o N., épouse de Jean *d'Azincourt*.

II. Guillaume d'ARDEMBOURG épousa Jeanne, fille du seigneur *de Dolle-hain*, dont :

- 1^o Floris, qui suit :
- 2^o Jean épousa, en premières noces, Jeanne *de Fourge*; en deuxièmes noces, Anne *de Poix*, et en troisièmes noces, Marie *Saquespée* : il mourut sans postérité;
- 3^o Marie, épouse du sire *de Beaumont*.

III. Floris d'ARDEMBOURG, écuyer, épousa Marie *de Calonne*, dont :

- 1^o Robert, qui suit :
- 2^o Louis, mort sans hoirs avant son frère.

IV. Robert d'ARDEMBOURG, écuyer, épousa Bonne *de Fosseux*, fille de Jean, dont :

- 1^o Allard, qui suit :
- 2^o Marie, épouse d'Engueran *de la Porterie*, en Boulonois, seigneur de Saint-Maurice;
- 3^o Jean, écuyer, épousa Marie *de Coche*, fille du seigneur dudit lieu;
- 4^o Antoinette, religieuse.

V. Allard d'ARDEMBOURG, écuyer, épousa Isabeau *Bermeulle*, dont :

ARENTS DE BEERTEGHEM.

- 1° Hugue, qui suit :
- 2° Jeanne, morte en célibat.

VI. Hugue d'ARDEMBOURG, écuyer, épousa N. *Tollin*, dont :

VII. Philippe d'ARDEMBOURG épousa Anne de *Vaernewyck*.

ARENTS DE BEERTEGHEM, anobli par lettres-patentes du 28 avril 1776, porte écartelé, au premier et au quatrième, d'or à une aigle de gueules; au deuxième et au troisième, d'or au sautoir échiqueté d'argent et d'azur de deux traits, surmonté d'un heaume d'argent, grillé et liséré d'or, fourré d'azur, aux hachements et bourrelet d'or et de gueules, et pour cimier l'aigle naissante de l'écu.

I. Nicolas ARENTS, fils de Baudouin et d'Anne *Verplancke*, né le 10 février 1655, mort le 13 septembre 1666, épousa, le 28 avril 1658, Marie *Fraet*, décédée le 16 novembre 1704, fille de François et de Catherine *Inbona*, dont :

- 1° Marie-Anne, née le 22 août 1659, morte religieuse ;
- 2° Françoise ARENTS, née le 26 février 1662, épousa Jean *Bremaere* ;
- 3° Léonard-Charles, qui suit :

II. Léonard-Charles ARENTS, né le 5 novembre 1665, décédé à Bruges le 3 octobre 1724, épousa, à l'église de Notre-Dame à Bruges, le 31 mars 1689, Anne-Félicité *Roelof*, née le 22 novembre 1661 et morte le 29 novembre 1754, fille de Pierre et de Cornélie *Meyaert*, dont :

- 1° Donat-Jean ARENTS, né le 25 septembre 1690, décédé le 5 octobre 1757 et enterré à Beerst, sous le district de Ghistelles, fut prêtre et successivement curé de Loppem, chanoine gradué de la cathédrale de Saint-Donat à Bruges, doyen du district de Ghistelles, et enfin archidiacre, en 1743. On lui doit quelques ouvrages littéraires ; le plus important est l'histoire du chapitre de Saint-Donat. Il le remit à Jean-François Foppens, pour être refondu dans un livre sur le même sujet, que celui-ci préparait. Ce livre a été publié sans nom d'auteur ;
- 2° Anne-Jeanne, née le 22 février 1697, décédée en 1749, sans avoir été mariée ;
- 3° Léonard-Jean-Charles, qui suit :

III. Léonard-Jean-Charles ARENTS, avocat au conseil de Flandre et au grand-conseil de Malines, né à Bruges et baptisé à l'église de Notre-Dame le 19 août 1708, décédé le 2 juin 1773, épousa, le 5 août 1754, Caroline-Thérèse *Montack*, née le 13 janvier 1716, morte le 1^{er} février 1743, fille de Pierre et d'Anne-Marie *Frans*, dont :

..

ARENTS DE BEERTEGHEM.

- 1° Caroline-Anne-Léonarde ARENTS, née le 17 juin 1735, mariée en 1761 à Thomas-François *Delvoye* ;
- 2° Thérèse-Élisabeth-Anne ARENTS, née le 17 septembre 1736, épousa : 1° Joachim-Philippe *Saslens*, avocat au conseil de Flandre, conseiller du Franc de Bruges, mort le 7 décembre 1765, fils de Charles ; 2° François *Joos*, seigneur de Ter-Baarst, avocat au conseil de Flandre, échevin de la prévôté de Bruges, fils de Jacques ;
- 3° Léonard-Donat-Louis ARENTS, écuyer, par lettres-patentes du 28 avril 1776, né le 27 octobre 1740, prêtre, licencié ès lois le 28 mars 1767, bachelier formé en théologie, régent de la ci-devant pédagogie du Lys à l'Université de Louvain, chanoine gradué noble de la cathédrale de Saint-Donat à Bruges, mort le 17 décembre 1819 ;
- 4° Guy-François-Charles, qui suit :
- 5° Louis-Charles ARENTS, né le 24 janvier 1743, mort le 11 septembre 1758.

IV. Guy-François-Charles ARENTS DE BEERTEGHEM, écuyer, par lettres-patentes du 28 avril 1776, avocat au conseil de Flandre, né le 6 novembre 1741, mort à Bruges le 25 septembre 1812, épousa, le 4 mai 1773, Jeanne-Thérèse *van der Plancke*, née le 11 mai 1752, décédée le 24 août 1789, fille de Jean et de Jossine *Mulier*, dont :

- 1° Jeanne-Marie, née le 13 septembre 1774, décédée le 1^{er} juin 1775 ;
- 2° Marie-Thérèse-Caroline, née le 20 octobre 1775, décédée le 29 septembre 1799 ;
- 3° Jean-François, qui suit :
- 4° Françoise-Rosalie-Thérèse ARENTS DE BEERTEGHEM, née le 3 septembre 1779, épousa, le 10 mai 1800, François-Joseph-Albert *van Caloen*, fils de Charles et de Justine *Rotsart-d'Hertaing* ;
- 5° Jeanne-Joséphine-Marie ARENTS DE BEERTEGHEM, née le 2 juin 1781, épousa, le 27 juillet 1808, Joseph-Ghislain, baron *van Zuylen van Nyevelt*, mort le 28 août 1825 ;
- 6° Anne-Marie, née le 11 août 1784, décédée le 28 mars 1804 ;
- 7° Thérèse-Catherine, née le 24 août 1789.

V. Jean-François ARENTS DE BEERTEGHEM, né le 5 avril 1777, mort le 30 avril 1835, épousa, le 2 octobre 1805, Anne-Marie *Coppieters*, née le 20 juin 1781, décédée le 5 janvier 1840, fille d'Albert et de Sabine-Angélique *van Zuylen van Nyevelt*, dont :

- 1° Guy-Octave, né le 7 juillet 1807, mort le 5 avril 1808 ; — 2° Guy-Marie-Sabin, né le 20 septembre 1808 ; — 3° Albert-Joseph, né le 15 mars 1810 ; — 4° Casimir-Léonard, né le 15 juillet 1811, mort le 29 du même mois ;

ARGENTEAU.

- 5° Célestine-Sabine, née le 4 avril 1813, décédée le 16 avril 1841 ;
- 6° Adèle-Thérèse, née le 19 janvier 1815, épousa, en 1845, Bernard-Jean-Joseph-Ghislain *Coppieters*, né le 30 août 1810, fils de Charles-Bernardin-Ghislain et de Thérèse-Marie-Joséphine-Catherine *Stochove* ;
- 7° Théodorc-Jacques, né le 11 juin 1816, prêtre ;
- 8° Hyacinthe-Albert, né le 6 mai 1818, mort le 7 janvier 1819 ;
- 9° Prudent-Anselme-Frédéric, né le 6 novembre 1820, mort le 6 août 1837.

ARGENTEAU, ancienne famille du pays de Liège, doit son nom à la terre d'Argenteau, sous la commune de Hermalle, et ses armes à la riche et puissante maison de Houffalise, issue des sires de Presle.

On lit dans le *Prospectus castellorum et prætoriorum procerum et nobilium Brabantiae, ex museo Jacobi baroni Le Roy*, planche 129 : « Argenteau, « dépendant, par droit de fief, du château d'Anvers; il semble qu'il n'est « pas hors de propos d'en faire mention dans cet ouvrage. C'est un village « et seigneurie sur la rive droite de la Meuse, avec un château bâti sur un « rocher, entre Liège et Viset. Il appartenait autrefois à la maison qui se « nommait D'ARGENTEAU; il est à présent au comte de Clairmont, de la « maison Clarisse. Ces dernières années, les Français ont détruit ce châ- « teau. »

Winand, seigneur de Houffalise, fils de Roland de Presle et de l'unique héritière de Houffalise, un brave militaire, se signala dans maintes circonstances à la guerre des croisés. Fait chevalier, on lui accorda, en témoignage de sa bravoure, une bannière d'azur à la croix d'or, cantonnée de cinq croisettes au pied fiché et recroisettées d'or à chacun des quatre cantons. Il épousa Béatrix de Walcourt, fille de Thierry et de Mathilde de Namur.

Leur fils Thierry, sire de Houffalise, épousa l'unique héritière d'Argenteau. Le chanoine Jalheau parle de Thierry en ces termes : « Thierry, sire « de Houffalise, de Vilette, forteresse et territoire situés sur la rivière « d'Ourthe, au duché de Luxembourg, vivait dans le XII^e siècle et mourut « l'an 1204, comme se voit sur la sépulture existante dans le monastère de « Houffalise. Ledit Thierry eut Béatrix pour sœur, qui fut abbesse à « Robermont en 1225, et pour frère Winand de Houffalise, chanoine de « la cathédrale de Liège. »

La sépulture de Thierry était remarquable, pour le temps : il y était représenté sous un dais relevé et taillé dans une pierre de marbre noir, artistement travaillée; il portait la cotte d'armes avec la croix, les croisettes recroisettées, et le bouclier aux armes pareilles.

ARGENTEAU.

Thierry laissa plusieurs enfants ; à l'aîné échut la terre de Houffalise et au puîné le domaine d'Argenteau. Le chanoine Jalheau en parle aussi : « Thierry de Houffalise, chevalier, fut témoin d'une donation faite à l'église « de Cambrai, l'an 1214, par Walerand, fils de Henri duc de Limbourg ; « il fut aussi du nombre des chevaliers qui se trouvèrent aux noces de « Walerand de Limbourg et d'Ermesinde, comtesse de Luxembourg, et « jamais fête ne fut plus brillante. Il fut encore un des députés d'Ermesinde « pour plaider sa cause au conseil de l'empereur, qui tenait pour lors sa « cour à Aix-la-Chapelle, touchant les châteaux de Logne et de Comblen. « Ledit Thierry avait aussi un frère, Henri sire de Houffalise, qui par ses « lettres données en l'octave de SS. Pierre et Paul l'an 1240, demeura « répondant au duc Henri de Brabant et promit que son neveu Renaud, « sire d'Argenteau, dans un an après la Saint Remi lui assignera autant de « terres, dans la châtellenie d'Argenteau, comme de son fief il en a vendu « à l'abbesse et monastère de Vivegnis. Lesdits Thierry et Henri de Houf- « falise avaient encore pour frère Guillaume de Houffalise qui épousa N., « fille d'Amaury d'Auteville. »

Le fils puîné de Thierry, qui eut en partage la terre et le château d'Argenteau, du chef de sa mère, est le premier seigneur d'Argenteau cité dans les ouvrages généalogiques. Ses armes d'argent fretté de gueules à trois fasces de même, appartenaient probablement à sa terre. Il est nommé dans une charte de 1224, *Henricus vir nobilis dominus de Argenteau*.

Henri eut deux frères, Guillaume et Renaud, et une fille nommée Mahaud, qui devint unique héritière de la terre d'Argenteau qu'elle porta de nouveau dans la maison de Houffalise par son mariage avec Renaud. Deux fils furent le fruit de cette union : Thierry, héritier de la terre et du nom d'Argenteau, et Henri, clerc ; ils souscrivirent ensemble, en 1281, un acte par lequel ils renoncèrent à l'avouerie de la ville et du ban de Ciney, en faveur du chapitre cathédral de Liège.

Si Thierry retint le nom d'Argenteau, il garda néanmoins, selon Hemricourt, les armes de Houffalise telles que Winand les avait obtenues. Hemricourt, qui vivait au XIV^e siècle, en parle à l'occasion du mariage de Thierry avec une sœur d'Eustache Persant de Hanneffe ; voici ses expressions : « La seconde sœur fut mariée avec le seigneur d'Argenteau qui « avait les armes de Houffalise ; elles sont d'azur à la croix d'or, et dans « chaque canton cinq croix recroisettées de même au pied fiché, la grande « croix chargée de cinq coquilles de gueules. De ce seigneur d'Argenteau « sont sortis tous les hoirs en ligne directe d'Argenteau et de Beaumont en

ARGENTEAU.

« Eiffel; il y en eut un fils nommé messire Renaud, qui épousa la fille de
 « monsieur Renier de Visé, dont sortit le bon messire Renaud qui fit la
 « guerre à ceux de Liége. De cette dame d'Argenteau, femme du vieux
 « seigneur de ce nom et fille du vieux monsieur Persant de Haneffe, il y
 « eut une fille mariée au seigneur de Beaumont en Eiffel dont étaient
 « sortis ceux de ce nom qui sont presque tous morts à présent. » Ce texte
 admis comme autorité par la plupart des généalogistes renferme quelques
 erreurs qu'il importe de signaler dans l'intérêt de la science historique :
 à l'époque de Thierry, c'est-à-dire au XIII^e siècle, les familles n'avaient pas
 encore d'armoiries en propre; ces signes appartenaient à la terre pour
 laquelle le seigneur était tenu à certains services. Bien des auteurs en fixent
 l'origine aux croisades; mais l'usage en est plus ancien. Il est vrai que de-
 puis l'époque des croisades il est devenu général. Les familles s'approprièrent
 les armes de leurs ancêtres lorsque la noblesse avait cessé, dans l'opinion
 commune, d'être territoriale; ce qui n'était pas encore au temps de Thierry
 d'Argenteau; celui-ci, par conséquent, n'a pu prendre les armes de Houffal-
 falise qui avait son seigneur. Les sires d'Argenteau cessèrent de porter les
 armes de cette terre depuis Gérard, arrière-petit-fils de Thierry, lequel
 épousa l'unique héritière du domaine de Houffalalise, et il le fit parce que
 cette seigneurie était la plus considérable de celles qu'il possédait. Encore
 ne les adopta-t-il pas purement et simplement, car les anciens Houffalalise,
 quoi que dise Hemricourt, n'avaient point la croix chargée de coquilles, qui
 furent introduites alors en commémoration du pèlerinage de Jean d'ARGENTEAU.

Ce Jean d'ARGENTEAU, le pèlerin, mourut l'an 1362, comme on le voyait
 autrefois à l'église des Cordeliers à Maestricht, sur l'épitahe de sa femme
 Catherine *de Gronsfeld*, décédée en 1380, fille de Henri, seigneur de
 Gronsfeld et de Mathilde *de Heyden*. Hemricourt parle d'eux et de leur
 lignée, en ces termes : « Messire Jean d'ARGENTEAU, seigneur d'Awilhonrieu,
 « épousa la fille de monsieur Henri, seigneur *de Gronsfeld*, l'aînée, dont il
 « eut deux filles : dame Mahaud fut la première; on la maria avec mon-
 « sieur Jean, seigneur d'Orjo et de Barche, chevalier; il y a un jeune
 « garçon de ce mariage qu'on appelle messire Jean *d'Orjo*, qui a pris
 « l'ordre de chevalerie depuis fort peu de temps; sa mère étant veuve
 « se remaria à monsieur Raes, seigneur de Lamine, dont elle a eu une
 « fille qui est vivante. La cadette dudit monsieur Jean d'ARGENTEAU a épousé
 « monsieur Conrad *de Schoenvorst*, seigneur d'Esloo, dont elle a des enfants,
 « l'une de ses filles est mariée à monsieur Guillaume *de Horion le Jeune*,
 « chevalier; les autres ne sont point encore pourvues. »

ARGENTEAU.

Gérard d'ARGENTEAU, qui dota sa famille des armes de Houffalise, épousa Philipotte, dame de Houffalise et de Flaméngerie, fille et héritière de Thierry de Grand-Pré, de Houffalise, et d'Agnès *de Berlaymont*, dame de la Flaméngerie. Voici comme en parle Hemricourt qui l'a connu particulièrement : « Messire Gérard, seigneur d'Argenteau, fut un homme sans peur, hardi, « entreprenant et à tout hasarder. Je connaissais particulièrement son « humeur, ne se cachant point de moi qu'il aimait beaucoup. Il se maria « avantageusement avec une dame de qualité, qui était la fille aînée de « noble et puissant seigneur monsieur Thierry, seigneur de Houffalise, de « Rouchy et de la Flaméngerie, dont il a deux enfants : messire Jean, « seigneur d'Argenteau, qui a épousé la fille de monsieur Guillaume *de Ilorion le Vieux*, et monsieur Renaud, seigneur de Houffalise, marié à la « fille du seigneur de Brandenbourg et de Hubine. »

Nous avons fait connaître l'origine de la famille et des armes d'ARGENTEAU ; il nous reste encore à désigner l'auteur de sa grandeur. Si elle doit sa richesse aux Houffalise, elle doit sa haute considération à Renaud, dit le bon seigneur d'Argenteau, fils aîné de Renaud et d'une fille de Regnier de Visé, maréchal de Liège. Hemricourt parle souvent de lui ; mais nous lui préférons, cette fois, son commentateur le chanoine Jalbeau. Voici comment celui-ci s'exprime : « Renaud d'ARGENTEAU, sire d'Argenteau, de Hermalle, « dit le bon chevalier, se qualifiait prince de Montglion, sénéchal du duché « de Limbourg, fut hardi, entreprenant et vaillant. Il fit la guerre aux « Liégeois, lesquels en l'an 1347 assiégèrent la forteresse d'Argenteau, « laquelle fut vivement attaquée et prise la même année, après une vigou- « reuse résistance et malgré les efforts de Jean, duc de Brabant, qui était « allié audit chevalier. Il fit rebâtir en 1348 son château d'Argenteau. « Robert, comte d'Artois, se sauvant de la France, se retira auprès du « comte de Namur, de là auprès du duc de Brabant, et en 1331, dans la « forteresse d'Argenteau. Ledit Renaud, chevalier, se trouva à la tête d'une « troupe d'Allemands pour le service du prince Adolphe de la Marck, « évêque de Liège, contre les Liégeois, l'an 1328, 27 mai, et fut cause du « gain de la bataille, dite du Thier de Nierbonne, lez-Hui, où il donna de « grandes marques de sa valeur et défit les Liégeois. »

Guillaume d'ARGENTEAU, petit-fils de Gérard, qui prit les armes de Houffalise, eut trois fils qui formèrent trois branches principales :

L'aînée, dite d'ARGENTEAU-MONTGLION ET LIGNY, a pour auteurs Jacques, seigneur d'Argenteau et Isabeau *d'Arschot de Schoonhoven*. Leur petit-fils, Jacques, seigneur d'Argenteau, n'ayant de sa femme Antoinette *de Jauche*,

ARGENTEAU.

filie d'André, seigneur de Sassignies, et d'Amelberge de Clèves Ravesteyn, qu'une seule demoiselle, Catherine d'ARGENTEAU, qui par son mariage avec Herman de Mérode, porta la terre et le château, dont elle était héritière, dans la famille de son mari, d'où elle passa aux Claris. L'oncle de Catherine, nommé Renaud, fils cadet de Renaud, seigneur d'Argenteau, et de Marie-Marguerite de Trazegnies, continua cette branche sous le nom de Ligny, seigneurie que lui apporta sa femme, Françoise de la Haye (1535), fille de François de la Haye, seigneur de Ligny, et de Jeanne Facuwez. Leur lignée finit avec Anne d'ARGENTEAU, qui épousa Anselme d'Yve, seigneur de Saint-Martin, fils de Henri et de Catherine de Senseille. Cette branche changeant alors de nom pour la troisième fois, ne fut connue que sous celui de la seigneurie de Velaine, que Denis d'ARGENTEAU, oncle d'Anne d'ARGENTEAU, avait obtenue de sa femme Jeanne, héritière de Velaine. Le dernier descendant de cette branche fut Marguerite-Claire-Thérèse d'ARGENTEAU, décédée le 11 juillet 1698, fille de Charles, seigneur de Peissant, qui se qualifiait de comte d'Argenteau, et d'Antoinette-Caroline de Bonnières, dite de Guines, laquelle épousa Jean-Hubert de Corswarem, baron de Longchamp, mort le 11 août 1703.

On voyait autrefois dans l'église d'Hermalle un magnifique tombeau avec une épitaphe qui concernait les ARGENTEAU-MONTGLION; elle est trop glorieuse pour cette branche et encore pour la famille pour que je ne la donne point. La voici telle qu'elle se trouve dans les *Castella Brabantia* cités plus haut :

« Cette ancienne principauté d'Argenteau et de Monglion a vu et eu Renaud III, « Guillaume et Jacques, autrefois ses princes guerriers; celui-là a, il y a long- « temps, soutenu et repoussé la guerre des Liégeois; celui-ci donna du secours « à son cousin, comte de Namur, qui était en guerre, et celui-là combattit a « guerre ouverte contre le duc de Gueldre et de Juliers; enfin la paix étant « faite par les soins du prince évêque de Liège, Renaud V, fils de Jacques, « ayant obtenu le repos, par les armes de ses ancêtres, est enseveli sous ce « tombeau avec Marie de Trazegnies, sa femme, l'an du Christ MDLVI, le « 19 juillet. »

Ce tombeau subsiste encore, ajoutent les *Castella*.

La branche d'Esseneux est due à Jean d'ARGENTEAU, seigneur d'Esseneux, et à Catherine Vilain; au XV^e siècle, elle se perdit en Charlotte d'ARGENTEAU, comtesse d'Esseneux, baronne de Melsbroeck, fille de Louis et de Marie-Gilberte de Locquenghien, laquelle épousa Thomas Bruce, comte d'Ailesbury, pair d'Angleterre.

ARGENTEAU.

La troisième branche, dite d'Ochain, qui subsiste encore, a pour auteurs Guillaume d'ARGENTEAU, frère cadet de Jacques, seigneur d'Argenteau, et Marie d'Arshot de Riviere, fille de Charles, seigneur de Heers, et de Marie de Haccourt; de manière que deux branches de l'ancienne famille d'Arshot, connues sous les noms patronimiques de Schoonhoven et de Riviere, ont la gloire d'avoir contribué aux deux souches les plus honorables et les plus grandes de la noble famille d'ARGENTEAU. La branche actuelle doit son nom à la seigneurie d'Ochain, située près de Huy.

Voici comme en parlent les *Délices du pays de Liège*, tome 5, p. 166 :
« Le château d'Ochain, qui était au XIV^e siècle le titre d'une noble famille
« du pays de Liège, passa, vers le milieu du XV^e, entre les mains de
« Henri de Hornes, grand-bailli du Condros. Peu de temps après, ce sei-
« gneur le transmit à Guillaume d'ARGENTEAU. Sa postérité possède encore
« cette terre en la personne de monsieur le comte d'ARGENTEAU-D'OCHAIN,
« président de l'état noble du pays de Liège. Ochain est un gros village
« qui domine sur la plaine la plus étendue et la plus fertile de tout le
« Condros. Les moindres maisons ont un air d'opulence et d'arrangement :
« ce rare avantage ne provient pas seulement de la fertilité de ses campa-
« gnes, mais encore de l'abord de toutes les voitures qui, pour passer en
« France, traversent le village. » Les *Délices* désignent Philippe-Louis
comte d'ARGENTEAU, seigneur d'Ochain, fils de Charles-Marie et d'Eugénie-
Hermenegilde de Salmier, baronne de Hosden; lequel eut de sa femme
Beatrix-Philippine-Joséphine, comtesse de Dongelberg, fille de Philippe-Florent-
Charles, seigneur de Rouxmiroir, et de Marie-Angélique de Trazegnies, plu-
sieurs enfants; savoir : Antoine-Claude, Joseph-Louis-Eugène, Marie-Ange-
Joseph et Marie-Constance-Louise, dite de Rouxmiroir.

Un rameau de cette branche d'Ochain porte le nom de MERCY-ARGENTEAU, depuis que Florimond-Claude d'ARGENTEAU, né le 20 avril 1727, fils de Charles-Ignace, lieutenant-général au service de l'empereur, et de Henriette de Rouveroy, avait été adopté, par diplôme de Charles VI, du 27 août 1727, par son cousin, Florimond-Claude, comte de Mercy, feld-maréchal des armées impériales, tué à la bataille de Parme le 29 juin 1734, qui lui laissa toute sa fortune, sous la condition de joindre les noms et les armes de Mercy, ancienne famille originaire de Lorraine, à ceux d'ARGENTEAU. La seigneurie de Mercy, érigée en comté en faveur du dernier rejeton de cette famille, par lettres-patentes du duc de Lorraine, du 19 avril 1719, passa également au jeune comte d'ARGENTEAU. Élevé dès sa jeunesse dans la diplomatie, le comte MERCY-D'ARGENTEAU remplit successivement des ambas-

sades du premier rang, à Varsovie, à Saint-Pétersbourg et à Paris, où il occupait ce poste au commencement de la révolution française. En 1793, il fut envoyé en ambassade à Londres, où il mourut le 25 août 1794. Il ne laissa pas d'enfants, et, par son testament, en date du 25 avril de la même année, il institua pour légataire universel son cousin, François-Joseph-Charles-Marie comte d'ARGENTEAU-d'OCHAIN, qui, à dater de cette époque, prit le nom et les armes de MERCY-ARGENTEAU, qu'il porte encore aujourd'hui.

ARONDEAU, voyez *Blois*.

ARSCHOT-SCHOONHOVEN porte les armes des sires de Schoonhoven, du sang ducal de Brabant.

Le chancelier Christyn, un de nos généalogistes les plus estimés, assure que « environ l'an 1120; Arnoud, comte d'Arschot eut cinq fils dont l'aîné
« porta d'or à trois fleurs de lis de sable au pied coupé, c'est-à-dire les
« armes de la terre d'Arschot; le puîné, Gérard, baron de Wesemaele,
« orna son écusson de gueules de trois fleurs de lis d'argent; le troisième,
« Godefroid, baron de Rotselaere, fit le contraire de son frère puîné : il
« adopta un écusson d'argent à trois fleurs de lis de gueules; le qua-
« trième, Henri, seigneur de Riviere, porta d'argent à trois fleurs de lis
« de sable, et enfin Jean, seigneur de Schoonhoven, porta de gueules à
« trois fleurs de lis d'or. » La fleur de lis paraît avoir été le premier signe symbolique de la maison de Brabant, et, comme l'assure Christyn, Henri, duc de Lotharingie, adopta, le premier, au XIII^e siècle, le lion d'or. Les deux dernières branches de la maison d'ARSCHOT conservèrent leur nom patronimique en souvenir de leur illustre origine.

Guicciardini, dans sa *Description des Pays-Bas*, ne formait non plus, un siècle avant Christyn, aucun doute sur cette extraction; voici ses expressions que nous prenons dans la traduction française : « SCHOONHOVEN est
« vraiment famille noble, descendue d'Arschot, de laquelle est à présent
« Jean qui fut, il y a quelques années, margrave de la ville (d'Anvers), et
« à présent est bourgmestre de dehors, comme gentilhomme bien hono-
« rable. » Ce Jean VAN SCHOONHOVEN, chevalier, échevin de la ville d'Anvers en 1556, 1557, 1565, 1566, 1569, 1570, 1576, bourgmestre en 1559, 1560, 1564, 1568, de 1571 à 1575, trésorier en 1565, était le fils cadet de Henri d'ARSCHOT, de la branche brabançonne, et de Jeanne de *Coutereau*, auteurs des ARSCHOT-SCHOONHOVEN.

La terre de Schoonhoven est aux environs d'Arschot et le château, dont la grandeur témoignait de la richesse de ses propriétaires ou châtelains,

ARSCHOT-SCHOONHOVEN.

était en face de l'entrée de cette ville qui ressortissait à l'évêché de Liège.

Au XIV^e siècle, la maison de Schoonhoven était occupée par Jean, sire de Schoonhoven, dont deux fils formèrent deux branches : l'aîné Jean, chevalier, époux de Marguerite *Was*, d'une noble famille, eut la terre et le château de Schoonhoven; son frère Gérard d'ARSCROT, également chevalier, fut le chef de la seconde branche, connue sous le nom de Dormael, depuis que Jean d'ARSCROT, son fils, avait acquis, en 1354, cette terre du châtelain de Montenaken, qui en était le propriétaire.

Lorsqu'au XV^e siècle, la branche de Dormael tomba, comme on dit, en quenouille, celle de Schoonhoven jetait trois rameaux qui fleurirent dans trois provinces différentes, Liège, Brabant et Flandre.

Jean DE SCHOONHOVEN, chef du premier, eut deux femmes, Jeanne, fille de Gérard de *Diest*, sire de Waenrode, et Isabeau de *Corswarem*. Sa lignée fut entièrement liégeoise, tant par ses alliances que par ses possessions.

Avant de faire connaître le deuxième rameau, ou la lignée brabançonne, nous dirons un mot du troisième, ou la branche flamande. Celle-ci fut formée par Jacques d'ARSCROT et Anne *Van der Haeghen*, son épouse, qui portait d'argent à trois hures de sable; leur fils, nommé Adrien, épousa Jacqueline de *Baenst*, d'une des plus illustres familles de Flandre. Philippe l'Espinoy, dont l'ouvrage sur la noblesse de cette province est au moins aussi estimé que la *Jurisprudentia Heroica* de Jean-Baptiste Christyn, parle de cet Adrien et de la branche flamande des SCHOONHOVEN d'une manière si positive et si honorable pour celle du Brabant, que nous nous faisons un devoir de transcrire ici ce qu'il en dit : « Le quatrième échevin (en 1488) était « Adrien DE SCHOONHOVEN, écuyer. Il se trouve en Brabant une famille noble « de ce nom, dont les descendants ont possédé plusieurs nobles terres et « seigneuries, et spécialement ladite seigneurie de Schoonhoven, de laquelle « ils portent le nom et les armes qui sont de gueules à trois fleurs de lis « d'or, de laquelle famille se trouvent plusieurs nobles chevaliers, comme « se prouve par les titres et lettriages dudit pays. »

Le chef de la branche brabançonne, Henri d'ARSCROT, chevalier, frère de Jean DE SCHOONHOVEN, de la branche liégeoise, et de Jacques, de la branche flamande, était fils de Jean DE SCHOONHOVEN et d'Alix de *Diest*, fille aînée de Henri de *Diest*, et d'Alix de *Hornes*. Henri, n'étant que le second enfant, fut moins favorisé que son aîné par les lois; mais un mariage très-avantageux, sous le rapport de la fortune et de la naissance, lui permit de soutenir, à l'égal de son frère, la grandeur de son nom. Il est vrai que cette union n'était pas également avantageuse sous tous les rapports. Sa femme, Béatrix

't *Serclaes*, fille et enfant unique de Jean 't *Serclaes* et de Jeanne *Swaef*, petite-fille du célèbre Éverard, nubile lors de la mort de son père, dont elle ferma les paupières en 1401, était déjà d'un âge assez avancé lorsqu'elle se maria en 1422. Aussi sa mère s'opposa-t-elle à son union avec un chevalier aussi jeune qu'était Henri d'ARSCHOT.

La famille 't *Serclaes* était très-puissante à cette époque, mais sa puissance n'était pas comparable à celle de la maison de Diest; le frère d'Alix de *Diest*, Guillaume, était évêque de Strasbourg, et sa sœur Marie avait épousé Jean, sire de Rotselaer.

Henri DE SCHOONHOVEN écartela ses armes de celles de Diest avec celles de Hornes en abime; et ses descendants en firent longtemps de même.

A la branche brabançonne appartient Jean DE SCHOONHOVEN, chevalier, que Philippe-le-Bon nomma, en 1463, secrétaire extraordinaire et surnuméraire, sans gages, du conseil souverain de Brabant. Quatre ans après, il devint membre du conseil d'État et Privé, établi par le duc Charles, et ensuite garde des chartes du duché de Brabant. Il portait les armes pleines des SCHOONHOVEN, avec un conseiller pour cimier.

En 1486, la terre de Schoonhoven, que possédait la branche brabançonne depuis l'extinction de celle de Liège, passa dans la famille Eynatten par le mariage d'Isabelle DE SCHOONHOVEN, petite-fille de Henri et de Béatrix 't *Serclaes*, avec Herman d'*Eynatten*, seigneur d'Heukelom, gouverneur et sénéchal du pays de Stockhem, fils de Thibaut et de Catherine *Van Mulchen*. Isabelle décéda en 1530, et son mari l'avait précédée dans la tombe en 1503. Ils reposent dans la collégiale d'Arshot.

A l'occasion des troubles du XVI^e siècle, les SCHOONHOVEN quittèrent le Brabant; après s'être tenus quelque temps à Utrecht, ils se fixèrent dans la province de Liège, où ils ont joui constamment des honneurs et des privilèges réservés à la noblesse. Ils possédaient la haute avouerie de Bodegnée, dont les auteurs des *Délices du pays de Liège*, t. 3, p. 431, parlent en ces termes :

« En se rapprochant de la Paix-Dieu, on trouve à un quart de lieue
 « de cette abbaye, vers le nord, un village médiocre qui fait partie du
 « territoire d'Amay et qui n'a rien de recommandable sinon les restes
 « d'une grande maison de figure carrée, flanquée de coin en coin, par
 « deux tours qui font connaître qu'elle a été capable de résistance. C'est le
 « siège d'une haute avouerie qui fait partie des biens de la maison d'AR-
 « SCHOT-DE-SCHOONHOVEN, d'où elle est passée au seigneur comte d'ARGENTEAU,
 « prince de Montglion, chanoine de la cathédrale de Liège, né d'une fille

..

ARSCHOT-SCHOONHOVEN.

« de cette illustre maison. » Les *Détées* font ici allusion à Anne-Marie d'ARSCHOT qui, veuve de Gilles, baron de Chrisnée, épousa Charles-Ernest baron d'Argenteau, seigneur de Méhagne, dont le fils, Antoine-Ignace-Augustin, fut adopté par le maréchal de Mercy.

Au XVII^e siècle, un conseiller du conseil de Brabant forma des prétentions étranges que personne jusqu'alors n'avait pu soupçonner : Nicolas Blanche était son nom ; Daelhem l'avait vu naître ; ses parents étaient Henri Blanche, mayeur de Fouron, et Élisabeth Simar, originaire des Ardenes, fille de Nicolas et de Marie Henrard. Son frère, Jean-Guillaume Blanche, était professeur de droit canonique à l'université de Louvain. Nicolas Blanche faisait suivre son nom d'une quantité assez considérable de seigneuries, parmi lesquelles figurent, en première ligne, celles de Riviere et d'Arshot, et il se présentait comme l'unique et le véritable héritier des anciens comtes d'Arshot. Ces prétentions imaginées par le conseiller de Brabant tombèrent avec lui, en 1708.

Depuis l'établissement des SCHOONHOVEN au pays de Liège, ils ont porté indifféremment les noms d'ARSCHOT et de SCHOONHOVEN.

Le comte d'ARSCHOT actuel descend de Jean, seigneur de Lantremange, reçu à l'état noble du pays de Liège le 17 mars 1666, fils de Philippe et de Jossine de *Blehen*, dont le mariage fut célébré le 10 juin 1608. Jossine de *Blehen* était fille de Renard et d'Élisabeth *Jaymart*, du pays de Juliers.

Philippe DE SCHOONHOVEN, seigneur de Lantremange du chef de sa femme, en fit le dénombrement, en 1630, devant la cour féodale de Liège comme héritier de Jean *Jaymart*, dite de Moige, haut-avoué de Blairez. Il reçut de son frère, Robert DE SCHOONHOVEN, la terre et le château de Waenrode.

Les propriétés rurales et les droits seigneuriaux que la famille ARSCHOT-DE-SCHOONHOVEN a possédés au village de Waenrode, lui sont échus ou ont été reconnus par ses alliances avec la maison de Diest, dont une branche cadette a longtemps tenu la seigneurie de Waenrode. Cette seigneurie passa aux Nassau ; mais le château et la basse justice exercées ordinairement par les châtelains demeurèrent dans la famille ARSCHOT-DE-SCHOONHOVEN, qui a habité cette maison jusqu'aux troubles du XVI^e siècle, cause de son incendie et de la perte de bien de documents.

Le caveau de la famille se trouve au chœur de l'église de Waenrode ; il est recouvert d'une pierre sépulcrale sur laquelle sont figurés Robert DE SCHOONHOVEN, seigneur de Waenrode, fils de Henri et de Jeanne *Cotereau*.

et Anne *de Nassau*, son épouse, fille de Paul *de Nassau*, et de Catherine *Van Haeften*.

Le séjour habituel des ARSCHOT-DE-SCHOONHOVEN, depuis qu'ils avaient dû abandonner Waenrode, était au village de Chantraine, où ils avaient un château dont la description se trouve dans les *Délices du pays de Liège*, t. 3, p. 114, en ces termes : « Les richesses d'un terrain fertile, la douceur et la pureté d'un air toujours serein, une perspective des plus variées, tout cela n'est qu'une légère ébauche des avantages du château de Chantraine, qui, assis au sommet de cette belle montagne, fait lui-même la plus riante partie du coup d'œil de ce paysage.

« Quoiqu'il semble, par l'élévation du terrain, qu'on n'y doive pas espérer d'eau vive, la nature qui semble privilégier ce lieu, y en amène assez pour tous les usages du château et pour remplir un large fossé revêtu de pierres, dont il est environné.

« La porte, située à l'orient, fait l'entrée d'une belle cour où l'on trouve, sur la droite, une église qui sert de paroisse aux villages de Wesléc et de Ramezée. Plus avant, et du même côté, s'élève un gros pavillon dont l'aire partagée en six pièces principales, offre, dans ses deux étages, un logement commode pour les maîtres : les autres côtés sont occupés par les bâtiments nécessaires à un fermier. L'extérieur de l'édifice est carré et quatre tours, qui munissent ses angles, y paraissent élevées, autant pour l'ornement que pour la défense. Ce château appartient à M. le baron d'ARSCHOT-DE-SCHOONHOVEN, dont l'illustre nom tient une place honorable dans l'histoire. »

Ce seigneur est Robert-Nicolas-François, fils de Philippe-Robert, *baron d'ARSCHOT-DE-SCHOONHOVEN*, seigneur de Waenrode, de Lantremange, de Chantraine, de Jeneffe, etc., reçu à l'état noble du pays de Liège et comté de Looz le 12 décembre 1709, et de Charlotte-Eugénie *de Borchgrave*, fille de Jean-Baptiste, et de Catherine *de Woelmont*. Robert-Nicolas, reçu à l'état noble des mêmes pays le 30 août 1743, épousa, le 12 avril 1725, en premières noces, Marie-Frédérique *de Hoen*, chanoinesse de Munsterbilsen, fille de Gérard, comte *de Hoen-de-Cartil*, et d'Agnès, comtesse *de Renesse d'Elderen*, et peu après, en secondes noces, le 25 novembre 1729, Ernestine-Thérèse *de Geloës*, chanoinesse de Nivelles, fille de Jean-Charles, baron *de Geloës* et de Marguerite-Philippine *de Leeftael*. La dame *de Hoen* n'eut point d'enfants ; mais Robert-Nicolas d'ARSCHOT eut, de son second mariage, cinq fils dont quatre moururent sans alliance ; le puîné seul se maria et continua la lignée.

ARSCHOT-SCHOONHOVEN.

Ce fils, qui est le père du comte d'ARSCROT actuel, se nommait Philippe-Robert-Ernest, seigneur de Waenrode et de Chantraine; il reçut le jour au château de Waenrode, le 3 mars 1735. Après la mort de son père, il prit le titre de *comte* comme seul représentant des anciens comtes d'ARSCROT depuis l'extinction de la branche d'Arshot-de-Riviere, en 1729. Ce titre lui a été donné dans la nomination des diverses charges qu'il a remplies. Nous nous bornerons à donner deux lettres patentes (1).

Philippe-Robert-Ernest d'ARSCROT fut reçu à l'état noble du pays de Liège et comté de Looz le 17 novembre 1757, et à la noble salle de Curange le 27 novembre 1759.

Jean-Théodore de Bavière, prince-évêque de Liège, le nomma le 17 juillet 1758, premier officier et grand-mayeur de la ville de Liège et son conseiller privé; le 27 avril 1759, grand-bailli de la Hesbaye; et le 27 novembre 1759, son chambellan. Le comte d'ARSCROT remplit ces diverses charges, même après la mort de Jean-Théodore, arrivée le 25 janvier 1763, pendant la vacance du siège qui dura près d'un an.

(1) « Jean-Théodore, cardinal par la grâce de Dieu, évêque et prince de Liège,

« A tous ceux qui ces présentes verront, salut : Savoir faisons que nous confiant pleinement en les suffisance, preudhomie, zèle et dextérité pour notre service, comme aussi la probité, bonne conduite et autres qualités sortables qui se trouvent en la personne de noble, notre très-cher et féal le comte d'ARSCROT DE SCHOONHOVEN, notre conseiller privé et grand mayeur de Liège, etc., nous avons bien voulu lui accorder et donner, comme par les présentes nous lui accordons et donnons l'office de grand bailli de Hesbaye, vacant par démission volontaire de noble aussi, notre très-cher et féal le baron W. de Mettecoven, l'un de nos chambellans, pour en exercer les fonctions et devoirs aux honneurs, droits, prééminences, prérogatives, profits et émoluments qui y appartiennent, parmi prêtant le serment requis, et observant les conditions qui lui seront prescrites de notre part; et particulièrement celle d'administrer sa charge personnellement.

« Si mandons et commandons à tous nos officiers, justiciers et sujets à qui il appartiendra de reconnaître ledit comte d'ARSCROT DE SCHOONHOVEN pour grand bailli et lui déferer le respect et obéissance dus à cette charge, car ainsi nous plait-il.

« Donné à Munich, le 27 d'avril 1759.

(Signé) JEAN-THÉODORE.

(Contresigné) « JACQUET et DE CHESTRET. »

« Jean-Théodore, duc de Bavière, cardinal par la grâce de Dieu, évêque et prince de Liège.

« A tous ceux qui les présentes verront, salut : Prenant en considération les bonnes qualités, le zèle et l'attachement que noble, notre très-cher et féal Philippe-Robert-Ernest comte d'ARSCROT DE SCHOONHOVEN, notre souverain officier et grand mayeur de Liège, grand bailli de Hesbaye, conseiller dans notre conseil privé etc., témoigne pour notre personne, nous déclarons de le nommer et créer, comme par cette le nommons et créons chambellan, aux honneurs, droits et prérogatives qui y appartiennent; ordonnant à tous et quelconque de le respecter et reconnaître pour tel, car ainsi nous plait-il.

« Donné à Munich le 16 d'août 1759.

(Signé) JEAN-THÉODORE.

(Et plus bas) « COMTE DE VELBRUX, G. M. »

ARSCHOT-SCHOONHOVEN.

Le 28 juillet 1770, le duc Clément de Saxe, électeur de Trèves, le choisit pour son chambellan.

Philippe-Robert-Ernest épousa, le 17 août 1764, Isabelle-Thérèse-Ernestine de *Thiribu*, dame de Voordt, fille de Pierre-Antoine baron de *Thiribu*, seigneur de Rykel, de Voordt, d'Oumal, et d'Anne-Françoise baronne de *Zegraedt*.

Il décéda le 19 juillet 1785 au château de Voordt, près de Borgloon, au pays de Liège, qu'il tenait du chef de sa femme. Ses restes mortels furent inhumés dans le caveau de ses ancêtres à l'église de Waenrode.

Il laissa de son mariage cinq filles et un fils, savoir :

- 1° Isabelle, morte sans avoir été mariée;
- 2° Thérèse-Angélique-Philippine, née le 17 février 1767, admise le 25 juin 1781 au chapitre de Maubeuge, décédée le 2 septembre 1836, épousa, en 1794, Louis, comte de *Hompesch-Rurich*, mort le 16 mai 1833, dont postérité;
- 3° Euprosie-Marie-Hélène, chanoinesse de Nivelles en 1783, épousa Charles, comte de *Gondrecour*, d'une illustre famille de Lorraine;
- 4° Caroline ne vécut que quelques jours;
- 5° Ferdinande-Julienne, nommée chanoinesse de Nivelles, n'a pu être reçue au chapitre à cause des événements politiques;
- 6° Philippe-Jean-Michel, qui suit :

Philippe-Jean-Michel, comte d'ARSCHOT-SCHOONHOVEN (1), né au château de Voordt, le 24 décembre 1771, membre du conseil général du département de la Meuse inférieure et président du canton de Looz, sous le consulat et l'empire, fut nommé, en novembre 1814, conseiller privé; le 22 avril

(1) Extractum à registro baptismali loci de Hendricken, in quo habentur sequentia :

Anno millesimo septingentesimo septuagesimo primo, mensis decembris die vigesima quarta, hora circiter quinta matutina, sine ceremoniis baptisatus est Philippus-Joannes-Michael, filius legitimus prænobilis ac illustrissimi domini Philippi-Roberti-Ernesti comitis d'Arshot Schoonhoven, membri statuum Leodiensium et comitatûs Lossensis, camerarius suæ regiae celsitudinis electoris Trevirensis, Hasbaniae supremi satrapæ, domini temporalis de Voordt, ac prænobilis et illustrissimæ dominæ Isabellæ-Theresiæ-Ernestæ baronissæ de *Thiribu*, conjugum, qui matrimonium contraxerunt in ecclesiâ parochiali de Rykel diocesis Leodiensis.

Anno millesimo septingentesimo septuagesimo secundo, circa horam undecimam antemeridianam mense junio ceremoniæ baptismales adimpletæ sunt in ecclesiâ parochiali de Hendricken diocesis Leodiensis, suscipientibus cum prænobili ac illustrissimâ dominâ Philippinâ-Christinâ-Margaritâ baronissâ de *Thiribu* loco Mariæ-Theresiæ baronissæ de Blumentale natæ comitissæ Herculæ, supremæ magistræ conjugis suæ regalis celsitudinis Henrici Borussiae principis, etc.

Actum hæc 20 julii 1837.

Concordantiam cum originali testor.

W. OTTEN,
Pastor in Hendricken et Voordt.

ARSCHOT-SCHOONHOVEN.

1818, il fut choisi pour faire partie d'une commission chargée de reviser le projet de constitution et les huit articles de Londres. Le roi Guillaume l'admit, le 16 septembre suivant, dans son conseil d'état et le nomma, le 18 mars 1818, gouverneur du Brabant méridional, dont il remplit les fonctions jusqu'au commencement de l'année 1825.

Depuis juin 1825, il a fait partie de la première chambre des états-généraux, et il s'est trouvé constamment dans les rangs de l'opposition qui donnait au trône et aux ministres les avertissements les plus sages et les conseils les plus opportuns.

Lors de la révolution, le Brabant, qui se souvenait encore de son administration, le porta au congrès, et, après la promulgation de la constitution, il passa au sénat où il est resté jusqu'en 1839.

S. M. le roi Léopold le nomma, le 8 août 1831, grand-maréchal de la cour.

Chevalier de l'ordre de la Réunion avant le gouvernement des Pays-Bas, il reçut, le 21 septembre 1821, les insignes de commandeur de l'ordre du Lion Belgique; il est grand officier des ordres de Léopold et de la Légion d'Honneur, grand-croix des ordres de la Conception de Portugal et de la branche Ernestine de Saxe; enfin il est décoré de la croix de fer.

Le grand-maréchal épousa, en premières noces, le 27 juin 1796, Marie-Constance-Ghislaine *Van der Noot*, chanoinesse de Nivelles, sœur du marquis d'Assche, fille de Jean-Antoine-Marie-Joseph, autrefois membre de l'état noble du Brabant, et de Marie-Joséphé *Taye*, née marquise de Wemmel; en secondes noces, le 10 octobre 1810, Marie-Ursule *de Berlo*, ex-chanoinesse de Maubeuge, fille de Marie-Léopold, né comte *de Berlo*, ex-chambellan de l'empereur d'Autriche, et de Marie-Victoire, née baronne *de Ledebure*, d'une famille noble de Bohême.

Il eut de son premier mariage trois garçons et deux filles; il perdit les deux aînés en bas âge ainsi que sa fille cadette, de manière qu'il ne lui reste que deux enfants, savoir :

1° Guillaume-Ernest, qui suit :

2° Octavie-Philippine, née le 1^{er} octobre 1804, épousa, le 24 novembre 1825, Herman-Philippe comte *de Hompesch-Rurich*, chambellan du roi de Prusse, son cousin-germain, fils de Louis et de Thérèse-Angélique-Philippine d'ARSCHOT-SCHOONHOVEN.

Guillaume-Ernest comte d'ARSCHOT-SCHOONHOVEN, né au château de Voordt le 6 juillet 1800, membre du conseil provincial du Limbourg, colonel de

ASPREMONT-LYNDEN.

la garde civique du canton de Looz, chevalier des ordres de Léopold et de Saint-Michel de Bavière, épousa, le 13 mai 1829, Aglaë *de Louvencourt*, fille du marquis *de Louvencourt*, chevalier de Saint-Louis et de Malte, et d'Aglaë, comtesse *de Sainte-Aldegonde-Noircarmes*; de ce mariage, il y a cinq enfants, quatre garçons et une fille.

ARVENG, voyez *Hanot*.

ASPREMONT-LYNDEN, famille de Liège, originaire de Gueldre où elle est connue sous le nom de Lynden.

Aspremont, dont cette famille porte le nom, était un chef-lieu d'une baronnie considérable; il est certain que ce fief, l'un des grands fiefs de l'évêché de Metz, donna son nom à une maison noble et illustre qui, depuis la mort de l'évêque Étienne de Bar, se trouva en possession de cette baronnie; autrefois gros bourg, il n'est aujourd'hui qu'un petit village. Peut-être le nom d'Aspremont n'est-il point venu à la famille Lynden de ce fief de Lorraine, et serait-il dû, à plus juste titre, à un manoir du même nom, habité par les premiers seigneurs de Lynden.

Selon les généalogistes modernes, un cadet de la maison d'Aspremont se fixa au pays de Gueldre; voici comme cet événement est raconté par l'abbé Butkens, dans son livre sur la famille de Lynden : « Elle eut son commencement d'Arnoud d'Aspremont, qui fut seigneur du terroir de Lynden en la Betuwe, au pays de Gueldre; de laquelle seigneurie sa postérité porta le nom de LYNDEN. Cet Arnoud prit alliance au pays d'Utrecht, à une dame Hélène dont les armes représentent celles de Boesichem.

« La maison d'Aspremont, source de celle de LYNDEN, portait anciennement parti d'azur et de gueules à l'aigle d'argent, membré d'or. Mais au voyage de la Terre-Sainte, en l'an 1096, le seigneur d'Aspremont changea ses armes et porta de gueules à la croix d'argent, lesquelles ont été retenues par ses successeurs, et Arnoud d'ASPREMONT, cadet de cette famille et tige de la branche des seigneurs de Lynden, porta de gueules à la croix d'or, pour marque et brisure de cadet. Quoi qu'il en soit, il est très-certain que cet Arnoud portait le nom d'ASPREMONT, et pour armoiries une croix. »

Celui qui s'établit le premier en Belgique est Thierry DE LYNDEN, fils d'Étienne, chevalier, seigneur de Mussenberg, et de Walburge *de Bronckhorst*; nous donnerons, à ce titre, sa biographie d'après Butkens : « Thierry DE LYNDEN reçut ce nom de son oncle Thierry DE LYNDEN, seigneur de Hemmen et de Blitterswyck; lequel nom était fort fréquent en cette

ASPREMONT-LYNDEN.

« famille, depuis trois cents ans qu'elle prit alliance à la maison des
« seigneurs de *Brederode*, entre lesquels icelui était assez commun. Thierry
« n'avait pas sitôt l'âge de son enfance que son père le jugeant éveillé
« d'esprit et capable d'entendement, l'envoya aux études à l'université de
« Cologne où toutefois il ne demeura pas longtemps, car son dit père
« s'étant réconcilié avec l'empereur Maximilien et son fils le roi de Castille,
« le fit rappeler de Cologne; et par le conseil de Robert de la Marck, son
« cousin, avec lequel il avait déjà une étroite amitié, il le mit à l'université
« de Louvain, en compagnie du jeune Robert de la Marck et de Corneille
« de Berghes, fils du seigneur de Sevenberge; il y était encore en l'année
« 1508. Cependant il contracta une telle familiarité et accointance avec
« lesdits seigneurs de la Marck et de Berghes que delà s'engendra une
« affection et amitié fort particulière, laquelle fut en partie cause que ce
« seigneur ne se soucia de revoir sa patrie, qui était troublée par les
« guerres du duc Charles de Gueldre, et pleine de confusions; tellement
« qu'ayant atteint l'âge compétent, par les conseils de Robert de la Marck
« et de Mahaut de Montfort sa femme, parente de son père, il suivit la
« cour du cardinal Éverard de la Marck, prince et évêque de Liège, qui
« pour le respect des seigneurs de la Marck et d'Arenberg, ses cousins, fit
« grand estime de Thierry DE LYNDEN, l'employant particulièrement aux
« affaires de son état. Mais comme il conversait familièrement dans la
« maison d'Éverard de la Marck, comte d'Arenberg, frère de Robert, il
« entra en connaissance avec Catherine de la Marck, fille légitimée dudit
« comte, et, éguillonné par sa jeunesse, il s'amouracha de cette dame;
« laquelle, comme femme habile, bien que d'un âge assez mûr et veuve
« d'Adrien de Fraypont, dit de la Boverie, sut si bien agacer l'esprit du
« jeune amoureux, que sans aucun respect il se plongea dans l'abîme
« d'amour et procéda si avant qu'étant le feu enflammé des deux côtés, il
« jouit d'elle sous quelques belles promesses. Le comte d'Arenberg, irrité
« dudit désordre et fâché du désastre de sa fille, eût bien voulu montrer
« combien lui déplaisait la témérité du jeune seigneur DE LYNDEN. Mais
« portant respect à sa naissance et eu égard aux amis qu'il avait, il traita
« sous main et conduisit si bien les affaires que le mariage fut conclu
« entre ledit Thierry DE LYNDEN et sa fille Catherine *de la Marck*; pour
« l'avancement duquel ledit comte donna la seigneurie de Rochen comme
« apport par le contrat passé sous les sceaux du comte et de Marguerite
« de Hornes, sa femme, en 1520 le 27 janvier. L'année suivante, Thierry
« DE LYNDEN accompagna le prince cardinal, environ le mois d'octobre,

« dans le voyage qu'il fit à Aix, où il assista au couronnement de l'empereur Charles-Quint qui, de sa propre main, lui donna l'ordre de chevalerie avec plusieurs autres. Cependant son autorité et faveur augmentèrent par la promotion de Corneille de Berghes, qui fut désigné coadjuteur du prince cardinal; par ce motif, et vu le désordre qui désolait le pays de Gueldre, il prit la résolution de vendre ce qui lui était échu de son bien patrimonial dans ce pays et de faire le remploi dans celui de Liège où il s'intentionna de fixer sa demeure; à cet effet, il traita avec Jean DE LYNDEN, seigneur de Mussenberg, et Gaspard DE LYNDEN, ses frères, pour voir l'état de la maison mortuaire de feu leur père Étienne DE LYNDEN et de Walburge de Bronckhorst, leur mère, et en avoir les comptes et partage. Après quelques débats, l'affaire fut remise par les hauts-justiciers et chevaliers du pays de la Betuwe ès mains d'Arnoud de Bommel, de Jean de Hackfort, de Zweer d'Appeldorne et de Thierry de Bronckhorst, chevaliers, qui finalement terminèrent le différend, en 1524 le jour de saint Mathias, et, quelques jours après, Thierry DE LYNDEN reçut une portion de sa part, de son frère aîné le seigneur de Mussenberg; et desdits deniers il commença dès lors à faire le remploi; environ ce temps, il acheta la terre de Mathivaux, dite la Boverie, et quelques rentes.

« Deux ans après, il accompagna le prince Éverard de la Marck à une assemblée publique, convoquée à Augsbourg par l'empereur Charles-Quint, qui s'y trouva pour la restauration de la foi catholique et extirpation des hérésies de Luther, de Zwingle et de leurs adhérents lesquelles pour lors commencèrent à s'étendre et à prendre racine par toute l'Allemagne et quartiers circonvoisins : voire même, aux cœurs des princes et seigneurs les plus remarquables qui se qualifiaient *protestants*, et, en cette qualité, à la congrégation d'Augsbourg, firent exhibition de la profession de leur foi, forgée du cerveau d'un certain Philippe Mélancton, laquelle fut depuis nommée la confession d'Augsbourg et condamnée avec plusieurs autres erreurs par le sacré et célèbre concile universel tenu à Trente.

« Au commencement de l'année 1531, ce seigneur se trouva aussi à la suite du prince de Liège, à Cologne, à l'élection et couronnement du roi des Romains, Ferdinand d'Autriche, frère de l'empereur Charles, et peu après, il s'employa avec son beau-père Éverard comte d'Arenberg, Jean comte de Hornes, Edmond baron de Swartsenberg et Richard de Mérode, seigneur de Waroux, à la pacification des Rivageois qui étaient une sorte de gens de basse condition, séditieux et mutins, qui eussent perpétré

ASPREMONT-LYNDEN.

« plusieurs maux au pays de Liège, si leurs desseins n'eussent été rompus
« avec autant de célérité, prudence et bonne conduite.

« Environ le mois de septembre de la même année, Thierry DE LYNDEN
« fit le voyage de Bruxelles avec son beau-père le comte d'*Arenberg*; il s'y
« trouva aux joutes et tournois; mais le malheur voulut que le comte y fut
« tellement blessé d'une chute qu'il fit avec son cheval, que peu après il
« mourut. Comme peu de temps auparavant était aussi trépassée Catherine
« de la Marck, sa femme, Thierry DE LYNDEN se résolut de prendre une
« seconde alliance avec Marie d'*Elderem*, riche héritière et fille unique de
« Godenoel d'*Elderem*, chevalier, seigneur de Sart, de Saint-Gelly, etc., et
« d'Isabeau d'*Amstel*. Ce mariage fut convenu par l'entremise de Robert de
« la Marck, qui avait succédé au comté d'*Arenberg*, et de son fils le jeune
« Robert.

« Il semble que jusques lors Gaspard DE LYNDEN, frère de Thierry, n'avait
« encore fourni et satisfait à l'accord passé entre eux; car en 1536 Marie
« d'*Elderem* elle-même fit un voyage au pays de Gueldre pour mettre fin à
« cette affaire. Elle vendit le restant des biens patrimoniaux de son mari.

« Comme environ l'an 1538 vint à mourir le prince cardinal Éverard
« de la Marck, évêque de Liège, auprès duquel Thierry avait été en grande
« estime et réputation, il se retira sur ses terres et prit sa demeure ordi-
« naire en sa maison de Mathivaux, où il s'adonna aux voluptés de l'étude,
« dont il était singulièrement amateur, jouissant des délices de la lecture
« et de la conversation de ses plus familiers amis. Quelque temps après
« succéda au prince cardinal de la Marck, Corneille de Berghes, son coad-
« juteur, avec lequel ce seigneur était lié d'une très-étroite et très-familiale
« amitié; laquelle fut cause qu'aussitôt que le nouveau prince le requit,
« il se rendit auprès de lui en sa cour; et il fut aussitôt honoré de la
« charge de premier conseiller et de maître d'hôtel, le 8 janvier 1542,
« qu'il garda sous les successeurs de ce prince, George d'Autriche et Ro-
« bert de Berghes.

« Voulant employer le reste des deniers de son patrimoine à l'acquisition
« d'une terre considérable, il traita avec Jean marquis de Berg, frère du
« prince Robert de Berghes, pour la vicomté et seigneurie de Dormael,
« dont la vente fut faite le 31 décembre 1562.

« Après la mort de Robert, évêque et prince de Liège, Thierry DE
« LYNDEN se voyant privé d'un tant singulier seigneur et ami, et se trouvant
« chargé d'un grand âge, se résolut de se retirer entièrement des affaires
« de ce monde et de servir Dieu tranquillement. A cette fin, il habita

« désormais, en hiver, la ville de Louvain où il avait passé une bonne
 « partie de sa jeunesse, et en été, il se retirait à son château de Dormael.
 « Or, comme les hérésies infectaient de tous côtés son pays, il fut prié
 « par quelques parents de Gueldre de vouloir veiller à l'éducation de
 « leurs enfants pour qu'ils pussent être nourris aux études en la foi catho-
 « lique et romaine; à quoi condescendait libéralement ce seigneur qui,
 « en ses vieux jours, s'employa volontiers en œuvres de charité.

« Il trépassa à Louvain le 5 avril 1566, à l'âge de 69 ans, et fut enterré
 « à l'église Saint-Pierre, du côté du maître-autel où l'on voit encore au-
 « jourd'hui sa sépulture avec seize quartiers d'armes, et, contre le pilier,
 « un tableau où il est représenté au vif, armé et sa cotte d'armes au dos,
 « avec ses enfants et Marie *d'Elderen*, sa femme, laquelle après sa mort se
 « retira à Mathivaux où elle mourut le 3 janvier 1574 et fut inhumée dans
 « l'église de ce village sous un marbre bleu avec inscription et figures.

« Quant aux ancêtres et à la famille de Marie *d'Elderen*, je rapporterai
 « brièvement qu'elle est des premières et des plus considérables du quar-
 « tier de Tongres, prenant son nom de certain village peu distant de cette
 « ville. Et portent ceux de cette maison de vair à une fasce d'or au chef,
 « armoiries si honorées et si signalées que l'ancienne ville de Tongres les
 « prend pour siennes. »

Thierry DE LYNDEN laissa un grand nombre d'enfants; George, l'aîné du
 second lit, forma la branche des vicomtes de Dormael; Robert, celle de
 Froidcourt et enfin Herman, celle des barons de Rechem.

Les *Délices du pays de Liège* parlent de ces branches en différents en-
 droits :

« La terre de Wegimont était possédée, dès l'an 1106, par Arnoud
 « d'Aspremont, seigneur de Lynden; elle est restée jusqu'à nos jours dans
 « cette illustre famille que représente actuellement, à cet égard, Claire-
 « Joséphine DE LYNDEN, épouse du comte *d'Eynatten*. » Claire-Joséphine DE
 LYNDEN, chanoinesse de Munsterbilsen, qui épousa, le 24 décembre 1700,
 Frédéric, baron *d'Eynatten*, seigneur de Reymersdael, était fille de Fer-
 dinand-Maximilien comte D'ASPREMONT-LYNDEN et de Constance-Ernestine
Suys, aussi chanoinesse à Munsterbilsen. Elle fut reçue dame de la Croix
 Étoilée le 3 mai 1712.

« Après la mort de cette dame (Marie *de Wal*), reprennent les mêmes au-
 « teurs, Froidcourt appartiendra aux enfants de M. le comte DE LYNDEN D'AS-
 « PREMONT, seigneur de Barveau, qui a épousé sa fille. *Hautepenne*, héritière
 « de Barveau, épousa le comte DE LYNDEN-D'ASPREMONT, dont les descen-

ASPREMONT-LYNDEN.

« dants résident aujourd'hui à Barveau avec tout l'éclat qui convient à
« leur qualité. »

Marie-Joséphé d'ASPREMONT-LYNDEN, épouse d'Eugène-Albert *de Wal*, baron de Woest, vicomte d'Anthinne, fils de Conrad et d'Eve-Isabelle *de Beck*, dame de Botzelaer, eut deux garçons qui embrassèrent l'état militaire et une fille qui se maria avec son cousin, fils de Ferdinand-Marie, comte d'ASPREMONT-LYNDEN, seigneur de Barveau, et d'Eve-Isabelle-Marie-Joséphé *de Wal* d'Anthinne, sœur germaine du vicomte d'Anthinne.

Marie-Georgine-Catherine baronne *de Haultepenne*, dame de Barveau, fille de Philippe-François *de Haultepenne* et de Madelaine *de Haultepenne*, de Houtain, épousa Maximilien-Henri comte d'ASPREMONT DE LYNDEN, fils de Robert et de Marie-Jeanne *de Caldemborck*, dont vint Ferdinand-Marie comte d'ASPREMONT DE LYNDEN, seigneur de Barveau.

« Les barons de Quadt de Wykradt vendirent la terre de Rechem, en
« 1556, à Herman, fils de Thierry, comte d'ASPREMONT-LYNDEN, issu en
« ligne directe de Sigisfrid, comte d'Aspremont, qui vivait l'an 680 et
« dont l'origine remonte aux rois de France de la première race, par les
« rois de Lombardie du sang desquels il sortait. Elle est aujourd'hui
« entre les mains de Charles-Gobert comte d'ASPREMONT-LYNDEN et Rechem,
« fils de Ferdinand-Gobert et de Julienne *Rackoczy*, sœur du célèbre
« François *Rackoczy*, prince de Transylvanie. » Charles-Gobert LYNDEN, né
le 21 novembre 1703, comte d'Aspremont et de Rechem, mort en 1750,
épousa, le 26 août 1725, Éléonore-Françoise *de Kokorzowitz*, dame de la
Croix Étoilée, le 3 mai 1720, décédée le 13 mai 1747, fille de Pierre-
François, comte *de Kokorzowitz*.

La baronnie de Rechem, terre importante, relevait la noblesse et le rang de ses propriétaires. Herman de LYNDEN l'acquit de Guillaume Quadt de Wykradt à qui il donna en échange la terre et seigneurie de Zobbenbrouk ainsi qu'un vignoble, à Bacharach sur le Rhin, et autres propriétés. L'empereur Rodolphe d'Autriche en donna l'investiture, avec la confirmation de tous les privilèges, immunités et dignités que Butkens décrit en ces termes : « Et puisque cette très-ample et remarquable terre et seigneurie
« est tombée en la maison de LYNDEN, il ne sera hors de propos de faire
« ici quelque bref récit de ses anciens seigneurs, qualités et prééminences;
« pourquoi je dirai qu'elle est terre souveraine, tenue immédiatement de
« l'Empire, et comme membre d'icelui ont place les seigneurs, barons et
« comtes de Rechem entre les autres comtes impériaux du quartier de
« Westphalie; ont aussi privilège de forger monnaie d'or, d'argent et de

ASPREMONT-LYNDEN.

« cuivre au coing de leurs armoiries, autorité d'imposer gabelles, daces
« et autres exactions, en outre le droit de régle et d'exception, le pouvoir
« de donner pardon et rémission aussi après la prononciation de la sen-
« tence criminelle, et de suspendre l'exécution d'icelle; ont justice souve-
« raine, ne reconnaissant autre ressort au civil, que la chambre impériale
« à Spire, si la cause et différend est de la valeur de cinq cents florins
« d'or d'Allemagne. Elle comprend le château et ville de Rechem, conte-
« nant dans le clos de ses murailles un monastère de dames religieuses de
« l'ordre de Prémontré et en outre la libre seigneurie et terre de Borssem
« avec les villages dépendants d'icelle, comme Cottem, Hal, Huft, et avec
« les terres et seigneuries de Weset, ayant monnaie à part, Ter-Wyen,
« Udichoven et autres divers fiefs, jusqu'au nombre d'environ cent et
« soixante, tenus et mouvants de ladite terre souveraine de Rechem. »

Le titre de comte fut accordé par l'empereur, le 16 mars 1676, à tous les membres de la famille du nom de LYNDEN.

Sous le roi Guillaume, Joseph-Ferdinand-Gobert d'ASPREMONT-LYNDEN, né le 11 février 1784, obtint la confirmation du titre de comte et la faculté de joindre à ses noms patronimiques ceux de Barveau et d'Anthinne, de la province de Namur. Il épousa, le 27 décembre 1812, Charlotte-Marie-Joséphine *Van der Straten*, fille du baron Adrien *Van der Straten* et de la vicomtesse Hubertine *de Nieulant*, dont :

- 1° François-Charles-Gobert, né le 9 octobre 1813;
- 2° Guillaume-Bernard-Ferdinand-Charles, né le 14 octobre 1815;
- 3° Charlotte-Marie-Henriette-Gobertine, née le 10 mars 1818;
- 4° Apollonie-Eugénie-Barbe, née le 22 mars 1820;
- 5° Charles-Marie-Antoine, né le 25 mars 1822;
- 6° Léonie-Cécile, née le 23 juin 1829.

Le comte Joseph-Ferdinand-Gobert d'ASPREMONT-LYNDEN a deux sœurs :
1° Marie-Isabelle, née le 27 septembre 1771, ex-chanoinesse de Munsterbilsen ;
2° Marie-Yolande, née le 23 octobre 1772, épousa, le 9 mai 1816, François-Joseph, comte *de Hamal*.

Depuis la mort du comte Charles-Gobert d'ASPREMONT-LYNDEN, né le 20 octobre 1790 et décédé le 19 septembre 1819, Joseph-Ferdinand-Gobert d'ASPREMONT-LYNDEN est le chef de sa famille.

Charles-Gobert avait une sœur aînée, Marie-Otholine-Gobertine d'ASPREMONT-LYNDEN, née le 31 mars 1787, qui a épousé, le 22 février 1807, le comte George *Erdody*, capitaine et gouverneur de Monoszkó, né le 17 juin

1785, dont une nombreuse postérité. Ils vivent encore l'un et l'autre.

ASSCHE, voyez *Van der Noot*.

ASSENEDE, voyez *Della Faille*.

VAN ASTEN, famille anoblie le 4 juin 1755 par l'impératrice, en faveur de Gérard-Jean VAN ASTEN, agent de la maison électorale palatine auprès des Provinces-Unies.

Son fils, Jean-Joseph VAN ASTEN, natif de La Haye, épousa, en premières noces, Marie-Thérèse *de Meulenaer*, fille de Jean-Baptiste-François-Théodore et de Marie-Thérèse *Jacobs*; en deuxièmes noces, Reine *Knyf*, décédée le 2 avril 1777, fille de Jean-François et de Catherine *Delcampo*; et en troisièmes noces, le 29 septembre 1778, Reine *Peytier*, fille de Jean-André et d'Anne-Marie *Peeters*, dame de *Merchtem*. Il mourut en 1821, laissant trois enfants, deux fils et une fille :

Charles épousa mademoiselle *Lunden*, dont un fils célibataire et une fille, Adelaïde, née le 4 mai 1799 et mariée le 17 juin 1818, à Désiré-Pierre-Charles *de Meulenaer*, fils de Charles-François-Ghislain et de Marie-Thérèse-Gertrude-Jeanne *Goubau*; Edouard épousa mademoiselle *Guyot*, dont un fils et une fille mariée à Alexandre *de Baillet*. Leur sœur épousa Guillaume *de Catters*, bourgmestre d'Anvers, en 1830.

ASTIER, famille originaire de France, accueillie le 6 mai 1785 par la cour d'Autriche, qui reconnut le titre de comte en faveur d'Honoré-Dominique d'ASTIER, seigneur de Serre, baron de Zetrud-Lumay, mort le 8 octobre 1824, âgé de 69 ans, il laissa de son épouse, baronne *de Waha*, deux fils : l'aîné, Denis-Bruno, membre de l'ordre équestre de la province du Hainaut et député des états provinciaux à Mons, épousa Jeanne *Paternostre*, fille de Jean-François, colonel au service des États de Hollande, et de Catherine *de Brou*. Henri-François est le puîné. Le titre de comte est acquis à tous les descendants du nom.

AUWEGHEM, voyez *Alegambe*.

AUXY, famille du Hainaut, porte les armes des sires d'Auxy, de Picardie.

Selon une notice historique sur les Auxy, de Picardie, par Guillaume d'Auxy, seigneur de Lausnoit, faite en 1565, la branche du Hainaut descendrait de Jean d'Auxy, chevalier de la Toison d'Or, et de Félice *Marchand*. Voici le texte de cette notice : « Icelui messire Jean, seigneur et ber d'Auxy, et seigneur de Fontaines-sur-Somme et de Famechon sous Poix, etc., chevalier de la Toison d'Or, fut fils troisième de messire David d'Auxy et de dame Marguerite de la Tremouille, comme dit est au chapitre VIII;

« il épousa dame Marie de Flavy, fille de messire Guillaume de Flavy dont
« issurent deux filles.

« Le devant dit messire Jean d'Auxy, après la mort de sa femme, Marie
« de Flavy, en son vieil âge, épousa dame Félix des Marchands, fille de
« messire Christophe des Marchands, seigneur de Breveouy, en Gascogne,
« de laquelle il eut trois fils, qui furent Jean, Antoine et George d'Auxy.

« Messire Jean d'Auxy, fils aîné dudit messire Jean et de Félix des
« Marchands, dame de Warelles et de Lausnoit, épousa, en premières
« noces, Jacqueline Descoussois, duquel mariage ne vinrent aucuns enfants,
« et en secondes noces, épousa ledit messire Jean, Isabeau *de la Moere*,
« fille de messire Roland, dont sont venus trois fils, c'est à savoir Jacques
« d'Auxy, fils aîné, Jean d'Auxy et Philippe d'Auxy. Ledit seigneur de Wa-
« relles mourut l'an de grâce 1499, le dernier jour de mai, et est enterré
« à petit Enghien lez-Enghien. Sa veuve, après sa mort, fut remariée à
« messire Jean Banduelle et n'eut de lui aucun enfant; elle mourut l'an de
« grâce 1536, le 15 de mars, et est enterrée aussi à petit Enghien. »

Jean d'Aussi ou d'Auxy, premier du nom en Hainaut, eut effectivement pour mère Félice *Marchand*, et pour aïeule une demoiselle *Eggremont*, l'une et l'autre de bonne maison. Il reçut de la succession des parents de sa femme et non de sa mère, comme l'insinue la notice, les seigneuries de Warelles ainsi que celle de Boussoit; il céda celle-ci en 1473 à Jacques Boulenghier, de Mons, fils de Christophe et de Jeanne de Villette, et, la même année, il fit le dénombrement de la première, comme feudataire. Sa qualité était celle d'écuyer.

La femme de Jean d'Auxy, qui se nommait selon la notice Jacqueline Descoussois, aurait été au contraire, selon une généalogie imprimée, Jacqueline de Tassignies, chanoinesse de Maubeuge, fille et héritière de Léon de Tassignies, seigneur de Boussoit et de Warelles; mais son véritable nom, ignoré jusqu'à ce jour, était Jacqueline *Faumaut*, dite *de Goegnies*, d'une noble famille alliée dans ce temps aux Haynin et aux Ligne; son père, Léon de Goegnies, décéda vers 1462.

Lors de la lutte entre la petite noblesse qui résidait dans les villes et les défenseurs de la féodalité, habitants de la campagne, la famille d'Auxy se rangea du parti des communes, dont la maison de Clèves était le principal soutien. Jean, seigneur de Warelles, se mit à son service en qualité de maître-d'hôtel, et se fixa dans la suite à Bruges, qui soutint une longue guerre en faveur de Philippe de Clèves.

Après la paix, la famille d'Auxy se réconcilia avec le souverain et se

AUXY.

voua quelque temps à la magistrature. On lisait à la fin du dernier siècle, dans l'église de Saint-Sauveur à Bruges, au pied d'un cabinet d'armes, l'építaphe suivante :

Sépulture de noble homme Philippe d'Auxy, en son vivant écuyer, seigneur de Lausnoit, échevin du Franc, lequel trépassa le 29 juillet 1553. — Ci git noble demoiselle Marie, fille de noble homme Grégoire *Balbani*, natif de Lucques en Toscane, femme dudit Philippe d'Auxy, laquelle trépassa le 29 décembre 1558.

Voici ce que porte la notice généalogique : « Philippe d'Auxy, seigneur de Lausnoit, échevin du terroir du Franc, fils cadet de messire Jean d'Auxy, seigneur de Warelles, et de dame Isabeau *de la Moere*, épousa, le 5^e jour de février de l'an de grâce 1526, damoiselle Marie *Balbani*, fille de messire Grégoire *Balbani*, lucquois, veuve de Charles Cortewille, et engendrèrent douze enfants, c'est-à-savoir quatre fils et huit filles : Guillaume d'Auxy, fils aîné, Jean d'Auxy, Adolphe d'Auxy, André d'Auxy, Isabeau d'Auxy, fille aînée, Jacqueline, Éléonore, Françoise, Antoinette, Jeanne et Louise d'une portée, dont quatre moururent jeunes enfants, c'est-à-savoir Éléonore, Antoinette, Jeanna et André. Ledit Philippe d'Auxy naquit le 8^e jour de mai de l'an de grâce 1487 et mourut l'an de notre seigneur 1553, le 29^e jour de juillet; et ladite Marie *Balbani*, sa femme, naquit le 12^e jour de décembre 1504 et mourut le 29^e jour de décembre 1558; ils sont enterrés au cloître des Collètes. Ledit Philippe eut devant son mariage un fils bâtard, nommé Philippe d'Auxy. »

Une autre építaphe qui se trouvait à l'église de Saint-Bavon à Gand, ajoute également à l'intelligence de l'histoire de la famille d'Auxy; elle concerne Catherine d'Auxy, fille de Jean, seigneur de Warelles, et nièce de Philippe, seigneur de Lausnoit, laquelle épousa Guillaume *de Sicleers*, d'une bonne famille de Flandre. La voici :

Sepulture van edele en weerde Heere jonckheere Willem Van *Sicleers*, f.^a jonckheere Jans, die overleet den 27 aug. 1572, wiens ziele Godt ghenadig sy, en van jonckvrouwe Cathelyne VAN AUXY, f.^a jonckheere Jans, heere van Warelles, gheselñede van den voornoemden jonckheere Willem Van *Sicleers*, die overleet.

Quartiers :

Auxy. *La Moere, Marchand, Eggremond.*
Sicleers, d'Amman, de Maecht, Vooght.

AUXY.

La notice généalogique donne quelques renseignements ultérieurs :
« Catherine d'Auxy, fille aînée dudit Jean d'Auxy, seigneur de Warelles,
« fut mariée à Guillaume *Sicleers* et engendrèrent Louise, Catherine et
« Gertrude; Louise *Sicleers*, fille aînée de Guillaume *Sicleers* susdit; et
« Catherine d'Auxy épousa François *Damant*, écuyer. »

Philippe de Lausnoit vendit la seigneurie de Warelles. Ses filles épousèrent des militaires : Anne eut, en premières noces, Jean *de Croeser*, écuyer, capitaine de navire de guerre, et, en secondes noces, Charles *de Provin*, écuyer. Jacqueline et Françoise se marièrent à deux frères, Adolphe et Arnoud *d'Hamstede*, également capitaines de navire. Peut-être à leur exemple, leurs neveux prirent du goût à l'état militaire, si avantageux dans des temps de guerre.

Guillaume d'Auxy, seigneur de Lausnoit, fils aîné de Philippe, seigneur de Lausnoit, et frère des filles qui précèdent, est celui à qui nous sommes redevables de la notice généalogique citée plusieurs fois. Il naquit le 13 mai 1529 et épousa, le 22 janvier 1554, Adrienne *Van den Berghe*.

Edouard, son petit-fils, qui épousa, le 5 décembre 1618, Prudence *Van der Dussen*, fille de Philippe, seigneur de Borgnival, et de Jeanne d'Hostonne, jeta les premiers fondements de la fortune de sa famille : il fut lieutenant-colonel du régiment de don Francisco de Hiero, et capitaine d'une compagnie de cuirassiers. Mais il fut réservé à son fils d'achever son œuvre : ayant aussi embrassé la carrière des armes, Eugène parvint aux mêmes grades et fut même gouverneur de Neufchâteau; il eut en outre le bonheur de marier sa fille Jeanne-Louise à Jean *d'Yedeghem*, seigneur de Fouleng, et de nouer d'intimes relations avec cette riche et puissante maison de Flandre.

Dès lors, la fortune des d'Auxy fut fixée. La richesse ennoblit un bon nom; et la puissance en consolida la renommée. Ils eurent désormais le soin de se faire agréer à la chambre de la noblesse des États du pays et comté de Hainaut.

Le petit-fils d'Eugène d'Auxy, nommé Pierre-Louis-Joseph, seigneur de Lausnoit et de Neufville, membre de l'État noble du pays et comté de Hainaut, gentilhomme de la Clef d'Or de l'électeur de Bavière et capitaine de ses gardes, contracta une seconde alliance avec la maison d'Yedeghem dont il épousa, le 15 septembre 1724, l'héritière présomptive, Marie-Louise *d'Yedeghem*, dame de Fouleng, sa cousine-germaine, fille de Jean et de Jeanne-Louise d'Auxy.

Charles-Albert-Édouard-François-Joseph d'Auxy, né à Fouleng le 6 fé-

..

AUXY.

vrier 1726, mort le 27 avril 1787, fils de Pierre-Louis-Joseph et de Marie-Louise *d'Yedeghem*, dame de Fouleng, épousa, le 22 mars 1751, Angélique-Agnès-Josephe *Romrée*, décédée à Mons le 6 avril 1787, fille de Jean, baron de Fraypont, et d'Anne-Cécile-Jacqueline, baronne *d'Hillebrandes*. Il hérita des riches domaines de son oncle maternel Charles-Philippe *d'Yedeghem*, mort sans enfants le 3 février 1753, et entre autres du comté de Wattou. Il laissa :

1° Charles-Emmanuel, qui suit :

2° Philippe-Joseph, comte d'AUXY DE FOULENG, par diplôme du roi des Pays-Bas, membre de l'état noble du Hainaut en février 1778, né le 7 janvier 1754, mort le 24 octobre 1838, épousa, en 1783, Philippine-Madelaine-Désirée-Ghislaine, baronne *de Pally du Fontoy*, décédée le 10 juin 1824, dont :

A Joséphine-Françoise-Ghislaine-Albertine, née le 21 septembre 1784, décédée au château de Fouleng le 13 octobre 1848 ;

B Angélique-Philippine-Ghislaine, comtesse d'AUXY DE FOULENG, née à Mons le 6 novembre 1788 et baptisée dans la chapelle de Saint-Germain, s'est mariée, le 22 mai 1811, à Charles *Ysebrant de Difque*, né à Douvrin le 26 mars 1788, fils d'Idesbalde-François-Ghislain, seigneur de Lendonck et de Difque, et de Louise-Charlotte *de Bacquehem* ;

C Anne-Charlotte-Ghislaine, née le 13 mai 1789, s'est mariée à Ferdinand-Louis *de Bousies*, fils aîné de Charles-Ferdinand-Maurice-Alexandre, seigneur de Ferrière-la-Petite, député aux états du Hainaut français, membre du congrès national en 1789, et de Marie-Victoire-Amélie *d'Yve*.

3° Édouard-Jérôme-François-Joseph, comte d'AUXY DE LAUSNOIT, par diplôme du roi des Pays-Bas, lieutenant de l'artillerie sous l'empire français, né le 2 août 1756, mort le 19 juin 1814, épousa Alexandrine-Joséphine-Rose *de Wolff d'Ergy*, décédée le 15 mars 1836, fille de Joseph-Xavier-Dominique *de Wolff*, seigneur d'Ergy, et de Marie-Sophie *de Marbais*, dont :

A Édouard, comte d'AUXY DE LAUSNOIT, épousa Pauline *de Bousies*, dont :

* Émile. — ** Albéric.

B Gaston-Ange-Charles, marquis d'AUXY, par diplôme du 20 octobre 1840, naquit le 10 avril 1800 ;

C Adèle, mariée à Amédée-Ferdinand-Joseph *Lemaire de Sars le Comte*, mort le 10 janvier 1847, fils d'Auguste et de Thérèse-Marie-Colette *de Bagenrieux*.

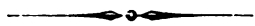
Charles-Emmanuel, comte d'AUXY DE NEUFVILLE, par diplôme confirmatif du roi des Pays-Bas Guillaume 1^{er}, capitaine lieutenant au régiment de Murray en 1774, chambellan de l'empereur Léopold en 1791, membre de l'état noble du pays et comté de Hainaut, né le 13 avril 1752, mort le 24 avril 1817, épousa Amélie-Thérèse-Françoise *de Hochsteden*, chanoinesse

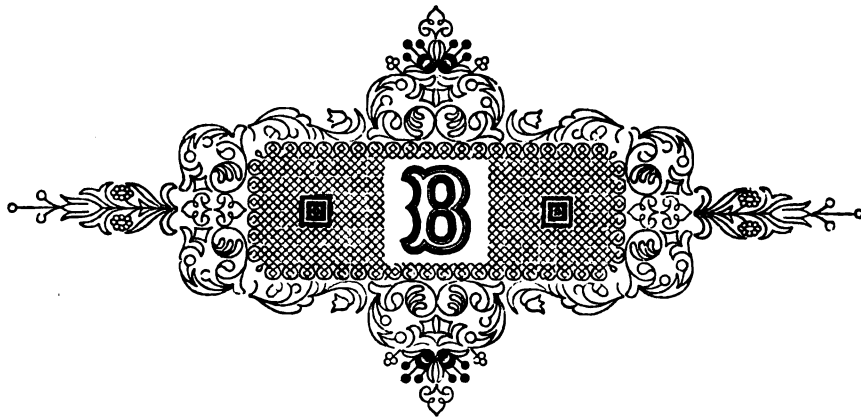
AUXY.

de Susteren, fille de Ferdinand-Louis-Charles et de Louise-Philippine de *Harscamp*, chanoinesse d'Andenne. Ils eurent un fils :

Charles-Eugène-Ferdinand, comte d'AUXY DE NEUFVILLE, chambellan du roi des Pays-Bas, chevalier de 4^e classe de l'ordre de Saint-Wladimir, décoré de la croix militaire d'Autriche, né à Mons le 16 mai 1783, a épousé, à Bruxelles, le 23 prairial an XII (14 juin 1804), Félicité-Françoise-Joséphine-Ghislaine de *Beeckman*, née à Louvain le 2 décembre 1783, fille de Ferdinand et de Jeanne-Charlotte de *Vroey*, dont une fille :

Coralie, comtesse d'AUXY DE NEUFVILLE, née le 3 septembre 1815, s'est mariée, le 9 octobre 1844, à Louis-François-Magloire, comte *Goblet d'Alviella*, secrétaire de légation, né le 20 mai 1823, fils d'Albert-Joseph, comte *Goblet d'Alviella*, ancien ministre des affaires étrangères, et d'Adèle *Damien*.





BAESEN. Cette famille, originaire de Breda, s'établit en Belgique au commencement du dernier siècle. **Corneille-Joseph BAESEN**, conseiller au conseil souverain de Brabant, fut le premier de sa famille qui contracta mariage en ce pays, et ses descendants n'ont pas tardé à y former de nobles alliances et à acquérir une juste considération. Les armoiries de la famille Baesen sont : un écu d'or à l'écot au naturel en pal, accompagné de deux écureuils assis et affrontés de gueules, coupé de gueules au fer de moulin d'argent; l'écu surmonté d'un heaume d'argent, grillé et liséré d'or, fourré d'azur et couvert d'un bourrelet d'or et de gueules, aux hachements de même; et pour cimier un écureuil de l'écu. Ces armoiries furent enregistrées à la chambre héraldique le 26 novembre 1788. Le roi Léopold a reconnu la noblesse de la famille Baesen et permis de sommer le casque d'une couronne d'or.

I. **Conrad BAESEN** épousa *Henriette Baes*. Ils florissaient à Breda à la fin du xvii^e siècle. Ils eurent :

1^o **Adrien**, qui suit :

2^o **Adrienne**, femme de *Jean de Bruyn*.

II. **Adrien BAESEN**, mort à Breda le 9 mars 1735, épousa *Cornélie van Lanschot*, fille de *Jean* et *Jossine van Gils*; il fut enterré dans l'église de *Meerle*, près de la chaire de vérité. Leurs enfants furent :

1^o **Corneille-Joseph**, qui suit :

BAESEN.

- 2° Elisabeth, décédée sans alliance le 27 avril 1765; — 3° Judoce, née le 17 février 1712, décédée sans enfants le 8 octobre 1765, se maria avec Pierre *Heyblom*, de Breda; — 4° François-Joseph, licencié en droits à Louvain le 22 août 1737, avocat au grand-conseil à Malines, conseiller-assesseur du mont-de-piété à Bruxelles, le 10 mars 1749, naturalisé le 14 mars 1750, mort en célibat.

III. Corneille-Joseph BAESEN, licencié en droits à Louvain le 13 juillet 1729, avocat au grand-conseil, naturalisé le 15 juillet 1755, conseiller-pensionnaire de la ville de Malines le 22 août suivant, conseiller au conseil de Brabant le 26 septembre 1738, natif de Breda, mort à Bruxelles le 9 mai 1766 et enterré dans la chapelle de la Vierge de l'église de Notre-Dame de la Chapelle, épousa, en première noces, à Malines, chez les Oratoriens, le 17 mai 1754, Anne-Barbe *Parduyens*, de Malines, fille de Jacques et d'Anne-Barbe *Suetens*, décédée le 28 octobre 1748 et inhumée à Notre-Dame de la Chapelle; et, en secondes noces, à Bruxelles, le 30 janvier 1750, Marie-Thérèse *de Casselot*, décédée le 6 avril 1769 et inhumée auprès de son mari, fille d'Adrien-Joseph, seigneur de Wanfersée, conseiller au grand-conseil, et de Marie-Marguerite *de Pape*.

Il eut du premier lit six enfants, dont trois morts en bas âge :

- 1° Henri-Corneille-Joseph, qui suit ;
2° Henri-Adrien-Jacques, né à Malines le 17 octobre 1736, licencié en droits à Louvain le 26 janvier 1760, mort à Bruxelles le 4 septembre 1819;
3° Claire-Isabelle-Françoise, née à Malines le 24 janvier 1738, décédée à Bruxelles le 22 septembre 1781, épousa, le 4 juillet 1760, Augustin *de Waha*, conseiller receveur impérial à Vilvorde, mort le 20 janvier 1781, fils d'Honoré-Joseph, secrétaire du conseil souverain de Brabant, et de Marie-Anne-Gabrielle *Charlé*.

Il eut du second lit quatre enfants :

- 4° Cornélie-Rosalie, née le 8 mars 1751, décédée le 7 mai 1792, se maria, en 1770, avec Jean-Léopold *de Man*, seigneur de Beertel et d'Attenrode, né le 30 août 1743, et de Julie *de Pape*, sa première femme, dont la postérité, sous le nom de barons de Man d'Attenrode, s'allia aux maisons de Robiano, della Faille-Leverghem, d'Ormesson et de Buisseret;
5° Hélène-Françoise-Marguerite, née le 16 octobre 1752, décédée le 8 avril 1809, se maria, le 29 juillet 1772, avec François-Pierre-Joseph *de Nachtegael*, fils de Pierre-Louis-Joseph, conseiller au conseil du Brabant, et d'Anne-Marie *de Casselot* ;
6° Marie-Madelaine-Louise, née le 20 mai 1755, se maria, le 21 juillet 1777, avec François-Goswin-Ghislain-Joseph *Charliers*, seigneur d'Odemont, né le 4 avril 1754, fils unique de Guillaume-Joseph, seigneur de Borghravenbrouk, échevin

BAESEN.

de Bruxelles, surintendant du canal, et de Louise-Françoise-Caroline, comtesse *de Wynants*;

- 7° Charles-François de Regis, seigneur de Houtain-le-Val, chevalier de l'ordre du Lion belge, membre des états-généraux, né le 24 février 1759, mort à Bruxelles le 13 avril 1818, épousa Albertine-Cornélie-Josèphe, comtesse *de Wynants*, née à Bruxelles et baptisée à Sainte-Gudule le 13 novembre 1763, décédée le 4 octobre 1840 et enterrée auprès de son mari, à Houtain, fille de Jean-Baptiste-Goswin, comte *de Wynants*, garde-général des archives du duché de Brabant, conseiller-honoraire de la chambre des comptes, et d'Isabelle-Joséphine *Boschaert*, dont deux filles, savoir :

A Rosalie-Isabelle BAESEN DE HOUTAIN, décédée à Houtain-le-Val le 4 mars 1845, à l'âge de 57 ans, se maria : 1° avec Jacques *de Waha*; 2° avec Jean-Joseph-Rémi *van Coekelberghe de Dutzele*, général, aide-de-camp honoraire du roi Léopold;

B Adèle-Marie-Françoise BAESEN DE HOUTAIN, née le 22 décembre 1793, se maria, le 2 mai 1821, avec Charles-Gustave-Sigismond *de Liem*, chevalier, inspecteur des eaux et forêts, fils de Jean-Henri-Sigismond *de Liem*, chevalier, lieutenant-colonel au régiment des dragons de Byland au service des Provinces-Unies, puis membre de l'ordre équestre du Brabant, et de N. *du Présin du Hennocq*.

IV. Henri-Corneille-Joseph BAESEN, licencié en droits à Louvain le 3 avril 1758, né à Malines le 17 mars 1733, mort à Bruxelles le 2 mars 1804, épousa, le 8 novembre 1773, Marie-Cécile-Alexandrine-Pétronille *de Turnhout*, née le 25 février 1754, décédée à Bruxelles le 3 février 1814 et inhumée auprès de son mari à Laeken, fille de Dominique-Jean, chevalier du Saint-Empire romain, seigneur de Paddeschot, conseiller-assesseur du mont-de-piété à Bruxelles, et de Jeanne-Claire-Albertine *Pycke*. Ils eurent seize enfants; quelques-uns moururent en bas âge; les autres sont :

- 1° Joseph-Henri-Ghislain, capitaine au régiment de Stein, né le 24 septembre 1774, mort le 25 mars 1810, à Vienne;
- 2° Gabriel-François-Joseph BAESEN, membre des états-provinciaux du Brabant, né le 23 octobre 1775, mort le 13 août 1834, épousa, le 24 avril 1816, Françoise-Marie *de Vinck*, née à Anvers le 9 avril 1777, fille de Jean-François-Joseph, seigneur de Westwesel, et de Hélène-Françoise *de Stier*, dont une fille :

Sidonie-Marie-Rosalie BAESEN, née à Bruxelles le 22 février 1817, mariée, le 1^{er} juin 1837, au chevalier Charles-Gérard-François *van Eersel*, chevalier de l'ordre de Léopold, membre du conseil héraldique, dont postérité.

- 3° Henri-Ghislain, né le 1^{er} novembre 1776, mort le 4 avril 1783; — 4° Marie-Pauline-Caroline, née le 28 décembre 1777; — 5° Rosalie-Marie-Josèphe, née le 16 janvier 1780; — 6° Léopold-Jean-Joseph, né le 29 mai 1782, mort le 15 décembre 1802; — 7° Barbe-Julienne-Pétronille, née le 19 juillet 1783; — 8° Cécile-Thérèse-Henriette, née le 27 décembre 1788, décédée le 13 avril 1823;

BAGENRIEUX.

- 9° Cornélie-Marie-Caroline BAESSEN, née le 12 juillet 1790, s'est mariée, le 22 janvier 1820, avec André-Jean *Baudier*, conseiller de la cour des comptes de Belgique, chevalier de l'ordre de Léopold, né le 30 avril 1789, fils de Charles-Joseph, conseiller et receveur-général des domaines au quartier de Vilvorde, de Tervueren, d'Isque et d'Oversenne, et de Marie-Thérèse *van Outheusden*, dont postérité;
- 10° Charles-Félix-Ghislain BAESSEN, né le 6 février 1792, épousa, le 3 août 1819, Jeanne-Adélaïde *Sanchez de Aguilar*, fille de Nicolas-François, conseiller d'État de l'empereur François II en 1794, puis successivement conseiller d'État extraordinaire et ordinaire du roi Guillaume des Pays-Bas, mort le 28 janvier 1822, et de Jeanne *Beydaels*, dont postérité;
- 11° Louis-Jean-Xavier, qui suit :
- 12° Jacques-Stanislas-Joseph-Ghislain, né le 13 novembre 1795, inspecteur des eaux et forêts, chargé de l'inspection spéciale de la forêt de Soignes, du château de Tervueren et de l'ancien palais du prince d'Orange, à Bruxelles, a épousé, le 18 décembre 1828, Marie-Louise-Adélaïde, baronne *de Cellier de Vinière*, née à Bruxelles, en 1786, fille de Charles-Joseph, baron *de Cellier de Vinière*, chef-mayeur de la franchise de La Hulpe, seigneur de la Longue-Queuwe-au-Bois, et de Marie-Catherine-Isabelle-Caroline *Happart*.

V. Louis-Jean-Xavier BAESSEN, né le 10 février 1794, épousa, le 2 juin 1823, Marie-Jeanne-Agnès *Sanchez de Aguilar*, sœur de la précédente, née le 21 janvier 1786, dont :

Gabriel-Ghislain-Louis-Frédéric, né le 15 mars 1824.

BAGENRIEUX (DE) porte cousu d'azur, écartelé au premier et au troisième à l'arbre arraché d'or, tigé et feuillé de même, accompagné de deux étoiles d'or à cinq rais, qui est Bagenrieux; et au deuxième et au quatrième à l'arbre arraché d'or, tigé et feuillé de même, qui est Dujardin; l'écu sommé d'une couronne d'or à sept perles, surmontée d'un cygne d'or, et tenu par deux lions de même, lampassés de gueules. La famille Bagenrieux compte deux alliances avec la noble maison Dujardin : Jacques DE BAGENRIEUX, seigneur des Isles par relief du 9 mai 1590, épousa Martine *Dujardin*, décédée le 31 décembre 1611, fille de Christophe et de Jeanne *Dumaret*. Leur fils Jean DE BAGENRIEUX, qui épousa Anne *Choppart*, releva, le 15 juillet 1613, le fief des Isles que Martine *Dujardin* avait apporté dans la famille Bagenrieux. Le fils de ceux-ci, Jacques DE BAGENRIEUX, seigneur des Isles, épousa Françoise *Dujardin*, fille de Jean et de Marie *Goudelin*, petite-fille de Jean *Dujardin*, chevalier de Jérusalem, mort le 19 juin 1593 et enterré, à côté de sa femme, à l'église d'Acren, et de Marguerite *de Bin-*

BAGENRIEUX.

che, décédée en 1598; leur succession fut partagée le 21 janvier 1662, et ce même jour leur fils, Adrien DE BAGENRIEUX, releva la seigneurie des Isles. Ce dernier eut de sa femme Catherine Seghers cinq enfants, dont un seul laissa postérité; son petit-fils contracta une alliance honorable et avantageuse avec damoiselle van Ypersele, dont la mère était Anne Jacobsen (1).

Le titre de baron a été octroyé par le roi Léopold, le 19 novembre 1839, à Philémon-Joseph-Maurice DE BAGENRIEUX, chevalier de l'ordre de Léopold.

I. Claude-Ignace DE BAGENRIEUX, seigneur des Isles, par relief du 11 mars 1732, né le 16 mars 1721, licencié ès lois le 21 août 1742, bailli de la châtellenie de Mons, fils de Jean-Baptiste DE BAGENRIEUX, seigneur des Isles, par relief du 7 novembre 1704, mort le 13 mars 1731 et enterré à

(1) Philippe-Jacques Jacobsen, échevin de Gand, mort le 27 août 1734, fils de Jean et de Madeleine Bernaert, épousa, le 22 novembre 1661, Anne-Marie van Ooversaete, née le 13 mars 1639, décédée le 29 mars 1727, fille de Guillaume et de Pétronille Viss.

Jean-Baptiste Jacobsen, major de la ville de Termonde, épousa Marie-Bonne de Hollein, fille d'Ignace-Christien de Hollein et de Catherine Segnier. Elle était saur germaine d'Anne-Marie de Hollein, qui épousa Jean-Baptiste de Basseaux, seigneur des Isles.

Philippe-Jacques Jacobsen, échevin de la Keure de Gand, né le 16 novembre 1667, mort le 4 février 1735, épousa, le 20 janvier 1700, Marie-Anne de Caspé, décédée le 8 octobre 1728, fille d'Antoine et d'Anne van Haerweghem. Ils sont inhumés à Saint-Bavon de Gand.

Hubert-Guillaume Jacobsen, né le 5 septembre 1672.

Balthazar-François Jacobsen, chanoine de Sainte-Pharailde, à Gand, le 22 août 1751.

Anne-Philippus Jacobsen épousa François-Joseph van Ypersele, fils de Jean-Baptiste van Ypersele, greffier de la ville de Grammont, et de Marie-Josephe Brunson.

Lue-François Jacobsen, échevin de la loi de Saint-Pierre les-Gand, né le 10 mars 1704, mort le 8 juillet 1775, épousa, à l'église de Saint-Bavon, le 24 avril 1755, Isabelle-Jacqueline Penneman, décédée le 15 février 1775, fille de Charles-Maximilien et d'Anne-Catherine Stahns.

Philippe-Jacques Jacobsen, mort sans postérité à Gand le 19 juin 1740, épousa, à Bruges, le 30 novembre 1737, Isabelle-Louise, baronne de Westerfeldt, fille de Chrétien, baron de Westerfeldt, et de Marie Madrid.

Marie-Anne Jacobsen, née à Gand le 5 septembre 1705, décédée à Bruges le 30 mars 1774, épousa, le 27 novembre 1728, Jean-George van Hamme, né le 19 avril 1697, mort le 6 septembre 1758, fils de François, écuyer, et de Jeanne-Isabelle van Calendries.

Marie-Françoise-Josephe van Ypersele épousa Claude Ignace de Basseaux, seigneur des Isles.

Charlotte-Thérèse-Jacqueline Jacobsen, née le 8 janvier 1751, décédée en février 1803, épousa, le 10 février 1776, Léonard-Jean Huytens, échevin de la Keure de Gand, né le 9 octobre 1747, mort le 28 février 1797, fils de Jean-Norbert-Martin Huytens et de Barbe-Thérèse-Louise Morel.

Constance-Françoise van Hamme, née à Bruges le 19 novembre 1748, épousa, le 3 novembre 1773, Guillaume-François-Antoine van den Bogaerde, dit de Meerelbeke, né le 30 avril 1750, fils de Donat-Bernard van den Bogaerde et de Marie-Thérèse-Josephe Domerin, dame de Meerelbeke, de Lemberge, de Ruderbove, d'Esterville, etc.

François-Jean van Hamme, seigneur de Staepaertshoucke, échevin de la prévôté de Bruges, né à Bruges le 2 janvier 1740, épousa, le 3 février 1773, Marie-Henriette Fourbisseur, fille de Charles, échevin de ladite prévôté, et d'Anne-Colette Boudins.

Thérèse-Marie-Colette de Basseaux épousa Auguste Lemaire de Sars le Comte.

Constance-Jeanne Huytens, née le 15 décembre 1785, épousa, le 22 février 1809, Charles-Livin-Marie-Joseph-Casimir, baron du Bois, dit van den Boesche, né le 8 février 1785, mort en 1834, fils de Pierre-Livin-Louis, baron de Herdersem, seigneur de Rotselaer, et d'Isabelle-Françoise-Colette Rooman.

Charles-Josse-Philippe Huytens, né le 16 mars 1787, a épousé, le 27 octobre 1815, Marie-Anne-Joséphine-Ghislaine Speelman, née le 10 décembre 1789, fille de Jean-Charles et de Bernardine-Josephe de Chamber.

Philippine-Caroline van Hamme, née à Bruges le 21 juillet 1775, épousa, le 26 octobre 1795, Marie-Dominique de Zuylen de Nyevelt, né le 21 janvier 1769, mort le 8 août 1846, fils de Jean-Baptiste-Bernard van Zuylen de Nyevelt et d'Isabelle-Claire du Bois van Leyzoela.

Amédée-Ferdinand-Joseph Lemaire de Sars le Comte, mort le 10 janvier 1847, épousa Adèle, comtesse d'Aury, fille d'Edouard, comte d'Aury de Lannooit, et de Pauline de Bousies.

Aline Lemaire de Sars le Comte, mariée à Théodore-Timoléon, comte de Goussencourt, né à Lille le 22 mars 1805, fils de Louis-Henri de Goussencourt, comte et seigneur de Castillon, et de Sophie-Désirée-Redegonde Dannecart de Briffaut.

Fanny Lemaire de Sars le Comte épousa Félix-Amédée-Théodore, comte de Goussencourt, ancien officier de cavalerie au service de France, frère du précédent, né à Fontainbleau le 3 janvier 1800.

Auguste-Marie-Dominique, baron van Zuylen van Nyevelt, né le 10 mai 1801, mort à Gand le 29 avril 1846, épousa Delphine-Françoise-Marie-Charlotte-Ghislaine Huytens, fille de Charles-Josse-Philippe Huytens et d'Anne-Joséphine-Ghislaine Speelman, ci-dessus.

Élise Lemaire de Sars le Comte a épousé A. Bannecart, baron de Briffaut.

BAGENRIEUX.

Acren-Saint-Géréon, et d'Anne-Marie *de Hollain*, qui s'était mariée, par contrat du 21 octobre 1719 et mourut à Louvain le 7 septembre 1743, était natif d'Acren-Saint-Géréon, sous la châtellenie d'Ath ; il épousa, par contrat du 29 septembre 1759, Marie-Françoise-Joséphine *van Ypersele*, fille de François-Joseph et d'Anne-Philippine *Jacobsen*. Il portait d'azur à l'arbre arraché d'or, tigé et feuillé de même, accompagné de deux étoiles à cinq rais, aussi d'or ; l'écu surmonté d'un heaume d'argent, fourré de gueules, grillé et liséré d'or, aux hachements et bourrelet d'azur et d'or, et pour cimier une étoile de l'écu, ainsi que le reconnurent les lettres-patentes confirmatives de 1782.

Claude-Ignace DE BAGENRIEUX et Marie-Françoise-Joséphine *van Ypersele* eurent :

1^o Hyacinthe-Joseph DE BAGENRIEUX, né le 10 décembre 1760, mort sans postérité, épousa mademoiselle *de Rombise* ; — 2^o Ferdinand-François, chanoine de Saint-Calix, né le 27 septembre 1762 ; — 3^o Amélie-Bernardine-Marie DE BAGENRIEUX, née le 10 août 1764, épousa Eugène-Joseph *du Pré* ;

4^o Charles-Henri-Victor, qui suit :

5^o Omer-Remy-Joseph, né le 27 décembre 1769, membre de la députation des états de Hainaut, confirmé dans ses droits nobiliaires conjointement avec ses frères Charles-Henri-Victor et Auguste-Bernard-Maximilien, mort en célibat ;

6^o Thérèse-Marie-Colette DE BAGENRIEUX, née le 13 mai 1771, épousa Auguste *Le-maire de Sars le Comte* ;

7^o Agathe-Françoise DE BAGENRIEUX, née le 5 février 1772, épousa Nicolas-Joseph-Gratien *de Behault*, né à Mons le 28 janvier 1771, fils d'Emmanuel-Joseph-Gratien *de Behault* et de Marie-Thérèse-Joséphine-Amélie *Deviana* ;

8^o Auguste-Bernard-Maximilien DE BAGENRIEUX, né le 25 avril 1776, ancien officier au service d'Autriche, réintégré dans ses droits nobiliaires, par diplôme de Guillaume I^{er}, roi des Pays-Bas, le 13 janvier 1823, épousa Marie *Cossée de Semeries*, dont :

A Charles-Henri DE BAGENRIEUX, membre du conseil provincial du Hainaut, mort en célibat ;

B Victor-Ferdinand DE BAGENRIEUX, membre du conseil provincial du Hainaut, a épousé E. *de Galant*.

II. Charles-Henri-Victor DE BAGENRIEUX, membre de la régence de Mons, confirmé dans ses droits nobiliaires par diplôme du 13 janvier 1823, né le 3 avril 1766, mort le 20 septembre 1857, épousa Philippine *du Rand*, originaire de Savoie, décédée à Mons le 11 juin 1844, à l'âge de 69 ans, dont :

1^o Philémon-Joseph-Maurice, qui suit :

2^o Adèle, femme de Louis *de la Roche*.

BAILLET.

III. Philémon-Joseph-Maurice, baron DE BAGENRIEUX DE LANQUESAINT, ancien échevin de la ville de Mons, nommé chevalier de l'ordre de Léopold par arrêté du 10 mai 1847, né le 19 prairial an X, a épousé Adèle *Dardenne*, fille d'Adrien-Joseph et de Sophie *Lemaire*. De ce mariage sont nées deux filles, savoir :

- 1° Juliette-Alexandrine-Philippine, mariée le 25 août 1846 avec Guillaume, comte *de Marchant d'Ansembourg*, fils aîné de Jean-Baptiste, comte *de Marchant d'Ansembourg*, président de l'ordre équestre de la province du Limbourg, et de Marie, baronne *de Wendt*;
- 2° Zénobie-Ferdinande, mariée le 1^{er} juillet 1847 avec Jules-Alfred-Joseph-Ghislain, vicomte *de Jonghe*, fils d'Édouard-Philippe-Ghislain, vicomte *de Jonghe*, et de Charlotte-Philippine-Françoise-Joséphine *van der Haeghen de Mussain*.

BAILLET (DE) porte d'azur à une voile d'or, mise en pal et attachée à une antenne posée en fasce, aussi d'or. Cette famille est originaire de France; ce qui est confirmé par le généalogiste Melchior Dumont, qui florissait à Huy au xvii^e siècle. Au reste, nous lisons dans un mémoire rédigé en 1626 pour la famille d'Oultremont, qui présentait alors un des siens à l'église de Saint-Lambert à Liège, pour une prébende de ce noble et illustre chapitre : « L'on tient que ceux DE BAILLET, famille française, sont migrés de France aux Pays-Bas avec ceux *de Croy*, « signamment avec Antoine *de Croy*, seigneur de Renty, comte de « Porcéan, et avec Jean *de Croy*, seigneur de Renty, grand maître- « d'hôtel de Charles VI, roi de France, et premier chambellan du « duc Philippe-le-Hardi et de Jean de Bourgogne, tous deux tenant « le parti du bon duc Philippe de Bourgogne, qui les créa tous deux « chevaliers de la Toison-d'Or, l'an 1429, à la première institution « de son ordre. Comme la mère desdits deux frères *de Croy* était « dame Marguerite *de Craon*, qui portait écartelé de Craon et de « Flandre, ledit messire Antoine *de Croy*, comte de Porcéan, portait « écartelé de Croy et de Renty... Ceci soit dit pour preuve que ceux « DE BAILLET se sont retirés de France vers les Pays-Bas avec les- « dits *de Croy*, leurs cousins, du côté de *Craon* et de *Flandre*. »

Nous donnons ci-après tout ce qui nous a été possible de réunir sur toutes les branches de cette famille et sur les principaux personnages qu'elle a produits, ainsi que sur ses alliances. La première, Baillet de Neerlinter, est éteinte; la deuxième, Baillet de Bubingen et de

BAILLET.

Merlemont, est également éteinte; la troisième, dite de Latour, est divisée en deux rameaux : l'un est fixé en Autriche et l'autre en Belgique; enfin la quatrième, qui n'a pas cessé d'appartenir à ce pays, a eu son siège principal à Anvers. Tous les membres de cette famille qui habitent la Belgique ont été autorisés par lettres royales à porter le titre de comte, déjà séculaire chez elle.

Baillet de Neerlinter.

Neerlinter.

I. Collard DE BAILLET, fils de Guillaume et de Jeanne de *Melun*, épousa Nicolle de *Berchem*, dite de *Ranst*, veuve de Louis de *Juppleu*, seigneur de Blanmont, mayeur de Nivelles, mort sans postérité, fille de Daniel de *Berchem*, dit de *Ranst*, seigneur de Houtain, de Cantecroy, chambellan de Jean, duc de Brabant, et de Catherine s'*Papen*, native d'Anvers. Leur anniversaire était chanté à l'abbaye de Val-Dieu, au pays de Luxembourg, selon l'obituaire de l'église. Collard DE BAILLET portait écartelé, au premier et quatrième, de gueules à trois coquilles d'argent, qui est Baillet; au deuxième, lozangé d'or et de gueules, qui est Craon; au quatrième, d'or au lion de sable, qui est Flandre. Il laissa trois enfants :

1° Philippe, qui suit :

2° Nicolas, seigneur de Wanghy; — 3° Marguerite DE BAILLET, femme de Louis van *Hee*.

II. Philippe DE BAILLET, seigneur de Neerlinter, mayeur de Tirlemont, du 13 janvier 1469 au 17 janvier 1470, épousa, le 17 septembre 1457, Télec de *Rivière*, dame de Grez, de Neerlinter, etc., fille de Rasse, seigneur desdits lieux, mort en 1448, et de Béatrix *Uuterlimminghe*. Ceci est prouvé par Butkens (*Trophées de Brabant*, tome 2, page 36) et par une généalogie de la famille de *Ranst*, écrite en 1540; mais Butkens la nomme Cécile. L'écu de Philippe DE BAILLET, tel que nous l'avons blasonné ci-dessus, se trouvait peint dans la verrière de Warnant, faite en mémoire de Jeanne DE BAILLET, son arrière-petite-fille. Ils eurent deux enfants, une fille et un garçon qui suit :

III. Rasse DE BAILLET, seigneur de Neerlinter, de Han-sur-Lesse et de Chevetogne, épousa Jeanne de *Juppleu*, dite de *Gesve*, morte vers 1540, fille de Philippe de *Juppleu*, chevalier, seigneur de *Gesve*, et

BAILLET.

de Jeanne l'*Orfebvre*. Les généalogistes ne leur donnent que deux enfants; mais le rédacteur du tableau généalogique de la famille de *Ranst* assure, de son côté, que Rasse DE BAILLET et Jeanne de *Juppleu* eurent encore Gilles, Philippe, Thomas et Augustin. Voici ceux dont le sort m'est connu :

Neerlinter.

1° François, qui suit :

2° Pierre DE BAILLET épousa Nicolle *Jacob*, dite de *Boncourt*. Ils sont les auteurs de la deuxième branche, dite de *Bubingen* et *Merlemont*.

IV. François DE BAILLET, chevalier, seigneur de *Neerlinter*, de *Han*, de *Chevetogne* et de *Lamotte*, qu'il releva en 1540, après la mort de sa mère, épousa *Marguerite de Spontin*, veuve de *Jean de Glymes*, baron de *Florennes*, fille de *Jean*, seigneur de *Spontin*, de *Wavre*, de *Hontaine* et de *Courrière*, grand mayeur de *Namur*, chambellan de *Charles*, roi de *Castille*, et de *Philipotte de Buzenton*. On le trouve parmi la noblesse qui a comparu à la journée des nobles le 13 juillet 1520. La liste en a été écrite par *Guillaume de Boulant*, justicier des nobles en 1540. Le 28 août 1553, François DE BAILLET et *Marguerite de Spontin* firent leur testament commençant en ces termes : « Messire François DE BAILLET, chevalier, seigneur de *Neerlinter*, *Han*, *Chevetogne*, et dame *Marguerite de Spontin*, dame dudit lieu, son épouse. » Dans ce testament sont nommés leurs enfants, savoir :

1° *Guillaume DE BAILLET*. « Considérant, dit le testament susdit, la petite capacité d'entendement de *Guillaume DE BAILLET*, leur fils aîné, pour le présent âgé de 20 ans, même la notoire débilité et indisposition de ses membres existant, laquelle n'est idoine pour être au service de son prince; »

2° *Jacques*. « Item, lesdits testateur et testatrice laissent et donnent à *Jacques DE BAILLET*, leur second fils, la terre et seigneurie de *Nederlinter*. » Il fut seigneur de *Greze* et de la forteresse de *Lamotte*, et mourut sans hoirs;

3° *Jean*. « Item, laissent auxdits *Jacques* et *Jean DE BAILLET* les maisons de *Bruxelles* avec toutes leurs appartenances, voire à charge qu'ils seront tenus de donner à damoiselle *Jeanne DE BAILLET*, leur sœur, mille florins au contenu du testament de dame *Jeanne de Gesve*, leur grand'mère..... Item, laissent audit *Jean DE BAILLET*, leur troisième fils, la terre et seigneurie de *Han-sur-Lesse*, avec les hommages; item, laissent encore audit *Jean* la mairie héritable du ban de *Leignon*; »

4° *Jeanne*. « Item, laissent à ladite *Jeanne DE BAILLET*, leur fille, la cense et cherwage étant à autre voie, avec toutes les appendances et appartenances,

BAILLET.

Neerlinter.

entièrement pour après son décès retourner à Philippe de Spontin. »
Jeanne DE BAILLET, décédée le 10 juillet 1571 et enterrée dans l'église de Warnant, se maria en premier lit avec Jean de Spontin, fils de Guillaume de Spontin, seigneur de Senenne, et de Jeanne de Modave, et en second lit, par contrat du 19 juillet 1551, avec Jean Hustin d'Oultremont, seigneur de Lamines, fils de Jean Hustin d'Oultremont, seigneur dudit lieu, gouverneur, et d'Anne de Viron; elle est inhumée à l'église de Warnant, sous une pierre bleue, qui portait cette inscription :

Chy gist damoiselle Jeanne DE BAILLET, femme à jadis noble homme Jean de Spontin, son premier mari, et à noble homme Jean Hustin, son second mari, qui trespasa en 1571, le X^e jour de juillet.

Au chœur de l'église se trouvait une verrière avec les écussons posés dans l'ordre suivant :

<i>Oultremont,</i>	<i>Longchamps,</i>	<i>BAILLET,</i>	<i>Gesve,</i>
<i>Moges,</i>	<i>La Rivière,</i>	<i>Orfeuvre,</i>
<i>Viron,</i>	<i>Boulant,</i>	<i>Spontin,</i>	<i>Buzenton,</i>
<i>Xhenemont,</i>	<i>Longchamps,</i>	<i>Vil.</i>

5° Anne DE BAILLET, femme de Jean d'Awans de Lonchin, fils de Jean d'Awans de Lonchin et de Marguerite de Boulant. Dans le fragment généalogique d'Awans, que je possède, il est dit, par erreur, qu'Anne DE BAILLET est fille de Pierre DE BAILLET et de Jeanne de Gesve;

6° Marie DE BAILLET, décédée le 18 juin 1591 et inhumée à Rummen, à côté de son époux, se maria avec Guillaume Hoen, seigneur de Rummen, qu'il acquit l'année de sa mort, et aussi de Belz et de Binckum, né en 1528, mort le 24 septembre 1591, et enterré à Rummen, fils de Henri Hoen de Cartils, demeurant à Cartils, et d'Anne de Horion, dame de Rummen.

Baillet de Bubingen et de Merlemont.

Bubingen et Merlemont.

IV. Pierre DE BAILLET, fils puîné de Rasse DE BAILLET, seigneur de Neerlinter, de Han-sur-Lesse et de Chevetogne, et de Jeanne de Juppeu, dite de Gesve, né vers 1511, épousa Nicole Jacob, dite de Boncourt, fille et héritière de Nicolas Jacob et de Marguerite de Boncourt. Pierre DE BAILLET abandonna les armes portées par ses ancêtres et adopta celles de la famille de sa femme, savoir : un voile d'or en un champ d'azur. Ils eurent sept enfants, savoir :

1° Jacqueline, femme de Philippe d'Archienne; — 2° Clossine, femme de N. Thi-

BAILLET.

riou, de Verdun ; — 3° Alix, femme de Didier *de la Cour* ; — 4° Jacques ; Bubingen et Merlemont.
5° Guillaume, qui suit :
6° Domaine, femme de Guidon *Willemont*, de Verdun ; — 7° Ève.

V. Guillaume DE BAILLET, capitaine-commandant de la ville d'Arlon, au service du roi d'Espagne et aussi de Lorraine, épousa Élisabeth *de Gaveroy*. Les président et gens du conseil des archiducs au pays de Luxembourg et comté de Chiny écrivirent, le 8 septembre 1604, au capitaine DE BAILLET, la lettre suivante : « Très-cher et bien-aimé. Comme nous sommes avertis que
« Son Altesse de Lorraine et les Sérénissimes princes ses fils doivent ce-
« jour'hui, à leur retour de Spa, prendre leur gîte en la ville d'Arlon, et
« que pour le bruit qui est partout aux environs d'ici, à cause de la conta-
« gion que l'on divulgue contre cette ville, ne savons si Sadite Altesse aurait
« pour agréable de nous que nous lui fassions aller baiser les mains,
« à tant en avons voulu faire le mot et requérir qu'ayiez en ce à faire le
« devoir de notre part, avec représentation de nos excuses et offres de
« nos services : selon que nous avons déjà en écrit de faire, lesdits
« seigneurs sont allés vers Spa. Et sur ce très-cher et bien-aimé, Dieu vous
« soit en garde. Luxembourg, etc. »

Lorsque l'âge l'eut forcé à choisir sa retraite, il se fixa au village de Boulligny, lieu de sa naissance, et il y termina tranquillement une carrière qu'il avait parcourue avec honneur. Il fut enterré à Boulligny, conformément à son rang.

Guillaume DE BAILLET laissa sept enfants, savoir :

1° Françoise, femme de Chrétien *Bertrand*, écuyer, natif d'Armermont ; — 2° Catherine, femme de Laurent *Sanders*, receveur à Yvoi ; — 3° Jean, curé à Signy, enterré à Avioth ; — 4° Anne, femme de Jean *Jacob* ;
5° Matthieu, qui suit :
6° Barbe, femme de Bernardin *Aleph* ; — 7° Pierre.

VI. Matthieu DE BAILLET, seigneur de Gommery, de Bubingen et de Latour, gruyer et receveur de Virton et de Saint-Mard, pour le roi d'Espagne, mort le 29 octobre 1662 et enterré devant le chœur de l'église paroissiale de Signeux, épousa, par contrat du 26 janvier 1621, Marguerite *de Lanser*, née le 10 novembre 1594, fille d'Augustin *de Lanser*, conseiller au conseil de Luxembourg, et d'Anne *de Houste*. Ce fut seulement vers 1624 que Matthieu DE BAILLET vint se fixer à Virton, à cause de sa charge de receveur

BAILLET.

Bubingen et Merlemont.

royal, qu'il occupait depuis plusieurs années, et à cette occasion, tant dans son intérêt que pour celui de sa famille, il fit au magistrat de Virton la déclaration suivante :

« Cejourd'hui 26^e jour du mois de juillet 1624, par-devant nous, « mayeur et gens de justice d'Amermont et Boulligny, bailliage de Saint- « Michel, a comparu le sieur Matthieu BAILLET, receveur pour Sa « Majesté Catholique au lieu de Virton, et y demeurant, lequel nous a « exposé qu'à cause de sa résidence audit Virton, il est inconnu de sa qua- « lité noble de ses feus père et mère, aïeul et bisaïeul, et venant le temps « plus long, la mémoire s'en viendrait à perdre : c'est le sujet pour quoi « icelui seigneur BAILLET nous aurait requis acte soussigné de nous de son « extraction jointe de sesdits feus père, mère, aïeul et bisaïeul, et de leurs « qualités et capacités; ce que lui avons octroyé, certifiant et attestant à « tous seigneurs et juges, tant spirituels que temporels, *que ledit seigneur* « BAILLET *est extrait et sorti de gens de qualité et de noblesse*, n'ayant « oncques iceux ses feus père et mère, aïeul et bisaïeul vécu qu'en qualité « de noblesse et non mécaniquement; même ledit feu seigneur BAILLET « père, pendant les guerres de Lorraine, aurait porté les armes pour le ser- « vice de Son Altesse de Lorraine, voire en grade de capitaine, et depuis « aurait aussi été capitaine pour le service de Sa Majesté Catholique; de « sorte qu'il aurait toujours fréquenté l'art militaire, sinon quelques trois « ou quatre ans auparavant sa mort, qu'il se serait retiré, à cause de son « vieil âge, audit Boulligny, auquel lieu il aurait décédé, et aurait été son « corps inhumé en l'église dudit Boulligny, comme homme de bien et bon « catholique, en ayant toujours montré l'effet jusqu'au dernier repis de la « mort. Ce que dessus est dit, narré et écrit, nous, mayeur et autres de « justice desdits Amermont et Boulligny, certifions contenir vérité, sous « nos seings et marques accoutumées, audit Boulligny les jour et an que « dessus, avec nous Chrétien *Bertrand*, écuyer audit Amermont, témoin « requis et beau-frère audit seigneur BAILLET. Signataires : Chrétien *Ber-* « *trand*; J. *Hurault*, lieutenant; F. Barlette, escuyer; J. Barlette, homme « de justice; Henri George, mayeur. »

Sur la même feuille, au second feuillet, était encore écrit ce qui suit :

« L'extraction dudit seigneur Matthieu est telle : Nicolas *Jacob*, bisaïeul « dudit BAILLET, aurait épousé damoiselle Mariette *de Boncourt*; desquels « *Jacob* et Mariette seraient issus Clesse *Jacob*, écuyer, et Nicolle *Jacob*, sa « sœur, ladite Nicolle s'étant mariée avec Pierre BAILLET, et de lui serait « sorti le capitaine Guillaume BAILLET; et dudit Guillaume BAILLET et de

BAILLET.

« damoiselle *Élisabeth de Gaveroy*, serait issu et sorti ledit sieur Matthieu Babilgen et Merlemont.
« BAILLET, comme il nous a été attesté par les plus anciens desdits Amermont et Boulligny; et avec ce qui est de notre connaissance et qu'avons
« toujours reconnu, le tout sous nos seings ci-mis ledit 26 juillet 1624.
« Était la marque du mayeur; signataires : Chrétien *Bertrand*; J. *Hurault*,
« lieutenant; F. Barlette et J. Barlette, hommes de justice. »

Puis restait encore à prouver l'armoirie dont la famille de Baillet était en droit et dans l'usage d'user et de jouir depuis son alliance avec la maison de Boncourt. A cet effet, Matthieu DE BAILLET s'adressa à son cousin Didier *de Boncourt*, qui vint faire sa déclaration, en fournissant les preuves devant le même magistrat; le procès-verbal qui en a été dressé au pied de l'acte précédent est conçu en ces termes :

« Le 5^e jour d'août 1624, les armoiries de défunte *Nicolle Jacob*, mère-
« grande de Matthieu DE BAILLET, ci-devant dénommé, nous ont été exhibées
« par Didier *de Boncourt*, écuyer et cousin germain audit seigneur Matthieu,
« étant transporté d'Oznelle, lieu de sa résidence, au lieu de Boulligny pour
« cette affaire spécialement; lesquelles armoiries sont telles, savoir : une
« voile d'or en un champ d'azur. Depuis qu'ils furent alliés à Laurien,
« lignage de Verdun, dit des Tours, portaient ceux qui en sont issus
« armoiries mi-parties, savoir : d'un côté, la voile d'or en un champ d'azur,
« et de l'autre côté, trois tours en champ de gueules, semé de croix
« fichantes sans nombre. Lesquelles armoiries ont été rendues audit Didier
« *de Boncourt*, qui nous a affirmé ce que dessus être véritable, sous le seing
« manuel de nous notre souscrit juré au tabellionage de la prévôté de
« Nourroy-le-Secq et terre d'Amermont ici mis, avec celui dudit *de Boncourt*,
« les an et jour susdits. Signataires : Gaspard *de Boncourt* et Chrétien
« *Bertrand*. »

L'épitaphe de Matthieu DE BAILLET se trouvait autrefois à l'église de Signeux, lieu de sa sépulture ; j'en ai vu une ancienne copie :

Hic jacet prænobilis dominus Mattheus DE BAILLET, toparcha in Butingen et Gommery. Obiit 29 octobris 1662. R. I. P.

Matthieu DE BAILLET eut de Marguerite *de Lanser*, sa femme, neuf enfants, savoir :

- 1^o Claude, enseigne; — 2^o Philipotte, femme de N. *Defossé*, écuyer;
- 3^o Jacques, qui suit :
- 4^o Maximilien-Antoine DE BAILLET, seigneur de Latour, de Bubingen, etc., né

BAILLET.

Bubiagen et Merlemont.

à Virton le 22 décembre 1627, conseiller et receveur-général des domaines du Luxembourg, épousa Anne-Marie *Coenen*, fille de Jean et de Marie-Agnès *de Hudling*. Ils sont les auteurs de la branche de Baillet de Latour; 5° Anne-Félicité; — 6° Anne; — 7° Jean-Bernardin; — 8° Éverard; — 9° Antoine, ces cinq derniers enfants morts en bas âge.

VII. Jacques DE BAILLET, seigneur de Belle-Fontaine, de Willissart et de Semont, officier-bailli de la ville et châtellenie de Couvin pour le prince-évêque de Liège, releva, le 28 novembre 1661, en cour féodale, les trois fiefs susdits, comme il conste par le procès-verbal dont voici la copie :

« Cejourd'hui, 28^e jour du mois de novembre de l'an 1661, à la requête du seigneur Jacques BAILLET, écuyer, seigneur de Belle-Fontaine, de Willissart, de Semont, nous Jean Hurbin et Pierre Husson, deux membres de la cour féodale du sieur Bohant, assisté de Jean Huraut le Viel, greffier de ladite cour, et de Jean Huraut le Jeune, sergent d'icelle, nous nous sommes cejourd'hui transportés aux lieux de Belle-Fontaine, Willissart et Semont, où illec étant, nous avons mis en possession légitime ledit Jacques BAILLET, seigneur desdits lieux, de ladite seigneurie et fiefs desdits Belle-Fontaine, Willissart et Semont, par le moyen de la levée du gazon pris en nos mains, et en le remettant en mains dudit seigneur DE BAILLET; pour et à raison le sieur Louis Deveau, seigneur d'Achy, aurait le jour précédent fait le devoir de relief, comme ayant prêté foi et hommage en nos mains pour et au nom dudit seigneur DE BAILLET, de ladite seigneurie et fief de Belle-Fontaine, Willissart et Semont, ordonnant en outre au mayeur, justiciers et bourgeois de Belle-Fontaine, Willissart et Semont, de reconnaître ledit seigneur DE BAILLET pour leur seigneur et lui prêter tous le serment de fidélité comme vrais et fidèles sujets; voire même nous ordonnons aux susdits mayeur et échevins et sujets de faire renseigner audit seigneur tous droits, censes, rentes et revenus de ladite seigneurie de Belle-Fontaine, Willissart et Semont, et tous biens en fonds, droits et privilèges, sous peine de chatoy méritant aux mêmes faits : ainsi et ordonnons, pour foi de vérité, à Jean Huraut, notre greffier, de signer le présent acte de possession de notre part, mois et an que dessus. »

Le seigneur de Belle-Fontaine a été le premier de sa famille qui ait occupé la charge de bailli de la ville et châtellenie de Couvin, pour le prince-évêque de Liège; cette charge était héréditaire dans sa famille, ainsi que le prouve un certificat délivré le 22 juillet 1754 en faveur de son petit-fils Charles-Raimond DE BAILLET :

BAILLET.

« A tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut. Nous, les Babingen et Merlemont.
mayeurs et échevins de la ville de Couvin, pays de Liège, certifions et attestons, en faveur de vérité, que monsieur Charles-Raimond DE BAILLET, seigneur de Merlemont, Dourbe, Semont et autres lieux, etc., a été haut-officier-bailli de cette ville et châtellenie, ainsi que l'ont été messieurs Gérard et Jacques DE BAILLET, seigneurs de Belle-Fontaine, Willissart et Lancours, père et grand-père respectifs audit seigneur Charles-Raimond DE BAILLET; lesquels seigneurs ont rempli les devoirs de cette charge avec honneur, probité et exactitude; icelle de tout temps immémorial occupée par gens nobles, ainsi qu'il se voit encore actuellement par monsieur le comte de Hamal et de Masnuy. En foi., etc. »

Jacques DE BAILLET, seigneur de Belle-Fontaine, naquit à Vieux-Virton et fut tenu sur les fonts, le 20 novembre 1625, par Jacques de Laittres, prévôt de Virton, et Louise de Waha, épouse dudit prévôt; il épousa Françoise *Martini*, dont il eut un fils.

VIII. Gérard DE BAILLET, seigneur de Merlemont qu'il acquit d'Antoine-Jean-Baptiste, baron de Faily, fut officier-bailli de la ville et de la châtellenie de Couvin pour le prince-évêque de Liège. Il naquit à Nysmes et fut baptisé le 2 avril 1664; il épousa, par contrat du 20 juin 1714, Marie-Catherine-Thérèse-Anne-Dorothee *de Syre*, fille de Jean-Baptiste *de Syre*, seigneur de Behain, et d'Anne-Marguerite *de Gosée*, et sœur germaine de Jean-Baptiste *de Syre*, seigneur de Behain, qui épousa Marie-Thérèse DE BAILLET. Gérard DE BAILLET, seigneur de Merlemont, laissa deux enfants, savoir :

1° Charles-Joseph-Raimond, qui suit :

2° Thérèse DE BAILLET, mariée à Henri *Bivort*, fils de Henri et de Françoise *Jaumart*.

IX. Charles-Joseph-Raimond, vicomte DE BAILLET, par lettres patentes du 7 décembre 1754 (1), seigneur de Merlemont, de Dourbe, de Semont,

(1) Marie-Thérèse, etc. De la part de Charles-Raimond DE BAILLET, écuyer, seigneur de Merlemont, Dourbe, Semont, Chine et Spy, natif de la principauté de Liège, et actuellement en notre province de Namur, nous a été respectueusement représenté qu'il serait fils légitime de Gérard DE BAILLET, écuyer, en son vivant officier-bailli du prince-évêque de Liège en la ville et châtellenie de Couvin, et de Marie-Catherine-Thérèse-Anne-Dorothee *de Syre de Gougnies*, fille de Jean-Baptiste *de Syre*, écuyer, seigneur de Behain, et d'Anne-Marguerite *de Gosée*, petit-fils de Jacques DE BAILLET, écuyer, seigneur de Belle-Fontaine, Willissart et Lancours, qui aurait été aussi officier-bailli de la ville et châtellenie de Cou-

BAILLET.

Bubingen et Herlemonst.

de Chine, de Spy et de la baronnie de Gesve; ce qui est confirmé par un certificat du roi d'armes André-François-Joseph Jaerens, en date du 3 avril 1758, conçu en ces termes :

« Nous soussigné, messire André-François-Joseph Jaerens, conseiller, etc., certifions et déclarons que la famille DE BAILLET, portant pour armoiries un écu d'azur à une voile d'or, mise en pal, surmonté d'un heaume d'argent, grillé et liséré d'or, aux hachements et bourlet d'or et d'azur, cimier une biche au naturel, est une ancienne et noble famille, établie depuis plus de cent et cinquante ans en la province et duché de Luxembourg, où ceux de la même famille ont fait depuis longtemps partie du corps de la noblesse et ont été employés en différents emplois honorables au service de leurs princes souverains des Pays-Bas; que, à ces causes, plusieurs ont été honorés des titres

vin, lequel emploi aurait toujours été desservi et occupé par des nobles; que le même Jacques DE BAILLET aurait été fils de Matthieu DE BAILLET, écuyer, et de Marguerite de Lanser, seigneur et dame de Gommery et Bubingen; que le remontrant serait issu d'une famille ancienne et noble, originaire de notre province de Luxembourg, où ses parents auraient fait depuis longtemps partie du corps de la noblesse; que nommément les comtes Jean-Baptiste-Alexandre-Antoine et Bonaventure-Servais-François DE BAILLET, ses cousins, honorés de ce titre par nos lettres patentes, datées respectivement du 6 mai 1744 et du 19 juillet 1752, y auraient encore actuellement séance à l'état noble; que ses ancêtres auraient constamment contracté, de père en fils, des alliances honorables, ainsi que le remontrant, qui aurait épousé Thérèse-Thérènce de Romrée, fille de Jean-Antoine, écuyer, seigneur de Boteil et de Vichenet, et de Jacobine-Cécile d'Hillebrandes de Harssens; que la famille de Romrée serait d'une ancienne noblesse et honorée du titre de comte; que plusieurs des ancêtres et parents du remontrant auraient occupé des emplois distingués, tant militaires que civils, entre autres Christophe-Ernest DE BAILLET, lequel aurait été conseiller de notre conseil d'État et chef de notre conseil privé aux Pays-Bas, et qui, en considération de ses services, aurait été créé comte par lettres patentes de feu l'empereur et roi notre très-cher et très-honoré père et seigneur, de glorieuse mémoire, du 10 de mai 1719; que le remontrant, étant dans l'intention d'abandonner entièrement le pays de Liège pour se fixer sous notre domination, désirerait obtenir de notre clémence quelque grâce qui le mit à portée de faire valoir avec plus de distinction les services de ses ancêtres, ainsi que ceux qu'il espère de pouvoir nous rendre par lui-même, et d'animer ses descendants à suivre ses traces, nous suppliant à ces causes de lui accorder pour lui et sa postérité légitime, selon l'ordre de primogéniture, le titre de vicomte de son nom DE BAILLET, et de lui permettre d'appliquer ce titre sur telle terre et seigneurie que lui et ses descendants trouveront convenir, déjà acquise, ou qu'ils pourront ci-après acquérir sous notre domination et obéissance aux Pays-Bas, au port des armoiries de la famille, qui sont un écu d'azur à une voile d'or, mise en pal, en ajoutant à l'écu une bordure engrelée de même, en distinction de la branche aînée, et avec la permission de sommer ledit écu d'une couronne de vicomte et de prendre deux lions léopardés d'or, armés et lampassés de gueules pour supports. Nous, etc.

..

BAILLET.

de comte et de vicomte, ayant aussi contracté des alliances nobles et distinguées, conformément à leur naissance; de laquelle famille est issu messire Charles-Raimond, vicomte DE BAILLET, seigneur de Merlemont, Dourbe, Semont, Chine et Spy, etc.; de tout quoi il nous est consté, tant par titres et documents de la famille que par les livres et registres de notre office. En foi de quoi, etc. Bruxelles, 3 avril 1758. »

Bubingen et Merlemont.

En outre nous possédons encore un autre document qui vient ici très-à-propos pour justifier tout ce que nous avons déjà donné sur la famille de Baillet : c'est une déclaration signée par Jean-Baptiste-Alexandre-Antoine, comte DE BAILLET et de Latour. Voici cette pièce :

« Nous, messire Jean-Baptiste-Alexandre-Antoine, comte DE BAILLET et de Latour, seigneur de Latour, Saint-Rémy, Montquintin, député de l'état noble de la province de Luxembourg, capitaine et prévôt de Virton et Saint-Mard, etc., certifions et déclarons à tous ceux qu'il appartiendra, que Charles-Raimond DE BAILLET, écuyer, seigneur de Merlemont, Dourbe, Semont, Chine et Spy, natif du pays de Liège, qui fut conjoint à noble dame Thérèse-Thérence *de Romrée*, fils légitime de Gérard DE BAILLET, en son vivant officier-bailli de S. A. S. le prince de Liège, en la ville et châtellenie de Couvin, et de noble dame Marie-Catherine-Thérèse-Anne-Dorothee *de Syre de Gougnies*, est descendu légitimement de notre famille en ligne directe, de Matthieu DE BAILLET, écuyer, seigneur de Gommery et de Bubingen, et de Marguerite *de Lanser*, notre trisaïeul et trisaïeule; laquelle branche a été établie au pays de Liège, où elle s'est maintenue par les charges honorables de haut-officier-bailli de la ville et châtellenie de Couvin qu'ils ont desservie de père en fils; en foi de quoi nous avons donné cette sous notre signature et cachet, à la réquisition dudit Charles-Raimond DE BAILLET, seigneur de Merlemont, notre cousin et parent. Fait à Luxembourg, ce 15 juin 1754, pour s'en servir et valoir comme de raison. »

Le vicomte DE BAILLET, né le 22 juillet 1715 et baptisé à l'église paroissiale de Nysmes, et mort à Merlemont le 25 avril 1788, épousa, par contrat du 15 janvier 1742, Thérèse-Thérence *de Romrée*, fille de Jean-Antoine-Conrad, seigneur de Vichenet et de Botté, membre de l'état noble du comté de Namur, et d'Anne-Cécile-Jacqueline *d'Hillebrandes de Harssens*. De ce mariage sont issus :

1° Charles-François-Amour-Joseph-Raimond, qui suit :

BAILLET.

Bubingen et Merlemont.

- 2° Charles-Théodore, cadet, puis enseigne dans les gardes wallonnes en Espagne, et enfin premier lieutenant des grenadiers, mort en Espagne en célibat;
- 3° Alexandre-Joseph, dit le comte DE BAILLET, enseigne des fusiliers au régiment des gardes wallonnes, qu'il quitta avec le grade de colonel, épousa, à Alost, le 14 juillet 1787, sa belle-sœur, Charlotte-Jeanne *Vilain*, sœur de la femme de son frère aîné;
- 4° Frédéric-Michel-Joseph DE BAILLET, chanoine de la cathédrale de Saint-Bavon, à Gand, le 17 décembre 1784, président du séminaire épiscopal de cette ville le 15 novembre 1786, président du séminaire général à Louvain, en 1788, prévôt du chapitre de Saint-Vincent à Soignies et de l'église de Saint-Pierre à Louvain, chancelier de l'université de cette ville le 9 décembre 1791, naquit à Villers, au pays de Liège, le 29 septembre 1750, et mourut à Merlemont en 1827.

X. Charles-François-Amour-Joseph-Raimond, vicomte DE BAILLET, baron de Gesve, seigneur de Merlemont, etc., bailli de Fleurus en 1771, mort à Bruxelles le 2 septembre 1809, épousa, à Alost, le 8 octobre 1762, Isabelle-Marie-Josephe *Vilain XIII*, décédée à Bruxelles le 1^{er} novembre 1817, à l'âge de 77 ans, fille de Charles-François-Joseph *Vilain XIII*, seigneur de Welle, receveur héréditaire du pays d'Alost, et d'Isabelle *du Bois de Schoondorp*. Ils eurent deux enfants :

- 1° Angélique-Charlotte-Josephe-Julienne DE BAILLET, dite baronne *de Gesve*, décédée à Bruxelles le 25 avril 1845, à l'âge de 82 ans, se maria avec son parent Louis-Willebrod-Antoine DE BAILLET DE LATOUR, chevalier de la Légion-d'Honneur, général au service d'Autriche, né à Latour le 12 février 1753, mort à Bruxelles le 1^{er} septembre 1836, fils de Jean-Baptiste-Alexandre-Antoine, comte DE BAILLET et DE LATOUR, et de Marie-Françoise, comtesse *de Rosières* ;
- 2° Justine-Alexandrine-Ghislaine DE BAILLET, née le 24 octobre 1770, décédée, se maria le 18 mai 1793 avec Charles-Marie-François-Joseph-Désiré-Colette, comte *d'Alegambe*, né à Gand le 23 mai 1767, fils de Charles-Guillaume, comte *d'Alegambe*, baron d'Auweghem, et d'Anne-Louise-Maximilienne-Josephe *van der Noot*.

Baillet-Latour.

Latour.

VII. Maximilien-Antoine DE BAILLET, seigneur de Latour, de Bubingen, etc., conseiller et receveur général des domaines du roi d'Espagne, au Luxembourg, naquit à Virton le 22 décembre 1627, de Matthieu DE BAILLET et de Marguerite *de Lanser*, et fut baptisé le 24

BAILLET.

suivant. Son parrain fut Maximilien *de Viron*, conseiller au conseil provincial de Luxembourg, et sa marraine Marguerite, épouse de monsieur *Jacquesse*, professeur de droit à l'université de Pont-à-Mousson. Ceci est confirmé par l'acte de baptême dont je donne ici copie : Die mercurii, vigesimâ secundâ decembris, postridie sancti Thomæ, horâ octavâ vespertinâ, anni millesimi sexcentissimi vigesimi septimi, natus est Maximilianus-Antonius, filius legitimus conjugum Matthæi DE BAILLET, equitis et toparchæ in Gommery et Bubingen, nec non dominiorum regiæ majestatis suæ catholicæ in urbe Virtonensi receptoris generalis, atque Margaritæ *Lanser*, uxoris suæ, et vigesimâ quartâ ejusdem anni, et mensis decembris præfati, baptizatus fuit in parochiâ antiqui Virtonii, circiter horam undecimam matutinam, supradictus Maximilianus-Antonius; susceptores fuerunt baptizati avunculus prænobilis dominus Maximilianus *de Viron*, consiliarius consilii provincialis Luxemburgensis, et matrina præclara domina Margarita, uxor domini *Jacquesse*, doctoris nec non antecessoris in utroque jure almæ universitatis Mussipontanæ. Itâ habet liber baptismalis parochiæ nostræ autiqui Virtonii.

Latour.

Cependant tous les ouvrages héraldiques certifient que le roi d'Espagne octroya, le 1^{er} septembre 1674, à Maximilien-Antoine DE BAILLET, son receveur général au Luxembourg, des lettres patentes de noblesse. Tout ce que nous avons rapporté rectifie cette assertion.

Maximilien-Antoine DE BAILLET, seigneur de Latour, épousa Anne-Marie *Coenen*, fille de Jean *Coenen* et de Marie-Agnès *de Hudling*. Ils laissèrent sept enfants :

1^o Jean-Baptiste, qui suit :

2^o Gertrude-Marguerite DE BAILLET, ursuline à Metz; — 3^o Marie, décédée à l'âge d'un an; — 4^o Philippe-Christophe, mort aussi âgé d'un an; — 5^o Anne-Barbe DE BAILLET, dame de Bubingen, décédée en 1724, se maria avec Christophe, baron *d'Arnoult* et de Meysenbourg, par lettres patentes du 26 décembre 1716, chevalier, seigneur de Keyll, de Bilbourg, conseiller d'État au service du roi d'Espagne, président du conseil provincial de Luxembourg, mort en 1740;

6^o Christophe-Ernest, comte DE BAILLET, par lettres patentes du 10 mars 1719, seigneur de Reckingen, de Strassen, de Munischbach, etc., conseiller au conseil provincial du Luxembourg le 23 mars 1699, conseiller et maître aux requêtes du grand conseil à Malines le 26 janvier 1704, procureur général près le même conseil, en 1706, et son président le 5 août 1716, conseiller d'État le 10 août 1718, président du conseil privé le 19 septembre 1725. Voici le diplôme accordant le titre de comte à Christophe

BAILLET.

Latour.

Ernest DE BAILLET : « Charles, etc. : nous ayant été fait rapport des
« longs, bons et agréables services que notre très-cher et féal messire
« Christophe-Ernest DE BAILLET, chevalier, de notre conseil d'État aux
« Pays-Bas, et président de notre grand conseil, aussi bien que tous ses
« ancêtres, auraient rendus à notre auguste maison; que son père Maxi-
« milien-Antoine DE BAILLET, son aïeul Matthieu DE BAILLET, son bisaïeul
« Guillaume DE BAILLET, et son trisaïeul Pierre DE BAILLET, auraient
« toujours été tenus et réputés pour nobles, ayant tous été employés en
« différents emplois honorables au service de nos glorieux prédécesseurs;
« que ces actes de service et de noblesse ayant été représentés à notre très-
« honorable oncle et seigneur feu le roi Charles second, de glorieuse mé-
« moire, par feu Maximilien-Antoine DE BAILLET, père dudit messire
« Christophe-Ernest DE BAILLET, ledit roi les aurait reconnus pour tels et
« donné pouvoir audit Maximilien-Antoine DE BAILLET et à sa postérité
« de léal mariage, de continuer à avoir et porter les armoiries pour
« marque de leur noblesse, savoir : un écu d'azur à une voile d'or, mise
« en pal, au timbre treillé de trois treilles, bourlet et hachements
« d'or et d'azur, surmonté d'une biche au naturel; le tout en récompense
« de ses services, par don et rémission du droit de médianate, droit de
« sceau et sommes des deniers qui pourraient être dus à cause des lettres
« patentes, ainsi qu'il se trouve plus amplement spécifié par les patentes
« sur ce dépêchées à Madrid le 1^{er} septembre 1674; lesquelles armes
« sont celles de l'ancienne et noble famille de Boncourt, originaire de
« Lorraine, dont lesdits DE BAILLET sont descendants; que ledit messire
« Christophe-Ernest DE BAILLET, suivant les traces de ses ancêtres, aurait
« tâché de s'évertuer et se serait de même employé au service de notre
« auguste maison, etc., etc.; dans tous lesquels emplois ledit messire Chris-
« tophe-Ernest DE BAILLET a donné toutes les marques de zèle et d'at-
« tachment à notre service, notamment dans la dernière émotion suscitée
« à Malines le 13 de juin 1718, où il fit paraître et montra une
« fermeté et une constance tout extraordinaires, et poussé de son zèle pour
« notre service et pour le maintien du repos public et de l'autorité de
« la justice, il y exposa plusieurs fois sa vie à la fureur de la popu-
« lace; et en effet, sa conduite en cette occasion ayant été si agréable
« et si conforme à notre attente et à ce que nous nous promettions d'un
« hon serviteur et fidèle sujet, nous crûmes convenable et juste de lui en
« marquer, ainsi que nous fimes par une lettre signée de notre main
« royale, en date du 5 octobre 1718, notre gratitude et le contentement
« et la satisfaction du nouveau témoignage qu'il venait de nous donner
« de son zèle pour notre service; pour ce est-il et toutes les choses
« considérées, et ayant particulier égard aux bons et agréables services
« susmentionnés, et à la bonne et ancienne extraction, léauté, expérience,
« prudence et autres bonnes parties qui concourent en la personne dudit
« messire Christophe-Ernest DE BAILLET, désirant d'en faire quelque dé-

BAILLET.

« monstration tant en sa personne qu'en ses enfants et postérité, et de
« l'élever, accroître et décorer du plus grand honneur, droits, prérogatives
« et prééminence, avons de notre propre mouvement, par grâce spéciale
« et de notre certaine science, libéralité, pleine puissance et autorité
« souveraine, fait et créé comme nous faisons et créons ledit messire Chris-
« tophe-Ernest DE BAILLET comte par ces présentes, etc., etc. » Né au châ-
teau de Latour le 1^{er} septembre 1668, mort à Bruxelles le 3 juillet 1732,
à l'âge de 64 ans, et enterré dans l'église des Carmes-Déchaussés, où on
lui érigea un monument dont une partie se trouve aujourd'hui à l'église
de Notre-Dame de la Victoire, au Sablon, le comte Christophe-Ernest DE
BAILLET épousa Anne-Sophie *Martini*, décédée à Malines le 20 août 1717
et inhumée devant le maître-autel de l'église de Saint-Paul et de Saint-
Pierre de cette dernière ville.

Latour.

Voici l'inscription qui se trouve sur le monument élevé à la mémoire du
comte Christophe-Ernest DE BAILLET :

D. O. M. Monumentum Christophori Ernesti, comitis DE BAILLET, toparchæ in Reckingen, Strassen, Munsichbach, etc., qui primùm Luxemburgensis, dein Supremi Consilii Mechliniæ senator, ibidem procurator generalis, ac Carolo VI imperatore, præses et consilii Statûs assessor, tandem, serenissimâ Elisabethâ Belgium gubernante, Sanctoris consilii Bruxellis archipræses fuit. Transierunt et desierunt hæc omnia, cum vir illustrissimus hic vivere desiit, anno MDCC. XXXII, die 3 junii. Corpus ejus, hoc loco depositum, jam nihil est nisi terra, cinis, fumus et umbra, quatuor hic emblematis in marmore incisis expressa. Precare, viator, ut immortalis ejus anima requiescat in pace.

Le comte Christophe-Ernest DE BAILLET et Anne-Sophie *Martini* laissèrent
deux enfants :

A François-Joseph-Xavier, comte DE BAILLET, écoutète de la ville d'Anvers et marquis ou margrave du pays de Ryen, en 1727, en remplacement d'Alexandre *della Faille*, chevalier, après avoir acheté les droits de bourgeoisie en cette ville, puis chancelier du conseil au duché de Gueldre, par lettres patentes de Marie-Thérèse, d'octobre 1743, mort à Ruremonde en 1748, épousa, à Amsterdam, Catherine-Colette-Marie *Stier*, décédée à Anvers le 20 juin 1781 et inhumée à Saint-George de cette ville, fille de Corneille *Stier* et de Cornélie *van Tetz*. Son successeur dans les charges d'écoutète et de marquis fut Jean-Dominique-Hyacinthe van Beughem, seigneur d'Ottignies et de Houthem;

B Marie-Hyacinthe DE BAILLET, chanoine du noble chapitre de la cathédrale de Tournay le 27 décembre 1720, mort à Tournay le 19 avril 1765 et enterré à Notre-Dame de cette ville.

7° Anne-Monique DE BAILLET, religieuse à Luxembourg.

VIII. Jean-Baptiste DE BAILLET, seigneur de Latour, de Gorcy, de Cussigny, de Signeulx, de Saint-Rémy, conseiller-secrétaire du roi à

BAILLET.

Latour.

Metz, conseiller de courte robe au conseil provincial de Luxembourg, membre de l'état noble du pays et duché de Luxembourg et comté de Chiny, et son député ordinaire, naquit au château de Latour, et fut baptisé le 27 décembre 1655, ainsi qu'il conste par l'acte de baptême suivant :

Vigesimâ septimâ die mensis decembris, anno millesimo sexcentesimo quinquagesimo quinto, baptisatus est Joannes-Baptista, filius legitimus, ex nobili connubio natus, domini Antonii-Maximiliani DE BAILLET, consilarii regii, toparchæ in Latour, Bubingen, Reckingen, etc., et dominæ Annæ-Mariæ Coenen. Susceptores erant dominus Joannes-Baptista Gobin, catholicæ majestatis consiliarius et receptor generalis domaniorum ejus, et domina Margaritha Lanser, uxor domini Matthæi DE BAILLET, avi baptizati.

Jean-Baptiste DE BAILLET, seigneur de Latour, épousa, par contrat du 15 septembre 1682, Marie-Thérèse-Alexandrine Marchant, née le 25 avril 1664 et baptisée à Habay, fille de Guillaume Marchant, prévôt d'Arlon, et d'Anne-Catherine de Potesta. Douze enfants naquirent de cette union, six seulement leur survécurent. Voici leur postérité :

1° Maximilien-Antoine, qui suit :

2° Jean-Matthieu DE BAILLET, seigneur de Gorcy, de Cussigny, colonel d'infanterie aux gardes wallonnes au service d'Espagne, lieutenant du roi à la citadelle de Barcelone, épousa Élisabeth Mantholins ou Montolien, de Catalogne, dont l'oncle était grand-prieur de Catalogne pour l'ordre de Malte. Il a laissé plusieurs enfants dont le sort m'est inconnu, savoir :

A Jean-Pierre-Ignace; — B Marie-Élisabeth-Cécile; — C Claude-Emmanuel;
D — Marie-Anne DE BAILLET, mariée à don Narcisse, marquis de Pagnera.

3° Marie-Charlotte, décédée en bas âge; — 4° Anne-Ernestine, aussi décédée en bas âge; — 5° Anne-Barbe, morte à 22 ans; — 6° Antoine-René, chanoine régulier à Pierremont; — 7° Marie-Dauphine-Agnès-Laurence-Françoise, religieuse à Luxembourg; — 8° Anne-Marie-Ernestine, décédée à l'âge de 4 ans; — 9° Joseph-Théodore, moine à Orval; — 10° Philippe, mort à un an; — 11° Éléonore-Françoise, décédée à 15 ans;

12° Servais-François-Guillaume DE BAILLET, seigneur de Signeulx et de Saint-Rémy, capitaine et prévôt des ville et prévôté de Virton et de Saint-Mard, député ordinaire à l'état noble de la province de Luxembourg, mort le 18 mai 1750, épousa Mathilde-Louise-Thérèse de Hamal, décédée le 22 octobre 1768, fille de Charles-Honoré de Hamal, seigneur

BAILLET.

de Petit-Somone, et de Marguerite *de Viron*. Ils furent inhumés à Habay-la-Vieille, paroisse du château de Latrapperie.

Latour.

IX. Maximilien-Antoine DE BAILLET, seigneur de Latour, capitaine au service d'Espagne, membre de l'état noble de Luxembourg (1), né à Luxembourg et baptisé à l'église de Saint-Nicolas, le 10 août 1683, épousa, par contrat du 19 mars 1709, Marie-Joséphé-Isabelle del Patricinio *de Escalante*, née le 24 octobre 1684, fille de don Grégoire *de Escalante*, maréchal-de-camp des armées du roi d'Espagne, et lieutenant du roi de la ville et dépendance de Charleroy, et de dona Florentia *de la Madriz*. Ils eurent :

- 1° Catherine-Jeanne-Joséphé-Henriette-Sophie, décédée à l'âge de 2 ans;
- 2° Jean-Baptiste-Alexandre-Antoine, qui suit :
- 3° Bonaventure-Servais-François-Xavier-Antoine-Félix, comte DE BAILLET, major d'infanterie, né à Èthe, paroisse du château de Latour, et baptisé le 14 juillet 1715, mort à Anvers le 17 mars 1760, épousa, dans la même ville, Marie-Thérèse *Cogels*, fille de Jean-Baptiste *Cogels* et de Marie Simons. Ils ont formé la branche d'Anvers;
- 4° Marie-Françoise-Antoinette; — 5° Anne-Barbe-Ernestine; — 6° Gabrielle-Antoinette, toutes trois décédées en bas âge.

X. Jean-Baptiste-Alexandre-Antoine, comte DE BAILLET, par lettres-patentes du 6 mai 1744, seigneur de Latour, d'Echenois, de Gondrecourt, de Ruette, d'Aigremont, député de l'état noble de la province

(1) « L'état noble du pays, duché de Luxembourg et comté de Chiny, assemblé en cette ville, déclare et certifie à tous ceux qu'il appartiendra qu'il conste, par le protocole de l'état, que le sieur Maximilien-Antoine DE BAILLET, seigneur de Latour, Budingén et autres lieux, conseiller et receveur-général des domaines de Sa Majesté Catholique en cette province, a été reçu et admis dans leur corps, de même que son fils Jean-Baptiste DE BAILLET, seigneur de Latour, Gorcy, Signeulx, Saint-Rémy et autres lieux, qui a été un des députés ordinaires dudit corps pendant trois ans; de plus ses fils, Maximilien-Antoine DE BAILLET, seigneur de Latour et autres lieux, et Servais-François DE BAILLET, seigneur de Signeulx et de Saint-Rémy, [capitaine et prévôt de Virton et Saint-Mard, y ont pareillement été reçus et en font partie actuellement. En foi de quoi ledit état noble a fait expédier le présent acte sous la signature de Henri Gerard, official de leur secrétaire, à raison de l'absence de Jean-François Honoré, leur secrétaire, et y a fait apposer le scel ordinaire des trois états de la même province, pour servir et valoir autant que de raison au sieur Jean-Matthieu DE BAILLET, capitaine aux gardes wallonnes de Sa Majesté en Espagne; lequel susdit Jean-Matthieu DE BAILLET est fils du susdit Jean-Baptiste DE BAILLET, seigneur de Latour, et frère aux deux derniers ci-dessus dénommés. Fait à Luxembourg, le 3 du mois de juillet 1722. »

Latour.

de Luxembourg, né le 30 juillet 1711, épousa, par contrat du 8 juillet 1737, Marie-Françoise de Sales, comtesse de *Rosières*, née le 29 août 1715, décédée à Latour le 11 septembre 1787, âgée de 72 ans, fille de Charles-Gabriel, comte de *Rosières*, seigneur de Vesin et Bouillonville, et d'Anne de *Vignoles*. En 1744, quatre ans avant la mort de son cousin le chancelier de Gueldre, il demanda que le titre de comte, qui lui appartenait, fût réversible sur lui et ses descendants par droit de primogéniture; ce qui fut accordé par l'impératrice Marie-Thérèse. Voici un extrait du diplôme :

« Marie-Thérèse, etc. Nous a été représenté, en dû respect, qu'il aurait plu à feu S. M. I. et C., de très-glorieuse mémoire, notre très-cher et très-honoré père et seigneur, d'honorer feu Christophe-Ernest DE BAILLET, de son vivant conseiller d'État, chef président du conseil privé, son grand-oncle paternel, du titre de comte, par diplôme du 10 mars 1719, avec déclaration qu'au défaut d'hoirs et successeurs dudit Christophe-Ernest DE BAILLET, ce titre de comte succéderait à l'ainé des descendants, en ligne masculine, de son frère aîné et unique, Jean-Baptiste DE BAILLET, et que l'on pourrait appliquer le même titre sur quelque terre sous notre domination; que le suppliant se trouve l'ainé et petit-fils de la branche dudit Jean-Baptiste DE BAILLET; que ses ancêtres auraient toujours fait partie de l'état noble de ladite province et duché de Luxembourg, et auraient été revêtus de députations, tant ordinaires qu'extraordinaires, pour le service de nos augustes prédécesseurs; ayant aussi contracté de père en fils de nobles et illustres alliances, jusqu'au remontrant qui aurait épousé Marie-Françoise, comtesse de *Rosières*, etc., et que désirant..... il nous a supplié, avec la soumission la plus profonde, que notre bon plaisir soit de déclarer qu'en vertu dudit diplôme de comte accordé à feu Christophe-Ernest DE BAILLET, le suppliant et ses descendants pourront porter et prendre partout le titre de comte et l'appliquer sur la terre et seigneurie de Latour, en faveur des aînés de sa famille, en lui faisant expédier les lettres-patentes à ce requises, à ce que la grâce accordée par le diplôme mentionné ci-dessus soit réversible en sa personne au défaut d'hoirs mâles, dont il n'y aurait qu'un seul issu de notre chancelier actuel de Gueldre, et de lui permettre, pour plus ample grâce, de pouvoir porter les anciennes armes de sa famille, avec la couronne de comte et les supports tels qu'ils sont désignés par le souvent dit diplôme. Nous, etc. Vienne, 6 mai 1744. »

BAILLET.

Jean-Baptiste-Alexandre-Antoine, comte DE BAILLET, et Marie-Françoise, comtesse de Rosières, ont laissé les enfants qui suivent :

Latour.

- 1° Charles-Antoine-Maximilien-Joseph, qui suit :
- 2° Charlotte-Gabrielle-Antoinette, née le 25 février 1759; — 3° Françoise-Antoinette-Mathilde, née le 14 mars 1740; — 4° Marie-Xavière-Claire-Antoinette, née le 18 janvier 1742; — 5° Alexandre-Joseph-Antoine-Nicolas, né le 6 avril 1750;
- 6° Louis-Willebrod-Antoine DE BAILLET-LATOUR, chevalier de la Légion-d'Honneur, sous-lieutenant au régiment de Salm-Salm le 3 septembre 1768, capitaine le 1^{er} mars 1775, major le 9 mars 1783, lieutenant-colonel le 5 décembre 1783, colonel le 2 février 1788, maréchal-de-camp le 1^{er} janvier 1793, lieutenant-général le 23 mars 1796, général en septembre 1807, démissionnaire du service d'Autriche le 19 octobre 1810, inscrit sur le tableau des lieutenants-généraux de l'armée française le 6 mars 1811, rentré dans la vie privée le 24 décembre 1814, né à Latour le 12 février 1755, mort à Bruxelles le 1^{er} septembre 1836, épousa sa parente Charlotte-Angélique-Joséphine-Julienne DE BAILLET, baronne de Gesve, née en 1763, décédée à Bruxelles le 25 avril 1845, à l'âge de 82 ans, fille de Charles-Amour-Joseph-Raimond, vicomte DE BAILLET, de Merlemont, baron de Gesve, et d'Isabelle-Marie-Joséphine Vilain XIII, dont :

George, comte DE BAILLET-LATOUR, né à Gand le 8 avril 1802, bourgmestre de Merlemont en 1840, membre de la Chambre des représentants en 1841, épousa Anne-Marie-Philiberte-Constance-Clémence *Maret*, décédée à Bruxelles le 20 janvier 1856, fille de Hugues-Bernard *Maret*, duc de Bassano, et de N. *Lejéas*, l'un et l'autre de Dijon; il a deux demoiselles :

* Marie, née le 17 mai 1825; — ** Elisabeth, née le 17 août 1831.

XI. Charles-Antoine-Maximilien, comte DE BAILLET-LATOUR, enseigne dans le régiment de Salm-Salm, en 1755, capitaine des grenadiers, major en 1767, lieutenant-colonel en 1769, colonel en 1772, général-major en 1782, feld-maréchal-lieutenant en 1790, reçut en même temps de Joseph II, en récompense des services qu'il avait rendus à l'empereur, comme chef militaire et civil du Luxembourg, le vaillant régiment de dragons d'Ursel, qui prirent dès lors le nom de dragons de Latour, général en chef dans le margraviat de Moravie et dans la Silésie autrichienne, conseiller intime de l'empereur, président du conseil aulique et du département de la guerre, maréchal de la diète des états de la province de Luxembourg, grand'croix de l'ordre militaire de Marie-Thérèse, né au château de Latour le 14 décembre 1737, mort à Vienne le 22 juillet 1806, à l'âge de 69 ans, épousa, par contrat

BAILLET.

Latour.

du 3 février 1772, et à l'église paroissiale de Hartz, au diocèse de Metz, Marie-Françoise-Sophie, comtesse de *Guerin de la Marche*, dame du palais de l'impératrice d'Autriche et de la Croix-Étoilée, née le 25 mars 1751, décédée le 10 juillet 1806, peu de jours avant son mari, fille de Michel-Remi-Charles de *Guerin*, comte de *la Marche*, et de Henriette de *Perin*, dame de la Croix-Étoilée. Ils laissèrent :

- 1° Henriette-Antoinette, chanoinesse au chapitre impérial de Prague, née au château de Latour le 22 septembre 1772, décédée le 5 avril 1793;
- 2° Joseph, qui suit :
- 3° Caroline-Joséphine, comtesse DE BAILLET, chanoinesse de Nivelles, reçue le 22 mai 1794, sur preuve de ses quartiers présentés le 30 janvier précédent, puis chanoinesse à Prague, née le 2 novembre 1777, décédée le 9 octobre 1840;
- 4° Théodore, comte DE BAILLET-LATOUR, chambellan de la cour d'Autriche, conseiller de guerre, feld-maréchal-lieutenant, ministre plénipotentiaire de l'Autriche, et président de la commission militaire à la diète de Francfort en 1829, général d'artillerie, propriétaire du régiment d'infanterie n° 28, lieutenant du directeur général du Gémi, né le 15 juin 1780, épousa, le 11 juillet 1816, Sophie, comtesse *Bourcier*, dame de la Croix-Étoilée, née le 15 juillet 1796, dont :

A Catherine-Sophie, dame de la Croix-Étoilée, née le 21 septembre 1817, s'est mariée au comte George *Draskovich*, chambellan de S. M. I. et R., et colonel du régiment de Guilai, infanterie, né le 31 octobre 1805;

B Charles-Théodore, chambellan et capitaine du régiment de Pires, né le 9 octobre 1822, a épousé Christine, comtesse *Szapy*, née le 23 février 1824, dont un fils, Théodore-Charles, né le 19 avril 1847.

- 5° Charlotte DE BAILLET, dame de la Croix-Étoilée, née le 18 juin 1786, décédée le 2 juin 1809, se maria avec Charles, baron de *Roden*, chambellan et capitaine. Elle a laissé un fils;
- 6° Nicolasine, dame de la Croix-Étoilée, née le 24 mars 1788, décédée le 2 octobre 1840, se maria le 15 octobre 1811, avec Jean, comte de *Thun* et d'*Hohenstein*, chambellan et capitaine, né le 3 octobre 1786. Ils ont six enfants.

XII. Joseph, comte DE BAILLET-LATOUR, chambellan de S. M. l'empereur d'Autriche et colonel, né le 28 novembre 1775, mort le 18 septembre 1834, épousa Françoise, baronne de *Turler*, née le 16 juillet 1790, dont un fils :

XIII. Joseph, comte DE BAILLET-LATOUR, capitaine au régiment de Khevenhuller, né le 19 mars 1815, a épousé Henriette, comtesse *Kolowrat*, née le 27 juillet 1829.

BAILLET.

QUATRIÈME BRANCHE.

X. Bonaventure-Servais-François-Xavier-Antoine-Félix, comte DE BAILLET, major d'infanterie au service de Marie-Thérèse, en garnison au château de la ville d'Anvers, naquit au château de Latour, de Charles-Maximilien DE BAILLET, seigneur dudit lieu, et de Marie-Joséphine-Isabelle del Patricinio *de Escalante*, et fut baptisé à Èthe, à l'église paroissiale du château de Latour, le 14 juillet 1715, comme il est prouvé par l'acte de naissance et de baptême dont voici la teneur d'après une copie authentique :

Latour.

« Le 14 juillet 1715, est venu au monde, vers les 5 heures du matin, Bonaventure-Servais-François-Xavier-Antoine-Félix DE BAILLET DE LATOUR, fils légitime de messire Maximilien-Antoine DE BAILLET, seigneur de Latour et autres lieux, capitaine et prévôt des ville et prévôté de Luxembourg, et de madame Marie-Josephe-Isabelle del Patrocinio *de Escalante*, son épouse, et le même jour, à deux heures après midi, a été baptisé dans notre église paroissiale de Latour, par sire Jean Crantz, curé d'Èthe, et le septième de mai de l'an 1716 l'on a achevé les cérémonies du baptême; et a eu pour parrain messire Servais-François-Charles-Guillaume DE BAILLET, seigneur de Signeux et Saint-Rémy, capitaine et prévôt des ville et prévôté de Virton et de Saint-Mard, et pour marraine madame Anne-Sophie DE BAILLET, épouse de messire Philippe-Christophe-Ernestine DE BAILLET, chevalier, maître des requêtes en l'hôtel de Sa Majesté Impériale et Catholique, notre souverain, et conseiller au grand conseil de Malines, lesquels ont tenu ensemble le susdit enfant sur les saints fonts de baptême. »

La même preuve se trouve encore dans les lettres-patentes par lesquelles l'impératrice Marie-Thérèse a accordé, le 19 juillet 1752, à Bonaventure-Servais-François-Xavier-Antoine-Félix DE BAILLET, major d'infanterie à son service, le titre de comte, avec faculté d'affecter ce titre sur quelque terre dans les Pays-Bas autrichiens, tant pour lui que pour ses descendants mâles et femelles. Voici un extrait de ces lettres :

« Marie-Thérèse, etc. Nous a été représenté en dû respect qu'il aurait plu à feu l'empereur et roi de glorieuse mémoire, notre très-cher et très-honoré père et seigneur, d'accorder le titre de comte à son grand-oncle paternel, en son vivant conseiller de notre conseil d'État aux Pays-Bas, etc.; qu'en 1744, nous aurions daigné accorder, par diplôme du 6 mai, la même condécoration à Jean-Baptiste-Alexandre-

BAILLET.

Latour.

Antoine DE BAILLET, seigneur de la terre et seigneurie de Latour en notre province et duché de Luxembourg, son frère aîné; que leur bisaïeul Maximilien-Antoine DE BAILLET et ses descendants en ligne directe auraient toujours fait partie du corps de la noblesse et de l'état noble de notre province de Luxembourg, et y auraient été revêtus de députations tant ordinaires qu'extraordinaires; que le remontant serait aussi du même corps de noblesse; que ses ancêtres auraient contracté des alliances nobles et honorables, etc. Vienne, le 19 juillet 1752. »

Bonaventure-Servais-François-Xavier-Antoine-Félix, comte DE BAILLET, mort à Anvers le 7 mars 1760, âgé seulement de 45 ans, et enterré à l'église collégiale de Saint-Jacques en cette ville, épousa, dans la même église, en septembre 1752, Marie-Thérèse-Isabelle *Cogels*, fille de Jean-Baptiste et d'Isabelle-Jacqueline *Simons*. Ils eurent :

- 1° Jean-Baptiste-François-Hyacinthe, qui suit :
- 2° Antoine-Bonaventure-Hyacinthe-Joseph, mort à Anvers le 19 mai 1759;
- 3° Isabelle-Marie-Alexandrine-Josephe, décédée le 5 mars 1810 et inhumée au village de Ranst, auprès de son mari, se maria, le 26 mai 1774, avec Arnoud-Ferdinand, baron *de Gilman* et de Sevenberghen, seigneur de Ranst et de Mellegem, né à Liège le 29 décembre 1746, mort à Ranst le 15 octobre 1796, fils d'Arnoud-Joseph, baron *de Gilman*, et de Catherine-Caroline-Reine *Vecquemans de La Verre*;
- 4° Louise-François-Thérèse-Marie-Josephe, née le 24 août 1759.

XI. Jean-Baptiste-François-Hyacinthe, comte DE BAILLET, grand aumônier de la ville d'Anvers le 4 décembre 1782, échevin de la même ville en 1784, et de 1788 à 1792, membre et président du congrès pendant la révolution brabançonne, envoyé par les états de Brabant à la cour de l'empereur Léopold, à Vienne, bourgmestre de cette ville le 7 mai 1793, né à Anvers le 4 octobre 1757, mort à Berchem le 7 août 1815, épousa, le 2 juin 1778, dans sa ville natale, Thérèse-Adrienne-Jeanne-Colette *du Bois* de Vroylande, née à Anvers le 12 octobre 1758, décédée le 31 janvier 1836, fille de Jean-Antoine *du Bois*, seigneur de Vroylande, et de Dymphne-Françoise-Adrienne *della Faille*, sa seconde femme. Ils eurent :

- 1° Charles-Jean-Népomucène, qui suit :
- 2° Joséphine-Adélaïde-Rosalie, née le 5 juillet 1782, se maria avec Louis-Marie-Colette-Ghislain, vicomte *de Vaernewyck*-d'Angest, né le 7 mai 1769,

BAILLET.

filz de François-Marie-Joseph-Frédéric, seigneur de Belleghem, et d'Isabelle-Jeanne-Josephe-Colette *Dons de Lovendeghem* ;

Latour.

- 3° Henri-Jean-Baptiste, comte DE BAILLET, administrateur de la banque nationale, membre de la commission des prisons, né à Anvers le 17 janvier 1785, a épousé Marie-Josephe-Éléonore *d'Hannosset*, fille de Dominique-Charles-Joseph-Hyacinthe et de Françoise-Josephe *de Werdonhoven*, dont :

A Adrienne-Marie, décédée à Bruxelles le 15 janvier 1840, à l'âge de 11 ans ;
B Edmond, né en 1831.

- 4° Joseph - François - Jean - Népomucène, comte DE BAILLET, membre du sénat, ancien ministre plénipotentiaire de S. M. le roi auprès de la cour de Berlin, en 1836, né à Anvers le 27 juillet 1787, a épousé Marie-Julie-Claire *Osy de Zegwaerd*, née le 9 novembre 1790, fille de Corneille-Baudouin-Ghislain, baron *Osy de Zegwaerd*, et de Marie-Françoise-Ghislain *Osy*, dont cinq filles :

A Julie-Isabelle-Marie-Joséphine, née à Anvers le 21 octobre 1811, religieuse au Sacré-Cœur ;

B Émilie-Marie-Thérèse-Cornélie, née à Bruxelles le 15 janvier 1815, décédée à Bruxelles le 27 mars 1850 ;

C Charlotte-Jeanne-Marie-Joséphine, née à Bruxelles le 11 janvier 1817, s'est mariée, au château de Laurensart, le 1^{er} juillet 1840, avec Alexandre, baron *de Woelmont* ;

D Henriette-Jeanne-Cornélie-Joséphine, née au château de Laurensart le 15 mai 1818, s'est mariée, au même lieu, le 9 août 1838, avec Louis, baron *de Woelmont*, père du précédent ;

E Cécile-Marie-Joséphine-Patricienne, née au château de Laurensart le 20 octobre 1826.

- 5° Ferdinand-François-Xavier, comte DE BAILLET, gouverneur de la Flandre occidentale, conseiller d'État, chambellan du roi des Pays-Bas, chevalier de l'ordre du Lion néerlandais, né à Anvers le 24 novembre 1789, mort à Bruxelles le 15 avril 1842 et enterré à Berchem, épousa Catherine-Marie-Joséphine *Moretus*, née à Breda le 1^{er} novembre 1800, décédée à Bruges le 22 février 1850, fille de Joseph-Hyacinthe *Moretus* et de Marie-Thérèse-Henriette-Colette *Wellens*, dont :

A Alfred, comte DE BAILLET, a épousé, à Eeckeren près d'Anvers, le 23 janvier 1845, Gabrielle *de Pret*, fille de Ferdinand-Joseph, baron *de Pret de Calesbergh*, et de Caroline-Françoise-Joséphine *Moretus* ; — B Pauline ; — C Anatole.

- 6° Louis, mort en bas âge ;

- 7° Augustin-Charles-Jean-Népomucène, comte DE BAILLET, officier de cavalerie au service du roi des Pays-Bas, chevalier de l'ordre de Guillaume et du Lion néerlandais, né à Anvers le 25 février 1794, a épousé, le 21 avril 1818, Joséphine-Marie-Thérèse *Moretus*, née le 2 février 1791, sœur germaine de la précédente, dont deux filles :

BAILLET.

latour.

A Louise; — B Léontine.

- 8° Jean, né le 29 septembre 1796, décédé en bas âge; — 9° Hyacinthe-Joseph-Antoine, membre du conseil communal à Anvers, né le 13 février 1798;
10° Jacques-Joseph-Athanase, lieutenant d'infanterie au service des Pays-Bas, né le 16 mars 1799, mort sans enfants et enterré à Berchem, épousa Sophie-Caroline-Joséphine *de Vos-de Hamme*, décédée le 14 mars 1845 et inhumée à Berchem;
11° Marie-Joséphine-Adrienne, née le 29 juin 1801, mariée le 26 septembre 1828, à Anvers, à Louis *de l'Escaille*;
12° Anne-Françoise-Thérèse, née le 4 septembre 1802, décédée en bas âge; — 13° Louis-François de Sales-Marie, né le 16 septembre 1804, mort en bas âge; — 14° Félix-Joseph-Bonaventure, né le 16 décembre 1806.

XII. Charles-Jean-Népomucène, comte DE BAILLET, trésorier de la banque à Anvers, né le 5 septembre 1780, mort dans la même ville le 22 décembre 1843 et enterré à Berchem, épousa Jeanne-Dorothée *Guyot*, née à Anvers le 6 février 1788, décédée dans cette ville le 14 janvier 1844, et inhumée auprès de son mari, fille de Jean-Baptiste-Joseph *Guyot* et de Françoise-Jacqueline-Josephe *Peeters*, dont :

- 1° Charles-Léon, qui suit :
2° Alexandre-George, mort à Anvers le 28 novembre 1843, à l'âge de 29 ans, et enterré à Berchem, épousa, à Anvers, le 12 septembre 1838, Eulalie *van Asten*, fille d'Édouard et de Caroline-Catherine *Guyot*, dont :

A George; — B Raimond; — C Adrien, morts en bas-âge; — D Anne, née en novembre 1843.

- 3° Jean-Baptiste-Honoré, mort en célibat, à Anvers, le 22 novembre 1826, et enterré à Berchem;
4° Amédée, administrateur de la banque, en remplacement de son père; — 5° Eugénie; — 6° Élise; — 7° Victorine.

XIII. Charles-Léon, comte DE BAILLET, secrétaire de légation à Washington, commissaire de district à Malines le 25 novembre 1840, et puis à Anvers le 1^{er} janvier 1847, conseiller provincial de la même ville, a épousé, le 11 mai 1841, Henriette-Marie-Adélaïde *Cogels*, née à Anvers le 29 décembre 1816, fille de Henri-François-Xavier et d'Adélaïde-Marie-Joséphine *van Havre*. Ils ont une fille :

Alix, née à Malines le 7 mai 1842.

BAILLY.

BAILLY (LE), ancienne famille de la Flandre Occidentale, doit sa grandeur à Renom LE BAILLY, et ses principales richesses à la famille *de Schietere* dont elle tient les seigneuries de Tilleghem et de Maerloop. Christyn assure qu'elle est originaire de l'Artois. Sa noblesse est civile.

Lors de la réorganisation de la noblesse, sous le roi Guillaume, la famille le Bailly se divisait en deux branches principales; l'une et l'autre reçurent, en faveur de tous leurs membres, sans distinction, l'autorisation de reprendre respectivement leur ancien titre, celle de Tilleghem, celui de baron, celle de Maerloop, celui de vicomte.

LE BAILLY porte d'azur à trois croissants, deux griffons pour supports et un griffon naissant pour cimier, le tout d'or.

I. Renom LE BAILLY, seigneur d'Inghuem, natif d'Arras, conseiller ordinaire au conseil provincial d'Artois en 1588, plénipotentiaire du roi d'Espagne à la paix de Vervins, en 1598, conseiller et maître aux requêtes au Grand-Conseil à Malines le 17 décembre 1603, ambassadeur des archiducs Albert et Isabelle à la cour de France en la place de Pierre Peckius, conseiller ordinaire au conseil Privé en 1617, mort à Bruxelles le 21 février 1624, à l'âge de 77 ans, et inhumé à Sainte-Gudule, épousa Catherine *de Mangny*, fille de Jean, seigneur d'Enguinegatte, décédée à Paris en 1613, et laissa deux enfants.

Voici son épitaphe :

Viri nobilis Renułphi LE BAILLY, qui in Arthesiensium, indè in Magno, postmodum in Secretiori consilio, senatorem gessit; præterea et Caletensibus, sub Philippo II, præsidis titulo, jus dixit, exceptasque in pace Vervinensi controversias cum Gallo, ex PP. mandato, disceptavit; et archiducum ad christianissimum regem ordinariam obivit legationem, optimè semper et ubiquè de re publicâ meritis. Obiit IX kal. martii anno MDC. XXIV, ætatis LXXVII. Uxore suâ lectissimâ Catharinâ *de Mangny*, Lutetiæ, legationis tempore, vitâ functâ XVIII kal. decembris anno MDC. XIII. Benè illis, lector, apprecare.

Quartiers :

LE BAILLY. *le Waitte, Desgardins, de Doffines.*

1° Charles, procureur-fiscal de la gouvernance d'Arras, conseiller et maître aux requêtes ordinaire au Grand-Conseil en septembre 1637, mourut le 17 décembre 1648, sans alliance;

2° Jean, qui suit :

II. Jean LE BAILLY, chevalier, président du conseil d'Artois, conseiller au

BAILLY.

conseil Privé, épousa Marguerite *du Val*, fille de Nicolas, seigneur du Natoye, mayeur de la ville d'Arras, député général et ordinaire pour les villes aux États de cette province. Il laissa :

III. Philippe LE BAILLY, chevalier, seigneur d'Inghuem, né en Artois, conseiller ordinaire et étranger au conseil de Brabant en 1646, épousa Françoise *Carnins*, de Gand, dont :

IV. Adrien LE BAILLY eut de sa femme Robertine *Zeghers*, fille de Guillaume, seigneur d'Hairentout, et de Jeanne-Albertine *Pally*, un fils, savoir :

V. Joseph-Adrien LE BAILLY, seigneur d'Inghuem, de Terlinde, échevin, bourgmestre pendant vingt-cinq ans et receveur général du Franc de Bruges, mort à Bruges le 18 décembre 1775, à l'âge de 84 ans, épousa, en premières noces, le 22 octobre 1718, Marie-Charlotte *de Schietere*, dite de Damhoudere, fille unique de Jacques, chevalier, seigneur de Tillegem, de Maerloop, etc., et d'Anne-Charlotte *de Vooght*; et, en secondes noces, à Ypres, le 20 février 1732, Joséphine *Beyts*, fille de Corneille et de Jeanne *Schalcke*.

Il eut du premier lit :

- 1° Philippe, seigneur de Tillegem, auteur de la branche LE BAILLY-DE-TILLEGEM, dont l'article suit :
- 2° Charles-Adrien, baron de Maerloop, auteur de la branche LE BAILLY-DE-MAERLOOP, dont la filiation suit :
- 3° Marie se maria, le 15 août 1752, à Marc-Albert-Pierre *Arazola de Onate*, échevin du Franc de Bruges, né en août 1724, mort le 31 janvier 1779 et inhumé à Saint-Jacques à Bruges, fils de Charles-Marc, capitaine au service d'Espagne, et de Claire *de la Villette*, dame de Ten Torre, de Zuytecote et de Monswalle en partie, sa seconde femme;
- 4° Jeanne se maria, le 25 février 1753, à Robert-François-Ghislain *Coppieters*, échevin de la ville de Bruges, fils de Robert et de Charlotte *d'Egmont*;
- 5° Hubert, chanoine gradué noble de la cathédrale de Saint-Donas à Bruges.

Il eut du second lit :

- 6° Joseph-Primitive, lieutenant de la compagnie-colonelle du régiment des gardes wallones au service d'Espagne, capitaine des fusiliers du régiment des mêmes gardes en février 1776, puis maréchal-de-camp en novembre 1793;
- 7° Antoine, major au régiment-cuirassier-autrichien du général comte d'Ayasassa, puis colonel au régiment d'Arberg depuis mai 1789;
- 8° Adrienne, mariée, le 26 août 1762, à Louis-Ferdinand *Van den Woutere*, échevin du Franc de Bruges, fils de Joseph-Albert, seigneur de Beernem, et de Petronille *Reniers*;
- 9° Justin, mort enseigne au régiment des gardes wallones en Espagne;

BAILLY.

- 10° Thérèse se maria, le 10 septembre 1763, à Nicolas *Desprez*, chevalier, seigneur de Neufmanil, major au régiment d'infanterie autrichienne du marquis de Deynze, fils d'Antoine et d'Élisabeth *Migille*.

Le Bailly-de-Tilleghem.

VI. Philippe-Joseph-Hubert LE BAILLY, seigneur de Tilleghem et d'Inghuem, échevin, puis trésorier de la ville de Bruges, né dans cette ville le 13 novembre 1719, mort le 1^{er} février 1783 et inhumé à Saint-Michel à Bruges, épousa, le 19 mars 1750, Anne-Joséphine *Veranneman*, née à Bruges le 11 septembre 1752, décédée le 18 septembre 1797, fille de Jean Simon, seigneur de Lannoy et de Gentbrugge, échevin de la ville de Bruges, et de Marie-Anne-Josephe *Van Allere*, dont :

- 1° Anne, née le 21 février 1751, se maria, le 10 janvier 1770, à Charles *d'Hont*, chevalier, seigneur de Nieuwburgh, veuf d'Isabelle Claesman, fils de Pierre *d'Hont* et d'Isabelle *de Smet* ;
2° Joseph-Philippe, né le 7 septembre 1752 ;
3° Pierre, né le 19 août 1753 ;
4° Jacqueline, née le 2 mars 1755, ursuline à Tourcoing le 25 octobre 1775 ;
5° Renom-Jean-Désiré, qui suit ;
6° Ignace-Philippe-Joseph, né à Bruges le 2 septembre 1758, lieutenant de cavalerie des gardes du roi d'Espagne, épousa, le 12 décembre 1797, Adelaïde-Charlotte *le Vasseur*, née le 12 novembre 1771, fille de Charles-François-Joseph, seigneur de Bambecke, chevalier de Saint-Louis, lieutenant des maréchaux de France à Aire, et de Marie-Françoise-Isbergue *le Roy* d'Amelincourt, dont postérité ;
7° Philippe-Jean, né le 5 juin 1762 ;
8° Marc, né le 18 décembre 1765.

VII. Renom-Jean-Désiré, baron LE BAILLY-DE-TILLEGHEM, seigneur de ce lieu, d'Inghuem, de Cruyseecke et de Barezeele, échevin du Franc de Bruges depuis le 18 décembre 1779, né à Bruges le 31 août 1757, mort dans la même ville en 1824, épousa, avec dispense, sa cousine-germaine Marie-Thérèse-Claire-Victoire *Arazola de Onate*, née le 2 septembre 1759, fille de Marc-Albert, seigneur de Zuytecote et de Monswalle, et de Marie-Caroline LE BAILLY. Leurs enfants sont :

- 1° Charles-Joseph-Désiré, qui suit ;
2° Philippe-Albert-Alexandre, baron, né à Bruges le 10 novembre 1787, a de sa femme Catherine-Jacqueline *Ysenbrant*, décédée le 1^{er} septembre 1842, à l'âge de 50 ans, trois enfants :

BARÉ DE COMOGNE.

A Henri;

B Edmond épousa, le 24 avril 1844, Adèle de Man;

C Clémentine-Catherine, décédée à Paris le 11 février 1843, à l'âge de 18 ans.

3° Marc-Joseph-Adrien, né à Bruges le 18 septembre 1789, garde-d'honneur, mort à l'armée;

4° Marie-Thérèse-Joséph-Victoire, baronne, née le 8 juillet 1791, se maria, en premières noces, à N. Mery, Français, et en secondes noces, à N. de Coninck.

VIII. Charles-Joseph-Désiré, baron LE BAILLY-DE-TILLEGHEM, né à Bruges le 12 juillet 1786, épousa Émélie-Adelaïde-Marie-Anne-Caroline *Mortier*, remariée à son cousin LE BAILLY, en France. Charles LE BAILLY-DE-TILLEGHEM laissa deux fils savoir :

1° Renom-Charles-Hector, baron, né le 2 août 1818;

2° Hector-Édouard, baron, né le 4 janvier 1822.

Le Bailly-de-Maerloop.

VI. Charles-Adrien-Hubert LE BAILLY, baron de Maerloop par lettres-patentes du 18 juin 1774, et vicomte par de nouvelles lettres de 1789, premier haut-pointre de la châtellenie de Courtray, bourgmestre du Franc de Bruges et de la ville même, premier échevin de la Keure à Gand en 1778, connu dans les premiers démêlés de la Flandre avec la cour de Bruxelles sous le nom de baron de Maerloop, épousa, le 5 mai 1767, Jeanne-Françoise *Van Outryve*, décédée le 8 mars 1768, fille de Pierre et de Jacqueline *de Krygher*; il ne laissa qu'un enfant, savoir :

VII. Charles-Joseph, vicomte LE BAILLY-DE-MAERLOOP, né le 3 février 1768, obtint du roi des Pays-Bas, tant pour lui que pour tous les descendants du nom, de porter le titre de vicomte qui avait été accordé à son père en 1789.

BALIN, voyez *Van Crombrughe*.

BALSBERGHE, voyez *Maelcamp*.

BARAFFE, voyez *de la Motte*.

BARCHIFONTAINE, voyez *Paul*.

BARÉ DE COMOGNE (DE), famille de Namur.

Une requête, présentée le 2 mai 1789 à la chambre héraldique, par Lambert-Ghislain-Joseph-Adrien BARÉ, à l'effet d'être immatriculé dans ses registres, renferme les principales traditions domestiques de cette famille sur son origine, sa splendeur et sa fortune. Voici cette pièce :

« Lambert-Ghislain-Adrien Baré, écuyer et citoyen de Namur, a l'hon-

BARÉ DE COMOGNE.

« neur de vous exposer, messieurs, qu'il est issu légitimement, en ligne
« directe et masculine, d'une des plus nobles familles des Pays-Bas :
« que d'après les recherches généalogiques des deux anciens membres de
« cette chambre héraldique, savoir : d'Engelbert Flacchio et de Josse de
« Beckberge, rois et hérauts d'armes à titre des provinces de Luxembourg
« et de Brabant, il appert que l'ancienneté de cette noble famille de Baré
« se perd dans l'obscurité des temps : que néanmoins ils attribuent son
« origine au chevalier George Baré, mort à Trèves l'an 1072, auteur de
« deux branches illustres, dont l'ainée s'est fixée dans le pays de Liège. Les
« monuments qui en existent, en sont une preuve irréfutable. Les his-
« toriens de la province de Namur furent guidés par ces monuments pour
« la branche ainée, comme ceux du pays de Liège l'ont été à l'égard de la
« branche liégeoise. L'exposant qui descend, de père en fils, de celle
« établie dans la province de Namur, se bornera à faire observer avec
« quel degré d'estime et de faveur ses aïeux ont vécu et ont été ho-
« norés par leurs souverains, de la maison impériale, notamment par
« Guillaume I et II, du nom, comtes de Namur. C'est sous leurs règnes que
« l'on trouve Henneman Baré, chevalier, dit de Comogne à cause d'un fief
« immédiat que son père, aussi Henneman, tenait de Guillaume I^{er}, comte
« de Namur, dans cet endroit près de Noville-les-Bois. Ledit Henneman III
« fut revêtu dès l'an 1353 de l'emploi le plus distingué de la province,
« savoir de celui de souverain-bailli dont la juridiction s'étendait sur tous
« les bailliages particuliers de la province. Il épousa Jeanne de Lardier dont
« l'aïeule maternelle était la fille de messire Fastré Baré, chevalier, issu de
« la branche liégeoise, comme est rapporté amplement par Hemricourt,
« auteur du *Miroir des Nobles de la Hesbaye*. Il appert pareillement que leur
« fils IV^e, du nom, aussi nommé Henneman, dit de Comogne, possédait en
« 1372 le bailliage de Waseiges, le principal des bailliages particuliers; et
« que son frère Henri, sire de Namèche, était souverain-bailli l'an 1367.
« Cet Henneman Baré, dit de Comogne, mourut en 1396. Sa belle pierre
« sépulcrale, qui se voyait autrefois dans l'église paroissiale de Waseiges fut,
« pendant plus de trois siècles, un monument précieux pour ses descen-
« dants. Il avait épousé Catherine, fille d'Hubert de Waha, dont il eut grand
« nombre d'enfants. Son fils Hubin Baré, dit de Comogne, chevalier, obtint
« en 1399, la prévôté du château de Poilvache, célèbre dans l'histoire de
« Namur; il fut pair du château de cette ville et s'allia avec Isabeau de
« Kerckoven. Jacqmin Baré, dit de Comogne, fils second dudit Henneman,
« fut chevalier; il eut pour épouse dame Marie de Spontin. Fastré, fils

BARÉ DE COMOGNE.

« troisième, fut pourvu de la châtellenie de Samson, et Henrart était châ-
« telain de Namur en 1394.

« Ledit messire Hubin Baré, dit de Comogne, fut le premier de la
« famille qui se soit fixé en la ville de Namur. De son alliance avec Isabelle
« de Kerckoven sont issus plusieurs enfants, Jacqmin Baré, dit de Como-
« gne, sire de la Falise et de Namèche pour moitié, mort en 1418, et Hu-
« baille Baré, dit de Comogne, sire de Namèche pour l'autre moitié. Des
« actes font foi que ledit Jacqmin Baré épousa Marie de Fumalle, fille de
« Philippe de Fumalle, boutillier du comte de Namur, Jean III, dernier
« rejeton de la branche de Dampierre, des comtes de Flandre et de Namur.
« C'est ce prince qui, se voyant destitué d'enfants, vendit et céda le comté
« de Namur à Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, le 1^{er} janvier 1421, et
« mourut le 1^{er} mars 1429 lorsque ledit duc Philippe de Bourgogne fut
« inauguré comte de Namur, comme ses devanciers. C'est à cette époque,
« c'est-à-dire à l'extinction des comtes de Namur, en 1429, que la famille
« Baré, qui était alors très-grande dans la ville et province de Namur,
« cessa de jouir de toutes les distinctions et faveurs dont elle avait été
« comblée sous les règnes des enfants de Flandre. On voit que ledit Hu-
« baille Baré, de Comogne, sire de Namèche, qui vivait alors, avait épousé
« Catherine Gombelin.

« C'est depuis cette époque que la famille de l'exposant a cessé d'être
« revêtue des emplois militaires et s'est retirée des affaires du gouver-
« nement pour s'occuper d'une vie plus tranquille, en s'attachant au bien
« de sa famille. Ce fut aussi vers ce temps, ou peu d'années après, que
« ledit Hubaille s'adonna à la manufacture de la batterie en cuivre tant
« protégée par les souverains des provinces. Elle la perpétua dans sa race
« pendant plus d'un siècle. Son fils Jacques Baré, écuyer, vivant aussi à
« Namur en 1460, s'est allié à Jeanne de Huldberghe qui le rendit père
« de Jean Baré époux de la demoiselle Catherine de Bolinnes. De leur
« mariage est né Jean Baré II, du nom, allié avec demoiselle Marie de
« Gembloux; ledit Jean mourut l'an 1503. Leurs quatre enfants furent
« investis devant ceux de la haute-cour de Namur dans tous les héri-
« tages, cens et rentes de leur père, sauf les usufruits de leur mère. Leur
« fils aîné, Pierre BARÉ, épousa demoiselle Marguerite de Groignart, de
« laquelle il engendra un fils unique nommé Jean BARÉ III, du nom,
« écuyer, mort avant son père, après s'être allié avec la demoiselle Marie
« de Herencq, dont il eut Noël BARÉ qui dut abandonner la manufac-
« ture de cuivres, tombée presque au néant par un échec qu'elle essuya

BARÉ DE COMOGNE.

« vers l'an 1570. Lui et ses enfants se sont occupés depuis lors de
« la tannerie, autre branche distinguée de commerce de cette ville
« de Namur, qui a également toujours été protégée par les souverains.

« C'est de cette branche de commerce que les enfants et descendants
« dudit Noël BARÉ ont existé jusqu'à présent, en occupant néanmoins
« les places les plus honorables entre les citoyens de Namur, telles que
« d'échevins, de capitaineries successives de la bourgeoisie.

« Ni ledit Noël, ni ses descendants n'ont jamais exercé ce commerce
« qu'en gros, et aucunement en détail; comme conste par les déclarations
« ici jointes aux preuves de la présente généalogie, outre que cette manu-
« facture ou commerce n'est par lui-même aucunement susceptible d'un
« trafic en détail. L'exposant et ses aïeux, n'ayant jamais exercé ces deux
« commerces que très-honorablement et jamais en détail, n'ont par là
« jamais dérogé ni pu déroger à l'ancienne noblesse de leurs ancêtres. Et
« comme il se trouve conseillé de déposer sa généalogie avec toutes les
« preuves et pièces justificatives en cette chambre, en conformité de
« l'art. XIII de l'édit héraldique des archiducs Albert et Isabelle, du
« 14 décembre 1616, afin qu'après les avoir vues et examinées, vous vou-
« lussiez, en conséquence, les faire enregistrer, et dépêcher acte en forme
« de la noblesse de l'exposant, pour lui servir et valoir, à lui et à ses des-
« cendants, là et ainsi qu'il appartiendra. » Cette pièce est du 2 mai
1789. Les hérauts d'armes Beydaels de Zittaert, Labina de Baussen,
O' Kelly, de Hesdin et enfin Brambilla signèrent, dans le courant du
même mois, la déclaration demandée; et cette espèce de reconnaissance fut
enregistrée au greffe du bailliage de Namur en 1791.

Voici une généalogie de la famille Baré que j'ai dressée sur mes propres
documents, dignes de foi.

I. Jean BARÉ, fils de Jean, eut pour femme Marie de Gembloux, décé-
dée à Namur le 24 avril 1551 et inhumée dans l'église de Notre-Dame,
fille de Pierrechon de Gembloux et de Marie Bolezee; leur pierre sépulcrale
porte :

Cy gist honneste femme Marie de Gembloux, espeuse d'honorable home Jehan
BARÉ jad., laquelle trespassa le 24 avril 1551.

De ce mariage vinrent plusieurs enfants :

1° François épousa, en premières noces, Marie Radu, et en secondes noces,
Adrienne de la Chavée.

BARÉ DE COMOGNE.

Il eut du premier lit :

- A Françoise, femme de Pierre *Turrencq* ;
- B Marie, femme de Jean *Leparreur* ;
- C Thomas ; — D Pierre ; — E Jean ;
- F François épousa Marie *Huglize*, veuve de François du Hontoir, dont :

François, époux d'Agnes *Giltenshien*.

Il eut du second lit :

- G Adrienne, femme de Gérard *Collart* ;
- H Catherine, femme de Léonard *Mopeau* ;
- I Jeanne, femme d'Adam *de Biemsel* ;
- K Marie, femme de Ghislain *de Reumont*.

2° Jean épousa Anne *de Pescheroul* ;

3° Pierre, qui suit :

4° Jacques eut de sa femme Marguerite *Pescheroul* :

- A Thomas ; — B Thierry ;
- C Jacques épousa Jeanne *Bossimez*, dont :

* Antoine, époux de Marie *Briot*, fille de Servais et d'Anne *Moniot* ;

** Jean, époux de Marie *de Maroy* ;

*** Jacques, époux d'Anne *Lebidart* ;

**** Pierre, époux de Marie *Leveau*.

II. Pierre BARÉ, né en 1500, épousa Marguerite *Groignart*, dont un fils :

III. Jean BARÉ, né en 1520, épousa Marie *Herencq*, dont plusieurs enfants, savoir :

- 1° Marie, dame blanche au couvent de Namur ;
- 2° Aymon, époux de Marie *le Couvreur* ;
- 3° Nicolas, époux de Catherine *Puelle* ;
- 4° Noël, qui suit :

IV. Noël BARÉ, né en 1542, épousa Jeanne *de Rouveroy*, fille de Guillaume et de Jeanne *Jenicot*, dont plusieurs enfants :

- 1° Jeanne, annonciade au couvent de Namur ;
- 2° Marie, décédée le 29 juin 1647, se maria avec Nicolas *de Liège* ;
- 3° Noël, époux d'Anne *Coppart* ;
- 4° Jean épousa, en premières noces, Marguerite *Lebidart* et, en secondes noces, Anne *Velart* ;

..

BARÉ DE COMOGNE.

- 5° Dieudonné;
- 6° Catherine, femme de Pierre *Van Werdt*, mort en juillet 1672;
- 7° Jacques, qui suit :

V. Jacques BARÉ épousa, en premières noces, Jeanne *Lebidart* et, en secondes noces, Catherine *Le Foullon*.

Il eut du premier lit :

- 1° Marie ;
- 2° Guillaume, récollet à Namur;
- 3° Antoine, qui suit :
- 4° Noël, né le 7 novembre 1635, épousa Marie-Françoise-Josèphe *Vivien*, dont :

Guillaume, époux de N. *Martin*, de Beaumont.

Il eut du second lit :

- 5° François, récollet à Namur;
- 6° Jeanne-Marguerite, née le 13 mai 1640, décédée en bas âge;
- 7° Martin, né le 26 février 1648, épousa Françoise *de Liège*, dont plusieurs enfants, savoir :

A Jeanne-Thérèse, récollette;
B Anne-Thérèse, femme de Martin *Commeun*;
C Marguerite, femme de François *Lafinneur*;
D Marie-Catherine, née le 6 mai 1673, se maria, à l'église de Notre-Dame à Namur, le 31 août 1694, avec Antoine *Chaumont*, fils d'Antoine et de Marguerite *de Rouveroy*.

- 8° Anne, femme de Nicolas *Bivort*.

VI. Antoine BARÉ, né à Namur et baptisé le 3 octobre 1635, capitaine d'une compagnie bourgeoise de cette ville le 20 septembre 1668, épousa, avec dispense du 6 août 1659, sa cousine Catherine *Rigau*, décédée le 27 août 1713, fille de Henri et d'Agnès *Nisart*, dont :

- 1° Anne-Marie, née en janvier 1668, épousa Corneille *des Champs*;
- 2° Guillaume, prêtre, licencié en théologie;
- 3° Antoine, moine à Gembloux;
- 4° Agnès-Dieudonnée, ursuline à Namur;
- 5° Agnès-Catherine, récollette à Namur;
- 6° Henri-François, qui suit :

VII. Henri-François BARÉ, né le 11 décembre 1662, capitaine d'une

BARÉ DE COMOGNE.

compagnie bourgeoise à Namur en 1698, mort dans la même ville le 23 novembre 1755 et enterré à l'église des Récollets, épousa Louise-Adrienne *de Hun*, fille de Jean et d'Adrienne *de Rouchis*, dont :

- 1° Martin, seigneur de Maredsoux, capitaine d'une compagnie bourgeoise, épousa Jeanne *Misson*, décédée le 23 mars 1723 et inhumée à l'église des Récollets à Namur, dont postérité;
- 2° Antoine-Joseph ;
- 3° Marie, femme de Jean *Misson* ;
- 4° Nicolas-Henri, qui suit :
- 5° Guillaume, mort le 1^{er} juillet 1747 et enterré chez les Récollets à Namur, épousa Marguerite *Henin*, de Mezières, décédée en 1757 et inhumée dans l'ancienne église de Notre-Dame à Namur, fille de Jean et de Nicole *Billaudel*, dont :

Marie-Françoise-Jacqueline, épouse de Lambert *Bodart*, fils de Lambert et d'Anne-Thérèse *Everard*.

VIII. Nicolas-Henri BARÉ, né à Namur le 2 avril 1693, épousa Marie-Françoise *de Rouveroy*, fille de François et de Marie *Galliot*, dont :

- 1° Marie-Catherine-Marguerite, née le 20 novembre 1720, se maria avec Antoine *Rave* ;
- 2° Marie-Philippine, née le 25 janvier 1724, se maria avec Nicolas *Pasquet* ;
- 3° Adrien-Ernest, qui suit :

IX. Adrien-Ernest BARÉ, né à Namur le 30 novembre 1727, épousa Jeanne-Françoise-Gertrude-Gulecine *Gemine*, de Nivelles, décédée le 28 août 1762, fille de Jean-Ferdinand et de Jeanne-Louise *Hyernard*, dont :

- 1° Ferdinand-Joseph-Adrien, né le 21 août 1756, mort jeune ;
- 2° Lambert-Ghislain-Joseph-Adrien, qui suit :
- 3° Nicolas-Louis-Ghislain, mort en 1817, épousa, en 1800, Joséphine-Victoire *Desmaret*, née à Isnes, province de Namur, le 5 avril 1777, fille d'Adrien-Joseph, capitaine-major au service de la république de Hollande, et de Françoise-Joséphine *Marette*, dont :

A Nathalie, née à Bruxelles en février 1803, décédée dans la même ville le 12 février 1838 et enterrée à Laeken ;

B Edouard ;

C Élisabeth, née à Bruxelles en 1806, se maria, le 16 mai 1839, dans cette ville, à M.-L. *Gobart*, ancien référendaire du roi des Pays-Bas, chevalier du Lion Belgique ;

D Victor, né à Bruxelles en 1808.

- 4° Joseph-Adrien, mort jeune.

BARÉ DE COMOGNE.

X. Lambert-Ghislain-Joseph-Adrien, baron DE BARÉ DE COMOGNE, par diplôme du 14 avril 1827, président de l'administration du Mont-de-piété à Namur, membre de l'administration communale jusqu'en 1824, de l'ordre équestre de la province de Namur par nominations royales du 26 avril 1816 et du 5 juillet 1817, des États provinciaux pour le même ordre, qui l'a réélu plusieurs fois, né à Namur le 10 janvier 1759, mort à Salzinne le 31 mars 1828 et enterré à Balâtre, épousa, en premières noces, en 1778, Marie-Catherine-Françoise-Joséphine *Bodart*, née à Namur en 1755, décédée en 1809 et inhumée à Balâtre, fille de Lambert et de Marie-Françoise-Jacqueline BARÉ qui était fille de Guillaume BARÉ et de Marguerite *Henin*, et, en secondes noces, en 1817, Antoinette-Marie-Joséphine *d'Orjo*, fille d'Antoine *d'Orjo*, capitaine du château de Samson et député aux États nobles de Namur.

Il eut du premier lit :

- 1° Adrien-Ernest-Joseph, né le 23 mai 1782, mort en bas âge;
- 2° Pauline-Marie-Catherine, née le 28 janvier 1781, décédée à Namur le 30 juin 1837 et inhumée à Balâtre, se maria, le 19 mai 1803, à Lambert-Trudo *de Pitteurs-de-Budingen*, mort en 1813, fils de Lambert-Trudo-Antoine *de Pitteurs* de Liefkenrode, baron de Rumpsdorp, seigneur de Budingen, et de Marie-Joséphine-Caroline *de Velpen*, dite Everaerts de Budingen;
- 3° Joseph-Nicolas, qui suit :
- 4° Joséphine-Françoise, née en mars 1784;
- 5° Lambert-Ernest, né en 1787, garde d'honneur sous Napoléon, fait prisonnier à la bataille de Hanau, mort en janvier 1814 à Ingolstadt où il était détenu;
- 6° Henri-Adrien, né en 1789, mort le 25 janvier 1843, épousa, le 30 avril 1812, Isabelle-Henriette *Plovitz*, dont une fille et enfant unique nommée Clara, sans alliance;
- 7° Hyppolite-Guillaume, né en 1790, membre des Hospices et d'autres administrations de Huy, sénateur en 1837, épousa en 1816, Marie-Eugénie-Joséphine-Ghislaine *Namur*, fille de Joseph-Frédéric et de Marie-Joséphine *Dautrebande*, dont :
 - A Lambert-Adolphe-Ernest-Joseph, né en 1817;
 - B Laure-Sophie-Joséphine-Antoinette, née en 1819;
 - C Victor-François-Paul-Adrien, né en 1820;
 - D Edmond-Joseph-Louis-Désiré, né en 1822.
- 8° Lucie-Louise, née en 1792, épousa, le 17 octobre 1811, Charles-Thomas *Woot de Trixhe*, fils de Thomas-Hubert et d'Isabelle *d'Omalius*, de Halloy;
- 9° Philippine-Henriette, née en 1794, se maria, en 1818, avec Edouard *Mercx*, colonel au 5° régiment des chevaux-légers, chevalier de la légion d'honneur et de l'ordre de Guillaume pour sa conduite à Waterloo.

BARNABA.

XI. Joseph-Nicolas, baron DE BARÉ DE COMOGNE, né le 7 août 1782, conseiller de régence de la ville de Namur, président du tribunal de commerce le 18 juillet 1828, épousa, le 14 octobre 1811, Marie-Charlotte-Catherine-Philippine de Lamock de Sohier, fille de Louis-Joseph-Félix et de Marianne-Joséphine Baring, dont :

- 1° Félicie-Marie-Adrienne-Pauline, née le 5 février 1814, se maria, le 4 novembre 1840, à Charles de Saint-Cyr, officier de cavalerie;
- 2° Paul-Émile-Louis-Joseph-Lambert, né le 5 octobre 1815, périt le 25 avril 1842 dans la Sambre, entre Salzinne et Malonne, son cheval l'ayant emporté;
- 3° Eugène-Hyppolite-Jules-Félix, né le 14 mars 1817;
- 4° Lambert-Adrien-Alphonse-Léon, né le 15 septembre 1823;
- 5° Louis-Joseph-Frédéric-Adolphe, né le 5 mai 1825, mort à Namur le 30 avril 1844;
- 6° Odile-Louise-Béatrix-Marie-Élisabeth, née le 20 octobre 1830;
- 7° Henri-François-Maurice-Ernest, né le 24 juillet 1834.

BARNABA, famille originaire d'Espagne, dont voici un fragment généalogique :

I. François-Antoine BARNABA, qui vint le premier en Belgique en 1668, épousa, à Bruxelles, à l'église de Notre-Dame de la Chapelle, Anne Herion. Il mourut le 1^{er} avril 1682 et fut inhumé dans cette église. Ses enfants sont :

- 1° François-Antoine, qui suit :
- 2° Thomas, garde du corps, laissa un fils et une fille, morts sans alliance.

II. François-Antoine BARNABA, garde du corps, né à Bruxelles le 13 février 1679, mort dans la même ville le 6 avril 1717 et enterré dans l'église de la Chapelle, épousa, à cette église, le 18 juin 1697, Élisabeth Delsarts, née à Bruxelles le 6 juillet 1679 et décédée le 27 février 1741; dont :

- 1° Charles, né le 18 septembre 1702, prêtre et protonotaire apostolique;
- 2° Henri, qui suit :
- 3° Jeanne-Catherine, née le 31 décembre 1706;
- 4° Joseph-Marie, né le 19 mars 1709, garde du corps;
- 5° François, garde du corps du gouverneur-général et puis officier de l'armée active, né le 19 mai 1711, épousa, en premières noces, le 22 mai 1738, à l'église de Saint-Géry à Bruxelles, Marie-Thérèse Van Schoonendonck, dont il eut une fille, et, en secondes noces, le 9 septembre 1738, à Notre-Dame de la Chapelle à Bruxelles, Anne du Marteau;

BARRE.

6° Gérard, garde du corps du gouverneur, entra dans l'armée active de l'Autriche, et épousa, en 1738, à l'église de la Chapelle, Élisabeth *de Braeum*, dont neuf enfants :

1° Isabelle; — 2° Caroline; — 3° Jeanne; — 4° Françoise; — 5° Corneille; — 6° Antoine; — 7° Marie; — 8° Anne; — 9° Cécile.

III. Henri BARNABA, né le 30 juin 1704, épousa à Saint-Gilles, lez-Termonde, le 17 décembre 1739, en premières noces, Angélique *de Marschalck*, décédée le 6 juin 1741, fille de Jean-François, comte *de Marschalck*, capitaine au régiment du Brabant, au service d'Espagne, mort en Catalogne le 24 septembre 1727, et de Jeanne-Catherine *Van Langenhove*, et, en secondes noces, le 7 décembre 1749, à l'église de la Chapelle à Bruxelles, Catherine-Joséphine *Liser*, née à Louvain le 27 juin 1715, fille de Josse-Ignace, roi d'armes, et de Marie-Philippine *Van Hamme*, dont les enfants, nés à Bruxelles, ont été baptisés à l'église de Finisterre :

1° Ferdinand-Henri-Joseph-Ignace, né le 30 octobre 1750;
2° Anne-Marie-Josephe-Caroline-Chantalie, née le 24 janvier 1753;
3° Joseph-Henri-Louis, né le 24 février 1753.;
4° Anne-Françoise-Aloïse-Gudule.

BARRE (DE LA), famille assez ancienne du Hainaut, dont différentes branches se sont fait successivement admettre dans la noblesse.

Ses armoiries ont varié. Les deux branches de nos jours, dites de Flandre et d'Erquelines, portent celles des anciens seigneurs de Mouscron qui se nommaient aussi de la Barre.

De la Barre de Flandre.

I. François DE LA BARRE, seigneur d'Arondielle, mort le 5 septembre 1627 et enterré dans l'église de Braine-le-Comte, épousa, le 1^{er} août 1574, Marie *Franeau*. Selon une verrière qui se trouvait au prieuré de Bois-Seigneur-Isaac, il portait un écu d'azur à une fasce d'argent, chargé d'une étoile d'or en chef et fretté de même en pointe. Il laissa de son mariage :

1° Jérôme, qui suit :
2° Jean, seigneur de Vieux-Maisnil. Selon le *Nobiliaire des Pays-Bas*, Jean DE LA BARRE, seigneur de Viefmanil fut anobli par lettres du 27 février 1613, entérinées en la chambre des comptes à Lille le 26 juillet suivant. Jean

BARRE.

DE LA BARRE, échevin de la ville de Mons en 1616, épousa Jeanne *Dessus-lemoustier*, fille de Henri et d'Anne *de Vergnies*, dont :

Jean-Paul, créé baron en 1673, selon le *Nobiliaire des Pays-Bas*, page 466, épousa Jeanne-Dorothée *de la Hamaide*, dont il eut trois enfants :

* Jean-Paul, sans génération;

** Adrien-François, baron du Maisnil, après la mort de son frère, mourut aussi sans génération;

*** Marie-Odile se maria, en 1693, au comte Ferdinand *d'Assignies*.

5° Philippe, seigneur de Maurage, échevin de Mons en 1617, était, selon le *Nobiliaire des Pays-Bas*, frère de Jean qui précède; il fut aussi anobli le 27 février 1613. Leurs armes étaient d'azur, à la fasce d'argent, accompagnées de trois têtes de lions, arrachées d'or, lampassées de gueules.

II. Jérôme DE LA BARRE, seigneur d'Arondielle et de Bieven, épousa, le 8 juin 1602, Florence *d'Espiennes*, dame de Balinghe. Il fut maire de la ville de Mons en 1609, échevin de la même ville en 1615-1616, et mourut le 20 mars 1643; son tombeau est dans l'église de Braine-le-Comte. Il n'eut qu'un fils :

III. Albert DE LA BARRE, seigneur d'Arondielle, mort le 24 avril 1669, épousa, le 23 août 1657, Catherine-Isabelle *le Duc*, fille de Henri et de Marguerite *Mercier*, dont :

1° Jean-François, qui suit :

2° Marguerite se maria, le 24 août 1677, avec Antoine *de Vergnies*, seigneur de Landas et de Salmonsart, capitaine de cavalerie;

3° Marie, décédée le 28 avril 1728, se maria avec Charles-Théodore, marquis *de Winterfelt*, lieutenant-général d'infanterie, gouverneur de Lierre, mort le 4 novembre 1712. Leurs restes furent déposés dans l'église de Saint-George à Anvers;

4° Isabelle, femme de don Inigo *de Avendano*, marquis de la Puella, général au service de l'empereur Charles VI, mort à Vienne en 1715, sans postérité.

IV. Jean-François DE LA BARRE, seigneur de Balinghe, d'Arondielle, fut anobli le 18 septembre 1685; ses armes décrites dans les lettres patentes n'étaient pas celles de Jean DE LA BARRE, seigneur du Vieux-Maisnil, son grand-oncle, dont la descendance était sur le point de s'éteindre, mais elles étaient conformes à celles qu'avait portées François DE LA BARRE, seigneur d'Arondielle. Il épousa, le 25 mars 1673, Marie-Claire *Pottier*, fille de Philippe-François, conseiller de la cour souveraine de Mons, et de Marie-Madelaine *de Gavre*, dame de Roquette; il mourut le 24 septembre 1724, laissant de son mariage :

BARRE.

- 1° Philippe-Joseph, qui suit :
- 2° Adrien-François, seigneur de Roquette, mort le 18 septembre 1744, épousa, le 5 mai 1724, Marie-Maximilienne *de Vinchant*, dont un fils, mort sans avoir été marié ;
- 3° Marie-Jeanne, décédée à Tournay en 1787, épousa, en premières nocces, Henri *de Ville*, capitaine des gardes wallonnes en Espagne, fils de Claude, écuyer, et de Marie-Anne *de Facq*, et, en secondes nocces, le 1^{er} août 1758, Chrétien-Ferdinand-François *Gomez-Dias*, veuf de T.-F. de Pape ;
- 4° Françoise, mariée à Lamoral-François-Philippe *de Lattre*, seigneur de la Hutte, etc., conseiller à la cour souveraine de Mons, fils de Charles-Philippe et de Marie Philippine *le Bouc* d'Epinois.

V. Philippe-Joseph, baron DE LA BARRE, seigneur de Balinghe, obtint, conjointement avec son frère, Adrien-François, seigneur de Roquette, le titre de baron et la faveur de porter désormais les armes des seigneurs de Mouscron dont ils avaient le nom. Il mourut le 4 janvier 1729, à l'âge de 59 ans, et épousa, le 22 décembre 1719, Claire-Agnès-Albertine *de Vinchant*, décédée le 2 avril 1751, à l'âge de 52 ans, fille de Jean-Baptiste, chevalier, seigneur de Morval, et de Marie-Jeanne *Robert*. Leurs restes mortels ont été inhumés à Sainte-Waudru à Mons; ils ont laissé plusieurs enfants, savoir :

- 1° Adrien-François-Joseph, capitaine au service d'Espagne, épousa, en premières nocces, le 30 décembre 1759, à Barcelone, Louise *de Brias*, et, en secondes nocces, à Madrid, Joséphine-Ignace *Pechman*, dont les descendants ne font pas partie de la noblesse belge ;
- 2° Jean-Antoine, colonel au service d'Espagne, mort sans alliance, à Barcelone, le 19 mai 1777 ;
- 3° Maximilienne-Pauline, décédée en 1740, épousa, en 1729, Nicolas-Joseph-Arnoud *Rasoir*, seigneur de Croix, prévôt de Valenciennes, dont l'unique enfant mourut en bas âge ;
- 4° Charles-Joseph-Trophée, qui suit :

VI. Charles-Joseph-Trophée, baron DE LA BARRE, seigneur du Maisnil, de Balinghe, etc., mort le 1^{er} décembre 1788, épousa, le 23 juillet 1749, Polyxène-Augustine *de Croix*, comtesse de Clerfayt, décédée le 5 août 1768, fille de Sébastien-Nicolas, comte de Clerfayt, gouverneur de Binche, colonel au service de l'empereur Charles VI, et de Marie-Anne *le Duc*, dont sont issus :

- 1° Marie-Anne ; — 2° Amélie ; — 3° Jacques-Amory ; tous trois morts en bas âge :

BARRE.

4° Sébastien-Charles-Joseph, qui suit :

5° Ferdinand-François-Joseph, épousa, le 22 avril 1794, avec dispense, sa nièce Agathe-Charlotte, fille de Sébastien-Charles-Joseph, baron DE LA BARRE, et de Barbe-Françoise, baronne de *Marches*, et mourut peu après dans l'émigration, à Cologne, le 19 août 1794; son fils, Ferdinand-Charles-Amory, enfant posthume, né à Munster le 5 avril 1795, mourut dans le célibat à Bruxelles le 9 avril 1821.

VII. Sébastien-Charles-Joseph, baron DE LA BARRE, seigneur du Maisnil, etc., membre de l'État noble du Luxembourg, capitaine d'infanterie au service d'Autriche, chambellan du roi des Pays-Bas, chevalier de l'ordre de Saint-Étienne de Toscane, épousa, le 18 septembre 1775, Barbe-Françoise, baronne de *Marches*, dame de la Croix étoilée le 14 septembre 1784, fille d'André, seigneur de Remelinghes, capitaine de dragons au régiment de Grammont, et de Barbe-Catherine, comtesse de *Montbelliard*, dont :

1° Charles-Hyacinthe-Henri-Joseph, né à Luxembourg le 31 mai 1783, mort à Bruxelles le 14 mars 1811, à l'âge de 27 ans, sans avoir été marié;

2° Agathe-Charlotte-Barbe-Françoise-Joséphine, née à Luxembourg le 3 octobre 1776, sollicita la faveur d'être admise dans le chapitre de Nivelles qui accueillit ses quartiers le 20 juillet 1789; elle épousa, le 22 avril 1794, son oncle Ferdinand-François-Joseph, baron DE LA BARRE;

3° Flore, décédée en bas âge.

De la Barre d'Erquelines.

Selon le *Nobiliaire des Pays-Bas*, p. 694, Erquelines, seigneurie du Hainaut, fut érigée en comté par lettres du 6 septembre 1722, en faveur de François-Léonard DE LA BARRE, seigneur d'Erquelines, de Maurage et de Quevaucamp, mort à Erquelines le 6 mai 1759. Sa femme était Catherine-Françoise d'*Esclaiibes*.

Sous le roi Guillaume, le titre de comte fut donné, par primogéniture, aux enfants de Charles-François-Albert-Josse DE LA BARRE de Naast qui prit, avec le titre de comte, le nom DE LA BARRE D'ERQUELINES. Il naquit, dans ce village, d'Emmanuel-Joseph et de Marie-Adrienne-Félice-Joséphine de *Lebouchet*, et épousa, en premières noces, Thérèse-Isabelle de *Bousies*, fille de Charles-Alexandre-Maurice-Joseph et d'Amélie-Victoire d'*Yve*, et, en secondes noces, Anne-Charlotte-Marie-Marguerite du *Mont* de Gages. Il mourut à Liège le 26 juin 1829, à l'âge de 61 ans.

BAUDEQUIN DE PEUTHY.

Il eut du premier lit :

1° Alfred, né le 13 mars 1814.

Et du second lit :

2° Émile-Ferdinand, né à Liège le 25 décembre 1822.

BAUDEQUIN DE PEUTHY (DE). La famille BAUDEQUIN, plus connue sous le nom de Peuthy, originaire de Bourgogne, fut admise dans la noblesse le 10 décembre 1589, selon de Vegiano, auteur du *Nobiliaire des Pays-Bas*. Le comte Cuypers d'Alsinghen crut remarquer une erreur dans l'assertion de cet écrivain, et il la releva, dans son livre intitulé : *Le vrai Supplément au Nobiliaire des Pays-Bas*, en ces termes : « La famille Baudequin, « originaire du duché de Bourgogne, est établie depuis nombre d'années « en Flandre et en Brabant. Paul BAUDEQUIN, natif de Dijon, d'extraction « noble, comme conste par d'anciennes armoiries et documents de la « même ville, fut, dès sa jeunesse, attaché à Philippe-le-Bon, duc de Bour- « gogne; lesquels documents originaux de la maison, exhibés au chapitre « de Moustier, prouvent authentiquement et clairement l'erreur et l'inutilité « de l'anoblissement ou confirmation sans finances, qui fut impétrée en « 1589, le 10 décembre, par ceux de cette famille, d'autant plus qu'il est « aisé de s'en éclaircir par le narratif de ladite mercède que l'on trouvera « dans Le Roux et autres auteurs. »

I. Philippe BAUDEQUIN, fils de Denis, sommelier de la cave de l'empereur Charles-Quint, et de Jeanne *Macheco*, fut premier officier de la saulerie du même empereur et puis, comme le rapportent les lettres-patentes de 1589, « sommelier de la paneterie, par tous les voyages qui s'étaient « présentés durant le terme de dix-huit années; au bout duquel, et après « que S. M. I. fut servie de se retirer à Saint-Just en ce royaume d'Es- « pagne, ledit Philippe BAUDEQUIN, étant pourvu d'une pension comme « furent tous les autres officiers domestiques d'icelle majesté, s'en alla « après résider en notre ville de Bruxelles où il se maria; même lorsqu'en « l'an 1560 était vaqué l'office de greffier du bureau de notre maison, « par promotion de Jean Sigoney à l'état de contrôleur, ledit Philippe « BAUDEQUIN fut appelé par lettres-patentes de feu duc d'Albe, au même « temps notre grand-maitre d'hôtel, pour desservir ledit office de greffier « et retint icelui l'espace de onze années, y continuant jusqu'à son trépas. » Philippe BAUDEQUIN eut un frère, Charles BAUDEQUIN, qui fut écuyer de la

BAUDEQUIN DE PEUTHY.

cuisine d'Éléonore d'Autriche, reine douairière de France, et puis sommelier de la paneterie du roi d'Espagne.

Philippe BAUDEQUIN, mort vers l'an 1571, épousa, à Bruxelles, Marie de Zomberghe, fille d'Arnoud, châtelain de Rupelmonde, prévôt de la cour de l'empereur, ou, selon d'autres, archer du corps de l'empereur, puis prévôt de l'hôtel de la reine douairière de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas, mort le 3 mars 1550, et de Jeanne Pihain, décédée le 13 juillet 1557, dont :

- 1° Charles, écuyer, en vertu des lettres-patentes du 10 décembre 1589, chevalier par lettres du 18 août 1623, mourut célibataire le 28 septembre 1650 et fut enterré dans l'église de Peuthy, dont la seigneurie était dans sa famille. Les lettres-patentes de chevalerie font connaître sa vie jusqu'à l'époque de leur rédaction : « Charles DE BAUDEQUIN, dès sa jeunesse, a commencé à suivre « leurs vestiges (de ses ancêtres), s'ayant employé l'espace de vingt ans en « toutes les occasions de guerre des Pays-Bas, avec entretien de 25 écus « par mois, et successivement en notre cour en diverses affaires de confiance, « ayant trouvé convenir, passés quelques ans, d'en retenir et lui assigner en « icelle chez notre personne ledit entretien pour nous continuer les « mêmes services, comme il a fait en occasions fréquentes des affaires de « la qualité susdite avec entière satisfaction notre. »
- 2° Claude, qui suit :
- 3° Catherine, dame de Zeelhem et de Peuthy, qu'elle acheta du roi Philippe IV, le 28 novembre 1643, fut inhumée auprès de son frère à Peuthy. Elle épousa Robert Moens, seigneur de Zeelhem, mort le 20 avril 1609;
- 4° Françoise se maria, en premières noces, avec Pierre de Ranst, conseiller de la chambre des comptes, et, en secondes noces, avec Bernard-Corneille Van Hemers, grand-bailli de la salle et châtellenie d'Ypres.

II. Claude BAUDEQUIN, seigneur de la Haye, fut, à l'exemple de ses parents, au service des gouverneurs du pays, dans leur hôtel à Lille et mourut en 1672. Il épousa Marie de la Rivière, fille de Jean, chevalier, seigneur de Warmes, et d'Isabelle de Lannoy-Ablains, dont :

- 1° Isabelle se maria avec Alexandre de Landas, seigneur de Wannehain ;
- 2° Philippe, qui suit :
- 3° Marie, décédée le 11 septembre 1665 et inhumée à Saint-Piat, à Tournay, épousa Jacques d'Ennetières, chevalier, baron de la Berlière, seigneur de Harlebois, président de la chambre des comptes à Lille, trésorier-général des domaines et finances, mort le 9 octobre 1677, à l'âge de 81 ans, et inhumé à Sainte-Gudule, à Bruxelles, auprès de son épouse, fils de Jean d'Ennetières, seigneur

BAUDEQUIN DE PEUTHY.

de Harlebois, conseiller de la chambre des comptes à Lille, et de Françoise *Van den Berghe*, dont postérité ;

4° Charles, seigneur de Peuthy, chevalier, épousa, en 1655, Albertine-Aldegonde *de Staffe*, fille d'Adrien, grand-prévôt de Cisoing, et de Marguerite *de Septe*, dame de Pont-de-Pierre.

III. Philippe DE BAUDEQUIN, seigneur d'Allincourt, de la Haye à Attiche, dont il fit le dénombrement le 13 juin 1672, de Peuthy et de Battenbourg, commissaire au renouvellement du magistrat et à l'audition des comptes de la ville de Lille, fondateur en partie du couvent des Carmélites déchaussées de la même ville, où il fut inhumé sous une tombe ornée de ses quartiers, épousa, par contrat du 14 janvier 1624, Claudinne *d'Ennetières*, sœur de Jacques *d'Ennetières*, précité.

Voici son épitaphe :

Aeternum meditare condi hoc tumulo optavit et meruit vir illust. Philippus DE BAUDEQUIN, eques auratus, toparcha Delfaut, d'Allincourt, du Biez, de la Haye; juveniles annos, in aulis bellisque exercitos, in viriles amplis, longisque honoribus auctos, extraxit: creando insulensi magistratui per annos L commissus atque à nobili hujus provinciae cœtu per XVIII ad principis comitia et negotia delegatus, exinde piâ, hilari, vegetâ usus senectute Deo, patriæ, bonis hisce Carmeli monialibus curas impendit, domûs conventualis non mediocri parte et hoc templo procuratis et propriis largitionibus extracto magnificentia primariâ principis apud Gallos Belgasque Meloduniae familie à quâ frontispicium, altare, nitor, ornamenta illium. LXXXIX annis gravatum, onustum meritis, necessaria magis quam immatura mors demeruit kal. Januarii MDC. LXXXVI. Ut aeternum quiescat, Lector, adprecare.

Quartiers :

BAUDEQUIN. *Machecot, Zomberghe, Bousies,
La Rivière, de Was, d'Ablain, Waziers.*

Il laissa les enfants, dont voici les noms :

1° Ferdinand, capitaine des cuirassiers au service d'Espagne, épousa Marie-Madeleine *d'Ennetières*, fille de Gaspar, seigneur de la Plaine, et de Catherine *de la Haye*, à Flers, dont deux garçons, morts chanoines, et quatre filles; une seule se maria, savoir Marie-Catherine-Thérèse DE BAUDEQUIN à Lamoral-Claude *de la Haye*, seigneur de la Cessoye, capitaine et bailli de la Motte-au-Bois, son oncle, mort à Lille le 19 juillet 1720, à 72 ans, et inhumé chez les Carmélites, et d'Anne-Marie *de Kessel*; les trois autres prirent le voile.

BAUDEQUIN DE PEUTHY.

Voici l'épithaphe de Marie DE BAUDEQUIN, aux Carmélites déchaussées de Lille :

Sépulture de dame Marie DE BAUDEQUIN, dame du Biez, de la Dessous, d'Effaut, de la Motte, etc., douairière de messire Lamoral-Claude *de la Haye*, chevalier, seigneur de la Cessoye, capitaine et grand-bailli du château de la Motte-au-Bois, et commissaire du roi au renouvellement de la loi de cette ville, décédée le 18 mars 1733, âgée de 71 ans. Requiescat in pace.

Quartiers :

BAUDEQUIN. *la Rivière, d'Ennetières, Van den Berghe, D'Ennetières, d'Enghien, la Haye, Bernard.*

2° Claude-Eugène, qui suit :

3° Charles-Eugène, seigneur du Metz et de Sainghin, capitaine d'une compagnie de cuirassiers au service d'Espagne, épousa, à Lille, par contrat du 4 février 1673, Isabelle-Jeanne *de Wazières*, fille de Jean-André, chevalier, seigneur du Verbois-la-Volandre, et de Madelaine *de Kessel*, dont, entre autres enfants :

A Philippe-André, seigneur du Metz, de Sainghin et de Fiers, épousa, à Lille, par contrat du 5 novembre 1707, Marie-Antoinette *Grospré*, fille de Ghislain-Robert *Grospré*, seigneur de Gorguchel et de Bruyelle, et de Marie-Jeanne *Blondel*, dont :

* Philippe-François-Joseph, seigneur du Biez, mort en 1744 ;

** André-François-Joseph, seigneur du Biez, mort avant son père, épousa, à Lille, par contrat du 25 mai 1745, Marie-Françoise-Cornélie *Dumont*, fille de François-Louis-Joseph *Dumont*, baron de Westoutre, grand-bailli de Bailleul, et de Marie-Catherine *de Polinshere*, dame de Westoutre ; il laissa deux enfants : 1° Philippe-Joseph, seigneur de Sainghin, du Metz, de Fiers et de Bruyelle, exempt des gardes du corps du roi de France, né le 5 avril 1744, mort sans alliance à Paris en février 1765 et inhumé dans l'église de Saint-André-des-Arcs ; — 2° Marie-Claire-Joséphine, née le 3 mars 1745, héritière universelle de son frère, épousa, le 4 juin 1770, François-Philippe-Nicolas-Ladislav, comte de *Dierbach*, baron du Saint-Empire romain, officier-major au régiment des gardes suisses en France, fille de François-Joseph-Romain et de Marie-Dominique-Thérèse *de Mullet*, dame de Deux, d'Archets, de Wanquetin, etc.

B Claudine se maria avec Ignace-Adolphe *d'Herbais*, seigneur de Thien-Saint-Martin, fils de Pierre-François, seigneur de Hontoy, de Villecassaux, de Thien-Saint-Martin, et de Marie-Françoise-Michelle *de Calonne*.

4° Françoise, morte prieure du couvent de Sion le 6 décembre 1677.

IV. Claude-Eugène DE BAUDEQUIN, seigneur de Peuthy, de Battenbourg, de Huldenberghe par achat fait en 1714, de Smeyersberg et de Calverskeete, capitaine d'une compagnie de cuirassiers, chef-mayeur de la ville et du ressort de Vilvorde, épousa Marie-Madelaine *de Croix*, décédée le 27 novembre 1748 et inhumée à Peuthy, fille de Jean, seigneur de Dadizeele, et d'Isabelle *Van Schoore*, dont :

1° Charles-Philippe-Martin, qui suit :

BAUDEQUIN DE PEUTHY.

- 2° Victoire, prieure du monastère de Ter-Banck, près de Louvain, née vers 1692, décédée le 14 mars 1760;
- 3° Amélie-Antoinette de St-Joseph, religieuse carmélite à Vilvorde;
- 4° Isabelle-Philippotte-Thérèse, née à Douai le 17 mai 1684, épousa, en premières noces, Guillaume *Van Langendonck*, seigneur de Haeren, capitaine de cavalerie, et, en secondes noces, à l'église de Sainte-Catherine à Bruxelles, le 40 avril 1723, Barthélemi *Claes*, premier pensionnaire de la ville de Louvain, né le 12 juin 1698 et mort le 18 octobre 1772, fils de Guillaume et de Marie-Anne *Soigny*.

V. Charles-Philippe-Martin, baron DE BAUDEQUIN, seigneur de Peuthy, de Battenbourg, de Huldenberghe, de Smeyersberg, d'Autem, de Calverskeete, de la Plaine, de Sains et de Lannoy, chef-mayeur de la ville et territoire de Vilvorde, créé baron, par lettres-patentes de Vienne, le 20 mars 1766, mort le 2 septembre 1771 et inhumé à Peuthy, épousa, le 25 mars 1735, Marie-Anne *d'Eynatten*, de Schoonhoven, native de Louvain et décédée à Bruxelles le 24 janvier 1777, fille de Nicolas, baron *d'Eynatten*, de Schoonhoven, seigneur de Terheyden, de Terhaegen, de Gerardmont, conseiller pensionnaire de la ville de Louvain, et d'Anne-Véronique *de Joncis*, de Duffel. De ce mariage sont issus :

- 1° Marie-Madelaine-Théodore-Guillielmine, née le 20 février 1736, chanoinesse de Moustier le 17 décembre 1764;
- 2° Idisbalde-Aybert-Joseph, qui suit :

VI. Idisbalde-Aybert-Joseph, baron DE BAUDEQUIN, membre de l'État noble de Brabant depuis le 8 novembre 1766 du chef de la seigneurie de Huldenberghe, né le 15 mai 1744, épousa, le 13 décembre 1772, Gabrielle-Josephe-Ghislaine *de Croix*, sa cousine-germaine, fille de Josse-Adrien-Ferdinand, comte *de Croix* et de Mauve, et de Marie-Albertine, baronne *de Plotko*, dont :

- 1° Théodore-Marie-Antoine-Albert-Ghislain, qui suit :
- 2° Marie-Pulcherie-Ferdinande-Charlotte, née le 29 septembre 1781, à Bruxelles, et baptisée à Sainte-Catherine, épousa, par contrat du 6 novembre 1797 et clandestinement à la maison paternelle, Gaspar-Ghislain-Bernard-Colette, baron *de Draeck*, seigneur de Ronsele, fils de Frédéric-François et de Marie-Lucie *Gage*.

VII. Théodore-Marie-Antoine-Albert-Ghislain, baron DE BAUDEQUIN DE PEUTHY et de Huldenberghe, né le 20 février 1779, épousa, au château d'Ar-

BAUDIER.

ville, le 11 novembre 1800, Philippine-Joséphine-Ghislaine *de Haultepenne*, fille de Philippe-Claude-Henri, baron *de Haultepenne*, seigneur de Mont et d'Arville, et de Charlotte-Constance-Françoise-Joseph-Marie-Gabrielle *Roose*, sans enfants.

BAUDIER, originaire de Languedoc, fut admis dans la noblesse belge le 12 juillet 1749. Les lettres-patentes donnent l'histoire de cette famille, en ces termes :

« Gaspar-François BAUDIER, natif et habitant de Bruxelles, nous a re-
« montré qu'il serait fils légitime de Charles-Augustin BAUDIER, chef-mayeur
« de la mairie de Rhode, au quartier de Bruxelles, et de Marie-Anne *de*
« Clèves, sœur de Jean-Joseph *de Clèves*, honoré de lettres de noblesse par
« l'empereur Charles VI le 10 février 1740; que sa famille, originaire de
« Languedoc, serait très-ancienne et noble; que son trisaïeul se serait venu
« établir aux Pays-Bas où ses descendants, y compris le remontrant, se
« seraient toujours comportés en gens nobles et auraient professé la foi
« catholique apostolique romaine et notamment son dit père qui aurait
« rendu de bons et notables services à notre auguste maison, surtout pen-
« dant les troubles des guerres passées, dans l'exercice de son dit emploi
« de chef-mayeur, mais que comme sa famille aurait eu le malheur de
« perdre ses principaux papiers et documents par le bombardement de
« Bruxelles en 1695, il nous suppliait, avec la dernière soumission, de
« confirmer, tant pour lui que pour ses descendants légitimes, son état de
« noblesse, en l'anoblissant de nouveau pour autant que de besoin, et en
« lui accordant les armoiries dont ses ancêtres se seraient servi jusqu'à
« présent, qui sont un écu gironné de gueules et de hermines de dix pièces,
« ledit écu surmonté d'un heaume d'argent grillé et liseré d'or, aux hache-
« ments et bourlet d'argent et de gueules et pour cimier cinq plumes
« d'autruche, trois d'argent et deux de gueules. »

I. Gaspar-François BAUDIER, conseiller des finances le 28 août 1761, puis conseiller d'État, né à Bruxelles le 4 août 1722, épousa Louise-Joséphé *Deudon*, décédée à Bruxelles le 9 avril 1777 et inhumée à l'église de la Chapelle, fille d'Antoine-André et de Marie-Anne-Françoise *de Neufborgh*, dont :

II. Charles-Joseph BAUDIER, natif de Bruxelles, conseiller et receveur général des domaines au quartier de Vilvorde, de Tervueren, d'Isque et d'Oversenne, épousa, le 12 avril 1785, à Sainte-Gudule à Bruxelles, Marie-Thérèse *Van Outheusden*, fille de Henri-Jacques et de Marie-Anne *Diert*, et, en secondes noces, le 15 août 1795, Anne-Henriette-Joséphé *de Waha*.

BAUT-DE-RASMON.

Il n'a eu d'enfants que du premier mariage et un seul laisse postérité :

III. André-Jean BAUDIER, né le 30 avril 1789, conseiller à la cour des comptes, chevalier de l'ordre de Léopold, a épousé, le 22 janvier 1820, Cornélie-Marie-Caroline *Baesen*, née le 12 juillet 1790, fille de Henri-Corneille-Joseph et de Marie-Cécile-Alexandrine-Pétronille *de Turnhout*; de ce mariage sont issus sept enfants :

- 1° Marie-Caroline, mariée, le 26 novembre 1839, à Joseph-Joachim *Poot*, membre du conseil général des hospices à Bruxelles, dont trois enfants, deux garçons et une fille; — 2° Henri-Gabriel, décédé; — 3° Cécile-Barbe; — 4° Charles-Joseph; — 5° Pauline-Jeanne; — 6° Juliette-Ghislaine; — 7° Françoise-Marie.

BAUT-DE-RASMON fut admis dans la noblesse le 11 juillet 1758, et son aîné, Alphonse-Pierre-Antoine BAUT obtint, le 21 juillet 1787, l'autorisation de se qualifier de baron Claesman, dont le nom méritait d'être maintenu, et plus tard, lors de la réorganisation de la noblesse, le même reprit le titre de baron avec la permission de signer BAUT-DE-RASMON.

Les armes sont : d'or, à la fasce ondée d'azur, accompagnée, en chef, de deux têtes de maure de sable, tortillées d'argent, et, en pointe, de deux flèches en sautoir de même, empennées de gueules et d'azur. En abîme, l'écu de Claesman, savoir : tranché d'or et de sable, chargé d'un membre de lion de sable. Les supports sont deux lions d'or, armés et lampassés de gueules.

I. François-Louis BAUT, né le 29 mars 1688, mort le 5 novembre 1764, épousa, à Gand, le 25 février 1713, en premières noces, sa cousine germaine Marie-Catherine BAUT, fille de Jacques et de Jeanne *Van der Sluys*, et, en secondes noces, à Saint-Bavon, le 3 mai 1729, Marie-Pétronille *Kimpe*, fille de Paul et d'Anne *de Berchem*.

Il eut du premier lit :

- 1° Jossine-Catherine-Marie-Anne-Colette, née le 31 janvier 1714, décédée en bas âge;
- 2° François-Jean-Baptiste, qui suit :
- 3° Jacques-Philippe, né le 10 juillet 1717, mort en célibat;
- 4° Pierre-Bernard, né le 27 septembre 1720;

Il eut du second lit :

- 5° Anne-Marie-Jeanne, née le 22 février 1730, décédée à Gand le 13 septembre 1797, se maria, à Saint-Martin de cette ville, le 10 octobre 1758, à Joseph-

BAUT-DE-RASMON.

Bernard *Van Saceghem*, fils de George-Ferdinand, avocat au conseil de Flandre, et d'Isabelle-Constance *Blondel*;
6°, 7° et 8° enfants morts en bas âge.

II. François-Jean-Baptiste BAUT, seigneur de Wanneghem, de Lee, de Rasmon, etc., anobli le 11 juillet 1758, né à Gand le 4 juin 1715, mort dans la même ville le 7 avril 1785, épousa, à l'église de Saint-Michel, le 19 mars 1741, Anne-Marie-Ferdinande-Ghislaine *Stalins*, fille de Ferdinand-Joseph et de Marie-Adrienne *le Hoye*, laissant trois enfants; savoir :

- 1° Colette-Catherine, née à Gand le 15 juin 1745, morte le 9 mars 1794, épousa, le 3 juin 1764, Jean-François *de Potter*, fils de Joseph-Jean et d'Isabelle-Thérèse *Surmont*;
- 2° Rosalie-Marie-Anne, née à Gand le 19 décembre 1746, décédée le 2 Octobre 1796, épousa, à Saint-Michel de cette ville, le 25 février 1767, George-Antoine *Kervyn*;
- 3° Alphonse-Pierre-Antoine, qui suit :

III. Alphonse-Pierre-Antoine, baron BAUT-DE-RASMON, autrefois, avant 1795, baron Claesman, par lettres patentes du 21 juillet 1787, licencié en droits à Louvain le 17 août 1778, ami des plantes et de l'horticulture, un des premiers fondateurs du jardin botanique de sa ville natale, soigna la réimpression du *Poëme des Vergers*, par Fontanes, faite à Gand, avec un commentaire et des notes. Le château de Wanneghem et surtout le jardin se recommandaient par le bon goût de son riche propriétaire; le *Voyage pittoresque dans les Pays-Bas* en parle en ces termes : « Ce château, bâti « en 1786, d'après les dessins de l'architecte Guimard, appartient à M. le « baron BAUT-DE-RASMON, et réunit le mérite d'une belle architecture à celui « du site le plus pittoresque, etc. Le propriétaire lui-même a dessiné, formé, « planté le jardin et le parc qui entourent sa demeure. Le parc offre quelques « scènes tranquilles et agréables, bien différentes de ces tours de force, « qui, pour avoir trop de prétentions, cessent d'être pittoresques et de- « viennent ridicules. M. le baron BAUT a fait preuve d'une imagination « riche et fertile, en cherchant à lier partout les parties intérieures du parc « au paysage du dehors; à cet égard, le tableau général qu'on aperçoit du « grand salon est d'un goût parfait; il doit avoir coûté d'autant plus de « peine qu'à l'époque de la construction du château, les alentours, mainte- « nant si variés, n'offraient qu'une grande plaine à froment, situation ingrate, « unie, monotone, sans la moindre ondulation ni jeu de terrain. Le château « de Wanneghem est bâti à l'endroit même qu'occupait la tente du général

BEAUDIGNIES.

« commandant les troupes alliées lors de la célèbre bataille d'Audenarde. »
Né à Gand le 12 février 1756, mort en mai 1833, il épousa, par contrat du 14 avril 1780, et à Saint-Bavon le 16 suivant, Marie-Jeanne-Josephe *Papejans-de-Morchoven*, dite *Van der Strepen*, fille de Jean-Baptiste, secrétaire des Parchons, et de Marie-Josephe *O'Donnoghue*, dont :

- 1^o Alphonse, né le 29 novembre 1784, mort à Wanneghem le 1^{er} février 1856, sans alliance;
- 2^o Adelaïde, née le 9 mars 1787, épousa, le 22 août 1809, Charles *Van den Hecke*, fils de Louis-Bernard et de Barbe-Jeanne *Papejans-de-Morchoven*, dite *Van der Strepen*, sans postérité;
- 3^o Rosalie-Robertine-Ghislaine, née le 19 février 1789, décédée à Malines le 1^{er} août 1831, épousa, en 1809, Joseph-Charles-Emmanuel, baron *Van Ertborn*, membre de la chambre des comptes, né le 22 novembre 1778, mort à La Haye le 1^{er} septembre 1823, fils de François de Paule-Joseph et de Jeanne-Josephe-Louise *Van de Werve*;
- 4^o Valentin, né le 1^{er} janvier 1795, mort jeune sans alliance.

BEAUDIGNIES (LE BOUCQ DE), originaire du Cambresis, comme l'observe Carpentier dans son *Histoire du Cambresis*, page 285, « s'est fait connaître à Cambrai et à Valenciennes. Le premier que je trouve, continue cet auteur, est Jacquemart le Boucq, franc fief du comté de Cambresis l'an 1236. Gelic lui donne pour femme Agnès de la Rive, fille de Gilles, prévôt de Valenciennes l'an 1211. De cette conjonction vinrent Jacquin, Guillaume et Étienne le Boucq. Jacquin, ou Jacques, fut capitaine de Cantaing l'an 1261; Guillaume fut chanoine et doyen de Saint-Aubert; et Étienne s'allia avec Clémence d'Escaupont, d'où sortirent Hugues, Étienne, Guillaume et Alix le Boucq, femme de Simon de Montay, chevalier. D'un de ces trois frères est descendu Étienne LE BOUCQ, qui fut père d'Alexandre, marié à Jeanne *Bougier*. »

« Autrefois la noblesse belge comptait plusieurs familles du nom de le Boucq : à Mons, celle, dite de le Val ou de le Vaux, portait échiqueté d'argent et d'azur à un écu de gueules sur le tout; à Tournay, celle, dite Carnin, porte d'argent au sautoir des gueules, à un écusson de gueules au lion d'argent sur le tout; celle, dite Fretin, portait d'argent à la fasce vivrée de sable à la bordure de gueules; celle, dite de Gavre, portait de gueules à trois boucs d'argent armés et accornés d'or. »

Par diplôme du 18 juillet 1845, la famille le Boucq, de Valenciennes, qui depuis plusieurs siècles faisait partie de la noblesse française, a été accueillie dans celle du pays, et son chef Marie-Anne-Joseph-Charles

BEAUDIGNIES.

LE BOUCQ DE BEAUDIGNIES, fils de Philippe-François-Joseph, vicomte DE BEAUDIGNIES, a été autorisé à reprendre ce titre que son père avait obtenu du roi de France Louis XVIII, pour son attachement à la cause royale.

L'écu est écartelé, au premier et quatrième, d'azur à trois ruches d'or, qui est de le Boucq; au deuxième et troisième, coupé de gueules et d'argent, qui est de Lanfranchy; timbré, pour le chef de la famille, de la couronne de vicomte, et, pour les autres, d'un heaume d'argent grillé, liseré et couronné d'or, fourré de gueules, aux hachements d'or et d'azur; le cimier est une chèvre naissante de sable entre un vol d'or, et les supports sont deux chèvres de sable. La devise *maintenir fault* est d'or sur azur.

Nous avons fait sur pièces authentiques et anciens documents, la généalogie du vicomte LE BOUCQ DE BEAUDIGNIES, dit le vicomte DE BEAUDIGNIES.

I. Alexandre LE BOUCQ, seigneur du Marez, fils d'Étienne, épousa Jeanne *Bougier*, fille de Pierre et de Marguerite *de Castelloise*, dont un fils :

II. Jacques LE BOUCQ, seigneur du Marez, épousa Élisabeth *de Sars*, fille de Guillaume, chevalier, seigneur d'Audignies et de Marie *de Molemboix*, dite *le Moyne*, dont :

- 1° Simon épousa Jeanne *Legiere*, dont postérité;
- 2° Jacqueline, mariée à Pierre *Picard*, châtelain au village de Haisme, puis magistrat de la ville de Valenciennes en 1481;
- 3° Pierre, qui suit :
- 4° Alix, femme de Jean *de la Derrière* ;
- 5° Jean épousa Marguerite *de Saunier*.

III. Pierre LE BOUCQ, seigneur de Hestrud, né en avril 1460, mort en octobre 1504, épousa Jeanne *de Noyelles*, dite *Gondelet*, décédée en avril 1506, fille de Jean, chevalier, seigneur de Hestrud, et de Marguerite *de Douchy*.

Jeanne *Gondelet* appartenait à l'illustre famille de Noyelles. Noë LE BOUCQ a connu son père dont il parle dans ses notes manuscrites en ces termes : *En mon jeune âge, j'ai vu et connu mon grand-père Jean de Noyelles, chevalier, seigneur d'Haustrud, bailli de Bellignies et de Ligny; il trépassa à Pâques l'an 1497 et est enterré à Bellignies, en la chapelle de Gérard de Harchies, chevalier, son parent et bon ami.*

Pierre LE BOUCQ laissa sept enfants :

- 1° Pierre eut de sa femme Jeanne *Vastar* :

A Jeanne, mariée à Michel *de Herlin*, seigneur de Zelain, de Beusart, du Quesnoy, de Tourotte et de plusieurs autres terres. Carpentier, historien de Cambrai, parle lon-

BEAUDIGNIES.

guement d'eux dans son histoire généalogique de la famille de Herlin, alliée aux plus puissantes maisons de ce temps. Il fut une des nombreuses victimes des erreurs de son époque;

* B Pierre fit le voyage de Rome, où il était en 1548, et épousa Marie de Herlin, sœur germaine du malheureux Michel, qui précède. Ils n'eurent qu'une fille :

Jeanne, femme de Martin de Vos.

2° Noë, qui suit :

3° N., prieur de l'abbaye du Mont Saint-Martin ;

4° Jeanne, femme de Jacques du Buisson ;

5° Jean épousa, en premières noces, Claire du Buisson, sœur de Jacques, et, en secondes noces, Alison de la Fontaine, dite Wicart ;

6° Tassard épousa Jeanne de Helvin ;

7° Jacques épousa Marie de Guelnye, dont il eut un fils et enfant unique :

Tassard laissa de sa femme Françoise Wallerand :

* Marie, femme de Louis Puchot ;

** Jacqueline ;

*** Jeanne.

IV. Noë LE BOUCQ, grand-maître de l'artillerie du roi d'Espagne, surintendant des munitions de guerre, tant pour le gouvernement espagnol que pour le compte de la ville de Valenciennes, né dans cette ville le 24 décembre 1490, mort le 16 mars 1567, épousa, en premières noces, Anne le Prince, fille de Jacques et de Barbe Fogal, et, en secondes noces, Marguerite Vivien, décédée le 13 mars 1587 et inhumée auprès de son mari à Notre-Dame-la-Grande, fille de Jean et de Catherine Couliette. C'est Noë LE BOUCQ qui ordonna les fêtes et réjouissances qui eurent lieu en 1540, pour l'entrée et le séjour de l'empereur Charles-Quint et des enfants de France à Valenciennes.

Il eut du premier lit :

1° Simon épousa, en premières noces, Jeanne Vairon, et, en secondes noces, Marie Pipelairo. Il eut du premier lit :

A Bernardine, femme de Jean de la Bassée ;

B Marguerite, sans alliance.

2° Olivier, qui suit :

Il eut du second lit :

3° Anne, décédée à Valenciennes, se maria avec Jean Boulanger, maître de poste,

BEAUDIGNIES.

mort le 17 septembre 1557 et enterré à l'église de Notre-Dame de la Cauchie de la même ville. Sa sépulture est ornée de l'inscription suivante :

Chy devant gist Jean *Boulangier* qui tenoit en son temps la poste de Sa Majesté en Vallentiennes, et trespasa l'an 1557, le 17 septembre, et auprès de lui gist Anne LE Boucq, son espouse, qui trespasa l'an Priez Dieu pour leurs âmes.

4° Catherine, femme de Pierre *de Thiefries* ;

5° Roland, prévenu d'être favorable aux idées nouvelles, fut dénoncé à l'Inquisition qui le fit arrêter le 26 août 1567, et il partagea le sort de son neveu Michel *de Herlin* et des comtes de Hornes et d'Egmont. Il eut de sa femme Françoise *de Caignoucle*, outre quatre enfants morts en bas âge :

A Noël épousa Barbe *le Martin* ;

B Françoise, mariée en premier lit avec Jean *de le Hove* et en second lit avec Jean *Faucquel*, fils d'Augustin et de Marie *de Beaulieu*.

Jean *de le Hove* choisit sa sépulture et celle de sa femme dans l'église des Dominicains, dite de Saint-Paul, à Valenciennes. Elle était ornée d'une inscription insignifiante et imparfaite. Au-dessus on voyait un tableau à deux volets. Le tableau représentait l'image du Sauveur ; le volet à gauche celle de saint François ayant les bras croisés, et l'autre saint Jean-Baptiste. Les revers de ces volets portaient, l'un les armoiries de Jean *de le Hove* et l'autre celles de Françoise LE Boucq ;

C Jeanne, mariée le 6 mai 1591 à Christophe *Lansel*, frère de Nicolas.

6° Marguerite se maria en premier lit avec Guillaume *Thiefries* et en second lit, le 19 mai 1571, avec Jean *François*, fils de Jean et de Jeanne *Gerardi* ;

7° Richard, maître des pauvres de la ville de Valenciennes, mort le 30 janvier 1624 et enterré auprès de sa femme dans la sépulture de son père à Notre-Dame-la-Grande, épousa Ursule *Puchot*, décédée le 16 avril 1680, fille de Louis, dont il eut :

A Richard épousa en 1611 Anne *Deulen*, fille de Jean et d'Esther *de Cordes*, dont il eut trois enfants :

* Jean, mort célibataire en 1632 ;

** Philippe, mort célibataire, en mars 1658, obtint en 1640, de l'abbé d'Hasnon la permission de décorer selon son goût la chapelle de Notre-Dame-la-Grande à Valenciennes, où l'on plaçait depuis longtemps les tombeaux des membres de sa famille. Il y déposa, cette année même, une relique de saint Philippe de Néri, son patron, enchâssée dans une tête d'argent massif du poids de 182 onces. L'autel prit alors le nom de St-Philippe de Néri. Gaspar-Joseph DE BOCCO, seigneur de Beaudignies, a accordé, au siècle dernier, aux marguilliers de Notre-Dame-la-Grande, comme chef de la famille, l'autorisation de fondre cette statue, pour subvenir aux dépenses nécessaires à l'entretien de l'église ;

*** Catherine, née le 28 octobre 1617, décédée en 1689, se maria avec son cousin germain François *Beugnot*, fils de Jacques et de Jeanne DE BOCCO, lequel convola en secondes nocces avec Jeanne le Duc.

B Simon, prévôt de Valenciennes en 1644, 1647 et 1651, né à Valenciennes le 13 juin 1591, mort en décembre 1657, épousa Catherine *Deulen*, dame de la Mouzelle, fille de Jacques et d'Anne *de Cordes*. Ils ont formé la branche des seigneurs de la Mouzelle que nous donnons plus loin ;

BEAUDIGNIES.

C Jeanne, femme de Jacques *Beugnies*;

D Madelaine, femme d'Antoine *le Coulon*.

8° Jacques, généalogiste célèbre, que Charles-Quint nomma son héraut et Philippe II choisit à Gand, en 1559, pour roi d'armes de la Toison-d'Or, figura dans la fameuse fête de la principauté de Plaisance, tenue à Valenciennes en 1548, au lieu et place de Pierre LE Boucq, son cousin, qui en ce temps-là était à Rome. Jacques LE Boucq s'était appliqué d'abord à la peinture à l'huile, et si on peut ajouter foi à l'inscription qui orne sa pierre tumulaire, il faut avouer qu'il a réussi dans le genre du portrait. Il mourut le 2 mai 1573; son neveu lui érigea, le 2 septembre 1647, à ses frais, un tombeau dans la chapelle de St-Luc, derrière le chœur de l'église de Notre-Dame-la-Grande, où les membres de sa famille avaient leur sépulture. Jacques LE Boucq laissa plusieurs traités héraldiques, brûlés ou perdus dans l'incendie du palais de Bruxelles, en 1731, où était déposée la bibliothèque des ducs de Bourgogne. La collection curieuse de feu le bibliothécaire de l'université de Gand, M. Lammens, contenait un petit in-folio, avec figures, renfermant *le Triomphe d'Anvers, fait pour les nobles festes de la Thoyson-d'Or, tenues par le très-hault et très-puissant prince Philippe, roi d'Espagne, de France et d'Angleterre, 1555*. On en trouve un extrait dans *l'Histoire de la Toison-d'Or*, de Bors, conseiller au grand-conseil à Malines, publiée par M. le baron de Reiffenberg. Le dernier ouvrage de Jacques LE Boucq, *Le Noble Blason des Armes, 1564 et 1572*, petit in-folio, fut fait pour le comte de Lalaing.

L'épitaque de Jacques LE Boucq qui se trouvait dans l'église de Notre-Dame-la-Grande à Valenciennes, du côté de la chapelle de St-Luc, était surmontée d'un tableau représentant un homme à genoux devant un crucifix; sa cotte était aux armes de l'empereur et à celles de la famille le Boucq. Cette épitaque se composait de deux inscriptions, l'une latine et l'autre française; voici la dernière qui n'est qu'une amplification de l'autre :

Amiables lecteurs, si parmi les mortels
Aucuns ont mérité de mourir immortels,
Le bon Jacques LE Boucq, dont le nom bruit encore,
Ne se peut éloigner des filles de mémoire,
Car de peindre eut tel art, qu'en mille et mille traits,
Fit les hommes revivre en ses divins portraits,
Et fut tant bien appris au fait des armoiries,
Qu'il savait les quartiers de toutes seigneuries;
Les descentes des rois et princes composait,
Et leurs progéniteurs tant dextrement posait,
Qu'au temps de Charles-Quint, empereur magnanime,
Héraut d'armes fut fait et, pour sa grande estime,
Depuis, au vœu du roi, dans l'Ordre, en la saison,
Qui fut renouvelé dedans Gand, son Toison.
Mais les fatales sœurs lui nourrissant envie
En ont tranché le fil, d'une si belle vie,

BEAUDIGNIES.

Deux jours en mai l'an mil cinq cent septante trois.
A la terre est le corps, l'esprit au roi des rois.

- 9° Noël épousa, en premières noces, Catherine *de Spinola*, et, en secondes noces, Anne *le Sanglier* ;
10° Jacqueline, femme de Philippe *Michel* ;
11° Aimery épousa, en premières noces, Cornélie *van den Cornput* et, en secondes noces, Suzanne *l'Hermite*.

V. Olivier LE BOUCQ, seigneur de Hestrud, échevin et puis greffier de Valenciennes, mort à Valenciennes le 4 juin 1577 et enterré à l'église de Notre-Dame de la Cauchie en cette ville, où son fils, prieur de l'abbaye de Vicogne, lui a fait ériger un monument, épousa, en premières noces, Catherine *le Mye*, fille de Philippe et de Jeanne *Goulay*, et, en secondes noces, Isabeau *van Penbeck*.

Voici l'épithaphe qui orne la tombe d'Olivier LE BOUCQ :

En ceste église repose le corps de feu honorable homme Olivier LE BOUCQ, en son vivant eschevin et puis greffier de ceste ville, lequel trespassa l'an mil cinq cent septante sept, le quatriesme jour de juing. En mémoire duquel, frère Adrien LE BOUCQ, religieux et prieur de l'abbaye de Vicoigne, son fils, a fait poser ceste épithaphe. Priez Dieu pour son âme.

Il eut du premier lit :

- 1° Philippe LE BOUCQ, jeune encore, fit l'éducation du prince Charles de Croy et de Chimay, puis devint secrétaire du comte Philippe de Lalaing, gouverneur de la province de Hainaut, et au moment où il alla se rendre utile à sa ville natale, mourut subitement le 20 mars 1583, âgé seulement de 37 ans, et fut enterré dans l'église de Saint-Jean à Valenciennes ; il épousa Marguerite *d'Oultreman*, fille de Henri et de Marie *de la Fontaine*.

Voici l'inscription qui se trouvait sur sa tombe :

Philippi LE BOUCQ ossa hic sita sunt, qui postquam in regendâ Caroli de Croy, principis chimaensis, pueritiâ, deindè apud Philippum, comitem de Lalaing, hujus provinciæ gubernatorem, secretarii munere juventutis annos laudaliliter exercuisset, ac tandem ad suos reversus, difficillimis reipublicæ temporibus, fortem atque egregium patriæ civem præstitisset, muncra publica fideliter administrasset, charus omnibus propter singulare ingenium, prudentiam, dexteritatem, variarum rerum scientiam, morum suavitatem, subito morbo correptus, in ipso ætatis robore extinguitur V Calend. maii anno christianæ salutis M. D. LXXXIII, annos natus XXXVII, mens. VIII, dies XX. Margareta *D'oultreman* conjugii charissimo, cum quo vixit annos VII, superstite tantùm Mariâ, filiâ unicâ, viduitatis suæ solatio, uberibus cum lachrymis monumentum et sibi posuit.

Au-dessus de cette inscription était un tableau à deux volets. Le tableau représentait le Sauveur sur la croix entre deux larrons, ayant à ses côtés la

BEAUDIGNIES.

Vierge et saint Jean l'Évangéliste; aux pieds de la croix était sainte Marie-Madelaine. Les volets portaient, à l'intérieur, l'un l'image de saint Philippe, et l'autre celle de sainte Marguerite et leurs revers les armes des familles le Boucq et d'Oultreman.

Il eut une fille et enfant unique :

Marie, décédée le 16 juillet 1617, à l'âge de 53 ans, se maria, par contrat du 24 octobre 1593, avec Jean *Vivien*, seigneur de Salmonsart et de Forêt, prévôt de Valenciennes, mort en 1618, à l'âge de 70 ans, et enterré dans l'église de Saint-Jean à Valenciennes, fils de Nicolas et de Jeanne *Desmaisnières*.

Un manuscrit décrit leur monument funèbre en ces termes : « En l'église de Saint-Jean, dessous le dozal, à la main droite, est une épitaphe de jaspe et d'albâtre, où est représenté saint Jean l'Évangéliste écrivant en son apocalypse, voyant en vision une beste, ayant plusieurs testes. A costé d'icelle épitaphe, sont deux statues. A droite, est un jouvenceau avec une louche en main, et, à l'autre costé, une fillette s'appuyant sur une teste de mort. Au-dessus, des armoiries, à chaque costé. »

2° Pierre, qui suit :

3° Michel épousa Antoinette *de la Haye*, dont :

A Pierre épousa, en premières noces, Aldegonde *Hielle*, et, en secondes noces, Marie *le Comte*;

B Jean, époux de Catherine *Bettremieu*;

C Barthélémi.

4° Nicolas; — 5° Jeanne; — 6° Anne;

Il eut du second lit :

7° André, prieur de l'abbaye de Vicogne, mort le 11 juillet 1636;

8° Jean, mort en célibat à l'âge de 78 ans; — 9° Nicolas; — 10° Michel; — 11° Corneille; 12° Anne; — 13° Marguerite.

VI. Pierre **LE BOUCQ**, seigneur de Lompret et de Camcourgean, bailli de Sebourg et de Curgies, cinq fois conseiller du magistrat de Valenciennes, trésorier des troupes au service d'Espagne, et enfin greffier de la ville de Valenciennes, mort le 20 novembre 1616, à l'âge de 73 ans, et enterré à l'église de Saint-Nicolas de Valenciennes, dans la sépulture de la famille de Cantraine, alliée à celle de le Boucq, sous une pierre que Henri **LE BOUCQ**, son fils, fit orner d'une épitaphe en mémoire de ses parents, en 1660, ayant à l'exemple de ses parents et cousins, le goût des recherches historiques, composa l'histoire de la terre et vicomté de Sebourg (Bruxelles, 1645, in-4°), que publia son fils. Il épousa, en premières noces, Marguerite *de Haugoubart*,

BEAUDIGNIES.

décédée le 20 septembre 1592 et inhumée à Saint-Nicolas, fille de Jean et de Jeanne *Laurent*, et, en secondes noces, Marie de *Pannemarck*, fille de Guillaume.

Il eut du premier lit :

1° Jeanne, née à Valenciennes le 15 janvier 1570, se maria avec Jean de *Vallines*, échevin de Cateau-Cambresis;

2° Marguerite, décédée le 10 juillet 1631, se maria avec François *Cambier*, premier échevin de Valenciennes, mort le 28 juillet 1632, fils de Guillaume et d'Antoinette *Barra*.

Voici leur épitaphe :

Sous ce marbre repose le corps de feu François *Cambier*, vivant premier échevin de la ville de Valenciennes, lequel trespasa le vingt-huitiesme jour du mois de juillet mil six cent trente-deux, et auprès de lui gist aussi le corps de feu damoiselle Marguerite *de Boucq*, son espouse, laquelle décéda le dixiesme jour du mois de juillet mil six cent trente et un. Prié Dieu pour leurs âmes.

3° Henri, qui suit :

VII. Henri LE BOUCQ, seigneur de Camcourgean et de Lompret, créé chevalier en 1659, six fois échevin de Valenciennes, sa ville natale, né le 19 juillet 1584, mort le 19 décembre 1660 et enterré auprès de sa femme à Saint-Paul de Valenciennes, épousa Marie *Descault*, décédée le 26 novembre 1636, fille de François et de Jeanne de *Bouloigne*. Éditeur de l'ouvrage de son père, en 1648, il y ajouta une troisième partie formant les chapitres 19 à 23, supplément beaucoup plus rare que le livre même. Il prenait le titre de Gentilhomme Valenciennois.

Leur sépulture qui se trouvait à l'église des Dominicains, dite de Saint-Paul, à Valenciennes, était ornée de l'épitaphe suivante :

Cy gist noble homme Henri LEBOUCQ, escuier, seigneur de Lomprst et de Camcourgean, six fois eschevin de Valenciennes, lequel décéda le 19 de décembre 1660, âgé de 77 ans, estant du conseil particulier, fort zeueux pour le bien de sa patrie, patient dans ses adversités; et auprès de luy gist aussi mademoiselle Marie *Descault*, sa compaigne, laquelle décéda le xxvi^{me} de novembre 1636, âgée de 49 ans. Comme aussi gisent en ce lieu deux de leurs fils, François et Philippe LEBOUCQ, ayant fondé seize messes de Notre-Dame du Rosaire, à célébrer tous les ans à l'autel privilégié du Saint-Rosaire. Requiescat in pace.

Cette épitaphe était surmontée d'un tableau à volets; le fond représentait l'Assomption; le volet à droite Henri LE BOUCQ entouré de quatre fils, et celui

DEAUDIGNIES.

du côté gauche son épouse. Au revers du premier on voyait saint Henri, empereur, et au revers de l'autre la Vierge. Au pied de l'épithaphe étaient les armoiries timbrées de la famille le Boucq.

Il a eu cinq enfants :

- 1° Joseph, mort en bas âge;
- 2° François, prêtre, décédé à Valenciennes le 28 juillet 1653 et inhumé aux Dominicains;
- 3° Philippe, mort à Valenciennes le 10 décembre 1629, à l'âge de 18 ans, et inhumé aux Dominicains;
- 4° Pierre, seigneur de Camcourgean, de Lompret, échevin de Valenciennes, épousa, le 6 mars 1646, Marie *Rasoir*, fille de Jean, seigneur de Fontenelle, prévôt de Valenciennes, et de Marie *de Faucompré*;
- 5° Albert-Joseph, qui suit :

VIII. Albert-Joseph LE Boucq, seigneur de Camcourgean, sous Ywye, territoire de Bouchain, qu'il releva le 13 avril 1678 devant le conseil souverain de Tournay, comme héritier de Pierre LE Boucq, son frère, épousa, en premières noces, le 30 mars 1650, Marie-Marguerite *Rasoir*, fille de Pierre, chevalier, lieutenant de la ville de Valenciennes, et de Marie *de Bavière*, et, en secondes noces, le 17 mars 1662, Claire-Françoise *Mairesse*, fille de Florent, greffier de la ville de Cambrai, et de Marie *de Brancquignies*.

Il eut du premier lit :

- 1° Marie-Rose-Aldegonde, née à Valenciennes le 15 avril 1652, décédée le 20 du même mois et enterrée à Saint-Géry;
- 2° Ignace-Joseph, né à Valenciennes le 3 avril 1653, mort le 26 octobre suivant et inhumé à l'église Saint-Géry;
- 3° Marie-Rose, jumelle du précédent, se maria avec Jean-Baptiste *de Castro-y-Lemos*;

Il eut du second lit :

- 4° Simon-Ignace-Joseph, chevalier, seigneur de Wygré et de Braisme, né le 31 juillet 1666, épousa, par contrat du 30 mai 1686, Marie-Joséphé *Wery*, fille de Gabriel, seigneur de Noupy, et de Marie *Deschamps*, dont un enfant :

Jean-François-Joseph, chevalier, seigneur de Braisme, mort le 10 février 1761, épousa, par contrat passé à Valenciennes le 27 novembre 1709, Marie-Thérèse *Hayer*, décédée à Valenciennes en mai 1763 et inhumée auprès de son mari dans l'église des Carmes déchaussés, fille de Jean-Philippe et de Jeanne-Marguerite *Wattienne*.

5° Henri-Joseph-Florent, qui suit :

- 6° Joseph-François, seigneur de Lompret, épousa, en premières noces, Marie-Fran-

BEAUDIGNIES.

çoise *Pluvier*, veuve de Louis-Joseph *Desmaisières*, seigneur du Vassal, fille de Michel-François *Pluvier*, prévôt de Valenciennes, et de Marie-Christophe LE Boucq, et, en secondes noces, Marie-Antoinette *de Vaux*, en juin 1729. Il eut du second lit :

A Marie-Thérèse-Joséphé, femme d'Alexandre-François *le Hardy*, seigneur de Fars et d'Aunoy;

B N., dite M^{lle} de Lompret.

IX. Henri-Joseph-Florent LE Boucq, chevalier, seigneur de Camcourgean, de Rompeault et à Aulnoit, pour lequel il rendit foi et hommage au duc d'Arenberg, devant la cour féodale de Prouvy, le 31 mars 1693, échevin de la ville de Valenciennes, né à Valenciennes le 26 mai 1668, épousa, en premières noces, le 27 novembre 1691, Marie-Catherine-Thérèse *le Mesureur*, fille de Nicolas-François et de Catherine-Thérèse *Tordreau*, et, en secondes noces, Marie-Hélène *Laurent*, fille de Nicolas et de Jeanne *Pouppé*.

Il eut du premier lit :

1° Albert-Joseph, qui suit :

Il eut du second lit :

2° Henri-Joseph, mort le 22 octobre 1728, épousa, à Valenciennes, le 22 juillet 1727, N. *Druart*, fille de Jacques-Michel et de Marie-Jeanne *Desfontaines*. Sa veuve convola en secondes noces avec Jean-Joseph *Bourdon*.

X. Albert-Joseph LE Boucq, seigneur de Camcourgean et de Rompeault, né à Valenciennes le 13 septembre 1692, mort en 1765, épousa, par contrat passé à Douai le 28 décembre 1714, Marie-Thérèse-Joséphé *de le Feuille*, décédée à Douai le 11 novembre 1779, fille unique de François et de Marie-Marguerite *le Dru*. Sa noblesse fut maintenue par la chambre de la noblesse des États d'Artois le 15 mars 1718. Ils eurent quatre enfants :

1° Gaspar-Joseph, qui suit :

2° Henri, moine à l'abbaye d'Hasnon ;

3° Laurent-Joseph, officier au régiment de Tournaisis, tué en Corse ;

4° Marie-Françoise, femme de Jacques-Philippe-François *Remy*, seigneur de Genes, conseiller-secrétaire du roi au parlement de Douai.

XI. Gaspar-Joseph LE Boucq, seigneur de Duplessis, de Beaudignies, du Quesnoy, de Delsaux et à Lille, pour lesquels il rendit au roi de France foi et hommage le 23 juillet 1750 et le 30 juillet 1778, au bureau des Finances

BEAUDIGNIES.

de la généralité à Lille, né à Douai le 5 mai 1725, mort à Rupilly le 5 octobre 1789, épousa, par contrat du 18 février 1751, Anne-Marguerite-Thérèse de Warenguien, dame de Waudripont, décédée à Tournay le 4 mars 1818, fille d'André-François, seigneur de Waudripont, et de Barbe-Joséphine le Maire, dont :

- 1° Gaspar-Joséphine-François, seigneur de Rupilly, à Molpas, sous Merignies, dont il fit le dénombrement, le 2 septembre 1782, devant la cour féodale de la baronne d'Avelin, tant en son nom qu'en celui de son épouse, conseiller au parlement de Flandre le 29 janvier 1777, puis à la cour royale de Douai, né dans cette ville le 13 décembre 1751, mort le 2 mars 1824, épousa, à Douai, par contrat du 10 décembre 1781, Anne-Catherine-Joséphine de Castro-y-Lemos, décédée à Douai le 22 novembre 1799, fille de Michel-François-Joséphine, lieutenant-colonel au régiment de Tournais, chevalier de Saint-Louis, et de Charlotte-Françoise-Joséphine-Narcisse de la Verdrière-d'Esquelles. Ils eurent plusieurs enfants :

A Albert-Joséphine, dit de Rupilly, maire de la commune de Wasiers, né à Douai le 26 octobre 1782;

B François-Marie, dit de Ternas, chevalier de Malte, reçu le 2 avril 1788, et de la Légion-d'Honneur, né à Douai le 16 novembre 1785, a épousé, à Hanges, le 29 avril 1822, Adélaïde-Charlotte le Bailly de Tillegem, dont plusieurs enfants;

C Amédée-Jean-Baptiste, dit le chevalier de Castro, capitaine au 28^{me} régiment d'infanterie de ligne, né à Douai le 9 juin 1790;

D Annette-Joséphine, née le 26 juin 1784, décédée le 22 novembre 1795;

E Aimé-Adrien-Joséphine, capitaine au 24^{me} régiment de ligne, né à Douai le 2 mars 1787, tué à Dantzick le 29 août 1813;

F Rosine, née le 7 mars 1789, décédée le 14 mai suivant;

G Anicet, né le 2 août 1792, mort au service, le 2 février 1814;

H Joseph, mort en 1795, peu de jours après sa naissance.

- 2° Philippe-François-Joséphine, qui suit :

- 3° Thérèse-Joséphine-Philippine, native de Valenciennes, s'y maria avec Gaspar-Gabriel de la Roche-Chabrière (1), chevalier de Saint-Louis, lieutenant-colonel

(1) M. Hoverlant, dans le 28^e tome de son *Essai chronologique pour servir à l'Histoire de Tournay*, page 171, donne, au sujet de cette alliance, quelques renseignements sur la famille de la Roche-Chabrière, que nous reproduisons ici :

Thérèse-Victoire de la Roche-Chabrière, épouse de messire Philippe de Cambry, est fille de feu messire Gaspar-Gabriel de la Roche-Chabrière, lieutenant-colonel au régiment Royal-Infanterie, lieutenant, pour le roi, de la ville de Vienne en Dauphiné, et en survivance, de celle de Maubeuge, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, lieutenant de nos seigneurs les maréchaux de France, d'une famille des plus nobles et illustres du Dauphiné, qui y figurait au premier rang de la noblesse de cette province, dès 1284, et a donné des commandeurs de l'ordre de Malte, avec preuve de noblesse en forme régulière, des présidents de la chambre des comptes, des colonels, etc.

Une Justine de la Roche-Chabrière épousa Joffroi de Colignon, seigneur de la Peirint, fils du

BEAUDIGNIES.

d'infanterie, puis lieutenant, pour le roi, de Vienne en Dauphiné, et lieutenant des maréchaux de France, né à Romans, en Dauphiné.

XII. Philippe-François-Joseph LE BOUCQ, vicomte DE BEAUDIGNIES, chevalier, seigneur de Beaudignies, se vouant à la carrière des armes, qui du reste n'avait pas été celle de sa famille, entra au service de France, au régiment d'infanterie de Beauvoisis, en 1773, lorsqu'il n'avait encore que dix-sept ans. Il ne tarda point à être promu au grade de sous-lieutenant. Il passa ensuite au régiment des gardes suisses du Roi, en qualité de lieutenant avec grade de colonel. Lors de l'arrestation de Louis XVI, à Varennes, en 1792, il douta du salut de la France, et convaincu qu'en ce moment son épée ne pouvait rien pour son souverain, il quitta sa patrie avec sa jeune femme et son premier enfant. Il se fixa à Soignies, où il jugea même prudent d'élire domicile. Comme les désordres se multipliaient en France et que tous les jours la personne du roi était menacée de nouveaux malheurs, les princes du sang émigrèrent à leur tour et se coalisèrent à Coblenz, où le colonel DE BEAUDIGNIES les rejoignit. Après la perte de la bataille de Jemmapes, il se retira avec son épouse et ses deux enfants en Hollande, où ils restèrent jusqu'à ce qu'un meilleur avenir semblait se préparer pour la Belgique. Mais il se trompa singulièrement sur les conséquences des derniers événements. Dans l'intervalle, il habita la ville de Tournay. Il se retira une seconde fois devant l'arrivée des Français. Après avoir séjourné dans plusieurs villes d'Allemagne, il se fixa à Prague; et il ne retourna avec toute sa famille en Belgique qu'en 1801. Il choisit sa demeure à Dieghem, dont son beau-père avait été seigneur, du chef de sa femme. Lors de la chute de l'empire, il s'empressa de témoigner à la famille royale de France, sinon le dévouement, du moins l'estime ou la sympathie que malgré les événements il n'avait cessé d'avoir pour elle. Chevalier de Saint-Louis, il obtint en outre du roi de France Louis XVIII, le 1^{er} février 1817, pour ses loyaux services, le titre de vicomte. Né à Valenciennes le 26 juillet 1756, mort à Bruxelles le 13 avril 1837 et enterré à Dieghem, près de Bruxelles, il épousa, à Valenciennes, par contrat du 8 juin 1789, Colette-Françoise-Ghislaine-Na-

chancelier du royaume de Navarre, et qui remercia Henri IV de l'offre qu'il lui fit de la place de grand chancelier de France.

Voyez l'*Histoire du Dauphiné*, par M. de Valbonnais, édition de 1722, in-folio, tom. 1^{er}, page 207.

Ils portent le nom de *la Roche* avec celui de *Chabrière*, parce que dame Isabeau-Renée de *la Roche*, fille unique de ce nom et branche, épousa le seigneur de *la Chabrière*, dont est issue damoiselle Thérèse, épouse de messire Philippe de *Cambry*, dont nous parlons.

La Roche-Chabrière porte d'azur à deux fasces ondées d'argent.

thalie de *Lanfranchy* (1), née à Gand le 30 décembre 1763, fille de Maximilien-Emmanuel-Ferdinand-Antoine, seigneur de Cruybeke et d'Altena,

(1) La famille de Lanfranchy, originaire de Pise, est souvent citée dans les annales d'Italie, et on la trouve partout riche et puissante.

Sismondi en parle dans son *Histoire des Républiques italiennes du moyen-âge*, t. 4, p. 19, sous l'année 1284 : « Mais loin de se laisser décourager par leur défaite, les Pisans redoublèrent d'efforts pour en tirer vengeance. Ils choisirent pour podestat Alberto Morosini de Venise, qui avait acquis dans sa patrie la réputation d'un habile marin; ils lui joignirent, comme capitaines de leur flotte, le comte Ugolin de la Gherardisca et Andréotto Saracini. Le trésor public était presque épuisé par tous les armements précédents, mais tous les gentilshommes pisans s'engagèrent à consacrer leurs fortunes privées à un généreux effort pour recouvrer l'honneur de leur patrie. Les *Lanfranchi*, famille alors la plus nombreuse de Pise, armèrent onze galères, etc. » Plus loin, p. 33, le même auteur, racontant la fin d'Ugolin, cite la famille *Lanfranchy* parmi les Gibelins les plus puissants : « Les Gualandi, les Sismondi et les *Lanfranchi*, dit-il, se rangèrent autour de l'évêque Roger, avec partie des Orlandi, des Ripafratta, et des autres familles gibelines. »

Le Dante n'a pas oublié de faire figurer une famille qui a puissamment contribué à la chute d'Ugolin, dans le vingt-troisième chant de son poème de l'Enfer, où se trouve le terrible épisode de ce comte :

« Ruggiéri me paraissait, dit Ugolin, en racontant un songe qu'il avait eu, être mon seigneur et mon maître; il poursuivait un loup et ses louveteaux vers la montagne qui dérobe aux Pisans la vue de l'état de Lucques. Il chassait devant lui les Gualandi, les Sismondi et les *Lanfranchi*, précédés eux-mêmes de chiennes maigres, affamées par des mains habiles. En peu de temps le loup et ses petits me parurent fatigués et les chiennes semblaient, de leurs dents aiguës, leur déchirer le flanc. »

Celui de cette famille qui s'établit le premier en Belgique est Jacomo ou Jacques de *Lanfranchy*. Il était fils de Philippe de *Lanfranchy*, qui avait épousé en 1568 Julienne de *Médisis*. Jacques de *Lanfranchy* acheta, en 1590, de Gaspar de Douchy, la terre et seigneurie de Cruybeke et d'Altena au pays de Waes. Les aînés furent connus sous le nom de Cruybeke.

Son arrière petit-fils Maximilien-Emmanuel-Ferdinand-Antoine de *Lanfranchy*, fils de Maximilien-Joseph, seigneur de Cruybeke et d'Altena, mort le 22 octobre 1733 et enterré à Cruybeke, et de Ferdinande-Françoise-Catherine de *Facuwex*, qui était fille d'Alphonse-Ferdinand de *Facuwex* et de Catherine *Nieulant*, naquit à Gand le 5 janvier 1733, et fut baptisé à Saint-Michel. Il mourut à Bruxelles le 25 avril 1769, et épousa, en 1758, à Bruxelles, Virginie-Charlotte-Françoise *Piermans*, baronne de Dieghem, décédée à Bruxelles le 8 octobre 1799, fille d'Albert-Pierre-Adrien, baron *Piermans*, par lettres patentes du 28 septembre 1757, seigneur de la Flecherie, d'Opperzeel, de Haccart et de la vicomté de la Wastinne, et de Catherine-Alexandrine *Arazola de Onate*, petite-fille d'Albert *Piermans*, seigneur de la Flecherie, d'Opperzeel, secrétaire du conseil privé, et de Reine-Béatrix de *Fierlant*, laissant quatre enfants, savoir :

1^o Maximilien-Alexandre-Charles de *Lanfranchy*, seigneur de Cruybeke et d'Altena, né à Gand le 16 avril 1759, mort dans la même ville le 22 janvier 1784, épousa, le 23 avril 1780, Marianne-Philippine-Ghislaine *Rodriguez d'Evora y Vega*, née le 11 octobre 1750, décédée le 23 avril 1783, fille unique de Jean-Joseph, seigneur de Moorseele, de Terhulst, de Windeke, et de Marie-Ferdinandine-Joséphine *Vilain XIII*, dont une fille décédée sans alliance le 27 avril 1793;

2^o Jean-François de *Lanfranchy*, chevalier de Malte, né à Gand le 13 septembre 1760;

3^o Joseph-Marie-Maximilien de *Lanfranchy*, page à la cour de Bruxelles, chevalier de Malte, capitaine commandant aux dragons de La Tour, né à Gand le 19 octobre 1761, tué le 13 juin 1794 aux avant-postes;

4^o Colette-Françoise-Ghislaine-Nathalie, etc.

BEAUDIGNIES.

et de Virginie-Charlotte-Françoise *Piermans*, baronne de Dieghem, dont cinq enfants :

- 1° Marguerite-Françoise-Mélite, née à Valenciennes le 27 avril 1790;
- 2° Marie-Anne-Joseph-Charles, qui suit :
- 3° Philippe-Antoine-Édouard, officier au service de France, né à Prague le 27 novembre 1794;
- 4° Joseph-Wenceslas, sous-lieutenant d'infanterie, né à Prague le 19 septembre 1796, mort en 1813 prisonnier de guerre à Gronau, en Prusse;
- 5° Thérèse-Antoinette-Euphémie, née à Prague le 9 mars 1798, morte en bas âge.

XIII. Marie-Anne-Joseph-Charles, vicomte LE BOUCQ DE BEAUDIGNIES, né à Soignies le 1^{er} septembre 1792, a épousé, le 4 octobre 1824, à Saventhem, Julie-Marie-Joséphine *Della Faille*, née à Anvers le 6 mars 1793, fille de François-Jean-Baptiste-Alexandre-Joseph et de Marie-Thérèse *Van Paeffenrode*, dont un fils et enfant unique :

Jules-Philippe-Marie, né le 2 janvier 1831.

Le Boucq du Marez.

Le Boucq du Marez.

III. Simon LE BOUCQ, seigneur du Marez, épousa Jeanne *Legiere*. Il était fils de Jacques et d'Élisabeth *de Sars*. Simon LE BOUCQ laissa trois enfants :

- 1° Jacques, qui suit :
- 2° Jean épousa, en premières noces, Claire *du Buisson*, et, en secondes noces, Alix *de la Fontaine*, dite *Wicart*.
Il eut du premier lit :

A Nicolas, mort sans hoirs, épousa Jeanne *Moreau*;

Et du second lit :

- B Catherine, femme de Daniel *Carbonniaux*;
- C Anne, femme de Nicolas *Claris*;
- D Antoine, mort en bas âge.

3° Jeanne, femme, en premier lit, d'Alexandre *Wicart*, et, en second lit, de N. *de Herny*.

BEAUDIGNIES.

IV. Jacques LE BOUCQ épousa Isabeau *Wicart*, sa belle-sœur, dont :

Le Boucq du Maretz.

1° Simon eut de sa femme Jeanne *de la Porte*, savoir :

A Jeanne, mariée à Pierre *Michelot*;
B Antoine; — C Anne.

2° François, qui suit :

3° Jeanne, mariée à Paul *Marot*;

4° Flore, femme de Jean *de Lattre*;

5° Toussaint, moine à Hasnon;

6° Jacques épousa Apolline *Dusart*, dont :

A Jacques eut de sa femme Esther *Descanet* un fils, Henri; — B Apolline.

7° Jean, mort en bas âge.

V. François LE BOUCQ épousa Marie *Bruneau*, fille de Hubert et de Marie *de la Chapelle*, dont :

1° Jacques épousa Barbe *le Simon*, fille de Jacques et de N. *de le Becq*, dont :

A Jacques; — B Anne, mariée en premier lit à François *de Hesecq*, mort en 1608,
et en second lit à Louis *Mouret*; — C Marie, femme de Charles *Vermeille*.

2° Catherine, femme de Jean *de Baudry*;

3° Quinte, mariée à Balthazar *Derhem*.

Le Boucq de la Mouzelle.

VI. Simon LE BOUCQ, prévôt de Valenciennes, un des principaux historiens de Valenciennes, sa ville natale, reçut le jour le 15 juin 1594, de Richard LE BOUCQ et de Catherine *Puchot*, qui demeuraient dans la rue des Étuves, aujourd'hui supprimée et réunie à la place des Rhonneaux, dans une maison construite en bois et à porte cochère, surmontée des armoiries sculptées de le Boucq. Les premières années de Simon se passèrent dans les petites écoles; ses études furent bientôt terminées, car il avoue dans un de ses écrits, qu'à son grandissime regret, il n'a, à proprement parler, jamais étudié, l'occasion de le faire ne s'étant présentée durant son adolescence. Jeune encore, il partit pour Anvers, qui était comme la capitale des Pays-

Le Boucq de la Mouzelle.

Le Boucq de la Mouzelle.

Bas, vrai centre du commerce, des arts et de l'activité des provinces. Là, il passa plusieurs années de sa jeunesse chez un ami de sa famille, François Sweert, écrivain belge, qui savait allier les cultes un peu disparates de Mercure et des Muses, ainsi que le dit le classique Foppens. Le jeune valenciennois prit chez son commensal des leçons de commerce, mais il y puisa plus encore le goût de l'étude et de l'histoire. Revenu à Valenciennes quelque temps après, il fut nommé lieutenant, puis surintendant de l'artillerie et des munitions de la ville, fonctions exercées depuis longtemps par des membres de sa famille. Quoiqu'agé seulement de 27 ans, il devint échevin le 10 décembre 1618; il préludait ainsi aux emplois importants de la magistrature, qu'il devait remplir plus tard. Il est vrai qu'à cette époque LE Boucq était grave et prudent et qu'il annonçait déjà l'homme laborieux, destiné à consacrer sa vie aux affaires et à l'histoire de sa ville natale. C'est à peu près vers le même temps qu'il épousa Catherine *Deulen*, enlevée, à la fleur de l'âge, le 3 janvier 1622, après lui avoir donné trois enfants. Son veuvage le concentra plus que jamais dans ses études et son cabinet. Dès 1619, il avait lancé dans le public un *Bref recueil des Antiquités de Valenciennes*. Sa position sociale, ses alliances, ses fonctions municipales lui avaient donné l'entrée des archives des principaux établissements civils et religieux de la cité et l'avaient mis à même de consulter une foule de documents précieux. Il avait la manie d'enregistrer tout; c'était un véritable *indiciaire* comme les ducs de Bourgogne en entretenaient à leur cour. Sous le rapport des qualités morales, Simon LE Boucq mérite d'être apprécié. Bon citoyen, ardent défenseur de sa ville, magistrat intègre, il était aimé et vénéré de tous. Il jouissait d'une telle réputation de lumière, de justice et de piété, que les habitants les plus éminents de la cité s'en rapportaient à ses décisions lorsqu'il s'élevait des différends entre eux. On le vit successivement entrer dans toutes les fonctions importantes de la ville et partout il a laissé des traces honorables de sa gestion et de son passage. En l'an 1626, il fut nommé maître de la Bonne Maison des Ladres, et il dressa un nouveau règlement d'intérieur pour cet établissement. L'année suivante, il se fit bâtir une vaste et belle demeure dans la rue Capron, à Valenciennes, non loin de sa maison paternelle, et il fit décorer de ses armoiries les sommiers sculptés des salles. En sa qualité de lieutenant de la ville, en l'absence du prévôt, en 1638, il posa la première pierre du rempart de la Poterne et de la demi-lune de la porte de Mons que l'on construisit très-solument en pierres dures. Le 13 avril de la même année on le voit arrêter, au péril de ses jours, une collision épouvantable qui pouvait dégénérer en un massacre horrible, entre les bourgeois et les militaires de la garnison, animés les uns contre les autres par suite d'une que-

BEAUDIGNIES.

relle populaire. A la mort de Jean Pittepan, seigneur de Montauban, arrivée le 11 octobre 1641, LE Boucq n'étant que lieutenant-prévôt, fut nommé surintendant des biens de la maison des Récollets, biens cédés à la ville, après la réforme du couvent de Saint-François, par lettres patentes des archiducs du 12 mars 1649. Nous le voyons, le 1^{er} septembre 1643, signer comme juré de Cattel et homme de fief du Hainaut, l'accord de l'abbé de Saint-Saulve et des dames de l'Hôtel-Dieu, touchant le droit de ces dernières de se faire inhumer dans la chapelle de leur maison. En 1644 il fut nommé prévôt de la ville de Valenciennes; et le 12 décembre de la même année, désigné comme arbitre amiable, il jugea et régla dans son cabinet les intérêts du conseiller-pensionnaire Lemoine et du greffier Pamart, tous deux membres du magistrat et de familles recommandables de la ville. Renommé prévôt en 1647, il apporta plusieurs réformes dans les établissements publics qu'il enrichit de bons règlements et d'ordonnances spéciales. Le 2 septembre de la même année, il fit refaire, à ses frais, dans la chapelle de Saint-Luc, derrière le chœur de l'église de Notre-Dame-la-Grande, où les membres de sa famille avaient leur sépulture, le tombeau de Jacques LE Boucq, son oncle, généalogiste et héraut d'armes. Au-dessus de la nouvelle épitaphe, il fit graver sur le marbre cette inscription :

Le Boucq de la Mouzelle.

Simon LE BOUQ, Valentianarum præfectus, hoc patri sui epitaphium instauravit anno M.DC.XLVII.

En l'an 1649, le roi d'Espagne ayant l'intention de faire vendre son palais de la Salle-le-Comte, à Valenciennes, pour subvenir aux frais de la guerre, Simon LE Boucq fut nommé commissaire par la ville et adjoint au prévôt, afin d'aller à Bruxelles traiter de l'achat de ce palais avec le gouvernement. Il rédigea alors une partie des notes et des mémoires pour arriver à la conclusion de cette grande affaire qui se termina par la vente faite à la ville du palais et dépendances de la Salle-le-Comte, pour la somme de 330,000 florins.

Enfin LE Boucq fut nommé prévôt de la ville pour la troisième fois en 1651, et la même année il figura comme maître et surintendant de la maison de l'Hôtellerie.

Il était à la fois magistrat, historien, antiquaire et numismate. Il possédait une riche bibliothèque et une précieuse collection de médailles romaines. Le 6 juin 1655, Léopold-Guillaume, archiduc d'Autriche, gouverneur des Pays-Bas, se trouvant à l'abbaye de Vicogne, LE Boucq lui fit présenter en

BEAUDIGNIES.

Le Boucq de la Mouzelle.

don par son fils 636 médailles romaines de sa collection, dont 19 en or, 43 consulaires en argent, etc. Le prince, reconnaissant de ce don généreux, fit reconduire son fils à son-logis dans sa propre voiture à six chevaux, avec une escorte d'honneur.

Simon LE Boucq mourut à Valenciennes, dans sa demeure, au milieu de ses livres et de ses manuscrits qu'il enrichissait encore, chaque jour, de ses notes et de ses augmentations, le 1^{er} décembre 1637, à l'âge de 66 ans.

Il épousa Catherine *Deulen*, dame de la Mouzelle, décédée le 3 janvier 1622, fille de Jacques et d'Anne de Cordes.

Leur fils Denis, seigneur de la Mouzelle, fit élever, à leur mémoire, en 1659, un magnifique tombeau en marbre blanc, surmonté de son buste, dans la chapelle de Saint-Luc, derrière le chœur de Notre-Dame-la-Grande. On y lisait :

Piæ memoriæ nobilis ac generosi domini Simonis LE Boucq, cujus prudentia ter hujus urbis præfectum vigilantissimum, zelus privilegiorum ejusdem defensorem acerrimum, solertia antiquitatum exquisitorem exactissimum, labor multorum voluminum autorem exactissimum, pietas obitûs perpetui fundatorem devotissimum reddidit. Thalami fuit socia domina Catharina *Deulen*, justâ quam tumulari voluit è regione sacelli sancti Philippi Neritii. Hoc amoris monumentum superstes filius Dionysius, toparcha de la Mouzelle, ibidem sepeliendus cum charissimâ conjuge suâ dominâ Magdalenâ *Restaut*, posuit. Bene apprecare lector. 1659.

Roisin conforte le Boucq.

Une autre plaque de marbre contenait l'épithaphe suivante en vers français :

Le corps de ce noble homme ici gît en dépôt;
Au bien de sa patrie ayant voué sa vie,
Son mérite en sept ans le fit trois fois prévôt.
Et bien aimé du peuple et loué de l'envie,
Son zèle fut ardent pour le bien de l'État.
L'étude et le travail furent tout son esbat,
Ses livres le diront étant mis en lumière;
C'est là que Valentielle éclate en ses exploits,
En l'amour de son prince et dans ses belles lois.
Passant! pour sa belle âme ici fais ta prière.

On a attribué à Pierre Schleiff, sculpteur valenciennois, mort le 14 août 1641, c'est-à-dire seize ans avant Simon LE Boucq et dix-huit ans avant l'érection de son mausolée, le buste qui couronnait son monument. Il faut chercher

l'auteur de cette œuvre parmi d'autres noms, ou bien il faudrait admettre que le prévôt de Valenciennes se serait occupé lui-même de son tombeau vingt ans avant sa mort, c'est-à-dire à l'âge de 45 ou 46 ans, ce qui est peu probable. Quoi qu'il en soit, ce buste en marbre est très-bien exécuté et d'un bon style; il a été sauvé, lors de la démolition de l'église de Notre-Dame-la-Grande, et déposé à la bibliothèque publique. M. Momal, professeur de peinture, l'a gravé à l'eau-forte en 1816 et il a servi à Grandfils, professeur de sculpture à l'académie de Valenciennes, pour en reconstruire une statuette en plâtre, à peu près demi-grandeur naturelle.

Le Boucq de la Mouzelle.

Voici la liste des divers ouvrages qu'il a composés ou écrits :

1° *Bref Recueil des Antiquités de Valentienne. Où est représenté ce qui s'est passé de plus remarquable en ladite ville et seigneurie, depuis sa fondation jusqu'à l'année 1619.* Valenciennes, 1619, in-8°. Réimprimé à Valenciennes, en 1845, par les soins d'Arthur Dinaux, qui a enrichi son édition du portrait de l'auteur, gravé par Momal, d'après le buste du musée de cette ville, d'une vue de la ville de Valenciennes d'après un tableau du même musée, ainsi que d'une *Notice historique et bibliographique sur Simon Le Boucq, prévôt et historien de Valenciennes*, laquelle nous a été d'un grand secours.

2° *Histoire ecclésiastique de la ville et comté de Valentienne.* Valenciennes, 1844, in-4°. Le manuscrit qui a servi à l'impression de cet ouvrage est entièrement écrit de la main de l'auteur, sauf quelques additions qu'on attribue à Tordreau de Belleverge, amateur de l'histoire du département du Nord, avocat au parlement et échevin de Valenciennes dans le siècle dernier. Ce beau volume est enrichi d'un frontispice historié et de cinquante-deux estampes à la plume et enluminées; on s'est efforcé de les reproduire dans l'édition de Valenciennes que l'on doit également à Arthur Dinaux.

3° *Annales de la ville de Vallenciennes, etc.* In-fol. Ce volume fait en 1615 s'arrête à l'année 1557.

4° *Antiquitez et Mémoires de la très-renommée et très-fameuse ville et comté de Valentienne, avec les généalogies, ordre et suite de ses comtes et seigneurs.* 2 vol. in-fol.

5° *Libvre contenant plusieurs copies de chartres, privilèges, etc.* 4 vol. in-fol.

6° *Discours de la principauté et seigneurie de Valentienne, avec preuve que de toute mémoire elle a été tenue et reçue pour une province spéciale.* In-fol. Lorsqu'il fut question d'envoyer des députés aux États-Généraux à Bruxelles, en 1628, la ville de Valenciennes eut besoin de prouver qu'elle pouvait députer directement.

BEAUDIGNIES.

Le Boucq de la Mouzelle.

7° *Véritable déclaration de guerre que Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, suscita contre la ville et comté de Valenciennes, et de l'accord et paix ensuivie.* In-4°.

8° *Troubles de la ville de Valenciennes par les Huguenots, et punition de plusieurs. S'ensuit la magnifique entrée de S. A. à Valenciennes.* In-8°.

9° *Mémoires et advenues de Valenciennes.* 3 vol. in-fol.

10° *Recueil des Épitaphes des églises de Valenciennes et autres.* In-fol.

11° *Description des églises de Notre-Dame-la-Grande et de l'abbaye de Saint-Jean en Valenciennes.* In-fol.

12° *Recueil de diverses pièces concernant les privilèges et autoritez de Notre-Dame-la-Grande et des prélats d'Hasnon.* In-fol.

13° *Antidote contre l'Abbégé et progrez de l'abbaye de Saint-Jean de Valenciennes.* In-4°.

14° *Recueil d'armoiries.* In-fol.

15° *Abrégé des chroniques de Molinet.* In-fol.

16° *Règlements, ordonnances, etc., touchant la bonne maison de l'Hostellerie du chasteau de Saint-Jean de Valenciennes.* In-4°.

17° *Quelques règlements des Hautelisseurs et autres.*

18° *Recueil des Prévôts, Jurez et Eschevins de la ville de Valenciennes, depuis 1315.* In-fol.

19° *Recueil sur les églises de Notre-Dame-la-Grande, Crispin, Lobbes, Vaucelles, Soignies, Sainte-Waudru, Hasnon.* In-4°.

Simon LE Boucq laissa les enfants qui suivent :

1° Denis qui suit :

2° Jeanne, née le 6 octobre 1620, décédée le 13 décembre 1652, se maria en 1643 avec François *Michel*, seigneur de Neufvues, capitaine des bourgeois, puis prévôt de la ville de Valenciennes ;

3° Anne, religieuse au couvent de Beaumont à Valenciennes.

VII. Denis LE Boucq, seigneur de la Mouzelle, prévôt de Valenciennes, mort le 26 avril 1664, épousa, en premières noces, le 12 mars 1619, Madeleine-Urbaine *Resteau*, dame de la Bois, veuve sans enfants de Jacques Jacquet, décédée le 16 juin 1660, fille de François et de Madelaine *de Clercq*, et, en secondes noces, Jeanne *Desmairières*, fille de Jean, seigneur de Vassal, prévôt de Valenciennes, et de Jeanne *Desmairières*, dont deux enfants :

1° Simon-Christophe-Joseph, seigneur de la Mouzelle, prévôt de Valenciennes, mort

BEAUFFORT.

le 17 novembre 1719, épousa Gabrielle-Thérèse *Haugoubart*, fille de Gilles, seigneur de Heurs et de Belhome, et de Jeanne *le Veau*, dame de la Bocquerie, dont trois enfants ;

Le Boucq de la Mouzelle.

A Antoine-Michel, seigneur de le Mouzelle et de Heurs, mort sans hoirs, à Valenciennes, le 22 août 1724, après avoir disposé de la seigneurie de la Mouzelle en faveur de sa femme, épousa Suzanne-Louise-Joséphé *de Sars*, laquelle, après la mort de son époux, convola en secondes noces, le 27 janvier 1727, avec Jean-Baptiste-Alexandre *de Sars*, seigneur d'Anhier, son cousin. Elle était fille de Jean-Alexandre-François *de Sars*, seigneur de Romerie, et de Marie-Madelaine *de Neuville*;

B N., officier au service de France; — C N., mort en célibat.

2^c Marie-Christophe, décédée le 23 août 1680, à l'âge de 24 ans, se maria avec Michel *Pluvier*, prévôt de Valenciennes, mort le 22 octobre 1712, fils de Jacques et de Judith *le Maire*.

BEAUFFORT (DE), originaire d'Artois, doit son nom à la terre de Beaufort, près d'Avesnes-le-Comte, une des plus anciennes bannières de cette province.

Cette famille se glorifie d'avoir pour auteur un vicomte de Thouars, mais elle doit tout à elle-même. Après la mort de Charlemagne, les ressorts de son vaste empire s'étant relâchés, les seigneurs de Beaufort, à l'instar des grands feudataires, se donnèrent une indépendance autorisée par le temps et les événements politiques; et ils partagèrent quelque temps les droits de la châtellenie de Bapaume, avec les seigneurs de Beaumetz, de Melun et d'autres encore. Les aînés de cette maison prirent bientôt une autre attitude dans le cours de la féodalité, et, lorsque la société rentra de nouveau dans les voies légales, après les premières croisades, la position et les droits de chacun de ses membres furent régularisés ou établis.

La famille de Beaufort compte aujourd'hui deux branches principales : l'aînée est représentée en Belgique par le comte Amedée DE BEAUFFORT; celle des barons, qui réside en France, est issue des anciens seigneurs du Cauroy.

Après avoir donné la filiation de ces deux branches, nous exposerons également les autres qui se sont perdues. Celle qui était autrefois l'aînée est désignée sous le nom de Noyelles-Vion.

I. Guy de Thouars, devenu, par mariage, seigneur de Beaufort et d'Oiran, fils puîné d'Aimery, vicomte de Thouars, et d'Agnès de Poitiers, épousa, en 1150, au retour d'un voyage en Terre-Sainte, l'héritière des terres de Beau-

BEAUFFORT.

fort et de Noyelles-Vion (1), nommée Jeanne, fille unique de Bouchard, seigneur de Beaufort, et de Marguerite, dame de Noyelles-Vion. Elle décéda en 1172, quelques années avant son mari, laissant de son mariage un enfant, savoir :

II. Baudouin, seigneur de Beaufort, de Noyelles-Vion et d'Oiran, chevalier, épousa Agnès de Beaumetz, fille unique de Hugues, châtelain de Bapaume, dont :

1° Aleaume, qui suit :

2° Colard, dit Baudouin, seigneur d'Oiran, vendit cette terre pour se racheter des mains des infidèles dont il avait été fait prisonnier, et épousa Anne de Vendôme, dont la postérité se perdit en peu d'années dans Charlotte de Beaufort, qui épousa Royer Tong, un des favoris de Richard, roi d'Angleterre, où elle accompagna Anne de Luxembourg ;

3° Gillette, religieuse de l'ordre de Saint-Benoît, à Estrun, au diocèse d'Arras.

III. Aleaume, seigneur de Beaufort et de Noyelles-Vion, chevalier, donna en 1213 à l'abbaye d'Estrun, conjointement avec sa femme et du consentement de Guy, leur fils, et d'Agnès de Beaumetz, sa mère, une pièce de terre en échange du droit de tonlieu de Saint-Richer, transmis à cette abbaye par Baudouin lorsque Gillette, sa fille, sœur d'Aleaume, y fut reçue religieuse. En 1216, Aleaume fit différentes acquisitions, et la veille de la Toussaint de l'année suivante, il les donna à Baudouin, son petit-fils. Il mourut le Vendredi-Saint de l'année 1218, laissant de sa femme Athalie de Brimeu :

1° Wautier, seigneur de Beaufort, de Saire, de Cessoye et de Bric, laissa de sa femme, Marie, dame d'Angre, une belle postérité ; mais étant mort vers la mi-carême de 1212, avant son père, les terres de Beaufort et de Noyelles-Vion passèrent à Guidon, son frère puîné, à l'exclusion de ses propres enfants, conformément à la coutume de l'Artois qui n'admettait pas la représentation ;

2° Guidon, qui suit :

3° Guillaume épousa Agnès de Cantaing, et forma la branche des BEAUFFORT, seigneurs de la Vacquerie et de Saint-Martin, laquelle se perdit dans Guillaume DE BEAUFFORT, chevalier, seigneur de Saint-Martin, bailli de Crèvecœur, dans la seconde moitié du XIV^e siècle.

(1) On lit dans le *Mémorial historique et archéologique du département du Pas-de-Calais*, Arras, 1842, t. 2, p. 303 : « *Nigella Widonis, Noïèle*, près de la source du ruisseau du Gy. La « situation de ce village sur le vieux chemin d'Avesnes à Aubigny, a pu faire croire que c'est « là l'origine du surnom de Vion (*via*, chemin) ; mais il est plus probable que le surnom est dû « à une suite de seigneurs du nom de *Wido, Wion* (Guy). »

BEAUFFORT.

IV. Guidon ou Guy, seigneur de Beaufort et de Noyelles-Vion, épousa Alix d'Arras, fille d'Égide, châtelain d'Arras, dont :

1° Jean, qui suit :

2° Jacques, seigneur de Noyelles-Vion, époux d'Adèle d'Antoing, fille du seigneur de ce lieu, selon un usage constant parmi les familles féodales, changea les émaux de ses armes et porta de gueules à trois jumelles d'argent ;

3° Huy, mort en 1289, sans alliance.

V. Jean, chevalier, seigneur de Beaufort, du Metz, signala son zèle pour la foi, en faisant le voyage de la Terre-Sainte. Dom Devienne parle de lui dans son *Histoire d'Artois*, 2° partie, page 147, en ces termes : « Le comte Robert ne quitta la province que pour rejoindre saint Louis, afin de l'accompagner dans le voyage qu'il projetait pour la Terre-Sainte. Il fut suivi par plusieurs seigneurs du pays, entre autres par Robert de Wavrin, Henri de Crequi-Biesback, Baudouin de Henin-Liétard, Jean de Noyelles, Roger d'Allewin, Nicolas de Mailli et ses enfants, le comte d'Hesdin, le baron, ou comme l'on disait alors, le ber d'Auxy, Jean de Neele, neveu d'Eustache Candavesne et Jean de BEAUFFORT. Ce dernier commandait un corps de troupes dans lequel il y avait un nombre considérable de religieux de Saint-François ; il se passa une action dans laquelle les religieux se battirent avec tant de courage que la milice française, qui avait déjà pris la fuite, s'arrêta et suivit bientôt leur exemple. BEAUFFORT ayant fait au roi le récit de cette action, Louis demanda comment s'appelaient ces braves religieux ? ce chevalier ne pouvant se rappeler leur nom, dit que c'étaient ceux qui étaient liés de cordes, et depuis ce temps on s'accoutuma à appeler cordeliers les religieux de Saint-François. » Jean, seigneur de Beaufort, signala aussi sa bravoure dans la guerre entre Guillaume, comte de Hollande, et Marguerite, comtesse de Flandre. En 1280, il fut arbitre d'un différend entre plusieurs gentilshommes. Le sceau pendant à l'acte le représente armé de toutes pièces, l'épée haute, tenant un écu aux trois jumelles, au franc quartier semé de fleurs de lis, chargé d'un canton, qui sont les armes de Thouars. Le cheval est caparaçonné, et la légende porte *Sigillum Johannis domini de Belloforti militis*. Il épousa, le 10 octobre 1252, Julienne de Saveuse, dame de Marquay, fille d'Enguerrand, seigneur de Saveuse, chevalier, et de Marie de Croy, et mourut le jour de l'Épiphanie de l'année 1282, laissant :

1° Jean ou Jeannet, dit Payen, seigneur de Beaufort, fit partage avec ses frères et sœurs le 26 juin 1287, se trouva, en 1299, à la journée de Cambrai avec trois

BEAUFFORT.

écuyers; en 1302, à la guerre de Flandre, avec onze écuyers; en 1306, avec deux écuyers, à la chevauchée de Saint-Omer, à laquelle assistèrent plusieurs chevaliers de l'Artois, ainsi qu'il conste de la quittance de ses gages donnée à Théroouanne le 13 août 1306 et scellée de ses armes aux trois jumelles et franc quartier semé de fleurs de lis. Par son testament du 8 septembre 1306, il donna cinquante livres aux pauvres de sa terre de Beaufort, et nomma pour exécuteur de sa dernière volonté, Raoul DE BEAUFFORT, chevalier, seigneur du Metz et de Marquay, son frère; il mourut peu de temps après à Péronne, au service de son roi, laissant de Sainte *de Hamelin-court* deux enfants dont le second eut une belle lignée, que nous donnons sous la rubrique de Beaufort-Noyelles-Vion;

2° Raoul, qui suit :

3° Gilles, chevalier de l'ordre des Templiers, mort en 1285.

VI. Raoul DE BEAUFFORT, chevalier, seigneur du Metz et de Marquay (1), éprouva quelques difficultés au sujet des armes pleines de sa famille, de la part de Perrin DE BEAUFFORT, seigneur de Saire et de Brie, surnommé l'Avengle. Dans le principe de la féodalité, chaque famille portait les armes de sa terre; on devait se borner là, à une époque où les liens du sang s'effaçaient de plus en plus. La famille fut sujette à toutes les vicissitudes des trônes ou des puissances suzeraines. Le tumulte des croisades bouleversa à cet égard toutes les idées; insensiblement la noblesse, de territoriale qu'elle était, devint personnelle. Elle le fut d'abord dans l'opinion du peuple et des cadets de famille, puis dans l'opinion commune. A l'époque de Raoul DE BEAUFFORT la révolution était faite; et c'était une époque de transaction, féconde en mariages si propres à légitimer une position. La difficulté faite à Raoul DE BEAUFFORT fut vidée seulement en 1310, au moyen d'un mariage entre Jacques DE BEAUFFORT, son fils aîné, et Madelaine *de Gironvilliers*, par les bons soins d'Yolande *de Prouny*, mère de Perrin DE BEAUFFORT et tante de Madelaine *de Gironvilliers*. Il fut stipulé que les enfants qui viendraient de ce mariage porteraient les armes de Gironvilliers : de gueules à un château au pont levis baissé, d'argent, au franc quartier de Beaufort, en souvenir de leur extraction.

Raoul DE BEAUFFORT, mort vers l'an 1314, laissa de sa femme Isabelle *de Noreuille*, fille de Bernard, sire de Noreuille, plusieurs enfants, savoir :

1° Jacques, dit Baudouin, qui suit :

(1) « Marquay, *de Marca*, que la basse latinité a admis pour *mansum*, ferme. Le sire Palamède « de Markais fut tué à la bataille d'Azincourt en 1415. Plusieurs seigneurs de *Markai* furent « vice-gouverneurs d'Arras en 1467, 1500 et 1533. Harbaville, *Mém. arch.*, t. 2, p. 359.

BEAUFFORT.

- 2° Wis ou Wion, dit Frion, seigneur de Saclains, de Bavincourt en partie, mort à Cassel en 1337, épousa Marie *de Douvrain*, dont la postérité se perdit en Alix DE BEAUFFORT, fille de Charles, chevalier, seigneur de Saclains, et de Marie *de Salseberghe*, et arrière-petite-fille de Frion, laquelle épousa Charles *de Mousy*, chevalier;
- 3° Jean, seigneur de Mory, épousa Flore *de la Cauchie*, sans génération;
- 4° Charles, chevalier, capitaine des arbalétriers de Louis de Nevers, comte de Flandre, en 1346, mort en 1369, épousa Catherine *Grysserre*, fille de Robert, seigneur de Grysserre, dit le Belliqueux, chevalier, et de Cécile *Granson*, sa seconde femme;
- 5° Guy; — 6° Simon, sans postérité;
- 7° Jeanne, religieuse de la noble abbaye de Messines, près d'Ypres.

VII. Jacques DE BEAUFFORT, chevalier, seigneur du Metz et de Marquay, se trouva, en qualité de chevalier bachelier, à la bataille de Cassel en 1328, au siège de Tournay en 1339, à la journée de Bouvines en 1340, mort vers le milieu de 1346, épousa, en 1310, Madelaine *de Gironvilliers*, dame de Sauchoy et de Tinquette, fille unique et héritière de Huy *de Gironvilliers*, chevalier, seigneur de Sauchoy et de Tinquette, et de Jeanne *de Prouny*, dont :

- 1° Guyon, qui suit :
- 2° Charles, tué à la journée de Poitiers en 1356;
- 3° Robert, seigneur de Roellecourt et de Saint-Valery, conseiller et chambellan du roi de France, vivait encore en 1374; on ignore le nom de sa femme, mais il laissa un fils, nommé Robinet, qui hérita de la seigneurie de Roellecourt, et épousa Jeanne *de Corbelle*, veuve en 1417;
- 4° Isabeau épousa, par contrat du 5 avril 1345, Antoine *de Habarcq*, fils de Hues, seigneur de Habarc.

VIII. Guyon DE BEAUFFORT, seigneur du Metz, de Marquay, de Tinquette et du Sauchoy, fut attaché à la cour des rois Philippe de Valois et Jean, auxquels il rendit des services signalés. Ainsi qu'il était stipulé dans le contrat de mariage de son père, il prit les armes de Gironvilliers au franc quartier de Beaufort. Il eut de sa femme Marie *de Souastre*, fille de Baudouin, seigneur de Souastre, et de Marguerite *de Reby*, les enfants dont voici les noms :

- 1° Tassart, qui suit :
- 2° Matthieu, seigneur du Metz, vendit cette terre pour se racheter des infidèles qui l'avaient fait prisonnier;
- 3° Jacques périt à la journée de Nicopolis le 28 septembre 1396;

BEAUFFORT.

- 4° Paul, chanoine de la cathédrale de Thérouanne et puis de Saint-Lambert à Liège, mourut dans cette ville en 1410;
- 5° Tristan; — 6° Enguerrand;
- 7° Jeanne épousa en premières noces, Michel *de Bailleul*, chevalier, seigneur de Broye, et, en secondes noces, Jean *de Stavele*, chevalier. Elle était veuve de son second mari en 1396, et elle n'eut d'enfants ni de l'un ni de l'autre.

IX. Tassart DE BEAUFFORT, seigneur de Sauchoy, de Marquay, de Tinquette, suivit le duc de Bourgogne, en qualité d'écuyer banneret, dans toutes ses guerres, fut prisonnier à la bataille de Roosebeke en 1383, épousa Marie *de la Personne*, dame d'Hersin, fille d'Antoine *de la Personne*, chevalier, seigneur de Verloing et d'Hersin, et de Marie *d'Ailly*. Il donna, en 1407, conjointement avec sa femme et son fils aîné Jacques DE BEAUFFORT, une verrière à la chapelle de Saint-Éloy, dite des seigneurs de Beaufort, de l'église paroissiale de Saint-Géry à Arras où ils ont été inhumés tous les deux. De leur mariage sont issus les enfants qui suivent :

- 1° Jacques, qui suit :
- 2° Jacquet, seigneur de Tinquette, mort en 1436, sans alliance;
- 3° Gautier, échanson d'Eudes IV, duc de Bourgogne, se trouva à la bataille d'Azincourt en 1415, fut prisonnier à celle de Mons en Vimeux en 1421, mourut, sans alliance, en 1446;
- 4° Jean, tué à Azincourt en 1415, sans postérité;
- 5° Sarazin suivit le parti du dauphin qui le fit chevalier en 1421;
- 6° Tasse, morte vers 1416, sans enfants de son époux Jacques, seigneur de Habarc; ils vendirent ensemble, le 25 mai 1412, la terre de Happigren;
- 7° Hélène, épouse de Colard *de Cambray*, prisonnier à Azincourt en 1415;
- 8° Marie épousa, en premières noces, Charles *de Renty*, chevalier, en deuxièmes noces, George *de Wanquetin*, et, en troisièmes noces, André *de Northout*.

X. Jacques DE BEAUFFORT, seigneur de Sauchoy, de Marquay et d'Hersin, consacra la meilleure partie de sa vie au service du duc de Bourgogne. C'est probablement de lui que parle un ancien manuscrit sur la province d'Artois, lorsqu'il dit, page 378 : « Le 24 de mai 1424, fut choisi, esleu, du consentement des officiers du roi, monsieur Jean de Moreuil, chevalier, pour estre capitaine d'Arras, aux gages de 32 sous par jour.....; mais le penultième dudit mois, il se déporta dudit estat es-mains du duc lequel y établit monsieur DE BEAUFFORT, chevalier, lequel fit le dit serment de capitaine le premier juin audit an et ce pour résister aux ennemis du roi et du duc qui s'estoient levés à puissance. Le seigneur de Croï et de Renty estoit lors gouverneur d'Artois. » En 1423, Jacques DE BEAUFFORT

BEAUFFORT.

se trouvait parmi les seigneurs et gentilshommes de l'escorte de Philippe-le-Bon, au tournoi d'Arras, et combattit, au mois de mai 1428, à celui qui se donna dans la même ville, et auquel ledit prince assista également. Il mourut en 1441 et git à Saint-Géry d'Arras auprès de son père. Il épousa, par contrat du 4 mai 1400, Jeanne *de Bruce*, décédée en 1432 et inhumée dans le caveau de la famille de son mari, fille de Richard *de Bruce*, chevalier, échanson et chambellan de Louis de Mâle, comte de Flandre, et puis de Philippe, duc de Bourgogne, son gendre, et de Marguerite *de Nevele*, dont :

- 1° Jean, qui suit :
- 2° Jeannet, seigneur d'Illiés, mort centenaire en 1506;
- 3° Henriette, épouse de Martin *de Rely*, en 1431;
- 4° Jeanne épousa, par contrat du 10 janvier 1419, Guillaume *de Noyelles-Vion*, chevalier, son cousin, veuf en 1458;
- 5° Marguerite épousa, en premières noces, Thomas *Baudain*, seigneur de Clause, et, en secondes noces, Robert *de Haveskerke*, chevalier, seigneur du Moulin. Elle n'eut d'enfants que de son second mari, savoir : Philippe et Jacques, morts sans alliance;
- 6° Catherine, mariée à Thibaut *de Rosimbos*, chevalier, seigneur de Masles, choisi, en 1465, par Jean DE BEAUFFORT, seigneur de Sauchoy, son beau-frère, pour son exécuteur testamentaire;
- 7° Gilles, seigneur de Gantraine, dont l'alliance est ignorée, laissa cependant une fille légitime Jeanne DE BEAUFFORT (1), qui épousa Sance, dit *de Ruenne*, seigneur de Vendegies, dont elle eut une fille et enfant unique, Anne de Vendegies; cette demoiselle épousa, par contrat du 6 avril 1486, Ogier *de Montmorency*, seigneur de Wattines et de Bersée, duquel mariage sont issus les princes de Robecq.

XI. Jean DE BEAUFFORT, chevalier, seigneur de Sauchoy, de Marquay et d'Hersin, épousa, par contrat du 19 mars 1424, Marie *de Paris*, dame de Bullecourt, de Lassus, de Sauchoy en Hennecourt et de Beaurains, morte en 1473 et inhumée auprès de son mari, dans le caveau de la famille à Saint-Géry, fille de Jean *de Paris*, seigneur desdits lieux, et d'Hélène *de Bernemicourt*, dont :

- 1° Jean, seigneur de Sauchoy et de Lassus, écuyer de l'écurie du duc de Bourgogne, Charles-le-Téméraire, et puis de l'archiduc Maximilien, mort le 9 février 1479, n'eut point d'enfants de sa femme Antoinette *d'Averoult*;

(1) Anselme, *Hist. généalogique*, t. 3, p. 394.

BEAUFFORT.

2° Jeannet, qui suit :

3° chanoine de la cathédrale d'Arras;

4° Antoine, seigneur des Avennes, panetier et maître-d'hôtel de l'archiduc Maximilien, armé chevalier à la journée d'Enguinegatte en 1479, épousa, en 1467, Anne de Barbançon, dont :

A Antoinette, femme de Jean d'Esnes, chevalier, seigneur de Wadimont, sans postérité;

B Isabelle, épouse de Philippe de Bailleul, seigneur d'Aublin, sans postérité.

5° Jacques, chevalier de Rhodes en 1445;

6° Guillaume, chevalier, servit longtemps les ducs de Bourgogne Philippe-le-Bon et Charles-le-Téméraire; il accompagna ce prince, qui l'honorait de sa confiance, dans ses guerres et ses voyages; il périt glorieusement à Nancy en 1477. Par testament du 7 décembre 1475, il institua pour héritier universel l'aîné de ses neveux Jean de BEAUFFORT, seigneur de Bullecourt, son filleul;

7° Robert (1), seigneur de Bavincourt, épousa Jeanne d'Ailly, dite de Sains, dont une fille, Marie, dame de Bavincourt, laquelle épousa, en premières noces, Robert d'Amiens, dit de Bachimont, seigneur de Fontaines, et, en secondes noces, Tassart de Hanon;

8° Pierre, seigneur de la Motte, épousa Jeanne d'Ognies, veuve, le 17 mai 1493, avec enfants dont la postérité est éteinte;

9° Michel, sans postérité;

10° Hélène épousa Louis de Beauffremex, seigneur de Caurelus, fils de Thomas, seigneur de Flesquières et de Caurelus, et de Catherine de Cayen;

11° Isabeau, morte sans postérité en 1511 et inhumée à Saint-Jean à Arras, épousa, en premières noces, Jean de Goor, archer du corps et puis chambellan du duc de Bourgogne, et, en secondes noces, Rasse de Lewarde, seigneur de Quivegny, maître-d'hôtel du roi Louis XI.

XII. Jeannet, ou Jean, DE BEAUFFORT, seigneur de Bullecourt, de Marquay, de Sauchoy, de Fauquemont, de Lassus, de Beaurains, d'Hersin, etc., capitaine d'une compagnie de cinquante hommes des ordonnances du roi de France, se distingua dans toutes les guerres de son temps; il mourut le 11 mars 1496 et fut inhumé à Saint-Géry d'Arras, dans le caveau de sa

(1) Les généalogies, tant imprimées que manuscrites, ne disent rien de plus de ce Robert DE BEAUFFORT; mais, si d'une part il était incontestable que la seigneurie de Marquay appartenait entièrement à la famille de Beauffort et que d'autre part il fut établi qu'au milieu de la seconde moitié du xv^e siècle la lieutenance des gouverneurs d'Arras était occupée par les seigneurs de Marquay, on pourrait être porté à supposer que Robert DE BEAUFFORT, seigneur de Bavincourt, fils de Jean DE BEAUFFORT, seigneur de Marquay ou Markais, n'est autre que Robert de Markais, lieutenant du gouverneur d'Arras.

BEAUFFORT.

famille; il épousa, par contrat passé au château d'Oriaumont le 13 février 1473, Jeanne *le Borgne*, dame de Bailleul-aux-Cornailles et de Méricourt, fille de Jacques *le Borgne*, chevalier, seigneur d'Oriaumont, capitaine d'une compagnie de cent lances, et de Marie, ou Françoise, *d'Aust*. En 1505, elle donna à l'église des Carmes-chaussés à Arras, une verrière, représentant les armes de son mari et les siennes propres, d'azur au lion léopardé d'or, armé et lampassé de gueules, à la bande de gueules brochant sur le tout et chargée de sept lozanges d'argent. De ce mariage vinrent :

- 1° Jean, qui suit :
- 2° Jeannet, seigneur de Bailleul-aux-Cornailles et de Marquay, né le 7 juin 1489, mort à Lille le 15 octobre 1556, à l'âge de 67 ans, épousa, par contrat du 29 janvier 1514, Jeanne *de Beauffremex*, fille de Jean, seigneur de Fresnoge, et de Catherine *de la Lacherie*, dont la fille, nommée Jeanne, chanoinesse de Sainte-Waudru, à Mons, mourut jeune.
- 3° Philippe, gentilhomme de la bouche du roi d'Espagne, capitaine d'une compagnie d'armes, brûlé par accident dans sa maison, à Arras, le 11 mars 1546, ne laissa de sa femme, Alix *de Rabodenghes*, qu'un fils unique, nommé Charles, qui mourut à la bataille de Gravelines le 13 juillet 1558, sans avoir été marié;
- 4° Eustache, seigneur d'Hersin, colonel d'un régiment allemand, mort en février 1542, épousa, par contrat du 9 septembre 1519, Louise *d'Incourt*, fille de Jean, seigneur d'Incourt, et de Catherine *de Bournonville*, laquelle n'eut pas d'enfants;
- 5° Robert, seigneur de Beurains et de Sainte-Barbe, né le 12 mai 1490, mort sans alliance en 1519, fut capitaine de cheval-légers;
- 6° Claude, gentilhomme de la bouche du duc de Savoie, capitaine d'une compagnie de lances, mourut sans alliance en 1560, à l'âge de 67 ans;
- 7° Louis, seigneur de Muy, colonel d'un régiment d'infanterie, tué au siège d'Hesdin en 1557, laissa un fils naturel, nommé Joseph DE BEAUFFORT, à qui Jean DE BEAUFFORT, seigneur de Bullecourt, Eustache, Philippe et Claude DE BEAUFFORT, conjointement avec Jacques *d'Ognies*, seigneur du Châtelet, firent un legs, en 1538;
- 8° Marie épousa, par contrat passé à Arras le 19 janvier 1494, Robert, seigneur de Bois-Bernard et d'Oppy, mort le 25 juillet 1543, fils de Jean, seigneur de ces lieux, chevalier, gouverneur et capitaine de Théroouanne, et de Jeanne *de Lens*, dite de Lower et de Hourdes, deux fiefs possédés par son père Jacques *de Lens*. Ils furent inhumés, l'un et l'autre, dans l'église Saint-Jean à Ronville.
- 9° Catherine, née le 29 juin 1486, épousa, par contrat du 18 juillet 1503, Jean *du Grospré*, seigneur de Ligny, fils de Jean, seigneur de ce lieu, et d'Ivette *d'Esmenault*;
- 10° Marguerite, née le 29 juin 1486, épousa, par contrat du 19 juin 1508, François

BEAUFFORT.

- de la Tramerie*, seigneur de Neufville et de Berneville, fils de Jean, seigneur de la Tramerie et de Drocourt, et de Philippotte *de Longueval*, dont est issue la branche de la Tramerie des barons de Berneville;
- 11° Madelaine, née le 23 mai 1481, décédée le 21 février 1550 au couvent de Thieulloye à Arras, où elle était religieuse;
- 12° Jossine, fille d'honneur de la reine de Castille, née le 13 juin 1482, épousa, par contrat du 14 septembre 1511, Jacques *de Wanquetin*, chevalier, seigneur de Beuses, gentilhomme de la bouche de Philippe, roi de Castille;
- 13° Isabeau, née le 27 avril 1488, épousa, en premières noces, par contrat du 22 mai 1516, Michelet *de Doffines*, seigneur d'Orlencourt, capitaine d'une compagnie d'hommes d'armes, fils de Michel, seigneur de Doffines et d'Orlencourt, et de Marguerite *de Wignacourt*, et, en secondes noces, Pierre *de Moncheaux*, seigneur de Maisoncelle, fils de Pierre *de Moncheaux*, dit Adin, seigneur de Penin, et de Jeanne *de Poix*;
- 14° Marguerite, femme de Jacques *d'Ongnies*, seigneur du Châtelet;
- 15° Pasquette, décédée sans enfants en 1516, femme de Charles *de Crespieul*, seigneur des Bricques et du Taillich, fils de Pierre, seigneur desdits lieux, capitaine des archers du corps du duc de Bourgogne, et de Catherine *d'Esmenault*, dame du Taillich.

XIII. Jean DE BEAUFFORT, seigneur de Bullecourt, de Marquay, de Sauchoy, de Beurains, d'Hersin, de Sainte-Barbe, etc., fut, à cause de la nombreuse famille de son père, élevé (1) au château de Beaufort avec les enfants du seigneur de ce lieu, Philippe DE BEAUFFORT; mais il répondit mal aux bienfaits qu'on voulait lui faire. Il mourut le 24 avril 1551 et fut inhumé à Saint-Géry, à Arras; il épousa, en premières noces, par contrat du 22 décembre 1513, Madelaine *de Sacquespée*, dame de Quéant, décédée en 1532 et enterrée à Saint-Nicaise, à Arras, auprès de ses parents, fille de Robert *de Sacquespée*, seigneur d'Escout, de Jumelle, etc., et d'Agnès *de Carnin*; et, en secondes noces, par contrat du 17 mai 1533, Cornélie *de Kiltz*, décédée en 1561 et enterrée auprès de son mari, fille de Jean, seigneur de Haansberghe, gouverneur et capitaine de Bapaume, capitaine de cent hommes d'armes des ordonnances du roi d'Espagne, et de Marguerite *de Sumenbourg*. Si d'une part il choisit ses femmes parmi la bourgeoisie, d'autre part il fit un tort non moins considérable à son nom en se dépouillant de ses plus belles propriétés. Au reste, sa nombreuse famille ne lui permit point de tenir un rang aussi élevé que celui de ses aïeux (2).

(1) Cette observation est tirée des Mémoires généalogiques de Le Blond.

(2) C'est encore Le Blond qui nous apprend que Jean DE BEAUFFORT ne vécut pas selon le rang que lui avait assigné sa naissance.

BEAUFFORT.

Il eut du premier lit :

- 1° Romain, qui suit :
- 2° Antoine, seigneur de Sauchoy, capitaine d'une compagnie de cinquante hommes d'infanterie wallonne, gouverneur et capitaine du château de Béthune, mort en 1590, sans enfants, épousa, en premières noces, par contrat du 16 avril 1571, Jacqueline *Ranchicourt*, fille de Pierre, seigneur de Ranchicourt, vicomte et baron de Barlin, et d'Isabeau *de Noyelles*, et, en secondes noces, Barbe *de Fœutre*, veuve de Jean le Josne, seigneur de Palfort, fille d'Antoine *de Fœutre*, seigneur du faubourg de Sainte-Catherine, à Arras, et de Jeanne *de Habarcq*;
- 3° Philippe, seigneur de Beaurains, capitaine d'infanterie, accompagna Charles-Quint au siège de Saint-Dizier, où il périt en 1544, sans avoir été marié;
- 4° Eustache, seigneur des Avennes, homme d'armes, capitaine d'une compagnie d'infanterie, prit part à la lutte de son époque dans les rangs des serviteurs de son roi, qui reconnut, en termes honorables, le 12 février 1569, ses nombreux services;
- 5° Un autre Eustache, lieutenant-colonel du régiment d'Isberghe, mort aussi sans postérité;
- 6° Jean, seigneur de Sainte-Barbe, archer de la compagnie du seigneur d'Aussimont le 30 juin 1553, lieutenant d'une compagnie de 300 hommes, capitaine d'une compagnie de cinquante hommes, périt le 3 août 1583, dans la furie française à Anvers, sans alliance;
- 7° Madelaine, dame de Marquay, en partie, épousa, en 1531, Jean *de Bayard*, chevalier, seigneur de Gantault, mort le 15 septembre 1580 et enterré, de même que son épouse, à Sainte-Croix à Arras, fils de Jean, dit Hutin, *de Bayard*, seigneur de Gantault, et de Jeanne *de Wion*, dont postérité;
- 8° Barbe, dame d'Hersin, en partie, chanoinesse du chapitre d'Andenne le 28 juillet 1532, doyenne de cet illustre chapitre, décéda le 14 mai 1588 et fut inhumée à Andenne, avec épitaphe;
- 9° Marie, décédée en 1599 et inhumée à Saint-Géry à Arras, dans la chapelle de ses ancêtres, épousa, en premières noces, Jacques *Baudart*, seigneur de Bondues, baron de Bulances, et, en secondes noces, Robert *de Hauteclocque*, seigneur de Quatrivaux et de Wail;
- 10° Marguerite, femme d'Antoine *Baudouin*, seigneur de Nœu en Gaverelle;
- 11° Anne épousa, par contrat du 17 juillet 1567, Jean *de Givery*, seigneur de Brévillers, vicomte de Gleins, veuf d'Antoinette de Gongnies, fils de Jacques *de Givery*, seigneur de Brévillers, et de Jeanne *de Bailleul*;
- 12° Jeanne, religieuse de l'abbaye noble de Messines, quitta cette maison pour embrasser un ordre plus austère, celui des Clarisses à Bruges, où elle mourut en odeur de sainteté;
- 13° Françoise, religieuse à Estrun, suivit l'exemple de sa sœur et mourut chez les Clarisses à Arras, en odeur de sainteté.

BEAUFFORT.

Du second lit :

- 14° Hugues, seigneur de Lassus, d'Hersin, de Beaurains, en partie, conseiller au conseil d'Artois, né en 1534, mort le 5 août 1597 et inhumé au chœur de l'église de Saint-Nicolas à Arras, épousa, par contrat du 7 août 1561, Marguerite de Leval, dame du Ponchel sur la Lys et de Warnicamps, décédée en 1623, fille de Jean de Leval, seigneur desdits lieux, et de Marguerite de Couronnel, dite Mailly, d'où provient la branche des Beuffort, seigneurs de Lassus et du Cauroy, encore existante;
- 15° Gabrielle, décédée sans postérité de Guillaume Hespel, seigneur de Ries, son mari.

XIV. Romain DE BEAUFFORT, chevalier, releva son nom (1); dès sa plus tendre jeunesse, il suivit la profession des armes; il fut guidon d'une compagnie du gouverneur-général du pays d'Artois et capitaine de cavalerie. A la bataille de Saint-Quentin, il enleva, de sa propre main, un étendard à l'ennemi, et, en récompense de cet acte de bravoure, il fut fait chevalier sur le champ de bataille. Il mourut de ses blessures le 17 février 1561. Il épousa, en premières noces, par contrat du 3 décembre 1549, Antoinette de Warluzel, décédée le 2 mai 1554 et inhumée dans l'église des Carmes-chaussés, à Arras, dans un caveau de la famille de Beuffort, dans lequel son mari fut aussi enterré, fille de François de Warluzel, seigneur de Warluzel, maréchal-de-camp et gouverneur de Bapaume, chevalier du conseil d'Artois, et d'Antoinette de Bonnières-de-Souastre; et, en secondes noces, par contrat du 14 mars 1555, Madelaine de Schoonvliet, dame de Ghinderon, décédée le 22 novembre 1584 et également inhumée chez les Carmes-chaussés, à Arras, fille d'Hubert de Schoonvliet, seigneur de Ghinderon, etc., et de Françoise de Grenet.

Il eut du premier lit :

- 1° Jean-Romain, élevé à la cour du roi d'Espagne, capitaine d'une compagnie wallonne, mourut à Valladolid le 5 février 1609, âgé d'environ 48 ans, sans alliance;
- 2° Philippe-Antoine, né le 17 juin 1552, capitaine de la garde du roi d'Espagne, mourut en duel à Madrid le 18 septembre 1604, sans avoir été marié; il laissa un fils, nommé Pierre de Beuffort, qui embrassa la religion protestante et mourut à Londres en 1656;
- 3° Jacques prit du service dans les armées du roi de France, Henri IV, et mourut sans alliance.

(1) Le Blond.

BEAUFFORT.

Du second lit :

3° Gilles, qui suit :

6° Marguerite épousa, par contrat du 29 avril 1575, Robert *Bloquel*, seigneur de Lamby et de Markoing, député ordinaire de la noblesse des États du Cambrésis, mort à Cambrai le 28 mars 1614; ils gissent tous deux dans l'église de Saint-Aubert de cette ville, avec épitaphe.

XV. Gilles DE BEAUFFORT, chevalier, seigneur de Mondicourt (1), de Mondiez, de Ghinderon, etc., se distingua aux sièges de Bouchain et de Cambrai en 1581, et au secours d'Amiens en 1597; il fut capitaine d'une compagnie de cavalerie, et, en considération de sa conduite et de celle de ses aïeux, le roi d'Espagne le créa chevalier. Il accompagna Lamoral, prince de Ligne, dans son ambassade à la cour du roi de France pour le complimenter sur son mariage. Il mourut le 11 octobre 1631 et fut inhumé, selon sa dernière volonté, à Saint-Nicaise à Arras, dans le caveau de la famille Sacquespée. Il épousa, en premières noces, le 15 novembre 1590 Anne *le Marchant*, décédée sans enfants en 1591, fille de Nicolas, seigneur de Lohette, et d'Yolande *de Pronville*; et, par contrat du 28 décembre 1592, Suzanne *de Fournel*, dame de Graincourt, de Beaulieu, originaire de Dourlens, décédée à Douai le 26 juillet 1636 et inhumée à Saint-Nicaise d'Arras, fille d'Antoine *de Fournel*, seigneur de Beaulieu et de la Rachie, et de Marguerite *de Rousseel-Wittendael*.

Gilles DE BEAUFFORT n'eut d'enfants que de son second mariage; voici leurs noms :

1° Jérôme, né le 15 février 1594, mort le 28 septembre 1595;

2° Matthieu, né le 15 juillet 1597 et mort le 10 décembre de la même année;

3° Robert, qui suit :

4° Eustache, seigneur de Graincourt, chanoine de la collégiale de Leuze, né le 10 décembre 1600, mort le 6 septembre 1646;

5° Louis, chanoine de la collégiale de Saint-Pierre à Douai, entra dans la congrégation de l'Oratoire de cette ville au mois de février 1629, et devint prévôt de sa communauté. Il naquit le 4 février 1603 et mourut à Douai le 24 août 1676;

6° Renom, chevalier, seigneur de Beaulieu, de Moule et de Graincourt, maître-de-

(1) « Jadis *Mondricourt*, *Moderici cortis*, demeure de Mondry, nom propre au ix^e siècle. « En 1138, la cure dépendait du prieuré de Pas. Le village était tenu en partie des chevaliers de Malte et en partie du marquis DE BEAUFFORT, qui y possédait une ferme assez considérable. » Harb. *Mém.*, t. 2, p. 503.

BEAUFFORT.

camp d'un régiment de vingt compagnies de gens de pied, capitaine de chevaliers au service d'Espagne, né le 27 mai 1607, mort, le 8 octobre 1647, des blessures qu'il reçut la même année au siège de Dixmude, épousa, le 9 août 1635, Alexandrine *de Massiet*, dame de Moulle, du bourg de Sainte-Croix, etc., et décédée le 21 mai 1668, fille de Denis *de Massiet*, chevalier, baron de Raversbergue, seigneur de Staple, de Moulle, de Buischure, de Wandonne, et de Marie *d'Assignies*, sa première femme. Il est l'auteur de la branche des Beaufort, seigneurs de Moulle;

7° Herman, né le 2 août 1613, mort le 13 septembre 1626;

8° Marie, née le 25 octobre 1595, décédée au château de Han le 27 août 1648, épousa, le 27 juin 1622, Étienne *du Valck*, comte de Dampierre, baron de Han, en Champagne, capitaine de chevaliers, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi de France, maître-de-camp de cavalerie, fils de Jacques *du Valck*, chevalier, comte de Dampierre, maître-d'hôtel de la reine Catherine de Médicis, et d'Anne *de Bossut*, dont postérité;

9° Claire, née le 18 février 1605, décédée le 15 décembre 1607;

10° Marie-Marguerite, née le 7 février 1611, morte sans alliance le 25 avril 1679, avait été fiancée, le 22 mai 1622, à Antoine DE BEAUFFORT, seigneur de Boisieux, dit le *baron* DE BEAUFFORT, son cousin, mort, en 1642, dans la prison de Milan. Marie-Marguerite DE BEAUFFORT gît à Saint-Nicaise d'Arras, auprès de ses père et mère, mais son cœur fut déposé à l'église de Moulle;

11° Marie-Suzanne, née le 6 décembre 1615, décédée au château de Mondicourt le 1^{er} octobre 1624 et inhumée au chœur de l'église de ce village, avec épitaphe et quartiers.

XVI. Robert DE BEAUFFORT, chevalier, seigneur de Mondicourt, de Mondiez, d'Acquembrone, de Rebreuve, capitaine d'une compagnie de trois cents hommes de pied, conseiller de guerre en 1638, pendant le siège de Saint-Omer, à la levée duquel il contribua grandement, député à la cour, pour le corps de la noblesse des États d'Artois, en 1652 et 1653, chevalier d'honneur du conseil de cette province, devenu en 1662 chef de sa maison, par la mort d'Antoine DE BEAUFFORT, seigneur de Boisieux, dont il prit les armes pleines, né le 4 novembre 1598, mort le 5 septembre 1668, à l'âge de 70 ans, et inhumé à la cathédrale de Saint-Omer, épousa, en février 1632, Isabelle *de France*, dame de Frémicourt et de Malmaison, décédée le 3 juin 1677, et inhumée auprès de son époux, fille de Renom *de France*, chevalier, seigneur de Noyelles-sur-l'Escaut, de Noyelles-Vion, président du Grand-Conseil à Malines, et d'Antoinette *de Fournel*, dame de Frémicourt, dont :

1° Christophe, seigneur de Mondicourt, chanoine, puis chantre de la cathédrale,

BEAUFFORT.

à Saint-Omer, et enfin, en 1670, prévôt de la collégiale de Saint-Pierre, à Aire, mort en octobre 1676 et inhumé dans cette église;

2° Philippe-Louis, qui suit :

3° Nicolas, mort en bas âge;

4° née en janvier 1641, décédée le 26 mars de la même année et inhumée au chœur de l'église de Sainte-Aldegonde, à Saint-Omer;

5° Marie-Catherine, décédée en bas âge.

XVII. Philippe-Louis DE BEAUFFORT, chevalier, seigneur de Mondicourt, de Malmaison, de Mondiez, d'Acquembrone, de Rebreuve, de Frémicourt, né à Saint-Omer le 15 février 1640, prit, en 1655, à l'âge de 15 ans, du service dans les armées du roi d'Espagne et obtint une compagnie de cuirassiers. Une blessure à la main droite fut le motif de sa retraite; au reste l'ancienne noblesse, constante dans ses principes de légitimité, ne s'était pas laissé conquérir par le roi de France qui en prit prétexte pour cajoler les jeunes ambitieux. Philippe DE BEAUFFORT mourut à Dunkerque, d'une fluxion de poitrine, le 16 juillet 1698, à l'âge de 58 ans. Il épousa, en premières noces, Marie-Jeanne-Isabelle *de Lattre d'Ayette*, dame de la mairie d'Arembrouck, décédée à Saint-Omer le 18 octobre 1670 et inhumée au chœur de l'église Saint-Jean, fille d'Adrien, seigneur d'Ayette, et d'Yolande *de Landas-Mortagne*, et, en secondes noces, par contrat passé à Saint-Omer le 20 août 1675, Marie-Charlotte *de Quaedjonck* (1), dame de Vierlinckhove, de Bogaertsvelde, de Kerckhove, née le 23 avril 1656, décédée à Saint-Omer le 20 décembre 1706 et inhumée au chœur de l'église Saint-Jean, fille de François, chevalier, comte de Vierlinckhove, colonel d'un régiment de cavalerie au service d'Autriche, et de Marie-Marguerite *de Saint-Omer*, dite *de Zuutpeene*.

Il eut du premier lit :

1° et 2°, enfants morts en bas âge.

Du second lit :

3° François-Louis, chevalier, seigneur et marquis de Mondiez, de Bogaertsvelde, né à Saint-Omer le 8 juillet 1674, capitaine du régiment d'infanterie de Famechon, fit dix campagnes en Italie et quitta le service après la mort de son père. Il hérita, en 1723, des terres de Wisques, de Tardinghem, de Brehaut, de l'Écluse, de Sellier, de Cordoimerie, du Faël, etc., par la mort, sans enfants, de François-Ignace *de Saint-Omer*, chevalier, seigneur et comte des-

(1) Voyez sur cette famille les *Fragments généalogiques* (par Dumont), t. 4, p. 239.

BEAUFFORT.

dits lieux, arrivée le 11 février de 1723. Il mourut, sans alliance, le 31 octobre 1731, âgé de 57 ans, à Saint-Omer et gît au chœur de l'église de Saint-Jean, avec épitaphe;

4° Charles-Antoine, qui suit :

5° Christophe-Alexandre-Bernard, dit le chevalier, capitaine du régiment de Famechon, fit aussi les campagnes d'Italie et mourut de ses blessures le 10 janvier 1697, âgé seulement de 22 ans. Il gît au chœur de l'église de Saint-Jean, à Saint-Omer;

6° Isabelle-Dorothée, dite mademoiselle de Mondicourt, née le 19 décembre 1679, décédée le 8 février 1694 et inhumée à Saint-Jean;

7° Anne-Françoise, née en 1686, décédée à Saint-Omer le 24 octobre 1691.

XVIII. Charles-Antoine, marquis DE BEAUFFORT et de Mondicourt, vicomte de Wisques, seigneur de Vierlinckhove, né à Saint-Omer le 14 mars 1678, capitaine de dragons au régiment de Flavacourt, se distingua à la bataille d'Ekeren le 30 Juin 1703. Il hérita des terres de Mondicourt, de Mondiez, de Tardinghem, de Wisques, d'Acquembrone, de Rebreuve, de Brehaut, de Bogaertsvelde, de Sellier, de Cordoimerie, du Faël, de Malmaison, etc., par la mort de François-Louis DE BEAUFFORT, marquis de Mondicourt; il mourut le 25 novembre 1743 et fut inhumé à Saint-Jean de Saint-Omer. Il épousa, en premières noces, le 10 septembre 1703, Clotilde-Radegonde *de Cupere*, décédée le 10 avril 1721, fille de François-Marie *de Cupere*, baron de Drinckam, et de Marie-Thérèse *Vlaminck*; et, en secondes noces, par contrat du 12 septembre 1735, Marie-Josephe-Agnès *de Croisilles*, dame de la Pierre, veuve, sans enfants, de François-Marie de Harchies, née le 20 janvier 1700 et morte le 5 août 1763.

Il n'eut d'enfants que de son premier mariage, savoir :

1° Charles-Louis-Alexandre, qui suit :

2° Antoine-François, dit le chevalier, capitaine au régiment d'infanterie du Vermandois, né à Saint-Omer le 28 décembre 1703, mort à Landshut, en Bavière, le 25 mai 1743, sans postérité;

3° Adrien-Louis, mort en bas âge le 30 août 1710;

4° François-Ignace, mort en bas âge le 26 septembre 1710;

5° mort en bas âge;

6° Marie-Clotilde-Josephe, dame d'Acquembrone, de Rebreuve, né à Saint-Omer le 11 juin 1711, mariée, par contrat du 20 juin 1751, à Philippe-François-Joseph *d'Audenfort*, chevalier, seigneur de la Potterie, etc., fils de Robert-François, chevalier, et de Marie-Thérèse *de Froy*.

XIX. Charles-Louis-Alexandre, marquis DE BEAUFFORT et de Mondicourt,

BEAUFFORT.

vicomte de Wisques, seigneur de Tardinghem, d'Acquembrone de Vierlinckhove, de Bogaertsvelde, de Sellier, de Cordoimerie, de Brehaut, de Mondiez, de l'Écluse, du Faël, de Malmaison, député général et ordinaire pour le corps de la noblesse d'Artois en 1751, 1752, 1753 et 1758, né à Saint-Omer le 19 août 1704 et mort à Arras le 18 septembre 1780, à l'âge de 76 ans, épousa, par contrat passé au château de Moule le 23 septembre 1746, Florence-Louise-Joséphine DE BEAUFFORT, dame de Graincourt, sa cousine, décédée le 15 mars 1779, fille de Christophe-Louis, comte DE BEAUFFORT, de Croix, de Moule et de Buisschure, vicomte de Houlle, et de Marie-Anne-Françoise-Joséphine *de Croix*, dont :

- 1° Charles-Marie-Louis-Maximilien, né à Saint-Omer le 12 mai 1749, mort dans la même ville le 27 mai 1750;
- 2° Charles-Louis-Marie, né à Saint-Omer, le 25 juillet 1750, mort le 16 mars 1751;
- 3° Charles-Louis-Joseph-Marie-Alexandre, qui suit :
- 4° Ange-Louis-Joseph, né à Arras le 14 octobre 1759;
- 5° Charles-Louis-Ferdinand-Balthazar, dit le vicomte DE BEAUFFORT, né à Arras le 8 janvier 1761, prit du service, le 20 avril 1776, dans le régiment d'infanterie du roi de France, dans lequel il devint capitaine en 1789. Il donna sa démission en juin de l'année suivante. Il fut chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, puis chevalier honoraire de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, du consentement de l'empereur dont il fut nommé chambellan en avril 1804. Il mourut à Vienne en 1826.
- 6° Philippe-Charles-Henri-Louis, dit le comte DE BEAUFFORT, né à Arras le 15 juillet 1766, prit du service en Espagne en 1785, devint colonel de cavalerie des gardes royales, brigadier, maréchal-de-camp en 1798, lieutenant-général en 1802, chevalier de l'ordre de Calatrava, mourut à Lille en décembre 1823;
- 7° Marie-Louise-Dorothée, née à Saint-Omer le 7 août 1747, décédée dans la même ville le 2 mars de l'année suivante :
- 8° Marie-Louise-Henriette, dite mademoiselle DE BEAUFFORT, née à Arras le 4 janvier 1752, chanoinesse à Denain le 30 avril 1766, puis carmélite à Valenciennes en 1785, décéda à Tournay en mai 1805;
- 9° Victoire-Louise-Marie-Caroline, dite mademoiselle de Mondicourt, née à Arras le 27 août 1756, chanoinesse de Denain le 15 septembre 1766, épousa, le 11 juin 1776, Emmanuel-Constant-Joseph DE BEAUFFORT, chevalier, seigneur de Hannescamps, ancien capitaine au régiment d'infanterie du roi de France, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, né le 28 avril 1726, fils de François-Joseph, chevalier, seigneur de Lassus, et de Marie-Florence *de Coupigny*;
- 10° Félicité-Louise-Marie-Éléonore-Dorothée, née à Arras, le 26 avril 1763, chanoinesse de Denain le 10 septembre 1776, épousa, par contrat du 11 juin 1786,

BEAUFFORT.

au parloir des Carmélites à Valenciennes, Henri-Charles-Léopold, comte de *Gourcy*, chevalier, seigneur de Moineville, etc., fils de Léopold-Charles-Laurent et de Marie-Thérèse-Henriette, comtesse de *Ligniville*.

XX. Charles-Louis-Joseph-Marie-Alexandre, marquis DE BEAUFFORT et de Mondicourt, vicomte de Wisques, seigneur de Tardinghem, de Bogaertsvelde, de Sellier, de Brehaut, de l'Écluse, de Cordoimerie, du Faël, de Graincourt, de Vierlinckhove, de Malmaison, né à Arras le 12 décembre 1753, prit fort jeune du service dans un régiment d'infanterie et devint enseigne au régiment des gardes françaises en 1770. Il quitta le service après la mort de son père et se maria, à Bruxelles, le 7 février 1781, à Honorine-Léopoldine Ghislaine, comtesse de *Merode*, fille de Philippe-Maximilien-Mathias-Werner, comte de *Merode*, marquis de Westerloo, et de Marie-Josephe, comtesse de *Merode*, princesse de Rubempré, dont :

1° Philippe-Ernest, qui suit :

2° Charles-Jules, né au château de Hannescamps le 7 mai 1783, chevalier de minorité dans l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, entra au service du roi d'Espagne, dans la compagnie flamande de ses gardes du corps et mourut le 24 décembre 1827 ; il épousa, le 20 janvier 1810, Adélaïde de *Pouilly*, dont :

A Emmanuel-Léopold épousa, le 18 mai 1836, Sara-Julie-Mathilde-Ghislaine de *Serclaes*, dont :

* Jules, né à Bruxelles le 12 septembre 1844 ;

** Pauline, née en 1844.

B Caroline-Amélie-Laurence, mariée, le 29 septembre 1829, au comte Camille de *Briey*, ancien ministre des affaires étrangères du royaume.

3° Amélie-Marie, né à Hannescamps le 7 février 1784, mort en bas âge ;

4° Françoise, née au château de Hannescamps en mai 1786, décédée le 11 novembre 1787 et inhumée dans l'église de ce village ;

5° Aimée-Christine-Léopoldine-Joséphine, née à Liège, et baptisée à Notre-Dame-aux-Fonds le 28 avril 1789, mariée au vicomte Claude-Constant de *Namur*, d'Elzée, comte de Marchin ;

6° Ernestine-Pauline, née à Schwetzingen le 10 juillet 1791, décédée à Nancy en 1832, épousa le marquis Gabriel de *Nettancourt-Vaubecourt* ;

7° Marie-Caroline, née à Anvers le 3 janvier 1794, épousa, en 1818, le comte Henri-Julien-Léon de *Lagrandville*, de Lauwe.

XXI. Philippe-Ernest, marquis DE BEAUFFORT, né à Arras le 7 février 1782, épousa, à Tournay le 12 février 1804, Jeanne-Joséphine-Catherine

BEAUFFORT.

de *Wignacourt*, née à Lille le 31 mai 1776, fille aînée de Louis-Antoine, marquis de *Wignacourt*, lieutenant-général au service de France, grand-croix héréditaire de l'ordre de Malte, etc., etc., et de Marie-Françoise-Catherine de *Sainte-Aldegonde*, dont :

1° Alfred-Julien-Philippe, comte, né à Tournay le 5 mars 1805, épousa, en premières noces, Élisabeth *Le Clerc* de Juigné, décédée en 1836, et, en secondes noces, le 9 mai 1842, Marie-Antoinette-Clémentine de *Chateaubriand*.

Il a du premier lit :

A Roger-Anatole-Charles-Philippe, né à Paris le 4 novembre 1833.

Du second lit :

B Ernest-Félicité-Baudouin, né à Paris le 6 septembre 1843, mort en avril 1844.

2° Louis-Léopold-Amédée, comte, né à Tournay le 4 avril 1806, administrateur des beaux-arts, officier des ordres de Léopold et de la Légion-d'Honneur, épousa, le 12 mai 1830, Joséphine-Antoinette-Ghislaine-Élisabeth *comtesse Roose*, de Baisy, dernière du nom, dont :

A Léopold, né à Bruxelles le 23 mai 1832;
B Albert-Ghislain, né le 20 septembre 1833;
C Gabrielle;
D Amélie.

3° Clotilde-Marie-Albertine, née à Tournay le 7 avril 1807;

4° Charles-Louis, né à Tournay le 25 juillet 1808, épousa, le 11 décembre 1832, Herminie *Fourmenstraux*, d'Hangrain, dont :

Henri, né à Lille le 7 août 1840.

5° Marie-Idé-Louise, née à Tournay, épousa N. comte de *Robiano*.

Beaufort, seigneurs de Lassus et du Cauroy.

XIV. Hugues DE BEAUFFORT, seigneur de Lassus, de Sauchoy, d'Hersin, de Beurains, en partie, fils de Jean, seigneur de Marquay, etc., et de Cornélie de *Kilz*, sa seconde femme, hérita des terres de Lassus, de Sauchoy et d'Hersin, par la mort d'Antoine, de Jean, d'Eustache et de Barbe DE BEAUFFORT, ses frères et sœur du premier lit, à l'exclusion des enfants de Romain DE BEAUFFORT, la représentation n'ayant pas lieu en Artois. Tandis que son frère s'efforçait de relever leur nom dans la carrière des armes,

Seigneurs de Lassus et du
Cauroy, barons de Beaufort.

BEAUFFORT.

Seigneurs de Lassus et du
Cauroy, barons de Beaufort.

Hugues DE BEAUFFORT parvint à une position non moins honorable par les études : il devint conseiller du conseil d'Artois, et laissa de sa femme Marguerite de Leval, les enfants qui suivent :

- 1° Antoine, seigneur de Lassus, de Beaurains, d'Hersin, de Warnicamps, capitaine d'une compagnie d'infanterie au service des archiducs, né le 10 septembre 1582, mort à Arras, sans alliance, en 1649, disposa de tous ses biens, le 28 mai de cette année, en faveur des enfants de Jean-Baptiste DE BEAUFFORT et de Jeanne de Belvalet ;
- 2° Jean-Baptiste, qui suit :
- 3° Hugues, seigneur de Sauchoy, épousa, le 26 août 1625, Catherine Cornailles, dont il n'eut qu'une fille, Marie-Anne-Françoise, décédée le 14 août 1636 ;
- 4° Marie, décédée, sans enfants, le 12 juillet 1632 et inhumée à Saint-Jean à Arras, se maria à Antoine de Belvalet, seigneur de Pommeras, de Famechon, de Brévillers, de Sainte-Marguerite, etc., conseiller au conseil provincial d'Artois, veuf d'Éléonore Payen ;
- 5° Isabeau ; — 6° Marguerite, toutes deux sans alliance.

XV. Jean-Baptiste DE BEAUFFORT, seigneur de Lassus, du Ponchel, avocat à Arras, né le 28 août 1585, mort le 30 novembre 1637 et enterré à Saint-Géry à Arras, épousa, en 1613, Jeanne de Belvalet, décédée le 23 octobre 1648 à Douai, où elle s'était retirée, et inhumée à Saint-Jacques de cette ville, fille d'Antoine, seigneur de Pommeras, de Famechon, et d'Éléonore Payen, dame de Ballecour.

De ce mariage vinrent :

- 1° Hugues, seigneur du Ponchel, oratorien, visiteur-général de son ordre en Flandre et en Allemagne, supérieur des maisons de Maubeuge et de Mons, où il termina sa carrière en 1678 ;
- 2° Jean-Baptiste, seigneur de Sauchoy, d'Hersin et du Cauroy, vicaire-général et official du diocèse d'Arras, chanoine de la cathédrale d'Arras, protonotaire du Saint-Siège, plusieurs fois député à la cour, pour le clergé, au nom des États d'Artois, mort en avril 1680, gtt à la cathédrale d'Arras ;
- 3° Pierre-Ignace, chevalier, seigneur de Warnicamps, d'Averval, mort le 14 janvier 1677 et enterré, avec épitaphe, à Sainte-Croix à Arras, épousa, par contrat du 5 mars 1650, Marguerite de la Forge, dame de la Vallée, du Bruslé, décédée le 19 mai 1674 et inhumée auprès de son mari, fille de Pierre de la Forge, seigneur de Quivigny, et d'Anne de Berry, dame de la Vallée et du Bruslé, dont une fille et enfant unique, Marie-Marguerite, dame de Warnicamps, mariée, en 1677, à Jean-François Vollant, chevalier, marquis de Lisbourg ;
- 4° Antoine-Joseph, qui suit :
- 5° Marie, mariée en 1647 à Charles de Cuellerie, seigneur de Chanteraines, de

BEAUFFORT.

Boursies, de Quiéry, de Forestel, capitaine-lieutenant d'une compagnie d'hommes d'armes au service d'Espagne, fils d'Antoine et d'Anne *de Moncheaux* ;
6° Marguerite-Gertrude, décédée en 1692, mariée à Charles *de Moncheaux*, chevalier, seigneur de Moncheaux, de Fonquevillers, de Hannescamps, de Beauvoir, mort en 1703 et enterré auprès de sa femme à Hannescamps.

Seigneurs de Lassus et du
Cauroy, barons de Beaufort.

XVI. Antoine-Joseph DE BEAUFFORT, chevalier, seigneur de Lassus, du Cauroy, de Sauchoy, d'Hersin, né au mois de mai 1635, mort au château du Cauroy le 4 octobre 1694, et enterré à Saint-Jean à Arras, épousa, par contrat du 26 février 1675, Antoinette-Adrienne *de Mont-Saint-Eloy*, dame de la Boucharderie, décédée à Arras le 21 août 1719, et inhumée auprès de son mari, fille de Nicolas, seigneur de Nédonchel, et d'Antoinette *de Maillet*, dont :

- 1° Albert-Joseph, né le 10 mai 1680, mort au Cauroy le 20 décembre 1686;
- 2° François-Joseph, qui suit :
- 3° Louis-Ignace, né le 2 octobre 1689, mort en 1698;
- 4° Marie-Madelaine, née le 5 mai 1676, décédée le 20 mars 1713, et inhumée à Saint-Martin, à Courtrai, se maria, en 1696, à Gaston-François *de Saint-Vaast*, chevalier, marquis d'Honnecourt, capitaine au régiment de Normandie, fils de Henri *de Saint-Vaast* et d'Alix *de Monbertault*;
- 5° Jeanne-Isabelle, dame d'Hersin, en partie, née le 25 décembre 1677, décédée à Arras le 9 juillet 1744, se maria, en premières noces, en 1699, à Guy *de Moncheaux*, chevalier, seigneur de Wavans, de Beauvoir, de Rivière, etc., major au régiment d'Isenghien, son cousin-germain, mort le 17 septembre 1700, et, en secondes noces, en octobre 1702, à François-Joseph *de Partz*, chevalier, marquis d'Esquirres, capitaine au régiment d'Isenghien, mort en 1756;
- 6° Marie-Antoinette-Charlotte, née le 20 août 1681, décédée le 13 juillet 1682;
- 7° Adrienne-Françoise, dite mademoiselle de Lassus, née le 17 mars 1683, décédée au Cauroy le 10 juillet 1755, sans alliance;
- 8° Barbe-Françoise, dite mademoiselle du Cauroy, née le 5 avril 1685, décédée le 14 février 1721, sans alliance.

XVII. François-Joseph DE BEAUFFORT, chevalier, seigneur de Lassus, de Saulchoy, du Cauroy, de Beurains, en partie, de Hannescamps, de Mont, du Plouich, de la Brayelle, de Fréwillers, de Saint-Sauveur, d'Agival, des Mottes, de Bacouée, de Novarre, de Vaux, baron de Nédonchel, né le 21 juillet 1687, épousa, par contrat du 13 avril 1722, Marie-Florence *de Coupigny*, dame de Plouich et de Mont, en partie, née en 1693, décédée au château du Cauroy le 16 octobre 1761, fille aînée de Philippe-Constant *de Coupi-*

BEAUFFORT.

Seigneurs de Lassus et du
Cauroy, barons de Beaufort.

gny, chevalier, seigneur de Fouquières, lez-Lens, chef de l'illustre maison
de Coupigny, dit Mallet, et de Marie-Josephe *Dupont*.

De ce mariage sont issus :

- 1° Constant-Antoine-Joseph, né en décembre 1722, mort le 20 janvier 1724;
- 2° Jean-Baptiste-Charles-Adrien, seigneur du Cauroy, du Sauchoy, baron de Nédonchel, né en décembre 1724, mort célibataire;
- 3° Emmanuel-Constant-Joseph, qui suit :
- 4° Marie-Josephe-Antoinette, née en janvier 1724, morte sans alliance au château du Cauroy le 6 avril 1770;
- 5° Marie-Albertine-Josephe, née en mars 1729, se maria, le 8 avril 1761, à Charles-Philippe-Bernard *de Hybert*, chevalier, baron de la Motte, capitaine au régiment de Montmorin, fils de Charles-Joseph et de Françoise-Thérèse-Josephe *de Gargan-Rollepot*;
- 6° Marie-Henriette-Constance, née en 1730, abbesse d'Estrun en 1789;
- 7° Marie-Jeanne-Barbe-Florence, dite mademoiselle du Plouich, née en 1732, décédée au Cauroy, sans alliance;
- 8° N., dite mademoiselle du Sauchoy, née en 1738, décédée au couvent des Ursulines à Arras en 1749.

XVIII. Emmanuel-Constant-Joseph, *baron DE BEAUFFORT*, chevalier, seigneur de Lassus, du Cauroy, de Sauchoy, de Hannescamps, né le 28 février 1726, prit du service en France à un âge très-jeune et le quitta en 1768 avec la décoration de chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et une pension de huit cents livres; il épousa, par contrat du 11 juin 1776, Victoire-Louise-Marie-Caroline *DE BEAUFFORT*, chanoinesse du chapitre de Denain, fille de Charles-Louis-Alexandre, marquis *DE BEAUFFORT*, et de Florence-Louise-Josephe *DE BEAUFFORT*, de manière que ce mariage réunissait trois branches de la maison de Beaufort.

De ce mariage sont issus :

- 1° Marie-Caroline, chanoinesse à Denain le 30 décembre 1782, naquit au Cauroy le 22 avril 1777 et mourut au même château en 1786;
- 2° Marie-Louise-Henriette-Albertine, chanoinesse à Denain le 30 décembre 1782, naquit à Hannescamps le 22 août 1778 et décéda dans un couvent à Mons en 1791;
- 3° Clotilde-Marie-Florence, née au Cauroy le 7 février 1780;
- 4° Charles-Auguste-Marie, qui suit :
- 5° Alphonse-Charles-Marie-Constant, chevalier de Malte, prit du service dans les gardes wallonnes en Espagne, né le 18 septembre 1783, mort à Madrid en 1803;

BEAUFFORT.

- 6° Joséphine-Ferdinande, née au Cauroy, décédée au château de Lignereuil le 7 mai 1807, se maria en janvier de la même année avec Adrien-Eugène *de Tramécourt*; Seigneurs de Lassus et du Cauroy, barons de Beaufort.
- 7° Éléonore-Marie, née au Cauroy le 14 novembre 1789;
- 8° et 9° Eugénie-Marie, Eulalie-Marie, nées au Cauroy le 27 octobre 1793;

XIX. Charles-Auguste-Marie, *baron DE BEAUFFORT*, né au Cauroy le 23 décembre 1781, épousa Caroline *Le Clerc* de Juigné, dont :

- 1° Alphonse-Charles-Marie, qui suit :
- 2° Marie-Charlotte-Ferdinande, mariée le 22 mars 1838, à N., *baron de Coriolis*.

XX. Alphonse-Charles-Marie, *baron DE BEAUFFORT*, né à Paris le 26 juin 1817, épousa, le 29 mars 1842, Sidonie *de Rochedragon*, dont une fille Antoinette.

Beaufort de Saire et de Cessoye.

IV. Wautier *DE BEAUFFORT*, seigneur de Saire, de Cessoye et de Brie, mort vers la mi-carême de l'an 1212, laissa de sa femme, Marie, dame d'Angre, les enfants qui suivent : Seigneurs de Saire et de Cessoye.

- 1° Baudouin, qui suit :
- 2° Jean, sire d'Angre, dont l'alliance est inconnue, laissa un fils légitime :

Thomas, seigneur d'Angre, mort en 1298, épousa Annotte, dont il eut :

* Goy, mort jeune en 1290;

** Jean, chevalier, seigneur d'Angre, florissait au milieu du xiv^e siècle. Il laissa plusieurs enfants, savoir :
1° Jean, sire d'Angre, mort vers le 1^{er} avril 1361, épousa, en 1359, Jeanne *Desprez*, décédée sans enfants; — 2° Henri, sire d'Angre après son frère; — 3° Jeanne; — 4° Sainte; — 5° Marie; — 6° Isabeau; — 7° Philippe; ces derniers, dont le sort est inconnu, figurent tous dans un acte de partage signé par eux le 4^{er} avril 1361.

V. Baudouin *DE BEAUFFORT*, chevalier, seigneur de Saire, de Cessoye et de Brie, élevé par les soins de son tuteur Guy, seigneur de Beaufort et de Noyelles-Vion, accompagna saint Louis à la Terre-Sainte, où il périt à la bataille de Massoure; il épousa Agnès *de Gavre*, fille de Rase, sire de Gavre, de Chièvre et de Liedekerke, boutillier de Flandre, et de Clarisse *d'Herzelles*, dame d'Exaerde, dont :

- 1° Geoffroy, qui suit :
- 2° Thomas, époux de Marguerite....;
- 3° Enguerrand, sans postérité.

VI. Geoffroy *DE BEAUFFORT*, chevalier, seigneur de Saire, de Cessoye et

BEAUFFORT.

Seigneurs de Saire et de Cessoye. de Brie, se trouva au siège de Tunis en 1270. Par son testament du 4 avril 1300, il choisit pour exécuteur de sa dernière volonté Jeannet, dit Payen, seigneur DE BEAUFFORT, chevalier, et Raoul DE BEAUFFORT, chevalier, seigneur du Metz et de Marquay, ses cousins. Il mourut au commencement de l'an 1301. Il épousa Yolande *de Prouvy*, fille de Gérard, seigneur de Prouvy, et Ide *de Guisne*, dont :

- 1° Bernard, seigneur de Saire, de Cessoye et de Brie, prit part, avec son frère-puîné, à la guerre de Flandre, en 1302, et mourut en 1307, sans génération ;
- 2° Pierre, qui suit :
- 3° Guillaume fut envoyé avec Jean de la Forest et Clément de Savie par Philippe-le-Bel vers le roi d'Angleterre pour déclarer à ce prince la volonté du roi de France de garder la trêve ;
- 4° Ganthier, chanoine de la cathédrale de Thérouanne, en 1320 ;
- 5° Robinet servit avec distinction le roi de France, en qualité de chevalier-bachelier et de chef d'une compagnie de quarante écuyers et d'autant d'archers, sous la conduite d'Enguerrand de Bournonville. Il mourut sans postérité.

VII. Pierre DE BEAUFFORT, sire de Saire, de Cessoye et de Brie après son frère aîné, fut surnommé l'Aveugle. On prétend qu'il recouvrit la vue d'une manière miraculeuse. Il se trouva aussi à l'armée de Flandre en 1302 et 1303. Lors de la mort du dernier héritier mâle d'Aubert DE BEAUFFORT, en cette année, il eut avec Raoul DE BEAUFFORT, seigneur du Metz et de Marquay, une sérieuse contestation qui fut néanmoins apaisée au moyen d'une transaction conforme à l'esprit de son époque. Il épousa Agnès *d'Haveskerke* et mourut l'an 1340, laissant les enfants dont voici les noms :

- 1° Antoine, qui suit :
- 2° Aimery, évêque d'Arras, mort en 1361 et inhumé au chœur de sa cathédrale ;
- 3° Wautier n'eut point de postérité de sa femme Mathilde *Boubers* ;
- 4° Anne, femme de Thibaut *de Canteleux*, chevalier ;
- 5° Marguerite, chanoinesse de Mons, en 1340 ;
- 6° Marie, femme de Gérard *de Liencourt*, dit de Harle, seigneur de Liencourt, issu, paraît-il, de la maison de Beaufort dont il portait les armes. Marie *de Liencourt* acheta de son neveu Baudouin DE BEAUFFORT la terre de Saire.

VIII. Antoine DE BEAUFFORT, chevalier, seigneur de Saire, de Cessoye et de Brie, échanson du comté de Flandre, mort vers 1369, épousa Anne *Audrehem*, décédée en 1370, sœur d'Arnoud (1), chevalier, maréchal

(1) On lit dans Harb, *Mém.* t. 2, p. 186 : « *Odrehem*, habitation d'Audry, village connu dès le XII^e siècle, a donné le jour au fameux Arnoul d'Audrehem, un des hommes de guerre les plus remarquables du XIV^e siècle. Il fut maréchal de France en 1332. La motte de son château était encore apparente il y a peu d'années. »

BEAUFFORT.

et porte-oriflamme de France. Antoine DE BEAUFFORT ne laissa qu'un fils, *Seigneurs de Saire et de Cessoie.*
savoir :

IX. Baudouin DE BEAUFFORT, dit le Dépensier, servit sous le maréchal d'Audrehem, son oncle, fut gouverneur de Guise et de Bohain, et par sa mauvaise conduite, il aliéna les seigneuries et autres terres qu'il tenait de la succession de ses parents. Il mourut le jour de Saint-Luc de l'an 1377. Il épousa, par contrat du 27 avril 1364, Huline de Rosimbos, décédée en 1376, fille de Baudouin, seigneur de Rosimbos, chevalier, et d'Agnès de Liedekerke, dont :

1° Philippe, chevalier, capitaine d'Arras le 1^{er} juin et 13 septembre 1414. L'historien Dom Devienne, 3^e p., p. 33, donne la teneur de sa commission : « Qu'il sera chargé de mettre et tenir en la ville tel nombre de gendarmes qu'il jugera expédient, de faire assembler les sujets, manants et habitants d'icelle, d'empêcher les pilleries et dommages, tant dans la ville qu'aux environs, de visiter la ville, de la garnir de murs, guérites et fossés, de démolir et abattre les murs qu'il trouverait convenables, les maisons qui pourront nuire tant dans la ville que dans les faubourgs, de faire marcher les arbalétriers et archers, tout ainsi que pourrait faire le gouverneur, de garder l'une des portes de la ville et de la faire ouvrir quand il serait nécessaire. » Dom Devienne fait observer qu'il paraît que cette place de capitaine n'avait lieu qu'en temps de guerre. Philippe DE BEAUFFORT fut tué avec son frère le 24 octobre 1437, dans un faubourg d'Arras, sans avoir été marié;

2° Payen, chevalier, maître-de-camp au service des ducs de Bourgogne, dont parle Monstrelet, sous les années 1415, 1416 et 1417, périt le 24 octobre 1437, sans alliance.

Beaufort-Noyelles-Vion.

VI. Jean, ou Jeannet, dit Payen, seigneur de Beaufort, et Sainte de Hamelincourt, sa femme, laissèrent :

Noyelles-Vion.

1° Colard, dit à la Barbe, seigneur de Beaufort et de Bavincourt, chevalier, mort sans enfants, fut capitaine de neuf écuyers et de douze archers, au service de Philippe-le-Bel, roi de France;

2° Froissart, qui suit :

VII. Froissart DE BEAUFFORT, chevalier, seigneur de Beaufort et de Bavincourt, après la mort de son frère, fut tué dans le combat qui se donna en juillet 1340, près de Saint-Omer : il succomba glorieusement aux pieds d'Eudes, duc de Bourgogne. Ses restes mortels furent déposés dans l'église

BEAUFFORT.

Noyelles-Vion. collégiale de Saint-Omer. Il laissa de sa femme *Jeanne ou Alix de Mailly*, fille de *Jean de Mailly*, dit Maillet, et de *Jeanne de Pecquigny* :

- 1° Renaud, chevalier, seigneur de Beaufort et de Bavincourt, capitaine et garde du château d'Avesnes, en 1360, au nom de Philippe-de-Valois, mourut sans alliance;
- 2° Mathelin, ou Matthieu, dit Froissart, qui suit :
- 3° Robin, un des huit écuyers de son parent Colard *de Mailly*;
- 4° Colard, bailli et capitaine d'Avesnes-le-Comte, d'Aubigny et de Quiéry depuis le 17 octobre 1369 jusqu'au 1^{er} août 1382;
- 5° Segremor; — 6° Jean, sans alliance;
- 7° Catherine, femme de Simon *d'Ardoing*, seigneur de Montsoreau;
- 8° Barbe, femme de Simon, dit *Courcol*, seigneur de Baillencourt, fils de Maximilien et de Geneviève *d'Ailly*.

VIII. Mathelin, ou Matthieu, dit Froissart DE BEAUFFORT, seigneur de Beaufort et de Bavincourt, épousa Marie, dame de Ransart, veuve de Jean, seigneur de Divion et d'Aix, fille de Wautier, baron de Ransart, et de Sara *Louchart*. Mathelin laissa :

- 1° Colard, dit l'Étourdi, chevalier, seigneur de Beaufort et de Bavincourt, mort sans enfants en 1410, épousa Marie *de Sains*, dame de Maninghem, en partie, fille de Tassart, dit Harpies, chevalier, seigneur de Sains, lez-Hauteclocque;
- 2° Renaud, dit Froissart, chevalier, seigneur de Beaufort et de Bavincourt, après son frère, ainsi que de Blairville, gouverneur et capitaine du château de Béthune le 22 octobre 1413, mourut sans alliance. Il porta les armes pleines des seigneurs de Beaufort, depuis la mort de Philippe DE BEAUFFORT, capitaine d'Arras, aîné de la maison;
- 3° Colard, dit Payen, qui suit :
- 4° Hélène souvent confondue avec une autre Hélène DE BEAUFFORT, fille de Jean, seigneur de Marquay et de Sauchoy, et de Marie *de Paris*, se maria avec Philippe, dit Payen, *de Habarcq* (1), chevalier, seigneur de Habarc, de Gournay, de Villers-Châtel, de Noyelles-Vion, fils de Colard, dit Payen, seigneur de Habarc et de Jeanne de Lierres, dame de Gournay, de Villers-Châtel, Thiembronne. De ce mariage naquit Antoine *de Habarcq* qui épousa Jeanne *le Josne*, fille de Robert, gouverneur d'Arras;
- 5° Marguerite, dont la destinée est inconnue;
- 6° Marie, confondue avec une autre Marie DE BEAUFFORT, chanoinesse de Mons, sa nièce, épousa Étienne *de Herissem*, chevalier, seigneur de Bousval, veuf de Jeanne d'Applincourt, fils d'Arnoud *de Herissem*;

(1) M. Harbaville dit au sujet du village de Habarc : « Les seigneurs de Habarcq, de la famille de Beaufort, ont eu dans le pays une grande influence sous les princes de la maison de Bourgogne. »

BEAUFFORT.

7° Jacqueline de Beaufort, fille naturelle, se maria à Jacques Guillemant, fils d'un chanoine d'Arras;

Noyelles-Vion.

8° Marie de Beaufort, fille naturelle, mariée en 1432 à Michel de Dours, dit Bridoul.

X IX. Colard, dit Payen, DE BEAUFFORT, chevalier, seigneur de Ransart, et puis de Beaufort depuis la mort de son frère Renaud, de Montenescourt (le 1^{er} mai 1439), de Fisseux, de Beaumetz-Pourchelet (1435), relevant de Philippe de Saveuse, à cause de sa femme, de Wailly, de Monchy-au-Bois, de Blairville, de Biefvillers le 17 Juillet 1437, de Bavincourt le 11 mars 1444, de Carles, de Boisieux, de Graincourt, de Brétencourt, en partie (septembre 1431), etc., conseiller et chambellan du duc de Bourgogne, épousa Jeanne ou Isabelle d'Ollehain, fille de Hugues ou Jacques, seigneur d'Estaimbourg, et d'Isabeau de Sainte-Aldegonde, dite de Noircarmes. C'était un grand seigneur; Jacques du Clercq assure que Payen DE BEAUFFORT, chevalier, était noble homme et une des anciennes bannières d'Artois, riche de cinq à six cents francs de rente. Nonobstant sa richesse et sa naissance, ou plutôt à cause d'elles, il fut emprisonné en 1460, à l'âge de 72 ans. Écoutons le récit de cet événement par Dom Devienne, 3^e partie, p. 98 de son *Histoire d'Artois* : « A la fin de juin 1460, on punit encore comme
« vandois à Arras, Colard, dit Payen, DE BEAUFFORT, âgé d'environ soixante
« ans. Il fut conduit avec plusieurs autres dans les prisons de l'évêque,
« quoiqu'ils jurassent par tout ce qu'il y avait de plus sacré, ne s'être
« jamais rendus coupables de ce dont on les accusait. On invita l'inqui-
« siteur de Tournay et les ecclésiastiques voisins de venir les juger; ce qu'ils
« refusèrent, en sorte que ceux qui avaient jugé les précédents, jugèrent
« encore ceux-ci. BEAUFFORT fut déclaré hérétique, apostat, idolâtre, con-
« damné à être battu publiquement de verges et hué; ce qui fut exécuté
« par l'inquisiteur même de la foi. Il fut de plus condamné à tenir prison
« fermée pendant l'espace de sept ans, en tel lieu que bon semblerait à
« l'évêque, de mettre au tronc de Malines, destiné à fournir de l'argent à
« ceux qui voulaient aller combattre les infidèles, six mille livres, monnaie
« d'Artois, valant cinq mille écus d'or; item, à quinze cents livres pour les
« frais de l'inquisition; à cent cinquante livres pour la fabrique de la
« cathédrale; à cent livres pour faire dresser une croix de pierre aux hautes
« Fontaines, où il avait fait service au diable; à cent livres pour l'église de
« la Trinité du faubourg d'Arras; à cent livres pour les Jacobins; à cent
« livres pour les frères Mineurs; à cent livres pour les fidèles de Dieu;
« à dix-huit livres pour les hôpitaux d'Arras. BEAUFFORT appella de cette

BEAUFFORT.

Noyelles-Vion.

« sentence au parlement de Paris, quoiqu'on l'eût mise à exécution : elle
« fut déclarée nulle, injuste, abusive, pleine d'exès et d'attentats : on con-
« damna aux dépens les vicaires-généraux d'Arras; on rétablit dans leur
« honneur et dans leurs biens ceux qu'ils avaient flétris et l'on réintégra
« dans leur réputation ceux qui étaient déjà morts. Cet arrêt fut rendu
« en 1461. Quelque juste qu'il fût, il ne fit qu'animer davantage les inqui-
« siteurs d'Arras. Ils jurèrent la perte de BEAUFFORT. On continua de lui
« supposer des crimes. Il fut arrêté sur de nouvelles imputations, et les
« juges ecclésiastiques l'ayant déclaré atteint et convaincu, le livrèrent
« à la justice séculière, qui le condamna à mort et fit exécuter cette
« malheureuse victime du fanatisme et de la vengeance. » Le même
auteur reprend son récit à la page 182, sous l'année 1491, en ces termes :
« Les atrocités de l'inquisition établie dans l'Artois, et surtout le supplice
« de Colard DE BEAUFFORT, un des seigneurs les plus distingués de cette
« province, avaient soulevé le public. La maison DE BEAUFFORT, ne crut
« pas pouvoir se dispenser de prendre les moyens de faire réparer la
« flétrissure qui retombait sur elle. Elle porta ses plaintes au parle-
« ment de Paris. L'instruction de cette affaire dura trente ans. Elle fut
« enfin jugée définitivement le 20 mai 1491. L'arrêt fut rendu contre
« maître (1) Robert le Josne, gouverneur d'Arras, Robert de Markais,

(1) Il est nécessaire pour l'intelligence d'un événement aussi atroce de faire connaître la personne de Robert le Josne, grand-père de la femme de Philippe DE BEAUFFORT, fils de l'infortuné Colard, et nous pensons ne pouvoir faire mieux que d'emprunter un passage des *Mémoires* de Jacques du Clercq, leur compatriote et leur contemporain. Voici ce que rapporte cet auteur à la page 257 du tome 4^e de l'édition de Bruxelles : « En l'an 1463, le 19 avril, après Pâques, environ 12 heures à
« midi, mourut maître Robert le Josne, licencié ès-lois et décrets, chevalier, gouverneur d'Arras,
« à l'âge de 92 ans ou environ, et mourut dans son hôtel à Arras. Ce maître Robert le Josne était
« natif de Lens, en Artois, et d'assez petit lieu; mais par son sens, il fut en son temps très-
« élevé; il fut d'abord, à sa sortie des écoles, avocat à Amiens, puis conseiller du roi Henri
« d'Angleterre, qui le fit chevalier et lui fit plusieurs biens. Après la mort du roi Henri, Philippe,
« duc de Bourgogne, le fit bailli d'Amiens. Il fit si dure justice que, disait-on, il ne faisait que
« pendre, mourir, décapiter et noyer; et l'on disait même que c'était pour s'enrichir des
« dépouilles des Français qu'on accusait d'être Armagnacs. Le commun d'Amiens s'émut; et
« comme le Josne en fut averti, il quitta la ville en toute hâte et alla auprès du duc de Bour-
« gogne qui le nomma gouverneur d'Arras.

« Robert le Josne eut deux fils et une fille. L'un d'eux, nommé Jean, fut mis à l'école et devint
« évêque d'Amiens, puis alla à Rome, fut évêque de Thérouanne et ensuite cardinal; très-diligent
« et subtil, il gouverna en partie le saint-siège à Rome. Il était très-riche et il fit beaucoup de
« bien à tout son lignage. Il mourut à l'âge de quarante ans ou environ. S'il ne fut mort si jeune,
« il était homme pour être pape.

« L'autre fils, nommé Guillaume, chevalier, acheta les terres de Contay, de Montcourt et autres.
« Il prit a femme une très-noble damoiselle qui était fille du seigneur de Luly, sœur de la dame

BEAUFFORT.

« son lieutenant, l'évêque d'Arras, Jean Thibaut, son official, Pierre Du-
« hamel et Pierre Ponchon, ses vicaires, frère Guillaume Lestroussart,
« soi-disant inquisiteur de la foi, Jacques Dubois, doyen d'Arras, Jean
« Faulconnier, religieux des frères Mineurs, évêque de Barat, et Jean Forme,
« secrétaire du comte d'Estampes. Il porte que ledit BEAUFFORT et trente
« autres que l'on nomme ont été mal et abusivement pris, emprisonnés,
« procédés, sentenciés et exécutés, etc. Augeniot, conseiller au parlement,
« fut nommé pour faire exécuter cet arrêt. Étant arrivé à Arras, il ordonna
« aux mayeur et échevins d'en faire deux publications à son de trompe
« dans tous les carrefours de la ville, les 13 et 16 Juillet. La première
« portait que le lundi 18 du mois, à huit heures du matin, il serait fait sur
« un échafaud, dressé en la cour de l'hôtel principal de la cité d'Arras, un
« sermon par un docteur régent en la faculté de Théologie à l'université de
« Paris, dans lequel sera exposé en partie le contenu de cet arrêt. La
« seconde publication portait que chacun festoiera ledit jour de lundi et
« que l'on donnera aux meilleurs joueurs, et qui le meilleur jeu joueront
« de folie moralisée, une fleur de lis d'argent, et au meilleur ensuivant,
« une paire d'oisons. Le commissaire ordonna de plus aux mayeur et éche-
« vins d'Arras, d'envoyer à Saint-Pol, à Bapaume, à Hesdin, à Aire et à
« Théroouanne, une copie de l'arrêt du parlement et du sermon qui devait
« être prêché, afin que ces deux pièces fussent lues le lundi 18 juillet en
« présence de tout le peuple.

« Ce jour étant arrivé, les officiers du roi et le corps de ville en robes,
« se trouvèrent à la halle à sept heures du matin et accompagnèrent le
« commissaire dans la cour de l'évêché, où devait se faire la cérémonie. On
« fit d'abord lecture de la requête présentée par le seigneur DE BEAUFFORT.
« Jean Longlet, licencié ès-lois, déclara que sa postérité et les autres par-
« ties intéressées et énoncées dans l'arrêt, étaient rétablies en leur répu-
« tation, et que la sentence de l'évêque d'Arras et de son conseil devait
« être regardée comme non avenue. Ensuite maître Boussart, docteur en
« théologie, commença le sermon auquel le seigneur DE BEAUFFORT et les

« de Sayeuse. Il en eut plusieurs enfants qu'il allia hautement. Il fut maître-d'hôtel du comte
« de Charolois, et après son père, gouverneur d'Arras; il était subtil et sage.

« La fille fut mariée à un gentilhomme nommé le Besque de Ranchicourt, chevalier, et laissa
« quatre filles et deux fils : l'aîné fut évêque d'Arras et les filles furent hautement mariées.

« Maître Robert eut un grand sens naturel, mais il était très-convoiteux et luxurieux, même
« jusqu'à la fin de ses jours; mais environ un an avant sa mort, il revint en enfance. Il succomba
« en peu de jours et il ne fut guère plaint à Arras et aux environs que de ses parents, serviteurs
« et amis. »

Noyelle-Vion.

BEAUFFORT.

Noyelles-Vion.

« autres parties intéressées assistèrent, placés sur l'échafaud. Il prit pour
« texte : *Erudimini qui judicatis terram*, instruisez-vous, vous qui jugez les
« autres. Après le sermon, un huissier du parlement fit la lecture de l'arrêt.
« Ensuite le commissaire, les officiers du roi et le prédicateur, conduits
« par les mayeur et échevins, allèrent au logis du seigneur DE BEAUFFORT
« qui leur donna à dîner. Après le repas, on commença les jeux sur la
« Petite-Place, et la journée pendant laquelle les bourgeois s'étaient abste-
« nus de toute œuvre servile, se termina par un feu de joie, auquel assis-
« tèrent les différentes compagnies de la ville, entre lesquelles on distinguait
« l'abbé de Liessies et ses suppôts, la bannière et les étendards déployés.
« Ce fut ainsi qu'on vengea les outrages que l'inquisition faisait depuis
« longtemps à la religion et à la raison et que le fanatisme fut tout à la
« fois démasqué et puni. »

Les enfants du malheureux Colard DE BEAUFFORT sont :

- 1° Philippe, qui suit :
- 2° Antoine, auteur des Beaufort, seigneurs de Boisieux;
- 3° Jean, baron de Beaumetz, seigneur de Biefvillers dont il fit le dénombrement en 1475, avec le titre de noble et puissant homme, et de Boyaval, mort sans alliance, laissa néanmoins un fils nommé Louis de Beaufort;
- 4° Jeanne, mariée en 1442, à Antoine, seigneur de Rivery et de Villers, capitaine d'Amiens en 1465;
- 5° Isabeau se maria avec Pierre, seigneur du Cauroy et de Fontaine lez-Boulans, chevalier;
- 6° Jeanne se maria en premières noces à Jean *Van Spielt*, seigneur de la Wichte, fils d'Olivier et d'Isabelle *de Gavre*, dite d'Escornaix, et en secondes noces à Jean *de Baillencourt*, seigneur de Saint-Martin en Blairville, son cousin, fils de Jean *de Baillencourt*, dit Courcol, seigneur de Saint-Martin en Blairville, d'Ayette, etc, et de Marguerite *de la Couronne*;
- 7° Marie, chanoinesse de Mons en 1461.

X. Philippe DE BEAUFFORT, dit le Barbu, chevalier, seigneur de Beaufort, de Ransart, de Biefvillers, en entier, qu'il releva le 30 juillet 1468, de Bavin-court, de Boyaval, de Graincourt, de Hestrus, de Curles, de Villers-l'Hôpital, de Montenescourt, etc., capitaine de la ville d'Arras, en 1473 et 1476, pour le duc de Bourgogne, qui le créa chevalier en cette année, mort en 1478 et enterré à l'église de Beaufort, épousa, en 1461 ou environ, à l'époque des malheurs ou du supplice de son père, Jeanne *le Josne*, dame de Contay, veuve d'Antoine, seigneur de Habarc, fille de Guillaume, petite-fille de Robert *le Josne*, gouverneur d'Arras, qui prononça contre son père, et

BEAUFFORT.

de Jeanne de Beauvoir, dame Lagnicourt. Tout fait supposer que Colard de BEAUFFORT s'est opposé au mariage de son fils avec la petite-fille d'un homme généralement méprisé à cause même de sa fortune, et que son opposition attira sur sa tête l'affreuse vengeance dont nous avons donné les détails. Noyelles-Vion.

Je me hâte de reconnaître que Philippe de BEAUFFORT s'efforça de sauver son père; Jacques du Clercq l'assure positivement : « Le 25 janvier 1460, « dit cet écrivain, t. 3, p. 94, l'huissier, accompagné de Philippe de « BEAUFFORT, lui quatrième des frères légitimes (1), savoir : Pierre, Raoul « et Jacques de Habarcq, et autres jusqu'au nombre de trente ou environ, « bien enbatonnés de bâtons de guerre, vinrent chez les vicaires de l'évê- « que auxquels l'huissier, de par le roi de France, requit avoir obéissance « d'exploiter ce qu'il était chargé de faire. Les vicaires eurent peur et ne « comparurent point; alors, entre dix et onze heures du matin; l'huissier « alla à l'hôtel de l'évêque et demanda les clés de la prison au geôlier qui « les lui refusa; mais ledit huissier les lui arracha et se rendit au cachot « où était le seigneur de BEAUFFORT et il l'en retira; il le conduisit à Arras « dans sa maison nommée la Quiesvrette, et donna jour aux vicaires de « l'évêque pour comparaître à la cour du parlement contre le seigneur de « BEAUFFORT, au 25 février suivant. »

On lit dans un ancien manuscrit, page 358 : « Noble sire monseigneur « Philippe de BEAUFFORT, chevalier, seigneur dudit lieu et de Ransart, « capitaine de la ville d'Arras, preste à ladite ville 300 livres pour paier « ceux de la garnison de ladite ville et fit ce prest par ordonnance de « monsieur d'Esquerdes, par lettres du 4 de mars 1476. Par aultres du « 16 desdits mois et an est dict qu'il presta aultres 1500 livres, 16 « sous, 4 deniers pour employer comme dessus, et par aultres du 2 de « juing 1477 fit de rechef prest à ladite ville de la somme de 2,000 escus « d'or, tant en plusieurs pieches de vaisselle spécifiées es dites lettres, qu'en « parties d'or pour estre employé au prest que ladite ville fit au roi. « Jean de BEAUFFORT estoit fils aîné et principal héritier dudict messire « Philippe. »

De ce mariage vinrent :

1° Jean, qui suit :

2° Guillaume; — 3° Rodolphe, tous deux sans alliance;

4° Antoinette, mariée à Gilles d'Ongnies, seigneur de Brouay et de Ligny, fils d'An-

(1) Frères d'Antoine, seigneur de Habarc, époux de Jeanne de Contay, et enfants de Philippe, dit Payen, seigneur de Habarc, et d'Hélène de BEAUFFORT.

BEAUFFORT.

Noyelles-Vion.

- toine, seigneur de Brouay, de Sarton et de Ligny, et de Marguerite de Brimeu :
- 5° Jeanne, mariée à Robert *du Fay*, seigneur de Hulluch (1), fils de Laurent *du Fay*, dit Caignard, seigneur de Hulluch, maître-d'hôtel du roi de France, et de Bonne de la Vieville ;
- 6° Marguerite qui figure dans un procès au sujet de la succession de son père, se maria, selon quelques-uns, à Pierre, seigneur de la Hargerie ;

XI. Jean DE BEAUFFORT, chevalier, seigneur de Montenescourt, de Bavin-court, de Ransart, de Hestrud, de Boyaval, de Graincourt, des Beaumetz lez-Loges (2) et Pourchelet, de Biefvillers, de Wailly, de Ficheux, de Hapegrève, d'Estove, de Noyelles lez-Avesnes, de Firmont, de Grosville, gouverneur d'Arras après la mort de Louis Le Josne, en 1492, décéda le 23 septembre 1503 et fut inhumé auprès de sa femme au chœur de l'église de Beaufort ; il épousa Marie de Lannoy, dame de Reusmes, en Tournais, et de Witthem, fille de Jean de Lannoy, seigneur de Lannoy, de Reusmes, de Lys, de Witthem, chevalier de la Toison-d'Or, ambassadeur en Angleterre, gouverneur de Lille, puis de Hollande, de Zélande et de Frise, et de Jeanne de Ligne, sa seconde femme. Ce fut ce Jean DE BEAUFFORT qui demanda la réhabilitation de son grand-père.

De son mariage naquirent :

1° Philippe, qui suit :

- 2° Jeanne, dame de Graincourt, de Boyaval, de Hestrud, décédée sans enfants le 16 juin 1533 et inhumée auprès de son époux dans l'église d'Amougies, se maria, par contrat du 20 août 1525, à Antoine de Montmorency, seigneur de Croisilles, veuf de Françoise de Lannoy, mort le 21 mars 1529, fils de Marc, seigneur de Croisilles et de Marie de Hallewyn ;
- 3° Jeanne, dite la jeune, mariée, par contrat du 4 avril 1522, avec Philippe de Ghistelles, seigneur de la Motte et de Provènes, fils de Jean et d'Antoinette de la Barre de Mouscron.

XII. Philippe DE BEAUFFORT, chevalier, seigneur de Beaufort, de Ransart,

(1) « Hulluch, *Huluce*. En 1070, Eustache, comte de Bologne, assigna à l'église de Lens « sur *Huluce* un terrain d'une boitelée, *unius modii*, et un *courtill*. Le scel de Léotold d'Hulluch « est apposé à cette charte de dotation (*Miræus, Dipl. Belg.*). Son successeur Simon fut témoin « l'année suivante de la charte de l'évêque Liébert. — Cette terre a longtemps appartenu à « l'ancienne famille de Bertoult. » *Harb., Mém.*, t. 1, p. 350.

(2) « Beaumetz lez-Loges. *Bellomansum*, du vieux mot *metz* que la basse latinité a traduit par « *mansus, mansum*, jardin, enclos, manoir. Le châtelain de Beaumetz accorda en 1218 une dime « à Saint-Vaast. A cette époque et dans les deux siècles suivants cette terre appartient aux « puissantes maisons de Habarcq et de Beaufort. » *Harb., Mém.*, t. 1, p. 166.

BEAUFFORT.

de Montenescourt, de Boyaval, de Graincourt, de Reusmes, de Witthem, de Beaumetz, de Ficheux, de Pourchelet, de Wailly, de Biefvillers, de Monchy-au-Bois, de Roellecourt, de Lohette ou Liauwette, conseiller et chambellan de l'empereur Charles-Quint, grand-bailli de Tournay, mort le 31 décembre 1530 et enterré à Reusmes, épousa Jeanne *de Hallewyn*, dame d'Oostwinckel, fille de George (1), seigneur de Hallewyn et de Comines, et d'Antoinette *de Sainte-Aldegonde* de Noircarmes.

Noyelles-Vion.

De ce mariage vinrent :

- 1° George, chevalier, seigneur de Beaufort, de Ransart, de Bavincourt, de Montenescourt, gentilhomme de la bouche de l'empereur Charles-Quint, gouverneur et capitaine de l'Écluse, mort sans postérité en 1556, et enterré à Reusmes, sous une tombe en marbre noir, épousa Marie *de Berlaymont*, dame de la Bouteillerie, fille de Charles, comte de Berlaymont, baron de Lens, seigneur de Perwez, de Hierges, de Hautepeppe, chevalier de la Toison-d'Or, etc., et d'Adrienne *de Ligne*;
- 2° Philippe, chevalier, baron de Beaufort et de Ransart, seigneur de Bavincourt, de Montenescourt, de Brétencourt, de Beaumetz, de Pourchelet, de Ficheux, de Biefvillers, de Reusmes, de Boyaval, de Wavrechin, de Witthem, de Curles, de Grosville, de Monchy-au-Bois, de Wailly, etc., etc., un des plus riches seigneurs de l'Artois après le décès de son frère, premier député général et ordinaire pour le corps de la noblesse des états de l'Artois, né le 23 septembre 1529, mort en 1582 et enterré dans l'église de Beaufort, où sa fille lui fit ériger un monument, épousa vers 1565 Madelaine *de la Marck*, décédée le 13 septembre 1591 et inhumée auprès de son mari, fille de Jean *de la Marck*, chevalier, seigneur de Lumay, et de Marguerite *de Wassenaar*, dont une fille, savoir :

Anne porta tous les biens qu'elle eut de ses parents dans la maison de Croy, par son mariage, conclu le 17 décembre 1582, avec Philippe *de Croy*, chevalier, seigneur de Molembais, comte de Solre-le-Château, chevalier de la Toison-d'Or, capitaine de la garde du roi d'Espagne, grand-veneur, conseiller du conseil d'État, grand-bailli de Tournay, fils de Jacques *de Croy*, chevalier de la Toison-d'Or, et d'Yolande *de Lannoy*, sa troisième femme. Anne DE BEAUFFORT décéda le 26 mars 1588 et gît à Solre-le-Château.

- 3° Bonne, née en septembre 1527, chanoinesse d'Andennes, sans alliance;
 - 4° Marguerite, née le 25 octobre 1530, chanoinesse de Nivelles, sans alliance;
- Il eut un enfant naturel, George, qui épousa Françoise *de Bertelles*, aussi née hors de mariage.

(1) Voyez mes *Lectures*, t. 4, p. 46 et suivantes.

Beaufort, Seigneurs de Boisieux.

Seigneurs de Boisieux.

X. Antoine DE BEAUFFORT, seigneur de Boisieux et de Bouillencourt, en partie, fils-puîné de Colard, dit Payen, seigneur de Beaufort, de Ransart et de Boisieux, et d'Isabelle *d'Ollehain*, épousa Marie *de Warluzel*, dame de Mariecourt, fille d'Antoine, chevalier, seigneur de Warluzel, de Beaurevoir, etc., et de Jeanne *de Wasières*, dite de Wavrin, dont onze enfants, parmi lesquels :

1° Jean, qui suit :

2° Adrien, seigneur de Bouillencourt, né en 1485, mort sans postérité;

3° Catherine, née en 1492, se maria le 5 janvier 1507 à Jean *d'Ostrel*, seigneur de Diéval, de Baillencourt, du Quint de Beauval, fils de Hugues *d'Ostrel*, seigneur de Diéval, et de Catherine *de la Porte*, dite du Bœuf;

Antoine laissa en outre sept bâtards.

XI. Jean DE BEAUFFORT, chevalier, seigneur de Boisieux, de Couin, de Warlincourt, de Mariecourt, de Blairville, de Graincourt, épousa en premières noces Jeanne *de Beauffremez*, fille de Jean, seigneur du Fresnoy, et de Péronne *d'Artiches*, et en secondes noces Adrienne *d'Ollehain*, fille de Jacques, seigneur de Frefay, et de Marie *de Bayencourt*, dite de Bouchavesnes.

Il eut du premier lit :

1° Claude, seigneur de Boisieux, d'Hatevillers, de Blairville, mort vers 1569, épousa Jossine *Bethizy*, fille de Beaudouin, seigneur de Campvermont et d'Ignaucourt, et de Marguerite *de Fromessent*, dont un fils, savoir :

Nicolas, seigneur de Boisieux qu'il vendit à Hector DE BEAUFFORT, son oncle, et de Blairville qu'il vendit pareillement à Charles le Fèvre, procureur du conseil d'Artois, prit le parti des armes dans l'ordonnance du seigneur de Montigny; il épousa Estievenette *le Clercq*, dont il n'eut pas d'enfants, mais il eut un fils naturel nommé Jacques de Beaufort.

Il eut du second lit :

2° Jean, qui suit :

3° François, seigneur de Mariecourt, de Saint-Marc, en partie, et de la Motte, guidon, puis enseigne d'une compagnie d'hommes d'armes des ordonnances du roi, en 1560, épousa Madelaine *de Mondrelois*, dont une fille :

Marie, dame de Mariecourt, de la Motte et de Saint-Marc, en partie, se maria avec Pierre *de Formé*, seigneur de Framécourt, marquis d'Angers, mort le 18 juillet 1587, fille de Pierre et de Marguerite *de Riencourt*, dame du Quesnel.

BEAUFFORT.

- 4° Hector, dont la postérité se trouve à la suite de ce chapitre;
- 5° et 6° deux religieuses dont une à l'abbaye de Messines;
- Il laissa en outre un enfant naturel, nommé Philippe de Beaufort.

Seigneurs de Boisieux.

XII. Jean DE BEAUFFORT, seigneur de Couin, de Graincourt et d'Hervillers, épousa, par contrat du 29 mars 1539, Madelaine *d'Ostrel*, dite de Lierres, décédée en 1589, fille de Jean, seigneur de Lierres, etc., et de Marguerite, dame de Courteheuse, dont :

- 1° Jean, qui suit :
- 2° Claude, chevalier, seigneur et baron de Graincourt, épousa en premières noces, Marie *de Wilperen* et en secondes noces Marguerite *de Tenremonde*, veuve de Jacques ou Jean Spirinck, capitaine, fille de Philippe, seigneur de Baschy et de Mérignies, prévôt de Tournay, et de Catherine, dame de Bercus, mort sans génération;
- 3° Anne, chanoinesse de Maubeuge, mourut en août 1625, à l'âge de 82 ans;
- 4° Marie, religieuse à la Thiculoye, à Arras.

XIII. Jean DE BEAUFFORT, chevalier, seigneur de Couin, de Graincourt, gouverneur de Renty, prit en qualité de chef de sa maison lors de la mort de Philippe, seigneur de Beaufort, les armes pleines des BEAUFFORT, non sans obstacles de la part de son oncle Hector, seigneur de Boisieux. Il épousa en premières noces, par contrat du 26 octobre 1572, Claudine *de Hallewyn*, veuve de Jean de Bonnières, seigneur de Souastre, fille de Claude *de Hallewyn*, chevalier, seigneur de Nieurlet, colonel d'un régiment allemand, gouverneur et capitaine de Dunkerque, puis de Saint-Quentin et de tout le Vermandois, et de Louise *de Houchin-Longastre*, et, en secondes noces, en 1587, Anne *Pardo*, décédée au château de Couin le 28 août 1590, sans enfants, et inhumée dans l'église de ce village, fille de Diego, chevalier, seigneur de Gherfeld, et d'Isabeau *de Villegas*, dame de Nédonchel, et en troisièmes noces, par contrat du 7 octobre 1591, Claude *d'Acheu*, fille de Louis, chevalier, seigneur de Fauconcourt, de Bienfay lez-Oisemont en Vimeux.

Du premier mariage vinrent :

- 1° Claude, qui suit :
- 2° Madelaine, chanoinesse de Maubeuge, décéda en 1596, âgée seulement de 23 ans;
- 3° Marie, religieuse à Estrun;
- 4° Adrienne-Louise, chanoinesse de Maubeuge, née en 1579, se maria, en 1599, avec Lamoral *de Landas*, chevalier, seigneur de Heulle, de Corbion, de Florival,

BEAUFFORT.

Seigneurs de Boisieux.

gentilhomme de la chambre du prince-évêque de Liège, panetier du Hainaut, mort en 1628, fils de Nicolas *de Landas*, seigneur de Heulle, de Corbion, de Florival, et de Chrétienne *de Ferrare*, dame de Louvignies, originaire d'Italie.

XIV. Claude DE BEAUFFORT, chevalier, seigneur de Couin, baron de Graincourt, capitaine de cheveu-légers, gouverneur et capitaine de Renty, conseiller de guerre, maître-de-camp d'une terce de trois mille mousquetaires d'infanterie wallonne durant la guerre d'Italie, mort au siège de Verceil, épousa, par contrat du 6 avril 1611, Cécile-Anne *d'Ongnies*, fille de Jacques, seigneur d'Estrées, et d'Anne *de Witthem*.

De ce mariage vinrent :

- 1° Albert, chevalier, seigneur de Couin, baron de Graincourt, page de l'archiduc Albert, mourut en 1628;
- 2° Anne-Chrétienne, dame de Couin après son frère, chanoinesse de Maubeuge et puis abbesse de ce chapitre le 1^{er} janvier 1672, décéda à Maubeuge le 10 novembre 1698, à l'âge de 84 ans;
- 3° Marguerite-Thérèse, chanoinesse de Maubeuge, se maria à N. O'Nœil, colonel au service d'Espagne.

Suite des Beaufort, Seigneurs de Boisieux.

XII. Hector DE BEAUFFORT, seigneur de Warlincourt, de Mercatel, de Rochefort qu'il acheta le 14 juillet 1570 de Nicolas DE BEAUFFORT, son neveu, mort le 23 juillet 1589 et enterré à Boisieux, épousa, par contrat du 17 avril 1560, Jeanne *de Lalaing*, dite Penel, dame de Warignies, fille d'Antoine et d'Adrienne *de la Cornehuse*, dont :

- 1° Louis, qui suit :
- 2° Claudine, chanoinesse de Maubeuge, décédée sans alliance le 7 mars 1589.

XIII. Louis DE BEAUFFORT, chevalier le 15 mai 1596, seigneur de Boisieux, de Warlincourt, de Mercatel, de Rochefort, de Liauwette (1), servit d'abord en qualité de volontaire sous les marquis de Roubaix et d'Havrech, puis passa

(1) « Boisieux-Saint-Marc, jadis *Boisieux-au-Val*, dit *Liauwette* et *Bouilleul*, à cause de sa situation sur le ruisseau du Cojeul. Le seigneur était banneret d'Artois au XII^e siècle. En 1286, Jean de Boisieux, bailli d'Artois, figure comme pair aux plaids du comte. L'un de ses successeurs avait rang parmi les familles équestres sous Charles-Quint. » Harb., *Mém.*, t. 1, p. 193.

BEAUFFORT.

dans la compagnie du comte d'Egmont dont il devint commandant. Il accompagna le prince de Parme en France, au secours de la ligue en 1590, et cinq ans plus tard, en 1595, il suivit, en qualité de lieutenant-général, l'archiduc Albert au secours d'Amiens. Ce prince le nomma gouverneur, capitaine et prévôt de la ville et château de Quesnoy où il mourut le 25 mars 1608, âgé seulement de 38 ans, et fut inhumé au chœur de l'église paroissiale. Il épousa en premières noces, le 30 janvier 1589, Marguerite *de Cunchy*, dame de Libersart et de Méricnies, décédée, sans enfants, le 14 juin 1590, fille unique de Jean *de Cunchy*, seigneur de Libersart et de Bernicourt, et de Gérardine *de Tenremonde*, dame de Méricnies, et en secondes noces, le 21 août 1592, Antoinette *de Goegnies*, dame de Vendegies-aux-Bois, de Beaurains lez-Vendegies, d'Erquennes, d'Ervillers et de Louches, fille aînée d'Antoine *de Goegnies*, gouverneur de Bruxelles, et de Marie *d'Esclaibes*.

Seigneurs de Boisieux.

Du second mariage vinrent :

- 1° Antoine, chevalier, seigneur des Boisieux, de Mercatel, de Rochefort, de Warlincourt, de Vendegies, de Beaurains, d'Erquennes, dit le *baron DE BEAUFFORT*, fut mené fort jeune en Espagne par le duc de Lermes : le roi le fit chevalier de l'ordre de St-Jacques, lieutenant, puis capitaine de sa garde et gentilhomme de sa bouche. Il fut aussi colonel de quatorze cents chevaux au service de l'empereur, gouverneur de Bapaume pour le roi d'Espagne; il mourut sans alliance en 1642, à Milan où il était détenu depuis longtemps comme prisonnier d'état; la terre de Boisieux fut confisquée et vendue pour la somme de 125,000 florins à Antoinette *de Goegnies*, sa mère, qui la donna en mariage à Michelle *DE BEAUFFORT*;
- 2° Alexandre, seigneur de Warlincourt, mort sans alliance à Oppenheim, en 1620;
- 3° Marie, décédée en bas âge;
- 4° Marie se maria, par contrat du 18 janvier 1624, avec Philippe-Albert *de Bonnières*, chevalier, seigneur et comte de Souastre, gouverneur et capitaine de Binche, mort dans cette ville le 9 novembre 1652, fils de Charles *de Bonnières*, chevalier, et de Claudine *de Hallewyn*, dame de Nieurlet;
- 5° Michelle-Anne, dame des Boisieux-au-Mont et Saint-Marc, dit Liauwette, de Mercatel, de Rochefort et du Hamel, se maria à Vendegies, par contrat du 11 février 1631, avec François-Alexandre *de Blondel*, chevalier, baron de Cuincy-le-Prévôt et de Quincy-Baudouin, lez-Douai, etc., fils de Jacques et d'Anne *de la Viefcille*;
- 6° Antoinette se maria, à Vendegies, par contrat du 10 mars 1635, avec Jean-Magnus O'Noël, comte de Tyron, prince d'Altonie, etc., gentilhomme de la chambre du roi d'Espagne, colonel d'un régiment irlandais, tué au siège de Fontarabie.

Beaufort-de-Moulle. (1)

Seigneurs de Moulle.

XVI. Renom DE BEAUFFORT, chevalier, seigneur de Moulle, etc., fils de Gilles, chevalier, seigneur de Mondicourt, et de Susanne de Fournel, capitaine de cheveu-légers, mort le 8 octobre 1647 des blessures qu'il avait reçues au siège de Dixmude, épousa, par contrat du 9 août 1635, Alexandrine de Massiet, dame de Moulle, du bourg de Sainte-Croix, etc., décédée le 21 mai 1668, fille de Denis, baron de Raversbergue, seigneur de Staples, de Moulle, de Buisschure, etc., et de Marie d'Assignies, dont :

- 1° Renom-François, qui suit :
- 2° Louis-Antoine, capitaine de cavalerie à l'âge de 20 ans, quitta le service en 1660, deux ans après, pour se faire jésuite; il fut recteur du collège d'Armentières et de Saint-Omer; il naquit le 29 juillet 1638 et mourut à Saint-Omer le 10 août 1719, âgé de 81 ans;
- 3° Julien, mort en bas âge;
- 4° Marie, née à Moulle le 9 janvier 1646, décédée en bas âge;
- 5° Alexandrine, décédée en bas âge.

XVII. Renom-François DE BEAUFFORT, comte de Moulle, seigneur de Beaulieu, du bourg de Sainte-Croix, de Graincourt, etc., grand-bailli de Saint-Omer, après avoir quitté le service militaire, né le 26 juin 1636, mort à Moulle le 9 octobre 1702, à l'âge de 66 ans, épousa, au château d'Écout, par contrat du 14 mars 1670, Antoinette de Croix, dame de Courtois, Blanquemain, de Villemeau, décédée le 21 janvier 1687 et inhumée au chœur de l'église de Moulle, fille de Jacques, capitaine, et de Marie de Croix de Wayembourg, dont :

- 1° Louis-François, chevalier, comte de Moulle, vicomte de Houle, capitaine de cavalerie, né le 8 février 1671, mort célibataire à Moulle le 7 février 1718, à l'âge de 47 ans;
- 2° Christophe-Louis, qui suit :
- 3° Charles-Dominique, né le 26 avril 1681, mort le 3 juin 1683;
- 4° Chrétienne-Françoise, chanoinesse de Moustier, née le 8 mai 1675, décédée à Moulle le 26 août 1686 et inhumée à l'église de ce village.

(1) « Moulle. Du Teuton *mulh*, moulin. En 1193, Eustache de Houle renonça au droit d'avoir des moulins à Moulle et à Houle.

« Cette terre appartenait en 1789 au comte DE BEAUFFORT.

« Moulle fut chef-lieu de canton en 1793. » Harbay, *Mém.*, t. 2, p. 230. Cette même terre appartient aujourd'hui au comte Alfred DE BEAUFFORT.

BEAUFFORT.

XVIII. Christophe-Louis, *comte de BEAUFFORT* et de Croix, de Moulle, de Buisschure, *vicomte de Houlle*, de Beaulieu et de la Jumelle, *baron de Graincourt et de la Motte*, etc., mousquetaire pendant cinq ans, grand-bailli à Saint-Omer, né à Moulle le 28 mai 1674, mort au même village le 21 avril 1748, à l'âge de 74 ans, épousa, en premières noces, à Tournay, par contrat du 3 juillet 1716, Claire-Angélique *de Croix*, veuve de Charles-Alexandre, marquis de Bauffremez, et de François-Eugène-Dominique de Béthune, comte de Saint-Venant, fille aînée de Philippe *de Croix*, colonel au service de France, et de Claire-Florence *de Steenhuys*, dame de Flers, lez-Douai, et, en secondes noces, par contrat du 7 août 1723, au château de Malannoy, Marie-Anne-Françoise-Joséphine *de Croix*, dame de Malannoy, de Bourèche, de Blairville, etc., décédée le 29 juin 1755, à l'âge de 40 ans, fille de Maximilien-Thomas, chevalier, seigneur de Malannoy, etc., et de Marie-Anne-Joséphine *de Cramet*.

Seigneurs de Moulle.

Il eut du premier lit :

1° Un fils, mort en naissant le 31 octobre 1717;

Il eut du second lit :

2° Étienne, né le 2 septembre 1724 et décédé le même jour;

3° Louis-François-Joseph, né le 10 juillet 1726, décédé le 12 du même mois;

4° Louis-Eugène-Marie, qui suit :

5° Marie-Louis-Balthazar, *vicomte de BEAUFFORT*, *comte de Croix*, seigneur de la Cressonnière, né le 6 janvier 1750, mort à Arras chez son beau-frère, le 18 novembre 1763, épousa à Ypres, le 19 septembre 1763, Marie-Ferdinande-Pélagie *de Steenhuys*, fille unique de Jacques-Ferdinand-Antoine, baron de Hernen, seigneur de Schrevelduyn, et de Marie-Catherine *de Schynckele*;

6° Charles-Christophe-Joseph, dit le chevalier *de BEAUFFORT*, né le 4 mai 1731, mort au collège de Louis-le-Grand à Paris, le 23 novembre 1743 et enterré à l'église de St-Benoît;

7° Philippe-Maximilien-Joseph, né le 28 mai 1732, mort le 14 mai 1733;

8° Florence-Louise-Joséphine, née le 28 juin 1725, décédée à Arras le 15 mars 1779, et inhumée à Mondicourt, auprès de son mari, se maria le 25 septembre 1746, avec Charles-Louis-Alexandre, marquis *de BEAUFFORT*, fils de Charles-Antoine et de Clotilde-Radegonde *de Cupere* de Drinckam, sa première femme;

9° Marie-Jeanne, née le 24 juin 1755, décédée le mois suivant.

XIX. Louis-Eugène-Marie, comte *de BEAUFFORT*, de Moulle et de Buisschure, vicomte de Houlle et de la Jumelle, baron de la Motte, seigneur du bourg de Sainte-Croix et député à la cour pour le corps de la noblesse des États

BEAUFORT-SPONTIN.

Seigneurs de Moule.

d'Artois en 1755 et 1760, né le 20 juin 1728, mort à Bruxelles le 18 avril 1793, âgé de 63 ans, épousa au château de Licques, par contrat du 20 septembre 1748, Catherine-Élisabeth-Henriette de Lens, de Recourt, née le 26 octobre 1731 et décédée à Bayreuth le 13 janvier 1800, fille aînée de Ferdinand-Gillon, marquis de Licques, comte de Lens, vicomte de Zélande, baron de Boninghe, etc., et d'Élisabeth de l'Épinay.

De ce mariage vinrent :

- 1° Louise-Alexandrine-Henriette, née à Moule le 29 novembre 1750 et décédée l'année suivante;
- 2° Louise-Ferdinande-Henriette, née à Moule le 5 décembre 1752, chanoinesse de Nivelles le 29 octobre 1759, décédée le 13 novembre 1825, se maria en septembre 1769 à Balthazar-Philippe, comte de Merode et du Saint-Empire, marquis de Deynze;
- 3° Un enfant né le 19 août 1755 et mort le 23 suivant;
- 4° Victoire-Louise-Alexandrine, née à Moule le 6 Janvier 1758, décédée le 1^{er} juillet 1760;
- 5° Eugénie-Françoise, née à Paris et décédée en juillet 1762.

BEAUFORT-SPONTIN doit le nom de Beaufort, qu'il porte (1) depuis le xviii^e siècle, à une des plus puissantes maisons du Namurois.

(1) Marie-Thérèse, etc. De la part de notre cher et féal Charles-Albert DE SPONTIN, comte de Beaufort, vicomte d'Esclaye, chambellan actuel de notre cour, nous a été représenté en très-profond respect qu'il seroit issu en ligne directe, masculine et légitime de Wauthier, à qui l'empereur Henri Second auroit donné, l'an 1003, l'avouerie de la ville et château de Huy, avec le comté de Beaufort qui en ce temps-là auroit fait partie de la Basse-Lorraine; que ce Wauthier auroit été fils de Godefroid, prince des Ardennes, et auroit eu pour femme Ermengarde, fille du duc de Limbourg, de laquelle il auroit eu un fils nommé Wauthier, second comte de Beaufort, avoué de la ville et château de Huy, sire de Gosne, Spontin, Falais, Barches et autres terres, lequel auroit épousé Adurge, fille d'Otton, comte de Looz, avoué de Saint-Trond, fils de Gilbert, comte de Looz et de Hesbaye, et d'Emme, comtesse de Namur; que de ce mariage seroit né Hugues, troisième comte de Beaufort, avoué de Huy, qui auroit assisté, l'an 1071, la comtesse Richilde, contre Robert-le-Frison, à la bataille de Cassel où il auroit été tué, après avoir laissé de sa femme Jutte, petite-fille d'Arnould, comte de Cambray, Lambert, Arnould et Henri, lesquels auroient fondé, l'an 1127, une abbaye à Ben, qui auroit été transférée l'an 1233 à Soliers, territoire du comté de Beaufort, où elle existeroit encore à présent; que ledit Lambert, comme aîné, auroit été comte de Beaufort, avoué de Huy et sire de Gosne, Falais, Spontin, etc., et auroit épousé la fille du comte de Chiny de laquelle il auroit eu une nombreuse postérité, dont il se seroit formé plusieurs branches aussi illustres en leurs alliances que distinguées par leurs actions; que ces branches pour ne pas se confondre auroient pris en après les noms des terres qui leur étoient échues en partage, ayant cependant conservé le titre de comte, comme un privilège de leur origine, attaché à leur naissance, de sorte que les uns se seroient titrés de comte de Beaufort de Gosne, de comte de Beaufort de Falais, les autres de comte de Beaufort-Spontin et de comte de Beaufort-Celles et quelquefois simplement de sires de Gosne, de Falais, de Spontin et de Celles,

..

BEAUFORT-SPONTIN.

Celui de Spontin appartient proprement à une terre qui fut le principal apanage d'une branche de cette ancienne maison de Beaufort, qu'Hemricourt,

pour que l'on fit d'autant mieux la distinction d'une branche à l'autre, comme cela se pratiqueroit encore en Allemagne et ailleurs; que les mêmes branches auroient été si puissantes et si braves qu'elles auroient ensemble déclaré et fait la guerre à Jean d'Enguien, prince de Liège, pour un sujet de mécontentement au tournoi à Andenne; qu'elles auroient pris et brûlé la ville de Ciney et ravagé tout son pays, et que le duc de Brabant, les comtes de Namur et de Luxembourg alloient se joindre à eux, si cette guerre n'avoit pas été assoupie par l'entremise de Philippe-Hardi, roi de France; que Richard, comme aîné, fut comte de Beaufort, et continua cette branche jusqu'à l'année 1327, lorsque ce comté seroit passé par alliance dans la maison de Berthout, sire de Malines, et puis au comte de Namur qui l'auroit réuni à son domaine dont il seroit encore partie à présent; que Robert, comte de Beaufort, auroit été sire du ban et ville de Spontin, terre qu'il auroit héritée de Lambert son père, et qu'il auroit eu pour femme la fille de Renaud, second comte de Clermont, et de Clémence de Bar, alliance dont seroit né Guillaume, premier sire de Spontin, lequel auroit été à la Terre-Sainte, s'étant croisé avec plusieurs princes et chevaliers chrétiens, et qu'il y seroit mort l'an 1220, après avoir épousé Mathilde d'Elderen, issue, du côté paternel, des anciens sires et ducs de Tongres, dont seroit née Agnès de Spontin-Beaufort, morte chanoinesse du chapitre d'Andenne l'an 1250, et Pierre, sire de Spontin, né comte de Beaufort, qui se seroit ligué avec ses cousins et frères du lignage de Beaufort, auroit fait la guerre aux Liégeois l'an 1275, et donné à son retour de la Terre-Sainte la dime de Spontin à l'abbaye impériale de Stavelot, avec le consentement de sa femme et de ses enfants; que sa dite femme auroit été fille héritière de Gérard, comte d'Orchimont, chevalier de haute naissance, puisqu'il seroit descendu en ligne directe et masculine des princes des Ardennes; qu'il seroit sorti de cette illustre alliance un fils nommé Guillaume et une fille morte chanoinesse d'Andenne l'an 1301; que ce Guillaume se seroit trouvé à la bataille de Woeringen l'an 1288, où il auroit été surnommé l'Ardennois, parce qu'il seroit issu tant du côté paternel que maternel des anciens princes des Ardennes, raison pour laquelle quelques-uns de ses descendants auroient quelquefois ajouté le surnom de Lardennois à celui de Spontin dans plusieurs actes publics, afin que la mémoire de leur illustre origine ne se perdit pas; que le même Guillaume auroit été du chef de sa mère héritier du comté d'Orchimont et qu'il auroit épousé Ode de Sombreffe, de l'ancienne maison de Marbais; que de cette alliance seroit né Jacques, sire de Spontin, comte de Beaufort, lequel auroit épousé la fille héritière du baron de Beauraing, maison d'ancienne chevalerie, avec laquelle il auroit procréé Guillaume, troisième du nom, sire de Spontin, né comte de Beaufort, surnommé le Vaillant, qui se seroit croisé avec plusieurs princes et chevaliers chrétiens pour aller à la Terre-Sainte, où il seroit parvenu à un tel degré d'honneur et de réputation qu'on l'auroit choisi chef de l'armée et que Robert de Flandres, frère du comte de Namur, auroit voulu recevoir de lui l'ordre de chevalerie l'an 1346; selon l'usage de ce temps-là, que ce Guillaume auroit fait un acte d'accord, l'an 1360, avec Wenceslas de Bohême, comte de Luxembourg, qu'il poursuivoit comme hoir et successeur du comté d'Orchimont, à titre de son ayeule maternelle dont il auroit été héritier, et que ledit Wenceslas lui auroit cédé en échange de ce comté les terres de Rumelle, Germelle et Odremont dans les Ardennes; que le même Guillaume auroit épousé en premières noces Agnès de Juppleu, maison d'ancienne chevalerie, et en secondes noces Marguerite de Wassemberg de Lumay, douairière de Wayre, fille d'Arnould de Wassemberg, avoué de Hesbaye, issu des anciens ducs souverains de Limbourg; que du premier mariage furent procréés Guillaume IV^{me} et Adde de Spontin-Beaufort, qui auroit été chanoinesse et ensuite abbessse du chapitre de Moustier; que ledit Guillaume IV^{me}, dit le Jeune, sire de Spontin, né comte de Beaufort, sire de Rumelle, Germelle, Odremont, Beauraing, Senenne, etc., auroit été un des principaux chefs à la bataille de Baswilre, l'an 1371, où il se seroit signalé avec son frère

BEAUFORT-SPONTIN.

conteur précieux pour les familles féodales, nous fait connaître en ces termes :

Gérard ; qu'il auroit épousé la fille de sa belle-mère, savoir : Julienne de Brabant, dame héritière de Wavre, Hermale, etc., laquelle seroit issue, du côté paternel, des anciens ducs de Brabant, et, du côté maternel, de la maison des ducs de Limbourg ; que de ce mariage seroit née une nombreuse postérité qui auroit formé plusieurs branches, savoir : Robert, Guillaume, Jeanne, Julienne et Jacques ; que Robert, comme aîné, auroit été sire de Spontin et se seroit allié à Sibille de Gavre, de laquelle il eut des enfants qui auroient continué cette branche jusques à l'année 1517, lorsque Marguerite de Spontin-Beaufort, héritière de cette terre, auroit épousé Jean de Glymes, marquis de Florenne ; que Guillaume auroit formé une autre branche éteinte dans les maisons des princes de t'Serclaes, comtes de Tilly, et des comtes d'Argenteau, d'où seroit issu le comte d'Argenteau-Mercy, actuellement lieutenant-général à notre royal service ; que Jeanne de Spontin-Beaufort auroit épousé Jean Brant, sire d'Aiseau, dont seroit issu le prince de Gavre, marquis d'Aiseau, actuellement gouverneur et grand-bailli de notre province de Namur ; que Julienne auroit pris alliance avec Jean, comte de Beaufort de Celles, dont descendroit le comte de Beaufort, présentement général de cavalerie à notre royal service et gouverneur de notre ville de Charleroy ; que Jacques de Spontin, des mêmes comtes de Beaufort, sire de Senenne, auroit épousé l'an 1410, Marie d'Orjoul, des comtes de Rochefort et de Walcourt, dame héritière de Freyr, dont les ancêtres auroient pris alliance avec les filles des anciens comtes de Namur, de Looz et de Juliers ; que de ce mariage seroit issue la branche de Spontin-Beaufort, établie à Freyr depuis l'an 1410, laquelle terre auroit toujours été possédée de père en fils jusqu'à présent par les ancêtres du remontrant, qui, à l'exemple des anciens princes et comtes leurs premiers ayeux, auroient continué de donner des preuves distinguées de leur piété envers l'Église, dans laquelle ils auroient possédé plusieurs dignités ainsi que les frères du remontrant en posséderoient encore à présent, telles que les prévôtés du noble chapitre de Nivelles et de la cathédrale de Namur, par plusieurs fondations de bénéfices et donations de grands biens qu'ils auroient faites à divers abbayes et monastères ; que de plus les filles de cette même branche auroient été abbesses, prévôtes et chanoinesses dans les plus illustres chapitres nobles de nos Pays-Bas depuis plusieurs siècles ; que suivant les traces de leurs premiers ayeux, ils auroient aussi continué de donner des marques éclatantes de zèle et de fidélité jusqu'à présent envers les princes, rois et empereurs, nos glorieux prédécesseurs ; qu'ils auroient servi dans leurs armées, tant en Allemagne, Hongrie, Espagne, qu'aux Pays-Bas, où les ancêtres du remontrant se seroient établis et auroient possédé les emplois les plus distingués, comme de gouverneurs, grands-baillis des provinces et généraux d'armée, ayant aussi donné à l'Espagne des colonels et lieutenants-généraux ; que dès l'an 1283, Henri de Spontin, des mêmes comtes de Beaufort, auroit été général en chef des troupes du comte de Flandre, souverain-bailli et gouverneur de la ville et province de Namur ; que Guillaume de Spontin auroit été général des troupes du comte de Namur l'an 1369, et qu'en cette année il auroit joint près de Calais l'armée d'Edouard, roi d'Angleterre, avec trois cents chevaliers de marque, qu'il commandait, pour s'opposer à l'armée de France ; que Jean de Spontin, des comtes de Beaufort, sire de Wavre, auroit été conseiller intime et chambellan de l'archiduc d'Autriche, prince de Castille etc. ; et que le remontrant auroit eu onze grands-oncles tués en diverses batailles, en Espagne, sous les règnes des rois Philippe IV et Charles Second, de glorieuse mémoire, son grand-père ayant aussi été lieutenant-général et colonel d'un régiment de cavalerie au service du même roi Charles Second ; que le remontrant auroit eu trois oncles, dont l'un, Guillaume de Spontin-Beaufort, seroit mort jeune en Italie, comme capitaine au service dudit roi, l'autre, Philippe de Spontin, mort jeune, comme capitaine de cuirassiers au service de S. M. l'empereur Léopold, de très-glorieuse mémoire, le troisième ayant été tué d'un coup de canon au siège de Bonn, à l'âge de dix-huit ans ; qu'en outre le quartier de Spontin-Beaufort auroit été reçu de tous tems, dans les chapitres

BEAUFORT-SPONTIN.

« Quoique ceux de Celles et de Gosne s'alliassent les uns avec les autres
« par le mariage, ils venaient pourtant d'une même famille; car autrefois

et colléges nobles des Pays-Bas et des provinces voisines d'Allemagne, nommément dans le chapitre de la cathédrale de Liège, dans l'ordre Teutonique, dans les colléges de Nivelles, Munsterbilsen, Maubeuge, Andenne, Moustier, Susteren et autres; que la branche du remontrant auroit continué, à l'exemple de ses ancêtres, de s'allier par mariages aux maisons nobles de Diest, Limbourg, Wasseberg, Brabant, Gavre, Luxembourg, Wavrin, Rochefort, Namur, Rumigny, Ligne, Looz, Dammartin, Jauche, Brandembourg, Warfusée, t'Serclaes, Tilly, Argenteau, Montmorency, Looz-Corwarem, Oultremont, Avesne, Hamal, Berlaymont et à grand nombre d'autres des Pays-Bas et d'Allemagne, et dont la plupart auroient été honorés de l'ordre de la Toison-d'Or; que Jacques-Vincent de Spontin, né comte de Beaufort, vicomte d'Esclaye, d'Odembourg, de Dinant, baron de Freyr, de Beauraing, père du remontrant, auroit épousé en premières noces Claire-Ferdinande de Brandembourg, chanoinesse de Nivelles, fille héritière de Florent de Brandembourg, des comtes de Vianden, et de Magdelaine, fille de Jean, prince de Montmorency-Robecq, chevalier de la Toison-d'Or, grand d'Espagne de la première classe, et gentilhomme de la chambre du roi d'Espagne, et en secondes noces, Marie-Françoise-Bonne, comtesse de Maulde, qui seroit la mère du remontrant, fille de Léon, comte de Maulde, marquis de la Buisnière, lieutenant-général au service de Charles Second, roi d'Espagne, et de Thérèse-Françoise, marquise de Ghistelles et de St-Floris, chanoinesse de Moustier, dont les ancêtres, de part et d'autre, auroient été honorés de plusieurs gouvernements des villes et provinces des Pays-Bas, ainsi que d'autres grades militaires distingués; qu'enfin le remontrant auroit aussi l'honneur d'être chambellan actuel de notre cour et que les anciens comtes des Beaufort ses ayeux auroient reçu le titre de comte de l'autorité et munificence impériale, titre qui selon l'usage de l'Empire, se communiqueroit à tous les descendants légitimes, mâles et femelles, de ceux qui en ont été revêtus; que par conséquent le remontrant ayant prouvé son origine légitime et masculine des susdits comtes de Beaufort, issus des anciens princes des Ardennes, seroit compris dans cette grâce primitive impériale et décoré du même titre, mais que souhaitant de faire conster que notre bénigne volonté seroit que dans tous les états de notre domination, le remontrant et ceux de la même souche descendant en ligne masculine et légitime de Jacques de Spontin, des comtes de Beaufort, et de Marie d'Orjoul, des comtes de Rochefort et Walcourt, héritière de Freyr, dont la branche est établie en nos Pays-Bas, soient reconnus et traités de comtes de Beaufort-Spontin, afin que la mémoire de cette ancienne origine ne se perde pas et qu'elle se continue à leur postérité, il nous a supplié en toute soumission de le déclarer et faire reconnaître pour autant que de besoin, comte de Beaufort de Spontin, et que comme il posséderoit actuellement des terres et revenus très-considérables dans plusieurs provinces de nos Pays-Bas, savoir : Namur, Flandres, Luxembourg et Hainaut, ainsi que dans le pays de Liège, et que plusieurs de ces mêmes terres seroient déjà depuis longtems érigées en comtés, vicomtés et baronnies, de daigner l'honorer ultérieurement du titre de marquis avec le rang et les honneurs attachés à celui de prince, en lui permettant d'orner et décorer ses anciennes armoiries qui sont un écu écartelé au premier et quatrième d'or à la bande de gueules avec deux cotices de même, au deuxième et troisième d'or et de gueules de dix pièces et sur le tout d'argent à la bande de gueules avec deux cotices de même et chargée de 3 coquilles d'or avec deux lions d'or pour supports, en les faisant sommer, comme sont en possession de faire ceux qui sont revêtus du titre de prince, et en y posant au tour un manteau de gueules bordé d'or et fourré d'hermines; comme aussi de lui accorder le pouvoir d'appliquer ledit titre sur des terres par lui possédées et à posséder en nos Pays-Bas, pour être réunies en marquisat, sous le nom de Beaufort-Spontin, et de transmettre ce titre et ces honneurs à ses descendants de père en fils en ligne masculine et légitime, et au défaut d'hoirs mâles du suppliant, à celui de son nom et famille qu'il nommera par testament ou autres dispositions, et au cas qu'il ne resteroit plus aucun mâle du nom et famille

BEAUFORT-SPONTIN.

« le seigneur de Beaufort-sur-Meuse, celui de Falais et celui de Gosne
« étaient frères, et le vieux messire Jacques de Celles était leur cousin
« germain; ils étaient d'un sang illustre, fort puissants dans le pays et
« faisaient la guerre, au grand dommage de l'évêque de Liège, nommé Jean
« d'Enghien; le comte de Namur fut de leur parti, ce qui causa de très-
« grands désordres et des pertes irréparables, comme on peut voir dans la
« chronique de Saint-Lambert. Cette guerre commença aussitôt que l'évê-
« que Henri de Gueldre fut déposé, ce qui arriva l'an 1275. Le seigneur
« de Beaufort portait d'or à une bande de gueules accompagnée de deux
« cotices de même, le seigneur de Falais et ceux de Gosne d'argent à la
« bande de gueules à deux cotices de même, et ceux de Celles d'hermines,
« à la bande coticée de gueules. Ceux de Spontin sont aussi de la même
« race et crient Beaufort. »

Cette malheureuse guerre dont parle Hemricourt, témoigne de la puissance de la maison de Beaufort, et elle fut la cause de sa chute ainsi qu'en partie de son extinction, de manière que plusieurs de ses domaines passèrent à des familles étrangères. Pour ces motifs, nous donnons le récit de la guerre de la Vache, d'après Galliot, historien du comté de Namur :

« On avait publié un tournoi qui devait se faire à Andenne. Toute la
« noblesse des pays voisins y était accourue en foule. Le comte de Namur
« s'y rendit avec ses frères. Une infinité de dames et des spectateurs de
« toute qualité s'y rendirent, et comme les festins y étaient journaliers, la
« consommation des vivres y fut considérable. Mais afin d'y subvenir, et
« pour que rien n'y manquât, des marchands en amenaient de tous les en-
« virons. Un paysan de Jallet, village dépendant de la terre de Gosne, y
« conduisit une vache qu'il avait volée (1) à un bourgeois de Ciney nommé
« Rigaut de Corbion. Celui-ci reconnut son bien qui était exposé en vente,
« le répéta, et alla de suite dénoncer le voleur au bailli de Condroz. Jean
« de Halloy, c'était le nom du bailli, crut ne devoir pas laisser impuni un
« vol de cette nature fait dans un lieu de sa juridiction. Andenne n'en était
« pas. Le bailli attira adroitement le paysan dans le Condroz, l'engagea à
« avouer le vol en lui promettant la vie sauve. Mais il ne tint point sa pro-

de Beaufort-Spontin, à une de ses filles à condition cependant que celui qu'elle épouserait seroit tenu de quitter son nom et ses armes et de porter celui et celles de Beaufort-Spontin; savoir faisons

Donné à Vienne, le 16 février 1746.

(1) Chronic Zantfliet, pag. 115.

BEAUFORT-SPONTIN.

« messe ; car il n'eut pas plus tôt tiré l'aveu qu'il exigeait, qu'il fit arrêter
« le voleur, et le fit pendre quelques jours après.

« Il n'en fallut pas davantage pour exciter le seigneur de Gosne à tirer
« une vengeance éclatante d'un attentat commis, selon lui, contre ses droits.
« Il fit d'abord de grandes plaintes de cette exécution, et se mit ensuite à
« piller et à brûler quelques villages des environs de Ciney. Le bailli de son
« côté usa de représailles, et réduisit en cendres le village de Jallet. Tels
« furent les commencements d'une guerre qui remplit le pays de meurtres,
« d'incendies et de brigandages.

« Après ces voies de fait, condamnables de part et d'autre, le seigneur de
« Gosne intéressa et arma pour sa cause, Renier, sire de Beaufort, et Ri-
« chard, sire de Falais, ses frères. Les seigneurs de Celles, de Spontin et
« autres de leurs parents se joignirent à eux, et entrèrent tous ensemble à
« la tête de leurs gens dans le Condroz, où ils pillèrent et dévastèrent tout
« ce qui se présentait devant eux. L'évêque de Liège apprit ces hostilités
« et y parut si peu sensible, qu'il conseilla à ses sujets de les mépriser (1).
« Mais ceux de Huy, capitale du Condroz, offensés d'un procédé aussi
« injuste qu'il était dommageable à leurs compatriotes, ne manquèrent pas
« d'user de représailles, et contre l'avis de leur évêque, ils se mirent en
« campagne, brûlèrent le village de Gosne et en renversèrent le château
« de fond en comble. Enhardis par ce premier succès, ils crurent que le
« seigneur de Beaufort, étant frère de celui de Gosne, méritait le même
« traitement. Ils allèrent donc mettre le siège devant son château, situé sur
« un rocher à la droite de la Meuse, en quoi ils réussirent si mal qu'au
« bout de quelques jours d'attaque, ils furent contraints de se retirer avec
« perte de leurs meilleurs hommes. Jean de Halloy, bailli de Condroz, qui
« dirigeait cette petite guerre, ne se rebuta pas par cet échec. Il alla atta-
« quer le château de Falais, appartenant au deuxième des frères du seigneur
« de Gosne. La place était trop mauvaise pour résister longtemps à des en-
« nemis dont le nombre grossissait tous les jours. Dans cette extrémité, le
« seigneur de Falais, après avoir exhorté les siens à se défendre autant
« qu'ils le pourraient, courut mendier du secours chez ses amis. Mais ayant
« été surpris par un parti des ennemis, il fut enveloppé (2) et tué.

« Cet événement anima plus que jamais les deux partis, et les rendit plus
« intraitables. Richard, fils du seigneur de Falais, chercha à venger la

(1) *Histoire de Liège*, par le P. Foulon, t. 5, c. 5, n. 3.

(2) *Histoire de Liège*, par le P. Bouille.

BEAUFORT-SPONTIN.

« mort de son père. Il courut à cet effet implorer la protection de Jean
« Premier, duc de Brabant, en offrant de lui faire hommage de sa terre
« de Falais, s'il voulait l'aider de ses forces. Le duc accepta la proposition ;
« dès lors la guerre qui ne s'était faite jusques-là que de particulier à parti-
« culier, devint tout autrement sérieuse, et tandis que le duc de Brabant
« signalait ses premiers exploits par la destruction de Meffe et par la levée
« de Falais qu'il fit abandonner aux Hutois, les deux frères Renier de Beau-
« fort et le seigneur de Gosne faisaient à l'égard du comte de Namur, ce
« que leur neveu avait fait vis-à-vis du duc de Brabant, c'est-à-dire qu'ils
« implorèrent (1) la protection du comte, en s'engageant l'un et l'autre de lui
« faire hommage de leurs terres. Par là la maison de Beaufort abandonna
« l'église de Liège, à qui elle avait rendu autrefois d'importants services, et
« le comté de Namur en fut augmenté de deux fiefs.

« Guy de Dampierre accepta aussi volontiers la proposition qui lui fut
« faite par ces deux frères, et promit de protéger les Beaufort. Il ne perdit
« point de temps. Il fit prendre les armes à ses vassaux, se mit à leur tête
« et vint camper au village Marneffe, d'où à son approche les ennemis se
« retirèrent et allèrent se poster du côté de Huy. Guy les suivit, passa la
« Méhaigne et entra dans la Hesbaye, prit Wareem qu'il ruina, et saccagea
« tous les villages qu'il rencontra sur sa route.

« Si la désolation était générale de ce côté-là, elle n'était pas moindre
« dans le Condroz, où le comte de Luxembourg, allié des Beaufort et en-
« nemi des Liégeois, mettait tout à feu et à sang, pendant que le gros de
« ses troupes assiégeait la ville de Ciney.

« Jusque-là l'évêque de Liège avait feint de ne pas se remuer ; mais dès
« qu'il fut informé de l'extrémité où étaient réduits les habitants de Ciney,
« il crut qu'il n'était plus temps de feindre, et leur envoya un renfort con-
« sidérable sous la conduite de Robert de Forvies (2), son maréchal, qui
« trompant la vigilance des gens du comte de Luxembourg, se jeta avec son
« monde dans Ciney par la porte de Dinant. Mais il n'y séjourna pas ; car
« y ayant trouvé toutes choses en très-mauvais état, il désespéra de pouvoir
« soutenir plus longtemps la ville, surtout quand il eut reconnu par lui-
« même qu'il ne lui serait pas possible de détruire les hautes machines que
« les assiégeants avaient dressées, et à l'aide desquelles ils renversaient les
« murailles. C'est pourquoi Robert songea dès lors à sortir de Ciney, en
« feignant d'aller chercher un nouveau secours, avec promesse d'être de

(1) Extrait des archives du chapitre de Notre-Dame de Namur.

(2) *Histoire de Liège*, par le P. Foulon.

BEAUFORT-SPONTIN.

« retour le lendemain. Mais ce n'était là qu'un spécieux prétexte de sa part ;
« car le maréchal fugitif demeura tranquille à Dinant, et Ciney fut emporté
« d'assaut. Le soldat, que sa victoire rendit insolent, n'épargna ni le sacré, ni
« le profane, pillà les églises, se saisit de tout ce qu'il trouva, et comme si
« sa fureur n'eût point encore été assouvie par ce pillage général, il mit le
« feu aux maisons et tout y périt. (1)

« Robert, après avoir joué un si honteux personnage à Ciney, crut effa-
« cer sa lâcheté, en faisant des incursions dans le pays de Luxembourg. Il
« y pénétra, brûla plus de trente villages, ravagea la prévôté de Poilvache
« et laissa sur toute la route des marques sanglantes de sa cruauté.

« Les maux et les ravages allaient toujours ainsi croissants, lorsque les
« Dinantois, qui jusques-là n'avaient pris aucune part à cette guerre, se
« disposèrent aussi de leur côté à entrer en campagne, sous la conduite de
« Jacques de Rochefort, frère de Thierry de Rochefort, leur avoué. Ils sor-
« tirent donc de Dinant, en dirigeant leur marche vers le village de Spon-
« tin, où ils se proposaient de surprendre un corps de Namurois qui y
« étaient postés sous le commandement du seigneur de Dave. Mais le succès
« ne répondit point à leur attente ; car ayant été mal reçus, ils s'enfirent
« honteusement et se replièrent en désordre sur Dinant. On les suivit et on
« les serra de si près, que le seigneur de Dave entra avec l'avant-garde des
« Namurois dans la ville pêle-mêle avec les fuyards. Un peu de précaution au-
« rait rendu les Namurois maîtres de Dinant ; mais au lieu de s'assurer des
« portes, ils s'avancèrent si étourdiment dans la ville, qu'un bourgeois ayant
« dans ce moment fait tomber les grilles de fer qui servaient de porte, la
« troupe des victorieux se trouva dès lors partagée, sans que ceux qui
« étaient entrés pussent être secourus par les autres. Il en coûta la vie à
« une centaine des principaux de Namur qui furent tués en cette occasion
« avec le seigneur de Dave, pendant que les Namurois de leur côté faisaient
« main-basse sur tous les Dinantois qu'ils trouvèrent hors de l'enceinte des
« murailles de la ville.

« Ce fut la dernière scène de cette sanglante querelle qui désola le pays
« de Liège, le Brabant, les comtés de Namur et de Luxembourg. Les
« souverains de ces différents pays ouvrirent à la fin les yeux. Tristes de
« tant d'horreurs et fâchés d'en être venus à de si cruelles extrémités, ils
« demandèrent avec instance la paix, et convinrent entre eux de choisir

(1) Extrait d'une ancienne chronique de Liège. Histoire du même pays, par le P. Bouille.

« pour arbitre de leurs différends (1) le roi de France, Philippe-le-Hardi, et
 « de s'en remettre à sa décision. Ce prince examina le sujet et les suites
 « de cette querelle, et jugea sagement que l'unique moyen de la terminer
 « était de rétablir les choses sur le pied où elles étaient avant les hostilités,
 « sans faire mention de ce qui y avait donné lieu. Il décida aussi (2) qu'on
 « regarderait comme non venus les hommages que le duc de Brabant et
 « les comtes de Luxembourg et de Namur avaient reçus des seigneurs de
 « la maison de Beaufort. Par cette sentence arbitrale, ces seigneurs furent
 « condamnés à rentrer sous l'obéissance de l'évêque de Liège, à laquelle le
 « dépit leur avait conseillé de se soustraire. Il ne paraît pourtant pas qu'on
 « en soit jamais venu à l'exécution de la sentence, que les seigneurs ou leurs
 « sujets trouvèrent apparemment moyen d'é luder (3) puisqu'encore aujourd'hui
 « d'hui les terres de Beaufort et de Gosne relèvent de Namur, malgré les
 « protestations (4) et les plaintes que ceux de Liège ont faites de temps en
 « temps à ce sujet. Enfin quelles qu'aient été les autres conditions de cette
 « paix, on ne put jamais réparer les maux que le vol funeste d'une seule
 « vache avait causés. On compte jusqu'à quinze mille hommes qui périrent
 « pendant trois ans que cette guerre dura, sans parler d'un grand nombre
 « de villages saccagés, pillés et brûlés. On en place la fin en l'année 1275. »

Au moyen âge, lorsque par la puissance de l'opinion publique la noblesse se trouva, en quelque sorte, contrainte de prendre ou d'adopter un nom, la famille des seigneurs de Spontin se partageait en deux branches : l'aînée continua de porter, comme patronimique, le nom de Spontin, et la cadette, peu favorisée par les lois féodales, adopta celui de l'Ardennois, surnom dont plusieurs de ses ancêtres s'étaient fait honneur, en y ajoutant dans les actes publics et les inscriptions sépulcrales, à l'instar d'un franc quartier, le nom patronimique de leurs parents de la branche aînée : ils s'appelèrent l'Ardennois dits Spontin. Les premiers descendants des seigneurs de Freyr abandonnèrent le surnom de l'Ardennois et ne signèrent que Spontin.

Cette branche a éprouvé les rigueurs de la fortune, et c'est probablement pour ce motif que Christophe Butkens, abbé de Saint-Sauveur près d'Anvers, ne l'a pas comprise dans le fragment généalogique de la famille des seigneurs de Spontin qu'il a publié au commencement du xvii^e siècle. Cet écrivain est généralement estimé, comme historien ; mais on aurait tort de

(1) Mézeray, *Histoire de France*. Butkens, page 288.

(2) Foulon, *Hist. Leod.*, l. 3, c. 4, n° 7, ad Marg.

(3) *Ibid.*, tom. 1, page 352.

(4) *Invent. des Chartres*, chap. 7, art. 10.

lui accorder la même autorité en matière de généalogie, où il est presque toujours imparfait. Nous pouvons lui opposer Jean-Baptiste Gramaye, son contemporain et son émule en érudition.

On lit dans Gramaye, *Namurc.*, p. 66 : « Utrumque dominium (Sorinas et Freyeriam) ab annis 200 comes cessit SPONTINIIS, qui frequentes in Walciodoro habent tumulos : Joannes (ou plutôt Jacobus) anno 1439; Wilhelmus anno 1476; Jacobus anno 1542; Wilhelmus anno 1587. Omnes cum titulis domini de Sorines et de Freyer. »

Après avoir longtemps vécu loin d'une grande ville et de la cour, la famille des seigneurs de Freyr, à la suite d'un mariage avec une fille du chevalier *de Harscamp*, brilla à son tour avec éclat dans le monde. Ce mariage est le principe de sa grandeur, néanmoins nous reconnaissons qu'elle doit la majesté du nom qu'elle porte et la hauteur du rang qu'elle occupe à la maison de Glymes qui avait hérité autrefois des beaux domaines des Spontin.

La famille de Beaufort-Spontin s'adressa au XVII^e siècle à Pierre de Launay, un des généalogistes les plus renommés de son temps, pour la rédaction de sa généalogie. Les malheurs de son frère jetaient du discrédit sur ses travaux; et bien que Pierre de Launay eût fait pour les seigneurs de Freyr une généalogie exacte et consciencieuse de leur famille sur pièces authentiques, d'une autorité incontestable, on voulut comprendre cet ouvrage dans la proscription générale de ses travaux. Les États de Namur ordonnèrent une enquête; cette pièce qui n'émane pas de la famille et qui a peut-être été faite malgré elle, est mon guide.

I. Guillaume, dit l'Ardennois (1), seigneur de Spontin, qu'il releva en

(1) On sera peut-être curieux de savoir comment on a raisonné dans l'enquête sur le nom de l'Ardennois; voici :

« Quoiqu'il soit très-difficile de rapporter et de justifier les vrais motifs pour lesquels les sires de Spontin depuis l'an 1288 ont été quelquefois surnommés *l'Arduennoys*, *dits l'Ardenois* et *Lyardenois* dans plusieurs actes publics et particuliers, toutefois, outre la cause rapportée dans la section deuxième, on peut, par les réflexions suivantes, en former un jugement aussi certain qu'il peut l'être en cette matière jointe à l'antiquité :

« Premièrement, il faut remarquer que Guillaume I^{er}, duquel il est parlé dans le récit de la bataille de Woeringen en 1288, et dans les records des cours de Spontin et Dorinne en 1311, est le premier seigneur de Spontin, et que Guillaume II, duquel il est parlé dans le traité de l'an 1360, est le deuxième, et que Guillaume III, duquel il est parlé dans le récit de la bataille de Boswilre en 1371, est le troisième auxquels il paraît qu'on ait donné ou qui aient pris le surnom *dit l'Ardenois*, *Lyardenois* ou *l'Arduennoys*.

« Secondement, que Guillaume II^e, petit-fils de Guillaume I^{er}, a été reconnu par Wenceslas de Bohême, duc de Brabant et de Luxembourg, pour *hoir*, *promet* et *successeur* de messire Jacques d'Orchimont;

« Troisièmement, que ceux de la maison d'Orchimont étaient anciennement qualifiés de comtes

BEAUFORT-SPONTIN.

1289, et de Gedinne, mort le 16 février 1321 et enterré auprès de son épouse dans l'église de Spontin, se trouva en 1288 à la bataille de Woeringen, dans laquelle il se couvrit de gloire. Jean Van Heelu, poète flamand, contemporain de cette bataille, parle de Guillaume l'Ardennois en ces termes :

Daer bi riep hi enen vromen
Seriant, dien hi daertoe coes,
Willem hiet hi die Ardenoes,
Dien hi dede uten helm sien,
Om dat hi mochte te bat tien,
Ende dede hem toten hertoge leiden.

Le poète nomme seulement Guillaume du surnom de l'Ardennois; et nous devons avouer qu'il ne le pouvait du nom de Spontin, puisque Guillaume n'a relevé cette seigneurie qu'une année après la bataille de Woeringen. Le poète, en disant que Guillaume l'Ardennois se fit reconnaître en découvrant son visage, nous apprend en même-temps que ce brave soldat appartenait à une noblesse de race (1).

« et que le comté d'Orchimont est situé dans les Ardennes, forêt très-spacieuse, appelée par les
« latins *Arduenæ*. Les faits contenus dans cette dernière remarque sont prouvés, 1^o par trois
« documents de l'an 1214, 1236 et 1300; le premier, tiré des archives de la Métropole de Cam-
« bray, est rapporté par Jean le Carpentier dans son *Histoire de Cambrai*, page 86 de ses Preuves,
« et les autres sont tirés des archives de l'abbaye de Waulsort; 2^o par Jean Bertel dans la Des-
« cription du pays du Luxembourg où il rapporte, fol. 12, sous le titre de *Principatu Arduenæ*,
« que les comtes de Luxembourg avaient fait partie de la principauté des Ardennes aussi bien
« que les comtes d'Orchimont. Il est vérifié que les Ardennes faisaient une principauté par
« la fondation de l'abbaye de Saint-Hubert que Pepin fit en 687, où il est dit *Castrum ab*
« *Arduenæ principatu avulsam*.

« De manière qu'il est très-solidement vraisemblable qu'on aura surnommé l'*Arduennoys*, ou
« dit l'*Ardenois*, les descendants de celui des sires de Spontin qui avait épousé une fille de ladite
« maison, car étant permis de faire des conjectures raisonnables sur des choses inconnues pour
« leur antiquité, on s'assure que les connaisseurs mettront en ce rang le sentiment que l'origine
« dudit surnom peut s'attribuer à la descendance des comtes d'Orchimont. »

(1) Le rapporteur de l'enquête disait :

« On a continué la preuve de la qualité noble de Guillaume 1^{er} par une copie authentique de
« la reconnaissance de la donation de la dîme de Spontin, renouvelée en faveur de l'abbaye de
« Stavelot en 1329 par Ode, veuve dudit Guillaume, tirée des cartulaires de ladite abbaye, en
« ces termes :

In præsentia mei notarii et testium infra scriptorum, personaliter constituto discreto et religioso viro domino Waltero, monacho monasterii Stabulensis, ex una parte, et nobili muliere domina Adda, domina de Spontin, relicta suavis memoria domini Guillelmi, domini quondam de Spontin, militis.

« On a fait remarquer au conseil que la qualité de *miles* ne se donnait anciennement qu'à ceux
« qui étaient de race militaire et d'ancienne chevalerie, etc.

« Le conseil a fait attention que dans l'antiquité les mots *miles* et *chevalier* signifiaient la

BEAUFORT-SPONTIN.

L'éditeur de Van Heelu, M. Willems, membre de l'académie de Bruxelles, ajoute au texte que nous venons de citer, la note suivante : « *Die Ardenoes*, « by Van Velthem. — Lelong : *Die her Denoyes*. Waer Dongelberghe mag « gehaeld hebben dat deze *Willem de Ardenner* tot de familie van *Spontyn* « behoorde, verklaer ik niet te weten. Wellicht steunt syn gevoelen op « eene plaets van Hemricourt, alwaer van *Wilhelme Lardenoes*, le *jevone* « *saignor de Spontin et de Waveres*, gesproken wordt. Zie *Miroir des No-* « *bles de Hesbaye*, 1^{re} édition, page 68, en over de wapenkreet, page 247. « Doch hoe dit *jevone saignor*, JEUNE seigneur, overeengebracht met den « leeftyd van Hemricourt die in het jaer 1403 overleed? Wellicht was dit « een kleinzoon van genen. »

Guillaume de Spontin fut en butte à la vengeance de ceux de Huy, de Fosse et de Dinant, lesquels assiégèrent, sans succès, en 1313, son château, formidable forteresse, élevée à l'époque de la féodalité, que ses tours, ses ponts-levis, ses pierriers ne rappelaient que trop. Si on désignait assez généralement le seigneur de Spontin sous le nom de l'Ardennois, ses ennemis avaient pour lui une autre qualification prise d'une minime dépendance de la terre de Spontin. Pour ceux-ci le brave défenseur du château de Spontin, le vaillant combattant de Woeringen n'était que Guillaume du Stiet.

Guillaume l'Ardennois laissa d'Ode de Sombrefe qui lui survécut :

- 1° Jacques, chevalier, seigneur de Spontin et de Gedinne en Ardenne, mort le 27 juillet 1326, épousa Isabelle de Beauraing, fille du seigneur de ce lieu et d'Isabeau de Rodelre; Jacques reçut en dot la moitié de la terre et seigneurie de Gedinne. Leurs restes mortels furent déposés dans l'église de Spontin, sous une pierre qui portait leurs armoiries et l'inscription suivante :

Chy gist nobles homes de bonne mémoire messire Jacques, chevaliers, jadis sires de Spontin et de Gedines, en Ardennes, qui trespasa l'an mil III^e XXVI, le XXVII^e jour du mois de juillet. Proiez por li.

2° Guillaume, qui suit :

3° Gérard, chevalier;

4° Henri, grand-bailli du comté de Namur. Je doute que le grand-bailli Henri de

« même dignité, donnée en témoignage et récompense des services militaires et des belles « actions qu'on avait faites, *ad inducium virtutis*, et qu'outre cela, pour la mériter, il fallait « être de race et noblesse militaire : *quod olim, ne milites fierent qui de genere militum non* « *nascerentur*.

« Par une suite nécessaire, il est à présumer que ledit Guillaume 1^{er} a été fait chevalier quel- « que temps après la bataille de Woeringen, puisqu'il est qualifié de miles dans un document de « l'an 1329, tiré d'une ancienne abbaye. »

BEAUFORT-SPONTIN.

Spontin soit fils de Guillaume, seigneur de Spontin, ou, si on l'aime mieux, Guillaume du Stiet.

II. Guillaume Lardenois, seigneur de Spontin après la mort de son frère, qui n'eut pas d'enfants, et de Tamine (1), épousa Agnès de Juppleu, décédée en 1366, ainsi que le prouve le registre aux dénombrements des fiefs du souverain bailliage du pays et comté de Namur; on y lit, page 8 : « Messire Willaume Le Ardenois, sire de Spontin, releva de monseigneur le comte, le jour de Notre-Dame my-aout, l'an mil III^e LXVII, pardevant Henry de Naméche, bailli de Namur, présents mess. Louis de Juppleu, Jehan de Camosse, Jehan Dupont, Jehan de Saint-Martin, Jean Heillarde, hommes de fief, c'est à savoir par les déshéritences que Guillaume l'Ardenois se fit à lui, la propriété de l'héritage qui était échu par la succession de madame Agnès de Juppleu, jadis dame de Spontin, sa mère, et les lumières qu'il avait relevés par la quittance du devant nommé monseigneur son père, etc. »

Guillaume, sire de Spontin, et Agnès de Juppleu laissèrent :

1^o Colard, prévôt de Walcourt, souscrivit, en 1384, en faveur de sa famille, un acte dans lequel figurent Willeaume Lyardenois, seigneur de Spontin, Willeaume Lyardenois, son fils, chevalier. Il mourut en 1388 et fut enterré dans l'église de son chapitre, sous une pierre qui portait l'inscription suivante :

Chi gist noble homs, honorable mrs. Colars de Spontin, jadis provos et canones en cest englise, et canone aussi de qui trespassa l'an de grace M. CCC. LXXXVIII, la vueil de S. Simon et S. Jude. Prois pour li.

2^o Guillaume, qui suit :

3^o Jean, chevalier, seigneur de Gedinne, laissa une fille légitime, nommée Agnès Lardenois, décédée l'an 1390, femme de Wauthier d'Awaing, mort le 27 août 1380, sans postérité, comme le témoignait leur tombe à l'église des frères Mineurs, à Dinant.

Je trouve à cette époque un autre Jean de Spontin dont une fille fut mariée à Rigaud de Fumal, fils de Rigaud de Warnant, seigneur de Fumal.

III. Guillaume Lardenois, chevalier, sire de Spontin le 13 août 1367,

(1) « Déclaration en français et en parchemin, scellée du sceau de Guillaume, sire de Spontin, chevalier, par lui faite, au sujet de la terre de Tamine, laquelle il déclare tenir en partie en hommage de l'évêque de Liège, et le surplus du comte de Namur; lequel comte pouvait mettre un autre homme à sa place dans cette terre qui lui devait revenir, à cause d'Engelbert de la Marck, dont il était héritier et qui avait acquis cette terre de Henri, seigneur de Bierbaia. Le dimanche après l'Ascension 1340. » Saint-Gen., *Mon., Anc.*, t. 1, p. 960 et suiv.

BEAUFORT-SPONTIN.

de Gedinne et de Tamine, fut lieutenant de la châtellenie de Mirewart et de l'avouerie de Saint-Hubert au nom du duc de Brabant (1); le 12 novembre 1360, le comte de Namur qui venait de prendre possession de ces domaines, ne se borna pas à le maintenir dans ces charges, mais il étendit même ses pouvoirs sur les contrées voisines. Il fut aussi prévôt de Poilvache. S'étant croisé, il se conduisit dans toute la guerre avec tant de valeur qu'il se fit même distinguer parmi les plus vaillants chevaliers. Robert de Flandre, fils du comte de Namur, voulut recevoir de sa main l'ordre de chevalerie, en 1346. Il mourut le 7 avril 1385 et fut enterré à Spontin sous une pierre qui portait cette inscription :

Chi gist li noble proidoms vaillans Willames de Spontin, ly sachant qui maintes terres at cherkier douka la mier et de là où maintes hoïour . . . qui trespasa l'an 1385, le 7^e jour du mois dapl. Prie Dieu pour ly.

Peu de temps avant sa mort, il passa au sujet de la main-morte due par les habitants de Spontin un acte dans lequel figure son héritier Guillaume.

Guillaume Lardenois, seigneur de Spontin, épousa Marie de Boursu, douairière de Courrière, ainsi qu'il résulte du registre de la cour féodale de Liège sous Arnoud de Hornes. Il laissa deux enfants dont voici les noms :

- 1^o Guillaume, qui suit :
- 2^o Adde, chanoinesse de Moustier.

IV. Guillaume l'Ardennois (2), seigneur de Spontin, de Courrière qu'il

(1) « Commission en français et en parchemin, scellée du petit sceau de Wenceslas de Bohême, duc de Luxembourg, Brabant, etc., par lui donnée à Guillaume le Ardennois, chevalier, sr. de Spontin, châtelain et lieutenant du château de Mirewart, avouerie de Saint-Hubert et dépendances. A Bruxelles, 24 janvier 1360, style de Cambrai. »

« Commission cassée par le haut, en français et en parchemin, scellée du petit sceau de Guillaume, comte de Namur, par lui donnée à Willaume Lardenois, sr. de Spontin, pour prendre possession en son nom et demeurer gouverneur, wardain et lieutenant des châteaux et terres de Mirewart, Orchimont, Lompreit, Massogne, Seny, Terrewaigne, Willance, Viruel, Graedes, Meaussein, Hanjnes, Foucaus, Nœville et de Martin-Voisin, lesquelles ce comte avait achetées de Wenceslas, etc. Le 12 novembre 1360. » Saint-Gen., *ibid.*, 931.

(2) On lit dans Saint-Genois, *Mon. Anc.*, t. 1, p. 981 : « Lettres en français et en parchemin, scellées de sceaux en cire verte, de Willaume Lardenois, sire de Spontin, et Willaume, son fils, chevaliers, par lesquelles ils prennent en arrentement perpétuel du comte de Namur, la moitié et portion qu'il avait dans le moulin de Hoyoul, séant sous Gaines, avec la banalité sur les villes de Monchial, Hallon, Ohay, Walais, Hoyoul, Sorines, le Longe lez-Courioule, Asseche, Trignées, Millires et Jassoigne; ainsi que les cours de Rendarche et d'Ohay, à la doivent garder. Ledit arrentement fait pour la rente de cinq écus philippus de Tournay, à

BEAUFORT-SPONTIN.

releva le 19 mars 1385, et d'autres lieux, combattit sous la bannière de Spontin à la suite de Robert de Namur et acquit une grande renommée dans l'armée d'Édouard, roi d'Angleterre. « Un jour, dit Galliot
« d'après Froissart, où trois cents de la noblesse de France attaquaient
« avec avantage l'aile gauche de l'armée anglaise, celle-ci aurait été entière-
« ment exterminée sans la valeur et l'habileté du seigneur de Spontin qui
« supporta le choc des Français avec tant de courage qu'il donna le temps aux
« Anglais de repousser l'ennemi. » Mais écoutons plutôt Froissart lui-même; son récit nous convient mieux : « Or advint, dit cet écrivain, qu'aucuns
« chevaliers et écuyers de France, qui étaient là et tous les jours voyaient
« leurs ennemis, se conseilèrent un jour et eurent parlement ensemble,
« d'aller le lendemain au point du jour escarmoucher les Anglais et recueillir
« le guet. De cet accord furent plus de trois cents chevaliers et écuyers,
« dont plusieurs étaient de Vermandois, d'Artois et de Corbie. Ils se le
« dirent les uns aux autres sans parler à leurs maréchaux. Quand vint le
« moment de l'entreprise, ils furent au point du jour tous armés et montés à
« cheval et mis ensemble. Ils chevauchèrent en cet état sans effroi et com-
« mencèrent à tournoyer le mont de Tournehen, pour venir à leur avan-
« tage et pour férir en l'une des ailes de l'armée des Anglais. A ce côté
« était le logis de messire Robert de Namur et de ses gens : et en cette
« même nuit avait fait le guet ledit messire Robert, qui au point du jour
« s'était retiré; il était à table tout armé, hormis son bacinet, et le sire de
« Spontin auprès de lui. Sur quoi voyez les Français venir qui se fièrent en
« ce logis de messire Robert et d'aucuns autres seigneurs allemands et an-
« glais logés également de ce côté. Encore n'étaient point désarmés ceux
« qui avaient fait le guet avec messire Robert et il leur en vint bonheur;
« car ils se mirent aussitôt au-devant de ces gens d'armes et de ces Fran-
« çais, qui venaient éperonnant de grande volonté, et leur défendirent et
« brisèrent leur chemin. Les nouvelles en vinrent bientôt audit messire
« Robert et que ses gens se combattaient et étaient assaillis des Français
« et à l'heure il buta la table outre, et dit au sire de Spontin : Allons,
« allons aider nos gens. Après avoir dit ces mots, il mit son bacinet sur sa
« tête et fit prendre sa bannière, qui était devant son pavillon, et la
« fit développer; alors les chevaliers s'écrièrent : Sire, envoyez devers
« le duc de Lancastre et ne combattez pas sans lui.

« payer tous les ans au charier de Poilvache, et aussi la moitié du moulin de Stiet lez-Spontin,
« pour la rente de trois muids de bled, à payer au même charier ou receveur. Le 24 juin 1377. »

BEAUFORT-SPONTIN.

« Il répondit franchement : Je ne sais; je veux suivre le plus droit
« chemin. Envoie devers monseigneur de Lancastre, qui veut; et que ceux
« qui m'aiment, me suivent; et il partit le glaive au poing, ayant à ses côtés
« le seigneur de Spontin et messire Henri de Senzeilles ainsi que plusieurs
« autres chevaliers qui furent bientôt en bataille; leurs gens combattaient
« avec les Français qui étaient en grand nombre et vraiment tous faisaient
« preuve d'une éclatante bravoure. Mais aussitôt que les Français virent
« messire Robert de Namur et sa bannière, ils brisèrent leur conroy, car ils
« doutèrent que toute l'armée ne fût là, etc. »

Quelques années auparavant, Guillaume de Spontin avait eu des difficultés au sujet des limites de sa terre de Spontin; mais elles furent réglées le jour de S. Denis de l'année 1353.

En 1360, le 22 février, il fut choisi par le comte de Namur pour veiller à l'exécution du traité qui venait d'être conclu entre ce comte et l'évêque de Liège, Engelbert de la Marck.

Le seigneur de Spontin, un des principaux chefs du parti de Wenceslas, duc de Brabant, à la bataille de Baswilre, en 1371, tomba au pouvoir du duc de Juliers, en même-temps que Wenceslas lui-même et Guillaume de Namur, et comme ceux-ci, il recouvrit la liberté par la puissante intervention de l'empereur Charles IV auprès du duc de Juliers.

Rendu à la liberté, il épousa, en 1372, Julienne (1), héritière de Wavre, veuve avec un enfant de Jean, sire d'Yedegem, décédée en 1404, fille de Guillaume, sire de Wavre, et de Marguerite de Wassemberg, dame de Hermale. Hemricourt parle de ce mariage : « La dame de Hermale, dit-il, fut mariée au seigneur de Wavre, en Brabant, dont sortirent messire Guillaume, qui mourut sans hoirs, et deux filles, l'aînée a épousé Guillaume Lardinoy, le jeune seigneur de Spontin et de Wavre. » On voit qu'Hemricourt écrivit cette note vers la fin du xiv^e siècle.

Butkens, d'accord avec les anciens généalogistes, ne lui donne que deux

(1) On lit dans la *Topographie* de Leroy, page 121 : « Robert DE SPONTIN, seigneur de Wavere; dame Marguerite, dame de Wavere, espeuse à messire Denays DE SPONTIN. »

Par Denays DE SPONTIN, il faut probablement entendre l'Ardenays DE SPONTIN. Cependant Leroy fait observer : « Joannes Meeuwe genuit ex Margareta, domina de Pamele, Guilielmum, dominum de Wavere, qui duxit Margaretam de Wassembergh, dominam de Hermale, filiam Arnoldi, domini de Lumaing; ex quibus nati Joannes, dominus de Wavere, Hermale, etc., Guilielmus, dominus de Wavere, à quo orditur primarius codex feudorum Gallo-Brabant. In quo notandum quòd Margareta, soror præfati Guilielmi, post ejus mortem, Waveræ domina, nupserit primùm Joanni, domino de Diedegem, secundis que nuptiis Dionisio DE SPONTIN, non autem Guilielmo, ut Butkens in genealogiâ gentilium Waveræ et Dongelbergh. »

BEAUFORT-SPONTIN.

enfants, Robert et Julienne, mais nous pouvons assurer qu'ils ont été mal informés.

Voici ses enfants :

- 1° Jean, moine de Gembloux, mort en 1439;
- 2° Robert, seigneur de Spontin, de Wavre et de Courrière, reporta cette terre à Jean le Carpentier qui la releva de la cour féodale, en 1404; il mourut le 6 août 1467 et fut enterré à l'église de Saint-Jean l'Évangiliste, à Namur, sous une pierre ornée de ses armoiries. En voici l'inscription :

. homo Robert, seigneur de Spontin, qui trespasa l'an M. CCCC. LXVII, le VI^e jour du mois d'aoust. Prié Dieu pour son âme.

Robert, seigneur de Spontin, épousa, en 1410, Sibille *de Gavre*, fille de Guillaume, seigneur de Steenkercke, et de Jeanne *de Berlo*, dame de Fresin. Comme les généalogistes ne sont pas d'accord sur le nom de la femme de Robert, seigneur de Spontin, nous invoquerons encore le *Miroir de la Hesbaye*, par Hemricourt, page 73 : « Sibille de Gavre, dit-il, fut mariée avec Robert, fils de monsieur « de Spontin, seigneur de Wavre, dont elle a un fils, Guillaume, qui doit être « aussi seigneur de Wavre et de Spontin, et trois jeunes filles. »

Robert, seigneur de Spontin, eut les enfants qui suivent :

- A Jeanne (1), prévôte de l'illustre chapitre de Nivelles, décédée le 23 juin 1499;
- B Guillaume, seigneur de Spontin, de Wavre, mort en 1472, se maria deux fois; selon Jalbeau, *Hemricourt*, page 182, sa première femme aurait été Catherine de Hosden, mais il se trompe; Guillaume épousa en premier lieu, le 20 août 1423, Philippine d'Argenteau, dame de Houffalise en 1432, et en secondes noces, en 1463, Jeanne de Namur, dont il n'eut pas d'enfants;

Il eut :

* Robert, chevalier, seigneur de Spontin et de Wavre le 19 février 1473, mort en 1492, épousa par contrat du 29 mai 1463, Marie de Longchamp, dame de Juppleu, veuve de Jean de Celles, fille de Jean de Dongelberghe, seigneur de Longchamp, et de Marie de Berlaymont, de Ville.

Ils n'eurent qu'un fils nommé Jean, seigneur de Spontin, de Wavre, de Hontaine et de Courrière, grand-mayeur de Namur, chambellan de Charles, roi de Castille. Avant la mort de son père, il n'était connu que sous le nom de

(1) Voici une déclaration du chapitre de Nivelles :

Les dames prévôte, aînées et autres demoiselles, chanoinesses capitulaires du noble et illustre chapitre de l'église collégiale de Sainte-Gertrude à Nivelles, duché de Brabant, à tous ceux qui ces présentes verront, salut; certifions et attestons à tous qu'il appartient, qu'il est de notre connaissance que le quartier de la noble et très-illustre famille de Spontin a été anciennement approuvé et reçu en notre chapitre, puisqu'il nous conste par le registre de l'obituaire de notre collégiale que dame Marie de Spontin, prévôte, a fondé deux muids de bled aux dames, à l'exclusion des demoiselles écolières, et que par le même obituaire se voit aussi que dame Jeanne de Spontin a aussi été prévôte de notre dit chapitre, lequel registre obituaire repose encore actuellement à la trésorerie de notre église collégiale. En foi de quoi, avons ordonné à notre secrétaire de signer cette et d'y apposer le grand scel de notre chapitre. Fait à Nivelles ce 18 octobre 1741.

BEAUFORT-SPONTIN.

Hontaine. Il vendit le 15 octobre 1501 (1) le fief de Wavre à Jean, seigneur de Berg-op-Zoom. En 1507, il vengea l'injure et l'offense faites à la nation ou plutôt à l'armée par une horde de soldats français qui s'entendaient avec

(1) Jean de Hontaine peut être considéré comme le dernier représentant de la noblesse féodale à laquelle nous avons consacré la biographie de Philippe de Clèves dans notre *Histoire des Lettres*. Le pouvoir en se centralisant étouffa ces luttes et ces rivalités qu'excitait ou entretenait la noblesse féodale. La conduite de Jean de Hontaine attira sur la famille de Spontin des malheurs très-grands; il fut forcé de vendre ses plus belles propriétés, et de seigneur de Wavre, qu'il fut, il devint lieutenant du nouveau propriétaire de cette seigneurie. Nous avons sous les yeux un acte authentique du 8 octobre 1509 dans lequel il est dit : *Par l'agrément de noble escuyer Jehan de Spontin, lieutenant de monseigneur de Berghe, en sa seigneurie de Wavre et de notre mayerie en notre ladite court, etc.* Les causes de ses malheurs sont consignées dans un décret royal que nous donnons en entier, parce qu'il intéresse l'histoire du pays :

Philippe, par la grâce de Dieu archiduc d'Autriche, etc.

Reçu avons l'humble supplication de nos bien-amés les mayeur, échevins, jurés et leur quatre des métiers de notre ville de Namur, pour et au nom de toute la communauté et généralité d'icelle ville et franchise, contenant comment environ l'an 1488, Jean, à présent seigneur de Spontin, audit comté de Namur, sans qu'il y eût quelque commotion de guerre audit pays, se ingéra de, avec autres de ses serviteurs, courir sur la châtellenie de Huy et illecq prendre certains biens et bestiaux, appartenants aux bourgeois et manants dudit Huy et de ladite châtellenie, et les ramena audit Spontin, où il résidait; lors quoi venu à la connaissance desdits de Huy, ils écrivirent par plusieurs fois lettres à vous, nos dits gouverneurs, gens de notre conseil à Namur, et auxdits suppliants, afin d'avoir restitution de leurs dits biens, et depuis envoyèrent aucuns leurs députés, donnant à entendre que si on ne leur faisait ladite restitution, ils se récompenseraient par manière de contrevenge; lesquelles lettres, ensemble ce que lesdits députés remontrèrent, furent communiquées entre vous, nos dits gouverneurs et conseil de Namur, et lesdits suppliants; et en la présence de Robert, chevalier, lors dudit Spontin, père dudit Jehan, et par son consentement il fut connu et advisé que lesdits biens n'étaient de bonne prise, attendu qu'il n'y avait aucune guerre entre lesdits de Namur et de Huy, et que pour éviter guerre et préserver nos pauvres sujets dudit pays de Namur de dommage, lesdits biens leur seront rendus et restitués, et qu'à cette fin lesdits suppliants donneront leur scellée obligation et promesse auxdits de Huy de rendre lesdits biens, et ce sur les promesses et obligations que ledit feu messire Robert fit de faire rendre lesdits biens et bestiaux, et acquitter et faire rendre auxdits suppliants leurs dits scellés. Combien que, par plusieurs fois, lesdits suppliants aient requis audit feu seigneur de Spontin et audit Jehan son fils, à présent seigneur dudit Spontin, de les acquitter envers lesdits de Huy et faire rendre lesdits scellés, néanmoins ils n'en ont voulu et n'en veulent rien faire, ce qui est au très-grand dommage et intérêt de notre dite ville de Namur et des bourgeois et manants d'illec. A laquelle cause et en défaut de ce, lesdits suppliants avaient pris naguère de faire ajourner ledit Jehan de Spontin audit Namur pardevant vous, nos dits gouverneurs et gens de conseil d'illec, où tant et si avant a été procédé que ledit seigneur de Spontin s'est constitué appelant de certain appointement y rendu. Et depuis a été pour ce que Ghuy de Floyon, maître dudit Huy, a fait à cette cause plusieurs grands et innombrables dommages à notre dite ville de Namur et fait encore journellement, en tant qu'il détient audit Huy prisonniers et en arrêt plusieurs bourgeois et marchands dudit Namur et leurs biens, comme chevaux et brebis, faire veult les vendre à la breteque pour la somme de deux mille florins de Rhin, sans les dépens, lesdits suppliants ont requis audit seigneur de Spontin que attendu les promesses de son dit feu père et aussi considéré que lui-même, sans juste titre ou occasion, avoit fait ladite prise sur lesdits de Huy, vouloir envoyer aucuns ses députés de par lui audit Huy avec aucuns députés de notre dite ville de Namur pour défendre leur droit ou pacifier avec ledit Ghuy, et sans préjudice de son droit ni du droit d'icelle notre ville, ce que aussi il n'a voulu faire; et doutent lesdits suppliants que ledit Ghuy de Floyon ne veuille procéder

BEAUFORT-SPONTIN.

le duc de Gueldre pour ravager le pays; c'est ce que rapporte Pierre Dirms à la fin de ses *Annales* de la ville de Louvain, en ces termes : « Nes minùs ignavè subsequenter actum; nam Franci ad 600 equites omnem » prædam eâ expeditione à Brabantim oppidâ pagisque congestam per medios Namurensium Leucorumque fines » domum reportare ausi sunt. Non tulit id Joannes Sporvists, magno vir animo, nec minùs clarâ familiâ inter » Arduennates progenitus. Hic Francoe, transito jam Namurensio, in patriam jam ferè à Roberto Arenbergensi » perductos, ac Bastinaci vicinia complexos, tumultuariè rusticorum aliquanto numero, ex ferri-fodinis ac lapicidinâ » proximis coacto, lisque adjunctâ præsidit Namurensis parte, noctu, vino somnoque sepultos invasit. Rusticorum » sanè ea fuit rabies, ut sine ullo directu nobiles ignobilesque neci darent; pauci superfuère; præda omnis inter victores » divisa. Sporvino ferunt, apud nonnullos gravem invidiam hoc factore conciliatam; nam Juliacens, Anhaldisque » ignominiam exprobase, magis de ipsâ quàm de hoste triumphasse, multis videbatur. »

Jean de Spontin mourut le 5 février 1517 et fut enterré à Namur dans l'église Saint-Jean l'Évangéliste, auprès de sa femme, sous la pierre de son grand-père Robert (1), seigneur de Spontin et de Wavre.

Jean de Spontin épousa, par contrat du 23 février 1494, Philippote Buzenton, décédée le 18 mai 1538, et en eut deux filles, savoir : 1^o Marguerite, dame de Spontin, mariée en premières noces avec Jean de Glymes, baron de Florance, et en secondes noces avec François de Baillot, seigneur de Han et de Chevetogne, fils de Raes, seigneur des mêmes lieux, et de Jeanne de Coeve; — 2^o Anne, femme de Jacques, comte de Huy.

** Marie, mariée à Hugues de Sersaing, chevalier, avoué de Thourine en Hesbaye, seigneur de Grimont bourgmestre de Huy, mort vers 1480 et enterré chez les frères Mineurs, était décédée en 1456. Loyens parle d'elle et de son père, dans le *Recueil héraldique des bourgmestres de Liège*, page 193 : « Henri de Sersaing » naquit de Hugues de Sersaing, voué de Thourine, et de Marie, fille de Lardinoy ou Sporvix, seigneur de Ham- » sur-Sambre. » Ceci a besoin d'être expliqué par Galliot, *Hist. de Namur*, t. 4, p. 106 : « La terre de Ham-sur-

par toute rigueur contre les prisonniers et biens par lui pris et arrêtés, si ce n'est qu'ils appointent avec lui et qu'ils lui feraient comme ils ont entendu en lui baillant argent prompt et comptant pour beaucoup moins que ladite somme de deux mille florins qu'il demande, lequel appointement lesdits suppliants ne voudraient ni ne pourraient bonnement faire sans le consentement dudit seigneur de Spontin ou qu'il ne fût à ce condamné par nous ou sans sur ce avoir de nous notre congé, licence et consentement dont, attendu ce que dit est, ils nous ont très-humblement fait supplier et requérir; pour quoi, nous, ces choses considérées, inclinons favorablement à la requête desdits suppliants et même, pour préserver notre dite ville et comté de Namur et les manants d'icelle de plus grand dommage, auxdits suppliants avons au cas dessus dit consenti et accordé, consentons et accordons de grâce spéciale, par ces présentes, de pouvoir pacifier, appointer et racheter dudit Ghuy de Floyon leurs dits scellés; lesquels pacification et rachat ainsi faits, nous avons autorisé et autorisons par ces dites présentes, sans préjudice toutefois du droit dudit sieur de Spontin ni desdits suppliants touchant ledit procès et cause d'appel étant en notre dit Grand Conseil, si vous mandons et à chacun de vous que de notre présente grâce, consentement et autorisation, selon et par la manière que dit est, vous faites souffrir et laissez lesdits suppliants pleinement et paisiblement jouir et user, car tel est notre plaisir. Donné en notre ville de Bruxelles, le 20^e jour d'août l'an de grâce 1499.

(1) Une déclaration authentique de 1702 donne la description de cette pierre; la voici :

Le soussigné certifie à tous ceux qu'il appartiendra que dans l'église de Saint-Jean l'Évangéliste, à Namur, devant l'autel Notre-Dame, il se trouve une pierre sépulcrale sur laquelle il y a six écussons d'armoiries, deux en haut et trois en bas et un au milieu qui porte une bande cotivée et chargée de trois coquilles avec le cimier, lambrequins, etc., et le premier d'en haut est aux mêmes armes, le deuxième est mi-parti à droite des mêmes armes et à gauche d'un lion; les deux en bas de même et le troisième est en losange chargé de deux léopards l'un sur l'autre. L'écriteau d'alentour de la pierre est en partie effacé et ce qui reste commence par ces mots : *Home Robert seigneur de Spontin qui trespassat l'an M. CCCC. LXVII, le VI^e jour du mois d'aoust, priez Dieu pour son âme. Chy gist noble damoiselle Marie de Longchamp qui trespassat. . . .* Sur la même pierre il y a un cercle, dont la circonférence porte ces écriteaux : *Cy gist noble home messire Jehan, chevalier, seigneur de Spontin, de Coriere et Dorine, qui trespassat l'an XV^e XVII, le V^e de février. En l'an XV^e XXXVIII, le XVIII^e de may, trespassat madame Philippes de Buzenton, espeuse dudit Jehan, seigneur de Spontin. Il est ainsi testé. S. Massart, notaire apostolique, 1702.*

BEAUFORT-SPONTIN.

« Sambre, qui est une partie du comté de Namur, appartenait en 1450 à Gualter de Loos, qui en 1434 la transporta par vente à Guillaume de Spontin, d'où elle passa par voie de retrait, à Henri de Ssaime. »

- *** Agnès, chanoinesse de Nivelles;
- **** Jeanne, chanoinesse de Nivelles, épouse de Gérard de Crehen, seigneur de la Tour de Hannut, mort en 1478 et enterré à Crehen, les-Hannut, fils de Gérard de Crehen, chevalier, et de N., dame de la Tour de Hannut;
- ***** Marguerite, femme de Guillaume de Horion, fils de Guillaume et de Jeanne de Durus, décédée en 1518 et git à Saint-Lambert, à Liège;
- ***** Catherine, mariée à Jean du Corf, chevalier, enterré à Harlue.

C Catherine se maria, par contrat du 11 mars 1450, à Robert *delle Loyè*, seigneur de Wauremont.

3° Julienne, femme de Jean *Brant*, seigneur d'Aiseau, de la Queue et du bourg de Lanen, fils de Jean, chevalier, sire d'Aiseau, du bourg de Lanen et de la Queue, par donation de Jean, duc de Brabant, son père, l'an 1353, et de Catherine *des Champs*, de la maison de Hanefte et de Schoonvorst. Jean *Brant* et Julienne de Spontin sont les auteurs d'une illustre famille. Ils furent inhumés dans l'église d'Aiseau;

4° Guillaume, seigneur de Dorinne et de Courrière, mort le 24 janvier 1434, épousa Marie *de Corenne*, décédée en 1406, fille de Jean et de Béatrix *de Polhot*; leurs restes mortels furent inhumés dans l'église d'Achéne. Le testament de Guillaume porte la date du 17 Janvier 1434;

Voici l'inscription qui se trouvait sur leur tombe :

Cy gist noble et vaillant escuyer Willieaume de Spontin, seigneur de Dorinne, qui trespassa l'an de grâces mil CCCC. XXXIV, la nuit de la conversion de S. Pol. Cy gist damoiselle Maroye *de Gurenne*, son espeuse, qui trespassa l'an de grâces MCCCC. VI. Prie pour leurs âmes.

La date de la mort de Marie *de Corenne* sur cette pierre est fautive, puisque Marie fit homologuer le testament de son époux. Voici quelques extraits de cette homologation et du testament même :

Nous vîmes comparoir pardevant nous mademoiselle Maroye *de Corenne*, femme jadis à Guillaume de Spontin, écuyer, jadis seigneur de Dorinne.

Item laissa à Guillaume Lardinoy, son ancien fils, la terre de Winange.

Item laissa à Guillaume, son fils, sa terre d'Ardenne, étant à Hodremont, à Rumelle et Germeille, tout entièrement, ou sa terre de Ham-sur-Sambre, etc.

Item laissa à Gilchon, son fils, sa maison et terre d'Achéne, tout entièrement, et la terre de Dorinne, etc.

Tous mes autres héritages que j'ai et avoir puisse, en quelques lieux qu'ils soient, je les laisse et ordonne, etc., pour les départir à mes autres fils et filles.

Il choisit pour exécuteurs testamentaires Jacques de Spontin, son frère, Jehan *de Corenne* et damoiselle Maroye son épouse.

Selon la généalogie de la famille, ils ne laissèrent point de postérité, mais il est certain qu'ils eurent :

A Guillaume, seigneur de Winage, de Bricquemont et d'Haudrimont, mort le 11 avril 1476, vendit en 1451 la terre et seigneurie de Dierpen, franchise de Namur, à

BEAUFORT-SPONTIN.

Gérard de la Motte, mayeur de Daule; il épousa en premières noces, le 9 novembre 1434, Catherine de Hosden, fille de Henri, dont il n'eut pas d'enfants; il laissa de sa seconde femme Jeanne de Bastogne, fille de Gérard, chevalier, quatre enfants, savoir :

* Marguerite fit une mésalliance;

** Louise, dame de Eriquemont, femme de Warner d'Argenteau, fils de Guillaume et de Marguerite de Rochefort, et puis, en secondes noces, de Jean de Sereing, seigneur de Houtain et d'Onche, veuf de Catherine d'Alsteron, fils d'Alexandre, chevalier, seigneur desdits lieux, et de Marguerite de Rougrave;

*** Louise, femme de Jean d'Averdis, chevalier;

**** Simon, moine à l'abbaye de Saint-Vincent, à Metz.

B Béatrix, femme d'Alard de Salmier.

C Jean (1) DE SPONTIN est mentionné dans l'acte de vente de la terre de Wavre, au sujet d'une rente qu'il avait sur cette seigneurie, en ces termes : « Ensemble aussi tous les droits et actions du rachat d'une autre rente héritable de soixante florins de Rhin par an, laquelle Jehan DE SPONTIN, fils de feu Guillaume, oncle dudit Jehan, seigneur de Spontin a et reçoit annuellement sur lesdits biens et seigneuries de Wavre, que ledit Jehan, sieur de Spontin, a et pourrait avoir en temps à venir au cas que, après le trépas d'icelui Jehan DE SPONTIN, fils de feu Guillaume, icelle rente héritable de soixante florins de Rhin par an succédait sur icelui Jehan, seigneur de Spontin, ou sur ses hoirs et ses successeurs. »

5° Marie, femme de Jacquemin Baré de Comogne, chevalier, mort vers 1437, fils de Henneman et de Catherine de Waha;

6° Jacques, qui suit :

7° Jean, enfant naturel mentionné dans un acte authentique conjointement avec son frère Robert.

V. Jacques l'Ardennois, dit SPONTIN, seigneur de Freyr et de Senenne, mort le 29 avril 1439 (2), épousa, par contrat du 29 décembre 1410,

(1) Le sort de Jean DE SPONTIN ne m'est pas bien connu. On lit cependant dans les *Généalogies des familles nobles et anciennes des dix-sept provinces des Pays-Bas*, t. 2, p. 44 : « Marguerite de Pipenpoÿ, épouse de Jean Woensel, seigneur de Sporkershove, fils de Jean, seigneur de Spontin, et de Madelaine de Bortel. »

(2) L'auteur des *Délices du Pays de Liège* et Galliot parlent de la famille de Spontin d'une manière si positive que bien des lecteurs peuvent se croire autorisés à supposer que ces auteurs ont examiné ses documents domestiques. La mention qu'ils font du contrat de mariage de Jacques l'Ardennois avec Marie d'Orjo, est de nature à contribuer à la rectification des renseignements généalogiques de l'abbé Butkens qui ne comprend pas Jacques l'Ardennois au nombre des enfants de Guillaume. Voici la note sur la seigneurie de Freyr, donnée d'abord par l'auteur des *Délices du Pays de Liège* et reprise ensuite par Galliot dans son *Histoire de Namur* :

« La terre de Freyr, sous le titre de baronnie, contient quatre villages, plusieurs grosses censes et à haute, moyenne et basse justice. Dame Marie d'Orjo, issue des comtes d'Agimont et de Walcourt, qui en était héritière, la porta en mariage, l'an mil quatre cent dix, à messire Jacques de Beaufort DE SPONTIN, seigneur de Sorinne, de Senenne, de Vezin et d'autres lieux, comme il conste par leur contrat de mariage en date du 29 décembre de la même année, muni des sceaux de Willeaume, son père, et de Marguerite de Brabant, héritière de Wavre-Hermal,

BEAUFORT-SPONTIN.

Marie d'Orjo, décédée le 14 avril 1457 et inhumée auprès de son mari à Waulsort, fille de Gilles et de Marie *Waderscheyt*.

La terre de Freyr échut par la mort de Marguerite d'Orjo, fille de Jean d'Orjo, à Guillaume de Spontin, fils de Jacques, lequel fut élevé, pendant l'absence de ses parents en Bohême, par les soins de Marguerite d'Orjo. Cependant à son retour, le père se fit mettre en possession de la seigneurie le 27 décembre 1423.

Il en résulta des difficultés; mais Marie d'Orjo parvint à les assoupir en renonçant à ses droits sur la terre de Freyr en faveur de son fils Guillaume qui en fut définitivement investi.

La tombe à Waulsort portait l'inscription suivante :

Chy gist noble escuyer Jacques DE SPONTIN, seigneur de Freyr, Sorinne et de Sene, qui trespassa l'an MCCCC.XXXIX, le XXIX davry.

Chy gist dame Maroye *Dorjol*, feme et espeuse à Jacques DE SPONTIN, qui trespassa l'an MCCCC et LVII, le XIII jour davry. Prie poa ly.

Ils laissèrent deux enfants, savoir :

1° Guillaume, qui suit :

2° Barthélémi, seigneur de Sorinne, n'eut pas d'enfants de sa femme Marie de *Mordave*; par testament du 15 août 1464, ils laissèrent à l'abbaye de Leffe la terre et seigneurie de la haute Sorinne, à charge de les inhumer convenablement au pied du maître-autel de l'église abbatiale, dans la tombe de Julienne de Wavre, leur grand'mère.

Ce qui s'était passé dans leur famille sous l'influence paternelle laissa de l'incertitude sur la légalité des possessions des deux frères. Le 15 août 1458, ils convinrent de nouveau de se reconnaître réciproquement légitimes feudataires, Guillaume de la

« sa mère, ainsi que de ceux de Willeaume et de Robert, aires de Spontin, ses frères. Il la transmit à ses descendants qui en ont joui jusqu'à présent. »

La manière de ces auteurs ne doit pas suggérer des réflexions; le fait principal, qui intéresse directement la famille, demeure en entier. Le bon Jalheau, éditeur d'*Hemricourt*, fait aussi mention de cet acte de mariage, mais d'une manière moins positive.

« Le château de Freyr, continuent les mêmes auteurs, situé sur la rive gauche de la Meuse, à une lieue de Dinant, trois lieues de Givet et cinq de Namur, est des plus distingués. Quatre gros corps de logis, bâtis à la moderne, régulièrement percés, forment une cour carrée de quatre-vingt pieds de longueur, sur soixante-huit de large, flanquée de quatre tours couvertes en pointe. Les quatre façades des bâtiments en dehors sont belles et étendues, dont deux ont soixante-quinze pieds de longueur et les deux autres cent.

« Ce château est encore recommandable par le fameux traité de commerce qui s'y est fait le 25 octobre de l'an 1675 entre les sujets de Louis XIV, roi de France, et ceux de Charles II, roi d'Espagne, où les plénipotentiaires de ces deux puissances sont restés jusqu'à la conclusion de ce traité appelé vulgairement le traité de Freyr. »

BEAUFORT-SPONTIN.

seigneurie de Freyr et Barthelémi de celle de Sorinne. Voici le commencement de cet acte :

« Nous Guillaume de Spontin, seigneur de Freyr-sur-Meuse, et Barthelémi, seigneur
« de Sorinne, près de Dinant, tous deux frères et fils de Jacques DE SPONTIN, écuyer,
« jadis seigneur desdits lieux, que Dieu pardonne, savoir faisons à tous présents et à
« venir que de nos bonnes et loyales volontés, étant en plein mariage à savoir Guil-
« laume avec Catherine *de Hontoir* et Barthelémi avec Marie *de Modave*, avons reconnu
« et reconnaissons avoir fait l'un à l'autre traité et accord en forme de parchon pour
« nous, nos hoirs et successeurs, pour notre meilleure et entretenir bonne fraternité
« et aussi pour éviter procès et frais, de tout ce qui nous est échu de par notre dit
« père et de damoiselle Marie *d'Orjo*, son espeuse, notre mère. »

VI. Guillaume l'Ardennois, dit SPONTIN, seigneur de Freyr le 20 septembre 1451, mourut le 11 avril 1476 et fut inhumé auprès de sa femme dans la chapelle de S. Fordent de l'église abbatiale de Waulsort. A cause de l'absence prolongée de son père, on demanda pour lui en 1421 un tuteur pour faire le relief de la seigneurie de Freyr. Guillaume, seigneur de Dorinne, son oncle, fut son tuteur, et il reçut l'investiture le 2 septembre de cette année. Guillaume l'Ardennois, seigneur de Freyr, épousa Catherine *du Hontoy*, fille de Jean, chevalier.

Il laissa quatre enfants :

1° Jacques, chevalier, seigneur de Freyr le 18 juillet 1476 et de Dorinne, épousa en 1460 Marie *de Salmier*. Il mourut en 1504 et fut inhumé à Waulsort sous une belle tombe.

Jacques de Spontin fut émancipé par son père le 2 janvier 1467. L'acte en est trop curieux pour qu'il se perde; le voici :

« A tous ceux, etc., pardevant nous, etc., est venu et comparu en personne noble et
« honoré Guillaume DE SPONTIN, seigneur de Freyr, lequel amena avec lui un sien
« fils, nommé messire Jacques DE SPONTIN, chevalier, disant et remontrant, icelui
« Guillaume, qu'il voulait mettre hors de son pain, de sa main et de sa tutelle son dit
« fils; aussi nous demandâmes audit Guillaume quelle chose il voulait donner à son
« fils pour le mettre ainsi hors de ses pain, main et tutelle; Guillaume répondit qu'il
« voulait donner, et même à l'instant donna, audit messire Jacques, son fils, une dague,
« duquel don ledit messire Jacques se tient et tient pour bien content de son père; et
« sur ce, Guillaume à notre semonce, et tout par l'enseignement desdits hommes, prit
« son fils par le pan de sa cotte et nous le livra et nous l'en reçûmes; ainsi fut jeté et
« mis hors de la tutelle, pain et main de son père, bien à droit et à loi, selon les us
« et coutumes de ladite cour, sauf tous droits. Ce fait par ledit lieutenant de bailli,
« commandâmes audit Guillaume de Spontin que pendant les quarante jours qui sui-
« vent celui de la date des présentes, il ne laissât son fils rentrer dans sa maison, si ce
« n'était par le gré, congé et licence de son très-redouté seigneur, monseigneur le duc

BEAUFORT-SPONTIN.

« de Bourgogne, comme comte de Namur, ou son souverain-bailli, et ce fait à la prière
« et requête dudit Guillaume de Spontin, nous donnâmes congé et licence audit
« messire Jacques, chevalier, d'aller, venir et rentrer en la maison de son dit père
« lesdits quarante jours durant, en bonne foi et sans malice, etc. Le 2 janvier 1467. »
Jacques de Spontin laissa une fille, savoir :

Jeanne, dame de Freyr le 31 mai 1504, femme de Jean *de Modave*, grand-bailli du
Condroz, mort l'an 1533, décéda l'an 1538, sans enfants, et fut inhumée auprès
de son mari, à Modave. Elle porta, avec l'autorisation de Charles-Quint, donnée à
Bruxelles le 7 janvier 1553, la terre de Freyr à Guillaume DE SPONTIN, seigneur de
Senenne, son cousin, en faveur de son mariage avec Jeanne d'Ochain.

2° Guillaume, qui suit :

3° Jeanne succéda à Marguerite Absolons dans les bonnes grâces de Jean de Bour-
gogne, évêque de Cambrai, mort à Bruxelles en 1480;

Selon la généalogie des bâtards de Jean de Bourgogne que je possède, Jeanne DE
SPONTIN n'aurait eu qu'un enfant nommé Arnoud, mort à l'âge de six ans;
mais un autre document rapporte ce qui suit :

« Arnoud de Bourgogne, fils naturel de mademoiselle Jeanne DE SPONTIN, cheva-
« lier, avoué de Heyst, seigneur de Donstiennes en 1487, épousa dame Servaise
« Van Liere. Il est enterré à Leysle-Saint-Martin, lez-Bruges, et laissa :

- « 1° Charles, avoué de Heyst; seigneur de Donstiennes, mort le 23 février 1528 et
« enterré auprès de son père;
- « 2° Guillaume, échevin du Franc, mort le 24 février 1523 et enterré auprès de son
« père, épousa Judoce Van Ryne, dont il eut :

- « 1° Catherine, mariée à Josse Van Schore, seigneur de Marchove;
- « 2° Guillaume de Bourgogne, mort célibataire le 16 septembre 1538 et enterré auprès de son père. »

4° Catherine, sans alliance.

VII. Guillaume DE SPONTIN, seigneur de Senenne, épousa, par contrat du
8 septembre 1471, Jeanne *de Cinne*, fille de Jean, seigneur de Godinne,
et de Jeanne, fille du seigneur de Goblet, dont :

- 1° Anne, mariée à Hubert *de Waha*, fils d'Hubert et d'Agnès *de Waroux*;
- 2° Guillaume qui suit :

VIII. Guillaume DE SPONTIN, seigneur de Senenne, épousa Jeanne *de*
Modave, fille de Jean-Waldor *de Modave* et de Marie *de Malaise*, dont :

- 1° Guillaume, qui suit :
- 2° Hubertine, mariée en premières noces à Jean *de Salmier*, seigneur d'Anthinne,
et en secondes noces à Antoine *de Glymes*;

BEAUFORT-SPONTIN.

3° Jean épousa Jeanne *de Baillet*, dame de Gramptinne, de Ham-sur-Lesse, de Chevetogne, fille de François et de Marguerite DE SPONTIN.

Jeanne DE SPONTIN, née *de Baillet*, est mentionnée dans le testament de ses parents en ces termes : « Item laissent à ditte Jehanne *de Baillet*, leur fille, la cense et cherwage, étant à aultre voye, avec toutes les appendices et appartenances, entièrement « pour après son décès retourner à Philippe DE SPONTIN, son fils. »

Philippe, seigneur de Senenne, épousa Adrienne *Riffart*, fille de Guillaume, seigneur de Tongre et de Saint-Martin en Blairville, et de Jeanne *de Bailencourt*, dont un fils et enfant unique, nommé Guillaume qui mourut jeune. La famille d'Oultremont de Lamine et l'abbaye de Leffe, où son père fut enterré, furent ses légataires.

IX. Guillaume DE SPONTIN, seigneur de Senenne et, le 19 mai 1556, de Freyr qui lui échut de la succession de sa tante Jeanne *de Modave*, décédée sans enfants en 1558, mourut le 6 juin 1585. Il épousa, par contrat du 26 avril 1556, Jeanne *d'Ochain*, décédée le 28 octobre 1587 et inhumée auprès de son époux dans la chapelle de S. Forden, à Waulsort, fille de Jean et de Catherine *de Halloy*, dont :

1° Jacques, qui suit :

2° Anne, mariée le 5 novembre 1576 à Gilles *de Vervox*, seigneur d'Averdis, commandant général des armées du roi d'Espagne aux Pays-Bas, fils de Nicolas *de Vervox*, chevalier, seigneur d'Averdis, et de Marguerite *de Lonchin* ;

3° Catherine, femme de Baudouin *de Coriouille*, prévôt de Poilvache.

X. Jacques DE SPONTIN, seigneur de Freyr le 27 mars 1594, de Waseiges, etc., mort le 24 juillet 1605 et inhumé auprès de sa femme dans l'église de Waulsort, épousa, par contrat du 16 juin 1587, Anne-Louise *de Montjoie*, dame de Waseiges, décédée le 2 juillet 1594, fille de Jean et d'Anne *de Senzeille*, et en secondes noces, Marie *de Fisen*.

Voici l'épitaphe qui se trouvait sur sa tombe à l'église de Waulsort :

Ici gist messire Jacques DE SPONTIN, chevalier, seigneur de Freyr, de Senen lé Spontin, foncier de Waseiges, qui trespasa l'an de grâce 1605, le 24 de juillette, et noble dame Louyse *de Montjoye*, sa compaigne, laquelle trespasa l'an 1594, le 2 de juillette. Prié Dieu leurs faire miséricorde.

Quartiers :

SPONTIN. *Ochain, Modave, Thisne, Montjoye, Crupet, Senzeille, Carnier.*

Il eut du premier lit :

1° Hubert, qui suit :

..

BEAUFORT-SPONTIN.

2° Charles, seigneur de Waseiges, célibataire, mort en 1648;

Et du second lit :

3° Guillaume, religieux de Saint-Laurent, à Liège;

4° Jacques, moine à Gembloux;

5° Anne, bénédictine à Namur;

6° Jeanne, religieuse à Argenton;

7° Marguerite, béguine à Lens;

8° Catherine, décédée en bas âge, gît à Waulsort.

XI. Hubert DE SPONTIN, seigneur de Freyr, dont, à la mort de son père, il fit le relief le 29 avril 1606, mort le 21 février 1651 et inhumé auprès de sa femme à Waulsort, épousa, par contrat du 6 avril 1630 Marguerite de Berlaymont, décédée en juillet 1633, fille de Philippe, *baron de Berlaymont*, seigneur de Bomal et de Rocour, et de Philipotte de Corswarem chanoinesse de Maubeuge, sa première femme.

Il n'eut qu'un enfant :

XII. Jacques DE SPONTIN, seigneur de Freyr qu'il releva le 13 septembre 1651, d'Onhaye, de Waseiges, d'Haltinnes, né le 3 novembre 1631, mort le 7 mai 1669, épousa, à Namur, par contrat du 12 janvier 1653, Jeanne-Catherine (1) de Harscamp, décédée le 4 octobre 1676 et inhumée auprès

(1) Jeanne-Catherine de Harscamp fit approuver par le bailliage de Namur la généalogie de la famille de ses enfants; voici une partie de cette homologation :

« Record généalogique de messire Jacques, baron DE SPONTIN, seigneur de Freyr.

« A tous ceux qui ces présentes verront ou lire oiront, nous messire Louis du Monin, chevalier, seigneur de Ramelot et en ce cas lieutenant de son excellence monseigneur Albert de Croy, comte de Meghem, baron de Noirthout, Coullement, etc., gouverneur, capitaine-général et souverain-bailli du pays et comté de Namur, Charles Pasquier, Jean-Albert Son, Lambert de Bulley et Jean-Gérard Lambillion, licenciés ès droits et conseillers dudit souverain bailliage.

« Salut, savoir faisons que de la part de noble dame Jeanne-Catherine de Harscamp, relictte à feu noble et généreux seigneur Jacques DE SPONTIN, vivant écuyer, seigneur de Freyr, Onhaye, Chestrevin, etc., et des enfants par elle retenus d'icelui feu seigneur, nous a été représenté que, désirant faire paraitre de l'ancienne et noble extraction de la maison de SPONTIN DE BEAUFORT, de leurs hautes alliances et des faits d'armes, et nous suppliés de leur en faire dépêcher acte en forme de record, pour leur valoir au temps présent et advenir en ce que de raison, nous avons député deux conseillers de ce bailliage par apostille du XI de ce mois de septembre 1673, afin de par eux voir, visiter et examiner tous les titres et documents que lesdits remontrant, voudront produire à la justification de ce que dessus; auxquels commis le conseil des suppliant a fait voir que ladite maison DE SPONTIN est issue de l'illustre famille DE BEAUFORT-SUR-MAUSE, les seigneurs de laquelle ont porté d'ancienneté les titres de barons et chevaliers bannerets et ce dès l'an 1127, ayant à cette fin produit certains manuscrits de Jacques de Hemricourt, de Jean d'Outremeuse et d'autres bons auteurs.

« I. Et outre ce, l'acte de fondation faite audit par Lambert et Arnoud, sires dudit Beaufort

de son mari dans l'église de Waulsort, fille de Vincent, chevalier, seigneur de Bossimé.

« du consentement de Henri, leur frère, d'un monastère de réguliers de l'ordre de Saint-Augustin
« au village de Ben, proche du château dudit Beaufort, et à cet effet les doter; au lieu desquels
« réguliers ont été établies en 1233 des religieuses de l'ordre de Saint-Bernard, et ledit monastère
« fut transféré au lieu de Soliers, assez proche, par autorité de Jean, évêque de Liège, où il sub-
« siste encore en fort bon état et renommée.

« II. De plus, ont produit certain livret intitulé *Sacrarium perantiqui comitatus Namurcensis*
« et Jean-Baptiste Gramaye en ses antiquités du comté de Namur, où est rapporté que ceux de
« ladite illustre famille DE BEAUFORT ont aussi fondé anciennement un autre monastère de reli-
« gieuses au lieu de Bouillon, de l'ordre de Sainte-Marie-Madelaine, qui était dépendant de
« l'abbaye de Broigne, et qui par après, en l'an 1283, fut transféré à l'hôpital de Saint-Quirin,
« au faubourg de Huy, où il est encore présentement.

« III. Ayant de même fait voir par Jacques Hemricourt qu'en l'an 1275 un Raes, sire dudit
« Beaufort, Richard, sire de Fallais, et Jean, sire de Gosne, frères germains, eurent une guerre
« sanglante contre Jean d'Enghien, évêque de Liège, et qu'ils furent assistés du duc de Brabant,
« du comte de Luxembourg et du comte de Namur, à laquelle guerre furent aussi joints de leur
« part un messire Pierre de Spontin, leur cousin, avec les sires de Celles et autres de leur
« lignage, et qu'ils parcoururent ledit pays de Liège, ayant cette guerre été terminée et assoupié
« par sentence arbitrale de Philippe de France du XII de novembre audit an.

« IV. Disant le même auteur que la maison DE BEAUFORT portait les armes d'or à la bande
« jumellée de gueules;

« V. Et pour distinction les sires de Fallais et de Gosne les portaient d'argent à la bande
« jumellée de gueules;

« VI. Le sire de Celles portait d'hermines à la bande jumellée de gueules;

« VII. Et le sire de Spontin portait d'argent à la bande jumellée de gueules, chargée de trois
« coquilles d'or, ce qui se trouve ainsi continué jusques à présent.

« VIII. Ils ont aussi exhibé certain acte de l'an 1284, par lequel messire Pierre de Spontin
« donna à l'abbaye de Stavelot sa grosse dtme du village et seigneurie dudit Spontin; confirmé
« par lettres de Henri, comte de Luxembourg, le lendemain de l'octave de la Nativité de Notre
« Seigneur, au même an.

« IX. Pareillement les suppliants ont produit un extrait d'un tombeau assis en l'église paroissiale
« dudit Spontin où se voit, en tant qu'il se peut colliger, que messire Guillaume de Spontin,
« surnommé l'Ardennois, sire dudit Spontin, était descendant de l'avant dit messire Pierre, et
« qu'il avait épousé madame Oda de Sombreffe et était décédé l'an 1321 le jour de St-Julien, en
« février, et par un autre acte du 2 janvier 1329 il a apparu que ladite madame Oda, étant dé-
« branchée de mariage, a eu fait reconnaissance de payer les deux tiers de ladite dtme à ladite
« abbaye de Stavelot et l'autre tiers aux vestis dudit Spontin, etc., etc.

« XXVIII. De tout ce que dessus, rapport nous a été fait par lesdits commis députés, et reconnu
« la vérité de leurs besoins, par les titres, auteurs et pièces accusées en ces présentes, que nous
« avons vus et mûrement examinés; pour cette cause, voulant administrer justice à chacun,
« sommes d'une commune voix recordés, comme par cette recordous, que cette famille de Spontin
« sort et est parvenue, en la forme et manière qui est ci-dessus reprise, de l'illustre maison de
« Beaufort, ajoutons même que dans toutes les alliances et descentes généalogiques il ne s'est
« trouvée aucune marque de bâtardise, de roture, ni autre vilaine tâche, qui pourrait en façon
« quelconque déroger au lustre de ladite maison DE BEAUFORT, les seigneurs de laquelle ont tou-
« jours vécu et se sont comportés en toute bonne fame et réputation, et dans la profession de
« l'église catholique, apostolique et romaine, en tant qu'il puisse être de notre connaissance.

BEAUFORT-SPONTIN.

Ce fut la douairière de Spontin, née de Harscamp, qui fit les honneurs du château de Freyr aux plénipotentiaires des rois de France et d'Espagne qui y signèrent le 25 octobre 1675 la convention connue sous le nom de traité de Freyr.

Il laissa les enfants qui suivent :

- 1° Jacques-Vincent, qui suit :
- 2° Jean-Guillaume-Ignace, jésuite, décédé à Rome ;
- 3° Charles-Guillaume, capitaine au service d'Espagne, mort sans alliance, gît à Livourne ;
- 4° François-Pontian, prévôt de Harlebcek, né le 7 janvier 1665, mort en 1733, gît à Waulsort ;
- 5° Marie-Josephe-Hélène, ursuline à Liège, décédée le 30 janvier 1743 ;
- 6° Philippe-Albert-Hubert, célibataire, gît dans l'église des Jésuites à Namur.

XIII. Jacques-Vincent, baron DE SPONTIN, seigneur de Waseiges et d'On-

« XXIX. Et afin que pleine foi et croyance soient ajoutées aux présentes de record avons ordonné qu'elles soient signées du greffier de notre dit bailliage et d'y appendre le scel ordinaire d'icelui le 30 septembre 1675. (Signé) G. Mosseaux, greffier.

Comme nous avons dit plus haut que la famille de Harscamp est vraiment le principe de la grandeur et de la fortune des seigneurs de Freyr du nom de Spontin, nous pensons devoir donner un petit aperçu de cette famille que nous prenons dans les lettres patentes octroyées le 16 octobre 1651 à Vincent *de Harscamp*, père de la femme de Jacques DE SPONTIN; voici : « De la part de notre cher et féal Vincent *de Harscamp*, conseiller et receveur-général de nos domaines et aides de notre pays et comté de Namur, nous a été représenté que la famille de Harscamp serait une des nobles familles du quartier d'Arnhem, au duché de Gueldre, les descendants de laquelle auraient, passés quatre cents ans, été qualifiés écuyers et chevaliers, possédé le tîef de Munichuyzen et porté pour armes un écu d'argent à une croix ayant les deux croisons, en pal, de gueules et les deux fasces d'azur, heaume d'argent enrichi d'or, surmonté d'un bourlet d'argent et de gueules, timbre un vol adossé par les ailerons, l'aile droite de gueules, et la gauche d'azur, hachements d'argent, doublés de gueules et d'azur, lesquelles armoiries le remontrant aurait hérité de ses prédécesseurs et porté sans contredit à l'exclusion de tous autres, comme apparaitrait par attestation du magistrat des villes d'Emmerich et d'Arnhem et de La Haye en Hollande, à nous exhibées, et qu'au commencement des troubles de nos Pays-Bas, Lubert *de Harscamp*, résidant en ladite ville d'Arnhem, ayant porté les armes sous l'empereur Charles cinquième, ne voulant consentir que ses enfants fissent le serment auquel les états des provinces rebelles voulaient alors obliger un chacun, les aurait à cette cause envoyés en divers lieux hors desdites provinces; l'un desquels Henri *de Harscamp*, père du remontrant, se serait retiré en notre ville de Namur pour y vivre en notre sainte religion et obéissance, lequel ayant abandonné tous ses biens et ledit tîef de Munichuyzen se serait appliqué à notre service, fournissant à nos armées toute sorte de munitions de guerre contre nos rebelles, comme aurait fait semblablement ledit remontrant, nous ayant rendu plusieurs signalés services tant en cela qu'en différentes autres occasions, même en qualité d'échevin de notre ville de Namur et audit état de conseiller et receveur-général de nos domaines et aides de notre pays et comté de Namur. » Ces lettres se trouvent parmi les papiers de la Chambre héraldique recueillis par Robert d'Andelot, lesquels font partie de ma bibliothèque héraldique.

BEAUFORT-SPONTIN.

hayé, releva la seigneurie de Freyr le 8 avril 1676 et fut député avec le comte de Groesbeke par l'état noble de la province de Namur, lors de l'inauguration de l'électeur Maximilien de Bavière le 17 mai 1712 (1), né le 19 août 1657, mort en 1751, épousa en premières noces, par contrat du 18 octobre 1689, Claire-Ferdinande *de Brandenburg*, chanoinesse de Nivelles, décédée le 4 novembre 1690 et inhumée à Waulsort dans le caveau de la famille de Spontin, fille de Florent, baron *de Brandenburg*, vicomte d'Esclaye et d'Oudenbourg, et de Madelaine *de Montmorency*, et en secondes noces, par contrat du 19 février 1707, Alexandrine-Marie-Bonne *de Maulde*, née le 25 février 1678, décédée le 28 janvier 1743, fille de Léon *de Maulde*, marquis de la Buissière, en Artois, et d'Ernestine-Thérèse *de Ghistelles*, chanoinesse de Moustier.

Il eut du premier lit :

- 1° Une demoiselle décédée en bas âge et inhumée à Waulsort;
- 2° François-Guillaume-Florent, né à Onhaye le 13 octobre 1690, décédé au même village le 15 avril 1692 et inhumé dans l'église de l'abbaye de Waulsort;

Il eut du second lit :

- 3° Guillaume-Eugène-Joseph, baron DE SPONTIN, *vicomte* d'Esclaye, etc., prévôt de la cathédrale de Namur, né le 19 octobre 1708, décédé le 12 août 1766, git à Waulsort;
- 4° Marie-Constance-Xavier, *bénédictine* à Namur, décédée en 1746;
- 5° Antoine-Jacques-Marie, seigneur d'Hontoir, prévôt du chapitre de Nivelles, né le 1^{er} juin 1711, mort à Namur en 1750, git à Waulsort;
- 6° Maximilien-Emmanuel, seigneur de Hubinne, colonel au service d'Espagne, mort sans hoirs le 8 mars 1742;
- 7° Charles-Albert, qui suit :
- 8° Pierre-Antoine-Xavier, capitaine aux gardes wallonnes en Espagne, mort en 1764;
- 9° Marie-Antoinette-Lucie, religieuse au couvent de Berlaymont à Bruxelles;
- 10° Philippe-Alexandre, comte DE BEAUFORT, chambellan de la cour de Bruxelles, mort dans cette ville en 1799, obtint le titre de comte DE BEAUFORT, conjointement avec son neveu Frédéric-Auguste-Alexandre DE SPONTIN;
- 11° Marie-Reine-Clotilde, mariée en 1746 à Matthieu-Charles, baron *de Vieregg*, chambellan et grand écuyer du duc de Bavière.

XIV. Charles-Albert, marquis DE BEAUFORT, comte DE SPONTIN, *vicomte* d'Esclaye, premier pair de la province de Namur, obtint le 16 février 1746

(1) Pour comprendre ceci, veuillez voir la page 212 du tome 4^e de mon *Histoire des Lettres en Belgique*.

BEAUFORT-SPONTIN.

le titre de marquis et la confirmation de celui de comte le 12 octobre 1762. Il naquit à Namur le 27 septembre 1713 et mourut en 1753; ses restes furent déposés dans le caveau de sa famille à Waulsort; il épousa, par contrat du 12 octobre 1748, Marie-Marguerite-Dorothée-Victoire, comtesse de *Glymes*, marquise de Florennes et de Courcelles, dame de la terre de Spontin, dame de la Croix étoilée, née le 4 avril 1732, décédée à Florennes en 1753 et inhumée au couvent des Récollets de ce lieu, fille unique de Victorien-Joseph, *comte de Glymes* et du Saint-Empire, marquis de Florennes, vicomte de Noyd, pair de Liège, général-major des troupes de l'évêque.

Il laissa :

1° Charles-Alexandre, né à Namur le 23 février 1750, décéda à Coni, province de Turin le 21 juin 1766, à l'âge de 17 ans, et fut enterré à l'église de la Bienheureuse Vierge-Marie, dite de Bosco. Dans un voyage qu'il fit avec son frère en Italie, il tomba entre Nice et Turin, de sa mule au fond d'un précipice. Transporté à Coni, il fut trépané et expira le lendemain;

2° Frédéric-Auguste-Alexandre, qui suit :

XV. Frédéric-Auguste-Alexandre, duc DE BEAUFORT-SPONTIN le 2 décembre 1782, marquis de Florennes et *vicomte* d'Esclaye et d'Oudenbourg, *baron* d'Hosden, etc., conseiller intime et chambellan de la cour de Vienne, gouverneur-général de Belgique au nom des Souverains alliés, en 1814 (1), grand-maréchal de la cour du roi des Pays-Bas, dont il fut aussi chambellan, membre des états-généraux, commandeur de l'ordre du Lion Belgique, né à Namur le 14 septembre 1751, mort à Bruxelles, le 22 avril 1817 et enterré à Florennes, épousa en premières noces, le 5 janvier 1783, à l'église de Saint-Sulpice à Paris, Marie-Léopoldine de *Tolède*, douairière du marquis d'Elviso, décédée à Bruxelles le 4 juillet 1792, fille unique de Pierre d'*Alcantara-Pimentel-Henriquez-Hurtada-de-Mendoza*, duc de l'Infantado, de Pastrana et de Lerme, marquis de Tavera, comte de Vallada, grand d'Espagne de première classe, et de Marie-Anne-Victoire, princesse de *Salm-Salm*, et, en secondes noces, le 1^{er} octobre 1808, Ernestine-Marguerite de *Starhemberg*, dame de la Croix étoilée, née à Bruxelles le 8 octobre 1782, fille de Louis, prince de *Starhemberg*, ambassadeur autrichien à Londres, et de Louise, princesse d'*Arenberg*.

Il eut du premier lit :

1° Pierre-Marie-Ignace-Frédéric, né à Paris le 2 février 1784, décédé à Vienne le 13 décembre 1796;

(1) Voyez mon *Hist. des Lettres*, t. 2, p. 423.

BEAUFORT-SPONTIN.

- 2° Françoise-Philippine-Thomas, née à Paris le 7 mars 1785, mariée à N. Giron, marquis de Peniafiel, duc d'Ossuna, grand d'Espagne de première classe, résidant à Madrid ;
- 3° Marie-Emmanuelle-Joséphine, née à Issy, près de Paris, le 17 juin 1786, décédée à Bologne le 24 avril 1824, se maria à Clément, prince *de Spada Veralli* ;
- 4° Marie-Léopoldine, née à Beauraing le 14 septembre 1787, décédée sans alliance à Florence le 12 mars 1837 ;
- 5° Marie-Thérèse-Charlotte-Vincent, née à Issy, près de Paris, le 19 juillet 1789, se maria à Ferdinand, duc *de Strozzi et de Bagnolo*, prince de Torano, grand-maréchal de la cour du grand duc de Toscane ;

Il eut du second lit :

- 6° Louis-Ladislas-Frédéric, chambellan de la cour de Vienne, duc, etc., né à Freyr le 13 août 1809, mort à Bruxelles le 10 novembre 1834 et enterré à Florennes ;
- 7° Valérie-Georgine-Marie-Louise, dame de la Croix étoilée, née à Bruxelles le 11 octobre 1811, se maria en premières noces, le 23 octobre 1828, à son oncle George-Frédéric-Louis, comte *de Starhemberg*, chef d'escadron au service d'Autriche, mort en Hongrie le 24 mars 1834, et en secondes noces, le 20 octobre 1835, à Théodore-Joseph, comte *Van der Straten de Ponthoz* ;
Elle n'eut de son premier mariage qu'un enfant :

Marie-Louise-Ernestine-Georgine, née à Efferding le 27 octobre 1832, décédée à Hebbatendorf le 15 octobre 1838.

Voyez l'article de Van der Straten-Ponthoz.

- 8° Herménégilde-Marie, née à Bruxelles le 28 août 1813, mariée dans la même ville le 5 juillet 1836 à Charles-Marie-Camille *Mouchet*, comte de Laubespain, troisième fils du marquis de Laubespain et de Camille-Françoise-Félicité-Marie *de Levis-Mirepoix* ;

Voici les noms de leurs enfants :

- A Camille, née le 9 juin 1837 ;
- B Ernestine, née le 1^{er} janvier 1839, décédée à Freyr le 28 juin 1840 ;
- C Georgine, née le 7 octobre 1840 ;
- D Marie, née le 5 avril 1842.

- 9° Charles-Alfred-Auguste-Constantin, qui suit :

XVI. Charles-Alfred-Auguste-Constantin, duc et marquis DE BEAUFORT, né à Bruxelles le 16 juin 1816, épousa à Paris le 25 juillet 1839 Caroline-Pauline-Ethelwine-Sophie *de Forbin*, née le 22 juillet 1817, fille de Charles-Théodore-Palamède-Antoine-Félix, marquis *de Forbin*, colonel de cavalerie,

BEECKMAN DE VIEUSART.

chevalier de la Légion-d'Honneur, et d'Antoine-Louise-Victorienne *de Rocheschouart de Montemart*, dont :

- 1° Frédéric-Ernest-Palamède-Marie-Maur, né le 29 septembre 1840, mort à Vienne le 14 mars 1842;
- 2° Frédéric-George-Antoine-Marie-Michel, né le 8 juin 1843.

BEECKMAN DE VIEUSART (DE), originaire de Liège, date du xvi^e siècle. Le 17 décembre 1714, sous une administration qui s'essayait, Jean-Nicolas et Philippe-Antoine DE BEECKMAN furent admis dans la noblesse avec le titre de chevalier du Saint-Empire; mais, ainsi que nous l'avons dit, c'était une époque de tourmente et d'embarras dont bien des erreurs furent redressées, en 1734, dès que le gouvernement fut affermi; DE BEECKMAN satisfirent au décret. Le 8 mai 1774, l'impératrice Marie-Thérèse accorda à l'ainé de Jean-Nicolas qui porta le titre de chevalier, celui de baron, faveur que l'empereur Joseph étendit le 20 mars 1789 à Ferdinand-Charles DE BEECKMAN, fils cadet de Charles-Ghislain-Joseph et petit-fils de Jean-Nicolas. Tout en reconnaissant par cet acte de bienveillance les services rendus à la maison d'Autriche par Philippe-Nicolas DE BEECKMAN, frère de Charles-Ghislain-Joseph, l'empereur eut principalement à cœur de récompenser le dévouement de Jean-Henri-Joseph DE BEECKMAN, premier échevin de la ville de Bruxelles, et de son frère Ferdinand-Charles, premier bourgmestre de Louvain.

Le titre de baron fut reconnu le 10 décembre 1822, avec droit de primogéniture, en faveur d'Auguste-Charles-Joseph-Ghislain DE BEECKMAN, troisième fils de Ferdinand-Charles et de Jeanne-Caroline *de Vroey*; mais par arrêté du 2 février 1842 il fut également accordé aux fils puînés d'Auguste, savoir Frédéric et Ferdinand.

Voici la généalogie de cette famille :

I. Guillaume DE BEECKMAN épousa Pétronille *de Scagier*, fille de Baudouin *de Scagier*, dit Sylvius, qui, selon Loyens, fut *compteur des pauvres en Isle*. Pétronille *de Scagier* était sœur de Grégoire Sylvius, dominicain, évêque de Tagaste et suffragant de Liège sous George d'Autriche, Robert de Berghes et Gérard de Groesbeeck, princes-évêques de Liège. Le 23 novembre 1563, ce suffragant disposa de ses biens en faveur de son neveu Jean DE BEECKMAN et il laissa plusieurs legs aux frères de celui-ci, Guillaume, allié à Ide *de Passe*, et George, chanoine de Saint-Pierre.

Guillaume DE BEECKMAN et Pétronille *de Scagier* laissèrent les enfants dont voici les prénoms et qualités :

BEECKMAN DE VIEUSART.

- 1° Jean, qui suit :
- 2° George, chanoine de Saint-Pierre et Saint-Paul;
- 3° Guillaume eut de sa femme *Ide de Passe* :

A Gilles épousa N. *Croissant*, dont vint un fils Gilles-Michel DE BEECKMAN, avocat;
B Guillaume et Mabile *de Villers*, sa femme, furent les auteurs de la branche qui s'est tenue dans la province de Liège. Voici ce qu'en dit Loyens dans le *Recueil historique des bourgmestres de Liège* : « De Guillaume DE BEECKMAN avec *Ide de Passe* est « sortie la branche de cette famille qui s'est perpétuée dans Liège jusqu'à nos jours « dans la personne d'un autre Guillaume DE BEECKMAN, qui de Mabile *de Villers* « engendra :

« Nicolas, juriconsulte et avocat, député des États du pays de Liège et comté de Loos, allié à Jeanne de « *Hellewoegen*, desquels naquirent : 1° Nicolas-Ernest, conseiller de S. A. S. E. dans la souveraine cour féodale ;
« — 2° André-René, doyen et chanoine de l'église collégiale de Saint-Jean ; — 3° Lambert, jésuite, recteur du
« collège de Liège, examinateur synodal conjointement avec son frère qui précède ; — 4° Jacques-Dieudonné,
« avocat, épousa Barbe *de Geris*, originaire de Dinant, nièce d'André *de Geris*, chanoine et officier du chapitre
« de Saint-Lambert, conseiller de la cour féodale.

« Après la mort de Nicolas-Ernest et de Jacques-Dieudonné DE BEECKMAN, continue Loyens, il n'est resté
« qu'une fille, unique héritière de la famille de BEECKMAN de Liège, savoir : Marie-Jeanne, allée à Edmond
« de *Fabry-Bechers*, chevalier du Saint-Empire, seigneur de Mortroux, de Mortier, de Corthys. »

- C Alphonse, capitaine;
- D Nicolas, chanoine et chantre de Maestricht;
- E Louis, trésorier du chapitre de Saint-Jean, à Liège.

II. Jean DE BEECKMAN épousa Marguerite *Bouchon*, fille de Pascal et de Catherine *de Thys*. Il fut le principal héritier du suffragant Sylvius, comme nous l'avons vu, et laissa de sa femme sept enfants, dont voici les noms :

- 1° Guillaume, qui suit :
- 2° Gérard, docteur en théologie et en droit canonique, doyen et chanoine de Saint-Pierre et Saint-Paul le 1^{er} juillet 1627;
- 3° Catherine, mariée à Servais *de Hoywil*, lieutenant-avoué et échevin de Huy;
- 4° Pétronille, religieuse au Val-Benoît, lez-Liège;
- 5° Marie, femme de Floris *Vervier*;
- 6° Grégoire épousa Jeanne *Gous*, de Jodoigne;
- 7° André épousa Marie *de Bologne*.

III. Guillaume DE BEECKMAN, seigneur de Vieusart, de Montreuil et d'Oignies, licencié en droits à Orléans le 13 septembre 1597, député des États de Liège et comté de Hainaut près les États-Généraux des Provinces-Unies le 5 Juin 1605, bourgmestre de Liège en 1608, 1613, 1616, 1618, 1623 et en 1630, ambassadeur à la cour de Henri IV le 28 août 1610, mort à Liège le 29 janvier 1631, à l'âge de 60 ans, et enterré à Saint-Martin, épousa Marguerite *de Bau*, décédée le 3 février 1630, fille de Hugues et de Marie *Jamar*.

..

BEECKMAN DE VIEUSART.

Le nom de Guillaume DE BEECKMAN est étroitement lié à l'histoire de Belgique au XVII^e siècle alors que les hommes les plus généreux des Pays-Bas catholiques et du pays de Liège se tendaient les mains pour former, dans un intérêt commun, une république fédérative entre eux et les Provinces-Unies; nous avons signalé ces généreux efforts dans nos *Lectures*, t. 1, p. 124, et dans notre *Histoire des Lettres*, t. 3, p. 132, et t. 4, p. 123. Dès lors, il est évident que le mérite de BEECKMAN est apprécié par les écrivains, selon le parti auquel ils appartiennent.

Villenfagne parle de lui dans ses *Recherches*: « Guillaume DE BEECKMAN, « dit-il, d'une naissance distinguée, affectait une âme républicaine pour « parvenir au despotisme. C'était un grand politique, très-réservé, très-« emmiellé dans ses discours et dont le zèle turbulent jeta la cité dans le « trouble et l'anarchie. Il se montrait sage, ou fou, selon les occasions où « il se trouvait; mais il faisait toujours le contraire de ce qu'il disait, et « promettait ce qu'on voulait, sans se soucier de remplir ses engagements.

« Un homme de ce caractère devait, sans doute, avoir beaucoup d'enne- « mis; mais tous ceux qui cherchaient à secouer le joug de l'autorité « légitime (et on en comptait alors un assez grand nombre parmi nous), « étaient ses partisans. Il était en relation avec le fameux Samuel Des- « marests qui a été pendant quelques années ministre de l'église réformée « à Maestricht. »

« Ce bourgmestre fut si chéri des Liégeois, ajoute Loyens, qu'ils lui « firent dresser une statue en bronze au milieu du Grand-Marché, monu- « ment de gratitude et de reconnaissance qui a demeuré aux yeux du pu- « blic depuis l'an 1631 jusqu'au 6 septembre 1649. »

Les héritiers de ce bourgmestre lui donnèrent, à sa mémoire, une sépulture très-honorable, dans la chapelle de St-Roch de l'église Saint-Martin.

Sous les armes on lit cette devise :

Deo, principi, patriæ.

Et plus bas, son épitaphe :

D. O. M. Cy gist noble et honoré seigneur Guillaume DE BEECKMAN, seigneur de Vieux-Sart, Montreville et Oignies, six fois bourgmestre de la cité de Liège, conseiller de S. A. E. en son conseil ordinaire, etc., décédé le 29 janvier 1631, et Mademoiselle Marguerite de Bau, sa compagne, le 3 de février 1630. Les enfants et héritiers ont fait faire la présente. Prié Dieu pour leurs âmes.

BEECKMAN DE VIEUSART.

Leurs enfants sont :

- 1° Ferdinand, qui suit ;
- 2° Arnoud, chanoine de Saint-Denis ;
- 3° Jean-Jacques, cornette d'un régiment de cuirassiers, au service d'Autriche, mort sans postérité à Pavie le 2 avril 1643 ;
- 4° Plusieurs filles, dont une fut chanoinesse à Robermont et une autre, Marie, abbesse du même monastère.

IV. Ferdinand DE BEECKMAN, seigneur de Vieusart, d'Oignies, etc., ambassadeur à Vienne et à Ratisbonne, plénipotentiaire à la paix de Tongres et puis de Munster, bourgmestre de Liège en 1654, né dans cette ville le 6 mars 1614, mort au château de Vieusart, en Brabant, le 12 décembre 1690, à l'âge de 76 ans, épousa à Heylissem, par contrat du 23 mai 1652, Anne de Fontigny, dernière de son nom, décédée à l'abbaye de Ramé le 3 janvier 1712 et inhumée auprès de son mari, fille de Guillaume, écuyer, seigneur de Schore, et de Marie de la Rigauderie.

Leur sépulture se trouvait dans l'église de Corroy, paroisse de Vieusart ; en voici l'inscription :

Ici gissent Ferdinand DE BEECKMAN, écuyer, seigneur du Vieusart, Neusart, Oignies, Steen, Orsmael, Schore, Montreuil, Lamotte, etc., ancien bourgmestre de la ville de Liège et député des États dudit pays, décédé le 12 de décembre 1690, et noble dame desdits lieux Anne de Fontigny, son espeuse, décédée le 3 de l'an 1712.

Ils laissèrent les enfants qui suivent :

- 1° Maximilien-Henri, chanoine de Saint-Paul, eut pour parrain le prince électeur Maximilien-Henri de Bavière ;
- 2° Jean-Nicolas, qui suit ;
- 3° Ferdinand-Isidore, chanoine de Saint-Paul et écolâtre de Saint-Barthelémi ;
- 4° Philippe-Antoine, chevalier, seigneur de Schore, d'Avernas lez-Baudouin et de Bertrai, licencié en droits à Louvain le 20 mars 1695, avocat au Grand-Conseil à Malines le 28 janvier 1705, conseiller et maître-aux-requêtes ordinaire au même conseil le 21 septembre 1716 et son vice-président, né au château de Vieusart en 1670 et mort à Malines le 12 décembre 1740, à l'âge de 70 ans, épousa dans cette ville, par contrat du 20 janvier 1699, Louise-Thérèse-Ludgarde de Braze, née le 22 juillet 1669, décédée le 10 juin 1742, fille unique de Henri, seigneur d'Avernas et de Bertrai, conseiller du Grand-Conseil, et de Marie-Isabelle de Monceau. Leurs restes mortels furent déposés dans le caveau de la famille Bernard, dite Braze, à l'entrée du chœur de l'église de Saint-Pierre à Malines.

Leurs enfants sont :

BEECKMAN DE VIEUSART.

A Jean-Nicolas, seigneur de Schore, d'Avernas et de Bertrais, né à Malines le 22 janvier 1704, mort à Louvain le 19 janvier 1758 et enterré chez les Dominicains irlandais, épousa à Bruxelles, le 23 février 1743, Claire-Joséphine *d'Udekem* de Gentines, née à Bruxelles le 9 juillet 1721, décédée à Tournay le 16 août 1772, fille de Charles-Ghislain, baron de Gentines, seigneur de Limelette, grand-forestier du Brabant et d'Anne *de Nicolaerts*, dont :

Marie-Anne-Claire-Joséphine, dame d'Avernas, de Bertrais et de Schore, né à Tirlemont le 30 décembre 1744, décédée à Tournay en 1800 et inhumée à Ghisignies, se maria à Louvain, le 17 janvier 1764, avec François-Hippolyte *des Enffens*, seigneur de Ghisignies, capitaine des grenadiers wallons, né à Tournay en 1753, mort en 1803 et enterré auprès de sa femme à Ghisignies, fils de Marc-Antoine *des Enffens*, seigneur de Ghisignies, officier du régiment des dragons de Westerlo, et d'Isabelle-Cornélie-Joséphine, baronne *de Rosse* de Wulp.

B François, diacre séculier, mort à l'abbaye de Postel le 29 avril 1730 ;

C Guillaume-Ferdinand-Joseph, seigneur de Schore, licencié en droits à Louvain le 11 septembre 1731, bourgmestre de Malines, né dans cette ville le 2 janvier 1708, mort célibataire le 6 février 1772 et enterré dans l'église de Saint-Pierre et Paul de Malines ;

D Anne-Marie-Henriette-Joséphine, née le 29 juillet 1701, décédée le 7 octobre 1753 et inhumée à Saint-Pierre à Malines, se maria, par contrat du 6 avril 1729, avec Joseph-Alphonse-Philippe *van Cannart de Hamale*, seigneur de Massenhove, né en 1699 et mort à Bruxelles le 13 janvier 1762, fils de Ferdinand-Édouard et de Marie-Isabelle *le Roy* de Broechem ;

E Marie-Thérèse-Joséphine-Henriette, décédée à l'Hôpital de Turnhout le 9 août 1798.

5° Guillaume, seigneur de Steen et d'Orsmael, mort en avril 1704 ;

6° Anne-Marguerite, décédée sans enfants, se maria, par contrat du 21 janvier 1688, avec Jacques-Ernest *Lefebure*, seigneur de Bierbais et de Héவில், fils de Gabriel, seigneur desdits lieux, et de Marguerite *Renier* ;

7° Marie, abbesse de Robermont à Liège, décédée le 21 janvier 1730.

V. Jean-Nicolas DE BEECKMAN, chevalier, seigneur de Corroy-le-Grand, de Neusart, d'Oignies et de Val en Wavre, né à Liège en 1656, mort au château de Vieusart le 5 décembre 1736, épousa à Bruxelles, le 27 décembre 1698, Jeanne-Claire-Thérèse *d'Udekem*, décédée au même château le 24 octobre 1722, fille de Charles-Guibert, seigneur de Gentines, de Limelette, capitaine, et de Jacqueline-Robertine *de Hellin* d'Angest. Leurs restes mortels furent inhumés au chœur de l'église de Corroy-le-Grand, sous la pierre sépulcrale de la famille Beeckman.

De ce mariage sont sortis :

1° Charles-Ghislain-Joseph, qui suit :

2° Ferdinand-Philippe, seigneur de Val en Wavre, licencié en droits à Louvain le 28 août 1723, admis le 13 juin 1733 au lignage de t' Serhuyghs à Bruxelles, successivement échevin, bourgmestre et trésorier, surintendant du canal de cette ville, depuis l'année 1740 jusqu'à 1779, naquit à Vieusart le 16 novembre 1702 et mourut sans alliance à Bruxelles le 20 novembre 1781 ;

BEECKMAN DE VIEUSART.

- 3° Philippe-Gabriel, né à Corroy-le-Grand au château de Vieusart le 15 décembre 1704, mort au même château le 28 décembre 1783, sans avoir été marié;
- 4° Marie-Thérèse, née le 21 janvier 1709, se maria, le 30 juillet 1729, à Eustache-Félix, baron *de Villers*, seigneur de la vicomté de Geldenaken ou Jodoigne et de Geest-Saint-Jean, né le 30 juillet 1699, et mort à Louvain le 23 avril 1748, fils de Nicolas-François, baron *de Villers*, seigneur de Grignoncour, major au régiment de cavalerie du prince Charles de Lorraine, et d'Anne-Alexandrine, baronne *Culx-de-Magni*;
- 5° François-Joseph, chanoine d'Anderlecht, né à Corroy le 19 octobre 1714;
- 6° Philippe-Nicolas, lieutenant-colonel au service d'Espagne, mort en Italie, en 1746, des blessures qu'il avait reçues à la bataille de Rotto-Freddo.

VI. Charles-Ghislain-Joseph, baron DE BEECKMAN, seigneur de Corroy-le-Grand, de Vieusart, de Neusart, d'Oignies et de Val en Wavre, ainsi que des baronnies de Saint-Lambert et de Libersart, né au château de Vieusart le 15 juin 1701, mort au même château le 9 février 1785, épousa, le 7 février 1734, au château de Voorde, au pays d'Alost, Marie-Thérèse *van der Meere*, décédée à Vieusart le 6 novembre 1773, fille de Jacques Maximilien, seigneur de Voorde, d'Elssenacre, et de Florence-Caroline *de Grass*.

Il laissa de ce mariage :

- 1° Jean-Henri-Joseph, seigneur des fiefs possédés par son père, licencié en droits à Louvain le 18 mars 1760, admis au lignage de t' Serhuyghs le 13 juin 1737, premier échevin de la ville de Bruxelles en 1772, député des États de Brabant à Vienne le 18 juillet 1787 à l'occasion du départ des gouverneurs-généraux, naquit le 9 janvier 1736 et mourut à Prague en 1799;
- 2° Anne-Françoise-Josephe, née le 2 avril 1737;
- 3° Jeanne-Caroline-Philippe, née le 10 août 1738, décédée à Bruxelles le 8 octobre 1788, à l'âge de 51 ans, se maria le 8 novembre 1781 à Bruxelles, à l'église de Sainte-Gudule, avec Jean-Baptiste-Joseph-Chrétien, comte *van der Stegen* et de Bousval, seigneur de Bourdeaux, de la Baillerie, de la Loux, de la Motte, de Crayenhoven, etc., chambellan effectif de la cour de Vienne, drossart du Brabant, veuf de Marie-Josephe, comtesse *de Corswarem-Loox*, décédée le 17 mai 1768, fils aîné de Philippe-Norbert, comte *van der Stegen*, et d'Anne-Antoinette-Josephe *de Man*;
- 4° Eugénie-Caroline, née le 5 novembre 1739;
- 5° Ferdinand-Charles, qui suit :

VII. Ferdinand-Charles, baron DE BEECKMAN, seigneur de Schore, licencié à Louvain le 16 mai 1760, échevin, conseiller, premier bourgmestre de la ville de Louvain en janvier 1786, né au château de Vieusart le 19 septembre 1740, mort à Bruxelles le 16 janvier 1816, épousa à Louvain, à l'église

BEECKMAN DE VIEUSART.

de Saint-Pierre le 16 mai 1774, Jeanne-Caroline de Vroey, née le 19 juillet 1755, fille unique de Jean-Lambert-Joseph, seigneur de Linden, bourgmestre de Louvain, et de Thérèse-Françoise de Spoelberch, dont :

- 1° Félicité-Françoise-Joséphine-Ghislaine, née à Louvain le 2 décembre 1783, se maria, le 14 juin 1804, à Charles-Eugène-Ferdinand d'Auzy, fils de Charles-Emmanuel, comte d'Auzy de Neuville, et d'Amélie-Françoise d'Hochsteden;
- 2° Ferdinand-Joseph-Ghislain, né à Louvain le 3 janvier 1777;
- 3° Maximilien-Henri-Ghislain, auditeur au conseil d'État, envoyé, en cette qualité, comme adjoint au conseiller d'État Faure, dans les nouveaux départements anstéatiques pour l'organisation des tribunaux, avocat-général près la cour d'appel à Hambourg, de retour en Belgique, après les événements de 1814, commissaire-spécial au ministère de l'intérieur, sous le duc d'Ursel, pour les travaux publics, puis, sous le royaume des Pays-Bas, référendaire de première classe au conseil d'État et commissaire-spécial au ministère du Waterstaat, successivement gouverneur des provinces de Hainaut et de Limbourg, chambellan du roi des Pays-Bas, né à Louvain le 31 janvier 1781, mort le 8 octobre 1854 à Aix-la-Chapelle, où il s'était retiré, à l'occasion des événements en Belgique, après avoir donné la démission de ses emplois et dignités, épousa N. de la Hamais;
- 4° Auguste-Charles-Joseph-Ghislain, qui suit :
- 5° Victoire-Pauline, née à Givet le 26 avril 1790, se maria le 14 juin 1808 à Charles-Gustave-Édouard-Auguste de t' Serclaes, né à Bruxelles le 23 février 1783, fils de Benjamin-Joseph-Alexandre de t' Serclaes d'Herlaer et de Julie-Jeanne-Guillelmine Fonton de la Salle.

VIII. Auguste-Charles-Joseph-Ghislain, baron DE BEECKMAN de Vieusart, né à Louvain le 4 juillet 1786, membre de la députation permanente des États de Brabant de 1818 jusqu'à 1844, réintégré dans la noblesse du royaume des Pays-Bas le 10 décembre 1822, épousa le 11 janvier 1810 Marie-Julie-Ghislaine de Huysman de Neufcour, née à Bruxelles le 24 novembre 1786, fille de Léonard-François de Paule-Ghislaine et de Marie-Joséph de Man, dont :

- 1° Octavie-Thérèse-Ghislaine, née à Bruxelles le 9 novembre 1810;
- 2° Léon-Joseph-Hyacinthe-Ghislain-George, baron, né à Bruxelles le 6 avril 1812, épousa le 12 septembre 1837 Octavie Desmanet, fille du vicomte Desmanet de Boutonville, dont un fils :

Albert-Ghislain, né le 29 décembre 1842.

- 3° Frédéric-Joseph-Ghislain, baron, attaché de légation à Madrid, naquit le 7 mai 1816;

BEHAULT.

4° Ferdinand-Charles-Ghislain, baron, né le 28 juillet 1817, épousa le 28 décembre 1841 Cécile *de Liedekerke-Beaufort*, dont un fils :

Ferdinand-Humbert-Hadelin, né le 29 décembre 1842.

BEHAULT (DE), famille du Hainaut, est d'une noblesse déjà ancienne; ses diverses branches y ont été successivement élevées. La plus ancienne de celles qui existent aujourd'hui porte le nom de Warelles; une autre celui d'Ornon; et elles ont toutes deux des armoiries différentes.

Les lettres patentes qui intéressent la branche de Warelles sont datées de Madrid, 14 novembre 1678, et commencent en ces termes : « Informé des « bons devoirs et assistances que notre cher et bien aimé François-Jean DE « BEHAULT, seigneur de Marcq, de Nouvelles, de la Haultpont et de Longpret, « l'un des maîtres de l'artillerie de la ville de Mons, aurait contribué pour « la défense d'icelle ville durant le dernier blocus des Français, signalant « son zèle de jour et de nuit, en tout ce qui dépendait de sa charge, en « quelle considération et d'autres services que ledit François-Jean DE BE- « HAULT nous aurait ci-devant rendus, il nous a très-humblement supplié de « lui accorder, et à sa postérité, nos lettres d'anoblissement avec le port des « armoiries qui s'en suivent, à savoir de deux chevrons d'or avec deux glands « aussi d'or, accosté sur le fond d'azur. »

François-Jean DE BEHAULT, seigneur de Nouvelles, etc., fils de Jean, épousa Gertrude *van der Stein*.

Le 4 septembre 1822, la noblesse de ses descendants fut reconnue par le roi Guillaume, en faveur de Quintin-Joseph-Marie DE BEHAULT de Carnois, fils d'Alexandre-Louis DE BEHAULT, seigneur de Warelles et de Fantignies, natif de Mons, licencié en droits à Louvain le 28 mars 1787, et de Marie-Jacqueline *d'Esterling* de Leval, de Fontenoy, etc.

L'autre branche fut anoblie le 26 avril 1726. Voici la partie historique des lettres patentes :

« Notre cher et bien aimé Dominique DE BEHAULT, lieutenant-prévôt de « la ville de Mons, licencié ès lois, avocat au conseil souverain de Hainaut « et receveur-général des vingtièmes de ladite province, nous a remontré « qu'en qualité de lieutenant-prévôt de Mons, il aurait eu l'honneur de nous « servir, faisant fournir par les ordres ordinaires les chariots de vivres et de « munitions, comme aussi les pionniers que l'on aurait demandés sur la pré- « vôté de Mons, dans toutes les campagnes et sièges que nos armes auraient « faits auxdits Pays-Bas, ce qu'il aurait aussi fait pendant le règne de « Charles-Second, de glorieuse mémoire; que le remontrant aurait toujours

BEHAULT.

« vécu fort honorablement dans tous ses emplois, sans avoir jamais exercé
« aucune roture, étant aussi allié à plusieurs familles nobles ainsi qu'il
« nous a fait conster par des documents authentiques; et comme il ne sou-
« haiterait rien tant que de continuer avec le même zèle, fidélité et atta-
« chement en notre service et d'animer d'autres, et même ses parents, amis
« et alliés, à suivre son exemple, comme aussi de soutenir sa famille avec
« plus de lustre au moyen de quelque grâce et mercède, il nous a sup-
« plié etc.

Les armes sont d'azur à deux fasces d'or, chargé d'un lion léopardé armé d'une épée d'or; heaume au naturel; hâchements d'or et d'azur; et pour cimier un lion naissant de l'écu.

Voici la généalogie de cette branche :

I. Jean DE BEHAULT, né en 1583, mort en 1652, épousa, le 7 mai 1623, Jeanne DE BEHAULT, née le 2 octobre 1603, fille de François et d'Isabeau *Dormelle*, dont :

II. Philippe-François DE BEHAULT, né le 13 septembre 1634, épousa, le 22 février 1661, Anne de *Marquette*, née le 14 juillet 1640, décédée en 1725, dont :

1° Philippe-François, né en 1661 ;

2° Nicolas, prêtre;

3° Dominique, qui suit :

4° N., mariée à L.-E. *Richer* ;

5° Noël-Joseph, conseiller du conseil souverain du Hainaut, trésorier des chartes du pays et comté de Hainaut, épousa, le 16 novembre 1697, Françoise-Aubertine *Huet*, née le 13 décembre 1674 et baptisée à Saint-Germain de Mons, fille de François-Philippe *Huet*, écuyer le 26 novembre 1673, et de Barbe DE BEHAULT, qui était fille d'Aubert et de Marie *Lateur*.

Noël-Joseph DE BEHAULT et Françoise-Aubertine *Huet* eurent sept enfants, savoir :

A Marie-Philippine, religieuse à l'hôpital-Comtesse à Lille, le 28 novembre 1719, sous le nom de Pélagie, naquit le 3 février 1700 ;

B Anne-Marie-Josephe, née le 22 septembre 1701, décédée le 9 octobre 1760, se maria, le 26 octobre 1728, avec Henri *Vivien* ;

C Dominique-Joseph, conseiller du conseil souverain de Mons, né le 29 mai 1703, épousa Caroline-Aubertine *Huet* ;

D Jeanne-Josephe, née le 5 février 1707, décédée le 14 avril 1794, se maria avec Ignace-François-Joseph *Charlé*, seigneur de Tyberchamps, conseiller du conseil souverain du Hainaut, trésorier des chartes du pays et comté de Hainaut, receveur-général du chapitre de Sainte-Waudru à Mons, syndic des Capucins aux Pays-Bas, né le 7 janvier 1709, mort le 2 janvier 1786, fils de Gilles-François *Charlé* et de Marie-Josephe DE BEHAULT ;

BEHAULT.

E Catherine, née à Mons le 6 avril 1711, décédée à Tournay le 26 février 1786, à l'âge de 75 ans, épousa, le 20 octobre 1739, Ignace-François *Francx*, licencié en droits, conseiller, surintendant du Mont-de-Piété de la ville de Tournay, mort le 9 février 1737, fils de François-Daniel et de Marie-Marguerite *Houffin*;

F Philippe-Joseph, officier au service de Naples, puis chartreux à Herinnes, près d'Enghien, naquit le 10 novembre 1712;

G Augustin, né le 28 mai 1716, capitaine au service d'Espagne, épousa dans ce pays Catherine *Seiydel*, qui se remaria, après la mort de son premier époux, avec le capitaine De Vinchant de Milfort. Augustin DE BEHAULT ne laissa que deux enfants :

* Joseph prit d'abord le parti des armes et se maria ensuite ;

** Louis s'est aussi marié en Espagne.

III. Dominique DE BEHAULT, écuyer le 26 avril 1726, lieutenant-prévôt de la ville de Mons, né le 11 décembre 1663, épousa, le 22 août 1696, Catherine-Joséphine *Dubois*, décédée le 7 décembre 1710, fille de Pierre et de Marie-Madelaine DE BEHAULT, dont :

1° Nicolas, qui suit :

2° Emmanuel-Ignace-Joseph, châtelain de Braine-le-Comte, né le 13 janvier 1706, eut de sa femme Bonne-Joséphine *Trivière* :

Emmanuel-Pierre-Joseph-Médard, conseiller au conseil souverain du Hainaut, mort à Louvain, épousa Amélie-Joséphine *de Laroche*, dont :

* Pierre-Joseph épousa, en 1800, Louise *van der Meulen*, fille de Jean et d'Élisabeth *de Turnhout* ;

** Charles-Ignace épousa Amélie *de Laroche*, sa cousine ;

*** Ernest-Eugène-François-Joseph *de Behault de Dornon*, épousa Joséphine *Decoussement de Dornon* ;

**** Waudru-Eugénie-Thérèse, femme de Jacques, baron *de Royer*.

3° Jean-François, mort à Ghlin le 13 novembre 1765.

IV. Nicolas DE BEHAULT eut de sa femme Catherine *Demanet* :

1° Une fille mariée à N. *du Pré*, père du bourgmestre de Mons, Edmond *du Pré*, qui mourut sans hoirs le 21 janvier 1827 ;

2° Jean-Joseph, mort sans hoirs en 1800, épousa Ursule *Hannoey* ;

3° Emmanuel-Joseph-Gratien épousa Marie-Thérèse-Joséphine-Amélie *Deviana*, née à Mons le 5 avril 1741, fille de Jean-Joseph, lieutenant des grenadiers au régiment du marquis de Los Rios, en garnison à Anvers, et de Marie-Jeanne-Joséphine *Doige*, dont :

Nicolas-Joseph-Gratien DE BEHAULT, né à Mons le 28 janvier 1771, admis dans la noblesse par diplôme du 18 septembre 1822.

BEKEN-PASTEEL.

BEKEN-PASTEEL (VAN DER), famille très-ancienne, eut d'abord son principal séjour à Nieuwrode, et après avoir demeuré durant trois siècles non loin de Sichem, se fixa dans la petite ville d'Arschot. Elle doit au fief de Terbeek ou Terbeken, le nom de van der Beken ainsi que ses armes qui sont d'argent à trois lions de gueules, armés et lampassés de même, semblables à l'écu de l'antique maison de Barbançon; elles sont figurées sur le registre des reliefs de la cour féodale de la terre de Terbeken. Les seigneurs de Terbeken ou van der Beken, qui relevaient de la cour féodale de Diest et de Sichem, donnaient eux-mêmes en arrière-fief la majeure partie de leur domaine. Quant au surnom de Pasteel, il fut de bonne heure en usage dans la famille, et devint patronimique dans une branche collatérale, dont plusieurs membres se sont signalés dans la carrière des armes. Les titres de baron et de comte du Saint-Empire leur furent acquis. La gloire dont ils étaient couverts, refléta nécessairement sur leurs aînés.

Sichem qui appartenait au prince d'Orange, Guillaume-le-Taciturne, fut attaqué par les troupes espagnoles; après une résistance désespérée, la ville prise d'assaut fut livrée au pillage, en février 1578, et les braves défenseurs du château furent passés au fil de l'épée. Quel fut le sort des habitants? Quel fut le sort des vassaux immédiats du seigneur de Sichem dont les biens étaient frappés de confiscation? Les fiefs qui ressortissaient à cette cour, furent-ils compris dans une mesure générale? Le devoir et même la prudence ou réserve furent-ils imputés à crime aux feudataires? Rien n'autorise à répondre positivement; mais il n'est pas moins certain que depuis ce terrible événement, le fief de Terbeken a cessé d'appartenir à la famille van der Beken et que celle-ci, après avoir abandonné son antique manoir, se tint quelque temps à Diest, et qu'elle se fixa ensuite, comme nous l'avons dit, à Arschot, où plusieurs de ses membres ont occupé les fonctions modestes et honorables de la magistrature.

Les deux branches principales de la famille, formées depuis près de deux siècles, étaient distinguées sous les noms de van der Beken et de Pasteels, lorsqu'elles se rapprochèrent et se confondirent, en quelque sorte, par le mariage d'Eustache, seigneur de Terbeken, et d'Anne PASTEELS.

La différence des noms des deux branches, bien qu'elles portassent les mêmes armoiries, suggéra des doutes sur leur commune origine, doutes que Jean PASTEELS, seigneur d'Oplinter, de Linden, de Putte et de Wilsele, s'empressa de lever par une reconnaissance authentique.

La généalogie de cette famille, rédigée par les hérauts d'armes et approuvée par la chambre héraldique, au siècle dernier, offre bien des lacunes et

BEKEN-PASTEEL.

de nombreuses erreurs; nous l'avons faite d'après des documents anciens et des titres authentiques. Conformément à notre plan, nous donnons d'abord la ligne ascendante des VAN DER BEKEN-PASTEEL, inscrits parmi la noblesse belge, et ensuite la branche de PASTEELS, que nous tenons pour éteinte.

I. Jean, dit PASTEEL, qualifié de *miles* ou chevalier dans l'épitaphe de son fils, Godefroi, fit en 1358, le 6 juillet, une donation assez considérable à l'abbaye de Sainte-Gertrude à Louvain; l'acte fait mention de ses ancêtres, sans les désigner. Il habitait Nieuwrode, du diocèse de Liège.

Il laissa de sa femme Élisabeth *d'Udekem*, d'une excellente famille du Brabant, quatre enfants, savoir :

- 1° Jean, qui suit :
- 2° Renier, oncle et tuteur de Henri *van der Beken* ;
- 3° Iwan ;
- 4° Goover, Godevard ou Godefroi, épousa Marguerite *van Wilre*, fille d'Arnoud et Christine *van den Bisdomme*. Ils sont les auteurs de la branche des seigneurs d'Oplinter.

II. Jean VAN DER BEKEN, dit PASTEEL, seigneur de Terbeken, mentionné dans l'acte de donation de 1361, laissa deux enfants, une fille morte sans alliance et un garçon, dont l'article suit. Le nom de sa femme n'est pas connu.

III. Henri VAN DER BEKEN, dit PASTEEL, seigneur de Terbeken, que son oncle Renier PASTEEL releva en son nom, en qualité de tuteur, le 17 décembre 1417, après la mort de sa sœur, fut aussi seigneur foncier à Thielt. Il mourut au commencement de l'année 1462. Le nom de sa femme n'est pas connu, mais il laissa plus d'un enfant légitime, savoir :

- 1° Jean, qui suit :
- 2° Robert, secrétaire de la ville de Diest le 10 avril 1462 ;
- 3° Adam, prêtre et chanoine de Saint-Sulpice.

IV. Jean VAN DER BEKEN, dit PASTEEL, seigneur de Terbeken le 19 août 1462, mort en 1501, laissa de sa femme N. *Bruynincx*, deux enfants :

- 1° Wautier, seigneur de Terbeken le 11 juin 1501, mourut en 1504 sans postérité ;
- 2° Eustache, qui suit :

V. Eustache VAN DER BEKEN, dit PASTEEL, seigneur de Terbeken le 26 juin 1504, mort en 1527, laissa de sa femme N. *Olivier*, dont la mère était Bruynincx, deux fils, savoir :

BEKEN-PASTEEL.

- 1° Jacques, seigneur de Terbeken le 27 mars 1527, mort célibataire en 1536;
- 2° Jean, qui suit :

VI. Jean VAN DER BEKEN, dit PASTEEL, seigneur de Terbeken le 12 juin 1536, mort en 1558, épousa N. *Vranken*, dont plusieurs enfants :

- 1° Eustache, qui suit :
- 2° Martin;
- 3° Élisabeth, femme de Martin *Vranken*;
- 4° Marie, femme de Guillaume *de Walsche*, dont une fille nommée Heylwich.

VII. Eustache VAN DER BEKEN, dit PASTEEL, seigneur de Terbeken, que son tuteur N. *Bruynincx* releva en son nom en 1558, bourgmestre de Sichem et puis de Diest, mort dans cette ville le 14 juin 1622, et enterré à l'église de Saint-Sulpice, devant l'autel de Saint-Martin, épousa en premières noces, en 1585, à l'âge de 39 ans ou environ, Anne PASTEELS, fille de George PASTEELS, de la branche d'Oplinter, et d'Anne *Roselaer*, et en secondes noces, à Sichem, le 27 juin 1590, les fiançailles ayant eu lieu à Arschot le 30 mai précédent, Gertrude *Peeters*, dame de Speelhoven, près d'Arschot, décédée en 1632, veuve de Renier Logen, fille de Henri *Peeters* et de Catherine *Nyvelaers*.

Eustache VAN DER BEKEN avait 52 ans, lorsque les malheurs de la guerre frappèrent si cruellement la ville de Sichem. En 1606, sa belle-mère, assistée de son mari, et conjointement avec les enfants de feu son frère, ceda la seigneurie de Speelhoven à son beau-fils Eustache VAN DER BEKEN.

La tombe d'Eustache VAN DER BEKEN, décorée des armoiries de *Peeters*, de *Bruynincx*, d'*Olivier* et de *Vranken*, ainsi que de VAN DER BEKEN, portait l'inscription suivante :

Hier leet begraven Eustais VAN DER BEKEN, borgmeester deser stadt, ende leenheer, grontheer in Rillaer, sterft den XIII juny anno XVI^e XXII. En joff. Geertruyd *Peeters*, syne huysv., sterft den... Bidt voor de ziele.

Il laissa du premier lit :

- 1° Hélène, femme de Grégoire *Duynen*, fils de Jean et d'Anne *Wynants*, dont postérité;
- 2° Eustache, qui suit :
- 3° Marguerite, femme de Jean *Wauters*, bourgmestre de Webbecom et de Tongerlo, dont postérité.

BEKEN-PASTEEL.

VIII. Eustache VAN DER BEKEN, dit PASTEEL, seigneur de Speelhoven le 12 mai 1606, conseiller et secrétaire de la ville et du pays d'Arschot, né en 1588, mort en 1659, épousa, le 30 août 1611, à Arschot, Anne *Suetrix*.

En 1607, il releva pour son père un fief à Sichem, qui échut en partage à sa sœur Hélène, et deux autres fiefs, l'un à Thielt, nommé la *Court* de Jean VAN DER BEKEN, qu'avait probablement possédé, en 1417, Henri VAN DER BEKEN, et l'autre à Meerhout.

Eustache laissa deux enfants :

- 1° Eustache, qui suit :
- 2° Jean, époux d'Anne *Berenbergh*, à Lierre.

IX. Eustache VAN DER BEKEN, dit PASTEEL, seigneur de Speelhoven, sous Rillaer, le 19 mai 1659, conseiller et secrétaire de la ville et du pays d'Arschot, né le 10 avril 1614, épousa Anne *van Canterbeeck*, dont :

- 1° Suzanne, dévote;
- 2° Eustache, qui suit :
- 3° Martine, femme de Jean *Meunis*, licencié en droits.

X. Eustache VAN DER BEKEN, dit PASTEEL, seigneur de Speelhoven le 8 avril 1733, conseiller et secrétaire de la ville et du pays d'Arschot, né en cette ville le 6 février 1641, épousa en premières noces Anne *della Bastita*, en deuxièmes noces Catherine *van Moockenborch* et en troisièmes noces, le 6 juin 1695, à Arschot, Marie-Louise *Bigée*.

Il eut du premier lit :

- 1° Anne-Eustache, femme de Pierre *Walravens*, fils de Pierre et de Marie *Duynen* ;
- 2° Marie, femme de N. *van Deuren* ;
- 3° Eustache-François épousa Marie-Anne *de Vos*, fille de Pierre et de Marie *Coremans*, dont :

A Eustache; — B Pierre; — C Isabelle; — D Marie-Louise.

Il eut du deuxième lit :

- 4° Catherine; — 5° Jean-Baptiste;
- 6° Charles-Ferdinand épousa Catherine *Daels*, dont : .

Élisabeth, mariée, en 1758, à son cousin-germain Arnoud-Joseph VAN DER BEKEN, dit PASTEEL.

BEKEN-PASTEEL.

7° Arnoud-Ernest; — 8° Nicolas;

Il eut du troisième lit :

9° Jacques qui suit :

10° Martin; — 11° Elisabeth.

XI. Jacques-Charles VAN DER BEKEN, dit PASTEEL, né à Arschoot le 10 août 1699, mort à Bruxelles le 9 décembre 1783, et enterré à Saint-Géry de cette ville, épousa dans cette même église, le 28 juin 1727, Catherine *Josse*, dont entre autres enfants :

1° Arnoud-Joseph, qui suit :

2° Jeanne-Marie, née le 16 janvier 1730;

3° Jean-Joseph, né le 30 juin 1732;

4° Pétronille, née en 1734;

5° Anne-Catherine-Philippine, née le 16 août 1749;

6° Thérèse-Pétronille, née le 10 août 1750.

XII. Arnoud-Joseph VAN DER BEKEN, dit PASTEEL, conseiller et secrétaire de la ville et du pays d'Arschoot, né à Bruxelles le 13 avril 1728, licencié en droits à Louvain le 16 février 1756, épousa, le 2 février 1758, à Arschoot, Elisabeth VAN DER BEKEN, dite PASTEEL, sa cousine germaine, fille de Charles-Ferdinand et de Catherine *Daels*, dont un fils :

XIII. Jacques-Joseph VAN DER BEKEN, dit PASTEEL, conseiller et secrétaire de la ville et du pays d'Arschoot, licencié en droits à Louvain le 20 août 1784, né à Arschoot le 17 décembre 1758, mort à Louvain le 14 mai 1824, épousa Jeanne-Richarde-Joséphine *de Grez*, née à Bruxelles le 17 septembre 1760, décédée à Louvain le 30 septembre 1844, fille de Jacques-Joseph-François *de Grez*, héraut d'armes, dont la mère était Marie-Anne-Thérèse *d'Ursel*, et de Jeanne-Catherine *de Launoy*, dont :

1° Joseph-Marie-Emmanuel, ancien procureur impérial à Eindhoven, licencié en droits;

2° Michel-Alexandre-Joseph, président du tribunal d'Eindhoven, licencié en droits, membre de l'ordre équestre du Brabant septentrional, des états provinciaux, de la société néerlandaise d'industrie à Harlem, directeur de la société des sciences et des arts de Bois-le-Duc, président du collège des curateurs de l'école latine d'Eindhoven, chevalier de l'ordre du Lion Néerlandais, épousa Aldegonde *Smits-Eckard*;

3° Anne-Pétronille, mariée à Jean-Justin-Lambert *de Ryckman*, fils de Lambert-

BEKEN-PASTEEL.

- Antoine-Berthold, seigneur de Beth et de Craywinkel, et de Marie-Barbe *van der Vekene*, dame de Winghe-Saint-George, de Gemp et de Hattem ;
4° Philippe-Auguste-Henri, ancien échevin et juge au tribunal de première instance d'Anvers, licencié en droits ;
5° Pierre-François, qui suit :

XIV. Pierre-François VAN DER BEKEN-PASTEEL, licencié en droits, épousa en premières noces Rosalie-Caroline-Joséphine *de Vos* de Hamme et de Sainte-Anne, décédée sans enfants à Corsendonck le 17 août 1837, et en secondes noces Louise-Thérèse *van den Berghe-Knyff*, fille d'Adrien-Jacques-Lambert *van den Berghe* et de Thérèse-Gertrude-Antoinette *Knyff*, dont trois enfants, savoir :

- 1° Alexandrine-Thérèse-Caroline-Marie-Philomène, née le 1^{er} avril 1840 ;
2° Adrien-Eugène-Anne-Marie, né le 21 décembre 1841 ;
3° Claire-Augustine-Caroline-Marie, née le 26 janvier 1844.

**Seigneurs d'Oplinter, Comtes et Barons du
Saint-Empire.**

Seigneurs d'Oplinter, Comtes
et Barons du Saint-Empire.

II. Godefroi PASTEELS, seigneur de Terheyden, à Nieuwrode, fils de Jean VAN DER BEKEN, dit PASTEEL, et d'Élisabeth *d'Udekem*, épousa Marguerite *van Wilre*, fille d'Arnoud et de Christine *van den Bisdomme*. Il figure conjointement avec Jean, Iwan et Renier VAN DER BEKEN, dit PASTEEL, dans un acte de donation, de 1361, en faveur de l'abbaye de Sainte-Gertrude, à Louvain. Il mourut en 1422.

Voici l'épithaphe de Godefroi PASTEELS et de sa femme ; elle se trouvait encore vers la fin du dernier siècle, sur une verrière de l'église des Augustins à Louvain, où ils ont probablement été enterrés :

Godevardus, quondam Joannis PASTEELS, militis, et domicellæ Elisabethæ *de Udekem* filius, et domicella Margarita, uxor dicti Govardi, quæ filia est quondam Arnoldi *de Wilre*, militis, et domicellæ Christinæ *de Bisdomme*.

Godefroi adopta, comme patronimique, le surnom de PASTEELS, et laissa un fils :

III. Guillaume PASTEELS, seigneur de Terheyden le 26 décembre 1422, mort en 1440, laissa de sa femme N. *van Binckum*, de Tirlemont, deux fils, dont l'un :

BEKEN-PASTEEL.

IV. Godefroi PASTEELS, seigneur de Terheyden en 1440, et d'un autre fief qu'il tint de son neveu Godefroi PASTEELS, épousa N. *van Montenaken*, dont :

Seigneurs d'Oplinter, Comtes et Barons du Saint-Empire.

V. Godefroi PASTEELS, seigneur de Terheyden, qu'il releva en 1473 ainsi que les autres fiefs sous Nieuwrode, Thielt, Rillaer, Speelhoven et Messelbroeck, qu'il tint de la succession de son père, épousa en 1460 N. *van Houthem*, dont :

VI. Jean PASTEELS, seigneur de Terheyden, etc., le 14 novembre 1490, mort en 1521, épousa Anne *van Meldert*, dont :

VII. Jean PASTEELS, seigneur de Terheyden, etc., le 14 novembre 1521, épousa Catherine *Permans*, dont :

1° Henri, qui suit :

2° George, dont l'article se trouve ci-après.

VIII. Henri PASTEELS, seigneur de Terheyden, etc., mort en 1565, eut de sa femme N. *van der Meeren*, de Saventhem :

IX. Jean PASTEELS renonça le 28 mars 1601, à l'âge de 36 ans, en faveur de son oncle George VAN DER BEKEN, ou de ses enfants et de leurs héritiers, à ses droits sur les fiefs tenus par son père. Il eut de sa femme Anne *du Four* :

X. André PASTEELS épousa Marie *Roulet*, dont il eut :

1° Guillaume, qui suit :

2° Françoise, mariée à Philippe *Benoit de Gentissart*, fils d'André, bailli de la terre et baronnie de Chaumont, et d'Adrienne *Moreau* ;

3° Marie, dame d'Opprebais, mariée, par contrat du 27 décembre 1685, à Pierre-François *de Beaulieu*, fils de Pierre et de Françoise *du Mont* ;

4° Anne, femme de N. *Gilson*.

XI. Guillaume PASTEELS épousa Albertine *d'Awans*, dont :

1° Maximilien, lieutenant aux gardes wallonnes ;

2° Charles, capitaine au régiment de Ligne, tué à la bataille de Dettingen ;

3° Antoine-Emmanuel, officier au service de France, laissa de sa femme Élisabeth *Vrerica* :

A Louis, lieutenant aux gardes wallonnes ;

B Jacques, capitaine au régiment de Flandre en Espagne ;

C Albert-Joseph, lieutenant au régiment du prince de Lorraine, créé comte du Saint-Empire le 25 mars 1775 ;

D Marie-Barbe ;

BEKEN-PASTEEL.

Seigneurs d'Oplinter, Comtes
et Barons du Saint-Empire.

E Marie-Françoise, décédée sans enfants, se maria avec Henri *van den Perre*, admis au lignage de Sérhuyghs, à Bruxelles, le 13 juin 1746, fils de Jacques et d'Anne-Catherine *Pielmans*;

F Anne-Josephe; — G Isabelle; — H Catherine.

4° Claude;

5° Marie, femme de François *van Dorselaer*;

6° Servais-Joseph, baron du Saint-Empire, lieutenant-colonel au régiment de Los Rios, chevalier de l'ordre de Marie-Thérèse, mort sans hoirs le 3 décembre 1766, épousa Henriette *de l'Escaille*, fille de Henri, écuyer, membre de la chambre des comptes, et de Catherine *Maisin*;

7° Joseph, lieutenant aux gardes wallonnes;

8° Marie, femme de N. *Aubluz*;

9° Madelaine, femme de N. *Parisis*;

10° Louise; — 11° Anne.

Suite des Seigneurs d'Oplinter.

VIII. George VAN DER BEKEN, dit PASTEEL, seigneur de Terheyden le 4 juillet 1565, et d'autres fiefs qu'il tint de son neveu, né vers 1523, mort vers 1601, laissa d'Anne *Roselaer*, qu'il avait épousée vers 1565 :

1° Jean, qui suit :

2° Anne, femme d'Eustache VAN DER BEKEN, seigneur de Terbeken, fils de Jean, dit PASTEEL, et de N. *Vrancken*.

IX. Jean VAN DER BEKEN, dit PASTEEL, seigneur de Terheyden et d'autres fiefs relevés en son nom le 11 août 1601, pendant son absence, par son beau-frère Eustache VAN DER BEKEN, avait alors 32 ans. Probablement ce Jean VAN DER BEKEN accompagna Charles-Alexandre de Croy d'Havré, dans divers voyages (voyez *Hist. des Lettres*, t. 3, p. 123), et principalement dans son ambassade en Lorraine. Il fit lui-même le relief de Linden, le 15 décembre 1618; fut receveur des États de Brabant, au quartier de Bruxelles; portait en abime l'écu de sa mère et intervint auprès du héraut d'armes, pour faire lever le doute sur la commune origine des VAN DER BEKEN et des PASTEELS, que l'on semblait vouloir faire surgir. Il épousa Anne *van der Tommen*, dame d'Oplinter et de Wilsela, décédée au commencement de l'année 1623, fille de Pierre et d'Élisabeth *van der Hert*, dont :

1° Claude, mort en célibat le 13 mars 1635, et enterré chez les frères Mineurs, à Bruxelles;

..

BEKEN-PASTEEL. — BELLEFROID.

- 2° Antoine, seigneur d'Oplinter et de Linden, mort en célibat en 1663, et enterré chez les frères Mineurs, à Bruxelles; Seigneurs d'Oplinter, Comtes et Barons du Saint-Empire.
- 3° Jean-Melchior, qui suit :
- 4° Lutgarde, femme de Jean *van der Moeren*;
- 5° Marie-Anne, capucine.

X. Jean-Melchior VAN DER BEKEN, dit PASTEEL, seigneur de Linden, de Wilsele, de Putte le 7 juin 1663, mort en 1674, et enterré à Diest, sous la pierre sépulcrale d'Eustache VAN DER BEKEN et de Gertrude *Peeters*, épousa Marie-Anne-Pétronille *van Claerhout*, dite Vilain, fille de Jean et de Barbe *Doriend*, dont :

- 1° Marie-Anne-Françoise, née à Bruxelles le 9 juillet 1655;
- 2° François-Joseph, seigneur de Wilsele et de Putte, né à Bruxelles et baptisé à Saint-Géry le 10 avril 1658, mort en bas âge;
- 3° André, admis avec son frère Guillaume dans le lignage de Coudenberg, à Bruxelles, le 13 juin 1689;
- 4° Guillaume-Jean-Melchior, seigneur de Wilsele, de Putte et de Nieuwrode, admis avec son frère André dans le lignage de Coudenberg, né à Bruxelles et baptisé à Saint-Géry le 27 avril 1659, mort en 1692, épousa, le 29 septembre 1688, Marie-Philippine *van Valckenisse*, née le 16 mars 1668, décédée le 12 juin 1728, fille d'André-Eugène, seigneur de Bodeghem, premier secrétaire et archiviste de la ville d'Anvers, et de Judoce-Marie *van Bueren*, dame de Monchy, dont :

A Ferdinand-Joseph, né le 2 décembre 1689, mort en célibat le 18 août 1704;

B André-Ambroise-Joseph, né le 15 février 1691, mort le 17 septembre de la même année.

- 5° Agnès-Thérèse-Philippine;
- 6° Marguerite-Barbe, dévote, décédée le 27 septembre 1691;
- 7° Éléonore, carmélite à Louvain;
- 8° Jeanne, décédée sans alliance le 29 octobre 1691;
- 9° Philippe, mort en célibat le 8 juin 1702.

BELLEFROID D'OUDOUMONT (DE) fut anoblie le 21 avril 1829, en faveur de Jean-Charles-François-Félix DE BELLEFROID, qui fut autorisé à adopter le nom d'Oudoumont, commune de Verlaine, de la province de Liège. Il reçut le jour à Liège le 12 juillet 1788, d'Hubert-Frédéric DE BELLEFROID, trésorier et greffier de la ville de Liège, et de Marie-Thérèse-Sibille *Turbet*, d'Eynembourg.

BEMMEL.

BEMMEL (VAN), originaire de Clèves, doit aux soins de Philippe-François VAN BEMMEL l'enregistrement de ses armes à la chambre héraldique. Considérée d'ailleurs comme noble, à l'instar de la plupart des familles patriciennes du Brabant, la famille van Bemmel entra effectivement dans la noblesse, avec le titre de baron, en 1792, et y fut maintenue par le roi Guillaume.

Voici un fragment généalogique de cette famille :

I. Sébastien VAN BEMMEL épousa, au XVII^e siècle, à Anvers, Françoise *van Vlierden*, veuve d'Arnoud de Stembor, fille de Philippe, chevalier, seigneur de Houthem-Sainte-Marguerite, échevin de Louvain, bourgmestre d'Anvers, et de Catherine *van Gemert*, dont :

- 1^o Barbe-Jeanne, mariée à Balthazar-François *de Robiano*, secrétaire de la ville de Bruxelles, greffier du Grand-Conseil, fils de Balthazar et de Thérèse *van Volden* ;
- 2^o Philippe-François, qui suit :
- 3^o N., mariée à N., *baron van Thulden*.

II. Philippe-François VAN BEMMEL, né à Anvers et baptisé à Saint-Jacques le 15 septembre 1653, épousa Catherine-Thérèse *du Vieuxart*, dont :

- 1^o Ghislain-Guillaume, échevin de Louvain en 1728, etc., mort en célibat le 12 mars 1742, et enterré au chœur de l'église Saint-Michel de cette ville ;
- 2^o Martin-Philippe, qui suit :
- 3^o Anne-Françoise, mariée à Martin *van Lanschot* ;
- 4^o Pierre-Joseph, échevin et conseiller de la ville de Louvain, né à Bruxelles le 11 mars 1687, mort à Louvain, épousa Jeanne-Philippine *van Goidtsenhoven*, dont :

A Alard-Joseph-Eugène, admis au patriciat de Louvain le 17 octobre 1746, capitaine de cavalerie au service d'Autriche, page du comte d'Ulfeldt lors de son ambassade à Constantinople, en 1739, né à Louvain le 12 janvier 1718, mort le 3 avril 1780, à l'âge de 62 ans, et enterré à Saint-Michel de cette ville ;

B François-Philippe-Joseph, conseiller et secrétaire de la ville de Louvain le 23 juillet 1734, receveur des États de Brabant, au quartier de Louvain, né dans cette ville le 6 novembre 1723, épousa en premières noces Isabelle-Marie *Brenart*, veuve de Charles de Greve, et en secondes noces Thérèse-Antoinette *Frantsen*, fille de Théodore, receveur des domaines, à Arschoot, et d'Anne *Thienpont* ;

C Guillaume-Joseph, admis au patriciat de Louvain le 10 mai 1733, mort en célibat en 1763.

- 5^o Théodore-Dominique ;
- 6^o Richard-Sébastien ;
- 7^o Charles-Albert, admis au patriciat le 23 décembre 1716, receveur du timbre à Louvain, conseiller de cette ville le 27 décembre 1773, président du collège

BEMMEL.

des familles patriciennes, né à Louvain le 1^{er} juillet 1700, mort en célibat dans la même ville, le 18 octobre 1776.

III. Martin-Philippe VAN BEMMEL, receveur et contrôleur des impôts des États de Brabant, au quartier de Bruxelles, né dans cette ville le 9 novembre 1679, mort le 6 janvier 1763 et enterré à Sainte-Gudule, épousa Élisabeth *Belvaux*, native de Liège, décédée le 11 octobre 1773 et inhumée auprès de son mari, fille d'un colonel français.

De ce mariage naquirent :

1^o Philippe-François, qui suit :

2^o Pierre-François-Joseph-Rénier, créé baron le 4 octobre 1792, capitaine au régiment des dragons de Saint-Ignon, appelé depuis La Tour, obtint avec le titre de baron une majoration d'armoiries, savoir une couronne à neuf perles, montée d'un casque ouvert et, pour cimier, une levrette assise de sable; aussi n'avait-il pris aucune part à la révolution brabançonne, à l'époque de laquelle il était pensionné. Il épousa, le 25 août 1769, Jeanne-Jossine-Catherine-Colette *van Hoobrouck*, fille d'Emmanuel-Charles, seigneur d'Asper, et d'Anne-Catherine *Walckiers*, dont :

A Henri-Jean-Joseph, né à Gand le 14 février 1771, chevalier de l'ordre royal et militaire de Marie-Thérèse, major au régiment des chasseurs verts de Loudon;

B Colette-Constance-Philippine, née le 23 mai 1772, décédée le 12 octobre suivant;

C Marie-Julie-Éléonore, née le 8 juillet 1773, décédée sans alliance, le 20 juillet 1794;

D François-Philippe-Joseph, né le 5 février 1776, major au régiment des hussards de Vetzay;

E Marie-Eugénie; et F Louis-Alard, nés le 12 décembre 1777.

3^o Charlotte, décédée à Bruxelles, sans alliance, le 7 juillet 1793;

4^o Claire, dame d'honneur de la comtesse de Salm-Reyfferscheidt, née princesse de Rubempré;

5^o Antoine; — 6^o Marie.

IV. Philippe-François-Joseph VAN BEMMEL, directeur et contrôleur des impôts des États de Brabant, au quartier de Bruxelles, né dans cette ville le 20 octobre 1712 et baptisé à Sainte-Gudule, mort le 13 avril 1792, épousa en premières noces Marie *Cornet*, décédée en 1769, et en secondes nocces, à l'église de Sainte-Catherine de sa ville natale, le 11 avril 1774, Antoinette-Marie-Anne *Bacon*, née le 31 octobre 1751, décédée le 11 avril 1785 et inhumée à Saint-Géry de Bruxelles, fille de Nicolas, conseiller du conseil Privé, et d'Anne *Adriaens*, dont deux enfants :

1^o Julie-Antoinette-Ghislaine, née à Bruxelles le 23 novembre 1785, se maria le

BENOIST DE GENTISSART.

2 juillet 1793 à Joseph-Henri-Louis *Barnaba*, fils de Henri et de Catherine-Joséphine *Liser*, sa seconde femme;

2° Charles-Maximilien-Philippe, qui suit :

V. Charles-Maximilien-Philippe VAN BEMMEL, créé baron par le roi Guillaume, né à Bruxelles le 26 février 1778, mort le 27 septembre 1827, épousa, le 18 septembre 1818, Julie-Joséphine *Schuermans*, de Bruxelles, sœur de l'ex-procureur du roi *Schuermans*. Ami de l'étude, il cultivait les lettres avec succès. Les poésies que nous avons de lui ne manquent pas de charmes.

Voici les noms de ses enfants :

1° Stéphanie-Julie-Henriette, née le 12 novembre 1819, décédée le 12 novembre 1831 ;

2° Louis-Edmond, mort en bas âge;

3° Eugène-Paul-Philippe, né à Gand le 16 avril 1824, élève de l'université de Bruxelles, couronné au concours de 1844.

BENOIST DE GENTISSART (DE), originaire de la Flandre française, fut admis dans la noblesse du pays, avec le titre de baron, le 16 septembre 1778.

I. Jacques-Philippe BENOIST épousa, en 1576, Françoise *van der Noeten*, dont deux fils :

1° André laissa de sa femme, Gertrude *Handbruge*, une nombreuse postérité connue sous le nom de BENOIST DE GENTISSART; son petit-fils, Philippe BENOIST, épousa Marie-Françoise *Pasteels*, de la famille van der Beken.

2° Adrien, qui suit :

II. Adrien BENOIST, officier, gentilhomme de l'artillerie, employé au Quesnoy depuis le 6 octobre 1607 jusqu'au 14 septembre 1645, mayor de cette ville, épousa Antoinette *Maronier*, dont :

III. Jacques BENOIST, receveur-général de la terre et seigneurie de Beaufort, ainsi que d'autres biens du comte de Croy de Solre, né au Quesnoy le 30 avril 1621, épousa, le 16 juillet 1646, Marie *du Quesne*, dont :

1° Jacques-Philippe, qui suit :

2° Charles-François, né le 4 novembre 1649;

IV. Jacques-Philippe BENOIST, bailli de Péruwelz, né à Condé et baptisé à Saint-Wanon le 6 mai 1647, épousa, par contrat du 12 janvier 1669, à Condé, Marie-Claire *du Château*, fille de Jacques, bailli et receveur de la terre et seigneurie de Péruwelz, et de Marie *Crombecq*, dont :

BENOIST DE GENTISSART.

- 1° Jacques-Philippe, prévôt de l'église collégiale de Condé, mort en 1733;
- 2° Louis-Auguste, greffier héréditaire de la maîtrise des eaux et forêts du Hainaut et du Cambresis;
- 3° Charles-François-Ignace, qui suit :
- 4° Marie-Ursule-Brigitte, femme de Jean-Baptiste *Wallerand*, conseiller du roi de France, lieutenant de la maîtrise des eaux et forêts du Hainaut et du Cambresis.

V. Charles-François-Ignace BENOIST, licencié en droits, bailli de la principauté de Solre-le-Château, né à Péruwelz le 29 octobre 1674, mort en 1751, épousa, par contrat du 24 novembre 1699, Jeanne-Françoise *d'Alloys*, fille de Hugues-François et de Claire-Eugénie *Bouchard*, dont :

- 1° Philippe-Eugène, qui suit :
- 2° Charles-Adolphe, seigneur de la Motte, bailli de Solre;
- 3° Norbert-Joseph, chanoine à Cambrai;
- 4° Théophile-Joseph, capitaine-commandant du bataillon de la milice du Hainaut français, chevalier de Saint-Louis.

VI. Philippe-Eugène BENOIST, seigneur d'Erquenne et du Châtelet, lieutenant des maréchaux de France, juge pour le point d'honneur, né à Chièvres le 12 avril 1702, épousa, au Quesnoy, par contrat du 2 février 1725, Marie-Marguerite *d'Uez*, native d'Hensies, dont :

VII. Charles-Eugène-Marie, baron DE BENOIST, seigneur d'Erquenne, épousa en premières noces, le 28 mai 1764, Marie-Louise-Henriette *Visart*, née au village de Bury lez-Péruwelz, le 31 octobre 1737, décédée à Tournay le 30 mars 1770, à l'âge de 33 ans, fille de Louis-François *Visart-de-Ponange*, comte de Bury et de Bocarmé, et d'Eugénie-Françoise-Joséphine *Bureau* de l'Esclatière, et en secondes noces, le 6 novembre 1779, Isabelle-Marie-Thérèse-Caroline *de Wulf*, née à Gand le 2 février 1750, décédée à Tournay le 27 mars 1825, fille de Louis-Charles-Joseph et de Catherine-Thérèse *de Potter*. Ce fut Charles-Eugène-Marie BENOIST qui obtint, le 16 septembre 1778, le titre de baron avec décorations d'armoiries. Il naquit à Condé le 7 avril 1744, et mourut à Tournay le 25 novembre 1804, laissant de sa seconde femme les enfants dont voici les noms :

- 1° Louis, né le 29 septembre 1780, mort célibataire ;
- 2° Henri-Ghislain-Adrien, né le 26 mai 1787, chevalier de la Légion-d'Honneur, inspecteur des eaux et forêts de l'arrondissement de Verdun, épousa Agnès-Marie-Esther-Justine *d'Yvoy* de Dugnies, fille d'Alexis-Claude *d'Yvoy* de Corbon chef de bataillon, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, et d'Anne-Hyacinthe-Jeanne *le Bourgeois* du Cherray, dont cinq enfants :

BERGHE DE BINCKUM.

- A Alexis, né le 27 septembre 1809;
- B Marie-Louise, née le 18 octobre 1813, mariée à N. de la Grenouillère;
- C Victor-Louis, né le 11 avril 1815;
- D Alexandre-Marie, né le 18 octobre 1817;
- E Henri-Gabriel, né le 18 octobre 1827.

- 3° Caroline-Geneviève-Ghislaine-Joséphine, née le 26 avril 1784, sans alliance;
- 4° Sophie, née le 25 mars 1792, mariée à Gabriel Lambin d'Anglemont;
- 5° Julie, née le 17 mai 1789, mariée à N., comte de Beaulaincourt de Marles.

BERGHE DE BINCKUM (VAN DEN), famille échevinale de Tirlemont, porte d'azur au lion d'argent. La généalogie qu'elle possède remonte au XIV^e siècle. On y voit que les **VANDENBERG** de Liège descendent d'Iwan **VAN DEN BERGHE**, seigneur de Ramillies, et de Catherine de *Harduement*. Le 20 octobre 1715 Henri-Germain **VAN DEN BERGHE**, bourgmestre de Tirlemont, obtint de Charles VI le titre de chevalier; mais n'ayant pas satisfait au décret, le diplôme ne produisit pas immédiatement son effet. Enfin la famille **VAN DEN BERGHE** fut réadmise dans la noblesse par le roi Guillaume.

Nous possédons sa généalogie jusqu'à la fin du dernier siècle; en voici un extrait :

I. Denis **VAN DEN BERGHE**, bourgmestre de Tirlemont en 1523, fils de Henri, seigneur de Corenne qu'il vendit au seigneur de Florennes, et de Marie *van de Putte*, épousa Marguerite de *Blehen*, dont :

- 1° Denis, mort le 1^{er} avril 1540, épousa Helwige *van Binckum*, décédée le 15 octobre 1588, fille de Jean *van Binckum*, mort en 1514;
- 2° Marguerite, prieure du couvent de Cabbeke à Tirlemont, de l'ordre de Saint-Augustin;
- 3° Hubert, qui suit :
- 4° Anne, mariée à Geldolf *van Winden*, dit Linden;
- 5° Élisabeth, femme de Jean *Uytterhellicht*, fille de Paul et de Catherine *van der Hofstadt*.

II. Hubert **VAN DEN BERGHE** épousa Marguerite *Immens*, dont :

III. Denis **VAN DEN BERGHE** eut de sa femme Élisabeth de *Hinnisdael* :

- 1° Denis, mort en célibat en 1572;
- 2° Henri, qui suit :

IV. Henri **VAN DEN BERGHE**, mort en 1640, épousa Catherine *Fraetsens*, fille de Chrétien et d'Anne *van den Steen*, dont :

- 1° Denis, qui suit :

BERGHE DE BINCKUM.

- 2° Catherine, supérieure du couvent de Barberendael de l'ordre de Saint-Augustin, à Tirlemont;
- 3° Anne, mariée à Thomas *van Diest*;
- 4° Élisabeth, femme de Michel *Naveau*;
- 5° Paul épousa Marie *Mastelyn*, fille de Henri, médecin des archiducs Albert et Isabelle, et de Marie *van den Wouwere*, dont une fille et enfant unique, savoir :

Catherine, mariée à Michel-Ange *van den Bempden*, fils de Jacques et de Catherine *Sinclaer*.

V. Denis VAN DEN BERGHE, conseiller pensionnaire et secrétaire de Tirlemont, épousa, le 12 septembre 1632, Anne *van Roye*, de Graesen, fille de Henri, bourgmestre et puis conseiller pensionnaire de Tirlemont, et d'Anne *van Hauthem*, dont :

- 1° Henri-Denis, qui suit :
- 2° Paul-François, seigneur de Bunsbeke, de Houthem-Sainte-Marguerite et de Wissenaken, épousa Angélique *van den Bempden*, fille de Michel-Ange, et de Catherine *van den Berghe*, sa cousine, dont :

A Paul-Germain, seigneur de Bunsbeke, de Houthem-Sainte-Marguerite et de Wissenaken, célibataire;

B Théodore, seigneur des mêmes lieux après le décès de son frère, épousa Anne-Josephe, baronne *de Ketenis*, douairière d'Origon;

C Anne-Marie, dame desdits lieux après ses frères, le 11 juin 1739, se maria, par contrat du 29 décembre 1702, avec Jean-Gérard *de Loen d'Enschede*, seigneur de Roosbeek, né à Roosbeek le 5 septembre 1680, mort le 5 juillet 1745 et enterré auprès de sa femme, à l'église paroissiale de Roosbeek, dans le caveau de sa famille, fils de Charles-Rodolphe, seigneur de Roosbeek, et de Marie-Agnès *de Heigen*, sa première femme;

D Catherine, femme de Jean *de Wyth*, bourgmestre de Tirlemont, mort sans postérité.

VI. Henri-Denis VAN DEN BERGHE, licencié en droits, bourgmestre de Tirlemont, épousa Marie *van den Bempden*, fille de Michel-Ange et de Catherine *van den Berghe*, sa cousine, dont :

- 1° Henri-Germain, créé chevalier le 20 octobre 1715, seigneur de Houthem, de Bunsbeke et de Wissenaken, licencié en droits et premier bourgmestre de Tirlemont, épousa Marie-Madelaine *de Hertoghe*, sans postérité;
- 2° Anne-Marie, annonciade à Tirlemont;
- 3° Paul-François, qui suit :
- 4° Isabelle-Angélique, femme de Denis *Willemaers*, seigneur de Neer-Velp et de Grandlez.
- 5° Catherine, mariée à Matthieu *van der Meeren*;
- 6° François-Joseph, bourgmestre de Tirlemont, célibataire.

BERLAERE.

VII. Paul-François VAN DEN BERGHE, seigneur de Houthem, de Bunsbeke et de Wissenacken, créé chevalier, le 20 octobre 1713, conjointement avec son frère, licencié en droits, eut de sa femme Anne-Marie *Immens*, huit enfants, dont voici les noms :

- 1° Henri-Charles-Emmanuel, seigneur de Houthem, de Bunsbeke, de Wissenacken et de Saint-Martin, célibataire ;
- 2° Marie-Jeanne, sans alliance ;
- 3° Jean-Charles-Louis, chanoine de Saint-Germain à Tirlemont ;
- 4° Thérèse ; — 5° Anne ; — 6° Paul ; — 7° Jeanne ;
- 8° Ignace-François-Joseph, seigneur de Houthem, de Bunsbeke, de Wissenacken, en partie, et de Binckum, épousa, le 24 mars 1767, Marie-Madelaine *de Loen d'Enchede*, fille de Paul-François-Joseph-Louis, baron *de Loen*, et de Marie-Louise, baronne *de Woestenraedt*, dont :

A Thérèse, décédée sans enfants, se maria, à Tirlemont, le 30 juillet 1783, avec Charles-Romain *de Neverlée*, de Namur, fils de Ferdinand-Albert-Thomas, seigneur de Baulet, député des États de Namur, et de Marie-Claire, comtesse *de Jaubert* ;
B Paul-Louis.

BERLAERE (DE) porte les armes de la famille brabançonne de Ponthieure de Berlaere, dont elle est issue, et elle ne date proprement que du XVIII^e siècle ; un diplôme de chevalier du Saint-Empire, accordé par Charles VI le 4 octobre 1717, sert à constater sa position sociale.

I. Jacques DE BERLAERE, chevalier de Jérusalem, mort le 19 juin 1579, fils de Guillaume, chevalier, seigneur de Berlaere, et de Marguerite *Rombauts*, épousa Liévine *Petrins*, décédée le Vendredi-Saint de l'année 1585 et inhumée auprès de son mari, à l'église de Saint-Bavon de Gand, fille de Marc et de Liévine *Stocx*.

Jacques DE BERLAERE n'était que le troisième enfant du chevalier Guillaume, seigneur de Berlaere ; ses frères Guillaume, secrétaire de la ville de Gand, Pasquier et Antoine, gardèrent le célibat ; le dernier, Liévin, épousa une demoiselle *van der Eycke*, fille de Jean, et ne laissa qu'une fille, nommée Jeanne.

Jacques DE BERLAERE et Liévine *Petrins* laissèrent deux enfants, savoir :

- 1° Charles, qui suit :
- 2° Guillaume épousa, en 1588, Pétronille *Hyndrick*, fille de Roland.

II. Charles DE BERLAERE, mort le 4 février 1620, épousa Élisabeth *Neyt*,

BERLAERE.

décédée le 1^{er} septembre 1637, fille de Pierre et d'Élisabeth *Inghelbing*, dont :

- 1^o Guillaume, qui suit :
- 2^o Jacqueline, femme d'Abraham *Diericx*;
- 3^o Charles, religieux à Baudeloo;
- 4^o Adrienne, femme de Philippe *Van Eethuyze*, et 5^o Philippine, sans alliance.

III. Guillaume DE BERLAERE, né le 3 janvier 1588, mort le 24 octobre 1652, épousa en premières noces Catherine *Speeckaert*, en deuxièmes noces Marguerite *de Vaere*, fille de Jacques et nièce d'Adrien *Varæus*, prévôt de Saint-Bavon, et en troisièmes noces, Marie *Lievens*, décédée le 23 février 1667 et inhumée à Saint-Nicolas de Gand, fille de Liévin *Lievens* et d'Anne *de Fontaine*.

Il n'eut pas d'enfants de son premier mariage; mais il eut du deuxième lit :

- 1^o Marie, dévote;

Et du troisième lit :

- 2^o Charles, qui suit :
- 3^o Pierre-François, licencié en droits, mort en 1709 et enterré à l'église de Saint-Nicolas de Gand, épousa Adrienne *van Biervliet*, décédée en 1685, fille de Jean et de Jeanne *van Larebeke*, dont deux filles :

A Anne-Thérèse, dame d'Overbroeck, mariée à son cousin Charles-Pierre DE BERLAERE;

B Barbe se maria le 5 avril 1695 avec François-Ignace *Vilain*, seigneur de Welle, receveur-général du pays d'Alost, mort le 14 juin 1734, fils de Jean-François et de Catherine *Houtman*.

- 4^o Anne-Thérèse, femme de Jean *de Vriese*, fils de Guillaume;
- 5^o Isabeau, dévote.

IV. Charles DE BERLAERE, licencié en droits, avocat au conseil de Flandres, mort le 12 février 1680 et enterré à Saint-Nicolas de Gand, épousa, en 1660, Marie-Claire *de Mahieu*, décédée le 25 septembre 1712, fille de George et de Catherine *van Rhode*, dont :

- 1^o Charles-Pierre, qui suit :
- 2^o Anne-Marie, femme de Jean *Hynderick*, d'Ypres, mort le 9 août 1702, fils de Jean;

BERLAERE.

3° Isabelle, mariée en premières nocés à Vincent *Hynderick*, son beau-frère, et en secondes nocés à Jean-Baptiste *de Mezemaker*.

V. Charles-Pierre DE BERLAERE, seigneur de Trivière et d'Overbroeck, amman héréditaire de la ville de Gand le 29 novembre 1691, mort le 6 août 1739, obtint de l'empereur Charles VI, le 4 octobre 1717, le titre de chevalier du Saint-Empire, ainsi que la reconnaissance de son origine. Il épousa, en premières nocés, sa cousine germaine, Anne-Thérèse DE BERLAERE, dame d'Overbroeck, décédée le 12 août 1701 et inhumée à Saint-Nicolas de Gand, fille de Pierre-François DE BERLAERE et d'Adrienne *van Bierliet*, et en secondes nocés Marie-Anne *Bras*, décédée sans enfants, et inhumée au couvent d'Oost-Eecloo, fille d'Antoine. Il eut du premier lit deux enfants :

1° Anne-Liévine, décédée sans postérité le 13 février 1755, se maria en premières nocés, le 17 janvier 1719, à Louis-François *d'Heyns*, seigneur de Waterdyck, fils de Louis-François, seigneur de Leeuwerghem, et de Jeanne-Alexandrine *Billet*, et en secondes nocés, le 21 septembre 1723, à Jean-François *Sandelin*, fils de Corneille-Arnoud, seigneur de Terheule, et d'Éléonore-Françoise *van Nieulant* ;

2° Charles, qui suit :

VI. Charles-Pierre DE BERLAERE de Trivière, seigneur d'Overbroeck, mort le 25 septembre 1722, épousa, le 22 janvier 1719, Marie-Thérèse *Van Loo*, décédée le 12 avril 1754 et inhumée à Saint-Michel de Gand, fille de Liévin, avocat, et de Jeanne *de Cusere* ; laquelle se maria en secondes nocés avec le vicomte Pierre-Louis *van der Varent*, échevin de la Keure de cette ville.

Charles-Pierre DE BERLAERE laissa deux enfants :

1° Jean-Baptiste, qui suit ;

2° Jeanne-Charlotte, née posthume et baptisée à Saint-Bavon de Gand, le 22 décembre 1722.

VII. Jean-Baptiste DE BERLAERE de Trivière, seigneur d'Overbroeck, amman de la ville de Gand, mort dans cette ville le 7 septembre 1796 et enterré à Maria-Kerke, épousa, le 5 avril 1747, Anne-Marie-Ferdinande *Coolman*, décédée le 22 mai 1784, fille de Jean-Baptiste et de Thérèse-Albertine *Stalins*, dont :

1° Jeanne-Colette, dame d'Overbroeck, née à Gand le 9 mars 1748, et décédée

BERLAYMONT.

dans la même ville le 26 septembre 1799, se maria en premières nocés, à l'église de Saint-Michel de Gand, le 10 février 1770, avec Louis-Joseph *de Coninck*, seigneur d'Oultre, de Saint-Gilles, de Denderbeke, de Swyvicque et de Cambeke, fils de Jean-Baptiste, bailli de la seigneurie de Saint-Bavon, et de Françoise-Isidore-Marie-Nicole *d'Azuara y Grandia*, et en secondes nocés, le 15 février 1792, avec François-Xavier-Aloïse-Joseph-Ferdinand *de Valenzi*, officier, natif de Bruum, en Moravie;

2° Pierre-Norbert-Liévin, qui suit :

3° André-Emmanuel-Marie-François, prêtre, licencié en droit canon le 7 août 1784, né le 18 juillet 1758 et mort subitement le 8 octobre 1800.

VIII. Pierre-Norbert-Liévin DE BERLAERE de Trivière, né le 11 novembre 1750 et baptisé à Saint-Nicolas de Gand, mort dans cette ville, le 14 avril 1811, épousa, en premières nocés, à l'église de Saint-Jacques, le 24 novembre 1781, Colette *van Overwael*, née le 2 janvier 1749 et décédée le 9 mars 1787, fille de Pierre, avocat, et de Liévine-Marie *du Bois*, et en secondes nocés, à la même église, le 4 août 1793, Rosalie-Françoise-Liévine *van der Meere*, née le 14 juillet 1764 et décédée le 7 décembre 1825.

Il eut du premier lit :

1° Anne-Colette, née le 27 juin 1780;

Et du second lit :

2° Pauline-Charlotte, née le 12 juin 1774, se maria avec Auguste *de Herckenrode*, capitaine de la gendarmerie, dont postérité;

3° Charles-Auguste-Louis-Fidèle, qui suit :

IX. Charles-Auguste-Louis-Fidèle DE BERLAERE, chevalier, né le 14 prairial an VIII, épousa, le 26 juin 1821, Félicité-Marie *Mauroit*, fille de Jean et d'Annette *Camberlyn*, dont deux demoiselles :

1° Julie-Ida-Dieudonnée, née le 6 juin 1829;

2° Ida-Dieudonnée-Marie, née le 1^{er} octobre 1830.

BERLAYMONT (DE), aux six fasces de vair et de gueules, est la plus ancienne et la plus considérable des trois familles de ce nom. Les deux autres portaient, l'une d'azur à la bande d'argent, chargée de trois aigles de sable, et l'autre d'or à la fasce de sable, accompagnée de deux fleurs de lis de gueules, une au premier canton et l'autre au quatrième.

Certains généalogistes attribuent une haute antiquité à la famille de

BERLAYMONT.

Berlaymont, qui fait partie de la noblesse belge. Christyn rapporte, dans sa *Jurisprudentia heroica*, d'après l'histoire de la maison de Coucy, ce qui peut avoir donné lieu à l'identité des armes des seigneurs de Senlis, de Marles, de Coucy et de Berlaimont. Mais ce récit n'est pas empreint de l'esprit d'une époque où la noblesse était encore exclusivement foncière.

Les premiers temps de la famille de Berlaymont sont très-obscurs. On ne connaît pas bien le seigneur de Berlaimont qui aurait épousé, en 1260, Marie de Pinon, fille de Jean de Coucy; selon certaines généalogies, il aurait eu un fils (1), nommé Gilles, qui aurait été seigneur de Berlaimont, chevalier, boutillier héréditaire du Hainaut, qui aurait épousé de Helwige, fille de Guillaume, comte du Hainaut.

Voici un fragment généalogique des anciens seigneurs de Berlaimont, rédigé par le héraut d'armes De Grez :

I. « Gilles de Saint-Aubert, tué d'un coup de lance au siège de Roucourt, en 1157, et enterré à Saint-Ghislain, avec épitaphe, épousa en premières noces Berthe de Bouchain, et en secondes noces Mahaud, héritière de Gilles, seigneur de Chin et de Berlaimont, lequel aurait soutenu, au-delà des mers, un combat terrible contre un lion. »

On suppose que ce Gilles de Chin, seigneur de Berlaimont, est le héros des fêtes montoises. Au reste, comme seigneur de Berlaimont, il était boutillier ou sénéchal du comte de Hainaut. Selon De Grez, Gilles de Saint-Aubert laissa de Berthe de Bouchain :

(1) Voici un acte de 1298, date probablement fautive, d'où il semble résulter qu'à cette époque Gilles, seigneur de Berlaimont, n'avait pas d'enfants :

« Nous Gui, comte de Flandre et marquis de Namur, faisons savoir à tous que nous donnons et avons donné à noble homme notre cher et aimé Gillion, seigneur de Berlaimont, et à ses hoirs, héréditairement et perpétuellement, en fief et à hommage, pour en jouir à sa volonté, à tenir de nous et de nos hoirs, comtes de Namur, cent vingt livrées de terre au tournois, en monnaie ayant cours au comté de Namur, à payer chaque année, en deux fois, savoir : à Noël prochain soixante livres de la monnaie susdite, et à la Saint-Jean-Baptiste suivante, les soixante autres livres, et ainsi chaque année, à perpétuité, aux époques fixées; de telle manière que si ledit sire de Berlaimont a hoirs de Marie de Pinon, dame de Berlaimont, sa femme, cet héritage doit demeurer à ses hoirs après son décès, et que ladite dame de Berlaimont en doit tenir tous les profits tout le cours de sa vie, soit qu'elle ait hoirs ou non; et après le décès dudit seigneur de Berlaimont, s'il n'avait hoirs de ladite dame, tout l'héritage reviendrait à ses héritiers, qui le tiendront de nous et de nos hoirs, comtes de Namur, en fief et à hommage, etc. » Ainsi, après trente-huit années de mariage, Gilles de Berlaymont et Marie de Pinon n'avaient pas d'enfants. Nulle part je ne trouve ce seigneur désigné sous le nom de Saint-Aubert.

Il est à remarquer que ce Gilles, seigneur de Berlaimont, reçut de son père, en 1284, la terre de Fain, qu'il releva en cette année devant le bailli Henri de Spontin, et qu'il la donna à sa femme, Marie de Pinon, à titre de douaire. En 1298, elle fut vendue au comte de Namur.

Pinon est un fief de Picardie.

BERLAYMONT.

II. « Gilles de Saint-Aubert, sire de Berlaimont et de Chin, chambellan
« du comte de Hainaut, épousa Hadwige de Hainaut, fille de Guillaume,
« comte de Hainaut; laquelle se remaria avec Baudouin d'Avesnes, dit de la
« Flamengrie, avoué de la Flamengrie, oncle de Jeanne, femme de
« Gilles de Berlaymont, son fils :

III. « Gilles, seigneur de Berlaimont, chambellan du comte de Hai-
« naut, épousa Jeanne, fille héritière de Vastré d'Avesnes, avoué de la Fla-
« mengrie, dont, entre autres enfants :

IV. « Gilles, seigneur de Berlaimont et de la Flamengrie, chambellan
« de Hainaut, épousa en premières noces une fille de Jean, seigneur d'Aul-
« noy, et en secondes noces Ade, fille de Michel, seigneur de Wasières,
« dont postérité. »

Le héraut d'armes à qui nous empruntons cette note, ajoute :

« Chez le graveur des scels est un grand sceau représentant un homme
« à cheval, tenant l'écu de Berlaymont à la main gauche et l'épée à la
« droite, armé de toutes pièces, le cheval bardé et armoirié desdites
« armes de Berlaymont. En la circonférence est écrit : *S. de Gilles, seigneur*
« *de Berlaimont, chevalier, 1201.*

« En l'an 1328, au mois de février, Gilles de Berlaymont de Chin
« portait, au grand tournoi à Compiègne, fascé de vair et de gueules de
« six pièces. »

La plupart des auteurs ont voulu honorer la famille de Berlaymont du héros des fêtes populaires de Mons, qui est le sujet d'une dissertation due à la plume de feu Delmotte, bibliothécaire de cette ville.

La généalogie que nous publions, est dégagée de tout ce que les travaux antérieurs sur cette famille offrent de hasardé et d'incertain; elle comprend d'abord la branche qui existe aujourd'hui et successivement celles qui sont éteintes.

I. Gilles, seigneur de Berlaimont et de Floyon, chevalier, boutillier héréditaire du Hainaut, en sa qualité de seigneur de Berlaimont (1), avoué

(1) Voici un acte qui explique la charge du boutillier ou sénéchal :

« Nous Gilles, fils aîné de monseigneur de Berlaimont, faisons savoir à tous que, pour empê-
« cher toute obscurité et ôter, dorénavant, tous débats et toute matière de contestation entre
« noble prince, mon très-cher et amé seigneur le comte de Hainaut et de Hollande, d'une part,
« et moi et mes héritiers boutilliers héréditaires du Hainaut, d'autre part, nous sommes assentis
« et concordés des droits de la boutillerie en la manière ci-après, à savoir : Que je dois avoir
« tant que je vivrai de mon cher et amé seigneur, monseigneur le comte de Hainaut, et de ses
« hoirs, ou de celui qui tiendra la générale administration de la comté, trois paires de robes,
« semblables à celles que mon cher sire, messire le comte devant dit, donne et donnera à ses

BERLAIMONT.

de la Flamengrie, eut beaucoup à souffrir de la part de Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, qui brûla son château de Berlaimont. L'héritière de Jean d'Avesnes, Philippine, comtesse de Hainaut, lui accorda une indemnité en février 1308. Il épousa Marie, fille de Robert, seigneur de Vierves, du pays de Liège, et laissa :

1° Gilles, qui suit :

2° Fastré, dit le Bon Chevalier, seigneur d'Aulnoy et de la Flamengrie, épousa Alix, fille du seigneur d'Assenbroeck, dont :

A Marie, femme de Hugues, seigneur de Lannoy et de Maingoval, en 1405, fils de Hugues de Lannoy et de Marguerite, dame de Maingoval ;

B Jean, seigneur d'Aulnoy et de la Flamengrie, épousa Alix de Strepy, dame de Ville, d'Hautrage et de Pommerœul, fille de Gérard de Strepy, chevalier, seigneur de Ville, d'Hautrage et de Pommerœul, bailli du Hainaut, en 1334, et de Marie de Jauche, dite de Mastaing, dont descendent les Berlaimont, seigneurs de Ville.

C Agnès, dame de la Flamengrie et de la Chapelle, femme de Thierry de Grand-Pré, sire de Houffalise.

II. Gilles, seigneur de Berlaimont et de Floyon, dit le Grand Seigneur de Floyon, épousa Jeanne de Barbançon, dame de Solre-le-Château, fille de Hugues, seigneur dudit lieu, et d'Isabeau de Montigny et de Saint-Christophe, dont :

1° Gilles, seigneur de Berlaimont, épousa Jeanne de Péruwelz, dame dudit lieu, de Hierges, de Beauraing, de Glayon, fille de Baudouin, seigneur de Péruwelz-lez-Condé, et d'Isabelle de Rœulx, dont :

A Gilles, seigneur de Berlaimont, de Hierges, de Péruwelz, de Beauraing, épousa Marie de Ligne, dame de Lens, fille de Jean, baron de Ligne, seigneur de Belœil, et d'Eustache de Barbançon, sa première femme. De ce mariage vinrent :

« chevaliers, à trois termes, par an, à savoir, à Pâques, à la Pentecôte et à Noël, de même à
« mes successeurs qui seront après moi boutilliers héréditaires, à moins que il ne plaise à mon-
« seigneur le comte, mon cher seigneur susdit, en donner, à chaque terme, la valeur estimée
« pour chaque robe, à dix livres, en totalité trente livres par an pour les trois robes, et ce en
« toute décharge. Et s'il arrivait que mon cher sire, messire le comte susdit, ne donnât robes à
« ses chevaliers à aucun des termes, il ne serait pas moins tenu de donner les miennes. Encore
« est à savoir que toutes les fois que messire le comte, mon cher sire susdit, ou ses hoirs comte
« ou comtesse de Hainaut, ou celui ou celle qui tiendra la générale administration de la comté,
« tiendront cour solennelle dans la comté à Pâques, à Pentecôte ou à Noël, à laquelle je suis
« présent, je dois avoir cent sols, pour laquelle somme je servirai du vin pour eux. Et devons
« encore avoir, moi et mes hoirs, boutilliers héréditaires du Hainaut, à chacune des trois solen-
« nités auxquelles j'assisterai à l'hôtel, ou mon successeur dans ce temps, de l'avoine pour deux
« nuits, et quatre sols chaque nuit pour mes gages, et deux lots de vin, et pour l'éclairage, sept
« chandelles et trois fallots. Et de toutes ces choses, etc. Mars 1304

BERLAYMONT.

* Lancelot, seigneur de Berlaymont et de Hierges, épousa Marguerite de la March, fille de Guillaume, dit le Sanglier des Ardennes, et de Jeanne de Schoonhoven. Il fut tué à Cambrai, le 1^{er} février 1484. Nous avons fait le récit de cet événement tragique dans notre *Histoire des Lettres*, t. 2, p. 38.

** Gilles, seigneur de Berlaymont, de Hierges après la mort de son frère, contracta deux mariages en Portugal : le premier avec Marie de Dalmatie, et le second avec Catherine de Colmbre. Il eut de la première femme une fille et enfant unique, nommée Gillette, qui hérita des terres de Berlaymont, de Péruwez, de Hierges, et d'autres encore. Comme elle n'eut pas d'enfants de son mari, Louis Rollin, seigneur d'Aymeries, chevalier, grand-veneur du Hainaut, elle institua, en l'adoptant, pour son héritier universel, Charles de Berlaymont, seigneur de Floyon, qui fut le premier comte de la famille.

*** Marie, dame de Beuzalag et d'Hervey, se maria avec Jean de la Vieville, seigneur de Westreben, de Bernemicourt, gouverneur de Thérouanne et de Saint-Quentin les-Aire, mort sans enfants, fils de Lancelot, seigneur de Westreben, maître-d'hôtel de Philippe-le-Bon, et de Jeanne de Bernemicourt.

B N., mariée à Albert Turck, chevalier. Selon Hemricourt, la femme d'Albert Turck serait sœur et non nièce de Jean de BERLAYMONT, dit Floyon. Voici ses expressions : « Gilles Chabot, seigneur de Semery et de Saint-Martin en Hainaut, épousa une noble dame de Hainaut, fille de monsieur Albert Turck, dont la femme était sœur du seigneur de Floyon. »

C Fastré, seigneur de Glayon et de Chaumont, épousa Marie de Reumont, dame de Glayon, fille de Gilles, seigneur de Reumont, et d'Éléonore de Lalain, dont une fille :

Jeanne, dame de Glayon et de Chaumont, mariée à Jean de Stavelo, seigneur d'Isenghien, auteurs des comtes d'Isenghien.

- 2° Marie, dite de Floyon, mariée à Éverard de La Haye, souverain-bailli du Hainaut en 1418;
- 3° Isabelle, femme de Louis de Hainaut, enfant illégitime;
- 4° Jean, qui suit :
- 5° Jeanne, femme de Guy, seigneur de Morcipont;
- 6° Jacques, seigneur d'Anserœul et de Solre-le-Château, du chef de sa mère, conseiller du duc de Bourgogne, mort en 1445 et enterré à Solre-le-Château, signa à Biervliet, le 1^{er} août 1417, la promesse de mariage de Jacqueline de Bavière avec Jean, duc de Brabant. Cet acte porte : « Ce fut fait en la ville de Biervliet, en la présence de notre dite dame et mère, nos susdits cousins de Charolois et bel oncle de Liège, messire Jean de Looz, seigneur de Heinsberge, messire Jean, abbé d'Afflighem, Ingelbert, comte de Nassau, seigneur de Breda, Jean, seigneur de Wesemaele, messire Henri de Berghes, seigneur de Grimberghe, messire Renier Pot, seigneur de la Roche, le dessusdit seigneur de Ligne et Belœil, messire Gérard d'Enghien, seigneur d'Havrech, le seigneur de Robais, messire Henri de Diest, seigneur de la Rivière, Waleran, seigneur de Brederode, Jean, seigneur de Montfort, Jean de Schoonvorst, vicomte de Montjou, le seigneur de Donstienne, le seigneur de Monceau, le seigneur de Steenkercke, Guillaume Blondel, seigneur de Grevillier, messire Henri de Narderwyck, maître Simon de Fourmelles, Jacques de FLOYON, Gilles d'Arnemude et maître Jean de Mailly. » Jacques de BERLAYMONT, dit de Floyon, assista également à une assemblée des premiers seigneurs et dignitaires du Hainaut, laquelle fut convoquée au sujet de la mort du duc de Bourgogne : « Le jeudi 21 septembre 1419, rapporte le seigneur d'Audregnies,

BERLAYMONT.

« dans ses comptes, furent mandés à Mons messire Engelbert d'Enghien, le sire
« d'Havré, le sire de Ligne, le sire de Senzeilles, le sire de Vertaing, le sire de
« Haynin, messire Gérard d'Écaussines, le prévôt de Mons, Gilles d'Arnemude,
« Jacques de Floyon, le maire de Mons, et plusieurs autres, afin de délibérer sur
« plusieurs affaires touchant grandement le pays de Hainaut, et entre autres
« sur les nouvelles reçues de la mort du duc de Bourgogne. La délibération
« prise fut mise par écrit. Le seigneur de Vertaing et le prévôt de Mons, accom-
« pagnés de Simon Nockart, cleric du bailliage, furent chargés de la porter au
« duc de Brabant, comte de Hainaut. Payé, pour le dîner des seigneurs du
« conseil en l'hôtel du bailli, 105 sols, outre les gages donnés à ceux des dits
« seigneurs qui s'étaient déplacés. » Jacques de BERLAYMONT, dit de Floyon,
épousa en premières noces Marie *de Beaumont*, en Hainaut, dame d'Anserœul,
de Frêne, etc., décédée en 1403, et inhumée à l'abbaye de La Thure, et en secon-
des noces Catherine *de Robersart*, dame de Wagnouville, morte sans enfants
et inhumée auprès de son mari, à Solre-le-Château. A cause de son frère,
Jean de BERLAYMONT, qui se fixa à Liège, il brisa son écu d'un S. T. (sans
tache) d'or; ses enfants conservèrent cette brisure.

Il laissa du premier lit :

A Adrienne, dite de Floyon, dame de Solre-le-Château, décédée le 29 avril 1493,
et inhumée à Solre, dans le chœur de l'église, auprès de son mari, se maria avec
Beaudouin *de Lannoy*, dit le Bègue, seigneur de Molembais, gouverneur de Lille,
Douai et Orchies, en 1423, chevalier de la Toison-d'Or en 1429, mort en 1474, veuf
de Marie, dame de Melle, de Caucourt et de Dolhain, décédée le 30 mai 1433, fils de
Gilles, seigneur de Santes et de Beaumont, et de Catherine, dame de Molembais;
B Jeanne, femme de N., seigneur *de Blois de Treston*.

III. Jean de BERLAYMONT, seigneur de Floyon, de Vierves et, le 8 avril 1379,
de Haultepenne, ayant eu le malheur de tuer son cousin, le seigneur de
Ville, se retira à Liège, auprès de l'évêque Jean d'Arckel; de même que
son frère, il brisa ses armes de six coquilles d'argent sur les trois fasces de
gueules : 5, 2, 1. Il obtint de l'évêque la terre de Haultepenne, qui avait été
confisquée sur Marguerite, dame de cette terre, et femme de Raes de Waroux,
dont il épousa la nièce, Jeanne *de Warnant*, fille d'Arnoud *de Warnant*, che-
valier, échevin de Huy et de Liège, bailli de Moha, et de Marie *de Haultepenne*,
sœur de Marguerite. Hemricourt parle des parentes de sa femme et de lui-
même en ces termes : « Après la mort de Stockar, vaillant écuyer, sa veuve,
« qui est une femme honnête, dévote, de beaucoup d'esprit, de grande
« conduite et d'une vie exemplaire, prit pour second mari monsieur Arnoud
« *de Warnant*, chevalier, échevin de Liège et de Huy, dont elle a eu une
« fille, mariée depuis peu avec un bon chevalier de Hainaut, qu'on appelle
« monsieur Jean de Floyon. » Jean de Floyon porta en dot les terres de

BERLAYMONT.

Haultepenne, d'Engis, de Fexhe, etc., qui passèrent plus tard, par mariage, aux comtes d'Egmont.

Il mourut en 1432 et sa femme le 29 septembre 1441; ils furent inhumés chez les frères Mineurs, à Huy.

Ils laissèrent :

- 1° Gilles, seigneur de Floyon, de Vierves, etc., épousa Jutte ou Judith de Longchamp, fille de Jean de Donghelberghe, seigneur de Longchamp, et de Marie de BERLAYMONT; ils furent les auteurs des Berlaymont, seigneurs de Floyon;
- 2° Jean, seigneur de Haultepenne et d'Engis, épousa une fille du peuple, nommée Philipotte de Bynacq, dont il n'eut point de postérité;
- 3° Guy, qui suit :
- 4° Jeanne, chanoinesse de Maubenge, fondatrice du monastère des chanoinesses régulières de Sainte-Aldegonde, à Huy, décéda dans cette maison le 28 novembre 1473.

IV. Guy DE BERLAYMONT, dit de Floyon, épousa Agnès d'Oultremont, dite de Warnoul, fille de Jean, dit Hustin, grand-bailli de Moha, et de Marie d'Enville, dont :

- 1° Guy, qui suit :
- 2° Jean, seigneur de Gesve et de Haultepenne, par retrait, bailli de Hesbaye, mort le 1^{er} janvier 1519 et enterré chez les frères Mineurs, à Huy, épousa en premières noces Jossine de Juppleu, dame de Gesve, en deuxième noces, Marie Lardrier, dite Marneffe, et en troisième noces, Cécile de Corswarem, dite de Hemptines, sans enfants.

Voici l'épitaphe de Jean DE BERLAYMONT :

Chy gist Jehan DE BERLAYMONT, dit de Floyon, à son temps seigneur de Gesves, de Haultepenne, et bailli de Hesbain, qui trespassa le premier jour de janvier l'an MD. et XIX. Chy gist Philippe, jadis s^r de Gesves, qui trépassa l'an MD. et VI du mois de février le VIII jour.

Il eut du premier lit :

- A Jean, seigneur de Gesve, bailli de Hesbaye, mort sans enfants en 1525 et enterré au chœur des Croisiers, à Huy, épousa Marie d'Argenteau, fille de Jean, seigneur d'Ochain, bailli du Condroz, et de Jossine de Juppleu. Sa veuve se maria le 16 juin 1528 avec Jean de Cotereau, baron de Jauche;
- B George, chanoine de Saint-Martin, à Liège;
- C Jossine, dame de Gesve, se maria avec Gilbert de Seraing, seigneur de Ham;
- D Odile, femme de Gauthier de Marneffe, seigneur de Bomalette;

Il eut du deuxième lit :

- E Agathe, femme d'Alard de Hamal, dit de Brialmont, chevalier, seigneur de Frayture, grand-bailli du Condroz, fils de Jean et de Marie de Mélin.

BERLAYMONT.

V. GUY DE BERLAYMONT, dit de Floyon, seigneur de Bomal, de Borminville par testament de Jean de Marchin, seigneur de Borminville, en date de 1483, et de Haultepenne, bourgmestre de Huy, mort le 27 septembre 1522 et inhumé à Huy, dans l'église des Récollets, auprès de ses deux femmes, épousa en premières noces, par contrat du 21 août 1482, Anne de Hamal, dite de Soye, dame de Bomal, décédée le 10 février 1500, fille de Henri, prévôt de Durbuy, et de Catherine de Seraing, et en secondes noces, Agnès de Seraing, décédée le 11 janvier 1517, fille de Henri de Seraing, seigneur de Ham-sur-Sambre, et d'Agnès de Haultepenne.

Guy de Floyon est encore un des derniers représentants de la noblesse féodale, sans cesse aux prises avec la bourgeoisie riche, puissante et industrielle. Il domina à Huy en maître et agit quelquefois en despote. Nous avons parlé de lui dans la généalogie de Beaufort-Spontin, à l'occasion de Jean de Spontin, seigneur de Wavre.

Voici l'épithaphe de Guy de Floyon et de ses femmes :

Chy gist Guys DE BERLAYMONT, dit de Floyon, seigneur de Haultepenne, jadis maître de Huy, qui trespasa l'an XV^e XXII, de septembre XXVII. Chy gist damoiselle Anne de Hamal, dite de Soye, femme audit Guys, qui trespasa l'an XV^e, le X jour de février. Chy gist damoiselle Agnès de Seraing, seconde femme à dit Guys de Floyon, et trespasa l'an XV^e XVII, le XI jour de janvier.

Il eut du premier lit :

1^o Guillaume, chanoine de Saint-Lambert, à Liège;

2^o Jean, seigneur de Bomal, de Rocour et de Romershove, bourgmestre de la cité de Liège en 1523, mort en 1529, épousa Marguerite de Wihogne, fille d'André de Wihogne, dit de Lexhy, seigneur de Velroux, échevin de Liège, et de Marguerite de Corswarem.

Leur tombe, chez les frères Mineurs, à Liège, portait l'inscription suivante :

En ce lieu reposent les corps de noble homme Jean DE BERLAYMONT, dit de Floyon, à son vivant seigneur de Boumale, Roucours, Romershove, bourgmestre de Liège, qui trespasa l'an 1529, et damoiselle Marguerite de Wihogne, sa bonne et léale épouse, qui trespasa l'an 1536.

Ils eurent un fils :

Wauthier, dit de Floyon, seigneur de Bomal, mort le 19 décembre 1533 et enterré chez les frères Mineurs, à Liège, épousa Barbe de Horion, décédée sans enfants le 10 septembre 1602, fille de Guillaume, seigneur d'Oley, et de Barbe de Ghoer, dame de Gheel.

Voici leur épithaphe, qui mentionne également le décès de son épouse, mariée en secondes noces avec Raes d'Ans, seigneur de Fontaine :

BERLAYMONT.

Soub cette reposit le corps de noble et vaillant seigneur, monseigneur Galtier de Bazamont, dit de Floyon, en son temps seigneur de Boumal, qui trespassa l'an XV^e LIII, de décembre le XIX^e jour, et honoree damoiselle Barbe de Florion, sa chière épouse, qui trespassa le 10 septembre 1602.

3^o Jean, dit Jeannet, qui suit :

Guy de Floyon eut du second lit :

4^o Jeanne, femme de Jean de Brion, seigneur de Cezimont;

5^o Énard, dit de Floyon, écuyer, seigneur de Chokier, de Rocour, etc., six fois bourgmestre de Liège, laissa de sa femme, Catherine de Surllet, dame de Chokier, fille de Fastré Baré de Surllet, seigneur de Chokier, bourgmestre de Liège en 1510, et de Jeanne de Vierme :

A George, seigneur de Chokier, de Vaux, de Bierset, bailli de Moha, bourgmestre de Liège en 1579, grand-mayeur de Namur, mort sans hoirs en 1584 et enterré dans l'église de Chokier sous la sépulture de ses parents, épousa Marie de Senzeilles, fille de Gilles et de Geneviève de Hun. Il légua ses principales seigneuries à sa femme, qui les porta à Paul de Stor d'Orsdracht, son second époux ;

B. Adrien, chanoine de Saint-Denis ;

C Agnès, prévôte à Andenne ;

D Jeanne, mariée à Jean de Warisoul ;

E Guy périt malheureusement.

c^o Henri, auteur de la branche de St. Quentin.

VI. Jean, dit Jeannet, DE BERLAYMONT, dit de Floyon, seigneur de Borminville, de Rocour et de Romershove, bourgmestre de Liège en 1523, épousa, en 1542, Françoise de Poitiers, fille de Guillaume, seigneur de Tihange, et de Jeanne de Warisoul, dont :

1^o Jean, d'un courage éprouvé, mort en 1557, au retour de la bataille de Saint-Quentin ;

2^o Guy, seigneur de Bomal, de Herpen et de Genneville, épousa Marie de Royers, chanoinesse de Moustier, fille de Jean, seigneur de La Neufville, et de Marguerite de Corswarem, dont :

Philippe, baron DE BERLAYMONT, seigneur de Bomal et de Rocour, épousa en premières noces Philipotte de Corswarem, chanoinesse de Maubeuge, fille de Jacques, gouverneur de la ville et châtellenie de Thuin, et de Catherine de Corswarem, comtesse de Niele, et en secondes noces, Anne de Berlo, fille de Henri, chevalier, seigneur de Fontenoy, gouverneur de Dinant, et d'Anne de Kriickenbecke.

Il eut du premier lit :

* Jacques, seigneur de Bomal ;

Et du second lit :

** Marie-Anne, mariée en 1644 à Jean Coloes, seigneur d'Houhenéc, de Bievène, fils d'Étienne, seigneur de Bievène, châtelain de la salle de Curange, et de Madelaine de Florion ;

BERLAYMONT.

*** Marguerite, décédée en 1633, mariée le 6 avril 1630 à Hubert de Spontin, seigneur de Freyr, mort le 24 février 1634 et enterré auprès de sa femme à Waulsort, fils de Jacques et de Louise de Montigny.

3^o Philippe, qui suit :

4^o Gérard.

VII. Philippe DE BERLAYMONT, dit de Floyon, seigneur de Borminville, épousa en premières nocés Béatrix *de Brecht*, chanoinesse de Maubeuge, fille de Jacques, chevalier, et de Cornélie *van der Dussen*, sa seconde femme, et en secondes nocés, Marie *de Haussy* ; mais il n'eut d'enfants que de la première femme, savoir :

1^o Winand, qui suit :

2^o Philippe, jésuite, auteur de divers ouvrages, né à Huy en 1576, mort dans la même ville le 11 septembre 1637 ;

3^o Conrad épousa en premières nocés Françoise *de Hauthem*, dame d'Attenrode et de Wever, fille de François, seigneur de Wever, et d'Ursule *de Nieubruggen*, et en secondes nocés, le 2 juillet 1627, Antoinette *de Glymes*, décédée en 1633, fille de Charles, vicomte de Jodoigne et de la Wastine, capitaine de cavalerie, et de Jeanne *de Houtain*, dame de Hollebeeck.

Il eut du premier lit :

A Robert-Charles, chanoine à Namur ;

Et du second lit :

B Antoinette, chanoinesse à Munsterbilsen ;

C Marie, femme de François-Charles *de Bertra*.

4^o Anne, mariée à Philippe *de Fourneau*, seigneur de Final.

VIII. Winand DE BERLAYMONT, dit de Floyon, seigneur de Borminville et de la vicomté de Heid, ayant embrassé l'église après la mort de sa femme, devint chanoine de la collégiale de Notre-Dame à Huy. Il épousa, en 1601, Anne *d'Oyenbrughe*, veuve de Claude de la Bourlotte, commandant des troupes wallonnes, mort le 24 juillet 1600, fille de Philippe-René, seigneur d'Oyenbrughe, et de Louise *van der Noot*, sa première femme.

Philippe DE BERLAYMONT mourut le 25 juin 1663, et sa femme, Anne *d'Oyenbrughe*, l'avait précédé dans la tombe le 24 novembre 1659. Ils furent inhumés dans l'église de Notre-Dame à Huy, sous une pierre qui portait l'inscription suivante :

Icy repose noble et illustre dame, madame Anne *d'Oyenbrughe*, veuve de feu

BERLAYMONT.

noble et illustre seigneur messire Winand, baron DE BERLAYMONT, en son vivant vicomte Delheid, seigneur de Borminville, mort en glise, décédée le 24 de novembre 1639.

Icy repose aussi noble et illustre seigneur, messire Winand, baron DE BERLAYMONT, en son vivant chanoine de cette église collégiale de Notre-Dame, décédé le 25 juin 1663.

Ils laissèrent :

- 1° Philippe, qui suit :
- 2° Winand, jésuite ; — 3° Une religieuse.

IX. Philippe DE BERLAYMONT, vicomte de Heid, seigneur de Borminville, épousa Jeanne *du Chastel*, dame de Spiennes, fille aînée de Robert *du Chastel* de la Hovarderie, et de Jeanne *de la Croix*, dame de Boussoit-sur-Haine, dont :

- 1° Charles-Winand, qui suit :
- 2° Marie, décédée le 27 février 1687, mariée en premières noces à N. *Heredia*, capitaine de cavalerie, et en secondes noces, en 1663, à Roger *van den Wouvere*, seigneur de Quenastre, commis aux finances du roi d'Espagne ;
- 3° Robert épousa Véronique *de Hauthem*, sœur germaine de Françoise *de Hauthem*, toutes deux dames d'Attenrode et de Wever, filles de François et d'Ursule *de Niebruggen* ;
- 4° Une religieuse à l'abbaye noble de Forêt ;
- 5° Anne-Henriette, mariée à André *de Lannoy*, seigneur d'Esplechin.

X. Charles-Winand, comte DE BERLAYMONT, seigneur de Borminville, épousa Aldegonde-Marguerite *d'Oultremont*, fille de Jean-Baptiste, baron de Han, seigneur de Lamine, de Chevetogne, etc., et de Jacqueline DE BERLAYMONT de la Chapelle, dont :

- 1° Marie-Anne, femme de Frédéric-Henri-Joseph, baron *de Rahier*, fils de Godefroi et d'Anne-Marie *d'Argenteau* ;
- 2° Théodore-Antoine, qui suit :
- 3° N., femme de N. *de Warfusée* ;
- 4° Henri-Florent, comte, seigneur de Spiennes, de Beugnies, de Mouvaux, etc., qu'il tint de la famille de Ruffault, alliée aux de la Croix, épousa à Mons, dans l'église de Sainte-Waudru, Anne-Françoise *Pottsau*, dont :

Charles-Winand, comte, seigneur de Beugnies, de Spiennes, de Mouvaux, gentilhomme de la chambre de la noblesse du Hainaut, né vers 1731, épousa à Mons, dans l'église de Sainte-Waudru, le 28 novembre 1780, Marie-Thérèse-Joséph-Éléonore-Waudru, comtesse *de Glymes*, décédée le 28 juin 1782, à l'âge de 23 ans, fille aînée d'Ernest-Joseph, comte *de Glymes* de Hollenbeeck et du Saint-Empire, vicomte de Geldenaken, ou Jodoigne, et de Breucq, et d'Anne-Philiberte *de Bondry*. Une fille fut le fruit de cette union :

BERLAYMONT.

Henriette, comtesse, née au château de Beugnies, commune de Spiennes, se maria à Ernest de Glymes, dont postérité.

XI. Théodore-Antoine, comte DE BERLAYMONT, vicomte de Heid, seigneur de Borminville, général-major, gouverneur de la citadelle de Liège, colonel d'un régiment de Liégeois, bourgmestre de Liège le 18 septembre 1765, épousa Olympie-Charlotte-Joséphine, comtesse d'Oultremont de Warfusée, chanoinesse de Sainte-Waudru en 1723, sœur de l'évêque de Liège et fille de Jean-François-Paul-Émile, comte d'Oultremont de Warfusée, et de Marie-Isabelle de Bavière de Schagen, comtesse de Warfusée, dont un fils :

XII. Florent-Théodore-Henri-Laurent, comte DE BERLAYMONT, seigneur de Borminville, vicomte de Heid, général et colonel d'un régiment d'infanterie, fut licencié vers la fin de novembre 1792, lorsqu'on ne devait guère s'y attendre. Le docteur Bovy parle de cet événement dans ses *Promenades*, t. 1, p. 119, en ces termes : « Hoensbroeck, dont la santé était restée chance-
« lante depuis un an, mourut dans son palais épiscopal, le 3 juin 1792. Fran-
« çois, des comtes de Méan de Beurieux, qui lui succéda, fut élu le 16 août
« suivant. Les fêtes qu'occasionna son avènement étaient à peine terminées,
« lorsque, le 27 novembre, on entendit, entre 8 et 9 heures du matin, une
« forte canonnade, qui dura jusqu'à 7 heures du soir sans interruption ; c'était
« l'avant-garde du général Dumourier qui attaquait le corps autrichien
« posté entre Oreye et Liège. Après une longue résistance et un dernier
« combat donné à Voroux-Goreux, les Autrichiens se replièrent sur Liège ;
« le prince en partit le jour même à trois heures de l'après-midi, prenant
« la route de Dusseldorf. Le régiment quitta la citadelle pendant la nuit.
« Dirigé d'abord sur Limbourg, il revint le lendemain à Verviers, où le
« général, comte DE BERLAYMONT, le fit assembler sur la place, pour lui annon-
« cer qu'il était licencié.....

« A cette nouvelle, les officiers rompirent leurs épées, les soldats leurs
« fusils de désespoir. Pourquoi, disaient-ils, nous avoir fait abandonner nos
« familles, nous amener ici et nous exposer gratuitement à périr victimes
« de la fureur populaire, ou à être fusillés, comme émigrés, par les Fran-
« çais? Qu'allons-nous devenir?

« C'était un spectacle déchirant à voir que la détresse de ces braves
» gens, etc..... »

Et puis, dans un autre endroit de son ouvrage, le même auteur rapporte une anecdote qui témoigne de la popularité du comte DE BERLAYMONT et de la vénération que lui portaient les soldats sous ses ordres : « La fête de saint
« Henri, patron de la citadelle, dit le docteur Bovy, ramenait chaque année

BERLAYMONT.

« des amusements attendus avec impatience..... Là les rangs et les grades
« se confondaient ; j'ai vu le général, comte DE BERLAYMONT, conduire le
« *cramion* et répéter avec les autres le joyeux refrain de : *Vive ly fesse, ly*
« *jolei fesse, vive ly fesse de Sint-Hinry!* Le comte DE BERLAYMONT et sa
« jeune, belle et noble épouse, étaient adorés à la citadelle; ils en étaient
« l'âme en quelque sorte, c'était par eux qu'elle était vivifiée. »

De retour de l'émigration, après le traité de Campo-Formio, il fut nommé colonel de la garde nationale du département de l'Ourthe. Sous le gouvernement du roi des Pays-Bas, le comte DE BERLAYMONT fut membre de la première chambre des États-Généraux. Il termina sa carrière à Namur, le 17 janvier 1825.

Il épousa, le 11 février 1782, au château de Maleves, Marie-Anne-Louise de Berlo, chanoinesse de Nivelles, décédée le 22 février 1834, fille de Marie-Léopold-François-Joseph-Jean-Népomucène, comte de Berlo-Suys, de Maleves et d'Hozémont, et de Marie-Victoire, baronne de Ledebur de Perutz.

Il laissa les enfants dont voici les noms :

1° Adrien entra jeune au service de France; comme dragon du 13^e, il fit les premières campagnes d'Allemagne; il passa ensuite au 6^e dragon. La guerre d'Espagne lui valut le grade de lieutenant en premier et d'être choisi pour aide-de-camp par le duc de Valmy. Il entra ensuite au 3^e chasseur à cheval, comme capitaine de la 5^e compagnie. La bataille de Smolensk, si glorieuse pour les armes françaises, immortalisa le nom du brave capitaine Adrien DE BERLAYMONT : le 16 août 1812, le premier escadron du 3^e chasseur ayant été mis en déroute dans une charge contre un bataillon carré russe, tous les soldats et officiers, mécontents de leur chef qui les avait si mal conduits, crièrent spontanément : *A notre tête, le capitaine du cinquième!* et BERLAYMONT, n'écoulant que son courage, se porta, malgré la défense expresse de son colonel, au-devant de ces braves, qui se ruèrent, sous ses ordres, sur le bataillon carré. Le succès fut quelque temps disputé; le courage de l'ennemi semblait être égal à celui des troupes françaises, et il aurait peut-être vaincu leur impétuosité, si le capitaine DE BERLAYMONT n'avait sans cesse ramené son escadron au combat et ne l'avait poussé à la victoire. Le bataillon fut fait prisonnier. Au moment où les Russes déposaient les armes, un d'entre eux, qui ne voulait pardonner au capitaine leur défaite, bien qu'elle fût même glorieuse pour eux, déchargea son fusil, et la balle perça de part en part Adrien DE BERLAYMONT, à qui la Providence semblait réserver une autre destinée;

2° Jules-Henri, qui suit :

3° Marie-Joséphine-Françoise-Ghislaine, mariée à Charles-Alexandre de Bousies, de Rouveroy, fils de Fery-François-Joseph, vicomte de Rouveroy, et d'Angélique-Agnès-Joséphine d'Yve ;

BERLAYMONT.

4° Clément-Adrien-Florent, né à Borminville le 8 janvier 1794, montra en sa jeunesse un goût très-prononcé pour la carrière des armes, que déjà ses frères semblaient devoir parcourir avec honneur. Son inclination le portait vers l'artillerie; mais la restauration, et plus encore l'opposition de ses parents, le retinrent au sein de sa famille. En 1820, il épousa miss Fanny *Fuller-Farrer*, nièce du marquis de Bethune-Sully. En 1823, il fut nommé aux états provinciaux et admis à l'ordre équestre de la province de Liège. Élevé dans les principes d'un libéralisme modéré, il se trouva constamment dans les rangs de ces hommes sages et prudents qui soumettaient avec respect au roi et à ses conseillers leurs vues et leurs craintes au sujet de mesures aussi hardies qu'inopportunes. Il était à peine rentré dans ses foyers, en 1830, de retour d'un assez long voyage, lorsque la commission provisoire de la ville de Liège, qui remplaçait les autorités hollandaises, le supplia de se mettre à la tête de la garde urbaine. On semblait, dans ce moment critique, se rappeler encore les honorables souvenirs laissés par le dernier commandant de la citadelle, son père. Comme il ne partageait nullement l'idée de former un royaume de Belgique, laquelle surgissait, il entretenait ses anciennes relations avec le prince d'Orange, auquel il était sincèrement dévoué. Ces relations, qui ne dérangeaient point le mouvement révolutionnaire, étaient, aux yeux du comte DE BERLAYMONT, d'une très-haute importance pour la ville même qu'il commandait, puisqu'elles lui permettaient de nourrir l'espoir de faire rentrer, sans secousses, les provinces de Liège et de Limbourg sous la domination du prince d'Orange, si l'on pouvait faire prévaloir le projet d'une simple séparation administrative. Dès qu'il fut convaincu de l'inutilité de ses efforts, il se démit du commandement de la garde urbaine et se retira des affaires publiques. Cependant la province de Liège, ou plutôt quelques personnes dont les intérêts étaient froissés, formaient le vœu de rompre les liens qui les attachaient au jeune royaume de Belgique. On jeta les yeux sur le comte Clément-Adrien DE BERLAYMONT. Il partit en 1832 pour Londres, frappa à toutes les portes des grands hôtels, sollicita des audiences des ambassadeurs des principales puissances, à l'effet de démontrer l'état précaire où se trouvait la jeune Belgique, la province de Liège étant, selon lui, déterminée à s'en détacher dans l'espoir de s'unir à un peuple qui pût faire vivifier son industrie et sa richesse naturelles. En 1840, il rentra au conseil provincial de Liège. Guillaume II, à son avènement au trône des Pays-Bas, le créa chevalier de l'ordre du Lion Néerlandais.

Il n'a qu'une demoiselle, Marie-Anne-Joséphine;

5° Une demoiselle sans alliance, chanoinesse de Maubeuge;

6° et 7° Deux enfants morts en bas âge, Louis et Victoire.

XIII. Jules-Henri, comte DE BERLAYMONT, natif de Borminville, fut destiné à la carrière des armes. Après avoir fait ses études avec beaucoup de succès à l'école de Saint-Cyr, il fut attaché à la personne de l'Empereur, qu'il accompagna en qualité de page dans les guerres d'Allemagne et d'Es-

BERLAYMONT.

pagne. Lors de la prise de Madrid, on le chargea d'en porter la nouvelle à Paris, où il arriva le sixième jour. En 1811, il obtint le grade de sous-lieutenant dans le premier régiment des cuirassiers, et peu après, avant de partir pour la Russie, celui d'adjudant-major. Lors de la retraite de Moscou, voulant reprendre l'aigle de son régiment, qui était entre les mains des Russes, il fut enveloppé par ceux-ci, et, après avoir reçu treize coups de lance, il fut fait prisonnier. Pendant sa captivité, il épousa à Reisen, en premières noces, la comtesse Nadina *de Droukort*, dite *von Droukortoff*, originaire d'Allemagne. La restauration le rendit à sa patrie, et le roi des Pays-Bas le nomma son chambellan, ainsi que plus tard colonel de la garde communale de la province de Namur. En lui remettant les insignes de l'ordre du Lion Néerlandais, Guillaume I^{er} se plut à reconnaître l'attachement d'une personne chez qui le dévouement était réellement héréditaire. Le comte DE BERLAYMONT fut aussi membre de la députation des états et de l'ordre équestre de la province de Namur. Après la mort de la comtesse *de Droukortoff*, il convola en secondes noces avec la baronne Sydonie *de Tornaco*, dont il n'a pas d'enfant. Il n'a de la première femme qu'un fils et enfant unique, qui a épousé une parente de sa belle-mère.

Berlaymont de Ville.

III. JEAN DE BERLAYMONT, seigneur d'Aulnoy et de la Flamengrie, fils de Fastré, dit le bon chevalier, seigneur desdits lieux, et d'Alix d'Assenbroeck, épousa Alix de Strépy, dame de Ville, d'Hautrage et de Pommerœul, fille de Gérard, seigneur desdits lieux, grand-bailli du Hainaut en 1354, et de Marie de Jauche, dite de Mastaing, dont :

De Ville.

1° Gérard, qui suit :

2° Marie, dite de Floyon, mariée en premières noces à Jean *de Dongelberghe*, seigneur de Longchamp, grand-bailli du Brabant wallon, conseiller et chambellan de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, fils de Jean et de Yolande *de Jupleu*, et en secondes noces à Matthieu, sire de Roye et de Germigny, veuf d'Yolande de Hangest, mort vers 1380, fils de Jean, sire de Roye, et de N. *de Thorotte-Offemont*;

3° Thierry, écuyer, mort le 6 janvier 1431, épousa Catherine *Crocquevilain*, fille de Guillaume *Crocquevilain*; ils furent inhumés chez les Cordeliers, à Tournay. On lit dans un manuscrit qui donne les tombeaux et les monuments de Tournay : « Sous le pavé de l'autel de St-Roch, dans ladite église des Récollets, est

BERLAYMONT.

De Ville.

« une grande lame de pierre où sont représentés deux personnages en habit de
« Cordelier. »

Voici l'inscription :

Cy-dessous , près de ceste autel , gist Thierry de Floyon , escuyer , fils de feu jadis Jean de BERLAYMONT , noble homme , chevalier , seigneur de Floyon et de Ville , qui trespassa l'an 1431 , le 6^e jour de janvier ; et aussi cy-gist damoiselle Catherine *Crocquevilain* , sa femme , fille de feu Guillaume *Crocquevilain* , qui trespassa l'an 14...

IV. Gérard DE BERLAYMONT , seigneur de Ville , d'Hautrage , de Pomme-rœul , d'Aulnoy , grand-bailli du Hainaut de 1362 à 1364 , épousa Marie de *Vierves* , fille du seigneur de ce lieu et d'Isabeau de *Châtillon* . Conformément à un usage assez général chez la noblesse , Gérard de Ville mit en franc quartier , pour brisure , les armes de sa mère , Alix de Strépy , qui étaient d'or à cinq cotices de gueules . Il fixa sa résidence à Hautrage .

Il laissa trois enfants , savoir :

1^o Gérard , qui suit :

2^o Catherine , mariée à Jean , baron de Rotselaer , seigneur de Vorselaer , etc. , sénéchal du Brabant , avoué de Maestricht , fils de Jean , et de Marie de Diest . Jean de Rotselaer épousa en secondes noces Élisabeth de Hornes , fille de Thierry , seigneur de Perwez ;

3^o Agnès de Floyon , décédée le 10 décembre 1429 et inhumée à Sainte-Catherine lez-Bruges , se maria à Guy de *Ghistelles* , chevalier , seigneur de Lacque , grand-bailli de Bruges , mort le 17 février 1417 , sans génération , et enterré à Sainte-Catherine , auprès de sa femme , veuf de Catherine de Bruges de la Gruuthuse , fils de Jean , seigneur de Ghistelles , dit le Grand-Doigt , chevalier , et d'Isabeau de *Rhodes* , dame d'Ingelmunster , de Vyve , de Brœucq et de Rumpst .

V. Gérard DE BERLAYMONT , seigneur de Ville , d'Hautrage , de Pommerœul , d'Aulnoy , épousa Marie de *Rotselaer* , sœur germaine de Jean de Rotselaer , sénéchal de Brabant , ci-dessus , dont :

1^o Gérard , qui suit :

2^o Marie , femme de Baudoin de *Hennin-Liétard* , seigneur de Fontaines et de Sebourg , fils de Jean , mort à Azincourt en 1415 , et de Mahaud de *Saint-Géry* ;

3^o Jeanne , mariée à Éverard t'*Serclaes* , seigneur de Tilly et de Montigny-sur-Sambre , dont descendent les comtes de Tilly . Elle vivait encore en 1473 ;

4^o Marguerite , femme de Lancelot de *Boussu* , seigneur de Boussu-en-Fagne , et de Boutonville , fils de Gérard , seigneur dudit lieu , et de Jeanne *Clary* .

VI. Gérard DE BERLAYMONT , seigneur de Ville , d'Hautrage , de Pomme-rœul , de *Vierves* , etc. , mort le 26 octobre 1473 , épousa Marie de la Ha-

BERLAYMONT.

maide, décédée le 25 juin 1463, fille d'Arnoud, seigneur de la Hamaide, de Condé, de Renaix, etc., et d'Isabeau d'Enghien, dame de Préaux et de Hucignies, dont une fille :

De Ville.

Marie, dame de Ville, d'Hautrage, de Pommerœul, de la Hamaide, de Renaix, etc., décédée le 15 avril 1539, se maria avec Jacques de Luxembourg, seigneur de Fiennes et de Gavre, chevalier de la Toison-d'Or, capitaine d'Abbeville, mort le 7 février 1486, fils de Thibaut, seigneur de Fiennes, et de Philipotte de Melun, dame de Sotteghem.

Berlaymont de Floyon.

IV. Gilles DE BERLAYMONT, seigneur de Floyon, de Haultepenne, fils aîné de Jean DE BERLAYMONT, seigneur desdits lieux, et de Jeanne de Warnant, épousa Jutte ou Judith de Longchamp, fille de Jean de Dongelberghe, seigneur de Longchamp et du Sart, grand-bailli du Brabant wallon en 1447, conseiller et chambellan du duc de Bourgogne, et de Marie DE BERLAYMONT, dame de Ville, dont :

De Floyon.

V. Jean DE BERLAYMONT, seigneur de Floyon, de Haultepenne, etc., épousa Jeanne d'Orlay, fille de Bernard, seigneur d'Orlay, justicier des nobles du Luxembourg, et de Françoise d'Argenteau, dite de Houffalise, dame de Framerie, de la Folie, de Tubise, etc., dont :

1° Michel, qui suit :

2° Marie, femme de Jean Delvaux, seigneur d'Avegnés.

VI. Michel DE BERLAYMONT, chevalier, seigneur de Floyon, de Haultepenne en 1520, etc., gouverneur et capitaine-général du comté de Namur, épousa Marie Jambert, dame d'honneur de madame de Ravesteyn, fille de Jean, seigneur de Berault en Gascogne, et de Marguerite de Promeliac, sa femme.

A l'occasion de la forêt charbonnière, Guicciardini fait l'observation suivante : « La forêt gentille d'Harchie est encore une des restes d'icelle, en laquelle il y a un village avec un fort château portant le même nom d'Harchie, lequel est la résidence ordinaire des seigneurs de Berlaymont. »

Michel DE BERLAYMONT eut :

1° Gilles, chanoine de Saint-Lambert, à Liège ;

2° Louis, seigneur de Floyon et de Haultepenne, est probablement le seigneur de

BERLAYMONT.

De Floyon.

Floyon, signataire du fameux Compromis. Il épousa Marie de Gavre, fille de Geoffroi, seigneur de Fresin, et mourut sans postérité en 1567;

3° Charles, qui suit :

VII. Charles DE BERLAYMONT, créé comte de Berlaimont, baron de Hierges, de Péruwelz, de Beauraing, qu'il hérita de Gillette DE BERLAYMONT, qui l'adopta pour son enfant, seigneur de Floyon et de Haultepenne par la mort de son frère, chevalier de la Toison-d'Or le 28 janvier 1555, conseiller d'État, et, après le départ de Marie, reine de Hongrie, régente des Pays-Bas, gouverneur provisoire conjointement avec Adrien de Croy, comte de Rœulx, Louis de Flandre, seigneur de Praet, Charles, comte de Lalaing, baron d'Escornaix. Il conserva quelque temps sous Marguerite de Parme la confiance et le crédit dont, en des temps plus tranquilles, il n'avait cessé de jouir. Une lettre de Morillon au cardinal de Granvelle, du commencement de l'année 1565, dépeint parfaitement le caractère de BERLAYMONT. « Hier, « dit Morillon, m'appela BERLAYMONT, pour aucunes affaires de son fils touchant quelque pension; il me parla aussi de Granvelle, en s'informant de sa santé. Il m'avoua que jamais il n'avait été aussi mal avec les seigneurs et qu'il n'est guère mieux avec Madame, qui ne l'appelle jamais, ne lui parle point et daigne à peine le regarder, le laissant découvert comme le dernier du conseil des Finances; qu'Egmont lui fait quelquefois part de ce qu'on y a résolu, à l'effet d'obtenir sa signature; ce qu'il a refusé plusieurs fois, disant qu'il ne signera point sur un simple narré fait par Egmont, qui, loin d'être son chef, est au contraire son inférieur, et qu'il l'a souvent prévenu du danger qu'il courait. Mais Egmont, la gouvernante, les seigneurs et Armenteros ne font nul cas de ses remontrances. BERLAYMONT m'a encore répété les grandes poursuites faites auprès de lui pour l'attirer à la ligue des Berghes, des Meghem et des Montigny. Le seigneur de Montigny s'efforça, plus que les autres, de l'y déterminer; mais il a toujours répondu qu'il tiendrait la ligue du maître, demandant s'il pouvait y avoir meilleure cause que celle dont il portait les insignes, et assurant qu'il tiendrait le parti du roi et point d'autre. Il cessa de fréquenter Granvelle un an avant les seigneurs, mais on soupçonnait qu'il le voyait pendant la nuit. Berghes l'accusa de républicanisme, mais il s'en justifia en faisant comprendre que, dans une soirée chez le prince d'Orange, il avait été porté à déclarer qu'il lui semblait que les États penchaient vers les idées républicaines. » Chef des Finances sous Marguerite de Parme, il fut, sous le duc d'Albe, membre du conseil des Troubles, gouverneur et souverain-

BERLAYMONT.

bailli du pays et comté de Namur le 1^{er} septembre 1574, gouverneur des Pays-Bas après Requesens, et puis membre du conseil d'État; ce conseil ayant été renversé le 4 septembre 1576, il garda la prison jusqu'au 19 janvier 1577, dix jours après l'Union de Bruxelles et vingt-deux avant l'Édit perpétuel. Né en 1540, mort le 4 juin 1578 et enterré chez les Cordeliers, à Namur, il épousa Adrienne *de Ligne*, décédée en 1563 et inhumée à Berlaymont, fille de Louis, sire de Barbançon, et de Marie *de Berghes*, dame de Sevenberghe.

De Floyon.

Guicciardini parle de lui en termes très-honorables, à l'occasion de la terre de Berlaymont; voici ses expressions : « A deux lieues de Landrecies, « et autant d'Avesnes, sur la Sambre, est assis le grand village de Berlaymont, ayant château et titre de baronnie, et depuis érigé en comté par « le roi Philippe. De ce lieu est seigneur Charles, chevalier de la Toison, « un des surintendants des Finances, homme de grande autorité et réputation; et son fils Gilles, homme vertueux et savant, s'est rendu illustre et « vaillant capitaine, comme aussi ses frères sont signalés et excellents, les « uns au fait des armes et les autres en la profession ecclésiastique. »

Voici l'éloge du comte de Berlaymont par l'historien Strada : « Don Jean « fit en même temps les funérailles de Charles, comte DE BERLAYMONT, et « de Lancelot son fils, comte de Meghem, auxquels tous les fidèles serveurs du roi donnèrent des larmes. Le premier était mort de vieillesse et « l'autre d'une maladie qu'il avait contractée au siège de Philippeville. Certainement si quelque capitaine a courageusement défendu la religion et « maintenu l'autorité du roi dans les Pays-Bas durant la paix et durant la « guerre, il en faut donner la louange au comte DE BERLAYMONT. Il inspira « à ses enfants les mêmes inclinations; il les instruisit dans les mêmes « devoirs et reçut sans doute le fruit de leur éducation par le contentement qu'il en éprouva, car il vit le seigneur de Hierges général d'artillerie « et maître-de-camp des Wallons, le comte de Meghem colonel d'un régiment allemand, le seigneur de Floyon lieutenant-colonel de Hierges, le « seigneur de Hautepenne capitaine de cavalerie, et eut l'aîné de ceux-ci « pour successeur dans le gouvernement de Namur et dans l'administration « des finances.

On prétend que pour rassurer la gouvernante il lui dit tout bas en voyant les nobles confédérés défilier devant le palais, que ce n'étaient que des gueux, et l'on assure que la confédération se prévalut de ces mots et que tous ses partisans se firent dès lors honneur d'être du nombre de semblables gueux. Certains écrivains font un crime à Charles DE BERLAYMONT d'avoir signé

BERLAYMONT.

De Floyon.

l'Union de Bruxelles, mais ils n'ont pas fait attention que cette union, imaginée, il est vrai, par le prince d'Orange, devint, en définitive, l'œuvre du parti catholique dont Charles DE BERLAYMONT était un des soutiens les plus considérables.

Il laissa une famille assez nombreuse :

1° Gilles, seigneur de Hierges, élevé avec soin par son père dans les sentiments de fidélité et de dévouement, embrassa, dans ce temps de troubles et de guerres, le parti des armes, qui était encore celui de la noblesse. Il se trouva au siège de Valenciennes en 1567 et se couvrit de gloire à la bataille de Jemmingen, le 16 juillet 1568. Sa conduite, au milieu des difficultés qui embarrassaient si cruellement l'action du gouvernement, lui mérita, en 1572, la charge de stadhouder de Frise, en remplacement de Charles de Brimeu, comte de Meghem, et puis encore, à la même époque, le gouvernement de la Gueldre. Néanmoins il conservait le commandement de ses bandes wallonnes, qui portèrent de bien rudes coups aux partisans du mouvement. Sa prévoyance, secondée par la bravoure de ses troupes, entretenit l'ardeur et la confiance des Espagnols au siège de Harlem. Après la victoire de Mook, le 14 avril 1574, dans laquelle il eut une part si glorieuse, il succéda également au comte de Boussu, son ami, dans la charge de stadhouder de Hollande, de Zélande et d'Utrecht; en cette qualité il fut reçu publiquement à Amsterdam en octobre de la même année. Il prit Buren, Montfort, Oudewater et Schoonhoven. Tant de pouvoirs pouvaient être réunis sans inconvénient dans une personne d'une loyauté si bien éprouvée.

En 1576, lors des désordres des troupes espagnoles, il parut douter du succès de sa cause, qui était en effet désespérée. Au milieu des conjonctures les plus tristes, il écrivit le 19 octobre 1576 au comte de Boussu la lettre suivante :

« Monsieur, ayant appris que votre secrétaire Van der Zande allait vers vous, « je n'ai voulu laisser de vous avertir de ce qui se passe ici : que les États se « sont pour la plupart joints ensemble pour la liberté du pays, la conservation « de la religion catholique et romaine, le service de S. M. et le renvoi des « Espagnols ainsi que de leurs adhérents ; en présence d'une cause si juste, je « me suis déterminé à me joindre aussi aux États, ne voulant mettre ma patrie « en perpétuelle servitude, ni être la cause de la mort de tous mes parents et « amis, à qui on couperait la gorge, ni enfin garder une vie comme celle que « nous avons menée jusqu'à cette heure.

« J'entends qu'il ne tient qu'à vous de sortir de prison, pourvu que vous comp-
« tiez avec les États. Je vous prie de n'en faire difficulté et de le faire aussitôt
« que l'on veut vous garantir votre liberté, ayant grande envie d'obtenir le
« moyen de communiquer ensemble, ce qui est très-nécessaire pour le bien
« public. »

Cette lettre a-t-elle été inspirée par les circonstances? renferme-t-elle bien la pensée de son écrivain? Les nouvelles dispositions de Hierges étaient générale-

BERLAYMONT.

ment connues, mais personne n'osait croire à leur sincérité. Le 14 novembre 1576, le prince d'Orange remit aux États-Généraux un mémoire sur la conduite de ce puissant seigneur :

- « Monsieur de Hierges, tant pour le regard de la valeur de sa personne et sa
« bonne conduite, que des soldats qu'il a sous son commandement, ainsi que
« des places qu'il tient, avec lesquelles il pourrait grandement favoriser le
« parti contraire, doit être traité honorablement et, si faire se peut, à son con-
« tentement, mais toutefois tellement que les États en puissent avoir assu-
« rance.
- « Quant à ce qu'il demande que ses compagnies soient payées, il me semble qu'il
« serait nécessaire d'envoyer quelques-uns pour traiter avec elles, de manière
« à leur donner contentement, à l'effet, par ce moyen, de les faire marcher.
« Comme elles sont en lieu assez incommode pour passer en Flandre et en
« Brabant, il faudra s'assurer du passage par la Hollande, par où mons^r le
« prince les fera passer en sûreté.
- « Quant à ce qu'il demande la délivrance de M. DE BERLAYMONT son père, il lui
« faut accorder de le faire et lui en donner toute assurance, le priant toutefois
« de ne point trouver mauvais s'il n'est si tôt relâché, à cause des opinions du
« peuple auquel il faudra le faire trouver bon avec le temps, ce qui se fera
« aux conditions suivantes, à savoir : qu'il mettra entre les mains des seigneurs
« des États les villes de Linge, d'Arnhem et Thiel; d'avantage que ledit sei-
« gneur de Hierges fera serment aux États d'obéir à ceux qui seront commis
« par les États; pareillement les capitaines, officiers et soldats de ses compa-
« gnies prêteront le serment d'obéir aux seigneurs des États sous l'obéissance
« dudit seigneur de Hierges; et pareillement si ledit Charles DE BERLAYMONT
« jure aussi la paix faite naguère entre les États, le prince, la Hollande et la
« Zélande.
- « Et d'autant qu'il vaut beaucoup mieux conduire les personnages de telle qualité
« par la voie de raison que de contrainte, il me semble bon de lui faire con-
« naître les dispositions du peuple de Bruxelles et d'autres communes qui,
« animé contre M. son père, ne voudrait jamais permettre, même l'empêche-
« rait, peut-être avec danger de sa personne, qu'il fût mis en liberté, sans
« que monseigneur de Hierges ait, par telles conditions, fait claire démons-
« tration de sa volonté.
- « Davantage qu'il est raisonnable qu'il considère que les seigneurs qui auraient
« bonne envie de le gratifier et aussi le sieur son père, ne peuvent, sans se
« mettre eux-mêmes en danger, procurer une telle chose, à moins que tous puis-
« sent juger clairement que ledit seigneur de Hierges chemine ou ce fait sincère-
« ment, ce qui ne peut être sans quelque déclaration remarquable de sa vo-
« lonté et bonne affection envers les États. »

Nous avons longuement raconté les événements de cette époque dans notre *Histoire des Lettres*, t. 2, p. 107 et suivantes. On voit, p. 114, que le 16 novembre 1576, d'après les conseils du prince d'Orange, les États-Généraux chargèrent Leoninus de tâcher de gagner à la Pacification, le baron de Hierges,

De Floyon.

BERLAYMONT:

De Floyon.

stadhouder de Gueldre, connu par son ultra-catholicisme, et que ce seigneur fit semblant de céder à ses instances.

Cependant, don Juan d'Autriche, nommé gouverneur des Pays-Bas par le roi d'Espagne, était arrivé à Luxembourg le 4 novembre 1576, et le 12 février de l'année suivante fut conclu l'Édit perpétuel.

Commandant de la garde de ce prince, il facilita sa retraite à Namur, dont son père était gouverneur. Don Juan le nomma alors général de son artillerie et maître-des-camps des troupes wallonnes, places qu'il conserva sous le prince de Parme. Hierges battit Hohenlohe et se rendit maître de Bovines le 15 février 1578.

Il succéda à son père, vers le milieu de 1578, dans les gouvernements de Namur et d'Artois, ainsi que dans l'administration des finances de don Juan.

Il fut tué devant Maestricht d'un coup de mousquet, au mois de juin 1579.

« Jeudi passé, vers le soir, rapporte une lettre du temps, monsieur de Hierges, « fils de feu monsieur DE BERLAYMONT, a été atteint d'un coup d'arquebuse, dont « il mourut sur la place, car il eut le boulet au travers du corps. Sa mort est « grandement, non sans cause, plainte, non-seulement de ses Wallons, mais « des autres nations étrangères. Les Espagnols connaîtront avec le temps la « perte qu'ils viennent de faire, en perdant ce personnage; car il leur dressa le « pont à toutes bonnes entreprises. »

Voici son éloge par l'historien Strada :

« Il avait glorieusement servi sous cinq gouverneurs des Pays-Bas : Marguerite « de Parme, le duc d'Albe, Requesens, Jean d'Autriche et Alexandre Farnèse; « il avait commandé des troupes presque dans tous les combats. Il avait reçu « de son père l'amour du parti du roi, et, plus belliqueux que son père, il « l'avait toujours soutenu. Il était prudent et avisé; mais il était un peu trop « ferme dans ses résolutions. Au reste, il était splendide, aimait infiniment « Alexandre de Farnèse, si bien que ce ne fut pas sans raison qu'Alexandre « pleura sa mort, comme d'une personne bien chère. Mais pour en consoler « en quelque sorte Florent de Floyon et Claude de Haultepenne ses frères, il « les honora des charges que Berlaymont avait possédées. »

Gilles de Hierges n'eut pas d'enfants de sa femme Lamberte de Croy, fille d'Adrien, comte de Rœulx, inhumée au Béguinage, à Bruxelles;

2° Jean, prévôt et chanoine de Liège, protonotaire, prévôt de Nivelles;

3° Charles, chevalier de Malte, mort en 1562;

4° Louis, archevêque de Cambrai, né en 1542, n'avait que 28 ans lorsqu'il fut promu à cette dignité éminente le 5 septembre 1570. Il rédigea et promulgua, en 1574, les coutumes générales de la cité et du duché de Cambrai et du pays et comté de Cambrésis. Philippe de Recoart, baron de Lieques, gouverneur de Cambrai, dont la fille Philippine se maria en 1581 avec Jean DE BERLAYMONT de la Chapelle, ne sut malheureusement pas se garantir des intrigues de Baudouin de Gavre, baron d'Inchy, qui se rendit maître de la citadelle. Cet usurpateur maltraita le clergé et les bourgeois. Louis DE BERLAYMONT fut contraint de se retirer à Mons, où il tint un concile provincial en 1586, sous sa présidence et

BERLAYMONT.

celle de J.-F. Bonhomme, évêque de Verceil et nonce du pape. Les actes de ce concile furent imprimés en 1587. Il parait qu'il ne se concilia pas l'estime des Espagnols, dont il favorisa cependant les conquêtes ou les succès. « Ceux de Cambrai, rapporte l'historien de la ville de Mons, ne pouvant plus souffrir les violences de Balagny, furent charmés de se voir assiégés; et par leur secours intérieur, la ville se rendit sur la fin de septembre 1595 au général comte de Fuentes, qui en avait fait le siège aux pressantes sollicitations de François Buisseret, qui avait été député vers le prince de Parme et ce grand général pour les engager à cette entreprise. L'archevêque DE BERLAYMONT, qui avait tant contribué à la conquête de cette métropolitaine, n'en reçut pas tout l'agrément qu'il en devait attendre; car, au rapport de Colins, il fut très-surpris, à son arrivée, d'entendre le président Richardot lui dire que le roi le remettait en sa juridiction, tandis qu'il retenait la souveraineté acquise par Sa Majesté. En effet, le lendemain on renouvela les magistrats au nom du roi et non pas au nom de l'archevêque, ainsi qu'il s'était toujours pratiqué avant la prise de la ville; ce qui ramena de nouveau ce grand prélat à Mons, n'ayant plus voulu rester dans Cambrai, où son autorité était diminuée. Il prit sa résidence dans l'hôtel de Vicogne, où il décéda le 13 février 1596. On l'enterra aux Sœurs-Noires, dans la chapelle de la Madelaine, qu'il avait fait bâtir. » Voici son épitaphe qui renferme son éloge en peu de mots :

De Floyon.

Illustris. præsuli Ludovico DE BERLAYMONT, archiepiscopo et duci Cameracensi, clementissimo cameracensæ ditionis comiti et sacri romani imperii principi, nobilissimæ comitum DE BERLAYMONT propaginis heroi, synodi provincialis in hoc oppido habitæ auctori et executori vigilantissimo, rev. Tornacensi episcopatus, ob res inconcussâ fide gestas in Deum et principem administratori, patriæ Cameracensium libertatis assertori, ac demùm post multos generosissimi animi, in rebus adversis perpressos labores, vitâ functo 13 feb. 1596, et in hoc suo sacello quiescenti ætat. suæ 54, præsulatus 25.

- 5° Lancelot, comte de Meghem, seigneur de Beauraing, colonel d'un régiment allemand, se distingua au siège de Sichem en 1578, et mourut à Namur dans cette même année, d'une maladie qu'il avait contractée au siège de Philippeville. Il épousa Marie de Brimeu, comtesse de Meghem, dame d'Humbercourt, décédée le 18 avril 1605, fille unique de George, comte de Meghem, seigneur de Quirieu, et d'Antoinette Walhausen, dont il eut deux enfants, morts en bas âge. Sa veuve convola en secondes noces avec Charles de Croy, duc d'Arschot, prince de Chimay;
- 6° Florent, qui suit :
- 7° Marie, dame de la Bouteillerie, femme de George, baron de Beaufort, chevalier, seigneur de Bavincourt, gentilhomme de la bouche de Charles-Quint, capitaine du château de l'Écluse, mort en 1556 et enterré à Reusmes, fils de Philippe et de Jeanne de Hallewyn;
- 8° Yolande, femme de Gérard de Croy, comte de Reulx, seigneur de Fremessem, prévôt de Lille, chanoine de Tournay et de Saint-Omer, mort sans postérité le

BERLAYMONT.

De Floyon.

13 novembre 1585 et enterré aux Jacobins, à Liège, fils d'Adrien *de Croy*, chevalier de la Toison-d'Or, créé comte de Rœulx par Charles-Quint, dont il fut grand maître-d'hôtel, et de Claudine *de Melun*, dame de Rumengien. Gérard *de Croy*, devenu, après la mort de ses frères, comte de Rœulx, quitta l'église pour se marier;

9° Anne, chanoinesse à Mons;

10° Adrienne, femme de Jean *de Brandenbourg*, vicomte d'Esclaye, seigneur de Château-Thierry;

11° Claude, seigneur de Haultepenne, capitaine de cavalerie, gouverneur de Gueldre, partagea la captivité de son père en 1576, signa comme lui l'Union de Bruxelles, coopéra à la retraite de don Juan, se distingua au siège de Grave (1586), de Venloo (1586), de Nuys, prit Breda, Lierre, Eindhoven, Nimègue et Gueldre, mourut le 13 juillet 1587, des blessures qu'il reçut dans un combat aux environs de Bois-le-Duc.

Strada fait de Claude de Haultepenne un éloge pompeux, que nous donnons ici en entier :

« Cependant aussitôt que le bruit de la mort de Haultepenne se fut répandue
« dans le camp devant l'Écluse, toute l'armée soupira pour lui, bien plus
« qu'on a coutume de le faire pour un capitaine particulier; et même ayant
« ouï dire qu'il vivait, elle commença à en témoigner de la joie. Néanmoins,
« lorsqu'elle eut appris qu'il était mort le lendemain qu'il fut porté dans Bois-
« le-Duc, les troupes reçurent la nouvelle de sa mort avec plus d'indifférence
« qu'ils n'en avaient pleuré l'opinion. Mais Alexandre ne fut jamais plus affligé
« de la perte d'aucuns des siens, que de celle de Haultepenne. Il l'avait reçu
« dès sa jeunesse dans sa bienveillance et dans la milice. Il lui était recom-
« mandable non-seulement par sa maison, qui était toujours demeurée fidèle
« au roi par-dessus tous les grands du pays, mais encore par son génie vérita-
« ment martial. Comme il avait reconnu de bonne heure son inclination guer-
« rière, il avait eu un soin particulier de l'instruire dans le métier de la
« guerre; et l'ayant élevé dans l'espérance qu'il serait un jour un grand homme,
« il lui avait donné le commandement des principales troupes, un régiment
« allemand et le gouvernement de la Gueldre. Haultepenne, pour se rendre
« plus capable de ces emplois, avait toujours les yeux sur Alexandre Farnèse;
« il en étudiait toutes les actions; il suivait en tout son exemple, soit qu'il
« fallût faire une entreprise ou qu'il fallût l'exécuter : et quand même il entre-
« prenait quelque chose avec trop de hardiesse, il mettait aussi cela entre les
« exemples qu'il avait reçus de ce prince, ce qui ne diminuait pas la bienveil-
« lance et l'estime d'Alexandre, qui reconnaissait son ouvrage en Haultepenne.
« Enfin sa hardiesse plaisait et avait l'applaudissement du soldat qui n'est pas
« accoutumé à un autre courage que celui qui s'emporte dans les précipices et
« qui approche de la témérité. On crut toutefois que cette hardiesse fut cause
« de la mort de Haultepenne, dont la jeunesse était trop ardente et trop avide
« de combats. Cependant comme la précaution de Gilles DE BERLAYMONT, son
« frère, qui avait aussi été tué d'un coup de mousquet, huit ans auparavant, au

BERLAYMONT.

« siège de Maestricht, ne lui fut pas plus avantageuse, et qu'une trop grande
« hardiesse fût préjudiciable à Haultepenne, on ne mettra pas toujours avec
« raison entre les fautes des combattants les événements des combats qui dé-
« pendent ordinairement de la fortune. On dira plus raisonnablement, qu'à
« l'instant qu'on a embrassé ce métier, on s'est exposé comme victime à tous
« les périls et à tous les hasards de la guerre. »

De Floyon.

VIII. Florent DE BERLAYMONT, comte de Berlaimont, seigneur de Floyon, de Hierges, de Haultepenne, chevalier de la Toison-d'Or, gouverneur du Luxembourg, fut destiné, dans sa jeunesse, à l'église; c'était le sort des cadets. Il fut chanoine de l'église de Liège. Mais, dès qu'il était probable, pour lui, que ses frères aînés n'auraient pas d'enfants, il réfléchit plus mûrement qu'il ne l'avait fait sur sa position et la situation du pays, dont la fortune incertaine ouvrait un vaste champ aux désirs de l'ambition. Il jeta le froc aux orties, et, à l'exemple de ses parents, il embrassa la carrière des armes. Sa main, habituée au maniement du bréviaire et du chapelet, brandissait sans adresse une dague trop longue pour elle. Le début de BERLAYMONT fut malheureux : il fut fait prisonnier, une première fois à Ruremonde en 1572; il était alors capitaine; et une seconde fois en 1576 par Julien Romero, qui ne voulut pardonner à l'ex-chanoine d'avoir consenti à offrir son épée au nouveau gouvernement insurrectionnel. Les États négocièrent sa mise en liberté, et, l'ayant obtenue, ils lui écrivirent, le 10 avril 1577, pour le remercier « de
« ses bonnes vertus et bonne et grande affection démontrée à la patrie,
« leur déplaisant sa fortune de sa captivité, comme la fortune est variable,
« et dont il ne pouvait avoir que honneur, le priant de vouloir continuer
« en sa bonne affection et dévotion envers ladite patrie. » Le parti de don Juan d'Autriche, que tinrent ses parents, fut aussi le sien. Depuis lors, il servit dans la compagnie de son frère aîné Gilles de Hierges et sous son commandement, en qualité de lieutenant-colonel. La mort ayant enlevé ce brave capitaine, il lui succéda dans les gouvernements des provinces de Namur et d'Artois; il obtint plus tard celui du Luxembourg; en 1584, il reçut la ville de Bruges des mains de Charles de Croy, qui y avait dominé pendant quelques années, et avait épousé la veuve de son frère Lancelot, comte de Meghem. Par la mort de ses frères sans enfants, il hérita du comté de Berlaimont, de la baronnie de Hierges, ainsi que des seigneuries de Péruwelz et de Beauraing. En sa qualité de seigneur de Berlaimont, il était échanson héréditaire et chambellan du comte du Hainaut. Le roi, dont il était un des plus dignes serviteurs, s'empressa de compléter une fortune aussi belle, en lui envoyant le collier de la Toison-d'Or. Il accompagna

De Floyon.

l'archiduc Albert dans son voyage en Espagne, où il se rendit pour son mariage avec l'infante Isabelle; et il assista à la double union d'Albert et de Marguerite de Bavière à Ferrare, dont nous avons inséré une description détaillée dans notre *Histoire des Lettres*, t. 5, p. 109. Nous y avons fait remarquer qu'après la cérémonie, le comte DE BERLAYMONT porta devant Marguerite, jusqu'au palais, le collier de la Toison et une robe d'or que le pape avait donnée à cette reine. Il épousa en premières noces Hélène de Melun, dont il n'eut pas d'enfants, veuve de Florent de Montmorency, comte de Montigny, mort dans la prison de Ségovie en octobre 1570, fille de Hugo de Melun, et en secondes noces Marguerite, comtesse de Lalaing, baronne d'Escornaix, fille de Philippe, comte de Lalaing, gouverneur, capitaine-général, grand-bailli du Hainaut, et de Marguerite de Ligne, dite d'Arenberg.

De concert avec son mari, la comtesse DE BERLAYMONT fonda, vers 1626, à Bruxelles, une congrégation de chanoinesses régulières selon la règle de Saint-Augustin. La bulle porte la date du 10 août de cette année et l'installation des religieuses se fit avec pompe, le 25 mai 1627, par l'archevêque de Malines, Jacques Boonen, en présence de l'infante Isabelle.

Florent, comte DE BERLAYMONT, mourut à Namur le 8 avril 1626 et fut enterré chez les Cordeliers de cette ville, et sa veuve Marguerite, née comtesse de Lalaing, décéda à Bruxelles le 21 février 1650. Les restes mortels de Marguerite furent inhumés dans la chapelle du couvent fondé par elle, comme le témoigne la relation manuscrite qu'en laissa une religieuse. « Le mercredi soir, dit cette dame, le corps nous fut apporté avec une pompe funèbre : son petit-fils, le prince d'Arenberg, le marquis de Trazegnies et d'autres personnes de marque portaient des flambeaux. Dès que les restes mortels de la fondatrice furent arrivés à la porte de la chapelle, sous les cloches, les religieuses se présentèrent pour les recevoir et entonnant à la fois le *Miserere*, elles prirent le cercueil, qu'elles portèrent au chœur. Le samedi, ce cercueil, qui était en bois, fut renfermé dans un autre de plomb et placé provisoirement au pied de l'autel de Sainte-Gertrude, où il resta du 26 février jusqu'au 30 mai. Le lendemain, qui était un mardi, vers dix heures, le corps fut retiré de cet endroit, et après la messe accompagnée du chant des religieuses, il fut descendu dans le caveau que l'on avait préparé. »

Cependant la pierre qui couvrit sa tombe ne portait aucune inscription. On semblait irrésolu sur la manière d'exprimer sa reconnaissance envers sa vertueuse bienfaitrice. Peut-être les circonstances critiques, dans lesquelles le pays s'est trouvé dans ce siècle, n'ont-elles pas laissé aux chanoinesses la liberté de remplir ce que toutes devaient regarder comme un devoir.

BERLAYMONT.

Mais ce que la reconnaissance la mieux sentie ne put réaliser, le dépit et l'envie, plus puissants à cause de l'absence de tout intérêt, parvinrent à l'exécuter. Ainsi fut placée dans l'église des Récollets, à Bruxelles, une épitaphe à la mémoire de Marguerite DE BERLAYMONT, née comtesse de Lalaing; elle était conçue en ces termes :

De Floyon.

Haute et puissante dame Marguerite de La Ling, vefve de messire Florent DE BERLAYMONT et de La Ling, gouverneur, capitaine-général du duché de Luxembourg et comté de Chiny.

Ils eurent quatre enfants, savoir :

- 1° Un enfant mort en bas âge;
- 2° Philippe-Charles, mort à Paris en 1614 et enterré chez les Cordeliers à Namur;
- 3° Marie-Marguerite, comtesse de Berlaymont, baronne de Lens, de Hierges, dame de Floyon, de Haultepenne, de Beuraing, etc., se maria en premières noces avec Antoine de Lalaing, comte d'Hoogstraten, baron de Montigny, mort, sans enfants, le 26 septembre 1614, âgé seulement de 25 ans, et en secondes noces en 1615, avec Louis, comte d'Egmont, prince de Gavre, chevalier de la Toison-d'Or, mort à Paris le 27 juillet 1654, fils de Charles, chevalier de la Toison-d'Or, et de Marie de Lens, dite d'Aix, baronne d'Aubignies;
- 4° Isabelle-Claire, comtesse de Lalaing, baronne d'Escornaix, décédée au mois d'août 1630, se maria en 1620 avec Philippe-Charles d'Arenberg, duc d'Arschot, chevalier de la Toison-d'Or, gouverneur et capitaine-général de la province de Namur, né le 18 octobre 1587, mort à Madrid le 25 septembre 1640, veuf de Philipotte-Anne de Melun, décédée en 1613 et inhumée à Quiévrain, fils de Charles, prince d'Arenberg et du Saint-Empire, chevalier de la Toison-d'Or, chef des Finances, et d'Anne de Croy, duchesse d'Arshot, princesse de Chimay.

Berlaymont de la Chapelle.

VI. HENRI DE BERLAYMONT, dit de Floyon, seigneur de Modave, d'Odeur, de la Chapelle, souverain-mayeur de Liège en 1557, commandant de la ville et du château de Dinant, fils de Guy, dit de Floyon, seigneur de Borminville, et d'Agnès de Soraing, épousa Catherine de Hosden, dame de la Chapelle, fille d'Eustache, seigneur de la Chapelle, et de Marguerite de Corswarem. Il occupe une des pages les plus glorieuses de l'histoire du pays. Villenfagne parle de lui dans son *Histoire de la Ville de Spa*, t. 1^{er}, p. 276, en ces termes : « Lorsque les Français vinrent, en 1554, assiéger Dinant,

De la Chapelle.

BERLAYMONT.

De la Chapelle.

« c'était Henri qui commandait dans cette ville pour George d'Autriche, prince de Liège. Le père Rémacle Mouchy du Ronchamps avait vu ce siège; il en racontait avec plaisir les circonstances à son fils. Les Français ne s'approchèrent pas impunément de Dinant; le brave Henri en fit un terrible carnage en opposant à leur valeur une résistance opiniâtre. Le château ne se défendit pas moins vaillamment; de grands *fumiers*, pour me servir de l'expression de Rémacle Mouchy, écrasèrent ceux qui voulurent le gravir. Ce fut un gentilhomme de la famille de Hamal qui eut le commandement des troupes de cette place; Rémacle Mouchy n'en dit rien, mais il méritait bien aussi une mention honorable dans son livre. Tous les efforts de ces deux guerriers furent inutiles. Le seigneur de la Chapelle allait se rendre, lorsqu'il apprit que des troupes fraîches devaient, avant huit jours, le secourir. Cette nouvelle ranima son courage, et quoiqu'il fût dépourvu de gens et de vivres, il soutint encore quinze jours les attaques de l'ennemi. Cependant le secours n'arrivait point : BERLAYMONT fut obligé de remettre la ville entre les mains de Henri II, qui, indigné des maux que le seigneur de la Chapelle avait fait souffrir à son armée, le mena en France, où il le retint prisonnier vingt-huit mois, traitement d'autant plus inhumain que ce roi violait, selon le père Foulon, le traité qu'il avait fait avec l'intrépide commandant de Dinant. Le père Fisen entre dans de grands détails sur le siège de cette ville. Cet auteur n'est pas tout à fait d'accord avec Mouchy du Ronchamps; il blâme les seigneurs DE BERLAYMONT et de Hamal de s'être trop hâtés de sortir du château pour traiter d'accommodement avec l'ennemi. Mais on ne comprend pas comment ils auraient pu résister plus longtemps aux forces supérieures des Français. C'était le père du duc de Nevers qui avait la direction du siège de Dinant.

« François de Rabutin rapporte que le duc de Nevers envoya un héraut pour sommer la ville et le château de se rendre. Les Dinantais répondirent que s'ils tenaient les cœurs et les foies du roi et de M. de Nevers, ils en feraient une fricassée pour en manger à leur déjeuner. Ils accompagnèrent ces rodomontades de quelques coups d'arquebusades. »

Rémacle Mouchy du Ronchamps fait un portrait très-flatteur de Henri DE BERLAYMONT : « *Instruit pour son siècle, il joignait à une physionomie heureuse une valeur sans égale. La noblesse et la gravité étaient peintes dans tous ses traits et la vérité trouva toujours dans lui un zélé défenseur. Le prince de Liège récompensa ses services en lui donnant la place importante de mambour. Il s'était, pendant sa captivité, concilié l'estime et le*

BERLAYMONT.

« respect des Français. Lorsque la reine Marie passa chez nous pour aller
« en France, elle le demanda à notre prince, bien persuadée qu'avec un
« homme aussi courageux, il ne lui arriverait aucun accident fâcheux. Cette
« reine lui fit présent d'une chaîne d'or. De retour de ce voyage, Henri DE
« BERLAYMONT reçut, de l'évêque de Liège, l'ordre de se rendre, pour une
« mission délicate, à Saint-Trond où se tenait l'assemblée des seigneurs
« qui signaient contre le roi d'Espagne. On le pria de signer aussi; mais il
« fut inébranlable, et leur prédit qu'ils se repentiraient. Ce qui est effec-
« tivement arrivé. Henri mourut en 1585. »

De la Chapelle.

L'assemblée des nobles à Saint-Trond, où Henri de la Chapelle fut envoyé par l'évêque de Liège, pour l'observer, eut lieu en juillet 1566.

Le 2 novembre 1559, Guillaume de Spontin, seigneur de Freyr, lui vendit tous ses droits sur le fief du petit Modave, qu'il tenait du chef de sa femme, Jeanne de Modave.

Henri DE BERLAYMONT épousa Catherine *de Hosden*, dame de la Chapelle, fille d'Eustache, seigneur de ce lieu, et de Marie *de Corswarem*, dont :

1° Henri, qui suit :

2° Jean, lieutenant des fiefs du pays de Liège et du comté de Looz, grand-bailli de Moha, colonel d'un régiment bas-allemand, épousa, en 1584, Philippine *de Recourt*, dite de Licques, chanoinesse de Nivelles, fille cadette de Philippe, baron de Licques, colonel, et de Jeanne *de Witthem*, dont une fille et enfant unique :

Jeanne, mariée à Jacques *de Glymes*, seigneur de Stave, baron de Florennes, fils de Jean et de Marguerite *de Spontin*.

3° Isabeau, chanoinesse d'Andenne, décédée le 30 décembre 1615, se maria, par contrat du 4 juillet 1577, à Gabriel *du Chasteler*, chevalier, seigneur de Moulbais, veuf de Marie de Haudion, fils de Jean et de Gillette *de Harchies*;

4° Louis, chanoine de Saint-Lambert à Liège, et prévôt de Huy.

VII. Henri DE BERLAYMONT, dit de Floyon, seigneur de la Chapelle, d'Odeur, de Famelette, grand-bailli de Moha, épousa Marguerite *de Celles*, de la maison de Beaufort, chanoinesse d'Andenne, fille de Louis *de Celles*, seigneur de Villers, et de Barbe *de Merode*, dont :

1° Jean-Hubert, qui suit :

2° Marie, se maria en premières noces avec Éverard *de Celles*, seigneur de Villers-sur-Lesse, frère de Marguerite, et en secondes noces avec Philippe *de Jauche*, comte de Mastaing, veuf de Marie de Merode;

BERLAYMONT.

De la Chapelle. 3° N., religieuse à Huy;
4° Louise.

VIII. Jean-Hubert, baron DE BERLAYMONT, dit de Floyon, seigneur de la Chapelle, d'Odeur, de Famelette, grand-bailli du comté de Moha, épousa, en 1641, Anne-Eugénie de *Brandenbourg*, dite de Boulant, chanoinesse de Maubeuge, dame de Thiribu, fille de Gilles, vicomte d'Esclaye, et de Charlotte de *Carondelet*, dont :

- 1° Marguerite-Théodore-Ignace, dame de Jassogne et d'Avillon, chanoinesse de Nivelles le 15 décembre 1681, décédée en 1706, se maria, en 1692, avec Philippe-Adrien, comte de *Dongelberghe*, grand-bailli du Brabant wallon, fils de Jacques, baron, et d'Anne-Marie de *Baussele*, dame de Broeck;
- 2° Marie-Jacqueline, mariée à Jean-Baptiste d'Oultremont, baron de Han, seigneur de Lamine, fils d'Émile et d'Aldegonde de *Brialmont*, dont vint l'évêque de Liège Jean-François de Paule-Émile, comte d'Oultremont.
- 3° Florent-Henri-Louis-Alexandre, qui suit :

IX. Florent-Henri-Louis-Alexandre, baron DE BERLAYMONT, seigneur de la Chapelle, de Custine, de Wideux, bourgmestre de Liège en 1695, honoré de diverses missions auprès de puissances étrangères, qui lui témoignèrent leur satisfaction, en le gratifiant de médailles en or à leur effigie, mort le 25 mars 1712, épousa Marie-Philippine de *Cotereau*, marquise d'Assche, comtesse de Wideux, décédée le 23 juillet 1719 et inhumée auprès de son époux à Hucorgne, fille de Guillaume, marquis d'Assche et de Catherine de *Cotereau*, sa cousine germaine.

Il laissa plusieurs enfants :

- 1° Charlotte-Antoinette, chanoinesse de Nivelles en 1689, abbesse du chapitre, décédée le 4 mars 1743;
- 2° Marie-Catherine, chanoinesse d'Andenne;
- 3° Marguerite-Florence, chanoinesse de Moustier;
- 4° Adrien-François, baron DE BERLAYMONT de la Chapelle, chanoine de Saint-Lambert à Liège, archidiaque du Hainaut, conseiller privé de l'évêque de Liège, gentilhomme de l'état noble du Luxembourg;
- 5° Isabelle, chanoinesse à Nivelles en 1689, décédée le 30 août 1714;
- 6° Anne-Eugénie, chanoinesse de Moustier, se maria avec Antoine-Claude d'Argenteau d'Esneux, fils de Philippe-Louis et de Béatrix-Philipotte-Josephe de *Dongelberghe*;
- 7° Aldegonde-Chrétienne, chanoinesse d'Andenne, doyenne du même chapitre, décédée en 1756;
- 8° Charles-Nicolas-Joseph, qui suit :
- 9° Catherine-Dorothée, chanoinesse à Mons en 1711.

..

BERNARD DE FAUCONVAL.

X. Charles-Nicolas-Joseph, comte DE BERLAYMONT de la Chapelle, seigneur de Famelette, de Fumal, etc., mayeur de Hasselt et de la salle de Curange, grand-veneur et grand-fauconnier, membre de l'état noble de Liège en 1762, épousa sa cousine germaine Marie-Anne-Antoinette de Cotoreau, dame de la Croix-Étoilée, fille de Guillaume, marquis d'Assche, et de Jeanne-Charlotte de Nesselrode, dont :

De la Chapelle.

- 1° Marie-Émerence, comtesse DE BERLAYMONT, se maria le 27 octobre 1767, à Liège, avec Jacques-Ignace, comte de Liedekerke, baron de Surllet, fils de Jacques-Ignace, mayeur de Maestricht, et de Marie-Catherine-Françoise, comtesse de Liedekerke, sa cousine germaine;
- 2° Jean-Louis-Bernard, qui suit :
- 3° Maximilien-Joseph, comte DE BERLAYMONT et du Saint-Empire, chambellan de la cour d'Autriche, membre des états de Liège, mort le 18 décembre 1786, épousa à Bruxelles, le 11 janvier 1778, Éléonore de Lonergaine de Brien, dame de Grez, décédée le 14 février 1788, douairière de François-Joseph, comte van den Bergh de Limminghe.

XI. Jean-Louis-Bernard, comte DE BERLAYMONT et du Saint-Empire, baron de Jauche, membre de l'état noble de Liège, épousa, le 17 octobre 1751, Marie-Joséph-Élisabeth de Nesselrode, dame de la Croix-Étoilée le 3 mai 1773, fille de Jean-Herman-François, comte de Nesselrode, et de Marie-Louise, comtesse de Virmont, dont :

- 1° Marie-Maximilienne-Joséph, née à Jauche le 4 septembre 1752, chanoinesse d'Andenne le 15 mai 1756, et de Sainte-Begge le 27 octobre 1771, décéda le 20 janvier 1777.
- 2° Aldegonde-Charlotte-Félicité, chanoinesse d'Andenne, le 30 janvier 1761, et de Sainte-Begge, à Namur, le 28 octobre 1771, se maria, à Andenne, le 27 juin 1780, avec Jean-Florent-Lamiral-Louis-Charles-François, duc de Corswarem-Looz, mort sans postérité au château de Flemalle-Grande, près de Liège, le 22 mars 1788, fils de Louis-Félix-Emmanuel-Christophe-Denis et de Marie-Françoise-Odile, comtesse d'Assignies. Elle décéda à Bruxelles le 26 octobre 1833, à 79 ans;
- 3° Louis-Ignace-Dieudonné, chevalier de Saint-Louis, né à Jauche le 6 novembre 1767, mort en célibat, à Bruxelles, le 13 décembre 1843, à l'âge de 75 ans.

BERNARD DE FAUCONVAL (DE) porte de sable à la croix potencée d'or, accompagnée de quatre croisettes potencées de même, une à chaque canton, l'écu sommé de la couronne de baron pour l'ainé et celle de chevalier pour les autres. Ces armes appartinrent également aux Bernard, dits

BERNARD DE FAUCONVAL.

Braze, du Hainaut, aux Bernaerts de la Flandre, et elles sont encore celles de la famille Bernard alliée aux Goubau. Toutes ces familles, du nom de Bernard, semblent avoir une souche commune.

Charles DE BERNARD DE FAUCONVAL obtint, le 31 mai 1843, un diplôme qui commence en ces termes : « Le sieur Charles-François-Joseph-Antoine-
« Marie DE BERNARD DE FAUCONVAL, propriétaire, domicilié à Bruxelles,
« fils de Herman-Joseph et de Marie-Thérèse *Burlet*, etc., nous a fait
« supplier de l'autoriser à porter le titre de baron qui paraît avoir été dé-
« cerné à feu son père Herman-Joseph, seigneur de Deukem et de Faucon-
« val. » Ce diplôme accorda à l'aîné le titre de baron.

Quant à sa généalogie, nous n'en possédons qu'un fragment :

I. Ambroise BERNARD, qui florissait en 1565, épousa Anne de *Bayne*, et laissa :

II. Jean BERNARD épousa Catherine de *Glimes*, fille de Grégoire et de Marguerite de *Doyen*, dont :

III. Guillaume BERNARD, seigneur foncier à Fauconval, enclave de Bomal, mort le 3 février 1637, épousa Élisabeth de *Fontigny*, décédée en septembre 1635, fille de Renier et d'Aleyde de *Velpen*. Ils eurent six enfants, savoir :

1° Renier, moine à Heylissem ;

2° Jean, bourgmestre de Jodoigne, eut de sa femme Jeanne *Vanes*, cinq enfants :

A Antoine ;

B Jean épousa Christine *Fretur* ;

C Gilles ; — D Charles ; — E Anne-Marie.

3° Gilles, qui suit :

4° Philippe, bailli de la terre et comté de Walhain, eut de sa femme, Catherine de *Doyen*, cinq enfants :

A Charles ; — B Madelaine ; — C Catherine ; — D Isabelle ;

E Anne, mariée à son cousin germain Jacques BERNARD.

5° Catherine, femme de Jacques *Collart* ;

6° Élisabeth, mariée à Gilles *Collart*.

IV. Gilles BERNARD eut de son épouse, Catherine *Vanes*, sœur de Jeanne *Vanes*, femme de son frère :

1° Gilles ;

2° Jacques, qui suit :

3° Thérèse ; — 4° Isabelle.

BERNARD DE FAUCONVAL.

V. Jacques BERNARD, seigneur foncier à Fauconval, mort en 1743, épousa sa cousine germaine Anne BERNARD, et laissa un fils et enfant unique :

VI. Charles-Jacques DE BERNARD, écuyer, seigneur foncier de Deukem, à Tourines, et, le 1^{er} juillet 1743, de Fauconval, né à Tourines-les-Ourdons en 1700, mort le 10 octobre 1776 et enterré à l'église de ce village, épousa Isabelle Martin, de Beaumont, née en 1710 et décédée le 13 janvier 1779. Il habita Saint-Paul, lez-Walhain, et laissa :

- 1° Herman-Joseph, qui suit :
- 2° Anne, femme de Lambert *Burlet*.

VII. Herman-Joseph, *baron DE BERNARD* de Fauconval, né à Tourines le 27 novembre 1733, mort le 7 mai 1827 et enterré à Strombeék auprès de sa femme, épousa à Malines, le 1^{er} décembre 1764, Marie-Thérèse *Burlet*, décédée en 1820, à l'âge de 85 ans.

Leurs enfants sont :

- 1° Augustin, né en 1764 ;
- 2° Hyacinthe, né en 1770, mort en 1805 ;
- 3° Charles-François, qui suit :
- 4° Isabelle, née en 1766, décédée sans alliance, à Bruxelles, le 30 janvier 1839, à 72 ans ;
- 5° Thérèse, née en 1767, mariée à Jacques-Louis *de Burtin*, conseiller à la cour de justice à Bruxelles, mort dans cette ville le 5 octobre 1838, à l'âge de 63 ans, fils de François-Xavier, conseiller du gouvernement-général en 1787 et un de nos naturalistes les plus distingués.

VIII. Charles-François-Antoine-Marie, *baron DE BERNARD DE FAUCONVAL*, natif de Strombeék, épousa, le 21 juin 1802, Olympe-Isabelle-Françoise-Joséphine-Ghislaine, *baronne de Cuvelier*, née le 13 décembre 1774, fille d'Albert-Ignace-Joseph, lieutenant-colonel au service d'Espagne, et de Marie-Isabelle-Joseph *de Maillen*.

Leurs enfants sont :

- 1° Flore-Isabelle-Joséphine-Ghislaine, née au château de Champion le xi floréal de l'an xi, mariée le 14 mai 1822 à François *Viron*, veuf de Thérèse *Nachtegael*, fils de Jean-Charles *Viron*, conseiller au conseil de Brabant, et de Marie-Thérèse *t'Sas* ;
- 2° Adèle-Marie-Olympe-Joséphine-Ghislaine, née à Champion, sans alliance ;
- 3° Charles-Édouard-Marie-Joseph-Ghislain, qui suit :

BERNIER D'HONGERSWAL.

4° Marie-Thérèse-Joséphine-Ghislaine, née le 8 novembre 1807, carmélite, à Bruxelles, le 22 octobre 1836;

5° Vincent-Emmanuel-Joseph-Ghislain, capitaine au 2° lancier, épousa, le 22 juin 1836, Charlotte *Dury*, dont :

Edmond-Charles, né à Louvain le 14 octobre 1840.

6° Albert-Louis-Marie-Ghislain, premier lieutenant d'état-major;

7° Charles-Louis-Joseph, célibataire.

IX. Charles-Édouard-Marie-Joseph-Ghislain, baron DE BERNARD DE FAUCONVAL, né à Saint-Paul, lez-Walhain, le 16 février 1806, épousa, le 19 mai 1842, à Bruxelles, Désirée-Marie-Philippine-Ghislaine *Veranneman* d'Oxelaere.

De ce mariage sont nés à Ixelles :

1° Charles-Ghislain-Marie-Oscar, né le 4 mai 1843;

2° Léon-Édouard-Marie-Ghislain, né le 12 novembre 1844.

BERNIER D'HONGERSWAL, famille de la Flandre occidentale, laquelle porte un écu d'azur au pied de vautour au naturel tortillé d'une guivre d'or, est originaire de Suisse. Ses souvenirs remontent au xiv^e siècle, et selon ses notes domestiques, Jean BERNIER, dit le Vieil, un des principaux de la magistrature de Valenciennes, serait l'auteur commun des Bernier qui continuèrent d'habiter la Flandre française et de ceux que l'on trouve, dès la fin du xvi^e siècle, dans le canton de Neuchâtel. Après avoir joui d'un très-grand crédit à la cour de Guillaume I^{er}, dit le Bon, comte de Hainaut, Jean BERNIER se retira à l'abbaye de Saint-Sauve, près de Maubeuge, où il mourut en 1541. (1)

L'enregistrement de la noblesse de cette famille se fit le 5 octobre 1779 par les ordres du conseil de Flandre, et elle fut reconnue le 16 octobre 1825 par le roi Guillaume I^{er}, en faveur de Henri-Antoine-Pierre-François-Placide BERNIER D'HONGERSWAL.

Voici un fragment généalogique de cette famille :

I. Jean BERNIER, fils de Jean, ayant embrassé la carrière des armes, vint en France dans un âge fort tendre, et devint capitaine au régiment de Wurtemberg. Il se distingua au siège de Candie en 1644.

Il épousa, à un âge assez avancé, à Colombier, au canton de Neuchâtel, Ursule *Royer*, fille d'Abraham, d'une famille noble de France, dont il eut trois enfants, savoir :

(1) D'Outreman, *Hist. de Valenciennes*, page 163.

BERNIER D'HONGERSWAL.

1° Frédéric, qui suit :

2° Jonas, capitaine, né à St-Blaise le 23 février 1673, mort au siège de Bouchain en 1711;

3° Jacob-Pierre, capitaine au service de France, né à Saint-Blaise le 20 novembre 1673, mort en célibat.

II. Frédéric **BERNIER**, chevalier de Saint-Louis, sous-lieutenant des grenadiers de la compagnie de Phyffer, sous le commandement de Guillaume-François *Royer*, son oncle maternel, le 3 janvier 1694, lieutenant au régiment suisse de Hessa le 1^{er} février 1701, et puis capitaine le 28 janvier 1703, fut fait, le 20 septembre 1714, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis par Louis XIV (1), et s'étant retiré du service avec pension, se fixa au Quesnoy, où il mourut le 19 janvier 1747, à l'âge de 82 ans. Il fut enterré dans l'église de Notre-Dame de cette ville. Il naquit à Saint-Blaise en 1665.

Il abjura le protestantisme le 25 novembre 1696 dans l'église des Capu-

(1) Louis, etc., à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut!

Par notre édit de création et institution dudit ordre militaire de Saint-Louis, nous nous sommes réservé la faculté de faire tel nombre de chevaliers que nous jugerions à propos pour jouir des mêmes honneurs et prérogatives que les autres chevaliers dudit ordre qui ont des pensions, avec espérance de succéder aux dites pensions lorsqu'elles viendront à vaquer, et comme nous avons une satisfaction particulière des bons et fidèles services que le sieur **BERNIER**, capitaine des grenadiers au régiment suisse de Phyffer, nous a rendus pendant longues années dans les divers emplois qui lui ont été confiés, et qu'en toutes occasions qui se sont offertes, il a donné des preuves d'une valeur singulière, aussi bien que de son expérience et capacité au fait de la guerre, activité, sage conduite, zèle et affection à notre service, et y a reçu plusieurs blessures; que nous sommes d'ailleurs informé de ses bonnes vie et mœurs, religion catholique, apostolique et romaine, ainsi qu'il parait par le certificat attaché sous le contrescel de ces présentes, qui justifie aussi desdits services.

A ces causes, nous avons ledit sieur **BERNIER** fait, constitué, ordonné et établi, comme nous faisons, constituons et ordonnons par ces présentes, signées de notre main, chevalier dudit ordre militaire de Saint-Louis, pour par lui jouir dudit titre de chevalier, aux honneurs et prérogatives qui y sont dus, avec faculté de tenir rang parmi les autres chevaliers dudit ordre et de porter une croix d'or sur l'estomac, attachée d'un petit ruban couleur de feu, sur laquelle il y aura l'image de saint Louis, à condition d'observer les statuts dudit ordre, sans y contrevenir directement ni indirectement, et de se rendre en notre cour et suite toutes les fois et quand nous lui ordonnerons pour notre service et pour le bien et l'utilité dudit ordre. Ainsi donnons en mandement à tous grands-croix, commandeurs et chevaliers dudit ordre, de faire reconnaître ledit sieur **BERNIER** en ladite qualité de chevalier de Saint-Louis, de tous ceux et aucuns qu'il appartiendra après qu'il nous aura prêté le serment en tel cas requis et accoutumé, car tel est notre plaisir.

En témoin de quoi nous y avons fait mettre le scel du dit ordre à ces dites patentes.

Donné à Fontainebleau le 20^e jour du mois de septembre, l'an de grâce 1714, et de notre règne le soixante-douzième.

Et suit le procès-verbal de la prestation du serment, en ces termes :

Aujourd'hui 17 février 1715, le roi étant à Versailles, le sieur **BERNIER**, dénommé en ces patentes, a prêté à Sa Majesté le serment qu'il était tenu de faire en qualité de chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, etc.

BERNIER D'HONGERSWAL.

cins, à Furnes, et épousa, le 24 janvier suivant, en premières noces, à Sainte-Walburge de cette ville, Marie-Cornélie *Damerin*, née à Furnes le 13 octobre 1657, décédée le 29 novembre 1705, fille de Roland-François, seigneur de Heule, et de Jeanne *Pierens*, et au Quesnoy, par contrat du 11 avril 1712, en secondes noces, Anne-Pélagie *Delafortaine*, dite *Wicart*, dont la mère était Anne *Capy*.

Il eut du premier lit :

- 1° Denis, qui suit :
- 2° Frédéric-Achille, né à Furnes le 30 septembre 1699, mort en bas âge ;
- 3° Winoc-François-Frédéric, né le 26 septembre 1703, mort en bas âge ;

Et du second lit :

- 4° Charles-Joseph-Albert, avocat au parlement de Flandre, conseiller du roi au bailliage du Quesnoy, épousa, à Valenciennes, le 26 juin 1758, Reine-Albertine *Marcour*, fille de Jacques-Philippe, surintendant du mont-de-piété de cette ville, et de Reine-Bernardine *Prin*, dont les enfants moururent sans postérité.

III. Denis BERNIER entra au service de France le 1^{er} octobre 1721 et parvint au grade de capitaine-lieutenant au régiment de Courten, le 13 octobre 1732. S'étant retiré du service, avec pension, il se fixa à Hondschoot, où il fut nommé bailli, le 30 novembre 1743, par le prince de Hornes, en sa qualité de baron de Hondschoot. Il naquit à Furnes le 28 octobre 1697 et mourut à Hondschoot le 9 octobre 1759, et fut enterré auprès de sa femme dans la chapelle de la Sainte-Croix de l'église de cette ville.

Il épousa à Furnes, par contrat du 12 février 1739, Louise-Ghislaine *Borry*, née à Furnes le 2 mai 1707, décédée à Hondschoot le 25 juin 1749, fille de Roland *Borry*, avocat au parlement de Tournay, à Furnes, conseiller-pensionnaire et trésorier général de la ville et châtellenie de Furnes, et d'Angéline *Verdegans*.

Ils laissèrent :

- 1° Roland-Antoine, seigneur d'Hongerswal, suivit la carrière dans laquelle ses parents s'étaient illustrés; et, à leur exemple, après avoir passé par divers grades dans les gardes suisses au service de France, où il entra comme enseigne le 22 octobre 1761, il fut nommé, le 25 août 1767, avec rang de capitaine, au régiment d'Alsace. S'étant retiré du service avec pension, il se fixa à Furnes, sa ville natale, où il releva ses droits de bourgeoisie en 1769. Il en fut nommé maire le xiv thermidor an viii. Né à Furnes le 8 décembre 1739, il mourut dans la même ville le 3 mai 1809; l'on voit ses armes et celles de sa femme à l'église de Sainte-Walburge, où il épousa, le 8 février 1773, Anne-Marie-

BERNIER D'HONGERSWAL.

Louise-Isabelle *Lefebvre*, née à Furnes le 30 octobre 1752, décédée dans la même ville le 10 mars 1835, fille unique de Charles-Emmanuel, seigneur de Terbeke, échevin de la ville et châtelain de Furnes, et d'Isabelle-Eugénie *Strabant*, sa première femme. De ce mariage vinrent entre autres enfants :

A Henri-Antoine-Pierre-François-Placide **BERNIER D'HONGERSWAL**, né à Furnes le 4 juin 1780, membre de l'ordre équestre de la Flandre occidentale, bourgmestre de sa ville natale, ensuite commissaire de district et de milice à Furnes avec rang de lieutenant-colonel, épousa, le 19 juin 1806, Marie-Barbe-Antoinette *Deschoolmeester*, fille de Philippe-Jacques, échevin, puis juge d'instruction au tribunal de première instance à Furnes, et d'Antoinette *Looten*;

B Marie, décédée à Bruges en 1794; — C Adélaïde, décédée à Furnes le 1^{er} août 1839, toutes deux sans alliance.

2^o Charles-Alexandre-Joseph, qui suit :

3^o Louise-Godelive-Françoise, née à Hondschoot le 5 décembre 1743, décédée à Furnes le 4 juin 1812, se maria, en 1769, à Norbert-Félicien *Marrannes*, avocat, premier conseiller-pensionnaire et greffier de la châtelainie de Furnes, membre du Congrès souverain, qui le députa, avec Charles-Joseph de Grave, vers l'empereur à Vienne, conseiller à la cour d'appel de Bruxelles, mort à Furnes le 31 mai 1807, fils d'Eugène *Marrannes* et d'Anne-Thérèse *Deflocq*, dont postérité.

IV. Charles-Alexandre-Joseph **BERNIER**, officier dans la compagnie suisse de Dormer au service de France, puis échevin de Hondschoot, qu'il quitta le 23 février 1783, pour se fixer à Furnes, dont il devint également échevin le 17 juin 1788, après avoir reçu des lettres de naturalisation le 8 février précédent, mené en otage avec Charles-Antoine *de Latre*, par les agents de la république française, à Lille, où il garda la prison durant neuf mois, né à Hondschoot le 30 septembre 1740, mort à Furnes le 15 avril 1806, épousa dans cette ville, à l'église Saint-Nicolas, le 10 juin 1776, Marie-Joséphine-Claire *Mesdach*, née à Furnes le 3 septembre 1744, décédée dans la même ville le 21 avril 1806, quelques jours après son mari, fille de Louis-Joseph, seigneur de Terkiele et de Blauvoetswalle, et de Marie-Anne Charlotte *van der Fosse*. Ils eurent :

1^o Jean-Baptiste-Ghislain-Joseph, capitaine de la garde nationale mobilisée, né à Hondschoot le 8 novembre 1777, mort à Furnes le 19 novembre 1818, épousa, par contrat du 7 novembre 1814, Marie-Dorothée-Colette *de Latre*, fille de Charles-Antoine-Albert, seigneur de Poêle et de Cappelbrugge, bourgmestre et landhouder de la commune, de la ville et châtelainie de Furnes, sous-intendant et sous-préfet de l'arrondissement de ce nom, membre de l'ordre équestre de la Flandre occidentale, et de Jeanne-Françoise *Loor*, dont une fille et enfant unique :

BETHUNE.

Marie-Jeanne-Genève, née à Furnes le 12 mars 1816 et décédée dans la même ville le 31 août 1842, se maria le 11 avril 1840 avec Édouard-Constant *van Damme*, né à Eecloo le 25 mai 1806, fils de Thimothée-Louis, maire et puis bourgmestre d'Eecloo, membre des États provinciaux de la Flandre orientale, et de Jeanne *van der Weene*.

- 2° Louise, née à Hondschoot en 1778, décédée à Furnes le 18 novembre 1809, se maria avec Joseph *Marquette*, de Bailleul, mort sans postérité à Furnes le 28 novembre 1809;
- 3° Marie-Charlotte-Hyacinthe, née à Furnes le 23 avril 1784, décédée à Bailleul le 6 juin 1842, se maria avec Pierre-Louis-Félix *de Clercq*, capitaine de la garde nationale de cette ville, né le 11 janvier 1779, mort le 8 mai 1816;
- 4° Charles-Louis-Norbert, qui suit :

V. Charles-Louis-Norbert BERNIER, chevalier de l'ordre Léopold, capitaine au service de France sous l'Empire, pensionné, né à Furnes le 28 juillet 1787, épousa, le 31 janvier 1833, Narcisse-Julienne-Catherine *Marrannes*, née à Furnes le 14 janvier 1811, fille du major Henri-Joseph *Marrannes* et de Catherine *Deschoolmeester*, dont deux enfants :

- 1° Henri-Marie, né à Furnes le 22 juillet 1836;
- 2° Marie-Philomène, née à Furnes le 24 juin 1838.

BETHUNE (DE), originaire d'Artois, dont le nom est proprement DES PLANCQUES, est une famille ancienne. De la Chesnaye des Bois en a donné, dans le tome 2° de son *Dictionnaire*, page 454 et suivantes, une généalogie très-étendue, commençant à Hugues de Carency, chevalier, qui, dit-il, épousa, vers le mois de mai de l'an 1187, Marie de Saveuse. Une requête, présentée en 1720 par Eugène-François DE BETHUNE, à l'effet d'être compris désormais dans l'état noble de la province d'Artois, comme issu de la maison de Bethune, renferme la partie ancienne de cette généalogie, c'est-à-dire les traditions les plus glorieuses de la famille DE BETHUNE D'HESDIGNEUL; la voici : « Supplie messire Eugène-François DE BETHUNE, marquis d'Hesdi-
« gneul, seigneur d'Espréaux, disant qu'il a intérêt de faire preuve, devant
« vous, de sa filiation, en remontant depuis ce jourd'hui jusqu'à Robert,
« premier du nom, surnommé Fascieux, avoué d'Arras, chef en son temps
« de la maison de Bethune; à quel effet il joint tous ses titres à la présente
« requête; par lesquels il paraît qu'il a eu pour père Charles-Jacques-Fran-
« çois, allié avec Anne-Marie-Marguerite-Françoise-Joséphine *de Noyelles*; que
« le père dudit Charles-François était Jean, allié avec Marie *de Cottrel*; que
« le père dudit Jean était Jean, allié avec Françoise *de Flechin*; que le père

BETHUNE.

« dudit Jean était Pierre, allié avec Jacqueline *le Hébert*; que le père dudit
« Pierre était Michel, allié avec Antoinette *de Bours*; que le père dudit
« Michel était Jean, allié avec Jeanne *du Bos*; que le père dudit Jean était
« Baudouin, allié avec Bonne *de Bertette*; que le père dudit Baudouin était
« Jean, allié avec Simone *d'Hesdigneul*; que le père dudit Jean était Jean,
« allié avec Alix *de Dours*; que le père dudit Jean était Hugues, allié avec
« Élisabeth *de Boubers*; que le père dudit Hugues était Jean, allié avec
« Isabelle *de Ranchicourt*; que le père dudit Jean était Jean, allié avec N.
« *d'Hollehain*; que le père dudit Jean était Hugues, seigneur d'Espréaux,
« allié avec Marie *de Saveuse*, fils d'Elbert et d'Adelise sa femme; qu'icelui
« Elbert était fils de Robert, premier du nom, surnommé Fascieux, sei-
« gneur de Béthune, avoué d'Arras, chef en son temps de la maison de
« Bethune, etc. » Cette requête fut accueillie par les différentes autorités de
la province, et la sentence intervenue le 18 mai 1720 : « Déclare ledit de-
« mandeur descendre en ligne directe de Robert, premier du nom, dit
« Fascieux, seigneur de Béthune; permet au suppliant d'en porter le nom
« dans tous les actes qu'il passera. »

Au témoignage de M. d'Harbaville, la terre d'Hesdigneul, au canton d'Houdain, que posséda cette famille, fut érigée en marquisat; mais je n'en connais pas le diplôme, et aucun généalogiste n'en renseigne la date. Au reste, celui qui, le premier, adopta comme patronimique le nom de Bethune, prit également la qualification de marquis, en usage chez Bethune-Sully, comme marquis de Rosny.

Déjà depuis longtemps les ancêtres du marquis d'Hesdigneul portaient les armes de la maison de Bethune. On lit dans le *Nobiliaire des Pays-Bas*, page 145 : « Roger DES PLANCQUES (1), lieutenant du seigneur de Noyelles,

(1) Comme le diplôme de Roger DES PLANCQUES ajoute à l'histoire générale du pays ainsi qu'à celle de la famille de son nom, nous le donnerons tel que nous l'avons trouvé dans un vieux recueil, à la chambre héraldique : « Roger DESPLANCQUES, capitaine d'infanterie réformé et lieutenant du seigneur de Noyelles, gouverneur de Bapaume, et de sa compagnie d'infanterie, y tenant garnison ordinaire, fut anobli le 6 septembre 1606, moyennant finance de quatre cents florins. Il a remontré qu'il était fils de Jean DESPLANCQUES, décédé lieutenant audit gouvernement, âgé de 72 ans, en l'année 1597, après avoir vécu noblement et louablement, été page du seigneur de Noyelles, gouverneur du feu seigneur de Beauvois, avec lequel il aurait voyagé en Espagne, en Italie et à Malte; qu'il aurait milité sous le seigneur de Noircarmes, et se serait trouvé au secours même de l'empereur par le feu comte de Bueren, contre les protestants d'Allemagne, été employé par le duc d'Albe au voyage d'Amsterdam à la poursuite et déshassement de feu seigneur de Bredode, après envoyé par ledit duc en Espagne pour advertances secrètes que l'on ne pouvait confier aux lettres, à cause que les passages étaient fermés de tous côtés; retourné, il aurait été fait sergent-major du régiment du comte de Hennin, lors seigneur de Capres, au camp de Mons,

BETHUNE.

« gouverneur de Bapaume et de sa compagnie d'infanterie, y tenant garnison ordinaire, fut anobli par lettres du 6 septembre 1606, intérieures

et y aurait fait seul l'office sur toutes les troupes, avec grande peine, à la défaite du seigneur de Faulin, venant pour se jeter dans ladite ville; qu'étant fait capitaine, il serait entré audit Mons avec cinq compagnies en garnison, sur lesquelles il aurait eu commandement et la charge de ladite ville vingt mois, sous le comte de Lalaing, gouverneur-général du Hainaut; en quoi et toutes autres charges, tant de capitaine sous feu le seigneur de la Motte à Gravelines, qu'en ses vieux jours audit état de lieutenant audit Bapaume, exercé 17 ans, il se serait comporté fidèlement et en réputation de bon gentilhomme, selon qu'à la vérité il était, procédant de Nicolas DESPLANCQUES et de damoiselle Jacqueline DESTOCQ, issue d'une fille de Moerkerke, maison principale de Flandre; que ledit remontrant, en suivant ses vertueux et nobles vestiges, né au milieu des armes, se serait, dès sa jeunesse, adonné à la pratique d'icelles, ayant été quatre ans page du seigneur de la Motte à Gravelines, et depuis traîné la pique en état de gentilhomme sous ledit seigneur de Noyelles passé vingt-sept ans, par la charge duquel il aurait mené les soldats dudit Bapaume toutes les fois qu'ils auraient été mandés pour quelques exploits, si comme à l'entreprise sur Ostende par le seigneur de la Motte, au siège et prise de l'Écluse par le duc de Parme, au régiment duquel il aurait été adjoint avec les soldats dudit Bapaume, et fait capitaine en chef au premier secours de Paris; depuis été établi sergent-major sur toutes les garnisons tirées d'Artois, de Hainaut et de Namur pour le secours préparé par le comte de Mansfelt pour Gertrudenberg, qu'il a après été capitaine du comte de Solre, été au déchaînement des mutins de Sichein, à la prise du château de Huy, à la contrainte de la retraite des troupes du duc de Bouillon, d'Yvoir, de La Ferté et de Chaumey, à la prise de Dourlens, à l'assaut, à la prise de Cambrai, et continué jusqu'au cassement dudit régiment et de quatre autres, qu'alors il aurait succédé à sondit père, l'an 1597, à la lieutenance de Bapaume où il aurait usé de bonne diligence à découvrir les desseins de l'ennemi, dont il aurait fait diverses advertances aux gouverneurs de Cambrai et d'Arras, et les pratiques intérieures napolitaines et autres garnisons, tendantes à s'attirer audit Bapaume, qu'il aurait empêchées, espérant de continuer ses bons services et fidèles, comme faisaient ses enfants, pour tous lesquels lui étaient dues notables sommes; et combien que lui et ses prédécesseurs eussent de tout temps été réputés pour gentilshommes et, comme tels, été reçus et traités par tous seigneurs, même se sont maintenus tels et en ont fait profession publique et pris la qualité dans leurs contrats et passeports patemment, le procureur fiscal en l'élection d'Artois l'aurait fait ajourner, afin de faire apparoir de ladite extraction noble, ce qui consistait en grande et frayeuse recherche en Flandre, où demeurait ledit Nicolas son père grand, décédé passé 60 ans, délaissant plusieurs enfants, tous décédés, et duquel ledit Jean, fils puîné et autres, telles vingt ans n'aurait quasi eu connaissance à cause du trépas de son dit père, advenu durant son bas âge et pendant qu'il était page au seigneur de Noyelles, demeurant à Staden, de manière que pour s'être depuis lors occupé dans divers voyages du Saint-Sépulcre à Jérusalem, dont il aurait été fait chevalier, et continué les armes, il ne se serait plus amplement informé ni muni de titres pour vérifier sadite noblesse qu'il tenait assurée et notoire, et pour laquelle de son vivant il n'aurait eu aucune inquiétude, cause que lors et pour la longue vie de sondit père, telle que de 72 ans, il se serait trouvé aucunement empêché d'administrer une preuve légale et complète, telle qu'il convenait en semblables recherches de justice, et à la perquisition de quoi lui était difficile de s'employer, pour ne se pouvoir absenter de sa lieutenance, et pour ce que le quartier de Staden, où ledit Nicolas demeurait, aurait été pillé et brûlé et les papiers de sondit grand-père et parents dispersés et perdus, suppliant qu'en récompense desdits services, justifiés par les pièces exhibées, il plût à L. A. l'anoblir et le titre et degré de noblesse lui être accordés sur avis des élus d'Artois et pour armoiries un écu d'argent à la fasce de gueules, chargée d'un croissant aussi en argent, bordé d'une dentelle de gueules, le timbre à treilles ouvert, aux hachements et bourlet d'argent et de gueules, surmonté d'un cygne. » Voyez Carp., *Hist. du Camb.*, p. 886.

BETHUNE.

« en finances le 8 du même mois et en la chambre des comptes, à Lille, le « 21 mai 1607. » Pendant longues années la famille des Plancques préféra la vie paisible, modeste, ingénue de la campagne aux plaisirs de la cour ou d'une ville populeuse. Les guerres de Louis XIV appelèrent quelques-uns de ses membres sous les armes. Après la conquête de l'Artois, ce magnanime monarque s'efforça d'attirer vers lui une partie de la noblesse de cette province qui, en général, montrait du dévouement à la maison d'Espagne.

Les armes de la famille de Bethune sont d'argent à la fasce de gueules, en chef un écusson de gueules à la bande d'or, accompagnée de six billettes de même, posées en orle, qui est de Saveuse.

I. Michel DES PLANCQUES, écuyer, lieutenant de la ville et du château de Béthune, releva, le 17 décembre 1522, une maison qu'il tenait de la libéralité de sa mère Jeanne *du Bos*, et, en juin de l'année suivante, la terre et pairie d'Hesdigneul (1), qui lui était échue par la mort de sa tante, Périne DES PLANCQUES. En qualité de pair d'Hesdigneul, il assista, le 29 octobre et le 11 décembre 1548, aux États d'Artois. Il épousa Antoinette *de Bours*. Le 24 mai 1554, sa veuve et son fils aîné, Pierre DES PLANCQUES, firent une transaction avec Jean de Soissons, échevin de Béthune, pour un objet de peu d'importance. Michel DES PLANCQUES laissa les enfants dont voici les noms :

1° Pierre, qui suit :

2° Ysembart, écuyer, seigneur de Barafle, gentilhomme ordinaire de la maison du roi de France, maître-d'hôtel du cardinal de Bourbon, se trouva aux batailles de Renty, de Théroouanne, de Landrecies et de Saint-Quentin ;

3° Antoine, seigneur de Cayeux, doyen du chapitre de Saint-Quentin, grand-archidiacre de Laon ;

4° Jean, religieux de Saint-Bertin, prieur de Saint-Pry, lez-Béthune ;

5° Ghislaine, femme de Jean *de Renty*, seigneur de Bouin et d'Upen ;

6° Louise, prieure des Chartreuses de Gosnay ;

7° Hélène, chartreuse de Gosnay.

II. Pierre DES PLANCQUES, écuyer, seigneur d'Hesdigneul, d'Espréaux, d'Izel-lez-Avesnes, etc., épousa, par contrat du 26 septembre 1559, Jacqueline *le Hibert*, née le 20 mai 1541 et baptisée à Lillers, dont la mère se nommait Isabeau *le Gault*. Les parents respectifs des deux contractants assistèrent au

(1) Il y a deux terres du nom d'Hesdigneul, au département du Pas-de-Calais ; l'une, du canton d'Houdain, relevait de la seigneurie de Béthune : elle fut considérée comme marquisat ; l'autre, du canton de Samer, fut une des douze baronnies du comté en 987. N'ayant pas sous la main les papiers qui me seraient nécessaires, je me conforme, autant que possible, aux renseignements publiés par mes devanciers.

BETHUNE.

mariage, savoir : Antoinette *de Bours*; Philippe *de Berghes*, chevalier, seigneur d'Ollehain; Oudart *de Bournonville*, seigneur de Capres, de Ranchicourt, baron de Barlin; Jeanne *le Prevost*, veuve de Claude *de Fontaines*, écuyer, seigneur du Perroy; Guillemette *le Prevost*, sa tante, veuve de Ferry *d'Esne*; Jean *le Hibert*, chevalier, seigneur de la Motte, frère de Jacqueline *le Hibert*; Philippe *le Gault*, écuyer, seigneur de Fillièvres; Jean *de Fontaines*, seigneur du Perroy, et Philippe *de Fontaines*, ses oncles maternels. On voit par le même acte que les frères et sœurs de Pierre DES PLANCQUES étaient Antoine, Ysembart et Ghislain.

De ce mariage vinrent :

- 1° Gaston, mort sans alliance, en Italie, au service du roi d'Espagne et des archiducs des Pays-Bas ;
- 2° Jean, qui suit :
- 3° Marie se maria, par contrat du 23 août 1590, à Florent *de Cornailles*, écuyer, seigneur de la Buscaille, de Noyelles, prévôt de Conchy, fils de Jean et de Jeanne *du Ploix* ;
- 4° Barbe, épouse d'Antoine *Guiselin*, écuyer, seigneur de Rossignol, de Loo, de Lavault ;
- 5° Ghislain, seigneur de Baraffe, mort en 1620, sans postérité de son épouse Louise *de Wancquetin*, fille de Charles, chevalier, seigneur de Wanquetin et de Saucourt, et de Jeanne *Briquet* ;
- 6° George, seigneur de Merlette, épousa à Ypres, par contrat du 22 janvier 1606, Hélène *de Zillebecq*, fille de Ferdinand *Taccoen*, seigneur de Zillebeke, de la Cessoye, de Fresnoy, de Herenthals, et de Florence *de Pennin*. Ils sont les auteurs d'une branche connue, à son origine, sous le nom de DES PLANCQUES, seigneurs de Pennin, et plus tard sous celui des comtes DE BETHUNE, de Saint-Venant ;
- 7° Charles, seigneur de Cayeux, mort sans alliance, en 1600.

III. Jean DES PLANCQUES, seigneur d'Hesdigneul, qu'il releva le 4 février 1617, selon des lettres patentes de chevalerie, du 26 mars 1632, prit (1), dès sa jeunesse, du service dans les armées du roi d'Espagne, se trouva aux sièges d'Anvers, de Berg-op-Zoom, de Gertrudenberg, de Hulst, de Nimègue, de Corbeil, de Ligny, de Noyon, de Dourlens et de Cambrai, et dans les compagnies qui marchèrent au secours de Paris et de Rouen ; il eut successivement les grades d'enseigne et de capitaine ; il épousa, par contrat du 23 mars 1593, Françoise *de Flechin*, fille d'Adrien, seigneur de Fléchinelle, de Réclinghem,

(1) Il résulte de la requête, rapportée plus haut en note, et de la présente notice, conforme à l'épithète de Jean, seigneur d'Hesdigneul, que Roger et Jean DES PLANCQUES se seraient trouvés dans les mêmes événements. Peut-être Gaston n'est-il autre que Jean, fils de Nicolas, et y a-t-il une légère confusion dans la filiation que nous avons pensé devoir préférer.

BETHUNE.

de Baizieu, d'Heuringhem, et de Marguerite *de Herin*, dame de Ruantes, de Baraffe, de Lannoy, de Fay et de Lassus. Les témoins de cet acte de mariage sont dom Jean DES PLANCQUES ; Barbe, épouse d'Antoine *Guiselin* ; Marie DES PLANCQUES, épouse de Florent *de Cornailles* ; Anne *de Flechin*, épouse d'Adrien *de Melun*, chevalier, seigneur de Cottes, de Hingette, de Saint-Hilaire, de Petit-Hinges, de Bailleulmont ; Madelaine *de Flechin*, sœur d'Anne, qui précède, et de Françoise ; Jean *de Flechin*, seigneur de Noyelles, de Guernonval et de la Motte, chanoine de Saint-Omer, oncle de Françoise ; Marie *de Tilly*, veuve de Philibert *de Flechin*, chevalier, seigneur de Norrent ; Julien *de Wissocq*, chevalier, seigneur de Bomy, de la Cousture, de Herly, de Marest, de Galmeronsart, et N. *de Flechin*, dame de Norrent, son épouse, cousine germaine de Françoise.

Il mourut à Hesdigneul le 18 janvier 1636 et fut enterré auprès de son épouse, dans l'église de ce village, sous une tombe sur laquelle on a mis l'inscription suivante :

Cy gist le corps de hault et puissant M^{re} Jan DE BETHUNE, dict DESPLANCQUES, vivant ch^{er}, seig^r de Hesdigneul, Tencques, Tencquette, d'Espréaux, Ysel lez-Avesnes, Estrées-Cauchie, etc., qui en son temps fit plusieurs exploits de guerre, tant au siège de Bergues-Soom que Nimègues et secours de Paris, prises et assault de Ligny et Corbeil, y commandant en qualité de capitaine en chef de la compagnie colonelle du duc de Parme, secours de ville de Rouen, siège, prise et assault de rue, ville et château de Dourlens, Calais et Ardres. Il vint finir ses jours en ce lieu le 18 de janvier 1636, ayant fondé en cette église avec madame Françoise *de Flechin* son épouse, dame de Reclingham, Basieux, Lepinoy..... lieu le 27 de 7bre 1632 chineq messes par chalque semaine à Wigelles et... intentions particulièrement énoncées dans leurs testamens.

Jean DES PLANCQUES laissa les enfants suivants :

- 1° Jean, qui suit :
- 2° Adrien, seigneur de Réclingham, mort célibataire ;
- 3° Madelaine, mariée le 4 mai 1630 à George *de Beaulincourt*, écuyer, seigneur de Belleville, auteurs des Beaulincourt, comtes de Marles ;
- 4° Hélène, sans alliance ;
- 5° Jacqueline, chartreuse à Gosnay.

IV. Jean DES PLANCQUES, dit DE BETHUNE, chevalier, seigneur d'Hesdigneul, de Tinques, de Tinqettes, etc., guidon d'une compagnie d'armes du comte d'Hoochstraten, né le 16 avril 1602, mort le 17 janvier 1660, épousa en premières noces, par contrat du 10 février 1641, Marie-Charlotte *de la Broye-Laval*, morte en couches en 1642 ; et en secondes noces, par contrat du 13

BETHUNE.

avril 1643, *Marie de Cottrel*, dame de la Mayrie, en Deullemont, décédée en 1662, fille et héritière de Jean-François, chevalier, baron de Saint-Martin, seigneur de Tronchiennes, et d'Adrienne *de Havrech*, dame de Walbecq et de Ville-Heule.

Il mourut à Tinqes. Le 12 mai 1660 sa veuve renonça publiquement à la communauté des biens entre elle et son mari ; mais n'ayant point rempli toutes les formalités, conformément à la coutume d'Artois, elle revint sur sa première détermination et obtint du roi de France des lettres de relief et restitution en entier. Voici les enfants du second mariage :

- 1° Charles-Jacques-François, qui suit :
- 2° Marie-Madelaine-Françoise, mariée le 26 septembre 1663 à Philippe-René *d'Yoe*, chevalier, baron d'Hostiche, maître-de-camp, lieutenant-général, gouverneur de Bruges ;
- 3° Marie-Florence-Antoinette, religieuse chez les Bénédictines de Notre-Dame de la Paix à Arras, décédée le 18 mars 1695.

V. Charles-Jacques-François DE BETHUNE, dit DES PLANCQUES, marquis d'Hesdigneul, seigneur de Tinqes, d'Espréaux, de Réclinghem, d'Estrées-Cauchy, d'Izel, premier capitaine du régiment royal-wallon de cavalerie, né au château de Tinqes le 10 décembre 1646, mort en Allemagne en 1673, âgé seulement de 28 ans, épousa, le 20 septembre 1670, au château de Boncourt, Anne-Marie-Marguerite-Françoise-Joséphine *de Noyelles*, décédée le 27 novembre 1727, fille d'Eugène, marquis de Lisbourg, comte de Marles, de Croix, baron de Rossignol, seigneur de Boncourt, etc., et de Louise *de Noyelles*, dame de Bailleulval. Les enfants issus de ce mariage sont :

- 1° Eugène-François, qui suit :
- 2° Armand-Adrien-Jean, mort à Paris en 1687, âgé seulement de 14 ans ;
- 3° Marie-Alexandrine-Charlotte, chanoinesse de Maubeuge le 13 mai 1679, née le 20 septembre 1673, décédée le 6 octobre 1746, se maria, à Hesdigneul, le 14 mai 1691, avec Maximilien-François *de Carnin*, marquis de Lillers, baron de Nédonchel, comte de Quernes, seigneur de Ligny, capitaine de cheval-légers, mort le 28 août 1718, fils de Jean-Baptiste et de Marie *de Liers* ;
- 4° Antoinette-Eugénie, abbesse des Bénédictines de Bourbourg le 24 décembre 1598 ;
- 5° Benoît, abbé de Saint-Bertin à Saint-Omer, mort en octobre 1705.

VI. Eugène-François DE BETHUNE-DES-PLANCQUES, marquis d'Hesdigneul, comte de Noyelles, seigneur de Tinqes, de Tinquettes, d'Izel, d'Espréaux, député ordinaire des États d'Artois pendant trois ans, et trois fois député de la noblesse à la cour, né le 11 novembre 1671, mort le 25 décembre 1761,

BETHUNE.

épousa, par contrat du 22 février 1695, avec dispense de Rome, Camille-Marie-Ghislaine *de Pietra-Santa*, vicomtesse de Nielles, dame de Bailleulval, de Cauchie, etc., née le 22 octobre 1679, décédée le 17 octobre 1760, fille unique de Fabrice, comte *de Pietra-Santa*, seigneur de Rebecq, originaire du duché de Milan, et d'Adrienne-Thérèse-Léonarde *de Noyelles*, vicomtesse de Nielles, dame de Bailleulval, de Cauchie. De ce mariage sont nés :

- 1° Joseph-Maximilien-Ghislain, qui suit :
- 2° Marie-Françoise-Camille, chanoinesse de Maubeuge, admise le 28 mars 1702, reçue le 28 mars 1708, née le 31 août 1698, décédée le 6 mars 1715;
- 3° Marie-Alexandrine, dite M^{lle} d'Hesdigneul, chanoinesse de Maubeuge, admise le 7 mars 1716, reçue le 10 juillet 1720, décédée le 11 mars 1728;
- 4° Marie-Philippine-Adrienne, chanoinesse de Maubeuge le 13 novembre 1708, reçue le 10 juillet 1720, née le 1^{er} mars 1702, décédée le 30 avril 1755;
- 5° Antoinette-Eugénie-Joséphine, chanoinesse de Denain le 13 janvier 1720, née le 29 décembre 1710, se maria le 20 juillet 1742 à Louis-Albert-François-Joseph, comte *d'Houchin*, veuf de Marie-Adrienne-Joséphine de Berghes, décédée en 1738, mort sans enfants à Arras le 30 mars 1758, fils de Louis-François-Joseph, comte *d'Houchin*, et de Marie-Joséphine-Thérèse-Ghislaine *de Thiennes*.

VII. Joseph-Maximilien-Ghislain DE BETHUNE, marquis d'Hesdigneul, comte de Noyelles, vicomte de Nielles, seigneur de Tinquettes, de Bailleulval, d'Espréaux, capitaine de cavalerie, gouverneur de Marles en Thiérache, depuis 1750, né à Hesdigneul le 5 août 1705, mort le 5 avril 1789, épousa, en premières noces, le 18 septembre 1745, Jeanne-Louise *le Vasseur*, dite *de Guernonval*, née en juillet 1725, morte en couches le 7 août 1746, fille de Philippe-Maximilien-Ernest, baron d'Ekelsbeke, et de Jeanne-Marie *Durey*, et en secondes noces, par contrat du 29 mars 1748, Madelaine *de Fay* d'Athies, décédée en 1758, fille d'André, comte de Cilly, maréchal-des-camps au service de France, commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, gouverneur des ville et château de Marles, et de Claudine *de Boham*.

Il eut du premier lit :

- 1° Eugène-François-Léon, qui suit :

Du second lit :

- 2° André-Maximilien-Guillaume, *baron* DE BETHUNE, capitaine de cavalerie dans le régiment Dauphin, colonel de cavalerie le 28 décembre 1774, réformé le 1^{er} janvier 1776, né à Arras le 10 avril 1749, mort à Paris le 6 avril 1789, épousa, en 1786, Alexandrine *le Vasseur*, née le 25 août 1769, décédée le 7 juillet 1799, dont une fille unique, Joséphine DE BETHUNE, mariée le 30 juin 1807 à Armand *Jehannot*, marquis de Bartillat;

BETHUNE.

- 3° Claude-François-Ghislain, dit le chevalier DE BETHUNE, officier dans le corps des carabiniers avant la révolution de 1789, né à Arras le 30 décembre 1750, mort en 1819 sans postérité, épousa, le 27 octobre 1789, Marie-Joséphine *Enlart* de Grandval, décédée le 4 septembre 1803;
- 4° Marie-Josephe-Catherine, née à Arras le 8 mars 1752, mariée le 8 février 1782 à Charles-Joseph-Casimir *Caissotti*, originaire de Nice, mort à Turin le 20 mars 1799;
- 5° Maximilienne-Josephe-Ghislaine, née à Arras le 23 mars 1754.

VIII. Eugène-François-Léon, prince DE BETHUNE-HESDIGNEUL, comte de Noyelles, maître-de-camp de cavalerie, guidon des gendarmes de la garde du roi, le 28 avril 1771, maître-de-camp sous le commandement du colonel-général de cavalerie légère, son frère, né à Saint-Omer le 30 juillet 1746, épousa, le 1^{er} juin 1772, à Tournay, Albertine-Joseph-Eulalie *le Vaillant*, décédée le 21 mars 1789, fille et héritière de Pierre-Jean-Ghislain-Joseph, baron de Bousbeque, seigneur de Waudripont, et de Marie-Françoise-Hyacinthe *Imbert* de la Bazecque, et en secondes noces, au château d'Asfeld, près de Reims, le 1^{er} mars 1791, Charlotte *Bidal* d'Asfeld, décédée sans enfants le 30 octobre 1816, fille de Claude-François, chevalier de la Toison-d'Or, maréchal-des-camps des armées de France, et d'Anne *Le Clerc* de Lesseville, sa seconde femme. Chambellan de Joseph II, cet empereur le créa, par diplôme du 6 septembre 1781, prince DE BETHUNE-HESDIGNEUL, lui, ses enfants et ses descendants, « avec pouvoir à lui et à eux d'appliquer à volonté « ce titre sur des terres acquises ou à acquérir aux Pays-Bas, qui, dès lors, « prendraient le titre de principauté de Bethune-Hesdigneul. » Il prêta serment en cette qualité le 8 novembre 1781, à Bruxelles, entre les mains de l'archiduchesse Marie-Christine et du duc Albert de Saxe-Teschen, après avoir obtenu l'agrément de Louis XVI, son souverain.

Il laissa plusieurs enfants, tous nés à Tournay et baptisés à Saint-Brice, savoir :

- 1° Marie-Josephe-Charlotte, chanoinesse de Neuville en Bresse, née le 12 mars 1773, mariée, à Zell, le 16 avril 1795, à Louis-Gabriel-Théodore, comte de *Beaurepaire*, fils unique;
- 2° Maximilien-Guillaume-Augustin, né prince DE BETHUNE le 17 septembre 1774, épousa, le 17 août 1802, Adélaïde-Octavie *Le Desnays*, dont une fille unique, Léonie-Louise-Augustine, née à Paris le 28 avril 1804;
- 3° Albert-Marie-Joseph-Omer-Charles-Eugène, comte DE BETHUNE, né le 7 mars 1776, épousa, le 16 novembre 1807, Denise-Renée-Joséphine *des Courtils*, dont:

A Albert-Maximilien-Joseph, né le 10 janvier 1809;

B Henri-Maximilien-Joseph-Amaury, né le 30 novembre 1811.

BEUGHEM.

4° Marie-Amé-Bernard-Antoine-Joseph, comte, chevalier de Malte le 7 septembre 1777, né le 2 juillet de la même année, épousa, le 18 juin 1797, Marie-Joséphine, baronne *de Steenhuis*, dont :

- A Eugène-Adolphe, né le 19 mars 1798;
- B Joséphine-Georgine-Antoinette, née le 1^{er} avril 1800;
- C Maximilien-Guillaume-Auguste-Albert, né le 20 mars 1802.

5° Maximilien-Louis-Philippe-Joseph-Eugène, né le 14 septembre 1778, mort le 21 août 1779;

6° Philippe-Joseph-François-Eugène-Maximilien, comte, né le 14 janvier 1780, épousa, le 16 décembre 1805, Lucie *de Lancry*, fille d'un ancien capitaine de cavalerie au régiment de Picardie, dont :

- A Eulalie-Charlotte-Julie, née à Compiègne le 16 mars 1808;
- B Léon-Maximilien-Maurice, né le 11 janvier 1810;
- C Albine-Charlotte-Gabrielle, née le 27 janvier 1814;
- D Gustave-Maximilien-Louis-Eugène, né le 15 septembre 1815.

7° Joséphine-Félicité-Adélaïde-Julie-Clotilde-Sophie, dame de Moriempré, grand-croix de l'ordre chapitral de Limbourg en 1784, chanoinesse-comtesse de Neuville en 1785, née le 25 avril 1782, se maria le 2 mai 1807 avec Auguste-Hubert-Marie *le Clement*, baron de Taintegnies, né le 14 juillet 1779, fils de Philippe-Marie-Joseph et de Marie-Thérèse-Louise *Blondel* de Drouhot;

8° Félix-Frédéric-François-Philippe, né le 5 décembre 1783, épousa, le 17 août 1805, Marie-Justine-Catherine, baronne *de Taets van Amerongen*, fille de Gérard-Arnoud, directeur de la compagnie des Indes-Orientales.

BEUGHEM (DE), famille du Brabant, porte bandé d'or et d'azur de six pièces, à la bordure de gueules, chargée de huit quinte-feuilles d'argent. Bien qu'elle semble avoir été admise dans la noblesse le 14 décembre 1654, déjà un siècle avant cet anoblissement, elle se servait des mêmes armoiries, comme le prouve un livre d'heures écrit pour Louis VAN BEUGHEM, lequel est un des bijoux de la bibliothèque du séminaire épiscopal de Bruges. On trouve la généalogie de cette famille dans le premier volume de l'œuvre de Pierre de Launay, avec une note corrective de sa main.

I. Louis VAN BEUGHEM, ou Bodeghem, que le *Théâtre de la Noblesse du Brabant* qualifie de maître ouvrier et arpenteur juré, fut un de ces habiles architectes qui, à l'époque de la renaissance des arts, créèrent, par une imagination aussi hardie que fertile, ces monuments qu'aujourd'hui nous contemplons avec orgueil. Il succéda, en 1516, à Antoine Keldermans dans la charge d'architecte ou arpenteur de la ville de Bruxelles, et on lui doit la Maison du Roi sur la Grand'Place de cette ville. Marguerite d'Autriche, gou-

BEUGHEM.

vernante des Pays-Bas, le prit également à son service, et lui confia la direction du superbe monument de Brou, qu'elle éleva à la mémoire de son époux. Probablement, un des nombreux artistes qu'il conduisit avec tant de bonheur, fit, par un juste sentiment de reconnaissance, le livre de prières dont nous venons de parler. Ce livre porte la date de 1526. Les ornements, très-riches et variés, sont exécutés avec un soin exquis. La première miniature représente les quatre couronnés, patrons des architectes, des sculpteurs, et particulièrement de la corporation des architectes, des sculpteurs et des peintres de la ville de Bruxelles. La page en regard de cette miniature est ornée d'instruments d'architecture et de métiers qui ont rapport avec cet art. Le nom de Louis Van Boghem s'y trouve, ainsi que son écu aux six cotices d'or et d'azur, et sa devise : « *Jusqu'à la fin.* » LOUIS VAN BEUGHEM épousa Anne *van Aelst*, dite Tote, et laissa un fils et enfant unique :

II. François VAN BEUGHEM épousa, en 1532, Claire *van den Troncke*, fille cadette de Jean et de Catherine *van den Driessche*, et ils eurent :

1° Louis, receveur-général à Utrecht, en 1567, épousa Éléonore *Moniers*, dont Charles et Louise;

2° Jérôme, qui suit :

3° Jean épousa Marguerite *du Bois* (de Vroylande), fille de Pierre et de Jeanne *Pot-tyns*; ils sont les auteurs d'une branche qui s'est perdue dans les de Selliers de Moranville; et à cette branche appartient le vertueux VAN BEUGHEM, dont j'ai donné la biographie dans mon *Histoire des Lettres*.

III. Jérôme VAN BEUGHEM épousa Livine *de Leeuw*, fille de Jean, bourgmestre de Termonde, et de Marguerite *van der Beke*. Voici sa nombreuse famille :

1° Jean, qui suit :

2° Guidon, bailli de Meerbeek;

3° Florence, femme de Marc *Boursy*, gentilhomme de l'artillerie;

4° François, écuyer du lieutenant-général George Basta, et puis chef-mayeur d'Ar-schot, épousa Jeanne *van Oudenborgh*, qui était veuve en 1626;

5° Jacques; sa femme, dont j'ignore le nom, mourut en Allemagne en 1626. Leur fille, Catherine, se fit religieuse;

6° Claire, femme de Clément *Alcost*, surintendant du mont-de-piété à Bruxelles;

7° Barbe, mariée à Jean *Frissen*, bourgmestre de Limbourg;

8° Anne, mariée à Jacques *Meeus*, marguillier de l'église de Bon-Secours, à Bruxelles;

9° Marie, femme d'Amand *de Blick*;

10° Antoinette, femme de Corneille *Langevader*;

11° Lucrece, femme de Jean *van Campenhout*, demeurant à Campenhout;

12° Catherine, femme de Corneille *van Eeckhout*, établi à Anvers.

BEUGHEM.

IV. Jean VAN BEUGHEM, écuyer le 14 décembre 1654, chevalier le 13 mai 1661, seigneur d'Ottignies et de Houthem, admis au lignage de Serhuyghs à Bruxelles, releva d'abord sa fortune par le commerce de soieries et la consolida en sa qualité de commissaire des montres ou inspections des gens de guerre aux Pays-Bas. Voici le préambule des lettres-patentes de chevalerie qu'il obtint du roi d'Espagne le 13 mai 1661 : « Jean VAN BEUGHEM, « écuyer, seigneur d'Ottignies, commissaire ordinaire des montres de nos « gens de guerre payés par nos finances : considérant que ses ancêtres « auraient servi nos prédécesseurs en différents emplois honorables, des- « servi des postes et dignités avantageux, tant politiques qu'ecclésiastiques, « et que, par des alliances nobles dont les familles seraient honorées du « titre de comte, baron et autres marques de noblesse, et que ledit Jean « VAN BEUGHEM nous aurait aussi servi en différentes occasions, signament « par des avances de deniers pour le secours de nos armées; pour ces « causes, etc. » Mort en 1673, il épousa Marie *Geerts*, fille d'Adrien et de Jeanne *Wanchyn*, de Namur. Il laissa les enfants dont voici les noms :

1° Matthieu, qui suit :

2° Jean-Ferdinand, évêque d'Anvers, obtint, au retour de ses études, une prébende de chanoine à l'église de Sainte-Gudule de Bruxelles, et, le 12 novembre 1679, la crosse épiscopale; né à Bruxelles le 11 septembre 1630, il mourut à Anvers le 19 mai 1699, à l'âge de 69 ans, et fut enterré au chœur de sa cathédrale;

3° Jérôme, capucin le 17 avril 1656;

4° Claire, décédée en 1666, se maria avec Alexandre *de Bailencourt*, conseiller, receveur-général des domaines, et puis conseiller-d'état;

5° Catherine, religieuse à Jéricho, à Bruxelles.

V. Matthieu VAN BEUGHEM, seigneur de Houthem, d'Ottignies, conseiller et maître de la chambre des comptes en Brabant, épousa Constance-Marie *Rubens*, décédée en 1681, fille d'Albert et de Claire *Delmonte*. Ils eurent :

1° Claire-Philippine-Angélique, née le 25 octobre 1665, se maria, en 1687, avec Alexandre *Hannosset*, écuyer, receveur-général des domaines à Bruxelles, fils de Christophe, chevalier, et de Catherine *de Bacq*;

2° Hyacinthe-Joseph-Albert, qui suit :

3° Catherine-Françoise, décédée le 11 novembre 1718, se maria le 25 février 1706 avec Pierre *de Nieulant*, seigneur de Woldenhove, fils d'Olivier-Léopold-Noël, conseiller et maître de la chambre des comptes à Bruges, et de Jeanne-Claire *van Caloen*.

VI. Hyacinthe-Joseph-Albert VAN BEUGHEM, seigneur de Capelle-au-Bois, de Ramsdonck, de Houthem, conseiller et maître de la chambre des comp-

BEUGHEM.

tes à Bruxelles, mort le 14 janvier 1755 et enterré à Sainte-Gudule, épousa, le 18 décembre 1706, Marie-Ursule-Gasparine-Thérèse *de Villegas*, fille de don Diego-Ferdinand *de Villegas*, baron d'Hovorst, etc., conseiller d'état, président de la chambre des comptes en Brabant, et de Marie-Jeanne *de Villegas*. Ils laissèrent :

- 1° Marie-Claire-Thérèse, née le 6 octobre 1707, décédée à Bruxelles le 21 septembre 1799, se maria dans la même ville par contrat du 25 février 1728, et à l'église le 17 avril suivant, avec François-Joseph-Hyacinthe *Lescornet*, seigneur de Hamme et de Sainte-Anne, né le 11 septembre 1698, mort sans enfants le 6 février 1751, fils de Pierre, seigneur de Hamme et de Sainte-Anne, échevin et trésorier de Bruxelles, conseiller au conseil de Brabant, et de Laurence *van Leyen*, et en secondes noces, le 23 décembre 1752, avec Thomas-Joseph, baron *de Kessel*, major au régiment du comte d'Arberg, au service d'Autriche, veuf de Gratiane-Marie-Pétronille Provins, décédée sans enfants le 29 septembre 1751, fils de Sébastien-Joseph *de Kessel*, capitaine d'infanterie, et de Caroline-Isabelle *Florez de Sierra y Valdez*;
- 2° Jean-Joseph-Hyacinthe, qui suit :
- 3° Jean-Dominique-Hyacinthe, margrave du pays de Rhyen, admis au lignage de Serhuyghs le 19 janvier 1735, juge de la chambre des tonlieux et de la foresterie, chef-mambour des orphelins à Bruxelles, écoutète de la ville d'Anvers depuis mars 1744, né à Bruxelles le 13 juillet 1713, mort sans enfants à Anvers le 25 juin 1779, et enterré auprès de sa femme dans l'église des Récollets de cette ville, épousa dans la même ville, vers 1746, Marie *Vecquemans*, décédée le 7 août 1772, fils de Jean-Charles, baron de la Verre, et de Marie *Cheeus* ;
- 4° Melchior-Charles-Joseph-Hyacinthe, seigneur de Houthem, admis au lignage de Serhuyghs le 13 juin 1736, amman de Bruxelles, né le 24 novembre 1714 et mort dans cette ville le 31 octobre 1748, épousa, le 20 août 1746, Marie-Anne *de Roest d'Alkemade*, née le 5 octobre 1716, décédée le 13 août 1757 et inhumée auprès de son mari à l'église de Notre-Dame de la Victoire à Bruxelles, fille de Frédéric, vicomte, et de Jeanne *Delvaux*; ils eurent une fille et enfant unique, savoir :

Jeanne-Marie-Josephe se maria, chez les Capucines, le 4 juin 1768, avec dispense, à son cousin germain Ferdinand-Joseph-Hyacinthe, vicomte DE BEUGHEM.

VII. Jean-Joseph-Hyacinthe, vicomte DE BEUGHEM et de Melis, seigneur de Capelle et de Ramsdonck, forestier du Brabant le 8 février 1750, admis au lignage de Serhuyghs le 13 juin 1752, créé vicomte par lettres patentes du 4 septembre 1756, né le 11 septembre 1711, mort à Bruxelles le 24 avril 1787, épousa, au palais épiscopal d'Anvers, le 30 avril 1735, Marie-Jeanne *du Bois*, née à Anvers le 18 août 1708, décédée à Bruxelles le 30

BEUGHEN.

novembre 1780 et inhumée chez les Augustins, fille d'Arnoud-Martin *du Bois* de Walhain, chevalier, seigneur d'Aische en Refail, et de Marie-Catherine *Vecquemans*. Ils eurent les enfants dont voici les noms :

- 1° Marie-Joséphine-Pauline-Lucie, née à Bruxelles le 29 janvier 1740, décédée dans la même ville le 21 décembre 1822, à l'âge de 82 ans, s'y maria le 14 juin 1760 avec Jean-Joseph-Gabriel-Ghislain, baron *van Volden*, seigneur de Santberg, né à Malines le 12 mars 1730, mort à Bruxelles le 31 janvier 1796, fils de Pierre, président du grand-conseil, et de Marie-Thérèse *van Weerde*, baronne de Lombeke et de Streythem;
- 2° Ferdinand-Joseph-Hyacinthe, qui suit :
- 3° Thérèse-Jeanne-Marie, née à Bruxelles le 10 novembre 1747, décédée dans la même ville le 23 juillet 1818, à l'âge de 72 ans, s'y maria avec François-Joseph-Jean-Ghislain, baron *d'Eesbeke*, dit *van der Haeghen*, capitaine des volontaires agrégés au Grand-Serment en 1787, né à Bruxelles le 20 mars 1751, mort dans la même ville le 25 avril 1818, fils d'Honoré-Joseph et de Marie-Élisabeth *de Brou* de Diepenbend;
- 4° Antoine-Jean-Hyacinthe, admis au lignage de Serhuyghs le 13 juin 1762, né à Bruxelles le 4 février 1748, mort dans la même ville en 1814, y épousa, le 27 mai 1777, Théodore-Thérèse *Diert*, fille de Théodore-Christophe, auditeur de la chambre des comptes, et de Jeanne-Florence *van Campen*, dame de Kerckwerve.

VIII. Ferdinand-Joseph-Hyacinthe, vicomte DE BEUGHEN, seigneur de Capelle et de Ramsdonck, admis au lignage de Serhuyghs le 13 juin 1762, né à Bruxelles le 28 janvier 1741, y épousa, le 4 juin 1768, sa cousine germaine, Anne-Marie-Joséphine VAN BEUGHEN de Houthem. Ils eurent :

- 1° Antoine-Charles-Hyacinthe-Ghislain, qui suit :
- 2° Dominique-Joseph-Ghislain, chevalier de Malte en 1783, né le 23 septembre 1776;
- 3° Marie-Joséphine-Ghislaine, née le 8 mai 1769;
- 4° Marie-Joséphine-Jeanne-Ghislaine, née le 8 avril 1770, décédée le 31 juillet 1783;
- 5° Thérèse-Antoinette-Ghislaine, née le 18 juillet 1775, se maria, en décembre 1796, à Bruxelles, avec François-Marie-Ghislain-Gommar, comte *Cornet de Grex*, membre de la seconde chambre des États-Généraux et de l'ordre équestre du Brabant, mort le 28 mai 1827, fils de Gommar-Ignace-Antoine, comte *Cornet de Grex*, et d'Hélène-Jeanne *de Hemptines*, sa première femme;
- 6° Elisabeth, mariée à Hyacinthe-Guillaume-Ghislain-Charles *van der Fosse*, gouverneur du Brabant méridional à l'époque de la révolution de 1830, veuf de N. Kerpen, frère germain de Catherine-Ghislaine de l'article suivant, mort à Aix-la-Chapelle le 12 septembre 1835. Il épousa en troisièmes nocces Léopoldine Goubau.

BIE.

IX. Antoine-Charles-Hyacinthe-Ghislain DE BEUGHEM, né à Bruxelles le 29 avril 1774, mort à Paris, épousa, en 1801, Catherine-Ghislaine *van der Fosse*, fille de Jean-Nicolas, chevalier, conseiller au grand-conseil de Malines, et de Catherine-Hyacinthe-Ghislaine *de Respani*, dont :

1° Ferdinand-Adolphe-Ghislain, qui suit :

2° Antoine-Alphonse-Ghislain DE BEUGHEM DE NEDERHEEMBEKE épousa, en premières noces, Marie-Anne-Lambertine *de Geradon*, décédée le 16 janvier 1840, et en secondes noces, le 1^{er} juillet 1841, sa belle-sœur, Louise *de Geradon*, veuve Bellefroid. Il a une fille du premier lit.

X. Ferdinand-Adolphe-Ghislain, vicomte DE BEUGHEM DE HOUTHEN, né à Bruxelles le 12 janvier 1802, épousa dans la même ville, en 1826, Juliette *Cornet de Grez*, fille de François-Marie-Gommar-Ghislain, comte *Cornet de Grez*, membre de la seconde chambre des États-Généraux, et de Thérèse-Antoinette-Ghislaine DE BEUGHEM, dont :

1° Charles; — 2° Arthur; — 3° Alphonse; — 4° Juliette; — 5° Henri; — 6° Edmond.

BIE (DE); deux familles de ce nom, à armes différentes, semblent néanmoins avoir la même origine. Elles réclament toutes les deux pour auteurs les seigneurs de Breda, dont le nom patronimique était de Bie ou de Bye. Des publications récentes ont justifié cette descendance par des rapprochements de dates, des similitudes de prénoms et d'autres vraisemblances. Au reste, la famille DE BIE, qui fait le sujet de cet article, porte coupé de sinople et d'argent à la ruche d'or, ou plutôt au naturel, accompagnée en chef senestre de deux abeilles d'or. Elle appartient à la province d'Anvers; et déjà ancienne, elle fut admise dans la noblesse le 3 mai 1784, en faveur de Thomas-Joseph DE BIE.

I. Gérard-Jean DE BIE, mort le 29 avril 1634, épousa Sara *Gulden*, dont :

II. Alexandre DE BIE, mort le 20 novembre 1669, épousa Henriette *de Winter*, décédée le 7 juin 1672, dont :

III. Henri DE BIE, mort le 22 septembre 1694, épousa, le 2 février 1657, Anne *Ghevers*, décédée le 23 septembre 1706 et inhumée auprès de son mari dans l'église des Récollets à Anvers, dont :

1° Anne, religieuse, décédée le 31 juillet 1678;

2° Léonard, qui suit :

3° Thérèse, religieuse; — 4° Marie, religieuse; — 5° Catherine.

BIE.

IV. Léonard DE BIE, aumônier-général d'Anvers en 1705, né dans cette ville le 26 janvier 1672, mort le 16 mai 1716, épousa, le 20 janvier 1703, Thérèse de Nollet, décédée le 7 janvier 1736 et inhumée auprès de son mari au chœur de l'église des Récollets, fille de Thomas et de Catherine de Vos. Ils eurent :

- 1° Anne-Catherine, née le 8 mars 1704, se maria le 26 janvier 1727 avec Marcel Wouters, échevin d'Anvers, dont postérité;
- 2° Marie-Joséphé, née le 11 mars 1705, décédée en février 1764, se maria le 2 février 1727 avec Jean Osy, seigneur de Zegwaert et de Palensteyn, conseiller et agent du grand-duc de Toscane auprès des Provinces-Unies, né le 9 juillet 1699, mort à Rotterdam en 1773, dont postérité;
- 3° Thomas-Joseph, qui suit :
- 4° Isabelle-Françoise; — 5° Jeanne, dévotes;
- 6° Thérèse-Rose, décédée le 18 septembre 1766 et inhumée à Notre-Dame à Anvers, sous la pierre de son mari, épousa, en 1736, Godefroi van Paefferode, échevin de la ville d'Anvers, licencié en droits, dont postérité;
- 7° Léonard, prêtre, mort en 1777.

V. Thomas-Joseph DE BIE, directeur de la chambre d'assurances, conseiller du mont-de-piété, grand-aumônier d'Anvers en 1746, né le 3 février 1709, mort le 5 juin 1784, épousa, le 27 novembre 1743, Jeanne-Marie-Françoise de Coninck, née le 12 mars 1722, décédée le 15 septembre 1770, fille de Jean-Joseph, seigneur d'Heymissem, et de Marie-Anne Leerse, dont :

- 1° Jeanne-Marie, décédée sans enfants le 31 octobre 1780, se maria le 25 mai 1779 avec Antoine Vloers, natif de Gorcom, fils d'Antoine et de Baudouine van Gestel. Il convola en secondes noces, le 29 janvier 1782, avec Barbe-Marie-Joséphé de Wael;
- 2° Joseph-François, qui suit :
- 3° Marie-Thérèse, sans alliance;
- 4° Marie-Madelaine, décédée à Anvers le 26 février 1822, à l'âge de 68 ans, se maria avec Antoine-Joseph-Marie-Hyacinthe Kannekens, seigneur de Veltwyk, mort sans enfants au château de Veltwyk, sous Eeckeren, le 30 juillet 1854, à l'âge de 73 ans, et enterré auprès de sa femme, derrière le maître-autel de l'église de ce village;
- 5° François-Léopold-Joseph; — et 6° Thérèse-Marie-Barbe; tous deux morts en bas âge.

VI. Joseph-François DE BIE, né à Anvers le 3 janvier 1752, mort le 27 février 1808, épousa, le 11 mars 1784, à l'église de Notre-Dame de cette ville, Thérèse-Joséphé-Marie Ullens, décédée le 17 décembre 1804, fille de

François-Godefroi, seigneur de Ten Strype, et de Marie-Barbe-Françoise de Kesschieter. A cause de la révolution française, ils vécurent sept ans à l'étranger. Leurs enfants sont :

1° Joseph-Léonard-Antoine, né à Anvers le 19 mai 1788, sous-intendant à Anvers, receveur provincial à Malines, épousa à Gand, le 13 juillet 1809, Isabelle-Marie de Moor, née le 26 juin 1790, fille de Joseph-Jean et de Jeanne Brassart, dont :

A Marie-Jeanne, née le 15 mars 1810;

B Joseph-Marie, docteur en droits à l'Université de Liège en mars 1834, né le 2 avril 1813, mort le 30 novembre 1842, à Bordeaux, où il s'était rendu dans l'espoir de rétablir sa santé.

2° Marie-Thérèse-Joséphine, née à Anvers le 27 mai 1789, décédée à Bruxelles le 17 août 1844, âgée seulement de 55 ans, et inhumée à Wilryk, se maria le 23 juin 1810 à Charles-Joseph van Eersel, receveur de la province d'Anvers, né à Anvers le 16 juillet 1783, mort le 12 juin 1827 et enterré à Wilryk, fils de Gérard-Henri et d'Anne-Marie-Françoise van Schorel, dont postérité;

3° Thérèse, née le 7 juillet 1791, décédée le 21 septembre 1792;

4° Thérèse-Colette-Marie, née le 6 mars 1793;

5° Antoine-Joseph-Michel, commissaire royal de l'arrondissement d'Anvers, chef d'état-major, lieutenant-colonel de la garde civique, ancien archiviste de la province d'Anvers, reçut la naissance à Hildesheim, en Saxe, pendant l'émigration de ses parents, et fut baptisé le 1^{er} octobre 1795, à l'église de Saint-Michel de cette ville;

6° Françoise, née à Hildesheim le 39 janvier 1800.

BIEBERSTEIN, originaire d'Allemagne, vécut longtemps avec honneur en Pologne, où elle fut connue sous le nom de Zawadzky. Un de ses membres s'établit en Belgique vers la fin du siècle dernier. Par arrêté du 26 avril 1816, cette famille fut admise dans la noblesse, et André-Ignace-Luc DE BIEBERSTEIN reprit le titre de baron, qui fut transmissible à tous ses descendants, sans distinction de sexe, et il fut autorisé à porter le nom de BIEBERSTEIN-ROGALLA-ZAWADZKY. Né à Raciniewo le 18 octobre 1763, il prit du service en Prusse, devint capitaine. Le 1^{er} juillet 1791, il épousa Marie-Eugénie van der Meer. Lors de la restauration, il fut membre de l'ordre équestre de la province du Limbourg. Son fils unique, Charles-Antoine, baron DE BIEBERSTEIN-ROGALLA-ZAWADZKY, capitaine au service des Pays-Bas, épousa, le 25 octobre 1820, Henriette Bosch de Drakenstein, de la province d'Utrecht.

BIE DE WESTVOORDE (DE) qui porte d'or à la fasce bretessée et contrebretessée de sable, accompagnée de sept abeilles de même, dont quatre au chef et trois en pointe, est originaire du Brabant. Elle date du xvi^e siècle,

BIE DE WESTVOORDE.

et le diplôme de chevalerie du 2 février 1626 (1), constate sa position; sa noblesse a été légalement fixée le 2 août 1721 par les soins de Claude-François DE BIE.

Voici la généalogie de la famille DE BIE, qui a maintenant son siège principal dans la Flandre occidentale :

(1) Le diplôme que nous venons de rappeler est historique; comme il renferme toutes les traditions de la famille, nous en donnons la partie qui l'intéresse :

« Philippe, etc., savoir faisons : que pour la bonne connaissance que nous avons et la particulière relation qui nous a été faite de la personne et des services de notre cher et féal Guillaume DE BIE, greffier de nos finances en nos pays d'en bas, se trouvant présentement chez notre personne pour affaires de notre service, et que plusieurs de ses ancêtres ont servi en diverses charges honorables tant aux rois et princes nos prédécesseurs, de glorieuse mémoire, qu'à d'autres princes étrangers, et en ont été rémunérés par voie de dons et mercèdes fort signalés, même par aliénation du domaine à leur profit, nommément feu Guillaume de Bie, maître-d'hôtel à fene madame Jacqueline, duchesse de Bavière, comtesse de Hainaut, Hollande, Zélande, etc., et septième aïeul de notre dit greffier des finances, auquel ladite duchesse, en récompense de ses loyaux et grands services, fit mercède et donation de la seigneurie de s'Gravenpolder, située audit Zélande, avec tout le revenu, rentes, cens domaniaux, ce qui lui fut confirmé par feu le bon duc Philippe, lequel par-dessus ce lui fit encore mercède et don de six mille florins en argent comptant, ainsi que de tout ce nous est apparu par copies authentiques des lettres patentes en dépêchées, tirées des archives de la chambre des comptes en Hollande, lieu de la résidence dudit Guillaume de Bie. Oultre ce que les autres parents et prédécesseurs de notre dit greffier des finances et descendants de son dit septième aïeul, ainsi que dit est, ont aussi été employés en fonctions fort honorables et dernièrement son aïeul, pareillement nommé Guillaume de Bie, au service du roi Christiern de Danemarck, lequel ayant depuis procréé en la ville de Delft, en Hollande, feu Elias DE BIE, père de notre greffier des finances, icelui a été contraint, à cause des troubles et rébellion survenus es provinces de nos Pays-Bas, d'abandonner ladite province de Hollande avec tous ses biens, qui furent confisqués, tellement qu'il fut forcé, avec beaucoup d'incommodités, de vivre en exil jusqu'à la réduction de notre ville d'Anvers, lorsqu'il y fut appelé par feu le duc de Parme et employé au service de nos prédécesseurs en qualité d'échevin héréditaire des tonlieux et domaines illecq, et y ayant procréé ledit Guillaume DE BIE, icelui passé environ douze ans, fut appelé par feu de bonne mémoire l'archiduc Albert, qui soit en gloire, et la sérénissime infante, madame Isabelle-Claire-Eugénie, nos très-chers et très-amés bons oncle et tante, de sa résidence d'Anvers vers la ville et cour de Bruxelles, pour aucunes affaires de leur service de grandissime importance, avec une pension et sous promesse de sa promotion aux occasions, en conformité de laquelle il a été, passé environ sept ans, pourvu dudit état de greffier des finances, à la déservitude duquel, ensemble en plusieurs commissions particulières, dont il a été honoré par notre dite bonne tante, il s'est toujours fort louablement comporté et acquitté de son devoir à l'entière satisfaction de sa dite altesse; et comme il est fils unique de son dit feu père, n'ayant aucun frère ni sœur, et que Dieu lui a octroyé en son état de mariage dix enfants, desquels sept sont fils, qu'il désire élever et les rendre un jour capables pour notre service et leur laisser quelques nouvelles arrhes et obligations pour les stimuler et aiguillonner davantage à la vertu et au service de leurs princes, et que d'ailleurs il n'a aucun parent qui tienne notre parti es dits Pays-Bas de notre obéissance, et que son plus proche parent qui est en vie, se tient à La Haye, à savoir : messire George de Bie, chevalier, seigneur d'Albrantswart, trésorier des provinces rebelles, est honoré du titre de chevalier, en considération de son extraction et naissance susdites, il nous a très-humblement supplié, etc..... Donné en notre ville de Barbastro, royaume d'Aragon, le 2 février 1626. »

BIE DE WESTVOORDE.

I. Guillaume DE BIE, d'abord employé au service de Christiern, roi de Danemarck, qui se tint quelque temps à Lierre et dans d'autres villes de Belgique, mort le 29 mars 1574, épousa en premières noces Ludwine *van Assendelft*, fille de Florent, bailli de La Haye, et en secondes noces N. *Eebys*; mais il n'eut d'enfants que de sa première femme, savoir :

- 1° George;
- 2° Elie, qui suit :
- 3° Jacques, époux de Cornélie *van der Hooghen*, sans enfants;
- 4° Corneille, époux de Marguerite *Plumyoen*.

II. Élie DE BIE, échevin héréditaire des tonlieux et domaines du roi d'Espagne à Anvers, natif de Delft, mort à Anvers le 16 août 1626, épousa, en 1609, Cornélie *Comperis*, décédée le 26 août 1622, fille de Jacques et de Cornélie *van Trure*.

En 1624 leur fils choisit sa sépulture dans l'église de Notre-Dame de la Chapelle, à Bruxelles, et fit rappeler dans l'inscription la mémoire de ses parents.

Élie DE BIE et Cornélie *Comperis* procrèrent trois enfants :

- 1° Guillaume, qui suit :
- 2° Jean-Baptiste; — et 3° Cornélie, morts en bas âge.

III. Guillaume DE BIE, greffier du conseil des finances vers 1619, assista en cette qualité à la pompe funèbre de l'archiduc Albert le 12 mars 1622. Il obtint, le 2 février 1626, du roi d'Espagne, le titre de chevalier, en considération de services rendus à la dynastie espagnole aux Pays-Bas dans les derniers temps; mais telle était l'animosité de la nation ou de ses principaux dignitaires contre l'Espagne, que les lettres patentes ne purent être enregistrées. Guillaume DE BIE reçut, le 12 mars suivant, pour les mêmes motifs, en témoignage de la sollicitude royale pour lui et tout ce qui l'intéressait, la survivance de la charge de greffier du conseil des finances en faveur de son fils Élie; voici un extrait de ces dernières lettres : « Savoir
« faisons : qu'en égard aux bons, fidèles et agréables services que nous a
« faits notre cher et féal chevalier et greffier de nos domaines et finances
« messire Guillaume DE BIE, etc., et pour le bon rapport qui nous a été fait
« de la personne de notre cher et bien-ami Élias DE BIE, son fils, âgé
« d'environ dix-sept ans, et que jusqu'ores il s'est tellement évertué aux
« études que de la continuation en icelles on se peut promettre toute capa-
« cité et suffisance, avons, à icelui Élias DE BIE, octroyé et accordé, comme

BIE DE WESTVOORDE.

« nous octroyons et accordons, par ces présentes, la future succession et « survivance, etc. » Le 14 juillet 1626, il passa au service du duc de Bavière, et mourut en 1658. Il laissa de sa femme, Catherine *Huygens*, décédée le 7 septembre 1649, fille de Gérard, plusieurs enfants, savoir :

1° Guillaume;

2° François, auditeur de la chambre des comptes à Bruxelles, épousa Jeanne-Claire *Mastelyn*, fille de Philippe, secrétaire du conseil du Brabant, et d'Anne-Marie *de Mechelman*, dont un fils et enfant unique, savoir :

Jean-Ernest-Gaspar, chef-drossard de la baronnie et pays de Gaesbeek, né à Bruxelles et baptisé à Sainte-Gudule le 6 février 1673, épousa Marguerite *van Leemputte*, décédée le 25 septembre 1759, dont :

* François, échevin de la ville de Bruxelles, drossard de Geel, mort en 1778, en célibat;

** Isabelle-Goswine, décédée le 2 novembre 1775, se maria avec Henri-Charles *Dérix*, seigneur de Rivieren, natif de Louvain;

*** Marie-Madelaine, femme de François-Joseph *Wenters*, drossard de Humbek, fils de Laurent, contrôleur-général des fortifications aux Pays-Bas, et de Jeanne-Marie *Quartiers*.

3° Catherine, femme de François *Vlemincx*, seigneur de Middelaer, greffier du conseil des finances;

4° Élie, qui suit :

5° Isabelle-Claire-Eugénie, femme d'Albert *de Merselles*, seigneur de Grygenholt, greffier du conseil du Brabant;

6° Jacques, sergent-major au service du roi d'Espagne, mort le 27 juin 1668;

7° Charles-Alexandre, enseigne, célibataire;

8° Albert, major au service de Philippe IV, mort le 7 février 1679 et enterré à Saint-Gilles, lez-Bruges, épousa en premières noces Marie-Marguerite-Catherine *de Langen van Vredensteyn*, et en secondes noces Marie *Storm*.

Il eut du premier lit :

A Thérèse-Augélique, femme de Robert *Libouton*;

Et du second lit :

B Elie-Albert, d'abord capitaine d'une compagnie de Croates, puis bourgmestre de la ville de Bruges, épousa Prisque *van Alteren*, dont :

* Madelaine, mariée à Pierre *d'Enins*, seigneur de Meerkerke, sans enfants;

** Thérèse, femme de Jean-Louis *Poellaert*, chevalier, seigneur de Westhove, échevin et premier conseiller de la ville de Bruges, fils de Charles-Cornelle, bourgmestre du Franc, et de Marie-Jeanne *d'Ooverloope*.

C Juste-Maximilien laissa de sa femme Jeanne *van Damme* :

* Guillaume épousa Charlotte *van Touvs*, dont il eut une fille et enfant unique, Marie-Anne, qui se maria avec Guillaume-Joseph *de Bus*;

** Charles, capitaine de la ville de Bruges;

*** Nicolas, célibataire, mort le 29 mai 1798, à l'âge de 84 ans.

IV. Élie DE BIE, seigneur de Woluwe-Saint-Pierre le 8 mars 1644 et de Massene, greffier aux finances le 26 janvier 1633, trésorier-garde des chartes et bibliothécaire royal en remplacement d'Aubert le Mire, puis enfin conseiller au conseil des finances, épousa en premières noces Anne *Kieffel*, décédée le 5 octobre 1647, fille de George, et d'Anne *van der Burch*, et en secondes noces Jeanne-Alarde *de Haen*, décédée le 14 août 1667, fille de Martin, conseiller de la chambre des comptes, et de Barbe *Smet*.

En 1664, on frappa une médaille, représentant d'un côté son effigie entourée de ses titres et qualités, et de l'autre, au lieu d'armoiries, une ruche avec des abeilles ainsi que la devise : *Dulcia mixta malis*. Homme instruit et ami des lettres, il comptait au nombre de ses amis intimes Erycius Puteanus, une des gloires littéraires de son époque.

Élie DE BIE eut de sa première femme :

1° Jean-George, mort à l'âge de trois ans ;

Et de la seconde :

2° George-Martin-Élie, lieutenant de cavalerie au service d'Espagne, puis bailli de Hingen, épousa Anne-Marie *Luitin*, dont :

A François-Élie, capitaine au régiment de Navarre, au service de France ;
B Marie-Louise.

3° Claude-François, qui suit :

4° Albert-Hyacinthe épousa, le 11 juin 1688, Catherine *van Oostendorp*, fille de François et de Catherine *Janssens*, dont :

A Bernardine ;
B Pétronille, femme d'Antoine *Pyl*, bailli de Boulers, fils de Jean-Baptiste et de Bernardine *van Oostendorp* ;
C Françoise ; — D Florence ; — E Jeanne ; — F Maximilien-Albert.

5° Marie-Claire, femme de François *Arazola de Onate*, auditeur de la chambre des comptes, fils naturel et légitimé de Michel *Arazola*, conseiller de la même chambre ;

6° Catherine, carmélite à Alost.

V. Claude-François DE BIE, contrôleur des finances, épousa en premières noces Françoise *de Wavre*, fille de Jacques, commissaire-inspecteur des troupes, et d'Anne-Marie *van Perck*, et en secondes noces Françoise *van den Plassche*. Ce fut Claude-François DE BIE qui fit enregistrer, le 2 août 1721, les armes adoptées par sa famille. Il eut de son second mariage :

BILLEHÉ DE VALENSART.

- 1° Jean-François, qui suit :
- 2° François-Albert, capitaine aux gardes wallonnes en Espagne ;
- 3° Alexandre-Joseph ; — 4° Thérèse, décédés tous deux en bas âge, le 18 mars 1695 ;
- 5° Marie, prieure des Carmélites, à Bruxelles, en 1721 ;
- 6° Augustin ; — 7° Élie ; — 8° Claire-Thérèse-Henriette ; — 9° Louise.

VI. Jean-François DE BIE, seigneur de Westvoorde, échevin de la ville de Bruges le 17 novembre 1741, épousa Thérèse *Vleys*, dame de Westvoorde, décédée le 20 février 1788, fille de François-Jean-Dominique et de Marie *Wouters*, dont :

- 1° Louis-Joseph ;
- 2° Guillaume-Joseph épousa Marie-Anne DE BIE, fille de Guillaume, et de Charlotte *van Tours* ; — 3° Thérèse.

BILLEHÉ DE VALENSART (DE) qui porte d'azur à la fasce d'or, chargée d'une tête de Maure et accompagnée de trois annelets d'or, 2, 1, est originaire du Brabant. Son auteur est Barthélémi BELLEHEY, bailli de Gaesbeek, échevin d'Uccle. Il mourut le 12 janvier 1556 et fut enterré à l'église de Sainte-Catherine de Bruxelles, dans la chapelle des Bateliers, auprès de sa femme Maximilienne *de Cauwenberghe*, fille de Jean, échevin de Bruxelles, et de Catherine *van der Voorde*. Elle décéda le 8 septembre 1576. Son fils Charles se retira à Liège auprès du prince-évêque Ernest de Bavière, qui l'admit dans son intimité et lui procura, de la part de l'empereur Ferdinand, des lettres de noblesse, lesquelles portent la date du 14 octobre 1630. Son fils, François DE BILLEHÉ, épousa Maximilienne de Bavière : l'évêque Ernest, qui portait à cette fille une affection vraiment paternelle, donna en dot à son mari la belle terre de Vierset, qu'il avait achetée de la famille de Crisgnée. Cette seigneurie, une des plus considérables du Condroz, jouissait d'un grand nombre de droits et de prérogatives ; la haute-avouerie de la ville de Huy y était attachée. Le dernier descendant de François DE BILLEHÉ, haut-avoué de Huy, connu de nos jours sous le nom de général de Vierset, disposa de toute sa fortune en faveur de Théodore-Joseph Valensart, à charge de prendre les armes de Billehé et de joindre ce nom au sien. Il s'allia aux familles de Meeuwen et van Eyll ; et il n'eut de chaque mariage qu'une fille. L'aînée, nommée Pauline, se maria avec le vicomte Charles *Vilain XIII*. Théodore-Joseph DE BILLEHÉ DE VALENSART obtint du roi Guillaume I^{er} le titre de baron, pour lui et tous ses descendants.

BIOLLEY.

BIOLLEY (DE), originaire de Savoie.

Le supplément du *Dictionnaire de la Noblesse*, par de la Chesnaye des Bois, tome 15, publié en 1786, page 98, consacre un article assez étendu à la famille de Biolley, dont le nom, comme il l'observe, s'écrivait indifféremment Biolés, Bioulés et Biolet. « C'est une ancienne famille noble, « continue l'auteur, originaire de France et établie dans le comtat Venais- « sin depuis plus de trois cent cinquante ans; elle a fait branche en Lor- « raine. L'*Histoire de la Noblesse du comté Venaisin* en fait mention, par « alliance, tome 4^e, pages 414 et 476.

« Une branche qui s'établit dans la ville de Bonnieux, en 1440, s'est « éteinte dans la personne d'un ecclésiastique qui a fait beaucoup de bien « à l'église et à l'hôpital de Bonnieux. Elle y a donné des consuls et des « viguiers dans des temps même assez orageux et y a possédé plusieurs « terres du nom de Bioulés, qui sont sorties de la famille. On y voit « encore les débris d'un ancien château, situé au haut de la montagne, qui « lui appartenait.

« Une autre branche établie à l'Isle, diocèse de Cavaillon, remonte à Rai- « mond de Biolés, qui passa un bail emphytéotique d'un certain bien « qu'il possédait, à un nommé Bernard, le 15 septembre 1524, épousa « noble dame Catherine de Guyars.

« La branche aînée, dont les alliances sont avec les maisons d'Inguim- « bert, de Rabasse et plusieurs autres, portait, suivant l'abbé Pithoncourt, « pour armes : de gueules, au château d'or, donjonné de trois tours de « même.

« Celle établie en Lorraine portait à peu près les mêmes armes et la « branche qui subsiste, établie à Labrière, diocèse de Cavaillon, et qui « remonte à Raimond de Biolés, porte : écartelé au 1 de gueules au lion « d'or, couronné de même, entouré de treize besans d'argent, au 2 d'azur, « chargé d'une étoile d'argent et d'une croix d'or en pal renversée, accostée « de deux pommes de même, tigées et feuillées de sinople, et quatre points, « 2 en chef à côté de l'étoile, et 2 en pointe à côté de la croix; au 3 « d'azur, à une étoile d'or en cœur, entourée de cinq trèfles de même, « 2, 2 et 1; et au 4 de gueules au château d'or, donjonné de trois tours « de même; supports, deux lions. »

De Saint-Allais donne, dans son *Nobiliaire universel de France*, tome 5, publié en 1815, p. 276, la même description des armoiries des deux branches françaises de la famille Biolés ou Bioley.

La famille Biolley de Belgique compte aussi parmi ses ascendants Rai-

BIOLLEY.

mond BIOLEY ou BIOLLEY, qui florissait dès les dernières années du xv^e siècle à Sallanches, où plusieurs de ses membres furent honorés des principales fonctions de la magistrature communale. Lorsque les spéculations aventureuses du fameux Jean Law illusionnèrent si follement une grande partie de l'Europe, François de Sales-Alexis BIOLLEY ne sut se défendre de l'engouement général et lui aussi oublia un instant ce que naguère la noblesse considérait encore comme un devoir : il ouvrit à Augsbourg une maison de banque. Il est l'auteur de la famille DE BIOLLEY, de Verviers, qu'une patente de chevalier, délivrée en 1769, nous fait connaître en ces termes : *Famille noble et ancienne dont plusieurs membres laissèrent leur vie sur le champ de bataille au service de leurs souverains, et occupèrent des charges élevées, tant civiles que militaires.*

I. Jacques BIOLLEY, né le 21 mars 1604, épousa Jeanne *Thovex*, dont :

II. Jean BIOLLEY, né le 4 mars 1647, à Sallanches, dans le Haut-Faucigny, épousa, le 27 août 1670, à Sallanches, Marie *de Montfort*, fille de Marin et de Richarde *de Ballet-Batz*, dont la mère était Pétronille *de Blancheville*, petite-fille de Jean, et de Michelle *de Chalamelle*.

Jean BIOLLEY et Marie *de Montfort* laissèrent trois enfants, savoir :

1° Jean continua sa lignée en Savoie : elle est éteinte depuis plusieurs années;

2° François de Sales-Alexis, qui suit :

3° Jean, natif de Sallanches, suivit son frère en Allemagne et, le premier de sa famille, s'établit vers 1725 à Verviers, entouré de l'estime et de la considération que donnent une fortune honorable et une naissance sans tache. Cette ville le choisit pour échevin, contrairement à la loi, qui ne permettait pas de confier le consulat à un étranger. Voici comme s'exprime à ce sujet M. de Trooz, dans son *Histoire du Marquisat de Franchimont*, page 176, « 1745. Jacques-
« Antoine Maigret et Jean BIOLLEY. Celui-ci était étranger et par conséquent
« était placé au consulat contre la loi. Plusieurs de la même famille, continue
« cet auteur, y furent ensuite placés de même. Mais elle augmenta le commerce
« de la ville, l'embellit par beaucoup d'édifices particuliers et mérita du public
« à beaucoup d'autres titres, de manière que si la loi a été transgressée, on a
« lieu d'en perdre la mémoire. » Il épousa Catherine *Le Pas*, d'une ancienne famille qui a donné plusieurs bourgmestres à la ville de Verviers, et laissa :

A Jean-François, chevalier par lettres du 5 janvier 1769, épousa N. *Pirons*, des seigneurs de Baelen. Bien différent des autres membres de sa famille, qui habitaient déjà Verviers, il tenait aux principes toujours professés par ses ancêtres, et s'il consentait à faire valoir une partie de sa fortune dans des entreprises industrielles, d'un résultat peu douteux, il n'eût certes pas voulu se permettre ce que l'on pouvait regarder comme une dérogation. Aussi l'appelait-on assez communément le chevalier DE BIOLLEY; d'autres le nommaient BIOLLEY-PIRONS, ce qui a fait dire à l'auteur de l'*Histoire du*

BIOLLEY.

Marquisat de Franchimont : « *Matthieu Pirons*, bourgmestre en 1746, était d'une « famille limbourgeoise, mais né et nationné Verviétois. Cinq autres de la même « famille possédèrent le consulat après lui, savoir : Pierre, Alexandre, Jacques, « Lambert et Jean-Louis *Pirons*. Les enfants de Jean BIOLLEY, de Verviers, descendent « de ce dernier par leur mère. » Jean BIOLLEY eut six enfants :

- * Jean-Henri-Thomas-Joseph, *chevalier*, mort en célibat en 1813;
- ** Jacques-Alexandre-Pierre-Hubert, *chevalier*, célibataire;
- *** Angélique-Albertine-Joséphine, sans alliance;
- **** Marie-Anne-Joséphine, sans alliance;
- ***** Arnould-François-Joseph, *chevalier*, célibataire;
- ***** Marie-Albertine-Constance, mariée à Nicolas-Bernardin *Louhienne*.

B Pierre-Hubert, — C Thomas-Joseph, *chevaliers*, célibataires;

D Marie-Claire, mariée à Pierre *de Thier*;

E Catherine-Joséphine, mariée en premières noces à N. *Chardon* de Watronville, et en secondes noces à Jacques-Pierre *de Sabardin*.

III. François de Sales-Alexis BIOLLEY, ayant quitté le toit paternel, s'établit à Augsbourg, où il ouvrit une maison de banque dont ses fils et petits-fils furent successivement les chefs, ainsi que d'autres établissements industriels fondés par eux à Prague, à Nuremberg et dans la principauté de Liège. Né à Sallanches le 21 janvier 1687, mort à Augsbourg le 1^{er} novembre 1769, il épousa en premières noces Nicolarde *Gollet*, fille de François et de Michelle *de Paget*, petite-fille de François et de Claude-Jeanne *de la Vigne*, en deuxièmes noces, Marie-Barbe *Bannisset*, décédée à Augsbourg le 27 juillet 1733, fille de Claude-Nicolas, agrégé à l'ordre teutonique dans le bailliage de Nuremberg, et d'Anne-Marie *Christyn*, et en troisièmes noces, Nicolarde *d'Elsance*. Il eut du premier lit :

1^o Jean-François, qui suit :

Du second lit :

2^o Jean-Pierre-Antoine, né à Augsbourg le 14 juin 1729, mort le 14 juin 1782, épousa, le 7 mai 1758, à Augsbourg, Marie-Thérèse *von Mentz*, fille de George-Antoine, chevalier du Saint-Empire, et d'Anne-Afre *de Mayri*, dont un fils et enfant unique :

Joseph-Antoine, né à Augsbourg le 24 octobre 1762, mort le 16 janvier 1818, épousa le 5 juin 1791, à Augsbourg, Marie-Charlotte-Crescence *von Gilardi*, fille de Jacques-André *von Gilardi* de Schwiningen et de Marie-Catherine *Arbaur*, dont :

Thomas-Joseph-Gabriel, notif d'Augsbourg, naturalisé en Belgique, a de sa femme, Marie *de Tennera*, fille de Jean-Baptiste et de Marie-Élisabeth-Catherine *de Zabucenitz*, trois fils et quatre filles, tous nés à Verviers.

3^o Marie-Thérèse, mariée à Joseph-Antoine *von Zehender* de Reichsdorff, à Prague.

BIOLLEY.

IV. Jean-François BIOLLEY, né à Sallanches le 18 novembre 1715, mort à Verviers le 2 novembre 1790, épousa, le 13 mai 1747, à Verviers, Lambertine-Françoise *Simonis*, née le 29 janvier 1721, décédée le 18 février 1782, fille de Henri, bourgmestre de Verviers, et de Marie-Isabelle *Pirons*, laquelle était fille de Jacques *Pirons*, seigneur du chef-ban de Baelen, de Ruyff et Meuchemen, et de Marie-Angélique *Louys*. Jean-François BIOLLEY laissa trois enfants :

1° François de Sales, qui suit :

2° Jean-François, seigneur de Champlon, mort à la fleur de l'âge, épousa Marie-Anne *Simonis*, femme aussi remarquable par sa prodigieuse activité et l'étendue de ses connaissances, que par l'aménité et l'élévation de son caractère. Ses liaisons avec les émigrés français compromirent un instant ses établissements industriels : ayant pris la fuite devant les troupes républicaines, elle habita successivement Brunswick et Hambourg. Les nouvelles autorités de Verviers vinrent elles-mêmes au-devant de la famille Biolley, dans l'intérêt de la classe ouvrière qui, depuis son départ, éprouvait les besoins les plus grands. Elles voulurent oublier les relations de Marie-Anne BIOLLEY, née *Simonis*, avec la noblesse de la cour de Louis XVI, à laquelle elle avait fait un généreux accueil. Sous la domination française et sous le régime des Pays-Bas, cette dame fut liée d'une amitié étroite avec les personnages les plus éminents, parmi lesquels la famille cite avec un juste orgueil le prince de Talleyrand. C'est à elle que l'arrondissement de Verviers, comme le dit très-bien l'auteur de l'*Histoire du Marquisat de Franchimont*, doit en grande partie la prospérité extraordinaire à laquelle il est parvenu depuis quarante ans. Elle mourut le 21 novembre 1831, à Hodbaumont, près de Theux ;

3° Henri, trésorier du chapitre de Saint-Servais à Maestricht, et puis de la collégiale de Saint-Martin à Liège.

V. François de Sales BIOLLEY, né à Verviers le 50 août 1751, épousa, le 5 mai 1788, Marie-Claire-Reine-Hubertine *Tossaint* de Neumolin, dite *de Godin*, née le 6 janvier 1761, décédée le 15 février 1796, fille d'Arnoud-Jacques-Joseph, né le 29 juillet 1735, mort le 3 avril 1806, et de Marie-Anne *de Thier*, née le 25 décembre 1754, petite-fille d'Hubert, né le 8 janvier 1700, et de Claire-Thérèse *Le Pas*, née le 15 octobre 1711, décédée le 22 août 1740.

François de Sales BIOLLEY et Marie *de Godin* eurent deux enfants :

1° Raimond-Jean-François, qui suit :

2° Marie-Arnoud-Édouard, né le 12 septembre 1790, premier échevin de la ville de Verviers, épousa en premières noces Marie-Laure *Simonis*, sœur de la femme de son frère, et en secondes noces Octavie *de Thier*, fille d'Arnoud et de José-

BISEAU.

phine *de Godin*. Il a du premier lit une fille et du second lit deux fils et une fille.

VI. Raimond-Jean-François, vicomte DE BIOLLEY, chevalier de l'ordre du Lion-Néerlandais, officier de l'ordre de Léopold, membre du sénat, né à Verviers le 10 février 1789, obtint du roi la reconnaissance de la noblesse de sa famille, ainsi que, pour ses descendants mâles légitimes, le titre de vicomte dont le monarque le gratifia de son propre mouvement, comme une expression particulière de sa bienveillance royale en faveur du chef d'une famille qui, depuis un siècle, n'a cessé de mériter de toute la province de Liège. Le vicomte DE BIOLLEY épousa, en 1818, Marie-Isabelle *Simonis*, fille de Jean-François-Dieudonné et de Marie-Agnès *de Grand-Ry*, dont il a trois fils et quatre filles.

BISEAU (DE), originaire de Bourgogne, est d'une noblesse civile. Emmanuel DE BISEAU de Beusdael, qui obtint de nouvelles décorations de ses armoiries le 24 mai 1690, était fils de Jean, lieutenant-gouverneur de la ville et prévôté de Binche, et de Madelaine *van der Mersch*, et petit-fils de Pierre et de Marie *de Beusdael*, du Limbourg. La conduite du lieutenant-gouverneur, durant les événements désastreux de 1637, répandit un grand lustre sur toute sa famille, représentée, sous le roi Guillaume I^{er}, par Maximilien-Ursmer-Joseph DE BISEAU, autrefois seigneur d'Hauteville.

Sa généalogie ne m'est pas connue. En voici deux fragments, le premier relatif aux seigneurs de Familleureux et le second relatif à la branche de Maximilien DE BISEAU D'HAUTEVILLE :

De Biseau, seigneurs de Familleureux.

I. Ignace-Joachim DE BISEAU, surintendant du château royal de Marimont, épousa Isabelle-Antoinette-Thérèse *de Chanclos*, fille d'Ernest *de Brisuela*, baron de Chanclos, et de Marie-Thérèse *Vecquemans*, décédée vers 1752. Ignace-Joachim DE BISEAU était frère de N. DE BISEAU de la Motte, seigneur de Houdet, et de Marie-Bonne DE BISEAU, avec lesquels il fit partage de biens le 27 septembre 1739. Il mourut le 5 mars 1759 et fut enterré à Familleureux. Il laissa :

1° Charles-Urbain-Joseph, qui suit :

2° Antoine-Joseph, capitaine au régiment de Saxe-Gotha, infanterie wallonne, au service d'Autriche, releva la maison de Pluyseghem le 16 mars 1776, après la mort de son frère : il avait alors 50 ans. Il épousa sa parente N. DE BISEAU.

BISEAU.

II. Charles-Urbain-Joseph DE BISEAU, seigneur de Familleureux et de Besonriex, par acquêt, releva la maison de Pluyseghem en 1752, à l'âge de 23 ans; il épousa Marie-Thérèse-Victoire *Tacquenièr*e, et laissa :

- 1° Cicercule, mariée avec Ignace-Aubert *Charlé*, seigneur de Hallet, capitaine au régiment des hussards allemands du prince d'Esterhazy, au service de France, né en 1748, mort le 25 mai 1806;
- 2° Marie-Joachime-Josephe-Amélie, mariée avec Jean-Ferdinand-Louis-Antoine *de Mahieu*, chevalier, seigneur de Warelles, avocat au conseil de Brabant et puis lieutenant et adjudant de la cour des gouverneurs, né à Bruxelles le 7 décembre 1727, mort dans la même ville le 1^{er} février 1783 et enterré dans l'église des Brigittines, fils unique de Michel-Louis, capitaine et adjudant-général de la cour, et de Marie-Anne-Rose *l'Allemand*;
- 3° Charles-François-Joseph, seigneur de Familleureux et de Besonriex, après la mort de son père, natif de Marimont, fit ses études à Louvain avec beaucoup de succès : il fut fisc et doyen des bacheliers de la faculté de Jurisprudence, qui lui accorda le grade de licencié le 25 mai 1776.

De Biseau d'Hauteville.

I. Pierre DE BISEAU, avocat au conseil de Hainaut, épousa, le 21 janvier 1654, Marie *Loiseleur*, fille de Philippe et de Marguerite *de Beure*, dont cinq enfants, savoir :

- 1° Pierre-Philippe, mort en 1710, épousa N. *Hanot*;
- 2° Joachim, qui suit :
- 3° Bernard, religieux à Bonne-Espérance, curé de Familleureux;
- 4° Agnès; — 5° Ursule, visitandines.

II. Joachim DE BISEAU, auditeur, épousa Marie-Madelaine *d'Ysembart*, née le 24 juillet 1662, fille de Jacques et de Jeanne-Isabelle *Favreau*, dont deux enfants :

- 1° Pierre-François, qui suit :
- 2° Marie, décédée le 16 décembre 1762 et inhumée à Spiennes, se maria en premières noces avec Albert-Joseph *Tacquenièr*e, et en secondes noces avec Alexis-Marie-Joseph *du Mont*, seigneur de Holdres, colonel au service d'Espagne, capitaine aux gardes wallonnes.

III. Pierre-François DE BISEAU, seigneur d'Hauteville, épousa Marie-Anne-Josephe *de Haynin*, fille de Robert-Dominique, seigneur de Calbreucq, etc., et de Jeanne-Élisabeth *Bureau*, dont entre autres enfants :

BLAVIER.

IV. Maximilien-Joseph DE BISEAU, seigneur d'Hauteville, lieutenant-prévôt de Binche, mort en cette ville le 11 octobre 1809, épousa en premières noces Marie-Agnès de Patoul, décédée le 15 février 1794, et en secondes noces, Ursmerine-Eulalie Maloux, fille de Charles-Ursmer et de N. Bocquet, sans génération. Il eut du premier lit :

- 1° Marie-Anne-Maximilienne-Cicercule, mariée en janvier 1784 avec Marie-Vincent-Hyacinthe, comte Cornet d'Elzius, receveur-général de la province du Hainaut, né le 10 mars 1743, mort le 23 mai 1831, fils de Léonard-François-Charles Cornet, comte d'Elzius, seigneur de Peissant, et d'Anne-Rose-Aye Danneaux, sa seconde femme;
- 2° Maximilien-Ursmer-Joseph, qui suit :
- 3° Ferdinand-Joachim, mort en septembre 1836, épousa Philippine-Rose-Aye de Patoul, dont trois filles :

A Eulalie-Sophie, femme de Charles-Eugène Fontaine de Thiéblin, a deux enfants, un fils et une fille ;

B Pauline-Eugénie ; — C Sidonie-Joséphine ;

V. Maximilien-Ursmer-Joseph DE BISEAU D'HAUTEVILLE, autrefois seigneur de ce lieu, d'Argnies et de Pret, fit reconnaître les droits de sa famille par le roi des Pays-Bas, qui l'autorisa à signer de Biseau d'Hauteville; il fut bourgmestre de Binche. Il mourut le 9 mai 1845, laissant de sa femme, N. Detraux, quatre enfants, dont voici les prénoms :

- 1° Théodore ; — 2° Eugène ; — 3° Adrien ; — 4° Clara.

BLAVIER DE LA ROCQ (LE), de Marchienne-au-Pont.

Ses armes furent enregistrées à la chambre héraldique à Bruxelles le 14 mai 1779. A l'effet d'assurer à Alexandre-Joseph-Guillaume LE BLAVIER et à sa lignée les avantages attachés à la noblesse, il reçut du roi Guillaume la reconnaissance de son origine et le titre de baron, qui lui fut octroyé le 7 février 1791, par l'empereur d'Autriche.

Voici la généalogie produite par lui à l'occasion de l'enregistrement de 1779 :

- I. Jean LE BLAVIER épousa Jeanne Cousin, dont :
- II. Jean LE BLAVIER eut de sa femme Madelaine Anthoin :
- III. Guillaume LE BLAVIER, né à Marchienne-au-Pont le 6 août 1588, mort le 19 mai 1665, épousa Barbe Walscart, et ils laissèrent : .
- IV. François-Guillaume LE BLAVIER, seigneur de Dampremi, né à Marchienne-au-Pont le 15 octobre 1635, mort le 22 décembre 1675, épousa

BLAVIER.

sa cousine Claire-Thérèse *Anthoin*, décédée le 6 mai 1696 et inhumée auprès de son mari à Marchienne-au-Pont, fille de Henri, chevalier, seigneur de Maugremont. Ils procrèèrent :

- 1° François-Mathias, seigneur de Dampremi, mort à Nivelles le 11 août 1751, épousa Élisabeth-Augustine *d'Ysembart*, née le 1^{er} avril 1669, décédée le 19 janvier 1751, fille d'Adrien-Gilles et de Marie *de la Hays*, dont :

Alexandrine-Augustine, dame de Dampremi, décédée à Bruxelles le 29 septembre 1775, mariée à Antoine-François-André, baron *de Lados*, greffier du conseil des finances, garde des chartes et bibliothécaire de la bibliothèque de Bourgogne en remplacement du conseiller Franquen, né à Bruxelles et baptisé à l'église de Caudenberg le 17 juin 1691, mort dans la même ville le 18 février 1768, fils d'Emmanuel-François *de Lados* et de Catherine-Françoise *Vivien*.

- 2° Gaspar-Joseph, qui suit :

V. Gaspar-Joseph LE BLAVIER, seigneur de la Rocq sous Feluy, capitaine des cuirassiers au régiment du prince d'Isenghien, au service d'Espagne, né à Huy le 19 novembre 1673, mort en 1763, épousa Isabelle-Thérèse *de Benstenraedt*, dame de Strucht, au pays de Fauquemont, née au château de Bienne-le-Happart le 14 octobre 1683, fille de Jean-René, seigneur de la Rocq, et de Marie-Maximilienne *Anthoin*. Ils procrèèrent :

- 1° René-Joseph, capitaine au régiment de la Marck, au service de France, mort en célibat en 1735;
- 2° Jean-Baptiste, lieutenant-colonel au régiment de Kœnigsegg, au service d'Autriche, tué en 1745;
- 3° Isabelle-Thérèse, dame d'honneur de la grande-duchesse de Toscane, duchesse de Guastalla, décédée en 1773, se maria avec le comte Vincent *de Cardella*, marquis de Torcarga, commandeur de l'ordre de Saint-Étienne;
- 4° Anselme-François-Joseph, seigneur de la Rocq, de Thy et de Darmy, exempt aux gardes-du-corps du roi d'Espagne, né à Feluy le 22 janvier 1717, mort le 1^{er} mai 1800, épousa Marie-Jeanne *de Madre*, fille de François-Joseph, marquis de Bassicourt, seigneur du Fayt, dont :

Alexandre-Joseph-Ghislain, baron par lettres du 7 février 1791, datées de Vienne, membre de l'ordre équestre de la province de Liège, échevin de la ville de Nivelles en 1780, né dans cette ville le 30 novembre 1733, mort à Liège le 7 décembre 1830, épousa en premières noces Isabelle, baronne *de Claveau* de Louverval, et en secondes noces Marie-Isabelle-Louise-Cesarine, baronne *de Dopff*, décédée à Liège le 23 octobre 1834.

- 5° Félix-Joseph, lieutenant-colonel au service d'Autriche, mort à Vienne en 1802, épousa Ève-Antoinette, comtesse *de Westerlo*. Ils n'eurent qu'un fils et enfant unique, lieutenant-colonel, mort en célibat;

6° Hélène, religieuse à l'abbaye noble de Forest, près de Bruxelles, en 1768 ;

7° Augustine, religieuse à la même abbaye en 1771 ;

BLANCKART, famille limbourgeoise, porte d'azur au martel d'argent ; elle est ancienne et très-noble, tant par ses alliances que par les emplois et dignités qu'elle a occupés.

BLOIS (DE) porte de gueules à deux fasces d'argent bretessées et contrebretessées, qui est d'Arckel, au franc quartier de gueules à trois pals de vair, au chef d'or, qui est de Châtillon.

Cette famille se fait en effet honneur de descendre de ces deux illustres maisons ; elle doit néanmoins à elle-même et à ses alliances la fortune et la considération dont elle n'a cessé de jouir.

I. Jean DE BLOIS, seigneur de Beauregard, au Tournaisis, épousa Catherine *de Marne*, dont :

1° Louis, qui suit :

2° George ; — 3° Adrienne ;

4° Ferry, co-seigneur de Beauregard, épousa Antoinette *de Glymes*, fille d'Antoine, seigneur de Limelette, et de Claudine *d'Auxbrebis*, dame de Saint-Marc et de Fraire, sa deuxième femme.

II. Louis DE BLOIS, seigneur de Beauregard, épousa Marie *de la Salle* et eut entre autres enfants :

1° Antoine, qui suit :

2° Françoise, femme de Charles *le Boucq*, fils de Gilles ;

3° Anne, née en 1575.

III. Antoine DE BLOIS, seigneur de Beauregard, mort le 15 octobre 1655, épousa, par contrat du 4 novembre 1615, Anne *d'Ittre*, dame d'Arondeau, de Boulant, fille d'Antoine et de Barbe *Passaige*, dont :

IV. Charles-Antoine DE BLOIS, seigneur d'Arondeau, de Beauregard et de Boulant, mort le 9 juin 1684 et enterré à l'église des Capucins de Caudebec, dans la chapelle fondée par lui, épousa Marie-Louise *de Toustain*, dite baronne d'Angerville, fille de Jacques, comte *de Toustain*, vicomte de Vauchetin, etc., et de Marie *de Bethencourt*, baronne de Carency, dame d'Aix, d'Ablin-Saint-Nazaire et en partie de la ville de Béthune.

Ce fut en sa faveur que la terre d'Arondeau, sous la châtellenie d'Ath, fut érigée en vicomté par Louis XIV, le 16 mars 1677 : « Ledit seigneur DE BLOIS d'Arondeau, rapportent les lettres patentes, a donné et donne, à toutes occasions, des marques de son zèle pour notre service. » Bien

BLOIS.

que ces lettres fussent essentiellement temporaires, elles constatent la position sociale que dès lors tenait la famille de Blois.

Charles-Antoine DE BLOIS laissa :

- 1° Jean-Charles-Claude, qui suit :
- 2° Marie-Madelaine, née le 20 octobre 1678, décédée à Tournay le 28 juin 1723, se maria avec Jean-François *Visart*, seigneur du comté de Bocarmé et de Bury, fils de Jacques-Joseph, seigneur des mêmes lieux, et de Marie-Antoinette *du Bus*;
- 3° Jean-François-Léon, né à Tournay et baptisé à Saint-Nicolas le 19 janvier 1683.

V. Jean-Charles-Claude DE BLOIS, seigneur d'Arondeau, de Boulant, né à Tournay le 22 juin 1673, épousa, le 22 juin 1703, à la cathédrale de cette ville, Marie-Agnès *Pollet*, dont un fils :

VI. Charles-Antoine DE BLOIS, *vicomte* d'Arondeau, aliéna Beauregard; il épousa Marie-Maximilienne-Henriette *Robert*, et laissa de son mariage :

- 1° Joseph-Maximilien, qui suit :
- 2° Alexis-Joseph épousa Amélie-Josephe *de Latre* de Feignies et ils laissèrent :

- A Florent-Henri-Joseph;
- B Charles-Ernest-Alexis-Joseph DE BLOIS DE WALHAIN;
- C Amélie-Désirée-Florentine, mariée à André *Dufour*.

- 3° Maximilien, dit le chevalier DE BLOIS, major au service d'Autriche, épousa Catherine *Pfoelt*, dont un fils major au service du même gouvernement et une fille qui s'est fixée à Ghlin, village près de Mons;
- 4° Marie-Josephe-Bauduine, dite *de Val*, religieuse au couvent de Notre-Dame, à Mons;
- 5° Victoire-Antoinette-Josephe, dite mademoiselle d'Arondeau, née à Tournay et baptisée à Saint-Jacques le 20 décembre 1738, décédée à Mons sans alliance.

VII. Joseph-Maximilien DE BLOIS, *vicomte* d'Arondeau, épousa à Gand, le 1^{er} mai 1739, Marie-Isabeau-Maximilienne *Delrio*, née à Gand le 23 avril 1726, fille de Pierre-François et de Marie-Isabelle-Françoise *de la Woestine*, dont :

- 1° Marie-Maximilienne, née à Tournay et baptisée à Saint-Jacques le 15 juin 1761, épousa, le 19 octobre 1790, N. *Hillert* de Baulart, sous-lieutenant au service du duc d'Orléans;
- 2° Louis-Joseph-Emmanuel-Victor, qui suit :

VIII. Louis-Joseph-Emmanuel-Victor DE BLOIS, *vicomte* d'Arondeau, né à Tournay le 20 juillet 1765 et baptisé le 1^{er} août suivant à Saint-Jacques,

épousa, le 2 août 1786, Joseph-Charlotte-Françoise-Ghislaine *de Roisin* de Rongies, fille de Charles-Joseph, baron *de Roisin*, et de Marie-Maximilienne, baronne *de Plotho*. De cette union vinrent trois enfants, un fils et deux filles, dont l'une s'établit en Hollande et l'autre se maria avec N. *le Ducq*, et puis :

IX. Louis-Agathe-Édouard DE BLOIS D'ARONDEAU, né à Tournay et baptisé à Saint-Nicolas le 1^{er} juin 1787, épousa, en 1814, Charlotte-Adélaïde-Marie-Thérèse *Colins* de Quiévreachain, née à Valenciennes le 11 mai 1781, fille de Jean-Pierre-Joseph, marquis de Quiévreachain, capitaine d'infanterie au service de France, mort à Wurtzbourg le 23 janvier 1795, et de Marguerite-Angélique-Louise *Colins* de Tarsienne, sa cousine. De ce mariage sont nés deux enfants :

- 1^o Léon-Louis-Ghislain, vicomte, né en 1815;
- 2^o Maurice, né en 1817.

BLOMMAERT (DE), originaire d'Audenarde, obtint le 2 juin 1774 le droit de porter d'argent à trois roses de gueules, boutonnées d'or, feuillées et soutenues de sinople, qui est de Bloemaerts, de Gueldre; le heaume d'argent, grillé et liseré d'or, fourré d'azur, aux hachements d'argent et de gueules, et, pour cimier, une rose de l'écu. Ses alliances sont avec *van der Stichele*, *Lunden*, *Cools* et *de Dopff*.

Jacques-Emmanuel-Marie, fils de Jacques-Benoît-Joseph, baron DE BLOMMAERT DE SOYE, membre de l'ordre équestre de la province de Namur, et de Marie-Cornélie *van der Kun*, petit-fils de Maximilien-Jean-Joseph, natif de Bruxelles, a de sa femme, baronne *de Dopff*, qu'il a épousée à Liège le 5 octobre 1838, trois enfants, savoir :

- 1^o Léon-Jacques-Marie, né le 14 août 1839;
- 2^o Émile-Alexandre-Jacques-Marie, né le 29 juillet 1840;
- 3^o Marie-Jacqueline, née le 30 septembre 1841.

BLONDEL DE BEAUREGARD DE VIANE (DE) porte de sable à la bande d'or.

La plupart des généalogistes ont fait l'histoire de cette famille, les uns d'une manière succincte, les autres d'une manière expansive. De nos jours, le généalogiste de Courcelles a réuni et groupé, dans un abrégé analytique, ces divers travaux; nous pensons pouvoir reproduire ce résumé sans déroger au plan que nous nous sommes prescrit :

« La maison de Blondel, témoigne Courcelles, est recommandable par la pureté de son origine, les nombreuses possessions seigneuriales et titrées qui

ont fait l'apanage de ses diverses branches, les alliances immédiates qu'elle a toujours contractées avec les maisons les plus illustres de France et des Pays-Bas, et surtout pour les services éminents qu'elle a rendus à nos rois, depuis plusieurs siècles, dans nos armées, dans le commandement de nos places de guerre et dans la haute magistrature. Elle est issue, au sentiment de l'historien de Cambrai, d'un puîné de la maison de Gonnellieu, l'une des plus considérables de l'ancienne chevalerie du Cambrésis, où elle florissait vers le milieu du xi^e siècle, dans la personne de Hugues de Gonnellieu, chevalier, bienfaiteur, en 1060, de l'abbaye d'Honnecourt, près de Cambrai. Le titre du tournoi d'Anchin, de l'an 1096, fait mention de Wautier de Gonnellieu, de Williaume de Vailly, son frère, et de Williaume, dit Blondel, son neveu. Les mêmes comparaissent dans une charte de l'an 1102, en faveur de l'abbaye de Saint-Aubert; et Guillaume Blondel est encore nommé, parmi les barons et chevaliers du Cambrésis, dans une charte de Hugues, châtelain de Cambrai et seigneur d'Oisy, en faveur de l'abbaye du Mont-Saint-Éloy, du mois de juillet 1129. De plus, on trouve plusieurs sujets de la même maison depuis l'an 1170 jusqu'en 1215; mais la filiation n'est établie que depuis Baudouin Blondel, premier du nom, chevalier, qui accompagna le roi saint Louis dans sa dernière croisade en 1270 et fut tué à la fameuse bataille de Woeringen en 1288. Il avait épousé Béatrix de Rosoy, fille de Roger, sire de Rosoy en Thiérache, et arrière-petite-fille de Clérambault, sire de Rosoy, et d'Élisabeth de Namur; cette dernière, fille de Godefroi, comte de Namur, époux, vers l'an 1088, de Sybille de Château-Porcien. Les enfants de Baudouin I^{er} et de Béatrix de Rosoy furent entre autres : Jean BLONDEL, chevalier, seigneur de Sailly, et Baudouin ou Ghislain BLONDEL.

« De Jean BLONDEL, chevalier, et d'Agnès de Furnes, sa première femme, sont sorties quatre branches principales :

« 1^o Les seigneurs de Sailly, vicomtes de Vadancourt en Vermandois, qui ont donné un vaillant capitaine, au commencement du xv^e siècle, dont le fils aîné du second lit fut gouverneur de Saint-Valéry et de Malmaison, pour le duc de Bourgogne, grand-prévôt de Cambrai en 1455, gouverneur des terres de Crèvecœur, d'Arleux et de Rumilly en 1465. Sa postérité s'est éteinte dans la personne d'Antoine BLONDEL, premier du nom, vicomte de Vadancourt, seigneur de Bayenpont, reçu conseiller au parlement de Paris le 17 août 1588, puis conseiller d'état, et du conseil-privé du roi. Cette branche s'était alliée aux maisons d'Astiches, de Belleval, d'Espinoy, de la Fosse, de Fromezelles, de Givenchy, d'Harlebeck, de Hellin, de Lambres, de

BLONDEL DE BEAUREGARD DE VIANE.

Maignac, de Maraville, de Noyelles, du Peschin, de Preud'homme, de Ricamez, de Rouvroy Saint-Simon, de Vignon, etc.

« 2° Les seigneurs et barons de Cuinchy, sortis au sixième degré de la branche précédente, et éteints l'an 1684, après avoir donné des gouverneurs, des grands-prévôts et grands-baillis de Cambrai, de Tournay, de Mortagne, de Saint-Amand, de Lille, de Wavrin et de Philippeville, plusieurs colonels et officiers de marque au service de France et un lieutenant-général des armées de Sa Majesté Louis XIV, et s'être alliés aux maisons de *Beaufort, de Mercatel, de Bercus, le Blanc de Cauroy, Blondel-Oudenhove, Bonnières de Guines, de Bosq de Maesdam, del Campo, de Cantaleu, de Chaumejan-Fourilles, Diedemen de Riandrie, de Hennin de Ghislenghien, l'Hospitalier, d'Ydeghem, Imbert de la Bazecque, de Lannoy d'Ablain, de Logenhagen, du Mesnage, de la Motte du Tronquoy, Oudart de Cuinchy, de la Porte, de Proisy, Rosel de Hordaing, de Saint-Venant, de Stanley, de Tenremonde, de Verreycken, de la Viefville-Steenvoorde, de Villasera, etc.*

« 3° Les barons DE BLONDEL DE BEAUREGARD, formés au huitième degré par Louis BLONDEL, chevalier, seigneur de Beauregard, des Haut-Bois, de Baillelet, d'Havrincourt, d'Hainville, de Bois-l'Esquier, qui fut gouverneur de Bapaume et commissaire ordinaire des montres des gens de guerre en 1572 pour le service de Sa Majesté Catholique en Flandre, Artois, Hainaut, Cambrésis et Tournaisis. Cette branche a donné plusieurs officiers supérieurs au service de France et s'est alliée aux maisons de *Bertoul d'Herboval, du Breuil-Helion, de Cambry du Châtelet, de Cardevacque-Beauvoir, du Carieul, de Grebert de Doulcy, de Martigny, le Merchier du Payage, de Mortagne-Landas, de la Motte-Baraffe, de Partz, Desprez de Rochaincourt, de Reissenbach, Snouck de Hultsberg, Wachat, etc.*

« 4° Les barons de Drouhot, formés par Jean DE BLONDEL, sixième du nom, écuyer, seigneur du Barlet et de Hainville, mort en 1643, second fils de Jean V, chevalier, seigneur de Beauregard, et de Marie de Cambry. Cette branche a donné un lieutenant-général et plusieurs capitaines et officiers supérieurs au service d'Espagne et deux colonels au service des rois Louis XIV et Louis XV, et s'est alliée aux maisons de *du Bus, de Carondelet de Tumery, de Caulaincourt, Corps des Gouttes, Drouhot de Féchain, Rodrigue, Le Vasseur de Valhuon, Wyts de la Boucharderie, etc.* Elle subsistait l'an 1772 en trois mâles et trois demoiselles.

« Les armes de ces quatre branches de la maison de Blondel sont : de sable à la bande d'or, l'écu timbré d'un casque taré au tiers, orné de ses lambrequins d'or et de sable et sommé d'une couronne de marquis. Supports :

deux griffons d'or armés et langués de gueules. Cimier : une aigle essorante de profil de sable. Cri de guerre : Gonnellieu.

« Baudouin ou Ghislain BLONDEL, second fils de Baudouin I^{er}, est auteur d'une nombreuse postérité, substituée aux nom et armes d'une branche de la maison de Joigny. Cette branche de la maison de Blondel s'est subdivisée en trois rameaux :

« 1^o Les seigneurs de Longvilliers, de Méry et de Canteleux, titrés de barons et de marquis de Bellebrune en Boulonnois, qui ont donné un écuyer tranchant du roi Louis XI, sénéchal et gouverneur de Ponthieu, ainsi que son fils, qui fut gentilhomme ordinaire de la chambre de Charles IX et chevalier de son ordre en 1570. Antoine, l'un des petits-fils de ce dernier, fut lieutenant-général des armées du roi, de la promotion du 10 juillet 1652; deux frères d'Antoine furent reçus chevaliers de Malte de minorité en 1611 et 1618, et un troisième fut capitaine au régiment des gardes françaises, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi Louis XIII, puis maréchal-de-camp le 26 novembre 1652. Cette branche s'est alliée aux maisons d'*Ailly d'Annery, de Boulainvilliers de Bournonville, de Bethune-Locres, de Caruel-Boranc, de Courteheuse d'Antigny, de Créquy, Crespieu d'Ambricourt, des Essarts de Meigneux, d'Estampes-Valançay, de Fay, de Forcet, de Hallewyn-Tronchiennes, de Harville des Ursins, de Marle, de Mouchy, de Morainvilliers, de la Motte de Bellebrune, de Roussel d'Orville, de Vion de Tessancourt, etc., etc.* Ce rameau écartelait aux 1 et 4 de gueules, à l'aigle d'argent, qui est de Joigny; aux 2 et 3 d'argent à trois aiglettes de gueules, becquées et membrées d'azur, qui est de Marle.

« 2^o Les seigneurs de Bellué en Bordelais, formés par Charles DE BLONDEL de Joigny de Bellebrune, frère d'Antoine, lieutenant-général des armées du roi Charles, fut seigneur de Boisguillaume, capitaine de cent hommes d'armes, maître-d'hôtel du roi Louis XIII et commandant dans les ville et château de Blaye. Ses descendants ont tous porté les armes dans divers grades et se sont alliés aux familles de *Ferrand, de Cosson de l'Isle et Daulède de Pardaillon*. Dans les preuves qu'ils firent, en 1734, pour les pages de la petite écurie du roi (de France), on voit qu'ils portaient les armes de Joigny sans écarteler de Marle.

« 3^o Le rameau des barons de Pamele, bers de Flandre, séparé des seigneurs de Méry et de Longvilliers, vers la fin du xiv^e siècle; ce rameau, décoré de la chevalerie héréditaire, par diplômes des 20 septembre 1581 et 9 décembre 1588, a donné plusieurs conseillers et un chef président du conseil-privé de l'empereur, et s'est allié aux maisons d'*Alaert, de*

Breydel, de Cambronne d'Argoules, de Carnin, de Carondelet, de Cauwenburgh de Cayen, de la Chapelle, de la Corona, de Courteville-Linden, d'Evora y Vega, de Griboval, de Grimaldi, de Gruutere, d'Hallewyn, van den Heede, de Herselles, de Lichtervelde, de Lieres, de Maldeghem, de Mamez, de Montmorency-Croisilles, du Quesnoy d'Audenaerde et de Pamele, de Renty, de Saint-Aldegonde, de Steenhuis, de Toutedville, de la Vieville, de Vlaminckpoorte, de Wastines, de Winoc-Saint-Quentin, de Wynckelman, etc. Théodore, comte de Joigny de Pamele, époux de dame Rose d'Ennetières, chef actuel de cette branche, est le seul qui ait postérité. Les armes de cette branche sont : écartelé au 1 et 4 de gueules, à l'aigle d'argent aux 2 et 3 fascés de gueules et d'or. »

Il n'entre pas dans mon plan de développer ces subdivisions; il m'importe seulement de faire apprécier l'ancienneté et l'illustration de la famille de Blondel de Beauregard de Viane, inscrite parmi la noblesse belge; j'ai vu ses archives qui sont complètes. Voici sa généalogie :

I. Jean BLONDEL, seigneur de Saily, grand-bailli du Vermandois en 1328, auquel succéda, en 1332, Fauvel de Vadancourt, épousa en premières noces Agnès de Sucre, et en secondes noces Alix le Preud'homme, fille d'Alard, seigneur de la Mayrie d'Anappe, d'Halluin et de Crux, et de Mahaud *ly* Prevost de Basserode, morte en 1305. Selon la note analytique de Courcelles, Jean BLONDEL, grand-bailli du Vermandois, est fils de Baudouin, chevalier, qui accompagna saint Louis dans sa dernière croisade, en 1270, et de Béatrix de Rosoy, fille de Roger, sire de Rosoy. Carpentier a trouvé que Jean BLONDEL fut seigneur d'Erpy, et Saint-Genois a lu, dans les papiers domestiques de la famille, qu'il fut inhumé à Saily lez-Bours, où il fonda un obit et donna six rasières de grain aux pauvres. Le graduel, continue ce dernier auteur, en fait mention en ces termes : *Obitus nobilis equitis Joannis de Blondel et dominæ Agnetis de Furnes, conjugis*. Saint-Genois a bien lu, mais il a eu sous les yeux une copie fautive. Jean BLONDEL, mort l'an 1368, eut de sa femme, Agnès de Sucre :

1° Simon, qui suit :

2° Guillaume, grand-bailli du Vermandois en 1356, devint probablement conseiller au parlement de Paris, en 1366, conjointement avec Guillaume de Recourt, Pierre de Mont, Jean de Melun et plusieurs autres gentilshommes artésiens.

II. Simon, dit Baudouin BLONDEL, chevalier, seigneur de Saily en 1368, épousa Béatrix de la Fosse, fille d'Hoston de la Fosse, seigneur d'Ayette, et de Béatrix de Hainecourt. De ce mariage sont issus :

BLONDEL DE BEAUREGARD DE VIANE.

1° Jean, seigneur de Saily, écuyer de la chambre du duc de Bourgogne, Philippe-le-Hardi, en 1371, et puis premier écuyer de son écurie. Les écuyers de la chambre étaient tous de la première qualité; selon Olivier de la Marche, ils accompagnaient toujours le prince, couchaient auprès de sa chambre, dans laquelle ils pouvaient entrer à toutes heures, excepté lorsque le conseil s'y tenait; leur table était servie comme celle des maîtres d'hôtel. Quant à la charge de premier écuyer d'écurie, voici en quoi elle consistait : « Le premier
« écuyer, comme le remarque l'auteur des *Mémoires pour servir à l'Histoire
« de France*, t. 2, p. 61, avait plusieurs écuyers sous lui; ils marchaient à
« l'armée sous sa cornette. On lui rendait compte de toute la dépense qui se
« faisait pour l'écurie. Il portait l'étendard du prince; et lorsqu'il faisait
« quelque entrée solennelle, il portait devant lui l'épée et marchait immédiate-
« ment devant le prince. En temps de guerre, il avait le premier appartement,
« parce que c'était lui qui habillait le prince et lui mettait ses armes; en temps
« de paix, il avait le dernier appartement. Lorsqu'il était à l'armée, il avait sa
« table qui était servie comme celle du sommelier de corps. On ne sait point
« quels gages il avait. Quand le duc faisait quelque joute ou tournoi, le pre-
« mier écuyer avait tous les habits du prince et les couvertures du cheval qu'il
« avait monté dans le tournoi, quelque riches qu'ils fussent, excepté l'or pur
« et les pierreries qui restaient au prince. » On lit dans l'*Histoire de Bourgogne*,
par les Bénédictins, t. 3, p. 140 : « Avant son départ et même avant d'avoir
« eu les patentes de Sa Majesté pour ce voyage, le duc Philippe avait prévenu
« le duc de Bretagne et lui avait envoyé, le 2 du mois de juin 1394, Jean
« BLONDEL, son premier écuyer, avec un sommelier d'échansonnerie, un fau-
« connier et le valet de chambre qui lui présentèrent, de sa part, du vin de
« Bourgogne, des faucons et des tapisseries de Flandre. Il donna, vers le
« même temps, des sommes assez considérables à Philippe de Bar, son neveu,
« et à d'autres chevaliers et écuyers qui le devaient accompagner. Il partit au
« mois d'octobre et arriva à Angers le 16 du même mois; il avait à sa suite,
« dit Pierre de Monbertaut, son trésorier-général, 200 hommes d'armes, tant
« chevaliers qu'écuyers, et 50 arbalétriers. Entre les premiers étaient Philippe
« de Bar, son neveu, Henri de Berruyer, Guichard de Saint-Seine, Gilbert de
« Moulins, Louis de Poissy, Michel du Mesnil, Jean de Savoisy, Fouques
« Paynel, Louis Dauphin, Renaud Nantoillet, Tristan de la Craye, Guillaume
« Bertaut, Jean de Limbourg, Gilles de Berignin, Guillaume de la Tremouille,
« Guillaume de Lagny, Guyot d'Aigreville, Philippe de Jaucourt, Jean BLONDEL,
« Pierre de la Haye, Odonet de Champdivers, Jean Rhetel, Coppin Pallart,
« Gillequin de la Motte, Jean Huchon, Jean Henriet, Bertrand de Montaubert,
« Robert de Maligny, Renaud de la Motte, etc. » Le duc de Bourgogne, Phi-
lippe-le-Hardi, envoya, le 1^{er} mai 1396, son premier écuyer, Jean BLONDEL,
avec Robert d'Anguel, secrétaire du roi de France et le sien, vers le duc de
Milan, marquis de Montferrat, et le prince de Piémont et de la Morée, pour
terminer les différends qui étaient entre eux, au sujet du comte de Savoie et
de son pays au-delà des monts. Telle était l'estime que ce prince lui portait,

que, selon les mêmes historiens, le duc Philippe-le-Hardi le nomma pour être de la maison de ce prince quand il lui aura succédé au duché de Bourgogne et au comté de Flandre, conjointement avec « Bertrand de Chartres, Jean de « Russeul, déjà ses chambellans, qu'il veut être maintenus en leurs offices, « Jacques de Serins, Jean de Pouques, Gilles de Brolande, Pierre de la Tre- « mouille, Robinet de Florigny, Gavignon de Semur, le Loup de Vantoux, « Henri de Mussy, Damas de Busseul, le Borgne de Pouquières, Louis de Poissy, « Claude d'Echenon et Simon Bretel. Il veut que tous ses chevaliers et écuyers « occupent le même poste en la maison de son fils qu'ils auront à sa cour au « temps de sa mort. » On lit plus loin, même tome, p. 218 : « Dès que le « duc Jean eut pris possession du comté de Flandre, il envoya d'Arras le vidame « d'Amiens avec Jean BLONDEL, Jean de Nyelles et quelques autres, porter « réponse au roi de France et à son conseil, sur ce qu'on lui avait demandé « de leur part et à la duchesse sa mère, quelques jours avant la mort de cette « princesse, et à quoi il n'avait pu répondre plus tôt à cause de l'embarras où « cette mort précipitée l'avait jeté. Ce qu'on leur avait demandé, concernait « la guerre que le roi voulait faire aux ennemis de l'état, qui troublaient la « tranquillité de ses sujets; et la taille nouvelle qu'il avait mise sur tout le « royaume, afin d'avoir des finances suffisantes pour soutenir les frais de la « guerre. On demandait que la duchesse et le duc son fils, avec les princes « ses frères, approuvassent cette taille qui avait été imposée sur les pays de « leur dépendance, comme sur tous les autres, et que, comme princes du sang, « ils fussent disposés à servir Sa Majesté en cette guerre.

« Les réponses (portées par J. BLONDEL) sont en substance que le duc et les princes « ses frères sont très-disposés à employer leurs corps, leurs biens, leurs pays « et leurs sujets au service du roi et de l'état, contre leurs ennemis; que la « taille nouvellement imposée paraît juste et même nécessaire pour avoir de « quoi fournir aux frais de la guerre; mais qu'en fatiguant beaucoup les sujets « du roi, Sa Majesté en tirera peu de secours, à moins que l'on n'ait soin de « faire mettre les deniers qui en proviendront en mains sûres, et de se rendre « maîtres de la disposition qui s'en fera, afin qu'ils soient tous employés aux « frais de la guerre et au bien de l'état, et non détournés ailleurs, comme l'ont « été les deniers de la dernière taille imposée l'année précédente. Quant à ce « qui regarde l'imposition de la taille sur les pays de Bourgogne, de Limbourg « et de Nevers, appartenant au duc et à ses frères, leur réponse est qu'ils sen- « tent si vivement l'épuisement, la pauvreté et la misère où les précédents « impôts ont réduit leurs sujets et l'impuissance où ils sont de payer ce qu'on « leur demande pour satisfaire à cette imposition nouvelle qu'ils offrent de « payer eux-mêmes à leur décharge et au profit de l'état et du royaume les « sommes de deniers à quoi pourront monter les tailles nouvellement imposées « sur tous leurs pays, terres et seigneuries. » De grands malheurs accablèrent bientôt l'Artois et la Picardie; tous les ressorts d'une organisation mal coordonnée se relâchèrent; c'est alors que Jean BLONDEL, qui avait servi avec dévouement la maison de Bourgogne, se tourna du côté de la cour de France. Mons-

BLONDEL DE BEAUREGARD DE VIANE.

trelet raconte cet événement dans ses *Mémoires*, sous l'année 1425, t. 2, p. 13, en ces termes : « Le seigneur de Longueval, Renaud, son frère, Jean BLONDEL, le seigneur de Saint-Simon, Jean de Mailly, le seigneur de Maucourt et plusieurs autres chevaliers de Vermandois et d'environ, qui toujours avaient tenu le parti de Bourgogne, s'assemblèrent en la ville de Roye en Vermandois pour avoir avis et délibération ensemble, comme ils pourraient résister aux gens d'armes, qui souvent dévastaient aucunes de leurs villes, de leurs amis et de leurs gardes, et vivaient indûment sur le pays, dont moult leur déplaisait après qu'ils étaient retournés des courses, sièges et assemblées que par avant avait faites messire Jean de Luxembourg pour la conquête de la comté de Guise : lesquels venus audit lieu de Roye, en y eut aucuns qui s'allièrent ensemble et firent alliance pour résister contre lesdits gens d'armes. Les autres, doutant dudit Luxembourg, s'excusèrent en conseillant qu'une autre journée fût prise, dans laquelle fût envoyé message propice devers messire Jean de Luxembourg pour avoir son opinion, et si c'était de son gré que tels destroits fussent faits à ceux qui sur ce se départiraient. Néanmoins les autres n'entendirent point à la besogne si avant que depuis elle s'apparut : et pourtant se retrahirent tout coyement d'être à telles assemblées. Toutes fois le seigneur de Longueval, Renaud son frère, messire Jean BLONDEL, le seigneur de Maucourt, Pierre de Recourt et plusieurs autres leurs alliés continuèrent en cette besogne et conclurent ensemble de se tourner du tout du parti du roi Charles et mirent dans plusieurs villes et forteresses, dont les uns étaient seigneurs et les autres capitaines, gens de par eux les plus forts, mais bientôt leur intention vint à connaissance, pourquoi assez brièvement ils furent en grande cache; et toutes leurs villes, terres et seigneuries furent mises en la main du roi d'Angleterre : et avec ce la plus grande partie appelée à ban. Ainsi se rendirent tous sujets et tinrent tout pleinement le parti du roi Charles, menant guerre de nuit et de jour au pays du roi Henri et du duc de Bourgogne; dont moult de gens furent émerveillés parce que ledit seigneur de Longueval et aucuns des autres dessusdits avaient tout le temps servi le duc de Bourgogne et tenu son parti; mais ils s'excusèrent en disant que c'était par les déplaisirs que leur avaient faits et faisaient encore chaque jour les gens du sire Jean de Luxembourg : puis ils disaient qu'ils aimaient mieux mettre en aventure de perdre tous leurs biens que de vivre en telle subjection : jaçoit ce que depuis eurent beaucoup à souffrir : il en y eut d'exécutés à mort. »

Les propriétés que Jean BLONDEL relevait du duc de Bourgogne furent immédiatement confisquées. Par représailles et dans l'espoir de rentrer dans ses seigneuries, il surprit le fort de Malmaison, à deux lieues de Cateau-Cambrésis, lequel, selon le témoignage unanime de tous les chroniqueurs de l'époque, passait pour un des endroits les plus formidables et les mieux fortifiés. Comme la surprise de ce fort est un épisode remarquable de la biographie de Jean BLONDEL, nous le décrivons ici en entier, tel que Monstrelet le raconte dans le tome deuxième de ses *Mémoires*, pag. 33, vers. : « Au commencement de cet an (1426), fut

BLONDEL DE BEAUREGARD DE VIANE.

« prise la forteresse de la Malle-Maison, séant à deux lieues près du Château en
 « Cambrésis, laquelle était à Jean de Lens, seigneur de Liedekerque et évêque
 « de Cambrai, à cause de son évêché : et la prit messire Jean BLONDEL, tenant
 « le parti du roi Charles, accompagné de ses gens, qui étaient en petit nombre.
 « Dedans icelle était capitaine par ledit évêque un bel écuyer nommé Wautier
 « de Baillon, qui fut trouvé en son lit. Et entretemps les dessusdits, en tra-
 « versant les fossés parmi l'eau et montant par échelles dedans la basse-cour
 « audit lieu, prirent le guet et après ils s'embuchèrent devant le pont du donjon,
 « et au matin, quand le portier avala ledit pont, ils saillirent sur, les épées
 « droites, et occirent et tuèrent ledit portier : puis entrèrent tout paisible-
 « ment dedans sans y trouver quelque défense, empêchement; jaçoit ce que fut
 « la plus forte place et mieux gardable qui fût en toutes les marches es pays
 « d'environ, pour laquelle prise tout le pays ce sachant fut mis en grand effroi,
 « et même ceux du Château en Cambrésis, et ledit évêque qui céans était
 « à cette heure, furent moult grandement émerveillés que ce pouvait être,
 « car pour lors n'était audit pays nouvelle de nulle guerre : toutefois l'évêque
 « de Cambrai envoya aucuns de ses gens avec grande partie de la communauté
 « dudit château jusqu'audit lieu de la Malle-Maison, pour savoir et connaître
 « qui c'était, et eux là venus et arrivés, parlèrent à aucuns de ceux qui l'avaient
 « prise : lesquels, par malice, firent leur cri de Bourgogne et de Luxembourg :
 « et pourtant les dessusdits envoyés s'en retournèrent en ladite ville du Châ-
 « teau en Cambrésis. Et bref ensuivant, ledit messire BLONDEL se pourvut de
 « vivres et de gens en abondance : et après commencèrent à courir et à fouler
 « le pays de Cambrésis et plusieurs autres en faisant maux inestimables,
 « avec lesquels s'assemblerent par plusieurs fois à faire lesdites courses aucuns
 « des gens du duc de Bourgogne et de messire Jean de Luxembourg : et entre-
 « temps icelui évêque envoya par devers le duc de Bourgogne, savoir si c'était
 « de son consentement que sa forteresse avait été prise. Auquel fut répondu
 « que non, ains serait conforté et aidé par ledit duc tant qu'il reaurait sa
 « forteresse.....

« En après le duc de Bourgogne alla à Mons en Hainaut, avec lui grand nombre
 « de ceux de son conseil : et là, comme dit est, constitua plusieurs officiers
 « natifs du pays pour gouverner la seigneurie d'icelui : auquel lieu, par sauf-
 « conduit, alla ledit messire Jean BLONDEL qui, par ledit duc fut plusieurs fois
 « sommé et requis de rendre et restituer à l'évêque de Cambrai sa forteresse ;
 « auxquelles requêtes il ne voulut en rien obéir ; mais en dissimulant, s'ex-
 « cusait aucunement. Toutefois ledit duc de Bourgogne et son conseil con-
 « clurent et délibérèrent de bailler gens et aide audit évêque pour assiéger et
 « reconquérir sa forteresse. Et pour ce faire, ledit évêque manda ses amis et
 « se mit en armes à tout ce qu'il peut avoir de gens. Pour lequel aider et
 « reconforter, y furent commis et établis, de par le duc de Bourgogne, messire
 « Guillaume de Lalaing, bailli du Hainaut, le Bègue de Lannoy, chevalier,
 « gouverneur de Lille, et aucuns autres nobles hommes et certain nombre de
 « gens d'armes, durant lequel temps ledit messire Jean BLONDEL oyant ces

BLONDEL DE BEAUREGARD DE VIANE.

« nouvelles et sachant que ledit duc de Bourgogne avait son fait mal agréable, « condescendit à traiter, conclut et délibéra de rendre la forteresse, moyennant « que sa paix serait faite devers le duc de Betfort et le duc de Bourgogne : « et si lui seraient rendues ses forteresses et seigneuries, lesquelles étaient en « la main du roi Henri de Lancastre comme confisquées, et avec ce, emporte- « raient lui et ses gens tous leurs biens, et si auraient pour dépens quatre « mille écus : lesquelles choses en conclusion lui furent accordées et promises, « et de ce baillée sûreté. Et par ainsi délivra la Malle-Maison en la main de « Balthazar, bâtard du Questroy, qui, de par le duc de Bourgogne, y fut com- « mis et institué à la garder à une certaine espace de temps. Et pour payer « ladite somme et autres frais, fut mise sus une grande taille par tout le pays « de Cambrésis, tant sur gens d'église comme autres, lesquels à ce payer « furent contraints très-rigoureusement. Après lesquelles besognes, par le « consentement dudit évêque et d'aucuns autres du pays, fut ladite forteresse « de la Malle-Maison abattue et dutout démolie, dont ce fut grand dommage; « car c'était la nonpareille et la mieux édifiée qui fût en tout le pays à l'en- « viron et le plus fort lieu. Ainsi messire Jean BLONDEL, par force de mal « faire, vint à son intention, et fut, comme dit est, restitué et remis en la « possession de tous ses héritages et édifices. » Jean BLONDEL était alors d'un âge assez avancé pour désirer une vie paisible et tranquille, sous la protec- tion de la maison de Bourgogne, dont les derniers événements ne cessaient de consolider la puissance et la grandeur. Sa femme était Louise *d'Escaubeque*, qui était peut-être fille de Jean Sauvage, seigneur d'Escaubeque, chan- celier de Bourgogne. Il eut de sa femme deux enfants, un fils et une fille, savoir :

A Jean, seigneur de Sully, suivit constamment la fortune de son seigneur le duc de Bourgogne, qui lui accorda sa confiance. On doit lui attribuer ce que Moustrelet rapporte, au tome 2^e de ses *Mémoires*, page 41, au sujet du fort de Montorgueil. Voici le texte de ce chroniqueur contemporain : « Item en l'an 1426 rendit son esprit à « Dieu le comte de Namur qui avait grand âge; lequel avant sa mort avait vendu au « duc de Bourgogne sa comté de Namur et ses appartenances. Après la mort du comte, « le duc se retira en ce pays pour avoir possession des bonnes villes et forteresses, « lesquelles, sans contredit, lui firent pleine délivrance et furent lors par le duc « commis gouverneurs et capitaines, tels que bon lui semblait. A cause du voisinage, « les Liégeois n'en furent guères joyeux; même cela leur vint à déplaisir, redoutant « la puissance du duc et puisque depuis longtemps ils n'aimaient point sa seigneurie, « ni celle de ses ancêtres, le duc Jean son père et le duc Guillaume son oncle les « ayant autrefois vaincus et subjugués. Or ils avaient alors en leur puissance une « forte tour située près de Bouvines, laquelle, comme on disait, était de la seigneurie « de Namur et la convoitait le duc de Bourgogne. A ce sujet commencèrent aucunes « rumeurs et haines et le duc de Bourgogne retourna en son pays et fit secrète- « ment assembler certain nombre de gens d'armes qu'il envoya, sous la conduite de « messire Jean BLONDEL et Gérard, bâtard de Brimeu, vers le pays de Liège, pour « prendre la tour de Montorgueil. Dès qu'ils furent arrivés auprès d'elle et qu'ils se « fussent préparés à dresser leurs échelles, ils furent aperçus et déconfits aussitôt;

BLONDEL DE BEAUREGARD DE VIANE.

« pourquoi sans chose faire, ils retournèrent en leur pays. » Jean BLONDEL épousa N. le Roy, dont deux enfants, une fille et un fils, savoir :

* Marie, décédée en 1537, se maria avec Guillaume de Croix, dit *Dramez*, veuf de Marie Foubert, enfant d'Othon de Croix, seigneur de Wasquehal, et d'Alix de Regnières. Ils sont les auteurs des comtes de Clerfayt.

** N. épouse N. Pouillon, et en eut une fille nommée Jeanne Blazet, qui se maria avec Jean de la Grange, conseiller de la gouvernance, à Lille. Je ne sais comment le fief de Sillery sortit de la famille Blondel. Cependant on lit dans le tome 3^e des *Archives généalogiques* de M. Lainé, art. Rume, page 10 : *Adrien de Rume avait épousé, avant l'année 1555, damoiselle Marie de Beconul, fille de Jean de Beconul, seigneur de Sillery, et de Jacqueline Blazet.*

B Jeanne, femme de Jean de le Lacherie.

2^o Baudouin, qui suit :

3^o Louise, mariée à Pierre Pontrohart :

4^o Jeanne, femme de Jean Cannart, peut-être le chancelier de Bourgogne, de ce nom, choisi par Philippe-le-Hardi pour membre du conseil du comte de Nevers. Voici comme l'*Histoire de Bourgogne*, par les Bénédictins, tome 3^e, p. 95 et 96, parlent de ce Jean Cannart : « Le duc Philippe-le-Hardi établit, par son testament un conseil pour aider le comte de Nevers, son fils, dans ses affaires et entreprises importantes, et il n'y met que ceux dont il a éprouvé pendant long-temps la sagesse, l'habileté, l'attachement et la fidélité, savoir : Pierre d'Orgimont, chancelier du Dauphiné; Jean de Vienne, amiral de France; Jean Cannart, vidame de Reims et chancelier de Bourgogne; Gui et Guillaume de la Tremouille, ses chambellans; Anceau de Salins, Olivier de Jussey et Guy de Pontallier, maréchal de Bourgogne; et puis il nomme exécuteurs de ce testament le roi son neveu, le duc de Berri son frère, la duchesse de Bourgogne sa femme, le comte de Nevers son fils, le duc de Bourbon son cousin, le chancelier de Dauphiné, Pierre d'Orgimont, Gui, sire de la Tremouille et de Sully, Jean de Vienne, amiral de France, Jean Cannart, chancelier de Bourgogne, Guillaume de la Tremouille, Gui de Pontallier, maréchal de Bourgogne, Anceau de Salins et Oudart de Chazeron. Il leur donne le pouvoir d'interpréter ce qu'il pourrait y avoir d'obscur; veut qu'après sa mort ils aient la possession et jouissance de tous ses biens, meubles et immeubles, jusqu'à ce qu'ils aient pleinement satisfait aux dispositions de ses dernières volontés. »

5^o Marie, femme de Noël de Farvacques, mort le 9 novembre 1436.

III. Baudouin, dit Baujois, BLONDEL, chevalier, chambellan de Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne, suivit la fortune de son seigneur. Il se trouva à la bataille de Mons en Vimeu, en 1421, où il reçut le surnom de seigneur ou chevalier de Pequigny. Pour faire comprendre ce sobriquet, nous emprunterons quelques lignes à l'*Histoire des ducs de Bourgogne*, par Barante : « Cependant une partie des Dauphinois, ayant vu la déroute des gens du duc, s'était élancée à leur poursuite. Cette division fut secourable aux Bourguignons. La victoire leur demeura. Ils rompirent et mirent en fuite

BLONDEL DE BEAUREGARD DE VIANE.

« ce qui leur était resté opposé. Le duc lui-même fut si âpre et si animé
« au combat, qu'il suivit long-temps la rive de la Somme, poursuivant les
« Dauphinois. Il en prit même deux de sa main. En même temps, le sire
« de Rosimbos avait relevé la bannière de Bourgogne et rallié une partie
« des fuyards. La journée se déclara ainsi pour le duc de Bourgogne, et il
« échappa miraculeusement à un si grand péril par la victoire. Saintrilles
« et les principaux chevaliers du dauphin furent faits prisonniers et emme-
« nés à Abbeville. Ceux des Bourguignons qui s'étaient enfuis en abandon-
« nant leur seigneur, reçurent de lui un accueil sévère. Quelques-uns étaient
« de sa maison ; il les en chassa ; on les surnomma les chevaliers de Pec-
« quigny, et il leur fallut long-temps pour effacer, par leur bravoure, cette
« honteuse tache. » Baujois BLONDEL épousa, en premières noces, Marie de
« *Maraville*, dite *Badar*, et en secondes noces, en 1415, Catherine de
« *Lambres*, dame de Cambrin, de Mancicourt et de Le Gorre, décédée en 1425,
« fille unique de Hugues, seigneur des mêmes lieux, et de Catherine de
« *Loyencourt*.

Il eut du premier lit :

- 1° Simon, sans hoirs ;
- 2° Marguerite, femme de Jacques *Hellin*, dit *Lefebvre* ;
- 3° Marie, femme de Simon de *Ladrière* ;

Du second lit :

- 4° Jean, qui suit :
- 5° Nathalie, dame de Mancicourt, mariée à Jacques de *Givenchy* ;
- 6° Marie, femme de Jacques *Douchet*, dit *Clabaut* ;
- 7° Jossine, femme de Jean *Belleval* ;
- 8° Julienne, femme d'André d'*Harlebeke*.

IV. Jean, dit Tristan, BLONDEL, écuyer, seigneur de Mancicourt, en Ostrevant, et de Le Gorre, grand-prévôt de Cambrai en 1453, bailli de Crèvecœur, d'Arleux et de Rumilly, épousa Marie de *Rouvroy*, dite de *Saint-Simon*, fille de Jean, dont :

- 1° Antoine, seigneur de la vicomté de Vadancourt, près de Guise, épousa Hélène *Vignon* ; il eut sa résidence au Vermandois, et son cousin Oudart BLONDEL s'étant retiré en Flandre, il prit les armes pleines de sa famille. Antoine BLONDEL, vicomte de Vadancourt, eut, entre autres enfants :

Baudouin, vicomte de Vadancourt, mort en 1514 à Valenciennes, et inhumé chez les Cordeliers, épousa Claudine de *Maignac*, fille de Maurice, maître-d'hôtel du duc de Nemours, et de Jeanne Le *Carlter*, dont :

BLONDEL DE BEAUREGARD DE VIANE.

Jean, vicomte de Vadancourt, seigneur de Bayenpont lez-Guise, mort le 16 avril 1590 et enterré au milieu du chœur de l'église de Saint-Pierre, à Guise, épousa en premières noces Catherine de Noyelles, et en secondes noces Jeanne d'Espinoy, fille d'Antoine, seigneur d'Harcourt. Il eut de premier lit deux enfants, savoir : 1° Antoine, vicomte de Vadancourt, seigneur de Bayenpont, conseiller au parlement de Paris le 17 août 1588, puis conseiller d'état et privé du roi de France, mort sans postérité; — 2° N., vicomtesse de Vadancourt, dame de Bayenpont, après son frère, inhumée à Saint-Pierre de Guise auprès de ses parents, se maria avec N. du Peschin, gouverneur de Guise; ** Phillpote, mariée vers 1510 avec Guillaume de Fromezelles, seigneur de Verchoeq.

- 2° Jean, qui suit :
- 3° Jacques servit en France, en Italie et aux Pays-Bas. Il fut inhumé à Saint-Aubert de Cambrai, et n'eut pas d'enfants de sa femme, qui fut fille de Jean Linchart;
- 4° Jean-Baptiste, chanoine de Saint-Aubert;
- 5° Ghislain, échevin de Cambrai;
- 6° Roberte, mariée en 1445 à Matthieu Cailleu, écuyer, pannetier du duc de Bourbonnois;
- 7° Marguerite, dame de Rullecourt, se maria avec Jean, seigneur de Ricamez, en Artois.

V. Jean, dit Tristan, BLONDEL, chevalier, seigneur de Mancicourt, de Le Gorre, d'Hainville, bailli de Crèvecœur en 1469, grand-prévôt de Cambrai, épousa en premières noces Jeanne de Proisy, veuve de Jean Creton, chevalier, seigneur de Mauville lez-Douai, conseiller de Jean de Bourgogne, évêque de Cambrai, décédée sans enfants, et en secondes noces, par contrat du 25 juillet 1468, Marie Rosel, dite de Wingte, dame de Hordaing, veuve de Michel Bullecourt, fille de Gui Rosel, seigneur de Hordaing et de Marie de Molembais. Comme chef de branche cadette, il écartela son écu des armes de de Lambres, et l'usage en fut conservé jusqu'en 1585 par la branche de Cuinchy, et jusqu'en 1650 par celle de Beauregard. De ce second lit est issu :

VI. Antoine BLONDEL, seigneur de Mancicourt, de Le Gorre, de Hordaing, d'Hainville et de Beauregard, reçut le jour en 1469 et fut tenu sur les fonts baptismaux par le grand bâtard de Bourgogne qui lui donna son prénom; il épousa Agnès Oudart, dame de Cuinchy-le-Prévôt et de Cuinchy-le-Baudouin près de Douai, ainsi que de Beauregard, fille aînée et principale héritière de Martin Oudart, d'Arras, seigneur, par acquet, des mêmes lieux, et de Catherine de Carnieux, qui était fille de Matthieu de Carnieux, maître-d'hôtel des ducs Philippe et Charles, et de Julienne de Bretecques. Antoine BLONDEL laissa les enfants dont voici les noms :

- 1° Jacques, auteur de la branche des seigneurs de Cuinchy;
- 2° Marguerite, femme de Jacques de Tenremonde, seigneur de Mérégnies, fille de Philippe, seigneur de Blainques, mort en 1540, et de Jeanne Bourgeois, qui était fille de Léon, dont deux enfants, un fils, mort en célibat, et une fille

BLONDEL DE BEAUREGARD DE VIANE.

nommée G rarde, dame de M rignies, qui se maria deux fois : en premier lieu avec Jean de *Cuinchy*, seigneur de Libersart, fils de Philippe et de Marguerite de *Croix*, et en second lieu avec Antoine de *Nedonchel*, seigneur du Quesnoy, sans hoirs ;

3^o Louis, qui suit :

4^o Marie se maria, le 16 ao t 1543, avec Philippe de *Saint-Venant*, dit Marchant, seigneur de la Cessoye et de Langle, fils de Baudouin, seigneur des m mes lieux, et de Catherine de *le Cambes*, dite *Ganthois* ;

5^o Antoine, chevalier, seigneur de Haut-Bois, par acqu t de Jean de Bethune, du Fayt, d'Havrincourt, gouverneur de Philippeville, premier commissaire-inspecteur des compagnies d'armes pour la Flandre, l'Artois, le Hainaut, le Tournais et Cambrai, ayant succ d  dans ces charges, conjointement avec ses fr res, au comte de Lalaing, puis colonel d'un r giment wallon, mort en c libat en 1578, institua pour l gataire universel son fr re, Louis BLONDEL, seigneur de Beauregard ;

6^o Florence, fille naturelle, mari e   N. *Gourdin*, de Douai.

VII. Louis BLONDEL, seigneur de Beauregard, enclave de Cuinchy, de Haut-Bois, de Baillelet, de Havrincourt, etc., mayor de la ville d'Arras le 17 avril 1536, gouverneur de Bapaume, commissaire ordinaire des montres des gens de guerre, re ut, le 12 janvier 1572, du duc d'Albe, gouverneur des Pays-Bas, la commission de lever une compagnie pour la garde du ch teau de Tournay. Il mourut le 9 mai 1581 et fut inhum  au ch eur de l' glise des Grands-Carmes,   Arras. Il  pousa, par contrat du 3 f vrier 1542, Marie de *Martigny*, dame de Lassus, fille de Louis, pr sident du conseil d'Artois, et de Jeanne de *la Salle*, laquelle vivait encore le 7 novembre 1592. Leurs enfants sont :

1^o Louis, seigneur de Haut-Bois, d'Havrincourt et de Hordaing, n  le 4^{er} octobre 1547, mort le 9 mars 1583,  pousa, le 31 mai 1579,   B thune, Livine *Snouck*, fille unique de Livin, seigneur de Hultsberg et de Walle, et de Marguerite *Petrins*, dame de Wiseghem, laquelle convola en secondes noces avec Louis d'*Alegambe*. Louis BLONDEL et Livine *Snouck* eurent :

  Marie, dame de Haut-Bois, de Hordaing et d'Havrincourt, se maria, par contrat du 9 juillet 1606, au ch teau de Wez, lez-Tournay, en premi res noces, avec Ferdinand de *Cardevacque*, seigneur de Beaumont, veuf de Madelaine de la Motte, qu'il avait  pous e en 1592, fils unique de Charles de *Cardevacque*, seigneur de Beaumont, et de Marie de *Briois*, baronne du pays de Lalleu, et en secondes noces avec Jean de *la Motte*, seigneur de Difque, capitaine-lieutenant au service d'Espagne, fr re germain de Madelaine de *la Motte* ci-dessus, mort en 1642, fils de Fran ois, seigneur de Baraffe, et de Bourquembray, capitaine-lieutenant, gouverneur de Saint-Omer, et de Marguerite du *Breucq*, dame de Difque, pr s de Saint-Omer ;

BLONDEL DE BEAUREGARD DE VIANE.

B Marguerite, religieuse au couvent d'Oost-Eecl, à Gand;
C Livine, née à Tournay en 1588.

- 2° Jean, qui suit :
- 3° Hugues, chevalier de Malte, né le 15 août 1550, mort à l'âge de 19 ans, faisant ses caravanes ;
- 4° Anne, née le 27 septembre 1551, se maria avec Engelbert *Grebert*, seigneur de Doulcly et d'Esseville, fils d'Aimery *Grebert* et de Marie *du Chastel*, dame de Doulcly et d'Esseville ;
- 5° Éléonore, religieuse à l'abbaye noble de Flines, près de Douai, née le 28 avril 1554, décédée le 17 février 1619 ;
- 6° Marie, abbesse de Flines, née le 8 septembre 1559, testa en 1581 ;
- 7° Louise, dame de Saulchoy et de Halle, par retrait sur Jacques BLONDEL, baron de Cuinchy, décédée en 1639, à Alechain, où elle fut inhumée, se maria avec Philippe *Despres*, seigneur de Rollect, fils de Jean *Despres*, seigneur de Rollect, et de Jacqueline *Belvalet*.

VIII. Jean BLONDEL, seigneur de Beauregard, de Baillelet, d'Hainville, de Bois-l'Esquier, né le 9 juillet 1561, mort le 27 mars 1606 et enterré chez les Grands-Carmes, à Arras, dans le caveau de ses parents, épousa, par contrat du 7 novembre 1592, Marie *de Bertoul*, fille d'Adrien, seigneur d'Herboval, guidon d'une compagnie d'ordonnance sous le commandement de Ferdinand de Lannoy, gouverneur-général d'Artois, et de Jeanne *le Cambier*, dame d'Aigny en partie; Marie *de Bertoul* convola en secondes noces avec Floris le Vasseur, seigneur de Valhuon, et, après la mort de ce dernier, elle institua, le 12 mai 1642, pour légataire universel, Louis BLONDEL, son fils aîné du premier lit.

Les quartiers, qui ornent leur tombeau, sont :

BLONDEL, *Oudart, Martigny, Lasalle,*
Bertoul, Baillencourt, Cambier, Porlois.

Les enfants de Jean BLONDEL et de Marie *de Bertoul* sont :

- 1° Louis, qui suit :
- 2° Jean, auteur des barons de Drouhot;
- 3° Adrien, seigneur de Bois-l'Esquier, porte-guidon au service de l'empereur Ferdinand, sous le comte de Buquoy, né le 12 mars 1601, mort en Hongrie le 26 juin 1622 ;
- 4° Antoine, capitaine d'infanterie, né le 21 novembre 1606, mort en 1676, épousa Catherine *du Carieul*, décédée sans enfants en 1642, fille d'Adrien, lieutenant-général de la gouvernance d'Arras, et d'Isabeau *Payen* ;
- 5° Marie-Françoise.

BLONDEL DE BEAUREGARD DE VIANE.

IX. Louis-Albert BLONDEL, chevalier, seigneur de Beauregard, de Bois-l'Esquier et du Châtelet le 2 mars 1648, capitaine-lieutenant d'une compagnie de cinquante hommes d'armes au service de France, par commission du 12 mai 1655, mort le 29 mars 1679, abandonna l'écarterture, adoptée par Tristan BLONDEL, et reprit les armes pleines, savoir : l'écu de sable à la bande d'or. Il épousa, le 19 juin 1654, à Saint-Jacques de Tournay, Marie de Cambry, dame du Châtelet, décédée le 6 novembre 1681, fille de Hugues, seigneur de Beaudimont et de Houpelines-sur-la-Lys, et de Jeanne de Heydendael. Ils furent inhumés à Saint-Jacques de Douai, dans la chapelle Saint-Louis, et leur tombeau était orné de ces quartiers :

BLONDEL, Martigny, Bertoul, Cambier,
Cambry, Thouars, Heidendael, Davre.

Les enfants de Louis-Albert BLONDEL sont :

- 1° Louis, seigneur de Beauregard, né aveugle le 18 août 1639, mort en célibat en 1682 et enterré à Saint-Jacques, à Douai;
- 2° Hugues-Alexandre, né le 6 novembre 1646, mort en célibat en 1708 et enterré dans la même église;
- 3° Antoine-Philippe, qui suit ;
- 4° François-Frédéric, capitaine de cavalerie dans le régiment de Ligne, né le 20 octobre 1665, mort à Paris en 1679.

X. Antoine-Philippe BLONDEL, seigneur de Beauregard, de Neuville-Saint-Remy, d'Ampliez, du Châtelet, etc., le 25 juillet 1679, membre de la noblesse de la province de Lille aux états de Flandre, né le 18 février 1650, mort à Douai le 15 avril 1732, à 82 ans, épousa, par contrat du 11 août 1693, Anne-Marguerite le Merchier, décédée le 25 novembre 1739 et inhumée auprès de son mari, au chœur de l'église paroissiale de Saint-Jacques, à Douai, fille de Ghislain le Merchier, seigneur du Payage et d'Amerval, et de Marguerite de Waziers-Wavrin. De ce mariage sont issus :

- 1° Antoine-François, né le 21 août 1692, mort en célibat le 31 mars 1712 et enterré à Saint-Jacques de Douai;
- 2° Joseph, qui suit ;
- 3° Louis, major au régiment Royal-Artillerie, chevalier de Saint-Louis, épousa Marguerite-Philippe-Félicité du Bréuil de Combes-Héflion, dont postérité;
- 4° Jacqueline-Florence, née le 14 octobre 1694, sans alliance;
- 5° Geneviève, religieuse.

XI. Jean-Baptiste-Joseph, baron DE BLONDEL, chevalier, seigneur de Beauregard, du Châtelet, d'Amerval et du Payage, membre de la noblesse aux

BLONDEL, DE BEAUREGARD DE VIANE.

états d'Artois, dont le siège était à Arras, tint le Payage de la succession de son cousin germain, Gabriel-Joseph de Coupigny, capitaine de la marine. Mort en 1769, et enterré à Saint-Jacques de Douai, il épousa, par contrat du 19 juin 1736, au château d'Oisy, Robertine-Josephe de Mortagne-Landas, fille aînée de Robert-Charles-Joseph, baron de Landas, seigneur de Gossoncourt, et d'Anne-Josephe d'Assignies, dame d'Oisy. De ce mariage sont issus deux enfants :

- 1° Jean-Baptiste-Joseph, qui suit :
- 2° Charles-Joseph, chevalier de Malte le 10 mars 1745, capitaine de cavalerie, né le 7 février 1744, mort en célibat, à Douai, fut admis à l'ordre après avoir justifié les quartiers suivants :

BLONDEL, le Merchier, de Cambry, de Martigny,

Mortagne-Landas, d'Assignies, d'Ostrel, de Berghees.

XII. Jean-Baptiste-Joseph, baron DE BLONDEL, chevalier, seigneur de Beaugard, de Noyelles-sous-Bellone, du Payage, d'Amerval, d'Éterpigny, officier au service de France, membre de la noblesse aux états d'Artois, admis le 8 décembre 1780 du chef de sa terre de Noyelles et sur la preuve de sa filiation non interrompue de huit degrés nobles, paternels et maternels, né à Douai le 24 juin 1737, mort à Bruxelles le 18 mars 1803, à 65 ans, épousa à Viane, près de Grammont, le 11 juin 1770, Reine-Élisabeth de Partz (1), dame de Viane, de Beauhieu, de Langacker, de Pumbeke,

(1) Voici le diplôme de marquis, accordé d'abord au lieutenant-général Devenish, passé ensuite à la famille de Partz :

A tous ceux qui ces présentes verront ou lire ouïront, salut : de la part de notre cher et bien aimé Jean-Jacques Devenish d'Athlone, notre lieutenant-maréchal-de-camp et gouverneur de la ville et châtellenie de Courtray dans nos Pays-Bas, nous a été remontré qu'il descendrait, tant du côté de père que de mère, de familles les plus illustres d'Irlande; que sa mère aurait été une O'Conor, issue du dernier roi de ce nom dudit royaume, et sa grand'mère maternelle de la famille O'Brian, fille de feu milord Tournont, qui aurait été fort célèbre dans le siècle passé; qu'à cause de la sainte religion catholique il serait sorti, dès sa tendre jeunesse, de sa patrie et se serait attaché au service de l'empereur Léopold, notre très-cher père et prédécesseur, de glorieuse mémoire, le servant au temps de la pénultième guerre contre les Turcs, à l'exemple de ses parents et alliés, milord Carlenfort et deux comtes de Conoy dont l'un aurait perdu la vie au siège de Bude, et l'autre à celui de Belgrade; que le remontrant continuant ses fidèles services, tant en Hongrie que dans l'empire et aux Pays-Bas, se trouvant dans plusieurs batailles rangées et autres actions très-vives, dont il conserverait toute sa vie les marques honorables à son corps, serait passé par tous les degrés militaires, comme de colonel, brigadier, général de bataille et en dernier lieu de lieutenant-maréchal-de-camp; qu'il aurait l'honneur de nous servir en cette qualité et en celle de gouverneur de Courtray comme dessus; que ses ancêtres auraient toujours été honorés des premiers titres d'honneur usités dans le royaume d'Irlande dont il tire son origine; qu'ayant épousé de notre consentement, la marquise de Fontenar

BLONDEL DE BEAUREGARD DE VIANE

de Wiesenbeks et de Wolshaage, née à Grammont le 3 septembre 1746; décédée au château de Viane le 27 mai 1814, fille aînée et unique héritière

et Villeroel, douairière du maréchal-de-camp de ce nom, lequel sous nos ordres aurait valeureusement défendu la ville de Barcelone, capitale de la Catalogne, il souhaiterait aussi de conserver ce titre de marquise à sadite épouse.

Nous suppliant très-humblement que notre bon plaisir soit de lui accorder le titre de marquis pour lui et ses descendants mâles et femelles, nés et à naître de mariage légitime selon l'ordre de primogéniture, avec permission de porter ce titre de marquis de son nom de *Devenish-d'Athlone*, de laquelle famille il serait le chef, et de l'appliquer à telle terre ou seigneurie, qu'il possède ou pourra acquérir ci-après, de même que ses descendants légitimes dans nos Pays-Bas, en l'érigant dès-à-présent, pour lors, avec ses appendances et dépendances, en nom, cri et prééminence de marquisat, et en permettant aussi au remontrant et à ses successeurs, d'y ajouter et incorporer à l'avenir, en augmentation et pour plus grand lustre de ce marquisat, telles autres seigneuries, terres et rentes que bon leur semblera, sans qu'on ait besoin d'autres dépêches pour la nommer et pour être admis à la cour féodale. Nous, ce que dessus considéré, et ayant particulier égard à l'illustre extraction du suppliant, et tant à ses services et mérites personnels qu'à ceux de ses ancêtres, et voulant lui donner des marques de notre munificence royale, avons, de notre certaine science, grâce, libéralité, pleine puissance et autorité souveraine, fait et créé, faisons et créons ledit Jean-Jacques *Devenish-d'Athlone*, marquis par ces présentes, de même que ses descendants mâles et femelles, nés et à naître de mariage légitime, selon l'ordre de primogéniture, marquis et marquises; lui permettons de porter ce titre de marquis de son nom de *Devenish-d'Athlone*, et de l'appliquer à telle terre ou seigneurie qu'il possède ou pourra acquérir ci-après, de même que ses descendants légitimes, sous notre domination et obéissance en nos Pays-Bas, laquelle terre ou seigneurie avec ses appendances et dépendances, hauteurs, juridictions, revenus et possessions y appartenantes, avons dès maintenant pour lors érigé, comme nous l'érigions par ces présentes en dignité, titre, nom, cri, et prééminence de marquisat; permettant aussi, que tant lui que ses successeurs y puissent unir et incorporer, en augmentation et pour plus grand lustre d'icelui, telles autres terres, rentes et seigneuries que bon leur semblera, sans qu'on aura besoin d'autres dépêches pour la nommer et pour y être admis à la cour féodale, pour de ladite érection et marquisat, ensemble des droits, honneurs, prérogatives et prééminences y appartenantes, jouir et user par ledit Jean-Jacques *Devenish-d'Athlone*, et sa postérité légitime à jamais, tout ainsi et en la même forme et manière et sous les mêmes charges et conditions que font et sont accoutumés de faire les autres marquis, par toutes nos terres et seigneuries, spécialement en nos Pays-Bas. Le tout cependant à charge et condition que ledit Jean-Jacques *Devenish-d'Athlone*, ses descendants et successeurs seront tenus de faire le serment de fidélité et loéauté, à cause d'icelui marquisat, es mains de nous, de nos hoirs et successeurs, ou de nos lieutenants-gouverneurs, et capitaines-généraux de nos Pays-Bas, lesquels avons à ce commis et autorisé, comme nous les commettons et autorisons par ces présentes, et par ledit serment, jurer et promettre de tenir ledit marquisat de nous et de nos successeurs en fief, selon les lois et usages des provinces où ladite application en aura été faite, et d'en faire alors le relief, en payant les droits à ce dûs, là et ainsi qu'il appartiendra; *idem* à condition que ledit marquisat, après la même application faite, ne pourra être séparé, éclissé, ni démembré par lui ni par ses successeurs, par testament ou autre contrat; et en outre que cette notre présente grâce, création et érection en marquisat ne tournera orés, ni au temps à venir, en notre préjudice ni de nos droits, hauteurs, seigneuries, juridictions, ressort, souveraineté, autorité et prééminence; permettons de plus audit Jean-Jacques *Devenish-d'Athlone*, à ses hoirs et successeurs, nés et à naître de mariage légitime, de décorer les armes de sa famille, qui sont un écu écartelé, au premier et quatrième, d'argent à l'arbre de sinople sur une terrasse de même, soutenu de deux lions de gueules, lampassés d'azur, accompagné en chef, d'un crois-

BLONDEL DE BEAUREGARD DE VIANE.

tière de Jean-Paul de Partz, chevalier, seigneur desdits lieux, décédé le 2 juillet 1758, et enterré à Viane, et de Marguerite-Éléonore, marquise

sant d'or à dextre, et d'un soleil de même à senestre; au deuxième et troisième, aussi d'argent à trois lians léopardés passant de gueules; et sur le tout écartelé, au premier et quatrième, de sinople au sautoir denté d'argent, accompagné de quatre croix recroisettées au pied fiché de même; au deuxième, d'or au lion rampant de sable, lampassé d'azur; et au troisième, de gueules à la fasce vivrée d'or, accompagnée de six croix recroisettées de même, trois en chef et trois en pointe, d'une couronne de marquis à trois fleurons, entremêlés de trois perles rehaussées, et, pour tenants, de deux aigles au naturel, supportant chacune d'une serre l'écu des armoiries; en la même forme et manière que ces armes sont peintes et figurées au milieu de ces présentes, lesquelles par grâce spéciale nous avons ordonné de lui dépêcher exemptes de la médianate et de tous autres droits royaux. Si donnons en mandement à notre très-chère et très-aimée sœur, la sérénissime archiduchesse Marie-Elisabeth, notre lieutenant et gouvernante-générale de nos Pays-Bas, et ordonnons à tous nos conseils et autres nos justiciers, officiers et sujets à qui ce peut regarder ou toucher, qu'ils fassent et laissent pleinement, paisiblement et perpétuellement jouir et user ledit Jean-Jacques *Devenish-d'Athlone*, ses enfants et descendants mâles et femelles, nés et à naître de mariage légitime selon l'ordre que dessus, dudit titre de marquis et marquise, de l'érection en marquisat, des condécorations d'armoiries, et de tout le contenu en ces présentes, sans leur faire mettre, ou donner ni souffrir être fait, mis ou donné aucun trouble ni empêchement au contraire: ordonnons en outre à notre conseil des finances, à ceux de nos chambres des comptes, aux rois d'armes de nos Pays-Bas, et à tous ceux qu'il appartient, qu'ils procèdent bien et dûment à la vérification, entérinement et enregistrement de ces présentes selon leur forme et teneur; car ainsi nous plaît-il: pourvu que dans l'an après la date de cette, icelles soient présentées à notre dite chambre des comptes, à l'effet de ladite vérification et entérinement, comme aussi dans le même terme à notre premier roi d'armes, ou autre qu'il appartiendra en nosdits Pays-Bas, en conformité et aux fins portés par le 15^me article de l'ordonnance décrétée par les archiducs Albert et Isabelle, le 14 décembre 1616, touchant le port d'armoiries, timbres, titres, et autres marques d'honneur et de noblesse, l'un et l'autre à peine de nullité de cette notre présente grâce, ordonnant à notre dit premier roi d'armes, ou à celui qui exercera son état en nosdits Pays-Bas, ensemble au roi ou héraut d'armes de la province qu'il appartiendra, de suivre en ce regard ce que contient le règlement fait par ceux de notre conseil-privé, le 2 octobre 1637, au sujet de l'enregistrement de nos lettres-patentes, touchant lesdites marques d'honneur, en tenant par nosdits officiers d'armes, respectivement notice au dos de cette. Et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, nous avons signé ces présentes de notre main, et à icelles fait mettre notre grand scel. Donné en notre ville et résidence impériale de Vienne en Autriche, le dix-septième jour du mois de septembre l'an de grâce dix-sept cent trente-cinq, et de nos règnes de l'empire romain, le vingt-quatrième, d'Espagne le trente-deuxième, et de Hongrie et Bohême aussi le vingt-quatrième.

A tous ceux qui ces présentes verront ou lire ouïront, salut; de la part de Marguerite-Joséphine, marquise *Devenish*, veuve de Jean-Paul de Partz, écuyer, sieur de Buzorthem, nous a été très-humblement représenté que le titre de marquis, que feu l'empereur et roi, notre très-cher et très-honoré seigneur et père, de glorieuse mémoire, avait conféré en 1755 à Jean-Jacques *Devenish-d'Athlone*, en son vivant lieutenant-maréchal-de-camp des armées de sadite majesté impériale et catholique, et gouverneur de la ville et chàtellenie de Courtray, père de la remontrante, pour lui et ses descendants légitimes des deux sexes selon l'ordre de primogéniture, lui étant dévolu par sa mort et celle de son frère unique, décédé dans le célibat, et devant s'éteindre au décès de la remontrante, elle désirerait obtenir de notre clémence la grâce de le transmettre, par une nouvelle concession, à Léopold-Joseph-François de Partz, son fils aîné, ainsi qu'à sa

BLONDELE BEAUREGARDI DE VIANE.

Devenish d'Athlone, laquelle est née à Bruxelles le 7 mai 1797, à l'âge de 88 ans, et fut fille de Jean-Jacques, marquis Devenish d'Athlone, lieute-

postérité légitime de l'un et de l'autre sexe, selon l'ordre de primogéniture, sous le nom de *de Partz-Devenish*, au port des armoiries de sa famille; écartelées respectivement de celles de *Devenish* et de celles de *Fourneau de Gruyckenbourg*, famille de son aïeule maternelle, savoir : un écu écartelé, au premier et quatrième, de sinople au sautoir denté d'argent, accompagné de quatre croix recroisettées, au pied fiché de même, qui sont celles de *Devenish*; au deuxième et troisième, d'azur semé de billettes d'or au chevron de même, brochant sur le tout, qui sont celles de *Fourneau*, famille de son aïeule maternelle; et sur le tout, d'argent au lion passant de sinople, armé et lampassé de gueules, qui sont celles de *de Partz*; nous suppliant très-respectueusement de daigner en faire expédier nos lettres-patentes, et de permettre au même Léopold-Joseph-François de faire surmonter l'écu desdites armoiries d'une couronne de marquis à trois fleurons entremêlés de trois perles rehaussées, telle qu'elle avait été accordée au défunt marquis *Devenish d'Athlone*, père de la remontrante, et pour supports deux aigles au naturel, supportant chacune d'une serre, l'écu des armoiries; tout ce que dessus considéré, et voulant bien faire une attention gracieuse aux services distingués que ledit marquis *Devenish d'Athlone* a rendus à notre auguste maison, et en donner encore à la remontrante sa fille, un témoignage de notre satisfaction, avons, de notre certaine science, grâce, libéralité, pleine puissance et autorité souveraine, et de l'avis de notre chancelier de cour et d'État, fait et créé, faisons et créons par les présentes, son fils aîné, Léopold-Joseph-François *de Partz*, marquis, ainsi que ses enfants et descendants de l'un et de l'autre sexe à naitre de mariage légitime, en ligne directe et suivant l'ordre de primogéniture, marquis et marquises; consentons que lui et ses descendants de l'un et de l'autre sexe, comme dit est, puissent et pourront porter ce titre du nom de *de Partz-Devenish*, et l'appliquer sur telle terre et seigneurie qu'ils trouveront convenir, déjà acquise ou à acquérir sous notre domination et obéissance aux Pays-Bas, érigeant en conséquence dès à présent pour lors, la même terre, seigneurie, avec ses appendances et dépendances, hauteurs et juridictions, revenus et possessions en cri, dignité, titre, nom et prééminence de marquisat, lui permettant, de même qu'à ses enfants et descendants de l'un et de l'autre sexe à naitre de mariage légitime, de pouvoir, pour plus grand lustre et augmentation de ce marquisat, y unir et incorporer successivement telles autres terres et seigneuries, biens et possessions, que bon leur semblera, pour jouir et user à jamais, lui et ses enfants et descendants légitimes, selon l'ordre de primogéniture, de cette érection, ainsi que des droits, honneurs, prérogatives et prééminences y appartenants, en la même forme et manière que font et sont accoutumés de faire les autres marquis aux Pays-Bas, ainsi que dans tous nos royaumes et états; le tout à charge et condition que ledit Léopold-François-Joseph *de Partz* et ses descendants à naitre de mariage légitime, selon l'ordre de primogéniture, seront tenus de faire le serment de fidélité et loauté pour le même marquisat, en nos mains, ou en celles de nos hoirs et successeurs, ou de nos lieutenants, gouverneurs et capitaines-généraux des Pays-Bas, que nous avons à ce commis et autorisés, comme nous les commettons et autorisons par les présentes, de jurer et permettre par ce serment, de tenir ce marquisat, lorsqu'il aura été appliqué sur quelque terre et seigneurie, en fief de nous et de nos successeurs, selon les lois et usages de la province ou pays où l'application en aura été faite, comme aussi d'en faire alors successivement les reliefs en payant les droits à ce dûs, là, et ainsi qu'il appartiendra;

Entendons en outre, que les terres et seigneuries, biens et possessions, sur lesquels ce marquisat aura été appliqué, et qui y auront été unis et incorporés, ne pourront en être séparés, éclissés, ni démembrés par eux, ni par leurs enfants et descendants, soit par testament ou autre disposition de dernière volonté, soit par contrat ou tout autre acte d'entre-vifs, et qu'enfin notre pré-

nant-général des armées de l'empereur d'Allemagne, gouverneur de Courtrai, et d'Anne-Angélique de *Fournoux de Crayckenbourg*. Il résulte du diplôme de marquis accordé à Jean-Jacques *Devenish*, que ce lieutenant-général descendait, tant du côté de sa mère que de celui de son père, des plus illustres familles d'Irlande, puisque sa mère appartenait aux O'Connor, de sang royal. Quant à la famille de Partz, elle est aussi recommandable par la noblesse que par l'ancienneté de son extraction. Sa généalogie n'est point connue et nous nous proposons de nous en occuper tout spécialement. Nous nous bornerons ici à donner les quartiers qui ornent le tombeau de Jean-Paul de Partz dans l'église de Viane :

*De Partz, Bassée, Le Feutre, Verloing, Damiens, Morel, Haracq, Boival ;
Daman, Hembise, d'Oosterlinck, Echaute, Grimbergh-Watripont, de Cordes,
Goetghebuer, Gulsbroeck, de Baenst.*

sente grâce, création et érection de marquisat ne tournera à présent ni à l'avenir, à notre préjudice, ni à celui de nos hauteurs, droits, juridictions, ressort, souveraineté, autorité et prééminence; permettons, par grâce spéciale, audit Léopold-Joseph-François de Partz et à ses enfants et descendants, comme dit est, de sommer l'écu des armoiries blasonnées ci-dessus d'une couronne de marquis à trois fleurons entremêlés de trois perles rehaussées, et lui accordons pour supports, deux aigles au naturel, supportant chacune d'une serre, l'écu desdites armoiries, le tout en la même forme et manière qu'elles sont peintes et figurées au milieu des présentes; chargeons S. A. R. le duc Charles-Alexandre de Lorraine et de Bar, notre très-cher et très-aimé beau-frère et cousin, administrateur de la grande-maîtrise en Prusse, grand-maitre de l'ordre Teutonique en Allemagne et Italie, notre lieutenant, gouverneur et capitaine-général des Pays-Bas; donnons en mandement à tous nos conseils et autres, nos justiciers, officiers et sujets à qui ce peut regarder et toucher, qu'ils fassent et laissent pleinement et paisiblement jouir et user le même Léopold-Joseph-François de Partz, ainsi que sa postérité légitime de l'un et de l'autre sexe, en ligne directe et selon l'ordre de primogéniture, de la création, octroi, nom et titre de marquis de Partz-Devenish, de même que des droits, prérogatives et honneurs y attachés, comme aussi du port et décorations d'armoiries, et de tout le contenu en ces présentes, sans leur faire, mettre ou donner ni souffrir être fait, mis ou donné aucun trouble ou empêchement, au contraire; mandons en outre à notre conseil des finances, à ceux de notre chambre des comptes, aux rois ou hérauts-d'armes aux Pays-Pas, et à tous ceux qu'il appartiendra, de procéder duement à la vérification, à l'entérinement et à l'enregistrement des présentes, selon leur forme et teneur, conformément à ce qui est prescrit à cet égard, tant par l'ordonnance des sérénissimes archiducs Albert et Isabelle, du 14 décembre 1616, que par notre édit du 11 décembre 1734, voulant qu'à cet effet ces lettres-patentes y soient présentées respectivement dans l'an de leur date, à peine de nullité de la grâce; car ainsi nous platt-il; ordonnons de plus à notre premier roi-d'armes, ou à celui qui exerce son état aux Pays-Bas, ainsi qu'au roi ou héraut-d'armes, dans celle de nos provinces que ce regardera, de suivre là-dessus le contenu du règlement du 2 d'octobre 1657, concernant l'enregistrement des lettres-patentes en fait de marques et distinctions, d'honneurs et de noblesse et d'en coucher la note accoutumée au dos des présentes, que nous voulons avoir à jamais leur pleine et entière exécution, à quelle fin nous les avons signées et nous y avons fait mettre notre grand scel. Donné à Vienne, le 14 juillet, l'an de grâce mil sept cent soixante-huit, et de nos règnes le vingt-huitième.

BLONDEL DE BEAUREGARD D'E VIANE.

Jean-Baptiste-Joseph, baron DE BLONDEL, laissa :

1° Octave-Joseph, baron DE BLONDEL DE BEAUREGARD, né à Douai le 25 juin 1771, mort le 8 janvier 1827, âgé de 56 ans, épousa, le 28 février 1810, Marie-Thérèse-Julie de la Motte-Baraffe, fille de Lamoral-Antoine-François-Joseph de la Motte-Baraffe de Lesdain et de Marie-Madelaine Hellin, dont trois enfants, tous nés à Brunelles :

A Edmond-Albert-Joseph, né le 18 juillet 1813 ;
B Jules-Octave-Auguste-Ghislain, né le 11 septembre 1817 ;
C Marie-Madeleine, née le 7 septembre 1811, se maria, le 14 juillet 1837, avec Benoit-Marie-Léopold, seigneur d'Henricourt, né à Arras le 23 juin 1812.

2° Charles-Joseph, né à Douai le 4 août 1773, mort à l'âge de 8 ans ;
3° Dastache-Joseph-Marie, baron DE BLONDEL DE BEAUREGARD DE VIANE, membre de l'Ordre de l'Étoile de la Flandre orientale par arrêté du 23 juin 1819; chambellan du roi des Pays-Bas le 24 août 1824, reçut le titre de baron du roi des Pays-Bas par arrêté du 14 avril 1816, né au château de Viane le 13 juin 1773, épousa, le 25 avril 1810, à Tournay, Marie-Charlotte-Justine de la Motte-Baraffe, sœur de la précédente, dont :

A Lamoral-Alfred-Louis, né à Tournay le 6 avril 1811, épousa, le 4 juin 1844, Caroline-Marie-Louise de Paris de Pressy, née au château d'Esquirres, fille de François-Joseph, chevalier, marquis, et de Jeanne-Isabelle de Beaufort du Cauroy, dame d'Hersin; le marquis de Paris de Pressy était fils de François-Marie, membre du corps de la noblesse des Hauts-Artois, seigneur de Pressy, d'Esquirres, de Crépy, de Buissertain, et de Marie-Adélaïde de Louts, dame de Wellemann, d'Estrées-lez-Crépy, etc. Leur premier enfant Henri-Marie-Louis, mourut le 11 mai 1845, quelques jours après sa naissance ;
B Léonie-Alexandrine-Clotilde, née à Bruxelles le 30 mars 1819, s'est mariée, le 13 mai 1839, à Ernest-Augustin-Alexandre, fils de Jean-François-Joseph-Alexandre, baron de Steynhove de Warbeka, et de Caroline-Joséphine de Richerich.

Barons de Quinchy.

VIII. Jacques Blondel, seigneur des deux Quinchy, de Manicourt, de Villers-au-Bois, de Saulchoy, de Hille et de Wérquigneul, surintendant des travaux de guerre par brevet du 8 septembre 1554, commissaire-général des montres en Flandre, en Artois, en Hainaut et en Cambésis, charge qu'il céda, vers 1568, à son frère Louis BLONDEL, et puis gouverneur et grand-prévôt des ville et château de Tournay, de Tournaisis, de Mortagne et de Saint-Amand, fut élevé à ce gouvernement dans des temps très-critiques, comme le témoigne Poutrain, dans son *Histoire de Tournay* : « Messire Jacques BLONDEL, chevalier, baron de Quinchy, seigneur de Mancicourt, »

Barons de Quinchy.

Barons de Cuinchy.

« court, de Saulchoy, prit possession du gouvernement de Tournay au mois
 « d'août de l'an 1568. Ce seigneur, dont le service du roi exigeait la
 « présence à l'armée, ayant fait son entrée à Tournay, y laissa pour son
 « lieutenant Jean Hannart, écuyer, seigneur de Bisselinghe, que le comte
 « de Rœux avait nommé capitaine du château à la mort de M. de Molbais,
 « et lui céda la commission dont il était chargé de chef des commissaires-
 « enquêteurs des troubles, pour en punir les auteurs comme de crime de
 « rébellion à Dieu et au roi. Bientôt, ce ne furent, à Tournay, qu'exécu-
 « tions par toutes sortes de supplices, qui durèrent trois ou quatre ans, de
 « même qu'à Valenciennes, que M. de Noircarmes avait soumis par un
 « siège..... Pendant que l'hérésie soufflait, dans les Pays-Bas, le feu de la
 « discorde et des troubles, elle avait aussi allumé en France le flambeau de
 « la rébellion et des guerres civiles; tout y était en combustion. Le prince
 « de Condé, qui s'était rendu le chef des rebelles, avait levé une armée
 « formidable, et Charles IX, qui régnait alors, ayant demandé du secours
 « à l'Espagne, il l'obtint par le motif de la cause commune. Le duc d'Albe
 « avait eu ordre de lui envoyer trois mille hommes, que conduisirent
 « M. de Hierges et le baron de Cuinchy, sous le commandement du comte
 « de Mansfeld. Dans cet éloignement du baron de Cuinchy, qui s'arrêta en
 « France, M. de Bisselinghe était demeuré commandant de Tournay, et
 « durant les nouveaux troubles qui s'élevèrent depuis le départ de ce sei-
 « gneur, les états, voyant ce gouvernement vacant, le conférèrent au prince
 « d'Épinoy, qui tenait leur parti, et il en prit possession sans obstacle. »
 Le seigneur de Hierges, qui accompagna Jacques BLONDEL, seigneur de
 Cuinchy, en France, à la suite du comte de Mansfeld, est le héros de Jem-
 mingen, fils de Charles, comte de Berlaimont, chef des finances, de la
 branche de Floyon. Davila, dans ses mémoires intitulées *Guerres civiles*, t. 1,
 p. 300, parle de cette expédition en ces termes : « 1569. L'armée du duc
 « d'Anjou venait de recevoir des secours d'Italie et de Flandre. Le pape,
 « tant par le désir qu'il avait de pousser la guerre contre les huguenots,
 « que pour l'honneur du Saint-Siège, avait envoyé au roi un secours de
 « quatre mille hommes d'infanterie et de huit cents chevaux, sous les ordres
 « de Sforce, comte de Santafiore, capitaine illustre et expérimenté. Le
 « grand-duc de Toscane y avait joint mille hommes de pied et deux cents
 « chevaux, commandés par Fabrin del Monte. Le duc d'Albe avait aussi
 « envoyé de Flandre le comte Pierre-Ernest de Mansfeld, avec un régi-
 « ment de trois mille Wallons et trois cents lances flamandes. Il désirait la
 « défaite de l'armée allemande, où se trouvaient le prince d'Orange et ses

« frères, les fameux proscrits, qui conservaient encore trop de crédit dans les Pays-Bas. Malgré l'arrivée de ces renforts, la mortalité, les fatigues, le défaut de paye avaient tellement diminué l'armée royale, qu'elle était inférieure à celle des huguenots. » Jacques BLONDEL mourut en 1582 et épousa, par contrat du 13 novembre 1541, Marie *le Blanc*, décédée le 16 décembre 1564, fille de Guillaume, écuyer par lettres de juin 1529, seigneur de Houchin, de Lambersart, de Mourchin, de Bailleul et de Bertoul, conseiller et maître de la chambre des comptes à Lille, et de Philipotte *Ruffault*, dame de Blequin. De ce mariage :

Barons de Cuinchy.

1° Antoine, qui suit :

2° Michelle, décédée le 21 novembre 1621 et inhumée auprès de son mari, chez les Récollets de Saint-Omer, se maria le 24 janvier 1578 avec Antoine *de la Vieffville*, seigneur de Watou, de Villers et de Steenvoorde, gouverneur de Tournay, mort en 1614, fils de Philippe, seigneur des mêmes lieux et de Northout, et de Françoise *de Failly* de Rumilly;

3° Jacqueline, abbesse de Blandèques, décédée en 1604.

VIII. Antoine BLONDEL, chevalier, baron de Cuinchy, seigneur de Mancicourt, de Le Gorre, de Villers-au-Bois, de Saulchoy et de Werquigneul, baron de Cuinchy par érection du 20 septembre 1585, capitaine-commandant l'infanterie au secours de Malte, mort le 18 juin 1603, reprit les armes pleines de sa famille et épousa, avec dispense, Madelaine *de Bercus*, veuve de François Beaufremez, seigneur de Harnes, décédée le 3 novembre 1609, fille de François, seigneur de Bercus, et de Jeanne *le Preud'homme d'Hailly*.

M. Duthillœul vient de publier une notice historique sur le baron de Cuinchy dans sa *Galerie douaisienne* (Douai, 1844, page 31) : « Antoine BLONDEL, baron de Cuinchy, fondateur de l'académie dite le *Banc poétique du baron de Cuinchy*, naquit, selon Paquot, à Tournay, vers 1550; nous disons selon Paquot, parce que nous ne partageons pas, à cet égard, l'opinion de ce laborieux biographe. Jacques BLONDEL, père d'Antoine, ne fut nommé gouverneur de Tournay qu'en 1555, et ni lui ni sa femme n'habitèrent cette ville avant cette époque. La dame BLONDEL résidait à Cuinchy, où sans doute Antoine est né, cause pour laquelle il portait à cette terre une affection si vive. Il était fils de Jacques BLONDEL et de Marie *Le Blanc*, dame du Biez, de la Chapelle en Warneton, etc. On a avancé sans fondement, et nous avons long-temps partagé cette erreur, que le baron de Cuinchy descendait du célèbre troubadour Blondel de Nesle, favori de Richard-Cœur-de-Lion, celui à qui on attribue, sans fondement, la délivrance de

Barons de Cuinchy. son maître de la forteresse de Lowenstein, où le retenait le duc d'Autriche. Blondel de Nesle était de la famille BLONDEL, dite de Pamele, déjà illustre au XIII^e siècle par une alliance avec la maison royale (1). Antoine BLONDEL, auquel nous consacrons cet article, descendait, au contraire, des Blondel de Gonnellieu, famille connue dès le XI^e siècle, et qui avait eu plusieurs alliances avec les maisons souveraines.

« Lorsqu'il eut achevé ses études, qu'il avait faites avec un grand succès, Antoine se rendit en Italie, où il se distingua par son aptitude à tous les exercices qui, alors, entraient dans l'éducation des jeunes gens appartenant à la noblesse. La danse, l'escrime, l'équitation, la musique vocale et instrumentale furent pour lui les objets d'un véritable culte. Revenu dans sa patrie, il se fixa dans son château de Cuinchy, et bientôt après, le 20 septembre 1593, il fonda, sous l'invocation des neuf Sœurs, la société littéraire qui fut nommée le *Banc poétique du baron de Cuinchy*. Là BLONDEL attira auprès de lui tous les beaux-esprits des contrées qui l'avoisinaient, les artistes, les peintres, les musiciens. L'un d'eux, Jean Loys, parlait ainsi de cette réunion littéraire :

Se place qui voudra sur le banc des honneurs.

Quant à moi j'aime sur le banc des neuf Sœurs,
Sur le banc de Cuinchy, sur le banc poétique,
Libre de passions et d'un soin tyrannique,
De nos cygnes belgeois écouter les douceurs.

« Lui-même touchait le luth avec talent et composait des vers et des chants amoureux que lui inspirait sa passion pour une jeune beauté dont Sanderus parle comme d'une nouvelle Laure.

« BLONDEL fut plusieurs fois proclamé prince de la Confrérie des Clercs-Parisiens, association littéraire établie dans l'église de Notre-Dame, à Douai. Il mourut à Cuinchy le 18 juin 1605.

« Paquot ne doute pas que les *poésies françaises* de BLONDEL aient été imprimées. Sanderus, et après lui Dieudonné, dans sa *Statistique du département du Nord*, t. 3, disent qu'elles l'ont été avec celles d'un autre poète du département, Claude de Rosinbos. On trouve, dans les poésies de Jean Loys, une pièce de vers sur les opuscules du baron de Cuinchy.

« Nous ne connaissons de BLONDEL de Cuinchy que deux sonnets adressés

(1) Blondel de Nesle est un personnage très-embarrassant pour M. Duthillœul; nous donnons plus loin l'histoire des Blondel, dits Joigny de Pamele.

à Jean Loys, *poète lauréat douaysien*, et imprimés avec les œuvres de celui-ci. Tout nous montre cependant que BLONDEL était un homme d'esprit et de goût; qu'il a dû exercer, pendant sa vie, une grande influence à Douai et dans les contrées qui l'environnent, sur le développement des arts et de la littérature. Son éloge se rencontre dans la plupart des écrits de ses contemporains. Il encourageait les *servants des Muses*, et ceux-ci ont arraché son nom à l'oubli auquel sont voués tant de nobles seigneurs de ce temps, qui sans doute regardaient en pitié l'amour généreux de BLONDEL pour les lettres et les arts libéraux.

Barons de Cuinchy.

« Plus tard, le baron de Cuinchy se maria à une dame de Bercus, dont il eut une nombreuse lignée; il eut aussi plusieurs enfants naturels, reconnus sous le nom de Blondel, qui ont été les souches de diverses familles de ce nom encore dans le pays.

« Cuinchy, par les soins et la munificence du digne baron, était devenu une résidence délicieuse, où tous les hommes distingués de la contrée s'empressaient de se rendre et où tous cherchaient à se faire admettre. Les principales réunions avaient lieu dans la belle saison, et les séances académiques se tenaient *sous de frais ombrages et dans le voisinage des claires fontaines*. La fête de sainte Cécile était l'époque d'une des grandes assemblées. Son intérieur rappelait le charme et l'élégance de ces cours spirituelles d'Italie du *xvi^e* siècle, au milieu desquelles le baron avait vécu, et où il avait puisé à la fois ses formes élégantes, gracieuses, pleines d'urbanité, sa munificence presque princière, et peut-être aussi ses mœurs un peu relâchées. On peut juger de la réputation qu'il s'était faite et de la juste considération dont il jouissait par les vers que lui a consacrés Simon Ogier, de Saint-Omer. Il parle avec les plus grands éloges du baron de Cuinchy, de ses délices et des belles campagnes qui l'environnaient. Il ne faut pas prendre le poète à la lettre; mais, dans son chaleureux enthousiasme, on trouve le juste tribut de reconnaissance des encouragements éclairés accordés aux arts, actes fort rares alors dans les provinces de France. »

Quant aux *Clercs parisiens*, dont le baron de Cuinchy faisait partie, voici ce qu'en dit le P. Martin l'Hermite, qui écrivait en 1638 : « Ces confrères font profession de belles-lettres et de poésie en langue vulgaire. A ce dessein, ils choisissent un prince d'entre les personnages les plus qualifiés. Quelques évêques, abbés, seigneurs de grande maison, barons de Cuinchy, et la première noblesse du pays ont porté autrefois ce titre d'honneur. Cette assemblée des dévôts de la Vierge se plaît à composer des vers

Barons de Cuinchy. à la louange de leur sainte patronne et de faire à qui mieux mieux, surtout le jour de l'Assomption de Notre-Dame, qui est solennel pour l'élection du prince et la distribution des prix. Voici la façon. Quelques jours avant la fête, le prince écrit deux vers intercalaires et les fait attacher au portail de chaque église. C'est le thème et le refrain, sur lequel les beaux-esprits prennent leurs airs à la plus grande gloire de la reine des cieux, tous liés à une espèce de vers qu'ils nomment royale, pour la majesté des reines et du sujet : et nulle plume étrangère n'est exclue de ce concours de lettres et de piété. Au midi de la fête, le monde fait foule dans l'église de Notre-Dame, où les poètes à l'envi étalent leurs vers et les belles saillies de leur esprit aux oreilles des juges, qui enfin distribuent mûrement les prix aux trois vainqueurs. Ce sont des couronnes, toutes trois d'argent : la première, riche et bien travaillée ; la seconde, de moindre valeur, embellie de fleurs, et la troisième, ornée de lauriers. Là-dessus les applaudissements du peuple élèvent ces plumes victorieuses, avec la reine de gloire, aux cieux. »

Les enfants d'Antoine BLONDEL et de Madelaine de *Bercus* sont :

- 1° Jacques, qui suit :
- 2° Antoine-Floris, seigneur de Saulchoy, mort célibataire, en Italie ;
- 3° Michel-Louis, chevalier, seigneur de Werquigneul, mayeur et ruwaert de Wavrin, créé chevalier héréditaire par lettres du 20 mai 1614, épousa en premières noces, le 8 septembre 1609, Madelaine de *Hennin*, dame de Ghislengien, et en secondes noces Marie-Françoise *Hamilton*, fille de Guillaume, colonel d'un régiment écossais au service d'Espagne, et d'Élisabeth *Eggerton*.

Il eut du premier lit :

A Albert-François, chevalier, seigneur de Ghislengien et de Werquigneul, bailli de Furnes, épousa, en 1643, Anne-Thérèse *Logenhagen*, fille d'Antoine, seigneur d'Engueland, et de Catherine de *Hangouard*, dont quatre filles :

* N., femme de Henri *Chamejean*, marquis de Foyrilles, capitaine aux gardes françaises, brigadier des armées du roi de France, commandeur de Saint-Louis, veuf de Marie-Claire *Diedeman*, mort le 29 février 1720 ;

** Madelaine, religieuse à Lille ;

*** Marie-Albertine, décédée le 8 mars 1742, à l'âge de 95 ans, se maria avec Alard *Imbert*, seigneur de la Bazouque ;

**** N., femme de N. de *Cawteleu*.

B Catherine-Marie, née en 1611, se maria avec Nicaise de *la Porte*, conseiller et maître de la chambre des comptes à Lille ;

Il eut du second lit :

C N., carme ;

D Isabelle-Alexandrine, décédée le 21 juillet 1694, se maria avec Jean-François de *Massiet*, seigneur de Bièvre, colonel de cavalerie, tué à Valenciennes le 20 avril 1676, fils de Philippe de *Massiet*, seigneur de Bièvre, de Grutersale, de Bruslé, gouverneur et grand-bailli de Chimai, et de Marguerite-Claire *Kerremans*.

BLONDEL DE BEAUREGARD DE VIANE.

4° Jeanne, sans alliance;

Barons de Cuinchy.

IX. Jacques BLONDEL, chevalier, baron de Cuinchy, seigneur de Mancicourt, de Villers-au-Bois, de Marchiennes, d'Hailly, de Hille et de Maisnil, mort le 2 mars 1650, épousa, par contrat du 6 août 1602, Anne de la Vieville, sa cousine germaine, décédée au mois de décembre 1649 et inhumée dans le caveau de la famille Blondel à Cuinchy, fille d'Eustache, seigneur de Watou, en partie, de Steenvoorde, gouverneur de Tournay, et de Michelle BLONDEL. Leurs enfants furent :

1° Alexandre-François, qui suit :

2° Eustache, moine à l'abbaye de Marchiennes, mort en 1657;

3° Jean-Jacques, seigneur de Villers-au-Bois, épousa, contre le gré de sa famille, Madelaine van *Driessche*, dont postérité;

4° Charles-Ignace-Michel, seigneur d'Hailly, épousa, en premières noces, Jeanne *del Campo*, fille de don François, gentilhomme des archiducs Albert et Isabelle, et en secondes noces Marie-Françoise de Lannoy, fils de Jean-Baptiste, seigneur de Hautpont, et de Jeanne de *Coudenhove*.

Il eut du premier lit :

A N., femme de N. du *Mesnage*, capitaine à la Bassée;

Et du second lit :

B Marie-Jeanne, femme, en premières noces, de Lamoral de Lannoy, chevalier, seigneur d'Ablain, fils d'Antoine et de Florisse de *Fournel*, et, en secondes noces, de François l'*Hospitalier*, seigneur de Finor, lieutenant de la cité d'Arras;

C Marie Florence-Lamorale se maria en premières noces, le 29 décembre 1685, avec son cousin Charles-Philippe-Joseph d'*Ydeghe*m, comte de Watou, mort en 1704, fils de Charles-Philippe, seigneur de Wattines, d'Hembise, et de Marie-Françoise d'*Ydeghe*m, comtesse de Watou, et en secondes noces avec Eustache-Louis-Benoît-Hippolyte de *Guines-de Bonnières*, dit le chevalier et puis le comte de *Sovastres*, seigneur de Noublette, et de Jeanne-Marie-Thérèse de *Crequy*, dame de Villers-Bruslin.

5° Charles, seigneur de Mancicourt et du Maisnil, épousa N. de *Villasera*, fille d'un capitaine espagnol, dont :

A N., jésuite; — B N., capucin;

C Anne-Idiÿberge, dame de Villers-au-Bois et de Mancicourt, mariée à Pierre-François *Blondel*, chevalier, baron d'Oudenhove, seigneur de Michelbeke, de Lillers, chef-président du conseil-privé, mort à Gand le 22 septembre 1694 et enterré à Oudenhove, au pays d'Alost, fils de Pierre, chevalier, seigneur d'Oudenhove, etc., également chef-président du conseil-privé, et de Marguerite *Grassis*;

D Françoise-Angélique, dame de Cuinchy, femme de Philippe-François, comte de la *Motte*, fils de Philippe, seigneur de Tronquoy et de Libremont, capitaine d'une compagnie de cuirassiers espagnols, et d'Anne-Marie de *Hemers*;

E Marie-Geneviève.

BLONDEL DE BEAUREGARD DE VIANE.

Barons de Guinchy. 6° Michel; — 7° Jacqueline; — 8° Michelle; — 9° Françoise; sans alliance.

X. Alexandre-François BLONDEL, chevalier, baron de Guinchy, seigneur de Mancicourt, de Villers-au-Bois, d'Hailly, de Hille et du Maisnil, épousa à Vendegies, par contrat du 11 février 1631, Michelle-Anne de *Beauffort*, dame de Boisieux-au-Mont et Saint-Marc, dit Liauwette, de Mercatel, de Rochefort et du Hamel, décédée en février 1644 et enterrée dans le tombeau de la famille de son mari, à Guinchy, fille de Louis de *Beauffort*, chevalier, seigneur de Boisieux, de Liauwette, etc., gouverneur, capitaine et prévôt de la ville et château de Quesnoy, et d'Antoinette de *Goegnies*, dame de Vendegies-au-Bois, de Beaurains-lez-Vendegies, d'Erquennes, d'Erwillers et de Linches, sa seconde femme, laquelle donna en dot à sa fille Michelle la belle terre de Boisieux, qui échut d'abord à son fils aîné, Antoine de *Beauffort*, et qu'elle racheta pour la somme de 125,000 florins.

Les quartiers qui ornent la tombe d'Alexandre BLONDEL et de sa femme sont :

BLONDEL, *la Viefville, Bercus, le Blanc,*
Beauffort, Goegnies, Lalaing dit Penel, d'Esclaiibes.

Ils eurent deux enfants, savoir :

- 1° Marie-Jacques-Ignace, qui suit :
- 2° Marie-Antoinette, sans alliance.

XI. Marie-Jacques-Ignace BLONDEL, chevalier, baron de Guinchy, seigneur de Mancicourt, de Boisieux, de Mercatel, de Rochefort, etc., obtint, le 22 avril 1653, âgé seulement de 20 ans, de l'archiduc Léopold-Guillaume, gouverneur des Pays-Bas, une commission pour lever une compagnie de cent cuirassiers : le 7 mars 1666, il fut fait maître-de-camp d'un terce de cette arme, et par brevet du 22 mars 1668, le roi d'Espagne lui accorda une pension de mille écus en récompense de ses services. Ce monarque lui donna en outre, le 29 du même mois, une commission de maître-de-camp de cavalerie, et puis, en 1669, une autre d'infanterie et de huit compagnies de cavalerie. Enfin, le 17 mars 1669, il fut nommé capitaine de cent chevaux cuirassiers. Entré depuis au service de France, le baron de Guinchy y leva une compagnie de cavalerie, par commission du 26 janvier 1676, se distingua au siège et à la prise de Condé et de Bouchain; créé brigadier de cavalerie le 19 mai de la même année, il se trouva avec la compagnie commandée par le comte de Montbrun et couvrit la Picardie. » Le marquis de Quincy parle de lui, dans son *Histoire militaire de Louis-le-Grand*, t. 1, p. 480,

en ces termes : « Sitôt que le comte de Montbrun fut arrivé près de Cambrai, « il envoya jusqu'aux portes de cette place le baron de Cuinchy, maréchal- « de-camp, qui, du service du roi catholique était passé à celui de France, « depuis que le roi s'était rendu le maître du pays où ses biens étaient « situés. Le baron de Torcy, gouverneur de Cambrai, lui dressa une embus- « cade dans laquelle il croyait qu'il donnerait; il sortit le 10 juin avec toute « la cavalerie de sa garnison, des dragons et de l'infanterie, pour l'attaquer; « mais le baron de Cuinchy s'étant éloigné du lieu où l'embuscade était « dressée, soutint un combat d'une heure fort sanglant et fort opiniâtre de « part et d'autre. Enfin il contraignit les Espagnols de rentrer en désordre « dans Cambrai après une grosse perte de leur part. Le 19 de juin, le gou- « verneur ayant voulu encore sortir avec un gros détachement, le baron « de Cuinchy, qui s'en était douté, lui dressa à son tour une embuscade « dans laquelle donna le gouverneur, dont les troupes furent taillées en « pièces, en sorte que la garnison de Cambrai ne donna plus d'inquiétude « depuis aux frontières du royaume. » A cet exposé, il importe d'ajouter les petites particularités de ces deux combats, consignées dans les *Lettres historiques* de Pélisson, t. 3, p. 118 et 126 : « On apprit hier une manière « de petit combat de cavalerie sur les frontières, où nous avons eu l'avan- « tage. Le baron de Cuinchy, qui s'est donné au roi, maltraité par les Espa- « gnols, avait été laissé aux environs de Bouchain avec treize cents chevaux « ou environ, en dix-sept escadrons; il apprit que les ennemis étaient « partis de Cambrai, tirant vers Crèvecœur, avec dix-sept ou dix-huit cents « chevaux, qui faisaient vingt-un escadrons : cette différence de nombre « ne l'empêcha pas de les aller chercher. Il sut qu'ils n'avaient point encore « passé le ruisseau de Crèvecœur, que peut-être même ils n'avaient pas des- « sein de le passer, mais qu'en prenant un certain chemin il pouvait les « voir dans deux heures. Il alla à eux; la cavalerie, de part et d'autre, se « rangea en bataille sur deux lignes; notre droite poussa leur gauche; mais « notre gauche allait plier sous leur droite, quand le baron de Cuinchy y « alla. A la fin tout le corps prit la fuite. Nous avons fait quatre-vingts « prisonniers. On prétend qu'il y a plus de cent ou six-vingt morts. Ils « nous ont enlevé cinq étendards à la gauche; mais nous ne trouvons que « sept personnes à dire des nôtres, dont il y a deux majors : l'un est celui « de Servin. Pour des étendards, nous n'en avons point des leurs, parce « qu'ils n'en avaient pas comme gens qui allaient simplement en parti. Nous « les suivîmes jusques à Cambrai et demeurâmes maîtres du champ de « bataille. — On a aujourd'hui reçu des nouvelles d'un combat de cavalerie

Barons de Cuinchy.

Barons de Cuinchy. « considérable, par le baron de Cuinchy, aux portes de Valenciennes, où
« nous avons remporté un insigne avantage. Il s'était posté dans les bois
« de Saint-Amand pour aller au-devant d'un convoi qui venait de Tournay
« à Condé. Voyant quelque bétail auprès de Valenciennes, il commanda
« deux troupes de cavalerie pour donner dessus. La garnison, impatiente,
« sortit au nombre de douze ou treize cents chevaux; il fit avancer quatre
« autres troupes de cavalerie, pour remplir, avec ces deux premiers, tout
« le front par lequel on pouvait venir à lui, et rangea tout le reste en une
« seconde ligne, en quelque sorte couverte d'un petit rideau, mais qui sou-
« tenait celle-là. Les ennemis firent fort bien d'abord, même on dit que
« notre gauche plia un peu, soit par faiblesse, soit à dessein, pour attirer
« les ennemis plus loin de la ville. Quoi qu'il en soit, ce bon effet s'en-
« suivit, et le baron de Cuinchy les prenant par derrière, entre la ville et
« eux, les maltraita fort. Ils voulurent gagner les portes; mais le gouver-
« neur les voyant en désordre, et les nôtres en bon état qui les poursui-
« vaient, craignit pour la ville et fit lever le pont, outre qu'il leur avait
« dénoncé, à ce que l'on dit, qu'ils ne prétendissent pas rentrer s'ils ne
« revenaient pas victorieux. Ils furent réduits à couler le long des contres-
« carpes pour tacher de gagner la rivière et la repasser, où il y en eut plu-
« sieurs de noyés, de tués, et de canardés dans l'eau même, par leur con-
« fession. Ils y ont perdu quatre ou cinq cents chevaux, et il n'y a presque
« point eu de quartier, parce qu'en approchant et se voyant supérieurs, ils
« avaient dit qu'ils n'en feraient point à ce révolté de Cuinchy. Massiet,
« l'autre frère, y a été tué, le baron de Cuinchy un peu blessé à la tête.
« Chanlé a rapporté au roi qu'il avait parlé au mayeur de Pommerœul, qui
« est un village d'Espagne, qu'il lui a dit avoir été présent quand ce reste
« de garnison est rentré et que la désolation était grande, n'y ayant pres-
« que point de cavalier qui ne fût blessé. En un mot, quoiqu'ils aient la
« vanité de dire qu'ils avaient eu l'avantage du combat de Cambrai, ils
« avouent que le baron de Cuinchy a bien pris sa revanche en ce der-
« nier. — L'action du baron de Cuinchy est encore trouvée plus jolie par
« les circonstances qu'on m'apprend. Il s'avança lui-même au-delà des bar-
« rières de Valenciennes, parla au peuple qui était sur les murailles, et
« leur représenta qu'ils seraient toujours malheureux et toujours dans les
« mêmes alarmes tant qu'ils ne seraient pas au roi. On tira sur lui une
« grêle de coups de mousquets qui ne lui firent point doubler le pas et ne
« l'empêchèrent point de se remettre encore en bataille à leur vue. Le roi
« en paraît très-satisfait. » Créé maréchal-de-camp par brevet du 25 février

1677, il eut le commandement d'un corps de cavalerie, bloqua étroitement Valenciennes, et contribua vaillamment à la prise de cette place, dont Louis XIV le nomma prévôt le 28 avril, charge qui valait dix mille livres de rente; il se trouva au siège de Cambrai; il eut une part glorieuse à la défense de Charleroy assiégée par les Espagnols. Employé à l'armée de Flandre en 1678, il servit au siège et à la prise de Gand et d'Ypres; créé lieutenant-général, il enleva aux Espagnols, de concert avec Montal, un convoi assez considérable, après en avoir battu l'escorte, qui était très-supérieure en nombre au corps de troupes qu'il commandait; il bloqua Mons; combattit à Saint-Denis, près de cette place, et s'y distingua en contribuant à la déroute de deux mille hommes de la garnison de Mons. Le marquis de Quincy en parle, t. 1, p. 590 : « Le prince d'Orange voulut
 « faire entrer dans Mons un convoi escorté de quinze cents hommes d'in-
 « fanterie et de cinq cents chevaux. Le comte de Montal et le baron de
 « Cuinchy, qui étaient à la tête d'un détachement bien inférieur à ces trou-
 « pes, marchèrent pour attaquer ce convoi; quand ils furent arrivés à portée,
 « les ennemis se mirent en bataille pour les attendre; eux s'y mirent en
 « même temps de leur côté. M. de Montal se plaça à la droite, le baron de
 « Cuinchy à la gauche, et M. de Pinconnel, colonel de dragons, au milieu;
 « ils marchèrent dans cet ordre, malgré leur faiblesse, aux ennemis et les
 « attaquèrent avec tant de vigueur, qu'après un combat très-opiniâtre, les
 « ennemis furent contraints de prendre la fuite et d'abandonner leur con-
 « voi; on l'enleva, on les poursuivit jusqu'aux portes de Mons, et le duc de
 « Luxembourg ayant envoyé un renfort de troupes, on bloqua cette place. »
 Au mois de décembre 1685, il se démit de son régiment de cavalerie; il mourut l'année suivante, le 26 octobre, et fut inhumé à Cuinchy. Il épousa en premières noces Justine-Hélène *du Bosch*, veuve de François-Antoine de Haynin, seigneur de Quereinaing, fille de Philippe, chevalier, baron de Maesdam, et d'Hélène *de Hertoghe*, et en secondes noces Jeanne-Marie *Verreycken*, fille de Louis, baron de Bonlez, et d'Anne-Marie *de Busleyden*; il n'eut que deux enfants du second lit, savoir :

Barons de Cuinchy.

- 1° Césarion-Marie-Chrétien, marquis de Boisieux, mort sans postérité le 26 février 1679;
- 2° Marie-Thérèse, baronne de Cuinchy, décédée sans alliance, au couvent du Saint-Esprit, à Lille, le 31 mars 1695.

Blondel-Drouhot.

Blondel-Drouhot. IX. Jean BLONDEL, seigneur de Baillelet et de Hainville, fils de Jean, chevalier, seigneur de Beauregard, et de Marie *de Cambier*, né le 29 mars 1599, mort au château de Mons le 7 avril 1643 et enterré à Rœulx, épousa en juin 1625 Marie *le Vasseur*, décédée en 1677, fille de Floris, chevalier, seigneur de *Valhuon* et de la Brayelle, et d'Isabelle *de Flory*, dame d'Aussimont, de la Clite et d'Avesnes, dont :

- 1° Albert-Louis-François, seigneur de Baillelet, de Hainville, né le 1^{er} mars 1626 ;
- 2° Antoinette, née en novembre 1631, religieuse à Roubaix en 1655 ;
- 3° Jean-Louis, qui suit :
- 4° Marguerite, née en mai 1635, se maria, par contrat du 29 mai 1651, avec Henri *van Vlaeten*, seigneur de Bieseghem, de Straten, fils de Jacques, seigneur du château de Bieseghem, et de Jeanne *van Colon* ;
- 5° George, capitaine de cavalerie au service d'Espagne, passé avec le même grade à Saint-Jacques, au Chili, en 1663, né le 30 novembre 1637, épousa, à Saint-Jacques, la fille de don Nicolas-Garcia *Rodrigue*, maître-de-camp au service d'Espagne, dont postérité ;
- 6° Jeanne-Isabelle, née le 26 juin 1640, religieuse à Marquette ;
- 7° Marie-Françoise, née le 25 août 1642, se maria en 1671 avec Philippe-Emanuel *du Buz*, seigneur de Moustier, de Sempy, d'Augimont, veuf de Marie de Harchies, dite d'Estrepy, dame de Moustier, fils du gouverneur et bailli de la ville de Condé, et de Pétronille *van Themsche*, sa seconde femme.

X. Jean-Louis BLONDEL, seigneur de Baillelet, de Hainville, de Clairefontaine, gouverneur du Cateau-Cambrésis, député de la noblesse des états d'Artois à la cour de Madrid, né au commencement de 1634, mort le 19 novembre 1708, épousa, par contrat du 22 août 1667, Marie-Claire *Drouhot*, dame de Féchain, du grand et petit Leez, de Marille, de Nodrange, etc., fille d'Antoine, seigneur des mêmes lieux, gouverneur de Bouchain, et d'Émerence *de Saint-Marc*, dont :

- 1° Antoine-Hyacinthe, qui suit :
- 2° Ferdinand-Albert, dit de Féchain, capitaine des grenadiers au régiment du Hainaut, de Sardaigne, formé par Philippe V ;
- 3° Pierre-Claude, dit de Burlé, lieutenant-général et lieutenant-colonel des gardes wallonnes, né en 1684, mort à Valence en 1764, institua pour légataire universel son neveu Louis BLONDEL ;
- 4° Jacques-François ; — 5° Marie-Antoinette ; — 6° Louise-Ursule-Rosalie ; — 7° Jacqueline-Émerence, sans alliance.

BLONDEL DE BEAUREGARD DE VIANE.

XI. Antoine-Hyacinthe BLONDEL, dit le baron de Drouhot, seigneur de Féchain, du Barlet, du grand et petit Leez, de Marille, de Nodrange, etc., colonel d'un régiment de cavalerie de son nom au service de Louis XIV, puis de Philippe V, roi d'Espagne, retiré du service, mort à Féchain le 5 août 1748, épousa, par contrat du 31 janvier 1719, Geneviève-Angélique de *Caulaincourt*, décédé au château de Féchain le 6 mars 1767, fille de François-Armand, marquis de *Caulaincourt*, baron d'Hermelinghen, seigneur de Martiville, Jaucourt, de Guénemicourt, de Senlis, etc., et de Françoise de *Bothune-Orval*. De ce mariage sont issus :

Blondel-Drouhot.

- 1° Louis-Hyacinthe, page de la reine de France Marie-Thérèse d'Autriche, infante d'Espagne, capitaine de cavalerie dans le Royal-Piémont, en 1748, puis colonel de cavalerie au service de Louis XV, épousa Marie-Catherine *Corps des Gouttes*, dont entre autres enfants :

Marie-Thérèse-Louise, née le 9 novembre 1757, se maria avec Philippe-Marie-Joseph *le Clément*, né à Lille le 30 janvier 1751, fils de Marie-Philippe *le Clément* de Saint-Marc et de Marie-Thérèse-Joséphine *d'Ostrel*.

- 2° Marie-François-Louis, qui suit :
- 3° Marie, décédée sans enfants en 1749, femme de N. *Carondelet* de Theunery;
- 4° Antoinette-Geneviève, religieuse aux Filles de Sainte-Marie, à Amiens.

XII. Marie-François-Louis BLONDEL-Drouhot, dit le chevalier de Drouhot, colonel d'infanterie, capitaine, puis premier major, au mois d'avril 1756, aux gardes wallonnes en Espagne, né à Féchain près de Cambrai le 24 août 1728, épousa en 1752, à Barcelone, Marie-Françoise *Wyts* de la Boucharderie, fille aînée de Philippe, maréchal-de-camp et major au régiment des gardes wallonnes, et de Marie-Françoise de *Valencia*. De ce mariage sont issus :

- 1° Louis-Hyacinthe, lieutenant aux gardes wallonnes en 1776, né à Féchain le 4 mars 1756;
- 2° Antoine, capitaine au service d'Espagne en 1772, enseigne aux gardes wallonnes, colonel en 1789, naquit à Barcelone en 1757;
- 3° Raimond, né en 1768;
- 4° Geneviève, née en 1755, se maria, en 1775, à Jean-Miguel, baron de *Parol*;
- 5° Marie-Françoise, née en 1765;
- 6° Marie-Louise, née en 1772;
- 7° Marie-Benoîte, née en 1776.

Blondel-Joigny.

Blondel-Joigny. La branche DE JOIGNY a pour auteur Oudart BLONDEL, du Vermandois; un de ses descendants; Josse BLONDEL, qui florissait au seizième siècle, abandonnant son nom patronimique, adopta, le premier, celui de Joigny, dont il portait à peu près les armes. Au commencement du siècle suivant, déjà une tradition semble avoir été établie dans cette famille, et l'on rédigea en conséquence sa généalogie. Néanmoins, lors de la rédaction, deux systèmes furent présentés : selon le premier, la maison de Blondel était formée par un cadet des Joigny de Champagne; et selon l'autre, elle descendait des ducs de Luxembourg. Ces deux systèmes furent adoptés tour à tour par les généalogistes, mais le premier finit par prévaloir.

Nous avons puisé ces détails dans les instructions qui ont été minutées à l'occasion de la rédaction de cette généalogie; et nous pensons en devoir donner au moins un extrait.

« Soit aussi enquis à ceux et autres du Boulonnois s'ils savent de quel
 « pays, nation et lignage ceux de BLONDEL sont descendus; quelles armes
 « ils ont portées anciennement, parce que l'on entend qu'ils n'ont point de
 « tout temps porté l'aigle, mais anciennement un écu d'or ou de sable à la
 « bande d'or. Sera aussi requis de savoir de ceux du Boulonnois, ou des
 « descendants d'iceux, quels anciens biens et héritages ils ont eus en Bou-
 « lonnois.

« Aussi si ceux du Boulonnois, du surnom de BLONDEL, portent de
 « gueules à l'aigle d'argent membrée d'or, qui sont les armes secondes des
 « comtes de Joigny; la raison pour laquelle ils ne portent le surnom de
 « JOIGNY, aussi bien que le père du seigneur de Pamele à présent a com-
 « mencé à prendre ledit surnom, délaissant le surnom de BLONDEL, ce que
 « fait aussi le sieur de Pamele à présent; considéré même que de trois
 « cents ans et plus il ne se trouve que les comtes de Joigny aient porté le
 « surnom de Blondel. Partant, s'il est possible, il faut obtenir de ceux
 « dudit Boulonnois l'origine et le commencement de noblesse dudit surnom
 « de BLONDEL et desdites armes de gueules à l'aigle d'argent membrée d'or.

« Au chœur de l'église de Douriers, au-devant de la tombe de madame
 « Marguerite BLONDEL, épouse du seigneur de Crequy, les armes d'icelle
 « sont de gueules, à l'aigle d'argent membrée d'or, à un lambel d'azur à trois
 « pieds sur ladite aigle; le second quartier est d'or à une croix ancrée de

BLONDEL DE BEAUREGARD DE VIANE.

« gueules; le troisième quartier à trois fasces de gueules; le quatrième
« d'argent à la bande de sable. Blondel-Joigny.

« En l'obitier dudit Douriers se met l'obit de dame Marguerite BLONDEL,
« fondatrice avec le sire de Crequy, son mari; aussi fondateur, pour les
« seigneurs de Longvilliers, Adrien BLONDEL et Jean BLONDEL, chanoine.

« Oudart BLONDEL avait un frère aîné qui s'appelait messire Jean BLONDEL,
« chevalier, seigneur de Longvilliers, Douriers, Tontrecourt et Marville, lequel
« donna sa dite seigneurie de Marville à sa sœur première en mariage
« avec un seigneur de Renty.

« Oudart BLONDEL avait un cousin qui s'appelait Jean, lequel prit pri-
« sonnier ledit Oudart; et fit ledit messire Jean quitter audit Oudart toutes
« les terres dessus dites à son profit.

« Ledit messire Jean eut une fille seule, laquelle fut mariée en premières
« noces au grand seigneur de Bailleul, près d'Amiens, et depuis remariée
« au seigneur de Crequy, desquels deux maris elle n'eut nuls enfants.

« Le dessus dit Oudart épousa la fille du président de Flandre, de Hal-
« lart, de laquelle il eut une fille, qui épousa le sieur de Noircarmes et
« de Wisque.

« Se trouve par le rapport de la terre de Wavrin, fait l'an 1451, que
« Jacques de Sainte-Aldegonde, seigneur de Noirquelmes, comme bail et
« mari d'Isabelle BLONDEL, tient dudit Wavrin la seigneurie de Genée.

« Item en secondes noces, ledit Oudart épousa une fille d'Escornaix,
« dont est descendu le père de M. de Pamele, à présent vivant.

« Le père dudit Oudart s'appelait messire Jean BLONDEL et avait un frère
« aîné nommé Charles, lequel fut tué des Anglais.

« Ledit messire Jean BLONDEL épousa Marie du Quesnoy, dame et héri-
« tière, par le trépas de monsieur Louis du Quesnoy, en l'an 1418, de
« ladite baronnie de Pamele et autres grosses terres et seigneuries dont
« les sires de Pamele et leurs prédécesseurs ont eu la jouissance. D'au-
« tres biens du côté du nom de BLONDEL, les seigneurs de Pamele n'en ont
« eu nuls.

« Le père du sieur de Pamele à présent a laissé le surnom de BLONDEL,
« comme a fait le seigneur à présent, et il a pris le surnom de JOIGNY,
« disant ce pouvoir faire, parce qu'il porte les armes deuxième, comme ont
« porté les comtes de Joigny, qui sont de gueules à l'aigle d'argent membrée
« d'or, et qu'ils descendent desdits comtes de Joigny. Toutefois ne se trou-
« vera que la comtesse Jeanne de Joigny, ayant épousé Charles, comte
« d'Alençon, frère de Philippe, roi de France, laquelle vivait en l'an 1328,

Blondel-Joigny.

« où son père et autres ses prédécesseurs, portant en leurs armes ledit écu
 « de gueules à l'aigle d'argent membrée d'or, portassent le surnom de
 « BLONDEL. Parquoi savoir le moyen par lequel ils se disent descendus
 « des comtes de Joigny, ayant porté lesdites armes et non ledit surnom
 « de Blondel? »

Le second système imaginé pour les BLONDEL, qui venaient de prendre le nom de Joigny, est celui-ci : « Quant à ce que j'ai découvert de madame
 « la sénéchale, notez qu'un Walerand Blondel, duc de Luxembourg,
 « épousa l'héritière de Namur, de la comté de Luxembourg et de la Roche,
 « et qu'ils engendrèrent Henri Blondel, comte de Luxembourg, marquis
 « d'Arion; lequel épousa Marguerite, fille du comte de Bar, dame et héri-
 « tière de Ligny. Gissent à Clairefontaine plusieurs filles.

« Dudit Henri et Marguerite vinrent plusieurs enfants, savoir : Henri
 « BLONDEL aîné, comte de Luxembourg, de la Roche, marquis d'Arion,
 « mourut à la bataille de Warons; lequel épousa Béatrix d'Avesnes et gît à
 « Beaumont, à Valenciennes, par elle fondé. De ce mariage issurent plu-
 « sieurs enfants, tant fils que filles. Le premier fils fut nommé Henri de
 « Luxembourg, qui fut depuis empereur; le second fut nommé Walerand;
 « le tiers Baudouin, qui fut archevêque de Trèves; le quatrième enfant une
 « fille, qui fut mariée au comte Guy de Flandres; le cinquième une fille, qui
 « épousa un comte de Hainaut.

« De l'empereur Henri issurent le roi de Bohême, le marquis de Bran-
 « debourg et une fille, qui épousa le roi de France et depuis fut remariée
 « à un roi issu du lignage des trois rois.

« Du roi de Bohême issurent l'empereur Charles et une fille, qui fut
 « duchesse de Normandie; de laquelle issurent Charles, roi de France, et
 « un fils, lequel fut duc d'Anjou, depuis roi de Sicile et de Jérusalem; le
 « troisième, duc de Berry, et le quatrième, Philippe, duc de Bourgogne;
 « l'une des filles fut reine de Navarre, et la seconde duchesse de Bar.

« De ceux ci-dessus nommés sont venus plusieurs grands lignages qui
 « n'ont point pris le surnom de BLONDEL, et ne se trouve plus nul, après
 « ledit Henri. »

Ce second système ne triompha pas et il ne le pouvait auprès de Chris-
 tophe Butkens, auteur judicieux et critique sévère, qui adopta cependant
 le premier. S'il m'était permis d'émettre mes conjectures, je dirais qu'après
 des dissensions domestiques, quelques BLONDEL abandonnèrent les armes de
 leur famille et qu'ils adoptèrent plus tard, en les modifiant, celles de
Preud'Homme d'Hailly, dont le souvenir ne s'était point effacé de leur mé-

moire. Au xvi^e siècle, cet écu qu'ils avaient adopté donna le change : il fit supposer que les BLONDEL, devenus JOIGNY, tiraient effectivement leur origine d'une grande et puissante maison de ce nom de Champagne. Au reste, nous reproduisons la généalogie des JOIGNY, barons et pairs du comté de Flandre, dressée par Christophe Butkens et destinée par lui pour le deuxième volume des *Trophées de Brabant*. Cette pièce inédite fait partie de ma collection privée. Nous donnerons, à sa place, la généalogie de Joigny de Pamele, admis dans la noblesse belge. Blondel-Joigny.

I. Jean BLONDEL DE JOIGNY, baron de Longvilliers, seigneur de Douriers, de Cantelieu, de Méry, épousa Marie, dame du Quesnoy, d'Audenaerde, de Rumme, d'Osmer, de Temple, de Watencourt, de Chastelet, de Pepers, de Loire et de Braffe, baronne de Pamele et des terres d'entre Marcke et Ronne, première paire de Flandre, avouée d'Eenham, fille de Gossinor, seigneur de Quesnoy, de Loire et de Braffe, et d'Yolande *de Mortagne*, dame d'Audenaerde, de Rumme, d'Ossimer et des terres d'entre Marcke et Ronne, première paire de Flandre.

Jean BLONDEL DE JOIGNY était fils de Jean, seigneur et baron desdits lieux, et d'Isabeau *de Bethune*, fille de Matthieu, chevalier, seigneur de Locres; lequel Jean était frère de Guillaume DE JOIGNY, dit BLONDEL, seigneur de Dominois, d'Argonnes et de Grevilliers, sénéchal de la comté de Boulogne et premier chambellan d'Antoine de Bourgogne, duc de Lothier, de Brabant et de Limbourg; lesquels Jean et Guillaume étaient enfants de Philippe de Joigny, qui était frère de Renaud, comte de Joigny, premier pair de Champagne, mari de Jeanne de la Tremouille, et de Jeanne de Joigny, femme de Charles, comte d'Alençon, tous enfants de Jean, comte de Joigny, seigneur de Mercœur, premier pair de Champagne, et de la fille du comte de Brienne; et lequel Jean était fils de Guillaume (par aucuns nommé Renaud), comte de Joigny, premier pair de Champagne, et d'Agnès, fille unique de Beraud-le-Grand, sire de Mercœur ou Mercueil, et de Béatrix, fille d'Archambaut-le-Grand, sire de Bourbon, sœur de Marguerite, reine de Navarre, comtesse de Champagne et de Brie, nièce de Guillaume de Bourbon, seigneur de Dampierre, comte de Flandre; lequel Guillaume, comte de Joigny, fut fils de Jean, dit Blondel, et de Bernelle de Courtenay, fille de Pierre, sire de Conches, prince du sang royal de France, et d'Agnès, comtesse de Joigny.

Jean BLONDEL DE JOIGNY, baron de Longvilliers, et Marie, dame de Quesnoy, laissèrent plusieurs enfants, savoir :

- 1° Charles BLONDEL DE JOIGNY, baron de Longvilliers, tué à la bataille d'Azincourt et son père aussi, en 1415;

Blondel-Joigny.

- 2° Jean BLONDEL DE JOIGNY, troisième du nom, baron de Longvilliers, seigneur de Douriers, de Canteleu et de Méry, épousa Catherine, fille du comte de Saint-Severin, au royaume de Naples, fut gouverneur de Milan, sénéchal de Ponthieu et capitaine d'Abbeville. Ils moururent sans hoirs;
- 3° Oudart, qui suit :
- 4° Marguerite BLONDEL DE JOIGNY épousa en premières noces Jean *de Wavrin*, seigneur de Wastines, et en deuxièmes noces François *de Crequy*, gouverneur du Boulonois. Du premier lit naquit Marguerite, dame de Wastines et de Nomaing, femme de Louis *de Montmorency*, baron de Fosseux, qui eurent trois fils, savoir : Roland, baron de Fosseux, de qui sont issus les marquis de Thiry et comtes de Lusse; Ogier, baron de Wastines, dont sont issus les comtes d'Estaires et princes de Robecque; Jean, seigneur de Roussi, duquel aussi est postérité;
- 5° Bonne BLONDEL DE JOIGNY épousa Fulcon *de Renty*, seigneur d'Embry et de Corlu, dont belle postérité;
- 6° Périnne BLONDEL DE JOIGNY épousa Antoine, seigneur *de Bournonville*, baron de Leaume, qui engendrèrent Louis, seigneur de Bournonville, baron de Leaume, chevalier, chambellan et conseiller du roi, qui épousa Claire *de Beauvoys*, desquels sont issus les seigneurs de Hennincourt et de Bournonville;
- 7° Antoinette BLONDEL DE JOIGNY épousa David, seigneur de Brimeu.

II. Oudart BLONDEL DE JOIGNY, seigneur d'Audenaerde, premier pair de Flandre, baron de Pamele et des terres d'entre Marcke et Ronne, avoué d'Eenham, épousa Isabeau *de Gavre*, fille d'Arnoud, baron d'Escornaix, et d'Isabeau *de Ghistelles*, laquelle était fille de Rogier, seigneur de Dudzeele, petit-fils de Jean, dit le Grand, seigneur de Ghistelles et du Tonlieu de Bruges, chevalier, conseiller et grand chambellan du comte de Flandre, et de Marie *de Luxembourg*, fille de Gérard, seigneur de Durbui, et de Mathilde, fille de Thierry, comte de Clèves, et d'Isabeau, fille de Henri, duc de Lothier et de Brabant, et de Marie de France. Oudart BLONDEL fit restaurer, à ses frais, le cloître de Groenendael, situé dans le bois de Soignes, près de la ville de Bruxelles, l'an 1437. Isabeau *de Gavre* était sœur d'Arnoud *de Gavre*, baron d'Escornaix, qui engendra de sa femme, Marie *d'Aumont*, dame de Brackel, fille de Pierre, dit Hustin, conseiller et chambellan de Charles VI, roi de France, Jeanne *de Gavre*, baronne d'Escornaix, qui fut femme de Simon *de Lalaing*, chevalier de l'ordre de la Toison-d'Or, seigneur de Montigny, qui ont engendré Josse, seigneur de Lalaing, d'Hoogstraeten et de Rennebourch; lequel Simon eut aussi de ladite Jeanne : Philipotte *de Lalaing*, femme de Jean *de Lannoy*, seigneur de Maingoval, desquels sont issus les princes de Sulmone.

Oudart BLONDEL et Isabeau *de Gavre* laissèrent trois enfants, savoir :

BLONDEL DE BEAUREGARD DE VIANE.

1° Josse, qui suit :

Blondel-Joigny.

- 2° Isabeau DE JOIGNY épousa Jacques *de Sainte-Aldegonde*, seigneur de Noircarmes, dont Nicolas *de Sainte-Aldegonde*, seigneur de Noircarmes, qui épousa Honorine *de Montmorency*. Ils laissèrent deux enfants, savoir : 1° Jean *de Sainte-Aldegonde*, seigneur de Noircarmes, épousa Marie *de Rubempré*, qui ont engendré Marie *de Sainte-Aldegonde*, femme de Jean *de Hornes*, seigneur de Baucignies et Philippe *de Sainte-Aldegonde*, seigneur de Noircarmes, mari de Bonne *de Lannoy*, desquels sont issus Maximilien, comte *de Sainte-Aldegonde*, seigneur de Noircarmes, chevalier de la Toison-d'Or, gouverneur de Namur, et autres leurs alliés; — et 2° Antoinette *de Sainte-Aldegonde* épousa George, seigneur *de Hallewyn* et de Comines, qui ont engendré Anne *de Hallewyn*, femme de François *van der Gracht*, chevalier, seigneur de Maelstede, et Jean *de Hallewyn* et de Comines, mari de Jossine *de Lannoy*, fille de Philippe, seigneur de Molembais, chevalier de la Toison-d'Or, et de Françoise *de Barbançon*, dont est issue Jeanne, dame *de Hallewyn* et de Comines, leur fille unique; laquelle épousa Philippe *de Croy*, duc d'Arshot, prince de Chimay, chevalier de la Toison-d'Or, du mariage duquel sont issus toute la maison d'Arenberg, ducs d'Arshot, princes de Chimay, et autres alliés;
- 3° Marguerite DE JOIGNY épousa Jean *de Herselles*, chevalier, seigneur de Lilaere et de Hoorenschen, dont trois enfants, savoir : 1° Daniel *de Herselles*, chevalier, seigneur de Lilaere, épousa Marie *de Cuinghem*, dite de Courtray, dame de Hem, de Lomme et Tailly, veuve d'Adrien Vilain, seigneur de Rassenghien; — 2° Marguerite *de Herselles* épousa Jean *de Stavele*, seigneur d'Isenghien, de Glaion et de Caumont, qui ont engendré Marguerite *de Stavele*, dame d'Isenghien, femme d'Adrien *de Gand*, dit *Vilain*, seigneur de Rassenghien, desquels sont issus toute la maison de Gand, dit *Vilain*, comtes d'Isenghien et barons de Saint-Jean-Steen, et autres alliés; — 3° Isabeau *de Herselles*, chanoinesse de Nivelles, et depuis princesse dame de ce collège.

III. Josse DE JOIGNY, dit sire d'Audenaerde, premier baron et pair de Flandre et des terres d'entre Marcke et Ronne, avoué d'Eenham, épousa Jossine, dame de Rocqueghem, d'Ethicove, de Montifaut et de la Haye, et laissa six enfants légitimes :

1° Josse, qui suit :

- 2° Adrien DE JOIGNY, seigneur de la Haye, épousa la dame de Denterghem, sans enfants;
- 3° Christophe DE JOIGNY, prévôt de Nivelles;
- 4° Roberte DE JOIGNY, chanoinesse de Nivelles et abbesse de la Thurre;
- 5° Jeanne DE JOIGNY, chanoinesse de Sainte-Waudru, à Mons, épousa Philippe *van der Gracht*, chevalier, seigneur de Melsen, qui se maria en second lit avec Agnès, dame de la Walle, baronne de Mortagne, châtelaine de Tournay. Lequel Philippe engendra en deuxième lit Jean *van der Gracht*, baron de Mortagne,

Blondel-Joigny.

seigneur de Melsen et de la Walle. Ce Philippe était proche parent de François *van der Gracht*, seigneur de Leeuwerghem, chevalier, grand-bailli de Gand, mari d'Antoinette *de Stavele*, vicomtesse de Furnes, fille de Guillaume et d'Éléonore *de Poitiers*, fille du seigneur d'Ursy et d'une fille du duc de Coimbre; lequel a engendré Anne *van der Gracht*, vicomtesse de Furnes, dame de Leeuwerghem et de Berleghem, femme, en premier lit, de Maximilien *de Berghes*, chevalier de la Toison-d'Or, seigneur de Sevenberge, et, en deuxième lit, d'Antoine *de Croy*, seigneur de Sempy, chevalier de l'ordre de la Toison; ceux-ci ont procréé Françoise *de Croy*, vicomtesse de Furnes, dame de Leeuwerghem, femme de Martin *de Hornes*, comte de Hautkercke, baron de Gaesbeek, qui ont procréé Marie *de Hornes*, femme de Philippe, comte *d'Egmont*, prince de Gavre, et George *de Hornes*, comte de Hautkercke, vicomte de Furnes, mari d'Éléonore, fille de Lamoral, comte *d'Egmont*.

Philippe *van der Gracht* et Jeanne DE JOICNY eurent une fille, Anne *van der Gracht*, dite dame d'Audenaerde, première paire et baronne de Flandre, baronne de Pamele et des terres d'entre Marcke et Ronne, avouée d'Eenham, dame de la Haye, de Sale, de Terberst, de Vlagelo, de Kerckhem, de Coecamer et de Ristrate; laquelle épousa Jean, seigneur de Locquenghien, de Berchem, de Coequelberghe, de Melsbroek, de Peuthy (par la mort de son cousin germain Jacques DE JOICNY, dit sire d'Audenaerde, premier baron et pair de Flandre, baron de Pamele et des terres d'entre Marcke et Ronne, avoué d'Eenham, seigneur de la Haye, de Sale, de Terberst, de Vlagelo, de Kerckhem, de Coecamer et de Ristrate), chevalier, grand-amman de la ville de Bruxelles, auteur et directeur de l'excellent ouvrage du canal de Bruxelles à Anvers, écuyer, échanson de l'empereur Charles-Quint. Il était fils de Pierre, seigneur de Locquenghien, chevalier, premier et grand-écuyer tranchant de l'empereur Maximilien, deuxième du nom, maître-d'hôtel et conseiller de Philippe I^{er}, roi d'Espagne, et maître-d'hôtel et conseiller de l'empereur Charles-Quint, d'éternelle mémoire, et de Marie *de Nieuwenhove*, dame de Coequelberghe et de Berchem, fille de Jean, seigneur desdits lieux, chevalier, et de Marguerite *van der Meeren*, fille de Jean, chevalier, seigneur de Saventhem. Icelui Pierre eut un frère aîné, nommé Charles, seigneur de Locquenghien et de Wyhove, chevalier et général d'armée navale, mort sans génération. Ils étaient enfants de Charles *de Londefort*, chevalier, seigneur de Locquenghien et de Wyhove, et de Marie *Tintillier*, fille d'Alain, chevalier, seigneur de Willamines, et de Jeanne, fille du baron de Blainghethem, et sont enterrés à Montreuil, en France. Lequel Charles était fils d'Ogier *de Londefort*, chevalier, seigneur de Locquenghien et de Wyhove, et d'Éléonore *de Saint-Meurice*, qui vivait environ l'an 1409, et était fils d'Ogier, chevalier, seigneur desdits lieux susnommés, et de Catherine, fille du baron de Longvilliers. Sa sœur, Anne *de Londefort*, fut mariée au seigneur de Maneuille. Ils étaient enfants de Siger *de Londefort*, chevalier, seigneur de Locquenghien et de Wyhove, et de la fille du seigneur de Hardentun, un des pairs du comté de Boulogne. Ce Siger était fils d'un autre Siger, seigneur desdits lieux, et de Jeanne *de Montcaurel*, frère de Gauthier *de Londefort*, pair

BOGAERDE.

et gonfalonier héréditaire du comté de Boulogne. Isabeau fut femme du seigneur de Belloy, tous enfants de Hugues, seigneur de Londefort, de Locquenghien et de Wyhove, chevalier, pair et gonfalonier héréditaire du comté de Boulogne, et de Marie, fille du baron d'Ordre. Blondel-Joigny.

IV. Josse DE JOIGNY, second du nom, dit sire d'Audenaerde, premier pair de Flandre, baron de Pamele et des terres d'entre Marcke et Ronne, avoué d'Eenham, seigneur de Kerckhem, d'Ethicove, de Montifaut et de la Haye, épousa Marguerite *de Hallewyn*, fille de Jacques, baron de Maldeghem et d'Utkercke, et de Catherine *de Hallewyn*, fille du seigneur de Bousignies. Ils n'eurent qu'un enfant, savoir :

V. Jacques DE JOIGNY, dit sire d'Audenaerde, premier baron et pair de Flandre, baron de Pamele et des terres d'entre Marcke et Ronne, seigneur de Kerckhem, d'Ethicove, de Montifaut et de la Haye, et d'autres grandes terres, épousa en premier lit Françoise *de Montmorency*, fille de Philippe, baron de Croisilles, de Hoclaire, d'Houplines et de Voilcourt, et d'Isabeau *de Stavele*, fille de Josse, baron de Glaion, et de Jeanne *de Ligne*, fille de Guillaume, baron de Barbançon, et en deuxième lit, la dame de Dixmude, qui mourut sans génération; étant Jacques le dernier de la ligne masculine de sa maison, il laissa la succession de toutes ses terres et seigneuries à son plus proche parent Jean, seigneur de Locquenghien, son cousin germain du côté de sa femme, *Anne van der Gracht*.

BOGAERDE (VAN DEN), famille ancienne de la Flandre occidentale. Les diplômes dont elle a été gratifiée ont servi à régulariser une position acquise par les services les plus honorables. De nos jours, un de ses membres, qui a parcouru d'une manière très-distinguée les rangs les plus élevés de l'administration civile, et qui s'est également rendu recommandable par ses travaux littéraires, s'est concilié de bonne heure l'estime et la confiance du roi des Pays-Bas, Guillaume I^{er}, et il a conservé l'une et l'autre dans les temps les plus critiques. Le titre de baron, accordé par ce souverain, est transmissible par primogéniture. Voici la généalogie de cette famille :

I. Donat VAN DEN BOGAERDE, fils de Jacques et d'Ermenil *van den Stracten*, mort le 4 avril 1551 et inhumé à Saint-Gilles-lez-Bruges, avec armoiries, eut de sa femme, Cornélie *de Brune*, décédée le 12 mars 1574, un fils :

II. Vincent VAN DEN BOGAERDE, né le 15 août 1542, mort le 10 février 1586, et enterré à Saint-Gilles-lez-Bruges, épousa Jossine *Strabant*, décédée le 19 novembre 1612 et inhumée auprès de son mari, fille de Jean ou Marc *Strabant* et de Jacqueline *van den Cruyce*, dont :

III. Donat VAN DEN BOGAERDE, échevin et trésorier de la ville de Bruges,

BOGAERDE.

mort le 13 août 1640, épousa Marie *Claesman*, avec armoiries, décédée le 14 octobre 1656 et inhumée auprès de son mari, à Saint-Gilles, fille de Gérard, conseiller de Bruges, et de Jeanne *de Busschere*, dont :

- 1° Jacques, échevin et trésorier de la ville de Bruges, puis chanoine de Saint-Sauveur, mort le 29 janvier 1671, à l'âge de 72 ans ;
- 2° Anne, décédée le 28 septembre 1641, mariée à Bernard *van der Straeten*, fils de Josse et de Cornélie *Kelderman* ;
- 3° Guido, conseiller et échevin de Bruges, mort le 7 juin 1667, épousa Jacqueline *Crits*, décédée le 14 février 1667 et inhumée à Sainte-Anne de cette ville, fille d'Othon et de Jacqueline *van Wambeke*, dont :

A Jeanne-Thérèse, décédée le 27 mai 1727, se maria, par contrat du 21 octobre 1675, avec Guillaume-Antoine *Le Poyvre*, mort le 17 mars 1683, fils de Louis et de Philipotte *de Kerchove* ;

B Marie-Anne, née le 6 novembre 1647, décédée le 12 juillet 1683, se maria, le 12 juillet 1671, avec Louis *Le Poyvre*, seigneur de Mullem et de Leemputte, premier bourgmestre du Franc de Bruges, mort le 18 avril 1700, frère du précédent.

- 4° Jean, échevin de la ville de Bruges, mort le 5 octobre 1670, y épousa, le 3 janvier 1645, Jeanne *Maurissien*, décédée le 4 avril 1682, fille d'Octavien et de Marie *Bultynck*, dont :

A Barbe-Thérèse, née le 20 août 1634, se maria avec Gilles *Acart*, fils de Gilles et de Marie *Claesman* ;

B Barbe, religieuse au couvent d'Oost-Eecllo, à Gand ;

C Octavien, chartreux ;

D Jean-Baptiste, chanoine de Saint-Sauveur, puis de la cathédrale le 9 janvier 1679, mort le 10 octobre 1724, à l'âge de 74 ans, et enterré à Saint-Donat ;

E Anne-Éléonore, née à Bruges le 1^{er} juillet 1667, décédée le 19 octobre 1730 et inhumée à Saint-Jacques, se maria le 8 décembre 1691 avec Jean *de Vooght*, conseiller de la ville de Bruges.

- 5° André, qui suit :

- 6° François-Xavier, curé de Notre-Dame et confesseur des Sœurs-Noires à Bruges, mort le 17 mai 1692 ;

- 7° Gérard, échevin de Bruges en 1631, conseiller en 1638, né le 15 septembre 1601, épousa en premières noces, à Ypres, le 2 août 1624, Anne *van der Meersch*, fille de Pierre, et en secondes noces Barbe *Weinssone*, veuve de Jean de Brune, fille de Jacques et de Catherine *Claesman*. Il eut du premier lit :

A Simon-Pierre, licencié en droits, échevin de Bruges de 1667 à 1669, conseiller en 1663 et 1666, mort en 1669, épousa en premières noces Isabelle *Michiels*, décédée sans enfants en 1656, fille de Jacques, échevin et trésorier de la ville de Bruges, et en secondes noces, Marie *Zombaert*, fille d'Absalon, dont :

BOGAERDE.

* Laurence, religieuse au couvent du Nouveau-Bois, à Gand ;
** Juste-Gérard, épousa, le 30 octobre 1678, Antoinette de *Brune*, dont il eut deux enfants, savoir : 1° Antoine, époux de N. de *Ghendt*, d'Ypres ; et 2° Catherine, femme d'Antoine *Bouchette*, de la même ville.

B Marie, femme de Josse *Strabant* ;

C François épousa, le 24 novembre 1663, Marie-Anne de *Swarte*, fille de Jean ;

Il eut du second lit :

D Vincent, jésuite ;

E Anne ; — et F Jeanne, sans alliance.

8° Donat, religieux des Dunes, mort le 6 avril 1695, cultiva la peinture avec un certain succès ;

9° Cornélie, décédée le 5 avril 1588, se maria avec Jean *Wisserys*, avocat ;

10° Marie, sans alliance.

IV. André VAN DEN BOGAERDE, échevin de Bruges, mort le 24 mars 1652 et enterré auprès de son père à Saint-Gilles, épousa Christine *van Lille*, décédée le 6 novembre 1673, fille de Pierre, dont :

1° Pierre, né le 11 décembre 1636, épousa en premières noces Jeanne *Roels*, morte sans enfants, fille de Jacques, et en secondes noces, le 22 avril 1674, Marie de *Coninck*, fille de Jean. Il eut sept fils et une fille, entre lesquels :

A Pierre, échevin de la ville de Bruges, anobli le 12 juillet 1717 ; né le 30 octobre 1682, mort le 28 septembre 1720, épousa, le 15 février 1711, Isabelle de *Vooght*, décédée le 10 février 1734 et inhumée auprès de son mari, à Saint-Sauveur de Bruges, fille de Jean et d'Éléonore VAN DEN BOGAERDE. De ce mariage vinrent sept enfants, trois fils et quatre filles, parmi lesquels :

* Donat, seigneur de Kyo, mort le 9 septembre 1742, épousa, le 28 avril 1730, Isabelle-Thérèse-Livine *van der Meerck*, fille de Jacques-Donat, seigneur de Praet, dont un fils, nommé Donat, né le 13 juillet 1744, mort sans génération le 1^{er} juin 1798, épousa, le 15 octobre 1774, Thérèse-Caroline-Gabrielle de *Peñaranda*, née le 21 décembre 1742, décédée le 22 mars 1814, fille de Pierre-Cornélie-Emma et d'Anne-Marie-Claire *van der Balle* de Crijgen ;

** Marie-Anne, née le 26 août 1718, décédée le 23 avril 1797, à l'âge de 78 ans, se maria le 9 mai 1741, à Bruges, avec Jacques *van Oskershout*, seigneur de Ter-Zaale, mort le 7 avril 1754 et enterré à Saint-Sauveur, fils de Jacques et de Marie-Antoinette *Terve*.

B Jacques, chanoine de Saint-Sauveur, et, le 3 février 1719, secrétaire obédiencier du chapitre de la cathédrale, mort le 10 avril 1730 et enterré à Saint-Donat avec épitaphe.

2° André, qui suit :

3° Marie, femme de Gilles *Cabillau*, sans postérité.

V. André VAN DEN BOGAERDE, écuyer le 20 avril 1705, échevin de la ville de Bruges, épousa, le 9 février 1670, Catherine *Marissael*, dite *Halle*, fille de Michel, dont quatre fils et trois filles, parmi lesquels :

BOGAERDE.

- 1° Jean-Antoine, qui suit :
- 2° André, conseiller et échevin de Bruges, mort en célibat le 18 août 1718;
- 3° Jacques, licencié, conseiller et échevin de Bruges, mort en célibat le 9 novembre 1727;
- 4° Michel, conseiller, échevin et trésorier de la ville de Bruges, mort en célibat le 7 janvier 1736;
- 5° Marie-Catherine, décédée sans alliance le 20 septembre 1744.

VI. Jean-Antoine VAN DEN BOGAERDE, mort le 7 janvier 1728, épousa, le 18 août 1714, Jeanne-Bernardine *van der Meulen*, décédée le 7 juillet 1779 et inhumée à Saint-Gilles, auprès de son mari, fille unique de Jean et de N. *Vermeulen*, dont :

- 1° Donat-Bernard, né le 28 octobre 1717, mort le 6 juin 1756, épousa, le 5 février 1745, Marie-Thérèse-Joséphine *Damerin*, dame de Meerelbeke, de Lemberge, de Ruderhove, d'Esterville, etc., décédée le 5 août 1792, fille unique de Guillaume, seigneur desdits lieux, dont :

A Guillaume-François-Antoine, dit de Meerelbeke, né le 30 avril 1750, épousa, le 3 novembre 1775, à Notre-Dame de Bruges, Constance-Françoise *van Hamme*, fille de Jean-George et de Marie-Anne *Jacobsen*, dont il eut deux filles et un fils nommé Balthazar, né le 12 octobre 1774;

B André-Jean, né le 3 janvier 1754, mort le 14 mars 1834, âgé de 80 ans, épousa, le 16 juin 1775, à Saint-Donat de Bruges, Marie-Désirée *de Heere*, fille de Bruno-Jacques, seigneur de Beauvoorde, de Ten-Roosen, et de Marie *Peellaert*, dont :

* Anselme-Jean-Désiré-André, né à Bruges le 12 avril 1776 et baptisé à Saint-Gilles;

** Marie-Brunone-Joséphine, née le 31 octobre 1778.

- 2° Marie, décédée en bas âge;
- 3° André-Louis, qui suit :

VII. André-Louis VAN DEN BOGAERDE, échevin du Franc de Bruges en 1750, trésorier en 1763, et puis bourgmestre, né le 1^{er} septembre 1726, mort à Bruges le 1^{er} avril 1799, à l'âge de 73 ans, épousa, le 19 mars 1749, Angélique-Thérèse *Rotsaert* d'Hertaing, fille de Louis-Ferdinand, seigneur de Dypenhove, de Wyngaerde, etc., et de Thérèse-Eugénie *d'Aranda*, qui décéda le 4 juin 1803, dont :

- 1° Louis, chevalier de l'ordre du Lion-Néerlandais, proclamé primus au concours général de Louvain, en 1770, licencié en droits à l'Université de cette ville le 5 juillet 1773, conseiller-pensionnaire, greffier criminel du Franc le 13 janvier 1779, membre de l'ordre équestre et des états provinciaux de la Flandre occidentale, né à Bruges le 8 janvier 1750, mort à Bruges le 13 septembre 1828, épousa, à Bruges, le 6 juin 1780, Colette-Jeanne *de Schieters* de Caprycke,

BOGAERDE.

décédée sans enfants le 21 janvier 1782, fille de Charles-Emmanuel *de Schietere* et de Marie-Thérèse *Crits*, dernière de son nom;

- 2° Marie-Charlotte, mariée, le 23 mai 1789, à N. *Gilliots*, fils de Pierre;
- 3° André-François-Eugène, qui suit :
- 4° N., thérésienne, à Bruges;
- 5° Justine, mariée, le 12 juin 1781, avec Charles *van Duerno*, seigneur de Damas et de Ter-Beke, mort le 29 juin 1792, fils de Jean et de Marie *Tomboy*;
- 6° Ange-Jean-François, mort sans postérité en 1838 et enterré à Meerelbeke, épousa, le 10 octobre 1781, Marie-Charlotte-Joséphé *Coene*, décédée en 1807, fille de Louis-Joseph et de Catherine-Charlotte *van den Bossche*;
- 7° Charlotte, mariée, le 23 novembre 1791, avec Gaspar *Jacobsen*.

VIII. André-François-Eugène, baron VAN DEN BOGAERDE, licencié en droits à l'Université de Louvain, né le 17 juin 1784, épousa, à l'église de Saint-Michel, à Gand, le 3 mai 1785, Marie-Jacqueline *van Larebeke*, née le 23 juillet 1765, fille unique de Gilles-Bernard, seigneur de Ter-Brugge, et de Jeanne-Françoise *Matelé*, dont :

- 1° André-Jean-Louis, qui suit :
- 2° Charles-Ambroise, né à Gand le 21 mars 1790, épousa, le 10 janvier 1832, Albertine-Marie-Ghislaine *de Lens*, née à Gand le 2 octobre 1799, fille de Philippe-Balthazar-Marie-Ghislain, comte *de Lens* et du Saint-Empire, baron de Meulebeke, et de Reine-Marie-Ghislaine, comtesse *de Lichtervelde*. De cette union sont issus deux enfants, nés à Gand :

A Marie-Colette-Eugénie-Ghislaine, née le 24 janvier 1833;

B Clémence-Marie-Philomène-Ghislaine, née à Gand le 22 mars 1835.

IX. André-Jean-Louis, baron VAN DEN BOGAERDE, né à Gand le 7 juillet 1787, membre de l'ordre équestre et des états provinciaux de la Flandre orientale dès l'année 1817, bourgmestre de Waesmunster en 1819, commissaire royal du district de Saint-Nicolas, dont il remplit pendant neuf ans les fonctions, commissaire royal du district de Gand, gouverneur du Brabant septentrional, place qu'il conserva après la séparation des deux fractions du royaume des Pays-Bas en 1830, chambellan du roi Guillaume I^{er}, qui l'honorait de sa confiance, son conseiller d'état en service extraordinaire, après avoir administré le Brabant septentrional dans les temps les plus difficiles et les plus critiques sans rien perdre de la considération de ses administrés, qu'il avait su si bien se concilier, fut attaché à la cour de Guillaume II, en 1842, comme grand-officier de la couronne, avec la charge de son grand-échanson et le titre d'excellence. Pendant son séjour à Saint-Nicolas, il a composé, en trois volumes in-8°, la description historique et statistique

de son district, ouvrage savant, bien traité et bien écrit, en flamand, et, en ami sincère des bonnes études, il ne cesse de consacrer tous ses loisirs à l'intelligence des événements de l'histoire de la Hollande et de son pays natal : il a annoncé un ouvrage sur les causes de la prospérité du commerce dans ces deux pays, à différentes époques. Il épousa, le 21 février 1821, Eugénie-Thérèse-Barbe-Ghislaine *Papejans de Morchoven*, dite *van der Strepen*, décédée le 11 février 1843 et inhumée à Heeswyck, fille de Jacques, chevalier, et de Thérèse-Gratienne *Piers* de Welle, laissant trois fils, savoir :

- 1° Amédée-André-Robert, chambellan du roi des Pays-Bas, né le 20 juin 1823;
- 2° Louis-Marie-Chrétien, né le 16 mai 1826;
- 3° Donat-Théodore-Albéric, né le 16 février 1829.

BOIS DE FERRIÈRES (DU) est originaire de Braine-le-Comte et ses armes sont empruntées à une famille de du Bois, du Tournaisis. Sa noblesse est militaire. Elle mérita, en 1810, de l'empereur des Français, le titre de baron, et le roi des Pays-Bas autorisa, en 1829, le fils de celui qui, le premier, porta ce titre, de se qualifier de du Bois de Ferrières.

BOIS DE VROYLANDE (DU), originaire de Courtrai, appartient à la province d'Anvers, où elle a fixé son siège depuis plus de trois siècles. On la trouve citée indifféremment sous les noms de du Bois de Vroylande ou de Walhain, et, de nos jours, le plus souvent sous celui de du Bois de Nevele, qui semble devoir lui rester.

Ses premières patentes, datées de Madrid le 24 avril 1672, furent accordées à Gilles du Bois, seigneur de Calfene.

- I. Pierre du Bois épousa Jeanne *de Lovendeghem*, dont :
- II. Corneille du Bois épousa Catherine *de Facuwez*, fille de Jean, secrétaire de la ville de Bruxelles, mort le 10 décembre 1505, et de Barbe *de Ridder*, sa seconde femme, décédée en 1540, petite-fille de Jean, bailli de Gaesbeek, de la maison d'Ittre, et laissa :

- 1° Marguerite, femme de Roland *van Beughem* ;
- 2° Matthieu, qui suit :

III. Matthieu du Bois épousa Catherine *de Walsche*, fille de Pierre, échevin de Bruxelles, et de Jossine *de Meulebeke*, dont :

- 1° Louis, qui suit :
- 2° Pierre eut de sa femme, Jeanne *Pottyns* :

BOIS DE VROYLANDE.

A Abraham épousa *Jacqueline Boudewyns*, dont :

- * Louis, époux de *Marie Femie* ;
- ** *Jacqueline*, femme de *Libert Wouters* ;
- *** *Lucie*, femme de *Jacques van Hoorn*.

B Catherine, mariée le 23 août 1594 à *Gaspar van Colen*, conseiller de la ville d'Aix-la-Chapelle, né le 16 décembre 1560 ;

C Marguerite, femme de *Jean van Beughem*, fils de *François* et de *Claire van den Troncke* ;

D Anne, femme de *Jean Andries*.

IV. Louis du Bois quitta la ville de Courtrai et se fit immatriculer parmi les citoyens d'Anvers en 1592 ; il épousa *Gertrude Pellicorne*, fille de *Jean* et d'*Anne Embert*, et laissa :

- 1° *Suzanne*, femme de *Gaspar Boudaen*, fils d'*Élie* ;
- 2° *Marie*, femme de *Gilles van Uffelen* ;
- 3° *Alois*, qui suit :

V. Alois du Bois, seigneur d'Aissches en Refaille, et de Walhain, mort le 13 janvier 1651, épousa *Anne de Heuvel*, native de Naples, fille de *Gilles* et de *Catherine Tholincx*, dont :

- 1° *Anne-Marie*, thérésienne ;
- 2° *Suzanne*, femme d'*Ambroise Ainscombe* ;
- 3° *Louis*, mort en bas âge ;
- 4° *Catherine*, née à Venise le 19 juin 1622, décédée le 27 octobre 1673 et inhumée chez les frères Mineurs à Anvers, se maria le 24 octobre 1645 à *Simon de Heuvel*, né le 20 janvier 1619, mort le 1^{er} novembre 1678 ;
- 5° *Gilles*, qui suit :

VI. Gilles du Bois, dit le Chevalier, seigneur d'Aissches, de Walhain, de Calfene, aumônier d'Anvers, anobli le 24 avril 1672, mort le 16 février 1687, épousa *Marie Tholincx*, dame de Vroylande et de Roosenberg, décédée le 28 novembre 1708, à l'âge de 82 ans, et inhumée auprès de son mari, à Notre-Dame d'Anvers, fille d'*Humbert* et de *Marguerite van Colen*. Il laissa :

- 1° *Jean-Joseph*, mort en célibat le 27 juin 1732 ;
- 2° *Marie-Suzanne*, née le 7 mars 1654, décédée le 13 avril 1721, se maria le 10 février 1681 avec *Louis de Heuvel*, chevalier le 30 avril 1655, seigneur de Calfene, mort le 16 février 1727 et inhumé dans le caveau de sa femme, à Notre-Dame d'Anvers ;
- 3° *Louis*, qui suit :
- 4° *Humbert*, mort célibataire en Angleterre ;
- 5° *Marguerite*, carmélite ;
- 6° *Barthélemi*, mort en célibat, à Toulouse, le 18 juin 1699.

BOIS DE VROYLANDE.

VII. Louis du Bois, chevalier le 7 juin 1676, seigneur de Vroylande, de Walhain et d'Aissches, mort le 25 mars 1725 et enterré à Saint-Jacques d'Anvers, épousa Marie-Anne *van Hoorenbeke*, décédée le 30 août 1682, fille d'Arnoud et d'Hélène *de Wolff*, dont :

- 1° Arnoud-Martin-Louis, qui suit :
- 2° Jeanne-Marie, femme de Jean *Hellinckx*, fils de Jean et de Marguerite *van Colen*, sans postérité.

VIII. Arnoud-Martin-Louis du Bois, chevalier, seigneur de Vroylande, de Walhain et d'Aissches, né le 17 octobre 1674, mort le 5 mai 1745 et enterré auprès de sa femme, à Saint-Jacques d'Anvers, épousa, dans la même église, le 13 juillet 1701, Marie-Catherine *Vecquemans*, née le 9 janvier 1684, décédée le 20 décembre 1730, fille de Jean-Joseph, baron de la Verre, bourgmestre d'Anvers, et de Marie-Reine *van Hoorenbeke*. Arnoud-Martin-Louis du Bois obtint le titre de chevalier par lettres patentes du 13 juillet 1701. Il laissa :

- 1° Louis-Joseph-Jean, seigneur d'Aissches et de Walhain, né le 9 février 1704, mort le 24 juillet 1739, épousa, à Saint-Jacques d'Anvers, le 29 septembre 1731, Barbe-Anne-Philippine-Françoise-Joséphine *van Halmale*, décédée le 4 août 1737, fille d'Alexandre-Joseph et d'Isabelle-Philippine *Verbruggen*, dont :

A Philippine-Joséphine, dame d'Aissches, décédée le 24 janvier 1762 et inhumée aux Dominicains d'Anvers, se maria, en 1735, avec Simon-Joseph-Charles *de Neuf*, seigneur d'Hooglande, fils unique de Simon-Charles et de Marie-Suzanne *van Colen*;

B Arnoud, seigneur d'Aissches, mort en célibat le 12 octobre 1737, à l'académie de peinture de Paris.

- 2° Jean-Joseph, né le 6 juin 1705, admis le 13 juin 1728 au lignage de Steenweghe, à Bruxelles, se retira l'année suivante en Espagne;
- 3° Joseph-Marie;
- 4° Arnoud-Henri-Jean, seigneur de Vroylande, né le 10 décembre 1706, mort le 17 septembre 1757, épousa, le 5 avril 1739, Catherine-Louise-Joséphine *van Colen*, décédée le 3 août 1744 et inhumée à Saint-Jacques d'Anvers, fille de Charles-Joseph, seigneur de Bouchout, et de Marie-Catherine *Vinck*, dont une fille :

Jeanne, dame de Vroylande, née en 1743, décédée sans alliance le 7 novembre 1768.

- 5° Marie-Jeanne, dite M^{lle} de Walhain, née le 18 août 1708, décédée à Bruxelles le 30 novembre 1780 et inhumée à Capelle-au-Bois, se maria, le 30 avril 1735, avec Jean-Joseph-Hyacinthe, vicomte *de Beughem*, seigneur de Capelle-au-Bois, de Ramsdonck, né le 1^{er} septembre 1711, mort à Bruxelles le 24 avril 1787,

BOIS DE VROYLANDE.

- fil d'Hyacinthe-Albert-Joseph et de Marie-Lucie-Thérèse-Gasparine *de Villegas* d'Hovorst ;
- 6° Marie-Suzanne-Philippine, née le 12 mai 1710, décédée le 27 juin 1757, se maria le 23 décembre 1735 à Philippe *Sanderlin*, chevalier, dit le comte de Fruges, fils d'Edouard-Augustin, seigneur d'Herenthout, et de Thérèse-Marguerite *de Fiennes* ;
- 7° François-Jacques, né le 13 octobre 1713, mort en célibat ;
- 8° Jacques-Xavier, chevalier de l'ordre de Saint-Jacques, capitaine aux gardes wallonnes, né le 11 janvier 1716, mort sans postérité le 1^{er} avril 1751, épousa, le 4 février 1750, Marie-Thérèse *Knyff*, veuve de Jean-Charles *Boschaert*, décédée le 13 juin 1755, fille de Jacques-Gérard *Knyff*, bourgmestre d'Anvers, et de Marie-Agnès *Verbiest* ;
- 9° Reine-Thérèse, née le 18 février 1718, décédée en novembre 1791, se maria en premières noces, à Saint-Jacques d'Anvers, le 7 avril 1759, avec Melchior-Joseph *van Susteren*, seigneur de s'Gravenwesel, fils de Gisbert-François et de Jeanne-Marie *Roose*, et en secondes noces, en 1755, avec Alexandre-Marie-Joseph *della Faille*, lieutenant-colonel au service d'Espagne, mort le 24 juin 1785, sans enfants ;
- 10° Jean-Antoine, qui suit :
- 11° Henriette-Jeanne-Joséphine, née le 7 février 1721, décédée sans enfants le 1^{er} mai 1757, se maria le 15 avril 1750 avec Jean-Baptiste, vicomte *de Putte*, mort à Bruxelles le 20 avril 1755 et enterré aux Augustins de cette ville, fils de Jean-Baptiste et de Marie-Anne-Pauline *Kerromans*.

IX. Jean-Antoine du Bois, seigneur de Vroylande, en 1768, par le décès de sa nièce, né à Anvers et baptisé à Saint-George le 10 décembre 1719, mort le 29 mai 1779, épousa en premières noces, le 4 mai 1743, Thérèse-Jeanne-Joséphine *van Colen*, décédée le 18 mars 1753, sœur de Catherine et fille de Charles-Joseph, seigneur de Bouchout, et de Marie-Suzanne *Vinck*, et en secondes noces, à Gand, le 17 septembre 1755, Dymphne-Françoise-Adrienne *della Faille*, née à Gand le 17 février 1734, morte à Anvers, de la petite vérole, le 27 août 1769, et inhumée à Saint-Jacques de cette ville avec blasons et seize quartiers, fille aînée de Pierre-Engelbert-Martin *della Faille* et d'Anne-Charlotte-Françoise-Thérèse *della Faille*, baronne de Nevele, terre qui passa, par ce mariage, dans la famille du Bois. Jean-Antoine du Bois eut du premier lit :

- 1° Marie-Louise-Joséphine, née le 9 octobre 1751, décédée sans enfants, se maria, à Saint-Jacques d'Anvers, le 7 juin 1785, avec son oncle Jean-Charles-Adrien *della Faille*, baron de Nevele, né à Gand le 30 avril 1752, mort à Anvers le 10 juin 1801, fils de Pierre-Engelbert-Martin et d'Anne-Charlotte-Françoise *della Faille* ;

BOIS DE VROYLANDE.

Il eut du second lit :

- 2° Anne-Henriette-Colette-Adrienne, dame d'honneur de l'impératrice Joséphine, née le 17 juillet 1756 et baptisée à Notre-Dame d'Anvers, décédée à Paris, se maria, à Saint-Jacques de sa ville natale, le 22 mai 1787, avec Jacques-Joseph-Antoine-Jean-Népomucène *Cornelissen*, chambellan de l'empereur des Français, né à Anvers le 7 août 1757, fils de Jean-Baptiste *Cornelissen*, seigneur de Schooten, de Horst, de Cortenaeken, et de sa première femme, Marie-Françoise *Martini*;
- 3° Charles-Joseph-Marie, baron de Nevele, seigneur de Vroylande, bourgmestre de Nevele, distingué par son goût pour l'horticulture, né le 1^{er} août 1757, mort sans postérité à Maria-Lerne le 4 juin 1829, épousa, à Saint-Jacques, le 18 février 1779, Marie-Charlotte *de Neuf*, née en 1759, fille de Simon-Charles et de Philippine-Joséphine *du Bois*;
- 4° Thérèse-Adrienne-Jeanne-Colette, née le 12 octobre 1758, décédée à Anvers le 21 mai 1836, se maria dans la même ville, le 2 juin 1778, avec Jean-Baptiste-Joseph-François-Hyacinthe, comte *de Baillet*, né à Anvers le 4 octobre 1757, mort à Berchem le 7 mai 1813, fils de Bonaventure-Servais-François et de Marie-Thérèse-Isabelle *Cogels*;
- 5° Jeanne-Colette-Françoise, née le 3 octobre 1760, décédée à Anvers le 23 janvier 1843, à l'âge de 82 ans, se maria, dans la même ville, le 21 septembre 1784, avec Joseph-Jacques-Nicolas *Martini*, né à Anvers le 12 mars 1759, mort à Schooten le 26 mai 1821, fils de Joseph-Nicolas et de Marie *Meyers*;
- 6° Ferdinand, né le 16 mai 1764;
- 7° Marie-Joséphine-Rosalie-Adrienne-Colette, née le 30 août 1767, décédée sans alliance, à Anvers, le 18 février 1829;
- 8° Ferdinand-Antoine-Désiré-Joseph-Adrien, qui suit :

X. Ferdinand-Antoine-Désiré-Joseph-Adrien, baron du Bois, sénateur, né à Anvers le 28 mars 1769 et baptisé à Saint-Jacques, épousa, dans la même ville, le 11 novembre 1788, Reine-Antoinette-Pétronille-Joséphine *Wellens*, née le 14 mai 1768, décédée le 15 mars 1841 et inhumée dans le caveau de sa famille à Wyneghem, fille et enfant unique de Pierre-Antoine-Charles-François et de Marie-Reine *Naekens*. De ce mariage naquirent :

- 1° Charles-Ferdinand-Joseph, né le 13 octobre 1791;
- 2° Henriette-Reine-Marie-Joséphine, née le 20 juillet 1793, se maria le 24 février 1813 avec Louis-Joseph *de Vinck*, né le 16 février 1784, fils de Jean-François-Joseph, seigneur de Westwesel et d'Hélène-Françoise *Stier*;
- 3° Julie-Dymphne-Marie-Joséphine, née le 30 juillet 1794, se maria le 11 avril 1820 avec Édouard-Joseph *Cogels*, membre de la chambre des représentants, né le 1^{er} octobre 1793, fils de Joseph-Henri et de Marie-Marguerite-Colette *van Setter*;

BOIS DE VROYLANDE.

4° Ferdinand-Philippe-Louis, qui suit :

5° Joseph-Jacques-Louis, né le 8 mai 1799 ;

6° Louis-Hyacinthe-Joseph, né à Wyneghem le 16 septembre 1800, épousa, en mai 1822, Nathalie-Eulalie *de Caters*, née le 21 novembre 1802, fille de Guillaume, bourgmestre d'Anvers en 1830, et de N. *van Asten*, dont :

A Eulalie ; — B Valentine ; — C Octavie ; — D Charles.

7° Rosalie-Joséphine-Hélène, née le 24 février 1802, décédée à Anvers le 12 mars 1835, se maria dans la même ville, le 23 janvier 1827, avec Emmanuel-Joseph-François *Bosschaert*, veuf de Françoise-Marie de Wael, né le 5 mai 1785, mort à Anvers le 23 janvier 1838, fils de Jacques-Joseph-Xavier *Bosschaert* et d'Isabelle-Catherine-Marie *Lunden* ;

8° Albertine-Marie-Joséphine, se maria le 24 avril 1827 avec Édouard-Jean-Hyacinthe *Moretus*, né à Anvers le 5 mars 1804, fils de Joseph-Hyacinthe et de Marie-Thérèse-Henriette-Colette *Wellens* ;

9° Joséphine-Françoise-Caroline-Hortense, née le 19 novembre 1807, se maria le 20 août 1833 avec Florent-Jean *de Borrekens*, né le 4 avril 1796, fils de Charles-Antoine-Joseph et d'Isabelle-Marie-Joséphine *Wellens* ;

10° Hyacinthe-Antoine-Joseph, né aussi le 19 novembre 1807, épousa, le 4 mai 1830, Joseph-Marie *van der Aa*, née le 15 août 1804, fille de Jean-Baptiste et de Marie-Joséphine *van Delft*, dont :

Euphrasie-Marie, née à Anvers le 1^{er} novembre 1833.

XI. Ferdinand-Philippe-Louis, baron du Bois de Nevele, né le 24 septembre 1795, épousa, le 16 juin 1818, Olympe-Caroline-Gertrude-Marie-Joséphine, comtesse *d'Oultremont*, née le 29 décembre 1798, décédée au château d'Edeghem le 26 mai 1844, fille de Charles-Jacques-Pierre-Warnant, comte *d'Oultremont*, seigneur de Wegimont, et d'Anne-Henriette *de Neuf*, dame d'Aissches, dont :

1° Anne-Joséphine-Antoinette-Marie, née à Anvers le 20 avril 1819, se maria, au château d'Edeghem, le 30 mai 1837, avec Charles-Paul-Joseph *Moretus*, né à Anvers le 4 décembre 1806, fils de Jean-Paul-Joseph et de Marie-Caroline-Thérèse-Joséphine *van Colen* de Bouchout ;

2° Émile-Ferdinand-Charles-Joseph-Antoine, né à Deurne le 10 août 1820, épousa, à Brasschaet, le 27 mai 1843, Antoine-Marie-Apolonie-Joséphine *de Pret*, née à Anvers le 10 mars 1821, fille de Ferdinand-Jean-Joseph, baron *de Pret* de Calesbergh, et de Caroline-Françoise-Joséphine *Moretus* ;

3° Marie-Caroline-Anne-Antoinette-Joséphine, née à Anvers le 15 avril 1822 ;

4° Louise-Marie-Anne-Antoinette-Joséphine-Barbe, née à Anvers le 26 décembre 1823, se maria, à Edeghem, le 4 mai 1843, avec Auguste-Marie-Joseph-François *van de Werve*, né le 9 mai 1821, fils de Louis-Paul-François-Marie-Ursule,

BOIS, DIT VAN DEN BOSSCHE.

- comte *van de Werve* de Vosselaer, et de Jeanne-Louise-Joséphine *Gilles* ;
5° Adolphe-Gabriel-Joseph-Antoine-Marie-Louis, né le 26 avril 1825 ;
6° Gabrielle-Marie-Joséphine-Antoinette-Henriette-Hubertine, née le 14 décembre 1829 ;
7° N., né le 16 février 1832, mort le lendemain ;
8° Raphaëlle-Marie-Antoinette-Joséphine-Barbe, née à Edeghem le 21 août 1840.

BOIS, dit VAN DEN BOSSCHE, originaire du Brabant, appartient à la Flandre orientale.

I. Jean VAN DEN BOSSCHE (1596) épousa en premières noces Jacqueline *van den Berghe*, et en secondes noces Marguerite *Coomans*.

Il eut du premier lit :

1° Jean ;

Et du second lit :

2° Guillaume, qui suit :

II. Guillaume VAN DEN BOSSCHE laissa de sa femme Barbe *Waleyns* :

III. Jean VAN DEN BOSSCHE épousa Marguerite *Riveau*, dont :

IV. Antoine VAN DEN BOSSCHE, dit DU BOIS, receveur-général de l'artillerie du roi d'Espagne aux Pays-Bas, épousa en premières noces Marie *van der Perre*, et en secondes noces, Marie *van Kessel*.

Il eut du premier lit :

1° Antoine, qui suit :

2° Anne, femme de Henri *de Caverson* ;

3° Madelaine, femme de N. *de Pottere* ;

4° Gabriel DU BOIS, dit VAN DEN BOSSCHE, capitaine d'une compagnie libre d'infanterie wallonne et commandant de la ville de Damme, en Flandre, épousa Suzanne *van Omel*, dont :

A Marie, religieuse au cloître de Saint-Pierre, à Bruxelles ;

B Catherine, religieuse au cloître du tiers-ordre de Saint-François, à Anvers ;

C Thérèse, religieuse dans le même couvent ;

D Isabelle, religieuse au cloître de Sainte-Élisabeth, à Bruxelles.

Antoine VAN DEN BOSSCHE eut de Marie *van Kessel*, sa seconde femme :

5° Érasme DU BOIS, dit VAN DEN BOSSCHE, conseiller et receveur-général de l'artillerie aux Pays-Bas, épousa Lucie *le Clerck*, dont :

A Érasme épousa Agnès *Pepermans* ;

B Henri, commissaire ordinaire des montres des gens de guerre, épousa Anne-Marie *Ysassy*, fille de don Martin, contador et ministre du roi, et de Marie *Cambier*, dont :

BOIS, DIT VAN DEN BOSSCHE.

* Érasme, épouse Anne-Barbe *Poppey*; ils eurent : 1° Catherine-Thérèse; — 2° Michel-Léonard, chanoine de Saint-Jacques, à Anvers, mort en 1770; — 3° Marie-Gasparine-Marguerite, sans alliance;

** Guillaume-François-Ignace, lieutenant d'infanterie au service d'Autriche, épouse Catherine van *Verre*, native d'Audenarde, dont : 1° Isabelle-Catherine; — 2° Anne-Thérèse; — 3° Marie-Barbe; — 4° Maximilien-Jean-Philippe;

*** Nicolas;

**** Marie-Gasparine;

***** Lucie;

***** Anne;

***** Madelaine, femme de N. *Antoon*.

V. Antoine DU BOIS, dit VAN DEN BOSSCHE, épousa Élisabeth *van den Velde*, fille de Henri et d'Anne *van den Abeele*, dont :

1° Antoine, qui suit :

2° Isabelle, mariée à Charles-Eugène *de Lau*.

VI. Antoine DU BOIS, dit VAN DEN BOSSCHE, seigneur de ter-Scharent, commissaire ordinaire des montres des gens de guerre depuis l'an 1660 jusqu'à sa mort, arrivée le 7 décembre 1690, épousa Marie-Claire *Jacobs*, fille de Henri et de Marie *Steemaer*; laquelle obtint pour ses enfants, par lettres du 29 février 1704, datées de Madrid, réhabilitation de noblesse, avec supplément à tout défaut, selon l'expression du *Nobiliaire des Pays-Bas*, p. 617. Voici les noms de leurs enfants :

1° Pierre-Antoine, qui suit :

2° Guillaume-François; — 3° Charles-Eugène; — 4° Marie-Livine, décédée le 14 septembre 1734; — 5° Isabelle, décédée le 13 février 1739; — 6° Anne-Catherine; — 7° Caroline-Thérèse, décédée le 28 octobre 1740; toutes quatre béguines au Grand-Béguinage, à Bruxelles.

VII. Pierre-Antoine DU BOIS, dit VAN DEN BOSSCHE, seigneur de Hooghercamere, de ten-Doorent et de ter-Scharent, licencié en droits, admis au lignage de Roodenbeek, à Bruxelles, le 3 juin 1696, mort en 1721, épousa en premières noces, en mars 1694, Marie-Anne *de Nieulant*, dame de Hooghercamere et de ten-Doorent, fille de Frédéric et de Marie-Anne *de Crane*, et en secondes noces, en 1703, Anne-Philippine *de Dongelberghe*, dame de Berch, veuve de François-Engelbert de Steelant, capitaine de cavalerie au service d'Espagne, mort en 1702, fille de Charles, vicomte de Zillebeke, conseiller au conseil de Brabant, et d'Anne-Marie *de Ryswyck*.

Il eut du premier lit :

1° Charles-Joseph, drossard du duché de Hoboken, né à Bruxelles le 10 janvier 1697, épousa, contre le gré de sa famille, Anne-Françoise *de la Tombelle*, décédée à Tirlemont le 3 mai 1779, à l'âge de 90 ans, et inhumée à Saint-Germain,

BOIS, DIT VAN DEN BOSSCHE.

filie de Jean, secrétaire du conseil de Brabant, et de Marie-Catherine *des Loges*, dont un fils :

Amé, natif de Bruxelles, licencié en droits le 10 juillet 1741, secrétaire du magistrat d'Anvers, mort sans postérité, épousa, en cette ville, Barbe-Joséph *Kannekens*, fille de Pierre-Joséph.

- 2° Pierre-Rodolphe, curé de Rumpst et licencié ès droits à Louvain, le 30 septembre 1723, né à Bruxelles le 16 juin 1699, mort le 23 février 1777;
- 3° Caroline, béguine, à Bruxelles;
- 4° Marie-Anne-Thérèse, née le 8 août 1702, décédée le 9 février 1780 et inhumée à Yette, auprès de son mari, se maria le 21 juillet 1723 avec Jean-Dominique-Joséph *de Villegas*, comte de Saint-Pierre, seigneur de Luttre, etc., né le 26 mars 1697, mort le 4 avril 1743, fils de Paul-Philippe, seigneur de Luttre, et d'Anne-Thérèse-Hyacinthe *de Kinschot*, comtesse de Saint-Pierre, baronne de Riviere, dame de Clercamp;

Il eut du second lit :

- 5° Guillaume-Dominique, qui suit :

VIII. Guillaume-Dominique DU BOIS, dit VAN DEN BOSSCHE, mort le 10 décembre 1786 et enterré à Tronchiennes, épousa, à l'église de Saint-Michel de Gand, le 28 juillet 1728, en premières noces, Marie-Thérèse *Landman*, dame de Weghewalle et de Notax, née le 23 novembre 1706, décédée le 19 avril 1729 et inhumée aux Pauvres-Clares, à Gand, avec blason, fille de Charles-Rudolphe *Landman*, seigneur de Notax, et de Marie-Thérèse *van der Piet*, dame de Weghewalle, et en secondes noces, le 7 juin 1740, Marie-Louise-Colette-Scholastique *van der Haeghen*, baronne de Herderssem, dame de Rotselaere, de Meere et de Wulfberghe, veuve d'Ignace-François de la Tour et Tassis, née à Rotselaer le 2 mars 1712, décédée à Gand le 29 novembre 1742 et inhumée dans le caveau des barons de Herderssem, fille et enfant unique de Charles-Ignace *van der Haeghen*, seigneur de Meere, et de Marie-Jacqueline *Happart*, baronne d'Herderssem, dame du pays de Rotselaer.

Il eut du premier lit :

- 1° Pierre-François-Rudolphe, seigneur de Notax et de Weghewalle, licencié ès droits, échevin des Parchons de Gand et du Vieux-Bourg, né à Gand le 13 avril 1729, mort à Bruxelles en 1808, épousa, à Turnhout, le 29 juin 1754, Pétronille-Marie-Isabelle *Bols*, fille de Norbert-François et d'Isabelle *van Laer*, dame d'Arendonck, dont :

A Norbert-François-Joséph, né à Gand le 27 août 1733, mort en bas âge, et enterré chez les Pauvres-Clares, dans la sépulture de van der Piet;

BOIS, DIT VAN DEN BOSSCHE.

B Thérèse-Guillaume-Isabelle-Sabine, née le 22 octobre 1758, décédée le 16 juin 1784, s'allia à Jean-Baptiste-Isidore *Cossée* de Maulde;

C Marie-Norbertine-Colette, née à Gand le 9 janvier 1758, mariée à Ignace de *Keller*, directeur-général des hôpitaux militaires, et chirurgien de bataillon au service d'Autriche;

D Françoise-Colette, née le 17 novembre 1758; — E Éléonore-Flore-Françoise-Marie-Bauduine, née à Gand le 5 février 1761, morte en bas âge; — F Anne-Marie-Flore, née le 12 décembre 1762.

Il eut du second lit :

2° Pierre-Livin-Louis, qui suit :

IX. Pierre-Livin-Louis DU BOIS, dit VAN DEN BOSSCHE, baron de Herderssem, seigneur de Rotselaer, de Wulfberghe, de Meere, né à Gand le 4 avril 1744, mort dans la même ville le 30 juillet 1799, succéda, le 12 mai 1789, à son frère utérin, Charles-Ignace-Juste de la Tour et Tassis dans la baronnie de Herderssem, qu'il releva le 24 octobre de la même année. Au reste, le titre de baron lui fut confirmé, pour lui et ses descendants sans distinction, par primogéniture, par l'empereur Léopold II, le 6 janvier 1792; les lettres patentes, intérimées le 18 février suivant, furent enregistrées par le conseil de Flandre le 20 mars de la même année. Il épousa, à l'église Saint-Nicolas de Gand, le 24 avril 1775, Isabelle-Françoise-Colette *Rooman*, née le 1^{er} juin 1744, fille de Gilles-Jean, conseiller au conseil de Flandre, et de Livine-Françoise *Ramont*. De ce mariage sont issus cinq enfants, savoir :

1° Marie-Joséph-Amelberge, née à Gand le 4 avril 1774, mariée à l'église Saint-Bavon de cette ville, le 24 mai 1791, avec Louis-Henri-Ghislain *Lefevre* de Ten-Hove, échevin des Parchons en 1795 et 1794, dont postérité;

2° Anne-Charlotte-Joséph, née le 20 septembre 1776, morte en bas âge;

3° Ferdinand-Marie-Joséph, baron DU BOIS, dit VAN DEN BOSSCHE, membre de l'ordre équestre de la Flandre orientale et des états provinciaux, bourgmestre de Vosselaere et de Meyghem, né à Gand le 10 février 1781, mort dans la même ville le 15 mars 1829, y épousa, le 4 octobre 1804, Marie-Colette-Jeanne *van Bouchaute*, née à Gand le 14 août 1785, décédée dans la même ville le 8 mars 1858, fille de Michel-Thomas-Martin, colonel au service d'Autriche, et de Norbertine-Charlotte-Joséph *Dans*, dont :

A Sidonie-Marie-Charlotte, baronne, née à Gand le 5 avril 1806, mariée le 19 août 1841 avec Charles-Hippolyte *Vilain XIII*, chevalier de l'ordre Léopold, chargé d'affaires près la cour de Sardaigne;

B Clémentine-Marie-Isabelle, née à Gand le 6 décembre 1808, se maria le 15

BONAERT.

juillet 1845 avec Gustave-Philippe de Kerchove d'Oesselghem, bourgmestre d'Uytberghem;

C Victoire-Camille, née à Gand le 16 juillet 1810;

4° Charles-Livin-Marie-Joseph-Casimir, qui suit :

X. Charles-Livin-Marie-Joseph-Casimir du Bois, dit VAN DEN BOSSCHE, né à Gand le 8 février 1785, mort dans la même ville le 22 février 1832, y épousa, le 22 février 1809, Constance-Jeanne Huyttens, dont cinq enfants, nés à Gand, savoir :

1° Victor, né le 7 novembre 1809, mort en bas âge;

2° Mélanie-Eugénie-Ghislaine, née le 8 mars 1811;

3° Hippolyte-François-Joseph-Ghislain, né le 25 avril 1814;

4° Clémence, décédée en bas âge;

5° Ida.

BONAERT, originaire d'Ypres, porte d'azur à la fasce d'or, accompagnée en chef de deux étoiles à six rais et en pointe, d'un croissant de même; pour supports deux lions d'or, armés et lampassés de gueules, tenant chacun une bannière aux armes de l'écu.

Le *Nobiliaire des Pays-Bas*, p. 484, avança que les enfants de Jean-Baptiste BONAERT, premier conseiller-pensionnaire et greffier criminel de la ville d'Ypres, et de Jeanne de Wree furent anoblis par lettres du 1^{er} juin 1676; et l'auteur du *Vrai Supplément* à cet ouvrage, croyant reconnaître une erreur sinon dans cette assertion, du moins dans la demande d'anoblissement faite au nom de ces enfants, s'empressa de relever une inexactitude qui semblait devoir blesser une famille ancienne et toujours honorable. « Comme ladite « dame Jeanne de Wree, dit cet auteur, était de Bruges, réputée de faire « les choses avec trop de précipitation et sans consulter ceux de sa famille « plus éclairés en ces sortes de matières, on n'a point su l'idée qu'elle eut « pour impêtrer cette mercède, qui paraît inutile, d'autant plus que Fran- « çois BONAERT, frère d'Alard, était noble. Voici un extrait du chapitre des « nobles gradués : *Die 5 martii 1649, electus fuit in novum collegam, loco « penitentiarii Fentem, pro præbendâ reservatâ nobili diæcesano, per mortem « ipsius vacante, revendus et nobilis D. Franciscus BONAERT J. V. L. »*

I. Alard BONAERT, fils de Floryn, conseiller-pensionnaire de la ville d'Ypres en 1553, épousa Cornélie van der Beke, fille de Jean, seigneur de Neuflise, et d'Anne van de Castele, dite du Chastel, dont :

II. Olivier BONAERT, premier échevin d'Ypres en 1590, 1595, 1602, mort en 1616, épousa Jacqueline van der Meersche, dont :

BONAERT.

III. Alard BONAERT, premier échevin d'Ypres en 1612 et 1613, mort le 5 octobre 1647, épousa Jeanne *de Zomere*, décédée le 28 juin 1643, fille de François, trésorier de la ville d'Ypres, et d'Anne *de Zelverin*, et ils laissèrent :

IV. Jean-Baptiste BONAERT, premier conseiller-pensionnaire et greffier criminel de la ville d'Ypres, né le 4 août 1611 et baptisé à Saint-Martin de cette ville, mort le 5 mai 1669, épousa, le 5 mars 1646, à Bruges, Jeanne *de Wree*, décédée le 20 novembre 1696, fille d'Olivier *de Wree*, ou *Vredius*, célèbre historien et antiquaire, et d'Anne *Marissael*, dite *Halle*, dont cinq enfants, savoir :

1° Joseph-Hyacinthe, qui suit :

2° Jacqueline, femme de Nicolas *van den Broucke*, d'Ypres, fils de Josse et de Marie *Helakere*;

3° Marie-Thérèse, femme de Louis-Jacques *Dougnye*, commandant de la citadelle de Tournay;

4° François, premier échevin d'Ypres en 1683, épousa Marie *Immeloot*;

5° Jean-Baptiste, échevin de Bruges, mort en cette ville le 28 avril 1721, épousa, le 20 septembre 1682, Barbe-Florence *de le Flye*, née le 22 avril 1659, décédée le 2 février 1702, fille de Corneille et de Barbe *van der Haghen*, dont trois enfants, savoir :

A Jean-Baptiste, officier au service de l'Espagne, en Sicile;

B Jeanne-Barbe, décédée le 22 septembre 1784;

C Catherine, femme de François *Keingniaert*, échevin du Franc de Bruges.

V. Joseph-Hyacinthe BONAERT, bourgmestre d'Ypres en 1698 et 1699, né le 25 février 1662 et baptisé à Saint-Martin d'Ypres, mort dans cette ville le 20 mars 1724, épousa Marie-Joséphine *Cocle*, née le 20 décembre 1672, décédée le 30 décembre 1759, fille de Jean, conseiller-pensionnaire de la ville d'Ypres, et de Cornélie *de Ghellinck*, dont :

1° Don Louis, capitaine-lieutenant aux gardes wallonnes, en Espagne, mort en célibat;

2° Don Juan, capitaine aux mêmes gardes, tué au siège de Plaisance;

3° Jean-François-Bonaventure, seigneur de Pieps, licencié en théologie, chanoine gradué noble du chapitre de Saint-Martin, à Ypres, examinateur et juge synodal, vicaire-général et archidiacre du diocèse d'Ypres, né en 1699, mort le 16 septembre 1779;

4° Jacques-Joseph-Livin, baron DE BONAERT, seigneur de Ramshove, de Pieps, de Swyntande, de Saint-Accaris, etc., lieutenant-colonel et aide-major des gardes wallonnes, au service du roi catholique, puis conseiller-receveur-général des domaines et finances de la maison d'Autriche dans la Flandre rétrocedée, premier échevin de la salle et châtellenie d'Ypres depuis l'an 1766, créé baron

BONAERT.

pour lui et sa postérité légitime selon l'ordre de primogéniture, par diplôme de l'impératrice du 30 septembre 1755, né à Ypres le 21 avril 1709, mort dans la même ville le 13 août 1782 et enterré à Saint-Jacques, où on lui a érigé un beau mausolée, épousa, en premières noces, par contrat du 13 janvier 1741, Louise-Françoise *Immeloet*, veuve sans enfants d'Égide-Thomas de la Motte-Baraffe, décédée le 26 février 1767 et inhumée dans l'église des Récollets, à Ypres, fille de Jean-Baptiste-Ghislain *Immeloet*, seigneur de Brunault, et de Marie-Isabelle *de Revel*, et en secondes noces, le 28 octobre 1770, à l'église de Saint-Nicolas, à Gand, Françoise-Thérèse-Xavière *de Ghellinck*, née le 4 mai 1728, fille aînée d'Adrien-Xavier, chevalier, seigneur d'Elseghem, etc., et de Thérèse-Françoise-Pétronille *de Nieulant*.

Jacques-Joseph-Livin BONAERT dut le titre de baron à l'amitié que lui portait le duc Charles de Lorraine; ce prince lui donna son portrait, comme souvenir de son affection, et fit attacher à l'administration générale de Bruxelles, son fils Joseph-François-Gabriel, dont il voulait former la carrière, mais la mort ne lui permit point de réaliser ses bonnes intentions à cet égard.

Il eut du premier lit :

A Jacques-Louis-Joseph, baron, seigneur de Brunault, de Torre, de Cortenhem, de Trois-Tours, de Swyntande, de Saint-Accaris, de Pieps, grand-bailli des ville, salle et châtellenie d'Ypres le 30 avril 1769, né en cette ville le 30 septembre 1744, mort sans postérité le 12 août 1794, épousa à Vienne, le 3 août 1768, Marie-Thérèse-Joséphine-Françoise *van Swieten*, décédée le 1^{er} juillet 1782, fille de Gérard, baron *van Swieten*, commandeur de l'ordre royal de Saint-Étienne, et de Marie-Lambertine-Élisabeth-Thérèse *Terbeeck van Coesfeld*, et en secondes noces, le 5 novembre 1792, à Ypres, Marie-Félicité-Charlotte *de Ghellinck* d'Halle, née le 20 octobre 1769, fille d'Anselme-François-Gaspar et de Marie-Thérèse-Marin *de la Motte*, laquelle convola en secondes noces avec N. de Navigheer de Kemmel;

B François-Maximilien, dit le chevalier BONAERT, seigneur de Terdiet, capitaine-commandant aux dragons de Stampach, au service d'Autriche, puis aux gardes wallonnes, enfin échevin de la ville d'Ypres, né le 27 novembre 1744, mort en célibat le 9 juillet 1775;

C Louise-Joséphine-Jeanne-Thérèse, née à Ypres et baptisée à Saint-Pierre le 13 novembre 1745, décédée à Arras le 14 janvier 1823, se maria, par contrat du 4 septembre 1779, avec Charles-Joseph *Bondart*, chevalier, comte de Couturelle, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et de la Clé-d'Or, chambellan de l'électeur de Bavière, colonel du régiment de Rohan-Rochefort, aide-major général de l'armée, de Minorque le 18 avril 1756, membre des académies de Manheim, de Biers, de Nîmes, de Milan, d'Arras, honoré de l'amitié et de la faveur particulière de l'électeur Charles-Théodore et de l'électrice, princesse palatine de Soultzbach, né à Couturelle et baptisé à Saint-Thomas le 17 juin 1720, mort à Arras le 20 janvier 1781, veuf de Marie-Françoise, comtesse *de Douglas*, dame de Ployal en Champagne, fils puîné de Gérard-Joseph, chevalier, seigneur de Rancicourt, de Mingrival, etc., député du corps de la noblesse des états d'Artois, et de Marie-Marguerite-Brigitte *Desmarts* de Préville;

D Joseph-François-Gabriel, échevin de la ville d'Ypres, attaché à l'administration générale des Pays-Bas à Bruxelles, conseiller, receveur-général de la Flandre rétro-

BONAERT.

décédée par la démission de son père, le 22 février 1781; conseiller, receveur-général des domaines et finances des Pays-Bas en 1791, né le 21 août 1748, mort à Bruxelles le 23 janvier 1808, épousa, le 11 mai 1780, Albertine-Marie-Joséphine-Ghislaine de Muller, née le 30 mars 1754, décédée à Bruxelles le 9 septembre 1809, fille de Jean-Gaspar-Ignace, conseiller aulique de guerre, chef du conseil de guerre aux Pays-Bas, né à Vienne le 4 avril 1702, mort à Bruxelles le 11 janvier 1789, et de Catherine de Neny, décédée le 11 mai 1793, sœur de Patrice, comte de Neny, chef-président du conseil-privé aux Pays-Bas, dont j'ai donné la biographie dans mes *Lectures*, fille de Patrice Mac-Neny, secrétaire-d'état et de guerre aux Pays-Bas, et d'Anne-Catherine Peterbroeck. De ce mariage sont issus :

* Joseph-Jacques-Albert, baron, secrétaire du corps équestre de la province du Brabant méridional, membre de la députation permanente des états de cette province depuis leur création, inspecteur-général honoraire de la maison centrale de détention de Vilvorde, commissaire du grand-livre de la dette nationale à Bruxelles, né le 20 février 1782, mort le 3 juin 1835 et inhumé à Laeken;

** Thérèse-Françoise-Ghislaine, née le 17 mai 1784, décédée le 25 octobre 1832;

*** Louise-Marie-Thérèse-Ghislaine, née le 5 avril 1786, décédée le 26 septembre 1836;

**** Jean-Louis-Félix-Ghislain, baron, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem et de l'ordre du Lion-Néerlandais, membre du corps équestre de la Flandre occidentale depuis sa création, né le 21 novembre 1787, épousa en décembre 1833, à Arras, Clémence-Charlotte de Casselmont;

***** Victoire-Henriette-Ghislaine, née le 9 octobre 1789, se maria le 20 mai 1853, à Bruxelles, avec Henri-Louis-Marie-Joseph-Vincent, baron de Bonstetten et du Saint-Empire, fils d'Albert-Joseph et de Marie-Thérèse-Reine-Charlotte de Malézieux d'Embise, petit-fils d'Albert-Dominique-Joseph, baron de Bonstetten et du Saint-Empire, noble citoyen de Berne, une des familles sénatoriales de la république, et de Louise-Claire-Livine de Bonstetten.

5° Sabine-Colette-Thérèse, née le 14 octobre 1714, se maria, par contrat du 2 mai 1738, avec François-Joseph van der Stichele, chevalier, seigneur de Maubus, de Boisrozele, premier échevin d'Ypres, mort le 15 mars 1772, fils de Charles-Joseph, seigneur de Maubus, et de Barbe-Geneviève Cocle;

6° François-Ignace, qui suit :

7° Barbe, dévote, décédée le 1^{er} novembre 1782.

VI. François-Joseph-Ignace BONAERT, échevin d'Ypres et puis de Tournay, né à Ypres le 25 décembre 1715, épousa Claire-Françoise-Élisabeth le François, dame de Nieuwenhove, de Passchendaele et de Smerpont, décédée le 1^{er} octobre 1786, à l'âge de 65 ans, fille de Théodore-François, seigneur des mêmes lieux, et de Marie-Albertine-Josephe Errembault, dont :

1° Albertine-Caroline-Françoise, née le 1^{er} décembre 1747, décédée le 11 janvier 1817, se maria, à Tournay, le 23 août 1773, à Charles-François-Joseph de Gaest, seigneur de Braffe, de Jardinielles et de Waudrignies, né en 1747, mort en 1804, dont postérité;

2° François-Joseph-Ghislain, qui suit :

3° Louise-Claire-Livine, née le 11 décembre 1751, décédée le 18 avril 1779, se maria le 19 novembre 1770, avec Albert-Dominique-Joseph, baron de Bonstetten et du Saint-Empire, seigneur de Faustroy, noble citoyen de Berne et de Fribourg, né le 7 mai 1751, fils d'Albert, libre baron, et de Marie-Françoise de la Motte-Baraffe;

4° Joseph-François, prêtre, né le 11 juin 1754.

BOOT DE VELTHEM.

VII. François-Joseph-Ghislain BONAERT, seigneur de Nieuwenhove, du Rosoir, de Passchendael, capitaine au régiment royal-suédois au service de France, grand-prévôt de Tournay jusqu'en 1794, né le 13 juin 1750, mort le 26 mars 1796, épousa, à Tournay, le 9 novembre 1778, Charlotte-Aimée-Christine-Ghislaine *Delfosse* d'Espierres, dame d'Escavez, décédée le 20 février 1816, fille de Nicolas, baron d'Espierres, pair du Tournaisis, et de Marie-Françoise *Bayart*, dame de Hennequin, de Ganthois et de Després, dont :

VIII. François-Auguste-Ghislain BONAERT de Nieuwenhove, né le 27 mai 1782, mort à Tournay le 3 mai 1826, âgé de 44 ans, épousa, le 20 avril 1811, Françoise-Philippine-Alexandrine-Julie *de Ville*, fille de Philippe-Maximilien-Ignace-Joseph-Nicolas, baron *de Ville*, et de Catherine *Cavendish*. De ce mariage sont issus :

- 1° Clotilde-Ghislaine-Augustine, née à La Tombe le 18 mai 1812, se maria le 6 juin 1832 avec Philippe-Louis *des Enffans* du Ponthois, né à Verdun le 20 octobre 1783, fils de Louis-François-Joseph-Omer, seigneur du Ponthois, du Feumont, de Maresquel, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, lieutenant-colonel de cavalerie au service de France, et de Louise, comtesse *de Maussé*;
- 2° Hortense-Charlotte-Ghislaine, née à Tournay le 17 décembre 1813, se maria le 24 janvier 1838 avec Alfred-Isidore-Charles-Joseph *de Cossé de Maulde*, né à Maulde le 2 octobre 1805;
- 3° François, né le 3 novembre 1816.

BOOT DE VELTHEM, originaire du Brabant septentrional, portait d'or au cerf de sable, au chef d'azur à trois étoiles d'or.

I. Gilles Boot, natif de Breda, eut plusieurs enfants :

- 1° Michel épousa Marie *de Deckere*, de Cologne, décédée le 1^{er} novembre 1601, à l'âge de 33 ans, fille de Simon et d'Anne *Baudain*;
- 2° Antoine, qui suit :
- 3° Christine, décédée le 23 décembre 1623 et inhumée auprès de son mari, à Saint-André d'Anvers, se maria avec Paschase *de Deckere*, mort le 14 octobre 1605;
- 4° Cornélie, femme de Godefroi *Houtappel*; ils gisent dans l'église des Jésuites, à Anvers.

II. Antoine Boot, né à Breda, mort à Anvers le 12 avril 1575, à 65 ans, épousa Marie *van Santvoort*, décédée le 6 décembre 1603 et inhumée auprès de son mari, à l'église de Notre-Dame d'Anvers, fille de Guillaume. Ils eurent :

BOOT DE VELTHEM.

1° Michel, qui suit :

2° Anne, femme d'Adam s'*Grebens*.

III. Michel Boot, seigneur de Sombeke, échevin et trésorier d'Anvers, mort le 11 septembre 1636 et enterré à Sainte-Gudule de Bruxelles, épousa Anne *Bourgeois*, fille de Charles, vice-chancelier de Brabant, et d'Adrienne *van der Noot*. Ils eurent neuf enfants, savoir :

1° Antoine, jésuite; — 2° Marie-Anne, religieuse à Waesmunster; — 3° Jeromé, béguine;

4° Charles-François, qui suit :

5° Michel, jésuite;

6° Adrienne, mariée, par contrat du 25 février 1629, à Louis *de Corte*, conseiller de l'amirauté, à Dunkerque;

7° Marc-Emmanuel, jésuite; — 8° Albert-George, jésuite, puis chanoine à Lierre; — 9° Christine, urbaniste, à Bruxelles.

IV. Charles-François Boot, créé chevalier le 5 février 1648, seigneur de Velthem par acquêt, de Sombeke, de Corbeke, mort le 3 janvier 1655, épousa Marie *de Berchem*, décédée le 1^{er} novembre 1693 et inhumée à Velthem, fille de Henri, seigneur de Tongelaer, et d'Élisabeth *Rovelasco*, dont :

1° Henri-François, qui suit :

2° Barbe, née le 1^{er} février 1641;

3° Antoine-Ignace, chanoine régulier à Sept-Fontaines lez-Bruxelles, né le 20 mars 1642;

4° Marie-Isabelle, femme de Guillaume-Raymond *van de Werve*, vicomte d'Immerseel;

5° Marie-Françoise, née le 24 août 1644, décédée sans alliance le 2 juillet 1706 et inhumée à Velthem;

6° Anne-Florentine, née le 26 novembre 1645; — 7° Philippe-Charles, né le 15 mars 1647; — 8° Pierre-Michel, né le 19 août 1650; — 9° André, né le 9 décembre 1652; — 10° Marc-Emmanuel.

V. Henri-François Boot, seigneur de Velthem le 3 février 1654, né à Bruxelles et baptisé à Sainte-Gudule le 5 octobre 1638, mort à Velthem le 13 mars 1706, épousa Barbe-Caroline *Maes*, décédée le 8 avril 1706 et enterrée à Velthem, fille de Charles, chevalier, seigneur d'Ophem, conseiller des domaines et finances, surintendant des ports de mer et fortifications des Pays-Bas, et de Charlotte *de Corte*, dont :

1° Charles-François, seigneur de Velthem, de Sombeke, d'Ophem, de La Motte, né

BORCHGRAVE D'ALTENA.

à Bruxelles et baptisé à Sainte-Gudule le 27 août 1681, mort le 17 août 1719 et enterré à Velthem, épousa Marie-Caroline *van de Werve*, dame de Wavrans, décédée le 28 avril 1726, fille de Charles-Henri et d'Éléonore *de Varick*. Ils laissèrent un fils et enfant unique :

Charles-Henri-Joseph, seigneur de Velthem, d'Ophem, de Sombeke et de La Motte, né le 20 janvier 1718, mort en célibat le 28 mars 1764 et enterré à Sainte-Gudule.

2° Florent-François, qui suit :

3° Anne-Louise, née le 23 mai 1684 ; — 4° Jean-Philippe, né le 24 janvier 1686.

VI. Florent-François Boor, seigneur de Sombeke, échevin de la ville de Bruxelles, mort le 30 novembre 1715 et enterré à Velthem, épousa Marguerite-Gasparine *van der Gote*, décédée à Bruxelles le 25 juillet 1750, fille de Jean-Baptiste et de Marie-Marguerite *van de Velde*, dont deux enfants :

1° Pierre-Florent, mort le 29 août 1725, à l'âge de 13 ans ;

2° Gaspar-Joseph, qui suit :

VII. Gaspar-Joseph Boor, seigneur de Sombeke, d'Ursene, de Londerseel, né à Bruxelles et baptisé à Finis-Terræ, le 25 septembre 1714, mort le 3 août 1764, épousa, le 27 mai 1752, sa cousine germaine, Marie-Thérèse-Henriette *van der Gote*, décédée le 11 mars 1760, fille de Ferdinand-Albert, échevin et trésorier de la ville de Bruxelles, conseiller et maître de la chambre des comptes, et de Thérèse *van den Broeck*, dont :

1° Marie-Thérèse-Ferdinande ;

2° Charles-Henri-Ghislain, comte de Velthem par lettres du 9 mai 1785, terre qu'il tint de la succession de son cousin, Charles-Henri-Joseph Boor, chambellan de l'empereur d'Autriche, membre de l'ordre équestre de la province d'Anvers, né à Bruxelles et baptisé à Sainte-Gudule le 15 novembre 1756, mort à Vienne le 11 janvier 1828, épousa Marie-Éléonore, comtesse *Berchtold*, dame de la Croix-Étoilée, née le 19 mars 1794.

BORCHGRAVE D'ALTENA (DE) porte d'argent à deux bars adossés de sable, qui est de Borghreef, de Louvain. Peut-être en souvenir d'un de ses parents, bailli d'Altena, adopta-t-elle, au XVIII^e siècle, le nom de cette terre, dont d'ailleurs les seigneurs, issus de la maison de Montbéliard, avaient des armes à peu près semblables : d'or à deux bars de gueules. Bien qu'elle soit originaire de la Flandre, cette famille appartient au pays de Liège.

I. Pierre BORCHGRAVE épousa Marie *van Bruhesen*, dont :

BORCHGRAVE D'ALTENA.

- 1° Guillaume, qui suit :
- 2° Marie, femme de Berthout *de Weytoliêt*, mort le 26 septembre 1533;
- 3° Catherine, femme de Thierry *van der Reest*, huissier de la chambre de l'empereur Maximilien, fils de Guillaume, archer du duc de Bourgogne, Charles-le-Hardi, et de Marie *Vincx*;
- 4° Pierre, mort le 6 septembre 1553, épousa Anne *Nieulant*; il résulte de son épitaphe qu'il était fils de Pierre; la voici :

Hier liet begraven Pieter DE BORCHGRAVE sone Pieters, die starf 6 september 1553.

De ce mariage vinrent onze enfants, savoir :

- A Pierre, mort sans hoirs;
- B François épousa, au Tyrol, Barbe *de Walthausen*, dont :

Élisabeth, femme de Guillaume *de Kerckem*, seigneur de Neulerhaeren ;
- C Richarde, religieuse; — D Jean, chanoine; — E Philippe, sans postérité;
- F Barbe, femme de Michel *Schroots*, seigneur de Bovelighen;
- G Simberg, femme de Pierre *de Pessant*;
- H Marie, sans alliance;
- I Corneille épousa Ambroisine *de Jeude*, dite Hardinxfelt, décédée en 1569;
- K Anne, mariée à N. *Schroots*;
- L Adrienne, femme de Denis *van den Temple*.

- 5° Élisabeth, femme de Jean *van Clootwyck*, bailli du pays d'Altena pour le comte de Hornes, mort en 1557, fils de Reyer et de Catherine *de Nederveen*, qui était fille de Guillaume, seigneur de Gysendam en 1460.

II. Guillaume DE BORCHGRAVE, seigneur d'Oerle, épousa, en premières noces, Éverardine *de Nieulant*, fille d'Éverard et d'Ida *Berwouts*, et en secondes noces, Gertrude *de Kessel*, fille d'Antoine et de Jossine *Back*. Il eut du premier lit :

- 1° Anne, femme de Richard *van Vlierden*;
- 2° Éverard, qui suit :
- 3° Jean, co-seigneur d'Oerle;
- 4° Ida, femme de Gérard *de Brackel*, mort en 1574, fils de Gérard et de Judith *van Vechel*.

III. Éverard DE BORCHGRAVE, seigneur d'Oerle, de Merevelt, épousa Jeanne *Schroots*, dame de Bovelighen, fille de Michel et de Barbe DE BORCHGRAVE, dont :

- 1° Jeanne-Mathilde;
- 2° Michel, qui suit :

BORLUUT.

IV. Michel DE BORCHGRAVE, seigneur d'Oerle, haut-drossard de Meghem, membre de l'état du comté de Looz, épousa Marie *de Jegher*, fille de Wauthier et de Helwige *van Raesen*, dont quatre enfants, savoir :

- 1° Jean-Baptiste, qui suit :
- 2° Anne, femme d'Arnoud *de Mombeke*;
- 3° Jeanne-Mathilde, mariée à Jean-Charles *de Jegher*;
- 4° Michel-Robert, chanoine régulier à Sainte-Gertrude, à Louvain, mort en 1679.

V. Jean-Baptiste DE BORCHGRAVE, seigneur de Bovelingshen, membre de l'état du comté de Looz, épousa Catherine *de Woelmont*, dame de Brehen, fille de Jacques, dont il eut six enfants, deux fils et quatre filles, parmi lesquels :

- 1° Michel-François, qui suit :
- 2° Charlotte-Eugénie, mariée à Philippe-Robert *de Schoonhoven*, seigneur de Waenrode, fils de Jean, seigneur de Lantremange, et d'Anne *de Saint-Fontaine*.

VI. Michel-François, baron DE BORCHGRAVE, seigneur de Bovelingshen, épousa Marie *de Geloës*, chanoinesse d'Épinal, fille de Jean, dont :

- 1° Nicolas-Bernard-Ignace, comte DE BORCHGRAVE, chevalier de l'ordre Teutonique, commandeur de Gemert en 1763, lieutenant-colonel au service de l'électeur palatin, mourut à Manheim le 13 juin 1777;
- 2° Michel-Walrave, comte DE BORCHGRAVE, baron d'Elderen, seigneur de Genoels, trésorier de Saint-Lambert à Liège, grand-prévôt de Saint-Lambert le 13 novembre 1772, archidiacre de Liège, prévôt de Tongres, membre des états nobles des comtés de Looz et de Namur, mort au château d'Elderen le 19 juin 1782;
- 3° Jean-Baptiste, qui suit :

VII. Jean-Baptiste, comte DE BORCHGRAVE, seigneur de Bovelingshen, mort le 23 avril 1772, épousa Barbe-Antoinette *de Polaert*, dame d'Extère, dont :

- 1° Jean-Guillaume-Michel, né le 7 avril 1748, épousa N. *Blanckart* de Gugoven;
- 2° Marie-Thérèse-Ferdinandine, chanoinesse à Munsterbilsen.

BORLUUT, une des familles les plus anciennes de la Flandre, de même que les Sersanders, les Bette et les Goethals, s'est fait, sans motif, un honneur d'être originaire d'Italie. Voici comme cette prétention est établie :
« L'an de grâce 963 régnaient en Lombardie Bérenger, III du nom, et en
« Flandre Arnoud-le-Vieux, comte de Flandre; lequel Bérenger fit publier

BORLUUT.

« par tout son royaume, par la France et l'Allemagne tournois et joutes,
« à l'occasion du mariage qu'allait faire sa fille Roselle avec Arnoud-le-
« Jeune, comte de Flandre, neveu d'Arnoud-le-Vieux. Là se trouvèrent
« des princes, des seigneurs et gentilshommes, parmi lesquels se distin-
« guèrent tout particulièrement ceux de Borluut, alors appelés *Cherfui*. »
Les généalogistes soutiennent encore que dans ces temps, vers 1030, l'administration de la ville de Gand fut partagée entre quatre familles les plus puissantes, parmi lesquelles ils citent celle de Borluut, ce qui aurait duré jusqu'en 1228; et ils soutiennent en outre que les malheurs qui accablèrent le pays après la mort de Charles-le-Bon, entraînent cette famille, riche et puissante, dans une ruine générale. Cependant la Providence avait réservé à un des leurs, à Nicaise Borluut, de délivrer sa patrie du prétendant Guillaume de Normandie, et d'asseoir sur un trône stable, Thierry d'Alsace, dont ils avaient suivi la fortune. Tout prouve que le nom de Borluut est très-ancien, et qu'à une époque où tout est incertain et obscur, les personnes de ce nom jouissaient en effet d'un grand crédit et d'une grande autorité : les unes étant élevées aux premières dignités de l'église; les autres ayant contracté des alliances avec les maisons les plus riches et les plus puissantes. Voici ce que nous avons recueilli sur cette famille :

I. Baudouin BORLUUT épousa la fille du seigneur d'Uutberghe. Ils gisent à l'église de Saint-Nicolas à Gand. Voici les noms de leurs enfants :

- 1° Jean, chevalier, un des héros de la célèbre journée de Woeringen (5 juin 1288), contribua beaucoup à la victoire des Éperons, le 11 juillet 1302. Il était accouru la veille avec cinq mille Gantois. Il mourut en 1312 et fut enterré dans l'église des Augustins, à Gand, sa ville natale. Selon les uns Jean BORLUUT garda le célibat; selon d'autres, il se maria, et sa femme se nommait Helzoete. Au reste, Jean BORLUUT eut de sa femme *Helzoete* :

Gerem, abbé de Saint-Bavon, lez-Gand, mort en 1558.

- 2° Baudouin, qui suit :

II. Baudouin BORLUUT partagea la gloire de son frère à la journée des Éperons, dite de Groeninghe, et leur belle conduite lui mérita d'en prendre le cri, que tous ses descendants se sont fait un honneur de conserver. Il épousa Jeanne *Rynvisch*, issue des seigneurs de Calkene. Voici les prénoms de ses trois enfants :

- 1° Gerem, qui suit :

- 2° Baudouin, mort en 1329, épousa, en premières noces, Elisabeth *Mays*, dite

BORLUUT.

Coninck, et en secondes noccs, *Agathe van den Putte*, décédée le 24 novembre 1336; laquelle se remaria avec Robert de Buffele. Il eut du premier lit :

A Salomon, échevin de la Keure en 1332 et 1333, épousa Marguerite de Rycke, dont :

Daniel épousa une fille de Jean d'Isghem et de Marguerite de Ponques, et ils laissèrent : 1° Isabelle, mariée, en 1388, à Gérard de Tollenaere; — 2° Nicolas; — 3° Catherine, femme de Jean de Gavre, dit Mulaert, seigneur d'Exaerde en 1330, fils de Raese.

Il eut du second lit :

B Pierre;
C Ludwine, femme de Jean de Gavre, dit Mulaert;
D Agathe, femme de Raese de Mayegem.

3° Juste épousa Marguerite (1318), dont :

A Jean, dit de Vos, échevin, mort en 1342, épousa Alyssen Schouwers, dont :

* Jean, dit de Vos, échevin de Gand;
** Boudouin, dit de Vos;
*** Catherine, dite de Vos.

B Avezoete BORLUUT, femme de Gilles Rynvisch (1319);

C Aleyde BORLUUT (1321);

D Marguerite BORLUUT se maria, en 1321, avec Jean Parys, et, en second lit, avec Louis van Houtere, seigneur de Santberghe.

III. Gerem, ou Jérôme, BORLUUT, mort le 1^{er} mars 1321, épousa Marguerite de Rycke, décédée le 16 septembre 1321 et inhumée auprès de son mari dans le chœur de l'église des Augustins, à Gand, fille de Jean et de N. Damman. Voici leurs enfants :

1° Gerem, qui suit :

2° Jean, échevin de la Keure, à Gand, mort le 7 août 1374 et inhumé auprès de sa femme dans l'église des Augustins de cette ville, épousa Marguerite Maesch, décédée le 5 mai 1342, fille de Jacques Maesch. Ils eurent :

A Jean, mort le 24 février 1388 et enterré auprès de sa femme, à l'église de Saint-Michel, à Gand, épousa Marguerite Damman, décédée en 1358;

B Catherine, femme de Jean Crieckensteen, 1335.

3° Catherine, femme de Pierre van den Heede, fils de Jean;

4° Marguerite, femme de Jean Rym, fils de Jordain.

IV. Gerem, ou Jérôme, BORLUUT, échevin de Gand, mort le 23 octobre 1373 et enterré aux Augustins de cette ville, épousa Isabeau de Gruu-

BORLUUT.

tere, décédée le 4 septembre 1386 et inhumée dans la tombe de son mari, devant le maître-autel, sous une lame de cuivre ornée d'une épitaphe et de huit quartiers. Ils laissèrent :

1° Gerem, qui suit :

2° Henri épousa, en premières noces, Catherine *Rynvisch*, et, en secondes noces, Catherine *van der Biest*, dont un fils :

Gerem, époux de N. *Schaegen*, sans postérité.

3° Jean, échevin de la Keure, à Gand, en 1375.

V. Gerem, ou Jérôme, BORLUUT, échevin en 1397, mort le 24 octobre 1407, épousa Marguerite *Sersanders*, décédée le 2 mars 1588 et inhumée chez les Augustins, dans le caveau de la famille de son mari, avec épitaphe et quartiers, fille de Simon et de N. *Bacx*. Ils laissèrent :

1° Gerem, mort en 1447, sans postérité, épousa Marguerite *van Vaernewyck* :

2° Isabeau, décédée sans hoirs en 1443 et inhumée aux Augustins de Gand, se maria à Josse *Vyts*, fils de Nicolas, seigneur de Pamele, et d'Amelberge *van der Elst*; ils ont fondé, à Saint-Jean, la chapelle d'Adam et Eve qu'ils ont ornée d'une verrière. Josse *Vyts* fut enterré dans la crypte de cette église;

3° Simon, qui suit :

4° Baudouin, mort en 1456 et enterré aux Augustins de Gand, épousa Marguerite *de Haerzele*, décédée le 18 juin 1430 et inhumée dans le caveau de Borluut, avec épitaphe et quartiers. Ils eurent :

A Simon, mort en 1479, épousa Isabeau *van Vaernewyck*, décédée en 1485 et inhumée auprès de son mari, à l'église de Saint-Nicolas, à Gand, dont une fille :

Jossine, décédée sans alliance en 1482 et inhumée auprès de son père.

B Catherine, femme de Livin *Soelanis*.

5° Marguerite, femme de Jean *Sersimoens*.

VI. Simon BORLUUT, mort le 17 octobre 1469 et enterré auprès de ses deux femmes, aux Augustins de Gand, sous une lame de cuivre, épousa, en premières noces, Isabeau *de Raveschot*, décédée la nuit de saint Clément de l'an 1422, fille de Jean, seigneur de Raveschot, et de Catherine *Schaegen*, et, en secondes noces, Barbe *van den Perre*, décédée le 16 novembre 1460, fille de Jean et de Catherine *van der Heyden*. Il eut du premier lit :

1° Simon, mort sans postérité en 1488, épousa Isabeau *de Gruutere*, fille de Ghislain, seigneur de Loovelde, et d'Ivette *Rym*;

BORLUUT.

- 2° Isabeau, dame de Raveschot, se maria à Christophe *Triest*, fils de Josse et de Marguerite *de Lovendeghem* ;
- 5° Catherine, décédée sans alliance en 1451 ;

Il eut du second lit :

- 4° Gerelin, qui suit :
- 5° Livin, mort le 27 janvier 1481, sans hoirs, et enterré à Zeeverghem, au chœur de l'église, épousa Jossine *d'Ailly*, fille de Jean, sire de Formelles, et de Gertrude *de Strepy*, dame d'Oostkercke. Elle convola en secondes noces, après la mort de son mari, avec Gilles van den Winckele ;

Il laissa également un bâtard :

- 6° Gaspar BORLUUT, chargé par ses frères de la recette et de l'administration de leurs propriétés.

VII. Gerelin BORLUUT, mort le 14 septembre 1506 et enterré chez les Augustins, à Gand, épousa Marguerite *d'Ailly*, dite *de Formelles*, décédée en Avril 1517 et inhumée auprès de son mari, sœur germaine de la précédente, dont :

- 1° Gerclin, mort le 5 janvier 1556, épousa en 1469 Catherine *Boulet*, fille de Jean et de Marguerite *van der Meeren*, dont la mère était Catherine *Uutenhoven*. Ils sont les auteurs de la branche aînée, dite Noortdonck, ci-après :
- 2° Antoine ;
- 5° Simon (1468) épousa Catherine *de Jaghere*, fille d'Olivier, chevalier, et de Marguerite *van Vaernewyck*. Ils sont les auteurs du rameau de Zillebeke :

A Adrien, mort à Paris en 1549, épousa Isabelle *Sersanders*, décédée le 27 mars 1581, fille de Jean, dit le Jeune, et de Catherine *Uterswaene*, dite *Mirabel*, dont :

* Adrien, seigneur de Zillebeke du chef de sa femme, mort en 1578 et enterré avec pompe à Saint-Jacques le 25 janvier, épousa Guillemette *Triest*, décédée le 28 novembre 1576 et inhumée à Saint-Jacques, fille de Josse *Triest*, seigneur de Bousere, et de Phillipotte *d'Hembise*, qui était petite-fille de Jean *d'Hembise*, seigneur de Zillebeke, dont : — 1° Philippine, morte le 40 août 1605, se maria avec Josse *Bouluur*, seigneur de Boucle, mort le 21 juillet 1591 ; — 2° Isabelle, décédée en 1624, se maria avec Jacques *Bouluur*, seigneur de Schoonberghe ; — 3° Adrienne, dame de Zillebeke et de Raseghem, décédée le 6 mai 1609, se maria, en 1588, avec Henri *de Dongelberghe*, seigneur de Herlaer, mort le 15 juin 1627 et enterré auprès de sa femme, au Béguinage, à Bruxelles, fils de Jacques et de Madelaine *de Bourgogne* ;

** François, mort le 23 août 1629, épousa Agnès *Taccoen*, dite *de Zillebeke*, décédée le 16 février 1619, sans postérité ;

Adrien BORLUUT eut deux bâtards :

*** Judith ; — **** Hercule.

BORLUUT.

B Philippine, femme de Jean *Walbroeck*; — C Jean, célibataire; — D Simon, avocat; — E Marguerite, mariée en premier lit avec Guillaume *de Hembiese*, seigneur de Zillebeke, et en second lit avec Jacques *de Dopper*.

4° Jean; — 5° Jeanne;

6° Livin, qui suit :

7° Baudouin, écuyer, seigneur de Schoonberghe, 1477, épousa Marguerite *Vincke*, dite *t'Serclaes*, de Bruxelles, fille de Henri *t'Serclaes*, dit *Vincke*, et de Jeanne *Sacristain*, qui était fille de Jacques *Sacristain* et de Catherine *van den Roosen*. Ils sont les auteurs de la branche de Schoonberghe.

VIII. Livin BORLUUT, seigneur de Boucle, 1472, mort le 11 avril 1540, et enterré avec sa femme à Saint-Bavon, à Gand, épousa Marguerite *de Gorges*, fille de Pierre, conseiller au conseil de Flandre, et de Quintine *van Hole*, dont :

1° Livin, qui suit :

2° Quintine, mariée à Josse *Triest*, seigneur de Lovendeghem et de Ruddershove, mort le 6 mai 1584, fils de Nicolas, chevalier.

IX. Livin BORLUUT, chevalier de Jérusalem, seigneur de Boucle par retrait, mort le 13 mai 1549 et enterré à Boucle, épousa Marie *Damman*, fille de Jean, seigneur de Homberghe. Le 19 novembre 1548, il témoigna, dans une requête au magistrat de Gand, le désir de se faire bâtir une maison magnifique et spacieuse, désir que la mort ne lui permit point de réaliser. Marie *Damman* convola en secondes noces, après la mort de son mari, avec Jacques *Triest*, chevalier; elle mourut le 18 avril 1564 et fut inhumée à Saint-Bavon, auprès de son second mari.

Livin BORLUUT et Marie *Damman* procréèrent :

1° Josse, qui suit :

2° Gilles, chevalier de Jérusalem, un des signataires de l'Union de Bruxelles en 1577; bien qu'appartenant au parti des modérés, il fut fait prisonnier par les Mécontents, et garda quelque temps la prison. Le duc de Croy témoigne, dans ses Mémoires, p. 49, qu'il avait crédit envers la plupart du peuple, en 1584, et il s'adressa à lui et à ses amis, à l'effet d'obtenir d'eux la réconciliation du peuple de Gand avec la cause du gouvernement. Gilles BORLUUT épousa Isabelle *Dobbelaer*, dite *de Waele*, fille de George et d'Alexandrine *de Waele* d'Axpoele; elle décéda le 13 juillet 1606, laissant :

A Nicolas, jésuite, né à Gand le 5 avril 1584;

B Quintine, décédée en 1625 et inhumée auprès de son mari, dans l'église paroissiale de Vilvorde, se maria avec Philippe *de Dongelberghe*, chevalier, gruyer de Brabant

BORLUUT.

et mayeur de Vilvorde, veuf de Marie de Blasere, mort le 16 mars 1620, fils de Jacques et de Madelaine de Bourgogne.

- 5^e Livinc, décédée en 1631, se maria, en premier lit, avec Henri *van der Camere*, dit *de la Chambre*, seigneur de Hansbeke et d'Axpoele, et, en second lit, l'an 1568, avec Pierre *de Mol*, seigneur d'Hoogvorst, grand fauconnier du roi d'Espagne, mort en 1594.

X. Josse BORLUUT, chevalier de Jérusalem, seigneur de Boucle, eut, ainsi que son frère Gilles, beaucoup d'influence sur la bonne bourgeoisie de Gand, que le fameux Hembiese savait cependant paralyser. Il eut sa part dans la réconciliation de cette ville avec le gouvernement. Il fut échevin de Gand en 1574, 1576, 1577, 1580. Par acte du 4 juillet 1550, il devint propriétaire du terrain acheté par son père, sur la place d'armes, dans l'intention d'y élever une grande maison. Mort le 21 juillet 1597, il épousa Philipotte BORLUUT, dite *de Zillebeke*, décédée le 10 août 1605 et inhumée à Boucle, fille d'Adrien, seigneur de Zillebeke, et de Wilhelmine *Triest*. Ils procréèrent :

- 1^o François, seigneur de Boucle, d'Avant, d'Hoogerwaerde, de Woestyne, de Cruys-traeten, de Landuyt et à Oostkercke, mort le 3 février 1637, épousa, le 21 novembre 1608, à l'église Saint-Jacques de Gand, Isabelle *Triest*, dame de Buysere et de Schaubroeck, décédée le 11 décembre 1642 et inhumée dans l'église de Boucle, sous une belle tombe, fille de Josse et d'Anne *Uutenhoven*. Ils eurent :

A Anne-Gereline, née le 18 avril 1612, maria, le 13 avril 1638, à Saint-Jacques de Gand, Jean-Corneille *de Grass*, baron de Nokeren, mort le 24 août 1667, fils de Roland, chevalier, et de Françoise *de la Vichte*, dame de Nokeren ;

B Gerem, ou Jérôme, seigneur de Boucle, d'Avant, de Woestyne, de Cruysstraeten, de Landuyt et à Oostkercke, né le 18 octobre 1613, épousa, à Notre-Dame de Gand, le 15 avril 1643, Charlotte BORLUUT, née le 20 septembre 1629, fille d'Adrien et de Jeanne *Seclyn*. Ils eurent :

* Jérôme-Joseph, seigneur de Boucle, né le 19 mars 1634, épousa, le 25 avril 1692, Marie-Philippine *van der Gracht*, dame de Lieres et de Bailliseourt, fille de Philippe-Robert *van der Gracht*, seigneur de Sweveghem, et de Barbe *van der Gracht*, dame de Dudzele, dont deux enfants : 1^o François-Guillaume-Joseph, seigneur de Boucle, etc., né le 19 décembre 1693, mort en célibat le 18 octobre 1735 et enterré à l'église de Boucle ; — 2^o Madelaine-Louise, chanoinesse à Nivelles, reçue le 9 décembre 1720, née le 19 décembre 1698, se maria avec Albert-Joseph-Victor-Maximilien *de Dongellorghe*, marquis de Reves, lieutenant-général au service d'Espagne, fils de François et de Marie-Claire *l'Serclaes-Tilly* ;

** Marianne-Françoise, née le 2 juillet 1655, décédée, sans allier, le 19 mars 1705 ;

*** Charles-Philippe, seigneur d'Avant, né le 21 décembre 1661, mort en Espagne ;

**** Marie-Adrienne, devôte, née le 18 novembre 1667 ;

***** Jeanne-Thérèse, religieuse à Ghislengien, née le 17 octobre 1670, décédée le 6 janvier 1736.

C Henri, seigneur d'Hoogerwaerde, né le 9 septembre 1619, épousa en premières noces, le 2 janvier 1649, Isabelle-Gertrude *Sersanders*, décédée le 26 avril 1665, fille

BORLUUT.

de Jean *Sersanders* et de Marie *Sersanders*, et en secondes noces, le 11 mai 1666, Jeanne-Françoise *Borluut*, née le 4 octobre 1641, décédée le 10 mars 1709, fille de Jean-François, seigneur d'Assenbourg et de Noortdonck, et de Madelaine de *Dongelberghe*. Il eut du premier lit entre autres enfants :

* Anne-Geroline, décédée le 25 janvier 1707, mariée à Gilles-François *Ballant*, major, puis colonel de cavalerie, mort le 27 novembre 1706 ;

** Gerelin, seigneur d'Hoogerwaerde, épousa à Saint-Sauveur de Gand, le 4 juin 1685, Livine de *Vriess*, et ils eurent un fils nommé Jean-Baptiste qui mourut sans hoirs en 1705 ;

*** Jean-François, né le 14 août 1670, mort le 14 juin 1692, épousa, à Saint-Martin de Gand, Anne-Thérèse van *Overwaele* ;

Il eut du second lit :

**** Henri, dit le *Moscovite*, né le 24 décembre 1668, mort en célibat le 29 juin 1741 ;

***** Ferdinand, capitaine, né le 29 juin 1676, mort le 26 septembre 1705, épousa, à Saint-Bavon de Gand, le 16 mars 1702, Anne-Marie *Domsels*, dont deux enfants savoir : — 1° Cécille, religieuse à Sainte-Agnès de Gand ; — 2° Claude-Ferdinand se fita à l'étranger ;

***** Marie-Anne, religieuse à Deynze, née le 21 février 1679 ;

***** Adrien-Philippe, seigneur d'Assenbourg, grand-bailli de Saint-Bavon, né le 31 mars 1682, épousa Hélène *Le Roye*.

2° Isabelle, décédée à Liège ;

3° Jossine, décédée le 17 décembre 1650, se maria le 1^{er} février 1606, à Saint-Jacques de Gand, avec Adrien *le Prevost*, dit de *Basserode*, seigneur d'Ingheim, échevin de Gand, fils de Jacques et de Jacqueline *Barrat* ;

4° Adrien, qui suit :

Il eut une fille naturelle :

5° Catherine, béguine au grand Béguinage à Gand.

XI. Adrien *BORLUUT*, seigneur d'Eenhode, échevin de la Keure de Gand en 1633, des Parchons en 1631 et 1637, épousa, à Saint-Bavon, le 26 septembre 1626, Jeanne *Seclyn*, fille de Pierre et d'Anne *Boneem*, dont :

1° François, seigneur d'Eenhode, né à Gand le 27 septembre 1627 et baptisé à Saint-Bavon, épousa Valeria-Robertine *Masin*, fille de Robert-Victor, chevalier, et de Valerie *Triest*, dame de Raveschot, dont :

A Robert-Joseph, seigneur d'Eenhode, né le 2 mars 1673, mort en célibat le 26 octobre 1741 ;

B Florence-Isabelle, née le 4 mai 1679, décédée le 31 mars 1712 et inhumée à Saint-Bavon, se maria avec Philippe-Joachim de *Wyckhuuse*, seigneur de Fontigny, fils de Jean-François et de Jeanne-Barbe *Van der Helle*.

2° Charlotte, née le 20 septembre 1629, se maria le 15 avril 1645, à Notre-Dame de Gand, avec Jérôme *BORLUUT*, seigneur de Boucle son cousin ;

3° Françoise, née le 5 octobre 1631 et baptisée à Saint-Bavon, se maria à Notre-

BORLUUT.

Dame de Gand, le 23 avril 1688, avec Antoine-Gabriel *Delrio*, seigneur d'Eeghem, fils d'Antoine *Delrio y Ayala*, chevalier, seigneur de Dentergem, et d'Adrienne *de Wyckhuuse*;

4° Jean-Baptiste, né le 11 décembre 1655 et baptisé à Saint-Bavon;

5° Anne-Marie, religieuse à Ghislengien, née le 8 mars 1636;

6° Josse, né le 2 octobre 1638;

7° Philippe, qui suit :

XII. Philippe BORLUUT, seigneur d'Hooghstraeten, d'Eenhode, échevin des Parchons à Gand, né le 4 mai 1642 et baptisé à Notre-Dame, mort le 16 novembre 1729 et enterré aux Augustins de cette ville, épousa, le 1^{er} février 1683, Jeanne *Seclyn*, dame de Belle et de Woestyne, décédée le 19 mai 1705 et inhumée aux Augustins, à Gand, fille de Jean, seigneur d'Hooghstraeten et d'Isabelle *de Schietere*. Ils eurent un fils et enfant unique :

XIII. Jean-François BORLUUT, seigneur d'Hooghstraeten, d'Eenhode, échevin des Parchons de Gand depuis 1721 à 1724, de la Keure en 1725, né le 31 décembre 1683, mort le 14 février 1729, épousa, par contrat du 14 juin 1704, Catherine-Philippine *de Brune*, née le 3 décembre 1682, décédée le 23 juillet 1750, fille de François, baron *de Bruns*, seigneur de Bouchaute, de Volandre, etc., et de Marie-Jacqueline *le Prevost*, dite *de Basserode*, dame de Willecome, de Croix et d'Ingheim. Ils eurent :

1° Marie-Philippine, chanoinesse du chapitre de Nivelles, reçue le 29 juillet 1722 par suite de la sentence du conseil de Brabant du 27 du mois précédent, née le 18 février 1706, décédée le 4 novembre 1783;

2° Madelaine-Françoise, chanoinesse du même chapitre le 5 janvier 1725, né le 24 mai 1709, décédée le 4 novembre 1783, à Nivelles;

3° Thérèse-Bernardine, née le 16 juillet 1711; — 4° Emmanuel-Joseph-Laurent, colonel aux gardes wallonnes, né le 10 août 1717, mort à Cadix le 29 juin 1771;

5° Alphonse-Louis-Martin, qui suit :

6° Catherine-Françoise-Philippine-Camille, née le 17 janvier 1722; — 7° Marie-Philippine-Colette, née le 19 avril 1723.

XIV. Alphonse-Louis-Martin BORLUUT, seigneur d'Hooghstraeten, d'Eenhode, haut-pointre de la chàtellenie de Courtrai le 27 avril 1744, conseiller au conseil de Flandre par patentes du 16 août 1749, né à Saint-Pierre lez-Gand le 10 novembre 1719, mort le 15 juin 1785, épousa, à Gand, le 18 avril 1759, Marie-Françoise-Colette-Josephe *van Pottelsberghe*, décédée le 6 mai 1802, fille d'Albert-Joseph, seigneur de la Potterie, et de Marie-Robertine *van der Meersche*, dame de Berchem, dont :

BORLUUT.

- 1° Marie-Josephe-Colette-Emmanuelle, née le 3 février 1760;
2° Gaspar-Joseph-Ghislain, seigneur d'Hooghstraeten et d'Eenhode, membre de l'ordre équestre de la Flandre orientale, trésorier dudit ordre jusqu'au 21 juin 1826, né le 29 août 1763, mort à Gand le 16 octobre 1837 et enterré à Gottbem, épousa, le 2 mai 1793, à Saint-Bavon, Marie-Rosalie-Ghislaine de Lens, comtesse du Saint-Empire, née le 25 décembre 1770, fille de Robert-Marie-Alexandre-Ghislain, comte de Lens et du Saint-Empire, baron de Meulebeke, maréchal de la Flandre occidentale, et de Marie-Norbertine-Joséphine-Ghislaine, baronne de Zinzerling, dont quatre enfants :

A Marie-Ghislaine, née le 24 mai 1794; — B Rosalie-Marie-Joséphine, née le 19 décembre 1793;

C Balthazar-Marie-Ghislain, né le 12 janvier 1802, référendaire du roi des Pays-Bas, chevalier des ordres du Lion-Néerlandais et du Faucon-Blanc de Saxe-Weimar, greffier des états du Limbourg à Maestricht, membre de l'ordre équestre de la même province;

D Julie-Marie-Colette-Ghislaine, née le 7 octobre 1806.

- 3° Madelaine-Xavière-Josephe-Colette, née le 16 mai 1764;
4° Emmanuel-Marie-Joseph-Louis-Alphonse, né le 25 mars 1766, mort le 12 décembre 1773;
5° Emmanuel-Joseph-Louis, qui suit :
6° Jean-Baptiste-Bernard, chevalier de Malte par brevet de minorité du 15 septembre de l'année de sa naissance, né le 31 mai 1770, mort à Gand le 7 mai 1836;
7° Marie-Colette-Josephe-Emmanuelle, née le 18 décembre 1773, décédée à Hamme le 18 octobre 1816, se maria, le 18 avril 1780, avec Philippe-François-Chrétien de Neve, chevalier, membre de l'ordre équestre de la Flandre orientale, né à Waesmunster le 7 juillet 1740, mort à Hamme le 28 mai 1821, fils de Jean-François-Philippe, baron de Neve, seigneur de Dullaert, de Bistelles et de Peperstraete, haut-échevin du pays de Waes, et de Marie-Marguerite d'Oosterlinck;
8° Catherine-Caroline-Josephe, née le 24 octobre 1775, se maria le 20 juin 1798, à Gand, avec Jean-Joseph de Bueren, né le 31 janvier 1773, fils de Christophe-Bernard, comte de Bueren, chevalier du Saint-Empire, et d'Anne-Françoise van de Woestyne de Pelckem.

XV. Emmanuel-Joseph-Louis BORLUUT, chevalier de Malte de minorité le 29 mai de l'année de sa naissance, membre du conseil municipal de la ville de Gand sous le Consulat, membre de l'ordre équestre, sénateur sous le gouvernement belge, né le 3 janvier 1768, mort à Vinderhoute le 27 juin 1840, épousa, le 11 mai 1793, à Gand, Marie-Amélie van der Bruggen, née à Gand le 14 février 1772, fille de François-Jean et de Marie-Anne-Louise-Josephe van de Woestyne, dont :

BORLUUT.

- 1° Marie-Françoise-Ghislaine, née à Gand le 7 avril 1794, se maria le 11 novembre 1815 avec Louis-Charles-Joseph-Ghislain *van Rockelfing de Nazareth*, membre de l'ordre équestre de la Flandre orientale et des états de la même province, né à Gand le 24 janvier 1773, fils de Louis-Emmanuel, seigneur de Nazareth, et de Marie-Françoise-Mathée-Jacqueline *de Ghellinck* de Winghene;
- 2° Amélie-Charlotte-Ghislaine, née le 27 août 1797;
- 3° François-Ghislain, qui suit :
- 4° Alphonse-Jean-Baptiste-Ghislain, né à Gand le 8 février 1802, épousa, dans la même ville, le 14 novembre 1839, Zoé-Marie-Colette-Ghislaine *de Potter*, née le 5 août 1820, fille d'Auguste-Jean-Ghislain et de Marie-Anne-Colette-Ghislaine *Surmont*.

XVI. François-Ghislain BORLUUT, né à Gand le 21 avril 1799, épousa, dans la même ville, le 11 mai 1833, Sidonie-Marie-Colette-Ghislaine *Kervyn*, née le 9 mars 1809, fille de Jean-Remi, seigneur de Vieux-Mooreghem et de Grootenhaege, et de Pauline-Marie-Ghislaine *de Ghellinck* de Winghene, dont trois enfants nés à Gand :

- 1° Léon-Emmanuel-Marie-Ghislain, né le 5 février 1834;
- 2° Raymond-Jean-Marie-Joseph-Ghislain, né le 4 novembre 1837;
- 3° Marie-Joséph-Colette-Ghislaine, née le 7 juin 1840.

Seigneurs de Noortdonck.

De Noortdonck. VIII. Gerelin BORLUUT, mort le 5 janvier 1536, épousa, en 1469, Catherine *Boulet*, fille de Jean, et de Marguerite *van der Meeren*, dont :

- 1° Gerelin, mort le 10 septembre 1557 et enterré à Dickelvinne, vendit, la même année, la terre de Boucle-Saint-Denis, qu'il venait d'hériter d'Engelbert *d'Ailly*, chevalier, seigneur d'Oostkercke, de Formelles et de Boucle-Saint-Denis, époux de Jeanne de Luxembourg, issue des comtes de Saint-Pol, et neveu de Jossine et de Marguerite *d'Ailly*. Gerelin BORLUUT épousa, comme on dit, à son plaisir, Jeanne *Beyts*, dont :

A Catherine, mariée à Gilbert *Taccoen*, dit *Zillebeke*, fils de Jacques, et, en secondes noces, à Josse *Quevin*, seigneur de Wybrouck;

B Marthe, femme, en premier lit, de Gérard *Triest*, fils de Josse, et, en second lit, de Daniel *Stoppelare*, fils de Philippe, seigneur de Schouwbroeck;

C Jeanne, sans alliance.

- 2° Antoine, prêtre séculier;
- 3° Baudouin, augustin du couvent de Gand;

BORLUUT.

4° Jean, qui suit :

De Noordonck.

5° Agnès, clarisse; — 6° Livin épousa Jossine *de Nœufville*, sans hoirs; —
7° Catherine, mariée en premières nocés à Jean *de Sallart*, chevalier, mort
le 4 janvier 1559, et, en secondes nocés, en 1560, à François *de Cortewille*,
conseiller au conseil de Flandre, fils de Nicolas et de Françoise *de Bie*; —
8° Marguerite.

IX. Jean BORLUUT, seigneur de Volandre et de Boucle par retrait et qu'il
céda ensuite, épousa Marguerite *Cabelliau*, dame de Volandre, fille de Phi-
lippe, seigneur de Burcht et de Bochaute, et de Catherine *Colins*, qui était
fille de Jean, seigneur de Volandre, dont :

1° Philippe, seigneur de Volandre, mort en 1605, épousa, en premières nocés,
Marie *van den Ryne*, décédée en 1568, et, en secondes nocés, Agnès *de Brac-
kele*, décédée en 1599, fille de Rasse, seigneur de Court-au-Bois, dont trois
enfants :

A George; — B Josse, morts en bas âge;

C Marguerite, morte en couches en 1607, se maria à Claude *de Brune*, fils de Jean
et d'Anne *de Cerf*.

2° Gérard, moine aux Dunes et directeur des religieuses de Ravensberge, écrivit,
en flamand, un traité sur la vertu. Charles de Visch l'a compris parmi les
écrivains de l'ordre de Cîteaux;

3° Guillaume, qui suit :

4° Jeanne, mariée, en premier lit, à Jacques *Gilleman*, conseiller au conseil de
Flandre, et, en second lit, avec François *van Havre*, conseiller au conseil de
Flandre, sans hoirs;

5° François, moine à Berg-Saint-Winoc; — 6° Anne, religieuse près de Bailleul;
— 7° Pétronille, religieuse au Nouveau-Bois, à Gand.

X. Guillaume BORLUUT, licencié en droits. Paquot parle de lui, dans ses
Mémoires littéraires, t. 3, p. 36, en ces termes : « Né vers l'an 1535, il descen-
dait d'une famille des plus anciennes et des plus illustres de la ville de Gand.
Il était arrière-petit-fils de Gerelin *Borluyt*, mort en 1506, et de Marguerite
d'Ailly-Formelles, morte en 1516; petit-fils de Jérôme et de Catherine
Boulent, et fils de Jean *Borluyt* et de Marguerite *Cabelliau*. Après ses pre-
mières études, il fut curieux de voir la France, et il se trouvait à Lyon,
en 1557, lorsqu'il mit au jour les ouvrages dont je vais parler. Depuis, il
revint dans sa patrie et exerça la profession d'avocat au conseil provincial
de Flandre. » Il devint ensuite conseiller-pensionnaire de la ville de Damme
et épousa Catherine *Ernedo*, de Middelbourg, fille de Herman, dont :

BORLUUT.

- De Noortdonck. 1° Catherine, clarisse à Gand ;
2° Jacques, qui suit :
3° Josse, célibataire ; — 4° Marie, décédée le 27 mai 1656, se maria avec Nicaise
le Roy.

XI. Jacques BORLUUT, seigneur d'Assenbourg, licencié en droits, conseiller-pensionnaire de la ville de Damme, épousa Madelaine *Vaillart*, dame d'Assenbourg, native de Normandie, dont :

- 1° Jean-François, qui suit :
2° Philippe ; — 3° Guillaume, célibataires.

XII. Jean-François BORLUUT, chevalier, seigneur d'Assenbourg et de Noortdonck, premier échevin de la Keure de Gand en 1654 et du Vieux-Bourg, mort le 1^{er} octobre 1679, épousa, en premières noces, le 29 janvier 1650, à Saint-Jacques de Gand, Madelaine *de Dongelberghe*, décédée le 18 mai 1656, fille de Philippe, chevalier, gruyer de Brabant, mayeur de Vilvorde, et de Quintine BORLUUT, et, en secondes noces, le 7 février 1664, à Saint-Michel de la même ville, Marie-Catherine *Nieulant*, veuve de Josse *van den Zype*. Il eut du premier lit :

- 1° Jacques-Philippe, qui suit :
2° Ferdinand-Antoine, capitaine, mort en célibat ;
3° Jeanne-Françoise, née le 4 octobre 1641, décédée le 10 mars 1709, se maria, le 11 mai 1666, avec Henri BORLUUT, seigneur d'Hoogerwaerde, veuf d'Isabelle-Gertrude *Sersanders*, décédée le 26 avril 1665, né le 9 septembre 1619, fils de François, seigneur de Boucle, et d'Isabelle *Triest* ;
4° Marie-Madelaine, abbesse à Deynze.

XIII. Jacques-Philippe BORLUUT, seigneur de Noortdonck et d'Assenbourg, échevin de la Keure de Gand de 1670 à 1672, de 1676 à 1678, des Parchons de 1673 à 1675 et en 1681, né le 4 octobre 1632, mort le 6 août 1685 et enterré à Saint-Bavon, épousa, dans ladite église, le 19 janvier 1662, Cécile-Angélique *van Heylweghen*, fille de Philippe, seigneur d'Hagebuck, et d'Anne-Eugénie *Pecquius*, dont plusieurs enfants :

- 1° Anne-Françoise ; — 2° Marie-Philippine, née le 1^{er} août 1664 ; — 3° Anne-Théodorine, née le 23 janvier 1666 ; — 4° Charles-François, né le 4 août 1667, mort le 13 février 1686 ; — 5° Françoise-Thérèse, née le 21 février 1669 ;
6° Jean-Philippe, qui suit :
7° Isabelle-Louise, née le 10 juillet 1670, morte le 17 décembre 1685.

BORLUUT.

XIV. Jean-Philippe BORLUUT, seigneur de Noortdonck et d'Assenbourg, De Noortdonck.
échevin aux Parchons de Gand pendant plusieurs années, né le 14 avril 1672,
mort le 29 septembre 1725, épousa, en premières noces, le 26 décembre
1722, Hélène-Thérèse *de Crombrughe*, décédée sans enfants le 13 octobre
1723, fille de George et de Charlotte-Livine *de Balde*, et, en secondes
noces, Jeanne-Marie *Delrio*, décédée le 1^{er} février 1768, fille de Pierre-
François, seigneur d'Eeghem, bourgmestre du Franc de Bruges, et de
Marie-Anne *de Crombrughe*. Il eut du second lit :

XV. Pierre-Jean BORLUUT, seigneur de Noortdonck, échevin de la Keure
de 1761 à 1767, et des Parchons de Gand de 1768 à 1772, né le 14
mai 1725, mort le 1^{er} avril 1782, épousa, en premières noces, à Saint-
Michel de Gand, le 22 octobre 1754, Marie-Anne-Colette *della Faille*, fille
de Jean-François, comte *della Faille*, seigneur d'Ecloo, d'Assenede, etc., et
de Marie-Claire-Isabelle *d'Hane*, et en secondes noces, à la même église,
le 12 novembre 1769, Dympe-Philippine-Hélène-Françoise *della Faille*,
née à Gand le 3 février 1739, décédée le 9 janvier 1782, fille de François-
Albert, baron d'Huyse, seigneur d'Oycke, et d'Hélène-Jacqueline *de Lalain*,
sa seconde femme.

Il eut du premier lit :

- 1^o Jean-Pierre, né le 26 juillet 1755, mort en 1769; — 2^o Emmanuel-Ferdinand-
Ghislain, né le 3 octobre 1757, mort en 1765; — 3^o Barbe-Thérèse-Colette,
née le 17 avril 1759, décédée en 1769; — 4^o Marie-Catherine, née le 15 juillet
1761, décédée le 29 mai 1779; — 5^o Alexandre-Jean-Joseph, né le 8
janvier 1764, mort en 1769; — 6^o Marie-Madelaine-Colette, née le 6 juillet
1765, morte en bas âge; — 7^o Sabine-Thérèse-Colette, née le 26 juin 1767,
décédée en bas âge;

Il eut du second lit :

- 8^o François-Xavier-Joseph-Ghislain, dit de Noortdonck, né à Gand le 12 octo-
bre 1774;
- 9^o Emmanuel-Pierre-Joseph-Désiré-Ghislain, né à Gand le 25 novembre 1775,
mort le 23 janvier 1819, épousa, à Gand, le 20 brumaire an VII (1798),
Marie-Jeanne-Caroline-Joséphine *d'Haveskercke*, née le 23 octobre 1767, décédée
le 2 août 1825, fille de Louis-Joseph, baron *d'Haveskercke*, vicomte de Zélande,
seigneur de Mediepe, échevin du Franc de Bruges, et de Marie-Jeanne *van der*
Varent;
- 10^o Augustin-Charles-Joseph-Ghislain, né le 13 octobre 1775, mort en bas âge.

Borluut de Schoonberghe.

De Schoonberghe. VIII. Baudouin BORLUUT, seigneur de Schoonberghe, 1477, écuyer de l'empereur Charles-Quint, mort en Espagne en 1524, épousa Marguerite Vincx, dite t'Serclaes, dont :

1° François, dit le Beau, seigneur de Schoonberghe, qu'il vendit, épousa Catherine Bacx, veuve de Joase Zaemslagh, sans hoirs, et, en secondes noces, Windeline van Zyl. Il eut du second lit :

Baudouin, bailli de Schoorisse ou Escornaix, mort en célibat en 1582;

2° Philippe, chanoine de Liège, mort en Hongrie, au service de l'empereur Ferdinand;

3° Jean, capitaine de vaisseau, mort en 1560 devant Flessingue, épousa Jossine de Stavele, fille de Jean, dont :

A Frédéric, mort en 1562; — B Jean, célibataire; — C Josse, volontaire, mort à Grave en 1590, épousa Catherine Le Meyre, dont postérité.

4° Josse, qui suit :

IX. Josse BORLUUT, seigneur de Schoonberghe par retrait, épousa Adrienne van Nieulant, veuve de Paul van Hasselt. Il se trouva à l'assemblée des états pour l'abdication de Charles-Quint, dans laquelle il porta la parole, au nom de toute l'assemblée, en faveur de l'indépendance des citoyens. Il signa l'Union de Bruxelles en 1577. Il était alors premier pensionnaire de la ville de Gand. Il mourut l'année suivante (1578) et fut enterré, le 9 mai, dans l'église des Augustins. Josse BORLUUT eut huit enfants, savoir :

1° Jacques, qui suit :

2° Adrien; — 3° Louis; — 4° Charles, célibataires; — 5° Philippe; — 6° Catherine, abbesse du Riche-Hôpital, à Gand, le 15 août 1604; — 7° Agnès, dévote; — 8° Isabelle, sans alliance.

X. Jacques BORLUUT, seigneur de Schoonberghe, échevin de la Keure, épousa Isabelle BORLUUT de Zillebeke, décédée en 1624 et inhumée aux Augustins, fille d'Adrien et de Wilhelmine ou Guilmette Triest, dont :

BORREKENS.

- 1° Baudouin, seigneur de Schoonberghe, épousa Jacqueline *de Rodoan*, fille de De Schoonberghe.
Philippe, seigneur de Berleghem, et de Marguerite *de Bourgoigne*;
2° Louis, jésuite;
3° Jacques, qui suit :

XI. Jacques BORLUUT, chevalier, seigneur de Schoonberghe, épousa, en premières noces, Charlotte *Scheyff*, fille d'Édouard, et, en secondes noces, Marie *le Prevost*, fille d'Adrien, dit *de Basserode*, seigneur d'Inghien.

Il eut du premier lit :

- 1° Isabelle, née le 11 septembre 1631, décédée le 12 février 1709, se maria le 10 janvier 1657 avec Alexandre *de Brunswyck*, écuyer, seigneur de Terdyck, fils de Charles, gouverneur de Beaumont, et de Marie *Wouters*, dame de Terdyck;
2° Anne-Marguerite, née à Gand le 3 avril 1635;
3° Albert-François, né le 27 octobre 1636;
4° Charles-Jacques, qui suit ;
5° Ferdinand, né le 17 mars 1638, mort en célibat;

Il eut du second lit :

- 6° Adrienne-Anne, née le 24 mai 1643; — 7° Adrien, né le 18 juillet 1644; —
8° Jacqueline-Philippine, née le 29 septembre 1646, se maria le 29 juin 1667, à l'église de Saint-Nicolas de Gand, avec Emmanuel *de Gruutere*, seigneur d'Anvain.

XII. Charles-Jacques BORLUUT, seigneur de Schoonberghe et de Caprycke, mort le 27 avril 1684, épousa, à Saint-Michel de Gand, le 2 février 1664, Marie-Thérèse *Stalins*, fille de Gilles et d'Anne-Marie *de Scheppere*, dont :

- 1° Barbe-Catherine, dame de Schoonberghe, décédée le 20 octobre 1742 et inhumée aux Augustins de Gand; — 2° Marie-Thérèse, née le 22 janvier 1664; —
3° Charles-Ferdinand, seigneur de Schoonberghe et de Caprycke, né le 26 mai 1673, mort à Gand le 19 juillet 1734 et enterré aux Augustins, épousa, à Saint-Michel de cette ville, le 7 septembre 1715, Adrienne-Thérèse *Seclyn*, décédée le 23 octobre 1744, fille de François, seigneur de Caprycke.

BORREKENS (DE) porte écartelé, au premier et au quatrième, d'azur à trois fleurs de lis d'argent; au deuxième et au troisième, d'or au sanglier rampant de sable, posé sur une terrasse de sinople. Jean-Engelbert-Hyacinthe-Joseph, fils aîné du baron Jean-Charles-Joseph DE BORREKENS, fit reconnaître ses droits par le gouvernement des Pays-Bas, et somma d'une couronne à neuf perles l'écu de sa famille, tenu par deux lions d'or lampassés de gueules.

BORREKENS.

I. Engelbert BORREKENS épousa Elisabeth *van Immerseele*, fille de François et d'Anne *Vincent*, dont :

- 1° Elisabeth, femme de Jean-Baptiste *de Cocquiel*;
- 2° Engelbert, qui suit :
- 3° Laurent épousa Claire *le Piper*.

II. Engelbert BORREKENS, aumônier d'Anvers en 1630, mort le 18 septembre 1643, épousa Marguerite *Dyck*, décédée le 26 décembre 1655, dont quatre enfants :

- 1° Adrien, qui suit :
- 2° Gaspar épousa N. *le Mire*;
- 3° Melchior; — 4° Catherine.

III. Adrien BORREKENS, échevin d'Anvers, mort le 2 novembre 1678, épousa Marie *van Langenberghe*, décédée le 23 septembre 1693, fille d'André et d'Anne *Zegers*, dont :

- 1° Engelbert-Zeger, qui suit :
- 2° Adrien, chanoine de Saint-Jacques, à Anvers, mort le 29 janvier 1751;
- 3° Michel, chanoine, mort le 20 octobre 1720 et inhumé dans le caveau de la famille *van Immerseele*.

IV. Engelbert-Zeger BORREKENS, chevalier par lettres du 15 octobre 1716, confirmées sur la demande de son fils, échevin d'Anvers en 1717, épousa Caroline *Schenaert*; et ils laissèrent :

V. Engelbert-Marie-Joseph BORREKENS, chevalier par lettres confirmatives du 10 novembre 1734, mort le 26 décembre 1748 et enterré dans le caveau de sa famille, à Sainte-Catherine d'Anvers, épousa, le 8 février 1725, Marie-Catherine *Wellens*, décédée le 1^{er} mai 1787, fille de Jean-François et de Jacqueline-Barbe *Cuypers*, dont huit enfants :

- 1° Engelbert-Joseph, né le 25 novembre 1726, mort jeune;
- 2° Marie-Thérèse-Joséphé, née le 27 juillet 1728, se maria le 11 novembre 1750 avec François-Jean *Moretus*, fils de Jean-Jacques et de Thérèse-Mathilde *Schilders*;
- 3° Jean-Charles-Joseph, qui suit :
- 4° Catherine-Joséphé-Antoinette, née le 11 octobre 1731, décédée le 5 janvier 1764; — 5° Jacques-Louis-Joseph, chanoine du chapitre de Saint-Jacques d'Anvers en 1777, né le 8 septembre 1735; — 6° Marie-Claire-Joséphé, béguine à Anvers, née le 20 février 1737, décédée le 6 octobre 1761; — 7° Antoine-Joseph-Fran-

BORREKENS.

çois, né le 19 mai 1739; — 8° Jacques-Joseph-Hyacinthe, échevin d'Anvers, né le 11 septembre 1741.

VI. Jean-Charles-Joseph, baron DE BORREKENS, chevalier du Saint-Empire, grand-aumônier d'Anvers en 1759, créé baron par lettres patentes du 11 juillet 1783, né le 5 septembre 1730, épousa, à la cathédrale de cette ville, le 17 août 1757, Isabelle-Marie-Aldegonde *Goubau*, née le 6 janvier 1728, décédée le 15 novembre 1783, fille de George-Alexandre, seigneur de Melsen, de Mespelaer et de Coudenhove, et d'Isabelle-Madelaine *Boschaert*, dont six enfants :

- 1° Marie-Isabelle-Aldegonde-Joséphine, née le 2 décembre 1758, décédée le 2 janvier 1836, se maria le 5 décembre 1780 avec Arnoud-Philippe-Joseph *van der Cruisse* de Wazières, natif de Lille, mort le 11 janvier 1833, fils d'Arnoud-Hubert-Joseph, seigneur de Wazières, de Wervicq, etc., et de Michelle-Albertine *Imbert* de Sénéchal;
- 2° Isabelle-Catherine-Joséphine, née le 11 janvier 1761, décédée sans alliance le 28 novembre 1843 et inhumée à Niel;
- 3° Jean-Engelbert-Hyacinthe-Joseph, baron, mort en célibat le 15 juin 1827;
- 4° Catherine-Jeanne-Joséphine, née le 25 mars 1766, épousa, le 20 septembre 1803, Ferdinand-Philippe *de Franquen*;
- 5° Joseph-George-Guillaume, dit le baron DE BORREKENS, chanoine du chapitre de Saint-Jacques, né le 27 mai 1768;
- 6° Charles-Antoine-Joseph, qui suit :

VII. Charles-Antoine-Joseph DE BORREKENS, créé chevalier par le roi Guillaume I^{er}, né le 23 juillet 1770, épousa, à Saint-André d'Anvers, le 20 août 1790, Isabelle-Marie-Joséphine *Wellens*, née le 23 août 1763, décédée le 11 avril 1809, fille de Louis-Antoine-Joseph et d'Hélène-Nicolette *Geelhand*, dont cinq enfants :

- 1° Alphonse-Hyacinthe, né le 17 août 1792, mort en célibat;
- 2° Édouard-Louis, né le 21 novembre 1793, mort à Malines le 25 décembre 1840;
- 3° Florent-Jean, qui suit :
- 4° Rosalie-Marie, née le 1^{er} février 1798, se maria le 1^{er} mai 1827, à Bruxelles, avec Charles *Cornet d'Elzius* de Chenoy;
- 5° Marie-Joséphine, religieuse au Sacré-Cœur, à Paris, née le 3 juillet 1799.

VIII. Florent-Jean DE BORREKENS, né le 4 avril 1796, épousa, le 20 août 1833, Joséphine-Françoise-Caroline-Hortense *du Bois*, née le 19 novembre 1807, fille de Ferdinand-Antoine et de Reine-Antoinette-Pétronille *Wellens*, dont postérité.

BOSSCHAERT.

BOSSCHAERT (DE), d'Anvers, joint à l'ancienneté de son nom, la noblesse de ses alliances avec les maisons les plus puissantes de cette province, la grandeur d'une fortune patrimoniale, et une illustration moins passagère, acquise en ce siècle par son goût pour le beau et son dévouement aux arts du dessin. La branche aînée signe de Bosschaert.

I. Jacques BOSSCHAERT, mort le 21 janvier 1529, épousa Adrienne *Goudens*, décédée le 29 juillet 1538, dont :

1° Paul, qui suit :

2° Anne, décédée le 23 janvier 1572, à l'âge de 59 ans, se maria avec François *de Schodt*, seigneur de Boutersem, mort à Anvers le 23 avril 1587 et enterré auprès de son épouse, à Notre-Dame, avec épitaphe;

3° Marguerite, femme de Pierre *van der Heyden*.

II. Paul BOSSCHAERT, aumônier d'Anvers, mort le 21 janvier 1588, épousa Anne *Kerremans*, décédée à Anvers le 12 mai 1586 et inhumée à Notre-Dame. Il donna aux Dominicains d'Anvers une belle verrière qui renfermait son portrait : elle périt dans l'incendie du couvent en 1680.

Paul BOSSCHAERT eut les enfants dont voici les prénoms :

1° Wautier, qui suit :

2° Pierre, mort le 6 mars 1576;

3° Marie, femme de Tielman *Thielens*, mort en 1570.

III. Wautier BOSSCHAERT, né le 13 juillet 1537, mort à Hambourg le 7 octobre 1611, épousa, en premières noces, Marguerite *de Schodt*, décédée à Anvers le 2 janvier 1585, à l'âge de 42 ans, et inhumée à Sainte-Walburge, fille de Corneille et de Marie *Neefs*, en deuxièmes noces, Marguerite *van Horck*, et en troisièmes noces, Marguerite *Michielsens*, veuve d'Arnoud van Solt.

Il n'eut d'enfants que de sa première femme; onze lui survécurent, savoir :

1° Anne, née à Anvers le 13 novembre 1559 et baptisée à Saint-André, décédée sans hoirs, à Amsterdam, le 13 novembre 1638, se maria, en premières noces, avec Jérôme *van Daele*, mort à Anvers, en deuxièmes noces, avec Abraham *Adriaensens*, mort en cette ville en 1607, et, en troisièmes noces, avec Jacques *Boon*, mort à Amsterdam;

2° André, né le 30 novembre 1560, et baptisé à Saint-André d'Anvers, mort dans la même ville le 31 mars 1611, épousa Catherine *Basseliers*, décédée le 28 septembre 1599 et inhumée à Notre-Dame. Il eut une fille :

BOSSCHAERT.

Catherine, décédée le 24 décembre 1655 et inhumée auprès de ses parents, à Notre-Dame d'Anvers, se maria le 20 août 1610 avec Melchior *Lunden*, mort le 7 mai 1635, fils de Melchior et de Catherine *van Solt*.

- 3° Paul, né le 25 janvier 1562, mort à Amsterdam le 18 septembre 1620, sans enfants, épousa Isabelle *van Solt*;
- 4° Jeanne, née le 5 mars 1564, décédée le 28 juillet 1595, se maria avec Pierre *van der Piet*;
- 5° Marie, née le 6 janvier 1566, décédée à Anvers le 12 juillet 1637 et inhumée à Notre-Dame, se maria avec Adrien *Stevens*, aumônier d'Anvers, mort en 1640;
- 6° Wautier, né le 16 mars 1567, mort en célibat, à Wittemberg, le 24 mai 1591;
- 7° Théodore, né le 20 février 1569, mort à Hambourg le 10 janvier 1635, épousa, en premières noces, Catherine *Snellincx*, en deuxièmes noces, Suzanne *Vermeeren*, et, en troisièmes noces, Sara *Werbrouck*, veuve de Renier van *Wesenbeek*;
- 8° Corneille, qui suit :
- 9° Melchior, né le 27 janvier 1573, mort à Hambourg le 22 septembre 1623, épousa Elisabeth *Herberts*;
- 10° Marguerite, née à Anvers le 25 septembre 1574, décédée à Amsterdam le 8 juin 1632, se maria, en premières noces, avec Corneille *van Beselaer*, et, en secondes noces, avec Gaspar *van Wicquefort*;
- 11° Gaspar, né le 2 février 1578, noyé à Hambourg le 2 juin 1602.

IV. Corneille BOSSCHAERT, aumônier d'Anvers, né en cette ville le 24 juillet 1570, mort le 6 juillet 1636 et enterré auprès de sa femme, à Notre-Dame, avec épitaphe et armoiries, épousa Claire *van Valckenbourg*, décédée le 25 novembre 1620 et inhumée à Notre-Dame, sous une pierre bleue, fille d'Adrien. Corneille BOSSCHAERT fit don à la cathédrale, de la statue de saint Simon, en marbre blanc. Ils procréèrent :

- 1° Adrien, mort le 6 avril 1640, épousa, le 6 juillet 1625, Marie *van der Piet*, décédée le 10 mars 1657, fille de Pierre et de Marie *Kelckens*, et laissa :

A Corneille, écuyer par lettres patentes du 16 août 1685, né le 31 août 1627, mort le 25 décembre 1707, à l'âge de 79 ans, et enterré à Notre-Dame, épousa, le 9 septembre 1653, Anne *Lunden*, née le 15 juillet 1633, décédée le 13 janvier 1702, à l'âge de 69 ans, fille de Melchior et de Catherine BOSSCHAERT; ils n'eurent que deux filles, savoir :

* Catherine-Marie, mariée le 28 janvier 1687 à Jean-Adrien de *Witte*, seigneur de Loeuwergem et de Terbeck, seigneur d'Anvers, mort le 7 août 1719, fils de Jacques-Antoine, bourgmestre d'Anvers en 1684, et d'Anne-Catherine *Meilloert*, dame de Quarebbe;

** Anne-Françoise, femme de Guillaume-Albert *Lunden*, mort le 25 juin 1751, fils d'Arnoud-Albert et de Catherine *Moens*.

BOSSCHAERT.

B Anne-Marie, décédée sans enfants en 1701, se maria avec Guillaume *Lunden*, veuf de Catherine *Lunden*, mort en 1692, grand-père de Guillaume-Albert, précité, et fils de Melchior *Lunden* et de Catherine **BOSSCHAERT**;

C Adrien eut de sa femme, Marie-Catherine *Janssens* de Bisthoven, fille de Pierre-Joseph, échevin d'Anvers, et de Marie *Schoenmaecker* :

* Joseph-Adrien, mort en septembre 1747;

** Catherine-Claire, décédée le 12 mars 1754, se maria avec François *Pauli*, seigneur d'Arendonck, receveur de Turnhout, mort le 30 juin 1732;

*** Isabelle-Catherine;

**** Jean-Charles, écuyer par lettres patentes du 7 mai 1729, grand-aumônier de la ville d'Anvers, mort le 8 janvier 1749, épousa Marie-Thérèse-Caroline *Knyff*, fille de Jacques et de Marie-Agnès *Verbiest*;

***** Marie-Anne, ursuline, à Malines;

***** Jean-Pierre, mort en septembre 1718.

2° Claire, décédée le 28 mai 1653, âgée seulement de 28 ans, et inhumée chez les Carmes, à Anvers, se maria avec Jacques *Goos*, mort le 19 juillet 1666, à l'âge de 77 ans, fils de Jacques et de Claire *Moens*. Il épousa, en secondes noces, Suzanne *van der Goes*, décédée le 24 septembre 1670, à l'âge de 57 ans, et il laissa trois enfants de son premier lit;

3° Wautier, qui suit :

4° Anne, née en 1610, décédée le 3 octobre 1652 et inhumée à Notre-Dame d'Anvers, dans la chapelle de Sainte-Barbe, se maria à Jean *van der Piet*, fils de Pierre et de Martine *Kelckens*;

5° Corneille, auteur de la branche bruxelloise, ci-après :

6° Pierre.

V. Wautier **BOSSCHAERT**, mort le 8 juillet 1655, épousa, en premières noces, Marie *de Groot*, décédée le 26 juillet 1641, fille de Balthazar et de Jeanne *Fourment*, et en secondes noces, Marie *de Groot*, décédée le 21 avril 1661, fille de Henri et de Sybille *d'Usterlo*.

Il eut du premier lit :

1° Wautier, mort à Hoboken en 1724, eut de sa femme Marguerite *Carlier* :

A Marie-Thérèse, décédée le 11 octobre 1752, se maria avec Jean-Baptiste *Lunden*, mort le 4 septembre 1735, fils de Jean-Baptiste et d'Hélène-Françoise *Rubens*;

B Égide-Aimé, mort en célibat le 27 octobre 1709.

2° Balthazar, qui suit :

3° Marie, mariée à Jean *de le Flie*, écuyer;

Il eut du second lit :

4° Sybille, décédée le 20 janvier 1690, se maria avec Henri-François *Schilders*, aumônier d'Anvers, mort le 18 novembre 1688, fille de François et de Michelle-Gertrude *van Nirop*;

BOSSCHAERT.

- 5° Jacques, auteur de la branche cadette, à Anvers;
- 6° Marie-Catherine, mariée à Charles-François *Courtois*, chevalier, seigneur de Bouchout, mort en 1681, fils de Balthazar et de Marie *de la Bistrate*;
- 7° Claire-Marie, capucine;
- 8° Marie-Anne, décédée le 12 février 1694, se maria avec Nicolas *Cheeus*, chevalier, mort en 1726, fils de Jean et de Marie *van der Piet*.

VI. Balthazar BOSSCHAERT, mort le 15 juin 1699, épousa Marie-Catherine *Forment*, de Cologne, fille de Jean, dont, entre autres enfants :

- 1° Charles-François, qui suit :
- 2° Claire-Césarine, femme de Gaspar *della Faille*, fils d'Alexandre, écoutète d'Anvers, et d'Anne-Marie *van Breusegem*;
- 3° Alexandrine-Thérèse, décédée le 1^{er} décembre 1735, mariée à Jean-Joseph *de Bisthoven*, écuyer, fils de Jean-Charles et de Catherine *Janssens*.

VII. Charles-François BOSSCHAERT, écuyer par lettres patentes du 8 juillet 1714, seigneur de Westrem et de Voorde, mort le 25 octobre 1748, épousa Anne-Marie-Catherine *van den Branden*, décédée le 11 février 1765 et inhumée à Saint-Jacques d'Anvers, fille de Jean-Baptiste, chevalier, seigneur de Reeth, et d'Anne-Catherine *t'Santèle*. En 1756, elle obtint, pour ses enfants, avec rétroaction en faveur de feu son époux, le titre héréditaire de chevalier. Il eut les enfants dont voici les noms :

- 1° Anne-Marie-Catherine, femme de François-Jean *van der Borch*, fils de François et d'Anne-Marie-Élisabeth *Moens*;
- 2° Charles-Nicolas-Joseph, qui suit :
- 3° Marie-Thérèse, décédée le 5 avril 1764, se maria avec Michel-Jean-Antoine *Knyff*, chevalier, secrétaire de la ville d'Anvers, fils de Jacques-Gérard;
- 4° Séraphine-Catherine, béguine, à Anvers;
- 5° Balthazar, né le 25 mars 1725, mort en bas âge;
- 6° Jean-François, prêtre séculier, né le 4 janvier 1726, mort le 19 octobre 1784;
- 7° Jean-Joseph-Henri, licencié en droits à l'université de Louvain le 20 juillet 1751, mort en 1794, épousa, le 16 août 1752, Isabelle-Anne-Marie *de Witte*, née le 30 août 1728, fille de Jean-Guillaume-Nicolas-Joseph, seigneur de Leeuwergem, de Terbeck, etc., et d'Anne-Marie-Joseph *de Vlieger*, sa seconde femme, dont :

A Anne-Marie-Isabelle, née le 24 juin 1753, décédée, sans alliance, le 13 janvier 1780;

B Charles-Joseph-Martin, né le 10 novembre 1754;

C Paul-Joseph-Jean, né le 22 juin 1756, mort le 24 septembre 1836 et enterré à Bouwel, épousa, en premières noces, le 29 mai 1783, Marthe-Jeanne-Marie-Vincente *de Proli*, décédée le 2 septembre 1813, à l'âge de 32 ans, fille de Charles-André-Mel-

BOSSCHAERT.

chior et de Cornélie-Pétronille *van der Linden*, et, en secondes nocés, à Bruxelles, le 24 janvier 1817, Julie-Barbe *van Langendonck*, née en cette ville en mars 1787, fille de Charles-Jean-Joseph et de Thérèse-Angélique *de Meester*, laquelle convola, en secondes nocés, le 19 mars 1838, avec le capitaine A.-L. Mouriau.

Il eut du premier lit deux enfants :

* Isabelle-Ernestine-Sophie-Pauline, née le 29 septembre 1784, s'est mariée le 11 juin 1805 avec Jean-Ferdinand Marie-Joseph, baron *Ory*, né le 5 décembre 1778, fils de Jean-Charles *Ory*, seigneur de Wichen, et de Marie-Christine-Jeanne-Jacqueline *della Faille*, sa seconde femme ;

** Joseph-Édouard-Marie, né le 16 août 1786.

D Jean-Alois-Joseph, né le 16 novembre 1757, le second de la deuxième ligne au concours général de Louvain en 1777, licencié en droits à la même université le 26 juin 1780, échevin d'Anvers en 1782, membre du corps législatif ;

E Joseph-François-Henri, né le 14 août 1759 ; — F Michel ;

G Catherine-Marie-Isabelle, née le 16 août 1761, décédée à Bruxelles le 12 août 1794, se maria avec Pierre *de Bruyn*, seigneur de Viersel, fils de Pierre-Michel et d'Isabelle *Vandezanden* ;

H Isabelle-Caroline-Joséphine, née le 13 avril 1775, se maria le 23 février 1794 avec Charles-Antoine-Marie-Hyacinthe *della Faille*, né le 14 janvier 1772, mort le 5 octobre 1818, fils de Jean-Baptiste *della Faille*, seigneur de Waerloes, et de Jeanne-Marie-Joséphine *della Faille*, sa première femme.

VIII. Charles-Nicolas-Joseph DE BOSSCHAERT, chevalier, mort à Anvers le 14 décembre 1792, à l'âge de 78 ans, épousa, le 20 octobre 1756, Cornélie-Caroline-Joséphine *de Pret*, décédée à Anvers le 20 février 1789, fille d'Arnoud-François et d'Anne-Marguerite *van Horne*, dont :

1° Charles-Jean-Joseph, qui suit :

2° Thérèse-Marie, née le 12 novembre 1760, mariée le 21 octobre 1783 à Louis-Charles-Paul-Joseph *van Colen*, né en 1764, fils de Charles-Joseph, seigneur de Bouchout, et de Jeanne-Marie-Livine-Joséphine *de Fraula*.

IX. Charles-Jean-Joseph DE BOSSCHAERT, chevalier, né à Anvers le 6 mai 1759, mort le 8 septembre 1828, épousa, le 7 avril 1812, Catherine-Marie-Françoise *de Vinck*, née le 4 décembre 1775, fille de Jean-François-Joseph et d'Hélène-Françoise *Stier*, dont :

1° Charles-Marie-Joseph, né le 26 juillet 1815 ;

2° Mélanie-Marie-Louise, née en 1817, décédée à Bruxelles le 13 juin 1836, sans alliance.

BOSSCHAERT.

Bosschaert, branche cadette, à Anvers.

VI. Jacques BOSSCHAERT, aumônier de la ville d'Anvers, mort le 21 septembre 1677, fils de Wautier et de Marie *de Groot*, sa seconde femme, épousa Hélène *Vincque*, décédée le 30 novembre 1692, dont :

- 1° Charles, qui suit :
- 2° Jacques, mort sans hoirs et enterré à Notre-Dame d'Anvers;
- 3° François, mort en célibat, à Rome.

VII. Charles BOSSCHAERT, mort en 1723, laissa de sa femme, Isabelle *le Candele*, décédée le 4 mars 1712, fille de Louis :

- 1° Isabelle-Madelaine, décédée le 4 février 1764, se maria avec George-Alexandre *Goubau*, écuyer, seigneur de Melsen, mort le 4 août 1760, fils d'Alexandre et de Marie-Constance-Albertine *Rubens*;
- 2° Jacques-Joseph, qui suit :

VIII. Jacques-Joseph BOSSCHAERT épousa, en 1752, Isabelle-Claire *Melyn*, décédée à Anvers le 16 mars 1783, fille de Jean-Michel et d'Isabelle-Claire *van Havre*, dont :

- 1° Jacques-Joseph-Xavier, qui suit :
- 2° George, né en 1753, mort en bas âge;
- 3° Joseph, dit le Capucin.

IX. Jacques-Joseph-Xavier BOSSCHAERT, né à Anvers le 3 décembre 1753, mort à Bruxelles le 1^{er} novembre 1803, épousa, le 11 juin 1776, à Anvers, Isabelle-Catherine-Marie *Lunden*, née le 27 avril 1756, et décédée dans la même ville le 7 mars 1817, fille d'Arnoud-Guillaume-Joseph et d'Isabelle-Louise *van den Cruyce*, dont cinq enfants, tous nés à Anvers, savoir :

- 1° Ferdinand-Arnoud-Joseph, né le 15 juillet 1777, mort en célibat;
- 2° Joseph-Louis, né le 20 septembre 1779, mort en célibat, à Anvers, le 4 avril 1805;
- 3° Augustin-Égide, qui suit :
- 4° Emmanuel-Joseph-François, né le 5 mai 1785, mort le 29 janvier 1838, épousa, en premières noces, le 9 juin 1817, Françoise-Marie *de Wael*, née le 19 décembre 1781, décédée sans postérité le 29 octobre 1823, fille d'Ignace-Joseph et de Pétronille *van der Aa*, et, en secondes noces, le 23 janvier 1827, à Anvers,

BOSSCHAERT.

Rosalie-Joséphine-Hélène *du Bois*, née le 24 février 1802, décédée le 12 mars 1835, fille de Ferdinand-Antoine-Désiré-Joseph-Adrien et de Reine-Antoinette-Pétronille-Josephe *Wellens*. Du second mariage il eut un fils et enfant unique :

Théodore-Emmanuel-Marie-Joseph, né à Anvers le 9 décembre 1827.

5° Isabelle-Marie-Thérèse, née le 8 avril 1787, décédée en bas âge.

X. Augustin-Égide BOSSCHAERT, né à Anvers le 2 septembre 1781, épousa, le 4 février 1807, dans sa ville natale, Angélique-Marie-Joséphine *della Faille*, née à Anvers le 28 mai 1778, décédée le 20 avril 1832, fille de Joseph-Charles-Henri-Jean-Népomucène *della Faille* de Leeuwergem et de Catherine-Isabelle-Marie-Joséphine-Antoinette *de Witte*, dont cinq enfants, tous nés à Anvers :

1° Augustin-Marie-Joseph, légataire de Paul BOSSCHAERT de Bouwel, né le 2 juillet 1809;

2° Adèle-Marie-Josephe, née le 7 avril 1811, décédée à Boisschot le 20 octobre 1820;

3° Albertine-Marie-Joséphine, née le 30 janvier 1813;

4° George-Marie-Joseph, né le 5 juin 1815, épousa, dans sa ville natale, le 20 avril 1841, Colette-Albertine-Marie *van den Berghe*, née le 21 mai 1818, fille de Charles-Jean-Joseph et de Henriette-Marie-Isabelle *Moretus*, dont :

A Marie-Joséphine-Henriette-Augustine, née le 26 septembre 1842;

B Robert-Marie-Joseph, né le 27 mai 1844.

5° Victoire-Marie-Josephe, née le 28 février 1820, se maria le 20 janvier 1840 à Jules-Antoine de Padoue-Joseph *Meyers*, né le 19 août 1813, fils de Ferdinand-Antoine et d'Isabelle-Antoinette-Joséphine *Vermoelen*.

Branche de Bruxelles.

V. Corneille BOSSCHAERT, né le 18 février 1614, mort en 1678, fils de Corneille et de Claire *van Valkenbourg*, épousa, en 1640, Marie *van der Piet*, décédée en 1669, fille de François et d'Élisabeth *van Os*, dont :

1° Claire-Marie, femme de don Pedro *de Vos*, né en 1640, fils de Paul et d'Isabelle *van Waerbeek*;

2° Corneille-François, qui suit :

3° François, drossard de Rumpst et de Boom, né à Anvers le 13 octobre 1642.

BOSSCHAERT.

se maria quatre fois : 1° avec Catherine *Garst* ; 2° avec Marie de *Coninck*, et 4° avec Catherine *Martyns*. Le nom de la troisième femme, dont il n'eut pas d'enfants, ne m'est pas connu. Il laissa, de Catherine *Garst*, quatre enfants, trois filles, qui se firent béguines, et un fils, nommé *Corneille*, né à Anvers le 3 mars 1677, qui épousa *Madelaine van den Berghe*, dont postérité à Boom.

VI. *Corneille-François Bosschaert*, avocat, conseiller-assesseur du drossard du Brabant, amman de la ville de Bruxelles le 22 août 1722, né à Bruxelles le 5 décembre 1658, mort dans la même ville le 29 août 1728, épousa, le 10 mai 1683, *Isabelle van Kessel*, fille de *Théodore*, bourgmestre d'Anvers, et de *Catherine Redingher*.

On lui doit une nouvelle édition du *Traité de Procédure*, par *Simon van Leeuwen* (Bruxelles, 1720), qu'il enrichit de notes.

Voici les noms de ses enfants :

- 1° *Théodore*, mort en célibat en 1724;
- 2° *Jacques-Corneille-François*, qui suit :
- 3° *Isabelle-Marguerite*, femme de *Guillaume-Henri de Greve*, échevin et secrétaire de la ville de Bruxelles, mort le 8 mai 1751, fils de *Jacques* et de *Jeanne-Antoinette Verjuys*;
- 4° *Marie-Catherine*, femme de *N. van der Heyden*.

VII. *Jacques-Corneille-François Bosschaert*, licencié en droits à l'université de Louvain en 1725, avocat au conseil de Brabant, conseiller-assesseur du drossard de Brabant et du prévôt de la cour le 8 août 1740, conseiller et maître de la chambre des comptes, conseiller des domaines de sa majesté le 17 décembre 1749, mort à Bruxelles le 30 mai 1754 et enterré à *Finis-Terræ*, épousa *Thérèse-Joséphine Boscheron*, décédée le 13 avril 1752, fille de *Jean*, dont :

- 1° *Guillaume-Jacques-Joseph*, licencié en droits à Louvain le 20 avril 1760, greffier de la chambre d'Uccle en 1779, est un de ceux qui contribuèrent puissamment à la reprise des études artistiques à Bruxelles. La société qu'il forma, petite et modeste à son origine, reçut en peu de temps d'immenses développements et devint le noyau de l'Académie de peinture. Voici les noms de ses premiers membres : *S. Crokaert*, *G.-J.-J. Bosschaert*, *J.-B. Waghmans*, *Defassin*, *L.-F.-G. van der Puyl*, *F. Fernande*, *F.-S. Janssens*, *W. Lens*, *H. Faber*, *Ant. Cardon*, *L.-S. Tamine*, *P. de Glim*. Leur réunion était au *Faucon*, sur la *Cantersteen*, et leur programme renferme leur pensée et leur but ; le voici : « Les artistes soussignés, peintres, sculpteurs, graveurs et amateurs, persuadés que les progrès de leur art dépendent de plusieurs recherches dans l'étude du dessin, sont convenus de former un point de réunion et de s'assembler tous les jours

pour copier le modèle soit d'après la nature, soit d'après les draperies convenables et multipliées, soit enfin pour discuter ensemble les difficultés qui naissent de l'art le plus abstrait et le plus étendu. L'on espère que les amateurs du dessin voudront bien concourir aux vues qui ont dicté cette réunion et l'aider à acquérir insensiblement une consistance dont il ne peut que résulter les plus grands avantages. » Nommé par l'administration centrale du département de la Dyle, membre du jury pour les recherches des objets d'art et de science de ce département, il devint, par son activité et son intelligence, le véritable fondateur du Musée de Bruxelles, et il prit une large part à toutes les tentatives pour l'organisation des travaux artistiques et l'amélioration des études. Son buste en marbre orne l'une des salles du Musée qu'il a fondé. Il mourut à Bruxelles le 14 décembre 1812, à l'âge de 78 ans;

2° Marie-Thérèse, religieuse au couvent de Berlaymont, décédée le 19 septembre 1814, à l'âge de 79 ans;

3° Isabelle-Joséphine, née le 22 janvier 1739, se maria le 12 février 1765 avec Jean-Baptiste-Goswin, comte de Wynants, né le 27 octobre 1726, conseiller honoraire de la chambre des comptes, garde des chartes du duché de Brabant, fils de Pierre-Melchior-Henri, conseiller au conseil-souverain de Brabant, et de Catherine Pangaert.

BOUCQ (LE), voyez *Beaudignies*.

BOULENGÉ DE LA HAISNIÈRE porte d'azur à trois besans d'or, au chef d'or chargé d'une aigle éployée de sable, qui est de Le Boulanger de Montigny. Sa noblesse, qui est civile, fut régularisée par les soins de Nicolas-Joseph BOULENGÉ, écuyer, seigneur de la Haisnière, né à Mons le 3 août 1729, avocat au conseil-souverain de Hainaut, greffier de la navigation de cette province, conseiller de Mons et député par le magistrat à l'inauguration de l'empereur; il était fils de Nicolas-Joseph BOULENGÉ, seigneur de la Haisnière, né le 9 juin 1696, et de Marie-Marguerite Horion, petit-fils de Nicolas et de Jeanne-Agnès Marchand. Il épousa Catherine-Begge Pater-nostre, décédée à Mons le 21 novembre 1839, fille de Charles-Antoine, substitut-avocat-fiscal au conseil-souverain de Hainaut, dit le chevalier de la Mairieu, et de Jeanne-Gertrude-Françoise Hendrick, de Louvain. Nicolas-Joseph BOULENGÉ obtint du roi Guillaume le titre de chevalier qu'il avait sollicité de l'empereur Léopold II par requête du 3 février 1794, en récompense de sa conduite durant les derniers troubles. Il n'a laissé qu'une fille.

BOUNAM DE RYCKOLT, de Liège. Loyens parle de cette famille sous l'année 1693, en ces termes : « Noble et honoré seigneur Jean-Maximilien DE BOUNAM, chevalier du Saint-Empire, seigneur des bans de Galope et de Margraten, libre seigneur de Ryckolt, bourgmestre de la noble cité de Liège en 1693, était fils de Henri BOUNAM, écuyer, et de Marie de Glein; il épousa

BOUNDER DE MELS BROUCK.

Anne *di Valzolio* l'an 1672, fille de Jean-Baptiste et de Marie *Adriani*. Le bourgmestre Maximilien DE BOUNAM, en mémoire de ses père et mère, a fait mettre dans l'église des Augustins une pierre sépulcrale, au pied de laquelle se voit l'écusson de Henri DE BOUNAM, avec ceux de ses deux épouses, ainsi que ses huit quartiers. Il n'est resté de son premier mariage avec Hélène *van Ophoven* qu'une fille, nommée Jeanne-Cordule, fondatrice de la maison des Ursulines à Dusseldorf, morte depuis peu d'années; mais de son second, avec Marie *de Glein*, il a eu plusieurs enfants, entre autres Henri DE BOUNAM, doyen moderne de Saint-Servais, à Maestricht, docteur de Sorbonne, seigneur d'Odegraven, etc., frère de notre bourgmestre.

« Celui-ci est mort le 23 novembre 1718, et son épouse le 6 janvier 1710; tous deux sont inhumés chez les Augustins, à Liège.

« Ils ont laissé, entre autres enfants, premièrement Henri DE BOUNAM, échevin de Liège, seigneur de Galope, mort le 6 juin 1716, âgé de 45 ans, et enterré à Saint-Remacle-en-Mont. Il avait épousé Hélène *de Rovers*, morte en 1719, fille de George *de Rovers*, écuyer, et de Marie *Mathys*; — 2° Jean-Baptiste DE BOUNAM, libre seigneur de Ryckolt, qui s'est allié à Marie-Barbe *de Mofhart*; — 3° Pierre-François DE BOUNAM, chanoine de Liège; — 4° Adrien-Joseph DE BOUNAM, chanoine de l'église collégiale de Saint-Jean. »

BOUNDER DE MELS BROUCK.

I. Pierre-Antoine-Siméon BOUNDER DE MELS BROUCK, chevalier de la Légion-d'Honneur par brevet du roi Charles X, du 14 septembre 1826, chef-d'escadron au 6^e hussard, et aide-de-camp du général de division Guenand, commandant les départements de la Dyle et de Jemmappe, quitta le service à l'occasion de son mariage, et exerça depuis les fonctions de maire du village de Perck, dont il avait acquis le château. Par décret impérial du 27 juin 1813, il fut nommé pour présider, jusqu'au 1^{er} novembre 1818, l'assemblée du canton de Vilvorde. Naturalisé par lettres royales du 11 novembre 1815, membre des États de la province du Brabant méridional, admis dans la noblesse le 1^{er} mars 1820, né à Dôle le 28 février 1771, d'Antoine BOUNDER, capitaine au corps royal des ingénieurs en France, et de Françoise *Labbey*, mort à Bruxelles le 8 juillet 1834 et enterré à Laeken, où ses enfants lui ont érigé un monument, épousa à Bruxelles, le 28 juin 1801, Marie-Jacqueline-Antoinette *van Heurck*, née à Anvers le 1^{er} août 1779, décédée à Paris le 11 juillet 1826 et inhumée au cimetière du Père Lachaise, fille de Jean-Charles-Joseph-Corneille, échevin de la ville d'Anvers, et de Thérèse-Catherine-Joséphine *Wellens*, dont :

BOUSIES.

- 1^o Eulalie-Marie-Anne-Antoinette, mariée, à Bruxelles, sa ville natale, le 26 juin 1819, avec Louis-André-Charles-Joseph *van Hoobrouck* de Te Walle, né à Bruxelles en 1799, fils de Charles-Joseph, major de cavalerie au service d'Autriche, et de Marie-Caroline *Bruneau* de la Motte;
- 2^o Jeanne-Joséphine-Antoinette-Eugénie, mariée le 17 mars 1826 avec Albert-Marie *van Hoobrouck de Mooreghem*, conseiller à la cour des comptes, fils d'Eugène et de Marie-Anne *Hamelinck*;
- 3^o Rose-Pauline-Antoinette-Victoire, mariée le 12 avril 1826 à Frédéric-Rénier-Joseph-Bernard *van der Noot* de Vrechem, bourgmestre de la ville d'Alost;
- 4^o Ferdinand-Joseph-Antoine-Désiré, qui suit :

II. Ferdinand-Joseph-Antoine-Désiré BOUNDER DE MELS BROUCK, né à Bruxelles le 25 septembre 1806, épousa, le 30 novembre 1826, Marie-Philippine-Amélie *de Jonghe*, née à Bruxelles le 18 septembre 1805, décédée le 13 juillet 1843, fille d'Égide-Charles, conseiller au conseil-souverain de Brabant, conseiller-pensionnaire des États de la même province, président de la chambre des comptes, et de Marie-Jeanne-Antoinette *de Roovere*, dont :

- 1^o Alphonse-Antoine-Désiré, né à Bruxelles le 12 janvier 1828, mort à Paris le 1^{er} novembre 1843;
- 2^o Félix-Luc-Antoine, né à Bruxelles le 8 avril 1830;
- 3^o Théodore-Eugène-Marie, né à Saint-Josse-ten-Noode, lez-Bruxelles, le 22 mars 1832;
- 4^o Louise-Marie-Cornélie, née à Bruxelles le 20 juillet 1836.

BOUSIES (DE) porte d'azur à la croix d'argent, qui est de Bousies de Vertaing. Son auteur est Claude DE BOUSIES, qui vivait au xvi^e siècle : il épousa Isabeau *de Trazegnies*, veuve de Charles de Rubempré, seigneur d'Haudierbois, fille de Triolus *de Trazegnies* et d'Antoinette *de Quarouble*, dame d'Escarmaing, et il en eut un fils, nommé Isembart, qui épousa Marguerite *de Bryart*, vicomtesse de Rouveroy. Les lettres pour l'érection de la terre d'Everberg en principauté, de 1686, certifient que Jeanne de Bousies, dame de Vertaing, fut la dernière de sa noble maison; elles se trouvent dans le tome 2^e des *Trophées du Brabant*, p. 273-276. Les alliances de BOUSIES avec les familles nobles, dont nous parlons, sont : *de Trazegnies*, *Le Brum*, *du Mont de Gages*, *d'Espiennes*, *de Corswarem*, *d'Yve*, *de la Barre d'Erquelines*, *d'Auxy*, *Cornet d'Elzius*, *de Berlaymont*. Cette famille compte une abbesse de l'abbaye noble de Forest, une chanoinesse du chapitre de Moustier et une autre à Sainte-Waudru de Mons. Charles-Alexandre DE BOUSIES DE ROUVEROY a reçu du roi Guillaume I^{er} le titre de vicomte, transmissible par primogéniture.

BRANDEN DE REETH.

BRANDEN DE REETH (VAN DEN), originaire de Malines, date du xv^e siècle. Voici la généalogie de la branche qui fut admise au xvii^e siècle dans la noblesse :

I. Jacques VAN DEN BRANDEN, né à Malines et baptisé à Saint-Rombaut le 13 janvier 1620, fils de Gillès et d'Anne *Matthys*, épousa Marie *van den Wiele*; ils laissèrent un fils et enfant unique :

II. Jean VAN DEN BRANDEN, seigneur de Reeth, par achat du 16 février 1692, greffier de la cour féodale de Brabant au pays de Malines, secrétaire du grand-conseil, chevalier par lettres patentes du 25 octobre 1692, mort le 15 février 1694, épousa, en 1689, Anne-Catherine *t'Santele*, fille de Jacques et d'Anne *van der Piet*; laquelle, après la mort de son mari, convola en secondes noces, en 1700, avec Ignace-Henri *van Kerrenbroeck*, vicomte de Grimberghe, seigneur de Ter-Borch, etc. Elle décéda le 7 novembre 1708, et fut inhumée à l'église de Reeth, dans le caveau de la famille van den Branden. Voici les noms des deux enfants de Jean VAN DEN BRANDEN :

1^o Corneille-Jean, qui suit :

2^o Anne-Marie-Catherine, décédée le 11 février 1765 et inhumée à Saint-Jacques d'Anvers, se maria, en 1712, avec Charles-François *Bosschaert*, seigneur de Westrem et de Voorde, mort le 25 octobre 1748, fils de Balthazar et de Marie-Catherine *Forment*.

III. Corneille-Jean-Marie VAN DEN BRANDEN, chevalier, seigneur de Reeth et de Laer, né à Anvers le 14 août 1690 et baptisé à Notre-Dame, mort à Malines le 8 février 1761, et enterré à Reeth, épousa, le 5 août 1716, Thérèse-Séraphine *de Neuf*, décédée à Turnhout le 25 février 1743, fille de Simon, seigneur de Hoogelande, et de Jacqueline-Martine *van Everdyck*. Ils laissèrent :

1^o Cornélie-Thérèse-Séraphine, née le 30 novembre 1718;

2^o Anne-Thérèse, née le 10 novembre 1719, décédée à Malines le 13 janvier 1781, et inhumée à Saint-Rombaut avec épitaphe, se maria le 16 août 1752 avec Henri-Gérard-Joseph *van Kerrenbroeck*, vicomte de Grimberghe, mort sans enfants, à Malines, le 23 février 1757 et enterré à Saint-Jean;

3^o Anne-Marie-Pétronille, née le 7 janvier 1721, décédée sans alliance le 17 janvier 1796;

4^o Jean-Corneille, qui suit :

IV. Jean-Corneille VAN DEN BRANDEN, chevalier, seigneur de Reeth et de Laer, né à Malines le 12 mars 1726, mort dans la même ville le 4 avril 1765,

BRANDEN DE REETH.

épousa, le 10 janvier 1759, à Anvers, Sabine-Jeanne *Lunden*, née à Anvers le 21 août 1735, décédée le 4 janvier 1782, fille de Jean-François-Michel et de Marie-Isabelle *Claessens*; laquelle, après la mort de son mari, convola en secondes nocces, par contrat du 17 juin 1769, avec Augustin-Joseph-Charles-Antoine Husmans de Merbois. Jean-Corneille VAN DEN BRANDEN n'eut qu'un enfant, savoir :

V. Jean-Henri-Pierre VAN DEN BRANDEN DE REETH, chevalier, seigneur de Reeth, sous-préfet de l'arrondissement de Malines, né en cette ville le 28 juin 1762, mort le 26 novembre 1826 et enterré à Reeth, épousa en premières nocces, à Cologne, paroisse des Douze-Apôtres, Caroline-Joséph-Catherine-Walburge *de Berberich*, née à Cologne le 26 août 1765, décédée à Malines le 11 février 1805, fille de Henri-François et d'Anne-Marie-Gertrude *Ingenfeld*, et en secondes nocces le 10 septembre 1805, à Aix-la-Chapelle, Marie-Joséph-Ernestine-Florence *de Veyder-Walberg*, née à Aix-la-Chapelle le 22 juillet 1776, fille de Jean-Henri-Antoine-Joseph et de Marie-Philippine-Jacqueline-Antoinette *de Ryckel*.

Il eut du premier lit :

- 1° Jacques-Désiré-Charles-Marie, né le 8 mars 1788;
- 2° Marie-Caroline-Augustine-Victoire, née le 20 décembre 1789, s'est mariée le 23 septembre 1809 avec Victorin-André-Marie *de Wargny*, chevalier, né à Malines le 4 février 1782, fils de François-Louis-Joseph et de Catherine-Jeanne-Jossine *Lapostole*;
- 3° Marie-Thérèse-Joséphine, née le 25 décembre 1790, décédée, sans alliance, le 4 mars 1805;
- 4° Henri-Jean-Engène, créé baron par diplôme du 17 juin 1828, naquit le 13 novembre 1792;
- 5° Joseph-Gaspar-Robert, ancien lieutenant au 1^{er} lancier, né le 7 juin 1796;
- 6° Reine-Jeanne-Françoise, née le 20 juillet 1801, s'est mariée le 24 mai 1826 avec Jean-François *de Neuf*, né à Anvers le 25 mars 1797, fils de Gilles-Philippe-Joseph, greffier de la ville d'Anvers, et de Marie-Catherine *Bertina*;
- 7° Jeanne-Marie-Philippine, décédée en mars 1800, âgée seulement de 5 mois;

Il eut du second lit :

- 8° Jean-Henri-Julien, né le 24 juillet 1806, mort en bas âge;
- 9° Joséphine, née le 28 janvier 1808, s'est mariée le 31 janvier 1837, à Reeth, avec Albert-René-Joseph *de Cambry*, né à Tournay le 12 juin 1809, fils de Philippe-Joseph *de Cambry de Baudimont* et de Thérèse-Victoire *de la Roche de Chabrière*;
- 10° Félix-Florimond-Alois, qui suit :

BRAUWERE.

- 11° Pauline-Jeanne-Ernestine-Dorothée, née le 7 février 1812, s'est mariée le 26 novembre 1834, à Malines, avec Charles-Antoine-Joseph *de Crady* de Croendael, né à Liège le 26 juin 1816;
12° Charles-Jean-Antoine-Amé, né le 13 septembre 1814.

VI. Félix-Florimond-Aloïs VAN DEN BRANDEN DE REETH, chevalier, né à Malines le 20 juin 1809, a épousé, le 26 septembre 1833, Reine-Pauline-Jeanne *de Wargny*, sa cousine, fille de Victorin-André-Marie-Joseph et de Marie-Caroline-Augustine VAN DEN BRANDEN; ils ont :

- 1° Ernestine-Marie-Victoire, née le 31 juillet 1834;
2° Marie-Henriette-Charlotte, née le 16 octobre 1837;
3° Joséphine-Marie-Eugénie, née le 9 septembre 1839;
4° Victor-Joseph-Jean-Marie, né le 4 avril 1841;
5° Gustave-Charles-Jules-Marie, né à Malines le 12 juillet 1842;
6° Constant-François-Marie, né le 6 décembre 1843.

BRAUWERE (DE), de la Flandre occidentale, compte diverses illustrations, tant dans l'état ecclésiastique et civil, que dans la république des lettres. Le 26 avril 1787, ses armoiries furent enregistrées à la chambre héraldique à Bruxelles, conformément aux édits, à l'effet de lui assurer la jouissance des privilèges attachés à la noblesse. Voici un extrait du procès-verbal : « Sur la représentation de M. François-Louis-Joseph-Bernard DE BRAUWERE, licencié en droits, bourgmestre actuel de la ville et port de Nieuport, juge-asseleur, commissaire de l'amirauté, commissaire de l'intendance de Bruges pour le département de ladite ville, et directeur des postes, lequel, pour se conformer au dispositif des édits héraldiques du 14 décembre 1616 et 11 décembre 1754, nous a produit les armoiries dont lui et ses ancêtres se seraient toujours servis, les extraits de baptême, tant le sien que ceux de ses père et mère et de ses aïeux, la copie authentique d'une pierre sépulcrale de son bisaïeul qui se trouve à l'église de Notre-Dame à Nieuport, une autre de sa mère gisant à la même église, ornées toutes deux de leurs armoiries respectives avec des marques distinctives de noblesse, ainsi qu'un acte original du magistrat de ladite ville de Nieuport, contenant sa filiation directe et la déclaration que lui et ses ancêtres, revêtus respectivement en leur vivant d'emplois honorables, ont vécu noblement et honorablement sans avoir fait aucun trafic dérogoire à la noblesse, réclamant, à l'appui de ces titres et documents, jouissance des droits, etc. » L'ordre équestre délivra, sous la date du 11 mars 1824, un semblable certificat, dans lequel cet ordre reconnut que le bourgmestre de Nieuport figura comme noble à l'inau-

BRAUWERE.

guration de Léopold II, le 6 juillet 1791; et les magistrats de Nieuport certifièrent pareillement : *Dat de heer Franciscus-Ludovicus-Josephus-Bernardus DE BRAUWERE, in zyn leven J. U. L., oud burgmeester, enz., enz., enz., der stad en haven van Nieuport, als ook zyn vader, groot-vader en overgroot-vader, in hun leven, in deze stad, eerevol-ambten bekleed hebben, en dat zy alle in het openbaar als adelyke personen geleeft hebben en daar voor in het algemeen worden gehouden en gekend, gelyk blykt uit het attest afgeleverd door het voormalig magistraat van alhier, etc. Nieuport, 15 juin 1824.* »

En outre, cette famille, conformément à des documents et à une tradition, conservés chez elle, réclame pour auteur Olivier van Steeland, dit de Brauwere, de l'illustre maison de Steeland, lequel vivait au XIV^e siècle.

A ces titres, Pierre-Benoit-François-Marie-Anne DE BRAUWERE, fils du bourgmestre de Nieuport, signe DE BRAUWERE VAN STEELAND; et il a soumis de nouveau au conseil héraldique l'examen de ses droits, qui ont été reconnus par arrêté royal du 2 septembre 1844.

Son écu d'argent, à la fasce oncée d'azur, accompagnée de trois hures de sanglier de sable, armées et allumées d'argent, est surmonté d'un heaume d'argent grillé et liséré d'or, fourré de gueules, couvert d'un bourlet d'argent et d'azur, aux hachements de même; le cimier est une hure de l'écu, avec cette devise : *Dentatis offero dentem* pour les laïcs, et *zelum pro Domino* pour les ecclésiastiques.

Voici ce que nous savons de cette famille :

I. Judoce DE BRAUWERE, haut-pointre de la haute et basse châtellenie d'Audenarde, né en cette ville en 1579, épousa en 1604 Elisabeth de Bleeckere, dont :

- 1^o Jean-Olivier, prêtre, protonotaire apostolique, né le 27 avril 1605;
- 2^o Jacques, curé de Pamele, prieur de l'abbaye des SS. Corneille et Cyprien, de l'ordre des Prémontrés, à Ninove, né le 9 janvier 1607, mort le 14 septembre 1672;
- 3^o Judoce, prévôt ecclésiastique de Houthem, près de Furnes, abbé mitré de Saint-Nicolas, de l'ordre des Prémontrés de cette ville, député par son ordre le 14 novembre 1644 à la cour d'Espagne, naquit à Audenarde le 22 novembre 1608, et décéda le 28 décembre 1688. L'abbé Hugo a inséré une notice sur cet abbé dans son *Nécrologue* des abbés de cette maison (t. 2, p. 355), en ces termes : *Judocus DE BRAUWERE, Aldenardæ natus an. 1608, Norbertinam disciplinam in Furnensi monasterio amplexus est anno 1627. Tantum in eo effulsit ingenii perspicacis acumen, tanta sex variarum linguarum peritia, sermonis facundia, religiosæ gravitatis majestas, ut unanimi fratrum suffragio, an. 1644, dignissimus fuerit inventus, qui ob negotia domestica mitteretur ad Hispaniarum regem, cujus affatu et affectu, plurimum honoratus, rerum*

BRAUWERE.

suarum votorumque compos, ad suos reversus est, et post varia gravissimaque munia ritè peracta, ex præposito Houtemiensi ad prælaturam meruit sublimari, ac à Martino Prats, Iprensium episcopo, decimo junii 1668, inaugurari, qui rigidus villicationis suæ tempore disciplinæ observator, in optimâ senectute vitam finivit 28 decemb. anni 1688.

- 4° François, moine à Tronchiennes, curé d'Astene et de Zonnegem, né le 20 novembre 1610, mort en 1697;
- 5° Philippe, échevin et trésorier de la ville de Nieuport, puis bailli de Melden, près d'Audenarde, né le 14 juin 1613, mort le 24 novembre 1657, épousa, le 2 mai 1645, Isabelle *de Wavrans*, née à Nieuport le 24 novembre 1627, fille de Martin, bourgmestre de la ville et port de Nieuport, et de Jacqueline *Godtschalck*; — 6° Marie, née le 15 juillet 1615;
- 7° Catherine, née le 17 octobre 1617, béguine à Gand;
- 8° Charles, né le 31 octobre 1619, décédé en célibat;
- 9° Barbe, née le 18 février 1622, se maria le 25 août 1653 avec sire Jean-Baptiste *de Crequy*, fils de Jacques *de Crequy*, veuf de Claire de Clerc;
- 10° Maximilien, qui suit :

II. Maximilien DE BRAUWERE, capitaine de cavalerie, lieutenant-gouverneur de la ville de Nieuport, au service d'Espagne, né à Audenarde le 16 avril 1624, mort le 29 décembre 1703, épousa en premières noces, à Gand, le 25 août 1646, Anne-Marie *Canyn*, décédée le 12 octobre 1648, fille de Vincent, seigneur de Schoorhove, échevin de Nieuport, et de Françoise *Censen*, et en secondes noces, à Nieuport, le 5 août 1651, Anne *Ghy-selbrecht*, originaire de Cassel, née à Furnes le 4 novembre 1630, décédée à Nieuport le 8 février 1712, fille de Ghislain, bourgmestre de Nieuport, et de Marie *de Haesejaegher*.

Il eut du premier lit :

- 1° Anne-Françoise, née le 5 octobre 1648, décédée le 15 décembre 1699, se maria le 29 juin 1667 avec François *Herefort*, seigneur d'Opvoorts, en Gueldre, dont postérité;

Il eut du second lit :

- 2° Maximilien-Vincent, moine de l'abbaye de Saint-Nicolas à Furnes, prieur du prieuré de Dixmude, chanoine de la collégiale de Sainte-Walburge de la même ville, né le 25 avril 1652, mort le 10 mai 1702;
- 3° Jeanne-Françoise, née le 9 janvier et décédée le 12 mars de l'année 1655;
- 4° Marianne, née le 13 décembre 1656, décédée le 15 juin 1686, se maria avec Pierre *Verbruggen*, capitaine, et puis major au service d'Autriche;
- 5° François-Ignace, qui suit :

BRAUWERE.

6° Justine-Françoise; — 7° Norbert-Judoce; — 8° Marie-Thérèse-Catherine, née le 30 janvier 1672, décédée sans enfants le 8 septembre 1741, se maria le 26 mai 1727 avec Corneille *Clayman*, échevin de la ville de Nieuport, directeur de la table des pauvres, mort le 18 novembre 1736, à l'âge de 75 ans.

III. François-Ignace DE BRAUWERE, lieutenant dans la compagnie de son père, puis, ayant quitté le service militaire, licencié en droits, avocat au conseil de Flandre, juge-asseleur de l'amirauté, échevin et bourgmestre de la ville de Nieuport, né en cette ville le 2 avril 1658, mort le 16 août 1728, épousa, à Dixmude, le 8 mars 1703, Pétronille-Françoise *de Ruysscher*, née à Dixmude le 22 novembre 1682, décédée à Bruges le 5 mars 1733, fille de François et de Pétronille *Bril*. Ils eurent :

1° François-Jacques, qui suit :

2° Michel-Judoce; — 3° Anne-Thérèse.

IV. François-Jacques DE BRAUWERE, licencié en droits, échevin de Nieuport, premier juge de l'amirauté, premier conseiller-pensionnaire de la ville et port de Nieuport, né en cette ville le 30 juillet 1705, mort le 16 octobre 1784, épousa en premières noces, le 18 septembre 1727, Isabelle-Claire-Antoinette *Coudelier*, née à Nieuport le 15 mai 1709, et décédée dans la même ville le 1^{er} février 1741, fille de Jean-Vincent, échevin de la ville et port de Nieuport, et de Catherine-Laurence *Diaz*; laquelle était fille de don Gonzalez *Diaz*, capitaine au régiment du comte de Coupigny, et de Catherine-Laurence *de Mystere*, petite-fille du capitaine don Michaël *Diaz* et de Catherine-Gertrude *Garcia de la Vega*; arrière-petite-fille de don Juan-Diego *Diaz d'Ossequera* et d'Anne *d'Yaca y Abarca*; et il épousa en secondes noces, le 4 mars 1742, Anne-Françoise-Judoce *Verbrugghen*, fille de Pierre-François et de Jeanne-Claire *van Acker*.

Il eut du premier lit :

1° François-Louis-Joseph-Bernard, qui suit :

2° Jacques, moine bénédictin; coadjuteur de son oncle maternel Dom Pierre *Coudelier*; abbé mitré de Saint-Pierre à Oudenbourg, de l'ordre de Saint-Benoît le 9 février 1789; présent en cette qualité à l'inauguration de l'empereur Léopold II, à Gand, en 1791. Né le 29 mars 1735, mort le 22 mai 1803;

3° Pierre-Jacques-Antoine, greffier de la judicature des convois et licences pour la ville et port de Nieuport, de la ville et châtellenie de Furnes, de Loo et de Dixmude, procureur, notaire et receveur de la province de la Flandre occidentale, né à Nieuport le 4 juillet 1738, mort le 12 octobre 1807, épousa, le 1^{er} mars 1762, Claire-Françoise *Vrooms*, dont :

BRAUWERE.

A Isabelle-Claire-Antoinette-Pharalde; — B Pierre-Charles-Benoît-Paschase; —
C Maximilien-Vincent-Marie; — D Charles.

Il eut du second lit :

4^o Anne-Sophie-Eugénie; — 5^o Constance-Anne; — 6^o Jeanne Caroline.

V. François-Louis-Joseph-Bernard DE BRAUWERE, licencié en droits, échevin, bourgmestre de la ville et port de Nieuport, premier juge de l'amirauté, premier conseiller-pensionnaire de la ville et port de Nieuport, commissaire de l'intendance de Bruges pour le district et département de Nieuport, député de la part de cette ville aux États de Flandre, à Gand, ainsi qu'à l'inauguration de l'empereur Léopold II, soumit en 1786, à la chambre héraldique à Bruxelles, l'histoire généalogique de sa famille, ainsi que ses droits héraldiques et nobiliaires, et il reçut le 26 avril de l'année suivante, de la part de cette chambre, un acte de confirmation qui lui reconnaissait le droit de se qualifier du titre noble d'écuyer, de s'inscrire et se faire inscrire comme tel dans tous ses actes tant publics que privés, d'user des armoiries timbrées de sa famille et de jouir paisiblement de tous les privilèges, droits et prééminences dont jouissent les gens nobles aux Pays-Bas. Tous ses soins et toutes ses études étaient consacrés en faveur de sa ville natale ainsi que de sa province. Plus d'une fois il fut appelé à Bruxelles auprès des ministres, au sujet de la pêche nationale, en faveur de laquelle il obtint divers avantages, notamment la prohibition du poisson provenant des pêches hollandaises. Lors de la révolution brabançonne, il demeura fidèle au gouvernement dont il connaissait depuis longtemps le but et la tendance; il quitta en conséquence sa ville natale et abandonna toutes ses fonctions aux hommes qui avaient la prétention de se conformer au nouvel ordre; mais les événements ne tardèrent point à se modifier et les habitants de Nieuport insistèrent vivement auprès de lui pour le déterminer à revenir au milieu d'eux. Il présida la députation chargée de porter aux pieds de l'empereur Léopold, au nom de ses concitoyens, leurs sincères témoignages de soumission et de fidélité. Il fut ensuite envoyé une seconde fois aux États de Flandre pour y reprendre la défense des intérêts de sa province. Le 29 mai 1793, le prince de la Tour et Tassis le choisit pour son conseiller. Lorsqu'en 1794 les Français, sous les ordres du général Van Damme, assiégèrent Nieuport, ce général somma les autorités civiles de rendre la ville dans le délai de vingt-quatre heures, et il accompagna cette sommation de menaces inspirées par le patriotisme de l'époque; DE BRAUWERE se chargea de la réponse, en qualité de bourg-

mestre; il répondit que *les magistrats feraient leurs devoirs comme chefs civils, et que, pour la défense de la place, le général français devait s'adresser au général Diepenbroeck, commandant militaire*. Sa fermeté et son dévouement lui méritèrent des éloges unanimes, que les autorités républicaines ne purent s'empêcher de partager. Lors de la réorganisation judiciaire, après la réunion de la Belgique à la France, il obtint la place de greffier du tribunal de première instance du deuxième arrondissement du département de la Lys, à Furnes. Sur sa proposition, le magistrat de Nieuport soumit un projet de canal d'Ypres à Comines ou à Warneton, pour joindre l'Yser à la Lys. Ce projet n'était pas nouveau, même pour DE BRAUWERE; peu avant la révolution brabançonne, il l'avait également soumis au ministre plénipotentiaire, qui fut tellement frappé des avantages de ce canal qu'il tint un junte et fit faire les travaux de nivellement. Et il aurait été probablement creusé, si les troubles de la Belgique et de la France n'avaient successivement entravé tous les projets qu'avait formés le gouvernement en faveur du commerce. Nous devons à DE BRAUWERE plusieurs ouvrages remarquables, entre autres :

1° *Mémoire des Négociants et Armateurs à la Pêche nationale*, présenté aux États de Flandre le 19 juin 1787, in-folio, et réimprimé dans le *Recueil des Mémoires sur le Commerce et la Pêche nationale des Pays-Bas autrichiens*, 1787, p. 252 et suivantes. Ce *Recueil* lui appartient en grande partie.

2° *Mémoire sur la Situation, l'Importance et la Salubrité de l'Air de Nieuport en Flandre et de ses Environs*; Gand, 1790, in-8°. Ce mémoire fut présenté aux États de Flandre le 24 décembre 1790. Ainsi que le précédent, il renferme une excellente notice sur la ville de Nieuport.

5° *Port de mer, etc.*, brochure sur la jonction de la Lys à l'Yser, présentée par l'auteur, accompagné d'une députation des chambres de commerce de Lille et d'Ypres, au héros *Pacificateur Bonaparte*, comme DE BRAUWERE l'appelle, lors de son passage par la première de ces villes, l'an X de la république française.

4° On lui attribue encore l'édition des *Coutumes de Nieuport*, publiée en 1774, la meilleure de toute la collection. Elle se recommande aujourd'hui par les documents dont elle est enrichie.

François DE BRAUWERE, né à Nieuport le 14 mars 1733 et mort dans la même ville le 17 octobre 1811, épousa en premières noces Anne-Marie Andries, en deuxième noces Antoinette-Joséphine Briez, décédée sans enfants le 28 février 1777, et en troisième noces Marie-Anne-Agnès Fockedeij, née le 9 mars 1757, décédée à Bruxelles le 29 avril 1838.

Il eut du premier lit :

BRAUWERE.

- 1° François-Ignace-Charles, qui suit :
- 2° Isabelle-Françoise-Antoinette-Eugénie, décédée sans alliance, à Bruxelles, le 25 juin 1841, à l'âge de 74 ans;

Il eut du troisième lit :

- 3° Pierre-Benoît-François-Marie-Anne DE BRAUWERE van Steeland, propriétaire à Ixelles, près de Bruxelles, né le 18 janvier 1781, a épousé, le 26 juin 1820, Élisabeth-Jossine *Blankenheym*, veuve de Hubert-Sigismond Nolet, avocat, fille de Charles-Jacques *Blankenheym*, maire de la ville de Rotterdam, conseiller d'État, en service extraordinaire, de Louis, roi de Hollande, chevalier des ordres de l'Union et de la Réunion de Hollande, membre des états provinciaux, et de Marie *Mosmans*. Élisabeth-Jossine *Blankenheym* a du premier lit un fils nommé Jean-Charles-Hubert Nolet, un de nos littérateurs et poètes flamands les plus distingués, lequel a été autorisé par le roi des Pays-Bas, Guillaume 1^{er}, par arrêté du 17 janvier 1836, à signer Nolet de Brauwere.

Pierre-Benoît-François-Marie-Anne DE BRAUWERE van Steeland n'a qu'une fille, savoir :

Caroline-Marie-Anne-Élisabeth-Hubertine, née le 1^{er} juin 1825.

- 4° Jacques-Jean-François-Olivier, né le 26 septembre 1787, a épousé, le 18 juin 1817, Marie *de Rudder*, née à Moorseele, près de Courtrai, dont cinq enfants :

- A Édouard-Jacques, mort en bas âge;
- B Ernest-François-Jacques-Hubert, né le 12 septembre 1825;
- C Jacques-Jean-Hubert-Bruno, né le 15 août 1830;
- D Eugénie-Élisabeth-Marie-Bruno, née le 2 août 1832;
- E Marie.

- 5° Jean-Pierre-François-Marie, né le 25 mai 1800, a épousé, le 28 octobre 1824, Catherine-Marie-Cornélie *de Kuypers*, dont postérité;
- 6° Marie-Françoise-Jeanne-Pétronille, née le 11 novembre 1784;
- 7° Joséphine-Françoise-Marie, née le 2 février 1786, décédée sans alliance, à Bruxelles, le 2 novembre 1839;
- 8° Françoise-Catherine-Caroline, née le 23 décembre 1795, se maria, le 26 février 1821, avec Matthieu-Désiré DE BRAUWERE, dont postérité;
- 9° Sophie-Thérèse-Marie-Françoise, née le 11 janvier 1798, décédée sans alliance.

VI. François-Ignace-Charles DE BRAUWERE, licencié en droits, échevin, bourgmestre, directeur des postes de la ville de Nieuport le 29 mai 1793, député aux états de la province, né à Nieuport le 12 août 1764, mort dans la même ville le 15 avril 1820, épousa, le 4 janvier 1793, Marie *Coppie-ters*, fille de Charles-Ghislain, premier conseiller-pensionnaire de la ville de Nieuport, juge des domaines; il laissa :

BRAUWERE.

- 1° François-Louis, successivement bourgmestre de la ville de Nieupoort en 1826, député aux états provinciaux, et directeur des postes à Termonde, né le 12 août 1795, a épousé, le 5 juin 1821, Marie *van den Berghe*, sans postérité;
- 2° Louis, qui suit :
- 3° Henri, né le 23 mai 1802, a épousé, en 1830, Catherine *Boudeweel*, dont postérité;
- 4° Joseph-François-Louis-Bernard, né le 17 novembre 1811;
- 5° Amélie, née le 24 février 1804, décédée sans alliance;
- 6° Nathalie, décédée sans alliance;
- 7° Antoinette, née en 1808, mariée à N. *Alexander*;
- 8° Marie-Antoinette, née le 2 juillet 1810, mariée à N. *van Baeckel*.

VII. LOUIS DE BRAUWERE, né en 1801, a épousé en premières noces Justine *Marrannes*, décédée sans enfants, et en secondes noces Julie *Lefebvre*; il a du second lit :

- 1° Louis, né le 27 août 1832;
- 2° Julien, né en 1834.

La généalogie que nous avons donnée ci-dessus est celle qui a été soumise à l'examen de la chambre héraldique sous le gouvernement autrichien, et du conseil héraldique d'aujourd'hui, ainsi que nous l'avons dit. Des recherches très-étendues, que le hasard a souvent favorisées, nous permettent d'ajouter considérablement à ces premiers travaux. Dans l'espoir de ne rien laisser à désirer sur l'histoire des différentes branches qui sont issues de l'antique famille de Steelant, et s'en sont même en quelque sorte détachées, nous pensons devoir entrer dans quelques développements. La règle que nous nous sommes imposée de classer toutes nos annotations dans l'ordre alphabétique des noms admis aujourd'hui dans la noblesse, nous occasionne ici un embarras, ne pouvant ni imprimer toute la généalogie de la famille de Steelant en note, ni la mettre à la place que lui assignerait l'initiale de son nom. Je pense qu'il ne me reste pas d'autre parti que de prévenir le lecteur que la généalogie DE BRAUWERE VAN STEELAND est suivie de cinq feuilles supplémentaires.

Le nom de Steelant ou Steeland est très-ancien, puisqu'on lit dans les annales de Jacques Meyerus, page 11 : « En l'an 814, le 19 janvier, l'empereur Charlemagne mourut à Aix-la-Chapelle, en la 71^{me} année de son âge, laissant pour son successeur son fils, Louis-le-Pieux. En ce

STEELANT.

temps était très-renommé au cloître de Saint-Bertin un moine nommé Gonart, et je trouve que la grande doctrine de ce personnage et sa très-grande diligence au redressement de la librairie de Saint-Bertin sont grandement louées et recommandées. Ledit personnage étant fils de Gonart DE STEELANT, lequel, avec Ébretrude sa femme, donna au cloître de Saint-Bertin, Groneberghe, c'est-à-dire Bergues-Saint-Winoc, Ostende, Steelant, Lampernisse, Squerde, Sempy; et autres villages jusqu'à trente-trois. »

Néanmoins, des généalogistes moins scrupuleux que soigneux à ordonner tout ce qui concerne l'ancienneté des familles, parlent tout autrement de l'origine de celle de Steelant. Il est vrai que tout ce qui est relatif à cette origine concerne aussi la plupart des familles nobles de Flandre, et dès lors on peut soupçonner de retrouver dans ce récit, modifié selon les besoins, la plume d'un seul écrivain, ou plutôt un modèle.

« Pour encore montrer, dit un des anciens historiens de cette famille, l'antiquité du lignage de Steelant, à présent régnant aux pays de Flandre, en cet an 1565, le cas est tel que ci-après s'en suit :

« Il advint, environ l'an de grâce 960, qu'Arnoud II, comte de Flandre, alla avec grande noblesse, tant de son dit pays de Flandre que d'autres, en Lombardie, où il épousa Rosalia, fille de Bérenger, roi de dite Lombardie, et entre autres alla avec lui un gentilhomme, nommé Ridsaerd VAN STREYLANDT, dont les ancêtres étaient venus de la Grande-Bretagne, à présent nommée Angleterre, habiter au pays de Walkeren, en Zélande, lequel Ridsaert portait en armoiries trois têtes de boucs de sable en un champ d'argent, ayant les cornes et la barbe d'or, comme aussi avaient porté ses prédécesseurs, qui étaient aussi venus habiter de la Grande-Bretagne au pays de Zélande; et advint pendant le temps que ledit Ridsaert DE STREYLANDT était aussi séjournant ès dites Lombardies avec ledit comte Arnoud, qu'il y eut une noble demoiselle dudit pays, à laquelle, fut par aucuns de ses malveillants et haineux, mis sus quelque blâme et vilainie à tort, combien que son dit haineur offrait à le prouver par faits d'armes et champ de bataille, ce qu'il imposait à ladite demoiselle, à l'encontre de tout tel champion qu'icelle demoiselle pourrait trouver pour défendre sa querelle; et pour ce faire, ledit Ridsaert DE STREYLANDT s'y est offert et a empris le champ de bataille pour la demoiselle, sachant et estimant sa bonne et juste cause, qu'elle avait de faire

BRAUWERE VAN STEELAND, 1^{er} suppl.

STEELANT.

défendre son honneur, qu'à son grand tort on voulait lui faire ôter, et fit tant que par sa prouesse il vainquit sondit haineur, qui lui mettait et imposait ledit blâme et crime sus, et lui fit connaître sa mauvaise volonté qu'il portait à grand tort à ladite demoiselle, dont par ce elle fut délivrée et purgée dudit crime à elle fausement imposé, et ledit Ridsaert DE STREYLANDT, pour cette vaillance, fut fait chevalier par ledit roi Bérenger, de Lombardie, et ladite demoiselle, en rémunération du grand service que ledit Ridsaert lui avait en ce fait, lui présenta de grands dons en tant qu'elle était très-riche, mais de tout ce ne voulut rien avoir; seulement lui requit qu'en mémoire de ce camp fait pour elle, elle lui voulût consentir et accorder de pouvoir dès ce jour porter, lui et les siens, les armoiries d'icelle demoiselle au lieu des siennes qui étaient de trois têtes de boues en un champ d'argent, comme dit est ci-dessus, ce qu'elle lui octroya et accorda libéralement; et étaient les armoiries de ladite demoiselle un champ de gueules à une fasce d'argent fretée de quatre sautoirs d'azur, ce que ledit Ridsaert accepta; mais pour mémoire de ses anciennes armoiries, il réserva sur son timbre une tête de bouc de sable ayant les cornes et la barbe d'or; lesquelles armoiries ainsi timbrées portent encore ce jourd'hui, en cedit an MD. LXV, ceux qui sont issus et descendus dudit Ridsaert DE STREYLANDT, lequel, après avoir été aucunes années es dites Lombardies avec ledit comte Arnoud, retourna au pays de Walkeren en Zélande, et y prit à femme une noble fille de la maison de Borsalia ou Borsele en Zélande, à présent inondée par la mer. Duquel mariage est issu et descendu en longues années, d'hoir en hoir mâle, un nommé Robert DE STREYLANDT. »

I. Robert DE STEELANT ou STREYLANDT susdit, chevalier, accompagna le comte de Flandre, Baudouin, à la conquête de Constantinople, et reçut de son seigneur, en récompense de sa bravoure et de ses prouesses, l'accolade de chevalier et des fiefs étendus et riches au comté de Flandre. Il porta de gueules à une fasce d'argent fretée d'azur et épousa Mathilde, fille de Philippe *de Roulers*, dont :

II. Hugues, seigneur de Steelant, chevalier, écoutète héréditaire d'Assenede, épousa Églina, fille unique de Hugues, châtelain de Gand. Ceci est prouvé par un acte dont voici copie : Ego, Hugo miles et dominus de Steelant, et schoutetus de Assenede, et Eglina *de Gand*, uxor mea, notum facimus omnibus tam præsentibus quam futuris præsens scriptum visuris vel auditoris, quòd nos secundùm legem patriæ vendidimus

STEELANT.

fratribus ecclesiæ de Dunis Cistercensis ordinis, morum nostrum jacentem in parochiâ de Peerebome, et extenditur usquè ad medium morum contrâ turrim ecclesiæ de Assenede, et indè extenditur versùs meridiem usquè ad mediam crucem, et ab ipsâ mediâ cruce extenditur usquè ad parochiam de Axelle, aliquantulum in curvum juxtâ morum ecclesiæ de Baudeloo, super ripam cujusdam rivuli qui vocatur Lepa, cum fundo ejusdem mori et wastinâ totali ad ipsum morum pertinente, pro trecentis libris artesiensibus, ex quibus denariis nobis à dictis fratribus ad voluntatem nostram integraliter persolutis, redimimus quamdam decimam quam curti sanctæ Pharaïldis in Gandavo, et abbas et conventus sancti Bavonis multo tempore à nobis tenuerunt titulo pignoris, etc.; ut igitur omnia quæ præmissa sunt robor perpetuum obtineant firmitatis, præsentibus litteras dictis fratribus Dunensis ecclesiæ conferentes sigillo nostro et sigillis domini Hugonis castellani Gandensis et domini Sigeri patruï ejus, et domini Gerardi cognominati Diaboli, similiter patruï castellani Gandensis, fecimus communiri. Actum apud Assenede, anno Domini MCC. XLI, mense aprili, præsentibus Albodo Baillivo quatuor Officiorum et scabinis de Assenede.

Hugues DE STEELANT scellait à cheval, et laissa :

1° Jean, qui suit :

2° Philippe DE STEELANT, seigneur de Lophem, épousa en premières noces Marguerite *de Baenst*, et en secondes noces, Esther *van Doorne*.

Philippe DE STEELANT eut du premier lit :

A Jean DE STEELANT, seigneur de Lophem, échevin du Franc de Bruges, épousa Agnès *de Varsenaere*. Il brisait de trois étoiles d'or, et laissa :

* Catherine DE STEELANT, femme de Jean *d'As*, chevalier, seigneur de Grimberge et de Gruuthuse, fils de Gérard et d'Anne *de Bruges*, dame de Gruuthuse;

** Ida DE STEELANT, femme de Jean *de Heesvoen*, chevalier. Ils donnèrent deux autels à l'église de Ranst les-Anvers, et y fondèrent autant de chapellenies, l'an 1357;

*** Marie DE STEELANT, femme de Gisbert *van Heetvelde*;

**** Roger DE STEELANT, chevalier, seigneur de Lophem, épousa Helzoete, fille de Gauthier *Patin*, dit *Horsalles*. Il mourut sans postérité en août 1381, et gît à Lophem.

B Philippe DE STEELANT et sa femme Anne *de Bassevelde* donnèrent, en 1320, un précieux ciboire à l'église de Beernem où ils furent inhumés. Ils laissèrent trois enfants :

* Catherine DE STEELANT, femme de Wasselan *van den Putte*, premier échevin de Gand, en 1310;

** Philippe DE STEELANT, chevalier, laissa de sa femme Marguerite *Bane* plusieurs enfants, savoir : 1° Josse DE STEELANT épousa Catherine *Uytterwulghem*; — 2° Philippe DE STEELANT, chevalier, épousa Jeanne *de Lovendeghem*, fille d'Olivier, chevalier; — 3° Béatrix DE STEELANT, femme de Roland, seigneur d'Hansbeke et puis de Pouques, chevalier, mort sans hoirs le 3 août 1373, et enterré à Pouques, fils d'Olivier DE STEELANT, chevalier, seigneur de Pouques et de Tomme, et de Jeanne DE STEELANT; — 4° Marie DE STEELANT, femme de Thomas *van Doorne*;

*** Arnoud DE STEELANT épousa Else *van Paleu*, dont Catherine, qui se maria avec Guillaume *de Vroede*.

STEELANT.

Philippe DE STEELANT eut du second lit :

C Guillaume DE STEELANT, chanoine de Saint-Donat, à Bruges, en 1319. Son chef était chargé de trois boucles d'or.

III. Jean DE STEELANT, chevalier, seigneur de Huysse, épousa Isabeau de Bethune, fille puînée de Robert, sire de Béthune et de Termonde, et d'Isabeau de Moriamez, et sœur de la comtesse de Flandre, femme de Gui de Dampierre. Isabeau de Bethune convola, après la mort de Jean DE STEELANT, en secondes noces, avec Hugues d'Antoing, veuf de Sibylle de Wavrin, fille de Robert de Wavrin, sénéchal de Flandre. Isabeau de Bethune et les enfants qu'elle eut de son mariage avec Jean DE STEELANT sont mentionnés en ces termes : Nous, Isabeau de Bethune, dame d'Antoing, et Jean de Briseteste, chevalier, sire de Busckens, savoir faisons, etc. Ce fait en l'an de grâce 1299, le jour de Sainte-Catherine, au mois de novembre. Le scel d'Isabeau y pendait. Ils eurent :

1° Jean, qui suit :

2° Baudouin DE STEELANT, gentilhomme de la cour de Guy, comte de Flandre, épousa Aleyde de Vormezeele.

IV. Jean DE STEELANT, chevalier, seigneur de Steelant, de Huysse, de Letterhautem, de Wachtebeke, de Zelzaete, de Saffelaere, de Zeveneecken, de Willemsverke, de Peereboom, de Wintvelde, écoutète héréditaire d'Assenede, épousa Gérardine de Ghistelles, dame d'Hansbeke. Il est fait mention d'eux et de leurs enfants dans l'acte précité d'Isabeau de Bethune; ces enfants sont :

1° Hellin, qui suit :

2° Guillaume DE STEELANT, dit Bloc, seigneur de Wachtebeke, créé chevalier pour sa belle conduite à la bataille de Groeninghe, épousa N. Sersanders, dont grande postérité;

3° Baudouin DE STEELANT, seigneur de Veloosere et de Groenevelde, épousa Madelaine Bette. Ils formèrent la branche des seigneurs de Groenevelde;

4° Catherine.

V. Hellin DE STEELANT, chevalier, seigneur de Steelant, de Huysse, d'Hansbeke, etc., écoutète héréditaire d'Assenede, épousa Marie d'Ostende, fille de Guillaume. Elle devint veuve en 1315 et laissa :

1° Robert, qui suit :

2° Hugues DE STEELANT, chevalier, seigneur de Peereboom, signa, le 3 décembre

STEELANT.

1539, le traité entre Louis de Crécy, comte de Flandre, et Jean, duc de Brabant;

- 3° Jeanne DE STEELANT, dame d'Hansbeke, mariée à Olivier, seigneur de Pouques et de Tomme, fils d'Olivier, seigneur desdits lieux, et de Mathilde, dame de Comines;
- 4° Wautier, seigneur de Letterhautem, mort en célibat, en 1548, donna cette seigneurie et d'autres biens à l'abbaye de Saint-Pierre lez-Gand.

VI. Robert DE STEELANT, chevalier, seigneur de Steelant, de Peereboom, épousa Catherine d'Axele, décédée le 1^{er} avril 1520 et inhumée, à côté de son mari, aux Observantins à Gand, fils d'Olivier, seigneur d'Axele, chevalier, et de Catherine *van den Putte*, dont :

- 1° Baudouin, qui suit :
- 2° Marguerite, femme de Roger *Briseteste*, chevalier, seigneur de Brugdam; —
- 3° Marie, femme de Gilles, seigneur de Rechem, chevalier de Jérusalem; —
- 4° Élisabeth, femme de Jean d'*Aertrycke*, trésorier de Bruges, décéda l'an 1580. Ils gisent à Saint-Donat.

VII. Baudouin DE STEELANT, chevalier, seigneur de Steelant et de Peereboom, mort en 1572 et enterré à l'église de l'abbaye de Saint-Bavon à Gand, épousa, en premières noces, Marguerite de *Vaernewyck*, décédée le 20 avril 1566, fille de Thomas, seigneur de *Vaernewyck*, et de Catherine de *Vos*, et en secondes, Catherine *van den Putte*, laquelle, après la mort de Baudouin DE STEELANT, convola en secondes noces avec Philippe d'*Axele*, seigneur de *Samslach*.

Il eut du premier lit :

- 1° Baudouin, qui suit :
- 2° Hellin; —
- 3° Wulfart DE STEELANT, chevalier, mort en 1416 et enterré à l'église Notre-Dame, à Saint-Pierre lez-Gand, épousa Catherine *Cabiliau*, fille d'Arnoud et de Catherine de *la Motte*, dame de *Bovelo*, originaire d'Audenarde, dont :

A Marguerite DE STEELANT, décédée en 1471, se maria avec Heylart *Triest*, veuf de Marguerite *Reyphins*, fils de Josse *Triest*, dit le Viel, échevin à Gand, et de Marie, fille de Roland, seigneur de *Lovendeghem*;

B Alexandrine DE STEELANT, décédée le 6 octobre 1482 et inhumée, à côté de son mari, au chœur de l'église de Saint-Martin, à Alost, se maria avec Jean de *Proost*, seigneur d'*Ertbrugge* et de *Schellebelle*, conseiller du duc de Bourgogne, bailli d'Alost et de *Termonde*, mort en décembre 1475, fils d'Adam de *Proost* et de Jeanne *van Belle*, fille de Bernard, seigneur d'*Ertbrugge* et de *Schellebelle*.

Baudouin DE STEELANT eut du second lit :

STEELANT.

4° Catherine DE STEELANT, décédée le 20 avril 1366, femme de Baudouin *van Raveschot*, premier échevin des Parchons, à Gand, en 1387, 1390 et 1397, mort le 28 juin 1410 et enterré à l'église de Saint-Jean, à Gand, fils de Simon *van Raveschot*, seigneur de Raveschot, premier échevin des Parchons, et de Marguerite *de Gruutere*. Voici leur épitaphe :

Hier licht joncv. Catherine VAN STEELANT, Boudins dochter, Boudins wyf van Raveschot was, die starf in 't jaer M. CCC en LXVI, den XX aprilis.

VIII. Baudouin DE STEELANT, chevalier, baron de Vremdyck, seigneur de Steelant et de Peereboom, mort en 1432, épousa Catherine *Uutenhove*, dont :

- 1° Baudouin, qui suit :
- 2° Catherine, femme de Jean *de Schoorisse* ;
- 3° Guillaume DE STEELANT eut de sa femme Avezoete *van Belle*, veuve de Daniel *d'Oudenhove*, fille de Bernard *van Belle*, seigneur d'Erbrugge et à Belle, mort le 10 novembre 1407, et de Jeanne *van de Voorde*, dont :

A Catherine DE STEELANT, chanoinesse de Moustier, se maria avec Daniel de Gavre, dit *d'Escornaix*, fils d'Arnoud, seigneur de Nockere, et de Claire de Lumene, dite *van Marcke*. Leur anniversaire se faisait à Elseghem ; — B Livin.

IX. Baudouin DE STEELANT, baron de Vremdyck, seigneur de Steelant et de Peereboom, mort le 28 décembre 1474, épousa Jeanne *Sturm*, décédée le 2 octobre 1489 et inhumée, à côté de son mari, à l'église abbatiale de Saint-Bavon, près de Gand, dont :

- 1° Baudouin, qui suit :
- 2° Jean, curé à Vosselaer, mort le 2 septembre 1516, et enterré à l'hôpital de la Byloque, à Gand ;
- 3° Marguerite, femme de Daniel *d'Hembiese*, fils de Jean et d'Alexandrine *Damant*.

X. Baudouin DE STEELANT, chevalier, baron de Vremdyck, seigneur de Steelant et de Peereboom, mort le 18 novembre 1520 et enterré, à côté de sa femme, dans le caveau de sa famille, au monastère de Saint-Bavon, épousa Péronne *Boreel*, décédée le 18 septembre 1512, fille de Ruffard et de Péronne *Scenersale*. Ils eurent :

- 1° Baudouin, mort à l'Université de Louvain ;
- 2° Jean, qui suit :
- 3° Jeanne, femme d'Adrien *van den Hove* ;
- 4° Marguerite, religieuse au Riche-Hôpital, à Gand.

STEELANT, DIT DE BRAUWERE.

XI. Jean DE STEELANT, seigneur de Peereboom, mauvais ménager, selon les mémoires du temps, mort le 16 mai 1567, épousa Adrienne de Biése, décédée le 26 mai 1578 et inhumée à l'église cathédrale de Saint-Bavon, à Gand, à côté de son mari, fils de Nicolas et de Marguerite de Verdebrouck. Voici leurs quartiers :

STEELANT, *Sturm, Borreel, Senechal,*
Biése, Werchyn, Verdebrouck, van de Vyvere.

Ils laissèrent les enfants qui suivent :

1° Gérard, mort en célibat le 1^{er} août 1578; — 2° Baudouin, célibataire, mort en 1558; — 3° Jean, bénédictin de l'abbaye de Saint-Pierre, à Gand, mort le 3 septembre 1575; — 4° Josse, bénédictin à Ninove, curé à Liedekercke, mort en 1584; — 5° Adrien, chanoine à Sainte-Pharaïlde et puis à Saint-Bavon, mort le 8 septembre 1613; — 6° Jeanne, décédée le 23 février 1581 et inhumée à Visne lez-Tournay, se maria à Josse de Caboetere, bourgmestre de la commune de Bruges, de 1578 à 1581, capitaine des volontaires de cette ville en 1584, veuf de Catherine de Boot, décédée le 5 juillet 1567. Il mourut le 28 mars 1602 et fut enterré à l'église de Notre-Dame, à Bruges. Il était fils de Josse de Caboetere, originaire d'Audenarde, et d'Anne Ferret.

Steelant, dit de Brauwere.

V. Guillaume DE STEELANT, chevalier, seigneur de Wachtebeke, surnommé Block, pour sa vaillance et ses prouesses à la bataille des Éperons, et fait chevalier par Guy, comte de Flandre, qui lui permit de prendre les armoiries de la ville de Courtrai, c'est-à-dire un écu d'argent au chevron de gueules à la bordure endentée de même (1), était fils puiné de

(1) C'est ce que nous lisons dans les mémoires de Jean Barrat : « Touchant auciens faits d'armes et prouesses qui ont été faits en l'an 1302, par Guillaume DE STEELANT, écuyer, fils de messire Baudouin DE STEELANT, chevalier et frère de messire Hellinc DE STEELANT, aussi chevalier, à la bataille de Groeninghe, ou autrement nommée la bataille des Éperons dorés, qui advint auprès de la ville de Courtrai, le jour de St-Benoit. La bataille de Groeninghe, que l'on nomme la journée des Éperons dorés, advint le 11 juillet, le jour de St-Benoit, l'an 1302, auprès de la ville de Courtrai, au pays de Flandre, à l'entour d'une abbaye de nonnains, qui est appelée Groeninghe, étant à deux ou trois traits d'arc hors de la porte de ladite ville de Courtrai; et à cette cause fut donné à cette journée ou bataille le nom du prochain lieu où elle se fit; laquelle bataille fut des Français à l'encontre de ceux du pays de Flandre, qui vaillamment se défendirent contre

BRAUWERE VAN STEELAND, II^e suppl.

STEEBLANT, DIT DE BRAUWERE.

Jean DE STEELANT, chevalier, seigneur de Steelant, etc., écoutète d'Asenede, et de Gérardine de Ghistelles. Il fut grand bailli de la ville d'Ypres, en 1329, et épousa N. Sersanders, dont :

lesdits Français, nonobstant que le comte avec ses deux fils et la plupart des nobles de Flandre étaient pour lors prisonniers en France. Lesquels Français étaient trente mille hommes de guerre, dont dix mille gentilshommes, princes, grands seigneurs et barons, qui étaient venus au pays de Flandre, jusqu'auprès de Courtrai, avec l'intention de entièrement détruire, désoler et ruiner tout ledit pays, et de le mettre au feu et à l'épée, pour la grande haine que le roi Philippe-le-Bel et principalement la reine, sa femme, avaient à l'encontre du comte Guy de Flandre et de son pays. Mais tout le contraire advint auxdits Français et à leurs adhérents et aidants, car le seul Seigneur Dieu tout-puissant, donneur des victoires, la donna aux Flamands, à bien petite perte de leurs gens, combien qu'ils n'étaient qu'environ dix à douze mille hommes. Mais la bonne et juste cause qu'ils avaient de se défendre leur fut en aide devers Dieu; car les Français avaient à se reprocher les grands et innombrables maux et tyrannies qu'ils avaient faits audit pays de Flandre auparavant ladite bataille, et ledit Philippe-le-Bel, roi de France, avait fait emprisonner la belle Philippine, sa cousine et filleule, fille dudit comte Guy de Flandre, pour ce que le traité de mariage était fait d'elle avec le jeune Édouard, prince de Galles, fils aîné d'Édouard, roi d'Angleterre, dont icelui roi Philippe était courroucé et mécontent, en tant qu'il eût mieux aimé que ledit fils d'Angleterre eût eu la fille Catherine de France en mariage, comme ledit Édouard eut depuis par la mort de ladite Philippine, laquelle ledit roi Philippe-le-Bel avait fait venir en France sous couleur de toute bonne amitié, afin de la voir et pour prendre congé d'elle avant de la mener en Angleterre, en requérant au comte Guy que sadite fille prit son chemin par Paris pour aller audit pays d'Angleterre et qu'elle s'embarquât en quelque port au pays de Normandie; ce que ledit comte Guy de Flandre, non pensant à nulle déloyauté, consentit ledit voyage par Paris, et envoya sadite fille vers le roi de France, Philippe-le-Bel, son parrain et cousin, noblement et richement accompagnée, comme à sa qualité appartenait, et de là devait tirer vers ladite Angleterre. Elle avait avec elle vingt jeunes gentilshommes des meilleurs du pays de Flandre et douze jeunes nobles demoiselles, qui aussi tous moururent en France, sans que nul en retournât; ledit comte Guy en eut grand deuil, comme aussi en eut tout le pays de Flandre, comme raison était, et proposa avec tout ledit pays de s'en venger, à l'aide de Dieu et de leur bon droit; et pour ce faire, commença la guerre à l'encontre du roi de France. Mais par le moyen d'aucuns princes, l'accord et paix s'en firent; et pour confirmer icelle paix, ledit roi Philippe-le-Bel voulut que ledit comte Guy vint à Paris sous son sauf-conduit qu'il lui bailla, et amenât ses deux fils aînés et cinquante des plus notables et riches bourgeois de Flandre; ce que ledit comte Guy, comme mal conseillé, fit, en se confiant au roi et en son sauf-conduit; et incontinent que lui et les siens furent venus à Paris, sans qu'ils pussent parler au roi ni avoir audience, et nonobstant ledit sauf-conduit, ils furent tous prisonniers et détenus quatre ans de long, chacun mis en diverses prisons, à part; voici leurs noms : Guy, comte de Flandre; Robert, comte de Nevers, son fils aîné; Jean de Flandre, son second fils; Guillaume de Nevele; les seigneurs Godefroi de Crosiers; Gauthier de Maldeghem; Baudouin de Roulers; le seigneur de Steenhuyzen; le seigneur de Mortaigne; Guillaume Everbont; Jean de Rooden; Sohier de Courtrai; le seigneur de Ninove; Gauthier d'Audenarde; Jean d'Heyne; Gauthier de Nevele; Jean van Heyle; Rogier de Ghistelles; Philippe d'Axpoel; Ricquaert Standaerd; Baudouin le Josne; le seigneur d'Uutkercke; Thierry de Vos; Jean Reneel; Baudouin van Passchendale; Guillaume de

STEELANT, DIT DE BRAUWERE.

- 1° Olivier, qui suit :
- 2° Jacques ; — 3° Wautier.

VI. Olivier DE STEELANT, dit DE BRAUWERE, chevalier, seigneur de

Knesselaere; le seigneur de Roubaix; Rasse Mulaert; Jean Bernaige; le seigneur de Bonduwers; Guillaume de Hansson; Guy van de Poele; Jean de Thourout; Jean de Valenciennes; Jean van Valmerbecque; Jean van Leverghem; Gauthier van Vaernewyck; Gérard le Moor; le seigneur du Verhois; le seigneur de Mourecy; Jean Tondebus; Jean de Belle; le seigneur de Buekemarc; Jean de Gand; Jean van Vaernewyck et Iwan son frère; Jean de Lembeke; le fils du seigneur de Sotteghem; Baudouin van Heyle; Jean Wevel; et avec tous les dessusnommés, qui étaient tous nobles hommes, riches seigneurs et bourgeois du pays de Flandre, y allèrent aussi, avec le comte Guy, sept notables bourgeois de la ville de Bruges. Pendant ce temps, le roi fit faire grande guerre, beaucoup de grands maux et tyrannies audit pays de Flandre, non croyables, en mettant tout le pays ou la plupart en son obéissance. Mais le Seigneur Dieu en eut pitié et ne voulut plus souffrir que son peuple fût ainsi tyrannisé desdits Français comme il avait été, et donna cœur et courage aux Flamands de se venger et mettre en défense à l'encontre des Français et de leurs alliés ou voisins; ce qu'ils firent par telle manière que ladite bataille de Groeninghe s'ensuivit, où les Flamands obtinrent la victoire comme une chose miraculeuse, car les Français étaient bien trois contre un Flamaud. Dieu ne pouvait plus endurer les grandes trahisons et tyrannies faites par ledit roi au comte Guy, à ses enfants et sujets. A laquelle bataille moururent plus de vingt mille Français et un bien petit nombre de Flamands. Des vingt mille morts, six mille étaient gentilshommes, princes, grands seigneurs et barons; ceux-ci furent enterrés à l'abbaye de Groeninghe, fors ceux qu'on voulut ramener en leur pays et contrées; quant aux gentilshommes et autres communes gendarmeries, ils furent mis en terre dans plusieurs grandes fosses qui furent aux champs dans les environs de l'abbaye. Une grande partie de la noblesse de France y fut tuée et aussi plusieurs autres nobles leurs voisins ou adhérents. Dieu leur soit en miséricorde. Voici les noms des grands : le roi de Majorque; le roi Zeghin de Melynden; le seigneur de Claryen, frère du roi de Melynden; le duc de Lorraine; le duc de Brabant; le prince de Thouars; l'évêque de Beauvais; le comte de Hainaut; le comte Robert d'Artois; le comte de Saint-Pol, son frère, tous deux oncles de la reine de France; le comte d'Aspremont; le comte de Clermont; le comte de Champagne; le comte de Nyelle; le comte de Ryghe; le comte de Ligny; le comte de Buenen; le comte de Soissons; le comte de la Marck; le comte de Bar et ses frères; le comte de Liguy et ses frères; le seigneur de Wesemaele; le châtelain de Lille; le seigneur Jean de Créquy; le seigneur Jean de Marles; le seigneur de Maerloos; le seigneur de Halne, frère de l'évêque de Beauvais; le seigneur de Verson; le seigneur de Rethames; le seigneur Gilles d'Alengy; le seigneur de Montfort; le seigneur Godefroi, frère du comte de Buenen. Et pour ce que l'on pourrait demander par quel moyen les rois de Majorque et de Melynden, et son frère, furent en ladite bataille, ce fut à cause que ces rois étaient venus en France devers le roi Philippe-le-Bel, pour lui demander secours et aide contre les Turcs, qui les avaient chassés de leurs royaumes; leur venue en France fut au même temps que l'armée de France partait et marchait pour tirer en Flandre; lors le roi de France promit aux deux rois de leur donner aide et secours contre les Turcs, et qu'il leur enverrait cette armée après avoir mis la Flandre en son obéissance; ce qui se ferait incontinent, sans nul doute. Sur ces promesses, les deux rois offrirent d'aller en Flandre avec ladite armée du roi Philippe-le-Bel, comme ils firent, croyant être certains d'avoir la victoire; mais ils comp-

STEELANT, DIT DE BRAUWERE.

Wachtebeke : « En l'an 1361, rapporte Jean Barrat, un gentilhomme de Flandre, du quartier d'Ypres, nommé messire Olivier VAN STEELANDT, dit DE BRAUWERE, alla, soi troisième, à cheval, vers le Hainaut pour son affaire, et passant par un village près de Tournay, vit d'aventure devant la maison d'un homme d'église, assis, un banni d'Ypres, nommé Florent Merghelbaert, qui ès divisions et émeuteries avait été un des principaux capitaines, et prestement il le prit et le troussa sur le cheval de son page pour le mener au comte Louis; et pour ce que le prêtre y contredisait, le palfrenier dudit messire Olivier, nommé Jean Dufour, prit aussi le prêtre et le troussa devant lui; et ainsi ils cheminaient pour venir vers la Flandre, en dehors de Tournay, par un chemin où les gens de la ville faisaient la procession ès octave de Notre-Dame. Le

taient sans leur hôte, comme bien souvent advient à plusieurs, tout au contraire de leur espoir : ainsi il advint lors aux Français par la belle victoire qu'obtinrent les Flamands à l'aide de Dieu. Ce fut une fort belle et grande victoire que le Seigneur tout-puissant donna à ceux de Flandre, sans laquelle le pays eût été du tout détruit, ruiné et perdu; car ledit roi Philippe-le-Bel et la reine, sa femme, avaient en trop grande haine le comte Guy et les Flamands. De laquelle victoire s'ensuivit une paix par le moyen du duc de Bourgogne, lors régnant, qui blâma fort au roi les grandes cruautés et tyrannies qu'il avait faites, tant au comte Guy qu'à ses enfants et au pays de Flandre; de telle sorte que par cette remontrance le comte Guy, ses deux fils, et les nobles seigneurs et bourgeois de Flandre, ci-dessus nommés, furent tous élargis; lesquels avaient été détenus en France prisonniers quatre ans de long, sans ce que nul mourût durant ledit temps, comme dit est; ce qui fut une œuvre divine. Et à cette bataille de Groeninghe se comporta si vaillamment et vertueusement un gentilhomme du pays de Flandre, nommé Guillaume DE STEELANT, écuyer, fils de messire Baudouin DE STEELANT, chevalier, qui, par sa grande vaillance et hauts faits d'armes qu'il y fit, et par le bon conseil qu'il donna avec les autres nobles hommes du pays de Flandre, et principalement par l'aide et la grâce de Dieu, et le bon et juste droit, anima les Flamands et leur comte Guy à aller à l'encontre des Français pour les grands outrages, tyrannies et trahisons qu'ils leur avaient faits sans nulle raison. Et pour la rémunération des grands services et hauts faits d'armes à ladite bataille, le comte Guy, après son retour, fit Guillaume DE STEELANT chevalier, comme aussi il fit plusieurs autres seigneurs et nobles hommes de Flandre, qui avaient été à cette bataille, et avec ce fut donné à messire Guillaume DE STEELANT, chevalier, un nonchel qui était *bloc*, pour ce qu'à ladite journée de Groeninghe, il martela tant sur les Français et en fit si grande occision, que ledit nonchel *de bloc* ou *de marteleur* lui fut donné pour les beaux faits d'armes et de chevalerie qu'il y fit; et depuis ce jour il fut nommé Guillaume DE STEELANT, dit *Bloc*, et ainsi l'écrivait-on dans toutes les écritures; et avec ladite rémunération de chevalerie et pour le plus honorer, le comte Guy donna, en mémoire de sa vaillance chevaleresque, les armoiries que la ville de Courtrai porte; ce que messire Guillaume accepta du comte en grand honneur, et depuis il les a portées, comme aussi ont fait tous ceux qui sont issus et descendus de lui. Dès lors il délaissa et abandonna les armoiries que ceux du lignage de Steelant portaient, lesquelles il avait aussi portées jusque lors; seulement il retint pour mémoire le timbre de la tête de bouc et avec ce le nom de Steelant. »

STEELANT, DIT DE BRAUWERE.

prêtre cria au meurtre, et messire Olivier, voyant les gens accourir, piqua de l'éperon, passa outre, et mena Florent à Termonde devers le comte, lequel, fort joyeux, l'envoya à Ypres, où il eut la tête tranchée. Mais le prêtre fut délivré et le palfrenier pris et mené en la ville : le lendemain il fut trainé et pendu. Messire Olivier en eut grand dépit, et il requit du comte qu'il pût, avec ses parents seulement, venger son serviteur, lequel il disait être gentilhomme. Après que le comte le lui eut accordé, sans toutefois vouloir s'en mêler, messire Olivier envoya défier lesdits de Tournay, et avec ses parents et amis chevaucha devant la ville. Il tua un bourgeois et en navra d'autres. Ceux de Tournay envoyèrent devers le comte pour faire leurs excuses; mais il répondit qu'il ne savait ce que c'était et qu'il ne s'en mêlait point. Toutefois, les députés conçurent quelque appointment que ceux de la ville ne voulurent accepter. Pour quoi messire Olivier recommença de plus belle et assembla pour certain jour soixante hommes d'armes de sa parenté, et avec tous iceux il courut devant la ville; il abattit le petit gibet, car le grand ne sut-il rompre. Il se tint longuement en ordonnance près de ce gibet; mais nul n'apparut : et comme il approcha de la ville, prestement saillirent bien quatre mille hommes à bannières déployées. Messire Olivier, les voyant venir, feignit de prendre la fuite jusqu'à un petit pont, à une demi-lieue de la ville; et quand soixante des quatre-vingts hommes qui le poursuivaient eurent passé ce pont, il se retourna lestement et se rua sur eux. Il les mit en déroute et en fuite, et il en tua environ trente-six; puis il revint en Flandre sans avoir perdu un seul homme. Finalement, le roi Jean, à la requête de ceux de Tournay, envoya devers le comte messire Arnoud de Reyneval, lequel, avec l'official et les députés de Tournay, appointèrent le différend par la manière qui suit (1) :

(1) Ce que nous venons de rapporter a été puisé par Jean Barrat dans les mémoires de maître de Sohier de le Becque, prévôt de l'église collégiale de Saint-Sauveur, à Harlebeke, conseiller et chancelier de Louis de Male. Voici le texte du prévôt :

« Il advint au mois d'octobre 1361, après que monsieur Louis, comte de Flandre, eut mis à son obéissance les villes et gens de Flandre qui s'étaient rebellés, et dura leur rebellion environ deux ans et demi, que Florent Merghelbaert, qui en avait été facteur, fut banni, et que par l'aide d'un chanoine de Mons en Hainaut, en habit de religion, il prit la fuite hors de Flandre et vint avec ledit chanoine jusqu'en Hainaut, à une villette campestre du côté de Tournay; et lui étant là, y survint un écuyer de Flandre, appelé Olivier DE STEELANDT, dit DE BRAUWERE, et par son page reconnut Florent. Il l'attendit tant qu'il fut hors de l'hôtel aux champs, et de là le prit et le chanoine avec lui; ils les menèrent

STEELANT, DIT DE BRAUWERE.

« Primo, que ceux de Tournay obtiendront à leurs dépens du roi de France, pour ledit messire Olivier, rémission et pardon de tout ce qu'il a fait perpétrer et commis sur lesdits de Tournay, ensemble quittance

par dehors Tournay le droit chemin par-devers Flandre, et sitôt qu'ils vinrent du côté de Tournay, assez près de la ville, le chanoine, qui vit près de lui plusieurs gens qui allaient en procession, quand encore durait la terre de ladite procession, cria au meurtre et requit aide, de manière que les gens vinrent courants de toutes parts; et quand ledit Olivier vit ce, lui et un sien varlet emmenèrent ledit Florent et laissèrent un autre bon suffisant homme, qui était venu avec lui, appelé Jean Dufour, du côté du chanoine. Toutefois Jean Dufour fut pris et mené en la ville, et le lendemain bien matin jugé, pendu et trainé, nonobstant qu'il fût clerc et qu'ils sussent que Florent fût banni pour le fait dessusdit. Olivier amena par-devers monseigneur à Termonde ledit Florent, dont monseigneur fut moult joyeux, et fut envoyé ledit Florent à Ypres, et la justice le mit sur une roue à côté de plusieurs autres justiciés pour le même fait; et ce fait, ledit Olivier se complaint à monseigneur de la hâtevité de la justice, et du grand blâme qu'on lui avait fait en la mort dudit Jean, et il en supplia à monseigneur aide, et qu'il lui plût consentir qu'avec ses amis et aidants il pût faire sur la ville de Tournay ce que bon lui semblerait, et être et retourner paisiblement en son pays de Flandre; laquelle chose monseigneur lui accorda : et sur ce ledit Olivier et plusieurs autres de ses parents défièrent la ville de Tournay et chevauchèrent devant; ils tuèrent un bourgeois et navrèrent d'autres. Toutefois, après plusieurs poursuites faites par lesdits de Tournay à monseigneur, et prières et excusances qu'ils voulaient faire, à quoi monseigneur ne les voulut recevoir, par certains bourgeois, commis et ayant pouvoir de la ville, fut fait et traité certain accord; lequel accord ceux de la ville ne voulurent tenir; et commença de nouveau ladite guerre par Olivier et par les siens. Mais de par monseigneur ne fut ladite ville oncques défiée; et Olivier assembla sur un jour environ soixante hommes d'armes et allèrent devant ladite ville, abattirent un petit gibet qui était près du grand; mais le grand ne le purent rompre, et attendirent grand piecha du côté du gibet, sans que nul n'y fût; et après ils allèrent par-devers la ville, et là issurent à bannières déployées bien quatre mille personnes armées. Quand ceux de la partie Olivier virent ce, ils se firent cacher jusqu'à un ponchel qui est à une demi-lieue de la ville; et quand une grande partie de ceux de Tournay furent outre, ceux de la partie du dessusdit Olivier retournèrent sur eux, et adonques ceux de Tournay s'enfuirent, et là furent cachés en leur ville; demeurèrent environ trente-six personnes sur les champs, desquels quinze environ moururent. Retournèrent ledit Olivier et ses amis sans perte, et après ce, à la poursuite desdits de Tournay. Par l'aide et moyen de messire Raoul de Reyneval qui fut envoyé pour ce par-devers monseigneur, de par le roi de France, fut certain traité fait, scellé et accordé, en la manière qui suit :

« Traité et accordé est par le conseil messire Raoul de Reyneval, et par monseigneur l'official de Tournay, entre le conseil monseigneur de Flandre d'une part, et Jacqueme Mouton, dit Finard, Henin Prouvost, Quintin Desplechin, Rogier de Clermais et Henin Waittin, ayant sur ce procuration et pouvoir de la ville de Tournay, au nom de ladite ville, d'autre part, pour ôter toutes matières de guerre et de discorde qui peuvent avoir été et sont entre ladite ville de Tournay d'une part, et Olivier DE STEELANT, dit DE BRAUWERE, ses amis et complices, d'autre part, et pour les susdits de Tournay revenir à l'amour et à la grâce de monseigneur de Flandre, les articles et les points qui ci-après s'ensuivent :

« Premièrement, ceux de Tournay pourchasseront et feront tant devers le roi notre sire, dedans quinze jours après le jour de Pâques prochain, qu'Olivier DE STEELANT, dit

STEELANT, DIT DE BRAUWERE.

de toutes amendes corporelles, criminelles et civiles, et ce endéans Pâques, ou quinze jours après, à peine de six mille francs d'or, à les fourfaire envers le comte de Flandre. Item, que ledit messire Oli-

DE BRAUWERE, et tous ses amis et complices, seront quittes et auront pleine lettre de quittance et de pardonement du roi de tous les faits avenus sur les susdits de Tournay, pour cette cause, par quelconque manière qu'il peut avoir été fait, tant de peine criminelle comme civile; et endedans ledit jour, ou plus tôt s'ils peuvent bonnement, ils délivreront sur ce les lettres absolutoires de quittance et de pardonement du roi à monseigneur de Flandre; et au cas que les dessusdits de Tournay n'auraient pourchassé et impétré lesdites lettres et délivrées à monseigneur de Flandre, ou à son chancelier ou receveur, dedans le jour dessus nommé, adoncques la ville de Tournay serait enchue et encourue contre monseigneur de Flandre en la peine de six mille francs d'or, bons, loyaux et suffisants de poids et d'aloie, du coing du roi ou de monseigneur de Flandre; laquelle ville serait tenue de payer à monseigneur de Flandre ou à son receveur de Flandre, audit quinziesme jour après le jour de Pâques, et néanmoins que les guerre et débat seraient en tel point comme ils sont aujourd'hui; et est à savoir qu'au cas qu'ils paieront audit quinziesme jour de Pâques à monseigneur de Flandre ou à son receveur ladite somme de six mille florins, ou plus tôt, monseigneur de Flandre consent que les susdits de Tournay auront, après lesdits quinze jours de Pâques, encore quinze jours après souffrance et répit de non méfaire sur eux ni sur leurs biens par ledit Olivier, ni par ses amis et complices, ni par autres de par monseigneur. Item, lesdites lettres impétrées et délivrées à monseigneur de Flandre, ou à son chancelier ou receveur, dedans le jour dessusdit, il est traité et accordé en outre en la manière qui suit :

« Premièrement, Olivier DE STEELANT, dit DE BRAUWERE, et tous ses amis et complices pourront franchement et paisiblement venir demeurer et être à Tournay, et partout, en la franchise de la ville, sans être arrêtés, approchés et empêchés pour les faits avenus pour cette cause, en quelque manière que ce soit, sur les dessusdits de Tournay ou sur le leur; et sur ce, leur donnera ladite ville telles lettres qui à ce appartiennent, et ladite ville de Tournay sera tenue de tenir ledit Olivier et ses amis et complices paisibles, quittes contre les amis des morts et navrés de tous les faits, griefs, dommages avenus pour cette cause. Item, ceux de Tournay bailleront et paieront à l'abbé de Saint-Pierre de Gand, dedans le mois après le jour de Pâques prochain, la somme de cent livres de gros, monnaie de Flandre, et six cents francs d'or, du coing du roi ou de monseigneur de Flandre, pour en faire ce qu'il voudra; et bailleront aussi audit abbé, après ladite à lui délivrée et dedans ledit jour du mois de Pâques, bonnes lettres de quittance des sommes dessusdites, sous le scel de la ville; et à ce seront obligés les corps de la ville, les personnes et biens d'icelle, pour les prendre, arrêter et les à ce contraindre partout, afin qu'ils paient, fassent et accomplissent tous les points dessusdits. Item, jusqu'à trente-six personnes de Tournay que monseigneur de Flandre nommera, feront certains pèlerinages et voyages, et iront et demeureront en certains lieux, selon ce que monseigneur en ordonnera; et lesdites personnes ainsi nommées viendront devant monseigneur à telle journée ou journées, et à tel lieu, comme monseigneur mandera à la ville de les faire venir, pour ouïr sur ce la volonté et ordonnance de monseigneur; et au cas que les trente-six personnes dessusdites ne vissent à la journée ou journées, et au lieu que monseigneur aurait mandé à la ville, ou s'ils y vissent ou ne voulussent faire, tenir et accomplir l'ordonnance et la déclaration des voyages, pèlerinages et demeurances dessusdites, adoncques la ville de Tournay, les bourgeois et habitants d'icelle seront encourus et enchus contre monseigneur de Flandre en la peine de douze mille francs d'or; laquelle peine la ville de Tournay serait tenue de payer

STEELANT, DIT DE BRAUWERE.

vier et ses parents, amis et complices, pourront franchement demeurer à Tournay, s'ils veulent, sans qu'on leur puisse rien demander pour les choses passées. Item, que la ville sera tenue d'acquitter ledit

à monseigneur de Flandre ou à son receveur de Flandre; et icelle payée, la ville, les trente-six personnes dessusnommées et tous les autres de la ville, et tous leurs biens, seront et demeureront quittes et en bonne paix des choses dont ce présent accord fait mention, sauf ce que les autres points dessusdits soient tenus et accomplis en la manière que par-dessus sont exprimés. Item, que les dessusdits de Tournay promettent et jureront en bonne foi qu'ils ne prieront ni feront prier par le roi ni par les autres monseigneurs de Flandre, pour avoir relaxation ou grâce des choses dessusdites, ou pour amender aucuns des points dessus déclarés; lequel traité et accord par les manières dessusdites, nous prévôt, juré et conseil de ladite cité de Tournay, au nom de nous et de ladite cité et communauté d'icelle, avons consenti et agréé, consentons et agréons loyalement et en bonne foi, et promettons et avons en convent icelui traité et accord tenir et accomplir pleinement et entièrement de point en point, sans enfreindre ni aller contre en aucune manière, et à ce avons obligé et obligeons le corps de la ville dessusdite, nous-mêmes, tous les bourgeois et habitants d'icelle, nos hoirs et successeurs, et tous nos biens et les leurs, présents et à venir, pour les prendre, arrêter et nous contraindre partout de tenir, accomplir et entretenir tous les points dessusdits, et celui par lui, au cas que nous en étions en défaut, par aucune manière que jà navieuge. En témoin de ce nous avons fait sceller les présentes lettres du grand scel de ladite cité, qui furent faites et données l'an de grâce MCCC.LXI, le dernier jour du mois de mars.

« Et eurent lesdits de Tournay lettres de monseigneur, par lesquelles il confirma ledit traité, commençant ainsi : Traité et accordé est, etc., de mot à mot comme il est ci-dessus écrit; lequel traité et accord par les manières dessusdites, nous Louis, etc., avons consenti et agréé, consentons et agréons loyalement et en bonne foi, et promettons et avons en convent icelui traité et accord tenir et accomplir, et faire tenir et accomplir de point en point, sans fraude ni malice, par le témoin de ces lettres scellées de notre scel, faites et données l'an de grâce MCCC.LXI, le dernier jour de mars. Par monseigneur en son conseil, nous présent Lamb.

« Lettres que ceux de Tournay impétrèrent par-devers le roi sur le pardon du fait dessusdit pour Olivier DE STEELANT, dit DE BRAUWERE, ses amis, aidants et complices :

« Jean, par la grâce de Dieu, roi de France, savoir faisons à tous présents et à venir, que comme débat ou voie de guerre fut et eut été mû naguère par Olivier DE STEELANT, dit DE BRAUWERE, écuyer et familier de notre très-cher et féal cousin le comte de Flandre, ses amis, adhérents et complices, contre nos bien-aimés prévôt, jurés, échevins, eswardeurs, conseil, communauté, bourgeois et habitants de notre bonne ville de Tournay, par la cause de la mort de Jean Dufour, lequel icelui Olivier maintient avoir été son familier au temps de sa mort, lequel Jean, le mercredi 20^e jour de septembre dernier passé, fut pris en la franchise de la ville de Tournay, la franche fête d'icelle ville durant, à l'instance et dénonciation de maître Nicolle Le Douch, chanoine de Saint-Germain, de Mons, en Hainaut, pour aucuns maléfices et excès faits en la personne dudit chanoine par icelui feu Jean et autres, si comme les dessusdits prévôt, jurés et loi de Tournay disent, et pour ce fut justicié et mis à mort; pour laquelle cause ledit Olivier, ses amis et adhérents et complices avaient commencé ladite guerre, pendant laquelle ils ont jusques à grand nombre de gens d'armes et à grande assemblée, par plusigurs fois assailli notredite ville, couru par-devant icelle, pris et emporté plusieurs des biens des habitants d'icelle, plusieurs gens ou personnes, pour

STEELANT, DIT DE BRAUWERE.

messire Olivier et ses complices, envers les amis des morts et des navrés, de tous griefs et dommages advenus pour cette cause. que lesdits de Tournay bailleront, ledit jour, à l'abbé de Saint-Pierre

cette cause mis à mort, affolé, mutilé et navré, et ne savent quel nombre, et abattu la basse justice ou gibet de ladite ville, et fait beaucoup d'autres crimes et maléfices; et depuis, de par nous et de notre commandement, ont été faits certain traité et accord entre les parties par notre amé et féal chevalier et conseiller Raoul de Reyneval, pannetier de France, commis à ce de par nous, par lesquels sur toute matière de guerre et dissension entre les parties il a été traité et accordé, à la supplication de nos dessusdits gens de Tournay, et que nous avons eus et avons agréables, nous voulant iceux accord et traité être fermement tenus et accomplis, et miséricorde être préférée à rigueur de justice, et nos bons sujets demeurer en paix, amour et tranquillité, et toutes guerres cesser : pour contemplation dudit accord, audit Olivier, ses amis, adhérents et complices, et à chacun d'eux, avons quitté, remis et pardonné, quittons, remettons et pardonnons, par ces présentes, de grâce spéciale, plein pouvoir et autorité royale, tous les faits et maléfices dessusdits, tout port d'armes, transgression de nos ordonnances royales, et tous les faits des morts, navrés, mutilés et affolés, combien et quant il y en ait eu, et tous les maléfices qu'ils peuvent avoir faits, perpétrés et commis pour les choses dessusdites et les dépendances d'icelles; avec ce toute peine et amende corporelle, criminelle, civile, que, pour occasion de ce, ils ou aucuns d'eux peuvent, par quelque manière que ce soit, avoir encourue par-devers nous, et les rétablissons à leur bonne fâme et renommée, si pour cause de ce elle est en aucune manière enlaidie ou blessée, et à tous leurs biens, en rappelant avec ce et mettant et imposant à néant et à perpétuel silence toutes enquêtes ou informations sur ce faites par notre procureur ou autrement, et tous procès et poursuites qui, au contraire des choses dessusdites, s'en pourraient ensuivre au temps à venir; et donnons en mandement à nos amés et féaux les gens tenant notre présent parlement et qui le tiendront pour le temps à venir, aux baillis de Vermandois, de Lille, de Douai, de Tournésis, et à tous les autres justiciers de notre royaume, ou à leurs lieutenants, et à chacun d'eux, que notre présente grâce fasse et laisse jouir et user paisiblement lesdits Olivier, ses amis, adhérents et complices, et chacun d'eux, et contre la teneur d'icelle ne les contraignent, molestent ou empêchent, ne souffrent être contraints, molestés ou empêchés par autres en corps ni en biens; et si par occasion de ce aucuns de leurs biens étaient pris, saisis ou arrêtés, que tantôt et sans délai ils les leur rendent ou fassent rendre et mettre à pleine délivrance; et avec ce voulons que la copie de ces présentes lettres, sous scel royal, vaille partout en tous points, autant et ait toute ou telle vigueur comme l'original, et que ce soit ferme chose et stable à toujours. Nous avons fait mettre à ces lettres notre scel, sauf en autre chose notre droit et en toutes l'autrui. Données au bois de Vincennes, le XII^e jour d'avril de l'an de grâce mil CCC.LXI, par le roi en son conseil; présent Jean le Tolnare.

« Lettres de ceux de la ville de Tournay, comment ils quittent et pardonnent tous les faits, et prennent en outre sur eux à satisfaire les amis des morts, et consentent qu'Olivier et les siens puissent et pourront paisiblement venir, être et demeurer en la ville, etc. :

« A tous ceux qui ces présentes lettres verront, oïront, prévôts, jurés et conseil de la cité de Tournay, salut. Comme débat ou voie de guerre fut ou eut été naguère mû par Olivier de STEELANT, dit LE BRAUWERE, écuyer et familier de haut, noble et puissant prince, monseigneur le comte de Flandre, ses amis, adhérents et complices, contre nous et ladite ville de Tournay, bourgeois et habitants d'icelle, pour cause de la mort de feu Jean Dufour, lequel icelui Olivier maintenait avoir été son familier au temps de sa mort; lequel Jean, à l'instance et dénonciation de maître Nicolle Le Doux, chanoine de Mons en Hainaut, et pour certains

BRAUWERE VAN STEELAND, III^e suppl.

STEELANT, DIT DE BRAUWERE.

à Gand, cent livres de gros pour les distribuer, c'est à savoir, cinquante aux parents dudit messire Olivier, et les autres cinquante à employer en une chapellenie pour l'âme de Jean Dufour. Item,

maléfices et excès que ledit Jean devait avoir perpétrés en la personne dudit chanoine, comme ledit chanoine le disait, fut pris, justicié et mis à mort; pour laquelle cause ledit Olivier, ses amis, adhérents et complices avaient commencé ladite guerre, pendant laquelle ils ont, à grand nombre de gens d'armes et à grande assemblée, par plusieurs fois assailli ladite ville, couru par-devant icelle, pris et emporté plusieurs des biens des habitants d'icelle, et plusieurs navrés, mutilés et mis à mort, abattu la justice ou gibet de ladite ville, et fait plusieurs autres crimes et maléfices; et depuis, de par très-excellent, très-haut, très-noble et très-puissant prince, notre très-cher et très-redouté seigneur le roi de France, notre sire, et de son commandement, aient été et soient faits traité et accord entre les parties par haut et noble monseigneur Raoul de Reyneval, chevalier, seigneur de Pierrepont, conseiller du roi notredit seigneur, et pannetier de France, commis à ce; par lequel traité toute matière de guerre et de dissension cesse entre les parties, et par lequel aussi ledit Olivier et tous ses amis et complices doivent et pourront franchement et paisiblement venir, demeurer et être à Tournay, et partout en la franchise de la ville, sans être arrêtés, approchés ni empêchés pour les faits venus pour cette cause en quelque manière que ce soit, et sera ladite ville de Tournay tenue de tenir ledit Olivier, ses amis et complices, paisibles et quittes, contre les amis des morts et navrés, de tous les faits, griefs et dommages venus pour cette cause; et sur ce, le roi notre sire, pour toutes guerres cesser, à la supplication de wets et contemplation dudit accord, a audit Olivier, ses amis, adhérents et complices, et à chacun d'eux, de grâce spéciale, plein pouvoir et autorité royale, quitté, remis et pardonné tous les faits et maléfices dessus-dits, et qu'ils peuvent avoir faits, perpétrés et commis pour les choses dessusdites et les dépendances d'icelles, nous, quittons, remettons et pardonnons, et prenons sur nous et sommes tenus par le traité et accord dessusdits de tenir ledit Olivier, ses amis et complices, paisibles et quittes, contre les amis des morts et navrés, de tous les faits, griefs et dommages venus pour cette cause, et voulons, consentons et accordons que ledit Olivier, ses amis, adhérents et complices, et chacun d'eux, puissent franchement et paisiblement venir, demeurer et être à Tournay, et partout en la franchise de la ville, sans être arrêtés, approchés ni empêchés pour les faits venus pour cette cause en quelconque manière que ce soit. Et de toutes les choses dessusdites tenir bien et léalement, nous avons obligé et obligeons le corps de ladite ville, nous-mêmes, les bourgeois et habitants d'icelle, nos hoirs et successeurs, et tous nos biens et les leurs, présents et à venir. En témoin de ce, nous avons fait mettre à ces présentes lettres le grand scel de ladite cité, qui furent faites et données l'an de grâce mil CCC.LXII, le VI^e jour de mai.

« Lettres envoyées à ceux de Tournay pour sommer les XXXVI personnes à comparoir à certain jour, selon le traité :

« Louis, etc., aux prévôt et jurés de la ville de Tournay. Comme au traité de la paix naguère faite par notre conseil entre Olivier DE STEELANT, dit LE BRAUWERE, notre varlet, et ses amis, complices et adhérents, d'une part, et vous, au nom de la cité de Tournay, d'autre, pour cause de la mort de Jean Dufour, soit, entre autres points, convenu que nous pourrions nommer et prendre jusqu'à XXXVI personnes de ladite cité, lesquelles seront et sont tenues à venir et comparoir par-devant nous en tels lieu et jour ou journées que nous leur assignerons, et aller et faire pèlerinages et demeurer hors de la cité et du pays, selon ce qu'il nous en plaira ordonner, sur certaine peine à appliquer et fourfaire contre vous au cas que lesdites XXXVI personnes ne vinsent et ne comparussent par-devant nous, et n'accomplissent notre ordon

..

STEELANT, DIT DE BRAUWERE.

audit messire Olivier six cents florins du coing de monseigneur de Flandre, pour en faire à son plaisir. Item, que trente-six hommes de Tournay, tels que le comte voudra choisir, seront tenus de faire

nance desdits pèlerinages et demeurances, faite comme il est plus pleinement contenu et exposé ès lettres faites sur ledit traité, savoir faisons que lesdites XXXVI personnes, ainsi comme par ledit traité faire pouvons, nommons en cette manière : premièrement, Vincent *d'Aire*, Jacques *Floket*, Wautier *Wettin*, Jacques *Coppet*, Goswin *du Mortier*, Jacques *le Louchier*, Michel *Vilain*, Colard *Caron*, Jacques *de Maude*, Jean *le Flament*, fils de Jean, Thomas *de Cordes*, Jean *Sarteans*, Thierry *Mouton*, Pierre *du Toupet*, Gilles *de Bari*, Jacques *Caudron*, Daniel *de Harlebeke*, Mathis *le Wautier*, Jean *de Ghilenghien*, le Jeune, Jean *de Hellemes*, Jean *de Lanson*, Jean *de Has*, Jacques *de Houthem*, Jean *le Ere*, Jean *de Douay*, Quintin *Desplechin*, Jean *Gargate*, le Long, Piérart *le Flament*, Colard *Bourgeois*, Jean *Kars-taigne*, Jakart *Wareson*, Jacquemard *Mouton*, dit *Finard*, et Gossuin *le Louchier*, et leur assignons journée à être et comparoir par-devant nous en notre ville de Termonde, au lundi lendemain de la Pentecôte prochaine, pour ouïr notredit traité et ordonnance des pèlerinages et demeureance, faire selon ledit traité, et nous mandons que ce vous certifiez auxdites personnes et à chacune d'elles, et les fassiez venir et comparoir auxdits jour et lieu par-devant nous, sur encore la peine ordonnée sur ce par ledit traité, car par ces présentes vous en sommons cette fois pour toutes. Données à Courtrai, sous notre scel, le XXIX jour de mai de l'an CCC.LXII. Par monseigneur, en son conseil, Brune, etc.

« Et est à savoir que lesdites XXXVI personnes ne vinrent ni comparurent au jour qui assigné leur fut, et pour ce encoururent les peines de XII mille francs, lesquels ils payèrent à Pierre, fils de Jean, receveur de Flandre; et aussi payèrent endéans le terme qui leur fut mis les VI^e francs à Olivier DE STEELANT, dit DE BRAUWERE, et à l'abbé de Saint-Pierre, cent livres de gros, selon le traité, dont les quatre livres de gros furent distribuées aux proïsmes et amis dudit Jean, et les autres quatre livres de gros furent ordonnées pour faire une chapelle pour l'âme dudit Jean Dufour; et sur ce leur bailla monseigneur lettres en cette manière :

« Nous Louis, etc., faisons savoir à tous que comme débat ou voie de guerre fut et eut été mû naguère par Olivier DE STEELANT, dit LE BRAUWERE, notre varlet, ses amis, adhérents et complices, contre les prévôt, jurés, échevins, eswardeurs, conseil, communauté, bourgeois et habitants de la ville de Tournay, pour cause de la mort de feu Jean Dufour, et sur ce, messire Raoul de Reyneval, du commandement de monseigneur le roi, a approuvé et ratifié le traité sur ce fait entre les parties, comme il peut apparoir par plusieurs lettres et cédules sur ce faites et scellées; et pour ce que audit traité et accord est contenu, entre autres choses, que jusques à XXXVI personnes de Tournay que nous nommerions, feraient certains pèlerinages et voyages, et iraient et demeureraient en certains lieux, selon ce que nous ordonnerions, et lesdites personnes ainsi nommées viendraient devant nous à telle journée ou journées et à tel lieu comme nous manderions à ladite ville de les faire venir, pour ouïr sur ce notre volonté et ordonnance; et au cas que lesdites XXXVI personnes ne vinsent à la journée ou journées, et au lieu que nous aurions mandé à la ville, ou s'ils y vinsent et ne voulussent faire, tenir et accomplir l'ordonnance et déclaration des voyages, pèlerinages et demeurances dessusdits, alors ladite ville de Tournay, les bourgeois et habitants d'icelle seraient encourus et enchus contre nous en la peine de XII^m florins d'or franc; nous avons mandé par nos lettres aux prévôt, jurés et conseil de ladite ville de Tournay qu'au lundi VI^e jour de juin dernier, ils fissent venir devers nous, en notre ville de Termonde, XXXVI personnes dénommées en nosdites lettres pour ouïr et faire ce

STEELANT, DIT DE BRAUWERE.

voyage et pèlerinage, comme icelui comte ordonnera, et viendront devant lui en tel lieu et tel jour qu'il lui plaira, pour en ouir son ordonnance; et s'ils ne viennent, quand mandés seront, la ville four-

que dit est; auxquels jour et lieu lesdites personnes ne sont venues ni comparues par devant nous, ni faire voulurent les voyages, pèlerinages et ordonnances qui par nous seraient sur ce déclarés, comme ils nous le faisaient savoir à ladite journée, mais payer voulaient la peine dessusdite, sachent tous que pour ce nous avons eu et reçu par les mains de Pierre, fils de Jean, notre receveur de Flandre, des prévôt, jurés, conseil de ladite ville de Tournay, la peine des XII^m florins d'or franc de notre coing; et aussi ont-ils tant fait des autres points contenus audit traité et accord, que nous les dessusdits prévôt, jurés, conseil, communauté, bourgeois et habitants de ladite ville de Tournay, avons reçus et reconnus en notre grâce, amour et bienveillance, et nous nous en tenons pour content, sauf ce qu'Olivier DE STEELANT, dit LE BRAUWERE, et tous ses amis, aidants et complices, pourront franchement et paisiblement venir, demeurer et être à Tournay, et partout en la franchise de la ville, sans être arrêtés, approchés ni empêchés pour les faits advenus pour les causes dessusdites, en quelque manière que ce soit, sur les dessusdits de Tournay ou sur le leur, et sauf ce aussi que ladite ville de Tournay sera tenue de tenir ledit Olivier DE STEELANT, et ses amis et complices, paisibles et quittes, contre les amis des morts et navrés, de tous les faits, griefs, dommages advenus pour cette cause, comme audit traité et accord est expressément contenu; et parmi ce lesdits prévôt, jurés, conseil, communauté, bourgeois et habitants de ladite ville de Tournay, leurs hoirs et successeurs, en quittons et absolvons à toujours tous quittes, et promettons en bonne foi que jamais ne verrons ni ferons, ni souffrirons venir ou aller à l'encontre par nous ni par autrui, etc. Données à Gand, le XVIII^e jour d'août de l'an de grâce mil CCC.LXII. Par monseigneur en son conseil, Lambert.

« Lettres que ceux de Tournay connaissent que sur les conditions expresses ès dites lettres de quittance dessus écrites ils ont reçu icelles :

« Nous, prévôt, jurés, conseil de la ville de Tournay, faisons savoir à tous que nous avons eu et reçu de haut, noble et puissant prince, notre très-cher et redouté seigneur le comte de Flandre, du comte de Nevers, de Rethel, et seigneur de Malines, certaines lettres scellées de son scel, contenant la force qui s'ensuit : Nous Louis, etc.; et parmi ce comme dessus est écrit, et en telle manière, et par les conditions contenues ès lettres de monseigneur de Flandre, dessusdites, comme elles y sont contenues et expressées, connaissons avoir reçu lesdites lettres de quittance en bonne foi, sans fraude et malice; en témoin de ce, nous, prévôt, jurés et conseil dessusdits, avons fait sceller ces présentes lettres du scel aux causes de la cité, qui furent faites et données le XXIII^e jour du mois d'août de l'an de grâce mil CCC.LXII.

« Lettres de la quittance d'Olivier DE STEELANT, dit DE BRAUWERE, à ceux de Tournay :

« A tous, etc., Olivier DE STEELANT, dit DE BRAUWERE, écuyer, salut et bon amour. Comme débat et voie de guerre fut et ait été mis naguère par moi, mes amis, adhérents et complices, contre les prévôt, jurés, échevins, eswardeurs, conseil, communauté, bourgeois et habitants de la ville de Tournay, pour cause de la mort de feu Jean Dufour, et par Raoul de Reyneval, du commandement du roi notre seigneur, eut été traité certain accord entre nous et parties dessusdites; lequel traité et accord le roi notre sire a ratifié et approuvé, comme il peut apparoir par plusieurs lettres et cédules sur ce faites et scellées; sachent tous que, en tant que les choses dessusdites ont touché ou pouvaient toucher à moi, mes amis, adhérents et complices, je connais par ces présentes lettres que dudit traité et accord, ils ont tant fait en tous les points contenus en iceux, que je m'en tiens bien content, sauf ce que moi, tous mes amis, aidants et complices, pourront franchement et paisiblement venir,

STEELANT, DIT DE BRAUWERE.

ferait envers le comte douze mille francs d'or. » La femme d'Olivier n'est pas connue; mais il laissa plusieurs enfants légitimes, savoir :

1° Roland, qui suit :

2° Richard DE STEELANT, chevalier, grand-bailli d'Ypres, en 1382, épousa Yolande de Courtroisin, dame de Melle et d'Herseaux, fille de Sohier, châtelain de Courtrai, et de Claire de Masmines;

3° Josse DE STEELANT, conseiller du duc de Bourgogne au conseil provincial de Flandre, en 1409, épousa Jeanne de Verdebrouck, dont :

Jossine, femme de George Sersanders, fils de Philippe et de Catherine Uutenhove.

4° Philippe épousa N. Drinckam, dont postérité ci-après.

VII. Roland DE STEELANT, dit DE BRAUWERE, seigneur de Wachtebeke, épousa Marie Matthys, dont :

1° Jacques, qui suit :

2° Marie, dite DE BRAUWERE, femme de Jean van den Kerchove, chevalier, premier échevin de Gand, en 1382-1388, commissaire au renouvellement de la loi, à Gand, en 1384, fils de Simon.

VIII. Jacques DE STEELANT, dit DE BRAUWERE, seigneur de Wachtebeke, bailli de Lille, mort le 25 juin 1460, épousa Jacqueline Bryde. Jacques laissa trois enfants :

1° Josse, qui suit :

2° Jean, mort en 1506; — 3° Marie, femme de Jean de la Coorenhuse, fils de Barthélemy, qui portait d'or au chevron de sable, chargé en chef d'une étoile d'or et accompagné de trois trèfles d'azur.

demeurer et être à Tournay, et partout en la franchise de la ville, sans être arrêtés, approchés ni empêchés pour les faits advenus, pour les causes dessusdites, en quelque manière que ce soit, sur les dessusdits de Tournay ou sur le leur, et sauf ce aussi que ladite ville de Tournay sera tenue de tenir moi, mes amis, aidants et complices, paisibles, quittes, contre les amis des morts et navrés, de tous les faits, griefs et dommages advenus pour cette cause, comme audit traité et accord est expressément contenu; et parmi ce, j'ai, au nom de moi et de tous mes amis, aidants et complices, acquitté lesdits prévôt, jurés, conseil, communauté, bourgeois et habitants de ladite ville de Tournay, leurs hoirs et successeurs à toujours, et promis en bonne foi pour moi, mes amis, aidants et complices, que jamais nous ne verrons ni ferons en aucune manière contre les choses dessusdites, par le témoin de ces lettres, scellées de mon scel, données à Gand le XXVI^e jour d'août de l'an de grace mil CCC.LXII.

« Et sur ce, donnèrent ceux de Tournay, audit Olivier, lettres qu'ils connaissaient qu'ils avaient lesdites lettres reçu par la manière et sur les conditions expressées ès lettres dudit Olivier, sans fraude et malice. »

STEELANT, DIT DE BRAUWERE.

IX. Josse DE STEELANT, dit DE BRAUWERE, seigneur de Wachtebeke et de Wambeke, dont il hérita du chef de sa femme, en 1461, mort le 13 mars 1502, épousa, en 1459, Anastasie *Schacht*, fille de Josse, dont :

- 1° Jean, qui suit :
- 2° Jossine, femme de Jean *van der Leyen*.

X. Jean DE STEELANT, dit DE BRAUWERE, seigneur de Wambeke, bailli du château de La Motte-au-Bois, autrement La Niepe, épousa, l'an 1499, Jeanne *de Moerbeke*, fille de Jacques *de Saint-Omer*, dont :

- 1° Charles, qui suit :
- 2° François, religieux de Saint-Antoine à Bailleul ; — 3° Isabeau, religieuse à Bourbourg ; — 4° Jeanne, femme de Jacques *Wael*, fils de Jean, à Hazebrouck ; — 5° Philippe épousa Marie *Biese*, fille d'Adrien, dont :

A Adrien ; — B Marie ; — C Jeanne ; — D Catherine.

XI. Charles DE STEELANT, dit DE BRAUWERE, seigneur de Wambeke, bailli de Roulers, mort en 1555, épousa en premières noces, l'an 1539, Marie *de Stavele*, dame de Wervekenshove à Rumbeke, et de Maeneschyn, fille de Charles et d'Anne *de Houplines*, sa première femme, et en secondes nocés Jeanne *d'Overloop*.

Il eut du premier lit :

- 1° Adrien, qui suit :

Et du second lit :

- 2° Mathias ; — 3° Adolphe ;
- 4° Thomas DE STEELANT, colonel au service d'Espagne, mort en 1578, épousa Jacqueline *de Hazebrouck*, dame de Hollande, dont :

A Jean DE STEELANT, seigneur de Hollande, épousa Jeanne *de Crombrughe* ;
B Marguerite DE STEELANT, décédée au château de Hollande, en 1618, se maria, le 3 novembre 1540, avec Louis *van Cappel*, seigneur de Voorbanck, demeurant à Cassel, fils de Charles et de Jeanne *van Zootpeene*.

- 5° Jacques ; — 6° André.

XII. Adrien DE STEELANT, dit DE BRAUWERE, seigneur de Wambeke, de Wervekenshove, de Maeneschyn, etc., épousa Jossine *de Stoppelaere*, fille de Philippe, et, l'an 1584, Marie *de Calauwaert*, dite *de Bevere*.

STEELANT, DIT DE BRAUWERE.

Voici les huit quartiers d'Adrien DE STEELANT, dit DE BRAUWERE :

STEELANT, *Bryde, Saint-Omer, Schacht,*
Stavele, Schaegen, Houplines, Bave.

Il eut du premier lit :

1° Charles, militaire au régiment de Torrecourt;

2° Philippe, qui suit :

3° Antoine; — 4° Ferdinande, femme de N. *du Mortier*;

5° Josse DE BRAUWERE, haut-pointre de la haute et basse châtellenie d'Audenarde, né en 1579, épousa, en 1604, Élisabeth *de Bleekere*. Il abandonna le nom de Steelant pour celui de Brauwere, sous lequel sa descendance a été connue jusqu'à ce que Pierre-Benoît-François-Marie-Anne DE BRAUWERE a cru pouvoir le reprendre; et, comme nous l'avons fait remarquer plus haut, il signe : DE BRAUWERE VAN STEELANT. Dans toute cette généalogie nous avons écrit le nom de la famille d'une manière uniforme; cependant il a subi des variantes ou modifications, selon les temps et les lieux. En général, dans les chroniques et les actes ou documents en langue flamande, où il est question de la famille de Steelant, le nom est écrit : VAN STEELANT et STEENLAND.

6° Thomas; — 7° Marie, femme de Jacques *Sanders*, de Langemarck, fils de Josse;

Il eut du second lit :

8° Jean-Baptiste DE STEELANT, seigneur de Wervekenshove, mort aux guerres d'Allemagne.

XIII. Philippe DE STEELANT, seigneur de Wambeke et de Maeneschyn, épousa Catherine *Plethier*. Comme son frère Josse qui adopta le nom de de Brauwere, négligeant celui de Steelant, Philippe DE STEELANT, dit DE BRAUWERE, se fit appeler DE STEELANT. Il laissa, outre deux filles dévotes et une béguine, à Gand, trois fils, savoir :

1° Josse, qui suit :

2° Charles, mort en célibat le 2 octobre 1644; — 3° Bernard DE STEELANT épousa Marie *de Boucq*, qui portait d'or à trois coquilles de sable.

XIV. Josse DE STEELANT, seigneur de Wambeke, de Wervekenshove, de Maeneschyn, épousa Marie-Marguerite *Wechsteen*, fille d'Hubert, écuyer, et de Marie *de Block*, dont :

1° Jacques, mort en 1653, épousa une fille de François *Binaert*, greffier de Winnezele, dont deux fils et trois filles; — 2° N. DE STEELANT épousa N. *de Maldeghem*, dame de Pottelsberghe, dont une fille; — 3° Albert DE STEELANT, seigneur de Wervekenshove, de Maeneschyn, épousa Marie-Suzanne *Stalins*; — 4° N. DE STEELANT se maria avec N. *Massman*, procureur à Gand.

Rameau de la branche de Steelant, dite de Brauwere.

VII. Philippe DE STEELANT, dit DE BRAUWERE, fils d'Olivier, épousa N. *Drinckam*, dont il eut deux enfants :

- 1° Jossine DE STEELANT, dite DE BRAUWERE, mariée à Jean *de Saint-Omer*, chevalier, seigneur de Moerbeke, fils de Jean et de Marguerite *de Poucques*;
- 2° Olivier, qui suit :

VIII. Olivier VAN STEELANT, mort en 1481, épousa Jossine *Torreman*, fille de Jacques, et laissa un fils et enfant unique :

IX. Olivier VAN STEELANT, mort en 1535, épousa Jossine *van Grisperre*, fille de Severin, dont plusieurs enfants :

1° Philippe, qui suit :

2° Guillaume VAN STEELANT, négociant en drap à Bruges, et échevin de cette ville en 1538, mort en 1570 et enterré à l'église de Notre-Dame, à côté de sa femme, épousa Barbe *Lauwers*, fille de Livin. Ils eurent deux enfants :

A Guy VAN STEELANT épousa Catherine *de Ruddere*, sœur de Christophe, dont :

* Marie VAN STEELANT, femme de Jacques *de Contere*; — ** Jean, dont postérité. ✓

B François VAN STEELANT, mort le 10 janvier 1607, épousa Jacqueline *de Bakkere*, décédée le 6 mai 1611 et inhumée, à côté de son mari, à Saint-Jacques, à Bruges, sous une belle pierre sculptée, fille de Gérard. Ils eurent deux enfants :

* Olivier; — ** Jeanne VAN STEELANT, mariée à Roland *Tverimck*, fils d'Antoine.

3° Josse VAN STEELANT, bourgmestre d'Ostende, en 1548, épousa Marie *Ghysselin*, fille de Corneille, dont trois enfants :

A Jossine VAN STEELANT, femme de Jacques *Boudins*;

B Anne VAN STEELANT, femme de Jean *van Damme*;

C Roland VAN STEELANT épousa Madelaine *de Carne*, fille de Jacques, et ils laissèrent :

* Madelaine; — ** Antoine; — *** Jossine.

X. Philippe VAN STEELANT, négociant, mort le 17 février 1561, épousa en premières noces Marguerite *van Wintere*, décédée le 19 mai 1531 et inhumée, auprès de ses parents, à l'église de Notre-Dame à Bruges, dans la grande nef, sous une pierre bleue décorée d'une bordure de cuivre, fille d'Arnoud *van Wintere* et d'Élisabeth *de*

STEELANT, DIT DE BRAUWERE.

Smit, et, en secondes nocés, *Adrienne Christiaens*, décédée en 1568 et inhumée, à côté de son mari, dans la susdite église, en la chapelle du Saint-Sacrement. Il eut du premier lit :

- 1° Philippe, qui suit :
- 2° Antoinette, femme de Jacques *van den Geenste*, échevin de Bruges, en 1582 ; —
3° *Adrienne*, décédée en 1574, femme de *Josse Boudins* : ils gisent à Sainte-Walburge ; — 4° *Olivier*, mort sans hoirs ; — 5° *Barbe*, mariée à N. *de Haese* ; — 6° *Marie*, femme de *Christophe de Rudders*, échevin de Bruges, en 1578 ; — 7° *Agnès*, femme de N. *van Leeuwen* ;

Il eut du second lit :

- 8° Pierre épousa *Marie van Male* et ils laissèrent un fils et enfant unique :

Philippe VAN STEELANT, échevin de Bruges, mort le 14 juillet 1618, épousa en premières nocés *Marie van Volden*, décédée le 8 mai 1604, fille d'*Herman le Vieux*, et en secondes nocés *Anne Michiels*, veuve d'*Herman Goossens*. Il eut du premier lit :

* *Adrienne van Steelant*, femme de *François-Lamoral Baltyn*, conseiller-pensionnaire du Franc de Bruges ;

** *Josine van Steelant*, femme de *Gérard de Reuz*, conseiller au conseil de Flandre ;

*** *Marie van Steelant*, femme de *Jacques Cost*, échevin de Bruges ;

Il eut du second lit :

**** *Pierre van Steelant*, capitaine de la bourgeoisie de Bruges, épousa *Pétronille Briez*, de Dixmude ;

***** *Marie van Steelant*, femme de *Jean Dierick*, échevin de Bruges.

XI. Philippe VAN STEELANT, négociant, échevin de Bruges, en 1604 et en 1609, mort en 1614 et enterré à Saint-Jacques, épousa *Marie van Volden*, décédée en 1623 et inhumée à côté de son mari, fille de *Gérard*. Ils eurent :

- 1° *Anne van Steelant*, femme d'*Adrien de Brouckere*, échevin de Bruges, en 1602 : ils gisent à Saint-Gilles ;
- 2° *Christophe*, qui suit :
- 3° *Adrienne*, mariée à *Gommar Boudins* ; — 4° *Herman*, mort en 1621 et inhumé à Saint-Jacques ; — 5° *Gérard van Steelant* eut de sa femme, *Catherine Cloribus*, une fille, savoir :

Isabeau van Steelant, mariée à *Louis van der Haghe*, seigneur de *Mocke*, échevin et bourgmestre du Franc de Bruges, puis commis des finances, mort en 1658, fils de *Thierry* et d'*Anne Thyerin*.

XII. *Christophe van Steelant*, sergent-major de la ville de Bruges, épousa *Marie Coene*, dont :

- 1° *Adrienne*, femme de *François van Vyfve* ; — 2° *Marie*, femme de *Corneille van Assenede* ; — 3° *Anne*, mariée à N. *Isembaert*.

BRAUWERE VAN STEELANT, 1^{re} suppl.

Seigneurs de Belzele.

VIII. Hellin DE STEELANT, chevalier, seigneur de la cour féodale de Belzele, au pays de Waes, fils de Baudouin et de Catherine *van den Putte*, sa femme, épousa Marguerite *van der Moere*, fille de Jean et de Marie *van Moerkerke*. Ils laissèrent :

- 1° Philippe, qui suit :
- 2° Isabelle, femme de Baudouin *de Schoutheete*, seigneur de Pontrave, fils puiné de Romain *van Zuylen*, dit *Schoutheete*, chevalier, seigneur de Lokeren, d'Elverzele, de Waesmunster, et de Vivinne *de Rycke*. De cette alliance descendent les seigneurs et barons d'Erpe et de Laerne;
- 3° Jean, seigneur de Straeten, bailli du pays de Waes, du 20 mai 1424, comme successeur de Jean van der Zype, mort en 1442 et enterré à Belzele, épousa Amelberghe *van den Perre*, décédée en 1442 et inhumée à côté de son mari. Ils eurent :

A Philippe, mort en célibat;

B Jean, seigneur de Straeten, mort en 1451, épousa Catherine *Alaerts*, dont :

^{*} Jacques, docteur en médecine, mort à Anvers et enterré à Notre Dame; — ^{**} Adrien; — ^{***} Roger; — ^{****} Catherine, dame de Straeten, se maria avec Jean *de Kogale*, échevin de la ville de Bruxelles, en 1486 et 1495, fils de Jean *de Kogale* et de Barbe *Sorunders*.

- 4° Hellin, seigneur de Wintervelde, bourgmestre et échevin du Franc de Bruges, mort en 1455 et enterré à Eerneghem, épousa Marguerite *d'Eerneghem*, dite *Reyns*, décédée le 22 juillet 1428, fille de Pierre. Ils eurent :

A Louis DE STEELANT, mort sans hoirs en 1446, épousa Jeanne *de Claerhout*, dame de Beernhem, fille de Jean, seigneur de Pitthem, et de Marguerite *de Lichtervelde*, dame de Beernhem; — B Catherine, religieuse;

C Guy épousa, le 29 juin 1427, Jacqueline *de Sceutelaer*, laquelle convola, après le décès de Guy DE STEELANT, en secondes nocces, avec Olivier *van der Gracht*, et, en troisième lit, avec Josse *Boneem*, fille de Livin *Sceutelaer*, bourgmestre de Bruges, et de Catherine *van de Walle*. Elle gît à Everghem;

D Hellin, seigneur de Wintervelde, échevin et bourgmestre du Franc de Bruges, mort le 15 octobre 1466, épousa, le 3 octobre 1434, Élisabeth *Metteneye*, décédée le 17 février 1459, fille de Wautier et de Marguerite *Caneels*. Ils gisent à Eerneghem, dans la chapelle de Saint-Pierre, et laissèrent :

^{*} Josse DE STEELANT, seigneur de Wintervelde, mort en célibat; — ^{**} Cordeille, sans alliance; — ^{***} Hellin, seigneur de Wintervelde, bourgmestre du Franc de Bruges, mort l'an 1510, épousa en premières nocces, Marguerite *de Halwyn*, dame de Swevezele, née en 1470, décédée le 30 juin 1496 et inhumée à Eerneghem, fille de Jean *van Halwyn*, président du conseil de Hollande, et de Béatrix *van den Ryne*, dame de Swevezele, et en second lit, le 25 septembre 1508, Marguerite *de Visch*, dite *de la Chufelle*, veuve de Corneille *de Boodt*, décédée en 1534, fille de Jacques *de Visch* et d'Isabenu *Hendrick*. Hellin DE STEELANT eut de son premier mariage: — A Adrienne DE STEELANT, dame de Wintervelde, de Swevezele, mariée, en pre-

STEELANT.

mier lit, avec Jean *Lynex*, fils d'Arnoold, conseiller-pensionnaire du Franc de Bruges, et en second lit avec Charles d'*Ydeghem*, seigneur de Wiese, grand-bailli d'Alost; — B Philippote de STEELANT, femme de Jean Schoty, Piémontais, chevalier de Jérusalem, mort à Venise le 1^{er} septembre 1552, à son retour de la Terre-Sainte; et Hellin van STEELANT eut de son second mariage : — C Hellin van STEELANT, seigneur de Wintervelde, mort en célibat en 1530 et enterré à Eertvelde.

E Jean DE STEELANT, mort sans hoirs, épousa Marguerite *van Heurne*;

F Marie, femme de Gillis *de Cortewille*, seigneur de Reyneghelst et de Steenkercke, conseiller de Philippe-le-Bon, mort en 1475 et enterré à Watou, fils de Vincent et de Marie *de la Woestyne*, dite *de Waterleet*;

G Sibylle, mariée le 27 janvier 1431, à Roulers, à Josse *de Langhe*, chevalier, seigneur de Scheirvelt et de Neufville, fils de Théodore, seigneur dudit lieu, et d'Anne *van der Woestyne*;

H Marguerite, femme de Gauthier *de Walins*, et puis de Jean *de Fromelles*; elle décéda sans enfants et gît à Poperinghe, où elle fit des fondations considérables.

IX. Philippe DE STEELANT, chevalier, seigneur de la cour de Belzeele, watergrave de Flandre, mort en 1445, épousa, en premières noces, à Bruges, Catherine *van der Beurse*, veuve de Jacques Langheraertsone, fille de Nicolas *van der Beurse* et de Marguerite *Ruebs*, et en secondes noces, Catherine *Rycke*. Il eut du premier lit :

1^o George, mort le 5 décembre 1430;

2^o Jeanne, dame de la cour de Belzeele, de Puyvelde, se maria avec Philippe *van Mullem*, chevalier, seigneur de Pumbeke, de Varembeke et de Diestvelt, veuf d'Élisabeth *Boudins* et d'Anne *Bette*, fils de Louis *van Mullem* et d'Élisabeth *van Melle*; — 3^o Isabelle se maria, par contrat du 18 janvier 1427, à Gand, avec Pierre *van de Walle*;

Il eut du second lit :

4^o Marie; — 5^o Baudouin, morts sans génération;

6^o Catherine, décédée sans enfants, se maria, en premier lit, avec Wauthier *de Bisdomme*, seigneur de Schoonenberghe, et, en second lit, avec Jean *de Heenvliet*, chevalier, seigneur de Stavenisse, originaire de Hollande.

Philippe DE STEELANT s'allia aussi à Marie *de Pottelsberghe*, comme on le voit dans le registre des Parchons de Gand, sous la date du 11 mai 1445; elle était fille de Sohier *de Pottelsberghe* et d'Aldegonde *de Mottenghien*, et elle se maria ensuite avec Livin *van der Zype*. Philippe DE STEELANT laissa d'elle :

7^o Jean, qui suit :

8^o Gilles DE STEELANT, qui reçut par le testament de son père *la maison et Pontenage*, à Waesmunster, laissa deux enfants, l'un légitime et l'autre naturel, savoir :

STEELANT.

A Herman DE STEELANT épousa Barbe *Bouchout*, dont un fils :

* Louis DE STEELANT, bailli du pays de Waes, charge qu'il prit à finances le 25 mars 1525 en remplacement de Joseph de Baens, et puis une seconde fois, le 16 septembre 1532, comme successeur de Simon Magerman, épousa, au château de Basela, le 21 juin 1536, Cornélie *Hoens*; il mourut le 11 février 1551 et fut enterré à l'église de Waesmunster, dont deux filles : — 1° Barbe DE STEELANT, décédée le 8 octobre 1584, se maria, au château de Basela, avec Pierre *van der Straten*, bailli de Tamise et de Steenbrugge, fils de Pierre, seigneur de Cleysdael, et de Catherine de Belle; — 2° Jeanne DE STEELANT, femme de Louis de *Pottelsberghe*.

B Hellin DE STEELANT épousa Isabelle de *Berchem*, dont il n'eut pas d'enfants; mais il eut un enfant naturel qui fut légitimé.

9° Amelberghe; — 10° Élisabeth.

X. Jean DE STEELANT, chevalier de Jérusalem, échevin du pays de Waes, en 1414, eut la tête tranchée le 27 mars 1452, avec son collègue Pierre Vanekin et Godefroi Braem, bailli dudit pays, par les Gantois, pour n'avoir pas voulu abjurer leur prince naturel; il épousa Marie *van de Walle*, fille de Daniel et de Sophie *Vilain*, dont un fils :

XI. Jean DE STEELANT, seigneur de Ten-Ryen, conseiller au conseil de Flandre, haut-échevin du pays de Waes, en 1477, mort à Gand le 2 avril 1522, à l'âge de 94 ans, épousa Catherine de *Neve*, décédée le 8 janvier 1531, à l'âge de 101 ans, fille de Baudouin et de Jeanne *van Onderbergen*. Ils gisent au cœur de l'église de Waesmunster. Voici son épitaphe :

Hier licht begraven edele ende weerde Jean DE STEELANT, filius Jans, in syn leven raedt der keyserlyke Majestyt, in zyne camere van den raede, geordonneert in Vlaenderen, ende hoofdschepene van den landen van Waes, oudt 94 jaren, overleet deser werelt in de stede van Ghent, den 2^{en} dagh van april, wesende maendagh in de paessche weke 1522. Bidt voor de ziele.

Quartiers :

STEELANT,	<i>Pottelsberghe,</i>	<i>Walle,</i>	<i>Vilain,</i>
<i>Neve,</i>	<i>Pottelsberghe,</i>	<i>Onderbergen,</i>	<i>de Vos.</i>

Les armes de Steelant sur cette tombe étaient timbrées, et la devise du défunt y était sculptée en lettres de cuivre : *Als Godt gelieff*.

Ils laissèrent de leur mariage treize enfants, savoir :

1° Jean, haut-échevin du pays de Waes, en 1499, mort le 31 avril 1522 et enterré au cloître de Waesmunster, demeura à Potz lez-Waesmunster; il épousa en premières noces Catherine *van den Hecke*, et en secondes noces Jossine *Triest*, et il eut de sa femme Catherine *van den Hecke* :

STEELANT.

A Jean DE STEELANT, mort à Gand, sans hoirs, en 1580, épousa Marguerite Spruuts, et, selon d'autres, Catherine van der Haegen, décédée le 25 janvier 1577 et inhumée à Saint-Jacques, de Gand, fille de Gilles; — B Catherine, épouse d'Antoine Aertssens; — C Jeanne, mariée avec Philippe Beltram, chevalier.

2° Jacques, conseiller-pensionnaire d'Ypres (1486, 1524), épousa Martine de Witte, fille de Jacques et de Jacqueline de Hœze, dont treize enfants, entre autres :

A Guillaume, abbé de Sonnebeke, en 1516, vicaire-général de l'évêque de Téroouanne, laissa deux filles naturelles :

* Anne DE STEELANT, femme de Gilles Brocht, mort en 1594 et enterré à Saint-Bavon, à Gand;
** Émerence, religieuse.

B Gaspar DE STEELANT, seigneur de Doorne, échevin du Franc de Bruges, bailli d'Oudenbourg, mort en 1556, épousa Jacqueline Colins, décédée le 17 février 1582, fille d'Omer. Ils gisent à Oudenbourg et laissèrent :

* Josse DE STEELANT, seigneur de Doorne, épousa Jossine Vite, fille de Josse, échevin d'Ypres, et de Pauline Doye, dont une fille, Jacqueline DE STEELANT, dame de Doorne, mariée en premier lit à Charles Mettenoye, veuf de Marguerite van Thiel, décédée en 1582, mort en 1583, huit jours après son second mariage, enfant de Jean Mettenoye, chevalier, seigneur de Maroque, maître-d'hôtel de l'empereur Charles-Quint, capitaine de Rupelmonde, député de Bruges, et en second lit avec don Pierre de Horosco, chevalier, capitaine espagnol; — ** François, mort en bas âge;

*** Livine DE STEELANT, décédée en 1614, se maria en premier lit avec François van Jobbeke, et en second lit avec don Ferdinand de Salinas, auditeur-général des armées du roi, conseiller au conseil privé et de l'amirauté, mort le 10 décembre 1610;

**** Marguerite DE STEELANT, femme de Charles van den Hecke, seigneur de Hautponlieu, échevin et bourgmestre du Franc de Bruges, fils de François et d'Anne van der Graacht.

C Jacques, mort en célibat; — D Louis, chanoine à Seclyn;

E Agnès, décédée en 1552, se maria avec Robert van Langhemeersch;

F Jacqueline, décédée en 1554, se maria avec Pierre Snouck, bailli de Vinderhoute, mort en 1564; — G Livine, femme de Pierre Coene, greffier de Roulers.

3° Livine DE STEELANT, décédée le 3 avril 1562, se maria avec Livin de Pottelsberghe, seigneur de Vinderhoute, de Merendré, de Wissenkercke, conseiller au conseil de Flandre, receveur des aides de cette province, grand-bailli de la ville et district de Termonde, haut-échevin des pays de Waes, mort le 20 juillet 1531, fils et enfant unique de Livin de Pottelsberghe et de Livine Snibbels. Ils gisent à Saint-Michel de Gand;

4° Jossine, abbesse de Roosendael à Waesmunster, morte en 1556;

5° Marguerite, décédée le 3 avril 1545, femme : 1° d'Erasmus Barrat, seigneur de Beauregard; 2° de Livin Leys, seigneur d'Oudegarde, fils d'Eustache et de Marguerite Donaes, et 3°, le 11 janvier 1511, de Charles Claessone, seigneur de Wallebeke, conseiller de l'empereur et son receveur des aides de Flandre, de 1523 à 1539, mort le 19 avril 1540, fils de Laurent et d'Anne de Marivoorde. Elle gît, avec son dernier mari, à l'église de Saint-Michel de Gand;

6° Louis DE STEELANT, capitaine de Biervliet, épousa Anne de Bouchout, fille naturelle de Philippe, dit de Boulers, et de N. van Vierendeel, dont :

STEELANT.

Josse DE STEELANT, capitaine de Biervliet, épousa Marguerite *Peeters*, fille de Guillaume et de Marguerite *Francx*. Ils gisent à Cruybeke. Josse DE STEELANT brisait ses armes de celles de sa mère et laissa trois filles :

* Marie DE STEELANT, décédée le 27 novembre 1617 et enterrée aux Grands-Carmes à Bruxelles, à côté de son mari, se maria avec don Jean-Fernandez de Saint-Victor de la Portilla, capitaine, mort à Bruxelles le 3 mars 1617;

** Clémence, femme de Jean *Doedonek*, lieutenant-civil à Termonde;

*** Catherine, femme de Henri *Doedonek*.

- 7° Marie DE STEELANT, mariée en premier lit à Livin *Crabs* d'Axele, et en second lit à Jacques *Maschereel*, mort sans postérité le 4 mars 1531 et enterré à Axele;
- 8° Catherine, femme de Jean *van Loo*;
- 9° Marc DE STEELANT épousa Jacqueline *Crabs* et s'allia à Marguerite de l'*Es-pine* : ils sont les auteurs de la branche de Grysoort;
- 10° Philippe, qui suit :
- 11° Servais, seigneur de Wissenkercke, haut échevin du pays de Waes, receveur héréditaire des subsides dudit pays, mort le 3 septembre 1551, épousa Amelberghe *Volckericx*, décédée le 28 novembre 1539. Ils sont les auteurs de la branche des seigneurs de Dooreseele; — 12° Guillaume;
- 13° Herman DE STEELANT, bailli des quatre métiers de Flandre, mort le 21 septembre 1535, épousa, en premières noces, en 1518, Jossine de *Marck*, décédée sans enfants; en secondes noces, Jacqueline *Donaes*, décédée le 4 novembre 1541. Ils forment la branche des barons de Parck.

XII. Philippe DE STEELANT, seigneur de Ten-Ryen, watergrave de Flandre, commissaire au renouvellement des magistrats de Flandre, par lettres-patentes du 20 novembre 1516, mort le 17 décembre 1540 et enterré à côté de son père, épousa Marguerite *van den Eede*, dite de *Tenremonde*, décédée le 25 décembre 1536, fille d'Adrien et de Catherine *van Varembergh*. Ils gisent à Waesmunter avec épitaphe, et ils laissèrent seize enfants, entre autres :

- 1° Jossine, religieuse à Waesmunter;
- 2° Marguerite, décédée le 11 février 1587, se maria, en premier lit, avec Paul *van Exaerde*, fils de François, et, en second lit, avec Jean *van Royen*, fils d'Olivier, seigneur de Paddeschoot;
- 3° Philippe, qui suit :
- 4° Paul, haut-échevin du pays de Waes, en 1569, épousa Anne *van der Linden*, dame de Bomalettes, fille de Jean, chevalier, et de Catherine de *Marnef*, dame de Seraing et de Bomalettes, dont :

Marie, dame de Bomalettes, décédée le 6 mai 1626, femme de François de *Saint-Victor*, capitaine et gouverneur de Louvain, puis de Meurs et de Grol, mort le 18 octobre 1596. Ils gisent aux Récollets de Louvain.

STEELANT.

5° Anne, femme de Jérôme *van den Berghe*, conseiller-pensionnaire de l'Écluse, mort le 13 septembre 1592, fils de Sébastien, conseiller du roi et son receveur à l'Écluse, et d'Anne *Pollaert*;

6° Jean DE STEELANT, bailli de Rupelmonde, mort en cette ville l'an 1599, épousa Marie *Damman*, dont :

A Herman, dont postérité; — B Barbe, femme d'Arnoud *de Thieulaine*, mort en 1604 et enterré à Saint-Sauveur, à Lille.

7° Catherine, abbesse de Groenenbriel à Gand, décédée en 1573;

8° Antoinette, femme de Pierre *de Drumex*, dit *de Croix*, veuf de Madeleine *de la Chapelle*, fils de Jean *de Croix*, dit *Drumex*, et de Marguerite *Gommer*, fille d'Hubert, seigneur de Schoonvelde. Ils gisent à Lille;

9° Florence, femme de Joachim *de Grassis*, écoutète de Saint-Bavon à Gand;

10° Jeanne, mariée, en premier lit, à Philippe *de Norman*, seigneur de Sainte-Aldegonde, veuf de Marguerite *van der Coyen*, fils de Guillaume *de Norman*, vice-amiral de Flandre, et de Jossine *de Grootte*, sa seconde femme; en second lit, avec Philippe-Charles *Cats van Welle*; et en troisième lit, avec Colard *de Schietere*, bailli d'Axele, veuf d'Anne *van Dycke*, de Claire *de Lumene*, dite *de Marche*, et d'Anne *Bette*, fils d'Antoine *de Schietere*, seigneur d'Auweghem et de Voorde, et de Jacqueline *Vilain*; — 11° Jacques, receveur des subsides du pays de Waes, en 1551.

XIII. Philippe DE STEELANT, seigneur de Ter-Elst, par donation de 1543, conseiller au conseil de Flandre, enterré à Saint-Michel, à Gand, épousa Agnès *van Edinghen*, dame de Hasselt et de Monibrouck, décédée en 1581 et inhumée à Douai, chez les cordeliers, où elle s'était réfugiée pendant les troubles, fille d'Omer, procureur, puis greffier au conseil de Flandre, dont :

1° Paul, qui suit :

2° Hellin, bénédictin à Ninove; — 3° Marie, abbesse au Riche-Hôpital à Gand;

4° Anne, abbesse de Swyvic, à Termonde, décédée en 1629;

5° Françoise, femme de Pierre *van Weerde*, dit *Proost*, conseiller au conseil de Flandre, mort le 2 juin 1603 et enterré à Saint-Jacques à Gand;

Voici leurs quartiers qui entouraient leur obit :

Van den Weerde, dit *Proost*, *De Jonghe*, *Hooglant*, *Ortys*,
STEELANT, *Van den Eede*, *Edinghen*, *Immeloet*.

6° Jeanne, religieuse aux Pauvres-Claires à Gand;

7° Antoinette, religieuse à la Bylocke à Gand;

8° Pierre DE STEELANT, chevalier, seigneur de Marckeghem, de Hasselt, de Ten-Reyen, conseiller au conseil de Flandre, mort le 17 août 1613, épousa Marguerite *Martins*, décédée le 23 septembre 1616 et enterrée, auprès de

STEELANT.

son mari, à la crypte de Saint-Bavon à Gand, fille de Jacques, seigneur de Bassevelde, président du conseil de Flandre, et d'Isabeau *de Cabiliau*. Voici leurs quartiers autour de leur obit, à Saint-Bavon :

STEELANT, *Edinghen, Eede, dit Dendermonde, Immeloot.*
Martins, Cabiliau, Dalem, Voocht.

Pierre DE STEELANT et Marguerite *Martins* eurent une fille :

Marguerite, dame de Hasselt, de Marckeghem, de Ten-Reyen, etc., décédée le 1^{er} mars 1655 et enterrée, à côté de son mari, à Saint-Bavon de Gand, se maria avec Gilles *du Faing*, chevalier, baron de Jamoigne, seigneur de Linay, de Hoye, de Ponterave, conseiller au conseil de guerre, conseiller de courte robe au conseil de Luxembourg, gentilhomme de la bouche des archiducs gouverneurs des Pays-Bas, souverain-bailli de Flandre, mort le 2 décembre 1633, fils de Jean, seigneur de Linay, de Griffimont, etc., capitaine et prévôt du comté de Chiny, et de Françoise *de Cugnon*, dame d'Ëthe. Voici leurs quartiers :

Du Faing, de Tusigny, du Hauty, de Margu,
Du Cugnon, de Wal, de Grimerschelt, du Menol,
STEELANT, *Edinghen, Eede, dit Dendermonde, Immeloot,*
Martins, Cabiliau, Dalem, de Voocht.

9^o Philippe DE STEELANT, chevalier, seigneur de Swaenhove, etc., échevin de Gand, mort en 1620 et enterré aux récollets à Gand, épousa en premières noces Isabeau *de Locquenghien*, chanoinesse de Maubeuge, veuve de Charles *Rym*, décédée en 1600, fille de Jean, seigneur de Locquenghien, etc., amman de Bruxelles, et d'Anne *van der Gracht*, dame de Pamele, et en secondes noces Adrienne *de Gruutere*, fille d'Adolphe et de Marguerite *de Cabiliau*. Dont une fille du premier lit :

Valérie, chanoinesse de Sainte-Waudru à Mons, décédée en 1604 et inhumée chez les récollets à Gand.

XIV. Paul DE STEELANT, seigneur de Monibrouck, de Ter-Elst, haut-échevin du pays de Waes, mort le 14 septembre 1624, épousa Jacqueline *de Courtewille*, décédée le 28 septembre 1637 et inhumée auprès de son mari, à Waesmunster, sous une pierre bleue, fille de Philippe et de Quintine *Mesdach*. Ils eurent :

1^o Marguerite, dame de Ter-Elst, décédée le 22 août 1659 et inhumée à Waesmunster, auprès de son second mari, sous une pierre bleue, se maria, avec Philippe *de Croeser*, seigneur d'Hoelède, drossart des ville et pays de Diest et de Sichein, fils de Hugues, chevalier, seigneur d'Hoelède, etc., et d'Adrienne *de Mol*, et en secondes noces, avec Gilles *Dansaert*, haut-échevin du pays de Waes, mort le 1^{er} décembre 1650, âgé de 48 ans, fils de Jacques, échevin et greffier des halles de Bevere, et de Claire *van Vlierden*, sa seconde femme ;

STEELANT.

- 2° Jeanne, mariée, en premier lit, avec Lamoral *de Bonaire*, capitaine, drossart de Diest, fils de Chrétien et de Jossine *de Cuyck*, et, en second lit, avec Fabio *de Amexaga*, capitaine de cavalerie;
- 3° Pauline, décédée en 1633, se maria avec Charles *de Kerckhove*, seigneur de Swaenenborch, haut-échevin du pays de Waes, mort en 1660 et enterré auprès de sa femme, à Waesmunster, fils de Charles et d'Antoinette *de Marbaix*;
- 4° Anne, dame de Monibrouck, mariée, en premier lit, à Pierre *du Chastel*, seigneur de Triouls, et, en second lit, avec Jean *le Poyvre*, seigneur de Mullem; — 5° Françoise, religieuse au Riche-Hôpital, à Gand; — 6° Éléonore, religieuse à Groenenbrielle; — 7° Philippe, seigneur de Monibrouck, de Ter-Elst, mort en France, sans postérité, l'an 1633.

Steelant de Grysoort.

XII. Marc DE STEELANT, watergrave de Flandre, premier bourgmestre du Franc de Bruges, fils de Jean DE STEELANT, seigneur de Ten-Reyen, et de Catherine *de Neve*, épousa, en premières noces, Jacqueline *Crabs*, et, en secondes noces, Marie *de l'Espine*. Je trouve dans le n° 220 de ma collection manuscrite, page 129 : « Extrait hors l'index d'un certain registre des lettres de légitimation, reposant en la chambre des comptes en Flandre, commençant 1518, finissant 1524 : Légitimation pour Jean et Josse DE STEELANT, enfants de Marc. » Celui-ci laissa :

- 1° Jean, qui suit :
- 2° Josse, mort en 1538 et enterré à côté de sa femme, à Hulst, épousa Élisabeth *Mertens*, décédée le 17 janvier 1552;
- 3° François, chanoine à Termonde.

XIII. Jean DE STEELANT, watergrave de Flandre; receveur de Sa Majesté Impériale et grand-bailli au quartier de Saftingen, épousa Grégoire *de Cauwe*, dont la mère était Claire *van Lansweerde*. Ils eurent :

- 1° François, célibataire; — 2° Louis, prêtre, fut le tuteur de Hellin DE STEELANT;
- 3° Marc, qui suit :
- 4° Isabelle; — 5° Jacqueline.

XIV. Marc DE STEELANT, seigneur de Mouster en Flandre et de Grysoort, conseiller et receveur-général de Guillaume I^{er}, prince d'Orange, mort le 9 octobre 1596, épousa, à Termonde, le 15 janvier 1553, Anne *van Royen*, fille de Jean *van Royen*, drossart de Buggenhout, bourgmestre de la ville de Termonde, et d'Anne *Ketels*, dont :

- 1° Guillaume, mort en France;
- BRAUWERE VAN STEELAND, v^o suppl.

STEELANT.

- 2° Jean DE STEELANT, drossart de la ville et comté de Buren, mort sans hoirs légitimes, épousa Anne *van Lawoyck*, dame de Geldermalsen, ci-après ;
- 3° Philippe, qui suit :
- 4° Louis ; — 5° Marc ; — 6° Françoise, femme, en premier lit, de Jacques *de Witte*, seigneur de Brandwick, et, en second lit, de Louis *de la Kethulle*, seigneur de Ryhoven, gouverneur de Berg-op-Zoom, colonel d'un régiment de cavalerie pour le service des Provinces-Unies ;
- 7° Anne, femme de Roelof *van Arckel*, seigneur de Vosmeer, drossart de Gorcum et du pays d'Arckel, fils de Jean.

XV. Philippe DE STEELANT, seigneur à Grysoort, conseiller du prince d'Orange, drossart du comté de Buren, né le 2 août 1566, épousa Marguerite *van Mechelen*, fille de Corneille et d'Anne *de Cock van Neerynen*, dont :

- 1° Philippe, qui suit :
- 2° Guillaume, mort en célibat à Utrecht ;
- 3° Marie, femme de David *van Marlot*, écuyer, seigneur de Banoyen, gouverneur de Guillaume, prince d'Orange, président du conseil suprême de guerre, et capitaine de cavalerie pour le service des états-généraux ;
- 4° Françoise ; — 5° Émilie.

XVI. Philippe DE STEELANT, seigneur de Grysoort, d'Oudenhoren, etc., drossart du comté de Buren, colonel d'infanterie pour le service des Provinces-Unies, né à Buren en septembre 1625, mort le 8 juillet 1668, épousa Émérence *van Aerssen*, fille de François *van Aerssen*, chevalier, baron de Soëmelsdyck, seigneur de Bommel et de Spyck, créé, en 1610, membre du corps de l'ancienne chevalerie et noblesse de Hollande, puis député par ce corps aux états-généraux, conseiller d'État et ambassadeur vers les rois de France, d'Angleterre et la république de Venise, dont :

- 1° François DE STEELANT, seigneur de Wavre, à Grysoort et d'Oudenhoren, épousa Amaranthe *van Aerssen*, sa cousine, fille de Jean, seigneur de Warmhout, drossart ou sénéchal de la baronnie de Breda, et de Jeanne *van der Veken*, petit-fils de Corneille *van Aerssen*, seigneur de Spyck, pensionnaire ou greffier des états des Provinces-Unies, et d'Émérence *Regniers*, qui était fille de Jacques *Regniers* et d'Agnès *de Thomseke*, arrière-petite-fille de Corneille *Aerssens* et de N. *Liselingen* ;
- 2° Philippe DE STEELANT, seigneur du Valbourg, capitaine pour le service des états-généraux, mort en 1667, de blessures ;
- 3° Paul, seigneur de Vredesteyn, lieutenant-colonel au service des Provinces-Unies, mort à la Martinique l'an 1674, épousa Satine *van Worung*, dame d'honneur de l'archiduc de Brandebourg, dont deux fils et une fille ;

STEELANT.

4° Louis, qui suit :

5° Pierre, capitaine au service des Provinces-Unies, mort au Sas de Gand le 3 septembre 1688, et enterré à Buren, dans la sépulture de ses pères ;

6° Anne, femme de Corneille *Vyghs*, bourgmestre de la ville de Thiel, député aux états-généraux des Provinces-Unies.

XVII. Louis DE STEELANT, seigneur du comté d'Upbergen et de Vredesteyn, capitaine d'une compagnie d'infanterie au service des Provinces-Unies, grand-bailli ou drossart de la ville et comté de Buren pour le roi d'Angleterre, épousa Gertrude *Vyghs van Soelen*, dame du comté d'Upberghen, fille de Nicolas, seigneur dudit lieu au pays de Gueldre, député du quartier de Nimègue, bourgmestre de cette ville, et d'Odile de *Raasfeldt* de Swannenborghe, dont :

1° Pierre, seigneur du Valbourg, par la mort de Philippe DE STEELANT, son oncle, mourut au mois d'avril 1689, âgé de 13 ans ;

2° Odile-Louise, dame du Valbourg, se maria avec Jean *van Welderen*, député ordinaire aux états-généraux ; — 3° Marguerite-Gisberte.

Rameau des seigneurs de Grysoort.

XV. Jean VAN STEELANT, drossart de la ville et du comté de Buren, fils de Marc VAN STEELANT, seigneur de Grysoort, et d'Anne *van Royen*, naquit à Breda le 12 mai 1560. Il épousa Anne *van Lauwyck*, dame de Geldermalsen, dont il n'eut pas d'enfants ; mais il eut de sa bonne amie Marie *Vergught* :

XVI. Jean VAN STEELANT, né à Delft le 10 janvier 1600, mort le 30 octobre 1650, épousa Catherine *van der Hoeff van Deughove*, décédée le 29 juillet 1638, dont :

XVII. Simon VAN STEELANT, né le 21 janvier 1626, mort le 9 mai 1701, épousa Pétronille *van der Walle*, décédée le 14 février 1717, dont :

XVIII. Jean VAN STEELANT, gouverneur de la côte de Coromandel, conseiller de la compagnie des Indes occidentales, né le 3 mai 1659, mort le 19 mai 1716, épousa Antoinette *Nilo*, dont :

XIX. Simon VAN STEELANT, conseiller et puis bourgmestre de Gorcum, né le 28 décembre 1703, épousa Cornélie *Taay*, dont :

XX. Jean-Frédéric VAN STEELANT, avocat fiscal et procureur-général de la cour du Brabant et du pays d'Outre-Meuse, né le 23 septembre 1730, épousa Jeanne-Albertine *Schopman*, dont :

Simon-Jean VAN STEELANT, né le 18 juin 1787.

Seigneurs de Dooreseele.

XII. Servais DE STEELANT, seigneur de Wissenkerke, haut échevin du pays de Waes, receveur héréditaire des subsides dudit pays, mort le 3 septembre 1551, épousa Amelberghe *Volckericx*, décédée le 28 novembre 1539, fille de Jacques. Il était fils cadet de Jean DE STEELANT et de Catherine *de Neve*, et il laissa :

- 1° Jossine, religieuse chez les Filles-de-Dieu, à Gand; — 2° Adrienne, religieuse à Waesmunster; — 3° François; — 4° Laurent, mort en célibat; 5° Guillaume DE STEELANT, seigneur de Wissenkerke, secrétaire de la ville de Gand, épousa, en premières noces, Marguerite *de Parmontier*; en secondes noces, Marie *de Almarx*, fille d'Alvero *de Almarx*, chevalier, seigneur de Diepensteyn, veuve de Quintin *van der Noot*, forestier de Brabant. Il laissa du premier lit :

A Servais DE STEELANT, chevalier, seigneur de Wissenkerke, etc., surintendant des gens de guerre au pays de Waes, de Hulst et places voisines, grand-bailli dudit pays, par lettres-patentes du 8 juillet 1562, jusqu'en 1576, lorsque, pendant les troubles des Pays-Bas, il fut démis et tenu en prison, mais rétabli en 1580, capitaine de cavalerie et aussi d'infanterie, mort le 6 septembre 1607, et enterré à Besele, sous une pierre bleue, épousa, en premières noces, Jossine *van Havre*, fille de François, seigneur de Ponterave, de Ten-Reyen, conseiller au conseil provincial de Flandre, et de Catherine *Mets*, sa première femme, et, en secondes noces, Marie *Longin*, fille de Laurent, trésorier des finances pour l'empereur Charles-Quint, et de Marie *d'Heylawegen*. De cette dernière il eut une fille :

Marguerite DE STEELANT, dame de Wissenkerke, terre qui fut érigée en baronnie en 1650, et de Beaufort, décédée à Spa, en 1650, se maria, le 9 décembre 1590, avec Philippe *de Recourt*, dit *de Liques*, seigneur d'Haudenthun, capitaine d'infanterie, de cavalerie, de lances, colonel d'infanterie wallonne, capitaine du château de Rupselmonde et d'une compagnie libre de 300 têtes, grand-bailli du pays de Waes en 1603, par résignation de son beau-père, mort en 1634, fils de Philippe, baron *de Liques*, gouverneur de Tournay, et de Jeanne *de Willehem*.

B Jossine, religieuse à Waesmunster;

C Marie, femme de Henri *van Havre*, fille de Jean et de Marguerite *Volckericx*;

D Marc DE STEELANT, capitaine, épousa Adrienne *van der Straten*, décédée le 21 décembre 1603, fille de François, seigneur de Cleydael, bourgmestre de Termonde, et de Claire *Hoens*, dont :

* Jean-Baptiste, capitaine, tué au siège d'Ostende;

** Marie, religieuse, au couvent d'Oost-Eecloo, à Gand, décédée en 1610.

E Jeanne, femme d'Antoine *Longin*, drossart du pays de Grimberghe.

- 6° Jeanne DE STEELANT, femme de Guillaume *Pollet*; — 7° Livine, femme de Jean *Sanders*, docteur en médecine; — 8° Anne, femme de Roland *Goossens*; 9° Marc, qui suit :

STEELANT.

XIII. Marc DE STEELANT, haut-échevin du pays de Waes, mort le 15 août 1569, épousa Marguerite *van Royen*, décédée au mois de mai 1575 et inhumée, à côté de son mari, à Waesmunster, fille de Roland, dont :

- 1° Marguerite, décédée en 1624, femme d'Eustache *Surmont*, mort en 1626 et enterré, auprès de sa femme, à Waesmunster;
- 2° Servais, qui suit :
- 3° Françoise, mariée, en premier lit, avec André *Bardeloos*, et, en second lit, avec Guillaume *de Warenguien*;
- 4° Lucas, bailli de Burcht et de Swyndrecht, épousa Marie *van der Laen*, fille de Gérard, dit le Jeune, et d'Adrienne *d'Alkemade*, dont il n'eut pas d'enfants; mais il laissa un enfant naturel, nommé Antoine *van der Laen*, qui demeurait à Seveneeke en 1619.

XIV. Servais DE STEELANT, seigneur de Dooreseele, receveur-général de la Flandre-Orientale, haut-échevin du pays de Waes, mort le 19 août 1612, épousa Claire *de Hertoghe*, décédée le 1^{er} février 1616 et enterrée, auprès de son mari, à Waesmunster, fille de Jean, seigneur de Moesbrouck et de Tervarent, et d'Anne *de Berchem*, dont :

- 1° Marc, capitaine d'infanterie, tué au siège de Hulst; — 2° Jean; — 3° Ghislain, célibataire; — 4° Anne, décédée le 12 mai 1632, se maria, en 1599, à Jacques *Warnier*, greffier du pays de Waes, haut-échevin dudit pays, mort le 27 juin 1630. Ils gisent à l'église de Saint-Nicolas;
- 5° Charles, qui suit :
- 6° Jacques, capitaine de cavalerie, mort au Palatinat.

XV. Charles DE STEELANT, seigneur de Dooreseele, haut-échevin du pays de Waes, mort le 21 mai 1624, épousa Catherine *van Caestre*, décédée le 3 décembre 1623 et enterrée, à côté de son mari, à Waesmunster, fille de Jean, chevalier, président du grand-conseil à Malines, dont une fille :

Jacqueline-Isabelle, dame de Doorezeele, décédée en octobre 1687, se maria avec Charles *Snoy*, baron d'Oppuers, seigneur d'Holbroeck, de Langherhage, de Weert, mort le 6 mars 1689. Ils gisent à Saint-Rombaut à Malines.

Barons de Perck.

XII. Herman DE STEELANT, bailli de Hulst et des Quatre-Métiers de Flandre, mort le 21 septembre 1535, fils de Jean DE STEELANT, seigneur de Ten-Reyen, et de Catherine *de Neve*, épousa, en premières noces, en 1518, Jossine *de Munck*, et, en secondes noces, Jacqueline *Donaes*, décédée le 4 novembre 1541, fille de Livin et de Monique

STEELANT.

Siclers. Ils gisent au chœur de l'église de Hulst. Il eut du premier lit :

1° Olivier, mort jeune ;

Et du second lit :

2° Herman, qui suit :

3° Marguerite DE STEELANT, décédée le 20 septembre 1574 et inhumée, à côté de son mari, à Gand, chez les Pauvres-Claires, femme de Lucas *Clueterin*, mort le 2 juillet 1571, fils de Livin et d'Isabelle *Lyssalcz*.
Voici leurs quartiers :

<i>Clueterin,</i>	<i>Lyssalcz,</i>	<i>Clays,</i>
STEELANT,	<i>Donaes,</i>	<i>Neve,</i>	<i>Siclers.</i>

4° Livine, femme de Josse *de Wint*, d'Axele ;

5° Marie, femme 1° de François *Tollins*, et 2° de François *de Vremde*,
bourgmestre d'Alost, fils de François et de Jossine *van Culsbroeck*.

Il laissa aussi des enfants naturels, entre autres :

6° Hellin DE STEELANT, receveur du poldre de Namur, épousa en premières noccs
N. de Munich, et en secondes noccs, Marie *de Berchem*, dont :

A Jean DE STEELANT, prieur des Chartreux à Louvain ; — B N. DE STEELANT, page
du marquis de Bade, mort d'une chute de cheval ; — C Michel, mort aux études.

XIII. Herman DE STEELANT, échevin de la Keure de Gand, en 1564, épousa, en premières noccs, à Anvers, par contrat du 31 juillet 1570, Marie *Rufflaerts*, décédée sans postérité, et, en secondes noccs, Marguerite *del Rio*, fille de François et de Madelaine *de la Torre*. Elle fit son testament le 8 octobre 1612, et ne laissa qu'un enfant :

XIV. Louis DE STEELANT, chevalier, né le 1^{er} octobre 1572, mort en 1656, épousa, par contrat du 9 janvier 1608, Anne *Oudart*, fille d'Alexandre, seigneur de Ranst et de Reymenant, et de Gertrude *de Brecht*, dame de Dieghem, dont :

1° François, qui suit :

2° Jacques, échevin de Bruxelles, en 1641 ; — 3° Catherine, tous les deux sans alliance ; — 4° Marie, religieuse à Groenenbrielle à Gand ;

5° Jeanne, née le 28 septembre 1615, femme de Henri-Charles *de Dongelberghe*, baron de Resves, conseiller au conseil de Brabant, fils de Henri, seigneur de Herlaer, et d'Adrienne *Borluut*, dame de Zillebeke. Après la mort de Jeanne DE STEELANT, dont il n'eut pas d'enfants, Henri-Charles, baron de Resves, convola avec Jeanne-Marie, baronne *de Berlo*.

STEELANT.

XV. François DE STEELANT, né le 27 janvier 1621, mort le 2 février 1674, épousa, le 16 novembre 1669, Marie-Jeanne *van Doetinchem*, née le 28 août 1655, décédée le 1^{er} novembre 1707, fille d'Engelbert et de Marguerite *de Vriese*, dont six enfants, savoir :

- 1^o Louis-François, mort en bas âge;
- 2^o François-Engelbert, qui suit :
- 3^o Marie-Anne, religieuse à l'abbaye noble de Forêt; — 4^o Catherine, sans alliance;
- 5^o Catherine-Cécile-Thérèse, décédée le 13 août 1708 et inhumée à l'église des Carmes à Bruxelles, dans la sépulture de la famille de Gottignies, se maria, le 19 avril 1705, avec Lancelot-François, baron *de Gottignies*, seigneur de Gestel, né à Bruxelles le 20 juillet 1671, mort le 24 juin 1748, fils d'Ignace, baron du Saint-Empire, et d'Isabelle-Christine *de Steenhuyjs*;
- 6^o Philibert-Hyacinthe, cornette dans la compagnie de son frère François, mort à Louvain, épousa Isabelle-Marie *van Leyen*, dame de Dinter, décédée le 1^{er} février 1722, dont une fille :

Françoise-Thérèse, carmélite à Louvain.

XVI. François-Engelbert DE STEELANT, seigneur de Bergh et de Lille, capitaine de cavalerie, mort le 31 mars 1702 et enterré à l'église de Sainte-Gudule à Bruxelles, dans le caveau de la famille Oudart, épousa, le 1^{er} octobre 1691, Caroline *de Dongelberghe*, dame de Bergh, décédée le 1^{er} novembre 1713, fille de Charles, vicomte de Zillebeke, et de Marie-Anne *de Ryswyck*, laquelle convola, en 1705, avec Pierre-Antoine *du Bois*, dit *van den Bossche*, seigneur de Hooghercamere. François-Engelbert DE STEELANT laissa onze enfants, dont quatre lui survécurent, savoir :

- 1^o Louis-Joseph, qui suit :
- 2^o Isabelle-Cécile-Thérèse, née à Bruxelles le 24 septembre 1696 et baptisée à l'église de Finis-Terræ, décédée le 15 avril 1771; — 3^o Charles-Benott, seigneur de Bergh, né à Bruxelles et baptisé au Finis-Terræ le 20 juillet 1700, mort en célibat, disposa, par testament, le 8 novembre 1771, en faveur de ses nièces, Marie-Catherine-Ghislaine et Anne-Marie DE STEELANT;
- 4^o François-Engelbert, né le 24 mai 1702, mort en célibat le 20 octobre 1734.

XVII. Louis-Joseph DE STEELANT, baron de Perck et d'Élewynt, seigneur d'Herseaux, de Bergh, de Lille et de Saint-Lambert, bourgmestre de Bruxelles, né le 18 septembre 1674 et baptisé à l'église de Finis-Terræ de cette ville, mort le 19 décembre 1756, épousa, le 6 octobre 1720, Marie-Philippine-Ghislaine *van de Velde*, dame de Saint-Lambert et de Perck, comme légataire d'Angeline-Thérèse *de Marselaer*, baronne de

BRIAS.

Perck, veuve de Henri *de Kerrebroeck*, décédée le 15 mars 1751, fille unique de Gérard-Conrad *van de Velde*, seigneur de Saint-Lambert, et de Gabrielle-Thérèse *della Faille*, dont la mère était Marguerite *de Marselaer*. Louis-Joseph DE STEELANT obtint, par lettres-patentes du 22 mars 1728, la confirmation du titre de baron de Perck. Il laissa :

- 1° Frédéric-Pierre-Joseph, né le 3 février 1723, mort à Turin le 4 octobre 1752 ;
- 2° Marie-Catherine-Ghislaine, baronne de Perck et d'Élewytt, dame d'Herseaux, etc., née le 30 avril 1727, décédée sans enfants le 18 avril 1773, se maria, à Bruxelles, le 26 juin 1764, avec Charles-Henri-Dominique, comte *de Nay* et du Saint-Empire, comte de Richecourt, marquis de Treschietto, seigneur de Boucourt, de Vico, etc., chevalier prieur de Pérouze, de l'ordre militaire de Saint-Étienne, chambellan actuel de la cour impériale, colonel-commandant le régiment royal des dragons, mort à Florence, en août 1789, fils d'Emmanuel et de Jeanne, baronne *de Bourcier* ;
- 3° Anne-Marie, baronne de Perck, après la mort de sa sœur, décédée le 16 mai 1803, se maria, le 19 avril 1775, avec Louis-Henri-Joseph *de Preud'homme d'Hailly*, marquis de Werquigneul, chambellan du roi des Pays-Bas, né à Werquigneul le 25 septembre 1748, mort le 7 juin 1818, fils d'Albert-Constant-Joseph, marquis *de Preud'homme d'Hailly* et de Werquigneul, seigneur de Manchicourt, de Courcelles, de Vaucourt, et de Marie-Augustine-Colette *de Preud'homme d'Hailly*, dite *de Carnoye*, sa parente, lequel convola avec Isabelle-Marie van Outhensden de Sevenhuysen.

BRIAS (DE) porte d'or à la fasce de sable, surmontée de trois cormorans de même, becqués et membrés de gueules, qui est de Bryas d'Artois. Cette famille était connue autrefois sous les noms de *Brias de Hollenfeltz*.

I. Jean-Baptiste-Dominique, comte DE BRIAS, seigneur de Hollenfeltz, et de la Rochette par cession de son frère utérin, Ferdinand Gundhacker de Ditrichstein, fils de François-Marie DE BRIAS et d'Anne-Marie-Hyacinthe, comtesse *de Brouhoven*, dame de Hollenfeltz et de la Rochette, veuve d'Otto-Ferdinand Gundhacker, comte de Ditrichstein, naquit à Hollenfeltz le 9 septembre 1691, et épousa, au château de Villers-sur-Semoy, par contrat du 4 octobre 1726, Anne-Marie *de Beyer*, dont :

- 1° Marianne, dame de Hollenfeltz et de la Rochette ;
- 2° Hélène-Éléonore, née à Hollenfeltz le 26 juillet 1729, décédée au Luxembourg le 16 avril 1805, se maria avec Jean-Charles-Joseph, baron *de Mareschal*, résident impérial près le corps helvétique, né à Luxembourg le 25 septembre 1704, mort à Bâle le 12 juillet 1769 ;
- 3° Jean-Frédéric-Joseph, comte de Hollenfeltz, lieutenant-colonel au service d'Autriche, membre de l'état noble du Luxembourg, né à Turlingen, au duché de

BRIEY.

Luxembourg, le 19 novembre 1730; par lettres patentes du 21 février 1787 la terre de Hollenfeltz fut érigée en comté, en sa faveur;

4^o Joseph; — 5^o Lambert; — 6^o Agnès; — 7^o Charles; — 8^o Gisberte; — 9^o Antoine.

BRIEY (DE) porte d'or à trois pals alésés et fischés de gueules. Matthieu Husson, l'Écossais, conseiller du roi de France au présidial de Verdun en 1674, parle de cette famille dans deux endroits de son opuscule sur la noblesse de la Lorraine; sous l'article consacré au nom et à la terre de Briey, il affirme que *ceux de LANDRES*, qui ont pris au XVIII^e siècle le nom de Briey, *se disent sortis et porter les armes de cette maison très-illustre et très-puissante*. De la Chesnaye des Bois consacre également deux articles aux LANDRES dans la seconde édition de son *Dictionnaire de la Noblesse de France*; celui de LANDRES, qui se trouvait dans la première édition de cet ouvrage, est conçu en ces termes : LANDRES, *ancienne noblesse de nom et d'armes, de la châtellenie de Briey, porte d'or à trois pals de gueules*. L'autre fut rédigé pour le troisième volume de la seconde édition, lequel parut en 1771; cette notice est conforme aux renseignements produits à la chambre héraldique, à Bruxelles, par Auguste-François, comte DE BRIEY, à l'effet d'obtenir une chambellanerie à la cour de l'empereur auprès des gouverneurs des Pays-Bas. BRIEY DE LANDRES, dit la Chesnaye des Bois, *famille noble, tire son nom de la terre de Briey, au duché de Bar*. La généalogie que nous donnons est empruntée en partie aux *Archives de la Noblesse de France*, par M. Laisné, et en partie aux publications mentionnées plus haut, et elle est reprise dans celle d'Aspremont.

I. Didier DE LANDRES, chevalier, seigneur d'Avillers, de Murville, né en 1415, mort à Tichemont le 15 novembre 1483 et enterré dans le couvent des Cordeliers de la Chapelle-aux-Bois fondé par Jeanne de Pulligny, sa première femme, fut fils d'Habram DE LANDRES et de Catherine de Vuatronville. Il acquit la terre de Tichemont de Philibert des Armoises et de Jeanne de la Force, sa femme; et le 16 août 1460, il obtint de Guillaume de Haraucourt, évêque de Verdun, la terre de Mesey. Il épousa en premières noces Jeanne de Pulligny, veuve de Collignon de Ville et de Jean de Bassompierre, fille de Perrin de Pulligny et de Jeanne de Chambley, et en secondes noces Catherine de Choiseul, décédée sans enfants, fille de Jean, seigneur de Sorcy, et d'Isabelle de Thiaucourt.

Didier DE LANDRES eut de Jeanne de Pulligny :

1^o Antoine, écuyer, seigneur d'Avillers, de Mesey, de Murville, etc., épousa Jeanne de Maugiron, du Dauphiné, dont il eut trois fils :

BRIEY.

A Didier, seigneur d'Avillers, de Murville, capitaine et prévôt de Briey, épousa en premières noces Catherine d'Aspremont, décédée sans enfants, en deuxièmes noces, par contrat du 13 octobre 1331, Lucie de Harange, fille de Jacquot, seigneur de Harange, et en troisièmes noces Marguerite de Florainville. Son tombeau et ceux de ses trois femmes se voyaient dans la chapelle de Landres, et sa succession fut partagée le 26 juin 1581 entre ses deux filles. Il eut du second lit :

* Anne, femme de Jean de Mercy, gouverneur de Thionville ;

Et du troisième lit :

** Marguerite, femme de Claude de Landres, son cousin.

B Adam ; — C Claude, religieux du monastère de Gorze, prieur d'Aspremont ; — D Jeanne, chanoinesse de Bouxières, en 1303.

2° Perrin, qui suit :

3° Marguerite.

II. Perrin DE LANDRES, écuyer, seigneur de Tichemont, etc., né en 1461, mort au château de Tichemont en 1535 et enterré dans la chapelle d'Hatrize, fondée par lui, épousa Walburge de Haussonville, décédée en 1536 et inhumée à l'abbaye de Sainte-Marie de Metz, où elle s'était retirée, fille de Balthazar et d'Anne d'Anglure, dont deux enfants :

1° Warin, qui suit :

2° Catherine.

III. Warin DE LANDRES, dit DE BRIEY, seigneur de Tichemont, etc., conseiller d'État et chambellan des ducs de Lorraine Antoine et François I^{ers}, né en 1502, mort en 1548, épousa, par contrat du 13 novembre 1529, Blanche de Barbançon, décédée en 1593 et inhumée auprès de son mari à la chapelle de l'Annonciation à Hatrize, fille de Jean, et de Gabrielle de Boussut. Le duc Antoine, par lettres données à Nancy le 30 mai 1541, ayant égard aux services que Warin DE LANDRES, gentilhomme de sa maison, lui avait rendus en plusieurs voyages delà et deçà les monts, et à son extraction de bonne et ancienne noblesse, lui accorda le droit de haute justice dans ses maison, place, ban et territoire de Tichemont, avec pouvoir d'y instituer un maire et des gens de justice et d'y faire dresser et ériger sept carcans, fourches et gibet à deux piliers et d'y avoir une prison pour les prisonniers et malfaiteurs. On voit dans l'ouvrage d'Edmond du Boullay, héraut et roi d'armes de Lorraine, intitulé : *La Vie et le Trépas des deux princes Antoine I^{er}*

BRIEY.

et François I^{er}, ducs de Lorraine (Metz, 1547, in-4°), qu'aux funérailles du duc François I^{er}, inhumé le 18 août 1545, aux Cordeliers de Nancy, Didier DE LANDRES, seigneur d'Avillers, capitaine de Briey, portait la bannière de Flandre pour la huitième ligne paternelle du feu duc et Warin DE LANDRES, seigneur de Tichemont, celle de Berry pour la quatrième ligne maternelle. Voici sa nombreuse famille :

- 1° Abraham; — 2° Jean, morts en bas âge;
- 3° François, seigneur de Tichemont et de Fontoy, employa sa jeunesse à voyager et s'acquit l'attachement de plusieurs princes et particulièrement de Henri III, roi de France, qui, avant son avènement, l'envoya en Pologne, où il accompagna ensuite ce prince, lors de son élection à cette couronne. Il revint avec lui en France en 1575, fut gentilhomme ordinaire de sa chambre et colonel de 1500 reitres. Henri III l'employa dans diverses missions en Allemagne et en Italie. Il mourut en célibat à la cour en 1578;
- 4° Valentin, seigneur de Tichemont, de Bassompierre, de Haucourt et de Merfort, haut-avoué de Conflans en Jarnisy, chanoine trésorier de la métropole de Trèves le 15 décembre 1545;
- 5° Claude, seigneur de Tichemont, d'Avillers, etc., mort en 1592, épousa, le 20 août 1565, sa cousine, Marguerite DE LANDRES, fille de Didier, seigneur d'Avillers et de Murville, capitaine et prévôt de Briey, et de Marguerite de Florainville, dont :

A Didier, seigneur de Tichemont, d'Avillers, de Murville, etc., écuyer d'écurie de François, comte de Vaudémont, fils de Charles III, duc de Lorraine, capitaine et prévôt de Briey, épousa Judith *du Hautoy*, dont il eut huit enfants, savoir, entre autres :

* Élysée, dit le baron de Lamans, épouse, au château de Villers-Chemin, en Bourgogne, par contrat du 14 février 1625, Jeanne-Ève d'Oiselois, fille de Louis, baron d'Oiselois, et de Claude d'Oiselois, laquelle, après la mort de son époux, convola en secondes nocces avec Claude-Bénigne de Damas, seigneur de Melay;

** Jean-Philippe, coadjuteur de l'abbaye de Flabemont;

*** Didier, chanoine de Saint-Claude;

**** Anne-Dorothée, héritière de ses frères, chanoinesse de Remiremont en 1616, se maria en premières nocces le 14 juillet 1630 avec Louis-Gabriel de Housse, baron de Watronville, capitaine au service de l'empereur, fils de Nicolas et d'Ève de Nettemcourt, et en secondes nocces en 1635 avec Claude *du Hautoy*, seigneur de Rélecourt, fils d'Abraham et de Marguerite de Plaines.

B Blanche, mariée le 17 juillet 1586 avec George *du Hautoy*, seigneur de Clemery et de Ville en Voivre, fils de Guillaume, seigneur de Luzy et d'Anne de Housse.

- 6° Nicolas, qui suit :
- 7° Françoise, décédée avant son père;
- 8° Anne, femme de François *du Hautoy*.

IV. Nicolas DE LANDRES, baron de Fontoy, seigneur de Fiquémont, de Buzy, de Tichemont, de Fléville, d'Hatriz, né en 1542, épousa, par contrat

BRIEY.

du 21 janvier 1567, Catherine *de Chahanay*, dame de la châtellenie de Fléville et de Lixière, veuve de Jacques de Gournay, seigneur de Bassoncourt, décédée en 1597 et inhumée à Fléville, fille d'Antoine *de Chahanay*, chevalier, seigneur de Fléville, de Saint-Main, etc., maître-d'hôtel du duc de Lorraine, et d'Éléonore *de Dompmartin*, dont :

- 1° François, célibataire;
- 2° André, qui suit :
- 3° Valentin, célibataire;
- 4° Claude, chanoinesse de Bouxières, née en 1574;
- 5° Madelaine; — 6° Marguerite, sans alliance.

V. André DE LANDRES, baron de Fontoy, seigneur de Fiquémont, de Fléville, de Lixière, de Ruelle, etc., né en 1569, mort à Fiquémont en 1656 et enterré à Ruelle, épousa en premières noces, par contrat du 1^{er} juillet 1597, Dorothee *de Raville*, fille de Jacques, seigneur de Raville ou Rollingen, d'Ansembourg, etc., conseiller de l'empereur, justicier des nobles, lieutenant-général au duché de Luxembourg et au comté de Chiny, et de Marguerite *de Bassompierre*, et en secondes noces, par contrat du 8 mai 1606, Jeanne *de Housse*, décédée en 1650 et inhumée à Ruelle auprès de son mari, fille de Claude, seigneur de Walfrecourt, de Masel, de Josey, etc., maître-d'hôtel du duc de Lorraine, gouverneur et bailli de Jametz, et de Catherine *de Buffégnicourt*. Il eut du second lit :

- 1° Claude, qui suit :
- 2° Henri, seigneur de Buzy, de Fiquémont, etc., épousa, le 6 avril 1651, Anne *de Housse*, dont postérité;
- 3° Catherine, femme, en premier lit, de Nicolas *de Tige*, seigneur du Petit-Failly, gouverneur de Transylvanie, et, en second lit, de François *du Hautoy*, seigneur de Vaudoncourt et d'Avillers.

VI. Claude DE LANDRES, baron de Fontoy, seigneur de Fiquémont, de Ruelle, de Buzy, de Fléville, de Lixière, fit partie de l'assemblée de l'ancienne chevalerie de Lorraine en 1662, à l'occasion de la cession de la Lorraine à la France, né en 1610, mort en avril 1672, épousa, le 24 août 1639, Jeanne-Claude-Christine *de Fiquémont*, décédée en 1672 et inhumée auprès de son mari à Ruelle, fille de Balthazar, seigneur de Mars-la-Tour, etc., et de Charlotte *d'Anglure* d'Amblise, ils eurent :

- 1° René-Louis, seigneur de Fiquémont, du Puix et de Bantheville, mort sans enfants, épousa en premières noces, en 1670, Marguerite *de Raigecourt*, chanoinesse

BRIEY.

d'Epinal fille de François-Henri, baron de Brémoucourt, seigneur d'Ancerville, de Buzy, de Bayonville, grand-veneur de Lorraine, et de Béatrix *de Bauffremont*, et en secondes noces, en 1682, Henriette-Adrienne *d'Ambly*, dame de Malucy et de Bantheville, dame d'honneur de la duchesse de Lorraine, fille de Philippe-Foucaud *d'Ambly*, seigneur de Malucy, etc., grand-bailli du Réthelois, et d'Anne *de Rozières*, sa seconde femme;

2° François, dit le baron DE LANDRES, seigneur de Ruette, mort sans enfants à Ruette le 17 juillet 1684, épousa, le 15 novembre 1672, Anne-Françoise *de Merode*, dame de Villemont, fille d'Arnoud, comte de Villemont, baron de Clermont, et de Bonne *de Barbançon*, dame de Villemont, laquelle après la mort de son mari, convola en secondes noces le 2 février 1691 avec François-Ferdinand *de Lannoy* ;

3° Léonard-Claude, qui suit :

4° Jeanne-Charlotte, chanoinesse de Bouxières, puis religieuse au couvent de Sainte-Claire à Metz ;

Voici les quartiers admis par le chapitre de Bouxières :

LANDRE, *Chahanaye, Housse, Buffégnicourt, Fiquémont, Joyeuse, Danglure, La Beaulme.*

5° Barbe, chanoinesse du chapitre de Bouxières le 12 avril 1654, mariée en 1667 à François *du Hautoy*, seigneur de la Tour et de Vaudoncourt, fils de Jean-Albert et de Salomé *de Manteville*.

VII. Léonard-Claude DE LANDRES DE BRIEY, baron de Fontoy, seigneur de Ruette, de Grandcourt, de Bantheville, etc., lieutenant-colonel, du régiment de Bassompierre, et puis au service de l'empereur, se trouva aux sièges de Vienne en 1683, de Bude en 1684 et 1686, de Mayence et de Bonn en 1689. Cédant aux sollicitations de son frère aîné qui n'avait pas d'enfants, il quitta le service et obtint du roi de France Louis XIV, le 6 février 1691, des lettres de sauf-conduit pour revenir en Lorraine. Il épousa, par contrat du 19 juin 1696, Gabrielle *de Roucelz*, dame d'Aubigny, de Verneville, de Fléville, de Lixière, fille de Jean-Nicolas, seigneur des mêmes lieux, et d'Anne *de Wignacourt*. En faveur de ce mariage, René Louis DE LANDRES et Henriette-Adrienne *d'Ambly*, sa femme, substituèrent le château de Bantheville et les terres qui en dépendaient, au premier enfant mâle qui en proviendrait ou, au défaut du premier, au second, et enfin, au défaut d'enfants mâles, à la fille aînée. Par suite des arrangements pris avec François-Ferdinand de Lannoy, second mari d'Anne *de Merode*, la terre de Ruette demeura en totalité à Léonard-Claude DE LANDRES. Celui-ci mourut le 13 mai 1715, à la suite d'une chute de voiture, en descendant la montagne de la Tour,

BRIEY.

devant Virton. Gabrielle *de Roucelz* qui, enceinte de son neuvième enfant, avait échappé au malheur de son mari, en s'élançant hors du carrosse, mourut le 30 août 1746, la dernière de son nom, et fut inhumée à Ruette, près de son époux. Voici leurs enfants :

- 1° François-Ferdinand, capitaine au régiment de Bourgogne, infanterie, mort en Bavière, en février 1743;
- 2° Philippe-Théodore-Alexandre, baron DE LANDRES, seigneur de Vandelainville, commandant de bataillon au régiment de Champagne, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, grand-bailli d'épée à Étain, épousa par contrat du 13 janvier 1755 Anne-Pauline-Dorothée *du Hautoy*, veuve d'Antoine-Henri de Wignacourt, maître-de-camp du régiment de Noailles, cavalerie, mort à la bataille de Fontenoy le 11 mai 1745, fille de Louis, comte *du Hautoy*, chambellan du duc Léopold, grand-bailli d'épée à Étain, et de *Madelaine de Herbillon*. Le seigneur de Vandelainville laissa :

A Louise-Catherine, décédée le 21 mai 1763;

B Anne-Françoise-Henriette, mariée en 1776 avec Jean-Baptiste-Claude, marquis *de Nettancourt*, seigneur de Nubécourt, chevalier de Saint-Louis.

- 3° Anne-Catherine, dame de Fléville, doyenne du chapitre de Bouxières, née le 15 août 1698;

Les quartiers admis par le chapitre de Bouxières sont :

LANDRE DE BRIEY, *Housse, Fiquémont, Danglure, Roucelz, Gournay, Wignacourt, de Tige.*

- 4° Anne-Françoise, chanoinesse de Sainte-Marie de Metz, le 7 juin 1713, née le 11 février 1700;
- 5° Jeanne-Françoise, chanoinesse de Bouxières, le 26 juillet 1712, née le 31 mars 1701;
- 6° Claude-Marie, chanoinesse de Sainte-Marie de Metz, née le 5 août 1705, se maria en 1748 avec Pierre-François-Christophe, comte *de Coucy*, capitaine au régiment de Navarre, chevalier de l'ordre de Saint-Louis;
- 7° Marguerite-Charlotte, chanoinesse de Bouxières, le 18 octobre 1721, décédée en 1729;
- 8° Hyacinthe-Célestine, doyenne de Remiremont, née le 22 avril 1713, décédée en 1789;
- 9° Nicolas-Henri, qui suit :

VIII. Nicolas-Henri, comte DE BRIEY, baron DE LANDRES, chevalier, seigneur de Bantheville, de Ruette, etc., page de Léopold, duc de Lorraine, en 1715, né le 27 mai 1697, mort à Ruette le 17 juillet 1761, épousa,

BRIEY.

par contrat du 23 février 1740, Marie-Madelaine *Descorailles*, chanoinesse de Sainte-Marie de Metz, née le 29 mai 1709, décédée à Ruette le 17 janvier 1752, fille de Jean-Marc-François, seigneur de la Cavade et de Valucée, chevalier des ordres de Mont-Carmel et de Saint-Lazare, et de Jeanne de Giou. Leurs enfants furent :

- 1° Jean-Gabriel, colonel-commandant du régiment de la Marck, infanterie, le 3 janvier 1770, colonel en second du régiment de l'Isle-de-France le 18 avril 1776, et colonel-commandant du régiment du Gatinais le 9 mai 1778, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, en 1771, fit la guerre de Corse, monta dans les carrosses du roi de France et mourut en célibat à Luxembourg le 29 mars 1793;
 - 2° Louis-Géraud-Nicolas, qui suit :
 - 3° Théodore-Alexandre-Fortuné, officier au régiment de Nassau, né le 29 février 1744, tué au siège de Cassel le 22 octobre 1762;
 - 4° Marie-Anne-Félicité, chanoinesse du chapitre de Bouxières, admise le 9 novembre 1749, née le 22 juin 1745;
- Voici ses quartiers :

BRIEY DE LANDRE, *Fiquémont, Roucelz, Wignacourt,*
Descorailles, Fontange, Degiou de Cailus, Carlat.

- 5° Catherine-Renée-Adélaïde, chanoinesse du même chapitre, née le 3 septembre 1746, décédée à l'abbaye de Juvigny;
- 6° Françoise-Émilie, née le 26 septembre 1747, morte en bas âge;
- 7° Auguste-François, comte DE BRIEY DE LANDRES, capitaine des grenadiers au régiment de Vierset, colonel au régiment de Beaulieu, général-major au service d'Autriche, chevalier de l'ordre de Marie-Thérèse, chambellan de l'empereur en 1792, né le 18 février 1749, mort à Lintz en 1807, célibataire;
- 8° Léonard-François-Claude, né le 16 janvier 1750, mort en bas âge;
- 9° Fortuné-Marie, capitaine des grenadiers au régiment de Vierset, né le 11 avril 1751, mort à Ruette le 27 juin 1802, en célibat.

IX. Louis-Géraud-Nicolas, comte DE BRIEY DE LANDRES, capitaine des grenadiers au régiment de Vierset, né au château de Ruette le 17 avril 1742, décédé au château de Laclaireau le 25 février 1786, épousa, le 6 décembre 1771, Charlotte-Hyacinthe de *Lespine*, née à Laclaireau le 25 décembre 1751, décédée au même lieu le 29 avril 1793, fille de Nicolas-Louis, comte de *Lespine*, seigneur de Laclaireau, et de Barbe-Dorothée-Joséphine de *Pointes de Gevigny*. De ce mariage sont issus :

- 1° Louis-Marie-Hyacinthe, qui suit :

BRIEY.

- 2° Charles-Joseph, chevalier de l'ordre de Malte, né à Thionville le 14 septembre 1773;
- 3° François-Gabriel, né à Laclaireau le 4 mars 1779, mort en célibat le 18 janvier 1839;
- 4° Philippine-Louise-Caroline, née à Étain le 15 mars 1775, décédée à Versailles;
- 5° Joséphine-Rose, née à Laclaireau le 14 juillet 1777, mariée, le 12 février 1801, avec Joseph *de Coudenhove*.
- 6° Maximilienne-Dorothée, née à Thionville le 15 juillet 1780, mariée avec Antoine *de Coudenhove*.

X. Louis-Marie-Hyacinthe, comte DE BRIEY, baron DE LANDRES, né à Thionville le 17 septembre 1772, mort au château de Laclaireau le 1^{er} décembre 1833, épousa en premières noces, le 7 décembre 1793, Anne-Marie-Caroline-Albertine *de Pouilly*, née à Pouilly le 28 mai 1773, décédée à Metz le 28 octobre 1799, fille d'Albert-Louis, baron *de Pouilly* et de Chauffour, seigneur de Quincy, maréchal des camps et armées du roi de France, député de la noblesse du Clermontois aux États-Généraux, et de Marie-Antoinette-Philippine *de Custine* de Guermange, et en secondes noces, le 25 avril 1801, Amélie *de Pouilly*, née à Nancy le 12 mars 1779, sœur de la précédente, décédée au château de Laclaireau le 13 février 1833.

Il eut du premier lit :

- 1° Louis-Auguste, né à Hanau le 12 septembre 1794, mort le 20 suivant;
- 2° Charles-Philippe, jumeau du précédent, mort à Ruette le 25 octobre 1795;
- 3° Charles-Herbrand, comte DE BRIEY, baron DE LANDRES, capitaine aux chasseurs à cheval de la garde royale de France, démissionnaire en 1828, né au château de Ruette le 26 septembre 1796, a épousé, à Poitiers, le 28 mai 1823, Louise-Sophie-Zélanie *de Busancy-Pavant*, dernière de cette ancienne et illustre maison, née au château de la Roche-Gençay le 12 juin 1805, fille de Charles-Marie vicomte *de Busancy-Pavant*, et d'Albertine-Louise-Dorothée *de Revigliasc*, dont cinq enfants;
- 4° Albert-Joseph, officier de cavalerie, puis prieur de l'abbaye du Gard, né le 14 février 1798;
- 5° Camille, qui suit :

Il eut du second lit :

- 6° Louis-Édouard-Emmanuel, comte DE BRIEY, baron DE LANDRES, né à Metz le 1^{er} mai 1803, élève de l'école Polytechnique, chef de bataillon au corps-royal du génie, chevalier de la Légion-d'Honneur et de l'ordre de Léopold de Belgique, un des officiers du génie désignés en 1831 par le gouvernement français pour

BROU.

la réorganisation de cette arme en Belgique, fit les campagnes d'Afrique en 1834 et 1835, a épousé au château de Dhuy, le 5 août 1835, Léopoldine-Françoise-Marie de Namur d'Elzée, née le 3 janvier 1817, fille de Constant-Marie-Claude-Xavier-Ghislain, vicomte, et d'Anne-Chrétienne-Léopoldine-Joséphine de Beauafort, dont :

- A Emmanuel-Léopold-Émile, né à Dhuy le 12 juillet 1836;
- B Florimond-René, né à Saint-Germain-en-Laye, le 13 mai 1839;
- C Caroline-Amélie, née à Bastia, en Corse, le 26 octobre 1837.

- 7° Clémence, née à Metz le 2 juillet 1804, décédée en juillet 1824;
- 8° Caroline-Amélie-Renée, née à Metz le 5 mai 1812.

XI. Camille, comte DE BRIEY, baron de LANDRES, né au château de Ruelle le 28 juin 1799, ministre des finances, puis des affaires étrangères en Belgique, sénateur pour la province de Luxembourg, officier de l'ordre de Léopold, grand-croix de la Légion-d'Honneur, de l'ordre du Sauveur de Grèce, grand-cordon de l'ordre d'Espagne de Charles III, de l'ordre du Lion-Néerlandais et de l'ordre de Saint-Michel de Bavière, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire du roi Léopold près la Confédération Germanique, la cour électorale de Hesse, les cours grand-ducales de Hesse et du Rhin et de Bâde, la cour de Nassau et la ville libre de Francfort, obtint par lettres du 20 mars 1842 le titre de comte pour lui et tous ses descendants sans distinction. Il a épousé, le 29 septembre 1829, Caroline-Amélie-Laurence de Beauafort, née le 2 décembre 1810, fille de Jules, comte de Beauafort, et d'Adèle de Pouilly, dont :

- 1° Marie-Claire, née à Omev le 26 novembre 1832;
- 2° Marie-Charles-Albert, né à Laclaireau le 23 décembre 1835;
- 3° Marie-Adèle-Caroline, née à Laclaireau le 13 février 1838;
- 4° Marie-Emma-Léopoldine-Camille, née à Laclaireau le 21 août 1839.
- 5° Marie-Édouard-Henri, né à Bruxelles le 7 septembre 1842, mort le 24 février 1843.

BROU (DE), originaire d'Artois, est une des nombreuses familles qui lors de la chute de la féodalité, se sont consacrées plus particulièrement aux études et aux charges qui en dépendent. Son histoire offre des exemples fréquents de dévouement, soit au pays soit au souverain, et rappelle les services les plus honorables et les plus précieux en faveur de l'un et de l'autre. Les travaux du lieutenant-général *baron DE Brou*, dont l'importance ne fut jamais mieux appréciée que de nos jours, sont des faits qu'une famille, dis-

tinguée du reste par son ancienneté et alliée à plusieurs familles titrées, pourra toujours invoquer avec un sentiment d'orgueil. Noble dans son origine, elle s'est montrée telle à toutes les époques qu'elle a traversées, ce qui a été confirmé par les lettres patentes du 31 mars 1786. « Henri DE BROU, « disent ces lettres, chef de la famille, aurait été connu, dès l'an 1373, « comme homme lige et possédant fief dans le comté de Hainaut, et aurait « porté l'écu de ses armes timbré et le heaume couronné, ce que les auteurs « des suppliants auraient fait constater anciennement et en différents temps « à ceux de la chambre héraldique et en auraient obtenu successivement « trois attestations, savoir : la première en date du 1^{er} janvier 1702, signée « J.-B.-A. de Grez; la deuxième en date du 17 juin 1715, signée van den « Leene, conseiller, premier roi d'armes; et la troisième en date du 17 juin « 1744, signée Richard de Grez, enregistrée aux archives de notre cham- « bre, et de plus leur famille qui aurait été dès l'an 1373, connue pour « noble, aurait depuis ce temps toujours vécu noblement et donnant même « publiquement les marques de noblesse; et indépendamment de ces consi- « dérations les suppliants nous auraient rendu et nous rendraient encore « de bons et fidèles services, l'aîné en qualité d'auditeur de la chambre des « comptes aux Pays-Bas, remplissant en outre les devoirs de rapporteur au « comité de la caisse de religion, et le second en qualité de lieutenant-co- « lonel du corps de génie, grade auquel il aurait été élevé, lorsque nous « avons commandé l'armée en personne dans la Bohême, l'an 1778, et qu'il « aurait été honoré de deux certificats de distinction pour les batailles de « Hochkirchen et de Meissen, et que depuis trente-huit années, qu'il a « l'honneur de servir notre auguste maison, il se serait constamment dis- « tingué, et s'évertuerait à marquer encore aujourd'hui tout le zèle et l'ac- « tivité possibles, étant chargé du commandement du corps de génie en nos « provinces des Pays-Bas pendant la maladie du général Thomerot, ainsi « que de différentes opérations relativement aux eaux, ordonnées par notre « gouvernement général; sous l'appui de ces considérations, ils désireraient « pouvoir laisser à leurs enfants un témoignage de notre bienveillance royale, « qui perpétuât en eux les sentiments que leurs ancêtres leur auraient « transmis, ainsi que le zèle, dont toute la famille serait animée pour notre « royal service, dont elle aurait constamment donné des preuves. » C'est pour perpétuer le souvenir des services rendus au pays par le lieutenant-colonel DE BROU, sous le régime autrichien, que par lettres patentes de l'année 1845, Sa Majesté le roi a autorisé Auguste-Guillaume-François DE BROU DE LA WASTINNE, à reprendre le titre de baron, que le lieutenant-général DE

BROU.

Brou mérita de porter, et que Sa Majesté a déclaré par les mêmes lettres ledit titre réversible, à défaut d'hoirs mâles, sur son frère germain Ferdinand DE BROU, ou sur ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

Sa généalogie commence au XIV^e siècle; comme les premières générations ne présentent que des alliances avec des familles éteintes, nous pensons pouvoir nous dispenser de les donner.

VII. Jean DE BROU, maître de forges, en 1548, épousa Catherine *Burgie*; il était fils de Michel DE BROU, qui fut commis par l'empereur Charles-Quint à la direction des vivres pour ses nombreuses armées; et sa mère était Marie *van der Smissen*. Jean DE BROU laissa trois enfants :

- 1^o Michel DE BROU et sa femme Gilmette *Gillemans* sont les auteurs de la branche de Diepenbend, alliée aux *Matthys, Ooms, de Noville, barons de Renette, de Trenck et van der Haeghen*;
- 2^o Jean, qui suit :
- 3^o Marguerite, mariée en 1577 à Pierre *Gheysels*, avocat.

VIII. Jean DE BROU épousa Catherine *van den Eede*, dont il eut un fils et enfant unique :

IX. Grégoire DE BROU épousa Jeanne *Delfoes*, dont quatre enfants :

- 1^o François, contrôleur des droits d'entrée à Ostende en 1710, mort en cette ville le 20 mai 1720 et enterré dans l'église principale avec blasons, épousa Marie-Jeanne *Verhoeven*;
- 2^o Jacques-François, qui suit :
- 3^o Claude, mort en 1720, épousa en premières noces, en 1682, Jeanne *Simons*, et en secondes noces, en 1695, Jeanne-Hélène-Louise *van Griensven*, dont huit enfants :

A Joseph; — B Antoine; — C Grégoire; — D Hubertine, mariée à Jean *Carrega*, écuyer; — E Alexandre épousa Anne-Catherine *Frinse*, décédée à Bois-le-Duc le 12 février 1763; — F Marie; — G Anne; — H Catherine.

X. Jacques-François DE BROU, bailli de Vinderhoute, était revêtu de cette dignité magistrale lorsque l'armée française sous le commandement du Dauphin vint camper aux environs de cette commune. Le Dauphin ordonna de mettre le feu aux villages qui ne payeraient point immédiatement les contributions qui leur étaient imposées. Dans l'intérêt des habitants de Vinderhoute, qui se trouvaient dans l'impossibilité de réunir dans un délai aussi court les sommes nécessaires, le bailli Jacques-François DE BROU se rendit à la tente du Dauphin, qui lui demanda quelle sûreté il avait à lui donner; Mon-

seigneur, répondit le bailli, *ma parole d'honneur et de gentilhomme*. Par cet acte de dévouement Jacques-François DE BROU sauva non-seulement le village de Vinderhoute, mais même plusieurs autres. Étant parvenu à un âge avancé, il se démit de ses fonctions en faveur de son fils aîné et se retira chez son puîné Philippe DE BROU à Bruxelles, où il demeura jusqu'à sa mort arrivée le 20 décembre 1730, âgé de près de cent ans. Ses restes mortels furent inhumés dans l'église des carmes déchaussés de cette ville aux flambeaux, ce que les usages somptuaires ne permettaient qu'à la noblesse. Il naquit à Ostende le 8 décembre 1632, et épousa Marguerite van Hoonacker, de Gand, dont entre autres enfants :

1° Philippe-Joseph, qui suit :

2° Angélique, femme de Pierre Smets, à Everghem.

XI. Philippe-Joseph DE BROU, exempt de la garde noble de l'empereur Charles VI, né à Vinderhoute le 29 novembre 1687, mort à Bruxelles le 12 septembre 1740, à 53 ans, et enterré avec blasons aux carmes déchaussés, épousa, le 4 août 1718, à Deynze, Isabelle Stevens, née à Deynze le 13 octobre 1692, décédée à Bruxelles le 22 décembre 1757, fille de Laurent Stevens, et d'Anne-Marie Sergeant. Après la mort de son mari, Isabelle Stevens se fixa également à Bruxelles; et comme la famille DE BROU pouvait ne pas être suffisamment connue dans une ville où elle était seulement depuis quelques années, et après tant de changements durant les dernières guerres, elle demanda une attestation de la chambre héraldique à l'effet d'assurer à ses enfants l'usage paisible des armoiries portées par leurs aïeux. Voici le texte de ce document : *Ende soo het redelyck is getuygenisse der waerheyd te geven, principaelyck des aensocht synde, soo hebbe deze gedepecheert ter requisitie ende instantie van de voorseyde joncfrouwe Isabelle Stevens, weduwe wylens Philippe-Josephus DE BROU, om haer daer mede te bedienen daer ende soo het van noode wesen zal, etc.*, 3 mars 1744. De ce mariage vinrent six enfans :

1° Guillaume-Philippe-Joseph, qui suit :

2° Philippe-Joseph entra au service de l'Autriche le 12 février 1751, âgé d'environ vingt ans, comme volontaire du duc Charles de Lorraine. Sa bonne conduite lui concilia l'estime de ses supérieurs qui le déterminèrent à entrer dans le corps du génie, où il fut placé d'abord comme conducteur. Le conseil aulique le nomma adjudant du duc d'Hilbourghausen, et en cette qualité il défendit la citadelle d'Erfurt qu'il conserva à ses maîtres. Il se trouva à la bataille de Rosbach le 5 novembre 1757; il fut ensuite adjudant du duc d'Arenberg, qui admira son courage et son sang-froid dans les batailles de Hochkirchen et de

BROU.

Meissen; il fut successivement lieutenant (1768), capitaine, major le 20 mars 1778, et puis lieutenant-colonel le 20 août de la même année. Chargé du commandement du corps de génie aux Pays-Bas autrichiens, il fit exécuter de nombreux travaux et soigna l'étude d'autres non moins importants pour le pays. Dévoué à la maison d'Autriche, il suivit ses maîtres lors de leur retraite et il jouit de la plus grande bienveillance des empereurs Joseph II et Léopold I^{er}. Le premier l'honora du grade de lieutenant-général. Le *baron* DE BROU n'était que capitaine lorsqu'il épousa en premières noces Pétronille *Marquart*, et en secondes noces, par contrat du 24 décembre 1774, à Bruxelles, sa ville natale, Éléonore-Louise-Charlotte *Bosquet*, décédée à Luxembourg le 31 août 1792. Né à Bruxelles le 12 novembre 1752, il mourut à Vienne le 3 juin 1796, à l'âge de 64 ans, laissant de son second mariage trois enfants :

A Louis, baron DE BROU, officier supérieur au service de France, officier de la Légion-d'honneur, chevalier du Lys, naturalisé Français par lettres de Louis XVIII, du 5 février 1817, né à Luxembourg le 13 novembre 1775, mort à Charonne, près de Paris, en 1846, a épousé, le 1^{er} septembre 1807, N. *Torras*, de Genève, dont deux filles :

* Diane, née à Paris le 2 juillet 1808 ;

** Ida, morte en bas âge.

B François-Pierre-Hubert, officier au service d'Autriche, né le 22 juin 1777, mort sans postérité ;

C Eugénie-Éléonore-Joséphine, née à Gand le 7 janvier 1782, s'est mariée avec Jacques *de Milleret*, receveur-général des finances, membre du conseil-général des manufactures de France, chevalier de la Légion-d'honneur, membre de la chambre des députés de France.

- 3^o Anne-Marie, décédée sans enfants en Hongrie, se maria avec Charles-Arthur *O'Keeffe*, lieutenant-colonel au service d'Autriche ;
- 4^o Catherine, mariée le 9 février 1750 à Jean-François *Paternoster* du Montlion, lieutenant-colonel au service de Hollande, né à Mons et baptisé à Saint-Germain le 23 décembre 1724, frère germain de la femme de son frère ;
- 5^o Isabelle, sans alliance ;
- 6^o Éléonore-Constance, femme de Jean-Baptiste-Christosôme *Marquart*, conseiller de la Monnaie à Bruxelles, fils de Guillaume et d'Anne-Thérèse *Mahieu*.

XII. Guillaume-Philippe-Joseph DE BROU, licencié en droits à l'université de Louvain le 11 décembre 1745, conseiller à la chambre des comptes, rapporteur au comité de la caisse de religion sous Joseph II, né à Bruxelles et baptisé à Caudenberg le 1^{er} février 1725, mort à Vienne le 8 août 1803, épousa, le 27 octobre 1750, à Sainte-Waudru de Mons, Marie-Thérèse-Joséphine *Paternoster*, dame de la Rosière, née à Mons et baptisée à Saint-Germain le 24 octobre 1728, décédée à Bruxelles le 7 avril 1785, fille de Nicolas-Joseph, et d'Anne-François *Wyart*. De ce mariage naquirent à Bruxelles :

BROU.

- 1° Isabelle-Françoise, née le 11 septembre 1751, se maria le 18 septembre 1786 avec Albert *Dept*, lieutenant, grand-bailli du Brabant wallon;
- 2° Louis-Joseph, secrétaire au conseil du gouvernement autrichien le 20 mars 1787, né le 6 avril 1754, mort à Vienne, en célibat, le 12 juillet 1831;
- 3° François-Jean-Marie, né le 25 mars 1753, mort à Bruxelles le 18 avril 1835, épousa le 20 juin 1781, en cette ville, Anne-Albertine-Victoire *le Roy*, née à Bruxelles et baptisée le 6 février 1753, décédée à Paris en 1837, fille de Jean-Jacques-Innocent, baron *le Roy de Ganzendries*, et de Marie-Anne-Caroline *van den Perre*, dont deux filles :

A Eugénie, morte à Paris sans alliance;

B Marie-Louise, née à Bruxelles en 1783, décédée sans alliance à Paris le 29 novembre 1836.

4° Léopold-François-Philippe-Joseph, qui suit :

5° Joseph-Louis, prêtre et doyen du chapitre de Courtrai, membre des États de Flandre, né le 13 juillet 1759, mort à Courtrai le 19 mars 1801.

XIII. Léopold-François-Philippe-Joseph DE BROU, licencié en droits à Louvain le 26 juin 1776, après avoir été fisc et doyen des bacheliers de la faculté de jurisprudence, président de la cour féodale du Brabant, avocat du domaine, membre de l'ordre équestre du Brabant méridional, qui le choisit pour son rapporteur, ainsi que son député aux États-Provinciaux en 1850, né à Bruxelles le 29 août 1756, mort dans la même ville le 3 janvier 1843 et inhumé à Laeken, épousa, le 22 avril 1799, à l'église de Bossières, au canton de Gembloux, et, en 1801, devant l'officier de l'état-civil de Bruxelles, Ferdinande-Joséphine *des Marets*, née à Namur le 23 mars 1773, fille d'Adrien-Joseph-Michel, capitaine commandant, puis major au service des États de Hollande, dont deux fils :

1° Auguste-Guillaume-François, baron DE BROU DE LA WASTINNE, autorisé d'abord, par diplôme du 16 décembre 1839, à adopter le nom de l'ancienne seigneurie de Wastinne, né à Isnes-les-Dames, province de Namur, le 10 avril 1801, à épousé à Bruxelles, le 18 juin 1828, Émérence-Thérèse-Norbertine-Chislaine *Caïmo*, née à Schelle, province d'Anvers, le 17 avril 1802, fille de Charles-Emmanuel-Ghislain et d'Hélène-Cornélie-Jeanne *van den Cruyce*, dont :

A Léopold-Louis-Philippe, né à Bruxelles le 12 août 1829, mort le 2 janvier 1841;

B Zoé-Thérèse-Philippine, née à Bruxelles le 29 mai 1834.

2° Ferdinand, qui suit :

XIV. Ferdinand, baron DE BROU, a obtenu de la munificence royale, en 1848, l'autorisation de faire immédiatement revivre en lui et en sa lignée mâle, par ordre de primogéniture, le titre de baron porté avec éclat par son grand'oncle, le lieutenant-général DE BROU. Né à Bruxelles le 6 août 1802, il a épousé, le 10

BROUCKE DE TERBECQ.

mai 1827, Adèle-Charlotte *van den Cruyce*, née à Bruxelles le 17 septembre 1803, fille de Jean-Baptiste-Albert et d'Isabelle-Antoinette-Joséphine *van Ypperseele*; voici leurs enfants, nés à Bruxelles :

- 1° Gustave-Philippe, né le 24 mai 1833;
- 2° Laure, décédée en bas âge;
- 3° Émérance-Ferdinande-Philippine, née le 26 septembre 1835;
- 4° Léon-Philippe, né le 15 mars 1837;
- 5° Berthe-Philippine, née le 10 juillet 1842.

BROUCKE DE TERBECQ (VAN DEN), originaire d'Audenarde, doit à Antoine VAN DEN BROUCKE, receveur de la châtellenie d'Audenarde, ses premières lettres patentes qui portent la date du 11 février 1668. Ces lettres confirmaient son ancienne noblesse. Une requête, présentée aux gouverneurs-généraux, le 30 juillet 1785, par Charles-François VAN DEN BROUCKE DE TERBECQ, renferme les principaux souvenirs de la famille, qui peuvent avoir motivé la disposition que nous venons de rappeler : « Ses ancêtres, disait-il, ont constamment été attachés au service royal dans les emplois municipaux et les plus distingués de la province de Flandre; et dans toutes les occasions ils se sont rendus recommandables par leur zèle et leur dévouement à leur souverain, au point de n'avoir point hésité à faire un sacrifice volontaire d'une partie de leur fortune. »

La famille VAN DEN BROUCKE DE TERBECQ porte d'or à la rose pointue, tigée et feuillée, le tout dans leurs couleurs naturelles, entourée de deux ramures-dagues de sable; l'écu timbré d'une couronne de baron, surmontée d'un heaume d'argent, fourré de gueules, grillé, liseré et orné d'or, sommé d'un bourlet de sable et d'or, aux lambrequins de même; pour cimier, dagues de l'écu, et pour supports deux lions au naturel, retournant la tête.

I. Jacques VAN DEN BROUCKE, seigneur de Terbeken, échevin d'Audenarde, fils de Jean, né en 1572, mort le 10 avril 1612 et enterré auprès de sa femme à Sainte-Walburge à Audenarde, épousa Jacqueline *van der Plancken*, dite *Maroten*, décédée le 19 août 1609, fille de Ghislain et de Catherine *de Ruddere*, dont sept enfants :

- 1° Jean-Gilles, qui suit :
- 2° Ghislain, mort en célibat;
- 3° Catherine se maria avec François *Delvaal*. Des sept enfants issus de ce mariage, l'aîné, François *Delvaal*, épousa, le 27 septembre 1642, Marie-Madelaine *de Mey*, dont Jean-Louis, qui épousa Marie-Anne *van der Meere*;

BROUCKE DE TERBECQ.

4° Élisabeth, mariée avec Adrien *Delvael*. Six enfants furent le fruit de cette union. Anne, la cadette, décédée le 29 mars 1682, se maria avec Charles *van Spiere*, seigneur de Mooreghem, de Raverge, de Steenbeke, etc. ; dont une fille et enfant unique, Anne-Marie, décédée le 26 avril 1683, mariée le 26 août 1652 avec Adrien-François *Ballet*, chevalier, seigneur de Leeuwerbourg, né à Gand le 10 septembre 1621, et mort à Audenarde le 10 septembre 1669; lesquels laissèrent trois enfants : 1° Marie-Pétronille *Ballet*, femme d'Emmanuel *van der Meere*, mort le 20 octobre 1693, des comtes van der Meere et de Cruyshauthem; — 2° Emmanuel *Ballet*, né au château de Mooreghem le 3 août 1653, mort le 19 novembre 1684, épousa, en premières noces, le 25 juin 1674, Marie-Marguerite *van den Kerchove*, dite *van der Varent*, et en secondes noces, le 17 août 1682, Charlotte-Hippolyte *Volckaert*. Leurs descendants sont alliés aux familles della Faille, de Thiennes, van Hoobrouck; — 3° Robertine-Françoise *Ballet*, mariée le 4 mars 1689 avec Jean-François *de Castro*, dont deux enfants, morts sans postérité; leur sépulture qui se trouve dans l'église cathédrale de Saint-Bavon à Gand, porte seize quartiers de noblesse, savoir :

Quartiers de Castro :

*Castro, Sanchez, Lopez d'Ayala, Bayard,
Hertoghe, Roelant, de Vilers, Roels.*

Quartiers de Ballet :

*Ballet, Bave, de Beer, d'Aubermont,
Van Spiere, van der Varent, Delvael, VAN DEN BROUCKE.*

- 5° Corneille, mort en célibat;
6° Jacqueline; décédée sans alliance;
7° Guillaume épousa en 1612 Jacqueline *Carbonel*, dont il eut deux enfants.

II. Jean-Gilles VAN DEN BROUCKE, seigneur de Terbeken, avocat au conseil de Flandres, conseiller-pensionnaire d'Audenarde, né dans cette ville en 1594, mort à Gand et enterré à Audenarde dans le caveau de ses ancêtres, épousa, le 22 juillet 1608, Anne *van Boecholt*, fille d'Engelbert et de Barbe *van Camferbeke*, décédée à Gand et inhumée à Audenarde auprès de son père. Anne *van Boecholt* eut un frère nommé George *van Boecholt*, capitaine commandant au régiment de Ritberghe, haut-allemand, au service d'Espagne; il reçut à la bataille de Rocroi (19 mai 1643), neuf blessures mortelles, et mourut à Diest, où il fut enterré avec huit quartiers de noblesse. Jean-Gilles VAN DEN BROUCKE laissa :

- 1° Antoine, qui suit :

BROUCKE DE TERBECQ.

- 2° Jeanne, née à Gand le 2 juillet 1610, décédée en 1627;
- 3° Jacques, né à Gand le 14 janvier 1612, mort célibataire en 1646;
- 4° Jean, jésuite, né à Gand le 25 juin 1614, décédé en 1646;
- 5° Catherine, née à Gand le 12 juin 1616, décédée sans alliance;
- 6° Françoise, née à Audenarde le 4 octobre 1618, mariée à Gillis *Stalins*, dont quatre enfants.

III. Antoine VAN DEN BROUCKE, seigneur de Terbeken, de Smeyersberge et de Rollecote, licencié en droits, receveur-général de la châtellenie d'Audenarde, né dans cette ville le 1^{er} mai 1609, mort le 26 septembre 1674, épousa, en premières noces, le 25 mars 1633, Guillelmine *Delvael*, fille de Guillaume, et en secondes noces, le 7 mars 1648, Marie-Thérèse *Jacobs*, décédée le 25 janvier 1657, fille de Guillaume, conseiller ordinaire au conseil de Flandres.

Il eut du premier lit :

- 1° Catherine-Françoise, mariée en 1661 à Léon-François *de Mahieu*, conseiller et lieutenant civil à Gand, fils de Léon et d'Isabelle *van Rode*, de Louvain; leur fils aîné, Antoine-Léon *de Mahieu*, seigneur de Warelles, bourgmestre de la ville d'Ath, fut créé, en 1715, chevalier héréditaire du St-Empire;

Du second lit :

- 2° Guillaume-Antoine, qui suit :
- 3° François, seigneur de Diestvelt, receveur-général de la châtellenie d'Audenarde, bourgmestre de cette ville, né à Audenarde le 4 mai 1646, mort dans la même ville le 7 décembre 1702 et enterré auprès de sa femme à Sainte-Walburge, épousa, en 1689, Barbe-George *de Leurere*, décédée à Audenarde le 19 décembre 1698, fille de Salomon et de Marie *Doye*. De leur mariage sont nés :

A François, seigneur de Diestvelt, conseiller impérial, receveur-général de la châtellenie d'Audenarde, premier échevin et bourgmestre de cette ville, mort célibataire le 19 juillet 1763. Par suite du partage de sa succession entre les descendants de ses oncles et tantes, ses plus proches héritiers, la seigneurie de Diestvelt échut à Jean-Baptiste-Florentin *de Mahieu*, seigneur de Warelles, chevalier héréditaire du St-Empire, petit-fils de Léon-François et de Catherine-Françoise VAN DEN BROUCKE;

B Jean-Baptiste, mort en bas âge;

C Michel, conseiller impérial héréditaire, receveur-général de la châtellenie d'Audenarde, décédé célibataire en 1758, la veille de la St-Jean.

- 4° Jean, chanoine et protonotaire apostolique de l'église collégiale de Ste-Pharailde, à Gand, né en 1648 et mort dans cette ville en 1710;
- 5° Marie, née en 1649 et décédée en 1659;

BROUCKE DE TERBECQ.

6° George, capitaine au régiment du prince Eugène, au service d'Espagne, né en 1651, mort à Bruxelles le 14 octobre 1708.

IV. Guillaume-Antoine VAN DEN BROUCKE, seigneur de Terbeken, de Smeyersberge et de Rollecote, député du pays d'Alost aux États de Flandre, nommé, le 4 mai 1675, par Philippe, comte d'Egmont, prince de Gavre, « grand-bailli de la terre et baronnie d'Escornaix et de ses appartenances, » né à Audenarde le 11 mars 1645, mort le 24 juin 1713, au château d'Escornaix, en flamand Schoorisse, et enterré dans l'église paroissiale d'Elseghem, épousa, en premières noces, Catherine-Thérèse *de Terlinden*, décédée le 24 mars 1682 et enterrée à Escornaix, fille de Corneille, receveur-général des villes et pays d'Alost et de Grammont, et de Martine *Boele*. Catherine-Thérèse *de Terlinden* eut deux sœurs; l'une se maria à François-Hyacinthe *van der Haeghen*, seigneur de Mussain; l'autre à Jean-Édouard *d'Heetvelde*, seigneur de Rooversberghe, de Schoonendael et d'Heetgoet, dont la fille unique, Marie-Caroline, épousa Barthélemi-Joseph, baron *d'Heetvelde*, dit *Jaerens*. Guillaume-Antoine VAN DEN BROUCKE épousa, en secondes noces, Marie-Antoinette *de Saint-Vaast*, née à Malines le 6 mai 1654, fille d'Alard, chevalier, conseiller au conseil souverain à Malines, et de Françoise-Marie-Madelaine *van der Meere*; elle est enterrée avec son mari dans l'église d'Elseghem, où l'on a élevé en leur mémoire un monument sur lequel se trouvent huit quartiers de noblesse, qui sont :

VAN DEN BROUCKE, *Jacobs, Boecholt, Spira,*
Saint-Vaast, la Persoonen, Baudvin, Ladienne.

Guillaume-Antoine VAN DEN BROUCKE laissa du premier lit :

- 1° Jean-François, qui suit :
- 2° Jeanne-Marie, morte le 6 mai 1738, supérieure du couvent des Thérésiennes, à Alost;
- 3° Marie-Anne, religieuse au couvent des Thérésiennes, à Alost, décédée le 11 mai 1757;

Du second lit :

- 4° Jacques, mort en bas âge; — 5° Joseph, récollet; — 6° Guillaume-Antoine, capucin; — 7° Philippe, mort en bas âge;
- 8° Caroline, mariée à Léon *de Mahieu*, chevalier héréditaire du St-Empire, dont une fille et enfant unique, Marie-Françoise, noyée, par accident, dans un étang au château de Terbeken.

BROUCKE DE TERBECQ.

V. Jean-François VAN DEN BROUCKE, seigneur de Terbeken, de Smeyersberge et de Rollecote, capitaine au service de Philippe V, roi d'Espagne, né à Alost le 7 octobre 1677, mort dans cette ville le 2 octobre 1747, épousa Isabelle-Françoise de Jobar, décédée à Alost le 8 août 1721, fille de Charles, colonel de cavalerie, au service du roi d'Espagne, et de Marie-Anne de Panemacker, dont :

- 1° Charles-François, né à Alost le 2 décembre 1710, mort en 1716;
- 2° Barbe-Françoise-Isabelle, née à Alost le 27 décembre 1711, épousa, en premières noces, Pierre-Gratien de Rudemacker, seigneur de Regelsbrugge et de Steenhuyse, dont un fils Jean-Gratien; en deuxièmes noces, Antoine-Ignace Jaerens, échevin de la ville d'Alost, décédé sans postérité; et, en troisièmes noces, Jean-Baptiste Lefebre;
- 3° Alexandre-Jean-Bellarmin, seigneur de Terbeken, de Smeyersberge et de Rollecote, échevin de la ville d'Alost par lettres patentes du 30 janvier 1744, haut échevin du pays de Termonde, né à Alost le 30 avril 1713, décédé à Wetteren en 1759, épousa Marie-Jacqueline de Graeve, sans postérité;
- 4° Marie-Thérèse, née le 25 juillet 1714 à Alost, décédée sans alliance, le 3 mars 1800; — 5° Isabelle-Françoise, née et décédée à Alost le 28 septembre 1715; — 6° Jeanne-Françoise, dite sœur Constance, née en décembre 1716 à Alost, morte religieuse à l'abbaye de ten-Roosen, près de cette ville; — 7° Isabelle-Françoise, née à Alost le 23 juin 1718, décédée le 14 juillet 1719; — 8° Michel-François-Joseph, né à Alost le 16 février 1719, mort en célibat; — 9° Joséphine-Hélène, née à Alost le 23 avril 1720, décédée sans alliance le 18 mai 1793;
- 10° Jean-Henri-François, qui suit :

VI. Jean-Henri-François VAN DEN BROUCKE DE TERBECQ, seigneur de Terbeken, de Smeyersberge, et de Rollecote, capitaine au régiment des dragons de Styrum, au service d'Autriche, haut échevin du pays de Termonde le 5 novembre 1759, par suite de la mort de son frère aîné Alexandre-Jean-Bellarmin VAN DEN BROUCKE, et écoutète du pays et de la seigneurie de Wetteren, né à Alost le 4 août 1721, mort à Termonde le 22 octobre 1791, épousa Marie-Catherine-Dorothee de Müntzinger, née à Hillesheim le 3 juillet 1728, décédée à Termonde le 26 mai 1811, fille d'Antoine, lieutenant-gouverneur et receveur-général du prince-électeur de Trèves, et de Hélène-Marguerite de Wagener. De leur mariage sont nés :

- 1° Antoine-Bellarmin, mort en bas âge;
- 2° Charles-François, seigneur de Terbeken, de Smeyersberge et de Rollecote, municipal du canton de Termonde, né le 17 mai 1749, mort au château de Terbeken

BROUCKE DE TERBECQ.

le 5 août 1816, épousa, le 29 juillet 1783, Jeanne-Antoinette de *Buisseret* d'Helfault, fille de Philippe, capitaine au service d'Autriche, et de Marie-Madeleine *Dumont*, décédée le 22 thermidor an IV; ils ont laissé un fils, Michel-Charles, chevalier, lieutenant de cavalerie, né au mois d'avril 1784, à Marche-en-Famene, mort en célibat à Batavia, en 1823;

3° Ambroise-Michel-Joseph, qui suit :

4° Hubert-Antoine-Joseph, chapelain de l'église de Notre-Dame à Termonde;

5° Marie-Thérèse-Josephc, née le 3 mai 1753, morte sans alliance, à Termonde, le 27 décembre 1840.

VII. Ambroise-Michel-Joseph, baron VAN DEN BROUCKE DE TERBECQ, échevin de la ville de Termonde le 26 juin 1781, bailli du marquisat de Rode, le 30 novembre 1789, peu de temps avant les événements patriotiques, qui l'empêchèrent d'occuper cette place, et après la restauration impériale, chargé de la direction militaire dans le pays de Termonde, reçut de la munificence impériale vers la fin de 1791 le titre de baron; nous n'en avons point, il est vrai, les lettres patentes; mais une lettre du roi d'armes Beydaels, que j'ai, en original, sous les yeux, est très-positive à cet égard. Le 25 novembre 1791, Beydaels de Zittaert, conseiller, premier roi d'armes, écrivit à Monsieur le baron VAN DEN BROUCKE DE TERBECQ, à Termonde : « C'est avec un « vrai plaisir et satisfaction que j'ai celui de vous donner que Sa Majesté « vient de vous gratifier du titre de baron, avec exemption de tous droits « royaux, j'ai l'honneur de vous en faire mon compliment, etc. » Né en 1754, mort le 23 mars 1799, il épousa, à Termonde, le 8 septembre 1782, Jossine-Jeanne-Philippine *Beeckman*, née le 4 mai 1747, décédée à Termonde le 8 janvier 1836, fille d'Égide-Ferdinand-Joseph, seigneur de Crayloo, et d'Anne-Philippine *Staes*, dont :

1° Marie-Jeanne-Ferdinande, née à Termonde le 17 janvier 1787, épousa, le 8 février 1809, Édouard-Charles *Huyttens*, chevalier, né à Gand le 7 août 1786, mort à Valence le 16 janvier 1842, fils d'Alphonse-Jean et d'Anne-Jeanne *van Overwaele* de Maldeghem; de ce mariage sont nés quatre enfants;

2° François-Ignace-Henri, baron VAN DEN BROUCKE DE TERBECQ, échevin et bourgmestre de la ville de Termonde de 1820 à 1837, membre des états-provinciaux de la Flandre orientale pendant les années 1826 à 1829, membre de la seconde chambre des états-généraux et du congrès national, membre de la chambre des représentants depuis l'origine de cette assemblée en 1831, commissaire royal de l'arrondissement de Termonde depuis 1837, décoré de la Croix de Fer et chevalier de l'ordre de Léopold, est né à Termonde le 17 janvier 1790;

3° Charles-Léopold-Joseph, mort en célibat, à Termonde, le 9 janvier 1815.

BROUCKERE.

BROUCKERE (DE), de la Flandre occidentale, se fait honneur de compter parmi ses ancêtres le colonel Pierre de Brouckere, qui se distingua au siège de Cambrai en 1649.

I. Charles DE BROUCKERE, natif de Tourhout, fils de Jean-Baptiste, mort en 1794, et de Marie-Claire *de la Croix*, licencié en droits à l'université de Louvain le 17 juillet 1782, juge au tribunal à Ostende en 1787, échevin du Franc de Bruges en 1789 (place qu'il a constamment remplie, sauf le court espace de temps de la tourmente révolutionnaire), jusqu'à la suppression de cette magistrature, lors de la réorganisation de l'ordre judiciaire, président du tribunal civil de Bruges, puis conseiller à la cour d'appel à Bruxelles, président de la cour criminelle du département de la Lys pendant quatre ans, président de chambre à la cour d'appel susdite, membre du corps législatif pendant dix ans, au temps de l'occupation des troupes coalisées, en 1815, secrétaire de l'Intérieur et de la Police près le gouvernement provisoire, puis, la même année, gouverneur du Limbourg jusqu'en 1828, conseiller d'état en service extraordinaire, membre de l'ordre équestre de la province de la Flandre occidentale par arrêté du 13 septembre 1817, a épousé Charlotte-Marianne-Colette *de Stoop*, fille de Jean-Jacques *de Stoop*, anobli par lettres patentes du 30 mars 1782, et d'Anne *Willems*, dont six enfants :

1° Marie-Pauline, décédée sans alliance le 5 mars 1844, à l'âge de 46 ans ;

2° Pauline ;

3° Charles, qui suit :

4° Henri, né à Bruges le 24 janvier 1801, fit ses premières études au Lycée de Bruxelles, suivit les cours de droit à l'université de Liège, où il remporta, en 1820, la médaille d'or, pour un mémoire sur l'infanticide, qui a été publié, docteur en droit le 31 décembre de la même année, substitut du procureur du roi à Maestricht, avec dispense d'âge, en mai 1822, procureur du roi à Ruremonde, avec dispense d'âge, en juillet 1824, sans avoir pris part aux événements qui ont préparé la révolution de 1830, se rallia, après la retraite des Hollandais, à cette révolution, commissaire du gouvernement, au mois d'octobre 1830, chargé de réorganiser les diverses administrations dans l'arrondissement de Ruremonde, membre du congrès, en décembre 1830, pour cet arrondissement, conseiller à la cour d'appel de Bruxelles en janvier 1831, membre de la chambre des représentants, en 1831, pour l'arrondissement de Ruremonde, envoyé à Londres au commencement de la même année, par le gouvernement provisoire avec le comte de Merode, Philippe-Marie-Ghislain, comte Vilain XIII et l'abbé de Foere, afin de s'assurer si le prince Léopold accepterait le trône dans le cas où le congrès national l'élirait roi des Belges, combattant à la malheureuse campagne de 1831 comme volontaire. En 1833, la

BROUCKERE.

Chambre des Représentants, ayant été dissoute, on entrava sa réélection; mais huit jours après, les électeurs de Bruxelles le dédommagèrent de cet échec, et ils le réélurent en 1837. De 1831 à 1840, Henri DE BROUCKERE a joué un rôle très-actif dans l'opposition. Ses principaux griefs contre les différents ministères, étaient leur faiblesse, tant vis-à-vis des puissances que dans l'administration intérieure, mais surtout leur tendance, toutes positions mal comprises et mal signalées. Partout nous voyons des hommes qui se disent conservateurs, et vraiment peu peuvent se vanter de l'être. Pour les libéraux comme pour les catholiques la science du gouvernement se réduit à des roueries parlementaires. De là cet abandon qualifié de faiblesse, cet appui considéré comme tendance. A la fin de 1839 et au commencement de 1840, les membres de l'opposition se réunirent fréquemment chez Henri DE BROUCKERE. Un ministère libéral ayant été formé, il accepta, en juillet 1840, la place de gouverneur de la province d'Anvers, et en 1843, celle de gouverneur de la province de Liège. Il est un des fondateurs de l'université de Bruxelles, dont il est vice-président. Il a été constamment commissaire de la Banque de Belgique auprès de sociétés industrielles, sous le patronage de cet établissement, qui était sous la direction de son frère. Il a épousé, le 21 décembre 1840, Eugénie *de Waha*, fille de Henri-Charles-Hyacinthe-Xavier et de Louise-Joséphine *de Burbure* de Wezembeek;

5° Edmond, commis d'état au conseil d'état, et depuis la révolution, chef de division au ministère des affaires étrangères, mort en célibat à Dijon le 4 octobre 1836.

II. Charles-Marie-Joseph-Ghislain DE BROUCKERE, né à Bruges en 1796, interrompit ses études en droit en 1815, pour entrer dans l'artillerie, en qualité de lieutenant en second, au service des Pays-Bas. En 1820, rentré dans la vie civile, il fut quelque temps occupé dans la maison de banque de son beau-père et puis, en qualité de surnuméraire, de chef de bureau et division dans les bureaux de son père, alors gouverneur de la province du Limbourg, qui chercha néanmoins à utiliser ailleurs l'activité de son esprit. Élu, en 1825, sous son influence, député aux États-Généraux, il se plaça, suivant sa mission, à la chambre sur les bancs de l'opposition libérale. Il fut en outre capitaine des chasses de la couronne, soumis au grand-veneur, et, revêtu du costume de cette charge, il figurait aux fêtes de la cour dans le carré des princesses, qui ordinairement était occupé par l'ancienne noblesse. En 1828, il fut nommé commandant de la garde communale de Maestricht, avec le grade de chef de bataillon. Mais à la suite du message royal du 11 décembre 1829, Charles DE BROUCKERE, en face des deux partis, envoya sa démission de tous ses grades et emplois. Il se trouvait à Paris, lorsque les premiers symptômes de la révolution éclatèrent, et il s'empressa de retourner à Bruxelles. Il inclinait alors à mettre

BROUCKERE.

à la tête du gouvernement le prince d'Orange, à qui l'histoire réserve le reproche de n'avoir su se concilier les événements. Après le bombardement d'Anvers, il fut nommé membre du comité de constitution, puis commandant militaire de la province de Liège, où agissait occultement le comte Clément de Berlaymont. Élu membre du congrès national, il vint y siéger à la fin de 1830, et fut bientôt appelé au ministère des finances, le 3 janvier 1831. Partisan de l'élection du duc de Nemours, il fit partie de la députation chargée d'aller à Paris lui offrir la couronne, et il s'opposa à la candidature du prince de Saxe-Cobourg, lorsqu'elle fut soumise au cabinet. Il remit son portefeuille le 29 mai 1831 pour combattre au congrès et le traité des 18 articles et la nomination du roi. Cependant le roi étant élu, il vint à résipiscence et il se fit présenter à la cour par le général de Failly, alors ministre de la guerre. Le roi le nomma son aide-de-camp. Il revint au pouvoir lorsque les Hollandais, rompant l'armistice, avaient attaqué la Belgique. Il fut nommé ministre de l'intérieur le 3 août, et accompagna le roi à l'armée en qualité d'aide-de-camp. A son retour, il fut obligé de céder aux instances du roi et de ses collègues, et accepta le portefeuille de la guerre, délaissé par le général de Failly, sur qui le parti français faisait peser toute la responsabilité d'une administration laissée à dessein à l'abandon. Tel il avait été au début de sa carrière, tel il était encore, déployant partout la témérité d'une activité infatigable, précieuse en temps de troubles, incommode en toutes autres circonstances. Il ne conserva pas longtemps son portefeuille; car à la suite d'une tracasserie qui lui fut suscitée pour le marché Hambrouck, il donna sa démission le 16 mars 1832, et reprit les fonctions d'aide-de-camp du roi. Cependant il était en butte à de sourdes intrigues, et, tout en criant à l'injustice au roi, il ne fit que céder à leur influence en donnant sa démission d'aide-de-camp et de membre de la chambre. Depuis lors, il fut nommé directeur de la Monnaie, et aussi de la Banque de Belgique, et enfin de la société de la Vieille-Montagne. Il donne sa coopération au Répertoire de l'Administration et du Droit administratif, qu'il publie avec M. Tielemans, ancien ministre de l'intérieur et conseiller à la cour d'appel de Bruxelles. Il a de sa femme N. *Visschers*, trois enfants, savoir :

- 1° Élise, mariée en premier lit, le 18 octobre 1842, avec Pierre-Joseph-Louis *Mastraeten*, greffier du conseil des Mines, mort sans postérité à Bruxelles le 9 mars 1844, à l'âge de 32 ans, et en second lit, avec Jules *Nagelmackers*, de Liège;
- 2° Caroline; — 3° Alfred.

BRUGES DE GERPINNES (DE). On lit dans le Nobiliaire des Pays-Bas, page 485, que Jean DE BRUGES, natif de Gerpennes, au comté de Namur, fut anobli par lettres datées de Madrid du 7 août 1676. Ses descendants immédiats signèrent : de Bruges de Barchon.

L'écu est d'argent, au coq hardi de sable, posé sur un tourteau de gueules, et accompagné en pointe de deux fleurs de lis de sinople.

BRUM DE MIRAUMONT (LE), originaire d'Arras, est d'une noblesse militaire.

I. Pierre LE BRUM, seigneur de la Vigne, de Gouy et de la Jumelle, mort le 18 octobre 1604 et enterré à Saint-Géry à Arras, épousa Antoinette de Widebien, décédée à Arras le 8 mars 1609 et inhumée auprès de son époux. Ils eurent les enfants qui suivent dans l'ordre du testament du père, en date du 8 novembre 1603 :

1° Jean ;

2° Gilles, qui suit :

3° Barbe ; — 4° Adrien ; — 5° Marguerite, femme de Robert le Maire, seigneur de Wanquetin ; — 6° Marie, femme de Michel Carpentier, avocat au conseil d'Artois ; — 7° Antoinette, femme de Jean Goslon, licencié en droits.

II. Gilles LE BRUM, seigneur de la Vigne, de Gouy, épousa, à Arras, par contrat du 16 octobre 1614, Florence de Miraumont, dame de Puisseux-au-Mont, fille de Philippe, seigneur du même lieu, de Simencourt et de Monchiel du chef de sa femme, et de Françoise de Boffles. Florence de Miraumont, veuve de Gilles LE BRUM, donna, en 1658, par acte entre vifs, à son fils Maximilien DE MIRAUMONT, la terre et seigneurie de Puisseux-au-Mont, et d'autres fiefs à Pierre et à Gilles ses autres fils. Gilles LE BRUM laissa :

1° Jeanne-Jacqueline, née à Arras le 4 janvier 1618 et baptisée à Saint-Nicaise ;

2° Lamoral, seigneur de la Vigne, de Ferrier-le-Petit, etc., capitaine lieutenant de cavalerie au régiment du comte de Bucquoy, au service d'Espagne, né à Arras et baptisé à Saint-Nicaise le 6 janvier 1619, mort au champ d'honneur, à la tête de sa compagnie, entre Mons et Maubeuge, en 1655, épousa, le 9 février 1652, Marie-Catherine-Emmanuelle la Biche, dame de Cerfontaine près de Maubeuge. Ils furent enterrés dans l'église de ce village avec blasons et quartiers, et laissèrent deux enfants :

A François-Lamoral, seigneur de la Vigne, de Ferrier-le-Petit, capitaine de cavalerie au régiment du comte de Bucquoy, mort le 26 septembre 1695, épousa, à Saint-Pierre de Maubeuge, le 22 juin 1681, Françoise-Joséphine Rivart, décédée le 3 juin 1715, fille de Louis-Thomas Rivart-de-Martigny, seigneur de Lauroy, et de Marie-Jeanne-Françoise de Beaufremetz et eurent deux enfants :

BRUM DE MIRAUMONT.

* Maximilien-François-Lamoral, seigneur de la Vigne et de Ferrier-le-Petit, capitaine au régiment du comte de Choiseul, mort en célibat en 1747;

** Marie-Anne-Emmanuelle-Joséphine, née à Mauberge et baptisée à Saint-Pierre le 8 octobre 1682, se maria, au château de Ferrier-le-Petit, le 9 août 1701, avec Léon-Claude de Bousies, seigneur de la vicomté de Rouveroy, de Saint-Symphorien et de Fayon, mort le 2 avril 1721, fils de Fery-Bastie, seigneur de Rouveroy, et de Marie-Françoise-Victoire-Prospère de Bosses.

B Marie-Jeanne, mariée, à Cerfontaine, le 7 juillet 1674, à Claude, comte de Choiseul, baron de Beaupré.

3° Marie-Marguerite, née le 1^{er} juin 1624;

4° Maximilien, qui suit :

5° Gilles, seigneur de Tencque; — 6° Jacques, né le 8 janvier 1629; — 7° Pierre-Philippe, né le 24 mars 1631; — 8° Pierre, seigneur de la Vallée, capitaine au service d'Espagne, né le 17 septembre 1633, mort le 16 mai 1689, à Namur.

III. Maximilien LE BRUM, dit DE MIRAUMONT, seigneur de Puisseux-au-Mont, capitaine de la garde du comte de Bucquoy, major au régiment de Louvigni le 27 avril 1668, puis du baron de Cuinchy le 23 août suivant, et, après la retraite de celui-ci, colonel de cavalerie au régiment d'Havré, au service d'Espagne, né à Arras et baptisé à Saint-Nicaise le 11 septembre 1626, mort le 17 février 1705 et enterré à côté de sa femme dans l'église de Grand-Reng, près de Mons, épousa, à Brugelette, près d'Ath, par contrat du 10 août 1658, Françoise-Philippine de *Hoston*, née à Brugelette le 5 janvier 1639, décédée le 24 janvier 1676, fille de Louis, chevalier, seigneur de Frezignies, de Leuringhien, capitaine-lieutenant de la compagnie du marquis de Varabon, et d'Anne de *Wignacourt*. Ils eurent :

1° Maximilien-Joseph, qui suit :

2° Ferdinand-Joseph, seigneur d'Ostregnies, auteur de la branche d'Ostregnies.

IV. Maximilien-Joseph LE BRUM DE MIRAUMONT, seigneur de Puisseux-au-Mont, de Bacquelroy, etc., né à Brugelette le 5 juin 1661, mort le 20 mars 1747, épousa, à Sainte-Waudru de Mons, le 3 octobre 1700, Agnès *Modez*, décédée le 30 septembre 1729, fille d'Arnoud, capitaine au service d'Espagne, et d'Isabelle *Pezier*. De ce mariage sont issus :

1° Nicolas-Joseph, seigneur de Puisseux-au-Mont, d'Anvers, de Bacquelroy, épousa, en la ville d'Anvers, Marie-Anne *Van der Heyden*;

2° François-Joseph, seigneur de Leuringhien, capitaine-commandant au régiment de Los-Rios, au service d'Autriche, né à Grand-Reng le 7 mars 1713, épousa, à Grand-Reng, par contrat du 10 décembre 1752, Marie-Anne-Françoise

BRUM DE MIRAUMONT.

le Gillon, décédée à Bruges le 20 novembre 1797, à l'âge de 91 ans, fille de Charles-François, seigneur de Wulfberghe, et d'Anne-Charles *de Kerchove*, dame de Swaenenborch et de Basseghem, dont il n'eut point d'enfants;

3° Joachim-Joseph, qui suit :

4° Guillaume-Ferdinand-Joseph, mort en célibat;

5° Jacques-Joseph, lieutenant au régiment de Los-Rios, épousa, le 8 janvier 1762, Anne-Marie-Josephe *de Monflin*, fille de Jean-François, seigneur de Hondelangue, et d'Anne-Marie *le Bœuf*, dont quatre enfants :

A François-Joseph-Léonard, né à Bruxelles et baptisé à Sainte-Gudule en 1762;

B Cécile-Albertine, née à Bruxelles en 1763, décédée sans alliance;

C Ferdinand-Joseph, né à Bruxelles et baptisé à Sainte-Gudule en 1765, épousa N. *d'Huart*.

D Anne-Caroline, née à Bruxelles et baptisée à Finisterræ en 1767, se maria, le 1^{er} septembre 1793, à Bruxelles, avec François-Simon-Charles *van der Dussen* de Kestergat, né en cette ville le 30 septembre 1773, mort le 23 janvier 1846, fils de Charles-Emmanuel-Joseph, seigneur de Kestergat, d'Erpent, et de Marie-Madelaine-Josephe *d'Herbais* de Theun-Saint-Martin, dame de Hontay.

6° Isabelle, femme de Philippe *Lefèvre*, capitaine au régiment wallon du prince de Stolberg, au service d'Autriche; — 7° Éléonore-Emmanuelle; — 8° Jeanne-Agnès, religieuse à l'abbaye noble de Herckenrode, décédée le 22 décembre 1756; — 9° Agnès-Ernestine, religieuse à l'abbaye du Val-des-Vierges, ordre de Cîteaux, proche de Tirlemont; — 10° Jeanne-Marie-Madelaine, née à Bruggelle le 30 septembre 1728, décédée le 2 février 1816, se maria, dans l'église de la Chapelle, à Bruxelles, le 26 octobre 1748, avec Charles-Joseph, baron de *Fraula*, chef-majeur de la ville et dépendance de Vilvorde, veuf d'Angélique-Antoinette Cools, né à Bruxelles et baptisé à Caudenberg le 22 mars 1717, mort le 20 août 1773 et enterré dans l'église abbatiale de Caudenberg.

V. Joachim-Joseph LE BRUM DE MIRAUMONT, seigneur du Planty, capitaine au régiment de Prié en 1749, major au régiment d'infanterie de Saxe-Gotha, également au service d'Autriche, né à Grand-Reng en 1716, mort dans un combat près de Prague, le 26 février 1759, épousa, à Luxembourg, en 1748, Anne-Marguerite *Colin*, décédée à Luxembourg vers 1758, dont :

1° Jean-François-Martin, né à Luxembourg en 1748 et baptisé à Saint-Nicolas;

2° Jean-Joseph-Chrétien, qui suit :

3° Marie-Béatrix, née à Luxembourg en 1757, femme de Henri-Joseph *de Royer*, seigneur de Woldre.

VI. Jean-Joseph-Chrétien LE BRUM DE MIRAUMONT, seigneur de Grand-Reng, du Planty, officier au régiment de Saxe-Gotha, membre de l'ordre équestre et des États du Hainaut, né à Luxembourg en 1751 et baptisé

BRUM DE MIRAUMONT.

à Saint-Nicolas, mort le 24 janvier 1840, épousa, le 10 février 1783, Émilie-Françoise-Josephe *de Gournay*, dont :

- 1° Fery-Eugène; — 2° Alexandre-Charles-Joseph; — 3° Émilie-Françoise-Charlotte; — 4° Marianne-Béatrix-Josephe, mariée le 7 juin 1820 avec Prosper-Henri-Marie-Louis-Ghislain *de Nachtegael*.

Le Brum d'Ostregnies.

IV. Ferdinand-Joseph LE BRUM DE MIRAUMONT, seigneur d'Ostregnies, de Puisseux-au-Mont, d'Anvers, etc., capitaine de cavalerie au régiment d'Havré, au service d'Espagne, mort à Ostregnies en 1748, épousa, le 30 septembre 1696, Marie-Anne *le Bouchel*, décédée à Ostregnies le 18 juillet 1758, fille de Dominique, seigneur de Bienne-le-Happart, dont :

- 1° Maximilien, qui suit :
2° Charles-Albert, né en 1712, épousa Marie-Anne-Thérèse *Houzeau*; — 3° Joseph-Emmanuel, prêtre, né en 1714; — 4° Charles-Joseph, né en 1720; — 5° Hélène, carmélite à Marche, née en 1696; — 6° Marie-Albertine, née en 1704; — 7° Isabelle-Françoise-Josephe, carmélite à Marche, née en 1708; — 8° Amélie-Josephe, religieuse à Compiègne, née en 1718.

V. Maximilien LE BRUM DE MIRAUMONT, seigneur d'Ostregnies, né en 1710, épousa, à Mons, le 23 juillet 1746, Isabelle-Ignace *de Formanoir*, née à Tournay le 17 mars 1708, fille de Nicolas-Bernard, seigneur de la Cazerie et d'Archimont, et de Marie-Anne-Françoise-Rose *Scorion*, dont :

VI. Vincent-Joseph LE BRUM DE MIRAUMONT, seigneur d'Ostregnies, né à Mons le 10 juin 1748, épousa, à Tournay, le 9 septembre 1785, Marie-Joséphine-Julie *de le Roi de Ville*, fille de François-Jean-Marc-Antoine-Louis, comte *de le Roi de Ville*, seigneur de Noyelles, de Marcoin, de Quentin, au Cambresis, et de Marie-Florence Thérèse *de France*, dont une fille et enfant unique :

Marie-Isabelle-Françoise, née le 17 février 1788, s'est mariée le 24 juin 1806 avec Eugène-Gaspar-Marie-Joseph *de Robiano*, membre du sénat depuis sa formation jusqu'à son décès, né le 7 mars 1783, mort le 21 février 1837, fils de Jean-Joseph, comte *de Robiano*, seigneur de Beyssem, de Bucken, d'Assent, etc., et de Jeanne-Marie-Norbertine-Josephe *Limpens*.

BRUNEAU DE CASTEAU.

BRUNEAU DE CASTEAU, famille montoise.

I. Isembert BRUNEAU, seigneur de Petit-Sars, mort à Maubeuge et enterré à l'église de Saint-Pierre, fils de Michel, seigneur du même lieu, grand-bailli du chapitre de Maubeuge, et d'Anne *Jaupin*, épousa Marie *Anzeau*, fille de Nicolas et de Jeanne *Treziere*, dont :

- 1° Michel, qui suit :
- 2° Martin; — 3° Françoise, femme de Hugues *Bourgois*, seigneur de Liembois, prévôt de Tournay et gouverneur de Beaumont, mort le 25 février 1619, à l'âge de 60 ans; — 4° Éléonore, mariée à Gérard *Rivart*.

II. Michel BRUNEAU, seigneur de Petit-Sars, bailli du chapitre de Maubeuge, mort le 19 novembre 1624, épousa, en 1585, Marie *Allauwe*, décédée le 3 janvier 1619, fille de Louis, membre du magistrat de Mons, et de Françoise *Lefebvre*, dont plusieurs enfants, savoir :

- 1° Antoine, religieux feuillan près de Toulouse;
- 2° Louis, qui suit :
- 3° Françoise, décédée le 28 octobre 1657, se maria avec Thomas *Rivart*, mort le 10 janvier 1640; — 4° Anne, religieuse à Remy, près de Cambrai; — 5° Isabelle, sœur grise à Maubeuge, décédée le 5 septembre 1643; — 6° Aldegonde, femme, en premier lit, de Charles *de Clerbois*, et, en second lit, de Philippe *de Souhay*, capitaine de cavalerie, commandant de la ville d'Avesnes; — 7° Christine, femme de Jean *Paroiche*, bailli des dames de Maubeuge.

III. Louis BRUNEAU, seigneur de Petit-Sars et d'autres fiefs, épousa Marie *de Boussu*, fille d'Adrien, seigneur de Mecquignies et d'Aulmeries, conseiller au conseil de Mons, et de Catherine *Bosquet*, et, en secondes noces, Marie *Dumont*, dame d'Audegnies, veuve de Charles de Boussu, seigneur d'Aulmeries; il n'eut qu'un fils, du premier lit, savoir :

IV. Adrien BRUNEAU, seigneur de Petit-Sars, mort en 1654, épousa Isabelle *Buisseret*, dame de la Roquette, fille de George et d'Antoinette *Durant*, dame de la Roquette, dont :

- 1° Adrien-Philippe, qui suit :
- 2° Philippe-François, seigneur de Petit-Sars et de Marchienne, mort en célibat;
- 3° Catherine, sans alliance.

V. Adrien-Philippe BRUNEAU, seigneur de la Roquette, de La Haye, de

BRUNEAU DE CASTEAU.

Framaseau, de Sars-Longchamps, mort en 1724, épousa Marie-Marguerite Anzeau, fille de Philippe-Antoine, major d'infanterie, et de Marguerite Bourgois. Ils eurent plusieurs enfants, dont :

- 1° Adrien-Philippe-Joseph, mort sans postérité en 1723, avant son père, épousa Anne-Marie *Hannemer*, fille de Guillaume-Antoine, seigneur de Bethencourt, laquelle après la mort de son mari prit le voile dans le couvent de Marie à Mons; — 2° Henri-Louis-Joseph, seigneur de Marchienne, né le 31 janvier 1695, mort sans postérité le 4 septembre 1761, épousa N. de *Malingreau*;
- 3° Ignace-Joseph, qui suit :
- 4° Marie-Josephe, ursuline à Mons; — 5° Philippe-Joseph, seigneur de Sars-Longchamps, mort sans postérité, épousa N. de la *Hamayde*.

VI. Ignace-Joseph BRUNEAU, seigneur de la Roquette et de Casteau, mort le 3 mars 1776, épousa, en premières noces, Marie-Arnoldine *Tahon*, fille de Philippe-Joseph, conseiller à la cour de Mons, et de N. *Tireau*, en deuxièmes noces, N. *Hanot*, décédée sans hoirs, fille de Jean-Baptiste, seigneur de Bougnies, de Saint-Hilaire, etc., et de Marie-Augustine *Paul*, et en troisièmes noces, Marie-Anne-Jeanne-Josephe *Rasoir*, fille de Nicolas, seigneur de Forest et de Croix.

Il eut du premier lit :

- 1° et 2° Deux religieuses à Notre-Dame de Mons;

Il eut du troisième lit :

- 3° Henri-Philippe-Joseph, qui suit :
- 4° Joseph-Alois-Gonzague, seigneur de la Motte, né à Mons le 18 avril 1742, mort le 4 janvier 1819, épousa, le 3 mai 1768, Jeanne-Françoise-Alarde *Schotte*, née à Louvain et baptisée à l'église de Saint-Quentin le 11 mars 1738, décédée à Bruxelles le 23 janvier 1806, fille de Charles-Thierry, vicomte de Bergues-Saint-Winoc, seigneur d'Harcourt, et de Marie-Françoise de *Amezaga*, dame de Bossuyt, dont il eut quatre enfants, tous nés à Louvain :

A Philippe-Alexandre-Alois-Gonzague BRUNEAU DE LA MOTTE, né le 19 mai 1771, mort le 29 décembre 1821, épousa sa cousine germaine Louise-Marie BRUNEAU DE CASTEAU, dont un fils, mort en bas âge;

B Charlotte-Marie-Françoise-Xavière-Isabelle-Albertine, née le 29 décembre 1772, décédée à Bruxelles le 26 mars 1845, sans alliance;

C Henriette-Hyacinthe-Marie, née le 2 juin 1775, décédée à Bruxelles le 16 mai 1845, se maria, le 27 avril 1808, à Alexandre-Joseph, vicomte *Goupy de Quabeck*, ministre plénipotentiaire du roi des Pays-Bas, aux États-Unis;

D Marie-Anne-Caroline, née le 18 juillet 1778, décédée le 18 décembre 1826,

BRYAS.

s'est mariée, en premier lit, avec Charles-François *van Hoobrouck-te-Walle*, colonel des hussards de Vierset, au service d'Autriche, surnommé le Latour d'Auvergne autrichien, né à Gand le 7 septembre 1733, mort de ses blessures à Liège, en 1801, fils d'Emmanuel-Charles, seigneur d'Asper, trésorier de la ville de Gand, et d'Éléonore-Françoise, baronne *de Schifer*, et en second lit, avec Pierre-Ghislain-Nicolas *le Duc*, né le 23 octobre 1758, mort au château de Bellinghen, près de Hal, le 6 octobre 1812.

VII. Henri-Philippe-Joseph-Xavier BRUNEAU, seigneur de Casteau, épousa, le 1^{er} mai 1764, Isabelle-Albertine *Schotte*, sœur germaine de la précédente, née à Louvain le 29 juillet 1742, dont quatre enfants, nés à Mons, savoir :

- 1^o Henriette-Marie-Françoise-Xavière, née le 14 septembre 1763 ;
- 2^o Victoire-Marie-Françoise, née le 17 mai 1769, mariée à Henri *Libouton* ;
- 3^o Emmanuel-Marie-François-Xavier, dit DE CASTEAU, né le 27 décembre 1771, célibataire. Par reconnaissance envers lui, Victor Donnay signe : Donnay de Casteau ;
- 4^o Louise-Marie, née le 21 septembre 1774, se maria avec son cousin germain Philippe-Alexandre-Alois-Gonzague BRUNEAU DE LA MOTTE.

BRYAS (DE), maison illustre par son ancienneté, l'étendue de ses domaines, l'éclat de ses alliances et les personnages qu'elle a produits, doit son nom à la terre de Bryas, située en Artois. Les généalogistes qui ont cherché son origine dans la famille des comtes de Saint-Pol, antérieurs à l'avènement des Châtillon, ont trouvé un appui dans plusieurs chartes de 1195 et 1199 qui nous révèlent qu'à cette époque il existait encore à Bryas des possessions communes aux comtes de Saint-Pol et aux sires de Bryas. Quoi qu'il en soit, la maison de Rouvroy-Saint-Simon céda, en 1437, la seigneurie de Bryas à Hugues de Bristel, et bien que la descendance de Hugues de Bristel ne soit pas clairement établie, il peut être considéré comme le chef de la famille des comtes de Bryas et des marquis de Royon.

Au temps de Hugues de Bristel, seigneur de Bryas, florissait Pierre de Bristel-Bryas, dont l'origine ne m'est pas connue. Il laissa de sa femme Marguerite *Humbert*, une fille nommée Jeanne, qui se maria avec Renaud, seigneur de Hauteclocque, fils de Colard et de Florence de Gaesbeke.

La famille de Bryas commence à Jean, seigneur de Bristel et de Bryas, fils de Henri, seigneur des mêmes lieux, de Héricourt, de Gricourt et d'Ourton, et d'une fille du seigneur de Fiennes, lequel épousa, en 1448, Jeanne *de Crequy*, dame de Royon, fille d'Oudart, seigneur de Royon, de Coisy, et de Jeanne *de Renty*.

Par lettres patentes de Philippe IV, du 20 juin 1645, la terre de Molin-

BURBURE.

ghem fut érigée en marquisat en faveur de Ghislain DE BRYAS, capitaine-général de la cavalerie légère au service de ce roi en Portugal, et par lettres du 30 mai 1649, celle de Bryas le fut en comté en faveur du frère de Ghislain, Charles DE BRYAS, seigneur de Bryas, baron de Moriamez, premier pair de Liège, gouverneur de Mariembourg.

BURBURE (DE) doit ses premières lettres-patentes, en date du 25 octobre 1692, à Gaspar DE BURBURE, seigneur de Wesembeek, qui fut créé chevalier le 10 avril 1694. Un certificat du roi et héraut d'armes Jean-Baptiste-Antoine de Grez, de la même année, peut compléter ces pièces : « Les seigneurs de la maison de Burbure, dit ce certificat muni du sceau du héraut, tirent leur extraction de la seigneurie de Burbure au pays d'Artois. On l'apprend d'une preuve invincible, que le temps qui fait évanouir presque toutes les choses a été forcé de nous engarder ; car outre qu'elle est gravée dedans un lieu saint et sacré, il y a des recueils d'épithaphes écrits à la main et imprimés qui conservent la copie de l'inscription d'une tombe qui se voyait à l'église de Saint-Géry à Valenciennes, avant que son édifice fût changé ; elle contient quelques vers latins, etc. » A cette citation nous joignons quelques extraits des anciens titres de la famille : d'abord le testament d'Antoine DE BURBURE, daté de Saint-Omer, le 8 mars 1572, débute en ces termes : « Au nom de Notre Seigneur Jésus-Christ. Je noble homme Antoine DE BURBURE, fils légitime de feu monsieur Michiel DE BURBURE et de damoiselle Élisabeth *Cockneringe*... Premièrement je recommande mon âme à Dieu... item je donne et lègue à l'église paro-chiale de Burbure la somme de quatre cents florins une fois pour être employés et mis à rente au profit de ladite église, et disposant en outre de tous mes biens en quelque lieu ou place qu'ils puissent être situés, je les laisse à tous mes enfants, tant fils que filles, que j'ai procréés de mademoiselle Mathilde *Sayt*, présentement ma femme, pour être à chacun d'eux et entre eux tous divisés et répartis, en telle sorte que le fils ou les fils ne puissent prétendre aucun avantage ni prérogative plus que les filles, quoique le droit du pays soit contrariant et répugnant, auquel comme dessus j'ai dérogé et renoncé, à condition toutesfois que ma susdite femme aura et y prendra son douaire, pour s'entretenir sa vie durant ; et si mon fils aîné Robert DE BURBURE ou bien ses autres frères et sœurs venaient à décéder sans laisser nuls légitimes hoirs, en tel cas est ma volonté, que leur portion à lui succédée de ma part succède à ses frères et sœurs par égale portion, et par faut d'eux à celui ou ceux étant plus proches parents du trépassé sortis de ma lignée en pareille et égale

BURBURE.

« portion, bien entendu que les enfants de mes enfants trépassés en tel cas
« représenteront leurs père et mère en tant et viendront pour eux à tirer
« égale portion, bien entendu *in stirpe et non in capita*, et s'il advient que
« mon fils *Robert* susdit vient à décéder durant notre mariage ou ne par-
« viendrait à sa portion, c'est ma volonté que mon fils *Jacques* prenne la
« portion qui compétera audit *Robert* sur mes biens et à sa charge, ce qui
« lui compète et appartient, qui sont 1,600 florins avec l'intérêt qui sera
« dû jusqu'au temps du trépas de ma femme et de moi, et le restant sera
« également réparti entre tous mes enfants comme il est enchargé ci-dessus,
« défendant bien expressément à tous mesdits enfants et neveux toute
« charge et aliénation de mesdits biens pour quelque occasion que ce soit
« ou puisse être, si elle n'était faite du consentement des uns et des autres :
« ainsi je le permets et semblablement aux enfants de mes enfants et non
« autrement avec les conditions et restriction susdite, les instituant par cette
« et les nommant mes héritiers avec plein et entier droit, me réservant d'y
« augmenter, diminuer ou changer, ainsi que bon me semblera, soit par codi-
« cile ou autrement sous ma signature, auquel je désire que ce qui sera
« compris en icelui soit effectué de même que ce qui est contenu et ordonné
« en mon principal testament, ainsi fait à Saint-Omer ce 8 mars 1572. »
Puis le testament de *Mensia van der Haer* qui était l'épouse de *Robert DE BURBURE*, fils aîné d'*Antoine DE BURBURE* et de *Mathilde Sayt*, renferme ce qui suit : « Comparut personnellement damoiselle *Mensia van der Haer*,
« femme du sieur *Robert DE BURBURE*, écuyer, qu'elle pense être trépassé
« au voyage par lui entrepris vers Jérusalem, passés environ cinq ans, de
« qui elle dit avoir aucunes nouvelles..... mademoiselle *Caroline DE BUR-*
« *BURE*, sa fille;... ses deux fils, *Charles* et *Gillyn DE BURBURE*. » Ce testa-
ment passé par-devant notaire est du 2 avril 1591. Telle était la position
sociale de la famille de Burbure dans le nord de la France : voyons mainte-
nant ce qu'elle a été en Belgique.

I. *Gillion DE BURBURE*, fils de *Gillion*, ou plutôt *Ghislain* (1) *DE BURBURE*,

(1) Ceci est encore prouvé par un certificat délivré à *Gillyn DE BURBURE* par *Marie de Hornes*, marquise de Lullin: « Nous *Marie de Hornes*, marquise de Lullin, princesse et comtesse douairière
« de Gavre et d'Egmont, dame de Gacsbeek, Hees, Leeuw, Geldorp, etc., confesse avoir reçu du
« sieur *Gillyn DE BURBURE*, écuyer, et par les mains de mademoiselle *Catherine de Crock*, sa com-
« pagne et épouse, la somme de mille quarante-huit livres neuf sols, de quarante gros la livre, en
« deniers comptés es mains d'*Adrien de Morbecque*, notre secrétaire et trésorier, sur et à bon
« compte ce que ledit *BURBURE* nous peut ou pourra devoir à cause de son entremise; laquelle
« somme de 1048 livres 9 sols due, je prie et ordonne être passée et allouée et mise de ses

BURBURE.

natif de Brouay, et de Catherine *de Crock*, petit-fils de Robert DE BURBURE et de Mensia *van der Haer*, avait un frère nommé Michel DE BURBURE, prêtre (1). Gillion DE BURBURE se fixa à Bruxelles, où il épousa, le 12 juillet 1639, Française *Melotte*, fille de Jean et de N. *Hannosset*. Il laissa six enfants :

1° François, qui suit :

2° Pétronille, mariée, en premier lit, à Pedro *Moreno*, et, en second lit, à Henri *Lefrette*, capitaine de cavalerie, gouverneur du château de Vilvorde ;

3° Gaspar DE BURBURE, seigneur de Wesembeek, d'Ophem, etc., commissaire-général des poudres et salpêtres, puis successivement honoré des titres d'écuyer et de chevalier, mourut le 28 janvier 1708, instituant pour son principal héritier son frère putné Érasme. Voici un extrait de son testament, en date du 21 novembre 1707 : « Ick... Gaspar DE BURBURE, riddere, heere van Wesembeke, Heytsfoort... Sal succederen mynen broeder Erasmus DE BURBURE... op den last van t'onderhouden Gaspar-Faustinus synen neve... soo lange hy hem by hem wel comporteert... ende by gebreken van dien, dat daerinne sal succederen den oudtsten sone van synen broeder Franciscus van d'eerste bedde, Franciscus-Josephus genaemdt, by syn gebrek of kinderen, sal succederen synen broeder Gaspar-Lucas DE BURBURE myne respectieve neven van geheelen bedde en peter... En aengaende de goederen gelegen tot Saventhem,... instituere daerinne voor mynen erfgenaem mynen neve Franciscus-Josephus DE BURBURE oudtsten sone van mynen broeder François. » Gaspar DE BURBURE fut inhumé à Wesembeek, devant le maître-autel de l'église, sous une tombe qui porte l'inscription suivante :

Sepulture van Mher Gaspar DE BURBURE, in syn leven riddere, heere van Wesembeke, Heytsfort, etc.,

« comptes en rapportant cette seulement, signée de notre nom, et y fait apposer notre cachet armorié de nos armes en la ville de Valenciennes le 12^e jour de juin 1599. »

(1) « Nous Marie de Hornes, princesse douairière de Gavre, comtesse d'Egmont, marquise de Lullin, etc., à tous ceux qui ces présentes lettres verront, savoir faisons que pour les bons, fidèles et agréables services que nous a faits noble homme Gillyn DE BURBURE, écuyer, en nos plus grandes et importantes affaires, et ayant parfaite connaissance de Michel DE BURBURE son frère, à tous ceux qui ces présentes verront, savoir faisons comme sieur Antoine van der Perre, chanoine de l'église collégiale de Saint-Pierre, à Anderlecht, chapelain et possesseur de la chapelle de Saint-Martin, sous Aa, dont la collation nous appartient, et de laquelle nous l'avons ci-devant pourvu, a volontairement remis es nos mains ladite chapelle pour en disposer en notre volonté et pouvoir d'icelle icelui qui nous semble bon, nous avons pour ces causes donné et conféré, donnons et conférons par ces présentes... icelle chapelle audit Michel DE BURBURE, clerc du diocèse de Cambrai, avec les biens, fruits et revenus y appartenants, à la charge du saint service divin accoutumé et autre; pourquoi requérons Maître Pierre Heymans, pasteur de Gacsbeek, pour de notre part mettre ledit Michel DE BURBURE en réelle, corporelle et actuelle possession d'icelle chapelle, ensemble de ses biens, fruits, droits et émoluments, en y observant les solennités en tel cas requises, lequel nous avons à ce faire commis, et aussi en témoin de ce nous avons signé cette de notre main et y fait apposer notre cachet armorié de nos armes : fait et donné à Bruxelles, le 11^e jour du mois de mars 1602. »

BURBURE.

die sterft den 28 January 1708, ende van Erasmo DE BURBURE, synen broeder, successieven heere des voorseyde heerelyckheden.

4° Érasme, seigneur de Wesembeek et d'Ophem après son frère, mourut en célibat le 11 mai 1711 ; — 5° Lucie, béguine au Grand-Béguinage, à Bruxelles, décédée le 24 juin 1727 ; — 6° Isabelle, aussi béguine.

II. François DE BURBURE épousa, en premières noces, Catherine *Kerremans*, et, en secondes noces, le 6 juin 1682, Anne *Crockaert*, fille de Corneille, salpêtrier pour le roi d'Espagne, mort le 3 octobre 1680, et d'Élisabeth *van der Vinnen*, décédée le 1^{er} février 1658.

Ainsi qu'il est prouvé par le testament de Gaspar DE BURBURE rappelé ci-dessus, il eut du premier lit :

1° François-Joseph, qui suit :

2° Gaspar-Lucas, célibataire ; — 3° Marie-Thérèse, béguine au Grand-Béguinage, à Bruxelles ;

Il eut du second lit :

4° François-Joseph DE BURBURE, né à Bruxelles le 24 mars 1683 et baptisé à Sainte-Catherine, mort dans la même ville le 19 octobre 1778, à l'âge de 95 ans, et enterré au cimetière de Notre-Dame de la Chapelle, épousa, en premières noces, Pétronille *van Linthout*, et, en secondes noces, Justine-Louise *van der Hauwen*, décédée le 27 février 1778 ; il conste par le testament de Gaspar DE BURBURE son oncle, et aussi par les registres de l'état-civil de Bruxelles, que François DE BURBURE eut deux fils des prénoms de François-Joseph, l'un né de Catherine *Kerremans*, et l'autre d'Anne *Crockaert* : « Denonceere daer toe den voorseyden Franciscus-Joseph DE BURBURE, van eersten bedde myns broeders, ende by syn gebreke synen broeder, Gaspar-Lucas, in cas van geen kindt ofte kinderen achter te laeten by François-Joseph, en d'een of d'ander defaillerende, daer toe te succederen synen broeder van tweeden bedde oock François-Joseph, genaemd, etc. »

5° Gaspar-Faustin ; — 6° Jean-Baptiste, cadet au régiment du comte de Bruay, en 1712 ; — 7° Charles ; — 8° Lucie-Élisabeth, béguine ; — 9° Sara, béguine.

III. François-Joseph DE BURBURE, écuyer, par lettres-patentes du 8 juin 1722, seigneur de Wesembeek et d'Ophem, et après son oncle Érasme DE BURBURE, mort sans enfants, d'Heytsfort, de Terbrugghe, épousa, en premières noces, Cécile *de Saily*, en deuxième noces, le 10 août 1715, Catherine-Barbe *de Vos*, décédée le 7 septembre 1755, fille de Guillaume et de Catherine *de Kerpen* ; elle convola le 17 août 1740, après la mort de François-Joseph DE BURBURE, avec Richard-Guillaume *le Comte*, mort le 6 mars 1754.

BURBURE.

Il résulte de l'acte du couvent des Bogards, cité à l'article suivant, que François-Joseph DE BURBURE était mort en 1750. Il laissa du premier lit :

IV. Gaspar-Jean DE BURBURE, seigneur de Wesembeek, d'Heytsfort, d'Ophem, etc., né le 27 mai 1698 et baptisé à l'église de Caudenberg, à Bruxelles, mort le 29 juin 1772, épousa, en premières noces, en 1740, Jeanne-Françoise-Thérèse de Fraye, décédée à Bruxelles le 18 octobre 1748, fille de Gilles-Dominique, greffier de la trésorerie de Bruxelles, et de Marie-Catherine Ambroise, et, en secondes noces, à l'église de Finis-Terræ de Bruxelles, le 8 août 1750, Marie-Thérèse-Rosalie le Mire (1), née le 24 juin

Le Mire.

(1) I. Humbert le Mire, fils de Marc le Mire, échevin de la ville de Cambrai, mort l'an 1520, et de Michelle de Walincourt, abandonna Cambrai, sa ville natale, pour venir se fixer à Bruxelles. Il mourut le 5 février 1579, à l'âge de 65 ans. Il avait épousé, le 8 mai 1547, dans l'église de Sainte-Gudule de cette ville, Marie Cuelens, décédée le 4 février 1611 et inhumée, à côté de son mari, aux Dominicains, fille de Barthélémy Cuelens et de Catherine Schockaert. Treize enfants naquirent de cette union, entre autres :

1° Guillaume le Mire, père d'Aubert Mirvus, le célèbre historien, né le 20 mai 1548, mort le 14 février 1621, épousa Jeanne Speckaert, née le 4 septembre 1554, décédée le 15 mai 1627, fille d'Engelbert et de Marie Visson, dont postérité; — 2° Anne; — 3° Catherine le Mire, née le 2 novembre 1551, décédée en 1631, se maria, le 24 novembre 1597, avec Josse Marchant, mort le 5 mai 1621, fils de Gilles et de Jeanne van Lierre; — 4° Elisabeth, femme de Louis van den Eede, avocat, père de l'évêque d'Anvers, Aubert van den Eede; — 5° Barbe; — 6° Claude;

7° Barthélémy, qui suit :

8° Jean le Mire, chanoine de Sainte-Gudule à Bruxelles, puis évêque d'Anvers le 30 mai 1604, personnage d'une rare vertu et science, naquit le 7 janvier 1559, et mourut le 12 janvier 1614; — 9° Josse le Mire, curé du Grand-Béguinage à Malines, né le 24 octobre 1566, mort le 5 août 1616; — 10° Thomas le Mire, né le 4 décembre 1565, mort le 20 septembre 1606, épousa, le 20 mai 1589, Catherine Sickerum, fille de Jean et de Catherine Basteyn, dont postérité.

II. Barthélémy le Mire, bourgmestre des nations de la ville de Bruxelles en 1595, né le 22 août 1555, mort le 22 novembre 1626, épousa, le 13 mai 1582, Gertrude Metermans, décédée le 3 avril 1643 et inhumée aux Récollets à Bruxelles, fille de Jean et de Gertrude van Zevendonck. Ils eurent :

1° Guillaume, récollet; — 2° Cécile le Mire, femme de Jean van Doorne;

3° Jean, qui suit :

4° Catherine, décédée le 26 juillet 1653; — 5° Jacques le Mire, né le 14 décembre 1594, épousa Marie de Noval, dont postérité; — 6° Pierre le Mire, secrétaire au conseil de Brabant, né en février 1595, épousa Marie du Bois, dite van den Bossche, fille d'Antoine et de Marie van der Perre, dont postérité; — 7° Henri le Mire, conseiller et receveur des droits de médianate, né le 15 mars 1604, épousa : 1° Anne de Moor, et 2° Barbe de Coersoon, née le 17 mars 1617, fille de Guillaume et de Marguerite Beydaels. Il eut postérité, ci-après :

III. Jean le Mire, né le 15 juin 1583, mort le 20 janvier 1633, épousa sa belle-sœur Marguerite van Doorne, décédée le 28 avril 1642, fille de Jean et de Marguerite de Wansyn, dont :

1° Jean, chanoine régulier de Saint-Augustin, à Groenendael;

2° Barthélémy, qui suit :

3° François; — 4° Catherine, religieuse; — 5° Gertrude, religieuse; — 6° Cécile le Mire, décédée le 20 janvier 1700 et inhumée, auprès de son époux, aux Augustins, à Bruxelles, se maria à Guillaume le Fobure, seigneur de La Queue et de Laerebrouck, mort le 7 décembre 1687; — 7° Marie, religieuse; — 8° Claire le Mire, femme de Jean van Poffenrode, avocat au conseil de Brabant; — 9° Marguerite, mariée à N. Silvevorst, commissaire de guerre.

BURBURE.

1715, décédée le 27 juillet 1767 et inhumée, près de son époux, à Wesembek, devant le maître-autel, dans le caveau de la famille, fille de Guillaume et de Jeanne-Thérèse *Coget* d'Anvers. En reconnaissance du bien qui leur

Le Mire.

IV. Barthélémy *le Mire*, juge de la chef-chambre des tonlieux de la ville de Bruxelles, mort le 7 juin 1693, épousa Catherine *Wauters*, décédée le 1^{er} février 1698, fille de Dominique et d'Antoinette *de Caverson*. Ils eurent :

- 1^o Dominique-François-Xavier *le Mire*, chanoine du chapitre d'Anderlecht, en 1682, protonotaire apostolique par bref du pape Innocent XI, de 1687, testa le 14 septembre 1699; — 2^o Jean-Ignace, prêtre de la société de Jésus; — 3^o Marie-Barbe *le Mire*, mariée, en 1676, avec Ignace van der *Lepo*, conseiller royal et receveur de la navigation des côtes de Flandre, fils de Jean van der *Lepo*, seigneur de Terleye, et d'Antoinette *Proet*, de Bruges;
- 4^o Guillaume-François, qui suit;
- 5^o Catherine *le Mire*, femme de Simeon-Ferdinand *de Briars*, seigneur de Meusole, conseiller au conseil de Brabant.

V. Guillaume-François *le Mire*, né le 18 juillet 1666, mort le 18 mars 1728, épousa, le 18 décembre 1698, Jeanne-Thérèse *Coget*, née à Anvers le 21 juin 1672, fille de François et d'Agnes *Hubens*, dont :

- 1^o Pierre-Jean-Joseph *le Mire*, chanoine du chapitre de Saint-Vincent, à Soignies, le 4 novembre 1731, trésorier du même chapitre, en 1738, né à Bruxelles le 27 décembre 1700, mort le 21 septembre 1751;
- 2^o Guillaume-François *le Mire*, né le 9 décembre 1702, épousa, à Cadix, le 13 mars 1725, Anne-Marie *de Luarca*, fille de don Pedro *de Luarca* et d'Isabelle *Coget*, sœur de Jeanne-Thérèse, ci-dessus;
- 3^o Pierre-François *le Mire*, religieux à l'abbaye de Grimberghen, né le 18 octobre 1708, mort au couvent le 24 avril 1772;
- 4^o Philippe-Guillaume *le Mire*, né le 1^{er} mai 1715, mort en célibat à Bruxelles le 26 mars 1785;
- 5^o Marie-Thérèse-Rosalie *le Mire*, époux de Gaspar-Jean *de Buscuar*.

SECOND FRAGMENT.

III. Henri *le Mire*, conseiller et receveur des droits de médianate, né le 15 mars 1604, mort le 15 septembre 1666 et enterré aux Dominicains, à Bruxelles, fils de Barthélémy *le Mire* et de Gertrude *Metermans*, épousa, l'an 1625, en premières noces, Marie *de Moor*, fille de Jean-Baptiste *de Moor* et de Catherine *van Opdenbergh*, et, en secondes noces, l'an 1637, Barbe *de Caverson*, née le 17 mars 1617 et décédée sans enfants, fille de Guillaume et de Marguerite *Beydaels*. Il laissa du premier lit :

- 1^o Jean-Baptiste, qui suit;
- 2^o Barthélémy *le Mire*, secrétaire du conseil de Brabant, receveur des droits de médianate, épousa Jeanne *Hannosset*, dont postérité.

IV. Jean-Baptiste *le Mire*, seigneur de Velligny et de Gotemont, conseiller et maître de la chambre des comptes, le 2 novembre 1670, mort le 24 décembre 1683, épousa Pétronille *Buelens*, fille de Henri *Buelens*, dit *Steenhaut*, et de Catherine *de Bruyne*, dont :

- 1^o Barbe-Pétronille *le Mire*, mariée à Charles *Tertindus*, écuyer, fils de Cornelle et de Martine *Boek*;
- 2^o Dominique-Balthazar, qui suit;
- 3^o Marie-Rose *le Mire*, mariée à Hubert-François *Bodart*, lieutenant-colonel de cavalerie au service d'Autriche, né à Namur, tué près d'Alost, l'an 1714; — 4^o Henri-Hyacinthe *le Mire*, mort en célibat, à un âge avancé; — 5^o Éléonore Henriette *le Mire*, mariée à Guillaume *de Gley*, baron d'Arbigny, lieutenant du roi et sergent-major de la ville de Mous, né à Gand le 15 mai 1649, mort le 14 février 1733, fils de Pierre, seigneur d'Arbigny, général de bataille, gouverneur de Saint-Quentin, et de Françoise-Lucie-Isabelle *Meynaert*.

BURBURE.

avait été fait par la famille de Burbure, les religieux du couvent des Bogards à Ophem, s'obligèrent, le 24 janvier 1730, envers Gaspar-Jean DE BURBURE, de faire mettre dans les fenêtres de leur église divers vitraux aux armes de Burbure et de Vos. Voici un extrait de l'acte : « Dat wy in ons meergemelt clooster tot Ophem sullen stellen in de gelaesen ofte vensters de wapenen *van den selven tegenwoordigen heere van Wesembeek*, mitsgaders de gene van wylen synen heer vader, benefens die van syne vrouwe weduwe compagne, al oock die van wylen mher Gaspar DE BURBURE, in syn leven, riddere ende heere van Wesembeek, Heytsfort. Soo ist dat wy onder geteekende... in t'selve clooster in dry vensters of gelaesen sullen stellen de voormelde wapenen met de titels daer by te voegen ende dat om aldaer te verblyven. Deze ondergeteekent in Wesembeek op den 24 january 1730. Frater Joannes Delhonghe, prior; Frater Petrus Florens, procurator; me présente Fr: Sanglier, de Moorsele. Gaspar-Jean DE BURBURE laissa de Jeanne-Françoise-Thérèse *de Fraye* une fille, savoir :

- 1° Marie-Thérèse-Pétronille-Caroline-Joséphine, née à Bruxelles le 16 décembre 1744 et baptisée à Sainte-Catherine, décédée le 7 mai 1764 et inhumée à Finis-Terræ, se maria, le 19 mai 1760, avec François-Charles-Joseph *de Leeu*, seigneur de Moorsel, licencié en droits le 7 novembre 1746, admis au lignage de Sweerts, à Bruxelles, né en cette ville le 29 septembre 1724, mort le 3 mai 1807, fils de François-Melchior-Joseph et de Marie-Françoise *Sirejacobs*, dont une fille;

Et du second lit :

- 2° Guillaume-François-Emmanuel, qui suit :
- 3° Philippe-Marie-Gaspar, seigneur de Terbrugge, licencié en droits à Louvain le 5 août 1774, né à Bruxelles le 11 mars 1755, mort le 2 septembre 1817, épousa, le 11 mai 1788, à l'église de Finis-Terræ, Marie-Hélène-Joséphine *van den Broeck*, décédée à Bruxelles le 19 février 1842, à l'âge de 70 ans, fille de Jean-Goswin-Luc, receveur des États de Brabant, et de Marie-Jeanne *Walckiers*, dont deux filles :

V. Dominique-Balthazar *le Mire*, écuyer, capitaine, puis greffier titulaire des finances, mort en janvier 1744, épousa Marie-Anne *de Sellier*, dite *Waillancourt*, fille de Ferdinand, seigneur de Waillancourt, dont :

Le Mire.

1° Françoise-Louise-Henriette, sans alliance; — 2° Marie-Gasparine-Rose *le Mire*, mariée à François-Ernest *Sobrino*, commissaire royal et officier d'artillerie en garnison à Damme; — 3° Gisbert-Joseph *le Mire*, premier lieutenant, et aide-major, capitaine aux gardes wallonnes en Espagne; — 4° François-Albert *le Mire*, enseigne au régiment du comte de Gand, mort à Nieuport en octobre 1735; — 5° Marie-Thérèse *le Mire*, mariée à Jacques, baron *de Thysebaert*, premier conseiller-pensionnaire de Gand, mort le 23 mai 1732, fils de François *Thysebaert*, échevin de la ville de Gand, et de Livine *Wals*. De lui descendent les barons de Thysebaert.

BURBURE.

A Lucie-Marie-Thérèse, mariée à Zénon-Charles-Michel *le Gros* d'Incourt, mort à Bruxelles le 4 novembre 1845;

B Hortense-Marie-Wilhelmine, mariée à Philippe-Eugène-Edmond-Joseph *Gilissen* de Meisenberg, mort à Bruxelles le 20 avril 1858.

V. Guillaume-François-Emmanuel DE BURBURE, seigneur de Wesembeek, d'Ophem et d'Heytsfort, licencié en droits à Louvain le même jour que son frère (5 août 1774), admis au lignage de Roodenbeek, de sa ville natale, adjoint au maire de cette ville, sous l'administration de M. de Merode, né à Bruxelles le 18 août 1753 et baptisé à Sainte-Catherine, mort à Louvain le 13 mars 1821 et inhumé à Wesembeek le 17 du même mois, épousa, à Bruxelles, le 7 janvier 1777, Barbe-Julienne-Gabrielle-Joséphine *de Turnhout* (1),

• Van Turnhout.

(1) I. Pierre *van Turnhout*, curateur des digues en Hollande, fils de Jean *van Turnhout*, capitaine à Bois-le-Duc en 1531, et de Marguerite *van den Velde*, sa seconde femme, quitta la république des Provinces-Unies pour professer librement la religion catholique. Il épousa Anne-Louise *Harcourt* :

II. Gaspar *van Turnhout* épousa Barbe *Sponsaert*, dont :

III. Jean *van Turnhout* épousa, en 1636, Marie *Huens*, de Malines, dont :

IV. Jean *van Turnhout*, seigneur de Paddeschoot et d'Arckel, épousa, par contrat de mariage du 10 octobre 1684, Barbe-Cécile *le Febure*, fille de Gabriel, écuyer, seigneur des pays, ville et franchise de Gosselies, et de Marguerite *de Foccant*. Ils eurent :

1° Gabriel-Joseph, né le 8 septembre 1688, mort à l'âge de deux ans; — 2° Gabriel *van Turnhout*, chevalier, né le 12 février 1688; — 3° Alexandre, né le 19 septembre 1689, mort le 16 mai 1691; — 4° Alexandre-Joseph *van Turnhout*, chevalier, né le 1^{er} novembre 1694; — 5° Marguerite-Maximilienne *van Turnhout*, née le 11 octobre 1686, décédée le 2 septembre 1739, se maria, par contrat du 20 juillet 1715, avec Robert *Verhulst*, chevalier, mort le 49 décembre 1725; — 6° Cécile-Alexandrine, née le 10 juillet 1691; — 7° Barbe-Julienne, née le 29 septembre 1693; — 8° Barbe, née le 8 février 1698; — 9° Élisabeth *van Turnhout*, née en juin 1698, décédée le 12 juillet 1752 et inhumée à Paddeschoot, se maria avec Jean-Alphonse *Verdonck*, seigneur de Tichel, mort le 49 septembre 1743 et enterré à Sainte-Gudule, à Bruxelles;

10° Jean, qui suit :

V. Jean *de Turnhout*, créé chevalier par lettres du 18 mai 1720, conjointement avec ses deux frères nommés ci-dessus, seigneur de Paddeschoot et d'Arckel, né le 1^{er} novembre 1702, mort le 14 décembre 1762, épousa Jeanne-Claire-Albertine *Pycke*, née le 14 décembre 1718, décédée le 29 octobre 1760, fille de Guillaume-Ignace *Pycke*, seigneur d'Ideghem, conseiller du grand conseil à Malines, puis conseiller privé et d'état, et enfin président du grand conseil à Malines, et d'Isabelle-Sophie *Stalins*. Ils laissèrent :

1° Élisabeth-Guillemine-Jeanne-Xavière *de Turnhout*, née le 23 juillet 1748 et baptisée à Sainte-Gudule, se maria, le 27 avril 1767, avec Jean-Joseph *van der Meulen*, chevalier, seigneur de Paddeschoot, né le 17 juillet 1731, fils d'Adrien-Joseph *van der Meulen*, greffier de la ville de Bruxelles, et d'Anne-Catherine *de Pope*;

2° Jeanne-Alexandrine-Joséphine *de Turnhout*, née le 20 novembre 1749, décédée le 22 décembre 1778, se maria, le 29 novembre 1777, dans l'église des Capucins, à Bruxelles, avec Emmanuel-Marie-Jean *van der Vynckt*, haut-écuyer du pays de Waes, né à Gand le 3 janvier 1738, mort en 1818, fils de Luc-Jean-Joseph, conseiller au conseil de Flandre, dont nous avons fait la biographie dans notre *Hist. des Lettres*, tome IV, et de Jeanne-Rose *Willems*;

3° Marie-Alexandrine, née le 1^{er} juillet 1751, décédée le lendemain;

4° Marie-Cécile-Alexandrine-Pétronille *de Turnhout*, née le 21 février 1754 et inhumée, auprès de son mari, au cimetière de Laeken, se maria, le 8 novembre 1773, avec Henri-Cornéille-Joseph *Bassen*, né à Malines le 17 mars 1735, mort à Bruxelles le 2 mars 1804, fils de Cornéille-Joseph *Bassen*, conseiller au conseil souverain de Brabant, et de Marie-Thérèse *de Casselot*, sa seconde femme;

5° Barbe-Julienne-Gabrielle-Joséphine *de Turnhout*, mariée à Guillaume-François-Emmanuel DE BURBURE.

BURCH.

née le 11 décembre 1755, décédée le 27 janvier 1788, fille cadette de Jean, chevalier, seigneur de Paddeschoot et d'Arckel, et de Jeanne-Claire-Martine *Pycke*, dont :

- 1° Philippe-Édouard-Guillaume-Marie, qui suit :
- 2° Philippe-Louis-Marie, né le 23 mai 1780, mort aux Indes néerlandaises le 19 février 1830, épousa Eugénie *Van Cutsem*, dont un fils :

François-Auguste, capitaine aux guides royaux, a épousé, en février 1833, Corinne *Pick*, dont postérité.

- 3° Eugénie-Anne-Jeanne-Marie ;
- 4° Louise-Joséphine s'est mariée avec Henri-Charles-Hyacinthe-Xavier *de Waha*, mort le 23 mai 1827, fils d'Augustin-Marie-Xavier-Joseph et de Claire-Isabelle-Françoise *Bassen*.

VI. Philippe-Édouard-Guillaume-Marie DE BURBURE de Wezembeek, chevalier, commissaire du district de Termonde, membre des états-généraux, chevalier de l'ordre du Lion Belgique, né le 22 janvier 1779, a épousé, à Termonde, le 15 juin 1805, Hélène-Thérèse *Schoutheete*, décédée en cette ville le 9 mars 1845, à l'âge de 62 ans, fille de Henri-Joseph et de Marie-Thérèse-Maximilienne *de Backer*, dame de Tervarent et de Terwalle, dont trois enfants :

- 1° Léon-Philippe-Marie, né le 16 août 1812, compositeur distingué, a remporté le premier prix au concours de composition musicale, ouvert en 1804 par la Société des Sciences, des Arts et des Lettres, à Mons ;
- 2° Gustave-Louis-Marie, né le 22 juillet 1815, a épousé, à Gand, le 26 octobre 1841, Sidonie-Marie *Verhaeghe*, décédée à Gand le 29 décembre 1845, à l'âge de 25 ans, dont postérité ; il s'est aussi livré avec succès à la composition musicale ;
- 3° Mathilde-Henriette-Marie s'est mariée, à Termonde, le 10 septembre 1845, avec Jean-Baptiste-Auguste-Antoine-Joseph-Louis-Guillaume *le Grelle*, fils du bourgmestre d'Anvers.

BURCH (VAN DER), famille aussi illustre qu'ancienne. On lit dans les lettres patentes du 14 juillet 1720, qui accordent le titre de comte à Antoine-Félicien VAN DER BURCH, chevalier, seigneur d'Écaussines : « Qu'il serait descendu, de père en fils, de la noble et illustre famille de van der Burch ou de Burch, originaire de notre province et comté de Flandre ;

BURCH.

« laquelle aurait produit un grand nombre de personnes illustres, titrées,
« passé plusieurs siècles, du titre de chevalier, ayant vécu avec tant de
« lustre et de splendeur qu'ils auraient eu l'avantage de s'allier à des familles
« aussi très-nobles et très-anciennes dont plusieurs auraient été admises
« dans des chapitres nobles et dans la chambre de la noblesse dudit pays et
« comté de Hainaut, et ayant toujours joui de tous les avantages et préroga-
« tives attachés aux anciens nobles depuis un temps immémorial; et comme
« ledit Antoine-Félicien VAN DER BURCH, pour donner des preuves évidentes
« de son zèle et attachement pour notre service, ainsi qu'avaient fait ses an-
« cêtres sous les règnes de nos augustes prédécesseurs, en conformité de nos
« avocatoires, aurait quitté le régiment de cavalerie qu'il aurait eu en Es-
« pagne et se serait rendu sous notre obéissance....., eu égard aux bons
« services que les devanciers dudit Antoine-Félicien VAN DER BURCH auraient
« rendus à leur prince et souverain, de notre auguste maison d'Autriche, et
« que lui-même promet de rendre encore, à nous et au public, de même que
« l'ancienne et illustre famille van der Burch, etc. »

En produisant ce diplôme au chapitre de Denain, l'auteur du mémoire dont nous donnons un extrait, en note, faisait les réflexions suivantes :
« On a constamment fait voir par tout ce qu'on a établi ci-dessus et spéciale-
« ment par lesdites lettres patentes de Sa Majesté impériale, dont on vient
« de répéter les propres termes dans lesquels elles sont conçues, que la fa-
« mille de Bourg, de Burg et van der Burch n'est qu'une seule et même
« famille (sous ces mêmes noms qui ne sont qu'un seul nom, suivant les diffé-
« rentes langues qui les prononcent), dont l'ancienneté aussi bien que la no-
« blesse va à des temps et des siècles si reculés qu'on n'en voit point l'ori-
« gine, tant elle est ancienne; avec cette remarque qu'on a vu et bien justifié
« ci-dessus que dès le dixième siècle, elle possédait le titre et la dignité de
« comte et de chevalier; d'où on doit conclure que l'origine de sa noblesse
« est si illustre et si ancienne de tant de siècles précédents qu'elle doit être
« regardée pour une des plus anciennes qu'il y ait, et que le nom de cette
« famille du Bourg, de Burch et van der Burch est si glorieux, que les comtes
« de Réthel si renommés dans les histoires se le sont toujours conservés;
« tant il est vrai qu'il a toujours été si grand et si respectable par sa haute-
« et celle de ses alliances, qu'il n'est pas surprenant que Guillaume et Jacques
« van der Burch, dont on a parlé ci-dessus, aient été qualifiés de monsei-
« gneur dès le XII^e et XIII^e siècles, comme on le prouve ci-devant par les deux
« titres légaux produits en originaux ci-dessus. » Dans les preuves fournies
au chapitre de Maubeuge la famille van der Burch soutient pareillement :

BURCH.

« que leur noblesse procède de celle à cimier et militaire dont on ne connaît aucune origine, et telle qu'on requiert pour l'admission dans les chapitres et ordres militaires. » Nous pouvons ajouter que les mémoires soumis en forme légale aux chapitres de Denain et de Maubeuge ont été favorablement accueillis. Quant à l'origine de la famille van der Burch, elle se trouve déduite dans une note imprimée à la suite de l'éloge de François VAN DER BURCH, archevêque de Cambrai, par M. H.-R. Duthilloeul. Cette note est conçue en ces termes : « La maison van der Burch est une des plus anciennes et des plus illustres des Pays-Bas. Duchesne cite un acte de 1151 qui parle avec éloge de Baudouin du Bourg, ou Burch, comte de Réthel, l'un des chevaliers de cette maison. La seigneurie de Burch se trouvait en la paroisse de Saint-Ricquiers, près d'Avelghem, dans la châtellenie de Furnes. Cette seigneurie était un des apanages des enfants de l'illustre maison des Burch, comtes de Réthel, si célèbres dans l'histoire de la Champagne. L'un d'eux, Baudouin II, dit du Bourg ou de Burch, fils puiné de Hugues, comte de Réthel, à cause de ses exploits et de sa grande bravoure, avait été fait troisième roi de Jérusalem en 1118, et avait succédé à Godefroi et à Baudouin de Bouillon. Les descendants de Hugues suivirent toujours la profession des armes ou exercèrent les plus hauts emplois de la magistrature dans les Pays-Bas. Le père de l'archevêque était gentilhomme de la chambre de Philippe II, roi d'Espagne; sa mère, Marguerite Camille *de Diaceto*, de l'illustre famille florentine de ce nom, descendait de Richard I^{er}, duc de Normandie. (1) »

(1) Le mémoire, remis aux dames chanoinesses du chapitre de Denain et admis par elles, raconte longuement cette origine, en ces termes :

La maison et famille van der Burch, cri libre et vaillant de Burch ou van der Burch, de nom et armes, de cri et ancienne noblesse, chevalerie militaire en Flandre, tire son nom de la noble et très-ancienne seigneurie de Burch, autrement van der Burch, en la paroisse de Saint-Riquiers, proche d'Avelghem, châtellenie de Furnes, apanage des enfants de cette illustre maison dont les seigneurs van der Burch ou de Burch, comtes de Réthel, si célèbres en Champagne, ont été apanagés; ils portaient de gueules à trois étrilles ou têtes de râteaux d'or, et les punés ou cadets, pour brisure, d'argent à trois étrilles ou têtes de râteaux de gueules; brisure fort en usage dans les temps les plus anciens.

Les histoires les plus sincères rapportent que Baudouin, comte de Réthel, dit de Burch, a été apanagé de cette seigneurie de Burch ou van der Burch, comme fils puiné de Hugues van der Burch ou de Burch, comte de Réthel, qui, à cause de ses grands exploits et faits héroïques dans les armes, fut fait le troisième roi de Jérusalem, l'an 1118, après la mort de Godefroi et de Baudouin de Bouillon, ducs de Lorraine, tous deux frères, ses cousins, et enfants d'Eustache, comte de Boulogne. Il mourut l'an 1131. Ce qui se trouve rapporté par Meyer en ses Chroniques de Flandres, liv. vi, p. 56, et par Sueyro, en ses Annales de Flandres, liv. v, p. 147.

Par la suite, Baudouin de Burch ou van der Burch, aussi fils puiné de Gauthier de Burch ou van der Burch, comte de Réthel, fut apanagé de la même seigneurie de Burch ou van der Burch, et, en mémoire du susdit Baudouin, roi de Jérusalem, son parent, il porta, pour armoiries

BURCH.

La généalogie de cette famille, que nous donnons, est empruntée aux quartiers soumis par elle au chapitre de Maubeuge qui les a acceptés :

I. Achille VAN DER BURCH, seigneur dudit lieu, fils de Jacques, seigneur de

d'argent à trois étrillés ou têtes de râteaux de gueules, pour brisure de cadet usitée en ce temps-là ; il retint néanmoins le même cri pour marque perpétuelle de sa souche. Lesquels armes et cris, il a transmis de cette manière à sa postérité jusqu'à ce que, par octroi et rémunération de Jean, comte de Montfort et duc de Bretagne, ce prince a voulu, pour perpétuer la reconnaissance qu'il devait audit Baudouin, pour les hauts faits militaires et grands services, qu'il lui avait rendus, que l'écu de ses armoiries fût semé d'hermine, comme tous les descendants de sa souche l'ont toujours continué depuis jusqu'à présent ; ce qui fait un argument certain que tous les auteurs des demoiselles prétendantes, rapportés ci-dessus, suivant leur ordre, spécialement ledit Baudouin, qui épousa Ide de Hallewyn, leur quatorzième aïeule, sont directement descendus dudit Baudouin, leur quinzième aïeul, fils dudit Gauthier, comte de Réthel, leur seizième aïeul, dont on vient de parler. D'où l'on reconnaît que ledit Gauthier van der Burch ou de Burch, comte de Réthel, est leur seizième aïeul.

Ce même Baudouin, fils de Gauthier, signa en 1131, un accord fait entre l'église d'Affligem et Besnere de Moorselle, chevalier, avec plusieurs autres chevaliers. Sa postérité s'est fait connaître toujours sous le nom de van der Burch, à raison de la seigneurie de ce nom ; laquelle en est l'origine très-ancienne. La forteresse qui y a été élevée, a été dotée de plusieurs privilèges, exemptions, franchises et libertés ; on voit même encore dans l'église de Saint-Riquiers et dans les églises voisines diverses épitaphes, mausolées et sépultures relevées des chevaliers de ce nom, qui ont fait de très-belles fondations. Ils ont dès lors et dès les siècles antérieurs, toujours été si illustres qu'ils se sont alliés aux familles les plus nobles et illustres de la Flandre, entre autres de Hallewyn, Ghistelles, Bailleul, Honschote, Courtroisin, Baenst, Courtewille, Polinchove, Langlé, la Marck, Prévost de Basserode, Bambeek, Paeldinck, Crane, de Berghes, la Barre-Mouscron, Wulfberghe, Fontaine, Claerhout, Griboval, Herselles, Visch dit de la Chapelle, Gruutheere, Cabiliau, Lem, Schoore, et autres de même condition, mérite et distinction ; et pour les grands services militaires qu'ils ont rendus à leur prince souverain et leur grand zèle, fidélité et affection envers eux, ils ont mérité d'être chambellans, gouverneurs, capitaines et grands-baillis de leurs villes et châtellenies et ont été très-souvent décorés de la dignité de chevalier, dignité si relevée, suivant tous les auteurs fameux, en fait d'armes et de noblesse, que les rois et les princes la recherchaient avec ardeur et que les empereurs même étaient obligés d'en être revêtus avant d'être couronnés, cette dignité ne se conférant qu'aux gentilshommes de race, nom et armes, et renommés par leur courage et bravoure dans les exploits de guerre. Voyez Duchesne, dans les preuves de son *Histoire de la maison de Gand et de Guisnes*, liv. IV, fol. 218.

On trouve entre autre encore que le susdit Baudouin van der Burch ou de Burch, seigneur dudit lieu, chevalier très-renommé, fils du susdit Gauthier, comte de Réthel, fut présent à une donation faite à l'église métropolitaine de Notre-Dame de Cambrai, par Théodore, comte et prince d'Alost, en 1263, suivant les archives de ladite église, rapportée par Carpentier en son *Histoire Généalogique des Pays-Bas*.

Ide de Hallewyn qui avait épousé le susdit Baudouin, quatorzième aïeul ci-dessus, vers l'an 1215, était issue d'une des plus illustres familles de la Flandre, prenant son origine du bourg du nom d'Hallewyn, en la châtellenie de Lille ; de laquelle famille Francon, chevalier, gouverneur de la Flandre, florissait en 1034, qui de Jeanne de Melun, son épouse, laissa Gauthier, seigneur de Hallewyn, chevalier, son fils, qui épousa la fille du comte de Soissons ; de laquelle il eut une très-illustre postérité fondue en la maison de Croy. Moreri, en son *Dictionnaire Historique*, VIII^e édition, t. 2, p. 112, col. 2, après avoir dit que le roi Jean avait, en 1361, réuni de nouveau les comtés de Champagne à la couronne de France ; au reste, dit-il encore, il est sûr que les comtes de Champagne

Burch, grand-bailli de la ville et châtellenie de Furnes, et de dame Agnès de Bambeke, épousa Adrienne de Wulfberghe, fille de Louis, chevalier, dont :

II. Josse VAN DER BURCH, chevalier, conseiller et chambellan de l'empe-

faisaient tenir les états de leur pays par sept comtes, leurs vassaux, qu'ils appelaient pairs de Champagne : c'étaient les comtes de Joigny, de Réthel, de Brienne, de Roucy, de Broine, de Grand-Pret et de Bar-sur-Seine; et pag. 228, col. 2, que ces sept comtes de Champagne étaient qualifiés comtes palatins de France; et enfin tome 4^e, pag. 254, col. 2, ce même auteur rapporte que Réthel est une ville de France en Champagne, capitale d'un petit pays dit le Réthelois et nommé à présent Mazarin; et plus bas, au même article, que ce Réthel a le titre de duché.

Jean Boisseau en son *Promptuaire armorial général*, part. 2, p. 16, rapporte entre les nobles et illustres seigneurs du règne de Philippe I^{er}, quatrième roi de France, à compter de Hugues Capet, Baudouin du Bourg, comte de Réthel. Ces comtes de Réthel sont si connus et si renommés dans la Flandre par leurs faits militaires entre les comtes et chevaliers de cette province qu'il est fort souvent parlé d'eux, vers l'an 1226, sous le nom de comte de Réthel, dans les chroniques de cette même province, entre autres endroits aux chapitres 55 et 56 de certains manuscrits en caractère gothique.

Ces noms du Bourg, de Burch ou van der Burch, quoiqu'ils sonnent différemment à l'oreille, ne sont pourtant qu'un seul et même nom, et dérivent de la terre ou bourg, sus déclaré, en la paroisse de Saint-Riquiers, proche de Furnes, dite par les Français du Bourg, par les Flamands wallons tantôt de Burch tantôt de le Burch et par les Flamands flamengants toujours van der Burch, d'où dérive le nom de cette maison qui l'a toujours conservé. Ce qui le prouve, c'est la postérité qui en est rapportée et justifiée ci-dessus, sous le même nom; c'est aussi la terre de Réthel et les autres terres respectivement, que ceux de cette maison ont possédées successivement, les uns après les autres; c'est enfin qu'ils ont toujours porté les mêmes noms de Burch ou van der Burch, et les mêmes armoiries que portent encore les demoiselles prétendantes (*identitas enim cognominis et insignium est infallibile identitatis familiæ argumentum*). Ainsi, comme on a vu ci-dessus que cette maison du Bourg, de Burch ou van der Burch, a, dès les siècles les plus reculés, été titrée de comte de Réthel et de chevalier, c'est aussi une conséquence certaine que tous les descendants de cette maison ont toujours été légitimement titrés de la dignité, les aînés de comte, et les autres de chevalier. De tout cela il résulte aussi une preuve constante de sa très-ancienne noblesse, chevalerie militaire, recevable en tous chapitres nobles.

Jean de Burch ou van der Burch, chevalier, seigneur dudit lieu, treizième aïeul ci-dessus, fils du susdit Baudouin et d'Ide de Hallowyn, mari de la dame de Ghistelles, obtint de Guy de Bourbon, dit Dampierre, comte de Flandre, son prince souverain, plusieurs privilèges, franchises et exemptions pour sa seigneurie de Burch, à cause des services militaires signalés, qu'il lui aurait rendus; et ladite dame de Ghistelles, son épouse, était fille de Roger, seigneur de Ghistelles, dit le grand chevalier, issu pareillement d'une des plus illustres familles de la Flandre, puisant son nom du bourg de Ghistelles, près de Bruges. De cette famille florissaient Bertulphe, seigneur de Ghistelles, chevalier, en 1070, Jean de Ghistelles, chevalier très-renommé en 1370, qualifié de cousin du comte de Flandre par Froissart, en ses chroniques, vol. 2, fol. 45 et 211.

Louis van der Burch, chevalier, seigneur dudit lieu, douzième aïeul ci-dessus, fut grand-bailli de la ville et châtellenie de Furnes; et dame de Honschote, son épouse, était fille d'un des seigneurs de cette maison de Honschote, dont Guillaume, surnommé Moran, seigneur de Honschote, était de noblesse si illustre que Franchôme, auteur fameux, le qualifie *puissant prince*, duquel est venu le grand guerrier si renommé dans les histoires, Baudouin de Honschote, banneret éminent en Flandre pour sa haute noblesse, qui épousa Mahaut, fille d'Arnoud, comte de Guisnes, et de Mabaut de Saint-Omer; de laquelle vint une très-belle postérité fondue dans la maison de Hornes. Voyez Gramaye, Description du bourg de Honschote, et Traité de la Flandre.

Guillaume van der Burch, seigneur dudit lieu, appelé le vieux chevalier, pour ses hauts faits

BURCH.

reur Maximilien et de l'archiduc Philippe, son fils, épousa dame Catherine de Neuele, dite van der Meersch, fille de Hector, chevalier, et de Paeschine de Waterliet. Selon la généalogie que nous suivons jusqu'ici, il fut père de :

d'armes et exploits militaires, onzième aïeul ci-dessus, qui épousa N. de Bailleul, fille de messire Pierre de Bailleul, chevalier, seigneur de Doulieu, maréchal héréditaire de la Flandre, et de Jeanne de Créquy, était aussi si élevé par sa haute noblesse qu'il signa la paix entre Philippe-le-Long, roi de France, Robert de Bourbon, dit de Béthune, comte de Flandre, avec les autres chevaliers principaux du pays, savoir : Roger de Hallewyn, général des Flamands, Jean de Fiennes, général des Artésiens, Jean de Schoore et d'autres. Voyez Meyer, liv. II, fol. 122, Sueyro, liv. X, fol. 414.

Pierre van der Burch, chevalier, seigneur dudit lieu, dixième aïeul ci-dessus, mari de la susdite Marie de Courtoisin, et chambellan héréditaire de Louis, comte de Flandre, son prince souverain, fut envoyé par ce prince avec les seigneurs de Ghistelles, Roubaix, Stavele, Ongnies, Hondschote, Lichtervelde, Polinchove, Coolscamp, Schiervelde, Maelstede, Averhoul et autres chevaliers les plus illustres de la Flandre, au secours de Jean de Montfort, duc de Bretagne, son cousin germain, contre Jean, comte de Blois, soutenu de Charles V, roi de France, au sujet de la succession du duché de Bretagne, qui tous firent si bien leur devoir, et avec tant de sagesse, bravoure et valeur, qu'ils conquièrent ce duché à force d'armes; et pour reconnaissance perpétuelle de leur grand service ce duc leur donna à tous l'hermine en augmentation et en embellissement de leurs armes, en 1363. Voyez Sueyro, liv. XII, fol. 540.

Ladite Marie de Courtoisin était fille de Sohier de Courtoisin, chevalier, seigneur de Tronchiennes, et de Claire de Masmines. Ce Sohier est qualifié par divers auteurs d'illustre banneret. Sueyro, liv. XI, fol. 449, l'appelle Cabatero nobilissimo, issu des très-illustres et anciens châtelains ou vicomtes de Courtrai.

Léon van der Burch se signala à la suite de Jean II, duc de Brabant, en divers combats, sièges et autres occasions de guerre, environ l'an 1300. Voyez Butkens en ses Trophées, liv. IV, p. 382.

Matthieu van der Burch fut tué à la suite de Louis de Nevers, dit de Crecy, comte de Flandre, son prince, par les tumultueux et rebelles de la ville de Dixmude qui crurent prendre ce prince l'an 1338. Voyez Meyer, liv. XII, fol. 138.

Wiscard van der Burch fut, à la suite de Jean-l'Intrépide, duc de Bourgogne, à l'expédition qu'il fit contre les Liégeois en 1408, accompagné des seigneurs d'Ailly, Ligne, Croy, Bournonville, Wavrin, Béthune, Flandre, Bourselle, Mailly et autres, et se comporta si valeureusement, dans le combat, que ce duc lui donna en garde le seigneur de Montjardin, l'un des principaux généraux de l'armée liégeoise, qu'il avait fait prisonnier; lequel Wiscard fut tué à la bataille d'Azincourt l'an 1415, après y avoir signalé son courage et éminente conduite et valeur dans les armes. Voyez Meyer, pages 230 et 231, Sueyro, page 73, et Monstrelet, tome 1^{er}, pages 224 et 225.

Baudouin et Pierre van der Burch, chevaliers de grande vertu et valeur, ont, avec les autres nobles chevaliers de la Flandre, suivi et accompagné Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, à la journée qu'il fit en France en 1421, pour venger la mort de son père contre le dauphin de France, fils de Charles II. Cela se prouve par l'extrait des registres du souverain bailliage de Lille, reposant aux archives de l'office du roi d'armes et héraut de Sa Majesté, scellé et de lui signé, 1664.

Josse van der Burch, septième aïeul ci-dessus, fut conseiller, chambellan de l'empereur Maximilien et de l'archiduc Philippe, son fils, roi de Castille.

Pierre van der Burch, seigneur dudit lieu, fut gouverneur et capitaine de la ville et château de Nieuport, l'an 1450.

Guillaume van der Burch, chevalier, seigneur dudit lieu, qui épousa dame Catherine de Baenst, fille de Roland, chevalier, seigneur de l'île de Cadsandt, issu de la très-ancienne famille de Cadsandt, qui puisait son extraction des rois d'Irlande, fut aussi gouverneur et capitaine de la ville et château de Nieuport, pour l'empereur Charles-Quint. Lindanus, page 89.

BURCH.

III. Pierre VAN DER BURCH, échevin du Franc de Bruges en 1497, mort en 1509, épousa Catherine *Lem*, fille de Martin *Lem*, conseiller et maître d'hôtel de l'archiduc Maximilien d'Autriche, et écoutez de Bruges, et d'Adrienne *de Nieuwenhoven*, dont il eut neuf enfants :

1° Jean épousa : 1° Catherine *de Fontainiers*, 2° Jeanne *Knibbe*, et 3° Pasquette *Claerhout*;

Il eut du premier lit :

A Marguerite, femme d'Adrien *de Ghistelles*;

B Laubeau, mariée, en premier lit, avec Philippe *van Bierna*, et, en second lit, avec Guillaume *de Ghistelles*;

C Marie, femme de Josse *Hanneron*;

D Martine, femme de Charles *de Herselles*, seigneur de Lillers;

Il eut du troisième lit :

E Romain épousa : 1° Gérardine *van Daele*, et 2° Anne *de Gruytere*; et il eut de celle-ci :

* Pierre, seigneur de Montremont, mort sans postérité, épousa : 1° Adrienne *de Herselles*, 2° Charlotte *de Griboval*, et 3° Barbe *Camargo*, 1634;

** Anne, décédée sans alliance en 1631.

2° Roland, 1521, mort en célibat;

3° François, mort sans postérité, épousa Catherine *de Voocht*;

4° Adrien, qui suit :

5° Martin, mort en célibat;

6° Catherine, religieuse, à Middelbourg, en Flandre;

7° Marguerite, femme de Josse *Lancksaem*;

8° Adrienne, femme de Pierre *de Winter*;

9° Madeleine, femme de Jean *de Ghistelles*, lieutenant-gouverneur de Gravelines.

Roland van der Burch, capitaine très-renommé au service de l'empereur Charles-Quint, après avoir donné des marques de son grand courage et valeur, fut tué au siège de Rome, l'an 1527.

Martin van der Burch, frère dudit Roland, fut tué aussi au siège de Mézières, au service de l'empereur Charles-Quint, y commandant toute l'artillerie.

Frédéric van der Burch fut gouverneur et capitaine de la ville d'Audenarde pour Philippe II, roi d'Espagne.

Jacques van der Burch, fils dudit Frédéric, chevalier, colonel en Hongrie, s'est trouvé aux occasions les plus signalées qui s'y sont présentées, contre les ennemis de la maison d'Autriche. Il y est mort avec beaucoup de gloire, au siège de Prague, pour le service de cette auguste maison.

Pierre van der Burch, chevalier, capitaine d'une compagnie de chevaux-cuirassiers, colonel de huit cents hommes de pied, et gouverneur de la ville de Menin, établi par le prince de Parme, l'an 1591, pour couvrir la châtellenie de Lille des courses des rebelles, épousa, en premières noces, Adrienne de Herselles, et, en secondes noces, Charlotte de Griboval, fille de Floris, chevalier, seigneur de Berquin, et d'Adrienne de Hallowyn, etc.

BURCH.

IV. Adrien VAN DER BURCH, chevalier, natif du petit village de Saint-Ricquiers, sous la châtellenie de Furnes, fut d'abord conseiller et maître ordinaire aux requêtes au grand-conseil, puis chancelier du conseil-souverain de Brabant par lettres patentes de Charles-Quint, du 26 octobre 1540, président du conseil provincial d'Utrecht le 27 septembre 1547, président du conseil de Flandre en 1556, ambassadeur du roi Philippe II, vers la reine Marie, en Angleterre, au sujet de leur mariage, mort à Londres, durant sa négociation, le 2 juillet 1557 et inhumé dans la cathédrale de Saint-Donat, à Bruges, dans la chapelle de Martin *Lem*, épousa Barbe *van Schoore*, de Dixmude, fille de Josse, seigneur de Marchove, et de Quintine *de Boneem*, dont il a laissé une postérité très-illustre, savoir :

1° Jean, qui suit :

2° Lambert, historien et généalogiste, chanoine à Utrecht en 1555, à l'âge de 13 ans, doyen de l'église de Notre-Dame de la même ville le 9 décembre 1578, avec droit de présence aux états de la province, membre de l'Union d'Utrecht qu'il souscrivit, et exclu de la représentation nationale en 1582, à cause de sa religion, de retour à Utrecht, après un assez long exil, écolâtre de Notre-Dame en 1603, né à Malines le 8 août 1542, mort à Utrecht le 17 août 1617, à l'âge de 75 ans, et enterré à l'église de Notre-Dame, a composé un assez grand nombre d'ouvrages, tant historiques que généalogiques, relatifs à l'histoire politique et civile des provinces ou des grandes familles des Pays-Bas. Plusieurs ont été imprimés. Ses manuscrits passèrent aux enfants de sa nièce qui épousa Philippe *van Laethem* ;

3° Adrien, poète latin, après avoir achevé ses études d'humanités chez les Hieronymites d'Utrecht, et s'être appliqué au droit, devint, en 1572, greffier de la cour provinciale de cette ville. Peu favorable au gouvernement de Leicester, il fut exilé, comme son frère, dont l'article précède. Après un assez long séjour au pays de Clèves, il se tint quelque temps à Leyde et il ne revint à Utrecht que lorsque le calme y était rétabli. Il mourut en cette ville le 24 décembre 1606. Plusieurs de ses poèmes ont été publiés. Il épousa Cornélie *Schiffers*, dont :

A Adrien épousa Marie-Madelaine *van Laethem*, décédée en novembre 1618, fille de Jean ;

B Marie, décédée le 5 décembre 1641 et inhumée à Malines, se maria avec Philippe *van Laethem*, seigneur de Liefkensrode, frère de Marie *van Laethem*.

4° Barbe, décédée le 8 novembre 1607, femme de Jacques *Clayssone*, seigneur de Ricquevelde, échevin du Franc de Bruges, mort le 13 octobre 1588 ;

5° Catherine ; — 6° Marguerite, sans alliance.

V. Jean VAN DER BURCH, seigneur de Neertvelde, lez-Bruges, conseiller au conseil de Flandre, conseiller et maître aux requêtes au grand-conseil

BURCH.

à Malines le 10 novembre 1569, conseiller au conseil privé en 1584, président du grand-conseil à Malines, par lettres du roi datées de Madrid le 12 décembre 1584, et admis, après la reddition de la ville de Malines au prince de Parme, qui reçut son serment le 1^{er} septembre 1585, chef-président du conseil privé en 1592, né en 1534, mort à Bruxelles le 5 juillet 1595 et enterré dans la chapelle du Saint-Sacrement de l'église de Sainte-Gudule, où ses héritiers lui ont érigé un monument, épousa, le 24 juin 1566, à l'âge de 31 ans, Marguerite de Diaceto, originaire de Florence, veuve de Galeoty Magaloty, décédée le 2 novembre 1594, fille de Camille et de Flore de Rinck.

Ils laissèrent deux fils et une fille, savoir :

1^o François-Henri, chanoine d'Arras en 1591, doyen de la métropole de Malines le 13 janvier 1593, vicaire-général sous Maïhias Van Hove le 29 octobre 1596, évêque de Gand le 8 février 1613, et sacré le 17 suivant, archevêque de Cambrai le 8 août 1615, né à Gand le 26 juillet 1567, mort à Mons, dans une visite pastorale, le 23 mars 1644, à l'âge de 77 ans, fut d'abord inhumé à Mons, dans l'église des Jésuites, et après la suppression de leur ordre, par les soins de Fleury, archevêque de Cambrai, en 1779, à la métropole de Cambrai, dans le caveau des archevêques, sous le maître-autel ;

2^o Philippe, qui suit :

3^o Adrienne, femme de Charles de Franeau, baron de Gomignies, seigneur d'Hyon, de Brillon et d'Arbre, fils de Philippe, seigneur d'Hyon, etc., prévôt de Mons, et de Jeanne François, dame de Bertaimont. Il rapporta sa terre d'Hyon pour servir de douaire à son épouse, par acte du 3 octobre 1595.

VI. Philippe VAN DER BURCH, chevalier, seigneur de Riquevelde, d'Écausines, d'Hubersart, gentilhomme de la bouche de l'archiduc Ernest, gouverneur des Pays-Bas, chevalier d'honneur de la cour-souveraine de Mons le 31 août 1617, en remplacement de Gabriel du Chasteler, seigneur de Moulbaix, membre de la chambre de la noblesse du pays et comté de Hainaut, s'y trouva lorsque le marquis de Leganes, en qualité de commissaire du roi d'Espagne, assisté du prince d'Espinoy et de Boisot, chancelier du Brabant, vint soumettre à cette assemblée, le 9 novembre 1627, un projet de confédération entre tous les royaumes et états du roi d'Espagne. Comme ce projet était d'une haute importance, VAN DER BURCH crut devoir en proposer l'ajournement à une autre séance, pour laquelle les membres de la chambre devaient être expressément convoqués ; et le 30 du même mois, elle put émettre son opinion. VAN DER BURCH fut grand-bailli-portatif du Hainaut, en l'absence du comte de Bucquoy, par lettres patentes des archiducs du 16 jan-

BURCH.

vier et 16 mars 1619. Il acheta, le 13 avril 1624, la terre et seigneurie d'Écaussines de Marguerite, comtesse de Lalaing, baronne d'Escornaix, avec l'autorisation de son époux, Florent de Berlaymont, comte de Berlaimont, seigneur de Floyon, chevalier de la Toison-d'Or, gouverneur et capitaine général du duché de Luxembourg, et avec l'assentiment de Philippe-Charles d'Arenberg, duc d'Arschot, leur beau-fils. Ceux qui ont soutenu que cette terre lui fut donnée par son frère, se sont trompés. Henri-François VAN DER BURCH, évêque de Gand, et Adrienne VAN DER BURCH, veuve de Charles *de Franeau*, seigneur d'Hyon, lui firent, il est vrai, une donation entre-vifs le 20 juin 1615. Né à Malines le 4 décembre 1570, il mourut le 19 octobre 1630, et épousa, le 21 août 1596, Yolande *de Pottes*, dame de Héron-Fontaine, décédée le 19 janvier 1639, et inhumée auprès de son époux à Écaussines, fille de Jean *Masselot de Pottes*, seigneur d'Aulnoy, dont trois enfants, savoir :

- 1° Charles, sans postérité, épousa Anne *de Tournay* de Canteleu, fille du baron d'Oisy;
- 2° Antoine, grand-archidiacre de Cambrai;
- 3° Severin, qui suit :

VII. Severin VAN DER BURCH, chevalier, seigneur d'Écaussines et d'Hubersart, etc., membre de la chambre de la noblesse du Hainaut, admis le 26 avril 1632, son député aux états de la province, mort le 4 novembre 1667, épousa, en premières noces, N. *de Bruxelles*, et, en secondes noces, le 7 mai 1634, Charlotte-Cornélie *de la Glizœulle*, décédée le 29 novembre 1661, fille de Charles, seigneur de Ville, et de Jeanne *de Gherbode*, dame de Bailleul-aux-Cornailles. Il eut du second lit :

- 1° Charles-Philippe, qui suit :
- 2° Jean-Ignace, archidiacre de Cambrai en la place de son oncle.

VIII. Charles-Philippe VAN DER BURCH, chevalier, seigneur du franc comté d'Hubersart, d'Écaussines et de Reguignies, mort le 12 septembre 1707, épousa, le 19 août 1669, Anne-Hélène *de Wignacourt*, dite de Pernes, chanoinesse de Sainte-Waudru, à Mons, en 1650, décédée le 16 mai 1691, fille de Maximilien, seigneur de Wignacourt et d'Ourton, et de Françoise *de Cuinchy*, baronne de Pernes, il eut :

- 1° Antoine-Félicien, qui suit :
- 2° Marie-Thérèse, femme du marquis *Lopez de Ulloa*.

BURCH.

IX. Antoine-Félicien, comte VAN DER BURCH, seigneur du franc comté d'Hubersart, d'Écaussines, de Wagnouville, de Héron-Fontaine, de Reguignies, de Bettignies, colonel de cuirassiers au service d'Espagne, et puis d'Autriche, membre de l'état noble du Hainaut, né au château d'Écaussines le 9 juin 1670, mort le 2 septembre 1736, obtint des supports et le titre de comte, applicable sur telle terre qu'il choisirait, par lettres patentes du 14 juillet 1720. Il épousa, en premières noces, le 3 juillet 1717, Marie-Alexandrine *de Croix* de Dadizeele, fille d'Ignace-Ferdinand de Croix, seigneur de Dadizeele, de Blentour, de Morzeele, etc., comte de Mauve, et de Madelaine *de la Vichte*, dame d'Erembodeghem, sa première femme, et, en secondes noces, à Arras, par contrat du 7 janvier 1722, Hélène-Françoise-Josephe *de Saluces-Bernemicourt*, chanoinesse de Denain en 1713, née au château d'Aubry le 7 octobre 1702, décédée le 27 mai 1773, fille de Fery-Joseph, seigneur d'Auwaing, et de Marie-Gertrude *de Varennes*, sa seconde femme.

Il eut du premier lit :

- 1^o Marie-Placide-Camille, comtesse d'Erembodeghem, dame de Nieuwenhove et d'autres lieux, chanoinesse de Maubeuge, née à Écaussines le 27 avril 1718, décédée le 19 juin 1749, à l'âge de 31 ans, se maria, par contrat du 14 février 1746, avec Jacques-Adrien-Joseph *de Francou* d'Hyon, chevalier de Saint-Louis, vicomte de Canteleu, capitaine au régiment de Saint-Simon, fils d'Albert-Michel-Joseph et de Maximilienne-Isabelle d'Yve d'Ostiche ;

Et du second lit :

- 2^o Ferdinand-Alphonse-Maximilien, chevalier de Malte le 20 avril 1733, né le 9 avril 1724 ;
- 3^o Charles-Albert-Louis-Félicien, comte VAN DER BURCH, seigneur d'Écaussines, membre de la chambre de la noblesse du pays et comté du Hainaut, admis le 24 novembre 1751, né le 17 avril 1723, mort en émigration à Delft, en 1794, épousa, le 10 avril 1764, Marie-Philippine-Albérique *d'Assignies*, décédée le 12 novembre 1778, fille de François-Eugène, marquis *d'Assignies*, seigneur de Werquin, et de Marie-Philippine-Albérique *du Chastel*, sans postérité ;
- 4^o François-Ferdinand épousa, en novembre 1736, Marie-Françoise-Constance-Antoinette *d'Assignies*, sœur germaine de la femme de son frère Charles-Albert ;
- 5^o Marie-Thérèse-Josephe-Cicercule-Dorothée, chanoinesse de Maubeuge, ainsi qu'il résulte de la déclaration suivante : Nous dame abbesse et demoiselles chanoines du très-illustre chapitre de Sainte-Aldegonde, à Maubeuge, capitulairement assemblées, certifions à tous qu'il appartiendra que mademoiselle Marie-

BURCH.

Joseph-Cicercule-Dorothée, née comtesse DE VAN DER BURCH, fille légitime de messire Antoine-Félicien, chevalier, comte DE VAN DER BURCH, et de dame Hélène-Françoise-Joseph de Saluces-Bernemicourt, a été reçue et est encore actuellement chanoinesse de notre chapitre, après avoir fait pleine et entière preuve d'ancienne noblesse militaire sans bâtardise ni bourgeoisie. En foi de quoi, nous avons fait signer, apposer le scel ordinaire de notre chapitre. Fait à Maubeuge, où le papier timbré et le contrôle des actes ne sont pas en usage, ce onze juillet 1752;

- 6° Anne-Hélène-Françoise, née le 25 août 1727, jumelle de Marie-Thérèse-Joseph, chanoinesse de Maubeuge, se maria, le 25 août 1759, à Écaussines, avec Ghislain-Joseph-Adrien-François, marquis de Wignacourt, baron de Pernes, seigneur d'Ourton, de Camblin, fils de Ghislain-François, baron de Pernes, seigneur des mêmes lieux, et de Marie-Philippine-Anne de Croÿ, chanoinesse de Mons;
- 7° Charles-Marie-François, qui suit :
- 8° Anne-Marie-Joseph-Aldegonde, chanoinesse de Denain, née le 9 janvier 1734, décédée sans enfants le 17 février 1759, se maria, le 4 mars 1753, avec son cousin Joseph-Alexandre, baron d'Assignies et de Bailleul, seigneur de Bertoul, mort en 1779, fils d'Eustache-Eugène, baron de Bailleul, et de Marie-Anne-Joseph de Saluces-Bernemicourt.

X. Charles-Marie-François, comte VAN DER BURCH, seigneur d'Hubersart, né à Écaussines le 7 novembre 1728, épousa, au château d'Aubry, près de Valenciennes, le 4 avril 1778, Henriette-Louise de Pons de Renepont, chanoinesse, à Denain, née le 8 octobre 1748, fille de Claude-Alexandre de Pons, comte de Renepont, seigneur de Roche, de Bettincourt et de Cultru, capitaine de dragons au régiment de la Suze, au service de France, et de Marie-Louise-Christine de Saint-Blémont. Ils eurent :

- 1° Charles-Albert-Louis-Alexandre-Henri, qui suit :
- 2° Alexandre-Élisabeth-François, célibataire;
- 3° Louis-Charles-Benjamin-Joseph, capitaine de cavalerie sous l'empire français, chevalier de Malte, admis le 8 octobre 1788, chevalier de la Légion-d'Honneur, épousa, à Tournay, le 6 octobre 1817, Clémence-Michelle-Marie-Ghislaine de Villers, née à Bruxelles le 7 mai 1790, fille de Charles et de Victoire-Amélie-Joseph des Enffans de Ghyssignies;
- 4° Charles-Aimé-Adélaïde, officier de cavalerie sous l'empire français, chevalier de la Légion-d'Honneur, épousa Charlotte, comtesse de Peralta;
- 5° Eugénie, chanoinesse de Denain, femme d'Alexandre Desforges, comte de Caullière.

XI. Charles-Albert-Louis-Alexandre-Henri, comte VAN DER BURCH, co-

BURCH.

lonel de cavalerie en 1814, décoré de l'ordre de Saint-Vladimir, aide-de-camp du roi des Pays-Bas en 1815, décoré de la croix de commandeur du Lion Belgique, général-major en 1816, commandant la province du Brabant-Méridional, président des états provinciaux en 1817, en l'absence du gouverneur, membre de la première chambre des États-Généraux en 1819, président du corps équestre du Hainaut en 1821, membre de la commission supérieure de bienfaisance sous la présidence du prince Frédéric, général de division en 1830, conseiller de la haute cour militaire, chevalier de l'ordre de Léopold, a épousé, le 30 mai 1796, Marie-Félicité-Françoise-Ferdinande *de Rodoan*, chanoinesse de Nivelles, dame du palais de la reine des Pays-Bas, fille de Philippe-Ferdinand-Joseph, comte de Boussoit, seigneur de Mairieux, de Strepv, de Bracquegnies, chambellan de la cour d'Autriche, et de Marie-Françoise-Gabrielle *de Rochow*, dame de la Croix-Étoilée, dont il a eu :

- 1° Bernard-Charles, officier de cavalerie, né en février 1797, mort à Java le 7 avril 1827;
- 2° Alexandre-Charles-Joseph, qui suit :
- 3° Louis, page du roi des Pays-Bas, major au régiment des Guides, officier d'ordonnance du roi, né en juillet 1800, a épousé, à Bruxelles, le 2 janvier 1839, Emma *de Lousada*, fille d'Isaac *de Lousada*, de Londres, et de Lydia *de Lousada*, sa cousine germaine. Ils ont :

A Ida-Félicité-Louise; — B Charles-Frédéric-Prosper-Raymond; — C Adrien-Alexandre-Jean; — D Albéric-François-Albert-Guillaume.

- 4° Marie-Thérèse, née en 1801, se maria, le 8 octobre 1827, avec François, comte *de Borchgrave d'Altena*;
- 5° Charlotte-Françoise-Aline-Zoë, née à Écaussines le 31 octobre 1804, s'est mariée, le 29 mai 1838, avec Paul-Maximilien-Jean *Misson*, greffier du sénat, chevalier de l'ordre de Léopold, né à Bruxelles le 15 octobre 1801, fils de Martin-Clément, conservateur-inspecteur du timbre, et d'Eugénie-Jeanne-Thérèse *de Janti*;
- 6° Albert-Joseph-Marie, capitaine de cavalerie, né à Écaussines le 14 octobre 1808;
- 7° Joséphine, mariée le 11 novembre 1839 à Adolphe *Daminet*, chevalier.

XII. Alexandre-Charles-Joseph, comte VAN DER BURCH, commis d'état au conseil d'état, secrétaire de légation en Danemark, chambellan des rois des Pays-Bas Guillaume I et Guillaume II, chevalier de l'ordre du Lion Néerlandais, né le 29 mars 1798, a épousé, le 27 mai 1828, Elisabeth *Cooper*, de Londres, fille de William-Dodge *Cooper*, et d'Élisabeth *Cooper*, sa cousine. Voici leurs enfants :

BUS DE GISIGNIES.

- 1° Marie-Charlotte-Élisabeth, née le 31 janvier 1830;
- 2° Guillaume-Félix-Alexandre-Charles;
- 3° Arthur-Louis-Joseph-Alexandre-Charles, né le 28 novembre 1832.

BUS DE GISIGNIES (DU), de Tournay (1), porte coupé d'or à la palme de sinople, et écartelé : au premier, d'azur à un écusson d'argent en abîme, entouré de quatre fleurs de lis de même, qui est du Bus ancien; au deuxième, d'argent à la croix de gueules, ayant en cœur une rosette d'or, cantonnée de quatre étoiles de sable, bordé d'une bordure endentée de gueules, qui est *Baudrenghien*; au troisième, d'or à trois merlettes de sable, qui est *Vuylsteke*; et au quatrième, d'azur à l'épée d'argent en fasce, la pointe à dextre, au pommeau d'or, accompagnée de trois merlettes d'argent, deux en chef et une en pointe, qui est *de Deurwaerder*; l'écu sommé de la couronne de vicomte, surmontée d'un heaume d'argent, liseré, grillé, décoré d'or, fourré de gueules, aux bourlet et lambrequins d'or et de sinople; pour cimier une aigle naissante de sable, et pour supports deux levriers rampants d'argent, la tête tournée, au collier d'or, tenant chacun une bannière, à dextre, la première partie de l'écu et à senestre la seconde; et enfin pour devise *Finis laborum palma* d'or sur un ruban d'azur, le tout conformément à l'arrêté royal du 14 juin 1822, particulier à cet effet, et

(1) Selon plusieurs publications tant héraldiques qu'autres, cette famille est originaire d'Artois. La famille du Bus de cette province portait d'azur chargé d'un écu d'argent entouré de sept fleurs de lis aussi d'argent. En voici un fragment généalogique :

- I. Horignois Dubus épousa Marguerite *Desprel*, dont :
- II. Gérard Dubus eut de sa femme Marie *Patrene* :
- III. Gilles Dubus eut de sa femme Jeanne *Iseux* :
- IV. Jean Dubus épousa Jeanne *le Roux*, dont :
- V. Jean Dubus épousa Marguerite *Desprel*, dont :
- VI. Robert Dubus épousa Isabeau *Verdiere*, dont :

1° Robert, qui suit :

2° Jean épousa Marguerite de *Lannoy*, dont Pierre :

VII. Robert Dubus, seigneur de Breuze, conseiller de la gouvernance de Lille, épousa Catherine *Treusel*, dont :

1° Robert, qui suit :

2° Catherine, femme de Pierre *Lippens*.

VIII. Robert Dubus, avocat fiscal de la gouvernance de Lille, épousa Peronne *Petit-Pas*, dont :

IX. Robert Dubus, seigneur du Fresnel, épousa Catherine *Paxmentier*, dont :

Marie-Catherine, femme de Philippe le *Clément*, chevalier, seigneur de Saint-Marcq.

BUS DE GISIGNIES.

complémentaire d'une autre disposition royale par laquelle le roi Guillaume I^{er} éleva, le 22 mai 1819, Léonard-Pierre-Joseph du Bus de Gisignies, président de la seconde chambre des États-Généraux, au titre de vicomte. Ce titre, transmissible d'abord aux enfants mâles, par ordre de primogéniture, le fut plus tard à tous, par arrêté du 22 février 1842, confirmant implicitement une autre disposition du roi des Pays-Bas, Guillaume I^{er}, en faveur de la même famille, laquelle accorda, le 29 août 1834, à Bernard, Albéric et Constantin, le titre de baron avec droit de transmission à leurs enfants mâles légitimes, par ordre de primogéniture. L'arrêté du roi Léopold I^{er}, est conçu en ces termes : « Le vicomte Léonard-Pierre-Joseph « du Bus de Gisignies, etc., nous ayant, par sa requête du 21 mai 1841, « fait exposer que son titre de vicomte n'est transmissible qu'à l'ainé de « ses fils, qualifié baron, que les deux puînés sont également barons, avec « transmission de ce titre à l'ainé de leurs descendants, de mâle en mâle, « par ordre de primogéniture; que ses trois fils, jaloux de transmettre à « leur postérité la mémoire des services dont ils tiennent à perpétuer « l'honorable souvenir, désireraient être autorisés à porter, chacun, le titre « paternel avec transmission à tous leurs descendants mâles légitimes, de « cette manière, la souche commune à laquelle il leur importe que leur « lignée seule reste attachée étant suffisamment déterminée pour l'avenir, « et nous ayant supplié de reconnaître, admettre ses trois fils, Bernard, « Albéric et Constantin, barons du Bus de Gisignies, au droit de prendre le « titre de vicomte héréditaire, nous, sur le rapport de notre ministre de « nos affaires étrangères et voulant donner au requérant une marque de « notre bienveillance, avons, par notre arrêté en date du 13 août 1841, « accueilli favorablement sa demande, etc. »

I. François-Joseph du Bus, mort à Dottignies le 25 mars 1790, épousa Marie-Joséphine de Baudrenghien (1), dont quatre enfants :

(1) La famille de Baudrenghien, originaire de Bourgogne, portait d'or à la croix de gueules, cantonnée de quatre étoiles de sable. Voici ce que nous possédons sur elle :

I. Jean de Baudrenghien qui vint aux Pays-Bas avec Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne, laissa deux enfants :

- 1^o Jean, qui suit :
- 2^o Guillaume.

II. Jean de Baudrenghien eut plusieurs enfants, savoir :

1^o Jean eut de sa femme Jeanne Moreau (1491) : A Jean, bailli de Werchin, épouse 1^o Honorine de Valenciennes (1514), et 2^o Quintine Quarouble.

BUS DE GISIGNIES.

- 1° Pierre-Ignace-Joseph, qui suit :
- 2° François-Joseph, conseiller au conseil provincial de Tournay, et, sous le gouvernement hollandais, membre de la chambre générale des comptes, né à Dottignies le 11 septembre 1757, mort le 17 janvier 1835, épousa Marie-Aimée-Josephe *Philippart*, née à Tournay le 13 janvier 1761. De cette union vinrent trois enfants :

A Marie-Henriette-Josephe, née à Tournay le 30 novembre 1789 ;

B François-Louis-Joseph, né à Tournay le 22 janvier 1791, président du tribunal de première instance de sa ville natale le 4 octobre 1832, fut envoyé au congrès national qui s'ouvrit le 18 novembre 1830 ; membre de la commission de la constitution, il vota l'abolition de toute distinction d'ordre, l'exclusion de la maison de Nassau du trône de Belgique, et la constitution le 7 février 1831. Membre de la chambre des représentants, depuis son installation en 1831, il en fut bientôt considéré comme un des orateurs les plus remarquables, et ses collègues l'élirent pendant dix ans leur vice-président. Après avoir inutilement voté pour l'élection du duc de Leuchtenberg, il se joignit à la majorité de la chambre qui forma le projet de présenter le prince Léopold de Saxe-Cobourg à la candidature du trône. Cependant des

3° Arnoud, qui suit :

3° Louis de *Baudrenghien* s'établit à Gand sous le nom de *Van Bocophem*.

III. Arnoud de *Baudrenghien*, seigneur de Gommerspont, poussa, en 1449, *Flandrine de la Hamayde*, fille naturelle de Marie, dame de Hamayde, femme de Gérard de Berlaymont, seigneur de Ville ; il laissa :

IV. Jacques de *Baudrenghien*, seigneur de Gommerspont, épousa Antoinette de *Luxembourg*, fille naturelle de Jacques de *Luxembourg*, seigneur de Fiennes, et de N. de *Ryghersvliet*. Jacques de *Baudrenghien* adopta les armes de sa mère, et laissa :

1° Jacques, seigneur de Gommerspont, bailli de Lessines, guidon de la compagnie du comte d'Égmont, mort en 1555 et enterré à Lessines ;

2° Jacqueline, femme de Pierre *Cotrol*, seigneur de Bois de Lessines ;

3° Charles, qui suit :

V. Charles de *Baudrenghien*, seigneur de Gommerspont et du Jardin, maire de Saint-Amand, mort en 1558 et enterré à Saint-Amand, épousa Jeanne *Lauwins*, dont :

VI. Jacques de *Baudrenghien*, seigneur de Gommerspont et du Jardin, mort en 1633 et enterré à Tongres, épousa, 1° Marie *Reulin*, fille de Gilles et de Marguerite *van der Does*, et 2° Jeanne de *Brune*, fille de François, lieutenant civil, à Gand.

Il eut du premier lit :

1° Charlotte, décédée en 1613, femme de Jacques de *Coudenhoten*, seigneur d'Uytbergen et d'Overmeire, mort en 1625 et enterré à Overmeire auprès de sa femme ;

Il eut du second lit :

2° François, seigneur de Gommerspont, épousa, en premières noces, Anne *van der Beks*, veuve de Charles *Triest*, conseiller au conseil de Flandre, mort en 1650, et, en secondes noces, Anne *Obert*, fille de Jean, seigneur de Villers, et de Madeline de *le Condele* ;

3° Jacques ; — 4° Jacqueline, religieuse à Ghislengien.

BUS DE GISIGNIES.

partis s'étaient formés dans le sein de la chambre l'union qui avait rédigé la constitution s'était aussi modifiée, et une fraction cachait bien des ambitions. Le vice-président, dont la loyauté et le dévouement étaient connus, d'ailleurs ami des lettres et des bonnes études, fut invité à présenter à la chambre, en faveur d'un établissement d'instruction généralement estimé, un projet de loi qui devait en assurer l'existence et même la splendeur. Pour mieux irriter les passions, on en exagéra la portée et la tendance, et bien des hommes politiques ne furent point fâchés de voir engagé dans une lutte aussi difficile un des anciens membres de l'union, si belle et si pure, cette union qui a doté le pays de libertés réclamées par l'esprit du siècle. François du Bus est commandeur de l'ordre de Léopold et décoré de la croix de Fer.

C Léonard-Edmond, né à Tournay le 29 octobre 1802, membre du conseil provincial du Hainaut et du conseil communal de Tournay, a épousé Virginie-Émilie Blecher, née à Demerary, en la Guyane hollandaise, le 14 juin 1810, dont six enfants, savoir :

... * Étienne-Antoine-Virgile-François-Joseph, né le 29 novembre 1833;

** Flore-Marie-Aimée-Virginie-Émilie-Joseph, née le 7 avril 1835;

*** Louis-Edmond-Henri, né le 6 octobre 1836;

**** Edmond-François-Marie, né le 28 juin 1838;

***** Paul-Louis, né le 7 mars 1840;

***** Léon-Florent-François, né le 29 octobre 1842.

3° Louis épousa Caroline *Glorieux*, dont :

A Louis, aide-de-camp du gouverneur-général des Indes, van den Bosch, tué à Sumatra en 1831;

B Léonard-Henri, conseiller à la Haute-Cour des Indes;

C Henri, lieutenant d'infanterie, au service de Belgique.

4° Marie-Françoise-Joséphine, mariée à Dominique-François-Joseph *Landrieu de Saint-Maur*.

II. Pierre-Ignace-Joseph du Bus, natif de Dottignies, mort avant son père à Dottignies le 27 novembre 1785, à l'âge de 29 ans, épousa, en 1777, Marie-Thérèse-Barbe *Vuylsteke*, décédée à Dottignies le 5 mai 1782, à l'âge de 28 ans, fille et enfant unique de Léonard-François *Vuylsteke*, seigneur de Gisignies, d'Heylbroeck, de Cattebeeck, mort à Dottignies le 25 avril 1788, âgé de 69 ans, et de Marie-Barbe *de Creus*, décédée le 9 mars 1758. (1)

(1) Leur pierre tumulaire se trouve également à l'église de Dottignies; elle est ornée de l'écu de Vuylsteke, qui est d'or à trois merlettes de sable, surmonté de la couronne de comte et tenu par deux lévriers d'argent ayant la tête tournée, au collier d'or, portant en bannière les armes de l'écu. En voici l'inscription :

A la mémoire d'honorable homme M. Léonard-François *Vuylsteke*, seigneur de Gisignies, Heylbroeck, Cattebeeck et d'autres lieux, décédé en son château de Dottignies le 25 avril 1788, âgé de 69 ans, et de dame Marie-Barbe *de Creus*, son épouse, décédée le 9 mars 1758, âgée de ... ans, laissant un seul enfant, Marie-Thérèse-Barbe. Priez Dieu pour leurs âmes.

BUS DE GISIGNIES.

Leur épitaphe, qui est à l'église de Dottignies, est en ces termes :

A la mémoire d'honorable homme, M. Pierre-Ignace-Joseph du Bus, décédé à Dottignies le 27 novembre 1785, à l'âge de 30 ans, inhumé au cimetière, contre le mur de la chapelle de la Sainte-Vierge, et de dame Marie-Thérèse-Barbe Vuylsteke, dame de Gisignies, Heylbroeck, Cattebeeck et autres lieux, décédée audit Dottignies le 5 mai 1782, à l'âge de 28 ans, inhumée en cette église en face de l'autel de la Sainte-Vierge, laissant un fils et enfant unique, Léonard-Pierre-Joseph.

Ils furent dans ce bas monde le modèle de toutes les vertus chrétiennes; ils légèrent à leur fils le souvenir d'une vie sans tache et sans reproche, et se reposèrent ainsi dans la paix du Seigneur. Priez Dieu pour leurs âmes.

La pierre est ornée de deux écus; l'un, d'azur à un écusson d'argent en abîme, entourré de quatre fleurs de lis de même, qui est du Bus ancien; et l'autre, d'or à trois merlettes de sable, qui est Vuylsteke; armoiries conformes à deux quartiers décrits dans l'arrêté royal du 14 juin 1822.

Pierre-Ignace-Joseph du Bus ne laissa qu'un enfant, dont l'article suit :

III. Léonard-Pierre-Joseph, vicomte du Bus de Gisignies, héritier des seigneuries et terres de Gisignies sur l'Escaut, d'Heylbroeck, ayant l'une et l'autre haute, moyenne et basse justice, de Cattebeeck et d'autres fiefs, du chef de ses parents, né à Dottignies le 1^{er} mars 1780, orphelin dès l'âge de cinq ans, fut confié aux soins de son oncle paternel, François-Joseph du Bus, conseiller au conseil-provincial de Tournay, qui tout en formant son cœur lui inculqua ses penchants et ses goûts politiques. A l'âge de 22 ans, membre du bureau de bienfaisance le 7 décembre 1802, il se fit de bonne heure remarquer par la netteté de ses idées et la franchise de ses opinions. Si à cette époque, comme nous l'avons fait observer ailleurs (Lectures, t. 4, page 338), l'empereur des Français avait besoin de compter dans sa clientèle les personnes de chaque département qui se faisaient distinguer par leur aptitude, d'autre part, on pensait encore que tout citoyen se devait à l'État. D'autres temps, dit le proverbe, d'autres mœurs. La bureaucratie, avec ses innombrables privilégiés, ses caprices bizarres et son aplomb, n'existait pas : les charges ne se donnaient guère à la faveur, et un bon administrateur osait aller au-devant des besoins de son administration; par là, le pouvoir n'était pas rabaisé : devoir ne suppose bassesse. Quelle que fût la gloire dont l'empereur était environné, le jeune du Bus qui, à l'exemple de son oncle et tuteur, voyait moins en lui le guerrier que l'homme politique, était loin de partager l'enthousiasme que bien des personnes avaient pour le vainqueur d'Italie : il rejeta coup sur coup les propositions qui lui furent

BUS DE GISIGNIES.

faites. Enfin, prévenu officieusement que s'il refusait de reculer, il serait envoyé dans le département des Landes, il accepta, le 30 avril 1815, dans l'intérêt de sa femme et de ses enfants, les fonctions de premier adjoint au maire de Tournay. Il remplissait ces fonctions, lorsque les troupes du duc de Saxe-Weimar vinrent occuper cette ville. Loin de l'inquiéter dans le poste qu'il tenait de l'empereur, le duc lui offrit, au nom des puissances alliées, même des fonctions supérieures; et sur son refus, le général ne put s'empêcher d'en témoigner tout son étonnement. Mais l'adjoint au maire reprit sans hésitation qu'ayant prêté à Napoléon, en 1815, le serment de le servir avec fidélité, il devait tenir à honneur de ne pas abandonner ce souverain dans les moments critiques, et il ajouta que si celui-ci abdiquait, il se considérerait comme relevé de son serment. Le maire de Tournay ayant délégué tous ses pouvoirs à son adjoint (1), celui-ci s'est trouvé dans des moments très-difficiles, depuis le 27 février jusqu'au 29 mai 1814, et surtout durant le bombardement de cette ville par le général français, Maison. En avril 1814, il fut nommé ingénieur en chef des ponts et chaussées pour le département de Jemmapes par le gouverneur-général de la Belgique; mais il n'accepta point. Il reçut de ce gouverneur, le 18 mai suivant (2), la com-

(1) Voici l'acte de délégation :

Nous maires de la ville de Tournay;

Considérant que l'état de notre santé, déperissant depuis longtemps, ne nous permet pas de nous occuper de notre administration avec toute l'activité qu'exigent les circonstances;

Voulant que le service public n'en souffre aucunement;

Avons arrêté et arrêtons :

M. Dusus, premier adjoint de la mairie, est délégué dans toutes les attributions que nous nous étions réservées.

Le présent arrêté lui sera transmis, avec prière de vouloir bien nous suppléer, jusqu'à ce que notre santé nous permette de reprendre les rênes de l'administration.

Fait à Tournay, le 27 février 1814.

(Signé) : De Rasse.

(2) Voici l'arrêté par lequel l'adjoint au maire de la ville de Tournay, faisant les fonctions de maire, a annoncé son départ pour Courtrai :

Nous, premier adjoint de la ville de Tournay, faisant fonctions de maire;

Considérant que M. de Rasse, maire de cette ville, remplit à Bruxelles, comme député du département de Jemmapes, les fonctions de membre du conseil administratif du gouvernement de Belgique;

Considérant que M. de Béthune, second adjoint, remplit les fonctions de sous-intendant de cet arrondissement;

Que nous-mêmes sommes appelés à celles de sous-intendant de l'arrondissement de Courtrai;

Qu'en conséquence, il y a empêchement des maire et adjoints de Tournay d'exercer les fonctions d'officier de l'état-civil;

Vu le Manuel raisonné des officiers de l'État-Civil, par A. D. Delaforteuille de Vaudoré, portant, pages 4^e et 5^e, qu'il résulte d'une lettre de son excellence le grand-juge, ministre de la justice,

BUS DE GISIGNIES.

mission d'intendant de l'arrondissement de Courtrai, au nom du gouvernement provisoire, en remplacement de Charles *van der Gracht*. Il fut nommé membre de la seconde chambre des États-Généraux, par arrêté royal du 19 septembre 1815, et son président le 21 octobre 1818, puis successivement gouverneur de la province d'Anvers le 7 mars 1820, et du Brabant méridional le 1^{er} février 1823, en remplacement du comte d'Arschot.

Cependant la fâcheuse situation de la colonie la plus importante du royaume, réclamait des mesures extraordinaires et la présence d'une personne dévouée et ferme; le roi jeta les yeux sur le gouverneur du Brabant qui tout en cédant au vœu royal, ne voulut cependant que se charger d'une mission temporaire et sous la condition de revenir, à son retour, au gouvernement provincial qu'il allait quitter. Le roi le lui promit, et en le nommant, le 10 août 1825, commissaire-général des Indes orientales, il l'investit *de tous et tels pouvoirs que Sa Majesté elle-même pourrait y exercer, si elle s'y rendait en personne.*

A son arrivée dans l'île de Java, il dut pourvoir à une augmentation de la force militaire; à l'effet de réduire à l'obéissance les princes indigènes, révoltés, rétablir l'ordre dans les finances, et réorganiser les diverses branches de l'administration. Le culte catholique avait ses ministres, payés par l'état, à Batavia, à Samarang et à Soerabaya, chefs-lieux de trois divisions militaires de l'île; il leur procura les moyens d'étendre leurs secours et de donner l'instruction religieuse aux catholiques dans d'autres provinces. Batavia n'avait pour le culte catholique qu'un mauvais bâtiment loué par l'état, il en fit construire un autre, en partie à ses frais. Toujours accessible et même affable envers tout le monde, sans distinction de rang, il fit chérir son administration, tout en conservant sa dignité et en ne négligeant ni l'éclat de la représentation, ni le faste nécessaire chez les Orientaux. L'industrie belge lui doit beaucoup, pour avoir facilité et même encouragé l'écoulement de ses produits dans ces contrées et lui avoir ouvert de nombreux débouchés. La Hol-

du 20 mai 1807, que lorsque le maire et adjoints d'une commune sont tous empêchés, c'est le premier membre du conseil municipal, non empêché, dans l'ordre des nominations, qui doit remplir les fonctions d'officier de l'état-civil;

Arrêtons :

M. Charles Dath, membre du conseil municipal, est appelé aux fonctions d'officier de l'état-civil de la ville de Tournay, pour les exercer dès le trente de ce mois, jour où nous prenons les fonctions de sous-intendant.

La copie du présent arrêté lui sera transmise, avec prière de l'avoir pour agréable.

Fait à Tournay, à l'hôtel de la Mairie, le vingt-neuf mai mil huit cent quatorze.

(Signé) : L. Du Bus.

BUS DE GISIGNIES.

lande lui doit bien plus : c'est de son administration que date la prospérité de ces possessions. Cependant le terme triennal de son engagement était expiré ; on représenta au roi que la province du Brabant souffrait de la trop longue absence de son principal administrateur, et l'on ne manqua point d'ajouter que le roi était tout-à-fait dégagé envers M. du Bus de Gisignies. Les instances étaient pressantes, et le roi qui nomma M. van der Fosse gouverneur de la province du Brabant en remplacement du vicomte du Bus de Gisignies, fit également celui-ci, par arrêté du 8 mai 1828, ministre d'état. Cependant le gouverneur-général des Indes occupait encore le poste important auquel il avait été élevé même malgré lui. A Batavia, le gouverneur avait su vaincre des préventions malveillantes, mais dans la mère-patrie, il restait en butte à des insinuations défavorables. Lors même que le lieutenant-général van den Bosch, son successeur, eut déclaré expressément que le vicomte du Bus de Gisignies avait opéré toutes les améliorations possibles et lui avait laissé peu à faire, l'envie et la prévention n'ont pas été désarmées ; il a fallu que le roi Guillaume I^{er} fit lire à son conseil des ministres le rapport du lieutenant-général. Depuis son retour, en juin 1830, il vit dans la retraite. Chevalier de l'ordre du Lion Belgique le 30 novembre 1816, commandeur le 30 juillet 1823 et enfin Grand-Croix du même ordre le 6 juillet 1830, membre de l'ordre équestre de la Flandre occidentale depuis 1817, il épousa, en premières noces, Marie-Anne-Catherine de *Deurwaerder*, décédée le 23 juillet 1836, à l'âge de 53 ans et inhumée à Oostmalle, fille de Bernard de *Deurwaerder*, conseiller-pensionnaire de la ville de Bruges, président du conseil-général du département de la Lys sous l'empire, licencié en droits à l'université de Louvain le 30 mai 1774, et, en secondes noces, à Rumpst, le 20 novembre 1839, Marie-Antoinette-Caroline van der *Gracht* de Fretin, veuve de Pierre-Joseph, baron de Waepenaert d'Erpe, chevalier héréditaire du Saint-Empire, mort le 28 avril 1827, native de Thildonk, fille d'Eugène-Joseph van der *Gracht* et de Marie-Ferdinande-Ghislaine, baronne *Snoy*.

Marie-Anne-Catherine-Bernardine de *Deurwaerder*, première femme de Léonard-Pierre-Joseph, vicomte du Bus de Gisignies, avait une sœur nommée Anne, qui se maria avec Honoré d'*Hanins de Moerkerke*, dont trois enfants, un fils, nommé Alexandre, célibataire, et deux filles : Herminie d'*Hanins de Moerkerke*, mariée à Auguste, baron de *t'Serclaes de Wommersom*, et Marie d'*Hanins de Moerkerke*, femme de Jean, baron van *Zuylen de Nyevelt*. La mère de Marie-Anne-Catherine-Bernardine de *Deurwaerder* et de sa sœur germaine Anne se nommait Catherine *Lybaert* ; et elle avait un frère Jacques

BUS DE GISIGNIES.

Lybaert, qui eut de sa femme, N. de *Pauw*, deux enfants : Auguste a épousé *Ida de t'Serclaes*, et *Sophie* s'est mariée à N. *Hermans*, ancien capitaine de cavalerie; elle avait aussi une sœur, mariée à N. *Ysenbrant*, dont elle eut quatre enfants, trois demoiselles et un fils : celui-ci a épousé N. *Decambe*, et deux de ses sœurs, *Henriette* et *Colette Ysenbrant*, se sont mariées, la première, au baron de *Vrière*, et l'autre, au frère de celui-ci, *Pierre de Vrière*; la troisième, nommée *Catherine-Jacqueline Ysenbrant*, s'est mariée avec *Philippe*, baron *Le Bailly de Tillegem*, fils de *Renom-Jean-Désiré*, baron *Le Bailly de Tillegem*, et de *Mario-Thérèse-Claire-Victoire Arrazola de Ouate*.

On a fait élever dans l'église catholique de Batavia à la mémoire du vicomte du Bus de Gisignies un monument propre à perpétuer le souvenir de sa carrière et de son administration, comme gouverneur-général des Indes; en voici l'inscription :

D. O. M.

Et piæ memoriæ prænobilis viri Leonardi-Petri-Josephi, vicecomitis du Bus, domini de Gisignies, D. in Belleghem, Heylbroeck, Oostmalle, Sawangan, etc., in patriis finibus statuum generalium secundæ cameræ legati, deinde præsidis, provinciæ Antverpiæ, exinde Brabantia Meridionalis gubernatoris, qui anno M.DCCC.XXV domi reipublicæ minister in universas patriæ ditiones orientales a rege Wilhelmo missus, dum quinque per annos summam administraret rerum, has, suis sub auspiciis, exstrui Christo Deo curavit ædes. Memorque ut esset gratæ hoc in imperio commorationis fundum Sawangan Javanensem in prædia sua merito adscripsit. Post navatam feliciter rempublicam in patria redux, maximo ordinis Leonis Belgici insigni ornatus, supremum obiit diem anno.... dominio suo in Oostmalle prope Antverpiam requiescit.

Le vicomte du Bus de Gisignies a de son premier mariage :

- 1° Clémentine-Catherine-Françoise, née à Bruges le 7 août 1803, décédée à Courtrai le 18 octobre 1817, à l'âge de 14 ans, et inhumée à Courtrai;
- 2° Gustave-Bernard-Joseph, né à Bruges le 5 mai 1803, mort à Bruxelles le 23 septembre 1831, à l'âge de 26 ans, et inhumé à Oostmalle;
- 3° Bernard-Amé-Léonard, qui suit :
- 4° Albéric, commissaire du district de Moss, et puis à Turnhout, membre et secrétaire de la chambre des représentants, docteur en droit à l'université de Louvain, né à Tournay le 30 mai 1810;
- 5° Chrétien-Henri-Honoré-Léonard, né à Courtrai le 17 septembre 1819, mort à Bruxelles le 9 juin 1835, à l'âge de 15 ans, et enterré à Oostmalle;
- 6° Constantin-Léonard-Anne-François-Marie-Joseph, né à Bruxelles le 11 octobre 1825.

IV. Bernard-Amé-Léonard, vicomte du Bus de Gisignies, né à Tournay le 20 juin 1808, docteur en droit à l'université de Louvain, membre de la chambre des représentants, pour le district de Soignies, depuis le 5 septembre 1835, successivement son secrétaire le 17 octobre 1826, et son questeur le 11 novembre 1840, a organisé, en cette qualité, avec goût et critique, la bibliothèque de la chambre et il n'a donné sa démission de cette charge en 1844 qu'après avoir achevé le classement méthodique et rationnel des livres et mis la dernière main au catalogue qui est imprimé. En se démettant de la questure, il avait l'intention de se vouer à un autre établissement du même genre sur lequel il était appelé à exercer sa surveillance en sa qualité de membre et secrétaire du conseil d'administration. Mieux que personne il sait qu'un bibliothécaire doit unir aux connaissances si minutieuses de la bibliographie, goût, critique, discernement, qualités qui seules peuvent assurer la prospérité d'une bibliothèque. Membre de l'administration du Musée royal, depuis l'année 1828, il a déployé pour cet établissement le même zèle; et là, il a puissamment contribué à introduire dans la classification des divers objets l'ordre et la méthode qui distinguent le musée. Il a lu à l'académie des sciences et belles-lettres de Bruxelles, dont il est membre correspondant, plusieurs dissertations sur la zoologie qu'il étudie avec autant de bonheur que de zèle; ces notices ont été accueillies avec intérêt des zoologues étrangers. Il vient de publier les premières feuilles d'un ouvrage considérable sur cette intéressante partie de l'histoire naturelle. Il a épousé Pétronille-Dorothée *Truyts*, dont deux fils, savoir :

1° Bernard-Daniel, né le 7 octobre 1852.

2° Chrétien-Bernard-Alexandre, né le 4 novembre 1845.

CALF DE NOIDANS, famille liégeoise, reporte ses souvenirs à Pierre CALF et à Jean-Antoine CALF, son petit-fils, vaillant capitaine, qui se distingua au siège de Gertruydenberg en 1593. Ses droits furent reconnus par le roi Guillaume, le 26 avril 1816, en faveur de Joseph-Renaud-Marie CALF, comte de Noidans, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, aide-de-camp du comte de Menon, maréchal de camp, par brevet daté de Liège, 15 novembre 1792, au service des princes émigrés. Il mourut à Spa le 24 juillet 1823, laissant de sa femme N. *de Grady* de la Neuville deux fils et une fille.

CALOEN (VAN), de Bruges, porte d'hermine au lion léopardé de gueules qui est de Calonne d'Artois. Son nom est connu dans les actes du Franc de

CALOEN.

Bruges depuis la fin du xiv^e siècle, et il paraît que plusieurs de ses membres ont vécu à Lissewege dont l'église renfermait autrefois des monuments propres à en rappeler le souvenir. Dès lors, on leur reconnaissait la qualité de chevalier.

I. Antoine VAN CALOEN, greffier d'Aixhove en 1551, bailli d'Ardoye en 1573, mort à Courtrai le 8 mars 1583, était fils d'Antoine VAN CALOEN, bailli d'Aixhove en Ardoye en 1539 et 1554. Il épousa Françoise *de Wulf*, dont :

1^o François épousa Hélène *Mesdach*, fille de Louis, conseiller au conseil de Flandre, et de Jacqueline *de Grammez*, dame de Winghene, de Wulfberghe et de Grammez, dont :

A Louis, tué à Maestricht le 25 septembre 1603;

B Jacqueline, mariée le 2 février 1597 à Pierre *Brunel*.

2^o Adrien, mort sans postérité, épousa Jossine *Bouckaert*, fille de George;

3^o Matthieu, qui suit :

II. Matthieu VAN CALOEN épousa Anne *van den Bussche*, dont il eut entre autres enfants :

III. François VAN CALOEN, premier conseiller-pensionnaire du Franc de Bruges, de 1604 à 1646, natif d'Aixhove, mort le 22 mai 1646, épousa, par contrat du 3 juin 1604, Claire *Desquien*, décédée le 31 mars 1675. Ils laissèrent plusieurs enfants, savoir :

1^o François, chevalier par lettres du roi d'Espagne Philippe IV, données à Madrid le 2 mars 1648, bourgmestre du Franc de Bruges en 1644 et 1645, commis aux impôts de Flandres au quartier du Franc de Bruges, mort le 27 septembre 1670 et enterré au chœur de l'église de Saint-Gilles, avec cabinet d'armes et quartiers, épousa, en premières noces, par contrat du 22 juin 1626, Françoise *van Woestwinkel*, décédée le 27 avril 1654, fille d'Adrien et de Françoise *de Navigheer*, et, en secondes noces, Anne *Rommel*, décédée sans enfants le 5 octobre 1684 et inhumée à Saint-Gilles, auprès de son époux, fille de Henri et d'Anne *Hellin*. Il eut du premier lit :

A Chrétien, bourgmestre et échevin du Franc, chevalier le 3 août 1653, né le 7 octobre 1628, mort le 12 octobre 1668 et inhumé à Saint-Gilles, épousa, par contrat du 7 décembre 1647, Jeanne *Rommel*, décédée le 6 novembre 1699, fille de Jean, premier conseiller-pensionnaire du Franc, et d'Anne *de Damhoudere*. De ce mariage vinrent :

* François-Ignace, seigneur de Nieuwenhove et de Noortvelde, bourgmestre et échevin du Franc, né à Bruges le 28 avril 1630, mort le 11 janvier 1707 et enterré au chœur de l'église des Récollets de Bruges, épousa, en 1689,

CALOEN.

Thérèse van Volden, décédée le 23 février 1712 et inhumée auprès de son époux. Ils eurent un fils, François-Joseph van Caloen, seigneur de Nieuwenhove et de Noortvelde, échevin du Franc, mort en célibat le 18 décembre 1752 et enterré auprès de son père ;

** Jeanne-Claire, née le 4 février 1645, décédée à Bruxelles le 11 novembre 1712, se maria, le 26 novembre 1672, avec Olivier-Léopold-Noël Nieuwaut, seigneur de Voordenhove, conseiller et maître de la chambre des comptes à Bruges, bourgmestre du Franc, conseiller et maître de la chambre des comptes à Bruxelles, né à Bruges le 24 décembre 1648, mort le 23 décembre 1719 ;

*** Anne, née le 3 mars 1652, décédée sans enfants le 23 octobre 1694, se maria, par contrat du 18 janvier 1672, avec Charles Moes, chevalier, seigneur de Noortvelde, premier échevin de la Keure de Gand, mort le 23 octobre 1694 ;

**** Catherine, décédée sans alliance le 3 septembre 1693 ;

***** Christine, née le 6 novembre 1664, se maria, en 1684, avec Isidore Henrard, seigneur de Ramclot.

B Marie-Françoise, née le 4 mai 1627, décédée le 29 octobre 1698, se maria, en premier lit, le 17 mars 1647, avec Gérard van Volden, fils de Christophe, et, en second lit, avec Jean Stappens, seigneur de Harnes, receveur de Bergues-Saint-Winoc, mort le 21 juillet 1687, et, en troisième lit, avec Anselme-Opice Draeck, bourgmestre du Franc de Bruges, fils de Gérard et d'Anne-Françoise Adornes.

2° Antoine, mort sans postérité, épousa, en 1641, Marie-Anne Gheerolf ;

3° Jacques, jésuite ; — 4° Marie, urbaniste, à Ypres ;

5° Anne, décédée le 3 mai 1655, se maria, le 26 avril 1626, avec François de Blende, premier conseiller-pensionnaire de la ville de Bruges, greffier de la chambre, mort le 20 février 1666 ;

6° Jean-Baptiste, commis des impôts de Flandres au quartier du Franc, fait esclave par les Algériens, en 1641, avec Emmanuel de Aranda, morts à Bruges, épousa, par contrat du 19 décembre 1624, Marguerite van Marche, dont :

A Jean-Baptiste, prêtre, mort en 1676 ;

B Marie, religieuse, à Sainte-Godelive, à Bruges ;

C Isabelle, née le 24 mars 1647, décédée le 11 août 1711, femme de François-Joseph Boddens, seigneur de Strazeele.

7° Claire-Hélène, décédée en 1680, se maria, en premier lit, le 30 septembre 1636, avec Prosper Lernout, échevin de Bruges, mort le 25 novembre 1647, et, en second lit, vers le 23 août 1652, avec Jacques Anchemant, seigneur de Ponsele, échevin du Franc ;

8° Pierre-Balthazar, qui suit :

III. Pierre-Balthazar VAN CALOEN, chevalier par lettres datées de Madrid, 10 juin 1665, seigneur d'Erckeghem, conseiller-pensionnaire, bourgmestre de la commune du Franc de Bruges, né le 24 janvier 1619, mort à Bruges le 24 août 1702 et enterré au chœur de Sainte-Walburge, avec cabinet d'armes et quartiers, épousa, le 3 novembre 1650, Christine van Woestwinckel, décédée le 4 octobre 1693 et inhumée à Sainte-Walburge. Ils eurent :

1° François, qui suit :

2° Marie-Isabelle, dame d'Erckeghem, décédée à Bruges le 6 août 1703, se maria,

CALOEN.

par contrat du 16 février 1680, avec Philippe-François *Wouters*, seigneur de Vinderhoute, etc., mort à Gand le 16 mai 1708 et enterré à côté de sa femme, à Vinderhoute.

IV. François VAN CALOEN, seigneur d'Erckeghem, receveur des droits de convoi, à Bruges, né le 29 juillet 1653, mort avant ses parents le 15 avril 1688, épousa, le 19 septembre 1677, Barbe-Françoise-Antoinette de le *Flye*, décédée le 10 février 1717, fille unique de Pierre, bourgmestre et échevin du Franc de Bruges, et de Barbe *van Doorne*. Leurs enfants furent :

- 1° Pierre-François, né à Bruges le 7 janvier 1679, capitaine au service d'Autriche, mort en célibat à son château de Jabbeke, près de cette ville, le 1^{er} février 1722;
- 2° François-Balthazar, né le 18 mars 1681, mort le 1^{er} mars 1736, épousa, le 9 janvier 1707, Isabelle-Claire *Boddens*, dame de Strazele, décédée le 19 juillet 1739, fille aînée de François-Joseph, seigneur de Strazele et d'Isabelle VAN CALOEN, dont quatre filles :

A Marie-Jeanne-Barbe, dame de Strazele, née le 16 décembre 1707, décédée à Bruges le 28 février 1780, se maria, le 19 mars 1738, avec Jean-François-Idesbalde de *Grass*, seigneur de Bouchaute, échevin et puis major de la ville de Bruges, né en 1696, mort à Bruges le 20 octobre 1782;

B Isabelle-Philippine, née le 8 septembre 1709, décédée à Mons le 8 octobre 1732, se maria avec Jacques *Boddens*, seigneur de Ranshove, mort à Mons en 1766;

C Françoise-Jeanne-Claire, née le 16 septembre 1710, décédée sans alliance à Bruges le 26 août 1738;

D Thérèse-Philippine, née le 8 août 1711, décédée sans enfants le 11 décembre 1772, se maria, le 1^{er} septembre 1736, avec Hubert *van Duerne*, conseiller de la ville de Bruges, mort le 1^{er} août 1769.

- 3° Jean-Charles, né à Bruges le 23 octobre 1682, mort en célibat le 21 novembre 1759;
- 4° Philippe-Ignace, seigneur d'Erckeghem, né à Bruges le 5 juillet 1684, mort à Ypres le 2 septembre 1720, épousa, en mai 1719, Anne-Bernardine *Stappens*, décédée le 11 octobre 1720, fille de François, seigneur de Harnes, bourgmestre de la ville de Bruges, et d'Anne-Barbe *van der Woestyne*, dont une fille :

Marie-Anne, dame d'Erckeghem, née le 24 janvier 1720, décédée à Bruges le 11 février 1783, se maria, le 8 décembre 1741, avec Pierre-François-Vincent, vicomte de *Vooght*, chevalier héréditaire du Saint-Empire, seigneur de Barizeele, grand-bailli des ville et district de Bruges, du pays et territoire du Franc, commissaire impérial au renouvellement du magistrat de Bruges en 1756, 1767 et 1771, né en 1718, mort à Bruges le 22 juin 1781, fils unique de Marie-Charles-Xavier, vicomte de *Vooght*, chevalier, seigneur de Barizeele, etc., et de Marie-Isabelle *Wouters* de Vinderhoute.

- 5° Corneille-Ghislain, qui suit :

CALOEN.

- 6° Marie-Barbe-Antoinette, née le 17 janvier 1688, décédée le 30 janvier 1734, se maria, le 17 janvier 1707, avec François *Wynckelman*, seigneur de Walhove, etc., mort le 20 décembre 1759.

V. Corneille-Ghislain VAN CALOEN, receveur-général des droits de convoi, né à Bruges le 24 décembre 1685 et baptisé à Notre-Dame, mort le 10 juillet 1757, épousa, le 2 février 1723, Marie-Joséphé *Nieulant*, dame de Zedelghem, de Patstraete, née le 9 avril 1703, décédée à Bruges le 23 juin 1780, fille de François-Léonard, vicomte de Furnes, seigneur de Bruane, écoutezte de la ville de Bruges, et d'Isabelle-Joséphé *de Meulenaere* sa première femme, dont :

- 1° Pierre-Corneille, qui suit ;
2° Anselme-Eugène, receveur-général des droits de convoi, né le 6 juin 1730, mort en célibat le 8 octobre 1808 ;
3° François-Jean, colonel aux gardes wallonnes, en Espagne, né le 26 février 1727, mort le 8 octobre 1788, épousa, à Bruges, le 12 janvier 1773, Marie-Thérèse *de Pruyssenaere*, décédée le 23 décembre 1832, fille aînée de Henri-Joséph-Jacques, seigneur de La Woestyne, receveur-général du Franc, et de Marie-Constance *Penneman*, dont :

- A Marie-Charlotte-Françoise-Anne, née le 13 mars 1776, décédée le 27 janvier 1841 ;
B Anne-Thérèse-Françoise, née le 27 mars 1778 ;
C Françoise-Constance-Pétronille, née le 6 juin 1780 ;
D Thérèse-Louise-Joséphé, née le 31 octobre 1781, décédée sans alliance ;
E Catherine, née le 13 avril 1788, habite la France ;
F Françoise, décédée en Hollande.

- 4° Charles-Louis, échevin du Franc, né le 26 mars 1732, mort le 16 juin 1817, épousa, le 10 janvier 1764, Justine *Rotsaert*, décédée le 24 juillet 1806, fille de Louis-Ferdinand *Rotsaert* d'Hertaing, seigneur d'Ipenhove, et de Thérèse *de Aranda*, dont cinq enfants :

- A Marie-Jeanne-Louise, abbesse des Conceptionistes, née le 25 août 1763, décédée le 28 août 1832 ;
B Charles-François, échevin de la ville de Bruges, né le 8 septembre 1768, mort en célibat, à Paris, le 10 septembre 1827 ;
C François-Joséph-Albert VAN CALOEN-ARENTS, membre de l'ordre équestre et des états de la province de la Flandre occidentale, de 1801 à 1815, successivement vice-président et président du tribunal de première instance de Bruges, né le 3 juin 1770 et baptisé à Notre-Dame de cette ville, mort le 6 juin 1828, épousa, le 10 mai 1800, Françoise-Rosalie-Thérèse *Arents de Beerteghem*, née le 3 septembre 1779, fille de George-François et de Jeanne-Thérèse *van der Plancke*, dont dix enfants :

* Françoise-Justine, née le 31 août 1801 ;

CALOEN.

** Charles-François, juge au tribunal de première instance de Bruges, membre de la régence de cette ville, né le 8 septembre 1802, a épousé Adélaïde *van Ockerhout*, fille de Jean-Baptiste et de Françoise *Willaeys* ;
*** Justine-Marie, née le 30 mars 1804, décédée le 7 octobre suivant ;
**** Léon-Constantin-Engène, prêtre, né le 20 juillet 1805, mort le 5 août 1833 ;
***** Louis-Casimir-Ghislain, docteur en droit, bourgmestre de Coolkerke, né le 8 juillet 1809, mort le 5 août 1842 ;
***** Eugène-Guldon, docteur en droit, né le 15 août 1807, mort le 20 août 1840, épousa, le 29 avril 1839, Antoinette *van Ockerhout*, sœur germaine d'Adélaïde ;
***** Marie-Constance, née le 17 juillet 1811 ;
***** Vincent-Marco-Joseph, né le 16 mai 1814 ;
***** Eulalie-Isabelle-Françoise, née le 22 janvier 1817 ;
***** Joseph-François-Marie-Ghislain, né le 14 août 1822.

D Anselme-Joseph-Antoine, né le 31 juillet 1772, mort le 29 novembre 1814, épousa, le 7 janvier 1798, Anne-Thérèse *Coppieters t'Wallant*, née le 7 janvier 1778, fille de Jean-Baptiste et d'Isabelle-Jacqueline *van Zuylen van Nyevelt*, dont six enfants :

* Ignace-Charles, né le 3 juillet 1804 ;
** Jules-Justin, né le 1^{er} juillet 1806 ;
*** Auguste-Charles, né le 5 juin 1808, mort le 21 octobre 1836 ;
**** Anne-Thérèse, née le 28 novembre 1810, décédée sans alliance le 23 février 1852 ;
***** Marie-Françoise, béguine, à Bruges, née le 8 mars 1815 ;
***** Jean-Baptiste-Albert, né le 16 janvier 1816.

E Thérèse-Jeanne-Charlotte, née le 18 août 1774, décédée sans alliance le 3 mai 1799.

5° Jean-Adrien, bourgmestre de Bruges, né le 4 avril 1734, mort le 30 janvier 1813, épousa, le 10 novembre 1779, Marie-Constance-Florence *van Borssele*, baronne *van der Hooghen*, née le 24 septembre 1754, décédée le 30 septembre 1824, fille de Pierre-Louis, bourgmestre du Franc, et d'Isabelle-Thérèse-Livine *van der Meersch*, sa seconde femme, dont trois filles :

A Thérèse-Marie-Joséphine-Colette, née le 26 septembre 1781, décédée le 16 novembre 1841, se maria, le 24 juin 1811, avec Maximilien, baron *de Peellaert*, fils de Maximilien et d'Élisabeth, baronne *van Borssele van der Hooghen* ;

B Marie-Thérèse-Joséphine, née le 30 août 1780, s'est mariée le 12 septembre 1804, avec Charles, vicomte *de Croeser* de Berges, né le 14 octobre 1778, fils de Charles et d'Anne, comtesse *de Carnin* ;

C Jeanne-Joséphine-Marie, née le 24 mars 1784, mariée, le 14 juin 1811, avec *Jean de Croeser*, frère du précédent.

6° Joseph-Jean, lieutenant au régiment de ligne, échevin du Franc, né le 13 janvier 1757, épousa, le 9 mai 1775, Isabelle-Thérèse-Jeanne *Boudins*, décédée le 31 août 1781, à l'âge de 24 ans, fille unique de Bernard-Xavier, conseiller-pensionnaire de la ville de Bruges, et de Marie-Anne *de l'Espée*, dont quatre enfants :

A Joseph-Bernard, né le 19 octobre 1776, a épousé, le 29 avril 1812, Marie *de Potter* ;

B Pierre-Antoine, né le 13 juin 1778, mort en célibat, au service, en Alsace, le 6 avril 1799 ;

CALOEN.

C Albertine-Charlotte, née le 24 novembre 1779, s'est mariée, le 7 mai 1804, avec Charles-Robert VAN CALOEN, fils de Pierre-Corneille et d'Anne-Marie Thérèse de l'Espée;

D Anne-Colette-Françoise, née le 21 novembre 1780.

VI. Pierre-Corneille VAN CALOEN, seigneur d'Erckeghem en partie, de la cour de Zedelghem et Patstraete, greffier du notariat du Franc, né à Bruges le 28 mars 1726 et baptisé à Saint-Jacques, mort le 8 septembre 1787, épousa, le 2 septembre 1760, Anne-Marie-Thérèse de l'Espée, fille de Pierre-Ignace, chevalier, seigneur de Straeten, et d'Anne-Marie de Gheldere, dont quatre enfants :

- 1° Pierre-Corneille, né le 1^{er} mars 1764, mort en célibat le 10 octobre 1806;
- 2° Anselme-Marie-Joseph, qui suit :
- 3° Henri-Maurice, né le 18 avril 1764, mort le 26 mars 1824, épousa, le 10 août 1802, Catherine-Thérèse van der Beke de Cringen, née le 15 décembre 1776, décédée le 3 août 1834, fille de Charles-François, dernier bourgmestre du Franc, et de Catherine Le Gillon ;
- 4° Charles-Louis-Robert, lieutenant-colonel au service d'Espagne, né le 11 juillet 1767, mort le 5 septembre 1840, épousa, le 7 mai 1804, Albertine VAN CALOEN, fille de Joseph et d'Isabelle-Thérèse-Jeanne Boudins.

VII. Anselme-Marie-Joseph VAN CALOEN, né le 19 mars 1762 et baptisé à Saint-Jacques de Bruges, mort le 30 septembre 1823, épousa Thérèse, baronne Le Gillon van Basseghem, dont :

- 1° Anselme, qui suit :
- 2° Thérèse, née le 28 mars 1805, se maria, le 19 juillet 1827, avec Jean-Baptiste van Ockerhout, fils de Jean-Baptiste et de Françoise Willaeyts.

VIII. Anselme, baron VAN CALOEN van Basseghem, né le 11 octobre 1803, a épousé, le 8 novembre 1834, Marie, vicomtesse de Croesser, née le 10 janvier 1811, fille de Charles et de Marie VAN CALOEN, dont :

- 1° Octave, né le 24 septembre 1835;
- 2° Marie, née le 26 octobre 1837;
- 3° Léonie, née le 3 août 1839;
- 4° Zoë-Colette, née le 6 juillet 1840;
- 5° Hélène, née le 29 mars 1842;
- 6° Paul, né le 20 août 1843;
- 7° Julien-Narcisse, né le 29 octobre 1844.

CALWAERT.

CALWAERT (DE), originaire d'Angleterre, est une famille très-ancienne. Le roi Guillaume admit, le 12 juillet 1823, dans la noblesse du pays, en lui accordant le titre de baron, Lambert-Adolphe-Engelbert DE CALWAERT, fils de François-Guillaume-Engelbert, dit le baron de Fraipont, seigneur de Rameaux, et d'Élisabeth-Charlotte-Antoinette de Goeswin.

Voici ce que nous avons sur cette famille :

I. Jean CALWAERT, fils de Jean, mort en 1484, et de N. *Cliffort*, fut envoyé en 1500 par Henri VII, roi d'Angleterre, avec des troupes anglaises, au secours de Ferdinand, roi d'Espagne, contre les Maures; il épousa, en Espagne, dona Constance de la *Bastida*, dont :

II. Jean DE CALWAERT, né en Espagne, passa l'an 1554 en Angleterre, à la suite du roi Philippe II, en qualité d'archer et de garde de son corps, lors du mariage de ce prince avec Marie d'Angleterre. En 1557, il partit pour la France, où il fut envoyé au secours du roi et se retira ensuite aux Pays-Bas avec sa femme Jeanne *Whyte*, dont entre autres enfants :

III. Isbrant DE CALWAERT épousa, à Tournay, Marguerite le *Prevost de Basserode*, fille cadette de Sébastien, chevalier, seigneur des Marissons, et de Marie le *Batteur*, dont :

IV. Isbrant DE CALWAERT, conseiller et receveur des domaines royaux à Bouchain, épousa Sara des *Enffans*, dame de Saint-Paul lez-Leuze, et laissa :

1° Charles, qui suit :

2° Catherine, femme de Jean-Baptiste de l'*Espine*, colonel au régiment du comte de Fontaine, mort au siège de Lille en 1667;

3° Jean, conseiller et receveur des domaines à Bouchain, épousa Aldegonde de *Billemont*.

V. Charles DE CALWAERT, capitaine d'une compagnie libre au Palatinat, gouverneur des ville et château de Bacharach, puis commandant du fort de Blommendael, près de Bruges, épousa Jeanne de *Bryer*, dont il eut :

1° Jean-Baptiste, capitaine, tué en 1656;

2° Charles, capitaine d'infanterie libre, tué au siège de Condé;

3° Jean-Philippe, qui suit :

4° Antoine-Adalbert, capitaine et gouverneur en Danemarck, épousa, en premières noces, N. *Lardenois*, dont postérité, et, en secondes noces, N., baronne de *Lys*, fille d'un colonel au service de l'empereur;

5° Marie-Anne, femme de Charles, baron de *Wasservas*, seigneur de Marche, capitaine-commandant du terce du prince de Robecq;

CAMBERLYN. — CAMBRY.

6° Émerence, femme de Philippe-Ernest *Camusel*, seigneur de Mainveau, capitaine de dragons au régiment de Castro, et puis du comte de Boussu ;

7° Nicolas-Michel épousa Isabelle *Camusel*, fille de Philippe-Ernest susdit, et laissa deux enfants :

A Albertine, religieuse ;

B Albert, établi à Fontaine-l'Évêque.

VI. Jean-Philippe DE CALWAERT, dit le baron de Fraypont, seigneur de Saint-Paul, épousa, en premières noces, Anne-Isabelle, baronne de *Fraipont* et du Grand-Richain, en deuxièmes noces, Agnès-Élisabeth de *Woestenraedt*, et, en troisièmes noces, Jeanne-Antoinette de *Romrée*, fille d'Antoine, seigneur de Vichenet, et de Marie-Jacqueline-Claire de *la Broye*, chanoinesse de Denain, dont postérité.

CAMBERLYN, anobli par le roi Guillaume I^{er}, le 16 décembre 1818, porte de gueules au chevron d'or accompagné de trois coquilles de même.

CAMBRY (DE), qui porte d'azur à trois losanges d'or, est une famille très-ancienne. Carpentier lui a consacré dans son *Histoire du Cambresis* quelques lignes que nous pensons devoir enregistrer ici : « Cette famille fut reconnue, dit-il, entre les jurés de Cambrai avant l'an 1200 ; car une charte de l'abbaye de Saint-Aubert, de l'an 1197, fait mention d'un différend mu entre les abbés de Saint-Aubert et de Saint-Sépulcre, touchant quelques droits de dîmes aux faubourgs de Cambrai, lequel différend fut terminé par Gilles de Caulery, chevalier, Jean DE CAMBRY et Jean le Bègue, écuyers et jurés de Cambrai. A cette charte pend le scel dudit Jean DE CAMBRY, qui représente trois losanges ou macles. L'an 1293, je trouve un autre Jean DE CAMBRY, écuyer, inhumé dans l'église de Saint-Aubert. Rosel, en ses *Remarques*, rapporte son épitaphe :

Ici gist Jehans, chi gist CAMBRY ;

Lettré chil fut et molt cheri :

Passant qui vit

Por son ame prit.

M.CC.LXXXIII.

« Une charte de ladite abbaye nous assure qu'il avait épousé Agnès de *Longpret* ou *Longoprato*, fille de Hugues et de Marguerite de *Sequedin*, de la châtellenie de Lille, d'où vinrent Jean, allié à Jeanne de *Mourcourt*, et Alix, femme de Watier de *Wanoquetin*. De cette maison est sorti ès siècle plus

nouveau Jean DE CAMBRY, écuyer, seigneur de Baudimont, d'Houpelines, de Viescourt, etc., qui fut conjoint avec Anne de Retz, etc. »

Un livre généalogique, composé plus d'un siècle avant la publication de l'ouvrage de Carpentier, raconte cette première partie de l'histoire des Cambry de la manière suivante :

« Premièrement, de la comté de Champagne, en France, est venu demorer en la ville et cité de Tournay, environ l'an 1412, Jean DE CAMBRY, dict SAINT-CHUCQUE, lequel de sa femme uct en legitime mariage quatre enfants, Jean, Guillaume, Chrestien et une fille. Icelui Jean de Cambry, estoch de ceste généalogie, laissa Guillaume, son second fils, héritier de tout son bien pour estre ses aultres trois enfants décédés sans génération. » Sa femme n'est pas nommée dans ce livre; mais selon un autre document également ancien, elle était de la noble famille de *Croquevilain* que nous avons déjà mentionnée dans la généalogie de Berlaymont.

« Guillaume DE CAMBRY, deuxième fils de Jean DE CAMBRY, estant demoré seul heritier par la mort de ses frères, fut allié par mariage à damoiselle Jeanne de la Barre, dicte *Mouscron*, fille de Jean de la Barre et de damoiselle du *Chastelet* en Haynaut, dicte de *Moulbaix*, duquel mariage issit un fils Jean DE CAMBRY. » Ce Jean DE CAMBRY est le chef de la branche tournésienne DE CAMBRY que nous donnons plus loin.

Sur la carte topographique de la ville de Tournay, publiée par ordre de Louis XV, en 1745, à Paris, chez Gaspar de Bailleul, géographe, se trouvent les armoiries de toutes les anciennes maisons nobles de Tournay et du Tournésis; elles y sont au nombre de soixante-seize, et celles de Cambry y occupent le dix-septième rang.

I. Jean DE CAMBRY, du Tournésis, fils de Guillaume, qui se fixa avec son frère Chrétien, à Tournay, où ils se firent immatriculer le 22 décembre 1451, succéda à son père, le 11 août 1474, et épousa Jeanne *Fournier*, décédée le 10 décembre 1538, âgée de 84 ans et inhumée dans l'église de Saint-Quintin, à Tournay, à côté de son mari qui l'avait précédée dans cette tombe le 2 mars 1509, à l'âge de 60 ans. On trouve Jean DE CAMBRY sur la liste des membres de la noble confrérie des damoiseaux de Tournay, en 1505, conjointement avec ses deux fils aînés, Michel et Gervais.

A l'église de Saint-Quintin se trouvait l'épitaphe des parents de Jeanne *Fournier*; la voici :

Gisent honorables personnes Jean *Fournier*, fils de feu Matthieu, en son vivant procureur fiscal au bailliage du Tournésis, et demoiselle Marie de la *Croix*, sa femme; lesquels conjointement ensemble ont fondé et ordonné à toujours, en cette église de

CAMBRY.

Saint-Quintin, tous les dimanches de l'an, à perpétuité, pour par avant le commencement de la grand'messe être faite par le curé de cette église l'eau bénite au milieu du chœur d'icelle église, etc., etc.

Jean DE CAMBRY et Jeanne *Fournier* eurent de leur mariage quinze garçons et dix filles (1), représentés dans un tableau au-dessus de leur tombe,

(1) Le sort de cette famille n'est pas entièrement connu. Hoverlant s'est efforcé de compléter son histoire : « André Catulle, dit-il, dans son *Tornacum Nerviorum*, page 101, nous cite, au milieu du XVII^e siècle, un Servais DE CAMBRY, président d'une académie de musiciens amateurs, et de la première distinction.

« Le nécrologe du chapitre de Tournay fait mention d'un Pierre DE CAMBRY, chanoine de Tournay, y décédé en 1633.

« Cette illustre famille qui a donné des guerriers, des magistrats, des chanoines, des abbesses, des prieures de communauté, a donné aussi des littérateurs et des ascétiques.

« Pierre DE CAMBRY, chanoine de Renaix et licencié en droits, dont nous avons parlé, est auteur des ouvrages suivants :

1^o *OEconomia principum*; Tournay, 1636, in-12.

2^o *Vita verè mirabilis Joannæ DE CAMBRY, cognatæ suæ germanæ, primùm religiosæ ordinis sancti Augustini Tornaci, dein dictæ sororis Joannæ à Præsentatione, reclusæ juxtâ Insulas Flandrorum, et in opinione sanctitatis defunctæ*; Anvers, 1639, in-4^o. Cet ouvrage a été imprimé en français et réimprimé en 1785 à Tournay, sous ce titre : *Abrégé de la vie de Jeanne DE CAMBRY, religieuse de l'abbaye des Prés, à Tournay, puis recluse à Lille, en Flandres, sous le nom de sœur Jeanne-Marie de la Présentation, morte en odeur de sainteté le 19 juillet de l'an 1639*. On y a joint l'analyse de ses ouvrages.

3^o *Les Mémoires, non encore vus, du sieur Fery de Guyon, écuyer, bailli-général d'Anchin, Pecquencourt, contenant les batailles, sièges des villes, rencontres, escarmouches, où il s'est trouvé, tant en Afrique qu'en Europe, pour l'empereur Charles-Quint et Philippe II, roi d'Espagne, son fils, de glorieuse mémoire; par Pierre DE CAMBRY, prêtre, licencié en droits, chanoine de Renaix, son petit-fils maternel; Tournay, de l'imprimerie de la veuve Adrien Quinque, à l'enseigne de Saint-Pierre et Saint-Paul, 1664, in-8^o.*

« Ces trois ouvrages sont assez bien écrits, pour le temps, surtout le dernier qui renferme des faits historiques précieux.

« La bienheureuse Jeanne DE CAMBRY naquit à Douai, le 13 novembre 1581, de messire Michel DE CAMBRY, premier conseiller-pensionnaire de la ville de Tournay, et de noble dame Louise de Guyon, fille de Fery de Guyon, que l'empereur Charles-Quint et Philippe II, son fils, décorèrent de plusieurs charges. Il mourut gouverneur de Bouchain.

« Elle se fit religieuse à l'abbaye des Prés, à Tournay, en 1604, et depuis fut transférée, par ordre de monseigneur l'évêque de Tournay, au couvent de Sion, dans la même ville, à cause de son attachement inviolable à l'obéissance due à son évêque, et de la prétention de l'abbesse des Prés et de ses religieuses, pour s'y soustraire.

« En 1621, monseigneur l'évêque de Tournay la tira du couvent de Sion de Tournay et la nomma prieure de l'hôpital de Menin, pour reformer les abus qui s'y étaient glissés, et y faire renaître le bon ordre et la discipline monastique.

« Elle fut tirée de là par son évêque en 1625, qui sur ses instantes prières lui permit et se chargea du soin de lui faire bâtir une recluserie dans la ville de Lille, près de l'église paroissiale de Saint-André; elle y fit vœu entre les mains de Maximilien Vilain de Gand, évêque de Tournay,

CAMBRY.

dont l'inscription, détruite en 1576 et renouvelée, en 1665, par les hoirs de Guillaume DE CAMBRY, seigneur de Velaines et du Bus, fut restaurée une seconde fois, en 1768, par Alexandre-Joseph DE CAMBRY, chevalier, seigneur de Viescourt, d'Houpelines, etc. Hoverlant, *Histoire de Tournay*, tome 28, page 131, affirme « qu'en juillet 1794 on fit retirer ce monument, pour cause bien notoire du temps. »

Voici la première épitaphe :

Noble homme Jean DE CAMBRY, bourgeois de Tournay, et damoiselle Jeanne *Fournier*, sa femme, gisant devant l'image de la Vierge Marie, en cette église et au-devant de cette représentation, ont, en leur vivant, conjointement ensemble donné à cette église à toujours héréditairement, etc. Lequel Jean DE CAMBRY trespassa l'an 1509, le 2^e jour de mars, et ladite damoiselle Jeanne *Fournier* l'an 1538, le 10^e jour de décembre. Priez Dieu pour leurs âmes.

L'inscription qui remplace cette épitaphe est conçue en ces termes :

Noble homme Jean DE CAMBRY, écuyer, seigneur, et damoiselle Jeanne *Fournier*, sa femme, gisans devant l'image de la Vierge Marie, en cette église de Saint-Quintin, au-devant de cette représentation, ont, en leur vivant, conjointement ensemble donné à ladite église héréditairement à toujours une livre trois sols six deniers tournois, et un denier parisis, de rente héréditable, à prendre annuellement sur certains héritages séans tant en cette ville de Tournay, comme en les eschevinages de Marquin et Honnevin,

d'une perpétuelle clôture avec les cérémonies usitées en pareil cas, et y décéda le 19 juillet 1639.

« Elle donna pendant toute sa vie l'exemple de toutes les vertus chrétiennes; son humilité, sa charité et sa piété étaient peu communes.

« On lui attribue pendant sa vie le don de prédiction et après sa mort, celui des miracles. Son corps fut d'abord inhumé à l'église de Saint-André, à Lille, proche de l'entrée du sépulcre, vers la chapelle de Saint-Jean; mais à la démolition de cette église, en juin 1784, son corps, en vertu d'une autorisation spéciale de monseigneur l'évêque de Tournay, le prince de Salm-Salm, et de messieurs du magistrat de Lille, fut transféré, au mois d'avril de l'année 1785, d'abord dans le couvent des Dominicains de la ville de Lille, et ensuite déposé dans le couvent des religieuses dominicaines de l'Abiette, le 3 mai suivant, dans le caveau qui est au milieu du chœur de cette église, près le sanctuaire.

« Jeannede CAMBRY joignait à la piété et à l'intelligence dans le gouvernement d'une communauté, le talent d'écrire dans le genre ascétique, et ses ouvrages sont estimés. »

Pierre DE CAMBRY réclame dans la vie de Jeanne DE CAMBRY, sa parente, ceux de son nom qui se sont distingués dans les principales charges de la magistrature de Tournay; puisqu'il assure que le père de Jeanne DE CAMBRY fut Michel DE CAMBRY, premier conseiller de la ville de Tournay, où, dit-il, ses ancêtres avaient exercé pendant plus de deux cents ans, les principales charges de la magistrature. Pierre DE CAMBRY ne dit rien de plus. Nous faisons voir plus loin que Pierre et Jeanne, enfants de Michel DE CAMBRY et de Louise *de Guyon*, appartiennent à la branche des seigneurs de Moranghes, formée par Michel DE CAMBRY et Marguerite *de Grenut*, sa femme.

CAMBRY.

à la charge que ladite église sera tenue à toujours de faire chanter devant ladite image, le vendredi de chaque semaine, une messe de l'office de Notre-Dame de Pitié, à la charge aussi de deux fois l'an, savoir aux Pâques et dédicasse, faire recurer le chandelier étant devant ladite image, que jadis donnèrent Guillaume DE CAMBRY, leur père, et ledit Jean DE CAMBRY, son fils.

Ont aussi lesdits conjoints donné à ladite église 901 verges de terre à d^{me} Dieu, gisant audit Marquin, item encore un bonnier 31 verges de terre aussi à d^{me} Dieu, gisant audit Marquin, et six hotteaux de bled froment à 12 deniers près du meilleur, de rente héritable constituée sur 1800 de terre gisant audit Marquin, à la charge d'être faits et célébrés par ladite église 4 obits chaque année à toujours tels que vigiles à 3 leçons, petites commendasses, messe chantée à diacre et sousdiacre, et ce tant pour le salut des âmes desdits conjoints, comme de leur père et mère, et de tous les trépassés, et pour les salaires tant d'iceux obits que de la messe du vendredi selon l'ordonnance contenue en cartulaire de céans; et avec ce, sera tenue ladite église, à chacun desdits obits, de faire distribuer six hotteaux de bled froment convertis en 75 miches, telles que de cent à la rasière, savoir au curé, aux chapelains fondés étant présents auxdits obits, et non autrement, au chapelain de la messe du vendredi, aux deux clercs et deux pauvriseurs de ladite église, à chacun d'iceux une miche, telle que dessus, et le demeurant sera par lesdits pauvriseurs donné aux pauvres ayant l'enseigne de ladite église.

Outre plus ont lesdits conjoints donné à ladite église 50 sous tournois de rente héritable constituée sur certain héritage et jardinage, contenant dix cents et demi de grand ou environ gisant audit Marquin; pourquoi ladite église sera tenue de livrer deux chandelles sur le chandelier devant ladite image et icelles faire ardoir et allumer à l'ordinaire de ladite église et pareillement devant les 4 obits dessus déclarés; toutes lesdites donations reçues au su des paroissiens de ladite église et les charges dessus dites par iceux accordées comme du tout plus amplement peut apparoir par les écrits sur ce faits et mis en ferme d'icelle église.

Lequel Jean DE CAMBRY trespassa le 2 mars 1509, et ladite damoiselle Jeanne *Fournier* le 10 décembre 1538.

Priez Dieu pour leurs âmes.

Voici quelques-uns de leurs enfants :

- 1^o Michel, seigneur de Moranghes, de Querieux et d'Inghem, damoiseau de la noble confrérie des damoiseaux de sa ville natale, d'abord second prévôt, puis grand-prévôt de Tournay le 20 février 1521, embrassa, après la mort de sa femme, l'état ecclésiastique, fut official de la cour spirituelle de Tournay, chanoine de l'église cathédrale, et enfin vicaire-général; il mourut en bonne réputation, selon le style des anciens généalogistes, à Tournay, le 8 décembre 1554, à l'âge de 73 ans, et fut enterré auprès de sa femme, à Saint-Quintin de cette ville. Il épousa, le 2 février 1504, Marguerite *de Grenut*, décédée le 30 janvier 1525, à l'âge de 57 ans, fille de Jean et de Madelaine *de Nieuilles*.

CAMBRY.

Voici un acte qui fournit la preuve de ce que nous venons d'avancer et de l'origine de la famille DE CAMBRY :

« A tous ceux qui ces présentes lettres verront ou oïront, prévôts et jurés de la ville
« et cité de Tournay, salut, savoir faisons que le jour et date de cestes, par de-
« vant l'un de nous, prévôt, comparut en personne Michel DE CAMBRY, licencié
« ès-droits, conseiller de la ville de Tournay, âgé de 64 ans, lequel a attesté et
« pour vérité affirmé qu'il sait, tant par tradition de ses ancêtres que par la
« vue qu'il a eue de plusieurs registres des consaux de Tournay et autres titres
« et monuments, que de Jean DE CAMBRY et Jeanne *Fournier* (ledit Jean, fils de
« Guillaume DE CAMBRY et de Jeanne *de la Barre*, famille des seigneurs de Mous-
« cron) sont issus, entre eux, plusieurs enfants, en nombre de vingt-cinq, quinze
« fils et dix filles, représentés en certaine épitaphe en l'église de Saint-Quintin ;
« quatre fils, ayant laissé génération, à savoir pour aîné desdits quatre et por-
« tant pleines armes de la famille des Cambry, Michel DE CAMBRY, allié à da-
« moiselle Marguerite *Grenut* : ayant ledit Michel, en l'an 1521, au premier re-
« nouvellement de loi, qui fut fait après la réduction de cette ville sous
« l'obéissance de l'empereur Charles-Quint, été créé second prévôt de la ville,
« l'an subséquent grand-prévôt d'icelle, et le troisième an, mayeur de la ville ;
« qui après la mort de sa femme en l'an 1528, fut rendu d'église par l'enhort de
« l'évêque de cette ville, Éloy, qui le fit son official et chanoine ; auquel état il
« a continué l'espace de trente ans et plus, et a eu ce crédit de promouvoir et
« avancer ses autres trois frères puînés, à savoir Gervais, Jean et Guillaume,
« auxdits états de grand-prévôt, second prévôt et autres états principaux de la-
« dite ville successivement. Sait aussi ledit attestant et comparant que d'icelui
« Michel DE CAMBRY et de damoiselle Marguerite *Grenut* est issu en léal mariage
« Guillaume DE CAMBRY qui fut allié à damoiselle Jeanne *du Bois* et que d'iceux
« est issu aussi en léal mariage Michel DE CAMBRY, écuyer, seigneur de Moran-
« ghes, à présent encore vivant ; de même sait et connaît par les mêmes moyens,
« que dudit Guillaume DE CAMBRY, frère puîné dudit Michel, en son vivant,
« chevalier, seigneur de Velaines, et de damoiselle Catherine *de Quarmon*,
« est issu messire Gabriel DE CAMBRY, aussi chevalier, seigneur du Bus, et, en
« son vivant, aussi prévôt de la ville, qui s'allia à damoiselle Jeanne *de Sonno-*
« *ville*, et finalement que d'icelui messire Gabriel DE CAMBRY et Jeanne *de*
« *Sonneville* a été issu en léal mariage Antoine DE CAMBRY, aussi seigneur de Ve-
« laines, allié à damoiselle Anne DE CAMBRY, sœur du dessus nommé Michel
« DE CAMBRY, seigneur de Moranghes, de sorte que les grands pères desdits
« Michel et Antoine DE CAMBRY étaient deux frères germains dont appert plus
« clairement par un arbre de généalogie cy-joint, aussi affirmé et attesté. En te-
« moignage de ce, nous avons à ces présentes lettres fait mettre et appandre
« le scel aux causes de ladite ville et cité, qui furent faites et données le 22 fé-
« vrier 1623. »

Michel DE CAMBRY laissa de Marguerite *de Grenut* :

A Guillaume, seigneur de Moranghes, de Querieux, grand-prévôt de Tournay le

CAMBRY.

28 mai 1549, mort en 1583, épousa, le 14 janvier 1534, Jeanne Dubois, dite d'Au-
trive, fille de Simon et de Jacqueline du Chasteler, dite Moulbaix, dont :

* Simon, seigneur de Moranghes, épousa Marie Dumortier, sœur germaine de François, mentionné ci-après. Hoverlant rapporte dans son *Histoire de Tournay*, t. 28, p. 123, une fondation faite par eux en 1600, en ces termes : « La fondation faite en 1600, par le très-noble seigneur Simon de Causar, seigneur de Moranghes, et dame Marie Dumortier, son épouse, située paroisse de Saint-Quintin, au réduit des Dominicains ; le local donné par les fondateurs est pour y loger six vieux hommes dits récrans, avec leurs femmes. — Cette fondation jouit en outre de trois petites maisons joignant le local de la fondation, qui leur donnent, les frais de réparation déduits, environ soixante-dix livres, revenu annuel. Les pourvus doivent payer cinq livres d'entrée, qui se partagent entre les moins pourvus. — Monsieur Érasme-Pierre Hoverlant, receveur des finances en 1663, rapporte dans son *Recueil de quelques Fondations de Tournay*, que l'on nommait cette fondation des anciens bourgeois, et que la collation des places vacantes appartenait d'après le testament des fondateurs à leurs parents. — En 1784, c'était madame la douairière, comtesse de Mouscron, qui comme parente aux fondateurs, en était administratrice. » Simon de Causar, seigneur de Moranghes, mourut à Tournay le 16 août 1600 et fut enterré à l'église de Saint-Quintin, devant l'autel de Notre-Dame de Tongres ;

** Michel, seigneur de Moranghes, de Querieux, membre de la noble confrérie des damoiseaux de Tournay, en 1606, épousa, en premières noces, Josine de Cabilliau, dame de Vorst, veuve d'Antoine Snellaert, seigneur de La Cocquerie, fille de Pierre de Cabilliau, chevalier, et de Marie de Ghislètes, en secondes noces, Marie de Thousars, veuve de Jean de Causar, seigneur de Baudimont, dont il eut une fille nommée Marie, dame de Moranghes, de Querieux, décédée le 13 février 1637, laquelle se maria, le 3 janvier 1626, avec Charles Alegambe, seigneur de Bazinghen, mort le 25 décembre 1667, âgé de 79 ans, fils de Louis, grand-prévôt de Tournay, et de Livine Ssoak ;

*** Françoise, décédée le 16 novembre 1590 et inhumée à Saint-Jacques de Tournay, mariée le 5 mai 1562, à l'église de Saint-Jacques de Tournay, avec Jean de la Motte, mort sans enfants, fils d'Adrien, seigneur de Baraffe, et de Jeanne-Madelaine d'Andion, dite Guiberchies ;

**** Agnès, mariée à François Dumortier, seigneur des Mottes, fils de Jean, seigneur de Layens et de Falegics, et d'Isabeau de la Broye ;

***** Anne, femme d'Antoine de Causar, seigneur de Velaines et du Bus ;

***** Madelaine, femme de Philippe de Suwer.

B Michel, chanoine de l'église cathédrale de Tournay, mort le 30 juin 1561 et enterré à Notre-Dame, peut-être à l'exemple de son père, n'a-t-il embrassé l'état ecclésiastique qu'après avoir été marié et du gré de sa femme. Ce siècle offre d'ailleurs plusieurs exemples semblables. Quoi qu'il en soit, il eut de Marie le Bailly deux enfants, savoir :

* Michel, conseiller de la ville de Tournay, épousa Louise de Guyon, décédée le 9 novembre 1617 et inhumée à Saint-Quintin de Tournay, laissant trois enfants, Pierre, chanoine de Notre-Dame, à Tournay, le 9 novembre 1635, et puis de Saint-Hermès, à Ronaix, le 30 avril 1644, à quelle prébende il renonça le 19 novembre 1671; Jeanne de Causar-la-Bienheureuse, dont il est parlé plus haut en note, et Isabeau. Ce rameau de la branche des seigneurs de Moranghes portait d'azur aux trois losanges d'or, au chef de même pour brisure ;

** Marie, femme de Quintin de Tollenaere, élevé par les soins de Gaspar de Tollenaere, archidiacre et chanoine de l'église cathédrale de Tournay, qui lui portait une affection toute particulière.

C Jeanne, mariée le 25 mai 1529 avec Jean Barrat, fils de Rasse, seigneur de Beuregard, et de Marguerite de Steelant ;

D Madelaine, décédée en 1590, à l'âge de 77 ans, mariée le 5 janvier 1550 à Nicolas Liebart, conseiller du roi et puis des échevins de Tournay, mort en 1587, âgé de 84 ans, fils de Simon et de Catherine des Martins. Ils eurent ensemble vingt enfants et gisent à Saint-Jacques de Tournay, sous une tombe ornée de cette inscription :

Cy devant gisent honorable homme monsieur Nicolas Liebart, en son vivant licencié ès-droits et conseiller des échevins de cette ville, et damoiselle Magdelaine de Causar, son épouse, laquelle a fondé deux obits par an, à célébrer en cette église, l'un le xii de septembre et l'autre le iii de juillet, et que à un chacun obit soient distribués aux pauvres pendant l'enseigne de cette paroisse, une rasière de bled converti en pain et un hotteau de froment converti en miehe, à distribuer aux curé et chapelains, clercq, grand fossier, dame d'autel, assistants, pauvriseurs, distribuant lesdits pains aux pauvres et aux prochains parents descendants desdits défunts qui s'y trouveront, comme appert plus amplement par les lettres d'icelles fondations en date du xii de septembre 1590.

CAMBRY.

E Jacqueline, femme, en premier lit, d'Antoine *Gommer*, seigneur de Schoonvelde et de Flequières, fils d'Hubert et de Marguerite *de le Saulx*, et, en second lit, de Maximilien *de le Candele*, seigneur d'Herbamez, prévôt de Tournay, veuf de Françoise de Stavele et de Jeanne *de la Hamayde*, décédée à Tournay le 12 février 1563, fille de Robert *de la Hamayde*, seigneur de Haudion. Maximilien *de le Candele* convola, après la mort de Jacqueline de Cambry, en quatrièmes nocces, avec Adrienne *Dumortier*, fille de Jean, seigneur de Layens.

2° Gervais, qui suit :

3° Jean, prévôt de Tournay, en 1531, 1532, 1533, 1541, grand-prévôt en 1547, épousa Jeanne *Liebart*, fille de Simon, prévôt de Tournay, et de Catherine *des Martins*, dont six enfants :

A Nicolas laissa de sa femme Anne *de Limont*, fille de Nicolas, deux enfants, savoir :

* Gérard, mort célibataire en 1608 ;

** Jeanne, femme de François *de Hoves*, seigneur de Solis.

B Thierry, licencié en droits et conseiller, eut de sa femme, Jeanne *de Preys*, décédée en 1573 et inhumée à côté de son mari à Sainte-Marguerite de Tournay, fille de Laurent, premier conseiller-pensionnaire de Tournay, et d'Anne *de la Hamayde*, une fille et enfant unique :

Françoise, mariée, en premier lit, à Jean-Baptiste *Schoonvelde*, grand-bailli de l'évêché de Tournay, mort le 14 novembre 1573 et enterré au chœur de Sainte-Marguerite de Tournay, en deuxième lit, à Jacques *de Gandt*, fille de Henri et de Catherine *de la Hamayde*, et, en troisième lit, à Jean *de Horises*, chevalier, seigneur de Bossut-sur-Escaut, conseiller de la ville de Tournay, bailli d'Antoing, conseiller du prince d'Épinoy et grand-bailli du chapitre de Notre-Dame, à Tournay.

C Anne, femme de Michel *d'Espringalles*, grand-bailli de l'évêché de Tournay ;

D Marie, femme de Jean *Mallé* ;

E Jean, seigneur de la terre et seigneurie du Marez, à Blandin lez-Tournay, épousa Marie *de Farvacques*, dame dudit Marez, fille de Hermès, seigneur dudit lieu, et de Marguerite *du Rys*, dont une fille :

Jeanne, dame du Marez, femme de Louis *de Landas*, seigneur de Wannechain, fils de Valère et d'Antoinette *d'Espringalles*.

F Jeanne, femme de Jean *de Preys*, plusieurs fois prévôt de Tournay, frère germain de Jeanne qui précède.

4° Guillaume, chevalier, seigneur de Velaines et du Bus, prévôt de Tournay en 1528, 1540, 1548, 1549, grand-prévôt en 1555, créé chevalier par l'empereur Charles-Quint, lors de son entrée à Tournay, en 1531, obtint du même empereur, le 8 octobre 1549, en considération de son extraction et de ses services, en sa qualité de prévôt, la permission d'ajouter à ses armes, pour brisure, un chevron d'or emprunté à l'écu de sa mère Jeanne *Fournier*, chargé de trois aigles de sable, et pour cimier une aigle naissante de même. Il mourut en 1570 et épousa, le 8 août 1522, Catherine *de Quarumont*, fille de Henri et de Jeanne *Barrat*, dont un fils, savoir :

CAMBRY.

Gabriel, fait chevalier des mains de l'empereur Charles-Quint, de même que son père, grand-prévôt de Tournay le 20 mai 1539 et second prévôt en 1560 et 1563, mort avant son père le 4 mai 1568, épousa, en 1539, Jeanne de Sonnevile, fille de Jacques et de Catherine van den Berghe, dont cinq enfants :

* Antoine, seigneur de Velaines et du Bus, confrère de la noble confrérie des damoiseaux de Tournay, en 1575, mort le 7 octobre 1585 et enterré à l'église de Velaines, épousa sa cousine Anne de Cambray, fille de Guillaume et de Jeanne Dubois, dite d'Austrice, dont trois enfants : 1° Floris, seigneur de Velaines, mort au service du roi d'Espagne, à Hulst, le 9 septembre 1597 et enterré audit Hulst ; — 2° Emmanuel, chanoine de la cathédrale de Tournay et protonotaire apostolique ; — 3° Florence, dame de Velaines et du Bus, décédée le 7 avril 1616 et inhumée à Oombergen, mariée le 20 octobre 1605 à Charles Damman, chevalier, seigneur d'Oombergen, fils de Jean, dit le Riche, et de Jeanne de Walbroeche ;

** Gaspar, seigneur du Bus, membre de la noble confrérie des damoiseaux de Tournay en 1575 et en 1606, mort le 20 mars 1617 et enterré à Notre-Dame, épousa Marguerite de Verennes, décédée le 18 avril 1584 et inhumée à Saint-Quintin de Tournay, fille de Maximilien et de Marguerite de Gand. Il laissa : 1° Maximilien, mort en bas âge ; — 2° Josse, mort en exil à Rome le 16 avril 1605 ; — 3° Gabriel, dominicain au couvent de Bois-le-Duc, mort le 3 mai 1626.

Voici l'inscription qui orne leur tombe :

Ici git Gaspar de Cambray, en son vivant seigneur de Velaines et du Bus, qui pour le repos et le salut de son âme a fondé en cette église deux obits annuels et tous les jeudis de chaque mois de l'an, une messe chantée du St-Sacrement. Si a fondé dix livres de gros par an pour un chapelain qui sera tenu de tenir école en ceste paroisse, d'apprendre et escoler entre autre treize pauvres enfants qui n'auront moyen de payer leur escolage, et les instruire en la crainte de Dieu. Lequel trespassa le 26 mars 1617. Priez Dieu pour son âme.

Sur la table d'autel contre le chœur de l'église de Notre-Dame, à Tournay, se voyait un homme à genoux, revêtu de sa cote d'armes ; et au pied de cette table se trouvait l'inscription suivante : Cette table d'autel a été donnée à l'honneur de Dieu et de la Vierge Marie, de par noble homme Jaspard de Cambray, docteur, seigneur du Bus, fils de feu messire Gabriel de Cambray, en son vivant, chevalier, seigneur de Velaines et du Bus, etc., qui trespassa le... de l'an..... Priez Dieu pour son âme.

L'homme représenté sur cette table portait d'azur au chevron d'or chargé de trois aigles de sable, et accompagné de trois losanges d'or sur l'écu, timbré d'un col d'aigle de sable entre un vol palé et contrepalé d'or et d'azur. Sa femme portait d'hermine à trois chevrons de sable ;

*** Florence, femme de Gilles de Chastillon ;

**** Catherine, décédée à Anvers le 1^{er} octobre 1629 et enterrée à l'église de Saint-Quintin, à Tournay, devant l'autel de Notre-Dame, mariée à Nicolas de la Biche, seigneur de Loyencourt, commissaire-général de la cavalerie, gouverneur du pays de Waes et de Hulst, fils de Jean, chevalier, et d'Isabeau d'Appoltern ;

***** Jeanne, décédée le 1^{er} jour de l'an 1588 et inhumée à Bruxelles, femme, en premier lit, de François de la Motte, seigneur de Bruyelle, maître d'hôtel du prince d'Épinoy, mort à la fleur de l'âge en 1579 et enterré à Bruxelles, fils de Jacques de la Motte et de Jacqueline Vincent, et, en second lit, de Guillaume de la Vichte, seigneur de Mooreghem, capitaine d'infanterie, mort le 5 octobre 1586, fils de Philippe, seigneur du même lieu, et de Marguerite de la Motte.

II. Gervais DE CAMBRY, seigneur de Baudimont, membre de la-noble confrérie des damoiseaux de Tournay, en 1503, prévôt de Tournay le 20 février 1529, épousa, le 10 février 1510, Jeanne de Malinnes, dame de Wiaux et du Châtelet, fille de Jean, seigneur de Wiaux, et de Catherine Englebert, dont :

1° Jean, qui suit :

2° François, seigneur de Tenquette, du chef de sa femme, conseiller des ville et cité de Tournay et Tournésis, pour le roi d'Espagne, épousa Jeanne de Flers, fille d'Alexandre, dont deux filles :

CAMBRY.

A Anne, dame de Tenquette, décédée sans alliance le 22 janvier 1619, à l'âge de 70 ans, et inhumée à l'église de Saint-Nicaise, à Tournay, sous une pierre décorée de cette inscription : —

Cy gist demoiselle Anne de Cambry, dame de Tenquette, fille de feu monsieur François de Cambry, conseiller de Sa Majesté catholique, des ville et cité de Tournay et Tournésis, lequel fut fils de sire Gervais, seigneur de Baudimont, en son temps, prévost dudit Tournay, fils de Jean et de demoiselle Jeanne de Fiers, vivante dame dudit Tenquette; laquelle pour l'affection toujours portée à son dit seigneur et bon père a prins sa sépulture chez lui en ce lieu. Icele demoiselle après avoir vescu louablement jusqu'à l'âge de 70 ans en célibat ou virginité continuelle, et très-charitable aux pauvres, est allée de vie à trépas le 22 de janvier 1619. Priez Dieu pour son âme.

B Madelaine, femme de Jean Pollet, chevalier, seigneur de Tenquette.

3^o Gervais, seigneur du Corroy et du Payage, confrère de la noble confrérie des damoiseaux de Tournay en 1575, laissa de sa femme, Marguerite du Rys, veuve de Hermès de Farvacques, fille d'Arnoud du Rys et d'Anne Darre :

A Gervais, seigneur du Corroy et du Paysage, mort en célibat le 9 janvier 1614;

B Jeanne, femme d'Antoine de Preys, seigneur de Beuregard, fils de Laurent et d'Anne de la Hamayde.

4^o Jérôme épousa Jeanne de Languaigne, de Champagne, dont postérité;

5^o Jacques, confrère de la noble confrérie des damoiseaux de Tournay en 1575, épousa Catherine des Martins;

6^o Jeanne, femme de Nicolas de Farvacques;

7^o Agnès, femme de Jacques de Languaigne, fils de Jean et de Marie de Chatouru.

III. Jean DE CAMBRY, seigneur de Baudimont, de Viescourt, d'Houpelines, prévôt de Tournay en 1572, confrère de la noble confrérie des damoiseaux de Tournay en 1575, mort le 10 octobre 1581, épousa, en 1544, Anne du Retz, dame du Bosquel, décédée le 3 octobre 1590 et inhumée à Saint-Jacques de Tournay, auprès de son époux, fille de Jean et d'Anne Le Clercq. Leur pierre tumulaire porte l'inscription suivante :

Ci gisent sire Jean DE CAMBRY, seigneur de Baudimont, Houpelines, Viescourt, Châtelet, etc., en son vivant, prévôt de la ville de Tournay, lequel trépassa le 10 octobre 1581, et dame Anne Duretz, sa femme, qui finit ses jours le 3 octobre 1590.

Jean DE CAMBRY, fils des dessus nommés, aussi en son vivant, écuyer, seigneur desdits lieux, et dame Marie de Thouars, sa femme, dont le premier mourut le 2 juin 1600, et sa dite femme le 15 juin 1637.

Hugues DE CAMBRY, écuyer, seigneur des lieux susdits, fils de Jean et de dame Marie de Thouars, décédé le 13 décembre 1647, et aussi demoiselle Jeanne de Heydendal, sa compagne, décédée le 6 février 1619.

Et Emmanuel DE CAMBRY, écuyer, seigneur desdits lieux, fils dudit Hugues DE CAMBRY et de Jeanne de Heydendal, trépassa le 4 octobre 1648.

CAMBRY.

Jean DE CAMBRY et Anne *du Retz* laissèrent deux enfants, savoir :

1° Jean, qui suit :

2° Anne, mariée en octobre 1586, à Nicolas *Dubois*, conseiller du roi, à Tournay.
Ils gisent à Saint-Piat.

IV. Jean DE CAMBRY, seigneur de Baudimont, d'Houpelines, de Viescourt, admis très-jeune encore dans la noble confrérie des damoiseaux de Tournay en 1573, qui comptait à cette époque Jean DE CAMBRY, seigneur de Baudimont, son père, Gervais DE CAMBRY, seigneur du Corroy, et Jacques DE CAMBRY, son frère, ainsi que ses oncles, Antoine DE CAMBRY, seigneur de Velaines, Gaspar DE CAMBRY, seigneur du Bus et quelques autres de ses parents, mort le 2 juin 1600, épousa, le 25 janvier 1586, Marie *de Thouars*, dame de La Vigne, veuve de Jean de la Fontaine, décédée le 15 juin 1637, et inhumée à Saint-Jacques de Tournay, dans la tombe de Jean DE CAMBRY, son mari, fille de Hugues *de Thouars* et de Jacqueline *de la Bouvrie*, dite *de la Salle*. Marie *de Thouars* se maria, en troisième lit, avec Michel DE CAMBRY, seigneur de Moranghes, veuf de Jossine *de Cabilliau*. Jean DE CAMBRY, seigneur de Baudimont, eut de Marie *de Thouars* :

1° Hugues, qui suit :

2° Philippe, seigneur du Bosquel, épousa, en juillet 1616, Catherine *Bernard*, fille d'André-Philippe, seigneur de Belcourt et de Gisignies, et de Barbe *van der Reyne*, dont :

A Michel-François, seigneur du Bosquel, capitaine d'infanterie, tué à Arras en 1640;

B Marie-Thérèse, dame du Bosquel, mariée à N. *du Bois* de Hoves.

3° Jean, seigneur de La Vigne, mort en célibat, à Paris;

4° Maximilien, seigneur de Wiaux et de Calonne, protonotaire apostolique, chanoine et écolâtre à Cassel, où il mourut le 6 juillet 1654.

V. Hugues DE CAMBRY, seigneur de Baudimont, d'Houpelines, de Viescourt, de Stafiers, de La Vigne, du Châtelet, mort le 13 décembre 1647 et enterré à Saint-Jacques, dans le tombeau de sa famille, auprès de sa femme, épousa, en cette église, le 14 janvier 1612, Jeanne *de Heydendal*, décédée le 6 février 1619, fille unique de Tobie et de Marie *Darre*. Voici leurs enfants :

1° Jean, seigneur d'Houpelines, mort en célibat, à Tournay, en décembre 1637 et enterré à Saint-Jacques;

CAMBRY.

2° Emmanuel, qui suit :

3° Marie, dame de Toufflers, de Staffers, de Calonne et du Châtelet, décédée le 6 novembre 1681 et inhumée à côté de son mari, à Saint-Jacques de Douai, se maria, le 19 juin 1634, à Saint-Jacques de Tournay, avec Louis-Albert *Blondel*, chevalier, seigneur de Beauregard, capitaine-lieutenant au service de France, mort le 29 mars 1679, fils de Jean, seigneur de Beauregard, et de Marie de *Bertoul*.

VI. Emmanuel DE CAMBRY, seigneur de Baudimont, du Châtelet, d'Houpe-
lines, de Viescourt, de La Vigne, mort le 4 octobre 1648 et enterré à Saint-
Jacques dans le tombeau de sa famille, épousa, le 26 octobre 1638, Claude-
Julienne *Leblancq*, fille d'Alexandre, seigneur de Meursin, de Bailleul, et de
Françoise-Marie de *Milan*, dont :

1° Maximilien-Claude, seigneur de Baudimont, d'Houpe-
lines, de Viescourt, né à
Tournay et baptisé à Saint-Brice le 1^{er} septembre 1639 ;

2° Alexandre-François, qui suit :

VII. Alexandre-François DE CAMBRY, seigneur de Baudimont, d'Houpe-
lines, né à Tournay le 26 décembre 1641, mort le 21 septembre 1693 et
enterré à Celles, épousa, en premières noces, à Saint-Piat, le 31 dé-
cembre 1668, Françoise de *Bargibant*, née le 21 novembre 1648, décédée
sans postérité le 31 octobre 1670, fille de Jean-François, président du con-
seil, à Tournay, et de Marie de *Picquerie*, et, en secondes noces, par contrat
du 5 janvier 1673, Marie-Madelaine de *Vulder*, fille de Philippe, seigneur
de Marchove, et d'Antoinette-Françoise *Pailly*, dame du Grand-Châtelet et
des Hayes, et, en troisièmes noces, à Saint-Nicolas de Tournay, le 17 mai 1692,
Marie-Isberge de *Monget*. Il eut du second lit :

1° Antoine-François, qui suit :

2° Philippe-Alexandre, seigneur d'Houpe-
lines et des Hayes, lieutenant de cavalerie
au régiment d'Egmont, au service d'Espagne ;

3° François-Joseph, seigneur de Viescourt, capitaine au régiment de Bournonville,
au service d'Espagne, épousa Marie-Catherine-Philippine de *Sucré* de Bellaing,
fille de Philibert, seigneur d'Oisy, et de Marguerite de *Poele*. Ils gisent dans
l'église de Raismes, près de l'abbaye de Vicogne. Voici leurs enfants :

A Alexandre-Joseph, seigneur de Viescourt, commandant du bataillon Royal-Wallon,
au service de France, chevalier de l'ordre royal et militaire de St-Louis, natif de
Bellaing, près de Valenciennes, mort à Tournay le 19 janvier 1783, âgé de 77 ans.
« Il avait servi, dit Hoverlant, avec distinction, et dans sa retraite, s'amusa beaucoup

CAMBRY.

des fleurs, particulièrement des tulipes, dont il s'était acquis une rare et magnifique collection. »

B André-Joseph, seigneur de La Fosse, capitaine au régiment Royal-Wallon, au service de France, mort le 7 mars 1747 et enterré aux Capucins de Tournay ;

C Alexandrine-Josephe, urbaniste, à Valenciennes, décédée au couvent vers 1759 ;

D Marie-Michelle, sans alliance, inhumée auprès de ses parents.

4° Ignace-Joseph quitta le pays à l'âge de 16 ans et se fixa en Amérique. Hoverlant parle de lui en ces termes : « Messire Ignace DE CAMBRY, écuyer, seigneur de La Vigne, s'est expaysé, à treize ans, sans qu'on ait eu de ses nouvelles. Mais vers le commencement du XVIII^e siècle, son fils revint d'Amérique, demanda inutilement à sa parente, DE CAMBRY, dame de Laben de Louvignies, pour se faire reconnaître issu de la maison de Cambry.

« L'on voit en 1805 un CAMBRY, membre du corps législatif, à Paris, que l'on croit petit-fils dudit Ignace DE CAMBRY, expaysé.

« Un autre DE CAMBRY, préfet de l'Oise en 1805, qui a publié divers ouvrages très-savants sur les Celtes. Ce dernier paraît issu de la branche des CAMBRY, restée en Champagne, etc. »

5° Marie-Philippine, décédée le 21 février 1766, à l'âge de 92 ans, mariée le 30 septembre 1705, avec Étienne-François *Delarus* de Beempte, avocat au parlement de Tournay.

VIII. Antoine-François DE CAMBRY, seigneur de Baudimont, du Grand-Châtelet, né à Tournay le 28 octobre 1673 et baptisé à Saint-Jacques, épousa, le 7 juillet 1694, à Saint-Brice de Tournay, Anne-Isabelle-Thérèse de Corduan, décédée le 27 mai 1710 et inhumée à Saint-Brice, fille de Jacques, seigneur d'Escuelle, conseiller au parlement de Tournay, et de Marie-Jeanne d'Auby, dont huit enfants :

1° Jacques-Antoine-Honoré, qui suit :

2° Marie-Jeanne-Josephe, née à Tournay le 25 avril 1697 et baptisée à Saint-Brice ;

3° Emmanuel-Joseph, seigneur du Quelon, de la grande et petite Viescourt, né à Tournay le 11 mai 1707 et baptisé à Saint-Brice, mort le 13 juin 1782, âgé de 75 ans, épousa, à la Madelaine, le 3 juin 1763, Thérèse-Madelaine *van de Kerchove*, née à Tournay le 12 mars 1740, décédée le 23 décembre 1792, à l'âge de 57 ans, fille de Charles-Norbert-François, seigneur de Vanderhulst, et d'Alexandrine-Josephe *de Pape*, dame d'Allebast. Ils gisent à Celles-Molombaix ;

4° Auguste-Josephe-Antoinette, née à Tournay le 13 décembre 1698, se maria, en premier lit, le 1^{er} mai 1732, avec Baudouin-George *Grignart de La Mothe*, et, en second lit, le 18 juillet 1747, avec Pierre-François-Dominique *de Coqueau*, seigneur de Bisselinge, fils de Louis-Pierre-Alexis et de Gertrude-Françoise *de Schynckele*, dame de Salsbroug ;

5° Marie-Jeanne-Thérèse, née à Tournay le 2 février 1701 et baptisée à Saint-Brice, décédée le 28 janvier 1744 et inhumée à Saint-Nicolas, mariée le 13 fé-

CAMBRY.

vrier 1730, à Saint-Piat, avec Alexandre-François *de Visart*, seigneur de Bury, lez-Vezon et de Bury lez-Glançon, fils de Jean-François, seigneur du comté de Bocarmé, et de Marie-Madelaine-Louise *de Blois* ;

- 6° Marie-Madelaine-Joséphé, née à Tournay le 29 janvier 1700 et baptisée à Saint-Brice ;
- 7° Laurent, né le 1^{er} août 1709 ;
- 8° André-Joseph, seigneur de Viescourt, capitaine aux gardes-wallonnes, mort à Tournay le 7 mars 1747, à l'âge de 37 ans, épousa Marie-Madelaine *du Hu*.

IX. Jacques-Antoine-Honoré DE CAMBRY, seigneur de Baudimont, de Grand-Châtelet, mort le 14 juillet 1748, âgé de 53 ans, épousa, le 4 juin 1726, Marie-Émérance *de Laben* de Louvignies, dame de Gaillardrie, de Moisnil et de Virdries, fille de Jean-Dominique et de Marie-Jeanne *de Cuinghien*. Leurs enfants sont :

- 1° Charles-Antoine-Joseph, qui suit :
- 2° Jean-François-Joseph, seigneur d'Houpelines, de La Vigne, des Hayes, etc., né à Tournay le 24 mai 1728 et baptisé à la Madelaine, épousa, à Saint-Piat, le 18 septembre 1758, Marie-Françoise-Isabelle-Thérèse-Joséphé *de Visart*, sa cousine germaine, dame de Bitremont, née le 13 juillet 1736 ; fille d'Alexandre-François et de Marie-Jeanne-Thérèse-Joséphé DE CAMBRY, dont :

- A Marie-Adélaïde-Joséphé, née le 9 juillet 1760 et baptisée à Saint-Piat, mariée le 7 décembre 1795, à Charles *de Sourdeau*, seigneur de Ramegnies-Chin, sans génération ;
- B Marie-Thérèse-Joséphé, née le 14 novembre 1763 ;
- C Marie-Joséphé-Julie, née le 7 janvier 1763 ;
- D Marie-Louise-Joséphé, née le 7 mars 1766 ;
- E Marie-Bernardine-Joséphé, née le 6 octobre 1767 ;
- F Marie-Philippine-Mélanie-Victoire, née le 16 juin 1769, mariée le 15 août 1795, avec Anselme-Louis-Joseph *Morel* ;
- G Marie-Amélie-Sylvie, née le 3 juillet 1770, mariée le 25 septembre 1795, à Denis-Joseph *Delwart*, de Mons ;
- H Marie-Thérèse-Hyacinthe-Joséphé, née le 23 juin 1771, mariée en 1796, avec Léopold *Cossée*, d'Ath ;
- I Marie-Agathe-Augustine-Joséphé, née à Tournay le 19 mars 1774, mariée le 7 septembre 1795, avec Alexandre-Nicolas *de Ferrare*, seigneur de Rougneville.

- 3° Emmanuel-Maximilien-Joseph, seigneur de Gaillardrie, officier au régiment de Royal-Nassau, né à Tournay le 6 juillet 1732 et baptisé à Saint-Piat, tué au champ d'honneur en 1760 ;
- 4° Antoinette-Françoise-Joséphé, dame de l'Épinette, née à Tournay le 15 avril 1731 et baptisée à la Madelaine, décédée à Tournay le 7 juillet 1792, à l'âge de 61 ans, se maria, le 4 mars 1783, avec Marie-Joseph-Charles-Hubert-Jean-Né-pomucène, vicomte et marquis *de Wavrin-Villers-au-Tertre*, capitaine au régi-

CAMBRY.

ment du roi, infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, né à Béthune, mort à Tournay le 8 décembre 1820.

X. Charles-Antoine-Joseph DE CAMBRY, seigneur de Baudimont, de Grand-Châtelet, officier au régiment Royal-Wallon, né à Tournay le 16 juillet 1727 et baptisé à la Madelaine, mort le 4 juin 1770, épousa, le 24 septembre 1750, Hippolyte-Augustine-Ignace *de Formanoir*, née le 29 septembre 1750 et décédée au château du Châtelet, fille de Léon-Antoine, seigneur d'Archimont, etc., et de Marie-Robertine *Scorion*, dont :

1^o Léon-Auguste-Joseph, qui suit :

2^o Emmanuel-Antoine-Joseph, seigneur de Siracourt, du Quelon, né le 2 décembre 1752, mort le 14 juillet 1808, épousa, le 3 septembre 1793, Marie-Christine-Josephe *de Gomez-Diaz*, née à Tournay le 5 décembre 1760, décédée le 9 avril 1822, fille de Ferdinand-Chrétien *de Gomez-Diaz* et de Marie-Jeanne-Ignace *de la Barre*, baronne de Genly. Ils eurent trois enfants nés à Tournay, savoir :

A Auguste-Joseph DE CAMBRY DE SIRACOURT, né le 28 mai 1794 ;

B Henri-Philippe-Joseph, né le 19 novembre 1797, mort le 20 novembre 1798 ;

C Louise-Aimée-Rose-Josephe, née le 24 décembre 1800.

XI. Léon-Auguste-Joseph DE CAMBRY, seigneur de Baudimont, du Grand-Châtelet, etc., officier au régiment Royal-Wallon, né au Châtelet le 1^{er} juillet 1751, mort le 16 février 1815, épousa, à Saint-Nicolas de Tournay, le 31 janvier 1775, Anne-Catherine-Constance *de la Vielleuze*, née à Lessines le 24 avril 1748, décédée le 12 avril 1784, fille de George-Louis, seigneur de Hove, et de Marie-Thérèse *de Brabant*. Leurs enfants furent :

1^o Joséphine-Constance, née le 27 mars 1777, se maria, le 21 juin 1802, avec Félix-François-Joseph *de Formanoir*, seigneur de La Cazerie, né en 1773, mort au château de La Cazerie le 26 août 1832 et enterré à Celles, fils de Jean-François-Bernard, mayeur des finances de Tournay, et de Cicercule-Thérèse-Josephe *de Gouy* ;

2^o Philippe-François-Joseph, qui suit :

3^o Cécile-Henriette-Albertine, née le 9 avril 1784, se maria, le 9 novembre 1815, avec Albert *La Haise* d'Archimont.

XII. Philippe-François-Joseph DE CAMBRY DE BAUDIMONT, né le 29 avril 1782, mort le 15 février 1824, épousa, à Tournay, le 3 juin 1807, Thérèse-Victoire *de la Roche-de-Chabrières*, née à Valenciennes le 6 janvier 1783, fille de Gaspar-Gabriel, chevalier de Saint-Louis, lieutenant-colonel d'infanterie,

CAMBRY.

puis lieutenant, pour le roi, de Vienne en Dauphiné, et lieutenant des maréchaux de France, et de Thérèse-Joséph-Philippine *le Boucq de Beaudignies*. M. Hoverlant, dont nous avons déjà invoqué le témoignage, parle de la famille *de la Roche* en ces termes : « Thérèse-Victoire *de la Roche-Chabrière*, « épouse de messire Philippe DE CAMBRY, en juin 1807, est fille de messire « Gaspar-Gabriel *de la Roche-Chabrière*, lieutenant-colonel, au régiment « Royal-Infanterie, lieutenant, pour le roi, de la ville de Vienne en Dau- « phiné, et, en survivance, de celle de Maubeuge, chevalier, de l'ordre royal « et militaire de Saint-Louis, lieutenant de nosseigneurs les maréchaux de « France, d'une famille des plus nobles et illustres du Dauphiné, et qui y « figurait au premier rang de la noblesse de cette province dès 1284, qui a « donné des commandeurs de l'ordre de Malte, avec preuve de noblesse en « forme régulière, des présidents de la chambre des comptes, des colo- « nels, etc. Une Justine *de la Roche-Chabrière* épousa Jeoffroi de Coligron, « seigneur de La Peirint, fils du chancelier du royaume de Navarre, et qui « remercia Henri IV, de l'offre qu'il lui fit de la place de grand chancelier « de France. Ils portent le nom *de la Roche* avec celui *de Chabrière*, parce « que dame Isabeau-Renée *de la Roche*, fille unique de ce nom et branche, « épousa le seigneur *de Chabrière*, dont est issue demoiselle Thérèse, « épouse de messire Philippe DE CAMBRY, dont nous parlons. Les *la Roche- « Chabrière* portent d'azur à deux fasces ondées d'argent. »

Voici leurs enfants :

- 1° Adolphe-Victor, né le 14 mars 1808, mort le 11 juillet 1809;
- 2° Albéric-René-Joseph, qui suit :
- 3° Émile-André-Ghislain-Joseph, né le 30 novembre 1810, a épousé, le 29 février 1832, Eugénie-Ferdinande-Joséph *le Vaillant*, née le 10 mars 1810, fille d'Auguste *le Vaillant d'Helchin*, et d'Adélaïde *de Formanoir*, dont :

Melithe-Thérèse-Joséph, née à Helchin le 7 janvier 1833.

- 4° Édouard-François-Joseph-Ghislain, né le 14 décembre 1812, a épousé, le 12 mai 1841, Marie-Adèle *Houzeau de Milleville*, fille de Jean-Baptiste-Ghislain-Joseph et de Flore *de Maleingreau*, dont :

A Victor-Joseph-Ghislain-Jean, né le 18 septembre 1842;
B Valérie-Marie-Flore-Ghislaine, née le 27 mars 1844;
C Adèle-Marie-Pauline-Émilie-Ghislaine, née le 6 juin 1845.

- 5° Prosper-Ghislain-Joseph, né le 18 septembre 1814, épousa, le 8 janvier 1840, Félicité *La Haise* d'Archimont, dite *de Fontenelle*, dont :

CAMUSEL.

- A Amedée-Victor, né le 23 novembre 1840, mort le 27 suivant ;
- B Joseph-Jean-Henri-Marie-Ghislain, né le 24 janvier 1842 ;
- C Marie-Philippine-Joséphine-Ghislaine, née le 6 janvier 1844 ;
- D Jeanne-Victoire-Joséphine-Ghislaine, née le 23 octobre 1843.

- 6° Melithe-Marie-Désirée-Josephe, née le 30 mars 1816, décédée en octobre de la même année ;
- 7° Eugénie-Mélanie-Ghislaine-Josephe, née le 9 septembre 1817, religieuse au Sacré-Cœur, à Yette, en janvier 1840 ;
- 8° Constance-Ghislaine-Josephe, née à Tournay le 17 mai 1820, décédée le 12 juin 1827 ;
- 9° Auguste-Henri-Ghislain-Joseph, né le 21 avril 1823, mort le 19 mai 1824.

XIII. Albéric-Réné-Joseph DE CAMBRY DE BAUDIMONT, né le 12 juin 1809, a épousé, à Reeth, le 31 janvier 1837, Joséphine *van den Branden de Reeth*, née le 28 janvier 1808, fille de Jean-Henri-Pierre, chevalier, seigneur de Reeth, sous-préfet de l'arrondissement de Malines, et de Marie-Josephe-Ernestine, baronne *de Veyder-Malberg*, dont cinq enfants nés à Tournay :

- 1° Albert-Joseph-Émile-Ghislain, né le 17 avril 1838 ;
- 2° Félix-Victor-Joseph-Ghislain, né le 29 janvier 1840 ;
- 3° Eulalie-Pauline-Joséphine-Ghislaine, née le 14 décembre 1841 ;
- 4° Caroline-Eugénie-Joséphine-Ghislaine-Jeanne, née le 20 février 1843 ;
- 5° Mathilde-Jeanne-Marie-Joséphine-Ghislaine, née le 17 octobre 1844.

CAMUSEL, famille brabançonne, originaire de Lorraine, porte au premier et quatrième, de gueules à l'étoile de douze rays d'or, qui est CAMUSEL, au deuxième et troisième, d'azur au lion d'argent, armé, lampassé de gueules, qui est *van Liesvelt* ; l'écu sommé d'un heaume d'argent grillé, colleté, liseré et couronné d'or, fourré d'azur ; aux lambrequins de gueules et d'or ; pour cimier, le lion de l'écu issant entre un vol, à dextre de gueules et à senestre d'or. La devise *Robur ab astris* est d'argent sur azur. La famille Camusel fut enregistrée parmi les familles nobles des Pays-Bas, dans les registres de la chambre héraldique, à Bruxelles, le 9 mars 1711, par Richard de Grez, dont la déclaration est conçue en ces termes :

« Le soussigné Richard de Grez, écuyer, roi et héraut d'armes ordinaire de Sa Majesté catholique en ses Pays-Bas, etc., certifie et atteste à tous ceux qu'il appartiendra, que les armories, ci-dessus dépeintes en leurs couleurs et métaux, sont celles *de la noble et ancienne famille des Camusel*, originaire du pays et duché de Lorraine, où ils ont tenu leur résidence, comme il appert

CAMUSEL.

par les notices et registre de mon office, à savoir dès l'an 1490, et conste encore par lesdites notices, que avant cette époque ils jouissaient du titre d'écuyer, et dont la plus grande partie ont été au service de Sa Majesté, tant en qualité de major de ville que de capitaine, et que la susdite famille a fait plusieurs belles alliances tant en ce pays qu'en Lorraine; en foi de quoi j'ai expédié cette à la réquisition du sieur Charles-Ignace CAMUSEL, fils légitime du sieur Maximilien CAMUSEL et de dame Catherine *Jenyms*, ce que de raison, sous ma signature et mon cachet ordinaire, dont je me sers dans mon office. Fait à Bruxelles le neuvième de mars 1711. »

Cet acte fut ensuite homologué par le secrétaire du conseil-souverain de Brabant : « Le soussigné secrétaire du roy au souverain-conseil, ordonné en Brabant, certifie à tous ceux qu'il appartiendra, que le sieur de Grez, ayant signé l'acte ci-dessus, est roy d'armes de Sa Majesté, et qu'à tous actes généalogiques et autres instruments par lui dressés et signés se donne pleine foy et croyance tant en jugement que dehors; en témoignage de quoy je signe cette présente et munie du cachet de Sa Majesté dont je me sers dans mon office. Fait à Bruxelles, le 10 mars 1711. »

En 1785, la famille Camusel soumit sa généalogie à l'examen de la chambre héraldique, qui l'enregistra conformément aux ordonnances héraldiques. Voici sa déclaration :

« Ceux de la chambre héraldique de Sa Majesté l'empereur aux Pays-Bas, déclarent à tous ceux qu'il appartiendra, d'avoir examiné les preuves, titres et documents de l'ancienne et noble famille de Camusel, qu'ils ont trouvés justes et véritables selon la déduction généalogique ci-devant déduite, commençant à Jean CAMUSEL, écuyer, qui épousa, en 1490, la fille de Gaspar *Zoete*, et finissant aux enfants de Jean-Augustin CAMUSEL et de Marie *Moselman*, son épouse, lesquels sont en droit de jouir de tous les privilèges, prérogatives et tous autres avantages dont jouissent toutes personnes nées nobles aux Pays-Bas; certifient de plus, que leur noblesse a été vérifiée, le 19 juin 1711, par J.-B. Plaetzaert, R. de Grez, A.-F. Jaerens, et C. van Hecke, écuyers, rois et hérauts d'armes de feu Sa Majesté catholique, ratifiée agréée et enregistrée aux archives de la chambre héraldique, le 28 septembre 1715, par feu messire Joseph van den Leene, seigneur de Lodelin-sart et de Castillon, conseiller et premier roi d'armes de l'empereur en ses Pays-Bas et de Bourgogne, le 10 avril 1770, par feu messire André-François-Joseph Jaerens, conseiller de Sa Majesté l'impératrice douairière et reine, et son lieutenant premier roi d'armes dit Toison-d'Or, et par Gilles Labinau, roi d'armes de Namur. En foi de quoi ils ont signé la présente, après

CAMUSEL.

en avoir fait tenir un double aux archives, à Bruxelles, en la chambre héraldique le trente-unième jour du mois de mai de l'an mil sept cent quatre-vingt-cinq.

La généalogie que nous publions est conforme à celle qui se trouve dans les registres de la chambre héraldique et que nous possédons munie de la signature de Jaerens, pour copie conforme; nous l'avons continuée jusqu'à ce jour.

I. Jean CAMUSEL, écuyer lorrain, épousa, l'an 1490, N. de Zoete (1), fille de

(1) Zoete van Lake portait de sable au chevron d'argent, timbré d'un lis de sable entre un vol d'argent et de sable. C'est une famille très-ancienne. Voici ce que nous avons sur la branche alliée à CAMUSEL.

Zoete van Lake.

I. Jean Zoete van Lake, dit le Vieil, fils de Jean, épousa, en premières noces, Catherine s'Winters, fille de Guillaume, et, en secondes noces, Jeanne de Visch, enfant de Martin de Visch, chevalier, seigneur de La Chapelle.

Il eut du premier lit :

- 1° Jacques de Zoete, dont la femme est inconnue, laissa une fille légitime, N. de Zoete, mariée à Jean CAUSSE, gentilhomme lorrain;
- 2° Marguerite de Zoete, décédée le 21 décembre 1495, femme de Jean van de Cypelle, enfant de Martin de Visch, seigneur de La Chapelle, et de Jacqueline Baert;
- 3° Bernard de Zoete, dit van Laken, épousa Marie van Hallewyn.

Il eut du second lit :

- 4° Baudouin de Zoete n'eut pas d'enfants de sa femme, Marguerite van Messene;
- 5° Roland, qui suit;
- 6° Guillaume de Zoete van Laken épousa Elisabeth de Nassimes, fille de Barthelmi, conseiller-pensonnaire de la ville de Gand en 1488, dont un fils, Henri de Zoete van Laken, qui, de sa femme Catherine van Borssele, décédée le 16 septembre 1572, fille de Wolfart van Borssele, bourgmestre d'Azela, et de Catherine Leys, eut une nombreuse postérité, savoir : A Ghislain Zoete, seigneur de Notax et de Destelberghe, épousa, en premières noces, Anne van de Capelle, sa cousine germaine, décédée sans enfants le 22 mai 1554, et, en secondes noces, Claire de Serocoerckx, fille de Jérôme; — B Philippe Zoete épousa Anne Zoelbroeck; — C Rogier Zoete, mort à Zierikzée le 10 janvier 1585, épousa Anne Saboteten, décédée le 10 janvier 1584, fille de Guillaume; — D Marguerite Zoete, femme de Louis Rousseel; — E Barthelmi Zoete; — F Claire Zoete, femme d'Adrien Sanders; — G Jacqueline Zoete, femme de François Coignyot, bailli de Vinderhout; — H Anne, femme de Jean Swibbels.
- 7° Barbe, décédée sans alliance le 13 février 1537;
- 8° Anne de Zoete, femme de Ghislain van Waldeghem;
- 9° Jeanne de Zoete, mariée à Adrien van Brantoghem, capitaine de Gaverre, fils de Jean;
- 10° Philippe de Zoete van Laken, greffier héréditaire du Métier d'Assenede, épousa, en premières noces, Gertrude van den Vissche, et, en secondes noces, Marguerite van Anvoechot, décédée en 1521. Il eut du second lit, une fille nommée Barbe de Zoete, qui se maria avec Philippe de Ghendt, seigneur de Bassevalde, fils de Livin et d'Anne de Lou, petit-fils de Josse de Ghendt, seigneur de Donekt et de Le Beke, et de Christine de Waldeghem, dame de Bassevalde;
- 11° Antoine Zoete van Laken, mort en 1557, épousa Jeanne Everaerts, veuve de Jean van Lys, fille de Jean. Il eut deux enfants :
 - 1° Barbe Zoete, décédée le 31 août 1556, inhumée à Sainte-Claire, à Gand, mariée à Dominique van Wychans; —
 - 2° Jean Zoete, mort en célibat le 11 décembre 1556 et enterré à Sainte-Claire.

II. Roland Zoete van Laken épousa Elisabeth van Vaernewyck, dont :

- 1° Louise Zoete, mariée, en premier lit, avec Adolphe van Heestvelde, seigneur de Zaemslag, et, en second lit, avec Jean ou Guillaume Hinckaert;
- 2° Alexandre, qui suit;
- 3° Gérard, mort en 1522.

CAMUSEL.

Jacques *de Zoete*. La femme de Jean CAMUSEL portait, ainsi que son père, de sable au chevron d'argent, au franc canton d'argent à trois fleurs de lis de sable qui est Immerseel. Ils laissèrent :

- 1° Gaspar, capitaine d'infanterie wallonne, mort au château de Tournay en 1528;
- 2° Jean, qui suit :
- 3° Charles; — 4° Claire.

II. Jean CAMUSEL épousa Isabelle *van Habbaut*, dont :

- 1° Jean, prêtre, mort à Liège en 1568;
- 2° Catherine, femme de don Pedro *Roman*, originaire de Burgos, capitaine d'infanterie, au service d'Espagne;
- 3° Gaspar-Charles, qui suit :

III. Gaspar-Charles CAMUSEL épousa Catherine *van Liesvelt* (1), fille de Jean et d'Isabelle *le Roy*, et ils laissèrent :

Zoete van Lake.

III. Alexandre *Zoete*, chevalier de Jérusalem, épousa Jeanne *de Ranst*, dame de Houtain-le-Val, dont :

- 1° Denis *Zoete*, seigneur de Houtain-le-Val, de Rymbronck, mort en 1562, épousa, le 3 mai 1536, Catherine, fille de Philippe, seigneur de Haynin, dont : A Denis *Zoete*, seigneur de Houtain, tué à l'assaut d'Anvers; — B Charlotte *Zoete*, dame de Houtain-le-Val, décédée en 1615, sans enfants, à Maestricht, se maria avec Antoine *Grenet*, chevalier, seigneur de Werp, mort le 21 octobre 1619, à Saint-Omer; — C Catherine *Zoete*, sans alliance.
- 2° Josse *Zoete*, seigneur de Villers, gouverneur d'Utrecht, épousa Claire *Damen*, dont : A Marguerite *Zoete*, religieuse, à Cambrai; — B Claire *Zoete*; — C Philippe *Zoete*, seigneur de Villers, épousa Béatrix *Hofmans*; — D Agnès *Zoete*, femme d'Adolphe *van Nieuwerkerke*; — E Catherine, femme du seigneur de Thell, en France.
- 3° Alexandre *Zoete van Lake*, gouverneur de Walkeren, épousa Marguerite, fille de Henri, seigneur de Berchem, décédée en 1618, dont : A Guillaume *Zoete de Lake*, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, seigneur de Houtain, gouverneur de l'Écluse, amiral de Zélande, mort le 26 septembre 1637, épousa Olympe *de Hersteing*, fille de Guillaume, seigneur de Marquette; — B Philippe *Zoete*, dit *de Houtain*, créé chevalier par le roi d'Angleterre, gouverneur de l'Écluse, épousa, le 19 octobre 1614, Louise *van der Noot*, fille de Charles; — C Marguerite; — D Alexandre; — E Maurice.
- 4° Philippe *Zoete*, chevalier de Malte;
- 5° Martin *Zoete*, religieux, à Saint-Bertin;
- 6° Catherine *Zoete*, dite *de Ranst*, mariée, en août 1555, avec Philippe *de Guldenghien*, seigneur de Pronelles;
- 7° Jeanne *Zoete*, religieuse, près de Braine-l'Alleud;
- 8° Louise *Zoete*, religieuse, à Argenton, près de Namur;
- 9° Françoise *Zoete*, femme de Jean de *Hautepenne*, seigneur de Bernaut.

Van Liesvelt.

(1) *Van Liesvelt*, d'ancienne noblesse, se fait honneur d'avoir produit un chancelier de Brabant. En mémoire de cette belle alliance, Charles-Gaspar CAMUSEL introduisit dans son écu les armes de cette famille qui sont d'azur au lion d'argent, armé et lampassé de gueules. Voici une notice sur le chancelier, composée au siècle dernier, par le chanoine Jean-François Foppens :

« Théodore *van Liesvelt*, chevalier, seigneur de Baesrode, de Saint-Amand et d'Hamme, natif de Vilvorde, autrefois célèbre avocat postulant au conseil-souverain de Brabant, fut dénommé conseiller du conseil, ordonné en Brabant, par l'archiduc Mathias et par les états révoltés contre leur souverain légitime. Ce même prince, avec ses états, le dénommèrent aussi l'an 1581, chan-

CAMUSEL.

- 1° Isabelle, sans alliance;
- 2° Jacques, qui suit :
- 3° Melchior, avocat au conseil de Mons, épousa N. *Pecters*; — 4° Claire, femme de Jean *van Delft*, lieutenant-colonel au service d'Espagne, fils de Guillaume et d'Anne *Coenen*.

IV. Jacques CAMUSEL épousa, l'an 1580, Claire *van Delft*, dont :

- 1° Gaspar; — 2° Françoise; — 3° Isabeau; — 4° Floris;
- 5° Didier, qui suit :

V. Didier CAMUSEL, gentilhomme au service du duc de Lorraine, épousa Marie *van der Toumen*, de Louvain, dont :

- 1° Charles-Philippe, qui suit :
- 2° Herman, auteur de la branche des seigneurs d'Ockeghem, ci-après;
- 3° André, major des villes d'Avènes, de Bergues, et enfin d'Ypres.

VI. Charles-Philippe CAMUSEL, bourgmestre de la ville et franchise de Braine-l'Alleud, en 1646, laissa de sa femme, Marguerite *Amandeau*, fille de Jean, greffier, et de Marie *Bachelier* :

1° Maximilien épousa Catherine *Genins*, dont :

A Henri-Maximilien; — B Charles-Ignace; — C Isabelle-Thérèse, religieuse, décédée en 1703; — D Jeanne-Catherine, religieuse; — E Marie-Éléonore, carmélite, à Anvers.

« celier de Brabant. Le prince d'Orange le destina, l'an 1584, pour aller en ambassade en France, afin d'y demander secours en faveur des rebelles des Pays-Bas, mais il refusa cette commission et au contraire il persuada qu'il était temps de se réconcilier avec le souverain. Voyez le précis de son discours, dans Strada, *de Bello Belgico*, p. 2, liv. 3, vers la fin. Depuis que le prince de Parme avait remis le pays sous l'obéissance du roi d'Espagne, il demeura tranquille à Bruxelles, avec le seul titre de conseiller-honoraire du roi Philippe II. Il mourut en 1601, âgé de 80 ans, et fut enterré au chœur de l'église des Dominicains, audit Bruxelles, avec épitaphe.

« Cette épitaphe, donnée par Sweertius, p. 298, commence en ces termes :

« Nobili domo natus et educatus Vilforti, etc.

« Celle de sa femme, décédée le 6 octobre 1603, se trouvait à Notre-Dame de la Chapelle, à Bruxelles; la voici :

« Hier leyt begraven vrouwe Marie *s'Herthogen*, eerst weduwe wylen Jousker Joos *Reit*, en naer weduwe wylen heer Joris *Sprengbergher*, en naer weduwe wylen heer Dirck van *Liesvelt*, in syn leven, riddere en heere van Opdorp, raedt Synder Majesteyt, die sterft anno 1603. Bidt voor de sielen. »

Dan Liesvelt.

CAMUSEL.

2° Henri, qui suit :

VII. Henri CAMUSEL, natif de Braine-l'Alleud, mort le 24 décembre 1724, épousa Marie *Jonart*, décédée le 8 septembre 17... , dont :

1° Augustin, qui suit :

2° Élisabeth, décédée à Bruxelles le 16 mars 1759 et enterré à la Chapelle, se maria avec Claude-Charles *de Ghennart*, né le 4 janvier 1674, fils de Jean-Baptiste, seigneur de Sohier, de Wanten et Chairier, et de Marguerite *d'Yve*, des marquis de ce nom ;

3° Henri, capitaine d'infanterie wallonne, au service d'Espagne, le 3 janvier 1707, mort le 14 mars 1757, épousa Marie-Barbe *de Lettre*, née à Bruxelles le 2 août 1729 et baptisée à Sainte-Gudule, fille de Vincent et de Pétronille *Clarenbosch* ;

4° Louise-Augustine, femme de Chrétien-Gaspar *Marquelly*, capitaine de la garde du duc de Bavière pour le service d'Espagne ;

5° Charles-Philippe, intendant du marquis de Deynze, mort en 1745.

VIII. Augustin CAMUSEL, mort le 25 septembre 1748 et enterré à côté de sa femme, à Sainte-Gudule, épousa, à ladite église, le 15 décembre 1699, Marguerite *Driessens* (1), née à Bruxelles et baptisée à Sainte-Gudule le 5 octobre 1669, décédée à Bruxelles le 24 février 1738, fille de Jean et d'Anne *Kerremans* (2), dont :

1° Jean-Joseph, licencié en droits, chanoine de Sainte-Gudule, mort le 6 avril 1734 ;

Driessens.

(1) Jean *Driessens*, natif de Maseyck, avocat près la cour-souveraine de Brabant, fils de Bernard et d'Anne *Lensens*, épousa Anne *Kerremans*, née en 1633, décédée le 21 mai 1707 ; ils eurent quatre filles, savoir :

1° Marguerite *Driessens*, femme d'Augustin Camusel ;

2° Catherine *Driessens*, née à Bruxelles le 27 avril 1660, décédée le 8 juin 1749, se maria, en premier lit, en janvier 1694, avec Henri *Sophie*, et, en second lit, avec Jean *de Brou*, receveur de la ville de Bruxelles, mort le 28 mai 1726, veuf de Joanne *Moeres*, fils de Matthieu *de Brou* de Diessenbend et d'Élisabeth *Matthys* ;

3° Anne-Marie *Driessens*, religieuse, au couvent des Annonciades, à Bruxelles, décédée en 1733 ;

4° Isabelle-Bernarde *Driessens*, abbesse du couvent de Cortenberg, en 1733, décédée le 23 janvier 1754.

Kerremans.

(2) Kerremans est une ancienne et honorable famille du Brabant ; voici sa généalogie :

I. François *Kerremans*, fils de Michel et de Catherine *van Duffel*, petit-fils de Jean et d'Anne *s'Coninckx*, épousa Anne *de Walsche*, fille de Pierre et de Jeanne *Sophie* ; ils eurent dix enfants :

1° Bernard, qui suit :

2° François ; — 3° Nicolas, prêtre ; — 4° Jean, prieur des Célestins d'Ever, près de Louvain ;

5° Anne, religieuse, au couvent des Pauvres-Claire, à Bruxelles, décédée en 1653 ; — 6° Michel, chanoine du chapitre de Sainte-Gudule, à Bruxelles, mort en avril 1658 ; — 7° Jeanne, décédée le 21 octobre 1654 et inhumée auprès de son mari, à l'église de Saint-Géry à Bruxelles, avec épitaphe, se maria avec Jean *van den Clooster*, mort le 20 novembre 1648 ; — 8° François, femme d'Antoine

CAMUSEL.

2° François-Joseph, conseiller-médecin de l'archiduchesse Marie-Élisabeth, gouvernante des Pays-Bas, né le 19 avril 1704, mort le 10 mars 1753, épousa, en septembre 1738, Catherine-Joséphine *Remy*, née le 2 septembre 1704, décédée le 11 avril 1784, fille de Jean, conseiller et maître de la chambre des comptes, et de Catherine *de Muntere*, dont cinq enfants :

A Augustin-Louis-Joseph, seigneur de Rieput, capitaine de la bourgeoisie, et par le décès du baron de Reynegom, sergent-major et ensuite major de la même garde, chef-mayeur de la mairie d'Assche, admis au lignage de Coudenberg le 13 juin 1763, né le 1^{er} avril 1739, mort à son château d'Elinghen le 11 novembre 1802, épousa, le 15 juin 1778, Jeanne-Marie-Thérèse *de Broeyer*, veuve de Jean-Baptiste-François

Hulshuis, fils d'Antoine et de Catherine *van den Dolen*, et, en second lit, de Guillaume *Sulbisch*, avocat; — 9° Guillaume, vicair, à Schaerbeek; — 10° Catherine, béguine, au Grand-Béguinage, à Bruxelles.

Kerremans.

II. Bernard *Kerremans*, né en 1572, mort en 1656, épousa Marie *van Zieune*, fille de Nicolas et de Marie *van Elewyt*, dont neuf enfants, savoir :

- 1° François, abbé de Dillgem, mort le 5 juin 1689;
- 2° Anne *Kerremans*, née en 1635, décédée le 21 mai 1707, se maria avec Jean *Drissens*, natif de Masayok, avocat, mort le 2 mai 1725;
- 3° Jean-François *Kerremans*, curé à Ecloo le 12 janvier 1678, chanoine de Saint-Bavon, à Gand, mort le 31 août 1729;
- 4° Nicolas *Kerremans*, chapelain, à Sainte-Gudule, né le 28 août 1645, mort le 26 mai 1696;
- 5° Guillaume *Kerremans*, curé, à Lembeke, mort le 3 février 1732;
- 6° Marie *Kerremans*, béguine, au Grand-Béguinage, à Bruxelles;
- 7° Catherine *Kerremans*, béguine, dans la même communauté;
- 8° Michel, qui suit;
- 9° Jacques *Kerremans*, curé, à Erembodeghem, mort le 25 juillet 1744.

III. Michel *Kerremans*, mort en 1688, épousa, en premières noces, Jeanne *Doudyn*, décédée le 22 mai 1675, et, en secondes noces, Catherine *Langhenté*, native de Malines, dont trois enfants :

- 1° Marie *Kerremans*, religieuse, au couvent de Sainte-Élisabeth, à Bruxelles, décédée le 15 décembre 1757;
- 2° Jacques, qui suit;
- 3° Anne *Kerremans*, décédée sans alliance, à Bruxelles, le 31 janvier 1754, et inhumée à Sainte-Gudule.

IV. Jacques *Kerremans*, né à Bruxelles, mort à Gand le 6 septembre 1749, épousa, en cette ville, en 1731, Anne-Norbertine *de Buck*, native de Gand, fille de Pierre et de Norbertine *Lemmens*, dont deux enfants :

- 1° Charles, qui suit;
- 2° Catherine *Kerremans*, née à Gand le 29 novembre 1732, sans alliance.

V. Charles *Kerremans*, né à Gand le 29 janvier 1734, épousa, le 4 février 1764, Thérèse-Josephe *de Block*, fille de Jean-Baptiste-Livin, receveur des chapitres de Saint-Bavon, à Gand, et de Notre-Dame, à Tournay, et de Marie-Anne *Jacobs*, dont quatre enfants :

- 1° Thérèse-Norbertine-Jeanne *Kerremans*, née à Gand le 12 novembre 1764, se maria, en 1805, avec Jacques *Huytens*, fils de Léonard-Jean et de Charlotte-Thérèse-Jacqueline *Jacquesem*;
- 2° Marie-Anne-Josephe *Kerremans*, née le 31 décembre 1766, décédée sans alliance;
- 3° Colotte-Marie-Jeanne *Kerremans*, née à Gand le 29 janvier 1769 et baptisée à Saint-Michel, se maria, en 1802, avec Charles-Joseph-Antoine *van de Woestyns*, fils d'Antoine-Joseph et de Marie-Thérèse *van Hulthem*;
- 4° Charles-Louis-Joseph-Macaire *Kerremans*, chartreux, en Espagne, né à Gand le 2 janvier 1774.

CAMUSEL.

Scheire, mort le 18 septembre 1773, née à Bruxelles le 26 novembre 1740, décédée sans enfants à Elinghen le 4 septembre 1793, fille de Jacques-Joseph-Ernest *de Broeyer*, échevin de la chambre des tonlieux pour les quartiers de Vilvorde, de Tervueren, d'Isque et d'Overzinne, et de Jeanne-Catherine *Rimbout*;

B Louis, mort en 1741; — C Catherine-Josephe-Ghislaine, décédée sans alliance le 5 juillet 1767; — D Madelaine;

E Thérèse-Louise-Ghislaine, née le 2 mars 1746, décédée le 30 juin 1801, à Atzgersdorf, en Autriche, se maria, le 6 juin 1786, avec Joseph-Ernest *de Faust*, de Lamspring, auditeur de la chambre des comptes, mort à Vienne.

3° Jean-Augustin, qui suit :

4° Marie-Catherine-Joséphine, née le 2 mars 1717, décédée à Anderlecht le 12 avril 1780, se maria, le 15 janvier 1741, avec Guillaume *de Chentennes*, conseiller de la cour-suprême de l'ordre teutonique, mort le 27 mai 1762, fils de Jean-Paul et d'Élisabeth *van Meldert*;

5° Anne-Thérèse, née le 26 février 1713, décédée le 29 novembre 1752, se maria, le 24 juin 1746, avec Louis-Joseph *de Bourgogne*, secrétaire de légation du prince-évêque de Liège, mort à Bruxelles le 5 frimaire an x.

IX. Jean-Augustin CAMUSEL, admis dans le lignage de Coudenberg, à Bruxelles, le 13 juin 1763, né le 24 février 1708, mort à Bruxelles le 1^{er} avril 1802, épousa, le 8 octobre 1743, Jeanne-Marie-Joséphine *Mosselman*, née le 2 novembre 1720, décédée à Bruxelles, paroisse de Saint-Géry, le 24 avril 1788, fille de Jean-François et de Catherine *van Turnhout*, dont :

1° Augustin-Louis, official de la ville de Bruxelles, au bureau des eaux-de-vie, né à Bruxelles le 18 juin 1743 et baptisé à Saint-Nicolas, mort dans la même ville le 15 mai 1812, épousa, le 17 brumaire an xi, en 1802, Barbe-Cécile *de Neck*, née à Bruxelles le 26 novembre 1776, fille de Daniel et de Barbe *van den Bergen*;

2° Jeanne-Catherine, née le 28 novembre 1746, décédée le 30 juillet 1811, se maria, le 14 thermidor an vi, à Bruxelles, avec Michel-Jean *Holtz*, archer de la garde noble, né à Bruxelles le 28 janvier 1758, mort à Bruxelles le 23 février 1820, fils de Jean-Théodore et de Marie-Thérèse *Stevaert*;

3° François-Louis, qui suit :

4° Jeanne-Catherine, née le 23 octobre 1758, décédée à Bruxelles, paroisse du Sablon, le 31 octobre 1828, se maria, dans la même ville, le 23 juin 1789, avec Jean-Paul *de Chentennes*, avocat à la cour-souveraine de Brabant, né à Pellaines le 25 octobre 1743, mort à Bruxelles le 16 août 1808.

X. François-Louis CAMUSEL, licencié en droits à Louvain le 30 avril 1774, avocat à la cour-souveraine de Brabant, admis au lignage de Coudenberg le 13 juin 1778, capitaine de la garde bourgeoise de sa ville natale, sous l'Au-

CAMUSEL.

triche, en 1790, membre de la municipalité de Bruxelles le 17 frimaire an iv, receveur des domaines, à Diest, sous le gouvernement des Pays-Bas, né à Bruxelles le 17 novembre 1750, mort à Diest le 23 février 1820, épousa, le 30 mars 1799, Marie-Thérèse-Jeanne *Cuerens*, née à Bruxelles le 3 mars 1780, décédée à Molenbeek, lez-Bruxelles, le 18 octobre 1845, fille de Pierre, avocat, et de Jeanne-Marie *d'Elderen* (1), dont :

(1) I. Guillaume *d'Elderen*, chevalier, fils de Godenoel, épousa la fille putnée de Renier, seigneur de Velroux, dont :

D'Elderen.

1° Godenoel, qui suit :

2° Herman, dit *d'Elderen*, était marié, en 1354, avec Marie, fille d'Adam de *Gustingen* et d'une sœur de Guillaume de *Mombect*, dont :
A Eustache *d'Elderen*, femme de Samson de *Try* ; — B Marguerite *d'Elderen*, femme de Jean de *Hertwyck* ; — C Jean *d'Elderen* épousa Elisabeth de *Nassau*.

3° Jean, dit *d'Elderen*, épousa Isabeau du *Jardin*, dont : A Guillaume *d'Elderen*, dit du *Jardin*, qui eut de sa femme Mahaud de *Buere*, une fille nommée Béatrix, mariée avec Guillaume de *Horsmale*, fils de Wathi ; — B Jacques *d'Elderen* eut de sa femme, Marie, fille de Gérard de *Cologne*, une fille et enfant unique.

4° N. *d'Elderen*, femme d'Ogier de *Schoonvoort*, dit de *Fozbe*.

II. Godenoel *d'Elderen* épousa Elisabeth de *Mulcken*, fille de Gilles. Son service funèbre se faisait à l'église de *Mulcken*, près de *Tongres*. Il eut :

1° Godenoel, qui suit :

2° Marie, femme d'Artus de *la Suvonne*, des environs de *Maestricht*.

III. Godenoel *d'Elderen* releva Genoels-Elderen, à *Brusthem*, le 23 février 1380, sénéchal du comte de *Looz*, en 1409, fit, le 3 décembre 1412, son testament, conjointement avec sa femme, Aleyde, fille de Jean de *Jonchout*, chevalier, dont il eut :

1° Jean, qui suit :

2° Elisabeth *d'Elderen*, mariée à Guillaume de *Rummen*, seigneur d'*Oreille*, chevalier ;

3° Jeanne *d'Elderen*, femme de Royer de *Petershem* ;

4° Godenoel *d'Elderen*, seigneur de *Croonandaet*, épousa Christine d'*Eseneux*, laquelle après la mort de son mari convola en secondes noces avec Louis de *Dongilberghe*, chevalier. Ils sont les auteurs de la deuxième branche.

IV. Jean *d'Elderen* releva Genoels-Elderen le 4 mai 1423 et épousa, au château de *Huldenberghe*, par contrat du 13 décembre 1418, Marie de *Huldenberghe*, décédée en 1474 et inhumée à côté de son mari, à *Elderen*, fille de Jean, seigneur de *Huldenberghe*, chevalier, et de Catherine *Fraybarts*. Ils eurent :

1° Jean, mort avant son père ;

2° Herman *d'Elderen*, chanoine de *Saint-Lambert*, à *Liège*, prévôt de *Saint-Martin*, en 1454, chanoine, en 1465, envoyé avec son frère en ambassade, à *Rome*, en cette année, de la part de Louis de *Bourbon*, évêque de *Liège* ;

3° Guillaume, qui suit :

4° Aleyde *d'Elderen*, décédée le 15 août 1485 et inhumée à côté de son mari, à *Saint-Germain* de *Tirlemont*, se maria avec Libert de *Houthem*, chevalier, mort le 4 janvier 1475, fils d'*Iwan* de *Houthem* et de Jeanne *Mascherod*, dite *Wynantrod*.

V. Guillaume *d'Elderen*, seigneur d'*Elderen*, chevalier du *Saint-Sépulcre*, lors de son voyage à *Jérusalem* (2 juillet 1458, de retour à la *Chandeleur* de 1459), envoyé en 1465 en ambassade, à *Rome*, avec son frère Herman *d'Elderen*, prévôt de *Saint-Martin*, de la part de Louis de *Bourbon*,

CAMUSEL.

- 1° Augustin-Jean-Ghislain, né le 27 décembre 1799, mort le 29 décembre 1813;
- 2° Hyacinthe-Augustin-Ghislain, conseiller-communal de Molenbeek-Saint-Jean, lez-Bruxelles, né le 20 mars 1804;

D'Elderen.

évêque de Liège, mort le 24 janvier 1501 et enterré à côté de sa femme, à Elderen, épousa, en 1472, Marie de *Wideux*, décédée à l'âge de 24 ans, fille de Goswin de *Wideux*, chevalier seigneur de Saint-Lambertsherck, et de Marguerite de *Steenhout*, dame de Pietram. Ils laissèrent deux enfants :

- 1° Guillaume, qui suit :
- 2° Marie d'Elderen, née en 1472, mariée, en premier lit, avec Adrien de *Nesselrode*, drossard de Schoonvorst, et, en second lit, avec Daniel de *Werst*, mort le 11 mars 1537 et enterré à *Werst*, fils d'Ulrich et d'Aleyde *Huyg d'Amsterrode*.

VI. Guillaume d'Elderen, seigneur d'Elderen, relevé le 20 octobre 1534, fit son testament le 24 avril 1566, conjointement avec sa femme Anne d'Eynatten, décédée en 1566, fille d'Herman d'Eynatten, seigneur de Thy, et d'Isabelle, dame de Schoonhoven, dont :

- 1° Guillaume, qui suit :
- 2° Jean d'Elderen, auteur de la troisième branche;
- 3° Marie d'Elderen, femme d'Arnoud de *Lamboy*, de Croonendael, fils de Godefroi;
- 4° Marguerite d'Elderen, femme, en premier lit, de Thibaut de *Schoonhoven*, et, en second lit, de Charles van der *Eycken*;
- 5° Alix d'Elderen, femme de Guillaume van *Hooff*, fils de Jean et de Marie *Boschaert*;
- 6° Ursule d'Elderen, femme de Léonard de *Bentinck*, colonel au service du roi d'Espagne;
- 7° Catherine; — et 8° Elisabeth, religieuses, à *Maseyok*.

VII. Guillaume d'Elderen, seigneur d'Elderen, épousa, le 19 mars 1555, Marguerite de *Horion*, dame de Loye, fille de Conrad de *Horion* et de Marie de *Hamal* d'Alsteren, dame de Rechoven, dont un fils et enfant unique :

VIII. Guillaume d'Elderen, seigneur d'Elderen, de Rechoven, relevé le 7 octobre 1589, et de Loye, épousa, le 3 septembre 1581, Marie de *Groesbeeck*, fille de Seger et de Jossine *Thuyt*, laquelle releva Genoels-Elderen le 12 mars 1605. Ils laissèrent quatre enfants :

- 1° Guillaume, qui suit :
- 2° Jean d'Elderen, chanoine de Saint-Lambert, à Liège, archidiacre du Condros le 7 octobre 1635, doyen de la cathédrale, mort le 13 juin 1652; — 3° Marie d'Elderen, femme de Lambert de *Ropen*; — 4° Marguerite d'Elderen, chanoinesse, à Andenne.

IX. Guillaume d'Elderen, seigneur d'Elderen, qu'il releva le 23 novembre 1606, tant en son nom qu'en celui de ses frères et sœurs, et pour lui seulement le 18 mars 1611, de Rechoven et de Loye, épousa, le 7 janvier 1607, Elisabeth de *Warnant*, fille de Jean, seigneur de Neufville, de Gosne, et de Jossine d'Eynatten, dont six enfants, savoir :

- 1° Guillaume-Edmond, qui suit :
- 2° Jean-Louis, prince-évêque de Liège, élu en 1688, mort le 1^{er} février 1694;
- 3° Louis; — 4° Ulric; — 5° Marie, chanoinesse, à Andenne; — 6° Mathilde, prévôte du chapitre d'Andenne.

X. Guillaume-Edmond, baron d'Elderen, seigneur d'Elderen, relevé à Brusthem, le 23 juin 1654, de Loye, de Rechoven, grand-drossard de Bilsen, épousa Marie-Florence d'Eynatten, fille de Frédéric et de Béatrix de *Merode*, dont :

Marie-Florence d'Elderen, dame et baronne d'Elderen, chanoinesse de Munsterbilsen, décédée en 1714, se maria, le 2 février 1686,

CAMUSEL.

3° François-Louis-Pierre, né le 8 février 1805 ;

4° Jeanne-Ursule, née le 7 novembre 1811, s'est mariée, à l'église de Watermael-Boitsfort, avec Henri-Joseph *de Turck*, né en 1798, fils de Joseph-Henri, procureur impérial à Utrecht, et de Charlotte *de Gamond*.

avec Gérard *d'Oyenbrugge*, baron de Root, grand-drossard de Munsterbilsen, bourgmestre de Liège, en 1688, souverain officier en 1688, commissaire-décoré, à Maestricht, en 1690, envoyé extraordinaire du prince-évêque de Liège, auprès des États-Généraux de Hollande, en 1693, grand-maréchal de la cour de Liège, en 1696, mort le 28 février 1704, releva Elderen par la mort de son beau-père le 9 mars 1685.

D'Elderen.

DEUXIÈME BRANCHE.

IV. Goedenoel *d'Elderen*, seigneur de Croonendael, fils de Goedenoel, seigneur d'Elderen, maréchal du comte de Looz, et d'Aleyde *de Jonchout*, épousa Christine *d'Esseneux*, dont :

V. Goedenoel *d'Elderen* épousa Jeanne *de Stalle*, fille de Guillaume, seigneur de Sart, dont :

VI. Jean *d'Elderen* eut de sa femme, Catherine *de Waelhem*, fille de Jean et de Catherine *de Hinckaert* :

VII. Goedenoel *d'Elderen*, seigneur de Sart-messire Guillaume, mort le 14 octobre 1546, épousa Isabeau *d'Amstel*, décédée le 17 septembre 1559. Ils gisent à l'église de la Bouverie, lez-Bougaigne, à Liège, chacun avec quatre quartiers. Ils eurent :

1° Goedenoel ; — 2° Marie *d'Elderen*, décédée le 3 janvier 1574 et inhumée à l'église de la Bouverie, auprès de sa mère, se maria avec Thierry *de Lynden*, chevalier, vicomte de Dormael, mort le 5 août 1566 et enterré à Saint-Pierre de Louvain, fils d'Étienne *de Lynden* et de Walburge *de Bronchorst*.

TROISIÈME BRANCHE.

VII. Jean *d'Elderen*, né à Bruxelles et baptisé à Sainte-Gudule le 23 novembre 1539, fils de Guillaume, seigneur d'Elderen, et d'Anne *d'Eynatten*, épousa, en premières noces, Anne *Paris*, et, en secondes noces, Anne *d'Ambourgh*.

Il eut du premier lit :

1° Servais, qui suit :

2° Guillaume *d'Elderen* épousa Anne *Loetinghies* ; — 3° Robert *d'Elderen* épousa Marie *van der Noot* ; — 4° Anne *d'Elderen*, femme de Guillaume *de Franckenbergh*.

Il eut du second lit :

5° Joseph *d'Elderen* épousa Anne *van Steenhuy* ; — 6° Gérard *d'Elderen* épousa Christine *Gotteniers* ; — 7° Pierre *d'Elderen* épousa Anne *van Franckenbergh* ; — 8° Guillaume *d'Elderen* épousa Élisabeth *van der Noot* ; — 9° Françoise *d'Elderen*, femme de Gérard *Gotteniers*.

VIII. Servais *d'Elderen*, né à Bruxelles et baptisé à Sainte-Gudule le 9 avril 1570, épousa Agnès *d'Elderen*. Il releva des fiefs à Brusthem le 3 avril 1613 et le 22 novembre 1616, et laissa :

1° Agnès *d'Elderen*, née à Brusthem le 12 septembre 1596 ;

2° Arnoud, qui suit :

IX. Arnoud *d'Elderen*, né à Brusthem le 23 mars 1613, épousa Jeanne *Moers*, dont :

1° Jean, qui suit :

2° Élisabeth *d'Elderen*, femme de Jean *Egghen* ;

3° Hubert *d'Elderen*, né le 29 décembre 1673 ;

4° Marie *d'Elderen*, femme de Henri *van Halst*.

Camusel d'Okeghem.

Camusel d'Okeghem.

VI. Herman CAMUSEL, seigneur de Grand-Reng et de Boutni, fils puîné de Didier, gentilhomme du duc de Lorraine, et de Marie *van der Tommen*, fut écuyer au service du marquis de Treslon et épousa, en premières noces, N. *Gossuart*, et, en secondes noces, N. *Celiers*. Il eut du premier lit :

- 1° Albert, seigneur de Grand-Reng, prêtre;
- 2° Benjamin, écuyer au service du marquis de Treslon, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, épousa Marie *de Vuruckkuich*, dont :

A Christophe, tué au siège de Barcelone; — B Benjamin, capitaine au régiment du marquis de Deynze; — C Albert, capitaine d'infanterie au régiment du prince de Robecq, épousa N. *Dusart*, de Saint-Amand.

- 3° André, seigneur de Boutni, mort gentilhomme au service du marquis de Treslon;
- 4° Philippe-Ernest, qui suit :
- 5° Isabelle, femme de Nicolas *de Calwaert*.

VII. Philippe-Ernest CAMUSEL, seigneur de Mainveau et de Saint-Glets, capitaine des dragons, au régiment de Castro, épousa Émerence *de Calwaert*, dame de Saint-Paul, fille de Charles, gouverneur de Boucharach, puis commandant du fort de Blommendael, et de Jeanne *de Bryer*, dont trois enfants :

- 1° Alexandre-Théodore, qui suit :

D'Elderen.

X. Jean *d'Elderen*, cornette au régiment du comte de Berlo, né à Brusthem le 27 mars 1671, mort le 22 septembre 1722, épousa, le 19 juin 1701, Jeanne *Agneessens*, fille de Pierre et de Jacqueline *Jacquet*, dont :

- 1° Élisabeth *d'Elderen*, née et baptisée à Haute-Croix le 21 octobre 1717, femme de Laurent *Zegers*;
- 2° Jean-Baptiste, qui suit :
- 3° Jeanne-Françoise, née et baptisée à Haute-Croix le 17 septembre 1721, femme de Jean *Rues*, fils d'Alexandre et de Catherine *Oblois*.

XI. Jean-Baptiste *d'Elderen*, né à Haute-Croix le 30 janvier 1715, épousa Gertrude *Schryvers*, née le 3 avril 1716, fille de Lambert et de Marie-Anne *van den Berghe*, dont :

- 1° Lambert, né à Bruxelles le 13 décembre 1744; — 2° Élisabeth, née le 16 mai 1746; — 3° Jean-Baptiste, née le 26 septembre 1747, mort jeune; — 4° Jean-Baptiste, né le 9 février 1749; — 5° Jeanne-Marie *d'Elderen*, née à Liège et baptisée à Notre-Dame-aux-Fonds le 15 septembre 1750, décédée à Bruxelles le 8 juillet 1811, se maria avec Pierre *Cuereus*, mort à Bruxelles le 20 juillet 1807.

CAMUSEL.

2° Charles-François; — 3° Marie-Maximilienne, enterrée au couvent du Pachéco, à Bruxelles, se maria à don Juan de Alcalá, page du prince de Hornes. Camusel d'Ockeghem.

VIII. Alexandre-Théodore CAMUSEL, seigneur d'Ockeghem et d'Idevoorde, capitaine de dragons au régiment de Dodignies, puis à celui du marquis de Westerloo, mort en 1728 et enterré à Notre-Dame de la Chapelle, à Bruxelles, épousa, en premières noces, Catherine-Thérèse de Colnet, inhumée auprès de son mari, et, en secondes noces, le 2 mai 1715, à Saint-Sauveur de Gand, Anne-Catherine-Françoise van Hulthen (1), veuve de Pierre-François Herry, docteur en médecine, décédée le 7 mars 1764, au couvent de Saint-Pierre, à Bruxelles, et inhumée à l'église de ce couvent au pied du maître-autel sous une pierre bleue, ornée de ses armoiries et de celles de son second mari, fille de Jean-Antoine van Hulthen, seigneur d'Ockeghem et d'Idevoorde, et de Catherine-Françoise van Coppenolle.

Voici l'inscription qui fut mise sur la tombe d'Anne-Françoise van Hulthen :

Ici gist Anne-Françoise van Hulthen y Carnero, douairière de feu messire Alexandre-Théodore DE CAMUSEL, en son vivant, capitaine de cavalerie et commandant au régiment de S. E. le marquis de Westerloo, décédée le 7 mars 1764.

Alexandre-Théodore CAMUSEL eut du premier lit :

- 1° Charlotte; — 2° Alexandrine; — 3° Émérance;
- 4° Jeanne-Marie-Emmanuelle, prieure du couvent de Saint-Pierre, à Bruxelles, décédée le 6 décembre 1772; — 5° Élisabeth, religieuse, au Petit-Bigard; — 6° Caroline, religieuse, à l'abbaye d'Ières; — 7° Constance, religieuse, à Val-Duc; — 8° Isabelle, religieuse, au Petit-Bigard.

(1) Antoine van Hulthem, dit van Hulthen, échevin de la ville de Gand, fils d'Adrien, épousa Marie-Ernestine-Louise Coosmans, fille de Jean, chevalier, seigneur de Meere, conseiller, puis greffier des domaines et finances du roi, et d'Émérance Carnero, sa première femme, dont :

Van Hulthen.

1° François van Hulthen épousa, en premières noces, Barbe le Duc, fille de Jean et d'Alexandrine van der Rest, et, en secondes noces, Marie-Thérèse van den Berghe, veuve, de premier lit, de Jacques-Philippe van der Bock, seigneur de Cappels, et, de second lit, de Guillaume Deynart;

2° Jean-Antoine, qui suit :

II. Jean-Antoine van Hulthen y Carnero, seigneur d'Ockeghem et d'Idevoorde, bailli de Ninove, mort le 18 avril 1703, épousa Catherine-Françoise van Coppenolle, décédée le 27 septembre 1703, fille de François. Ils gisent à l'église de la Chapelle, à Bruxelles. Voici leurs enfants :

1° Anne-Françoise van Hulthen, femme, en premier lit, de Pierre-François Herry, et, en second lit, d'Alexandre Camusel;

CAMUSEL.

Camusel d'Ockegehém. Il eut du second lit :

9° Ferdinand, seigneur d'Ockegehém et d'Idevoorde, né en 1716, mort le 22 février 1765, épousa, à Sombeke, au pays de Waes, le 28 février 1750, sa cousine germaine Jeanne-Françoise-Marie *de Castro-y-Toledo*, décédée le 22 mai 1764, fille d'Antoine, seigneur de Sombeke, dont :

A N., mort en bas âge ; — B Anne-Françoise-Emmanuelle, dame d'Ockegehém et d'Idevoorde, née en janvier 1736, décédée à Hamme le 16 janvier 1780, se maria, le 13 janvier 1779, à Sombeke, avec Jean-Baptiste-Charles *de Lossy*, seigneur de Warmée, fils de Jean-Laurent, seigneur de Warméc, capitaine au régiment de Saint-Ignon, et de Marie-Catherine-Albertine *de Soldi*.

10° Antoine, officier au régiment du marquis de Los-Rios ; — 11° Adrien-Marie-Emmanuel, mort en célibat le 28 juillet 1752 et enterré à la Chapelle, à Bruxelles ;

12° Charles-François, qui suit :

IX. Charles-François CAMUSEL, chef-mayeur de La Hulpe par lettres patentes du 5 mars 1762, né à Bruxelles le 5 mai 1721 et baptisé à la Chapelle, mort à Limal le 11 février 1774, épousa, le 23 décembre 1746, à l'église de Sainte-Catherine, à Bruxelles, Jeanne-Alexandrine *de Landre* (1), née à Wavre le 17 juillet 1716, fille d'Alexandre, dont :

Van Hulten.

- 2° Catherine-Françoise *van Hulten*, femme de Philippe-Léonard *de Body*, lieutenant de cavalerie, aux gardes de l'électeur de Bavière ;
3° François-Charles *van Hulten y Carnero*, mort sans postérité le 30 janvier 1734, épousa Christophe-Baptiste *Christyn*, des comtes de Ribaucourt, fille de François-Antoine *Christyn*, conseiller et maître de la chambre des comptes au Brabant, et de Catherine *de Nieuwerkerke* ;
4° Henri-Charles *van Hulten*, mort en 1748, en Hongrie, sur le champ d'honneur.

De Landre.

(1) La famille de Landre, très-ancienne, originaire de Luxembourg, porte d'argent au cœur de gueules, percé de deux flèches d'or, en sautoir, et accompagné de trois fleurs de lis d'azur, deux en flanc et une en pointe; l'heaume d'argent, grillé et liseré d'or, est aux hachements et bourlet aux émaux de l'écu, et le cimier une fleur de lis de l'écu entre un vol d'argent.

I. Richard *de Landre*, officier de guerre, fut honoré par les archiducs, pour sa conduite, au siège d'Ostende, d'une chaîne d'or avec une médaille ornée de leurs portraits et de l'exergue *meritis. M. Landre 1602*. Il laissa un enfant légitime :

II. Michel *de Landre*, mort le 8 septembre 1697 et enterré à l'église paroissiale de Limbourg, épousa Judith *Thimus*, décédée à Limbourg, en 1693, fille de Jean, mayeur de Bilstain, dont huit enfants :

- 1° Jean, mort en bas âge ; — 2° Michel *de Landre*, capitaine de cent hommes le 19 mai 1681, au service d'Espagne ;
3° Léonard, qui suit ;
4° Claude *de Landre*, capitaine au régiment suisse de Monin, puis capitaine au régiment du prince Charles de Vaudemont, major au régiment d'Avila, commandant par intérim de la ville de Malines, épousa Marie-Jacqueline....., dont deux enfants : A Pierre *de Landre*, capitaine au régiment d'Avila le 8 juin 1706 ; — B Hélène.
5° Jacques *de Landre*, lieutenant au régiment du prince Charles de Vaudemont, épousa Marie *de Pout* ; — 6° Guillaume *de Landre*,

CARNIN.

- 1° Anne-Françoise-Alexandrine, religieuse au couvent de Berlaymont, à Bruxelles, née en cette ville le 2 octobre 1747 et baptisée à Finisterræ, décédée au couvent le 15 janvier 1820; Camusel d'Ockeghem.
- 2° Ferdinand-Léonard, officier au régiment de Murray, né le 25 février 1749, tué en Bohême, à la bataille d'Habelswerdt le 18 janvier 1779;
- 3° Constance-Caroline-Thérèse, née le 25 août 1750, décédée le 28 août 1804, se maria, à Bruxelles, le 24 juillet 1780, avec Jean-Joseph *de Landre*, drossard de la ville de Diest, fils de Guillaume, drossard du marquisat de Wemmel et greffier des seigneuries de Berchem-Sainte-Agathe, de Zellick, de Beckerzeel et de Cobbeghem, et de Marie-Françoise *Rousseau*, petit-fils de Guillaume et de Jeanne *Goubau*;
- 4° Marie-Thérèse-Ignace, née le 8 octobre 1752, décédée sans alliance le 18 janvier 1832, dans la paroisse de la Chapelle, et enterrée à Anderlecht; — 5° Marie-Anne-Charlotte, née le 25 octobre 1754; — 6° Isabelle-Rosalie-Albertine, née le 2 juin 1756.

CARNIN DE STADEN porte de gueules à trois têtes de léopards d'or, lampassées d'azur.

I. George, seigneur de Carnin, chevalier, se croisa en 1177 et 1190, et à cette occasion il vendit la terre de Carnin, mouvante de la salle de Lille. Il épousa, dans un âge avancé, Jeanne *Vûain*, fille du châtelain de Gand, dont il eut :

II. Jacques DE CARNIN, chevalier, épousa, en premières noces, Marie, fille de Bernard, seigneur d'Avion, et, en secondes noces, Anne *du Chastel*, fille de Jean. Il laissa de sa première femme :

1° Albert, qui suit :

2° Marguerite, femme de Simon *de Landas*; — 3° Jacqueline, femme de Jean *Le Boucq*, dont les descendants ont pris le nom de Carnin.

capitaine au service de France, épousa N. *de Moyn*, de Huy; — 7° Guillemine *de Landre*, décédée à Hildesheim; — 8° Philippine.

De Landre.

III. Léonard *de Landre*, natif de Limbourg, greffier des deux Lennick, sous Gaesbeek, eut de sa femme, Anne *van der Gucht*, cinq enfants :

- 1° Guillaume *de Landre*, drossard du marquisat de Wemmel, du comté de Saint-Pierre et de la baronnie de Rivieren, mort en 1740, épousa Jeanne *Goubau*, dont postérité;
- 2° Alexandre *de Landre*, chef-mayeur de La Hulpe, bailli de Limas, épousa Thérèse *Thienpont*, dont le père était chef-mayeur de La Hulpe, et ils eurent trois enfants, savoir : A Jeanne-Alexandrine *de Landre*, femme de Charles-François *Caroux*; — B Constance *de Landre*, femme de Charles *van Cour*; — C Thérèse.
- 3° Ferdinand *de Landre*, licencié en droits, greffier de la cour féodale des deux Lennick, mort en 1767, épousa Anne-Françoise *van der Borcht*, fille du contrôleur de la Monnaie, à Bruxelles; — 4° Marie *de Landre*, femme de Lambert *de Ghorain*, greffier de la baronnie de Goyche; — 5° Jeanne *de Landre*, femme de Jean-Baptiste *Stens*.

CARNIN.

III. Albert DE CARNIN, seigneur de Méricourt, Lamotte, etc., épousa Jeanne de Raisse, dont :

- 1° Jean, qui suit :
- 2° Gisbert, seigneur de Beaumanoir, de Noyelles, eut de sa femme Jeanne de Lesquin :

Jean, seigneur de Beaumanoir, épousa Ermantine Dubos.

- 3° Baudouin, époux de Jeanne de Ligne.

IV. Jean DE CARNIN, seigneur de Méricourt, mort à la bataille de Saint-Omer en 1359, au service du duc de Bourgogne, épousa Anne, fille de Baudouin, seigneur de Wendin, dont :

V. Jean DE CARNIN, seigneur de Lamotte, de Méricourt, etc., épousa Marie, fille d'Antoine, seigneur de Maresquel, et de Gudule d'Heulle, dont :

- 1° Jean, qui suit :
- 2° Marie, dame de Méricourt, femme de Robert le Josne, seigneur de Contay;
- 3° Antoinette, femme de Lancelot du Bois, seigneur de Boufflers.

VI. Jean DE CARNIN, seigneur de Lamotte, de Villers, etc., épousa, en 1385, Agnès, dite de Château-Vilain, petite fille d'Ange, seigneur de Raincheval lez-Beauquesne, dont :

- 1° Thomas, qui suit :
- 2° Antoinette, femme de Pierre, seigneur de Brache;
- 3° Isabelle, femme de Jean, seigneur de Mousel, à Hesdin.

VII. Thomas DE CARNIN, seigneur de Lamotte, de Villers, mort vers 1457, épousa Michelle Sucquet, dite Sapigny, fille d'Adrien, chevalier, seigneur d'Herseau, maître de la chambre des comptes, à Lille, et de Jeanne Artus, dame du Bois, à Bondues. Ils eurent :

- 1° Jean, qui suit :
- 2° Gèneviève, née le 31 mai 1447, se maria avec Jean d'Aussy, seigneur de Lambres lez-Douai et d'Acquembrone;
- 3° Agnès, née le 7 janvier 1454, se maria avec Robert de Sacquespée, seigneur d'Escout, fils d'Antoine, seigneur de Baudimont, et d'Éléonore de Lens.

VIII. Jean DE CARNIN, seigneur de Villers et Lamotte, page et puis échan-

CARNIN.

son de Philippe-le-Bon par lettres données à Bruges le 16 mars 1466, échevin d'Arras en 1486, 1487 et 1490, mort vers 1498, épousa Jacqueline de *Beaufremez*, veuve de Michel de la Forge, fille de Louis de *Beaufremez*, seigneur de Caurelus, et d'Hélène de *Beauffort*. Ils eurent :

- 1° Robert, qui suit :
- 2° Antoinette, femme de Jean de *Warluzel*, seigneur de Montigny.

IX. Robert DE CARNIN, seigneur de Lamotte, de Villers, etc., épousa, par contrat du 2 juillet 1524, Jeanne de *Flory*, fille d'Antoine, seigneur d'Ossimont, et d'Antoinette de *Sentis*, dont :

- 1° Claude, auteur de la branche des marquis de Nédonchel;
- 2° Thomas, qui suit :
- 3° Nicolas, mort à la guerre; — 4°, 5° et 6° Marc, François et Antoine, morts en célibat;
- 7° Gabrielle, décédée le 27 novembre 1590 et inhumée à Notre-Dame, à Douai, se maria avec Adrien de *Boufflers*, seigneur de Tilloy, fils de Nicolas, seigneur de Lagnicourt en partie, et de Catherine de *Henne*;
- 8° Jacqueline, femme de Charles *Damiette*, dit *Doucœur*, seigneur de Maisnil en Ponthieu, fils d'Antoine, seigneur dudit lieu, et d'Antoinette le *Maire*;
- 9° Catherine; — 10° Antoinette; — 11° Barbe; — 12° Marie.

X. Thomas DE CARNIN, seigneur de Lagnicourt, homme d'armes, demeurant à Lens, mort le 6 novembre 1596 et enterré à Notre-Dame, à Douai, épousa, par contrat du 19 avril 1571, Marguerite le *Hybert*, fille de Hermès, seigneur de Cloppem, et de Marie de la *Fosse*.

XI. Claude DE CARNIN, seigneur de Bantouzel, de Lagnicourt, mort le 11 août 1636, à l'âge de 65 ans, épousa, le 21 octobre 1603, Honorine d'*Esclaiibes*, dame de Monchy, décédée le 26 août 1636, à l'âge de 64 ans, fille d'Adrien, seigneur de Péruwez, d'Avesnes, d'Anchy, de Clairmont, et de Michelle de *Hornes*, dame de Coeyghem. Ils furent enterrés dans l'église des Dominicains, à Douai, et laissèrent :

- 1° Antoine-Claude, qui suit :
- 2° Michelle, décédée en bas âge le 6 novembre 1622; — 3° Marie-Madelaine; — 4° Gabrielle.

XII. Antoine-Claude DE CARNIN, seigneur de Bantouzel, de Staden et de Roosebeke, au quartier d'Ypres, par acquisition, né le 30 janvier 1611,

CARNIN.

assassiné sur le cimetière de Staden le 23 août 1651, épousa, à Moorslede, le 13 décembre 1638, *Éléonore de la Porte*, dite *d'Espierres*, dame du palais de l'infante, fille héritière de Philippe, baron de Slype, seigneur de Moorslede, etc., et de *Bonne de Roisin*. Ils furent enterrés à Staden, et laissèrent :

- 1° Jean-Baptiste-François, qui suit :
- 2° Marie-Maximilienne-Albertine, religieuse, à Thieuloye, à Arras.

XIII. Jean-Baptiste-François DE CARNIN, baron de Slype, seigneur de Staden, etc., né et baptisé à Templeuve, mort le 6 décembre 1693 et enterré à Moorslede, épousa, à Bruxelles, par contrat du 6 août 1673, *Jeanne-Marie Wain*, décédée en juin 1714 et inhumée à Staden, fille de Jean, seigneur de Streten, etc., et d'*Augustine Velez-de-Guevara*. Ils eurent :

- 1° Jean, qui suit :
- 2° Philippe-George, mort à Menin en 1703; — 3° Marie-Thérèse, née à Moorslede le 31 octobre 1683; — 4° Anne-Marie.

XIV. Jean, comte DE CARNIN-STADEN, baron de Slype, seigneur de Roosebeke, de Swylande, de Loo, etc., né en décembre 1678 et baptisé le 28 du même mois à Moorslede, mort le 13 septembre 1744 et enterré à Staden, épousa, le 24 mai 1704, *Marie-Anne Le Poyvre*, baronne de Maele, dame de Vyve, décédée à Ypres le 9 mai 1769, à l'âge de 96 ans, et aussi inhumée à Staden, fille de Louis, seigneur de Mullem, de Leemputte, bourgmestre de la commune du Franc de Bruges, et de *Marie-Anne van den Bogaerde*. Jean DE CARNIN obtint de Louis XIV, des lettres datées de Versailles du mois de mai 1712 par lesquelles ce roi érigea, unit, annexa et incorpora ses terres et seigneuries de Staden, de Roosebeke, de Swylande, de Loo, etc., sous le même nom et titre de comté de Carnin-Staden. Voici leurs enfants :

- 1° Jean-Joseph-François-Florentin, qui suit :
- 2° Marie-Louise, née en 1703, décédée à Lille le 10 septembre 1789 et inhumée à Mérignies, se maria, le 3 janvier 1734, avec Paul-Louis *de Tenremonde*, comte d'Estrées, seigneur de Bellonne, de Mérignies, membre du corps de la noblesse des états d'Artois, député de la noblesse de Lille en décembre 1738, mort le 4 novembre 1756;
- 3° Anne-Michelle, née le 14 février 1709, décédée le 14 octobre 1752, se maria, en février 1750, avec Maximilien-Antoine-Charles-Joseph *de Mortagne*, baron de Landas, seigneur de Rupilly;

CARNIN.

4° Isabelle-Thérèse, dite Marie-Thérèse, abbesse de Ghislenghien, née le 25 avril 1710, décédée le 8 février 1789.

XV. Jean-Joseph-François-Florentin, comte DE CARNIN-STADEN, baron de Slyps et de Maele, seigneur de Roosebeke, etc., né à Ypres le 9 avril 1712, mort à Staden le 5 octobre 1788, épousa, dans la chapelle du château de Vinderhoute, le 4 février 1744, Charlotte-Jeanne *Le Poyvre*, dame de Vinderhoute, de Meerendre, de Belzeele, etc., sa cousine, née à Bruges le 21 avril 1722, décédée à Vinderhoute le 18 mai 1798, dernière de son nom, fille de Guillaume, capitaine d'infanterie au régiment de Courières, et d'Isabelle-Thérèse *Wouters*, dame de Vinderhoute, dont neuf enfants, savoir :

1° Jean-Charles, qui suit :

2° Anne-Charlotte, dite *de Staden*, née à Staden le 3 avril 1747, décédée à Bruges le 7 octobre 1803 et inhumée à Saint-Gilles, se maria, à Staden, le 26 août 1777, avec Charles-Énée-Jacques, baron *de Croesser*, seigneur de Ryne, de Cnocke, né à Bruges le 14 juillet 1746, mort le 2 janvier 1810 ;

3° Charles-Louis-François, chanoine de la cathédrale de Tournay le 6 février 1784, licencié en droit canonique à Louvain le 12 août 1777, né à Ypres le 4 juin 1748 ;

4° Marie-Anne, dite *de Roosebeke*, née à Ypres le 6 septembre 1749, décédée le 25 mai 1834, se maria, à Staden, le 12 septembre 1786, avec Philippe-Joseph-Antoine, baron *de Coullemont*, seigneur de Tupigny, né le 9 juin 1754, mort le 21 janvier 1834 ;

5° Maximilien-Joseph, dit le chevalier DE CARNIN, lieutenant au régiment de Saint-Ignon, né à Ypres le 14 décembre 1750, mort au château de Lede le 2 août 1814, épousa, à Gand, le 10 juin 1783, Charlotte-Xavière-Joséphine *de Norman*, dame de la Croix-Étoilée le 3 mai 1794, née le 4 décembre 1760, fille de Charles-Emmanuel, baron *de Norman* et d'Oxelaere, et de Polixène-Rose-Joséphine *de Croix*, dont une fille :

Charlotte-Marie-Joséphine, née à Lille le 1^{er} mars 1791, se maria, à Tournay, le 25 mai 1809, avec Adrien-Antoine-Marie *de Wignacourt*, né à Lille le 28 décembre 1779, fils d'Antoine-Louis et de Marie-Françoise-Catherine *de Sainte-Aldégonde*.

6° Isabelle-Louise, dite *de Vinderhoute*, née à Ypres le 17 avril 1755, décédée à Iseghem, au château de Schiervelde, le 3 décembre 1782, se maria, à Staden, le 13 février 1776, avec Joseph-Antoine-Albert-Idesbalde *van Heurne*, seigneur de Puyenbeke, etc., né à Bruges le 24 novembre 1752, fils unique d'Albert-Joseph-Augustin, seigneur de Schiervelde, etc., et de Marguerite-Emmanuelle *Charles*, dame de Puyenbeke ;

GARNIN.

- 7° Florentin-Joseph-Ghislain, né à Ypres et baptisé à Saint-Jacques le 4 septembre 1756, mort en célibat le 26 mai 1789 et enterré à Staden;
8° Louis-François, né à Ypres le 27 février 1759;
9° Joseph-Charles-Louis, né à Ypres le 18 septembre 1765, mort en célibat à Bruges le 6 janvier 1790 et enterré à Saint-Gilles.

XVI. Jean-Charles, comte DE CARNIN-STADEN, baron de Maele et de Slyps, seigneur de Roosebeke, etc., licencié en droits à Louvain le 11 mars 1774, échevin du Franc de Bruges, membre de la première chambre des États-Généraux du royaume des Pays-Bas, né à Ypres et baptisé à Saint-Jacques le 18 janvier 1746, épousa, à Ypres, le 8 août 1785, Marie-Charlotte-Jacqueline de Joigny de Pamele, fille de Jean-Charles, baron de Joigny et de Voormezeele, et de Marie-Ferdinande-Pélagie de Steenhuys, dont un enfant :

Édouard-Charles-Marie, auditeur au conseil d'état le 10 novembre 1810, sous-préfet de Zwolle, chef-lieu du département des bouches de l'Yssel, le 3 octobre 1811, né à Bruges le 14 septembre 1790.

Marquis de Nédonchel.

De Nédonchel.

X. Claude DE CARNIN, chevalier, seigneur de Senlis, de Saint-Léger, de Lillers, de Gommecourt, d'Ossimont, de Fontaine, guidon d'hommes d'armes, mort au château de Saint-Léger le 3 octobre 1600, épousa, par contrat du 30 décembre 1574, Marie de Markais, fille de Jean, seigneur de Villers, et de Claudine de Wadripont, dite de Cordes, dont :

1° Jean, qui suit :

2° Jacques, mort en célibat; — 3° Adrien, seigneur de Gommecourt, lieutenant de la compagnie du prince de Ligne, député ordinaire des états d'Artois, mort en célibat en 1640.

XI. Jean DE CARNIN, seigneur de Saint-Léger, de Fontaine, de Gommecourt, d'Ossimont, de Senlis, créé chevalier par l'archiduc Albert le 16 mars 1616, mort à Malines le 24 février 1621, épousa, par contrat du 10 septembre 1601, Isabeau Morel, dame de Nédonchel et de Lillers, décédée le 21 décembre 1641, fille de Jean, chevalier, seigneur de Tangry, et de Catherine Pardo. Les restes mortels de Jean DE CARNIN ont été inhumés à l'abbaye de Forest, mais son cœur fut déposé à l'église du village de Nédonchel où il avait fixé sa demeure. Il laissa neuf enfants, savoir :

CARNIN.

- 1° Jean-Baptiste, qui suit :
- 2° Jacques, chevalier de Malte le 20 mai 1626, né à Nédonchel le 13 novembre 1609 et enterré dans l'église de ce village ;
- 3° Jean, chanoine d'Arras et de Lillers, gtt à Saint-Léger ;
- 4° Maximilien-Hyacinthe, jésuite ; — 5° Marie, religieuse ; — 6° Anne, religieuse ;
- 7° Claudine, femme de Charles *de Berghes*, chevalier, seigneur d'Ollehain, veuf de Catherine *de Coupigny*, dite *Mallet*, fils de Jean, seigneur d'Ollehain, et d'Antoinette *de Rambures* ;
- 8° Jacqueline, ursuline, à Saint-Omer ;
- 9° Adrien-François, chevalier, seigneur de Saint-Léger, de Fontaine, de Gommecourt, député de la noblesse d'Artois, enterré à Saint-Léger, épousa Jeanne *de Berghes*, fille de Charles, chevalier, seigneur d'Ollehain, et de Catherine *de Coupigny*, dite *Mallet*, dont :

De Nédonchel.

A Charles-François, chevalier, seigneur de Saint-Léger, Fontaine, capitaine de cavalerie, mort le 3 mars 1698 et enterré à Saint-Léger, épousa Marie-Marguerite-Reine *de France*, fille de Jérôme-Antoine, baron de Bouchout et d'Anne-Agnès *de Scharzenberg*, dont :

* Marie-Maximilienne, décédée le 25 mars 1750 et inhumée auprès de son époux à Montreuil-sur-Mer, se maria, le 17 novembre 1711, avec Charles-Dominique, marquis de l'*Étendart*, baron d'Angerville, seigneur de Werchoq, chevalier de Malte le 27 janvier 1700, mort le 8 mars 1748, fils de Henri, baron d'Angerville, et de Marguerite *d'Épémont*, dame de Werchoq ;

** Jeanne-Joséphine, femme, en premier lit, de Jacques *de la Rosière*, maître de camp de cavalerie, au service de France, capitaine au régiment de Pignatelli, au service d'Espagne, et, en second lit, par contrat du 5 février 1759, passé à Paris, de Louis-Alexandre, marquis de *Languedoc*, commandant de bataillon.

- B Joseph-Adrien, chanoine de Tournay, mort le 3 janvier 1722 ;
- C Albert-François, capitaine de grenadiers ;
- D Anne-Adrienne-Ursule, décédée sans enfants le 3 octobre 1673, se maria, en premier lit, avec Adrien *de Lieres*, seigneur de Frefay, maître de camp d'infanterie wallonne, et, en second lit, avec Jean *d'Avreck*, seigneur de Senlis ;
- E Marie-Madelaine, décédée sans alliance le 17 janvier 1687 et inhumée à Saint-Léger ;
- F Isabelle-Madelaine, décédée le 25 septembre 1693 et inhumée à Saint-Léger, se maria avec Charles *de Bussy*, chevalier, seigneur de Solonne ;
- G Marie-Isabelle, — et H Marie-Maximilienne, religieuses, à Estrun.

XII. Jean-Baptiste DE CARNIN, baron de Nédonchel et de Lillers, seigneur de Gommecourt et d'Escalus, enterré à Nédonchel, épousa, en 1643, Marie-Claire *d'Ostrel*, dite *de Lieres*, fille de Gilles, vicomte, gouverneur et grand-bailli de Saint-Omer, et de Marie-Catherine *de la Tramerie*, dame de Berneville, dont :

- 1° Maximilien-François, qui suit :
- 2° Marie-Catherine, femme de Philippe, comte *de Thionnes* et du Saint-Empire ro-

CARNIN.

De Nédonchel.

main, baron de Montigny, seigneur de Villergies, fils de Philippe, comte de Thiennes, et de Julienne-Sabine de Hornes de Houtkerque;

- 3° Marie-Françoise, mariée en 1681, à Charles-Maximilien, marquis de Wignacourt, baron de Pernes, seigneur de Camblin, fils de Philippe-Albert, baron de Pernes, et d'Isabeau de Berghes.

XIII. Maximilien-François DE CARNIN, marquis de Nédonchel, baron de Lillers, seigneur de Ligny, député ordinaire de la noblesse d'Artois, en faveur de qui Nédonchel fut érigé en marquisat par lettres-patentes données à Versailles au mois d'avril 1694, capitaine de cheveu-légers, né à Fertein le 22 février 1644, mort le 28 août 1718, épousa, à Hesdigneul, le 14 mai 1691, Marie-Alexandrine-Charlotte de Bethune-des-Planques, chanoinesse de Maubeuge, née le 20 septembre 1673, décédée le 6 octobre 1746, fille de Jacques-Charles-François, marquis d'Hesdigneul, et d'Anne-Marie-Marguerite de Noyelles. De ce mariage naquirent :

- 1° Jacques-Gilles-Bonaventure, marquis de Nédonchel, dit *le marquis de Lillers*, capitaine d'infanterie au régiment du roi, mort des blessures reçues à Guastalla, le 19 novembre 1734, épousa, le 31 mai 1726, Isabelle-Claire-Joséphine Ghislaine de la Tour-Saint-Quentin, née à Saint-Omer le 14 juin 1703, décédée à Paris le 28 novembre 1761, fille de Charles-Philippe-Joseph, comte, seigneur de Seneghem, de La Motte-Blesquin, de Bavinchove, et d'Anne-Marie-Isabelle de Coxie. Isabelle-Claire-Joséphine-Ghislaine de la Tour convola en secondes noces, le 16 avril 1735, avec Jean-Jacques-Louis de Calonne, marquis de Courtebonne, maréchal de camp et lieutenant du roi de la province d'Artois. Elle eut de son premier mari une fille et enfant unique :

Charlotte-Ghislaine-Bonaventure, religieuse, au monastère de la Visitation Sainte-Marie, à Paris, le 16 février 1749, née au château de Lillers le 14 juillet 1729, décédée au couvent le 9 février 1758.

- 2° Maximilien-Bastin-Joseph, dit *le marquis de Nédonchel*, mort en célibat;
- 3° Albert-François, dit *le comte DE CARNIN* et puis *le marquis de Lillers*, lieutenant-général des armées du roi d'Espagne, commandant du régiment des gardes wallonnes, épousa, en premières noces, N., marquise de Gironnella, décédée sans enfants, et, en secondes noces, en 1761, Marie-Antoinette de Ferrer-y-Pinos, veuve de don Juan de Castro, capitaine-général et gouverneur de la province d'Estramadure;
- 4° Marie-Madelaine, dite M^{lle} de Lillers, chanoinesse de Maubeuge, décédée en juin 1779;
- 5° Théodore-Marie, dit *le comte de Lillers*, chambellan-actuel de l'impératrice-reine Marie-Thérèse, en 1749, colonel-propriétaire du régiment des grenadiers wallons au service de Hollande, commandant d'Ypres en 1755 et 1756, lieutenant-général des armées en 1758, mort à La Haye le 5 mai 1762;

CARPENTIER.

- 6° Philippe-Joseph, dit *l'abbé de Lillers*, chanoine et archidiacre de la cathédrale de Saint-Omer; De Nédonchel.
- 7° Marie-Louise, chanoinesse de Denain;
- 8° Marie-Françoise, chanoinesse de Denain, se maria, en octobre 1738, avec N. de *Borghes*, vicomte d'Arleux, fils de Philippe et de Marie-Madelaine de *Wignacourt*;
- 9° Marie-Claire-Eugénie, chanoinesse de Maubeuge le 5 octobre 1695, se maria, en 1714, avec Jean-Herman de *Hinnisdael*, baron de Fumal, seigneur de Freffay, de Zillebeke, et de Charlotte-Catherine, baronne de *Walenrode*.

CARPENTIER, originaire de Dunkerque, porte coupé d'azur et de sinople, au caducée d'or, ailé d'argent.

I. Nicolas CARPENTIER, natif de Dunkerque, fils d'Alexandre et de Jeanne *Naetens*, obtint, par lettres-patentes de Charles VI, le commandement du premier vaisseau de la compagnie d'Ostende, envoyé à la Chine, en 1725, puis fut créé par l'empereur François I^{er}, intendant de la marine de tous les ports et côtes de la Toscane, et chef-directeur du commerce du grand-duché, et après le départ du grand-duc, s'établit à Ostende, où déjà sa famille s'était retirée; il devint bourgmestre de cette ville et du port. Après la prise d'Ostende, en 1745, par les Français, il suivit l'armée anglaise en qualité de commissaire-général. Des services rendus dans cet emploi, lui méritèrent, le 8 juillet 1747, de l'impératrice Marie-Thérèse, pour lui et tous ses descendants, des lettres de noblesse. Il mourut à Aix-la-Chapelle le 16 août 1747 et fut inhumé au chœur de l'église de Finisterræ, à Bruxelles. Il épousa, à Dunkerque, Marie-Madelaine *Baeteman*, dame de Regelsbrugge, sous Nieuwerkerke, native de Dunkerque, décédée à Bruxelles le 22 janvier 1787, à l'âge de 96 ans, fille de Nicolas et de Jacqueline *Pomont*, dont :

- 1° Corneille, qui suit :
- 2° Nicolas, auteur de la branche d'Alost, ci-après;
- 3° Marie-Madelaine, décédée à Anvers le 6 janvier 1773, à l'âge de 48 ans, se maria, en premier lit, à Bruxelles, le 6 février 1748, avec Robert-Joseph *Hellin*, né à Tournay le 14 juillet 1719, mort à Bruxelles le 14 décembre 1751 et enterré à Finisterræ, fils de Noë *Hellin* et de Jeanne *Potiex*, et, en second lit, par contrat du 24 novembre 1752, avec Pierre-François-Gilbert *van Schorel*, premier bourgmestre de la ville d'Anvers, veuf d'Anne-Marie-Françoise de *Cleves*, décédée le 23 mars 1752, né le 4 avril 1716, mort à Anvers le 16 janvier 1778, fils de Gilbert *van Schorel*, natif d'Amsterdam, et de Jeanne-Catherine *van der Voort*;
- 4° Marie-Anne, décédée à Bruxelles le 16 décembre 1797, se maria, à l'église de Finisterræ, le 16 septembre 1748, avec Noë-François *Hellin*, né le 23 septembre 1721, mort à Bruxelles le 16 août 1750;

CARPENTIER.

- 5° François-Alexandre-Jean, épousa, à Sainte-Catherine de Bruxelles, en juillet 1793, N. *Eeman* ;
6° Alexandre-Jean, auteur de la branche d'Anvers, ci-après.

II. Corneille CARPENTIER, échevin de la Keure, à Gand, depuis 1754, trésorier-général de la province de Flandre, par lettres-patentes du 20 octobre 1753, né à Dunkerque et baptisé à Saint-Jean le 4 juillet 1716, mort en émigration à Munster, en 1799, épousa, à Ostende, le 20 juin 1744, Isabelle-Claire-Jeanne-Catherine *O'Regan*, dite *Ray*, décédée à son château, à Melle, le 20 septembre 1776, et inhumée à l'église de Notre-Dame de Gand, fille de Thomas, gentilhomme irlandais, établi à Ostende, et d'Isabelle de *Duenas*. Ils eurent :

- 1° Nicolas-Michel, lieutenant au régiment de Stampach, mort à Mons le 4 mars 1767, à l'âge de 21 ans ;
2° Thomas-Corneille, qui suit ;
3° Isabelle-Marie-Colette, née à Gand le 21 mai 1750, décédée au village de Sempst, près de Malines, se maria, par contrat du 2 septembre 1770, et le 23 du même mois, à Notre-Dame de Gand, avec Jacques-Henri, baron de *Lunden*, major, puis lieutenant-colonel, et enfin colonel au régiment de Los-Rios, dit alors de Clerfayt, créé baron de son nom le 3 mai 1781, né à Anvers le 23 mai 1751 et mort à Sempst, fils de Jean-François-Michel et de Marie-Isabelle-Françoise de *Claessens* ;
4° François-Marie, premier lieutenant en janvier 1769, capitaine-proprétaire d'une compagnie du régiment de Clerfayt en 1770, premier major de ce régiment en 1791, né à Gand le 21 décembre 1751, mort en cette ville le 13 décembre 1800, épousa, le 24 janvier 1792, à Saint-Nicolas de Tournay, avec dispense, sa nièce Marie-Thérèse-Louise-Cornélie-Colette, baronne de *Lunden*, née à Gand le 30 décembre 1771, décédée le 11 avril 1846, à Bruxelles, fille de Jacques-Henri, baron de *Lunden*, et d'Isabelle-Marie-Colette *Carpentier*. Elle convola, après la mort de son époux, en secondes noces, avec François-Nicolas *Lunden*, et laissa de son premier lit :

- A Louise-Marie-Joséphine, née à Dusseldorf le 3 janvier 1793, décédée à Bruxelles, se maria, en cette ville, le 17 novembre 1818, avec S. *Nollé*, de Maestricht, conseiller à la cour d'appel, à Bruxelles ;
B Sabine, née à Gand le 17 juillet 1796 ;
C Eugénie-Thérèse, née à Gand le 28 janvier 1798, décédée sans alliance le 30 novembre 1842.

III. Thomas-Corneille CARPENTIER, lieutenant au régiment de Stampach, puis aux gardes nobles de l'empereur, à Vienne, en 1769, capitaine-proprétaire d'une compagnie du régiment de Saint-Ignon, qu'il quitta en 178.,

CARPENTIER.

trésorier de la ville de Gand, épousa, à Audenarde, le 15 octobre 1791, Marie *Schepers*, fille de Pierre-François et d'Isabelle-Rose *Blondeel*, dont un fils :

Alexandre-Corneille, né à Gand le 16 juillet 1792.

Carpentier d'Alost.

II. Nicolas CARPENTIER, fils de Nicolas et de Marie-Madelaine *Baeteman*, Carpentier d'Alost. après avoir longtemps demeuré à Bruxelles, se fixa avec sa famille à Alost, dont il fut premier échevin en 1766 et député des deux villes et pays d'Alost. Il épousa, à Bruxelles, le 17 décembre 1747, Marie-Henriette-Charlotte-Philippine *Lion*, native de Bruxelles, décédée à Regelsbrugge le 12 janvier 1782, à l'âge de 51 ans, fille de Jean, conseiller-pensionnaire de Bruxelles, et de Christine *de Brun*, dont :

- 1° Jean-Nicolas, de la garde wallonne, né à Bruxelles le 12 juin 1749 et baptisé à Sainte-Catherine, mort en célibat à Madrid le 30 novembre 1791;
- 2° Henriette-Christine-Françoise, née le 29 avril 1751;
- 3° François-Joseph-George, né le 26 juillet 1753;
- 4° Joseph-Marie-Thérèse, chevalier de l'Aigle-Rouge de Prusse, né le 18 février 1755, mort à Neuss le 26 décembre 1837, se mit au service de l'électeur palatin, et épousa, en 1781, à Neuss, près de Dusseldorf, N. *Lenders*, fille d'un conseiller;
- 5° Thérèse-Marie-Rose, née le 7 juillet 1757;
- 6° Philippe-Chrétien, né le 23 février 1758;
- 7° Marie-Éléonore-Julie, née le 15 août 1760;
- 8° Jean-Baptiste-Marie, né le 1^{er} janvier 1762, mort en octobre 1783, sur la Côte-d'Or, en Afrique, où il était pour la traite des nègres;
- 9° Charles-Nicolas-Henri, qui suit :
- 10° Louise-Joséphé, née à Alost le 3 janvier 1766, décédée à Oordagem le 27 mai 1838, se maria, à Alost, le 31 janvier 1792, avec Jean-Martin *Diericx*, chevalier, grand-bailli de Sotteghem, fils unique de Josse-Alexandre, chevalier, et d'Anne-Charlotte *de Brauwert*;
- 11° Reine-Adélaïde, née le 7 juillet 1768.

III. Charles-Nicolas-Henri CARPENTIER, natif de Regelsbrugghe, a épousé, à Termonde, le 29 décembre 1795, Thérèse *van Grootven*, fille de Jean-François, conseiller-pensionnaire du pays de Termonde, et de Thérèse *Verspecht*, dont postérité.

CARPENTIER.

Carpentier d'Anvers.

Carpentier d'Anvers. II. Alexandre-Jean CARPENTIER, seigneur d'Heiligenrode, fils de Nicolas et de Marie-Madelaine *Baeteman*, épousa, le 21 juillet 1753, à Anvers, où il s'établit, Thérèse-Joséph-Norbertine *Goris*, fille de Norbert-Alexandre et de Marie-Joséph *Wittebol*, dont :

- 1° Norbert-Alexandre-Joséph, qui suit :
- 2° Jeanne-Françoise-Cornélie, née le 23 mai 1756 et baptisée à Saint-George d'Anvers, décédée à Capelle le 7 février 1842, se maria, à Saint-Jacques, le 2 mai 1781, avec Pierre-Joséph-Anselme *Werbrouck*, fils de Joseph-François-Richard et de Catherine *Grigis*;
- 3° Charlotte-Thérèse-Joséph-Françoise, née le 16 janvier 1768, se maria, à Deurne, dans la chapelle de la maison de campagne de son père, le 28 août 1787, avec Joseph-François-Engelbert *Werbrouck*, frère aîné du précédent;
- 4° François-Henri-Joséph, mort à Anvers le 17 juin 1843, âgé de 81 ans, épousa, en premières noces, N. *Heeltiens*, et, en secondes noces, N. *Werbrouck*, dont postérité.

III. Norbert-Alexandre-Joséph CARPENTIER, aumônier de sa ville natale le 4 décembre 1778, né à Anvers le 10 octobre 1754, mort à Vilvorde le 15 octobre 1831 et enterré à Capelle, épousa, à Anvers, le 26 janvier 1777, Thérèse-Joséph *Charlé*, née à Amsterdam, en 1755, décédée à Anvers le 14 novembre 1807 et inhumée à Capelle, fille de Pierre-François et de Cornélie-Marie *Clumper*, dont cinq enfants, nés à Anvers :

- 1° Alexandre-Norbert-Joséph, qui suit :
- 2° Paul-Joséph-Norbert, né le 6 octobre 1778, mort à Anvers le 27 novembre 1829, y épousa, le 12 juillet 1806, Constance-Catherine *van Eersel*, décédée à Anvers le 15 décembre 1810 et inhumée à Wilryck, fille de Gérard-Henri et de Jeanne-Marie-Françoise-Joséphine *van Schorel*, dont trois enfants, nés à Anvers;
- 3° Rosalie-Marie-Joséphine, née le 23 septembre 1779, décédée à La Haye le 16 août 1826 et inhumée à Capelle, se maria, le 17 janvier 1809, avec Roch-Jean-Antoine *Cenie*, consul des Pays-Bas, à Anvers, né le 17 janvier 1777, fils de Jean-François et d'Anne-Catherine *Borghmans*;
- 4° Joseph, né et mort le 31 janvier 1781;
- 5° Édouard-Godefroi-Joséph, né le 26 décembre 1784, a épousé Marie *Quinthaert*, d'Anvers, fille de Jean et d'Isabelle *Renders*, dont cinq enfants, nés à Bruxelles :

A Édouard, né le 27 août 1818; — B N., jumeau du précédent, mort en naissant;

CARTIER.

— C Amélie, née le 8 octobre 1822; — D François, né le 1^{er} janvier 1837 et mort en avril suivant; — E Caroline-Marie-Christine-Amélie, née le 8 août 1839. Carpentier d'Anvers.

IV. Alexandre-Norbert-Joseph CARPENTIER, né à Anvers le 9 octobre 1777, juge-de-peace en sa ville natale, y épousa, le 25 janvier 1803, Thérèse-Angélique-Antoinette *de Broeta*, née le 1^{er} septembre 1783, fille de Joseph-Guillaume et de Jeanne *Muytinckx*, dont quatre enfants, nés à Anvers, savoir :

- 1^o Thérèse-Caroline-Joséphé, religieuse, née le 17 février 1804;
- 2^o Joseph-Alexandre-Norbert, né le 15 juillet 1803, receveur, à Stabrouck, près d'Anvers, a épousé, à Ixelles, le 12 août 1841, Pétronille *Coché*, de Bruxelles, fille de Jean et de Thérèse *Mommens*;
- 3^o Adéline, née et décédée le 2 février 1808;
- 4^o Marie-Louise-Alexandrine, née le 25 septembre 1811, s'est mariée, à Anvers, le 4 mai 1843, avec John-François *Cobb*, du comté de Somersham.

CARTIER (DE), famille ancienne et illustre du pays de Liège, issue de celle de Forvie. « Le premier de la famille DES QUARTIERS, dit Loyens, dans « son *Recueil héraldique des bourgmestres de la cité de Liège*, le premier de « cette famille qui s'est venu établir dans Liège en qualité de *partier*, « l'an 1385, se nommait Jean DE QUARTIER. Il avait épousé Barbe *du Château*, fille de Louis *du Château*, commissaire de la cité de Liège, l'an 1380, « d'où descend le bourgmestre DE CARTIER. — Ce Jean DE QUARTIER était « fils de Libert DE QUARTIER, de Flémalle, et de Gertrude *Hamelot*, de Flémalle-Haute, près de Goffon, comme il appert par convenances réalisées « aux échevins de Liège le 7 mai 1345. — Libert DE QUARTIER, de Flémalle, naquit d'un autre Jean DE QUARTIER, dit DE FORVIE, et de Marie *de Comheere*, fille de Colette *Comheere* de Cuxhan, ou Souxhon, de Flémalle, « comme se prouve par un relief fait à la cour féodale de Liège de « l'an 1503, par lequel il releva tous les biens que son père avait relevés « l'an 1461, ce qui se vérifie aussi par un document de l'an 1485, de même « que par les actes des ans 1504, 1507 et 1508. Il est nommé dans les « uns *fils de Libert DE QUARTIER DE FOURVIE*, et dans les autres, *fils de Libert « FOURVIE DE QUARTIER*, manant à Flémalle. — Ce Jean DE QUARTIER, dit « DE FOURVIE, dont nous venons de parler, était fils de Libert DE FOURVIE (1)

(1) Voici la généalogie de Forvie, d'après Jalbeau, dernier éditeur de Hemricourt :

1. Jean DE FORVIE, écuyer, portant d'azur à dix losanges d'or, fils troisième de Stockar DE FORVIE, chevalier, seigneur de Hemptinne, au Brabant-wallon, épousa N. *Smael* de Bonneville. Ils eurent cinq garçons, dont l'aîné :

De Forvie.

CARTIER.

« et de Maroie, fille unique de Libert de Quartier, comme il conste par con-
« venances de mariages du 28 juillet, dit Fenalmois, de l'an 1427, est le
« même dont parle Hemricourt aux feuillets 156, 172 et 229. — Il est

De Forvie.

II. Arnoud de Forvie, seigneur de Seron, de Mierdorp, dont le testament, du 8 octobre 1432, fut approuvé par les échevins de Liège le 12 juillet 1437, épousa, en premières noces, Marie de Marbais, décédée en 1401 et inhumée au Val-Notre-Dame, lez-Huy, fille de Jean, échevin de Huy, et de Gertrude de Dammartin, dite d'Abée, et, en secondes noces, Ève....

Il eut du premier lit trois garçons et deux filles, et du second :

1^o Marie de Forvie, femme de Jean de Blehen, chevalier, avoué de Harzé, fille d'Ansoel de Blehen, chevalier, et d'Isabeau de Geure :

7^o Jacques de Forvie, religieux ;

8^o Baudouin de Forvie, prévôt de Postel, de l'ordre des Prémontrés, en 1430, puis abbé de Floreffe en 1449 :

9^o Jean, qui suit :

10^o Henri de Forvie, écuyer, seigneur de Melroy, échevin de Namur, bailli de Waséige, acheta la seigneurie et châtellenie de Naméche, jadis comté, de Louis de Suppleu, son beau-frère ; il épousa, par contrat du 23 mai 1416, approuvé aux échevins de Liège, le 8 octobre 1430, Élise, fille de Robert de Suppleu, dit de Bonasse, chevalier, seigneur de Bonasse, et de Marguerite de Sersaing, dame de La Chapelle, veuve de Godefroi de la Chapelle. Ils eurent deux garçons et une fille qui fut mariée avec Henri de Donalberghe de Longchamps, chevalier, seigneur de Lamines. Je répète ceci d'après Jalbeau qui, je crois, s'est trompé. Au reste on peut consulter la généalogie de Suppleu à l'article Christyn.

III. Jean de Forvie, dit le Vieux, seigneur riche et puissant, épousa Mabelle, fille de Gilles de Ferme, et ils eurent :

1^o Jean, qui suit :

2^o Stockar, dit Stokélet de Forvie.

IV. Jean de Forvie, dit le Jeune, épousa, par contrat du 28 juillet 1427, Marie de Quartier, fille de Libert de Quartier et de Marie de Tilhoul, sa première femme, dont :

1^o Libert, qui suit :

2^o Isabelle de Forvie se maria, par contrat du 15 mars 1455, approuvé aux échevins de Liège, l'an 1466, avec Thomas, fils de Renier le Piche, de Graux.

V. Libert de Forvie, dit de Quartier, demeurant à Flémalle, épousa Ivette de Rulinghen, fille de Renier, dont sept enfants, six garçons et une fille, parmi lesquels :

1^o Jean, qui suit :

2^o Jeanne de Forvie, dite de Quartier, mariée, par contrat du dimanche avant le Saint-Jean de 1510, avec Hubert Fleet, dit Molin, de Flémalle.

VI. Jean de Forvie, dit de Quartier, fils aîné, demeurant à Flémalle-Haute, épousa, en 1519, Mabelle, fille de Colette de Chaffour, dont :

1^o Ivette, et 2^o Oude de Forvie, dit de Quartier :

3^o Gilles de Forvie, dit Gilet Salmon ;

4^o Arnoud de Forvie, dit de Quartier ;

5^o Jean, qui suit :

6^o Rignud de Forvie, dit de Quartier ;

7^o Renier de Forvie, dit Rennechon de Quartier.

VII. Jean de Forvie, dit petit Jean de Quartier, épousa Marie, fille de Nicolas, dit Colette

CARTIER.

« donc à remarquer par les documents susmentionnés et quantité d'autres,
« qu'il serait trop long de rapporter ici, que depuis plusieurs siècles, la fa-
« mille des QUARTIER a indistinctement porté tantôt le nom de QUARTIER et
« tantôt celui de FOURVIE. — Elle a cependant par après abandonné le nom
« DE FOURVIE, dont elle a conservé l'écusson jusqu'à nos jours avec le nom
« DE QUARTIER, dont la lettre initiale est aujourd'hui un C et cela seulement
« depuis un peu plus de 60 ans; car anciennement ce nom s'écrivait par
« un Q, comme se voit à la magistrature de Libier *de Quartier*, de l'an 1366.
« Il est vrai que l'écusson *de Quartier* est différent de celui DE FOURVIE:
« mais ce changement du nom et cette différence des armes n'empêchent
« pas que ces deux familles ne soient la même, ce qui s'est encore vu dans
« plusieurs autres. » Quant à la famille de Quartier dont une branche de
celle de Forvie adopta le nom, elle était une des maisons les plus nobles
et les plus puissantes du pays de Liège, comme l'assure Loyens dans l'ou-
vrage déjà cité. « Messire Libier *de Quartier*, chevalier, dit-il, maître à
« temps de la cité de Liège en 1366, portait alors les armes de *Dammartin*
« de Beurieux qui sont d'argent à cinq barres d'azur, un lion couronné
« grimant de gueules, sur le tout. Libier *de Quartier* est fils de Libier *de*
« *Quartier*, dit *le Blez*, et d'une fille de la famille de Beurieux. Ce Libier
« était bailli et mambour de la cathédrale de Liège en 1357 et 1360.
« Il épousa Ide, fille de messire Baudouin *de Hollogne*, chevalier et échevin
« de Liège. Il n'est sorti de ce mariage qu'une fille unique, nommée Ide
« *de Quartier*, qui épousa Arnoud *Dewez*, fils d'Arnoud, échevin, et de
« Marie *de Wihogne*. Ce maître est enterré dans l'église paroissiale de Saint-
« Étienne avec son épouse, à l'entrée du chœur où il est représenté en che-
« valier avec l'écusson de ses armes sur la cuisse et quatre quartiers gravés
« au-dessus de leur tête. L'épithaphe de cette pierre sépulcrale est conçue en
« ces termes :

« Chy giest monseigneur Libier *de Quartier*, fils de Libier, voué de Quartier, jadis
« mestre del cité de Liège, ki trespasat l'an M.CCC.LXXV, le jour de..... Chy giest
« d^elle Ide, fille de Baudouin *de Hollogne*, eskevin de Liège, ki trespasat
« l'an M.CCC....

Comheere de Souxhon, laquelle, après la mort de son mari, convola, en secondes noces, avec Mi-
chel *del Tour*, à Flémalle. Jean DE QUARTIER laissa :

De Forvie.

Libert DE FOURVIE, dit DE QUARTIER de Flémalle, épousa, par contrat rédigé aux échevins de Liège le 7 mai 1645, Gertrude Hamelot,
de Flémalle Haute, dont est issu Jean DE FOURVIE, dit DE QUARTIER, qui vint s'établir à Liège, ainsi que la famille de Forvie, dite
de Quartier ou Cartier, à Liège.

CARTIER.

« On voit encore aujourd'hui à Grivenée l'épithaphe sépulcrale d'Arnoud
« *Dewez*, échevin, et de Marie de *Wihogne*, son épouse, avec celle de cette
« unique héritière qui eut Arnoud *Dewez* leur fils, pour époux, dont nous
« venons de parler. Il est représenté en armure avec blason. Voici l'extrait
« de ces épithaphe :

« Chy giest Ernould *Dewez*, eskevin jadis, ki trespasat l'an 1413, le 17^e jour de
« décembre.

« Chy giest d^{elle} Maroie de *Wihogne*, sa femme jadis, ki trespasat....

« Chy giest d^{elle} Ide de *Quartier*, femme jadis Ernould *Dewez*, ki trespasat....

« Il se prouve par le registre de la cour des Tenans de Saint-Pierre, qui
« commence l'an 1370, qu'Ernould *Dewez*, dont nous parlons, vient relever
« deux tierces parties de la maison et assise qui fut à Libier de *Quartier*,
« séant à la rue Saint-Laurent, de l'an 1409, le 11 de décembre. Le dernier
« des *Quartier* de la branche de *Wihogne* est inhumé aux frères Croisiérs
« sous sa propre sépulture où il est représenté en armure avec cette épi-
« thaphe :

« Ici gist Libier *Wihogne*, dit de *Quartier*, ki trespasat l'an 1465, ce cinquième
« jour d'octobre. Prié por ly.

« Son épouse, Ide d'*Athin*, qui mourut le 17 août 1440, est pareillement
« inhumée auxdits frères Croisiérs. »

Après avoir rapporté tout ce qui a été écrit sur la famille et le nom de Car-
tier, nous donnons également tout ce qu'il nous a été possible de réunir sur
elle.

I. Louis DE CARTIER épousa Isabelle de *Sclessin*, fille de Thomas, commis-
saire de Liège, et d'Élisabeth des *Brassines*, dont :

1° Thomas, qui suit :

2° Jean, chanoine de Saint-Denis, à Liège;

3° Marguerite, femme de Christiane de *Mortier*;

4° Barbe, ursuline, à Liège;

5° Louis eut de sa femme, Barbe *Lewalle* :

Louis-Joseph, seigneur de Flémalle-Grande, de Mons, de Souxhon et du banc de
Kerkrade, bourgmestre de la cité de Liège, échevin de la justice souveraine de la cité
et pays de Liège, conseiller privé de l'évêque, épousa Marguerite-Pétronille *Dusart*,
fille de Gilles, grand-greffier des échevins, souverain-greffier de cette cité, et d'Anne-
Marie de *Gaen*. Le seigneur de Flémalle-Grande et ses descendants ont porté d'or à
dix losanges d'azur; et il a laissé deux enfants :

CARTIER.

* Louis-Joseph, seigneur de Fimalte-Grande, de Mons, Souzban et du hâpe de Kerhade, bourgmestre de Liège le 20 septembre 1732 et 1750, épouse Pétronille Fénade, fille de Jean-Hubert et de Pétronille Houglan. Ils eurent un fils nommé François-Denis, seigneur des mêmes lieux et de Soho, bourgmestre de Liège en 1753, lequel épouse Jeanne-Josephe-Antoinette van Afferden, fille de François-Adam, président du souverain-conseil de Gueldre, et de Jeanne-Béatrix Oubéroy, native de La Haye;

** Jean-Baptiste, chanoine.

II. Thomas DE CARTIER eut de sa femme, Marie-Marguerite *Renier*, fille de Paul, haut-avoué de Liboy, et de Catherine-Jeanne *de Villers du Mont*, un fils, savoir :

III. Jean-Arnoud DE CARTIER, licencié en droits, procureur-général, conseiller et trésorier du prince-évêque Joseph-Clément de Bavière, bourgmestre de la cité de Liège en 1702 et 1715, fut, selon Loyens, « pendant le règne « de Jean-Louis d'Elderén, auditeur-général des troupes, tant cavalerie qu'in- « fanterie. Il eut l'honneur de porter le premier l'agréable nouvelle de « l'élection de Joseph-Clément de Bavière, à l'évêché de Liège, à Maximilien- « Emmanuel, son frère, qui comme gouverneur des Pays-Bas, tenait pour « lors sa cour à Bruxelles. » Le bourgmestre DE CARTIER eut pour collègue Mathias-Guillaume de Louvrex. Loyens que nous venons de citer ajoute : « Le comte de Sinzendorff, plénipotentiaire de S. M. I., donna ordre au « bourgmestre DE CARTIER, qui avait été nommé à la magistrature par le « prince Joseph-Clément, de se retirer de Liège. Ce bourgmestre très-atta- « ché au service de son prince, le rejoignit à Namur et y resta pendant la « guerre, aussi bien qu'à Dinant et ailleurs, ayant toujours exercé la charge « de trésorier-général et celle de conseiller de la chambre des comptes de « sadite altesse électorale. » Il fut député aux états du pays et comté de Looz, et devint une seconde fois bourgmestre de Liège en 1715. Il épousa, en premières noces, Marie-Agnès *le Mattre*, fille de Jean et de Catherine *Gordinne*, et, en secondes noces, Adèle-Catherine *Fabry*, veuve de Henri Martens d'Emerix, avocat, fille de Jean *Fabry*, un des maîtres et commissaires de Liège, et d'Agnès *de Gershoven*. Il portait d'argent à dix losanges d'azur.

Il eut du premier lit :

1° Jean-Joseph, chanoine de l'église collégiale de Notre-Dame, à Huy;

2° Jean-Louis, qui suit :

3° Pierre-Robert, chanoine de l'église collégiale de Saint-Jean-l'Évangéliste, à Liège;

Il eut du second lit :

4° Lambert-Paul, mort en bas âge en 1703;

5° Anne-Marie-Catherine-Louise, décédée le 15 octobre 1718.

CARTIER.

IV. Jean-Louis DE CARTIER, seigneur de Marchienne-au-Pont et de Mont-sur-Marchienne, par relief du 6 février 1726 (1), conseiller et secrétaire de la chambre des finances de l'évêque de Liège, député-perpétuel aux états de ce pays, bourgmestre de cette cité en 1723 et 1729, né en 1677, mort à Liège en 1753, à l'âge de 76 ans, épousa Marie-Agnès de Bilquin, fille de Guillaume, maître de forges, bailli des forêts d'Entre-Sambre-et-Meuse, seigneur de Marchienne-au-Pont, de Mont-sur-Marchienne et de Bioulx au comté de Namur, et de Marie-Agnès Courcol, dite de Baillencourt, dont la mère était Claire-Angélique van Beughem. Par acte de partage des biens délaissés par Guillaume de Bilquin et son épouse, en date du 18 décembre 1725, les seigneuries de Marchienne-au-Pont et de Mont-sur-Marchienne échurent à Marie-

(1) En l'année 840, Louis-le-Débonnaire remit le territoire de Marchienne à Eskardus, vraisemblablement un des officiers de sa cour; plus tard, soit par le fait d'Eskardus ou autrement, cette terre fit partie des domaines du chapitre de la cathédrale de Liège, ce qui est confirmé par une bulle du souverain pontife innocent II, de 1143, adressée à ce chapitre.

En 1250 un échange eut lieu entre le chapitre et le prince-évêque de Liège qui acquit la souveraineté de la ville et territoire de Marchienne.

L'an 1381, le château et la terre de Marchienne furent cédés par la duchesse de Luxembourg, qui en était propriétaire, à Jean Clenting, et passèrent en 1400 entre les mains d'Englebert de la Marck, seigneur de Louverval; puis Adrien de Blois, seigneur de Rumigny, époux de Catherine de Barbançon, en fit l'acquisition vers 1492; et, le 18 août 1593, tous les droits qu'il avait eus, furent cédés à Guillaume Honorez qui les transmit, à son tour, vers 1630, à Gilles Crisgnée son beau-frère, et celui-ci, vers 1650, à Matthieu-Ignace de Wal, baron de Woest, seigneur de Wilbrouck et Pousseur, vicomte et haut-avoué d'Anthisnes. Matthieu-Ignace de Wal, d'une part, et Adolphe de Crisgnée, d'autre part, firent arrangement au sujet des droits sur cette terre, avec les religieuses sépulcrines, près de Marchienne-au-Pont. Ce dernier traité fut ratifié le 20 mars 1655. Cependant Marie-Marguerite de Crisgnée, veuve du baron de Woest, exerça le retrait auquel elle avait droit; et puis, par acte passé à Liège le 21 janvier 1695, réalisé à la cour féodale de Stavelot le 16 mars, du Vieux-Bourg de Gand le 20 avril, et de Woest le 4 novembre de la même année, elle transporta le château et territoire de Marchienne-au-Pont à Guillaume de Bilquin, maître de forges et bailli des forêts d'Entre-Sambre-et-Meuse, seigneur de Mont-sur-Marchienne, fils d'Antoine de Bilquin, bailli et contrôleur des bois de l'évêque de Liège. D'autre part, Joseph-Clément de Bavière engagea ses droits seigneuriaux sur Marchienne-au-Pont et sur Mont-sur-Marchienne, en entier, à Guillaume de Bilquin, le 22 juin 1703, qui devint ainsi propriétaire et seigneur-gagier de ces deux terres ou domaines. Sa veuve, Marie-Agnès de Baillencourt, releva le château et la terre de Marchienne-au-Pont devant la cour féodale du prince-évêque de Liège le 8 novembre 1723.

Guillaume de Bilquin laissa quatre filles, savoir :

1^o Marie-Joséphine de Bilquin, mariée à Guillaume de Moreau, grand-bailli de Charleroy, maître de forges, seigneur d'Yvoir, et, par son mariage, seigneur de Bioul.

2^o Marie-Thérèse de Bilquin, femme de Guillaume de Propper, de Hun, chevalier du Saint-Empire, conseiller du prince-évêque de Cologne en sa chambre des comptes;

3^o Jeanne-Françoise de Bilquin, femme de Jean Montpellier, seigneur d'Annevoye, maître de forges;

4^o Marie-Agnès de Bilquin, femme de Jean-Louis DE CARTIER.

CARTIER.

Agnès de Bilquin, épouse de Jean-Louis DE CARTIER, telles qu'elles sont tenues en engagées de S. A. évêque et prince de Liège, avec tous les droits et prérogatives diverses et obligations que l'héritier devra payer.

Dans son testament, fait à Bruges, le 30 décembre 1680, Denis-François de Baillencourt, évêque de Bruges, rappelle Marie-Adrienne de Baillencourt, son neveu Jean-François de Baillencourt, chanoine, pénitencier et official de Bruges, son frère Guillaume de Baillencourt, receveur du domaine de S. M., au quartier de Nivelles, à qui il laissa la jouissance et propriété de l'héritage dit Baillencourt, situé sous la seigneurie de Faulenwez; il laissa sa bibliothèque à son autre frère Charles-Alexis de Baillencourt, en commun avec l'official; il légua à demoiselle Barbe-Catherine de Baillencourt, sa nièce, six mille florins, également à mademoiselle Madelaine de Baillencourt, aussi sa nièce, six mille florins. « Quant à ma nièce, dit-il, dame Marie-Agnès de « Baillencourt, mariée à Monsieur Guillaume de Bilquin, comme par son dit « mariage, je l'ai assez libéralement bénéficiée et qu'elle a eu par avance plus « que je n'ordonne pour ses sœurs, elle se contentera, quant à présent et « jusqu'après la mort de son père, lorsqu'elle aura sa part avec ses cohéri- « tiers et aussi en la succession de sa tante, qui les aime tous et qui a tou- « jours eu d'elle et de ses frères et sœurs, soin de mère; et peut-être aura-t- « elle tout, si personne ne tente à mariage. »

Jean-Louis DE CARTIER laissa quatre enfants, savoir :

1° Jean-François, qui suit :

2° Pierre-Robert DE CARTIER DE FORVIE, seigneur de Mont-sur-Marchienne, de Genneville, de Porcheresse, etc., député-perpétuel aux états du pays de Liège et comté de Looz, bourgmestre de Liège en 1768, reprit en 1782 le nom de FORVIE porté par ses ancêtres. Il épousa Gertrude-Barbe Werck, fille de Gilles-François, avocat, et de Barbe-Lambertine de Counotte, dont :

A Charles-Albert DE CARTIER DE PORCHERESSE, député aux états de Namur, membre de l'ordre équestre, mort sans postérité en 1836, au château de Porcheresse, épousa, en premières noces, N. de Donea, de Liège, et, en secondes noces, Augustine de Thier, de Seneffe;

B N. DE CARTIER DE PORCHERESSE, femme de N. de Bossy, de Beaufayt, près de Liège, dont deux enfants.

3° Louis, conseiller à la chambre des comptes de l'évêque de Liège, mort en célibat;

4° N., chanoine de la collégiale, à Huy.

V. Jean-François-Arnoud DE CARTIER, seigneur de Marchienne-au-Pont, épousa, le 8 juillet 1748, Marie-Thérèse-Joséphé Bosquet, fille de Jean-Bap-

CARTIER.

tiste, premier juré de la ville de Binche. Ils eurent sept enfants, dont quatre moururent en bas âge, les autres sont :

- 1° Pierre-Louis-Alexandre-Ghislain, qui suit :
- 2° Caroline-Louise-Rose-Ghislaine, née à Binche le 4 septembre 1755, se maria avec François-Joseph-Ghislain *le Hoye* de la Potte, de Namur, fils de Louis-François-Ghislain, seigneur de La Potte, bailli de Braine-le-Comte et du Plance-noit, et de Philippine-Joséphine *Raymond*;
- 3° Charles-Louis-Joseph-Ghislain, chanoine de la collégiale de Notre-Dame, à Huy, né le 4 juin 1754, mort en 1810.

VI. Pierre-Louis-Alexandre-Ghislain DE CARTIER, né le 6 mai 1752, mort à Marchienne le 29 novembre 1811, épousa, à Gosselies, en janvier 1783, Anne-Marie-Amélie *de Philippart*, décédée en 1828, et laissèrent quatorze enfants, dont cinq morts en bas âge, les autres sont :

- 1° François-Marie-Louis-Joseph-Ghislain, né le 28 octobre 1783, mort sans postérité le 13 janvier 1828, épousa Henriette-Scholastique *de Bruges de Gerpinnes*; il portait d'argent à dix losanges d'azur;
- 2° Eugénie-Françoise-Ghislaine-Josephe, née le 13 septembre 1785, décédée en 1810, se maria, en 1806, avec Charles-Alexis-Maurice *de Bruges de Gerpinnes*;
- 3° Louis-Jean-Baptiste-Ghislain-Joseph, qui suit :
- 4° Anne-Marie-Amélie-Engleberte-Josephe-Ghislaine, née le 31 mai 1789, décédée sans alliance, à Marchienne, le 7 janvier 1819;
- 5° Englebert-Ghislain-Joseph, né le 31 décembre 1792, épousa, le 29 avril 1834, Almérie *Desprez*, de Treslon, dont une fille nommée Eugénie; il porte d'argent à dix losanges d'azur;
- 6° Charles-Ghislain-Joseph, né le 18 juin 1796, mort à Paris le 14 février 1841, sans postérité, épousa, le 10 octobre 1826, Amélie *Bosquet*, de Couillet;
- 7° Marie-Thérèse-Ghislaine, née le 12 avril 1798, s'est mariée le 10 juillet 1826, avec Ferdinand *de Philippart* d'Auvelois, inspecteur des forêts;
- 8° Joseph-Ghislain DE CARTIER de Marchienne, colonel de la garde bourgeoise en 1830, puis bourgmestre de Marchienne, né le 8 avril 1799, mort le 8 avril 1844, épousa, en premières noces, le 2 février 1830, Flore-Josephe *Drion* de Suarlée, décédée en 1831, et en secondes noces, à Namur, le 11 août 1834, Émilie-Félicité-Ernestine *de Pitteurs de Budingen*, née en 1810, fille de Lambert-Trudo, baron, et de Pauline-Marie *de Baré de Comogne*; il portait d'argent à dix losanges d'azur;

Il a du premier lit :

A Arthur, né le 17 avril 1831;

Et du second lit :

CARTON DE WINNEZEELE.

B Octavie; — C Émilie; — D Félix.

9° François-Amour-Eugène-Ghislain-Joseph, bourgmestre de Watermael-Boitsfort, né le 16 août 1803, a épousé le 11 février 1834 Pauline *Garnier*, fille du conseiller à la cour d'appel de Bruxelles, dont :

A Paul; — B Anne; — C Léon; — D Eulalie; — E Léonie.

VII. Louis-Jean-Baptiste-Ghislain-Joseph, baron DE CARTIER D'YVE, député aux états provinciaux de Namur avant 1830, sénateur pour l'arrondissement de Philippeville, bourgmestre de la commune d'Yve, né le 26 juillet 1787, a épousé, en premières noces, à Marchienne, en 1816, Charlotte *de Paul de Barchifontaine*, et, en secondes noces, en 1819, Thérèse-Philippine *de Paul de Maibe*.

Il a du premier lit :

1° Charlotte-Thérèse-Amélie-Philippine-Ghislaine, née à Marchienne le 21 mars 1817, s'est mariée, le 19 mai 1839, à Yve, avec Gustave-Marie-Louis-Joseph, baron *de Pitteurs de Budingen*, frère germain d'Émilie, femme de son oncle paternel Joseph DE CARTIER de Marchienne;

Et du second lit :

- 2° Louis, né le 25 août 1820;
- 3° Julien-François-Xavier, né le 14 mars 1822;
- 4° Laure-Amélie-Hugues, née le 15 février 1826.

CARTON DE WINNEZEELE, d'Ypres, a été élevé en 1821 par le roi Guillaume au titre de vicomte. Ses premières lettres-patentes portent la date du 15 juillet 1750.

1. François CARTON, échevin de la ville d'Ypres, mort le 1^{er} mars 1731, à l'âge de 80 ans, épousa Pétronille *Tassel*, décédée le 19 avril 1722, à l'âge de 66 ans, fille de Jean. Ils gisent à la cathédrale de cette ville, et laissent :

- 1° Norbert-Ignace, qui suit :
- 2° Gertrude-Thérèse, décédée sans alliance le 13 octobre 1728, à l'âge de 31 ans;
- 3° Jacques-François, chanoine gradué, écolâtre, official, et conseiller du conseil de Bailleul, mort le 12 novembre 1762, âgé de 81 ans;
- 4° Jean-Albert, chanoine de Saint-Martin à Bailleul, mort le 10 février 1765, âgé de 82 ans;

CARTON DE WINNEZEELE.

5^o Marie-Victoire, décédée le 16 décembre 1768 et inhumée à la cathédrale d'Ypres, se maria avec François-Joseph *Merghelynck*, mort le 23 décembre 1759 et enterré à Saint-Pierre de la même ville.

II. Nicolas-Ignace CARTON, échevin de la ville d'Ypres, licencié en droits, mort le 23 février 1743 et enterré à côté de sa femme à la cathédrale d'Ypres, épousa, par contrat du 4 janvier 1714, Marie-Pétronille *de Wilde*, née le 9 décembre 1682, décédée le 26 octobre 1726, fille de Josse. Ils eurent :

- 1^o François-Norbert, écuyer par lettres-patentes du 15 avril 1730, licencié en droits, échevin et greffier aux causes criminelles de la ville d'Ypres, receveur de la forêt d'Houthulst, épousa, le 1^{er} juin 1751, Anne-Florence-Christine *Merghelynck*, décédée le 20 juin 1765, fille d'Albert-Guillaume et de Marie-Anne *Voormeersch*, dont enfants;
- 2^o Joseph-Généviève-Cornélie, décédée sans alliance le 20 novembre 1759, à l'âge de 36 ans;
- 5^o Jacques-Charles-Antoine, qui suit :

III. Jacques-Charles-Antoine CARTON, seigneur de Winnezele et de Tournelles, licencié en droits, chef-tuteur de la ville d'Ypres, mort le 29 janvier 1782, épousa, le 22 mars 1750, sa cousine germaine, Marie-Joséphine-Victoire *Merghelynck*, décédée à Ypres le 24 mars 1815, à l'âge de 84 ans, fille unique de François-Joseph et de Marie-Victoire *Carton*. Ils laissèrent deux enfants :

- 1^o Marie-Victoire-Françoise, décédée à Ypres le 12 février 1818, se maria, le 29 septembre 1783, avec François-Morin *d'Arfeuille*, exempt aux gardes du roi de France, né le 2 janvier 1753, fils de François, chevalier de Saint-Louis, capitaine de cavalerie au service de France, et d'Anne-Marie-Colette *Walwein*;
- 2^o Charles-Antoine-François-Xavier, qui suit :

IV. Charles-Antoine-François-Xavier, vicomte CARTON de Winnezele par diplôme de 1821, épousa, à Bruxelles, en 1796, Thérèse-Jeanne-Julie-Ghislaine *van Volden*, née à Bruxelles le 18 octobre 1775, fille de Jean-Joseph-Gabriel-Ghislain et de Marie-Joséphine-Pauline-Lucie *de Beughem*, dont :

- 1^o Adèle-Joséphine-Ghislaine-Françoise-Xavière, née à Ypres en 1797, décédée en 1855, se maria en 1816, à Ypres, avec Léopold-Joseph-Charles *Florison*;
- 2^o Marie-Georgine-Lucrèce-Françoise-Xavière se maria en 1822 avec Charles-André-Louis-François *Huughe*;

CASSAL.

- 3° Hortense-Marie-Victoire-Françoise-Xavière, née à Ypres en 1800, se maria, le 15 juin 1825, avec Pépin-Constantin-Charles-Marie-Ghislain, baron *de l'Escalles*, né le 1^{er} novembre 1802, fils de Jean-François-Charles-Ghislain, seigneur de Wommerson, et de Louise-Marie Wirix de Tercam;
- 4° Alfred-Henri-François-Xavier, né à Ypres, en 1806.

CASSAL (DE) porte écartelé au premier et au quatrième, d'azur au lion rampant d'argent armé et lampassé de gueules; au deuxième et troisième, d'or au huchet de sable, timbré d'une couronne à trois fleurons et trois perles entre les fleurons, et pour supports deux lions d'or armés et lampassés de gueules. Ses premières lettres-patentes, du 20 avril 1645, furent accordées par le roi d'Espagne Philippe III, à François CASSAL, capitaine, dont le fils Jacques-Ignace DE CASSAL, fut fait et créé baron par l'empereur Charles VI le 4 mai 1716. Ces dernières lettres renferment un fragment généalogique, que voici : « Savoir faisons que pour le bon rapport qui nous a été fait de
« notre cher et bien aimé Jacques-Ignace DE CASSAL, seigneur de Rendeux,
« Fisbach et Bommal, conseiller de courte robe en notre conseil provincial
« de Luxembourg, qu'étant issu d'extraction noble dans notre duché de
« Luxembourg il avait été reçu dans les états nobles, et se serait appliqué
« dès sa jeunesse aux lettres, pour acquérir de la capacité, en sorte qu'il y a
« 47 ans qu'il est conseiller audit notre conseil et a été en diverses com-
« missions pour les princes souverains de notre auguste maison d'Autriche,
« ayant été commissaire à la conférence de Louvain l'an 1680 avec les com-
« missaires du prince de Liège, et dans celle pour le neuf chemin, comme
« aussi pour la conférence de Courtray avec les commissaires de la France
« l'an 1681; que ses prédécesseurs, parents et alliés, ont toujours servi
« notre dite auguste maison : Jean-Pierre CASSAL, son bisaïeul, ayant été
« lieutenant d'une compagnie des gardes de l'archiduc Albert, prince-sou-
« verain des Pays-Bas; François DE CASSAL, son père-grand, receveur des
« domaines du roi, à Marche; François DE CASSAL, son frère, capitaine de
« cavalerie au terce du mestre-de-camp Longueval et prévôt de la terre de
« Durbuy, audit duché de Luxembourg; lequel a fait l'office de commissaire-
« général, du temps du cardinal infant et de l'archiduc Léopold, gouver-
« neurs-généraux de nos Pays-Bas, et conduit les armées qui ont passé en la
« province du Luxembourg, l'espace de dix-huit ans; Antoine DE CASSAL, son
« frère, capitaine de cavalerie au terce du marquis de Strozzi, et prévôt de
« Durbuy avant la paix des Pyrenées; Philippe-Bernard DE CASSAL, aussi son
« frère, capitaine au régiment du comte d'Autel avant le siège de la ville de
« Luxembourg; Jean Gosée, chevalier, seigneur de Balaffre, conseiller et

« receveur-général des domaines, à Namur, son père-grand maternel; Jean
 « *de Gerlais*, président du conseil provincial de Namur, son oncle paternel,
 « et Jean-Baptiste, son oncle paternel, aussi président du conseil de Namur,
 « et Simon-Ignace *Pollet*, son fils, conseiller au conseil privé du roi, à
 « Bruxelles, etc. »

CAUBERGH (VAN), du Limbourg, porte d'azur au roc d'argent surmonté
 d'une aigle éployée de même, languée de gueules.

CECIL (DE), famille limbourgeoise.

1. Laurent-Philippe-Joseph, baron DE CECIL, mort à Herk-Saint-Lambert
 le 27 juillet 1811 et enterré à Stevort, épousa Marie-Anne-Thérèse *de Li-*
botton, fille de Pierre-Nicolas et de N., baronne *de Thier*, dont :

1° Charles, qui suit :

2° Julien-Laurent-Joseph, membre des états provinciaux du Limbourg, bourgmestre
 de Hasselt, lors des événements de 1830 jusqu'en 1833, membre de la députa-
 tion permanente du conseil provincial depuis 1830, chevalier de l'ordre de
 Léopold en 1844, né à Hasselt le 8 janvier 1799, a épousé, le 8 août 1840,
 Marie-Thérèse *Capitaine*, née à Gors-op-Leeuw en 1811, dont :

A Arthur-Charles-François, né en 1841;

B Mathilde-Henriette-Félicie, né en 1845.

3° Henriette, mariée en 1832 avec Joseph *de Luesemans*, de Hasselt.

II. Charles, baron DE CECIL, né à Liège le 25 mars 1791, compris dans la
 levée pour la garde d'honneur de Napoléon, fit la campagne d'Allemagne, et
 ayant obtenu son congé le 21 juin 1814, revint dans sa patrie. Appelé à faire
 partie de l'assemblée des notables à laquelle le roi des Pays-Bas soumit, par
 sa proclamation du 18 juillet 1815, l'acceptation de la constitution ou loi
 fondamentale du royaume des Pays-Bas, il fut de la majorité qui se prononça
 contre cette loi. Bourgmestre de Herk-Saint-Lambert, depuis 1825, membre
 du corps équestre du Limbourg en 1827, en vertu des lettres nobiliaires
 octroyées par le roi, capitaine commandant la garde communale de la ville
 de Hasselt en 1828, major de la garde civique en 1830, colonel-commandant
 de la légion du canton de Hasselt depuis 1831, il a épousé, en 1821, Marie-
 Ide-Rosalie *Briers*, fille de Gérard-Gaspar, bourgmestre de Hasselt, et de
 Marie-Marguerite *Roelants*, dont :

1° Hubertine-Henriette-Thérèse-Félicité, née le 29 mai 1822;

2° Hyppolite-Hubert-Julien-Alphonse, né le 9 mai 1824.

CHARLÉ.

CHARLÉ, dit CHARLÉ de Waspick, de famille hollandaise, porte d'argent au chevron d'azur, chargé d'une étoile d'or à six rais et de deux glands de même, surmonté d'un heaume d'argent, grillé, liseré d'or, fourré de gueules, et pour cimier une licorne naissante d'argent. On lit dans les lettres patentes octroyées à François-Joseph CHARLÉ, natif d'Amsterdam, *que sa famille serait originaire de notre ville d'Ath en Hainaut*, lequel avait demandé à l'empereur d'Autriche la permission de pouvoir continuer, aux Pays-Bas, le port des armoiries, telles qu'elles ont été octroyées par lettres-patentes du 19 juillet 1728 de feu l'empereur et roi Charles VI notre très-cher père et seigneur, de très-glorieuse mémoire, à Nicolas-Gilles CHARLÉ, son parent.

I. Édouard CHARLÉ, mort à Anvers en 1659, épousa, en premières noces, à Notre-Dame de cette ville, le 8 mars 1607, Madelaine *Petit*, et, en secondes noces, Catherine *Adriaensen*, de Duvelande, issue de l'ancienne famille d'Adriaensen de Duvelande qui possédait la seigneurie de Vosmeer en 1530, décédée en 1673 et inhumée à Notre-Dame d'Anvers, à côté de son mari, fille de Pierre et d'Anne *Houbraecken*.

Il eut du premier lit :

1° François; — 2° Ignace, né le 8 septembre 1604; — 3° Jean, né le 27 août 1609;

Il eut du second lit :

4° Anne, dévote; — 5° Gaspar, mort sans alliance, à Cracovie;

6° Balthazar, qui suit :

7° Melchior, mort le 29 janvier 1696, épousa, à Notre-Dame d'Anvers, le 5 novembre 1667, Catherine *de Vos*, décédée le 6 mai 1696, dont :

A Pierre, mort en célibat;

B Catherine, décédée le 29 mars 1741, se maria avec Pierre *Verschilden*, échevin d'Anvers, mort le 15 octobre 1733;

C Isabelle, décédée le 5 juillet 1739, se maria avec Pierre *Lis*, mort le 31 août 1735.

II. Balthazar CHARLÉ, mort le 25 juin 1674 et enterré à Notre-Dame d'Anvers, épousa, dans la même église, le 27 avril 1655, Marie-Marguerite *de Vos*, décédée le 21 juillet 1675, fille de Paul et d'Élisabeth *van Waerbeek*, dont :

1° Édouard, prêtre; — 2° Marie, sans alliance;

3° Paul, qui suit :

CHARLÉ.

III. Paul CHARLÉ, échevin et grand aumônier d'Anvers en 1699, mort le 27 avril 1741 et enterré à Notre-Dame, auprès de sa femme, épousa, le 11 décembre 1697, à Anvers, Isabelle *de Nolet*, décédée le 3 juillet 1726, fille de Thomas et de Catherine *de Vos*. Ils eurent :

- 1^o Nicolas-Joseph, conseiller-assesseur du mont-de-piété, à Anvers, né le 29 octobre 1699, mort en célibat, à Anvers, le 31 octobre 1770;
- 2^o Marie-Anne-Gabrielle, née le 17 décembre 1702, décédée à Bruxelles le 30 décembre 1776 et inhumée à Sainte-Gudule, se maria, à Bruxelles, avec Honoré-Joseph *de Waha*, secrétaire du conseil-souverain de Brabant, fils de Jean-Baptiste et d'Anne-Catherine *de Greve*;
- 3^o Isabelle-Rose, dévote, décédée le 16 juillet 1765;
- 4^o Claire, béguine, née le 28 janvier 1706, décédée à Anvers le 26 août 1762;
- 5^o Paul-Thomas, secrétaire de la ville d'Anvers, licencié en droits le 20 juillet 1729, mort en célibat, à Anvers, le 16 avril 1774;
- 6^o Marie-Thérèse, béguine, supérieure du Béguinage, à Anvers, née le 7 février 1710, mort à son béguinage le 10 décembre 1783;
- 7^o Pierre-François, qui suit :

IV. Pierre-François CHARLÉ, né à Amsterdam le 15 mai 1711, épousa, en cette ville, Cornélie-Marie *Clumper*, de Rotterdam, dont :

- 1^o Paul-Nicolas, né à Amsterdam le 19 août 1745, mort en cette ville le 9 juillet 1800, y épousa Cornélie-Cécile *van Ceulen*, née à Amsterdam le 22 février 1749, décédée en la même ville le 4 octobre 1788, dont :

A Pierre-Paul, né à Amsterdam le 12 août 1771, épousa, en la ville d'Anvers, Marie-Jeanne *Diercasens*, née à Anvers le 30 juillet 1781, décédée à Amsterdam le 20 mai 1808, laissant une fille :

Jeanne-Cornélie, née à Amsterdam le 21 décembre 1804, mariée, en premier lit, avec N. *Schoep*, et en second lit, avec N., comte *de Westerholt*, de Dusseldorf.

B Marie, décédée en bas âge;

C Elisabeth-Marie-Reine, née à Amsterdam le 29 janvier 1776, s'y maria, le 26 avril 1797, avec Antoine-François *Bassi*, né à Milan le 13 juin 1764.

- 2^o Jean-François, qui suit :
- 3^o Marie-Claire-Josephe, née à Amsterdam le 2 mars 1751, décédée à Anvers le 26 août 1801, se maria, en cette ville, à Saint-Jacques, le 5 décembre 1770, avec Godefroi-Ignace-François-Laurent *van Paessenrode*, né à Anvers le 10 août 1740, mort en la même ville le 11 mars 1788, fils de Godefroi-Joseph et de Thérèse-Rose *de Bie*;

CHARLÉ.

4° Marie-Thérèse-Joséph, née à Amsterdam en 1755, décédée à Anvers le 14 novembre 1807 et inhumée à Capelle, se maria, le 27 janvier 1777, à Anvers, avec Norbert-Alexandre-Joseph *Carpentier*, né à Anvers le 10 octobre 1754, mort à Vilvorde le 15 octobre 1831.

V. Jean-François CHARLÉ, né à Amsterdam le 6 février 1747, mort à Anvers le 4 juillet 1786, *engagea, ainsi que sa famille*, selon les lettres-patentes du 7 mai 1770, qui confirmèrent ses droits nobiliaires, *de grands fonds à l'érection de la compagnie de Trieste. Ce qui aurait engagé, disent ces lettres, les principaux intéressés à le nommer un de leurs députés; laquelle place il aurait remplie avec zèle pour notre royal service, tant par sa constance qu'en persuadant les directeurs à tenter tous les moyens possibles pour l'exportation des denrées de nos pays héréditaires au grand avantage du commerce du littoral.* Il épousa, à Saint-Jacques de cette ville, le 23 avril 1770, Marie-Élisabeth-Thérèse *de Roode*, née à Amsterdam le 10 décembre 1748, décédée à Anvers le 28 janvier 1805, fille de Jacques et de Jeanne-Joséph *Lunden*, dont :

- 1° Paul-François-Joseph, né à Anvers le 30 décembre 1770, mort en célibat;
- 2° Alexandre-Théodore-Joseph, dit le baron CHARLÉ de Waspick, né à Anvers le 10 mai 1775, lors de la révolution brabançonne accompagna en Angleterre son oncle le chevalier *de Roode*, qui avait la mission de négocier l'appui de l'Angleterre, et quoique très-jeune encore, il tint la correspondance avec le chanoine van Eupen. De retour dans sa ville natale, et immédiatement après la bataille de Nerwinden, perdue par Dumouriez, il s'engagea, comme cadet, faisant le service de simple soldat, dans les chasseurs autrichiens, dits Mahony. Il se trouva aux sièges de Valenciennes et du Quesnoy, ainsi qu'à la prise du camp de Famars, de la forêt de Mormal. Promu, après quatre mois de service, au grade d'enseigne au régiment de Clerfayt, dont son grand-oncle, le baron *de Lunden* avait été colonel, il fit en cette qualité, la fameuse campagne de 1794, sous les ordres du général de Clerfayt. Après le passage du Rhin, il fut nommé lieutenant dans les chasseurs tyroliens. Blessé grièvement en 1796, il passa neuf mois dans les hôpitaux et fut obligé de se faire transporter à Vienne. Il obtint sa démission honorable dans les termes les plus flatteurs et revint dans sa patrie après le traité de Campo Formio. Il a épousé, le 8 juin 1802, à Anvers, Jeanne-Marie-Antoinette *Wellens*, née à Anvers le 13 février 1774, décédée à Anvers le 20 mars 1803, fille de Louis-Antoine-Joseph et d'Hélène *Geelhand*, et, en secondes noces, le 5 juin 1816, Marie-Reine-Ghislaine-Joséphine, baronne *van Reynegom*, d'Inpel, veuve de Jacques-Henri-Joseph *Causebant*, seigneur de Waspick, née à Bruxelles, le 15 janvier 1774, décédée dans la même ville le 8 juillet 1838, fille de Guillaume-Jean-Joseph-Ghislain, baron *van Reynegom*, et de Marie-Jacqueline-Joséph *de Heuvel*. Admis à

CHARLÉ DE TYBERCHAMPS.

la noblesse par arrêté du 23 septembre 1823, conservateur du Musée des tableaux depuis 1827, il vient d'être nommé par arrêté royal du 31 mars 1846 président d'honneur du Musée, et par celui du 22 avril suivant chevalier de l'ordre de Léopold.

CHARLÉ DE TYBERCHAMPS porte d'azur au chevron d'or, accompagné en pointe d'une trèfle de même, au chef cousu d'azur à quatre bandes d'or, l'écu sommé d'une couronne de chevalier, surmonté d'un heaume couronné d'argent, liseré, grillé, décoré d'or, fourré de gueules, et, pour supports, deux lévriers d'argent, colletés d'azur à la bordure d'or. Cette famille ancienne du Hainaut s'est rendue recommandable dans des places élevées de la magistrature. Elle se nommait autrefois Charlet. Néanmoins il ne m'a pas été permis de ressaisir le rapport qu'elle peut avoir eu avec Antoine CHARLET, trésorier des troupes impériales à Luxembourg, anobli par lettres-patentes de Charles-Quint, le 20 juin 1545. Elle réclame Jean CHARLET, lieutenant-bailli des bois de Beaumont, au quartier de Maubeuge, né le 15 avril 1427, mort en 1501, fils de Thomas CHARLET, lequel épousa Marguerite du Joncquoy, décédée à Maubeuge le 21 juillet 1509.

I. Jacques CHARLET, fils de Jean, épousa Catherine *Franchois*, fille de Jean et de Colette *Lienen*; ils sont mentionnés dans les registres échevinaux du magistrat de Mons, en ces termes : « Le 7 septembre 1611, vente faite par « Gilles *Franchois*, licencié ès-droits, demeurant à Mons, au profit de « Jacques CHARLET, son beau-frère, ayant épousé Catherine *Franchois*, sa « sœur, aussi licencié, demeurant en ladite ville, d'une maison en la rue de « la Poterie, tenante à André Malapert et par derrière à François Heiberlant. » La famille *Franchois*, qui s'est rendue très-recommandable dans la haute magistrature, s'est alliée avec la plupart des maisons nobles et puissantes de Mons au XVII^e siècle. Jacques CHARLET et Catherine *Franchois* eurent plusieurs enfants, savoir :

1^o Jean, qui suit :

2^o Jeanne, née le 13 juin 1595, décédée le 4 août de l'année suivante; — 3^o Hermès, sans postérité; — 4^o Marguerite, sans alliance; — 5^o N., chanoine, à Aire; — 6^o Maximilien, né le 1^{er} novembre 1603, épousa Anne *Meurant*.

II. Jean CHARLET, conseiller-pensionnaire des états de Hainaut, né le 23 mai 1597, mort le 30 novembre 1676, épousa Jeanne *Gaultier*, dont :

1^o Pierre, qui suit :

2^o Nicolas, né le 20 mars 1626, mort le 1^{er} septembre 1683; — 3^o Anne-Marie, née

CHARLÉ DE TYBERCHAMPS.

le 28 décembre 1628; — 4° Jean-François; — 5° N., mort en bas âge; — 6° Yolande, et 7° Marie-Anne, religieuses, à Nazareth; — 8° Marianne, femme d'Antoine-Ernest *Decamp*.

III. Pierre CHARLET, licencié en droits, à l'université de Louvain, avocat-commissaire, c'est-à-dire procureur-général, près la cour-souveraine de Hainaut, à Mons, né le 5 décembre 1624, mort le 31 mai 1685, épousa, le 16 novembre 1658, Anne-Marie *d'Assonleville*, fille de Laurent et de Jeanne *de Lambermont*. Ils eurent onze enfants, savoir :

1° Gilles-François, qui suit :

2° Pierre-Maximilien; — 3° Marguerite, sans alliance; — 4° Pierre-Joseph; — 5° Bonne-Thérèse, religieuse, à la Thure, décédée le 2 février 1741; — 6° Marie-Florence; — 7° Jean, jésuite, né le 14 février 1666; — 8° Marie-Anne, née à Mons et baptisée à Saint-Germain le 26 février 1660, décédée sans alliance, à Mons, le 24 décembre 1738, et inhumée à Saint-Germain; — 9° Robert, carme; — 10° Nicolas, carme; — 11° Philippe-Joseph, mort en célibat en 1742.

IV. Gilles-François CHARLET, licencié en droits, à Louvain, échevin de Mons en 1691 et 1696, avocat à la cour-souveraine de Hainaut, né le 23 juillet 1664, mort le 7 mars 1730, épousa, le 2 juin 1705, Anne-Marie-Joséphine *de Behault*, décédée en septembre 1758, dont :

1° Ignace-François-Joseph, qui suit :

2° Philippe-Albert-Joseph, seigneur de La Vigne, anobli le 21 octobre 1759, licencié en droits, à Louvain, avocat au conseil-souverain de Hainaut, conseiller-pensionnaire du clergé aux états de Hainaut, mort le 30 juillet 1766, épousa Marie-Joséphine-Dieudonnée *de Moreau* de Bioul, fille de Guillaume-Nicolas, seigneur de Bioul et de Dommelbroeck, bailli et mayeur de la ville de Charleroy, et de Marie-Joséphine *de Bilquin*, petite-nièce de Denis-François *de Baillencourt*, évêque de Bruges, dont :

Ignace-Joseph-Xavier, seigneur de La Vigne, licencié en droits, à Louvain, épousa, en premières noces, sa cousine Aubertine-Philippine-Joséphine *Charlé*, décédée sans enfants, et, en secondes noces, Charlotte-Angélique-Albertine *de Wartuzel*, baronne d'Acren, dont :

* Eugène, seigneur de La Vigne, épousa Gabrielle *Duelman*, fille de Frédéric-Evrard, échevin de la ville de Mons, dont une fille nommée Pauline;

** Florent, mort en célibat en 1831;

*** Marie-Anne, décédée à Paris en 1799, se maria avec N., comte de la Roche du Rozet.

**** Charlotte, femme de L.-N. *du Nese*, fils du prévôt de la ville d'Avesnes, et de N. *du Cornet*, de Chièvres.

CHARLÉ DE TYBERCHAMPS.

V. Ignace-François-Joseph CHARLÉ, seigneur de Tyberchamps, licencié en droits, à Louvain, avocat au conseil-souverain de Hainaut, conseiller de l'impératrice, trésorier des chartes du comté et pays de Hainaut, receveur-général du chapitre-royal de Sainte-Waudru, à Mons, bailli du même chapitre, greffier de la prévôté de Saint-Germain et de Sainte-Waudru, syndic-général des Capucins aux Pays-Bas, né le 17 janvier 1709, mort le 2 janvier 1786, épousa Jeanne-Joseph de Behault, née le 15 février 1707, décédée le 14 avril 1794, fille de Noël-Joseph, conseiller-trésorier des chartes de Hainaut, et de Françoise-Aubertine Huet, dont :

- 1° Aubertine-Philippine, née le 28 octobre 1739, décédée le 9 mars 1769, se maria avec Ignace-Joseph-Xavier Charlé, seigneur de La Vigne;
- 2° Henri-Joseph-Xavier-Guillaume, qui suit :
- 3° Aldegonde: — 4° Joséphine-Henriette; — 5° Anne-Marie; — 6° Anne-Marie-Philippine;
- 7° Ignace-Aubert, seigneur de Hallet, capitaine au régiment des hussards allemands du prince d'Esterhazy, au service de France, né en 1748, mort le 25 mai 1806, épousa Cicerule-Adrienne-Marie-Joseph de Biseau, décédée le 26 avril 1835, à l'âge de 73 ans, fille de Charles-Urbain-Joseph, seigneur de Familleureux, et de Marie-Thérèse-Victoire Tacqueniére, dont quatre enfants :

A Lucie-Henriette-Joseph-Ghislaine, née le 29 mars 1789, sans alliance;

B Auguste-Adrien-Joseph, né le 22 avril 1790, a épousé le 8 janvier 1835, Françoise de Bequevort, née le 4 mars 1799, décédée le 20 juillet 1844, dont deux enfants :

* Fanny-Cicerule-Philomène-Ghislaine, née le 10 juin 1836;

** Camille-Auguste-Ignace-Maurice-Ghislain, né le 7 octobre 1840.

C Félix-Bernard-Joachim-Joseph, né le 6 avril 1791; — D Maurice-François-Bernard-Joseph, né le 2 août 1793, célibataires.

VI. Henri-Joseph-Xavier-Guillaume CHARLÉ, seigneur de Tyberchamps, licencié en droits, à Louvain, avocat, au conseil-souverain de Hainaut, né le 13 mars 1744, mort le 28 janvier 1799, épousa, le 1^{er} juin 1784, Marie-Thérèse de Rave, née le 25 octobre 1748, décédée le 21 mai 1786, fille de Michel-Joseph et de Jeanne-Joseph François, dont un fils :

- 1° Ignace-François-Joseph CHARLÉ DE TYBERCHAMPS, licencié en droits, à l'école de droit, à Bruxelles, le 20 août 1810, avocat, à la cour supérieure de justice de cette ville, substitut du procureur du roi, près le tribunal de première instance de Namur le 19 juillet 1811, juge au même tribunal le 17 janvier 1824, rentré dans la vie privée depuis la révolution de 1830, né le 23 mai 1785, fut admis dans la noblesse du royaume des Pays-Bas, le 4 août 1822. Membre

CHASTEL DE LA HOWARDRIE.

de plusieurs sociétés littéraires et savantes, et n'ayant rien épargné pour recueillir tous les débris de monuments et les restes d'inscriptions sépulcrales qui ornaient autrefois nos temples, il n'a cessé de s'appliquer avec autant de soins que de goût aux recherches généalogiques des familles historiques. Ce généalogiste judicieux et savant annote tout ce qui peut les intéresser, et sous ce rapport il prouve qu'il sent ce qu'il doit à lui-même et aux autres ;

2° Jeanne-Josephe, née en 1786, décédée sans alliance, au château de Tyberchamps le 22 avril 1804, à l'âge de 18 ans.

CHASTEL DE LA HOWARDRIE (DU).

III. Arnoud DU CHASTEL, chevalier, seigneur de La Howardrie, d'Aix en Pevele et de Mont-Ghobert, fils de Gérard, seigneur de La Howardrie, et Isabelle de Hainaut, dite de Bruyelles, dame d'Aix, petit-fils de Jean et de Peronne de Lalaing, dame de La Howardrie, épousa Anne de Mortagne, dite d'Espierres, dame de Cavrinnnes, de Linzelles et de Blaton, fille de Robert, dit d'Espierres, chevalier, seigneur de Cavrinnnes et d'autres lieux, mort le 6 décembre 1419, et de Jeanne le Louchier. Arnoud DU CHASTEL releva le fief de Cavrinnnes le 8 janvier 1419, un mois après la mort de son beau-père. Les biens d'Arnoud DU CHASTEL et d'Anne d'Espierres furent partagés le 27 mai 1469, entre leurs enfants, savoir :

1° Lyon, chevalier, seigneur de La Howardrie tenue en fief de Josse Blondel, dit Joigny, et d'Aix, laissa une fille nommée Huguette, dame de La Howardrie, mariée à Hector, dit Bertoul de Bruyelles, chevalier, seigneur de Plaineville, fils d'Antoine, seigneur dudit lieu, et de Constance Acloquettes. Leur fille Françoise de Bruyelles, chanoinesse de Maubeuge, femme de Jean de Bonmarchiet, de Douay, quitta La Howardrie en faveur de la famille du Chastel ;

2° Gérard, qui suit :

3° Jeanne, femme du seigneur d'Austain ; — 4° Jeanne, femme de Guy le Grain.

IV. Gérard DU CHASTEL, de La Howardrie, seigneur de Cavrinnnes, etc. ; « Item nous voulons et ordonnons, dit le père dans son testament, que Gérard DU CASTEL, escuyer, notre second fils, ait et tienne en sa parechon, pour lui et ses hoirs, de ce jour en avant, à toujours héritablement, toute la justice et seigneurie entièrement qu'on dit de Cavrinnnes, située en la paroisse de Herinnes, qui se compose de justice en vicomté, forteresse, etc., tenue de la salle de Lille, etc., etc. » Il présenta, en 1473, un dénombrement de ses terres qui relevaient de la cour féodale de Leuze et qui étaient données par le même acte. Il mourut à Gand le 20 février 1488 et fut enterré aux

CHASTEL DE LA HOWARDRIE.

Augustins de cette ville. Il épousa, par contrat du 30 janvier 1469, Agnès de *Saint-Genois*. Voici son épitaphe :

Ci-devant git noble homme Gérard du CHASTEL de La Howardrie, en son temps, seigneur de Cavrins, Linzelles et Blaton, fils de monseigneur Arnoult du CHASTEL, chevalier, seigneur de La Howardrie, Aix en Pevele, Mongobert en Valoys, et de dame Anne de *Mortaigne*, dite d'*Espierres*, dame desdites Cavrins, Linzelles, etc., décédé le 20^e jour de février l'an 1408 (1488).

Gérard du CHASTEL n'eut qu'un fils :

V. SIMON du CHASTEL, dit DE LA HOWARDRIE, seigneur de Cavrines, de La Rue, à Leuze, etc., fit, le 26 février 1529, le dénombrement du fief de Flines qu'il tenait d'Arnoud de *Saint-Genois*, seigneur d'Hembiese. Il épousa, en premières noces, par contrat du 8 janvier 1505, Marie de *Clugny*, fille de Chrétien, seigneur de La Cessoye, et d'Isabeau du *Bos*, et, en secondes noces, Marie de *Carondelet*, fille de Paul, gouverneur de Bouchain, et de Marguerite de *Chassey*. Il mourut le 18 juillet 1531.

Il eut du premier lit :

1^o Jacques, qui suit :

Et du second lit :

2^o Anne, dite DE LA HOWARDRIE, femme de George de *Cornhuuse*, seigneur de Péruwez;
3^o Marguerite, femme de Gilbert, seigneur du Hocron.

VI. Jacques du CHASTEL, seigneur de La Howardrie, qu'il reprit de Françoise de *Bonmarchiet*, née de *Bruyelles*, d'Aix en Pevele, de La Rue, à Leuze, de La Cessoye, mouvante de la salle de Phalempin, commissaire des montres ou revues de la garnison de Tournay, par lettres du 7 avril 1545, mort le 10 mai 1576, épousa, par contrat du 10 juin 1529, Saintine de *Marchenelles*, dame de La Vigne et d'Espincelles, à Dechy, décédée le 29 juillet 1549, fille de Jean, seigneur de Marchenelles, de Frasnes, etc., panetier de l'empereur Charles-Quint, lieutenant d'une compagnie de 50 hommes, et puis des archers de l'empereur, commissaire des montres, et d'Agnès de *Cuinghem*.

A l'église de La Howardrie, se trouvait, à droite du chœur, une pierre bleue ornée de deux écussons et de l'inscription suivante :

Le 6^{me} jour de janvier 1575, noble seigneur Jacques du CHASTEL, seigneur de La Howardrie, Cavrines, Aix en Pevele, La Cessoye, etc., fils de monsieur Simon et de noble

CHASTEL DE LA HOWARDRIE.

dame Marie de Clugny, a donné à l'église de céans la somme de 40 livres de Flandre de rente héritable, chacun au rachapt de 880 livres, mon. que dessus, denier 22, desquelles trente livres chacun an se payeront au curé de ce lieu, si avant qu'il célébrera la messe basse du Saint-Sacrement, chacun jeudi de l'an en cette église. Aussi chacun jour des octaves de la feste dudit Saint-Sacrement, et au jour des octaves chantera ledit curé les vigiles à trois psalmes et trois richons petites commendattes, et messe du jour avec les collectes des trespasés, priant Dieu pour les âmes dudit seigneur et de mademoiselle Sainte de Marchenelles, son espeuse, et de tous les fidèles. Demeurant le residu des 40 livres au profit de l'église, laquelle livrera le pain, vin, cire, calice, livre et ornement, pour achever le service qui dessus avecq 2 f. de coppons pour l'offrande du jour des octaves prédites, et délivrera ladite église 4 livres chacun an à un clerq pour servir le curé en tout ce que dit est cy-dessus. Priez Dieu pour leurs âmes.

VII. Nicolas DU CHASTEL, chevalier, seigneur de La Howardrie, de Cavrines, d'Aix, de la vicomté de Haut-Bourdin, mort le 14 mars 1610 et enterré à l'église de La Howardrie, avec ses deux femmes, épousa, en premières noces, Barbe d'Ongnies, décédée sans enfants le 29 octobre 1565, et, en secondes noces, par contrat du 16 mars 1567, Antoinette d'Avroult, dite d'Helfaut, dame d'Inglinghem, décédée le 8 mars 1590, fille d'Antoine, seigneur d'Helfaut, de Winnezele, gouverneur et grand-bailli de Hesdin, et de Jeanne de Renty, dame de Tilcq, de Wachin, de Morquives.

A l'église de La Howardrie il y avait autrefois une belle tombe, élevée de trois pieds, dans une grande niche; et sur cette tombe étaient trois figures agenouillées; la première, d'un homme armé de toutes pièces à la cotte aux armes de DU CHASTEL; la seconde, d'une femme vêtue d'un long manteau aux armes écartelées d'Ongnies et d'Hallewyn, ayant en abîme Rubempré; la troisième figure aussi d'une femme, couverte d'un manteau aux d'Helfaut. Audessus de leur tête, dans la voûte de la niche, étaient leurs seize quartiers et dans le fond on lisait :

Nicolas DU CHASTEL, chevalier, vicomte de Haubourdin et Amerin, seigneur de Howardrie, d'Espierres, Cavrines, Aix en Pevele, lequel trespassa le 14^e jour de mars 1610, et chy gist noble et puissante dame madame Barbe de Dongnies, sa première espeuse, laquelle trespassa le 29^e jour d'octobre 1565.

Chy gist noble et puissante dame madame Antoinette d'Avroult, dicte d'Helfaut, dame d'Inglinghem, sa seconde espeuse, laquelle trespassa le 8^e jour de mars 1590. Priez Dieu pour leurs âmes.

Ledit seigneur a donné à l'église de céans la somme de 18 livres, 15 sous parisis, de rente, chacun an à la charge de subvenir à l'entretien et couverture de cette sépulture et chapelle.

Ledit messire Nicolas a donné à cette église 56 livres, 17 sous, 6 deniers parisis de

CHASTEL DE LA HOWARDRIE.

rente par an à la charge de donner au pasteur de cette paroisse chacun au, 36 livres, et au clercq qui l'assistera 4 livres, moyennant quoi ledict pasteur sera tenu de tous les lundis de chacun an célébrer une messe des trépassés pour lui et ses espeuses, et tous les fidèles, demeurant le surplus au prouffit de ladite église à la charge de livrer pour lesdites messes, etc.

Il fit lui-même, le 4 février 1604, le partage de ses biens entre ses enfants que voici :

- 1° Antoine, qui suit :
- 2° Jeanne, dite DE LA HOWARDRIE, mariée à Antoine d'Avroult, seigneur d'Helfault ;
- 3° Robert, chevalier, seigneur d'Inghinghem, qui relevait du comté d'Artois, et de La Cessoye, membre de l'état noble du Hainaut, député par cet état aux funérailles de l'archiduc Albert, gouverneur-général des Pays-Bas, mort en 1622, épousa, par contrat du 7 octobre 1604, Jeanne de la Croix, dame de Mairieu et de Boussoit-sur-Haine qu'elle releva, après la mort de son époux, le 21 février 1626, comme héritière de Jeanne Ruffault, sa tante, décédée le 20 octobre 1620, fille de Jean de la Croix, chevalier, seigneur de Mairieu, de La Glisoel, d'Apremont, et de Louise Ruffault, dont :

A Robert-François, dit DE LA HOWARDRIE, seigneur d'Inghinghem, de Boussoit, qu'il releva le 23 juin 1634, à l'âge de 15 ans, par le trépas de sa mère, et de La Porquerie, qu'il releva le même jour comme héritier de Marie de la Croix, dame d'Apremont, décédée le 22 mars 1631, et de Stropy, mort le 24 décembre 1678, épousa Anne-Marie Buirette, dont il eut :

* Robert-François, dit DE LA HOWARDRIE, chevalier, seigneur d'Inghinghem, de Roveval, de Boussoit, etc., né à Boussoit-sur-Haine le 14 décembre 1658, mort le 20 avril 1713, épousa, par contrat du 7 septembre 1703, Anne-Marie de la Hemayde, née le 29 mai 1683, dont il eut : 1° Charles-Léopold, dit DE LA HOWARDRIE, seigneur de Boussoit, mort en célibat le 30 août 1750 ; — 2° Marie-Catharine-Louise, dame de Boussoit, par la mort de son frère le 20 décembre 1730, décédée en 1757, se maria, par contrat du 8 juin 1736, avec Antoine-Adrien-Joseph de Rodon, baron de Fontaine-l'Évêque ;

** Joseph-Isidore DE CHASTEL DE LA HOWARDRIE, seigneur de Mairieu, etc., admis à la chambre de la noblesse des états du Hainaut le 17 septembre 1696, conseiller-noble au conseil-souverain de cette province ;

*** Louis-Alexis, seigneur d'Apremont ;

**** Anne-Jeanne, dame de Messure et de Floquièrre, en la châtellenie de Lille.

B Marie-Madelaine, dite DE LA HOWARDRIE, sans alliance ; — C Françoise, dite DE LA HOWARDRIE, sans alliance ; — D André-Charles, seigneur de Monveaux ; — E Antoinette, sans alliance ; — F Marie-Claire, sans alliance ; — G Anne-Jeanne, dite d'Inghinghem, prieure de l'abbaye noble de Messines, en 1670 ;

H Jeanne, dame de Spiennes, femme de Philippe de Berlaymont, seigneur de Borminville et de la vicomté de Heid, fils de Winand de Berlaymont, dit Floyon, seigneur des mêmes lieux, et d'Anne d'Oyenbrughe. Lors de la mort de sa tante maternelle la dame de Spiennes, Philippe de Berlaymont, comme mari et bail, fit le 19 janvier 1632, au nom de son frère aîné, Robert DE LA HOWARDRIE, le relief du fief de La Porquerie qu'il tenait de sa tante, Marie de la Croix.

CHASTELER.

- 4° Marie, femme d'Adrien *de Lannoy*, seigneur de Lesdaing;
5° Gilbert, mort jeune le 6 avril 1540 et inhumé à Herinnes.

VIII. Antoine DU CHASTEL, dit DE LA HOWARDRIE, seigneur de Cavrines et de la vicomté de Haut-Bourdin, épousa, en premières noces, Anne *de Licques*, dite de *Recourt*, décédée le 15 octobre 1609, et, en secondes noces, Jeanne-Lamberte *de Croy*, décédée le 26 avril 1624, fille d'Eustache et d'Anne *de Noirthout*. Voici l'épithaphe de cette dernière, à La Howardrie :

Cy devant gist madame Jeanne-Lamberte *de Croy*, fille de messire Eustache *de Croy*, seigneur de Crecq, vicomte de Clarques, etc., et de madame Anne, héritière, baronne *de Noirthout*, etc., laquelle trespasa le xxvi° jour d'avril 1624, deuxième femme de messire Antoine DU CHASTEL, vicomte d'Houbourdin et d'Amerin, seigneur d'Howardrie.

Voici l'épithaphe de la première femme :

Chy devant gist madame Anne *de Recourt*, fille de messire François *de Recourt*, chevalier, seigneur dudit lieu, et de madame Isabeau *de Saint-Omer*, laquelle trespasa le xv° jour d'octobre 1609, espeuze de messire Antoine DU CHASTEL, chevalier, seigneur de Cavrines.

CHASTELER (DU).

III. Michel DU CHASTELER, seigneur de Moulbaix et du fief de Carnin, sous Ellignies, mort à Azincourt le 25 octobre 1415, épousa, en premières noces, Marguerite *d'Oisy*, fille de Guillaume, seigneur de Beauvillers, chevalier, et de Marie *d'Aa*, dame de Santberg, et, en secondes noces, Gertrude *de Gavre*, dame d'Ansermont, fille de Guillaume, seigneur de Steenkerque, de Tongrenelle et de Mussain, et de Jeanne *de Berlo*, dame de Fresin, sa seconde femme. Gertrude *de Gavre* convola en secondes noces avec Guillaume *de Sars*, seigneur d'Audrignies, bailli du Hainaut, et eut la garde noble de son fils jusque vers le mois de novembre 1428.

Michel DU CHASTELER eut du premier lit :

- 1° Elisabeth, femme de Jean *de Gavre*, dit *de Hérimex* ;
2° Jacqueline, chanoinesse, à Andenne ;

Il eut du second lit :

- 3° Jean, qui suit :

IV. Jean DU CHASTELER, seigneur de Moulbaix, de Carnin, sous Ellignies, de

CHASTELER.

La Haye, sous Moustier, et d'un fief, à Ancren, qu'il tenait de sa mère, releva Moulbaix le 4 novembre 1428, cette terre ayant été jusqu'alors tenue en bail par Gertrude *de Gavre* et Guillaume *de Sars*, son beau-père; il assista au tournoi d'Arras en 1435; fut créé chevalier par le comte de Saint-Pol en 1452; se trouva avec son épouse à la fête, donnée à Lille par le duc de Bourgogne et y fit le vœu du Faisan. Il mourut à la bataille de Montlhéri le 16 juillet 1465. Il eut de sa femme Jeanne *Bourlinet*, dame de Bersées, d'Esplechin, du Châtel, de La Verdrie, fille de Jean, chevalier, et de Marie *de Rouvroy Saint-Simon*, plusieurs enfants, savoir :

1° Philippe, qui suit :

2° Pierre, dit *de Moulbaix*, seigneur de Carnin et d'Esplechin, mort en 1490; —
3° Jeanne, chanoinesse, à Nivelles, décédée le 16 octobre 1500; — 4° Gertrude, chanoinesse, à Nivelles, en 1462, puis, religieuse, à l'abbaye de l'Olive; — 5° Jacqueline, chanoinesse, à Andenne; — 6° Marguerite, chanoinesse, à Andenne.

Il eut aussi un enfant naturel :

7° Otton.

V. Philippé DU CHASTELER, dit *Bourlinet*, seigneur de Moulbaix, de Bersées, d'Ansermont, de La Verdrie et des Prés, présent, parmi la noblesse du Hainaut, à l'inauguration de Maximilien, comme époux de Marie de Bourgogne, le 2 novembre 1477, épousa Jeanne *de Proisy*, vicomtesse ou prévôte de Bavay, décédée le 3 janvier 1510, fille d'Arnoud, vicomte de Bavay, et de Marie *de Corswarem*. Ils eurent :

1° Philippe, seigneur de Moulbaix, des bois de Louvignies, vicomte ou prévôt de Bavay, mort en 1518, laissa un enfant naturel nommé Philippe ;

2° Jean, qui suit :

VI. Jean DU CHASTELER, chevalier, seigneur de Moulbaix, de Bersées, de Carnin, des bois de Louvignies, etc., prévôt de Bavay, lieutenant des hommes d'armes de Charles-Quint en 1542, lieutenant du château de Tournay en 1555, gouverneur de cette ville en 1566, mort le 14 mai 1568 et enterré à Moulbaix, épousa, en premières noces, par contrat du dernier mardi du mois de mai 1525, Gillette *de Harchies*, issue de l'ancienne famille *de Mouton*, de Tournay, fille de Gérard, seigneur de Bellignies, et d'Anne *de Rez*, laquelle lui apporta Wadempreau et Audignies, et, en secondes noces,

CHASTELER.

le 22 janvier 1547, Barbe *de Hun*, veuve de Jean de Poitiers, et enfin, en troisièmes nocés, le 30 janvier 1561, Marie *de Lannoy*, veuve de Charles de Louvignies, décédée le 10 septembre 1608, à l'âge de 74 ans, et inhumée à Tournay, dans l'église Saint-Jacques, laquelle convola, après la mort de Jean DU CHASTELER, en troisième lit, avec Matthieu Corving, gouverneur de Grave.

Il eut du premier lit :

- 1° Jean, chevalier, seigneur de Moulbaix, de Bersées, d'Audignies, etc., prévôt de Bavay, mort sans postérité le 5 août 1599, épousa, en premières nocés, par contrat du 6 mai 1557, Catherine *van der Meere*, veuve de Daniel van Marcke de Lumene, décédée le 1^{er} octobre 1591, fille de Josse et de Jeanne *de Mastaing*, petite-fille de George *van der Meere* et de Marguerite *de Wedergracht*, et, en secondes nocés, par dispense du 6 septembre 1596, le 6 mai 1597, Catherine *van der Meere*, nièce de sa première femme, décédée en 1632, fille de Josse *van der Meere*, seigneur de Voorde, et de Catherine *van der Beke*; laquelle convola, en secondes nocés, le 11 octobre 1601, avec Antoine *Visconti*, seigneur de Preseau, et, en troisièmes nocés, avec Antoine *de Tollet*;
- 2° Philippe, seigneur d'Audignies, de Carnin, chevalier de Malte, tué à la défense du fort Saint-Elme, à Malte, le 23 juin 1565;
- 3° Gabriel, qui suit :
- 4° Anne, dame d'honneur de Marie de Hongrie, décédée à Audenarde le 15 novembre 1603, se maria, en premier lit, le 12 février 15... avec Fery *Lauwreyns*, seigneur de Terdeghem, mort le 31 décembre 1554, en deuxième lit, le 6 septembre 1556, avec Josse *van der Meere*, susdit, et, en troisième lit, avec Jacques *de Lalaing*, seigneur de La Mouillerie;
- 5° Henriette, décédée le 25 février 1587, se maria, en premier lit, avec Gilles *de Resteau*, chevalier, seigneur de Roelt, mort le 22 février 1576, et, en second lit, le 16 octobre 1577, avec George *de Thiant*;
- 6° Marie, religieuse, à l'abbaye d'Ath, décédée le 4 décembre 1620; — 7° Françoise, religieuse, à la même abbaye, décédée le 7 novembre 1571;

Il eut du second lit :

- 8° Antoine, mort en célibat; — 9° Anne, chanoinesse de Maubeuge, femme d'Érard *de Bryon*;

Il eut du troisième lit :

- 10° Yolande, mariée avec Arnoud *de Marbais*, seigneur de Louvignies.

VII. Gabriel DU CHASTELER, seigneur de Moulbaix, de Wadempreau, de

CHRISTYN.

Bersées, après la mort de son frère aîné, connu jusques lors sous le nom de *Wadempreau*, vicomte et prévôt de Bavay, capitaine de 200 hommes le 13 décembre 1580, chevalier d'honneur au conseil-souverain de Hainaut le 20 décembre 1611, grand-bailli-portatif de cette province le 21 mars 1615, gratifié d'une coupe d'or de la valeur de trois cents florins, par les états du Hainaut le 13 mai 1616, pour avoir appaisé des séditions à Roenlx et à Havré, mort le 13 septembre 1619 et enterré à Moulbaix, épousa, en premières noces, par contrat du 2 août 1569, Marie de *Haudion*, fille de Rasse de *Haudion*, seigneur de Guiberchies, et de Marguerite de *Roisin*, et, en secondes noces, par contrat du 4 juillet 1577, Isabeau de *Berlaymont*, chanoinesse, à Andenne, décédée le 30 décembre 1615, fille de Henri, seigneur de Modave. Ce fut lui qui prêta, avec Charles de *Gavre*, comte de Beurieu, le serment de fidélité, à l'archiduc Albert et à l'infante Isabelle, au nom de la province de Hainaut. Il a laissé postérité.

CHRISTYN porte de sable au chef d'argent, qui est Vilain, de Gand, chargé de deux losanges d'azur empruntées à l'écu de *Juppleu*. En effet, les archives de la maison Christyn, connue de nos jours sous le nom de comte de Ribaucourt, renferment des documents qui se reportent à ces deux illustres et puissantes familles. Cette origine est déduite dans un tableau généalogique de la maison des châtelains de Gand, du nom de Vilain, lequel fait partie des papiers délaissés par le chancelier CHRISTYN, baron de Meerbeek, et par son frère Libert-François, vicomte de Tervueren et de Duysbourg, antiquaires et généalogistes, aussi savants que curieux et zélés. On y voit que Jean Vilain, seigneur de Bouchaute et d'autres lieux, épousa, en premières noces, Marie de Maelstede, et, en secondes noces, Claire de Mirabelle, veuve de Simon de Maelstede et de Gérard de Grimberghe; et que de Jean Vilain et de Claire de Mirabelle naquit Wulfard Vilain, seigneur de Sterrebeke, mort devant l'an 1577, lequel eut de sa femme, dite de Sompeke, un fils, nommé Jean Vilain. Celui-ci, orphelin à un âge assez tendre, fut mis sous la tutelle de son oncle paternel, Philippe Vilain, seigneur de Welle, sous Beveren, et souverain-bailli de la ville de Gand. Il épousa, selon les mêmes documents, dame Christine de *Juppleu*, et leur fils qui reçut sur les fonts baptismaux le prénom de Charles, continua à porter le nom de Christyn, que son père avait adopté du prénom de sa femme; Charles CHRISTYN le transmit à toute sa lignée, et chargea, le premier, le chef de l'écu de sa famille de deux losanges d'azur des armes de *Juppleu*, sa mère.

On lit aussi dans Duchesne, *Histoire de la maison de Gand*, page 386, du texte : « Wulfard Vilain fut possesseur de divers biens assis tant au terroir

de Bevre qu'en la paroisse de Crubeque, et trespasa devant l'an 1377, laissant un fils nommé Jean Vilain, qui demeura en la tutelle de Philippe Vilain, son oncle. Sanderus lui donne la qualité de seigneur de Sterrebeque, en la ville de Louvain. » Et à la page 569 des *Preuves*, on lit ce qui suit : « Extrait du registre des eschevins des Parcons, à Gand, de l'an 1377, finissant l'an 1378, folio 38, verso : Sachent tous, etc., que de l'estat des biens rapporté par messire Philippe Vilain, tuteur de Jean Vilain, fils de messire Wulfard, à lui succédé par le trespas de son père susdit, etc., auquel estat ledit messire Philippe se réservoir le tiers de tous les biens et censes en la paroisse de Crubeque, avec les maisonnages, terres, vignes, etc., lequel tiers étoit séparé et partagé à l'encontre de messire Wulfard Vilain, son frère, à cause du trespas de leur père et mère, présents leurs communs parents et amis, comme il fist apparoir. » Christophe Butkens, généalogiste non moins estimé, dit aussi dans un recueil généalogique qui se trouve à la bibliothèque de l'ancienne chambre héraldique, t. 4, p. 127 : « *Wulfardus Vilain duxit Agnetem filiam Gilleberti van Dorne et Aleydis de Immerseele quæ secundò nupsit Henrico van der Elst. Obiit ante 1377, de quo Joannes Vilanus.* »

A l'effet de répandre sur cette origine toute clarté possible, je donne, en forme de note, la généalogie de la famille de Juppleu (1). Au reste, cette

(1) *Juppleu*, qui portait d'argent à trois losanges d'azur est une famille noble et puissante du pays de Namur. « *Jouppleux*, dit Henri Dumont, savant généalogiste, qui florissait à Huy en 1637, *Jouppleux*, maison de grande renommée, furent jadis seigneurs de Gesve. Je crois qu'elle dure encore. » Elle a formé deux branches principales, de Boneffe et de Blanmont. Nous donnons la généalogie de l'une et de l'autre.

Juppleu.

JUPPLEU DE BONEFFE.

I. Wauthier, sire de Juppleu, chevalier, avoué de Mehaigne en 1288, épousa Jeanne de Wideux, dont trois enfants :

Juppleu de Boneffe.

1° Wauthier, qui suit :

2° Baudouin, seigneur de Neufville, pour une quatrième partie, 1312.

3° Marguerite de Juppleu testa, le 3 mars 1349, avec son époux, Werner, seigneur de Lougehamps, fils de Werner d'Yrliste, ou Elzé, seigneur dudit lieu.

II. Wauthier, sire de Juppleu et de Neufville, chevalier, avoué de Mehaigne, lieutenant-gouverneur du comté de Namur, 1353, épousa....., et laissa plusieurs enfants, savoir :

1° Wauthier, sire de Juppleu, avoué de Mehaigne, épousa Blanche de Daulée, fille de Warsier, seigneur de Daulés ou Davre, mort en 1358, et de Ludgarte de Vianden, dame de Ligny, sa troisième femme, fille de Godofroi, comte de Vianden, et de Marie de Flandre, dont une fille et enfant unique nommée Cunegonde de Juppleu, mariée, en premier lit, avec Jean de Skendremale, chevalier, échevin de Liège, châtelain de Montigny, ou Montenaken, et, en second lit, avec Adam, seigneur d'Oupey, d'Herstal, fils de Lambert, seigneur desdits lieux et de Chaumont en Brabant, et d'Alix d'Hermales ;

2° Baudouin de Juppleu, chevalier, seigneur de Neufville, épousa une fille d'Arnoud de Corswarem, seigneur de Mormal et de Nierl.

origine a été soumise, au siècle dernier, à l'examen de la chambre héraldique, et les rois d'armes en ont ordonné l'enregistrement dans le recueil de leurs travaux; elle se trouve dans le tome 38, du n° 128, intitulé : *Preuves héral-*

Juppleu de Boneffe.

et de Catherine d'Argenteau, dont un fils, Warnier de Juppleu, chevalier, seigneur de Juppleu, de Neufville, de Libine, etc., dont la femme est inconnue, mais dont la fille légitime, Yolande de Juppleu, dame de Juppleu, de Neufville, de Libine, etc., se maria avec Jean de Dongelberghe, seigneur de Longehamps, en 1487, fils de Henri;

3° Godefroi, qui suit :

4° Louis de Juppleu, auteur de la branche de Blamont;

5° Gérard de Juppleu, chevalier, 1384;

6° Agnès de Juppleu, femme de Guillaume, sire de Spontin. Après la mort d'Agnès de Juppleu, en 1366, son fils, Guillaume de Spontin, releva, le 15 août 1367, la terre de Spontin devant la cour féodale de Namur, en présence de plusieurs hommes de fief, parmi lesquels était son oncle, Louis de Juppleu.

III. Godefroi de Juppleu, chevalier, 1333, épousa la fille de Gérard, seigneur de Seraing, de Gulke et de Neufchâtel, dont :

1° Baudouin, qui suit :

2° Robert de Juppleu se trouva au tournoi de Frise en 1395; il y porta d'argent à trois losanges d'azur, la première brisée d'une étoile d'or.

IV. Baudouin de Juppleu, dit Boréal, seigneur de Boneffe et de Gesve, se trouva, avec son frère Robert, au tournoi de Frise en 1395, et épousa Yolande de Boulant, dame de Geave, fille et héritière de Guillaume, 1373, et d'une fille du seigneur de Wavre. « La troisième fille de « Hermalle, dit Hemricourt, page 68, épousa monsieur Guillaume, seigneur de Gesve, fils d'Évrard « de Boulant, seigneur de Richelette, qui est bien gentilhomme; il y a deux filles de ce mariage, « l'une est femme de monsieur Boréal de Boneffe, etc. » dont deux enfants :

1° Évrard, qui suit :

2° Jean, dit Boréal de Juppleu, seigneur de Gesve, de Libine, etc., épousa la fille naturelle de Jean de Flandres, comte de Namur, 1419, et il en eut un fils, nommé Philippe de Juppleu, chevalier, seigneur de Gesve, qui épousa, en premier lit, Jeanne van den Berghe, dame de Ligny, 1444, décédée sans enfants, et, en secondes noces, Jeanne l'Orfèvre, 1460, fille de Jean, chancelier de Brabant, et de Gillette de Renty, dite de Change, dont : A Jossine de Juppleu, dame de Gesve, femme de Jean de Berlaymont, dit de Floyon, seigneur de Gesve et de Haultepenne, bailli de Hesbaye, mort le 1^{er} janvier 1519 et enterré chez les Frères-Mineurs, à Huy, fils de Guy de Berlaymont, dit de Floyon, et d'Agnès d'Outremont, dite de Warnoul; — B Jeanne de Juppleu, dite de Gesve, femme de Raes de Baillat, seigneur de Chevetogne et de Han.

V. Évrard de Juppleu, dit Boréal, seigneur de Boneffe, épousa la sœur de Godefroi de Berlo, dit Pinchard de Fresin, seigneur de Fresin et de Tongrenelle, veuve de Conrad de Lonchin, échevin de Liège, chevalier, fille de Pinchard de Berlo, seigneur de Tongrenelle, et d'Ida de Corswarem, dame de Fresin. Hemricourt parle d'eux page 182 du Miroir de la Hesbaye, en ces termes : « Messire Guillaume le Heyer, second fils de monsieur Guillaume de Flémalle, n'eut qu'une fille « nommée demoiselle Guillemette, qui épousa monsieur Coune de Lonchin, chevalier, échevin de « Liège; elle mourut sans hoirs. Son mari se remaria avec la sœur de monsieur Pinchard de « Fresin, seigneur de Tongrenelle, qu'il laissa veuve : elle se remaria avec monsieur Boréal de « Boneffe et mourut aussi sans enfants. C'est le sujet de la prétention de ce messire Boréal sur la « terre de Flémalle, dont il veut hériter; mais messire Guillaume de Flémalle, chevalier, qui vit à « présent, fils de feu monsieur Baudouin de Flémalle, chevalier aussi, fit un appel audit seigneur « Boréal dans le pays de Liège pour vider par là leur différend que leurs amis communs accor- « dèrent à condition que le château de Flémalle et la plus grande partie des héritages qui en dé- « pendent, seraient adjugés à monsieur Guillaume-le-Jeune et que le surplus resterait audit mon-

CHRISTYN.

diques, et commence en ces termes : *Extract uyt sekeren boek, gebonden in folio in wit parkement, alwaer folio 424, staet als volght : Charles Vilain, surnommé Christyn, 1441, le 15 de mai, fils de Jean, chevalier, épousa*

« sieur Boréal, ce qui fut exécuté. » Nous venons de voir dans le passage de Hemricourt que la sœur de Pinchard de Fresin mourut sans enfants. Cependant Évrard de Juppleu, son second mari, laissa deux enfants légitimes, savoir : **Juppleu de Boneffe.**

- 1° Robert, qui suit :
- 2° Jossine de Juppleu, femme de Jean d'Argenteau, seigneur d'Ochain, bailli du Condros.

VI. Robert de Juppleu, chevalier, seigneur de Boneffe, épousa Marguerite de Seraing, dame de La Chapelle, fille de Gérard, dont :

- 1° Louis, qui suit :
- 2° Elise de Juppleu, femme de Jacques de Glymes, chevalier, 1525 :
- 3° Catherine de Juppleu, femme d'Eustache de Seron.

VII. Louis de Juppleu, seigneur du château de Boneffe et de Wastines, 1545, ép..., et laissa un fils :

VIII. Jean de Juppleu, seigneur de Boneffe, épousa Marie Brant, dont deux filles :

- 1° Nicole de Juppleu, dame de Boneffe, femme de Philippe d'Oyenbrugge, seigneur de Franquignies ;
- 2° Marie de Juppleu, dite de Boneffe, femme de Philippe de Ghilleghien, seigneur de Promettes.

SEIGNEURS DE BLANMONT.

III. Louis de Juppleu, chevalier, fils de Wauthier, seigneur de Neufville, avoué de Mehaigne, épousa Gèneviève de Pittepance d'Eskenbeke, dont : **Juppleu de Blanmont.**

- 1° Alix de Juppleu, femme de Lancelot de Walhain, dit de Villers, seigneur de Perwin-petit, les-Biesme, chevalier, 1409 :
- 2° Godefroi, qui suit :

IV. Godefroi de Juppleu, chevalier, épousa Isabelle de Glymes, fille de Jean et d'Isabeau de Walhain, dont :

- 1° Louis de Juppleu, seigneur de Blanmont, mayeur de Nivelles, 1450-1452, épousa Claudine de Bassei, et n'ayant pas d'enfants, laissa la terre de Blanmont à son neveu, Guillaume de Juppleu ;
- 2° Thierrri de Juppleu, dit de Blanmont ;
- 3° Guillaume, qui suit :
- 4° Catherine ou Christine de Juppleu. Selon certaines généalogies, le sort de cette fille de Godefroi de Juppleu et d'Isabelle de Glymes est inconnu ; et selon d'autres, elle épousa Henri de Dongulberghe, seigneur de Fernelmont, souverain-bailli de Namur ; mais je trouve que cet Henri de Dongulberghe, dit de Longchamps, fils de Hoari de Longchamps et de Joanne de Huidenberghe, épousa Catherine von der Noerven. D'après les archives de la maison Christyn, cette fille de Godefroi de Juppleu épousa Jean Vilain, fils de Wulfard Vilain.

V. Guillaume de Juppleu, seigneur de Noirmont, qu'il acheta vers 1400, possédant déjà quelques droits féodaux sur ce fief depuis 1398, épousa....., et laissa quatre enfants, savoir :

- 1° Louis de Juppleu, chevalier. Probablement le fils aîné du seigneur de Noirmont fut celui qui vendit, en 1446, la seigneurie et châtellenie de Namêche à Henri de Forvie, seigneur de Melroy, échevin de Namur, bailli de Wasseige, que Jalbeau considère comme son beau-frère ;

CHRISTYN.

demoiselle de Brabant. On y voit également qu'il eut un fils nommé aussi Jean CHRISTYN, qui épousa en 1526 dame van Mechelen. De ce mariage naquit en 1527 Philippe CHRISTYN, qui épousa, en 1560, Marguerite *Devriese*. Ceux-ci donnèrent le jour à François CHRISTYN, époux de Catherine *de Smet*.

La généalogie des membres de la famille Christyn, devenus depuis comtes de Ribaucourt, que je donne ci-après, est empruntée au recueil du généalogiste de Fiennes, un des écrivains les plus exacts sur les familles du Brabant.

I. Pierre CHRISTYN, né le 25 février 1589, mort en 1666, fils de François et de Catherine *de Smet*, née le 4 avril 1575, petit-fils de Philippe et de Marguerite *Devriese*, après avoir suivi la carrière de son père, devint auditeur de la chambre des comptes; il épousa Marie *van den Hove* (1), décédée le 28 fé-

Juppleu de Blanmont.

2° Guillaume, qui suit :

3° Marie *de Juppleu*, femme de Philippe *d'Oultremont*, seigneur d'Aultrive et de Vaux, fils de Colard *d'Oultremont*, chevalier, seigneur d'Aultrive, et de Marie *du Cerf*;

4° Élise *de Juppleu*, mariée, par contrat du 22 mai 1416, approuvé aux échevins de Liège le 8 octobre 1420, avec Henri *de Forcie*, fils d'Arnoud, seigneur de Seron.

VI. Guillaume *de Juppleu*, chevalier, seigneur de Blanmont, qu'il tenait de son oncle, Louis *de Juppleu*, et de Noirmont, en 1474, mort l'an 1475 et enterré à Noirmont, épousa N. *de Limael*. Ils gisent à Noirmont et laissèrent deux enfants :

1° Jean, qui suit :

2° Antoine *de Juppleu* épousa Anne *van Udekem*, dame de Gempe et de Winghe, dont il eut deux enfants : A Jeanne *de Juppleu*, dame de Winghe, mariée, en premier lit, avec N. *de Winghe*, et, en second lit, avec N. *Vranz*, de Louvain; — B Guillaume.

VII. Jean *de Juppleu*, seigneur de Blanmont et de Noirmont, mort le 5 juillet 1553, à un âge très-avancé, et enterré à Noirmont, épousa Jeanne *de Gortere*, dite *de Sombeke*, fille de Jean et de Barbe *van Santvoort*, et laissa deux enfants :

1° Guillaume, qui suit :

2° Jeanne *de Juppleu*, mariée à Adrien *de Wélenne*, seigneur de La Fallse et de Saint-Martin, fils de Jean et d'Hélène *de Blois*.

VIII. Guillaume *de Juppleu*, dit le Noble, seigneur de Blanmont et Noirmont, mort le 10 juillet 1560 et enterré à Noirmont, épousa Jeanne *de Hosden*. Ils gisent à Noirmont et ils laissèrent :

1° Jeanne *de Juppleu*, dame de Blanmont et de Noirmont, enterrée à Noirmont, mariée à Conrad *d'Argentens*, seigneur de Ligny chevalier, fils de Renaud, seigneur dudit lieu, et de Françoise *de la Heye*. Il releva Noirmont le 16 août 1567;

2° Louise *de Juppleu*, femme de Jean *de Royer*, seigneur de Neuville.

Van den Hove.

(1) Libert *van den Hove*, substitut du procureur-général du conseil-souverain de Brabant, né le 2 mai 1558, mort le 25 avril 1642, épousa Éléonore *de la Cousture*, fille de François et d'Anne *Aerts*; deux de ses tantes se marièrent à des familles distinguées du pays, savoir: Elisabeth *de la Cousture*, avec Nicolas *de Cruyningen*, mort en 1577, fils de Théodore et de Catherine *Berckmans*, et Jacqueline *de la Cousture*, avec Jean *Roelofs*, bourgmestre de Louvain. Libert *van den Hove* ne laissa que trois enfants, savoir :

CHRISTYN.

vrier 1653, fille de Libert, substitut du procureur-général de Brabant, et d'Éléonore de la Cousture (1). On doit à François CHRISTYN l'honneur d'avoir formé Antoine-Ignace Jaerens pour la carrière héraldique qui a été parcourue avec tant de succès et de gloire par ses descendants. Le premier de sa famille, Antoine-Ignace Jaerens, mort en 1711, fut élevé au rang de héraut d'armes, à titre de Luxembourg. Pierre CHRISTYN eut de sa femme, Marie van den Hove :

1° François-Antoine CHRISTYN, conseiller et maître des comptes de Brabant, mort le 3 juin 1686, âgé de 62 ans, épousa, en premières noces, Marie-Anne de Lausmonier, décédée le 23 juillet 1665, fille de Florent et d'Anne de Morienval, et, en secondes noces, Catherine de Nieukercke, décédée le 8 novembre 1710 et inhumée à Sainte-Gudule, fille de Jean et de Catherine de Vos, originaire de Bruges.

Il eut du premier lit :

A Jean-Baptiste CHRISTYN, célèbre jurisconsulte, conseiller au conseil-souverain de Brabant, mort sans postérité en 1707, épousa Marie-Bonne Potter van der Loo, tante d'Anne-Françoise-Joséphine Potter van der Loo, qui se maria avec Henri-Ferdinand-Procope Quarré, seigneur de Schaetsbroeck, fille de Jean Potter van der Loo, conseiller et maître de la chambre des comptes de Brabant, et de Bonne Laurent, qui était fille d'Antoine Laurent, conseiller au conseil-souverain, à Mons. On lui doit une édition des coutumes du Brabant, etc., de la ville de Bruxelles, ainsi que des décisions de la cour de Brabant, par Jean Decker. La plupart des bibliographes le confondent avec son oncle le chan-

1° Martin van den Hove, conseiller et avocat-fiscal du conseil de Brabant ;

2° Anne van den Hove, femme de Cornelle de Pope, mort en 1638 et enterré à Saint-Quintin, à Louvain, dans la sépulture de la famille de la Cousture; ils eurent entr'autres enfants, Léon-Jean de Pope, chevalier, seigneur de Glabbeek, président du conseil privé;

3° Marie van den Hove, femme de Pierre CHRISTYN.

Van den Hove.

(1) I. Léon van der Noot, dit de la Cousture, fils de Léon, épousa Marguerite van den Hove, dont :
II. Léon van der Noot, dit de la Cousture, lieutenant de la cour féodale d'Arschot, pour le duc d'Arschot, 1549, épousa Marguerite van Egghen; elle était veuve en 1589. Ils eurent :

De la Cousture.

1° Robert de la Cousture épousa, en premières noces, Catherine van Lilheim van Cloetenghem, et, en secondes noces, Dorothee van Donghen. Il eut du premier lit un fils, Jean de la Cousture, chevin de la chambre d'Uccle en 1640, lequel eut de sa femme, Anne Berro, quatre enfants, savoir : A N., licencié en droits ; — B Anne de la Cousture, femme de Jean de Lantsheer, conseiller au grand conseil, à Malines, mort le 28 mars 1630 ; — C Françoise de la Cousture, femme de Jean de la Bauderie, capitaine ; — D Marie de la Cousture, femme de N. van Ranst.

2° Élisabeth de la Cousture, décédée en 1579, se maria avec Nicolas de Cruyningen, mort en 1575 ;

3° François, qui suit :

III. François de la Cousture, lieutenant de la cour féodale d'Arschot, pour le duc, puis premier official d'armes du roi d'Espagne en son conseil de Brabant, épousa Anne Aerts. Ils gisent à Saint-Quintin, à Louvain, dont une fille :

Éléonore de la Cousture, femme de Libert van den Hove.

CHRISTYN.

celier, baron de Meerbeek. *Potter van der Loo*, originaire de Hollande, portait d'argent au chef de gueules chargé de trois châteaux, sommés d'une tour d'or;

B François, mort en célibat;

C Catherine-Françoise CHRISTYN, inhumée au chœur de la chapelle du Saint-Sacrement, à Sainte-Gudule, à Bruxelles, se maria avec Ambroise-Florent, baron de *Meghem* (4)

Dan Meghem.

(1) I. Pierre *van Meghem*, chevalier, 1403, fils de Gérard, qui acquit en 1394 le droit de bourgeoisie à Bruxelles, épousa Marie *van der Hoffstadt*, fille d'Égide et de N. *Douverain*, dont :

II. Arnoud *van Meghem* épousa Marguerite *van Coudenbergh*, décédée en 1463, fille de Jean et d'Élisabeth *Hertewyck*. Ils gisent à Sainte-Gudule et laissèrent :

1° Jean *van Meghem* épousa Marie *Tuyt*;

2° Gérard, qui suit :

III. Gérard *van Meghem* épousa Marguerite *Mennens*, fille de Godefroi, chevalier, et d'Élisabeth *van der Hoffstadt*, dont :

IV. Arnoud *van Meghem*, seigneur de Chaufontaine, grand-fauconnier de l'empereur Maximilien et de Philippe-le-Beau, mort le 27 avril 1538 et enterré à Vilvorde dans l'église de Notre-Dame, à côté de sa femme, épousa Jacqueline *le Poyvre*, décédée le 10 avril 1532, fille de Thierrri, seigneur de Chaufontaine, et de Jeanne *de Carouble*.

Voici leur épitaphe :

Hier leet begraven Aert van Meghem, die starf int jaer ons Heeren xv. xxxviii, den xxvii april, en joffrouw Jacqueline de Poyvre, syne huysvrouwe, die starf int jaer ons Heeren xv en xxxii, den 10^e dach van april.

Ils eurent plusieurs enfants, savoir :

1° Jean *van Meghem*, chevalier de l'ordre de la Croix de Bourgogne, seigneur de Chaufontaine, dressard, mort en 1585, à Mons, et enterré à Sainte-Waudru, épousa Catherine *Crabbe*, fille de Godefroi et de Jacqueline *Nahieu*, dont : A Jean, mort en bas âge; — B Jacqueline *van Meghem*, mariée à Adrien *Boote*, greffier du conseil des finances; — C Marie *van Meghem*, décédée le 9 mars 1592 et inhumée à la Chapelle, à Bruxelles, se maria, en premier lit, avec N. *van den Dycke*, seigneur de Santvliet, conseiller et maître à la chambre des comptes en Brabant, et, en second lit, à Jean *van Overen*;

2° Jean, dit le Jeune, qui suit :

3° Charles *van Meghem*, chevalier, seigneur de Chaufontaine, conseiller-pensionnaire de l'empereur Charles-Quint, mort à Mons, le 15 septembre 1552 et enterré à Vilvorde;

4° Catherine, décédée à Mons en 1567, se maria avec Baudouin *de la Miere*;

5° Marguerite, décédée à Bruxelles en 1580, se maria avec Baudouin *van Nalle*.

V. Jean *van Meghem*, dit le Jeune, grand-fauconnier de la reine de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas, mort en 1568 et enterré à Saint-Géry de Bruxelles, épousa Marguerite *van den Berghe*, décédée en 1573 et inhumée à côté de son mari. Voici l'inscription de leur pierre sépulcrale :

Hier voren legghen begraven Jo. Jan van Meghem, den Jonghsten, edelman ende oppersten valckenier van vrouwe Marie, coninginne van Hongrie, die sterft 1568, ende joffrouwe Margareta van den Berghe, syne geselline, die sterft 1573.

Ils laissèrent quatre enfants, savoir :

1° Paul, qui suit :

2° Jacqueline *van Meghem*, décédée en 1611, se maria, en premier lit, avec Jean *de Montmorency*, et, en second lit, avec Nicolas *Blochoven*, receveur du Hainaut;

3° Antoine *van Meghem* épousa Catherine *Andriessens*, veuve de Guillaume *de Herissem*, seigneur de Dimenscourt, décédée en 1649 et inhumée à Ittre;

CHRISTYN.

et du Saint-Empire le 3 août 1638, ainsi que de Merode, seigneur de Royenborch et à Oirschot, échevin de la ville de Bruxelles en 1679, veuf d'Olympe-Claire *van Helmont*, dame de Royenborch, mort le 29 juillet 1700, fils d'Antoine-Martin *van Meghem*, capitaine d'infanterie, et de Catherine *Longin*. Dernier de sa famille et n'ayant pas d'enfants, il institua pour son héritier universel, à charge de prendre son nom et ses armes, le bourgmestre de la ville de Bruxelles, baron de Cano, qui s'appela désormais Cano van Meghem. Le testament de Catherine-Françoise CHRISTYN justifie tout ce que nous venons de donner de la généalogie de sa famille; en voici quelques extraits :

« *Ick Catharina-Françoise CHRISTYN, dochter wylen heer Francois CHRISTYN, in syn leven raedt ende rekenmeester van Syne Majesteys rekenkamer in Brabant, en van vrouwe Marie-Anne de Lausmounier, weduwe van den edelen ende wel geboren joncker Ambrosius van Meghem, in syn leven, baron des Heylighs Rycks ende van Merode, heere van Royenborch ende in Oirschot, oudt schepene der stadt Brusscle, etc., item laete ende make aen mynen broeder den heere raedt CHRISTYN :*

- « Item aen myne sustere de weduwe van wylen den heere *Verreycken* ;
- « Item aen vrouwe Catharina-Jonna *de Nieuwerkerke*, myne stiefmoeder ;
- « Item aen jouff. Christophline-Baptistine CHRISTYN, myne halve-suster ;
- « Item aen joncker Libertus-Franciscus CHRISTYN, mynen peter, en sone van den heere baron van Meerbeek ;
- « Item aen jouff. Helena CHRISTYN, dochter van den voors. heere, baron van Meerbeek. »

Ce testament fut fait à Bruxelles le 28 février 1707. Après avoir fait quelques legs particuliers à ses parents, la testatrice institue pour son légataire universel Jean-Baptiste CHRISTYN, baron de Meerbeek, ou ses héritiers; elle fait aussi un don de dix mille florins de change pour la construction du maître-autel de l'église de Sainte-Gudule.

4° Marie van Meghem. La reine de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas, la tint de ses propres mains sur les fonts baptismaux.

Dan Meghem.

VI. Paul van Meghem, agrégé au lignage de Coudenberg, capitaine d'une compagnie bourgeoise à Bruxelles, mort en 1610, épousa Anne *Inghels*, fille de Guillaume et d'Antoinette *van Angelis*, décédée en 1621, fille de Guillaume, dont :

1° George van Meghem, capitaine de la bourgeoisie de Bruxelles, mort le 25 septembre 1628 et enterré chez les Frères-Mineurs de cette ville, épousa Marguerite van der *Gothen*, décédée en 1654 et inhumée auprès de son mari. Voici leur épitaphe :

Monumentum D. Georgii de Meghem, scutiferi, ex familia antiquissimâ comitum de Meghem. Obiit anno 1628 25 septembris. Et dominæ Margaritæ van der Gothen, ejus uxoris. Obiit anno 1654.

2° Antoine-Martin, qui suit :

3° Marie-Marguerite van Meghem, mariée à Cosmo *Corradin*, capitaine des lanciers, fils de François *Corradin*, chevalier, gouverneur de Weert.

VII. Antoine-Martin van Meghem, capitaine d'une compagnie d'infanterie et puis de la garde bourgeoise, à Bruxelles, mort le 8 janvier 1630, épousa Catherine *Longin*, décédée en 1628 et inhumée à l'abbaye de Grimberghen, fille d'Antoine et de Marguerite *van Berchem*, dont :

1° Ambroise van Meghem, échevin de Bruxelles en 1679, mort sans postérité, épousa, en premières noces, Olympe-Claire van *Helmont*, dame de Royenborch, et, en secondes noces, Catherine-Françoise CHRISTYN ; — 2° Floris van Meghem ; — 3° Jacques van Meghem.

CHRISTYN.

Une pierre sépulcrale qui se trouve dans la chapelle du Saint-Sacrement de ladite église, contient l'épithaphe suivante :

D. O. M.

Monumentum

Franciscæ Catharinæ CHRISTYN, viduæ D. Ambrosii de *Neghem*. D. de Royenbourg et in Oirschot. R. J. P.

D Isabelle CHRISTYN, décédée le 10 juillet 1729 et inhumée à Sainte-Gudule de Bruxelles, se maria avec François *Verreycken*, natif de Lierre. On voit dans la chapelle du Saint-Sacrement à l'église de Sainte-Gudule la double épithaphe qui suit :

Cy-gist Messire Jean-Pierre CHRISTYN, chevalier et secrétaire du souverain conseil de Brabant, décédé le 24 may 1717, et dame Isabelle CHRISTYN, sa niece, décédée le 10 juillet 1729.

Il eut du second lit :

E Christophore-Baptiste CHRISTYN, décédée à Bruxelles le 19 avril 1757 et inhumée aux Augustins, se maria, en premières noces, avec François-Charles *van Hulten y Carnero*, fils de Jean-Baptiste, seigneur d'Ockeghem, d'Idevoorde, bailli de Ninove, et de Catherine-Françoise *van Coppenolle*, et, en second lit, en février 1728, avec Joachim-Ignace, baron de *Spanghen*, mort le 10 octobre 1754.

2° Jean-Baptiste, qui suit :

5° Libert-François CHRISTYN, vicomte de Tervueren et de Duysbourg par lettres-patentes du 1^{er} avril 1690, seigneur de Boutersem, de Loevene et de Nederheym, conseiller au conseil-souverain de Brabant le 25 avril 1672, revêtu des pouvoirs de vice-chancelier, durant dix ans, en raison de son ancienneté au conseil, conseiller au conseil de l'amirauté suprême, né à Bruxelles le 29 juin 1659, mort en la même ville le 10 juin 1717, à l'âge de 78 ans et enterré à Sainte-Gudule, épousa Isabelle-Françoise *Walravens*, fille de Jean et d'Élisabeth *Verheyleweghen*. N'ayant pas d'enfants, il institua pour légataire universel son neveu, Philippe CHRISTYN, fils putné de Jean-Baptiste CHRISTYN, baron de Meerbeek, et de Marguerite *d'Espinosa*.

Il est parlé de ce qui précède dans le tome III des *Trophées de Brabant*, page 473 :

« La charge de vicomte de Tervueren n'était autrefois que pour un temps;
« mais après elle a été rendue perpétuelle et héréditaire et a été possédée
« par des nobles de distinction. Gramaye nous apprend qu'autrefois les
« vicomtes de Tervueren portaient le cors et l'épics dans leurs armes, et
« qu'ils étaient grands-veneurs de Brabant. Il y avait plus de trois cents ans
« qu'elle était dans la famille des Melins, d'un rang très-distingué dans le
« roman pays; on en trouve la preuve dans l'église de Parc où est enterré
« Arnoud, auquel Jean a succédé. Après la mort de ce dernier, Arnoud Van
« den Bossche, chevalier, d'une naissance illustre, obtint cette charge qui
« passa à sa postérité jusqu'à son arrière-fils. Jean Hinckaert, d'une famille
« noble et patricienne d'Anvers, l'acheta en 1435 de Jean Van den Bossche.

CHRISTYN.

« Henri de Witthem ayant épousé Jeanne Hinckaert en eut cette charge
« en 1468. Des Witthem elle passa à Jean de Cortenbach, seigneur de
« Helmont, en 1524, comme héritier de son aïeule Jeanne Hinckaert; mais
« en 1561 Henri de Witthem en rentra en possession. Dans ces dernières
« années elle passa par voie d'achat dans la maison Christyn, en la personne
« de messire Libert-François CHRISTYN à qui Charles II, roi d'Espagne, a
« permis de continuer à prendre le titre de vicomte de Tervueren et de
« Duysbourg, le 1^{er} avril 1690. Duysbourg est un très-ancien village qui
« autrefois a porté le nom de Dusenborgh et de Duysburg, comme il paraît
« par les diplômes de l'abbaye de Caudenberg. C'est à présent un bourg
« aussi grand que considérable près de Tervueren, entre Bruxelles et Louvain;
« il fait partie du bailliage de Vilvorde, et si l'on en croit Guicciardini,
« c'est le plus ancien bourg de Brabant. Cette seigneurie vint en 1690,
« par voie d'achat, avec la vicomté de Tervueren, au pouvoir de messire
« Libert-François CHRISTYN susdit, à qui le roi Charles II conféra le titre de
« vicomte de Tervueren et de Duysbourg, comme nous l'avons ci-dessus,
« par lettres du 1^{er} avril 1690, en ces termes : Ayant été remontré à S. M.,
« de la part de messire Libert-François CHRISTYN, conseiller ordinaire
« de S. M., en son conseil-souverain de Brabant et en celui de l'amirauté
« suprême, qu'il aurait acquis par achat les terres et vicomté de Tervueren
« et de Duysbourg, avec leurs hauteurs, appendances et dépendances, juri-
« dictions et terres censaux y appartenants, en son pays et duché de Brabant,
« dont il aurait aussi fait les reliefs, foi et hommage en tel cas dus et requis,
« comme ses prédécesseurs et plus possesseurs desdits terres et vicomtés, ont
« fait dès plusieurs siècles; et supplié très-humblement que S. M. veuille
« être servie de lui octroyer son acte déclaratoire par lequel elle lui permet
« de pouvoir continuer le port et usage dudit titre de vicomte de Tervueren
« et de Duysbourg, avec les droits, privilèges et les marques d'honneur en
« dépendants; S. M. ayant égard aux services que ledit messire Libert-Fran-
« çois CHRISTYN lui a rendus pendant plusieurs années, et continue encore
« de rendre en la qualité susdite, à son entière satisfaction, comme aussi
« à ceux de son frère aîné Jean-Baptiste CHRISTYN, chevalier, baron de Meer-
« beek, à présent chancelier de Brabant, et de plusieurs autres ses parents,
« lui a permis, comme elle permet par cette, de pouvoir continuer le port
« et usage dudit titre de vicomte de Tervueren et de Duysbourg, avec
« les droits, privilèges et les marques d'honneur en dépendants, et dont ont
« joui les possesseurs ci-devant desdites terres, ordonnant Sa dite Majesté à
« son lieutenant-gouverneur et capitaine-général de ses Pays-Bas, à tous
« ses consaux, tribunaux, collèges, rois d'armes, justiciers, officiers et sujets,
« à qui ce peut toucher et regarder, de se régler selon ce, nonobstant quelques
« ordonnances, placards, mandements ou défenses au contraire. Fait à Madrid,
« ce premier avril 1690. »

Le nom de Libert-François CHRISTYN, vicomte de Tervueren et de Duysbourg
mérite d'être gravé dans la mémoire de tous les amis de notre histoire nationale.

CHRISTYN.

principalement pour les soins qu'il a mis à recueillir les diplômes et les traités de paix, sources indispensables de toute bonne histoire. Sa collection a servi au *Corps diplomatique* de Dumont, comme l'éditeur se fit un devoir de le reconnaître dans la préface : « Ayant ramassé les livres et autres secours dont on « avait dessein de se servir, dit-il, on se disposa à exécuter le projet qu'on « avait formé. Mais comme le bruit s'en répandit, on fut averti que messire « Libert-François CHRISTYN, vicomte de Vueren, etc., d'un mérite distingué « et également curieux et savant, avait travaillé depuis longtemps à recueillir « tous les traités de paix, tant anciens que modernes. L'inclination naturelle « qu'il a à faire plaisir et surtout en ce qui peut procurer l'utilité publique, « ne nous permettait pas de douter qu'il ne voulût bien communiquer ses « mémoires et les fruits de ses travaux, ce qu'il fit aussi fort généreusement ; « et nous fûmes agréablement surpris de trouver dans ses mémoires diverses « pièces qui nous auraient échappé sans ce secours. Libert-François CHRISTYN « est également savant en toutes sortes de sciences et de langues, de même « que dans l'histoire et dans l'antiquité. Il a honoré le public de divers ou- « vrages fort recherchés, ce qu'il semble avoir hérité de son illustre fa- « mille, etc. »

L'édition du *Corps diplomatique* attribue plusieurs ouvrages à Libert-François CHRISTYN, vicomte de Tervueren ; parmi ceux que nous connaissons, les deux publications qui lui font le plus d'honneur, sont : 1° *Tractatus Ph. Bugnyon de Legibus abrogatis et inusitatis in regno Franciæ, cum additionibus, etc.*, Bruxelles, 1677, 2 vol. in-4°. L'éditeur adapta l'ouvrage de Bugnyon à la législation du pays ; — 2° *L'anti-Tribonien, ou Discours pour l'estude des lois de François Hotman*, Bruxelles, 1681, in-4°, sous le voile de l'anonyme.

Le héraut d'armes, d'Ursel, lui dédia, en 1712, le tableau généalogique de la famille Christyn.

4° Jean-Pierre, chevalier de l'ordre militaire du Christ par bref du pape Alexandre VIII, du 22 novembre 1690, créé également chevalier par Charles II, roi d'Espagne, le 10 avril 1693, seigneur de Schrieck et de Grootloo, drossard de Rumpst, de Boom et d'Heyndonck, secrétaire du conseil de Brabant, mort le 24 mai 1717, épousa, en premières noces, Marie-Barbe *Lodewyckx*, en deuxièmes noces, à Saint-Michel de Gand, le 23 octobre 1685, Isabelle-Marie *Werbrouck*, dame de Terstrycke, et, en troisièmes noces, Hélène *de Brouhoven*. Il eut de son premier lit trois enfants qui moururent en bas âge ;

5° Marie-Anne.

II. Jean-Baptiste CHRISTYN, chevalier, baron de Meerbeek par lettres-patentes du 11 janvier 1687, après avoir fait ses humanités au collège des Augustins de sa ville natale, fut envoyé à l'université de Douai pour y étudier le droit. Au commencement du mois d'octobre 1651, il reçut, dans cette école, le grade de licencié. La première charge qu'il ait obtenue, fut celle d'assesseur du prévôt-général et du drossard du Brabant, en 1660 ou un

CHRISTYN.

peu plus tard. L'assesseur était un conseil indispensable pour l'instruction et la décision des causes qui ressortissaient à la juridiction exceptionnelle de ces deux magistrats.

Une place de conseiller étant vacante au grand-conseil, à Malines, par la mort de Jean-Baptiste Stalins, il fut en droit de la solliciter, et il l'obtint en janvier 1667. Il y donna de preuves fréquentes et peu équivoques de sa prudence, de sa sagesse et de son amour pour le travail.

Tant d'éminentes qualités lui acquirent la bienveillance du souverain qui, après l'avoir placé, en 1671, au conseil d'état à Bruxelles, fit auprès de lui des instances pour l'attirer à Madrid même, en qualité de conseiller de longue robe du conseil suprême d'état pour les affaires des Pays-Bas et de Bourgogne. Ce conseil avait été organisé après la mort de l'archiduc Albert, conformément à la résolution des États, en 1616, sur la succession de la souveraineté du pays.

Comme on peut le voir dans *le Théâtre de la Noblesse du Brabant*, publié en 1705 « Jean-Baptiste CHRISTYN obtint, du roi d'Espagne Charles II, par « lettres-patentes dépêchées à Madrid le 22 juin 1671, la permission de « pouvoir faire supporter les armes qu'il porte (d'or à trois pals d'azur, au « chef de gueules chargé d'une aigle d'argent, qui est *van den Hove*, écartelé « d'argent à l'aigle de gueules surécartelé de même à la croix ancrée « d'or qui est *de la Cousture*; sur le tout de sable, au chef d'argent « chargé de deux losanges d'azur; icelui écu surmonté d'un heaume d'ar- « gent, grillé et liseré d'or, aux feuillages et bourlet aux émaux dudit « écu : cimier, un lion naissant d'or, couronné de même, armé et « lampassé de gueules, empoignant de la dextre une épée et de la « senestre un cœur au naturel), de deux griffons d'or, couronnés de « même, armés et lampassés de gueules, portant chacun une bannière à « dextre armoyée dudit surtout, et l'autre du premier quartier de l'écu « susdit; et d'échanger le bourlet susmentionné en une couronne fleuron- « née d'or. »

Ici se présente l'époque la plus laborieuse de sa vie littéraire. Son genre était l'histoire des familles dont il examinait les prétentions plutôt en savant qu'en généalogiste; il ne reconnaissait que des droits et des habitudes, laissant à d'autres moins scrupuleux ou plus complaisants le soin de contenter la vanité. Il s'est beaucoup occupé des familles patriciennes, espèce de noblesse bourgeoise qui avait droit à la magistrature communale des villes de Bruxelles, de Louvain et d'Anvers.

Un poète de Fleurus, P. Schoriot, se trouva tout à coup inspiré à la

CHRISTYN.

nouvelle de la promotion du conseiller d'état CHRISTYN, à qui il envoya, le 25 avril 1673, les vers suivants :

C'est là que vostre grand génie,
S'appliquant désormais aux matières d'estat,
Fera bientôt partout répandre avec éclat
L'odeur de vostre belle vie :
L'on parlera de vous avec estonnement
Comme du plus bel ornement
Que Flandres vit jamais dans son conseil suprême.
Elle reflourira par vos sages avis;
Et l'on verra qu'un jour nostre Charles deuxième
Trouvera bien son compte à les avoir suivis.

Quoique Charles II l'eût invité jusqu'à deux fois à se rendre à Madrid, son départ ne fut pas immédiat. Ce retard fut probablement occasionné par les événements militaires dont la Belgique était le théâtre. Il ne prit possession de son fauteuil au conseil suprême qu'au mois de juin 1675.

La plupart des puissances cherchant alors à se rapprocher autant que possible, le séjour de CHRISTYN à Madrid ne fut pas long. Le roi, qui avait déjà donné ses pouvoirs à des seigneurs espagnols, mit également sa confiance en son conseiller CHRISTYN, qui revint en Belgique au mois de mai 1676.

Il reprit alors son fauteuil au conseil d'état à Bruxelles, dont le personnel n'était déterminé par aucune loi. Ce qui eut lieu le 16 du mois de son départ d'Espagne, tellement son voyage fut heureux.

CHRISTYN, l'un des trois ambassadeurs du roi catholique au congrès de Nimègue, arriva le 18 mars de l'année suivante (1677) en cette ville, où se réunissaient les ambassadeurs de toutes les puissances européennes. En homme d'état remarquable, il eut beaucoup de part au succès des négociations sur lesquelles repose encore une partie du droit public de l'Europe.

Néanmoins, après avoir signé le traité de Nimègue, les ambassadeurs espagnols devaient s'attendre à de nouveaux obstacles, d'autant plus que rien n'égalait alors l'orgueil du roi de France et de toute sa cour. Louis, pour qui l'action était un besoin, avait moins à cœur d'en finir avec la Belgique que de prolonger les difficultés qui surgissaient du traité. C'est dans ce but que furent fixées les conférences de Courtrai où CHRISTYN et Maleingreau furent envoyés en 1681.

Ces négociations plutôt interrompues que finies, CHRISTYN revint à son fauteuil au conseil d'état. Le marquis d'Ennetières lui disputa le pas, pré-

CHRISTYN.

tendant, en raison de sa haute noblesse, suivre immédiatement l'archevêque de Malines. CHRISTYN aurait pu opposer son extraction de l'ancienne maison de Gand dont il portait les armes; mais il préféra s'appuyer sur les usages du conseil, et il obtint un plein succès le 29 mai 1683. Neny assure que telle était la jurisprudence : *Tous les conseillers, dit-il, prenaient leur rang sans autre préséance que celle que donne l'ancienneté.*

Confiant dans le traité qu'il avait signé, il prit à cette occasion pour devise ce passage du psaume 147° : *Posuit fines tuos pacem, il a assis la paix sur tes frontières.* Depuis il l'échangea contre la maxime suivante : *In via virtuti nulla est via, tout cède à la persévérance.*

Cependant, sous prétexte que l'Espagne tardait à satisfaire le roi de France sur quelques articles du dernier traité, le maréchal de Humières entra dans les Pays-Bas. Le marquis de Grana, gouverneur de ces provinces, ordonna de repousser la force par la force; il ne pouvait agir autrement sans se déshonorer; l'Espagne déclara elle-même la guerre à la France qui renouvelait ses prétentions sur le principal héritage de la maison d'Autriche, et son roi écrivit de sa propre main à Jean-Baptiste CHRISTYN, pour le charger de réfuter les ouvrages publiés autrefois par Pierre Dupuy. CHRISTYN fit sa réfutation en 1684, et y donna le titre de : *La Flandre défendue des fausses prétentions de la France, ou le conseiller Dupuy, historien français, pris dans ses propres filets.*

Le roi d'Espagne récompensa CHRISTYN en le nommant, en 1685, premier intendant du conseil suprême militaire aux Pays-Bas, place qu'il occupa jusqu'au 6 juin 1688. Comme la même année, CHRISTYN acheta du comte de la Tour la terre de Meerbeek, Charles II s'empressa de lui témoigner encore toute sa gratitude en érigeant cette terre en baronnie, par lettres-patentes du 11 janvier 1687. « Meerbeek, dit le continuateur des *Trophées de Brabant*, par Butkens, t. iv, p. 144, Meerbeek, dit autrefois Merbeck et Mairbecloe, car on le lit ainsi dans Aubert le Mire, nouvelle édition des *Diplômes Belgiques*, chap. XLIX et ailleurs, est à une lieue et demie de Louvain, dans le bailliage de Campenhout. Cette seigneurie fut engagée en 1568 par le roi, et réengagée le 10 avril 1658 à Arnaud de Fumal. Roger-Robert Clander l'acheta définitivement du roi Philippe IV, le 22 janvier 1644. De lui elle passa en 1649 à Robert d'Ennetières et par mariage de Pétronille d'Ennetières en 1672, au comte de la Tour qui la vendit à messire Jean-Baptiste CHRISTYN, conseiller au conseil privé et ensuite chancelier de Brabant, qui en releva le fief en la cour féodale de Brabant le 20 décembre 1686. Le roi Charles II l'érigea en

CHRISTYN.

« baronnie en faveur de ce dernier, par lettres données à Madrid, le 2 jan-
« vier 1687. Depuis sa mort elle est à la possession du fils aîné de son
« frère messire Jean-Baptiste CHRISTYN, second baron de Meerbeek. Ceci
« a été tiré de la cour féodale. Charles, par la grâce de Dieu, roi de
« Castille, savoir faisons que pour le bon rapport qui fait nous a été de
« la personne de notre cher et féal messire Jean-Baptiste CHRISTYN, cheva-
« lier, seigneur de Meerbeek et des bons et fidèles services qu'il nous a
« rendus tant en qualité de conseiller de notre conseil suprême d'état aux
« affaires des Pays-Bas, établi lez notre royale personne, qu'en celle d'un
« de nos plénipotentiaires au traité de la paix de Nimègue, et qu'il les
« continue encore en nos conseils d'état et privé auxdits Pays-Bas. Nous,
« pour ces raisons et autres bonnes considérations, désirant l'élever et
« décorer en honneurs, droits et privilèges, prérogatives et prééminences,
« avons de notre certaine science, libéralité, pleine puissance et autorité
« souveraine, créé, comme nous créons par ces présentes, ledit messire
« Jean-Baptiste CHRISTYN, baron de sa terre et seigneurie de Meerbeek,
« située en notre pays et duché de Brabant, laquelle nous créons et éri-
« geons par cette en dignité, titre, nom, cri et prééminence de baronnie,
« avec ses appendances et dépendances, lui permettant et à ses successeurs
« d'y ajouter et incorporer à l'avenir, en augmentation et pour plus grand
« lustre d'icelle, telles autres terres, seigneuries, terres et rentes que bon
« leur semblera, pour de ladite érection en baronnie, avec le nom et titre
« de baron, ensemble des droits, honneurs, prérogatives et prééminences
« y appartenants, jouir et user par ledit messire Jean-Baptiste CHRISTYN,
« ses hoirs et successeurs, en ligne directe, barons et baronnes de Meer-
« beek, tout ainsi et en la même forme et manière que font et ont accou-
« tumé de faire les autres barons de nos Pays-Bas, sans pour ce déroger
« ou préjudicier audit messire Jean-Baptiste CHRISTYN aux anciens droits,
« usances, privilèges, et autres droits quelconques qui lui appartiennent,
« à cause de ladite seigneurie, maintenant baronnie, appartenances et
« dépendances d'icelle dont il est en possession, et ont ses prédecesseurs
« été accoutumés d'user par ci-devant. Le tout sous les charges, conditions
« et modifications ci-dessous déclarées, savoir que, etc.

« Et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, avons signé ces
« présentes de notre main et à icelles fait mettre notre grand scel, sauf en
« autre chose notre droit, et l'autrui en toutes. Donné en notre ville de
« Madrid, royaume de Castille, l'onzième du mois de janvier, l'an de grâce
« seize-cent-quatre-vingt-sept, et de nos règnes le vingt-deuxième. »

CHRISTYN.

La mort du chancelier Locquet, arrivée le 22 mars de cette année, laissa vacante une place dont CHRISTYN, par le noble caractère et les hautes capacités qui le distinguaient, était digne sous tous les rapports, et à laquelle les services qu'il avait rendus lui permettaient d'aspirer. Aussi le roi d'Espagne, reconnaissant les mérites du baron de Meerbeek, d'ailleurs généralement appréciés, lui conféra-t-il, le 22 avril 1687, comme une honorable récompense, la dignité de chancelier de Brabant; il en reçut les lettres-patentes au mois de mai de la même année et fut installé le 6 juin suivant. Son âge avancé, sa santé altérée par de nombreux travaux et ses infirmités ne lui permirent point de jouir longtemps de cette dignité.

Né à Bruxelles le 26 février 1630, le chancelier succomba en cette ville, le 28 octobre 1690, à l'âge de 60 ans. Ses restes furent déposés à l'église des Augustins devant la sainte table, dans une tombe qui reçut aussi sa femme et ses enfants. Voici comment il est fait mention de leur monument sépulcral dans un manuscrit de l'ancienne chambre héraldique à Bruxelles, reg. 254, fol. 190.

« Antè mensam communionis summi altaris jacet in propriâ caveâ
« Joannes-Baptista CHRISTYN, baro de Meerbeek, regis in Hispaniâ et in
« Belgio à consiliis statûs et sanctoris, et ad pacem generalem Noviomagi
« componendam plenâ cum potestate legatus, defunctus cancellarius Bra-
« bantiæ 27 octobris 1690, cum uxore Catharinâ de Pretere, mortuâ 13 de-
« cembri 1691, et eorum filius Joannes-Baptista CHRISTYN, baro de Meer-
« beek, qui obiit 31 may 1709. »

Le père Desirant prononça, le 20 novembre, l'éloge funèbre du chancelier. Le biographe Foppens, son filleul, fait de son parrain le portrait suivant : *Et sanè fuerat juris justitiæque publicæ in hâc provinciâ defensor æquissimus, legum justarum præsidium, iniquarum expunctor seu cancellator, litterarum litteratorumque fautor ac protector, Musarum Gratiarumque delictum, longâ experientid in negotiis politicis ac statûs consummatus : sed et in erudiendis antiquitatibus Belgii, nobiliumque familiarum stemmatibus accuratissimus. Multa evulgavit sed pleraque anonyma.*

Catherine de Pretere qu'il avait épousée en 1652, était fille de Jean et de Marie Baelmans, qui était fille de Jacques Baelmans, et d'Ide Van den Nieuwenhuyse, petite-fille de Jean de Pretere, bourgmestre de la ville de Lierre, et de Catherine de Cuypere; elle décéda le 11 octobre 1691, laissant deux enfants, dont un mourut en bas âge.

En 1671, un généalogiste lui envoya l'histoire de sa famille : « A madame
« Catharine de Pretere, compagne du seigneur conseiller CHRISTYN, dit cet

« auteur dans son épître dédicatoire. Madame, il y a deux considérations
 « principales qui font espérer à cette pièce autant de part en vos faveurs
 « comme elle se vante d'en avoir en celle de la vérité, l'une qu'elle contient
 « la généalogie de votre noble famille de Pretere et les dignités et charges
 « et faits plus remarquables et ancienneté d'icelle, et l'autre qu'elle excite
 « les esprits à l'amour de la vertu par l'exemple de la gloire et de l'hon-
 « neur qui rendent la mémoire des hommes immortelle après leur mort.
 « Vous, madame, qui avez le bonheur d'avoir un fils, il pourra faire briller
 « et renaitre la gloire de vos ancêtres et apprendre, à leur exemple, à
 « fonder cette louange héréditaire en sa postérité. Agrérez, s'il vous plaît,
 « madame, la recherche diligente et laborieuse qu'en a faite, etc. »

L'introduction de cette pièce est conçue en ces termes : « La famille de
 « Pretere est très-ancienne et noble au pays d'Artois, où elle parut dès
 « l'an 1378, sous la qualité de bailli de la ville et cité de Térouanne. Elle
 « a depuis lors jusqu'à ce siècle, possédé de très-belles terres et seigneuries,
 « et desservi diverses charges honorables, et fait de très-nobles alliances
 « qui ont servi à augmenter sa gloire et rendre son sang plus pur. Les
 « armes que cette famille porte depuis son origine, témoignent assez
 « qu'elle est au-dessus du commun ; car on trouve que dès le commence-
 « ment elles ont été blasonnées de gueules à la fasce d'or, brisées en pointe
 « d'une tête de lion affronté de même métal. Si on doit ajouter foi à ce
 « qu'en disent diverses personnes curieuses de connaître l'origine des
 « maisons nobles et de leurs armes, ladite famille sort d'un puîné de la
 « maison de Jauche, lequel aurait brisé ses armes de la susdite tête de
 « lion ; mais comme elles ne se fondent que sur des conjectures et symbole
 « des armes, et que l'on n'en trouve pas des preuves certaines, il suffira de
 « dire qu'il y a près de trois cents ans, ladite famille de Pretere est réputée
 « être noble et qu'elle a porté cet écu d'armes, comme dit est, jusqu'à
 « présent, qui est tout dire. »

Nous devons au chancelier les ouvrages suivants : 1° *Jurisprudentia Heroica, sive de jure Belgarum circa Nobilitatem et Insignia Demonstratio in Commentariis ad Edictum Ser. Belgii principum Alberti et Isabella, evulgatum 14 decembris 1616. Liber Prodromus, in quo interpretationes seu declarationes Regiæ ejusdem Edicti, leges Romanæ, variæ supremorum senatum decisiones, historia, antiquitates, fragmenta genealogica, origines præsertim et decora, Patriciarum familiarum Lov. et Brux. Belgique et aliarum gentium mores, confirmantur, confutantur et illustantur, Bruxelles, 1663, in-4°.* L'épître dédicatoire est signée des initiales de l'auteur. — 2° *Jurisprudentia*

Heroica, etc., Bruxelles, 1668, ou 1689 en deux part. in-fol. François Foppens ayant acheté le fonds de l'édition de 1668, faite par Balthasar Vivien, imprimeur de Bruxelles, réimprima le titre en y portant le nom de l'auteur. Son édition compte, outre les figures comprises dans le texte, dix-huit tableaux généalogiques, tandis que l'autre n'en a que quatorze. — 3° *Tabula Chronologica, sive Ducum Lotharingæ, Brabantia, Limburgi, etc., et Gubernatorum ac Archistrategorum eorumdem ducatum et ditionum continua Series, à Godefrido (qui à Barbâ nomen accepit), duce Lotharingæ, etc., usque ad Carolum II, Hisp. et Ind. regem, ducem Brabantia, etc. Complectens eorum Ortus, Adventus Auspicatos, Tempora Regiminis, Connubia, Fundationes pias, Obitus, Sepulturas, Epitaphia, Inscriptiones, Elogia, Insignia Gentilitia, Numismata, Symbola heroica, et Lemmata Epigraphica*, Malines, 1669, in-4°, avec une épître dédicatoire à Ignace-Melchior Fernandez de Velasco, gouverneur des Pays-Bas, signée des initiales J.-B., C. S. R. (Jean-Baptiste CHRISTYN, sénateur royal). L'exemplaire de la Bibliothèque publique de la ville de Bruxelles, en grand papier, est celui que l'auteur a donné au collège des Jésuites à Malines. Cet ouvrage a été réimprimé avec quelques changements et sans préface : Cologne, 1675, in-4°. — 4° *Les Tombeaux des Hommes illustres qui ont paru au conseil privé du roi catholique aux Pays-Bas, depuis son institution de l'an 1517 jusqu'à aujourd'hui*, Leyde, 1672, in-12; Amsterdam, 1674, in-12. — 5° *S. P. Q. L. sive Septem Tribus Patricia Lovanienses*, ibid., 1672, in-12. Item, *editio emendatior et auctior usque ad annum 1754* (par Van Langendonck), Louvain, 1754, in-12. — 6° *Senatus populique Antverpiensis Notitia, sive Septem Tribus Patricia Antverpienses*, ibid., 1672, in-12. — 7° *Basilica Bruzcellensis sive Monumenta antiqua, Inscriptiones, et Cenotaphia ædis DD. Michaeli archangelo et Gudilæ virginis sacræ*, Amsterdam, 1677, in-8°. Item, *editio altera auctior et emendatior* (par Jean-François Foppens), Malines, 1743, in-8°. L'éditeur a soin de nous apprendre, vers la fin de la notice biographique sur l'auteur, que les épitaphes de la *Basilica Bruzcellensis* avaient été recueillies, dans le *Théâtre Sacré du Brabant*, d'une manière peu correcte et que, pour son édition, il a mis à contribution les *Monumenta sepulcralia Brabantia* de F. Sweertius, et les manuscrits du héraut d'armes Josse de Beckberghe. (*Voy. Hist. des Lettres*, t. 1, p. 363.) — 8° *Belgii et Burgundia Gubernatores ac Archistrategi, eorumque Ortus et Series, Adventus Auspicati, Tempora Regiminis, etc.*, Cologne, 1675, in-4°. Item, *tertia editio auctior et emendatior*, ibid., 1677, in-4°. — 9° *Observationes eugeneologica et Heroica, sive materies Nobilitatis Gentilitia, jus insignium et Heraldicum complectentes, rerum in curia Brabantia judicatarum*

exemplis, edictis regis et interpretationibus confirmatae, Cologne (Bruxelles), 1678, in-4°. — 10° *La Flandre défendue*. — 11° *Miscellanea*, 6 vol. in-fol. Sous ce titre l'auteur recueillit plusieurs de ses ouvrages pour les commenter et les corriger; on y trouve ses Familles Patriciennes et sa Jurisprudence Héroïque chargées de notes et de corrections. Outre ces Miscellanées, l'auteur forma encore un semblable recueil de pièces empruntées à différents ouvrages ou à diverses personnes; plusieurs de ces pièces sont de mains étrangères.

On lui attribue la première édition des *Délices des Pays-Bas*, donnée par l'imprimeur De Dobbeleer, en 1697, sept ans après sa mort. Je n'ai rien trouvé qui puisse garantir l'exactitude de cette assertion. Peut-être confond-on le chancelier avec son cousin, conseiller au conseil de Brabant, nommé comme lui Jean-Baptiste CHRISTYN, auteur de différents ouvrages de jurisprudence. Quoi qu'il en soit, je donnerai ici la bibliographie de cet ouvrage qui a déjà été faite, il est vrai, par mon collègue de Bruxelles, mais d'une manière très-défectueuse : *Les Délices des Pays-Bas ou Nouvelle Description de toutes les Villes des dix-sept Provinces, leurs situations, Fortifications, Rivières, Écluses et autres choses curieuses, avec les Armes blasonnées des familles qui y ressortent; de plus plusieurs marques d'honneur et de noblesse accordées par S. M. à ses fidèles sujets*, Bruxelles, chez P. De Dobbeleer, 1697, in-12. Il est à remarquer que François Foppens fut l'imprimeur de CHRISTYN le chancelier, et que P. De Dobbeleer, l'éditeur des *Délices*, qui passe quelquefois pour en être l'auteur, fut celui du conseiller. Item, *deuxième édition augmentée de Figures, de Remarques et d'une Liste de ceux à qui des titres d'honneur et de noblesse ont été accordés de 1655 à 1699*, par François Foppens : Bruxelles, 1700, in-8°; item, *troisième édition augmentée de Figures, de Remarques, d'une Liste des titres de noblesse jusqu'en 1710 et d'un Dictionnaire Géographique*, par le même libraire : Bruxelles, 1711, 3 vol. in-8°. Item, *quatrième édition*, sous le titre : *Histoire générale des Pays-Bas, augmentée de Remarques, de nouvelles Figures et des Événements jusqu'à l'an 1720*, par le même libraire : Bruxelles, 1720, 4 vol. in-8°; cette édition est encore recherchée à cause des planches. Item, *cinquième édition continuée* par Pierre Foppens : Bruxelles, 1743, 4 vol. in-8°. Item, *sixième édition revue et augmentée par le père Griffet* : Liège, 1769, 5 vol. in-8°. Item, *septième édition revue et considérablement augmentée* par Spanoghe : Anvers, 1785, 5 vol. in-8°, auxquels il faut joindre un sixième volume : *Dictionnaire historique ou Histoire abrégée de tous les hommes nés dans les XVII provinces Belges, etc.*, Paris (Anvers), 1786, 2 t., 1 v. in-8°; le troisième volume n'a pas paru.

Item, huitième édition : Bruxelles, 1793, t. 1^{er}, in-8°, finissant à la page 1078.

La septième édition a été traduite en flamand par Spanoghe lui-même : Anvers, 1785, 5 v. in-8°, et 7 t., 6 v. in-8°, avec le dictionnaire historique ou *Beschryving*.

III. Jean-Baptiste CHRISTYN, baron de Meerbeek, seigneur de Wesembeek, mort le 31 mai 1709 et enterré aux Augustins, auprès de ses parents, épousa Marguerite-Thérèse *d'Espinosa* (1), née à La Bassée, au diocèse d'Arras, et baptisée à l'église Saint-Vaast le 29 mai 1663, décédée à Bruxelles le 11 juin 1734, inhumée en l'église des Augustins le 13 du même mois, sœur de Charles *d'Espinosa*, évêque d'Anvers, et de Marie-Joséphine *d'Espinosa*, abbesse de l'abbaye noble de Forêt enfants de don Diego Gomez, comte

(1) Elle appartenait à l'illustre maison espagnole de Gomez qui, par son alliance avec celle d'Espinosa, adopta, selon l'usage espagnol, le nom et les armes d'Espinosa. Voici sa généalogie :

I. François Gomez, chevalier, originaire de Becerril de Campos, épousa, à Paredes de Nava, Anne Martinez *de Espinosa*, fille puînée de Louis Martinez *de Espinosa* et d'Inès Fernandez, petite-fille de Martin Sanchez *de Espinosa*, qui suivit le roi Fernand en ses guerres de Grenade, et de Louise *de Valladolid*. La sœur germaine d'Anne Martinez *de Espinosa*, nommée Monica Martinez *d'Espinosa*, se maria avec Melchior Cabero, pagador-général de l'armée navale, dont le fils Melchior, provedor-général des armées aux Pays-Bas, s'appela du nom *d'Espinosa*, en honneur en Espagne, et il épousa Isabelle *de Mol*, d'une ancienne et noble maison du Brabant, fille de Jean *de Mol* et d'Anne Lopez *de Villanova*. François Gomez laissa plusieurs enfants :

- 1° Geronimo Gomez *de Espinosa*, marié à Rodriguez *de Escobar Escalante* ;
- 2° Juan Gomez *de Espinosa*, femme de Marie-Claire Bernage ;
- 3° Francisco Gomez *de Espinosa*, mort en célibat ;
- 4° Jeronimo Gomez *de Espinosa* épousa Catalina *de la Rocha y Chaves*, sans postérité ;
- 5° Diego, qui suit :

II. Diego Gomez, comte *de Espinosa*, chevalier de l'ordre de Saint-Jacques, gouverneur militaire de la ville et citadelle d'Anvers, conseiller au conseil suprême de guerre, mestre de camp-général, mort à Anvers, le 24 janvier 1694, épousa Marie-Marguerite *d'Aubermont*, fille de Gaspar-Antoine *d'Aubermont*, chevalier, seigneur et baron de Ribaucourt, etc., et de Lambertine *d'Enghien*, dame d'Eyseringue, et en secondes noces N. *van der Linden*.

- 1° Gaspar-Antoine comte *d'Espinosa* et de Ribaucourt, seigneur de Grambergen, etc., lieutenant-général au service d'Autriche, épouse, par contrat du 16 août 1720, Isabelle-Sara-Josephe *Beuwens*, veuve de Cornille-Hyacinthe Respani, seigneur d'Appelteren, maréchal des camps au service d'Autriche, mort le 10 mai 1705, et enterré à Schooten ;
- 2° Antoine-Alard *d'Espinosa*, capucin, sous le nom claustral de Charles, depuis évêque (*Tricolensis*) de Thessalie *in partibus*, suffragant du cardinal d'Alsace, archevêque de Malines, évêque d'Anvers, le 19 août 1728, né à Termonde et mort à Anvers le 31 juillet 1742, à l'âge de 84 ans ;
- 3° François, mort en bas âge ;
- 4° Jacques *d'Espinosa*, chanoine de l'église collégiale de Sainte-Gudule, à Bruxelles, prévôt du chapitre du Saint-Sauveur à Harlebeke, mort le 25 mai 1748, âgé de 85 ans, et inhumé au milieu du chœur de l'ancienne église d'Harlebeke ;
- 5° Charlotte *d'Espinosa*, ursuline, à Bruxelles ;
- 6° Anne *d'Espinosa*, ursuline, à Louvain ;
- 7° Marie-Joséphine *d'Espinosa*, abbesse, à Forêt ;
- 8° Marguerite-Thérèse *d'Espinosa*, mariée à Jean-Baptiste Caumont, baron de Meerbeek, seigneur de Wesembeek, fils de Jean-Baptiste Caumont, baron de Meerbeek, chancelier de Brabant, et de Catherine *de Pretore* ;
- 9° Catherine *d'Espinosa*, annonciade, à Gand.

D'Espinosa.

d'Espinosa, (1) chevalier de l'ordre de Saint-Jacques, gouverneur militaire de la ville et citadelle d'Anvers, et de Marguerite *d'Aubermont* (2), comtesse de Ribaucourt. Jean-Baptiste CHRISTYN, baron de Meerbeek laissa :

Dames de Forêt.

(1) Du temps de l'abbesse *d'Espinosa*, l'abbaye de Forêt était composée comme suit :

- 1 Marie-Joséphé *d'Espinosa*, abbesse;
- 2 Isabelle-Constance de Voocht, dite de Gryse, prieure;
- 3 Dorothee-Françoise d'Arschot de Riviere;
- 4 Éléonore de Boulers;
- 5 Marguerite-Anne de Landas;
- 6 Justine de Varick;
- 7 Séraphine de Steelant;
- 8 Barbe d'Herzelles;
- 9 Marie-Florence van de Werve;
- 10 Albertine de Boulers, sous-prieure;
- 11 Angéline de Calonne;
- 12 Antoinette de Longin;
- 13 Pauline de Marbais;
- 14 Claire-Cécile de Lonchin;
- 15 Agnès de Kessel;
- 16 Hélène de Fusco Matalony;
- 17 Thérèse de Roisin;
- 18 Marie-Catherine de Burloo;
- 19 Scholastica du Chasteler;
- 20 Bonne de Bauffremez;
- 21 Françoise de Landas;
- 22 Anne-Louise de Waldenbourgh;
- 23 Madelaine van Mechelen de Berthout;
- 24 Mathilde de Dongelberghe;
- 25 Bernarde de Schoore;
- 26 M.-J. de Bousies;
- 27 Caroline de Woelmont;
- 28 Sophie von der Horst;
- 29 P. de Calonne Beaufayt;
- 30 G. de Maulde.

D'Aubermont.

(2) Ce nom est écrit indifféremment d'Aubremont et Aubermont. La famille d'Aubermont, originaire du Cambresis, portait de sable à une fleur de lis épanouie d'argent et boutonnée d'or. Carpentier en parle en ces termes : « Cette famille est connue dans notre pays de Cambresis environ l'an 1300, en la personne de Hugues *d'Aubermont*, écuyer franc-fiefé de l'évêché de Cambrai, lequel prit à femme Alix *Gouches*, fille de Jacquemart, citoyen de Cambrai et bailli d'Escaudeuvre, dont les descendants s'allièrent avec les familles de *Moiset*, du *Moulin*, de *Boulois*, de *Ruancourt*, de *Beaulieu*, de *Raimbert*, de *Petitpas*, de *Monart* et autres. De cette maison est descendu Nicolas *d'Aubermont*, chevalier, seigneur de Ribaucourt, de Planques, etc., qui de Jeanne de *Hanneron* eut entre autres Pontus *d'Aubermont*, seigneur de Francin, du Quesnoy et de La Motte, allié avec Madelaine de *Brouchove*, dame de La Motte, à Ypres, et de Manuy, fille de Guillaume et de Barbe de *Gavre*. Pontus eut une fille nommée Madelaine *d'Aubermont*, dame de La Motte, de Flines, etc., alliée avec Claude de *Boulogne*, fils de Jean, seigneur du Moulinet, et d'Anne de *Gavre*, fille de Claude et de Jeanne de *Houchin*. »

CHRISTYN.

1° Louis-François CHRISTYN, baron de Meerbeek, vicomte de Tervueren et de Duysbourg par la mort de son oncle maternel Libert-François CHRISTYN, naquit le 7 octobre 1697 et mourut en célibat le 21 août 1738. Il git à Meerbeek ;

I. Michel d'Aubermont, seigneur du Quesnoy, de La Motte, échanson de Louis XI, roi de France, fils de Jacques, seigneur des mêmes lieux, et de Jeanne de Wames, dame de Bray, épousa Jeanne Cottrel, dame du Chasteler-sous-Blandain, de Planques, de Ribault-sous-Dottignies. Ils eurent :

II. Nicolas d'Aubermont, seigneur de Planques et de Ribaucourt, par achat fait en 1527 du seigneur de Humières, gentilhomme de la maison de l'empereur Charles-Quint, premier maître-d'hôtel du comte de Nassau, prince d'Orange, enterré à l'église de Ribaucourt, épousa, en premières noces, en 1509, Marie Hanneron, fille de Jean et de Jeanne Desmurgais, vicomtesse de Roulers, et, en secondes noces, Jeanne de Gavre, dame de Manuy-Saint-Pierre, veuve de Jacques des Ablens, seigneur de Familleureux.

Il eut du premier lit :

- 1° Pontus d'Aubermont, seigneur du Quesnoy, de La Motte, etc., mort le 6 mars 1578, enterré à Bruxelles les-Tourney, épousa Madelaine de Brouchoens, laquelle hérita de son oncle maternel les terres de Manuy-Saint-Pierre, Rokeghem, Filnes, etc. Ils eurent une nombreuse famille, savoir :
- A Nicolas d'Aubermont, seigneur de Manuy-Saint-Pierre, Rokeghem, Filnes, etc., colonel d'un régiment d'infanterie wallonne, gouverneur et grand-bailli de la ville et châtellenie d'Audenarde, mort le 7 janvier 1585 et enterré à Audenarde avec seize quartiers, épousa Françoise de Gros, décédée le 18 octobre 1587 et inhumée auprès de son mari, fille de Jean, seigneur de Nieu-lande, et de Catherine van der Aa, sa seconde femme ;
- B Gérardine d'Aubermont, religieuse, à Ghislenghien ;
- C Jacqueline d'Aubermont, prieuse de Forêt, décédée le 12 avril 1638, âgée de 63 ans ;
- D Robertine d'Aubermont, femme de Jean de Beer, seigneur de Moulabeke, fille de Charles de Beer, chevalier, et de Jacqueline de Gros ;
- E Adrien d'Aubermont, seigneur de La Rue, d'Elseghem, de Rokeghem, de Doorn, de Le Deucq, capitaine d'infanterie au service d'Espagne, mort le 3 décembre 1623 et enterré à Elseghem, à côté de sa femme avec trente-deux quartiers, épousa Anne de Cornhause, fille de Cornaille, seigneur dudit lieu, et d'Anne Schepperus, dont douze enfants, entre autres : Valérie d'Aubermont, religieuse à Forêt, décédée le 6 novembre 1624 ; Anne d'Aubermont, dame de Manuy, etc., femme de Pierre de Beryghes, seigneur de Nomain, et Robertine d'Aubermont, femme de Charles de Cornhause, seigneur dudit lieu ;
- F Jacques d'Aubermont, seigneur de Filnes, ornette de la compagnie des chevaux-légers du marquis de Roubaix, mort en célibat en 1584 ;
- G Madelaine d'Aubermont, décédée le 5 février 1612, mariée à Claude de Boulogne, seigneur de Filnes, capitaine de trois cents hommes au régiment de Balanson, sous le prince Alexandre Farnèse, duc de Parme, mort le 21 juin 1628, fils de Jean de Boulogne et d'Anne de Geere, sa première femme. Ils gisent aux Récollets de Tournay ;
- H Jean d'Aubermont, mort de blessures en 1587 ;
- I° Jacques d'Aubermont, religieux, à Bouupré ;
- 2° N. d'Aubermont, dame de La Motte, décédée le 18 mai 1578 et inhumée à Manuy-Saint-Pierre ;
- 1° Antoine d'Aubermont, seigneur de Planques, du Quesnoy, épousa, en 1562, Geneviève Despars, dame du Quesnoy, dont la mère était Barbe de Landus, ils eurent quatre enfants :
- A Charles d'Aubermont, seigneur de Planques, du Quesnoy, de Bray et de l'Espinoy, grand-prévôt de la ville de Tournay, mort le 2 janvier 1632, eut de sa femme Barbe de Preys, fille de Denis, seigneur de Frolenne, et de Jeanne Savary, sept enfants : 1° Marie, carmélite, à Tournay ; — 2° Pierre, grand-prévôt de Tournay, ci-après ; — 3° Robert, chanoine de Saint-Davon, à Gand, mort le 9 mars 1607, à l'âge de 85 ans, et enterré dans ladite église ; — 4° Jeanne, sans alliance ; — 5° Nicolas, seigneur de Bray, mort en célibat en 1629 ; — 6° Charlotte, et 7° Geneviève, sans alliance. Pierre d'Aubermont, fils aîné de Charles, seigneur de Planques et de l'Espinoy, grand-prévôt de la ville de Tournay, épousa, le 27 juin 1632, Robertine Rym, dame de Roosdonck, fille de Philippe, seigneur dudit lieu, et de Madelaine de Beer, dont : A Jacques d'Aubermont, seigneur du Quesnoy, épousa, à Saint-Piat de Tournay, le 8 août 1663, Marie-Thérèse d'Ennetières, décédée le 18 septembre 1691 et inhumée à Saint-Jacques de Tournay, dont il n'eut qu'une fille Robertine-Françoise d'Aubermont, mariée, en premier lit, avec François-Joseph van der Gracht, baron de Courcelle, lieutenant du roi, à Landreccies, et, en second lit, avec Baudri-François-Nicolas de Roisin, baron et seigneur de Rongy et de Celles ; — B Marie d'Aubermont, née le 2 mars 1617, femme de Jean-François d'Erghien, fils de Jacques, seigneur de Bruxelles, etc., et d'Antoinette de Cornhause ; — C Caroline d'Aubermont, mariée à Jean-François le Loustier, seigneur de Popuelle.
- B Floris d'Aubermont, grand-chantre et chanoine de Notre-Dame, à Chartres, grand-aumônier de la reine Marguerite, femme de Henri IV, roi de France. Il était frère-germain de Charles d'Aubermont, seigneur de Planques, ainsi que :
- C Pierre d'Aubermont, chanoine, à Notre-Dame de Tournay, le 14 juin 1597, mort le 10 avril 1608 ;
- D Simon d'Aubermont, capitaine d'une compagnie d'infanterie, mort à Liège.

D'Aubermont.

CHRISTYN.

2° Hélène-Joséphine CHRISTYN, dite *de Meerbeek*, née le 17 mai 1698, décédée sans enfants le 26 juin 1763 et inhumée aux Augustins de Bruxelles, se maria, le 16 octobre 1739, avec Philippe-François-Charles-Joseph, comte *d'Effonseca*, grand-

D'Aubermont.

5° Madelaine *d'Aubermont*, dame du Chasteler et de Planques, de Ribault, décédée le 6 octobre 1580 et inhumée à l'église de Bruxelles à côté de son époux, se maria avec François *de la Motte*, seigneur de Bruxelles, fils de Jacques, seigneur dudit lieu, et de Jacqueline *de Grault*.

Il eut du second lit :

6° Jean, qui suit :

7° Guillaume, chanoine et grand-doyen de Chartres, évêque de Siraf, archidiacre de Provence.

III. Jean *d'Aubermont*, seigneur de Ribaucourt, épousa en premières noces Marie *de Preudhomme*, sans enfants, et, en deuxième noces, Jeanne *de Briarde*, dite *de la Coye*, décédée le 31 octobre 1556, fille de Charles, seigneur de Ribaucourt, et, en troisième noces, Marguerite *de Watripont*, fille de Jacques.

Il eut du deuxième lit :

1° Jean *d'Aubermont*, seigneur de Ribaucourt, lieutenant de la compagnie du comte de Lalain, mort en célibat ;

2° Charles, qui suit :

3° Gaspar, et 4° Madelaine, sans alliance.

IV. Charles *d'Aubermont*, chevalier, par lettres-patentes données à Madrid le 29 novembre 1596, seigneur de Ribaucourt et de Planques, grand-bailli de Termonde en 1580, mort en 1621, épousa Catherine *Schetz*, fille de Gaspar, chevalier, seigneur de Wesemael et de Grobbendonck, et de Catherine *d'Ursel*, sa première femme, dont :

1° Catherine, sans alliance ;

2° Jean-Conrad *d'Aubermont*, seigneur et baron de Ribaucourt, chevalier de l'ordre de Saint-Jacques, mestre-de-camp et conseiller de guerre, gouverneur du pays de Gueldre, mort sans postérité le 17 mai 1652, se distingua au siège de Louvain, en 1635, et à la campagne de cette année, comme on le voit dans le livre intitulé *Rubies ac Clades franco-Batavo*, imprimé en 1655, in-4°. Voici la traduction des pages qui le concernent :

- Après avoir laissé l'ennemi de l'autre côté de la Dyle, il (le marquis d'Aytona, lieutenant-général et commandant en chef de l'armée) avait commencé son mouvement vers Bruxelles, et dans l'intention de conserver cette ville, il appela près de lui Antoine, baron de Grobbendonck, et l'en nomma gouverneur. C'était un ancien militaire, recommandable par son âge et son mérite personnel, et qui avait déjà soutenu vaillamment trois sièges de la ville de Bois-le-Duc ; il vouait aux Français une haine qui lui était en quelque sorte innée. Afin de protéger cette ville, il lui adjoignit Conrad *d'Aubermont*, seigneur de Ribaucourt, et Lancelot, baron de Wesemael, fils de Grobbendonck, avec leurs légions respectives, qui étaient très-exercées depuis les sièges de Bois-le-Duc et d'Utrecht, en outre avec les légions d'Emblen, de 600 hommes, sous le commandement du mestre-de-camp-adjoint Adolphe van Eynthout. Celui-ci était un brave militaire, honorablement connu depuis le siège de Bois-le-Duc, et tout récemment par la surprise du fort de Schenk. Finalement le marquis renforça encore ce corps d'armée du régiment Irlandais, sous les ordres du mestre-de-camp Thomas Preston, et il les chargea tous de tenir garnison à Bruxelles.
- Je prie de nouveau le lecteur de ne voir dans tous ces événements que la direction divine ; car lorsque, sur les instances de Grobbendonck, on discuta la question d'envoyer à Bruxelles un autre chef que Ribaucourt, j'estime que la Providence divine ne fut pas étrangère à ce que le cardinal Ferdinand d'Autriche, qui n'était pas de l'avis de ceux qui opinèrent, d'adjoindre à la légion de Ribaucourt, un renfort de soldats, qui, quoique peu habitués à soutenir des sièges, n'en étaient pas moins vaillants, à ce que, dis-je, le cardinal abondât, dans le sens de Grobbendonck, et destinât à la défense de Louvain ceux-là même, dont on était premièrement convenu, et qui étaient très-exercés à combattre l'ennemi.
- Entretemps, Grobbendonck examine l'état de la ville, fait la ronde, passe la revue, dispose et ordonne tout selon les circonstances. Aussitôt son entrée en ville (Louvain), il avait établi les positions de la garnison, de manière à ne donner aux chefs aucun motif d'envie ni de jalousie. Ainsi la défense des portes et stations de Bruxelles et d'Heverlée, fut destinée à Ribaucourt ; celles des Vignes et de Malines à Preston ; celles d'Arschot et de Diest à van Eynthout, et finalement celles de Tirlemont et de Parc à Wesemael. Tout fut cependant disposé en sorte que ceux qui dans leur position, auraient le moins à souffrir de l'ennemi, pourraient porter, en cas de nécessité, des secours continuels aux autres régiments, et fourniraient leur contingent de patrouilles, ainsi que d'autres services de circonstance.

CHRISTYN.

bailli de la ville et châtellenie de Courtrai, conseiller des domaines et finances du roi et conseiller d'état, mort le 27 novembre 1777, au palais archiépiscopal, à Bruxelles, et enterré à Caudenberg, fils de Marc, comte d'Effonseca, conseiller d'état et trésorier-général des domaines et finances de la couronne, et d'Anne-Idesbergue de Blondel-Oudenhove;

3° Isabelle-Françoise, née le 15 décembre 1701, décédée sans alliance le 28 avril 1775 et inhumée à Meerbeek;

4° Libert-François, qui suit :

IV. Libert-François CHRISTYN, vicomte de Tervueren et de Duysbourg, par le testament de son oncle François-Libert CHRISTYN, baron de Meerbeek, après la mort de son frère aîné, arrivée en 1738, comte de Ribaucourt et seigneur de Grembergen, près de Termonde, après la mort de son oncle

D'Aubermont.

• Dans cet intervalle, Ribaucourt défend de toutes manières contre Castillon son poste à la porte de Bruxelles, et s'oppose aux efforts de l'ennemi, soit en creusant des retranchements, soit en combattant. Il revêtit de palissades la demi-lune placée en avant de la porte, forma des lignes de communication et éleva des forts. Du côté droit de la porte, il garnit de nouveaux épaulements, les bords des fossés, et appuyant sa défense par l'éminence d'un champ voisin, il établit ainsi avec plus de sécurité ses communications avec le chemin royal (grand-route). Aussi dans cette occasion les gens d'armes de Wesemael se distinguèrent par leurs efforts, et le baron de Wesemael lui-même se multiplia par son activité dans les travaux et les combats.

• C'est ainsi qu'il fut enfin permis de jouir d'un triomphe complet, qui sauva la ville de Louvain et même la patrie, grâce à la protection de Dieu et de la Sainte Vierge, qui délivrèrent la ville assiégée. Le gouverneur Grobbendonck dirigea les opérations avec courage, avec les plus grands soins et la plus grande vigilance; les chefs des légions et les troupes combattirent avec la plus grande valeur; l'université et la bourgeoisie se conduisirent d'une manière admirable. Plus de 1300 bombes et machines de guerre furent lancées sur la ville. Deux armées formidables de Français et Hollandais furent battues et repoussées et les présomptueuses jactances de l'ennemi déjouées. Plusieurs milliers d'ennemis furent anéantis, tandis que de notre côté, nos troupes et la bourgeoisie n'ont éprouvé que des pertes légères. »

Jean-Conrad d'Aubermont épousa Anne de Malesm, dame de Pours, fille d'Hubert, seigneur de Tilbourg;

3° Agnès d'Aubermont, dédoublée à Wesemael le 2 décembre 1637, se maria, le 24 juin 1642, avec Adrien de Boer, seigneur de Meulebeke, grand-bailli de la ville et châtellenie de Courtrai, fils de Jean de Boer, seigneur de Meulebeke, de Beaudenys, de La Chapelle, bourgmestre de la commune de Bruges, et de Robertine d'Aubermont, dame de Cauborne, fille de Ponthus, seigneur de Manuy;

4° Antoine d'Aubermont, chanoine, à Tournay, le 14 avril 1616, mort le 10 juillet 1655;

5° Gaspar, qui suit;

6° Marguerite d'Aubermont, religieuse, à Forêt;

7° Charles d'Aubermont, capitaine de cavalerie, mort en 1622 et enterré aux Dominicains de Mayence.

V. Gaspar-Antoine d'Aubermont, chevalier, seigneur et baron de Ribaucourt, seigneur de Grembergen, gouverneur et grand-bailli de Termonde, commissaire pour le renouvellement des magistrats de Flandre, mort en 1657, épousa Lambertine d'Enghien, dame d'Eyseringue, décédée en 1649, fille de Guillaume et d'Isabelle de Blasere, dont :

1° Isabelle-Charlotte d'Aubermont, mariée à don Antoine de Prado Pymental, chevalier de l'ordre de Saint-Jacques, ambassadeur du roi d'Espagne, à la cour de Suède, mestre-de-camp-général des armées du roi, mort gouverneur à Anvers;

2° Charles-Ignace d'Aubermont, baron de Ribaucourt, seigneur de Grembergen, gouverneur et grand-bailli de Termonde, mort en célibat le dernier de son nom. La terre de Ribaucourt fut érigée en sa faveur en baronnie par lettres-patentes du roi d'Espagne Philippe IV, en 1659;

3° Antoine-Florent d'Aubermont, capitaine d'une compagnie de cuirassiers, au service de France, mort en célibat;

4° Marie-Marguerite d'Aubermont, mariée à don Diego Gomez, comte d'Espinosa, chevalier de l'ordre de Saint-Jacques, conseiller au conseil suprême de guerre, mestre-de-camp-général et gouverneur du château d'Anvers, mort le 24 janvier 1694;

5° Marie, religieuse, à Ghislenghien;

6° Libertine, religieuse, à l'abbaye de la Cambre, les-Bruxelles.

paternel Jacques *d'Espinosa*, chanoine de l'église collégiale de Sainte-Gudule, à Bruxelles, prévôt du chapitre de Saint-Sauveur, à Harelbeke, né à Bruxelles et baptisé à Sainte-Gudule le 20 juin 1703, mort le 16 novembre 1785, épousa, à l'église de Saint-Jacques, à Ypres, le 31 janvier 1747, Marie-Thérèse-Geneviève-Colette-Ghislaine *de Vilsteren* (1), née à Gand le

Van Vilsteren.

(1) Van Vilsteren, originaire de Zélande, portait d'or à trois chevrons de sable.

I. Frédéric *van Vilsteren*, seigneur de Vilsteren, épousa Lutgarde *van Kuyne*, dont :

II. Hubert *van Vilsteren*, seigneur de Vilsteren, épousa Jeanne *van Oostendorp*, fille de Gérard *van Oostendorp*, chancelier en Overryssel, au nom du roi d'Espagne Philippe II, et de l'archiduc Albert, prince-souverain des Pays-Bas, qui le chargea de différentes missions et ambassades, et de Lucie *van Heecke*. Van Oostendorp, famille noble de Hollande, portait de gueules à trois roses d'argent. Hubert *van Vilsteren* laissa un fils, dont :

III. Gérard *de Vilsteren*, chevalier, créé baron de Laerne, par lettres-patentes du 26 août 1673, seigneur de Vilsteren, d'Aertselaer, de Ter-Straten, etc., commissaire au renouvellement du magistrat, à Gand, le 4 janvier 1672, et en 1673, 1674 et 1675, échevin de la Keure de la même ville en 1682, mort le 23 octobre 1683, épousa, en premières noces, Béatrix *van der Mye*, et, en secondes noces, le 10 juillet 1673, Livine-Marie *de Beer*, décédée en 1741, fille de Nicolas-Ignace, baron *de Beer* et de Meulebeke, seigneur de Cauborne, de Hallewyn, colonel au service d'Espagne, grand-bailli de Gand, et d'Anne-Marie *de Caluart*, dame de Zeveren. Il eut du second lit :

1° Marie-Jeanne-Charlotte, née le 16 mai 1676;

2° Charles, né le 31 mai 1677, mort de ses blessures le 29 septembre 1708;

3° Robert-François, né le 24 octobre 1678;

4° Livine-Françoise, née le 5 décembre 1679;

5° Philippe-Jacqueline, née le 31 octobre 1680;

6° Anne-Lucie *de Vilsteren*, née à Gand le 10 juin 1683, décédée le 13 décembre 1722 et inhumée à Saint-Michel de Gand, se maria, en 1715, avec George-Hyacinthe, baron *de Bruse*, seigneur de Willecom, né à Gand le 14 juin 1678, mort le 24 juillet 1739, fils de François, baron *de Bruse*, seigneur de Bouchoute, de Volandre, de Terloy, de Willecom, et de Marie-Jacqueline *de Prevost*, dite *de Basserode*, dame de Willecom, de Croix et d'Inghiem;

7° Jacques-Joseph, qui suit :

IV. Jacques-Joseph *de Vilsteren*, baron de Laerne, seigneur de Vilsteren, de Ter-Straten, de Lombardien, d'Aertselaer, dont il fit le dénombrement à la cour féodale de Termonde, le 8 octobre 1708, né à Gand le 8 décembre 1683, mort le 25 juin 1730, épousa, par contrat du 17 juillet 1713, à Ypres, Marie-Isabelle-Catherine *de Lichtervelde*, baronne d'Amelroy, dame de Vellenaer, de Beaurewaert, de Croix, de Bruyn-Kasteel, de Caeskercke, décédée le 21 juin 1739, fille de Jean-Ferdinand *de Lichtervelde*, baron d'Amelroy, seigneur des mêmes lieux, et de Catherine-Françoise *de Belver*, dont :

1° Marie-Jeanne-Baptiste-Catherine, née le 5 juin 1716;

2° Jacques-Joseph-Ferdinand *de Vilsteren*, né à Gand le 2 septembre 1717, mort la même année;

3° François-Joseph-Ferdinand *de Vilsteren*, baron de Laerne, né le 14 octobre 1718, mort en célibat le 13 avril 1743;

4° Nicolas-Joseph-Ghislain *de Vilsteren*, baron de Laerne et d'Amelroy, seigneur de Vellenaer, chevalier de Malte en 1725, né le 23 novembre 1719, mort sans postérité le 6 janvier 1763, épousa, le 6 novembre 1755, Marie-Hyacinthe *de Beer*, décédée au château de Moorseele le 2 novembre 1778 et inhumée à Meulebeke, fille de Robert-François, baron de Meulebeke, capitaine de cavalerie, et de Françoise-Camille *d'Ennetières*, comtesse du Saint-Empire;

5° Marie-Catherine-Hyacinthe-Ghislaine, religieuse, à Ypres, née à Gand le 4 novembre 1720;

CHRISTYN.

3 janvier 1722, et baptisée à l'église Saint-Michel, le 11 juin, fille de Jacques-Joseph, baron de Laerne, et de Marie-Isabelle-Catherine de *Lichtervelde* d'Amelroy.

Pour donner une idée de Ribaucourt ou Raimbaucourt, je transcrirai ici un extrait de l'autorisation donnée le 28 juillet 1759 par Louis XV, roi de France, à Libert-François CHRISTYN, comte de Ribaucourt, de faire le terrier de cette terre :

« Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, etc., reçu
« avons l'humble supplication de messire Libert-François CHRISTYN, comte
« de Raimbaucourt, vicomte de Tervueren et de Duysbourg, baron de
« Meerbeek, seigneur de Grembergen et autres lieux, etc., contenant qu'à
« cause de son dit comté, terre franche et seigneurie de Raimbaucourt, il
« lui appartient tous droits de justice et juridiction, haute, moyenne et basse,
« châteaux et manoirs, droits de fiefs, arrière-fiefs, cens, rentes, terrages,
« champart, corvées, droit de chasse et de pêche, de seigneurie ruyère de
« ladite terre franche, comté et seigneurie de Raimbaucourt, appendances
« et dépendances d'icelles, des rues, chemins, flots et floyards, rets, rejets et
« waresquaix, y étant où il peut planter et aucquer, comme bon lui semble,
« et autres droits et devoirs seigneuriaux qui sont dus par plusieurs per-
« sonnes, tant ecclésiastiques, nobles qu'autres, dont ses prédécesseurs ont
« toujours joui, etc. »

Libert-François CHRISTYN, vicomte de Tervueren, laissa de sa femme Marie-Thérèse-Geneviève-Colette-Ghislaine de *Vilsteren*, quatre enfants, savoir :

- 1° Philippe-Alexandre-Joseph-Ghislain, qui suit :
- 2° Nicolas-Ferdinand-Joseph, dit *le chevalier de Ribaucourt*, major au régiment de Clerfayt, autrefois Los-Rios, au service d'Autriche, né le 17 août 1750, mort des suites de blessures reçues au combat d'Assesse, près de Namur. Sa belle conduite dans plusieurs actions et ses talents militaires lui avaient mérité l'insigne faveur d'être présenté pour la croix de Marie-Thérèse, lorsqu'il succomba à ses blessures, avant d'avoir reçu cette honorable distinction ;
- 3° Anne-Henriette-Josephe-Ghislaine, née le 5 octobre 1754, décédée de son

6° Marie Thérèse-Geneviève de *Vilsteren*, femme de Libert-François CHRISTYN, comte de Ribaucourt, vicomte de Tervueren et Duysbourg ;

7° Théodore-Joseph-François de *Vilsteren*, baron de Laerne, d'Amelroy, après ses frères, né à Gand le 18 mai 1724, mort en célibat à Laerne le 18 janvier 1792 ;

8° Jeanne-Catherine de *Vilsteren*, religieuse, à l'abbaye de Roosenberg, au pays de Waes ;

9° François-Xavier-Joseph de *Vilsteren*, né à Gand le 12 décembre 1727, mort en célibat.

Van Vilsteren.

CHRISTYN.

premier enfant le 2 novembre 1787, se maria, le 18 novembre 1786, avec François-Joseph-Louis, baron *de Godin*, fils de Jean-François-Louis, dit le chevalier *de Godin*, puis baron par le décès de son frère aîné, et de Jeanne-Claire-Dorothée *de Bibaus*;

4° Joseph-Léopold-Ghislain, lieutenant au régiment de Clerfayt, né le 12 mars 1760, mort en célibat au château d'Oultre, près de Ninove, le 2 juillet 1782.

V. Philippe-Alexandre-Joseph-Ghislain CHRISTYN, comte de Ribaucourt, vicomte de Tervueren et de Duysbourg, baron de Meerbeek, seigneur de Grembergen, s'étant appliqué dans sa jeunesse à des études sérieuses, et doué d'un esprit méditatif, parvint à se donner des idées nettes et précises sur ce qu'offrent de réellement utile et profitable les diverses connaissances humaines. Le monde et son agitation, la cour et ses intrigues ne convenaient point à ses goûts. Le 20 août 1790 eut lieu à l'église de Sainte-Gudule à Bruxelles, la célébration de son mariage avec Antoinette-Thérèse-Dorothée, comtesse *de Quarré*, chanoinesse du noble et illustre chapitre d'Andenne depuis le 14 mai 1786, fille de Jean-Pierre-François-Joseph, comte *de Quarré*, baron de Molembaix-Saint-Pierre, membre des états de Namur, député de l'état noble de ces province et comté, membre de l'état noble de la province et comté du Hainaut, membre de l'état noble du Brabant, et de Dorothée-Caroline-Antoinette, comtesse *de Ryckel* et d'Oirbeek. La famille de la comtesse *de Quarré* (1), originaire de Bourgogne, mais établie au Brabant

De Quarré.

(1) I. Simon *Quarré*, seigneur de La Motte, capitaine d'une compagnie de lanciers de la garde de Charles-le-Hardi, duc de Bourgogne et depuis gentilhomme de la maison de Maximilien et de Marie de Bourgogne, épousa Philipote *Sartel*, dame de Buzencourt et de La Haye en Hainaut, fille de Gérard, seigneur de Buzencourt, et d'Hippolyte *de Ligne*, dame de La Haye, dont :

1° Louis, qui suit :

2° Jean *Quarré*, seigneur de Buzencourt, mort sans postérité en 1485, épousa, le 7 février 1485, Elisabeth *de Bouchem*, veuve de Jean *Moineux*;

3° Pauline *Quarré*, femme de Hugues *du Mont*, trésorier de l'épargne de l'empereur Maximilien en 1485, était veuve en 1515;

4° Simon *Quarré*, bénédictin à l'abbaye d'Albignem.

II. Louis *Quarré*, seigneur de La Haye, fait chevalier en 1506, receveur-général de la maison de Bourgogne, à Malines, en 1482, trésorier de l'ordre de la Toison-d'Or, en 1487, conseiller et chambellan de l'archiduc d'Autriche, maître des comptes du duché de Luxembourg, à Bruxelles, par lettres du 6 janvier 1491, mort le 25 novembre 1519, épousa Barbe *Croesinck*, décédée le 15 mai 1531, fille de Jacques, conseiller et maître de la chambre des comptes en Hollande et puis à Malines, et de Marie *van der Does*.

Voici son épitaphe telle qu'elle était autrefois dans l'église paroissiale de Sainte-Catherine, à Malines :

CHRISTYN.

depuis quatre siècles, porte d'azur à une fasce vivrée d'or. Une autre du même nom appartient à la Flandre française; elle fut anoblie par lettres-patentes du 12 août 1627, et elle porte d'azur au chevron d'argent, accom-

De Quarré.

Hier ligt begraven Lodewyck Quarré, ridder, heer van der Haye, in synen tydt raed van den keyser Maximiliaen, van den koninck Philippus van Castillien ende van den hertshertoghe Carolus, prince van Castillien, Simons sone ende tresorier van den ordenen van den Gulden-Vlies, den welken in deser kereke gefondeert heeft onder andere goddelycke diensten de vii getyden, metten hoogh misse, alle sondagen, tot oeuwiger dagen, ende starf in het jaer ons Heeren xv. ende xix, den 25 november, ende vrouwe Barbe Cruysyns, syne wettige huysvrouwe starf in het jaer mxxxx, den 15 mey.

Louis Quarré eut de sa femme Barbe Croesinck, trois enfants, savoir :

1° Jean, qui suit :

2° Jeanne Quarré, mariée, en premier lit, avec Henri van de Werve, chevalier, conseiller de courte robe, mort en 1515, fils de Nicolas, drossart de Berg-op-Zoom, et de Madelaine van Halmale, et, en secondes noces, avec Louis *f. Serraris*, chevalier, maître d'hôtel de l'archiduc Charles d'Autriche, veuf sans enfants de Baudouine Avondeaux, fils de Jean *f. Serraris*, dit *Haenkenhout*, chevalier, et de Jeanne *d'Enghien* ;

3° Maximilien Quarré, auteur de la branche des seigneurs d'Hoerbergho.

III. Jean Quarré, seigneur de La Haye, 1524, page du roi Philippe-le-Bel, père de Charles-Quint, et puis gentilhomme de sa bouche, épousa Catherine Ruychrock van de Werve, fille de David Ruychrock van de Werve, bailli de Gooz, et de Élisabeth Oem van Wyngaerden, dont :

1° Jacques, qui suit :

2° Jeanne Quarré, femme de Henri van de Werve.

IV. Jacques Quarré, seigneur de La Haye, gentilhomme de la maison des rois d'Espagne, Charles-Quint et Philippe II, mort le 1^{er} août 1568, épousa Anne de Blehen, dame de Schaetsbrouck, avouée de Harzé, riche héritière et fille unique d'Adrien de Blehen, seigneur de Schaetsbrouck, mayeur de Louvain, haut-avoué de Harzé, et de Barbe de Mol. Ils gisent à Sainte-Catherine, à Malines, et laissèrent :

1° Adrien, qui suit :

2° Jean Quarré, jésuite; — 3° Jacques, avocat au grand-conseil, mort le 2 août 1582; — 4° Charles; — 5° Louis, chanoine-tréfoncier, à Liège, archidiacre de Brabant; — 6° Catherine Quarré, mariée, en premier lit, avec Jean van Brecht, fils de Godefroi et de Cornélie van der Dussen, et, en second lit, avec Daniel Suya, seigneur de Laere et de Schelle, fils de Jacques et de Marguerite de Berchem;

7° Barbe, décédée le 5 avril 1569 et inhumée auprès de son époux, à Sainte-Gudule de Bruxelles, se maria avec Antoine van der Hert, échevin de Bruxelles, mort le 25 mai 1603;

8° Anne Quarré, décédée en 1569, femme de Pierre Pipenpoy, seigneur de Merchtem.

V. Adrien Quarré, seigneur de La Haye, de Schaetsbrouck, haut-avoué de Harzé, épousa, en 1594, Antoinette de Crehen, dame de Seilles, de Hour et d'Assche, fille de Guillaume, seigneur de Wintershove, et de Marie Warisoulx, dont :

1° Jacques, qui suit :

2° Antoinette Quarré, dame de Seilles, chanoinesse d'Andenne, femme de Guillaume d'Oyenbrugge, dit le baron de Fontoy, fils de Gérard et de Marie de Merode, petit-fils de Guillaume et d'Anne de Corswarem;

3° Anne Quarré, chanoinesse d'Andenne, décédée le 18 octobre 1607, à l'âge de 7 ans. Voici son épitaphe qui se trouvait à l'église d'Andenne :

Nobili generosaque indolis Bona Anne de Quarre, ex perantiqua atque illustri Quadratorum romanâ familiâ, venerabilis hujus

pagné de trois besans de même, chacun chargé d'un filet de sable, mis en demi-cercle, le chevron, chargé en chef d'une étoile de sable et au pied, de chaque côté, d'une merlette, se regardant l'une l'autre; son cimier est la

De Quarré.

ecclésiæ Andanensis quondam canonicæ, monumentum bene merenti posuere nobilis ac generosus parens Hadrianus Quarré ac Antonia à Crehen, conjuges, domini temporales à La Haye, Harzé, Tennes, Villers, Jalgue, etc. Vixit annos vii, menses xi, dies xviii; obiit in idus octobris anno à partu Virginis ccccviii.

Hic canonissa Deo cecinit quæ parvula psalmos
Anna modò in cœlis Jupiter nova cantica psallit.

VI. Jacques Quarré, seigneur de La Haye, de Schaetsbrouck, haut-avoué de Harzé et de Crehen, épousa Marie O'Mallun, fille de Dermicio, baron de Glean O'Mallun, chevalier de l'ordre de Calatrava, pair du royaume d'Irlande, et de Marie de Hannedouche, dame de Hagerie, dont :

VII. Antoine-Jacques Quarré, seigneur de La Haye, de Schaetsbrouck, haut-avoué de Harzé et de Crehen, épousa Robertine-Begge de Namur, chanoinesse d'Andenne le 11 janvier 1660, fille de Claude-Philippe, chevalier, seigneur de Dhuy, de Flostoy, et d'Anne-Charlotte de Merode, sa première femme, petite-fille de Philippe-Ernest de Namur, et de Marie-Jeanne d'Argenteau, dont :

1° Henri-Ferdinand-Procope, qui suit.

2° Robertine Maximilienne, baronne de Quarré, femme de Maximilien-Henri, comte de Humal, vicomte de Focant.

VIII. Henri-Ferdinand-Procope, baron de Quarré, seigneur de Schaetsbrouck, d'Erpent et de La Haye, membre de l'état noble de Namur, épousa, le 27 juin 1713, Anne-Françoise Potter van der Loo, décédée le 19 août 1753, fille de Jean, seigneur d'Hesdin, conseiller et maître de la chambre des comptes en Brabant, et de Marie-Thérèse Anthoine, dite Anthoni, décédée le 1^{er} avril 1740, dont :

1° Jean-Pierre-François-Joseph, qui suit :

2° Angélique-Philippine-Joséphine, baronne de Quarré, se maria, en 1748, avec son cousin-sous-germain Charles-Claude de Namur, vicomte d'Elzé, seigneur de Dhuy, grand-mayeur de Namur, membre de l'état noble de cette province, mort sans enfants le 31 juillet 1769, fils de Claude-Robert, vicomte d'Elzé, seigneur des mêmes lieux, et d'Anne-Angélique d'Harcamp ;

3° Marie-Françoise-Joséphine de Quarré, décédée le 17 février 1787 ;

4° Charles-Joseph de Quarré, mort en célibat ;

5° Isabelle-Thérèse-Marie-Joséphine de Quarré se maria avec Nicolas-Ernest, baron de Mettecoen, seigneur de Mianois, Jassoigne et de Venette, mort le 4^{er} juin 1764 et enteré à l'église des Dominicains, à Namur; voici son épitaphe :

Icy gist très-noble et très-illustre seigneur messire Nicolas-Ernest, baron de Mettecoen, seigneur de Mianois, Jassoigne, Venette, époux de madame Isabelle-Thérèse-Marie-Joséphine de Quarré, lequel est décédé pieusement le premier de juin 1764, administré des Saints-Sacrements de Notre-Mère la Sainte-Eglise.

6° Elisabeth-Anne de Quarré, dame de Berlaymont, le 11 août 1737, décédée audit couvent le 19 décembre 1779, à l'âge de 62 ans ;

7° Marie-Thérèse-Joséphine de Quarré, dite de Charlois, dame de Berlaymont, le 7 novembre 1745, prévôte de ce couvent de 1770 à 1776, et de 1782 à sa mort, arrivée le 5 avril 1788, à l'âge de 65 ans.

IX. Jean-Pierre-François-Joseph, comte de Quarré, par lettres-patentes du 23 juillet 1766, baron de Molembaix-Saint-Pierre, seigneur de Schaetsbrouck, de La Haye, d'Aynines, de Bois-d'Erpent, d'Arche en Rendarche, membre de l'état noble de Namur, député de l'état noble de ces provinces et comté, membre de l'état noble de la province et comté de Hainaut, membre de l'état noble du Brabant, à titre de la baronnie de Molembaix-Saint-Pierre qu'il avait achetée de Marie-Thérèse de Beeckman, lieutenant-colonel d'infanterie aux Gardes-Wallonnes, en Espagne, mort en son hôtel à Namur, le 13 mars 1806, épousa, en premières noces, le 20 juin 1761, Dorothée-Caroline-Antoinette de Ryckel, née le 13 juin 1738, décédée en septembre 1766, fille d'Antoine-

CHRISTYN.

merlette de l'écu. Comme on le voit, ce sont deux familles différentes qui n'ont même eu aucun rapport entre elles.

Le comte de Ribaucourt passa en Allemagne l'époque la plus terrible de

Eugène-Balthazar-Joseph-Gaspar-Melchior, comte *de Ryckel* et d'Oirbeek, seigneur de Vrolingen, et d'Isabelle-Caroline d'Aix, et, en secondes nocces, à Bruxelles, le 14 mai 1793, Charlotte *Plunckett*, fille d'Olivier, auditeur de la chambre des comptes, laquelle décéda au château de Bayeux, au département du Calvados, en août 1836, s'étant retirée chez sa fille unique, qui avait épousé le comte Louis *de Marguerie*, garde du corps du comte d'Artois.

Le comte *de Quarré* laissa du premier lit :

- 1° Antoinette-Dorothée-Thérèse *de Quarré*, chanoinesse d'Andenne le 14 mai 1786, se maria avec Philippe-Alexandre-Joseph-Ghislain *Canaris*, comte de Ribaucourt;
- 2° Eugénie-Isabelle, jumelle de la précédente, décédée sans alliance à Bruxelles, le 17 janvier 1850, à l'âge de 73 ans;
- 3° Florimond, comte *de Quarré*, membre du Sénat;
- 4° Caroline-Marie-Flore *de Quarré*, décédée à Bruxelles, le 27 août 1804, à l'âge de 37 ans, se maria, le 12 décembre 1787, avec Louis-Marie-Ferdinand, baron *de Coppin* de Conjoux, page du prince-évêque de Liège et chambellan du roi des Pays-Bas, mort à Bruxelles, le 16 novembre 1822, fils de François-Sébastien, seigneur de Vicmont, de Grinchamp, et d'Anne-Antoinette-Isabelle *de Malisnois*.

De Quarré.

Seigneurs d'Hooberghe.

III. Maximilien *Quarré*, seigneur d'Hooberghe, greffier des finances, conseiller et puis président de la chambre des comptes pour le Luxembourg, fils de Louis *Quarré*, seigneur de La Haye, et de Barbe *Croesinck*, épousa, en premières nocces, Marie *t'Serraerts*, dite *Haenkenshout*, décédée en 1315 et inhumée à l'église de Sainte-Catherine, à Bruxelles, fille d'Antoine, conseiller du duc de Brabant, et de Marguerite *Pot*, et, en secondes nocces, Anne *van den Heetvelde*, fille de Jean, échevin de la ville de Bruxelles, et de Marguerite *van der Noot*.

Il eut du premier lit :

- 1° Marguerite *Quarré* se maria, en premier lit, avec François *d'Oyenbrugge*, chevalier, seigneur d'Imple, mort en 1541, fils de Joesse, drossart de Grimberghe, et de Marie *van Ursele*, en deuxième lit, avec Jean *Mulesart*, président du conseil de Namur, en troisième lit, avec Jean *Pipenpoy*, chevalier, seigneur de Merchtem, veuf d'Anne *d'Oyenbrugge*, fils de Jean et Digne *de Mol*, et, en quatrième lit, avec Jean-André *Cigoigne*, gouverneur de Ruremonde;
- 2° Charles, qui suit :

Il eut du second lit :

- 3° Antoine *Quarré*, seigneur de Samslach, qu'il eut de la succession de son oncle maternel Arnoud *van den Heetvelde*, bourgmestre de Bruxelles en 1576, épousa Marie *d'Oyenbrugge*, fille d'Engelbert, drossart de Grimberghe, et de Catherine *t'Serraerts*, dite *Haenkenshout*, dont six enfants : A Maximilien *Quarré*, seigneur de Samslach, capitaine au régiment d'Alberlotte, tué à Ardres ; — B Pierre *Quarré*, cordelier ; — C Barbe *Quarré*, dame de Samslach, etc., décédée le 12 octobre 1609, se maria avec Philippe *de Poernoes*, seigneur de Bajenrieu, vicomte de Rosel, mort le 16 février 1631 et enterré à côté de sa femme, à Harves, fils de Jean et de Jacqueline *Mansuy* ; — D Catherine *Quarré*, religieuse, à Jéricho, à Bruxelles ; — E Louise ; — F Jacqueline.
- 4° Louis, et 5° André *Quarré*, morts sans postérité;
- 6° Barbe *Quarré*, décédée le 5 avril 1569, se maria avec Antoine *van der Hert*, échevin de la ville de Bruxelles, mort en cette ville le 25 mars 1603 et enterré à côté de sa femme, à Sainte-Gudule, fils d'Antoine, échevin de Bruxelles, et de Dorothée *van der Tommen*;
- 7° Anne *Quarré* se maria, par contrat du 29 janvier 1539, avec Guillaume *le Vasseur*, seigneur de Valbuon, de la Brayelle, de Bailion, d'Anthin, de Moriensart et de Seroux, lieutenant-général de la gouvernance et souverain-bailly d'Arras, député du prince de Parme, au nom du roi d'Espagne, pour la réconciliation des provinces wallonnes, mort à Arras le 22 août 1596, fils de Mathieu et de Marguerite *Pinel*;
- 8° Guillaume *Quarré*, seigneur de Heetvelde, commissaire-général des vivres, épousa Élisabeth *Kerremans*, fille de Guillaume, chevalier, seigneur de Waesbeke, et de Barbe *Azwari*, dite *Azoniers*, originaire du Piémont.

**De Quarré,
seigneurs d'Hooberghe.**

la révolution française. De retour de l'émigration, il se tint de préférence éloigné des affaires publiques. On ne peut se refuser à reconnaître que dans tous les instants de sa vie il s'est fait un plaisir de les faire tourner au profit des populations qui l'environnaient. Les méthodes que, soit par l'étude, soit par ses observations, il s'était prescrites pour l'horticulture

**De Quarré,
seigneurs d'Hooberghe.**

IV. Charles *Quarré*, chevalier, conseiller au conseil-souverain de Brabant, l'an 1546, chargé par le duc d'Albe, en 1569, de prendre dans la province de Groningue toutes les informations possibles au sujet des derniers désordres et d'agir contre les mutins par la confiscation de leurs biens, mort en 1573 et enterré auprès de sa première femme, épousa, en premières noces, Anne *Taye*, dame de Goyck, décédée le 10 avril 1557, à l'âge de 37 ans et inhumée à l'église du Sablon, à Bruxelles, fille de Jacques, seigneur de Goyck, et, en secondes noces, Marie *van der Ee*, veuve de Jérôme *Lopez*, greffier au grand-conseil, à Malines.

Voici l'épitaphe que le conseiller *Quarré* fit ériger dans l'église de Notre-Dame du Sablon, à Bruxelles, en mémoire de sa première femme :

ANNE *Taye*, matrone, genere, prudentia et pietate insigni, Carolus *Quarré*, conjugii charissimus et sibi et suis posuit. Vixit annis xxxvii, menses vi; obiit anno mccccxvii idis aprilis.

Charles *Quarré* eut du premier lit un fils, savoir :

V. Jean *Quarré*, seigneur d'Hooberghe, agrégé en 1581 au lignage de Steenweghs, du chef de Marie *t'Serraerts*, échevin de Bruxelles en 1578, 1586 et 1600, épousa Jeanne *van der Hert*, fille d'Antoine et de Barbe *Quarré*, sa tante. Il laissa deux enfants :

1° Charles, qui suit :

2° Gérard *Quarré*, seigneur d'Ozymont, chanoine régulier à l'abbaye noble de Sainte-Gertrude, à Louvain.

VI. Charles *Quarré*, seigneur d'Hooberghe, épousa Marie-Catherine *de Fourneau*, fille de Philippe, vicomte de Rozel, et de Barbe *Quarré*, dont :

1° Jeanne *de Quarré*, dame d'Hooberghe, décédée le 19 avril 1603 et inhumée à l'abbaye de Beupré, de l'ordre de Cîteaux, à Grammont, se maria avec Jérôme, comte *de Lodron*, gentilhomme de la chambre de l'empereur d'Autriche. Voici son épitaphe :

Icy gist noble dame Jeanne *de Quarré*, épouse de messire Jérôme, comte *de Lodron*, gentilhomme de la chambre de Sa Majesté impériale, bienfaitrice de céans, laquelle trespasa le 19 avril 1603.

2° Antoinette *de Quarré*, abbesse de Beupré, décédée le 23 octobre 1607 et inhumée à Beupré. Voici son épitaphe qui se trouve sur la pierre de sa sœur aînée :

Icy gist aussi vénérable dame Antoinette *de Quarré*, sa sœur, xxxi^e abbesse de céans, laquelle ayant gouverné lousblement cette maison l'espace de sept ans, trespasa le 23 octobre 1607.

3° Catherine *de Quarré*, abbesse de Forêt, décédée le 1^{er} septembre 1668 et inhumée au couvent, ainsi que sa sœur, avec huit quartiers de noblesse prouvés en chapitre :

<i>Quarré,</i>	<i>Van der Hert,</i>	<i>Fourneau,</i>	<i>Quarré,</i>
<i>t'Serraerts,</i>	<i>Succerts,</i>	<i>Cordes,</i>	<i>Houtvelde,</i>
<i>Taye,</i>	<i>Quarré,</i>	<i>Mansuy,</i>	<i>Oyenbrugge,</i>
<i>Crickengheys.</i>	<i>Houtveldt.</i>	<i>Hanneton.</i>	<i>t'Serraerts.</i>

CHRISTYN.

et les plantations forestières reçurent aisément, de la part des jardiniers et des propriétaires, une sanction dont l'expérience venait chaque jour encore mieux leur démontrer la bonté. Les infirmes et les pauvres, dont le comte de Ribaucourt se faisait un devoir d'être le soutien et le bienfaiteur, le considéraient comme une seconde providence. Sa femme, qui appartenait à une famille chez qui les vertus chrétiennes passent pour être héréditaires, prenait une large part à ces actes de charité; mais leurs aumônes se faisaient sans pompe, sans luxe et sans ostentation.

Né à Bruxelles le 18 juin 1748, Philippe-Alexandre-Joseph-Ghislain CHRISTYN, comte de Ribaucourt, mourut en son hôtel, rue de Lozum, à Bruxelles, le 11 juin 1823, âgé de 75 ans; il fut inhumé au cimetière de l'église de Laeken (où reposent les cendres de son père), derrière le maître-autel, sous une pierre qui porte l'inscription suivante :

Ici repose messire Philippe-Alexandre-Joseph-Ghislain CHRISTYN, comte de Ribaucourt, vicomte de Tervueren et de Duysbourg, baron de Meerbeek, né à Bruxelles le 18 juin 1748, décédé dans ladite ville le 11 juin 1823. Priez Dieu pour son âme.

R. I. P.

La comtesse douairière de Ribaucourt, Antoinette-Thérèse-Dorothée-Joséphine, comtesse de *Quarré*, décéda au château de Perck le 17 juin 1836, et fut inhumée au cimetière de ce village, derrière l'église, dans le caveau construit pour la sépulture de la famille Christyn. Sa pierre tumulaire porte cette inscription :

Ici repose Antoinette-Thérèse-Dorothée-Joséphine CHRISTYN, comtesse douairière de Ribaucourt, née comtesse de *Quarré*, décédée au château de Perck le 17 juin 1836, à l'âge de 74 ans, épouse de Philippe-Alexandre-Ghislain CHRISTYN, comte de Ribaucourt, baron de Meerbeek, vicomte de Tervueren et de Duysbourg, décédé à Bruxelles le 11 juin 1823.

Elle donna au monde de touchants exemples de piété, de charité et de tendresse maternelle. Dieu la récompensera; *car il rendra à l'homme selon ses œuvres et il fera chacun selon le mérite de ses vertus* (Job., c. xxxiv, v. 11). Priez Dieu pour son âme.

Ils eurent les deux enfants qui suivent :

1° Prosper-Jean-Joseph, qui suit :

2° Joséphine-Eugénie-Françoise-Sidonie-Marie-Ghislaine CHRISTYN, comtesse de Ribaucourt, née à Bruxelles le 7 avril 1801 (17 germ. an IX), s'est mariée, en cette ville, le 17 mai 1824, avec Louis-Alexandre-Alphonse, baron de *Woelmont*, né à Namur le 1^{er} pluviôse an XII, fils de Frédéric-Félix-Eugène,

CHRISTYN.

baron de Woelmont, et de Marie-Anne-Caroline-Maximilienne, baronne de Mettecoven.

VI. Prosper-Jean-Joseph CHRISTYN, comte de Ribaucourt, naquit le 7 avril 1796, à Hildesheim, en Saxe, pendant l'émigration de ses parents.

L'empereur Napoléon, qui se plaisait à disposer de la jeunesse afin d'en mieux façonner l'esprit à ses vues d'ambition, nomma, en 1811, Prosper CHRISTYN élève de l'École militaire de la Flèche. Il avait atteint sa quatorzième année; ses parents furent douloureusement affectés de cette faveur: sa mère, ne consultant que son affection pour son fils unique, se jeta aux pieds de l'empereur, qui se trouvait à une fête à l'Hôtel-de-Ville de Bruxelles, et obtint que son fils pût continuer au lycée impérial de cette ville les études qu'il y avait commencées.

Sous le royaume des Pays-Bas, l'ordre équestre du Brabant, auquel il avait droit d'appartenir et par sa naissance et par sa fortune patrimoniale, lui fut ouvert: cet ordre lui fraya la carrière administrative dans laquelle les événements politiques ne tardèrent point à l'engager et qu'il parcourut avec distinction et honneur. L'ordre équestre le choisit, en 1819 et 1820, pour député suppléant aux états provinciaux, où il siégea, en qualité de membre effectif, depuis 1822 jusqu'à l'époque de la révolution de 1830. Nous nous bornerons à exposer quelques faits auxquels il a pris une part active.

Le gouvernement voulait disposer à son gré de l'excédant du produit des routes de seconde classe en accordant aux provinces la quotité que bon lui semblait; le comte de Ribaucourt fut du petit nombre de ceux qui réclamèrent constamment l'intégralité de cet excédant au profit de la province de Brabant.

On se rappelle que M. le comte de Celles, qui était envoyé par les états provinciaux du Brabant aux états-généraux, faisait partie d'une minorité qui seule défendait, à la seconde chambre, les intérêts des provinces méridionales, et l'on est convaincu qu'afin de l'écartier de la représentation nationale, le gouvernement l'envoya à Rome et prolongea son absence, même après la conclusion du concordat. C'est alors que M. le comte de Ribaucourt fit, en 1827, aux états provinciaux du Brabant, la motion d'écrire à l'ambassadeur des Pays-Bas pour lui exprimer le désir qu'avaient les états de le voir reprendre son poste à la seconde chambre.

Le gouvernement des Pays-Bas entendit aussi avec mécontentement le vœu exprimé en 1830, par le même conseil, tendant à ce que la haute cour fût placée dans une des provinces méridionales du royaume. M. le comte de Ribaucourt fut l'auteur de cette motion.

CHRISTYN.

Nommé en 1825 bourgmestre de Laerne, il en remplit les fonctions jusqu'en 1833, époque à laquelle il quitta cette commune, de 4,000 habitants, pour fixer son séjour à Perck lez-Vilvorde, dans le beau domaine dont il venait de faire l'acquisition.

Tels étaient son patriotisme et l'indépendance de son caractère, que sa qualité de chambellan du roi des Pays-Bas ne l'empêcha pas de signer en 1829 la pétition en faveur de la liberté d'enseignement.

Après la révolution, M. le comte de Ribaucourt, toujours fidèle à ses antécédents, fut nommé, en 1830, premier suppléant au congrès national par le district de Termonde. En 1836, il reprit la place qu'il avait précédemment occupée aux états provinciaux du Brabant, et fut nommé membre du conseil de cette province par le district de Vilvorde. Ce mandat lui fut continué aux élections de 1840.

Ses discours et les rapports dont il fut chargé en plusieurs circonstances avaient prouvé combien les affaires de la province lui étaient familières et quelle sollicitude il portait à ses intérêts. Aussi, depuis 1836, il fut élu chaque année vice-président de la section des travaux publics, et en cette qualité appelé maintes fois à présider la section en l'absence du président.

Pendant une période de neuf années, M. le comte de Ribaucourt se montra digne de son mandat par une grande indépendance de caractère. Ses connaissances variées furent souvent remarquées et mises à profit dans la section des travaux publics, dont il était l'un des membres les plus actifs et les plus assidus.

En 1841, M. le comte de Ribaucourt a été nommé par le roi membre de la commission administrative de la maison de reclusion de Vilvorde. Là, comme dans toutes les fonctions qu'il a remplies, il s'est fait remarquer par son exactitude, son zèle et ses connaissances.

On a vu plus haut que M. le comte de Ribaucourt, par sa naissance et par ses alliances, appartient aux familles les plus distinguées de la Belgique, et nous pouvons citer avec un juste orgueil, comme l'une de nos gloires nationales, le chancelier CHRISTYN, son trisayeul paternel, qui a rendu d'immenses services au pays.

M. le comte de Ribaucourt a été élu sénateur par le district de Termonde le 13 juin 1843, et depuis lors il a continué à siéger au sénat, où ses discours et ses votes politiques lui assignent par leur indépendance un rang important parmi les membres conservateurs et gouvernementaux.

M. le comte de Ribaucourt a épousé, le 16 mai 1827, à Bruxelles, Marie-Ghislaine-Thérèse, comtesse de *Thiennes de Lombise*, née à Mons le

CLÉMENT DE CLÉTY.

7 juin 1806, fille de feu Adolphe-Walter-Walrame-Cajetan-Charles-Marie-Joseph, comte de *Thiennes de Lombise*, et de Françoise-Louise-Ghislaine, comtesse de *Merode*. M^{me} la comtesse de Ribaucourt est l'aînée des deux petites-filles de Charles-Ignace-Philippe, comte de *Thiennes de Lombise*, président de la première chambre des États-Généraux, grand'croix de l'ordre du Lion-Belgique et ministre d'État sous le gouvernement des Pays-Bas. Sa sœur puînée, Françoise, comtesse de *Thiennes*, a épousé, le 1^{er} septembre 1844, M. le comte de *la Boëssière*, fils du général français, marquis de *la Boëssière*. Nous donnons, à sa place, la généalogie de la famille de *Thiennes*, remarquable par ses belles alliances et les personnages qui l'ont illustrée.

Du mariage de M. le comte de Ribaucourt sont nés les enfants suivants :

- 1° Caroline-Marie-Ghislaine CHRISTYN, comtesse de Ribaucourt, née à Bruxelles le 21 avril 1829;
- 2° Une fille, née au château de Laerne, province de la Flandre-Orientale, le 12 septembre 1830, morte deux heures après sa naissance; elle git à Laerne et repose dans le caveau de van Vilsteren, barons de Laerne, derrière le maître-autel de l'église dudit lieu;
- 3° Adolphe-Florimond-Ghislain CHRISTYN, comte de Ribaucourt, né au château de Perck le 16 août 1837;
- 4° Antoinette-Marie-Ghislain, née au château de Perck le 28 octobre 1839, y décédée le 4 novembre de la même année et inhumée au caveau de la famille Christyn, à Perck;
- 5° Gaëtane-Joséphine-Ghislaine, née au château de Perck le 10 mai 1843.

CLÉMENT DE CLÉTY porte d'argent à la croix de gueules, chargée aux extrémités d'une tête de léopard d'or tenant dans la gueule un anneau de même, et accompagnée à chaque canton de cinq mouchetures d'hermine posées en sautoir, qui est Clément; sur le tout : écartelé, au premier et quatrième, d'argent semé de fers de lance à l'antique de sable, au lion de même, armé et lampassé de gueules; au deuxième et troisième, d'argent à une étoile à cinq rais de sable, qui est Aix.

I. Pierre-François CLÉMENT, fils de Martin, capitaine de cavalerie au service d'Autriche, épousa Robertine-Antoinette *Guilmain*, née à Limal le 4 juin 1679, fille de Jean-Walrave, bailli de Limal, grand-bailli d'Orchies, et de Marie-Éléonore *le Riche*, qui était fille de Toussaint *le Riche*, bailli de la terre et baronnie de Roisin, et d'Isabelle *de Cléty*, décédée le 2 octobre 1670 et inhumée à Roisin. Pierre-François CLÉMENT laissa un fils, savoir :

CLÉMENT DE TAINTEGNIES.

II. Alexandre-Théodore CLÉMENT DE CLÉTY, chef-officier de la ville de Genappe, né à Ottignies le 7 mars 1710, épousa Pétronille *Olivet*, dont plusieurs enfants :

- 1° Charles-François-Humbert, né au château de Sombreffe le 7 août 1759, capitaine commandant d'un escadron au régiment de Saxe-Cobourg;
- 2° Jean-Joseph-Nicolas, né à Sombreffe le 27 juillet 1741, avocat au conseil de Brabant, président du tribunal royal de première instance, à Wavre, par lettres-patentes du 17 avril 1787;
- 3° Isidore-Juste-François, né à Sombreffe le 1^{er} septembre 1743;
- 4° Paul-François-Joseph, premier lieutenant des grenadiers du régiment de Michel Wallis, né à Sombreffe le 21 septembre 1749;
- 5° Laurent-Louis-George-Emmanuel, lieutenant au régiment de Vierset, né à Sombreffe le 6 avril 1753;
- 6° Eugène-Nicolas-Léonard, chef-officier de justice à Genappe, né et baptisé au village de Saint-Géry le 13 juillet 1757.

CLÉMENT DE TAINTEGNIES (LE) porte de gueules à trois trèfles d'or, au chef d'argent à trois merlettes de sable en fasce, le heaume d'argent, grillé et liseré d'or, sommé de la couronne de marquis, pour cimier une merlette de l'écu, et pour supports deux lions d'or armés et lampassés de gueules. Cette famille, qui est très-ancienne, a adopté une devise : *Clémence et vaillance*, qui semble rappeler son existence au milieu des chevaliers pour qui la clémence et la vaillance étaient au nombre de leurs devoirs les plus sacrés. En effet, sa noblesse remonte à une haute antiquité, avant que les anoblissements fussent en usage; ce qui est confirmé par les lettres-patentes de chevalerie octroyées par le roi de France le 1^{er} décembre 1692. Alors cette famille signait le plus souvent : *le Clément de Saint-Marcq*, ou *de Saint-Marcq* seulement; depuis elle signe *de Taintegnies*, ayant été élevée, le 29 mars 1777, au titre et au rang de baron de cette terre qui avait été érigée en baronnie, le 17 octobre 1661, par Philippe IV, roi d'Espagne, en faveur de Nicolas-François Bernard, dit du Bois. Cette baronnie, située au bailliage du Tournesis, consistait en un village à clocher, du nom de Taintegnies, avec château, droits de justice et une étendue assez considérable de terres, ainsi qu'en la seigneurie du Bosnel qui y fut annexée. Après la restauration des titres et honneurs nobiliaires, la famille le Clément a été réintégrée dans les siens. Le titre de baron se transmet chez elle par primogéniture.

Nous avons fait sa généalogie sur des titres, avec le concours des documents relatifs à ses alliances, lesquels font tous partie de notre bibliothèque privée.

I. Pierre LE CLÉMENT, écuyer, dit Bosse, qui figure entre les gentils-

CLÉMENT DE TAINTEGNIES.

hommes du Cambresis dans un acte de 1354, épousa *Isabeau de la Vigne*, sœur de Marguerite, femme de Baudry, baron de Roisin, fille d'*Amaury de la Vigne*, seigneur d'Escoupont lez-Condé, prévôt de Valenciennes, et d'*Isabeau de Baralles*. Ils laissèrent dix enfants; mais nous ne connaissons que celui qui suit :

II. Pierre LE CLÉMENT, écuyer, bailli de Vaucelles près de Cambrai, épousa *Jeanne d'Aussut* (1), fille de *Jacquemart d'Aussut*, échevin de la ville de Cambrai. Il laissa trois enfants :

1° Jean, qui suit :

2° Pierre LE CLÉMENT, époux de *Marie d'Hoyenbant*; — 3° Josse.

III. Jean LE CLÉMENT épousa N. *Havet* qui portait d'argent à la fasce de

D'Aussut.

(1) D'Aussut portait d'argent au chevron de gueules accompagné de trois étoiles de même.

I. *Gobert d'Aussut*, 1280, épousa *Olvide*, dont :

1° *Gobert*, qui suit :

2° *Jean d'Aussut*, franc fief de l'évêché de Cambrai, en 1308; — 3° *Olvide*, femme de *Josse de Leraï*.

II. *Gobert d'Aussut*, écuyer, capitaine de Malmaison, épousa *Gillette* ..., dont :

1° *Guillaume*, qui suit :

2° *Simon*; — 3° *Gobert*; — 4° *Jean*.

III. *Guillaume d'Aussut* eut de sa femme, *Agnès Boulant*, un fils, savoir :

IV. *Jacquemart d'Aussut*, franc fief de l'évêché de Cambrai, échevin de la ville de Cambrai en 1420, laissa six enfants légitimes, quatre fils et deux filles, savoir :

1° *Gilles*, qui suit :

2° *Pierre*, chanoine de Cambrai en 1468, mort le 12 novembre 1473; — 3° *Jean*; — 4° *Nizaise*, femme de fief de l'église de Cambrai, en 1472; — 5° *Marie d'Aussut*, décédée en 1474, se maria avec *Matthieu de Flory*, fils de *Jean* et de *Colle d'Ognies*; — 6° *Jeanne d'Aussut*, femme de *Pierre le Clément*.

V. *Gilles d'Aussut*, échevin de Cambrai en 1452, laissa cinq enfants légitimes :

1° *Jean*, qui suit :

2° *Marguerite d'Aussut*, décédée en 1519 et inhumée à Cambrai, à côté de son mari *Jean de Herting*, 1478, mort le 23 juin; — 3° *Jacques*, chanoine de Cambrai, le 10 février 1467, mort le 24 août 1513; — 4° *Jean*, chanoine de Saint-Géry, à Cambrai, mort le 25 juin 1508; — 5° *Marie*, femme de *Jean de Flory*, écuyer, 1480.

VI. *Jean d'Aussut*, prévôt de la ville de Cambrai, eut un fils légitime, savoir :

VII. *Jean d'Aussut*, chevalier de Jérusalem, grand-bailli du Cambresis, enterré à l'église Saint-Nicolas de Cambrai, à côté de sa femme, épousa *Jeanne le Sellier*, 1302, dont un fils :

VIII. *Jean d'Aussut*, écuyer, épousa *Marie de la Cocquerie*, fille de *Jean*, et laissa :

Anne d'Aussut, femme de *Jean de Renoume*, fils de *Jean*, seigneur de Nave, et de *Michelle Bostelle*.

CLÉMENT DE TAINTEGNIES.

gueules chargée de trois besans d'or, et il laissa un fils, savoir :

IV. Jean LE CLÉMENT épousa Bonne *de Sivry* qui était, suivant des mémoires généalogiques, de la famille de Philippe *de Sivry* (1), prévôt de la ville de

(1) Sivry dit Montigny, originaire du Hainaut, portait burelé d'argent et d'azur de dix pièces. Voici deux fragments sur cette famille :

I. Bernard *de Sivry*, prévôt de Mons, mort en 1373, fils de Percheval *de Sivry*, chevalier, mort en 1327, épousa N. *de Cugimont*, dont deux fils :

1° Jean, qui suit :

2° Gérard *de Sivry*, dit *de Buath*, seigneur de Leval, épousa Jeanne *de Quétorsing*.

II. Jean *de Sivry*, dit *Camus*, seigneur de Diomal, épousa Marie *de Martigny*, dite *Huguemont*, fille de Jean.

III. Pierre *de Sivry*, seigneur de Diomal, épousa Catherine *de Sivry*, fille de Jean, dit *le Borgne*, seigneur de Buath, dont :

1° Jean, qui suit :

2° Guillemette *de Sivry*, femme de Jean *de Favry*.

IV. Jean *de Sivry*, seigneur de Diomal, mort le 6 janvier 1480, portait d'or à deux chevrons de gueules au chef de même, écartelé de Sivry. Il épousa Marie *du Vivier*, décédée le 9 avril 1533, dont il eut deux enfants, savoir :

1° Marie *de Sivry*, femme de Mahieu, seigneur de Boqueau ;

2° Jacques, qui suit :

V. Jacques *de Sivry*, seigneur de Diomal, mort le 17 novembre 1527, épousa Marie *de Ruelin*, dame de Walhain, décédée le 11 janvier 1563, et laissa trois enfants :

1° Louis *de Sivry*, seigneur de Diomal, gouverneur de Binche, épousa Jeanne *du Peissant*, dont trois enfants : A Jean *de Sivry*, seigneur de Diomal, époux de N. *Fontaine*, de Namur ; — B Baudouin ; — C Claire ;

2° Claire *de Sivry*, femme de N. *de Bryarde*, seigneur de Rouveroy ;

3° Jacques, qui suit :

VI. Jacques *de Sivry*, prévôt de Mons, mort le 10 octobre 1600, épousa Catherine *de Hertaing*, dont :

1° Charles ;

2° Philippe, qui suit :

3° Marie, religieuse ; — 4° Anne *de Sivry*, femme du seigneur de Wagnouville.

VII. Philippe *de Sivry*, chevalier, seigneur de Walhain, prévôt de Mons, épousa : 1°, le 18 novembre 1585, Jeanne *van der Dift*, fille de Jean et d'Anne *de Berchem*, et 2° Béatrix *de Griboval*, dame de Berquin.

Il eut du premier lit :

1° Michelle *de Sivry*, femme de Jean *de Crohain*, seigneur d'Esquelles ; — 2° Anne *de Sivry*, mariée au bailli de Terlon ; — 3° Charles.

Sivry.

CLÉMENT DE TAINTEGNIES.

Mons en Hainaut; malheureusement, nous n'avons sur cette dernière que des renseignements très-incomplets, et nous ne connaissons pas les parents de Bonne *de Sivry*, dont Jean LE CLÉMENT laissa :

V. Pierre LE CLÉMENT épousa Jeanne *Quarré*, fille de Nicolas et de Jeanne *d'Auffay*, dont :

1° Pierre, qui suit :

2° Anne, femme de Jean *de la Personne*, qui portait de sinople à la bande d'argent.

Il paraît que le vrai nom de cette famille était le Franc. Elle est très-ancienne et noblement alliée. Carpentier cite son alliance avec la maison de la Vigne en ces termes : « Simon *de la Personne*, écuyer, capitaine de Gouy, fut père de
« Matthieu *de la Personne*, lequel épousa Antoinette *de la Vigne*, chevalier,
« seigneur d'Escoupont et prévôt de Valenciennes, et d'Isabeau *de Baralles*. »
Matthieu *de la Personne* était donc beau-frère de Pierre LE CLÉMENT et de Baudry, baron de Roisin; — 3° Marguerite.

Sivry.

Et du second lit :

1° Jossine-Françoise *de Story*, dame de Berquin, de Plessy et de Risselberg, décédée le 28 janvier 1682, se maria :
1°, en 1635, avec Louis *Wissocq*, baron de Climeux, et 2° avec François *de Bernemécourt*, vicomte de La Thilloye.

Sivry de Buath.

Sivry de Buath. I. Jean *de Sivry*, dit *le Borgne*, seigneur de Buath, épousa Marie *Ghiats*, dont il laissa plusieurs enfants légitimes :

1° Jean, qui suit :

2° Gérard *de Sivry*, seigneur de Buath, épousa Renarde *de Wurgny*, décédée le 1^{er} janvier 1516, dont : A Jacques *de Sivry*, seigneur de Buath, eut de sa femme Jacqueline *de Quarouble*, fille de Gilles, une fille, Marie *de Sivry*, dame de Buath, mariée à Philippe *d'Anneux*, seigneur d'Abencourt, mort en 1559; — B Robert *de Sivry*, seigneur de Méricourt, épousa Marguerite *de Mastain*, décédée le 20 août 1559;

3° Catherine *de Sivry*, femme de Pierre *de Sivry*, seigneur de Diomal, ci-dessus.

II. Jean *de Sivry*, seigneur de Leval en Thiérache, épousa Jeanne *de Ghelet*, dite *d'Aussonne*, dont :

1° Nicolas, qui suit :

2° Jacqueline *de Sivry*, femme de Nicolas *de Pottes*, seigneur d'Aulnoit.

III. Nicolas *de Sivry* épousa Isabeau *van Schore*, dame de Zande, dont :

1° Guillemette *de Story*, décédée le 30 novembre 1555, mariée : 1°, en 1531, avec Arnould *van der Gracht*, seigneur des Planques, sans enfants; 2°, en 1535, avec Jean *du Bois*, échevin du Franc de Bruges, et 3°, en 1547, avec Charles *Lévesquin*.

CLÉMENT DE TAINTEGNIES.

VI. Pierre LE CLÉMENT, seigneur de L'OEulle, épousa Marie *le Ricque* (1), petite-fille de Jacques *le Ricque* et de Marie *de Vos*. La famille le Ricque porte d'argent au chevron de gueules chargé de trois roses d'argent. Elle date du

le Ricque.

(1) I. Jean *le Ricque*, seigneur d'Hallennes, bailli-général des terres et seigneuries de l'abbaye du Mont-Saint-Éloy, échevin d'Arras le 31 octobre 1633, et un des députés des états d'Artois en cour pour le tiers-état, reçut des archiducs les patentes mentionnées ci-dessus. Il épousa : 1^o *Isabeau le Grand*, fille de Maximilien et de Marie *Hapiot*; 2^o à Lille, par contrat du 13 janvier 1606, *Agnès de le Candele*, fille de Maximilien *de le Candele*, chevalier, seigneur de Herbamez, et de Jacqueline *de Cambry*, sa troisième femme. Au contrat de mariage de Philippe LE CLÉMENT avec Marie-Catherine *du Bus*, passé à Lille le 20 juillet 1638, figura comme témoin François *de Hapiot*, écuyer, seigneur de Hautcourt, cousin-germain dudit Philippe.

Jean *le Ricque* eut du premier lit :

1^o Adrien, seigneur d'Estourelles; — 2^o Marie; — 3^o François, sans alliance :

Et du second lit :

4^o Jean, né le 13 juin 1607;

5^o Lamoral, qui suit :

6^o Albert-Antoine, né le 3 avril 1615; — 7^o Jeanne *le Ricque*, mariée en 1645 avec Henri *Fromentin*.

II. Lamoral *le Ricque*, seigneur d'Hallennes, né à Arras le 15 décembre 1610, épousa, à Béthune, par contrat du 2 janvier 1633, Marguerite *Charlem*, fille de Barthélémi, seigneur des Pretz, de Caffort, prévôt de Béthune, et de Marguerite *Segard*, dont :

III. Jean-Procope *le Ricque*, seigneur d'Estourelles et d'Hallennes, épousa, à Béthune, par contrat du 2 février 1664, Marguerite-Antoinette *Espillet*, fille d'Antoine, seigneur de Marquais, de Boisceson, procureur du roi ès ville et gouvernance de Béthune, et de Catherine *de Blas*, dont :

1^o Lamoral, qui suit :

2^o Pierre-Ignace *le Ricque*, seigneur de Ruit et du Surgeon, épousa, à Saint-Omer, par contrat du 17 mai 1703, Charlotte-Ursule *Roberty*, fille de Pierre et de Marie-Isabelle *Obert*, dont deux enfants, savoir : A Charles-Procope-Joseph *le Ricque*, seigneur de Ruit, lieutenant au régiment d'Auxerrion, fit ses preuves aux états d'Artois, le 2 décembre 1744; il naquit à Saint-Omer le 26 septembre 1709 et mourut sans alliance, en 1785; — B Marie-Thérèse-Lamoraline *le Ricque* se maria, par contrat du 23 février 1698, avec Charles-Joseph *de Brisis*;

3^o Marie-Marguerite *le Ricque* se maria, par contrat du 16 octobre 1682, avec François-Jacques *l'Hoste*, seigneur de Willemont, de Saint-Léger, fils d'Eustache et de Marie *Laurin*;

4^o Marie-Ghislaine *le Ricque*, femme de Charles-Ferdinand *de Genevrières*, seigneur de Cocove;

5^o Procope-Luc *le Ricque*, seigneur de Rougeville, épousa Marie-Josephe-Albertine *Hanotel*, dont une fille et enfant unique : Ignace-Josephe *le Ricque*, dame de Rougeville, mariée, le 2 mars 1787, à Louis-François-Joseph *de Sercins*.

IV. Lamoral *le Ricque*, seigneur d'Hallennes, des Pretz, de La Bourse, épousa Marie-Françoise-Thérèse *de la Riviere* de Violaines, dame d'Acqs, dont la sœur, Marie-Madelaine, dame de Romblais, de Carnoy, fut mariée à Michel-Camille *de Rodoan*, baron de Fontaine-l'Évêque. Lamoral *le Ricque* laissa :

1^o Philippe-Louis, qui suit :

2^o Nicolas-Procope *le Ricque*, seigneur d'Hallennes, lieutenant-colonel d'infanterie, commandant de bataillon au régiment de Picardie, chevalier de Saint-Louis, épousa, en 1768, Hubertine-Adrienne *de Coupigny*;

3^o Marie-Charlotte-Lucrèce *le Ricque* se maria, en 1755, avec Antoine-Philippe *de Bacquehem*.

CLÉMENT DE TAINTEGNIES.

XIV^e siècle, et sa noblesse fut confirmée en 1604 par les archiducs Albert et Isabelle. Pierre LE CLÉMENT, seigneur de L'OEulle, laissa deux enfants :

- 1^o Pierre qui suit :
- 2^o Jean, époux de Jeanne *le Hubert*.

VII. Pierre LE CLÉMENT, écuyer, seigneur de L'OEulle, épousa Jeanne *de Vaulière*, fille de Jean et de Jeanne *le Carlier*, qui était fille de Thierry *le Carlier* et de Catherine *de Hennin-Liétard*. De Vaulière portait d'argent à deux chevrons de gueules accompagnés de trois croissants de même : deux en chef et un en pointe. Pierre LE CLÉMENT laissa :

- 1^o Pierre, qui suit :
- 2^o Catherine, femme de Nicolas *Pletink*, qui portait d'argent à trois croissants de gueules; — 3^o Nicolas, chanoine à Cambrai.

VIII. Pierre LE CLÉMENT, écuyer, seigneur de L'OEulle, épousa Jeanne *de Boyaval*, d'une famille noble de Picardie, portant d'argent au chevron de gueules accompagné de trois merlettes de sable. Elle avait pris son nom de la terre de Boyaval, à deux lieues de Saint-Pol en Artois. Maximilien *de Boyaval*, écuyer, seigneur de Mont-Sorel, épousa Jacqueline *de Guiselin*, 1580, fille d'Antoine *de Guiselin*, écuyer, seigneur de Rossignol, de Lavault, de Lozinghem, et de Barbe *des Planqués*. Pierre LE CLÉMENT laissa :

- 1^o Guillaume, qui suit :
- 2^o Robert épousa Marie *Marotel*. Ils sont les auteurs du rameau de le Clément-de-Warlincourt.

IX. Guillaume LE CLÉMENT, écuyer, seigneur de L'OEulle et de Dé-

Le Ricque.

4^o Marie-Madelaine *le Ricque*, femme d'Antoine-Louis-Joseph *Damiens*.

V. Philippe-Louis *le Ricque*, seigneur des Pretz, épousa, en 1727, Louise-Françoise-Vadestine *Espillet*, fille unique de Philippe-François *Espillet*, seigneur de Marquais, et de Marie-Anne *de Basserode*, dont :

1^o Louis-Lamoral-Benoît *le Ricque*, seigneur de Marquais, épousa, à Arras, le 23 juillet 1764, Marie-Henriette *Briois d'Angré*; — 2^o Ferdinand-Joseph; — 3^o Marie-Catherine-Joseph;

4^o Françoise-Thérèse-Vadestine *le Ricque*, mariée, par contrat du 8 avril 1767, à Joseph-Adrien-François *de la Forge*, seigneur d'Hermain, né le 30 décembre 1723, fils de Dominique-Philippe, seigneur d'Hermain, et d'Anne-Odile *Ferrari*, de Namur;

5^o Marie-Lucrèce Louise; — 6^o Élisabeth-Françoise-Aldegonde.

CLÉMENT DE TAINTEGNIERS.

lette, en partie, près de Théroouanne, épousa, en premières nocés, Marguerite *de Pingrenon*; en secondes nocés, Gillette *de Renty*, et, en troisièmes nocés, Marguerite *de Blezel*. Il se trouve mentionné dans la sentence de 1588, en ces termes : « Disait procéder originellement d'un nommé Wilham LE CLÉMENT, en son vivant écuyer, demeurant à Ambrines, duquel lieu se retira pour cause de guerre en la ville de Théroouanne, environ de laquelle il avait du bien pour vivre honnêtement selon sa qualité; et après les premières guerres finies se retira encore au village de Délette, proche dudit Théroouanne, dont il était seigneur en partie. Ayant été allié trois fois noblement, etc. » Guillaume LE CLÉMENT eut de Marguerite *de Pingrenon*, sa première femme, savoir :

1° Jacques LE CLÉMENT épousa, en premières nocés, Jacqueline *Cortewyle*, et, en secondes nocés, Yolande *de Crocq*.

Jacques LE CLÉMENT est pareillement cité dans la sentence susdite comme fils aîné de Guillaume : « Avait desdits mariages délaissé, entre autres enfants, Jean et Jacques LE CLÉMENT, écuyers, duquel Jacques, fils aîné, et de damoiselle Marguerite *de Cortewyle* seraient issus, etc.

Jacques LE CLÉMENT laissa du premier lit :

A Adrien LE CLÉMENT, seigneur de Délette, en partie, trésorier de guerre de la duchesse de Lorraine en 1542, puis, en 1559, maître de la chambre des comptes à Lille, épousa Antoinette *de Renty*. Adrien LE CLÉMENT, Antoine d'Ablain et Jean de Lattre, seigneur d'Oudenhove, furent choisis par Jean de Montmorency, seigneur de Courières, pour ses exécuteurs testamentaires.

Ledit Adrien LE CLÉMENT, au rapport de la sentence de 1588, eut en partage les fiefs dudit Délette à lui délaissé par ledit Jacques, son père, et qu'icelui Adrien aurait depuis aliéné. On ne connaît de lui qu'une fille et enfant unique, savoir :

Isabeau LE CLÉMENT, mariée à Pierre *com de Walle*.

B Anne LE CLÉMENT, femme de Pierre *de Rocourt*; — C Marie.

2° Jean, qui suit :

X. Jean LE CLÉMENT, seigneur de L'OEulle, est cité dans la sentence qui nous sert de guide comme fils puîné de Guillaume LE CLÉMENT, seigneur de Délette : « Et au regard de Jean, second fils dudit Guillaume, dit la sentence, il aurait demeuré audit lieu d'Ambrines et y administré, joui et possédé du bien que ledit Guillaume son père y avait laissé, se retirant audit Théroouanne. Ayant suscité de sa conjonction de mariage un fils

CLÉMENT DE TAINTEGNIES.

aussi nommé Jean. » La sentence (1) ne fait pas connaître le nom de la femme de Jean, fils de Guillaume, et il nous a été impossible de le découvrir. Au reste, il est établi qu'il laissa un fils légitime qui suit :

XI. Jean LE CLÉMENT, écuyer, seigneur de L'OEulle, épousa Gillette de Gosson (2), fille, dit la sentence, d'Antoine et sœur germaine de feu

(1) La sentence de 1588 nous ayant servi de guide dans nos recherches, nous avons cru devoir nous y restreindre, tout en nous permettant quelques développements comme preuves de ce qui y est avancé. Il nous aurait été facile de commencer la généalogie de la maison le Clément de Taintegnies dès la chute de l'ancienne féodalité. Constantin Bouhelier, un des héralds d'armes, dont les écrits sont si utiles et si précieux, a consacré à cette famille plus d'une ligne. M. Errembault de Dudzele nous mande que dans un manuscrit de ce généalogiste on lit ce qui suit : *Noble homme Watier le Martin fit de beaux exploits à la bataille de Courtrai, l'an 1502. Il épousa Mathilde Clément. L'écu qu'il blasonne pour cette dernière, d'après Bouhelier, est en tout semblable à celui que nous avons décrit en tête de cet article.*

Gosson.

(2) De Gosson porte écartelé au premier et quatrième de gueules freté d'or, au deuxième et troisième d'argent à trois fasces de gueules, au sautoir de sable brochant sur le tout.

I. Hugues de Gosson, seigneur d'Ambrines, de Baudimont, de Neufville-aux-Cornailles, lieutenant d'une compagnie du comte du Rœulx, fils de Jacquemart de Gosson, épousa Marie de Poix, dame de Plouich, fille de Baudouin de Poix, chevalier, seigneur de Lignercœul, et d'Isabelle de Cunchy, qui était fils de Michel de Cunchy, seigneur de Neufville, et de Marguerite de Nedonchel. Hugues de Gosson mourut en 1484, laissant de son mariage, savoir :

1° Charles, qui suit :

2° Jean de Gosson, capitaine, dont postérité ; — 3° Isabeau.

II. Charles de Gosson, seigneur d'Ambrines, épousa Charlotte Morel, dame d'Ainville, fille de Jean et d'Isabeau de Wignacourt, dont :

1° Antoine, qui suit :

2° Jean de Gosson, curé d'Ambrines.

III. Antoine de Gosson, seigneur d'Ambrines, épousa Catherine le Maire, qui portait de gueules à trois bastions d'argent. Ils eurent dix enfants :

1° Jean, seigneur de Willemont ; — 2° Nicolas, seigneur de Mercastel, eut de sa femme N. le Marchant une fille, Marie de Gosson, mariée à Jean de Bonnières-Sonastres, fils de Charles de Bonnières, chevalier, seigneur d'Auchy, et de Florence de Bernemécourt ; — 3° Gaspar de Gosson, homme d'armes de la compagnie du comte du Rœulx ; — 4° Pascal de Gosson, seigneur de Rainville, châtelain d'Arras, épousa N. de Cavesck, dont postérité ; — 5° Philippe de Gosson, dont postérité ;

6° Hugues, qui suit :

7° Marie de Gosson, mariée, le 27 janvier 1592, avec Philippe de Thieslaine, seigneur de Graincourt ; — 8° Gillette de Gosson, femme de Jean LE CLÉMENT ; — 9° Marguerite de Gosson, femme de Pierre le Jusse ; — 10° Antoinette de Gosson, femme de Robert de Combron, conseiller à Saint-Omer.

IV. Hugues de Gosson, seigneur du Petit-Preel, épousa Marie Chelers, fille de Sébastien, seigneur de Vieubourg, et de Barbe de la Hamaide, dont :

CLÉMENT DE TAINTEGNIES.

maitre Nicolas *de Gosson*, à son trépas écuyer, seigneur de Mercastel, ayant été déclaré noble par notre sentence du premier de juin 1585. Desquels second Jean et damoiselle Gillette *de Gosson* serait issu un troisième Jean, allié

1° François, qui suit :

2° Maximilien, capitaine d'infanterie; — 3° Marie-Agnès *de Gosson*, décédée le 26 avril 1670, se maria avec Charles Deslogons, écuyer, avocat au conseil d'Artois; — 4° Ghislaine-Madelaine, sans alliance.

Gosson.

V. François *de Gosson*, seigneur du Petit-Preel, échevin de la ville d'Arras, mort le 25 mai 1672, épousa en cette ville, par contrat du 28 novembre 1637, Marie-Agnès *de Franeau*, décédée le 4 novembre 1690, fille de Jean, seigneur de Lestegny, et d'Isabelle *de la Diennée*, dame de Doncy.

VI. Jean-François *de Gosson*, seigneur du Petit-Preel, né à Arras le 8 décembre 1658, mort en cette ville le 8 mai 1698, y épousa, le 27 avril 1681, Catherine *de Belvalet*, fille de Floris, seigneur d'Eselne, et de Marie *de Cauwel*, et, en secondes noces, à Douay, par contrat du 23 janvier 1694, Catherine-Françoise *de Leemputte*, fille d'Adrien, seigneur de Varennes, et de Jeanne-Thérèse *Moullart*. Il laissa du second lit :

1° Jean-Emmanuel, qui suit :

2° Jean-Jacques-François *de Gosson*, seigneur du Petit-Preel, né à Arras le 8 octobre 1697, épousa : 1° Madelaine Testard, et 2° N. de Puich d'Encre, dont postérité.

VII. Jean-Emmanuel-Joseph *de Gosson*, vicomte de Varennes, seigneur de Barlin, du Petit-Preel, né à Arras le 10 septembre 1696, fit ses preuves aux états d'Arras le 15 novembre 1738, et épousa, en 1736, Marthe-Thérèse *de Chairon*, décédée à Arras le 17 février 1754. Il a laissé postérité.

DEUXIÈME FRAGMENT.

I. Gislebert *Gosson*, dit *Aigneux*, 1507, épousa Marie *de Nedonchel*, dame de Saint-Florisse et de Wendin, dont :

1° Jeanne *Gosson*, mariée en 1507 avec Pierre *d'Amerval*, seigneur d'Assenviller;

2° Jean, qui suit :

II. Jean *Gosson*, seigneur de Saint-Florisse et de Wendin, épousa Jeanne *de Licques*, fille de Nicolas, seigneur de La Comté. Il portait écartelé au premier Gosson, au deuxième Nedonchel, au troisième Haveskercke, et au quatrième Dixmude. De ce mariage sont issus :

1° Marie *Gosson*, dame de Saint-Florisse et de Wendin, décédée le 22 février 1544, se maria avec François *d'Audenfort*, seigneur d'Audenthun, mort le 24 mars 1551.

Louis Deschamps rapporte leur épitaphe dans sa notice sur l'église paroissiale de Saint-Denis, à Saint-Omer, page 243 :

Cy gist François *Doudenfort*, escuyer s' d'Audenthun, Loire et du Golsellin en Esprelocque, quy trespasa le XXIII de mars l'an mil V° LI, et damoiselle Barbe de la Fosse, sa première femme, quy trespasa le 50° jour de mars 1540, et damoiselle Marie *Gosson*, sa seconde femme, damoiselle de Saint-Florisse, Wendin, quy trespasa le XXII de fevrier XV° XLVIII.

2° Catherine *Gosson*, dame de Saint-Florisse, d'Espinham, etc., se maria avec Louis *de la Planque*, seigneur de Was-

CLÉMENT DE TAINTEGNIES.

à damoiselle Jeanne *du Moustier*, père et mère dudit demandeur, et finalement de leur mariage serait procédé ledit Pierre LE CLÉMENT, demandeur audit procès. » Jean LE CLÉMENT laissa, comme le témoigne la sentence, un fils, Jean, qui suit :

XII. Jean LE CLÉMENT, écuyer, seigneur de L'OEulle, épousa, en premières noces, Jeanne *le Brun*, et, en secondes noces, en 1555, Jeanne *du Moustier*, fille de Charles, écuyer, seigneur de Boilleux et de Saint-Marcq, et de Jeanne *Muret*. On lit dans les *Monuments anciens* de Saint-Genois, t. II, p. 128 : « Bail fut passé à Arras, le 18 avril 1556, par Jeanne *Muret*, veuve de Charles *du Moustier*, Adrien *du Moustier*, Jean LE CLÉMENT, dame Jeanne *du Moustier*, son épouse, Madelaine et Catherine *du Moustier*, tous enfants et héritiers de ladite Jeanne. » Jean LE CLÉMENT et Jeanne *du Moustier*, sa femme, se trouvent mentionnés dans la sentence : « Plus s'étant tous lesdits du surnom de LE CLÉMENT, tant du quartier de Théroouanne et de Délettes que du village d'Ambrines et Warlincourt, toujours aparentés et acousinés l'un l'autre, comme se connaissant descendus d'un même estocq et extraction, menant tous train et état de gentilshommes, tenant chevaux de selle, lévriers et chiens de chasse, à laquelle ils s'étaient exercés avec autres seigneurs et gentilshommes leurs voisins, et en effet que la fame et renommée commune était toute notoire et manifeste que lesdits

Gosson.

tines, fils de Baudouin de la Plannoque, seigneur des Marets, et d'Adrienne du Ploché, dont la mère était Havelkerke.

TROISIÈME FRAGMENT.

I. Jean Gosson, chevalier, seigneur de Halloye, épousa N. *le Borgne*, dont :

1° Maximilien, qui suit :

2° Isabeau Gosson, femme de Jean de Flenvel, seigneur de La Vacquerie.

II. Maximilien Gosson, seigneur de Halloye, enseigne et lieutenant de la compagnie du duc d'Arschot, mort et enterré aux Carmes d'Arras, avec pompe, le 17 septembre 1582, épousa une damoiselle *de Ghistelles*, dont :

1° Marie Gosson, dite *de Halloye*, femme de Pierre *de Winglas*, seigneur de Mœuvres ;

2° Nicolas, qui suit :

III. Nicolas Gosson, seigneur de Halloye, épousa Jacqueline *de la Tramerie*, qui convola en secondes noces avec Charles *de Bonnières*, seigneur d'Auxy. Nicolas Gosson laissa une fille :

Marie Gosson, femme de Jean *de Bonnières*, baron d'Auxy, mort en 1614.

CLÉMENT DE TAINTEGNIES.

du surnom de LE CLÉMENT étaient nobles et extraits de noble lignage, et conséquemment lui défendeur d'autre part, pour aussi montrer sa noblesse maternelle, disait qu'il était fils de feu damoiselle Jeanne *du Moustier*, laquelle avait été fille de Charles *du Moustier*, en son temps écuyer, seigneur de Lévacque, de Boilleux, de Saint-Marcq, etc., lequel Charles et Jean *du Moustier*, le jeune, son frère, étaient enfants de Jean *du Moustier*, l'ainé, écuyer, et de damoiselle Barbe *Cornille*, leur père et mère; ayant ledit Jean *du Moustier*, l'ainé, obtenu deux sentences à son profit pour le fait de sa noblesse, l'une à l'élection de Beauvais en France, le neuvième de septembre 1511, signé Sarazin, et l'autre au siège de cette élection, le 18 décembre 1512, dont il attendait aussi faire production en temps et lieu : par tous lesquels moyens il soutenait devoir être déclaré noble et issu de noble extraction, et jouir des privilèges appartenants à personnes nobles. » Du Moustier portait d'or à la fasce de sable accompagnée de deux merlettes de même, au chef de gueules chargé d'un château maçonné de sable. Jeanne *du Moustier* survécut à son mari Jean LE CLÉMENT, puisque le comte de Saint-Genois a vu, dit-il, tome II, p. 128, de ses *Monuments anciens*, un bail original en parchemin, du 7 janvier 1594, que signa Jeanne *du Moustier*, veuve de Jean LE CLÉMENT, écuyer, demeurant à Arras, d'une partie de biens situés à Montrescourt.

Jean LE CLÉMENT eut du premier lit :

1° Catherine, mariée à Nicolas *Roussel*; — 2° Jean; — 3° Jacques;

Il eut du second lit :

4° Pierre, qui suit :

XIII. Pierre LE CLÉMENT, seigneur de Lévacque et de Saint-Marcq, provoqua la sentence dont nous avons fait usage dans les notices précédentes, laquelle fut rendue par l'élection d'Artois le 13 octobre 1588. En voici le préambule et le dispositif : « Les élus sur le fait des aides ordinaires et extraordinaires accordées au pays et comté d'Artois, Saint-Pol, Quesnes, Boulonois, ressorts et enclavement, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut : comme au siège de ladite élection se soit mû et instruit procès entre Pierre LE CLÉMENT, seigneur de Lévacque, etc., demandeur, d'une part, et le procureur du roi en icelle élection, défendeur, d'autre part, pour duquel procès entendre les motifs et déduits, convenir, noter que désirant

ledit CLÉMENT éclaircir la noblesse et ancienne extraction de ses prédécesseurs, avait en vertu de notre commission fait ajourner par-devant nous ledit procureur, afin de le voir dire et déclarer noble et issu de noble génération paternelle et maternelle, et, comme tel, jouir des privilèges, immunités, droits et exemptions appartenants à ladite qualité de noblesse, etc. — Savoir faisons que, vu par nous ledit procès et tout ce que par icelui appert, et qui mouvoir pouvait et doit, eu sur ce conseil et avis, avons dit et déclaré, disons et déclarons ledit demandeur noble et issu de noble génération paternelle et maternelle, et comme tel jouira des privilèges de noblesse tant et si longtemps qu'il ne fera chose dérogeante audit état de noblesse, le condamnant néanmoins aux dépens dudit procès au taxe de la cour. » Il est à remarquer que ce procès eut lieu au sujet des exigences du fisc, à l'époque de la restauration espagnole aux Pays-Bas. Les Mécontents qui avaient opéré cette restauration faisaient prédominer partout leur haute influence. Durant les vingt dernières années, le pays avait été livré à une anarchie épouvantable, et dans ce long espace de temps, au milieu des agitations incessantes des partis, bien des positions sociales avaient été soumises à de dures épreuves. D'ailleurs, le parti triomphant était absolu et exclusif : malheur à ceux qui ne s'étaient pas rangés spontanément sous ses bannières. Lors de la restauration, Pierre LE CLÉMENT quitta les terres habitées par ses aïeux et fixa sa résidence à Lille où il pouvait être peu connu. Ayant fait fixer dans les formes légales ses droits politiques et civils, il sollicita la faveur d'être au nombre des membres de la commune de cette cité. Sa demande fut accueillie le 25 octobre 1592. Il fut ensuite juré de cette ville le 1^{er} novembre 1596, et mourut vers 1630. Il y épousa, le 18 novembre 1594, Anne de la Grange, fille de Paul de la Grange, chevalier, seigneur de Nédonchel, maître de la chambre des comptes à Lille, et de Catherine Havet. Leur testament conjonctif est daté d'Arras. Le contrat de mariage entre Pierre LE CLÉMENT et Anne de la Grange a été passé à Lille le 22 octobre 1594 : « Entre Pierre LE CLÉMENT, écuyer, seigneur de Lévacque, fils de feu Jean et de damoiselle Jeanne du Moustier, assisté de dame Catherine du Moustier, sa tante ; de Jacques Gosson, aussi écuyer, seigneur de Willemont, ses cousins issus de germain ; de Jacques Angot, époux de Jeanne Gosson, cousin issu de germain, etc., et entre damoiselle Anne de la Grange, assistée de messire Paul de la Grange, chevalier, de seigneur Nédonchel, conseiller du roi, président et premier maître en la chambre des comptes à Lille, et de dame Catherine Havet, ses père et mère ; d'Antoine Havet, chanoine de Saint-Pierre, à Lille, son oncle ; de Jean de la Grange, licencié ès lois, conseiller assesseur du roi en la

CLÉMENT DE TAINTEGNIES.

gouvernance de Lille, son frère; de François *de la Rue*, seigneur de Lobel, et de Sébastien *le Prévost*, écuyer, seigneur de Marisson, ses beaux-frères. »

Les biens de la famille de la Grange furent partagés à Lille le 15 juin 1610; voici les personnes qui figurent dans l'acte : Dame Isabeau *de la Grange*, veuve de M. François *de la Rue*, seigneur de Lobel; Sébastien *le Prévost*, écuyer, seigneur de Marisson et de Marcy, époux de Catherine *de la Grange*, se faisant fort de dame Philippine *de la Grange*, veuve de messire Michel *Gomer*, chevalier, seigneur de Scouvelde; Pierre LE CLÉMENT, seigneur de Lévacque, époux d'Anne *de la Grange*; dame Jeanne *Blondel*, veuve de Jean *de la Grange*, écuyer, conseiller-assesseur de la gouvernance de Lille, mère et tutrice de Philippe, Alexandre et Marie *de la Grange*, ses enfants mineurs qu'elle avait dudit feu Jean, et Paul, Catherine et Michelle, ses enfants majeurs qu'elle avait de son dit mari; aussi Philippe, Isabeau, Catherine et Anne, enfants de feu messire Paul *de la Grange*, chevalier, seigneur de Nédonchel, conseiller du roi, président et premier maître ordinaire en sa chambre des comptes à Lille, et de feu dame Catherine *Havet*, lesdits enfants de feu Jean *de la Grange*, neveux et nièces en ligne directe des défunts.

Pierre LE CLÉMENT (1) et Anne *de la Grange* ont laissé :

(1) Nous lisons dans les *Archives généalogiques et historiques de la noblesse de France*, par M. Lainé, tome IX, page 13, du *Nobiliaire d'Artois : Le Clément de Saint-Marcq, seigneur du Souich, 1787. De gueules, à trois trèfles d'or; au chef d'argent, chargé de trois merlettes de sable.* — Ces armes, selon le *Nobiliaire des Pays-Bas*, t. I, p. 83 et t. III, p. 52, sont celles de Jean Clément, anobli par lettres patentes de Philippe II, roi d'Espagne, du 2 mars 1590. Si cette application est exacte, toutes les généalogies de la famille Le Clément de Saint-Marcq, publiées depuis Jean Le Carpentier, sont fausses, et l'ancienneté attribuée à cette famille serait controuvée. M. Lainé a été sur le point d'être induit en erreur par l'auteur du *Vrai supplément au Nobiliaire des Pays-Bas*, qui applique en effet, page 52, à l'anobli Jean CLÉMENT les armoiries des seigneurs de Saint-Marcq. Heureusement nous possédons dans notre bibliothèque privée les lettres patentes qui furent accordées par le roi Philippe II, le 2 mars 1590, au susdit Jean CLÉMENT, et nous sommes ainsi à même de convaincre l'auteur du *Nobiliaire d'Artois* de l'erreur du *Vrai supplément* qui a été son guide :

« Philippe, etc., de la part de notre bien aimé Jehan CLÉMENT nous a été très-humblement remontré qu'il aurait pris naissance à Cleron sous la seigneurie d'Ornans, en notre comté de Bourgogne, et que ses père, progéniteurs et prédécesseurs ont été gens d'honneur et de vertu qui avaient suivi les lettres passé cent ans et pour leurs bonnes qualités été employés en diverses charges, tant pour le service de nos prédécesseurs que le nôtre et d'autres seigneurs, particulièrement de notre comté de Bourgogne, qui en avaient reçu contentement; à l'imitation desquels il s'était aussi dès ses jeunes ans adonné aux études et dressé ses actions à la vertu, et soi rendu habile pour être reçu entre les gens d'honneur, comme il avait été par tout le temps de sa vie sans aucune tache ou macule, ayant pour ce en son jeune âge été à la suite de feu sieur de Chan-

CLÉMENT DE TAINTEGNIÉS.

1° Jean, mort en célibat;

2° Pierre LE CLÉMENT, seigneur de Lévacque, de L'OEulle, mayour-héréditaire de Feuchy, épousa, en 1621, Anne de *Messialis*, dont il n'eut qu'une fille :

tonnay, lorsque par nous il fut envoyé pour notre ambassadeur en la cour de l'empereur; de plus étant aussi pour tel reconnu en nos Pays-Bas, lui avaient été accordées lettres pour teuir en fief sous nous ou d'autres nos vassaux : mais comme Dieu lui avait imparté bons moyens par lesquels il se pouvait honorablement entretenir avec sa famille et que le titre de noblesse servait d'aiguillon au service qui nous était dû, non-seulement au regard de ceux qui obtiennent icelui, mais aussi de leurs descendants, se retirait devers nous, en nous suppliant très-humblement que notre bon plaisir soit l'honorer du titre et privilège de noblesse pour lui et sa postérité, née et à naitre, et sur ce lui octroyer et faire dépêcher nos lettres patentes d'anoblissement, en tel cas pertinentes, savoir faisons que nous, les choses susdites considérées et vue la description que nous en a faite la requête dudit suppliant, notre très-cher et féal cousin, chevalier de notre ordre, le comte de Champlite, messire François de Vergy, notre lieutenant-général et gouverneur de notre pays et comté de Bourgogne, ensemble les informations qui à son ordonnance ont été tenues tant pour gentils-hommes et écuyers que autres nos vassaux et officiers de justice sur ce examinés, par où est suffisamment apparu que ledit suppliant, issu de bonne et honnête famille, ayant, à l'imitation de ses aïeux et père, toujours et dès ses jeunes ans suivi l'honneur et la vertu, comme il faisait encore, s'étant par sa bonne conduite acquis de bons et notables biens, et que, passées quelques années, nous lui aurions permis d'acquérir biens et fiefs et les posséder, comme il fait de présent, à cause de quoi il avait été vu comparant aux arrières-bans avec nos autres vassaux et y faire les devoirs auxquels lesdits biens féodaux l'obligeaient pour notre service; même se trouvait que ledit suppliant avait et tenait possessions par le moyen desquelles il pouvait entretenir l'état de la noblesse et être capable dudit titre, d'autant plus que, pour ses bonnes qualités, il avait été toujours employé en diverses charges concernant notre service et d'autres seigneuries particulières de notre dit comté de Bourgogne, qu'un sien frère était conseiller et avocat fiscal en notre cour de parlement à Dôle, avons pour nous, nos hoirs et successeurs, de notre certaine science et autorité souveraine, et grâce spéciale, par ces présentes, audit Jean CLÉMENT, suppliant, et à ses enfants et postérité mâles et femelles, nés et à naitre en léal mariage, accordé et octroyé, accordons et octroyons à tous les titre et degré de noblesse, voulant et octroyant que lesdits suppliant, ses enfants et postérité, et les descendants d'eux, nés et à naitre en léal mariage, jouissent et usent dorénavant à toujours, comme gens nobles en tous lieux, actes et besognes, des honneurs, prérogatives, prééminances, libertés, franchises et exemptions de noblesse dont les autres nobles de tous nos pays et seigneuries, signamment en notre pays et comté de Bourgogne, ont accoutumé de jouir, jouissent et jouiront, et qu'il et sa postérité soient en tous leurs faits et actes tenus et réputés pour nobles en toutes places, soit en jugement ou dehors, comme les déclarons par ces présentes, et que ledit suppliant sera capable et qualifié pour avoir état ou dignité soit de chevalerie ou autres; aussi pourra-t-il et sa postérité en tous temps acquérir, avoir, posséder et tenir en tous nos pays et seigneuries, signamment en notre comté de Bourgogne, places, terres et seigneuries, rentes, revenus, possessions et autres choses mouvants nos liefs et arrière-liefs et tous autres nobles tenements, et les reprendre et tenir de nous ou d'autres seigneurs féodaux, dont elles sont dépendantes, et si aucuns en ont déjà acquis, les tenir et posséder, sans être contraints de par nous ou d'autres les mettre hors de leurs mains, dont nous les habilitions et rendons suffisants et idoines, moyennant et parmi toutefois que pour et à cause de notre présent octroi et anoblissement, ledit Jean CLÉMENT suppliant sera tenu payer pour une fois es mains de celui de nos trésoriers ou receveurs qu'il appartiendra, à notre profit, certaine finance et somme d'argent à l'arbitrage et taxation des gens de notre chambre des comptes audit Bourgogne que commettons à ce, faisant

CLÉMENT DE TAINTEGNIES.

Marie-Anne LE CLÉMENT, dame de Lévacque, de L'Œulle, de La Ferté, mayeur-héritaire de Feuchy, inhumée au cœur de l'église de Feuchy, se maria, en 1647, avec Louis-George le Josne, seigneur de Grand-Maret, marquis de La Ferté et de Lévacque.

- 3° Charles, qui suit :
- 4° Paul LE CLÉMENT, seigneur de La Ferté, capitaine de cavalerie;
- 5° Louise, femme de François *Éverard*, seigneur de Grosilliers, fils de François et de Louise *Carpentier*;
- 6° Anne, femme d'Antoine *de la Rue*, chevalier, seigneur de Lobel. On lit dans les *Monuments anciens* de Saint-Genois, tome II, page 129 : « Il existe une transaction passée à Arras, le 23 juin 1666, entre dame Anne LE CLÉMENT, veuve de messire Antoine *de la Rue*, chevalier, seigneur de Lobel, fille de feu Pierre LE CLÉMENT, écuyer, et d'Anne *de la Grange*, d'une part; et damoiselle Marguerite LE CLÉMENT, Louis-George le Josne, écuyer, seigneur du Grand-Maret, et damoiselle Marie-Anne LE CLÉMENT, au sujet de la ferme de Marquettes. »
- 7° Isabeau, religieuse à l'abbaye des Prets, à Douai.

XIII. Charles LE CLÉMENT, seigneur de Saint-Marcq, de Molinel, fit le dénombrement du fief de Warlu le 27 janvier 1630, après la mort de son père Pierre LE CLÉMENT, également qualifié d'écuyer; il est dit encore dans cet acte qu'il est le troisième fils de celui-ci et l'héritier testamentaire de dame Madelaine *du Moustier*, veuve d'Antoine *du Belloy*, et de dame Catherine *du Moustier*, veuve d'Allard *Crignot*, ses tantes maternelles, lesquelles ont été pareillement héritières et filles de Charles. Charles LE CLÉMENT habitait la ville d'Arras avant de se fixer à Lille, où il fut immatriculé le 21 août 1634. Il fut ainsi que son père juré de la ville de Lille, en 1595, 1596, 1633 et 1636. Il épousa, le 27 mai 1634, Marie *de Hangouart*, veuve de François *du Chastel*, seigneur de Langlé, fille de Waléran *de Hangouart*, chevalier, et de Catherine *de Grenut*. Il existe un accord, passé à Lille le 10 mars 1637,

en outre envers nous et nos hoirs et successeurs les devoirs pertinents, selon la nature et condition d'iceux fiefs et biens acquis ou acquérir, et la coutume du pays; et afin que l'état de noblesse dudit suppliant soit d'autant plus excellent et notoire, leur avons donné, octroyé et permis, donnons, octroyons et permettons qu'il, sesdits enfants et postérité de légal mariage, comme dit est, puissent dorénavant et perpétuellement, en tous et quelconques leurs faits, gestes et autres actes licites et honnêtes, avoir et porter pour armoiries celles qui s'en suivent, à savoir : *de gueules à deux ailes adossées d'argent, le heaume treillé, les hachements et bourlet d'argent et de gueules, et pour cimier une aile d'argent*, comme elles sont peintes et figurées au milieu de ces patentes, etc. »

La publication du diplôme accordé à Jean CLÉMENT le 2 mars 1590 est, selon nous, la meilleure réponse à l'insinuation perfide de M. Lainé. Ailleurs aussi il y a des personnes qui malheureusement n'ont pas compris que lorsque l'honneur des familles est en question, le doute équivaut à un outrage : mieux instruites, elles auraient répondu au but de leurs réunions.

CLÉMENT DE TAINTEGNIÉS.

entre Marie *de Hangouart*, veuve de Charles LE CLÉMENT, écuyer, seigneur de Saint-Marcq, Paul LE CLÉMENT, écuyer, seigneur de La Ferté, et Antoine *de la Rue*, écuyer, seigneur de La Rue, époux de damoiselle Anne LE CLÉMENT, beaux-frères et belles-sœurs de ladite Marie. La dame *de Hangouart* disposa de ses biens le 12 décembre 1641 : dans ce testament, elle parle de sa fille du premier lit, Anne-Marie-Françoise *du Chastel*, et elle donne ses biens situés à Guignies et à Mortagne au fils qu'elle eut de son second mari, et le reste aux autres enfants aussi du second lit. Le contrat de mariage de Charles LE CLÉMENT et de Marie *de Hangouart* complète les preuves que nous avons fournies sur la position sociale que tenait la famille le Clément parmi la noblesse de l'Artois et de la Flandre; en voici un fragment :

« Comparurent en leurs personnes Charles LE CLÉMENT, escuyer, seigneur de Saint-Marcq, Molinel, etc., fils de feu Pierre, vivant aussi escuyer, seigneur de Lévacque, et de damoiselle Anne *de la Grange*, assisté et accompagné d'Antoine *de la Rue*, aussi escuyer, seigneur de Lobel, beau-frère allié de François *Éverard*, escuyer, seigneur de Preudéfain, aussi beau-frère, et de messire Paul *de la Grange*, chevalier, seigneur de Nédonchel, cousin germain audit seigneur de Saint-Marcq, d'une part; et damoiselle Marie *de Hangouart*, veuve de feu François *du Chastel*, vivant aussi escuyer, seigneur de Langlé, dame de La Patinerie, assistée et accompagnée de Philippe *de Grenut*, aussi escuyer, seigneur de Ronchy, oncle du costé maternel, Waléran *Gombault*, escuyer, seigneur de Manaing, cousin germain du costé paternel, et d'Antoine *de Loghenhaghe*, escuyer, seigneur d'Inghand, beau-frère allié à ladite damoiselle, d'autre part; lesquels comparants reconnurent traité de mariage estre meu et pourparlé *entre ledit seigneur de Saint-Marcq et ladite damoiselle Marie de Hangouart*, etc. Ce fut ainsi fait et passé audit Lille, ce vingt-septième de may seize cent trente et quatre, par-devant moi Jacques Bridoul, notaire y résidant, et en présence des dessus nommés assistants pris pour témoins. » Charles LE CLÉMENT laissa un fils :

XV. Philippe LE CLÉMENT, chevalier par lettres patentes du roi de France, Louis XIII, de décembre 1692, seigneur de Saint-Marcq par relief du 11 octobre 1658, mort le 20 juin 1714, épousa, par contrat du 20 juillet 1658, et le même jour à l'église de Sainte-Catherine de Lille, Marie-Catherine *du Bus* (1), décédée le 14 novembre 1709, fille de Robert, cheva-

Du Bus.

(1) Nous avons donné, sous l'article consacré à la famille des vicomtes *du Bus de Gisignies*, une courte notice, que nous nous empressons de compléter, sur Du Bus ou Dubus qui portait d'azur à l'écu d'argent en cœur, entouré de sept fleurs de lis, 3, 2, 2. Cette famille appartenait à la gouvernance de Lille; son histoire est exposée dans le diplôme suivant: « Philippe, etc., de la part de

CLÉMENT DE TAINTEGNIES.

lier, seigneur de Fresnel, et de Catherine *Parmentier*. Voici un extrait de ce contrat : « A tous ceux que ces présentes lettres verront, moi Philippe-Louis-Joseph Macquart, écuyer, conseiller du roi, seigneur de Tertines, contrôleur

notre cher et bien-ami messire Robert *du Bus*, chevalier, seigneur dudit lieu, nous a été très-humblement remontré qu'il serait descendant de la famille et estocq de feu Isabeau *du Bus*, vivant femme de Tristan *Canard*, de laquelle alliance serait issu Jean *Canard*, écuyer, allié à damoiselle de la *Vacquerie*, et que par le tombeau desdits Tristan *Canard* (mort le 27 février 1389) et d'Isabeau *du Bus* (décédée le 8 décembre 1374), étant au cloître des frères Mineurs de Lille, les armes dudit Tristan y seraient gravées au-dessus de sa tête, sans timbre, comme aussi celles de ladite Isabeau *du Bus*, mi-parties avec celles dudit Tristan son mari, et que sur le tombeau dudit Jean, leur fils, y joignant, paraissaient sur sa cote d'armes les armes dudit Tristan, son père, écartelées avec celles de ladite dame Isabeau, sa mère, et en l'écu sur lequel il est reposant sa tête audit tombeau paraîtraient les mêmes armes mi-parties timbrées d'un heaume ouvert et treillé, couronné d'une couronne surmontée de la tête et col de cheval, semblable à celui que portait dès lors et devant Robert *du Bus*, écuyer, mari de Jeanne *Eskiparde*, au-dessus de ses armes, et que porterait aussi le remontrant, comme étant de la même famille, au-dessus des siennes qui seront d'azur à l'écusson d'argent en cœur, entouré de fleurs de lys de même, timbré d'un heaume ouvert, treillé et liseré d'or; couronné d'une couronne de même métal, surmonté de la tête et col de cheval brun bai, bride de gueules, les rennes et boucles d'or; et comme ledit remontrant a remarqué par diverses vieilles lettres en parchemin, scellées du scel dudit Jean *Canard*, qu'icelui aurait eu pour tenants de ses armes deux hommes sauvages, et ne se voyant nulle part, non plus qu'à son tombeau, ledit Tristan *Canard*, père dudit Jean, avoir porté aucun timbre au-dessus de ses armes, cela faisant à croire que ceux de sa famille les auraient autrefois ainsi portées avec lesdits tenants, puisque lesdits timbre et heaume serait aussi celui que portaient du passé et porteraient encore présentement ceux de ladite famille du *Bus*, il nous a supplié très-humblement que notre royal plaisir fût de continuer en sa famille, de laquelle il serait maintenant seul restant, cette marque d'honneur, de pouvoir, lui, ses hoirs et successeurs légitimes, porter lesdites armes soutenues de deux hommes sauvages et de les pouvoir ajouter aux armes du blason qui aurait servi aux funérailles de son père, et sur ce faire dépêcher nos lettres patentes en tel cas pertinentes, savoir faisons, etc. Fait à Bruxelles, le 27 octobre 1655. » Voici nos notes complémentaires :

I. Es plaids tenus en la salle à Lille par nous Henri de *Lannoy*, seigneur de Wahaigimes et de Baumont, chevalier, conseiller et chambellan de mon très-redouté seigneur, monseigneur le duc de Bourgogne, comte de Flandre, et son gouverneur du souverain bailli de Lille, de Douay, d'Orchies et des appartenances, le jeudi 24^e jour d'octobre l'an 1420, fut fait ce qui s'ensuit : Audit jourd'hui, après ce que à la poursuite de Jehan Marlière, porteur de vues lettres obligatoires royales par lesquelles apparaît Joseph *du Bus*, écuyer, fils de feu Herignois, avoir vendu à dame Marie de *Clari*, veuve de feu messire Henri d'*Antoing*, 14 livres dix sous, monnaie de France, de rente par an, à certaines vies et à rachat, Ollin de la Hallerie, Ollin de Harnes et Pierre Mach avaient été par nous commis tuteurs et curateurs de Willemet et Catherine de *Souwastre*, enfants mineurs de Guillaume de *Souwastre* et de défunte demoiselle Marie *du Bus*, jadis sa femme, qu'on disait avoir été sœur dudit Joseph *du Bus*...

VII. Robert *du Bus*, conseiller de la gouvernance de Lille, reçu bourgeois de cette ville le 12 avril 1577, fut fait chevalier par lettres patentes datées de Bruxelles, 18 mai 1649, conçues en ces termes : « Pour la bonne relation qui faite nous a été de notre cher et bien-ami Robert *du Bus*, écuyer, seigneur du Fresnel, et qu'étant extrait d'ancienne noble race et génération, aiguillonné de l'exemple de ses prédécesseurs, il se serait dès sa jeunesse exercé en ce qui serait

Du Bus.

ordinaire des guerres, tabellion gardenote-héréditaire, établi par le roy pour recevoir, garder, grossoier, sceller du scel de Sa Majesté et signer tous contrats, testaments, obligations et tous autres actes qui se font et passent

Du Bus.

d'action de noblesse et employé en la milice en qualité de gentilhomme, appointé en la compagnie d'infanterie de messire Alexandre de Robles, comte d'Annappes, et de là s'étant aussi noblement allié, il aurait été entretenu au service de l'état de notre ville de Lille par l'espace de neuf à dix ans, continuellement es charges plus honorables du magistrat d'icelle, si comme de rewart qui serait le premier dudit magistrat et chef-capitaine de la garde de ladite ville, et chez lesquels seraient les chefs d'icelle, de mayeur, d'échevin et du conseil dudit magistrat, en toutes lesquelles charges il se serait toujours honorablement comporté et acquitté de son devoir; pour ces causes, etc. »

Le 14 juin 1639, on lui écrivit au nom du comte de Vertain, gouverneur de la province de Lille : « S. A. R. nous a commandé par lettres reçues cejourd'hui, de vous ordonner, comme faisons par cette, de promptement vous bien équiper d'armes et chevaux, conformément à votre qualité, et de vous rendre à l'armée avec toute la noblesse de par deçà à la défense de ces pays, ainsi qu'a été fait l'année 1635; bien entendu que ceux qui ne se trouveront disposés à servir en personne pourront envoyer un ou deux chevaux pour en remonter les soldats de la cavalerie qui en sont dépourvus; et n'y faites faute, puisqu'il y va grandement du service du roi, du bien du pays, et de votre propre repos. Nous serons attendant votre réponse, afin d'en être tenue note pour notre décharge. Fait à Lille. » La souscription était : *M. du Bus*, seigneur de Molenghien,

VIII. Robert *du Bus*, seigneur de Fresnel, épousa par contrat Péronne *Petipas*. Voici l'histoire de cette dernière famille, d'après des lettres patentes de chevalerie, datées de Madrid 10 janvier 1680 : « Philippe.... savoir faisons que par le bon rapport qui fait nous a été de notre cher et féal Jean *Petipas*, écuyer, seigneur de Walle et de Belleghem, et qu'il serait notoirement issu d'ancienne noblesse militaire de nom, armes et maison seigneuriale au quartier de la châtellenie de Lille, en laquelle tant icelui que ses prédécesseurs seraient de toute ancienneté maintenus par de nobles alliances, charges et tenements de fiefs et pairies dès le siècle 1100, lorsque déjà aucuns de ladite maison auraient été qualifiés par leurs princes nos prédécesseurs personnes illustres, particulièrement Jean *Petipas*, vicomte et justicier de la cour de Philippe d'Alsace, comte de Flandre, en l'an 1174, autres en l'an 1176, et Hugues *Petipas*, par lettres de l'an 1177, reposantes conjointement aux archives de l'abbaye de Loos, et que par les comptes rendus par les baillis du comté d'Arras de l'an 1295, reposant en notre chambre des comptes à Lille, se trouverait messire Jacquemin *Petipas*, chevalier, et Robert *Petipas*, es lettres de Philippe, roi de France, duc de Bourgogne, comte de Flandre et d'Artois, du 8 de mai 1399, gouverneur des villes et pays de la Gorgue et de Lallœue, et Jean *Petipas*, par lettres de loi du 6 février 1386, gouverneur du bailliage de Haultavesnes, même que la seigneurie de *Petipas*, en vertu de ladite extraction, aurait été adjudgée par sentence du 7 novembre 1624 à Hippolyte de *Petipas*, écuyer, seigneur de Walle et de Gamans, père dudit Jean *Petipas*, seigneur de Walle et de Belleghem, et ce par retrait, à titre de proximité lignagnère, à cause de la vente et aliénation en faite par noble homme Philippe de *Fourneau*, écuyer, seigneur de Basourien et Hernain, vendant au nom de Henri, son fils, seigneur dudit *Petipas*, descendu en ligne directe, tant masculine que féminine, de Baudon, seigneur de *Petipas*, et de damoiselle Marie, dame de *Petipas*, sa fille unique, femme de Nicolon de *Rocques*, écuyer, sans que ladite seigneurie de *Petipas* aurait oncques changé de main à titre particulier; le tout en conformité de la teneur, étendue de ladite sentence : pour ces causes, et ce que dessus considéré, même afin de stimuler davantage et lui donner occasion et moyen de quelque marque d'honneur, de s'évertuer de plus en plus à notre service, nous, désirant favorablement le traiter, décorer et élever, avons icelui Jean *Petipas*, etc. »

CLÉMENT DE TAINTEGNIES.

par-devant notaires dans toute l'étendue des villes et châtellenie de Lille en Flandre, salut : sçavoir faisons que, par-devant maître Maximilien Lefebvre, notaire public de la résidence dudit Lille, présents les assistants pris et requis pour témoins, comparurent en leurs personnes Philippe LE CLÉMENT, écuyer, seigneur de Saint-Marcq, assisté et accompagné de messire Waléran *de Gombault*, chevalier, seigneur de Manaing, son oncle, allié, du côté maternel, de dame Anne LE CLÉMENT, veuve de messire Antoine *de la Rue*, vivant seigneur de Lobel, sa tante paternelle; de messire Waléran *de Hangouart*, chevalier, seigneur du Belarbre, grand-bailli de la ville de Comines, son cousin, et de François *de Hapiot*, écuyer, seigneur de Hautcourt, aussi son cousin germain, d'une part; et demoiselle Marie-Catherine *du Bus*, fille de messire Robert, chevalier, seigneur dudit lieu, Fiefvet, etc., et de dame Catherine *Parmentier*, écuyer, seigneur du Grand Bus, La Salle à Nouveaux, etc., son grand-père maternel; de Guillaume *Petipas*, écuyer, seigneur de La Mousserie, et de M. Nicaise *Lippens*, licencié ès droits, conseiller-pensionnaire de cette ville de Lille, ses cousins, d'autre part.

« Lesquels comparants et ladite dame Catherine *Parmentier*, duement et agréablement autorisée de son mari, reconnurent mariage être meü et pourparlé entre ledit seigneur de Saint-Marcq, d'un côté, et ladite demoiselle Marie-Catherine *du Bus*, d'autre, qui se fera et parfera en face de Notre-Mère la Sainte-Église, si elle y consent, mais par avant aucun lien de mariage, si avant qu'il parvienne n'ont été faits et stipulés les ports, retours, devises et conditions dudit mariage comme s'ensuit, premier au regard des biens, etc.

« En témoin de quoi nous avons à la relation desdits notaire et témoins signé et scellé ces présentes du scel de Sa Majesté qui furent faites et passées audit Lille, le vingtième de juillet mil six cent cinquante-huit. Étaient signés : P. LE CLÉMENT, Saint-Marcq, Marie-Catherine *du Bus*, Anne LE CLÉMENT, W. *Gombault*, Waléran *de Hangouart*, François *de Hapiot*, Robert *du Bus* Fresnel, Catherine *Parmentier*, Guillaume *Petipas*, N. *Lippens*, etc. »

IX. Robert *du Bus*, seigneur du Fresnel, mort le 15 mars 1691, épousa, par contrat du 10 juillet 1636, Catherine *Parmentier*, décédée le 13 décembre 1664, dont cinq enfants :

Du Bus.

1° Jean, mort en célibat le 11 août 1675;

2° Jean-François, mort en célibat le 24 janvier 1689;

3° Marie-Catherine *du Bus*, mariée à Philippe LE CLÉMENT;

4° Anne, décédée sans alliance le 7 août 1717. Par testament du 16 octobre 1716, elle laissa à Philippe LE CLÉMENT tous ses biens de libre disposition, à charge de donner en une fois au seigneur de Couturelle, son neveu, la somme de 5,000 florins.

5° Valentine *du Bus*, femme de Joseph *Bondart*, chevalier, seigneur de Couturelle.

CLÉMENT DE TAINTEGNIES.

En 1691, le seigneur de Saint-Marcq assista sa femme Marie-Catherine *du Bus* pour le partage de la succession du seigneur de Fresnel, son père, et de Jean-François *du Bus*, son frère. Voici également un extrait de l'acte qui en fut rédigé : « Le 24 septembre 1691, dame Marie-Catherine *du Bus*, épouse de messire Philippe LE CLÉMENT, seigneur de Saint-Marcq, d'une part ; damoiselle Anne *du Bus*, de deuxième part ; et dame Valentine *du Bus*, épouse de messire Joseph *Boudart*, chevalier, seigneur de Couturelle, de troisième part ; procédèrent au partage et division des biens, fiefs, seigneuries et héritages, lettres de rentes et maisons, à elles dévolus et échus par le trépas dudit sieur du Fresnel, leur père, provenant de ses acquisitions depuis sa viduité, et de ceux à elle échus et dévolus du chef de Jean-François *du Bus*, leur frère, comme substitué et fidéicommissaire. »

Nous avons cité plus haut, au commencement de cet article, les lettres de chevalerie accordées à Philippe LE CLÉMENT par le roi de France Louis XIII ; il nous importe d'en donner ici un fragment :

« Louis, etc., notre cher et bien-ami Philippe LE CLÉMENT, seigneur de Saint-Marcq, de notre ville de Lille en Flandre, nous a très-humblement remontré qu'il est issu de noblesse, ancienne race, de notre pays d'Artois, ainsi qu'il le justifie par des lettres authentiques de l'année 1588, où il s'est allié noblement, comme ont fait ses prédécesseurs de temps immémorial ; que d'ailleurs il a longtemps servi dans les premières charges de magistrat de notre ville de Lille, dans lesquelles il a non-seulement fait paraître beaucoup de capacité, mais aussi un zèle singulier pour le bien-être de notre service, même dans les choses concernant les avantages de nos intérêts, nous suppliant très-humblement de vouloir pour les considérations susdites, et de ce qu'il a deux enfants qui servent dans nos troupes depuis le commencement de cette guerre, l'un en qualité de capitaine en notre régiment de Navarre, et l'autre en celle de lieutenant au régiment de Solre, de l'honorer du titre de chevalier héréditaire, et lui permettre d'ajouter pour supports à ses armes des lions avec une couronne sur le timbre : à quoi ayant égard, après avoir été bien informé de la vérité du contenu en l'exposé ci-dessus, et désirant le traiter favorablement et le convier et ses enfants à continuer, leurs descendants, de les imiter, savoir faisons, et que pour ces causes, et de notre grâce spéciale, pleine puissance et autorité royale, nous avons ledit sieur de Saint-Marcq déclaré et déclarons, et en tant que de besoin créé et créons par ses présentes, signées de notre main, chevalier héréditaire, pour du titre de chevalier, ensemble des honneurs, privilèges, prérogatives, prééminences, franchises et libertés qui y appartiennent,

CLÉMENT DE TAINTEGNIES.

jouir et user, par lui et ses descendants, en loyal mariage, tant en fait de guerre, armées et assemblées, qu'en jugement dehors et partout ailleurs où besoin sera, tout ainsi dont jouissent ceux qui sont honorés du même titre de chevalier ; et pour d'autant plus traiter favorablement ledit exposant, nous lui avons permis et permettons par ces présentes d'ajouter pour supports à ses armes des lions avec une couronne sur le timbre d'icelles, etc. : données à Versailles, au mois de décembre de l'an de grâce 1692. »

Ces lettres furent enregistrées au greffe de la cour du parlement de Tournay le 16 février 1693, et au bureau des finances de la généralité de Lille le 11 août de la même année.

Par testament du 9 décembre 1713, Philippe LE CLÉMENT disposa tant de ses biens que de ceux délaissés par son épouse Marie-Catherine *du Bus*, ordonnant que Philippe-Robert LE CLÉMENT, prêtre, chanoine de la cathédrale de Tournay, son fils aîné, aurait deux parts des cinq ; Philippe-François LE CLÉMENT, son fils puîné, pareillement deux parts des cinq ; et Anne-Marie-Catherine LE CLÉMENT, dame d'Hulu, sa fille, la cinquième part, à l'exclusion de Christophe-Albert-Albéric, baron *d'Huart*, fils de Thérèse-Angélique LE CLÉMENT DE SAINT-MARCO, qui devait se contenter de sa légitime. Mais une transaction eut lieu.

Philippe LE CLÉMENT, seigneur de Saint-Marcq, et Marie-Catherine *du Bus* laissèrent quatre enfants :

- 1° Philippe-Robert LE CLÉMENT, seigneur de Molinel, d'abord lieutenant au régiment de Solre, au service de France, puis chanoine du noble chapitre de Tournay le 31 mars 1707, mort à Tournay le 15 mars 1742, à l'âge de 72 ans, et inhumé dans la cathédrale ;
- 2° Philippe-François, qui suit :
- 3° Anne-Marie-Catherine, décédée sans enfants en 1721, se maria, le 6 août 1696, à Charles-Joseph *le Merchier*, seigneur d'Hulu ;
- 4° Thérèse-Angélique, décédée en 1700, femme de Jean-Pierre, baron *d'Huart*, seigneur d'Autel.

XVI. Philippe-François LE CLÉMENT, chevalier, seigneur de Saint-Marcq, capitaine au régiment de Navarre, au service de France, colonel d'infanterie, au même service, le 18 juin 1709, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis le 9 juin 1719, né à Lille et baptisé à l'église de Sainte-Catherine le 19 juillet 1664, étant tenu sur les fonts par François *de Lannoy* (1),

(1) De Lannoy des Prets porte écartelé, au premier et au quatrième, d'argent au lion de sinople couronné, armé et lampassé de gueules ; au deuxième et au troisième, d'argent à trois fasces de sinople. Son affinité avec l'illustre maison de Lannoy est certifiée par la pièce suivante dont j'ai

Lannoy.

CLÉMENT DE TAINTEGNIES.

seigneur des Prets, et une dame du Bus, épousa, par contrat du 1^{er} octobre 1714, Marie-Thérèse de Lannoy, décédée le 17 décembre 1756, fille de Jean-Baptiste-François-Olivier de Lannoy, chevalier, seigneur des Prets, etc.,

Lannoy.

sous les yeux une copie : « Nous messire Adrien de Lannoy, chevalier, seigneur de Wasnes, d'Outrebeke, et messire François de Lannoy, capitaine de trois cents hommes du haut-allemand, pour le service de S. M., chef d'armes de la maison de Lannoy, certifions à tous qu'il appartiendra qu'étant dûment informé des qualité et condition des enfants de feu Jacques de Lannoy, seigneur des Plantis, et de Pierre de Lannoy, seigneur de Verchin, frère dudit Jacques, nous les avons reconnus et avoués, reconnaissons et avouons par cette de notredite maison et famille de Lannoy, portant d'argent à trois lions de sinople, armés et couronnés d'or, lampassés de gueules, les tenant pour nos codescendants, et consentant qu'ils puissent porter, comme ils ont pu faire, les armes de notredite maison, écartelées néanmoins selon leur grade ou degré de maisneté. En foi de quoi et témoignage, nous avons signé cette et armoyé de nos armes, le neuvième jour de février 1641. Ainsi soussigné : Adrien de Lannoy, seigneur de Wasnes, et François de Lannoy; et était apposé au côté droit un scel en placard sur cire rouge, sur lequel sont imprimés trois lions, et plus bas était écrit ce qui suit :

« Le septième jour de mars 1641, comparurent en leur personne, Alard du Veillier, fils de Noël, âgé de 42 ans, sergent de la seigneurie de Wasnes, et Jacques de La Haye, fils de feu Jacques, âgé de 30 ans, serviteur dudit seigneur de Wasnes, lesquels, après serment par eux fait et prêté es mains de nous notaire soussigné, ont dit, juré et pour vérité attesté qu'ils ont vu en leur présence soussigner par lesdits messires Adrien et François de Lannoy, chevaliers, seigneurs de Wasnes, etc., l'écrit mentionné à l'autre côté de cette et cacheter de leur cachet armoyé de leurs armes. Ainsi fait et arrêté ledit jour, par-devant nous notaire Matthieu Mazurel, résidant à Sailly, et Jean Ghestrem, notaire public résidant à Lille, soussignés. Ainsi signé : M. Mazurel, notaire; Joseph Ghestrem, respectivement avec paraphe.

« Collation faite aux actes originaux et trouvé cette copie y concorder de mot à autre, par moi notaire de la résidence de Lille, soussigné, le 10^e d'avril 1679, etc. »

Voici ce qu'on a pu recueillir sur la descendance de Jacques de Lannoy, dont il est parlé dans cet acte :

- I. Jacques de Lannoy, écuyer, seigneur de Plantis, de Rabodenge, etc., épousa N. le Vasseur, dont :
- II. Jean de Lannoy, seigneur des Plantis, de Rabodenge, de Salomés, de La Vigne, épousa Marie Des Barbieuz, fille de Toussaint Des Barbieuz, chevalier, seigneur des Prets, de Salomés, etc., dont :

- 1^o Jean-Baptiste, qui suit :
- 2^o Marie-Thérèse; — 3^o Marie-Anne.

III. Jean-Baptiste de Lannoy, chevalier, seigneur des Prets, de Salomés, de Rabodenge, mayeur de la ville de Lille, épousa Marie-Catherine de Logenhagen, fille d'Antoine, comte de Leughagen, seigneur d'Inghand, et de Catherine de Hangouart, dont :

IV. Jean-Baptiste-François-Olivier de Lannoy, chevalier, seigneur des Prets, de Salomés, de Rabodenge, grand-bailli de la ville et châtellenie de Furnes, épousa Françoise-Henriette de Tramecourt, dame de La Pecquerie et d'Emmerin, fille de George de Tramecourt, chevalier, seigneur de Tramecourt, de Verchier, de Beaurepaire, de Ransart, du Taillis, et de Françoise de Haynin. De ce mariage naquirent cinq enfants :

- 1^o Albert-François de Lannoy, chevalier, seigneur de La Deule, épousa Marie-Madoline de Cuvillon, dame de Mameé, de La Rive, etc.;
- 2^o Marie-Thérèse de Lannoy, femme de Philippe-François de Cîteaux;

..

CLÉMENT DE TAINTEGNIES.

et de Françoise-Henriette *de Tramecourt*, dame de La Pecquerie. Voici un extrait du susdit contrat : « A tous ceux qui ces présentes lettres verront, maître Philippe-Louis-Joseph Macquart, écuyer, conseiller du roi, seigneur de Terlines, contrôleur ordinaire des guerres, tabellion, garde-note héréditaire, établi par le roi pour recevoir, garder, grossoyer, sceller du scel de Sa Majesté et signer tous contrats, testaments, obligations et tous autres actes qui se font et passent par-devant notaires dans toute l'étendue des ville et chàtellenie de Lille en Flandre, salut : savoir faisons, que par-devant maître Philippe d'Orchies, notaire royal de la résidence dudit Lille, présents le sieur Joseph-Alexandre Mieuson, avocat, et Jean-Philippe Delezennes, bailli de Genets, témoins à ce requis et appelés, comparants messire Philippe-François LE CLÉMENT, chevalier, seigneur de Saint-Marcq, etc., colonel d'infanterie au service du roi, fils de feu messire Philippe, vivant aussi chevalier, seigneur de Saint-Marcq, et de dame Marie-Catherine *du Bus*, d'une part; demoiselle Marie-Thérèse *de Lannoy*, fille de défunt messire Jean-Baptiste-François-Olivier, vivant chevalier, seigneur des Prets, etc., et de dame Françoise-Henriette *de Tramecourt*, d'autre part;

« Déclarèrent traité de mariage être meu entre lesdits seigneurs de Saint-Marcq et demoiselle Marie-Thérèse *de Lannoy*, qui se parfera en face de Notre Mère la Sainte-Église si elle y consent; mais avant aucuns liens être entrevenus, ont été faits et stipulés les devis, retours et convention suivants, etc. »

Philippe-François LE CLÉMENT et Marie-Thérèse *de Lannoy* laissèrent quatre enfants :

- 1° Philippe-Charles, célibataire, décédé le 5 décembre 1738 ;
- 2° Philippe-Alexandre-Joseph, qui suit :
- 3° Philippe-Hubert-Joseph, dit de Saint-Marcq, seigneur de Grand-Bus, chanoine de la cathédrale de Tournay, né à Lille, mort à Tournay le 23 mars 1768, à l'âge de 41 ans, et enterré à la cathédrale;

3° Marie-Françoise-Philippine *de Lannoy*, mariée à Balthazar *de Sainte-Aldégonde*, chevalier, seigneur et comte de Genets, seigneur de Rosimbos, fils d'Albert-André *de Sainte-Aldégonde*, baron de Noircarmes, comte de Genets, seigneur de Maingoval, chevalier-commandeur de l'ordre de Saint-Lazare de Jérusalem, et d'Anne d'*Ongnyes*, dame de Rosimbos;

4° Marie Élisabeth *de Lannoy*, décédée le 23 janvier 1767, âgée de 74 ans, femme d'Alexandre-Engène, baron van *Eckhout*, chevalier, seigneur de Pumboke, maréchal-de-camp des armées du roi de France, né à Ennevelin, près de Lille le 17 avril 1738, fils de Pierre-Ignace, chevalier, et d'Éléonore *Obert*. Ils gisent aux Carmes chaussés à Lille;

5° Guillaume-George-François, qui suit :

V. Guillaume-George-François *de Lannoy* épousa, le 23 août 1702, Marie-Marguerite *de Mailly*, veuve de Pierre-Félix de Jonquelet, et fille de Marc-Hubert *de Mailly-Mamets*, dont un fils :

Marc-Hubert *de Lannoy*, dit *de Momets*.

Lannoy.

CLÉMENT DE TAINTEGNIES.

4° Marie-Philippine-Alexandrine LE CLÉMENT DE SAINT-MARCO, mariée, le 2 janvier 1748, à Ferdinand-Joseph *le Febvre de Lattre*, seigneur de Ligny, veuf de Marie-Madelaine *le Cat*, dame de Neuve-Église, fils de Charles-François, seigneur dudit lieu, et de Marie-Jeanne *Hespel*, dame d'Arcq.

XVII. Philippe-Alexandre-Joseph LE CLÉMENT, chevalier, seigneur de Saint-Marcq, de Taintegnies, de Geugnies, major au régiment de Soissonnais, au service de France, né à Lille et baptisé à la Madelaine le 21 juillet 1720, étant tenu sur les fonts par Balthazar-Alexandre *de Sainte-Aldegonde*, chevalier, comte de Genets, et Anne-Marie-Catherine LE CLÉMENT, dame d'Hulu, mort le 8 juillet 1766, à l'âge de 46 ans, et enterré à l'église paroissiale de la baronnie de Taintegnies (1), épousa, par contrat du 10 janvier 1750, Marie-Thérèse-Joséphine *d'Ostrel*, dame de Flers, décédée en émigration le 24 novembre 1794, à l'âge de 79 ans, et inhumée à Immelgues, près de Dusseldorf, fille d'Antoine-Joseph *d'Ostrel*, chevalier, baron de Flers, marquis de Cambigneul, et de Marie-Joséphine-Aimée *Mayoul*, d'Arras. Voici un extrait du susdit contrat : « Par-devant les notaires royaux de la résidence de Lille en Flandre soussignés, sont comparus messire Philippe-Alexandre-Joseph LE CLÉMENT, chevalier, seigneur de Saint-Marcq, Taintegnies, Geugnies, Blaffart, dit Jolin, et autres lieux, demeurant en cette ville de Lille, assisté de dame Marie-Thérèse *de Lannoy*, veuve de messire Philippe-François LE CLÉMENT, chevalier, seigneur de Saint-Marcq, colonel d'infanterie au service de Sa Majesté Très-Chrétienne, sa mère; de dame Marie-Françoise-Philippine *de Lannoy*, comtesse de Genets; messire Alexandre-Eugène *Decoste*, chevalier, seigneur de Pumbecq, maréchal-de-camp des armées du roi, et dame Marie-Élisabeth *de Lannoy*, son épouse,

Clément du Vaulx. (1) Au sujet de la terre et baronnie de Taintegnies, il importe, pour éviter toute confusion, de donner ici quelques renseignements sur la famille de Clément du Vaulx, du Tournaisis, mais originaire de Saint-Germain, et alliée à la famille de Bernard pour qui la terre de Taintegnies a été érigée en baronnie. Clément du Vaulx portait d'or à trois bandes de sable.

I. Gédéon-François *Clément du Vaulx*, seigneur d'Heraulle, épousa Françoise *Doves*, dont :

II. René *Clément du Vaulx*, seigneur d'Heraulle, épousa, en 1648, Françoise *Le Merchier*, dont :

III. Gédéon *Clément du Vaulx*, seigneur d'Heraulle, mort en 1725, épousa Françoise-Albertine *Bernard*, dite *du Bois*, fille de Nicolas-François *Bernard* et de Marie-Caroline *Damman*, petite-fille de Guillaume *Bernard*, seigneur de Taintegnies, et de Marie *du Bois*; ils eurent deux fils et trois filles, dont :

Marie-Caroline-Françoise *Clément du Vaulx*, née en 1705, se maria, par contrat du 5 juin 1740, à Tournay, avec Charles-François, comte de *Lannoy de Wattignies*, veuf d'Honorine-Caroline *le Prince*, dite *du Châtel*, mort à Wattignies le 26 août 1758, fils de Charles-François *de Lannoy*, baron de Wasmes, et de Marie *du Vief*, dame d'Espierres.

CLÉMENT DE TAINTEGNIES.

qu'il autorise à l'effet des présentes, et sans être contrainte, suivant sa déclaration, d'une part ;

« Maître Jean-Baptiste Pené, avocat au conseil d'Artois, demeurant à Arras, de présent en cette ville de Lille, procureur général et spécial de messire Antoine-Joseph *d'Ostrel*, chevalier, baron de Flers, marquis de Cambignœul, seigneur de Couchy, Guillemon et autres lieux, demeurant en son château audit Flers, de dame Marie-Josephe-Aimée *Mayoul*, son épouse, et de damoiselle Marie-Thérèse-Josephe *d'Ostrel*, leur fille, suivant la procuration passée par-devant notaires d'Artois, audit château de Flers, le huit de ce mois, due-ment légalisée par les maires et échevins de la ville de Saint-Paul en Artois, laquelle demeurera jointe à la minute des présentes ; et messire Gilles-François *d'Ostrel*, prêtre, chanoine de l'église métropolitaine de Cambrai, tant pour lui que se portant fort de messire Philippe-Louis-Lamoral *d'Ostrel*, aussi chanoine de ladite église métropolitaine dudit Cambrai, d'autre part. » L'époux de Marie-Élisabeth *de Lannoy*, qui est appelé Alexandre-Eugène *Decoste*, a signé cet acte sous le nom de baron *d'Echoute*, qui était le sien.

C'est la dame Marie-Thérèse-Josephe *d'Ostrel* qui transféra, après la mort de son époux, son domicile et le siège de la maison le Clément aux Pays-Bas, sous la domination autrichienne. A cette occasion, elle se fit délivrer de la part des principaux seigneurs du Tournaisis un certificat dont il nous importe de conserver la mémoire :

« Comme il est de notre parfaite connaissance que la maison de feu messire Philippe-Alexandre-Joseph LE CLÉMENT, chevalier, seigneur de Saint-Marcq, Taintegnies, Geugnies et autres lieux, allié avec très-noble dame Marie-Thérèse-Josephe *d'Ostrel*, a toujours été reconnue, comme nous la reconnaissons par ces présentes, pour une noblesse et famille très-anciennes, avec titre de chevalier, et que, comme tels, ils ont été toujours reconnus par nous et nos ancêtres, et dans toute la noblesse, non-seulement de cette ville, mais aussi de la ville de Lille, où nous savons qu'ils sont très-connus, sur le même pied qu'ils le sont ici, s'étant toujours alliés de père en fils à de très-nobles familles, ce que nous savons pour avoir fréquenté et vu fréquenter nos ancêtres ladite famille, tant en la ville de Lille qu'en celle-ci où elle jouit de tous droits et prérogatives attachés aux anciens nobles en cette ville, ce pourquoi nous, anciens nobles résidant en la ville de Tournay, à la réquisition de madite dame *d'Ostrel de Saint-Marcq*, lui avons en faveur de vérité donné le présent acte, muni de chacun le cachet de nos armes, audit Tournay, le seize août mil sept cent septante-cinq : de Sainte-Aldegonde, comtesse de Mouscron ; le marquis *d'Hennetiers*, comte d'Hust

CLÉMENT DE TAINTEGNIÉS.

et de Mouscron; l'abbé *Damman*, vicomte d'Hérinnes, etc., doyen de la cathédrale de Tournay et vicaire-général du diocèse; le baron *de Roisin*, etc. »

Philippe-Alexandre-Joseph LE CLÉMENT et Marie-Thérèse-Joséphé *d'Ostrel* laissèrent six enfants, savoir :

- 1° Philippe-Hubert-Joseph, chevalier, seigneur de Sonich, marquis de Cambigneul, membre du corps de la noblesse d'Artois, où ses preuves furent reçues le 12 novembre 1786 : par son testament, il a disposé du marquisat de Cambigneul en faveur de son petit-neveu Philippe-Hubert, baron LE CLÉMENT DE TAINTEGNIÉS;
- 2° Philippe-Marie-Joseph, qui suit :
- 3° Marie-Thérèse-Philippine, dame de la Caignarde, etc., mariée, le 30 octobre 1777, avec Pierre-Alexandre *d'Herbais-de-Thun-Saint-Martin*, fils d'Antoine-Lamoral, seigneur du Hontoï en Pepingen et de Thun-Saint-Martin, et de Marie-Catherine *de Sucre*;
- 4° Philippe-Louis-Joseph LE CLÉMENT DE SAINT-MARCO, chevalier par diplôme de Guillaume I^{er}, roi des Pays-Bas, de 1830, ancien officier au régiment Royal-Suédois, au service de France;
- 5° Philippe-Auguste-Joseph, dit le chevalier de Saint-Marco, seigneur du Grand-Bus, de Lobel, officier, puis lieutenant-colonel aux gardes-wallonnes, en Espagne, général en chef commandant l'armée de Valence pour la défense de Saragosse, dont il fut gouverneur à la fin du siège, à la place du général Palafox, capitaine et gouverneur-général de la Galice, grand-croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Ferdinand, de Saint-Herménégilde, de Charles III, membre du conseil de guerre, etc., épousa, en Espagne, Marguerite *de Jorda*, dont :

A Philippe-Marie, capitaine, avec rang de lieutenant-colonel dans la garde-royale d'Espagne, colonel des armées royales, second commandant au régiment des grenadiers de la garde-royale, né à Barcelone le 25 juillet 1795, mort en célibat à Madrid le 27 mai 1832;

B Joseph-Antoine, officier dans la garde-royale d'Espagne, né à Tortose le 7 octobre 1796;

C Thérèse-Vivienne, née à Madrid le 2 décembre 1804, s'est mariée, le 16 mai 1825, avec Adrien, comte *d'Astorg*, né le 3 octobre 1783, colonel de dragons au régiment de Condé, maréchal-de-camp, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, officier de la Légion d'honneur, fils de Jean-Jacques-Marie, comte *d'Astorg*, baron de Montaignu, maréchal-des-camps et armées du roi de France, etc., et de Marie-Thérèse-Louise-Eon *de Cœly*.

6° Charlotte, décédée en bas âge.

XVIII. Philippe-Marie-Joseph LE CLÉMENT, chevalier, baron de Taintegnies par lettres-patentes de Marie-Thérèse, impératrice d'Autriche et souveraine des Pays-Bas, datées du 29 mars 1777, capitaine au régiment Royal-Suédois, au service de France, membre de l'ordre équestre du royaume des

CLÉMENT DE TAINTEGNIES.

Pays-Bas, né à Lille et baptisé à la Madelaine le 30 janvier 1751, étant tenu sur les fonts par Antoine-Joseph *d'Ostrel*, chevalier, baron de Flers, et Marie-Thérèse *de Lannoy*, mort au château de Taintegnies le 27 avril 1832, épousa, le 22 avril 1776, Marie-Thérèse-Hyacinthe-Louise *de Blondel*, née le 9 novembre 1757, décédée le 17 août 1789, fille unique et seule héritière de Louis-Hyacinthe, dit le baron *de Drouhot*, colonel de cavalerie au service de France, et de Marie-Catherine *Corps des Gouttes*, dont :

- 1° Thérèse-Hyacinthe, mariée, en 1794, avec Henri-Marie-Gérard-Joseph *Helman*, vicomte de Grimberghe, baron de Willebroeck, mort le 4 janvier 1828, fils de Jean-Baptiste-Louis-Bonaventure-Joseph, baron de Willebroeck et Ruysbroeck, et d'Adrienne-Mathilde-Pétronille, vicomtesse *de Kerrenbroeck* et de Grimberghe;
- 2° Auguste-Hubert-Marie, baron LE CLÉMENT DE TAINTEGNIES, membre de l'ordre équestre du Hainaut, né le 14 juillet 1779, mort à Tournay le 19 mars 1818 et enterré à Taintegnies, épousa, le 2 mai 1807, à Saint-Germain en Laye, Joséphine-Félicité-Adélaïde-Julie-Clotilde-Joséphine *de Bethune*, grand-croix de l'ordre chapitral de Limbourg en 1784, chanoinesse de Neuville, née le 25 avril 1782, fille de Eugène-François-Léon, prince *de Bethune-Hesdigneul*, et d'Albertine-Joséphine-Enlalie *le Vaillant*, dont :

A Charlotte-Léonie-Hubertine, baronne LE CLÉMENT DE TAINTEGNIES, née le 8 novembre 1810, s'est mariée, le 26 octobre 1829, à Compiègne, avec son cousin germain Alfred-François-Joseph, comte *de Beaurepaires*, fils de Louis-Gabriel-Théodore et de Marie-Joséphine-Charlotte *de Bethune*;

B Zélie-Julie-Louise, née le 16 mars 1815, mariée à N. *de Breuvry*;

C Eugénie-Marie-Hyacinthe, née le 15 août 1814, mariée à N., baron *de Vielle*.

- 3° Louis-Lamoral, qui suit :

XIX. Louis-Lamoral, baron LE CLÉMENT DE TAINTEGNIES, page à la cour de France, lieutenant au 1^{er} régiment de hussards, chef d'escadron au 13^e régiment, officier d'ordonnance de l'empereur Napoléon, chevalier de la Légion d'honneur le 11 décembre 1812, mort le 24 avril 1834 et enterré à Taintegnies, a épousé, le 15 juillet 1818, à Obigies, Amélie-Marie-Henriette-Sophie-Julie-Caroline, baronne *de Ville* (1), fille de Philippe-Maximilien-Ignace-Joseph, baron *de Ville*, d'Obigies, près de Tournay, officier aux gardes-wallonnes d'Espagne, et de Catherine *Cavendish*, dont :

- 1° Zoë-Henriette, née le 2 mai 1819, mariée, le 12 septembre 1843, à Ferdinand,

(1) De Ville porte de sinople à trois lions d'argent armés et lampassés de gueules.

CLEMMEN.

baron *de Roisin*, fils de Florentin-Benoît-Guillaume, général-major commandant la province de Namur, chevalier de l'ordre militaire de Guillaume, chevalier de Saint-Louis et de Saint-Jean de Jérusalem, et de Charlotte-Philippine *Bouquet de Bauval*;

- 2° Zélenie-Hubertine, née le 12 février 1821, s'est mariée avec Alexandre, comte *Batowski*, chevalier de l'ordre de Guillaume, mort en 1848, fils d'Alexandre-Joseph-Benoît, comte *Batowski*, grand-veneur de Russie et de Pologne, grand-cordon de l'ordre de Stanislas, chevalier de Malte, officier de la Légion d'honneur;
- 3° Philippe-Hubert, qui suit :

XX. Philippe-Hubert, baron LE CLÉMENT DE TAINTEGNIES, attaché à l'ambassade de Belgique en France, né à Taintegnies le 9 août 1823, a épousé, en 1847, Mathilde *Walsh*, fille d'Alfred-Isidore-Philippe, comte *Walsh*, d'une famille originaire d'Irlande, et de Stella *Freeman-Stanhope*.

Clément-de Warlincourt.

IX. Robert CLÉMENT, écuyer, fils de Pierre et de Jeanne *Boyaval*, épousa Marie *Marotel*; il demeura dans la ville d'Arras et laissa :

X. Jean CLÉMENT, écuyer, épousa Marguerite *de Canteleu*, dont il eut trois enfants :

- 1° Robert CLÉMENT, chanoine d'Hesdin et curé de Pas en Artois;
- 2° Jacques CLÉMENT, seigneur de Warlincourt;
- 3° Antoinette CLÉMENT, femme de Jean *de Wattines*, écuyer, seigneur de Monchy-au-Bois. Son fils aîné, Hugues *de Wattines*, hérita du fief de Warlincourt par la mort de son oncle Jacques CLÉMENT, sans postérité.

CLEMMEN porte d'or à la fasce ondée d'azur, accompagnée de trois roses de gueules, feuillées de sinople, deux en chef et une en pointe.

Une requête présentée à l'empereur d'Autriche le 22 mars 1791, expose l'histoire de cette famille; la voici :

« Remontre avec le plus profond respect Jossé CLEMMEN, écuyer, ancien échevin du magistrat de la Keure de Gand, seigneur du village d'Acren-Saint-Gereon en Hainaut et de la seigneurie et terre considérable de Peteghem, près d'Audenarde (qu'il a acquise par achat conclu avec le gouvernement-général des Pays-Bas, au nom de feu Sa Majesté de glorieuse mémoire), fils légitime de Pierre CLEMMEN, jadis échevin et bourgmestre de la paroisse et seigneurie de Welden, et d'Anne *van Poecke*, que depuis quarante-six ans consécutifs il s'est appliqué entièrement au commerce en gros de toiles

CLEMMEN.

écruës, fabriquées et blanchies en Flandre, pour les faire passer en France, en Espagne et autres pays étrangers ;

« Qu'informé dès sa jeunesse des avantages qui résultent du commerce en général et assuré de la réalité par expérience d'une première tentative, il s'est encouragé à établir diverses branches d'industrie encore presque inconnues et nullement mises en usage jusqu'alors aux Pays-Bas soumis à l'obéissance de Votre Majesté, si avant que son industrie, ses veilles, ses voyages, ses fatigues et ses dépenses considérables lui ont valu le moyen de tirer les marchandises directement au-delà des mers et des contrées les plus lointaines, connaissance qui s'est répandue depuis et a été imitée par d'autres négociants en Flandre et dans les provinces adjacentes, et dont s'est ensuivie une perte réelle pour les Anglais et les Hollandais qui jusqu'alors avaient joui du premier bénéfice de ces traités ;

« Animé davantage par ses progrès, le remontrant a formé ensuite des magasins considérables et introduit des manufactures diverses dans le pays, à l'imitation de celles d'Angleterre et même des Indes-Orientales, en érigeant, au moyen de sommes immenses, dans la ville de Gand, une imprimerie de toiles de coton pareille à celle d'Anvers, dont l'octroi venait d'expirer, et en l'étendant de manière qu'il y entretient au-delà de cinq cents ouvriers, tellement qu'il ose se flatter d'avoir porté cette seule fabrique à un tel degré, que le public n'a plus besoin de se pourvoir de ces sortes de marchandises qui devaient venir de l'étranger ;

« Que ce bien-être réel et cet avantage attachés et résultant du commerce ne s'étendent point au profit exclusif du remontrant : la généralité des sujets belgiques en jouit, et V. S. M. même le partage avec lui jusque-là, qu'il y a eu des années que pour les droits d'entrée et de sortie, le remontrant a payé jusqu'à 80 et même 100,000 florins, ce qui se vérifie par les registres des receveurs principaux des domaines ;

« Que, joint à tout cela, le remontrant a fait construire à ses frais un banc d'huîtres à Ostende, ainsi que deux chaloupes de mer pour la pêche nationale au Doggersbanck, au moyen de quoi il donne la vie à un grand nombre de personnes ; encore et que lors de l'établissement de la maison de correction à Gand, il en a été nommé par les états de Flandre un des gouverneurs et administrateurs, dans lequel il a rendu gratuitement des services réels connus des députés desdits états ;

« Que finalement, lors de l'emprunt accordé à feu Sa Majesté l'empereur Joseph II, de glorieuse mémoire, par les états susnommés, le remontrant n'a eu rien de plus pressé que de tirer d'abord de son commerce une somme

CLERCQUE DE WISSOCQ.

de 50,000 florins argent fort pour le placer dans cette levée, saisissant en cela avec ardeur une si heureuse occasion pour témoigner son zèle et son attachement inviolable pour le service royal de son souverain, auquel toutes ces vérités ont été communiquées dans le temps ;

« A ces motifs le remontrant prend la liberté respectueuse encore de joindre celui de sa fidélité inébranlable et de la conduite incorruptible qu'il a tenue constamment dans une position des plus cruelles et des plus embarrassantes pendant la malheureuse insurrection arrivée aux Pays-Bas, durant laquelle il a dû souffrir tous les outrages et mauvais traitements imaginables, toutes les persécutions possibles, des pertes et des souffrances cruelles, jusqu'au point qu'il a été dans la dure nécessité, comme bien d'autres sujets fidèles, de chercher son salut dans la fuite, de se retirer sur la terre de France pour se mettre à couvert de l'animosité des méchants irrités contre lui et d'abandonner ses affaires et ses effets à la merci de leurs brigandages. »

Josse CLEMMEN, anobli par lettres-patentes du 31 juillet 1781, fut nommé baron par lettres-patentes du 18 novembre 1791.

CLERCQUE DE WISSOCQ (DE), originaire de Bruges.

V. Sébastien-François-Hyacinthe DE CLERCQUE, dit d'abord le chevalier de Sousberghe, puis après son frère vicomte de Wissocq, seigneur de Wiese et de la vicomté de Bonninge, échevin aux Parchons de Gand depuis 1755 et de la Keure de 1756 à 1760, directeur de la chambre des pauvres, né à Gand le 6 mai 1727 et baptisé à Saint-Bavon, épousa, le 4 novembre 1769, Marie-Anne van Hamont, décédée le 30 décembre 1784, fille de Pierre-Ernest, de Saint-Trond, et de Catherine-Élisabeth Pipelers. Ils eurent :

1° Auguste-Ernest-Anne-François-Antoine, qui suit :

2° Eugène-Victor-Constantin, né le 20 mars 1775.

VI. Auguste-Ernest-Anne-François-Antoine DE CLERCQUE, vicomte de Wissocq, seigneur de Sousberghe, né à Wiese le 15 décembre 1772, mort audit village le 11 mars 1811, épousa, à Saint-Bavon, le 5 février 1793, Marie-Françoise-Jeanne *della Faille d'Assenede*, née à Belseele le 21 décembre 1774, fille de Corneille-Jean-Joseph, haut-échevin du pays de Waes, écoutète de la loi de Saint-Bavon, et de Cornélie-Marie-Élisabeth van Eersel, dont un fils :

VII. François-Auguste-Marie-Corneille, vicomte DE CLERCQUE DE WISSOCQ, dit de *Sousberghe*, né à Gand le 28 novembre 1795, mort dans la même ville le 20 juin 1847, a épousé Eugénie-Marie-Ghislaine, comtesse *della Faille*, native de Gand, fille de Joseph-Sébastien-Ghislain, comte *della Faille*, sei-

CLERCX DE WAROUX. — CLOEPS.

gneur d'Assenede, maire de la ville de Gand sous l'empire français, et de Marie-Colette-Xavière-Ghislaine *d'Hane*, dont :

- 1° Marie-Nathalie-Ghislaine, née à Gand le 24 août 1815, s'est mariée, le 22 juin 1837, avec Amédé *van Pottelsberghe*;
- 2° Charles-Auguste-Ghislain, qui suit :
- 3° Ida-Eugénie-Marie-Ghislaine, née le 14 février 1818, décédée à Gand le 5 juillet 1825;
- 4° Virginie-Émérence-Colette-Ghislaine, née le 12 mai 1819, s'est mariée, le 19 septembre 1843, avec Julien-Joseph *de Kerchove d'Ousselghem*, né à Gand le 17 février 1811, fils d'Emmanuel-Philippe-Marie-Colette et de Marie-Angélique-Désirée *Piers de Raveshoot*;
- 5° Auguste-Frédéric-Ghislain, né à Gand le 21 juin 1820;
- 6° Alfred-Joseph-Ghislain, né à Gand le 20 avril 1822, mort le 1^{er} juin de l'année suivante.

VIII. Charles-Auguste-Ghislain, vicomte DE CLERCQUE DE WISSOCQ, né le 10 août 1816, a épousé, le 20 novembre 1838, Céline, baronne *de Loen d'Enschedé*, dont :

- 1° Herminie-Marie-Henriette-Colette-Ghislaine, née à Gand le 1^{er} avril 1843;
- 2° Léon-Marie-Joseph-Ghislain, né à Gand le 18 juillet 1845.

CLERCX DE WAROUX porte d'argent à une aigle de sable membrée et becquée d'or, languée de gueules, et pour cimier un vol de sable.

CLOEPS (DE) porte d'argent à trois glands d'or, gobelétés, tigés et feuillés de sinople, heaume d'argent grillé et liséré d'or, fourré de gueules, couvert d'une couronne à trois fleurons d'or, accompagnés de deux perles intermédiaires, aux hachements d'argent et de sinople, et pour cimier un gland de l'écu. En vertu d'un arrêté royal du 14 novembre 1845, Jean-Baptiste-Joseph-Marie-Ghislain DE CLOEPS D'HEERNESSE continue à porter le titre de baron.

I. Henri DE CLOEPS, drossart de la cour féodale de Clemmen, au pays de Fauquemont, épousa Catherine *Scheiffen*. Leurs restes mortels furent inhumés dans la sépulture de la famille du drossart, à l'église de Saint-Martin de Wyck, près de Maestricht. Henri DE CLOEPS laissa :

II. Hubert DE CLOEPS, échevin de Maestricht le 26 juin 1651, mort en cette ville le 19 décembre 1652, épousa Marie *van Eyck*, fille d'Adam et d'Ernestine *Pastoir*. Leurs restes mortels furent inhumés à l'église de Notre-Dame de cette ville.

Hubert DE CLOEPS et Marie *van Eyck* ont laissé six enfants :

CLOEPS.

- 1° Jacques, qui suit :
- 2° Henri, chanoine de l'église de Notre-Dame, à Maestricht, mort le 22 octobre 1662, et inhumé dans cette église auprès de ses parents ;
- 3° Anne, religieuse du Saint-Sépulcre, à Maestricht ;
- 4° Catherine, décédée sans alliance en septembre 1675 et inhumée aux Dominicains de Maestricht ;
- 5° Judith, femme de Jean *Olistagers* ;
- 6° Marie, religieuse, à Nieuwenbood.

III. Jacques DE CLOEPS, seigneur d'Hazoy et de Goé, conseiller au conseil-souverain de Brabant en 1660, avocat et procureur-général à la chambre mi-partie, siégeant à Malines et à Dordrecht, mort en 1670 et enterré à Sainte-Gudule, à Bruxelles, épousa Madelaine *Silvius*, dite *Boschman*, dame d'Hazoy, fille de Jean, chevalier, et de Jacqueline *Martini*, dont le père, Egide *Martini*, fut conseiller-pensionnaire de la ville de Bruxelles. Ils eurent cinq enfants :

- 1° IteI-Frédéric, admis dans le lignage de Bruxelles le 7 mai 1651, mort en célibat le 3 juin 1662 ;
- 2° Philippe-Hubert, qui suit :
- 3° Elisabeth-Éléonore, femme de Nicolas *Blanche*, qui convola en secondes noces, avec sa belle-sœur ;
- 4° Henriette-Françoise, décédée le 7 avril 1700, se maria, avec dispenses de la cour de Rome, avec son beau-frère Nicolas *Blanche*, seigneur de Rivière, etc., greffier des états de Brabant, conseiller au conseil-souverain de Brabant, et proviseur de l'hôpital de Vilvorde, mort à Bruxelles le 31 octobre 1708, fils de Henri et d'Élisabeth *Simar* ;
- 5° Cornélie-Marie, religieuse, à l'abbaye noble de la Cambre, près de Bruxelles.

IV. Philippe-Hubert DE CLOEPS, seigneur d'Hazoy et de Goé, receveur-général des domaines-royaux au Limbourg, né le 18 octobre 1651, mort le 6 décembre 1686 et enterré à l'église de Limbourg, épousa Marie-Élisabeth *Blanche*, décédée le 28 mai 1698 et inhumée auprès de son mari, fille de Jean, échevin d'Herve, et d'Isabelle *van Weertz de Crasborne*, dont deux enfants, savoir :

- 1° Jean-François-Joseph, qui suit :
- 2° Madelaine-Élisabeth, née le 3 septembre 1671, mariée à Théodore-Gérard *van den Steen*.

V. Jean-François-Joseph DE CLOEPS, seigneur d'Hazoy et de Goé, natif de Limbourg, admis au lignage de Sweerts en 1711, échevin de la ville de

CLOEPS.

Bruxelles en 1712, conseiller au conseil de Brabant le 20 février 1724, né le 18 février 1674, mort le 21 juin 1733 et enterré à Sainte-Gudule de Bruxelles, épousa, en premières nocés, le 24 juin 1699, Jeanne-Claire-Isabelle *de Bibaus*, fille de Guillaume, seigneur de Hersin, et de Claire-Josephe *Certoris*, et, en secondes nocés, en 1727, Louise-Joséphine-Claudine *van der Dussen*, fille de Jean-Adolphe, seigneur de Kestergat, et de Renelde *de Spruyt*. Il eut du premier lit :

1° Jean-Léonard-Louis, qui suit :

2° Marie-Anne-Madelaine, née à Limbourg le 26 avril 1702, femme de Hyacinthe-François, baron *de Godin*, seigneur de Beaumetz, de Merlicourt, capitaine au service du roi d'Espagne, veuf d'Angélique de Kerchove, fils de Jacques-François, baron *de Godin*, chevalier, seigneur de Beaumetz, etc., et de Marie-Anne *van Waelhem* ;

3° Claire-Josephe-Françoise, décédée en 1731, se maria avec Albert-Pierre-Adrien, baron *de Piermans*, seigneur d'Oppezeel, d'Hacuart, de La Wastine, de Dieghem, veuf de Marie-Thérèse-Éléonore-Josephe, baronne de Liedekercke, décédée sans enfants le 22 octobre 1728, né le 20 juillet 1682 et baptisé à l'église de la Chapelle, à Bruxelles, mort le 6 mai 1738 et enterré à Sainte-Gudule de cette ville, fils putné de Corneille-Albert *de Piermans*, seigneur de Flechières, secrétaire du conseil d'État, et de Reine-Béatrix *de Fierlant* ;

4° Philippe-André-Joseph, mort en bas âge en 1720.

VI. Jean-Léonard-Louis DE CLOEPS, seigneur d'Heernesse, d'Hazoy et de Goé, licencié en droits le 23 septembre 1728, né le 25 janvier 1706, mort le 15 juin 1769 et enterré à Sainte-Gudule, dans le caveau de sa famille, épousa, en premières nocés, à Finisterræ, le 30 avril 1737, Isabelle-Françoise *de Jonghe*, née le 27 novembre 1695, à Saint-Nicolas, au pays de Waes, fille de Théodore, trésorier de Flandre, et d'Isabelle *van Landeghem*, et, en secondes nocés, le 15 mars 1740, Marie-Élisabeth-Marguerite *le Comte d'Orville*, dame d'Heernesse, née à Bruxelles le 13 janvier 1714 et décédée dans la même ville le 18 décembre 1777, fille de Richard-Guillaume *le comte d'Orville* et d'Élisabeth *Meyers*, sa première femme, petite-fille de Guillaume-Hyacinthe *le Comte d'Orville*, seigneur de Lierre, et d'Anne-Catherine *Brouckman*, dame d'Heernesse, arrière-petite-fille d'Alexandre *le Comte d'Orville*, seigneur de Lierre, capitaine d'infanterie, et de Marie-Anne *de Longin*.

Jean-Léonard-Louis DE CLOEPS laissa de son premier mariage :

1° Jean-Théodore-Joseph DE CLOEPS, seigneur d'Hazoy et de Goé, né à Bruxelles le 12 septembre 1737, mort à Bruxelles le 29 juin 1794, épousa, en premières nocés, Charlotte-Robertine-Bernardine *van Velde*, décédée à Bruxelles le

CLOEPS.

14 février 1764, fille de Jean-Dominique-Joseph-Antoine, créé baron le 29 décembre 1751, seigneur de Melroy et de Sart lez-Walhain, receveur des états de Brabant au quartier de Bruxelles, et de Marie-Pétronille *Swarts*, et, en secondes noces, le 26 novembre 1765, Reine-Charlotte-Ghislaine *de Pipenpoy*, née le 26 décembre 1731, décédée à Bruxelles le 2 août 1801, fille de Jacques-Jean, seigneur de Bossut et de Hombourg, échevin de Bruxelles, et d'Isabelle-Jacqueline *Papenbroeck*, dame d'Ingelstraete et de Kriëckengys, dont :

A Jean-Joseph-Théodore, prêtre, né à Bruxelles le 5 septembre 1766, mort en la même ville le 7 juin 1844 et inhumé à Erps-Querps;

B Louis-Joseph-Ghislain, né le 14 février 1770 et mort le 28 suivant;

C Marie-Élisabeth-Joséphine, née à Bruxelles le 22 septembre 1771, décédée en cette ville le 15 avril 1814, s'y maria, le 3 mai 1797, avec Auguste-Melchior-Henri, comte *de Villers*, né à Malines le 6 janvier 1763, fils de Henri-Joseph, conseiller au grand-conseil, à Malines, et d'Éléonore-Colette *van Goethem*.

Il eut du second lit :

2° Josse-Léonard-Louis, qui suit :

3° Marie-Claire-Louise, dite *d'Heernesse*, née à Bruxelles le 6 octobre 1742, décédée en cette ville le 17 avril 1818, s'y maria, à l'église de Finisterræ, le 22 octobre 1782, avec Jean-Baptiste *Vuchts*, seigneur de Steenbeek, fils de Louis et d'Élisabeth *de Fraye*.

VII. Josse-Léonard-Louis DE CLOEPS, seigneur d'Heernesse, né à Bruxelles le 15 octobre 1740, mort le 6 février 1819, épousa, à Bruxelles, le 1^{er} août 1780, Isabelle-Caroline-Marie-Ghislaine *de Pape*, fille de Jean-Pierre, seigneur de Wyneghem et de Glabbeek, et de Marie-Thérèse-Ghislaine *de Man de Lennick*, petite-fille de Matthieu-Joseph *de Pape*, seigneur de Wyneghem, de Glabbeek et de Waerbeek, et de Jeanne-Catherine *de Caverson*.

Josse-Léonard-Louis DE CLOEPS et Isabelle-Caroline-Marie-Ghislaine *de Pape* ont eu, outre trois enfants morts en bas âge :

1° Marie-Louise-Jeanne-Ghislaine, née à Bruxelles le 3 juin 1781, décédée à Molenbeek-Saint-Jean, lez-Bruxelles, le 7 novembre 1842, se maria, le 1^{er} juin 1802, avec Laurent-Albert-Ghislain *van Male de Ghorain*, chevalier, référendaire au conseil d'État, né le 3 août 1776, mort à Molenbeek-Saint-Jean le 20 avril 1839, fils de Jean-Joseph-Daniel, conseiller au conseil de Brabant, et de Marie-Thérèse *de Man d'Hobruge*;

2° Isabelle-Joséphine-Marie-Ghislaine, née à Bruxelles le 22 mai 1782, se maria, dans la même ville, le 9 février 1802, avec Benott-Ferdinand-Joseph *van Male de Brachene*, né le 5 février 1775, mort à Bruxelles le 16 février 1821, frère germain du précédent;

COCQUEAU. — COCQUIEL.

- 3° Jean-Baptiste-Joseph-Marie-Ghislain, baron DE CLOEPS D'HEERENESSE, né à Bruxelles le 18 juin 1784;
- 4° Joseph-François-Marie-Ghislain, lieutenant au 148° de ligne, né à Bruxelles le 19 septembre 1788, mort en Silésie, au champ d'honneur, le 23 août 1813;
- 5° Reine-Caroline-Ghislaine, née le 6 octobre 1785, décédée le 31 décembre 1801;
- 6° Pauline-Joséphine-Catherine-Ghislaine, née à Bruxelles le 6 octobre 1792, décédée en la même ville le 22 mars 1799.

COCQUEAU (DE) porte d'argent à deux fasces de sinople et pour cimier un vol d'argent.

La lettre-patente du 24 janvier 1759 contient l'historique de cette famille :

« Charles...., de la part de notre cher et bien aimé Pierre-Louis-Alexis COCQUEAU, seigneur d'Audenaerchen, Westbrouck et Bisselinghe, nous a été remontré en dû respect qu'il serait issu d'une ancienne, noble et patricienne famille de la ville et comté de Valenciennes, en la province et comté de Hainaut, demeurant présentement en la ville et cité de Tournay, sous notre domination, depuis trente ans et plus, où il aurait épousé Gertrude-Françoise de Schynckele, fille de Charles-Dominique, écuyer, et arrière-petite-fille de Jacques de Schynckele, écuyer, seigneur d'Oudewerfve, Gomuy, de Saint-Clément, Capelle, échevin, bourgmestre et lanthouder de notre ville et châtellenie de Furnes, créé chevalier par feu le roi d'Espagne Philippe V, de glorieuse mémoire, le 20 avril 1643; que la famille du remontrant aurait toujours été considérée et réputée audit Valenciennes pour une des principales, y ayant contracté des anciennes et irréprochables alliances; que ni lui ni ses ancêtres n'auraient jamais exercé aucun acte dérogeant à leur noblesse, persévérant dans un attachement inviolable au service de leurs princes souverains nos augustes prédécesseurs et dans les sentiments de la foi catholique romaine, desservant sans discontinuation des charges et emplois dans la police; que d'ailleurs les titres et documents de la famille du remontrant étant dispersés par les injures du temps, la recherche en serait maintenant très-difficile, longue et frayeuse, quoiqu'il constat évidemment de sa noblesse et de l'exposé de sa requête par le certificat qui nous a été exhibé en forme authentique avec les huit quartiers de son épouse, etc. Vienne, ce 24 janvier 1759. »

COCQUIEL porte coupé : de gueules, au lion léopardé d'or, couronné de même; et d'argent, à trois tierces feuilles de sinople.

Un certificat délivré par la chambre héraldique le 1^{er} août 1786 assure que :

« Marie *Gramaye* épousa Charles DE COCQUIEL, capitaine de cavalerie, avec laquelle il procréa un fils nommé Charles, écuyer,; lequel second Charles épousa Anne de *Craen*, dont un fils, Alexandre DE COCQUIEL, qui épousa Anne *Lemmens*, qui procréèrent Pierre-Léonard DE COCQUIEL qui s'allia à Anne-Thérèse *Goris*, dont Jean-Charles DE COCQUIEL qui maria Isabelle-Jeanne *Goris*, dont François-Jean-Joseph, Isabelle-Marie-Thérèse-Régine, Thérèse-Marie-Antoinette et Louis-Charles-Joseph DE COCQUIEL, et que les descendants dudit Charles DE COCQUIEL, écuyer, et d'Anne de *Craen*, qui existent dans les personnes des suppliants sont les descendants dudit Thomas de *Gramaye* et de Catherine *Pels*, sa seconde femme, et les vrais parents et agnats dudit Nicolas *Rockox*... »

Je possède encore deux autres documents assez anciens : l'un, dû à un généalogiste d'Anvers, donne à Charles DE COCQUIEL, petit-fils de Nicolas DE COCQUIEL, anobli en 1539, et à Marie *Gramaye*, sa femme, quatre filles et un fils nommé George, mort sans alliance; mais il suppose que les Cocquiel en faveur de qui le certificat de 1786 fut délivré descendent de Renaud DE COCQUIEL, qui était frère du susdit Nicolas. Selon le second document, écrit aussi au milieu du xviii^e siècle, les Cocquiel d'Anvers descendent de Charles DE COCQUIEL, originaire de Tournay, mais établi à Armentières; il était frère d'Eustache DE COCQUIEL, sire de Lillo et de Berendrecht, qui épousa Marguerite *van Ranst*.

Charles COCQUIEL qui épousa Marie *Gramaye*, fils de Charles, anobli en 1539, portait comme son père : d'argent à trois trèfles de sinople, au chef de gueules au lion couronné et passant d'or. Son fils Charles n'épousa pas Anne de *Craen*, mais Marie *van Zoutelande*. Sa résidence n'était pas non plus à Anvers, mais dans la ville de Gueldre, en sa qualité d'auditeur de la chambre des comptes au pays de Gueldre.

CODT (DE) porte d'argent au chef échiqueté d'argent et de sable, de vingt-et-une pièces, et pour cimier un cygne d'argent becqué de gueules.

La requête présentée à l'impératrice Marie-Thérèse par Henri-Louis DE CODT, à l'effet d'obtenir des lettres-patentes de noblesse, lesquelles lui furent octroyées le 3 juillet 1766, renferme les renseignements les plus certains sur sa famille; la voici :

« Remontre en très-profond respect Henri-Louis DE CODT, licencié ès lois et échevin de la salle et châtellenie d'Ypres, en la province et comté de Flandre, fils légitime de Henri-Jean DE CODT, licencié en droits et échevin de ladite salle et châtellenie, et de Catherine-Élisabeth *Ryoquier*, petit-fils de Henri-Corneille, aussi licencié en droits et échevin de ladite salle et

CODT.

châtellenie d'Ypres, et d'Isabelle *Goudenhoofst*, arrière-petit-fils d'un autre Henri DE CODT, licencié ès-lois, et de Marie *Van der Clyte*; ledit Henri, fils de Corneille, aussi licencié en droits, et de Pétronille *Laureins*, icelui Corneille, fils de Henri DE CODT, en son vivant conseiller-pensionnaire et greffier de la ville d'Ypres, et ensuite conseiller du roi et avocat-fiscal du conseil de Flandre, quart-aïeul du remontrant; lequel, dès l'an 1571, étant créé greffier de la ville d'Ypres, a desservi ledit état jusqu'en l'année 1578, lorsque, pendant les révolutions des Pays-Bas, les hérétiques rebelles étant entrés par trahison dans ladite ville d'Ypres, il préféra de souffrir pour Dieu et son prince légitime, le roi Philippe II, de glorieuse mémoire, des emprisonnements avec Martin Rythove, premier évêque d'Ypres, avec perte de tous ses biens et emplois, que de prendre le parti des mêmes hérétiques rebelles; pour quoi, étant fait conseiller et ensuite avocat-fiscal du conseil de Flandre, par lettres patentes du 7 janvier 1581, il fut sollicité par le magistrat et le collège composant le conseil de la grande commune de ladite ville d'Ypres pour derechef venir reprendre son état de greffier de ladite ville, dans lequel il est rentré en l'année 1584, retenant sa dignité de conseiller du conseil de Flandre, et puis a été envoyé vers Berg-op-Zoom par l'archiduc Albert avec Gérard de Hornes, comte de Baucignies, pour y traiter de paix.

« Que la famille du remontrant étant originaire de la susdite ville d'Ypres, où elle est connue et réputée pour ancienne et honorable, et où ses ancêtres ont toujours constamment professé la religion catholique, apostolique et romaine, et démontré leur zèle pour le service de la très-auguste maison d'Autriche, nommément le père, l'aïeul et le bisaïeul du remontrant, qui ont servi longues années en qualité d'échevin de la salle et châtellenie dudit Ypres, avec honneur et applaudissement, ayant vécu honorablement avec distinction, comme gens nobles, sans jamais avoir exercé quelque art mécanique ou dérogeant, mais même toujours été dans une paisible possession et sans contradiction de qui ce soit de porter certaines marques de noblesse, comme le port d'épée et d'armoiries timbrées, privilège que le remontrant croit lui être attribué et concédé par la due et paisible possession, en vertu du 2^me article de l'édit héraldique de Votre Majesté, du 11 décembre 1754, en conséquence des emplois et services successivement rendus de père en fils, en qualité d'échevin de la salle et châtellenie d'Ypres, etc., nommément du susdit Henri DE CODT, son quart-aïeul, ainsi que le tout conste plus amplement par les pièces vérificatives ci-jointes; motif pour quoi le remontrant n'ayant point d'autres désirs, etc. »

COGELS.

COGELS porte d'or à trois molettes, deux de sinople en chef et une de gueules en pointe, et pour cimier une molette de sinople entre un vol d'or à dextre et de sinople à senestre.

I. Jean-Baptiste COGELS, natif d'Anvers, trésorier-général de la compagnie des Indes, grand-aumônier de sa ville natale en 1732, était fils de Jean-Baptiste et de Laurence *Post*. Il mourut à Anvers le 9 septembre 1735. Il avait épousé Isabelle-Jacqueline *Simons*, décédée le 27 janvier 1756 et inhumée, à côté de son époux, à Saint-Jacques d'Anvers, où la famille Cogels avait choisi sa sépulture; l'endroit en était couvert d'une pierre de marbre blanc portant ces lettres :

O. M.
F^e
J. B. C.

Isabelle-Jacqueline *Simons* obtint pour ses enfants, avec rétroaction sur son mari, des lettres d'anoblissement datées de Vienne le 20 octobre 1755. Jean-Baptiste COGELS laissa :

- 1° Isabelle-Claire, décédée à Paris le 28 juin 1788, se maria, en premier lit, en 1754, avec Julien-Ghislain, comte de *Pestre* et de *Seneffe*, baron de *La Ferté*, mort à Bruxelles le 21 janvier 1774, fils de Jean-Baptiste et d'Agnes *Courbez*, et, en second lit, le 20 février 1776, avec Albert-Louis-Armand le *Fournier*, comte de *Wargimont*, baron de *Domart*;
- 2° Jean-Baptiste-Joseph, qui suit :
- 3° Joseph-Ignace, né le 13 mai 1751, épousa, à Saint-André de cette ville, en 1757, Marie-Pétronille-Françoise-Claire *van der Aa*, née le 1^{er} avril 1736, morte le 50 mai 1776 et enterrée à Saint-Jacques d'Anvers, fille d'Abraham-Joseph-Jacques-Hyacinthe et de Marie-Pétronille *de Vlieghe*, dont deux enfants morts en bas âge;
- 4° Marie-Thérèse-Isabelle se maria, en septembre 1752, avec Bonaventure-Servais-François-Xavier-Antoine-Félix, comte de *Baillet*, major au service d'Autriche, né à *Ethe*, paroisse du château de *Latour*, le 14 juillet 1715, mort à Anvers le 17 mars 1760, fils de Charles-Maximilien, seigneur de *Latour*, et de Marie-Joséphine-Isabelle del *Patrocínio de Escalante*.

II. Jean-Baptiste-Joseph COGELS, trésorier-général de la compagnie des Indes, à Anvers, né à Anvers le 29 mai 1729 et baptisé le lendemain à Saint-Jacques, mort le 18 février 1799, épousa, le 2 janvier 1761, à l'église Saint-Jacques, Marie-Isabelle-Cornélie *Stier*, née le 25 janvier 1758, décédée en émigration, fille d'Albert-Jean et d'Isabelle-Hélène *de Labistraete*, dont :

COGELS.

1° Joseph-Henri, qui suit :

2° Jean-Baptiste-François, né le 27 mai 1771, mort en bas âge;

3° Charles-François, né le 13 mars 1773, mort en célibat le 3 mars 1801;

4° Henri-François-Xavier, échevin d'Anvers, membre de la seconde chambre des états généraux et du congrès national, né le 4 novembre 1774, mort à Deurne le 1^{er} octobre 1846, épousa, le 23 juin 1812, Adélaïde-Marie-Joséphine *van Havre*, née le 8 février 1792, fille de Charles-Joseph-Antoine, chevalier, et d'Hélène-Thérèse-Jeanne *de Vinck*, dont trois enfants nés à Anvers :

A Alexandre-Henri-Joseph, né le 2 mai 1814;

B Henriette-Marie-Adélaïde, née le 29 décembre 1816, s'est mariée, à Anvers, le 11 avril 1841, avec Charles-Léon, comte *de Baillet*, fils de Charles-Jean-Népomucène et de Jeanne-Dorothée *Guyot*;

C Clément-Albert-Marie, né le 14 janvier 1819, a épousé, à Deurne, le 5 juillet 1845, sa cousine germaine Adéline-Marie-Antoinette *van Havre*, née à Anvers le 15 février 1819, fille de Constantin-Charles-Marie *van Havre*, chevalier du Lion néerlandais, et de Catherine-Reine-Marie-Joséphine-Ferdinande *della Faille de Waerloos*, dont :

* Paul-Marie Coezs, né à Anvers le 5 juin 1845;

** Gaston-Henri-Marie, né le 10 janvier 1847.

5° Albert-Ferdinand COGELS, grand-aumônier de sa ville natale, membre de la seconde chambre des états généraux, vice-président de la chambre de commerce d'Anvers, membre du congrès national, chevalier des ordres du Lion néerlandais et de Léopold, né le 30 janvier 1776, a épousé, le 7 septembre 1802, Marie-Caroline-Joséphine *della Faille de Leverghem*, née le 18 novembre 1781, décédée à Deurne le 24 mai 1858, fille de Joseph-Charles-Henri-Jean-Népomucène et de Catherine-Isabelle-Marie-Joséphine-Antoinette *de Witte*, dont :

A Albertine-Marie-Joséphine, née à Deurne le 15 juin 1803, décédée en bas âge;

B Joseph-Marie, né à Deurne le 25 août 1804;

C Eugénie-Marie, née à Deurne, décédée en bas âge;

D George-Marie-Joseph, bourgmestre de Deurne, né à Anvers le 23 janvier 1809;

E Marie-Joséphine, née à Deurne le 29 septembre 1811;

F Jean-Marie-Joseph, né à Anvers le 13 avril 1814, a épousé, à Deurne, le 9 juin 1841, Joséphine-Marie-Isabelle *Osy*, née à Anvers le 29 juin 1821, fille de Jean-Joseph-Renier, baron *Osy*, et de Marie-Jeanne *de Knyff*, dont quatre enfants :

* Albert-Joseph-Marie, né à Deurne le 17 mai 1842;

** Marie-Joséphine-Isabelle-Françoise, née à Deurne le 11 juillet 1843;

*** Mathilde-Emélie-Joséphine-Marie, née à Deurne le 2 septembre 1845;

**** Léocadie-Catherine-Joséphine-Marie, née à Anvers le 17 mars 1848.

G Caroline-Marie-Joséphine, née le 19 septembre 1818, décédée en bas âge;

H Charles-Marie-Joseph, né à Deurne le 22 septembre 1821;

I Mathilde-Louise-Marie-Joséphine, née le 17 mai 1826, décédée à Boulogne, près de Paris, le 3 juin 1843.

COGHEN.

6° Jean-Baptiste-Louis, né à Anvers le 18 juin 1777, mort en célibat le 2 janvier 1830.

III. Joseph-Henri COGELS, grand-aumônier de sa ville natale, membre du conseil municipal et de la chambre de commerce, né à Anvers le 18 novembre 1762 et baptisé à Saint-Jacques, mort dans la même ville le 14 février 1821, y épousa, à l'église Saint-George, le 27 décembre 1787, Marie-Marguerite-Colette *van Setter*, née en mars 1752, décédée le 20 janvier 1816 et inhumée à Deurne, fille de Pierre-Jean-Nicolas et de Marie-Marguerite-Pétronille *van de Wal*, dont :

- 1° Cornélie-Marie, née le 19 octobre 1789, se maria, le 13 février 1822, avec Marie-François-Ghislain *de le Hoye*, natif de Namur;
- 2° Edouard-Joseph, qui suit :

IV. Edouard-Joseph COGELS, membre de la chambre des représentants, et puis du sénat, chevalier de l'ordre de Léopold, né le 1^{er} octobre 1795, a épousé, le 11 avril 1820, Julie-Dymphne-Marie-Joséphine *du Bois*, née le 30 juillet 1794, fille de Ferdinand-Antoine-Désiré-Joseph-Adrien, baron *du Bois*, et de Reine-Antoinette-Pétronille *Wellens*, dont deux enfants nés à Anvers :

- 1° Caroline-Marie-Joséphine, née le 9 avril 1821 ;
- 2° Victor-Marie-Joseph-Ferdinand, né le 31 mai 1822.

COGHEN porte parti d'azur à la croix d'or cantonnée de quatre étoiles de même à six rais, cousu d'azur à une ruche d'or entourée de mouches à miel de même, au chef de sable au lion issant d'or, armé et lampassé de gueules, l'écu surmonté d'une couronne à neuf perles et tenu par deux lévriers d'argent contournés, au collier d'or liséré de gueules. La devise est : *Sine labore nihil*. D'après le généalogiste officiel d'Irlande, William Betham, les membres d'une illustre famille de pairs d'Irlande, du nom de Cogen, ont émigré en Belgique, par suite de persécutions politiques. La famille Cogen compte de bonnes alliances en Belgique; outre celles que nous indiquons plus loin, nous trouvons que Jean *Masson*, fils de Simon *Masson* et de Jacqueline *de Boussu*, épousa, au xvii^e siècle, une demoiselle COGHEN : *Masson* et *Boussu* sont des noms honorés dans l'histoire de la magistrature montoise. Le comte COGHEN descend, au cinquième degré, de Gaspar COGHEN et de Marianne *le Duc*, dont le nom n'est pas moins

COGHEN.

estimé. Quant à celui de COGHEN, il est ancien : on le trouve, comme celui du plus grand nombre des anciennes familles, différemment écrit : tantôt Cogen, le plus souvent Coghen. La famille, établie dans le pays de Waes, employa l'une et l'autre orthographe ; elle était alliée à celle de *Steeland* par le mariage de Jacques COGEN, né le 1^{er} mars 1626, à Saint-Nicolas, fils de Govaert ou Godefroi et de Marie *Abbeel*, qu'il contracta, le 30 octobre 1664, avec Hélène de *Steeland*, née le 13 février 1636 et décédée à Saint-Nicolas le 13 janvier 1705, issue de Jean de *Steeland* ou *Steelant*, bailli de Rupelmonde, de la branche des seigneurs de Belzele, et fille de Paul de *Steeland*, bailli d'Aerschot, au pays de Waes, et de Amelberge de *Maere*. En Hainaut comme en Brabant, le nom de Coghen était honorablement porté il y a déjà plus de trois siècles, suivant le témoignage du héraut d'armes Bettens. Le titre de comte, accordé à Jacques-André COGHEN, ancien ministre des finances, par la cour de Rome et par Sa Majesté le roi Léopold, est transmissible à tous ses descendants mâles.

I. François COGHEN épousa Marguerite *Dumont*, fille de Michel *Dumont* et de Christine *le Clerc*. Marguerite susdite avait un frère germain, nommé Helin *Dumont*, qui laissa de sa femme Marguerite *Desmoulins* une fille, Marie *Dumont*, mariée à François du *Buisson*. François COGHEN laissa un fils, savoir :

II. Helin COGHEN, nommé ainsi du prénom de son oncle Helin *Dumont*, épousa Vinchenne du *Buisson*, fille de Roland du *Buisson* et d'Anne *Dubois*, petite-fille de Claude du *Buisson* et de Jeanne *Pureur*. La susdite Vinchenne avait plusieurs frères et sœurs, et parmi les premiers François du *Buisson* qui épousa Marie *Dumont*, nommée ci-dessus, dont l'arrière-petit-fils Charles-Joseph du *Buisson*, fils de François du *Buisson* et de Marie-Ursule van *Wesmael*, fut auditeur de la chambre des comptes à Bruxelles et épousa Marie-Angélique-Thérèse van *Paeffenrode*, dame de Breul, fille de Joseph-François van *Paeffenrode* et nièce de Guillaume-François van *Paeffenrode*, bourgmestre de la ville de Bruxelles, à qui on est redevable de la belle promenade dite *l'Allée-Verte*. La sœur germaine de Charles-Joseph du *Buisson*, nommée Marie-Ursule-Joséphine du *Buisson*, épousa Simon-Louis-Grégoire-Joseph, comte de *Fraula*, conseiller de la chambre des comptes, mort en 1776, fils de Jean-Baptiste-Joseph, comte de *Fraula*, conseiller d'État et président de la chambre des comptes, et de Suzanne-Élisabeth *le Cat*. Helin COGHEN eut de sa femme Vinchenne du *Buisson* quatre enfants, savoir :

1^o Roland COGHEN épousa Anne *Wallery*, fille de Nicolas et d'Anne de *Gorges*,

COGHEN.

qui était fille de *Henri de Gorges* et de *Catherine de Braine*, petite-fille d'*Antoine de Gorges* et de *Jeanne Hanot*. Le frère d'*Antoine de Gorges*, nommé *Jean de Gorges*, épousa *Antoinette Malapert*, et le frère de *Henri de Gorges*, nommé *Bertrand de Gorges*, épousa *Anne Tacquenièr*; ceux-ci laissèrent, entre autres enfants, *Anne de Gorges*, mariée à *Pierre Caniot*, dont la fille, *Agnès Caniot*, devint la femme de *Charles-François Patoul*, écuyer.

Roland COGHEN et Anno Wallery laissèrent trois enfants :

A **Grégoire-François COGHEN**, prêtre;

B **Helin COGHEN** épousa *Marie-Sophie Regnart*, native de *Givet*, et ne laissa qu'un fils et enfant unique :

Nicolas COGHEN eut de sa femme *Thérèse Coffet* une fille, *Marie-Françoise COGHEN*, mariée à *Jacques-Joseph Loreau*.

C **Marie-Anne COGHEN**, mariée à *Henri Henquart*.

2° **Helin COGHEN**, mort en célibat ;

3° **François COGHEN**, mort en célibat ;

4° **Gaspar**, qui suit :

III. **Gaspar COGHEN** épousa *Marianne le Duc*, nommée quelquefois *Suzanne*. Ils laissèrent quatre enfants, savoir :

1° **Marguerite-Thérèse COGHEN**, mariée à *Philippe Spriman* ;

2° **Marie COGHEN**, femme de *N. Riboucq* ;

3° **Grégoire-François**, qui suit :

4° **Anne-Marie**, sans alliance.

IV. **Grégoire-François COGHEN** épousa, à l'église de la Chapelle, à Bruxelles, le 26 janvier 1707, *Marie-Madelaine Panis*, fille d'*Antoine*. Il est qualifié dans l'acte de mariage *Gregorius-Franciscus COGHEN, miles*. Il mourut dans la paroisse susdite le 8 juin 1753 et laissa trois enfants, savoir :

1° **Jean-Baptiste**, né à Bruxelles et baptisé à la Chapelle le 14 août 1710 ;

2° **Emmanuel-Joseph COGHEN**, né à Bruxelles et baptisé à la susdite église le 21 février 1715, se retira en Hollande ;

3° **Jean-Baptiste**, qui suit :

V. **Jean-Baptiste COGHEN**, né à Bruxelles et baptisé à la Chapelle le 1^{er} octobre 1717, épousa, à l'église de la Chapelle, le 6 juin 1740, en premières noces, *Catherine-Thérèse Huwaerts*, décédée le 5 décembre 1749 et inhu-

COGHEN.

mée à l'église de Sainte-Catherine à Bruxelles, et, en secondes noces, Philippine de *Behaeldt*.

Il eut du premier lit :

1° Joseph, qui suit :

Et du second lit :

- 2° Corneille-Joseph COGHEN, né le 21 novembre 1751, se maria, à l'église de la Chapelle, le 3 février 1774, avec Anne de Roy ;
3° Thomas, né le 4 mars 1753 ; — 4° Jacques-Joseph, né le 17 mars 1755 ; —
5° Anne-Marie, née le 6 janvier 1757 ; — 6° Catherine-Pétronille, née le 20 octobre 1758 ; — 7° Jean, né le 12 février 1761 ;
8° Herman-François COGHEN, né le 14 février 1765, épousa, à Malines, Thérèse *Persoons*, dont postérité ;
9° Joseph-Jacques, né le 13 avril 1765 ;
10° Élisabeth, née le 23 décembre 1766 ; — 11° Jeanne-Catherine, née le 26 octobre 1769.

VI. Joseph COGHEN, né à Bruxelles le 11 mai 1749 et baptisé à l'église de Sainte-Catherine, étant tenu sur les fonts par Joseph-Albert *Goffin* et Anne-Françoise *van Bouckhout*, mort dans la même ville le 26 novembre 1820, y épousa, dans l'église de Saint-Nicolas, le 17 avril 1787, Isabelle *Stiellemans*, décédée le 18 juin 1833, fille de Michel et de Binette *Lauwereys*, dont :

- 1° Henri-François, né le 17 juin 1789, mort le 3 novembre 1794 ;
2° Jacques-André, qui suit :
3° Marie-Catherine COGHEN, née le 4 mars 1793, décédée à Bruxelles le 12 décembre 1818, se maria, le 13 septembre 1817, avec Adrien-Emmanuel-Ernest-Thomas *Corbisier*, conseiller à la cour d'appel de Bruxelles.

VII. Jacques-André, comte COGHEN, né le 31 octobre 1791, commandeur de l'ordre Léopold, décoré de la croix de Fer, officier de l'ordre royal de la Légion d'honneur, fut choisi et institué successivement, à Bruxelles, juge et président du tribunal de commerce, nommé membre de la chambre consultative de commerce et du conseil communal. En 1850, le 27 septembre, le gouvernement provisoire belge l'appela aux fonctions d'administrateur-général des finances, poste éminent qu'il occupait encore au mo-

ment où fut formé le congrès national. Ses concitoyens voulurent l'envoyer siéger à cette assemblée; mais il ne jugea pas à propos d'accepter ce mandat.

Il fut élu membre de la chambre des représentants lors de sa formation en 1831, par le district de Bruxelles, et ce mandat lui fut renouvelé en 1833, 1837 et 1841. En 1848, les élections générales le firent entrer au sénat.

Par arrêté du 24 juillet 1831, il fut nommé ministre du département des finances, dont il conserva honorablement le portefeuille jusqu'au 20 octobre 1832, intervalle de temps le plus orageux et le plus difficile de notre régénération politique. Depuis sa retraite du ministère, il se livra plus particulièrement qu'il ne l'avait fait jusque-là aux grandes entreprises financières, industrielles et commerciales : c'est à son initiative éclairée, c'est à son active coopération qu'est due en Belgique la création de quelques-uns des puissants établissements qui ont affranchi le pays des tributs si longtemps payés à l'étranger.

Il paraît qu'en l'année 1836 on témoigna à M. COGHEN, de la part de la cour de Rome, le désir qu'il voulût bien s'occuper d'un emprunt que ce gouvernement avait l'intention de contracter. Son utile intervention eut un résultat inespéré; aussi le Saint-Père crut-il, dans son extrême bonté, devoir reconnaître ce service en élevant M. COGHEN au rang, à la dignité et au titre de comte, par bref du 7 avril 1837.

Le roi Léopold, qui tenait en haute estime son ancien ministre des finances, voulant lui donner une marque de sa bienveillance auguste, pour les services signalés rendus au pays, lui conféra, par arrêté royal du 30 décembre 1837, en vertu de ses pouvoirs constitutionnels, pour lui et ses descendants mâles, à perpétuité, le titre de comte, confirmant et sanctionnant ainsi le bref pontifical.

Le comte Jacques-André COGHEN a épousé, le 17 mai 1821, Caroline-Joséphine-Sophie *Rittweger*, fille de François-Lothaire-Laurent *Rittweger*, de Francfort-sur-Mein, et d'Anne-Catherine *Sauvage*, de Francomont lez-Verriers, dont :

- 1° Isabelle-Caroline-Sophie épousa, à Bruxelles, le 1^{er} juin 1841, Théodore *Mosselman du Chenoy*, sénateur, fils de Corneille-François et de Pétronille-Jeanne *Muts*, de Breda;
- 2° Binette; — 3° Henriette-Julie-Françoise, épousa, le 6 mai 1847, Marie-Honoré-Octave-Augustin *Licot de Nismes*, fils de Michel-Joseph *Licot*, de Nismes, et d'Élisabeth-Aimée-Françoise-Désirée *Savary*; — 4° Joseph-François; — 5° Marie.

COLEN.

COLEN (VAN) porte d'azur à deux grelots d'or, mis en fasce; au chef cousu de gueules chargé de deux bourdons de pèlerin d'or passés en sautoir. Dans les premiers temps les membres de cette famille ont signé : *Collen*, *Coelen* et *Colen*; cette dernière orthographe a été adoptée et suivie par ceux de Belgique.

I. Servais VAN COLLEN, né à Aix-la-Chapelle, dont la femme est inconnue, laissa deux enfants, savoir :

1° Nicolas VAN COLLEN, né à Aix-la-Chapelle en 1510, mort le 17 novembre 1578, épousa, à Tournay, Matthenesse *Adyn*, décédée le 2 avril 1593. Ils gisent à Aix-la-Chapelle. Voici leur postérité :

A Guillaume VAN COLLEN, né à Tournay en 1539;

B Jean, né à Anvers en 1540, épousa, le 16 septembre 1565, Sibylle *Hesten*, dont :

Marie, femme de Nicolas *Amis*.

C Guy VAN COLLEN, né à Anvers en 1541; — D Arnoud VAN COLLEN, bourgmestre de Lubeck, né à Anvers, épousa, en premières noces, Suzanne *Boudaen*, et, en secondes noces, le 3 juillet 1594, Jeanne *Tesnick*, dont une nombreuse postérité, à Lubeck; — E Pierre; — F Marie, née en 1545, se maria avec Jean *Beret*, sans postérité; — G Nicolas, né en 1548.

2° Servais, qui suit :

II. Servais VAN COLLEN, dit le jeune, conseiller du conseil d'Aix-la-Chapelle, né en cette ville en 1512, laissa de sa femme Anne *Emberts* cinq enfants, savoir :

1° George;

2° Barthélémi, qui suit :

3° Matthieu, conseiller à Aix-la-Chapelle en 1585;

4° Servais VAN COLLEN, conseiller au conseil d'Aix-la-Chapelle en 1574, épousa Pétronille *Phibus*, dont :

A Herman, mort en célibat le 12 mars 1592;

B Gaspar VAN COLLEN, conseiller au grand-conseil à Cologne, né le 17 décembre 1560, mort le 30 mai 1615, épousa, en premières noces, Suzanne *Vermeers*, et, en secondes noces, le 25 août 1594, Catherine *du Bois*, de la maison du Bois de Vroylande. Ils sont les auteurs des van Colen qui se sont fixés en Hollande.

5° Nicolas, dont la postérité s'établit en Espagne et en Frise.

III. Barthélémi VAN COLLEN épousa, en premières noces, par contrat du 18 novembre 1585, passé devant les hommes de fief du comté de Hainaut, à la cour de Mons, Anne *Philippens*, et, en secondes noces, par contrat du

COLEN.

21 juin 1603, Suzanne *Tholinckx*, sœur de Gisbert, d'Embert et de Jean *Tholinckx*. Le testament de Barthélémi VAN COLEN est daté d'Anvers, le 22 février 1615, et celui de Suzanne *Tholinckx* du 22 septembre 1630.

Barthélémi VAN COLEN eut du premier lit :

1^o Marguerite VAN COLEN, décédée le 15 janvier 1638 et inhumée à Notre-Dame d'Anvers, se maria avec Embert *Tholinckx*, aumônier d'Anvers, mort le 28 décembre 1656 et enterré auprès de sa femme.

Et du second lit :

2^o Jean, qui suit :

3^o Anne, bienfaitrice du couvent des Récollets à Aix-la-Chapelle, mariée, en premier lit, par contrat du 26 octobre 1621, avec Ferdinand *de Grootte*, né à Cologne le 6 mai 1595, mort en 1636, fils de Nicolas et de Marie *van Breuseghem*, petit-fils de Matthieu *de Grootte*, échevin d'Ypres en 1550, et de Marie *de Gryse*, et, en second lit, avec Joachim *Marchant*, seigneur de Marselaer et de Rivière, secrétaire du conseil privé, fils de François, seigneur de Marselaer, conseiller-fiscal au conseil souverain de Brabant, et d'Ide-Jeanne *Oppers*. Le testament d'Anne VAN COLEN est daté d'Aix-la-Chapelle, le 22 septembre 1650.

IV. Jean VAN COLEN, seigneur de Broechem, de Beckerzeele, de Cobbehem, de Bygaerde et de Zillebeke, mort le 9 novembre 1645, nommé *Jean de Bartholomeo* dans un acte du 27 octobre 1646, ainsi que sur une fenêtre qui se trouvait aux Chartreux à Anvers, épousa en cette ville, le 13 juillet 1632, Suzanne *Hureau*, née à Venise le 8 février 1612, décédée le 14 décembre 1676 et inhumée à côté de son mari à Notre-Dame d'Anvers, fille de Martin *Hureau* et de Marguerite *de Grootte*, laissant :

1^o Barthélémi, né le 16 octobre 1633, mort en célibat le 6 février 1663 ;

2^o Suzanne, dévote, née le 31 janvier 1635 ;

3^o Gisbert, né le 14 avril 1636, mort le 17 juillet 1703, obtint, le 12 juin 1686, confirmation de noblesse. Il épousa, le 31 décembre 1668, Marie *Fourment*, décédée le 18 mai 1697, fille de Daniel *Fourment* et de Claire *Brant*, dont une fille, savoir :

Suzanne, née le 23 août 1670, décédée le 21 juin 1715, mariée, en premier lit, le 28 mai 1687, avec Jean-Corneille *Goubau*, seigneur de Gysegghem, mort le 25 mai 1702 et enterré à la chapelle du St-Sacrement à Saint-Jacques à Anvers, et, en second lit, avec Jean-Baptiste *del Campo*, vicomte de la Camera, mort le 28 mai 1717 et enterré à Saint-André d'Anvers.

4^o Marguerite, née le 12 août 1637, se maria, le 17 décembre 1671, avec Jean

COLEN.

Hellincx, natif de Liège, mort le 8 juillet 1698; ils donnèrent deux fenêtres aux Chartreux pour leur église;

5° Jean, mort le 12 juillet 1651; — 6° Jacques; — 7° Embert; — 8° Anne-Marie; tous quatre sans alliance;

9° Louis, qui suit :

10° Ferdinand, né le 9 août 1647, mort en 1652.

V. Louis VAN COLEN, seigneur de Broechem, d'Oelegem et de Burcht, né le 28 juin 1645, mort le 20 mars 1715 et enterré à côté de sa femme, chez les Chartreux d'Anvers, épousa Marguerite *Hellincx*, de Liège. Ils donnèrent, en 1677, aux Chartreux d'Anvers une fenêtre pour leur église, et puis une verrière qui fut placée dans le circuit de leur cloître, en 1683. Au milieu du chœur de l'église de ce couvent, on lisait sur une pierre de marbre :

D. O. M.

Monumentum familiarum Joannis *Hellincx* et Ludovici VAN COLEN, benefactorum,
R. I. P.

Louis VAN COLEN et Marguerite *Hellincx* laissèrent les enfants suivants :

1° Servais, qui suit :

2° Jean, seigneur de Burcht, mort le 7 juillet 1724, épousa, le 14 décembre 1710, Anne-Marie *de Heuvel*, née le 20 février 1687, décédée le 9 juillet 1762, à l'âge de 76 ans, fille de Louis *de Heuvel*, seigneur de Calfenne, chevalier, aumônier d'Anvers, et de Marie-Suzanne *du Bois*. Anne-Marie *de Heuvel*, après la mort de son époux, convola, le 18 septembre 1725, en secondes noces, avec Jean-Baptiste-Guillaume-Joseph, vicomte *de Fraula*. Elle eut de Jean VAN COLEN :

A Marie-Suzanne VAN COLEN, née le 3 décembre 1711, décédée le 14 octobre 1761, se maria avec Simon-Charles *de Neuff*, seigneur d'Hoogelande, fils de Simon-Balthazar et de Charlotte *le Cat*; ils sont inhumés chez les Dominicains à Anvers;

B Marie-Louise VAN COLEN, née le 11 novembre 1712, se maria, le 11 mai 1737, avec Thomas-Augustin-Joseph, vicomte *de Fraula*, frère de Jean-Baptiste-Guillaume-Joseph susdit, mort le 20 avril 1771, fils de Thomas, comte *de Fraula*, seigneur de Rossierbois, conseiller d'État, et de Marie-Alexandrine *Anthoine*, dite *Anthoni*.

3° Louis VAN COLEN, créé chevalier par lettres du 14 octobre 1716, confirmées le 10 novembre 1734, seigneur de Broechem, d'Oelegem, mort le 1^{er} février 1753 et enterré aux Chartreux d'Anvers, épousa, le 30 août 1722, Hélène-Claire *Lunden*, née à Anvers et baptisée à Saint-Jacques le 18 avril 1699, décédée le 22 janvier 1780, fille de Guillaume-François et de Suzanne-Thérèse *Hellincx*, dont :

A Hélène-Thérèse VAN COLEN, née le 19 juillet 1724, décédée le 9 août 1763, se maria, le 12 janvier 1745, avec Engelbert-Siger-Ignace *de Neuff*, seigneur de Burcht,

COLEN.

né le 27 novembre 1717, mort le 18 juin 1769, fils de Simon-Balthazar, seigneur d'Hoogelande, et de Charlotte *le Cat*;

B Marie-Jeanne, née le 30 juin 1726;

C Thérèse-Claire-Joséphine, née le 10 février 1728, décédée le 23 mars 1761, se maria, le 1^{er} mai 1752, avec Pierre-François *Goelhand*, né à Amsterdam le 15 août 1725, mort le 25 février 1790, fils de Henri, seigneur de Merxem, et d'Hélène-Catherine *de Claessens*;

D Suzanne-Hortense-Jeanne, dame d'Oelegem, née le 11 novembre 1729, décédée le 3 mars 1779, se maria, le 2 juin 1760, avec Jacques-Antoine-Thomas-Jean-Baptiste-Joseph, vicomte *de Fraula*, seigneur de Broechem, né le 14 mars 1739, mort le 16 février 1811, fils de Thomas-Augustin-Joseph, vicomte *de Fraula*, et de Marie-Louise VAN COLEN.

VI. Servais VAN COLEN, mort le 6 octobre 1705, épousa Marie *Courtois*, dame de Bouchout, décédée le 10 juillet 1730 et inhumée à côté de son mari à Bouchout, fille de Charles-François, chevalier, et de Marie-Catherine *Bosschaert*, dont un fils et enfant unique :

VII. Charles-Joseph VAN COLEN, seigneur de Bouchout, mort le 10 décembre 1736 et enterré aux Récollets d'Anvers, épousa, en premières noces, Marie-Catherine *Vincque*, décédée le 25 mars 1728, fille de Charles et de Catherine-Suzanne *Lunden*, et, en secondes noces, Catherine-Thérèse *Emptinck*, décédée le 13 février 1764 et inhumée à Bouchout, fille d'Édouard et de Marie-Madelaine *de Coninck*.

Il eut du premier lit :

1^o Catherine-Louise-Joséphine, décédée le 3 août 1744 et inhumée à Saint-Jacques d'Anvers, se maria, le 5 avril 1759, avec Arnoud-Henri-Jean *du Bois*, seigneur de Vroylande, né le 10 décembre 1706, mort le 17 septembre 1757, fils d'Arnoud-Martin-Louis et de Marie-Catherine *Vecquemans*;

2^o Thérèse-Jeanne-Joséphine, décédée à Anvers le 18 mars 1753, se maria, le 4 mai 1743, avec Jean-Antoine *du Bois*, né le 10 décembre 1719, mort le 29 mai 1779, frère du précédent.

Il eut du second lit :

3^o Marie-Madelaine-Joséphine, née en mai 1753, se maria, à Anvers, le 28 juillet 1756, avec Paul-Jacques-François-Joseph *de Witte*, né à Anvers le 26 janvier 1732, mort le 11 janvier 1767, fils de Jean-Guillaume-Nicolas-Joseph, seigneur de Bauwel, et d'Anne-Marie-Joséphine *de Vliegere*, sa seconde femme.

4^o Charles-Joseph, qui suit :

VIII. Charles-Joseph VAN COLEN, seigneur de Bouchout, né en 1735, mort à Anvers le 29 mai 1791 et inhumé à Bouchout, épousa, à An-

vers, le 20 décembre 1759, Jeanne-Marie-Simone-Josephe *de Fraula*, fille de Thomas-Augustin-Joseph et de Marie-Louise VAN COLEN, dont :

- 1° Catherine-Thérèse-Jeanne-Josephine, née en 1760, se maria, le 5 avril 1780, à Saint-Jacques d'Anvers, avec Paul-François-Joseph *Moretus*, juge de la chambre des tonlieux à Anvers, fils de Paul-Jacques et de Jeanne-Marie *de Man*;
- 2° Louis-Paul-Charles-Joseph, qui suit :
- 3° Marie-Anne, mariée le 27 juillet 1784, avec Augustin-Henri-Marie, comte *van de Werve de Vorsselaer*, baron de Lichtaert, né le 22 août 1764, mort le 22 mars 1792, fils de Charles-Bernard-Jean-Ghislain, comte *van de Werve*, baron de Lichtaert, et de Marie-Hubertine *Gilman*.

IX. Louis-Paul-Charles-Joseph VAN COLEN, né à Anvers le 11 février 1766, mort dans la même ville le 14 janvier 1820, épousa, le 21 octobre 1783, Thérèse-Marie-Josephe *Bosschaert*, née le 12 novembre 1760, décédée à Anvers le 22 novembre 1825 et inhumée à Bouchout, à côté de son mari, fille de Charles-Nicolas-Joseph et de Cornélie-Caroline-Joséphine *de Pret*, dont :

- 1° Marie-Caroline-Joséphine, née le 3 janvier 1785, décédée à Anvers le 25 janvier 1836, se maria avec son cousin germain Jean-Paul-Joseph *Moretus*, fils de Paul-François-Joseph et de Catherine-Thérèse-Jeanne-Joséphine VAN COLEN;
- 2° Charles-Servais-Joseph, né le 7 janvier 1797, mort à Anvers le 18 juin 1839, à l'âge de 42 ans, et enterré à Bouchout; cette terre passa, suivant sa dernière volonté, à la famille de son beau-frère.

COLINS (DE) porte d'argent, à la bande de gueules accompagnée de six tourteaux de même mis en orle.

CONINCK (DE) porte d'azur à la fasce ondée d'argent, accompagnée de trois roitelets d'or deux en chef et un en pointe, et pour cimier un oiseau de l'écu entre un vol d'aigle d'azur.

V. Louis-Ignace DE CONINCK, seigneur d'Overbrouck, bailli du pays de Sotteghem, échevin des Parchons de Gand en 1685, né à Gand le 12 novembre 1656, et baptisé à Saint-Nicolas, épousa Élisabeth *Peeters*, dite *Stommelincx*, née en 1652, dont :

VI. Charles-Philippe DE CONINCK, seigneur de Nieuwerkerke, d'Overbrouck et de Wauterinck, chef-bailli du pays de Sotteghem, né le 7 juin 1684, épousa, en premières noces, Cornélie *Toebast*, fille de Paul et de Catherine *de Smet*, et, en secondes noces, le 7 décembre 1720, à Saint-Michel, Jeanne-Catherine *van der Varent*.

Il eut du premier lit :

1° Baudouin-Charles-Philippe, qui suit :

Et du second lit :

2° François-Louis, chef-bailli du pays de Sotteghem, mort à Sotteghem le 25 avril 1781, épousa, à Saint-Bavon de Gand, le 22 mai 1766, Catherine-Victoire-Félicité-Joséphine de *Waepenaert*, dont trois filles ;

3° N., mariée en 1769 à N., *Macharis*, de Lède lez-Alost.

VII. Baudouin-Charles-Philippe DE CONINCK, seigneur de Nieuwerkerke, d'Overbrouck et de Wauterinck, mort le 1^{er} avril 1770, épousa, en premières noces, Marie-Aimée *van der Moesen*, décédée sans enfants, en deuxièmes noces, à Saint-Bavon de Gand, le 17 février 1764, Jeanne-Marie-Albertine *Delrio*, décédée le 31 décembre 1767, et, en troisièmes noces, à Bruges, le 16 janvier 1770, Marie *van Zuylen van Nievelt*. Il eut du troisième lit :

VIII. Patrice-Charles-Guillaume DE CONINCK, conseiller de préfecture à Bruges en 1800, préfet du département de l'Ain, puis de Jemmapes, des Bouches de l'Escaut en 1810, et la même année des Bouches de l'Elbe, puis lors de la formation du royaume des Pays-Bas, membre de la commission de constitution, gouverneur de la Flandre orientale, ministre de l'intérieur en 1817, et des affaires étrangères en 1823, né à Bruges le 19 novembre 1770, mort dans la même ville le 22 mai 1827 et enterré à Sainte-Croix lez-Bruges, y épousa, le 4 juillet 1797, Françoise-Augustine-Marie *van Outryve*, décédée le 9 avril 1837, fille unique de Jean-Jacques, seigneur de Merckem, et d'Elisabeth *Coppence*.

COPIS (DE) porte d'argent aux quatorze tourteaux de gueules 4, 4, 3, 2 et 1.

COPPENS porte d'or à une tête de sanglier de sable défendue d'argent, languée de gueules, percée d'une flèche au naturel en bande, la pointe en haut.

I. Guillaume COPPENS, fils d'Etienne, originaire de Gand, mort en 1582 à Courtrai, où il s'était retiré à cause des troubles, épousa Jeanne *Laute*, décédée en 1624 à Middelbourg, en Zélande, où elle s'était fixée, fille de Jean et de Jacqueline *Segers*, dont :

1° Jean, qui suit :

2° Jossine, décédée à Middelbourg en 1633, se maria, en premier lit, avec *Livin Fiers*, et, en second lit, avec *Pierre Dolens* ;

COPPENS.

3° Guillaume, mort à Gand en 1631 et enterré à Saint-Sauveur, eut postérité de sa femme *Denise Stobbelaers*, décédée en 1639.

II. Jean COPPENS, mort le 26 octobre 1658, à Gand, où il s'était fixé, épousa *Élisabeth Maerschaelck*, décédée le 1^{er} février 1649, fille de *Corneille*. Ils gisent aux Grands-Carmes de Gand, et laissèrent :

1° *Jeanne*, décédée en 1680, se maria avec *Jean van Basselare*. Ils gisent à Saint-Jacques de Gand ;

2° Guillaume, qui suit :

3° Antoine, mort à Anvers le 26 juillet 1678 et enterré à Saint-Michel, épousa *Jeanne de Keysere*, dont postérité.

III. Guillaume COPPENS, intendant et puis conseiller du Mont-de-Piété à Gand, mort le 8 juin 1684, épousa, en premières noces, le 15 mars 1650, *Catherine van der Meeren*, décédée le 1^{er} octobre 1645 et inhumée à Saint-Michel de Gand, fille de *Gilles* et de *Catherine van der Haeghen*, et, en secondes noces, *Marie Valcke*, décédée sans enfants, le 12 septembre 1688, fille de *Pierre* et de *N. Schuerman*.

Il eut du premier lit :

1° *Jean-Baptiste*, avocat au conseil de Flandre, mort en 1700 et enterré à Saint-Michel de Gand, épousa, en premières noces, *Livine Statins*, fille de *Jacques*, et, en secondes noces, *Marie Statins*, fille de *Jean*. Il eut du premier lit :

A *Marie-Livine*, femme de *Jean-Baptiste van Visschoot*;

Et du second lit :

B *Catherine*, femme de *Dominique Verschueren* ;

C Guillaume ; — D *Gilles*, religieux à Saint-Pierre lez-Gand.

2° *Gilles-François*, qui suit :

3° Guillaume, augustin, mort au couvent de Gand en 1695.

IV. *Gilles-François COPPENS*, avocat au conseil de Flandre, puis conseiller receveur général des domaines et finances en Flandre le 3 décembre 1671, mort en 1708, épousa *Jeanne van Coppenolle*, fille de *Daniel* et de *Catherine Rombaut*, dont :

1° *César-Ferdinand*, qui suit :

2° *Catherine-Thérèse*, femme de *Jean-Baptiste Risseghem* ;

3° *Jean-Albert*, carme-chaussé ;

COPPENS.

- 4° Anne-Françoise, mariée, en premier lit, à N. *Aelsteyn*, et, en second lit, à Jean-Philippe *Vaerman*;
- 5° Charles-Alexandre, bailli de Saint-Laurent-Hautem, de Vliezeele, etc., le 31 mars 1708, mort en célibat.

V. César-Ferdinand COPPENS, seigneur d'Eeckenbrughe, de La Chapelle, conseiller ordinaire du conseil en Flandre le 12 novembre 1710, et puis, sa nomination ayant rencontré des difficultés, réintégré en 1722, né à Gand le 6 mars 1674, mort le 8 mars 1754, à l'âge de 80 ans, épousa, en premières noces, Isabelle-Béatrice-Rose de *Lannoy*, décédée le 8 septembre 1717, fille de Louis et de Marie de *Ryckel*, et, en secondes noces, Marie-Thérèse de *Lannoy*, née à Anvers le 4 avril 1684 et baptisée à Notre-Dame, fille de Jacques, seigneur de Swyndrecht, et de Cornélie de *Brier*; Il eut du second lit :

VI. Charles-Ferdinand-Joseph, baron COPPENS, seigneur d'Eeckenbrughe, de La Chapelle, né à Gand le 18 janvier 1727, mort le 25 novembre 1774, à l'âge de 47 ans, épousa, à Anvers, à l'église de Saint-Jacques, le 16 juin 1748, Marie-Thérèse-Charlotte *Melyn*, née à Anvers le 31 mars 1729, décédée le 27 juin 1774 et inhumée à Saint-Bavon de Gand, fille de Daniel-Gérard et d'Anne-Marie-Josephe de *Lannoy*. Il fut créé baron par lettres patentes de Marie-Thérèse, du 30 novembre 1766. Ils laissèrent treize enfants, savoir :

- 1° Marie-Isabelle-Ferdinande, décédée en 1749;
- 2° Marie-Thérèse-Philippine, née le 27 août 1751, décédée à Gand, sans alliance, le 11 mai 1772;
- 3° Marie-Catherine-Charlotte, décédée en 1754;
- 4° Marie-Colette-Catherine-Jeanne, née le 23 juillet 1755, décédée le 10 août 1787, se maria, à Saint-Bavon de Gand, le 4 avril 1775, avec Guillaume-Joseph *Ghysens*, né le 29 décembre 1739, fils de Jacques-François et de Marie-Philippine *Odemaer*;
- 5° Ferdinand, mort en 1758; — 6° Charles, mort en 1757;
- 7° Louis-Joseph-Norbert-Benoît, qui suit :
- 8° Marie-Françoise, décédée en 1762; — 9° Marie-Josephe, décédée en 1764; — 10° Jean-Charles-François-Joseph, mort le 3 octobre 1766; — 11° César-Jean-Luc-Ghislain, mort le 15 mars 1772;
- 12° Emmanuel-Joseph-François-Ghislain, né le 8 février 1769, mort à Gand le 15 mars 1821, épousa, à Notre-Dame de cette ville, le 8 mars 1792, Marie-Anne-Josephe de *Norman*, sœur aînée de la femme de son frère aîné, décédée le 7 octobre 1814. On lui doit quelques brochures d'économie agricole et d'autres de circonstance. Il laissa :

COPPENS.

Charles-Marie-Ghislain, baron COPPENS, membre du congrès pour le district de Gand, puis de la chambre des représentants, de 1831 à 1833, colonel des gardes civiques de Gand après les événements de 1830, chevalier de l'ordre de Léopold, décoré de la croix-de fer, né à Gand le 9 novembre 1796, épousa, à Gand, le 12 juin 1819, sa tante, Rosalie-Marie-Ghislaine *Kervyn*, née à Gand le 14 septembre 1774, veuve de Arnoud-François-Joseph-Ghislain COPPENS, ci-après.

13° Arnoud-François-Joseph-Ghislain, né le 21 novembre 1774, mort en 1805, épousa, à Notre-Dame de Gand, le 23 mai 1796, Rosalie-Marie-Ghislaine *Kervyn*, née à Gand le 14 septembre 1774, fille de George-Antoine, seigneur d'Oudt-Mooreghem et de Grootenhaege, et de Rosalie-Marie-Anne *Baut*, laquelle, après la mort de son époux, convola, en secondes noces, le 12 juin 1819, avec Charles-Marie-Ghislain, baron *Coppens*, son neveu, ci-dessus. Arnoud-François-Joseph-Ghislain COPPENS laissa :

A Rosalie-Marie-Ghislaine, baronne COPPENS, née le 30 septembre 1797, décédée le 26 juillet 1841 et inhumée à Olsene, se maria, à Heusden lez-Gand, le 29 août 1827, avec Eugène-Jean *Piers de Raveschoot*, sénateur et membre des états provinciaux, né à Gand le 3 décembre 1783, mort à Olsene le 16 juillet 1837, fils d'Augustin-Hyacinthe, seigneur de Raveschoot, et de Marie-Indola *de Neve* ;

B Théodore-Joseph-Ghislain, baron COPPENS, né le 22 septembre 1798, épousa, le 2 juin 1832, Nathalie-Marie-Philippine *Kervyn*, née le 7 octobre 1798, décédée sans enfants le 6 juin 1837 et inhumée à Zwynaerde, fille d'Emmanuel-Antoine-Ghislain et de Marie-Agnès-Françoise-Augustine-Robertine *van den Hecke* ;

C Prosper-Alphonse-Ghislain, baron COPPENS, jésuite le 19 septembre 1821, sacré prêtre à Rome le 29 septembre 1832, chargé pendant quelque temps de la rédaction de la vie des saints pour la collection des Bollandistes, naquit le 30 octobre 1801.

VII. Louis-Joseph-Norbert-Benoit, baron COPPENS, seigneur d'Eeckenbrugge, membre du congrès en remplacement de M. de Ryckere, né le 16 juillet 1760, mort à Gand le 11 décembre 1833, épousa, à Notre-Dame de Gand, le 3 juin 1788, en premières noces, Marie-Anne-Thérèse *de Norman*, fille de Charles-Emmanuel, baron *de Norman*, et de Polixène-Rose-Joséphine *de Croix de Clerfayt*, et, en secondes noces, le 1^{er} mai 1822, Marie-Joséphine-Constance *Poncelet*, veuve de Louis *Gofflot*, laquelle lui a survécu. Le baron COPPENS eut du premier lit :

- 1° Marie-Lucie, née le 29 décembre 1790, décédée sans alliance ;
- 2° Emmanuel-François, qui suit ;
- 3° Thérèse-Marie, née le 26 février 1794, décédée en 1843 sans alliance ;
- 4° Félicité-Anne-Joséphine, née le 13 février 1796 ;
- 5° Anne-Joséphine, religieuse au Sacré-Cœur, née le 7 août 1797, décédée ;
- 6° Louis-Benoit, lieutenant-colonel d'infanterie et de milice, commissaire de district à Gand, sa ville natale, né le 5 février 1799, mort à Gand le 3 mars 1836, épousa, à Ronillon, le 16 août 1827, Pélagie *de Moreau*, de Namur, dont une fille :

COPPIETERS.

Mathilde, née le 9 mars 1828.

VIII. Emmanuel-François, baron COPPENS, sénateur, né à Alost le 24 juin 1792, a épousé, à Rochefort, le 7 février 1822, Julienne *Poncelet*, veuve de Lambert *le Jeune*, née le 23 août 1795, dont :

- 1° Achille-Emmanuel-Hubert, né le 2 novembre 1822, épousa, le 27 janvier 1846, Marie-Louise *van Ravestyn*, née à Anvers le 18 janvier 1820, fille de Jean-Baptiste-François et de Jeanne-Marie-Joséphine *van Lidth de Jeude* ;
- 2° Justine-Loyala, née le 30 janvier 1824, décédée le 24 février 1840 ;
- 3° Florent-Alois-Alfred-Joseph, né le 28 janvier 1825 ;
- 4° Alois-Joseph, né le 18 janvier 1827 ;
- 5° Théodore-Charles-Marie, né le 9 août 1828 ;
- 6° Marie, née le 4 octobre 1830 ;
- 7° Caroline, née le 21 avril 1831, décédée le 30 novembre suivant ;
- 8° Paul-Benjamin, né le 20 février 1834 ;
- 9° Marie-Pauline, née le 27 juillet 1837, décédée en juin 1838.

COPPIETERS appartient à la Flandre occidentale. La noblesse compte deux familles de ce nom ; la plus ancienne se partage en deux branches : l'aînée porte le nom de *Coppieters t'Wallant*, et la cadette celui de *Coppieters-Stochove*. Leur écu est parti d'azur et de gueules à la coupe couverte d'or et traversée de dextre à senestre d'une épée d'argent, la pointe en haut, et pour cimier la coupe de l'écu sans épée.

Charles..., de la part de notre cher et bien aimé Charles-Henri COPPIETERS, seigneur de Cruyshille, conseiller receveur général de nos domaines au quartier de Bruges, nous a été remontré en dû respect que ses ancêtres auraient de temps immémorial donné des marques de leur zèle et fidélité envers leurs princes souverains et notre auguste maison, dans différents emplois, tant militaires que civils ; qu'il serait fils légitime de Jean, de son vivant trésorier général héréditaire de notre ville de Courtrai, et neveu de feu Jean-Baptiste COPPIETERS, seigneur de Vlaemertinge, conseiller et commis de nos domaines et finances aux Pays-Bas ; que le remontrant nous servirait en sadite qualité de conseiller receveur général depuis l'an 1715, avec autant de zèle que d'attachement, à l'entière satisfaction du gouvernement et de ses supérieurs, ayant même souvent fait des avances sans intérêt pour notre service ; que pendant les quatre années de l'admodiation générale de nosdits domaines, il aurait été mis hors d'exercice de son emploi, sans aucun gage ni reconnaissance, quoiqu'il l'eût obtenu à titre onéreux ; que ces considérations nous auraient porté à anoblir le remontrant par nos lettres patentes expédiées par le canal de la chancel-

COPPIN.

lerie de l'empire le 22 avril 1733; et comme il désirait avec ardeur animer ses enfants, descendants et alliés, à s'attacher de plus en plus au service de leurs princes et souverains légitimes au moyen de quelque nouvelle mercède de notre munificence royale, il nous a très-humblement supplié que notre bon plaisir fût de le faire et créer chevalier, Nous.....
Vienne, 2 décembre 1734.

L'autre famille de Coppieters porte d'azur à la coupe couverte d'or et traversée de senestre à dextre d'une épée d'argent, et pour cimier la coupe de l'écu traversée de l'épée.

COPPIN (DE) porte de gueules à la croix d'or, anglée de quatre fers de lance d'argent et cantonnée, au premier et quatrième, d'une cigogne d'argent becquée et pattée d'or, et, au deuxième et troisième, d'une fasce d'argent; pour cimier la cigogne de l'écu.

III. Jean COPPIN, seigneur de Conjoux, du chef de son père Louis COPPIN qui l'avait acheté le 4 février 1525, et de Corenne, qu'il releva le 27 avril 1579, du chef de sa femme, mort le 10 avril 1600 et enterré auprès de sa femme à Conjoux, épousa Anne de Crehen, dame de Corenne, décédée le 5 juin 1595, fille de Jean, seigneur de Chaltin, et d'Alix de Gesves de Skœuvre. Ils laissèrent quatre enfants mentionnés dans leur testament conjonctif, daté du 12 mars 1573, savoir :

1° Jean, qui suit :

2° Louis COPPIN, seigneur de Beusaint, mort le 22 septembre 1625, épousa Catherine de la Roche, décédée le 28 octobre 1600. Ils sont les auteurs de la branche de Beusaint, ci-après;

3° Jeanne, dame de Corenne, mariée, l'an 1566, avec Jean de Xhavane, de Melreux, qui épousa, en secondes noces, Marguerite Darimont;

4° Marguerite, femme d'Antoine Loyers, fils d'Antoine, bourgmestre de Dinant, et de Jeanne d'Avant.

IV. Jean COPPIN, seigneur de Conjoux, mort le 24 août 1619 et enterré à Conjoux, épousa, par contrat du 25 octobre 1571, Anne de Waha, fille de Didier et de Catherine Carpentier. Voici l'inscription de leur pierre sépulcrale :

Ici reposent le corps de Jehan COPPIN, écuyer de Conjoux, et dame Anne de Waha, son épouse, qui ont laissé pour annuellement faire leurs anniversaires et chanter messe et vigiles pour le salut de leurs âmes, un muid d'épeautre de rente, savoir cinq stiers au recteur de la chapelle et égée dudit Conisoulx, et un stier à la fabrique de ladite chapelle, lequel muid est gisant et affecté sur les héritages de M. de Ville sur Lesse et Philippe de Bouchonville, au lieu de Weve; entendu toutefois que le recteur sera tenu

COPPIN.

livrer marlier pour assister audit anniversaire et l'annoncer, le dimanche précédent, à tel jour non empeschés du trépas desdits testateurs qui décéda le 24 août 1619, et sadite dame....

Jean COPPIN et Anne de *Waha* laissèrent :

1° Jean, qui suit :

2° Catherine, mariée, par contrat du 18 janvier 1603, à Jean de *la Mock*, seigneur de Botasart et de Châteaumont, fils de Jean de *la Mock*, seigneur de Botasart, et de Jeanne de *Waha de Melreux*. Jean de *la Mock* et Catherine COPPIN fondèrent en 1624 la chapelle de Botasart.

V. Jean DE COPPIN, seigneur de Conjoux, de Sart, de Rienne, qu'il eut de la famille d'Eve, du chef de sa femme, mort le 10 février 1635 et enterré à Conjoux, épousa Catherine de *Marbais*, décédée le 8 juillet 1637 et inhumée auprès de son époux, fille de Jean de *Marbais*, seigneur de Jamblinnes, et d'Élisabeth d'*Eve*, petite-fille de Christophe et de Marie *Goblet*. Catherine de *Marbais* portait d'argent à la fasce de gueules et à trois merlettes de même au chef. Elle n'eut qu'un fils :

VI. Jean DE COPPIN, seigneur de Conjoux, de Sart et de Rienne, mort le 25 septembre 1636 et enterré à Conjoux, épousa, le 13 janvier 1631, Éléonore de *Maillart*, fille de François, seigneur de Landreville, et de Louise de *Sainte-Blaise*, petite-fille de Pierre de *Maillart*, baron de Landre, seigneur de Landreville. Voici leur inscription sépulcrale :

Ici gisent messire Jean DE COPPIN, en son temps seigneur de Conjoux, de Rienne et de Sart, et madame Éléonore de *Maillart*, son épouse, lesquels ordonnent à leurs successeurs de faire dire leur anniversaire et aussi d'entretenir une lampe ardente devant le Saint-Sacrement, en cette église de Conjoux et est ledit seigneur de Conjoux décédé le 25 septembre de l'an 1636, et sadite dame....

Jean DE COPPIN et Éléonore de *Maillart* laissèrent deux enfants, savoir :

1° Louis-François, seigneur de Conjoux, de Rienne, membre de l'état noble de Liège, mort le 8 juillet 1691, sans enfants, épousa Marguerite de *Waha*, dite de *Baillonville*, décédée le 17 janvier 1700, fille de Nicolas de *Waha*, seigneur de *Baillonville*, de Strasbourg et de Meuftrin, et de Catherine de *Namur*. Voici leur épitaphe qui se trouve à Conjoux :

Ici reposent Louis DE COPPIN, en son temps seigneur de Conjoux, en laquelle il légua 8 muids et demi d'épeautre pour dire une messe tous les lundis en leurs anniversaires, qui décéda le 8 juillet 1691, et Marguerite de *Waha*, son épouse, qui décéda le 17 janvier 1700. Priez pour leurs âmes. Les 8 muids et demi sont hypothéqués sur le de Thinne.

COPPIN.

- 2° Catherine, mariée à Antoine *de Villiers*, seigneur de Barbaise, de Landreville, mestre-de-camp au service de France, fils de Jean *de Villiers*, seigneur de Barbaise, et de Lucrece *de Bouhan*, petit-fils d'Antoine *de Villiers*, seigneur dudit lieu, et de Jeanne *de Pouilly*.

Coppin de Beusaint et de Vermont.

IV. Louis DE COPPIN, seigneur de Beusaint, reçu au siège des nobles du Luxembourg et du comté de Chiny le 16 juillet 1614, mort le 22 septembre 1625 et enterré à Beusaint, épousa, par contrat du 17 février 1578, Catherine *de la Roche*, décédée le 28 octobre 1600 et inhumée à Beusaint, fille unique de Jean, seigneur de Beusaint, et d'Isabeau *de Vervoz*, d'Ama. A l'occasion de son mariage, il reçut, le 27 avril 1579, de ses parents, Jean COPPIN et Anne *de Crehen*, dite *de Schaltin*, tous les biens provenant de la succession de Jean *de Schaltin*, mort *ab intestat*, frère de ladite Anne. Le relief que Louis DE COPPIN en a fait devant la cour féodale à Correnne est du 11 mai de la même année (1579). Leur testament conjonctif est du 18 septembre 1597. Ils laissèrent :

- 1° Louis, seigneur de Beusaint, épousa Marguerite *de Maillen*, fille de Wautier, seigneur de Ville, et de Marie *de Hodister* ;
- 2° Jean, qui suit :
- 3° Anne ;
- 4° Jeanne, dame de Corenne, mariée, le 6 février 1629, à Everard *de Maillen*, seigneur de Ville, conseiller de Stavelot, frère germain de la femme de Louis DE COPPIN.

V. Jean DE COPPIN, dit *de Conjoux*, seigneur de Beusaint le 20 mai 1627, épousa, par contrat du 1^{er} août 1631, Marguerite *d'Orjo*, fille de Géry et d'Hélène-Catherine *de Fisen*. Leur testament conjonctif est du 16 octobre 1660. Ils laissèrent :

- 1° Pierre-Louis, qui suit :
- 2° Anne-Catherine, abbesse d'Argenton ;
- 3° Éléonore, religieuse à Argenton ;
- 4° Claude-Florence se maria, en premier lit, le 30 septembre 1666, avec George *de Mozet*, seigneur de Grunne, fils de Gilles, seigneur dudit lieu, et d'Anne *de Waha*, et, en second lit, avec Philippe-Ignace *de Masbourg*, fils de Thierry, seigneur de Soumalle, de Maffe, et de Françoise *de Mombeek*.

VI. Pierre-Louis DE COPPIN, seigneur de Beusaint le 22 septembre 1673,

COPPIN.

de Vecmont, épousa, par contrat du 25 avril 1675, Marguerite de la Mock, fille de Jean, seigneur de Botasart, de Groffay et de Châteaumont, et de Marguerite de Lardenois de Ville, petite-fille de Jean de la Mock, seigneur de Botasart, etc., et de Catherine DE COPPIN DE CONJOUX. Leur testament est daté du 15 octobre 1704. Ils eurent :

1° Louis-Joseph, seigneur de Beusaint, épousa, en 1710, Catherine de Cassal, fille d'Antoine, seigneur de Grandhan, et de N. Polchet, dame de Montaigle et de Falaën, dont :

- A Jean-Bernard-Florent-Marie, seigneur de Beusaint, de Montaigle, de Falaën, etc., mort en célibat le 15 juin 1786;
- B Antoinette-Catherine, décédée sans alliance.

2° Jean-Bernard, qui suit :

3° Marie-Anne DE COPPIN, décédée le 19 mars 1746, mariée, par contrat du 16 juin 1699, à Louis-François de Villiers, mort le 30 octobre 1727, fils d'Antoine, seigneur de Barbaise, et de Catherine DE COPPIN DE CONJOUX. Leur fils Louis de Villiers laissa par testament la seigneurie de Conjoux à sa femme Marie-Bernardine van der Straten-Waillet. Voici leur épitaphe :

Ici reposent messire Louis de Villers, en son temps seigneur de Conjoux, décédé le 30 octobre 1727, et madame Marie-Anne DE COPPIN DE BRAUSIN, son épouse, décédée le 19 mars 1746, laquelle légua 10 fl. et demi de rente perpétuelle sur sa cense de Custinne pour leurs anniversaires et de celui demoiselle Charlotte de Villers, leur fille, décédée à La Ramée le 7 mai 1727. Requiescat in pace. Amen.

4° Anne-Catherine, mariée, le 5 mars 1715, à Robert-Joseph de Senocq, seigneur de Lancheit et de Vesqueville, fils d'Adrien et d'Anne-Marie de Villers-Masbourg;

5° Marguerite-Gérardine, femme d'Ignace de Brialmont, seigneur de Wallay, veuf de Marie-Jeanne Brant, fils de Jean, seigneur des Enneilles, de Wallay, et de Marie de Blier.

VII. Jean-Bernard DE COPPIN, seigneur de Vecmont, épousa, par contrat du 4 août 1718, Louise-Thérèse de Waha, fille unique de François-Sébastien, seigneur de Grandchamp, et d'Anne-Marie de Steinbach, dont :

1° François-Sébastien, qui suit :

2° Augustin, chanoine de Chiny depuis 1766;

3° Anne-Marie-Charlotte, sans alliance.

VIII. François-Sébastien DE COPPIN, seigneur de Vecmont, de Grandchamp, épousa, le 21 février 1755, Anne-Antoinette-Isabelle de Maisières,

CORBISIER DE MÉAULTSART. — CORDIER DE ROUCOURT.

née le 19 janvier 1735, fille d'Eugène-Louis, seigneur d'Isier, de Scey, et de Marie-Joséphé *Blanchart*, dame de Severy, dont, entre autres enfants :

1° Louis-Marie-Ferdinand, baron DE COPPIN, seigneur de Beusaint, né à Grandchamp en 1755, mort à Bruxelles le 16 novembre 1822, fut page du prince-évêque de Liège, et puis chambellan du roi des Pays-Bas, qui, en reconnaissant ses droits nobiliaires, lui conféra le titre de baron, épousa, le 12 décembre 1787, Caroline-Marie-Flore de *Quarré*, décédée à Bruxelles le 27 août 1804, à l'âge de 37 ans, fille de Jean-Pierre-François-Joseph, baron de *Quarré*, et de Dorothee-Charlotte-Antoinette de *Ryckel*, dont :

A Antoinette-Isabelle-Flore, née à Liège le 4 novembre 1788 ;

B Constance-Joséphine-Justine-Florence, née à Conjoux le 19 août 1790, se maria avec Joseph-Augustin-Ghislain de *Woolmont*, fils de Nicolas-Constant, seigneur d'Hambraines, et de Marie-Charlotte de *Haultepenne* ;

C Adèle-Charlotte, décédée à Bruxelles le 7 décembre 1803, âgée de 4 ans ;

D Sophie-Joséphine-Pauline, décédée à Paris le 16 décembre 1812, âgée de 21 ans, se maria, le 15 octobre 1811, avec Constant-Claude-Marie-Xavier-Ghislain de *Namur d'Elzée*, né le 17 avril 1790, mort le 1^{er} février 1832, fils de Henri-Claude de *Namur*, vicomte d'Elzée, et d'Angélique-Françoise de *Haultepenne*, chanoinesse de Maubeuge ;

E Madelaine-Eulalie-Charlotte, décédée à Bruxelles le 28 septembre 1815, à l'âge de 17 ans ;

F Hippolyte-Anne-Dorothee, décédée à Bruxelles le 18 août 1817, âgée de 22 ans.

2° Joseph-Joachim-Feuillien, qui suit :

3° Anne-Marie-Charlotte DE COPPIN DE VERMONT, née le 15 mai 1758, chanoinesse de Moustier le 17 septembre 1768, mariée à Louis-Guillaume-Joseph van *Doetinghem*, né à La Roche en 1744, fils de Guillaume et de Marie-Françoise de *Mesnil* ;

4° Charles-Joseph-Auguste, chanoine de Chiny depuis 1783.

IX. Joseph-Joachim-Feuillien, baron DE COPPIN DE FALAËN, né le 21 avril 1763, a épousé N. de *Harlez*, dont postérité. Le diplôme par lequel le roi des Pays-Bas lui a accordé, ainsi qu'à son frère aîné, le titre de baron, est du 20 février 1816.

CORBISIER DE MÉAULTSART porte d'argent à trois trèfles de sinople, au chef d'azur à une étoile à six rais d'or, et pour cimier l'étoile du chef, en vertu d'un arrêté royal du 23 septembre 1843, octroyé à Benjamin-Joseph CORBISIER DE MÉAULTSART, conseiller à la cour d'appel à Bruxelles, chevalier de l'ordre de Léopold.

CORDIER DE ROUCOURT, de Mons, porte de sable au lion d'argent lampassé et armé d'azur, accompagné de trois étoiles à cinq rais d'argent, et pour cimier un lion issant d'argent, lampassé et armé d'azur.

CORNELISSEN. Charles..., Jean-Baptiste CORNELISSEN, natif de la ville d'Anvers, nous a remontré en toute humilité qu'il s'y serait bien acquitté pendant l'espace de dix-huit ans des emplois de receveur général et de second trésorier de ladite ville; qu'il aurait de tout temps tâché d'élever sa famille honorablement; qu'il aurait un fils licencié ès lois, actuellement échevin de la même ville, et depuis peu chef des six serments dit *hoofman der gilde van de schermers*, emploi qui aurait presque toujours été desservi par des gentilshommes, d'autant plus que dans les réjouissances lesdits serments reposent les armoiries de leur chef en public; et comme le remontrant n'aurait rien plus à cœur, etc., nous lui accordons et permettons de porter pour armoiries un écu parti émanché d'or et de sable au chef d'azur chargé d'une coquille d'or, accosté de deux losanges d'argent, et pour cimier un lion naissant de gueules, tenant un écusson aux mêmes armes.... Vienne, 8 août 1735.

CORNET porte de gueules au chevron d'or, accompagné de trois huchets d'or, virolés de même, l'embouchure à senestre; l'écu sommé d'une couronne de comte à treize perles, supporté par deux lions d'or armés et lampassés de gueules, et pour cimier un lévrier issant d'argent, colleté de gueules, annelé d'or. La devise est : *fortiter et honestè*. Sa généalogie est divisée en plusieurs branches : la plus ancienne avait son siège en Artois; une autre s'est fixée aux Pays-Bas. Nos recherches ont eu pour objet celle qui fait aujourd'hui partie de la noblesse du royaume.

I. Henri CORNET, lieutenant-prévôt de Merbes-le-Château, de Boustaine et de Merbelette, fils de Charles CORNET et d'Anne *Motte*, eut de sa femme Madelaine *Taymont*, de Merbes-le-Château, deux fils, savoir :

1° Jacques, qui suit :

2° Isebart CORNET épousa Marguerite *Grégoire*, dont :

A Grégoire CORNET, lieutenant-colonel au régiment de Darmstadt, cuirassiers;

B Joseph CORNET, lieutenant audit régiment, tous deux morts dans les guerres d'Italie au commencement du XVIII^e siècle, au service de l'empereur Charles VI;

C Jean-Grégoire CORNET, seigneur de Saint-Remy, de Signeux au pays de Luxembourg, mort en Espagne, au service du roi, épousa Ursule *Piedmont*, dont :

* François-Joseph Cozart, prieur des Carmes de la Xhavée près de Liège, sous le nom de père Césaire, né et baptisé à la paroisse de Signeux le 23 décembre 1712, mort en 1783;

** Gabrielle-Joséphine Cozart, née à Signeux le 15 octobre 1713, épousa : 1° le 24 avril 1731, Nicolas Dumont d'Issel, seigneur de Signeux et de Saint-Remy, mort le 23 novembre 1733; 2° le 28 octobre 1736, Pierre Capitaine, de Blourges, mort le 23 février 1748; et 3° le 4 novembre 1763, N. de Nonancourt, de la paroisse de Virton. Du premier lit naquit Gabrielle-Françoise Dumont; du second lit Ursule-Joséphine Capitaine, baptisée le 19 juillet 1744, laquelle épousa, le 19 février 1760, Ignace-Théodore de Laitres, seigneur de Rossignol en la prévôté de Chiny au duché de Luxembourg et de Saint-Mard, haut-justicier de

CORNET.

Signeux et de Saint-Remy, natif de Rossignol, demeurant à Virton; ils laissèrent : 1^o Gabrielle-Élisabeth de *Laitres*, décédée le 10 mars 1793, qui épousa, le 13 mai 1787, le capitaine du *Ries*, fils du lieutenant colonel de ce nom, allié au baron de *Gerlache*; et 2^o Robert-Joseph de *Laitres*, seigneur de Rossignol, etc., qui épousa Jeanne de *Maillard de la Martinère*, de Longwy. Voyez la généalogie van der Straten, branche de Ponthos.

II. Jacques CORNET, mort à l'âge de 76 ans, et enterré à Beaumont le 2 février 1684, épousa Marie *Grégoire*, décédée aussi à l'âge de 76 ans, le 2 février 1701, et inhumée à côté de son époux, fille de Jean et d'Anne *Roland*. Depuis son veuvage, elle s'était retirée au couvent des Récollettines à Beaumont, où une de ses filles avait pris le voile. D'une piété exemplaire, Jacques CORNET érigea plusieurs chapelles dans l'église de Merbes, qu'il décora de ses armoiries. Il laissa six enfants, dont deux garçons, Antoine et Raymond, qui embrassèrent l'ordre de Saint-Dominique à Mons, et trois filles qui se firent religieuses au couvent des Récollettines à Beaumont. Son héritier et successeur fut :

III. François CORNET, seigneur de Peissant, de Salliermont, des Haboudans, de Grez, de Wavenbroeck, naquit au mois de mai 1670, à Merbes-le-Château. Ayant fait valoir auprès de l'empereur Charles VI, « que, dès l'an 1697, il avait eu l'honneur de servir le roi d'Espagne, Charles II, en qualité de secrétaire de son conseil privé établi à Bruxelles, et depuis en celle de conseiller au conseil de Hainaut; que ses parents, tant de son côté que de celui de sa femme, Marie-Thérèse *d'Elzius*, avaient toujours été attachés à la maison d'Autriche et l'avaient servie fidèlement; que Grégoire et Joseph CORNET, ses cousins germains, après avoir servi longues années dans les armées impériales et avoir fait plusieurs actions d'éclat, avaient été tués dans la guerre d'Italie, le premier étant major, avec le brevet de lieutenant-colonel au régiment des cuirassiers du prince de Darmstadt, et l'autre lieutenant audit régiment; que son beau-père, Sigisbert *d'Elzius*, avait servi jusqu'à sa mort les rois d'Espagne, tant dans les expéditions militaires que dans les négociations secrètes, ayant fait dix-huit campagnes et étant intervenu aux négociations de la paix d'Aix-la-Chapelle, et auparavant à la diète de Ratisbonne en 1664, ce qui lui avait mérité, ainsi qu'à Pierre *Stockmans* auquel il était adjoint, de l'empereur Léopold, en signe de satisfaction, une chaîne d'or avec le portrait de Sa Majesté y attaché en médaille; que son beau-frère Bruno *d'Elzius*, après avoir servi longues années dans les armées de Sa Majesté, était mort de ses blessures, étant l'un des plus anciens capitaines du régiment de Son Altesse le grand-maitre de l'ordre teutonique; que François-Léonard *d'Elzius*, également son beau-frère, conseiller de robe et d'épée près de Sa Majesté à Madrid, etc. »

CORNET.

François CORNET fut créé chevalier par diplôme en date du 20 août 1724, et obtint une couronne d'or au lieu de bourrelet et l'autorisation de faire supporter ses armoiries par deux lions d'or armés et lampassés de gueules.

Il épousa, en 1697, Marie-Thérèse, comtesse *d'Elzius*, fille de Sigisbert, secrétaire au conseil privé de Sa Majesté à Bruxelles, et de Catherine *Maurissens*. Sa femme lui transmit, ainsi qu'à ses descendants, le titre de comte qu'elle avait hérité de son frère François-Léonard.

En considération des services signalés qu'il avait rendus, François-Léonard, comte *d'Elzius*, conseiller de robe et d'épée du conseil suprême de Flandre, près de Sa Majesté à Madrid, chancelier de la Toison-d'Or, fut créé comte, ainsi que tous ses descendants légitimes sans distinction, par diplôme du roi d'Espagne Philippe V, en date du 6 juillet 1711, avec la faculté, pour le cas où il viendrait à mourir sans descendance légitime, de disposer de son titre en faveur de sa susdite sœur, Marie-Thérèse, épouse de François CORNET, et de leurs descendants, ou bien du fils unique de feu son autre sœur, Marie-Catherine *d'Elzius*, épouse d'Édouard *d'Olimart*, secrétaire du conseil privé de Sa Majesté. Ce diplôme a été enregistré aux Pays-Bas.

Marie-Catherine *d'Elzius* et Édouard *d'Olimart*, secrétaire du conseil privé, eurent Ernest-Joseph *d'Olimart*, seigneur de Bettendorff au grand duché de Luxembourg, qui de son épouse Marie-Claire *de Stein* eut Jean-Adolphe *d'Olimart*, ancien conseiller et procureur général de la province du Luxembourg, époux d'Ernestine-Dorothee *du Bois du Fiennes*, dont Charles-Antoine-Augustin *d'Olimart*, ancien membre de l'ordre équestre de la province de Luxembourg.

François-Léonard, comte *d'Elzius*, mourut sans enfants. Il avait épousé, en premières noces, Catherine-Claire, baronne *de Thulden*, fille de Jean-Florent, baron *de Thulden*, et d'Elgearde-Christine *van der Gracht*; en deuxième noces, Marie-Rose *Perez de Loscobos Zanoquera et Soler*; et, en troisième noces, Philippine-Charlotte *van der Gracht*, née à Malines le 16 mars 1666, fille de Philippe-Robert *van der Gracht*, seigneur de Sweveghem, et de Barbe *van der Gracht*, dame de Dutzele. Par testament passé à Madrid le 7 avril 1719, usant de la faculté que lui avait accordée Philippe V, il légua son titre de comte, avec toutes les prérogatives y attachées, à sa sœur Marie-Thérèse, épouse de François CORNET, et à leurs descendants.

Le comte *d'Elzius* portait d'azur au chevron abaissé sous une couronne à l'antique d'or, accompagné de trois croix recroisettées de même, l'écu sommé d'une couronne de comte : supports, deux lions d'or aux têtes contournées, armés et lampassés de gueules.

CORNET.

Le frère de Catherine *Maurissens*, Jacques-François *Maurissens*, chevalier, roi et héraut d'armes à titre du duché de Gueldre, laissa une fille unique, Anne-Christine *Maurissens*, qui épousa Norbert-François *van Assche*, bourgmestre de la ville de Bruxelles, père du vice-chancelier de Brabant et conseiller d'État *van Assche*.

François CORNET, chevalier, comte *d'Elzius*, mourut le 21 août 1739, et sa femme le suivit dans la tombe le 20 septembre 1747; ils sont enterrés dans le chœur de l'église de Peissant, où se trouve leur monument en marbre blanc et noir. Ils laissèrent neuf enfants :

1° Léonard-François-Charles, qui suit :

2° Catherine-Françoise, décédée le 20 janvier 1780, se maria, par contrat passé à Mons le 22 novembre 1734, avec Amand *de Peissant*, dit *de Rumigny*, mort le 13 août 1768 et enterré à Sainte-Waudru, à Mons, où se trouve leur épitaphe, fils de Pierre-Lamoral et de Marie-Gabrielle *Colins*;

3° Jean-Pierre, seigneur de Grez, licencié en droits à Louvain le 17 février 1720, doyen de la collégiale de Saint-Gomar, à Lierre, nommé à l'évêché d'Anvers, né à Bruxelles, mort le 20 novembre 1750 à Mons, où il s'était rendu à cause de sa santé;

4° Marie-Joséphé, dévote, décédée à Saint-André de Tournay le 3 janvier 1788;

5° Thérèse-Françoise-Brigitte, née à Mons le 8 octobre 1705, décédée en la même ville le 13 janvier 1780, se maria, par contrat du 9 août 1731, avec Jacques-François, baron *de Secus*, seigneur de La Haye, etc., conseiller au conseil de Hainaut, né à Ath le 21 décembre 1693, mort le 27 avril 1775, fils unique de Jean-Baptiste et d'Anne *de Blois*. D'eux descendent le baron Frédéric *de Secus*, ancien représentant, la baronne *de Wal d'Anthinne*, née baronne *de Secus*, la comtesse *de Grunne*, née aussi baronne *de Secus*;

6° Jean-François-Dominique CORNET *D'ELZIUS*, seigneur de Wavenbroeck, mayeur du chapitre de Sainte-Waudru, membre du magistrat de Mons, épousa, par contrat du 7 octobre 1736, Caroline-Philippine-Ignace *Husmans*, fille de Nicolas-François, seigneur d'Horlebeq, et de Marie-Alexandrine-Joséphé *d'Hulst*, dont trois enfants :

A François-Louis-Dominique CORNET *D'ELZIUS*, seigneur de Wavenbroeck, épousa sa cousine Marie-Rose-Scholastique CORNET, fille de Léonard-François-Charles CORNET, comte *d'Elzius*, et de sa seconde femme Anne-Rose-Aye *Daneau*, dont une fille et enfant unique :

Rose-Françoise CORNET *D'ELZIUS*, mariée à Bonaventure-Hyacinthe-Joseph *de Bousies*, envoyé extraordinaire à Berlin et à La Haye en 1790, gouverneur de la province du Hainaut en 1817, conseiller d'État du royaume des Pays-Bas, mort en 1851, fils de Charles-Léon-Joseph, vicomte de Rouveroy, et de Marie-Joséphine-Alexandrine *de Corswarem-Loos*, dont postérité.

B Thérèse-Louise; — C Joseph-François-Charles, dit *de Prévile*, célibataire.

7° Marguerite-Scholastique, dame des Haboudans, native de Mons, se maria, par

CORNET.

contrat du 3 janvier 1739, avec Pierre-Louis-Auguste *Hattu*, seigneur de Cordes, chevalier, conseiller au parlement de Douai, fils d'Alexandre-Auguste et de Marie-Françoise-Pétronille *Becquet*; elle décéda sans enfants;

- 8° Benoit-Antoine-Dominique, comte CORNET d'ELZIUS, seigneur de Ways-Ruart, né le 8 novembre 1714, mort le 23 juillet 1788, épousa, le 30 mars 1750, Marie-Élisabeth de *Grand-Ry*, née le 30 décembre 1725, décédée le 27 mars 1791. Ils sont les auteurs de la branche de Cornet de Ways-Ruart, ci-après ;
- 9° Vincent, mort le 5 avril 1740, à l'âge de 26 ans, à Mons, sa ville natale, et inhumé à Peissant.

IV. Léonard-François-Charles CORNET, comte d'*Elzius*, seigneur de Peissant, de Salliermont, de Cuvelon, échevin de la ville de Mons et en cette qualité proviseur du collège de Houdaing, né à Bruxelles le 6 novembre 1697, mort à Mons le 4 octobre 1783 et enterré à Peissant, épousa, en premières noces, Marie-Louise *Hannecart de Briffaël*, dont le père était président du parlement de Douai, et, en secondes noces, Anne-Rose-Aye *Daneau*, fille de Jacques-Joseph, seigneur de Thimougies, et d'Agnès-Thérèse de *Patoul*. Il eut du second lit :

- 1° François-Xavier-Joseph-Charles, seigneur de Peissant, de Salliermont, né à Mons, et baptisé à Saint-Germain le 2 février 1733, licencié en droits à Louvain, épousa, par contrat du 7 juin 1760, Marie-Claire-Françoise-Joséphine de *Maleingreau*, fille aînée de Siméon-Florent, baron de *Maleingreau*, conseiller au conseil souverain de Mons, et de Marie-Angélique de *Brabant*;
- 2° Charles-Germain, mort à Mons le 24 août 1748 et enterré à Sainte-Waudru;
- 3° Gommar-Ignace-Antoine, qui suit :
- 4° Jean-Baptiste-Régis CORNET d'EZAU, né à Mons le 10 mars 1738 et baptisé à Saint-Germain, conseiller-pensionnaire de la chambre des jurés à Tournay, en remplacement de son frère Gommar-Ignace-Antoine, épousa, à Douai, le 21 décembre 1784, Marie-Thérèse-Antoinette de *Rumigny de Peissant*, décédée à Mons le 12 septembre 1812;
- 5° Christophe-Dieudonné-Joseph CORNET DE CUVELON, licencié en droits le 21 août 1761, conseiller du bailliage du Tournais le 27 août 1765, conseiller en la nouvelle cour, lors de son érection en 1773, né à Mons le 7 mars 1739, mort à Tournay, sans enfants, le 30 juillet 1777, à l'âge de 38 ans, et enterré à l'église de Saint-Nicolas, dite du Château, épousa, le 27 mai 1777, Anne-Marie-Ernestine *van der Gracht*, fille de Louis-François, seigneur de Fretin, grand-bailli de Tournay et du Tournais, puis président de la cour de cette ville, et de Marie-Marguerite-Geneviève de la *Tour du Pin*. Sa veuve, née le 23 novembre 1739, convola, en secondes noces, à Tournay, le 4 octobre 1779, avec Charles, dit le chevalier de *Saint-Genois*, et décéda le 15 septembre 1807;
- 6° Laurent-Louis-Joseph, né à Mons le 13 juillet 1740 et baptisé à Saint-Ger-

CORNET.

- main, au son des cloches et du carillon, étant le septième fils, mort à l'âge de 4 ans ;
- 7° Martin-Benoît-Onuphre, né le 11 novembre 1741, mort en célibat le 29 août 1792 ;
- 8° Marie-Vincent-Hyacinthe, comte CORNET D'ELZIUS, receveur général de la province du Hainaut, né le 8 mars 1743, mort le 23 mai 1831, épousa, le 8 janvier 1784, Marie-Anne-Maximilienne-Cicercule de *Biseau d'Hauteville*, fille de Maximilien-Joseph et de Marie-Agnès de *Patoul*, dont la descendance est donnée ci-après ;
- 9° Marie-Rose-Scholastique, née le 27 mars 1744, décédée le 31 décembre 1831, se maria avec son cousin germain François-Louis-Dominique CORNET DE WAVENBROECK, fils de Jean-François-Dominique, seigneur de Wavenbroeck ;
- 10° Anne-Catherine-Éléonore, née le 23 novembre 1748, décédée sans alliance le 11 avril 1796 ;
- 11° Gabriel-Gommar-Laurent-Joseph, comte CORNET DE PEISSANT, conseiller à la cour d'appel à Bruxelles, né à Mons le 24 mars 1752, mort à Bruxelles le 23 janvier 1815, épousa, en premières noces, en cette ville, Jeanne-Josephe *Robyns*, décédée sans enfants, et, en secondes noces, Cécile-Caroline *Robyns*, sœur de la précédente, décédée le 19 juin 1827. Ils sont les auteurs de la branche Cornet de Peissant.

V. Gommar-Ignace-Antoine, comte CORNET DE GREZ, baron de Tournepepe, seigneur de Bois-Seigneur-Isaac, d'Ohain, de Thimougies, de Rosières, né à Mons le 22 octobre 1735 et baptisé à Saint-Germain, obtint la charge héréditaire de conseiller-pensionnaire à la chambre des jurés à Tournay ; et comme il remplissait ses fonctions avec beaucoup de talent, il fut invité par le comte de Cobenzl, ministre plénipotentiaire, à accepter la place de rapporteur près de la junte établie par l'impératrice pour l'administration des subsides et pour le département du Hainaut et du Tournais. En 1769, il fut nommé conseiller des domaines et des finances, commissaire général pour les troupes impériales par des lettres du 9 novembre 1784. Il mourut à son château de Bois-Seigneur-Isaac, le 28 août 1811.

Dans la première édition de son *Histoire générale de la Belgique*, Dewez consacre quelques pages à la mémoire du comte CORNET DE GREZ : « Il était, dit cet historien, du petit nombre de ces hommes qu'une nation peut présenter avec orgueil aux étrangers : il se distinguait par des mœurs austères et par une grande franchise, même à la cour. Il disait la vérité à Leurs Altesses Royales, aux états et aux démocrates, ne consultant jamais que l'intérêt de son pays, rattachant et faisant servir à cet unique but ses vastes connaissances dans le gouvernement civil, politique et économique des provinces belgiques.

CORNET.

« Il était également versé dans la diplomatie; doué d'ailleurs d'un esprit juste et pénétrant, il démêlait le jeu des intérêts divers et perçait les voiles de l'avenir.

« Depuis qu'il était entré dans la vie privée, les gouverneurs généraux, dont il avait conservé l'estime, avaient eu recours à ses avis; les états, le congrès, le consultèrent à leur tour; mais comme ses conseils étaient dictés par la saine raison, appuyée de l'expérience, au lieu que les états s'adressaient aux passions, ses avis furent peu suivis.

« Lorsqu'il vit le congrès, dans la dépendance absolue des cours alliées, se laisser aller à un torrent d'erreurs, d'illusions et de voies de fait, il partit pour la France où il sonda les intentions de l'assemblée constituante et du conseil du roi sur l'indépendance des Belges.

« C'est à Paris que, voyant son pays exposé à être conquis et ravagé par suite de l'entêtement du congrès, après la convention de Reichenbach, il rédigea un mémoire, chef-d'œuvre de sagesse, de prévoyance et de modération, etc. » Ce mémoire, ainsi que l'assure l'historien Dewez, était intitulé : *Questions*; le comte CORNET DE GREZ en avait encore publié un autre, savoir : *Projet d'organisation provisionnelle de la Flandre, envoyé par les seigneurs états*. Gand, 1790, de 41 pages in-8°.

Le comte CORNET DE GREZ épousa, en premières noces, le 17 août 1766, à Sainte-Catherine, à Bruxelles, Hélène-Jeanne *de Hemptines*, née le 16 janvier 1743, décédée le 14 mai 1771, sœur d'Élisabeth-Marie-Barbe *de Hemptines*, vicomtesse *de Roest d'Alkemade*, et fille de Guillaume-François-Joseph, baron de Tournepe, seigneur de Jandrin, de Jandrenouille, de Kasterbeeck et de Geneville, conseiller et procureur général de Brabant, et de Barbe-Élisabeth *Vreven*, et, en secondes noces, à Mons, le 29 septembre 1778, Agnès-Thérèse *Daneau*, décédée le 9 juillet 1815, fille de François-Ignace-Dieudonné, seigneur de Thimougies, et de Marie-Éléonore-Thérèse *Belhomme de Quickelberge*.

Il eut du premier lit :

- 1° François-Marie-Gommar-Ghislain, qui suit :
- 2° Rose-Guillielmine-Jeanne-Ghislaine, née le 22 décembre 1768, décédée à Tournay le 23 novembre 1826, se maria avec N. *Delvigne-Deurwaerders*, conseiller au parlement de Douai ;

Et du second lit :

- 3° Joséphine-Françoise-Ghislaine, décédée au château de Bois-Seigneur-Isaac le 29 novembre 1839, se maria avec Idesbalde-François-Ghislain, baron *Snoy*

CORNET.

d'Oppuers, chambellan du roi des Pays-Bas Guillaume I^{er}, sénateur, mort à Paris le 2 mars 1840. De ce mariage sont nés, entre autres : 1^o Idesbalde, baron *Snoy*; — 2^o Eulalie, mariée à Ferdinand, comte CORNET DE GREZ, son cousin; — 3^o Alphonse-Constantin-Marie-Ghislain, mort au château de Bois-Seigneur-Isaac le 29 avril 1844, à l'âge de 24 ans, épousa, au château de Cla-beke, le 19 mai 1842, Julienne *de la Croix*, marquise *de Sayve*;

4^o Henriette-Aye, décédée sans alliance, à Bruxelles, le 29 janvier 1815.

VI. François-Marie-Gommar-Ghislain, comte CORNET DE GREZ, admis par diplôme de Guillaume I^{er}, roi des Pays-Bas, à l'ordre équestre du Brabant méridional, et reconnu, lui et tous ses descendants légitimes sans distinction, comme faisant partie de la noblesse du royaume des Pays-Bas, sous le nom de Cornet de Grez, avec le titre de comte, chambellan du roi des Pays-Bas Guillaume I^{er}, colonel commandant la garde bourgeoise de Bruxelles, commissaire général près de l'armée prussienne, membre de la seconde chambre des états généraux, né le 28 avril 1771, mort le 28 mai 1827, épousa, en décembre 1796, à Bruxelles, Thérèse-Antoinette-Ghislaine, vicomtesse *de Beughem*, née le 18 juillet 1775, décédée le 15 décembre 1847, fille de Ferdinand-Joseph-Hyacinthe, vicomte *de Beughem*, waut-maitre des eaux et forêts, et d'Anne-Marie-Joséphine *van Beughem de Houthem*, sa cousine, dont :

1^o Ferdinand, qui suit :

2^o Pauline, décédée le 17 avril 1845, à l'âge de 46 ans, se maria, le 12 mai 1824, avec Théodore-Benoît, marquis *d'Yve de Bavay*, chambellan du roi Guillaume I^{er}, attaché à la cour du prince d'Orange, aujourd'hui Guillaume II, membre du congrès national, fils de Ferdinand-Antoine-Joseph, marquis *d'Yve de Bavay*, et de Marie-Anne-Françoise de Paule-Michelle, comtesse *de Wildenstein*, dont postérité;

3^o Juliette, mariée, en 1826, à Ferdinand-Adolphe-Ghislain, vicomte *de Beughem de Houthem*, fils d'Antoine-Charles-Hyacinthe-Ghislain, chevalier de Malte, et de Catherine-Ghislaine *van der Fosse*, dont postérité.

VII. Ferdinand, comte CORNET DE GREZ, membre des états généraux, du congrès national et puis de la chambre des représentants, épousa, à Bois-Seigneur-Isaac, le 15 octobre 1832, sa cousine Eulalie, baronne *Snoy*, fille d'Idesbalde-François-Ghislain, baron *Snoy d'Oppuers*, sénateur, et de Joséphine-Françoise-Ghislaine, comtesse CORNET DE GREZ, dont :

1^o Octavie-Marie-Thérèse-Antoinette-Ghislaine, née le 10 février 1836;

2^o Raimond-Ferdinand-Joseph-Gommar-Ghislain, né le 6 janvier 1839.

Cornet d'Elzius.

d'Elzius.

V. Marie-Vincent-Hyacinthe, comte CORNET d'ELZIUS, fils de Léonard-François-Charles CORNET, comte *d'Elzius*, seigneur de Peissant, et d'Anne-Rose-Aye *Daneau de Thimougies*, naquit le 8 mars 1743. Il fut receveur général des états du Hainaut sous le régime autrichien. Par diplôme donné à La Haye, le 28 janvier 1823, par le roi des Pays-Bas Guillaume I^{er}, il fut reconnu comme appartenant à la noblesse des Pays-Bas, sous le nom de Cornet d'Elzius et avec le titre de comte tant pour lui que pour tous ses descendants légitimes, sans distinction. Il mourut le 23 mai 1831. Il avait épousé, le 8 janvier 1784, Marie-Anne-Maximilienne-Cicercule *de Biseau d'Hauteville*, fille de Maximilien-Joseph et de Marie-Agnès *de Patoul*, dont un fils :

VI. Maximilien-Vincent, comte CORNET d'ELZIUS, demeurant à Mons, a épousé Julie *Cossée de Semeries*, dont :

1^o Auguste-Vincent, né le 19 juin 1816;

2^o Rose-Cicercule-Paschal, née le 7 août 1818, a épousé Jules-Joseph-Louis *de Patoul Fieuru*.

Cornet d'Elzius de Peissant.

d'Elzius de Peissant.

V. Gabriel-Gommar-Laurent-Joseph, comte CORNET d'ELZIUS DE PEISSANT, conseiller au conseil du Hainaut sous le gouvernement autrichien, puis, en 1811, conseiller à la cour d'appel à Bruxelles, était fils cadet de Léonard-François-Charles CORNET, comte *d'Elzius*, seigneur de Peissant, échevin de la ville de Mons, et d'Anne-Rose-Aye *Daneau de Thimougies*. Né à Mons le 24 mars 1752, mort à Bruxelles le 23 janvier 1815, il épousa, en premières noces, en cette ville, le 12 fructidor an IV, Jeanne-Josephe *Robyns*, née à Bruxelles le 20 mars 1773, décédée sans enfants à Bruxelles le 10 pluviose an VII, fille de Martin-François et de Marie-Constance-Benoite *Powis*, et, en secondes noces, le 20 brumaire an VIII, Cécile-Caroline *Robyns*, sœur germaine de la précédente, née à Bruxelles le 25 mars 1774, décédée dans la même ville le 19 juin 1827, dont :

1^o Thérèse-Martine-Ghislaine, mariée, le 10 juin 1822, avec Louis-Benoit *Powis de Tenbossche*, chevalier de l'ordre Léopold, membre du conseil général des hospices à Bruxelles, fils de Louis-Benoît-Ghislain, conseiller à la cour

CORNET.

d'appel à Bruxelles, et de Marie-Françoise-Louise-Ghislaine *van Halewyck*, dont une fille, *Caroline Powis de Tenbossche*, qui a épousé, à Melsbroeck, le 22 octobre 1845, Philippe, baron *Snoy*;

d'Elzins de Peissant.

- 2° Rose-Jeanne, mariée, le 10 juin 1822, avec Adolphe-Charles-Ghislain *Powis de Tenbossche*, frère de Louis-Benoît, qui précède, dont postérité;
- 3° Hyacinthe-Cécile, mariée, le 27 novembre 1827, avec Charles-Léon-François-de Paule *Domis de Semerpont*, né le 19 novembre 1802, fils de Jean-Paul-Amé-Joseph-Ghislain, conseiller à la cour d'appel à Bruxelles, et de Marie-Augustine-Pauline *t'Serclaes de Wommersom*;
- 4° Benoît-Gabriel-Marie-François, qui suit :

VI. Benoît-Gabriel-Marie-François, comte CORNET DE PEISSANT par diplôme accordé par le roi Léopold, né le 7 novembre 1809, a épousé, à l'église de Finis-Terræ, à Bruxelles, le 7 juin 1836, Élisabeth-Françoise-Marie *de Meester*, née à Bruxelles le 11 décembre 1812, sœur de la comtesse *de Villegas de Clercamp*, et fille de Louis-Joseph et de Jeanne-Caroline-Ghislaine *van Gastel*, dont :

- 1° Marie-Thérèse-Ghislaine, née le 2 août 1837;
- 2° Raymond-Jean-Ghislain-François, né le 26 juin 1838;
- 3° Alfred-Charles-Eugène-Ghislain, né le 27 mai 1839.

Cornet de Ways-Ruart.

IV. Benoît-Antoine-Dominique, comte CORNET D'ELZIUS, seigneur de Ways-Ruart, des Haboudans, de Bovesse et du Chenoy, fils de François CORNET, comte *d'Elzins*, conseiller au conseil de Hainaut, et de Marie-Thérèse *d'Elzins*. Il fit sa licence en droits le 6 août 1738, fut nommé conseiller au conseil souverain de Brabant en 1747, et jubilarisé en 1779. Né le 8 novembre 1714, mort à Bruxelles le 23 juillet 1788 et enterré dans l'église de Saint-Denis, province de Namur, il épousa, à Aix-la-Chapelle, à l'église de Saint-Feuillien, le 30 mars 1750, Marie-Élisabeth *de Grand-Ry*, née à Néau le 30 décembre 1725, décédée à Bruxelles le 27 mars 1791, fille unique de Michel, seigneur *d'Ophovens*, et de Marie-Catherine *de Meven-Heinsberg*, de Maestricht. Marie-Catherine *de Meven-Heinsberg* avait deux sœurs : l'une, Marie-Élisabeth, épousa le baron *de Feltz*, dont le fils, membre des états généraux, conseiller d'État, etc., laissa de son mariage avec Marie-Rosalie *Helman de Termeeren*, deux filles, qui épousèrent, l'une le comte *de Grunne-Pinchard*, général au service d'Autriche, et l'autre le comte Philippe *Vilain XIII*. Son autre sœur, Isabelle *de Meven*, épousa le chevalier Jacques *de Theux de Meylandt*, dont le fils, Joseph-

Ways-Ruart.

CORNET.

Ways-Reart.

Matthieu-Jacques, chevalier de *Theux de Meylandt*, eut de son mariage avec Marie-Antoinette-Joséphine de *Weseren de Schabrouck*, Barthélémy-Théodore, comte de *Theux de Meylandt*, ministre d'État.

Benoît-Antoine-Dominique, comte CORNET D'ELZIUS, et Marie-Élisabeth de *Grand-Ry* laissèrent huit enfants, savoir :

- 1° Charles-Henri, seigneur des Haboudans, admis au lignage de Coudenberg, de Bruxelles, en juin 1773, licencié en droits à Louvain le 25 août de la même année, né à Bruxelles le 10 février 1751, mort le 14 décembre 1823, épousa, à l'église de Saint-Michel à Gand, le 29 juillet 1777, Claire-Jeanne-Antoinette *Schamp*, décédée le 4 juin 1817, fille d'Égide-Luc, seigneur de Bernard, échevin de la ville de Gand, et de Sara-Philippine *van den Houten*, dame de Vosdaele et de Hirebrant;
- 2° Michel-François, chanoine de la cathédrale de Tournay le 15 mai 1776, né le 4 juillet 1752, mort à Bruxelles le 10 mai 1799;
- 3° Guillaume-François-Benoît, seigneur de Bovesse et d'Ophovens, natif de Bruxelles, mort le 9 mars 1789, épousa, à Bossière, le 12 septembre 1785, Agnès-Charlotte-Eulalie de *Romrée*, née à Namur le 22 octobre 1761, fille cadette de Jacques-Emmanuel-Albert, seigneur de Vichenet et de Bossière, et de Louise-Thérèse-Joséphine d'*Auxy de Neufville*. Le 27 août 1796, Agnès-Charlotte-Eulalie de *Romrée* convola en secondes nocces, à Bruxelles, avec Gilles-Guillaume-Luc *Schamp*;
- 4° Marie-Catherine-Françoise, née à Bruxelles en 1753, décédée le 31 janvier 1820, épousa Jean-François, baron *Dusart*, officier de cavalerie, mort à son château de Herchies le 5 décembre 1818, fils de Jean-Baptiste, seigneur de Molembaix, et de Marie-Benoîte *van der Haeghen de Mussain*;
- 5° Marie-Jeanne-Louise-Hyacinthe-Ghislaine, née à Bruxelles et baptisée à l'église de Sainte-Gudule le 28 février 1756, religieuse au couvent de Berlaymont, par profession du 27 mai 1788, prévôte de ce couvent de 1827 jusqu'en 1833, décédée le 23 février 1837;
- 6° Marie-Anne-Alexandrine-Élisabeth-Ghislaine, née le 13 août 1761, décédée sans alliance le 1^{er} mai 1806;
- 7° Marie-Élisabeth-Françoise-Hubertine-Ghislaine, née à Bruxelles et baptisée à l'église de Saint-Jacques-sur-Caudenberg le 4 novembre 1763, prononça ses vœux au couvent de Berlaymont le 5 juillet 1791 et décéda audit couvent le 24 juin 1808.
- 8° Jacques Louis-Auguste-Benoît, qui suit :

V. Jacques-Louis-Auguste-Benoît, comte CORNET D'ELZIUS DU CHENOY, releva devant la cour féodale de Namur la seigneurie du Chenoy le 31 mars 1792. Voici l'acte : « Ce jour'hui 31 mars 1792, par-devant nous Jean-Baptiste Delmelle, Jean-Baptiste-Joseph Minet, Jacques-Nicolas De-

CORNET.

Ways-Ruart

lenne, Jean-Baptiste-Xavier-Joseph-Ghislain Wasseige, Joseph-François-Grégoire-Ghislain Dechaveau et Pierre-François-Joseph Delbecq, licencié ès lois, conseillers au souverain-bailliage du pays et comté de Namur, comparut personnellement Pierre-François Piron, contrôleur des bâtiments royaux et militaires en cette province, lequel, en vertu de la commission de messire Jacques-Benoît, comte DE CORNET, seigneur du Chenoy, etc., dont la teneur s'ensuit :

« Nous soussigné messire Jacques-Benoît, comte DE CORNET, seigneur du Chenoy, déclarons avoir commis et constitué, comme nous faisons par cette, Pierre-François Piron, contrôleur des bâtiments royaux et militaires à Namur, à l'effet de comparaître en notre nom par-devant le souverain bailliage pour y faire le relief de notre seigneurie du Chenoy, appendances et dépendances, y prêter foi et hommage et le serment accoutumé, comme aussi pour bailler le dénombrement dont nous serons chargé par l'acte dudit relief; laquelle seigneurie nous est advenue en suite du testament de feu messire Benoit-Antoine-Dominique, comte CORNET D'ELZIUS, seigneur de Ways-Ruart, des Haboudans, Bovesse et Chenoy, etc., en son vivant conseiller du conseil souverain de Brabant, décédé le 23 juillet 1788, et de feu dame Marie-Élisabeth de Grand-Ry de Meven, dame de Bergen-Hof et d'Ophovens, décédée le 27 mars 1791, mes père et mère, et du partage fait entre mes frères et sœurs, promettant d'avoir pour ferme et stable tout ce que notre constitué aura fait et gère, sous obligation telle que de droit : en foi de quoi nous avons signé cette et y apposé le cachet ordinaire de nos armes. Bruxelles, 20 mars 1792, signé; le comte B. DE CORNET, y étant apposé un cachet sur cire noire.

« A relevé et droituré la seigneurie dudit Chenoy, appendances et dépendances, mouvant en fief de Sa Majesté le roi de Hongrie et de Bohême, comme comte de Namur, lui venue tant par le testament du seigneur et dame ses père et mère que par partage fait avec ses frères et sœurs; duquel fief le comparant fut au nom du seigneur son commettant dûment advesti et adhérité, ayant fait foi, hommage et prêté serment, en observant les formalités ordinaires et accoutumées, mis en garde : à charge d'en bailler dénombrement endéans trois mois et de faire conster des titres de sa possession endéans le même terme. »

Jacques-Louis-Auguste-Benoît, comte CORNET D'ELZIUS, né à Bruxelles le 18 février 1765 et baptisé à l'église de Saint-Jacques-sur-Caudenberg, fut admis au lignage de Coudenberg et reconnu, par diplôme donné à La Haye le 28 janvier 1823 par le roi des Pays-Bas Guillaume I^{er}, comme

CORNET.

Ways-Ruart.

membre de la noblesse des Pays-Bas, sous le nom de Cornet d'Elzius du Chenoy, avec le titre de comte tant pour lui que pour tous ses descendants, sans distinction; fut membre de l'ordre équestre du Brabant méridional. Voici un extrait de ce diplôme : Wy Willem, salut. Gezien hebbende het adres van jonkheer Jacques-Louis-Auguste-Benoit CORNET DU CHENOY, zoon van wylen den heer Benoit-Antoine-Dominique, graaf CORNET D'ELZIUS, in leven heer van Ways-Ruart, de Deshaboudans, Bovesse et Chenoye, enz., en lid van de voormaligen souverainen-raade van Brabant, en van wyle vrouwe Marie-Élisabeth de Grand-Ry de Meven-Heinsberg, in leven vrouwe van Bergenhof et d'Ophovens, en de bygevoegde bewyzen dat dezelve afkomstig is uit het adelyk geslacht van CORNET D'ELZIUS, en overwegende dat de erkenning van den adel, zoo wel kan dienen tot verheffing van den luister des souverains als tot opwekking van eene edele zucht tot voortreffelyke by anderen, zoo is het dat wy welgemelden Jonkheer Jacques-Louis-Auguste-Benoit CORNET DU CHENOY, en zyne wettige thans levende en toekomstende kinderen zoo mannelyke als vrouwelyke, mitsgaders alle volgende afstammelingen van zyn geslacht en naam erkennen en houden als te behooren tot den adelstand der Nederlanden onder den naam van CORNET D'ELZIUS DU CHENOY, met den titel van graaf en met het prædicaat van jonkheer en hoog geboren, in alles met zulke regten als hem en zyne kinderen als van ouder tot voorouder uit een geslacht gesproten, het welk vroeger in de Nederlanden voor adelyk was erkend zouden competeren, en ten einde te genieten alle die voorregten welke by s'Ryks wetten aan den adel in het koningryk der Nederlanden zyn of zullen worden toegekend, en als het aloud adelyk wapen van zyn geslacht te blyven voeren.

Gegeven te Brussel den 28 January 1823, het 10^e jaar onzen regering.

Willem.

Il mourut à Bruxelles le 9 octobre 1829 et fut enterré à Ways, sous une pierre sculptée; il épousa, en juillet 1792, Catherine-Martine-Ghislaine Robyns, sœur germaine de Jeanne-Josephe et de Cécile-Caroline Robyns, femmes de Gabriel-Gommar-Joseph-Laurent, comte CORNET DE PEISSANT, née à Bruxelles le 28 février 1776, fille cadette de Martin-François Robyns (enterré avec sa femme sous une pierre sépulcrale décorée de leurs armoiries, au cimetière du village de Melsbroeck où était son château qu'il tenait de la succession de son grand-oncle Martin Robyns, écuyer) et de Marie-Constance-Benoite Powis, qui était fille du chevalier Powis, seigneur de Houten.

Jacques-Louis-Auguste-Benoit, comte CORNET D'ELZIUS DU CHENOY, et Catherine-Martine-Ghislaine Robyns laissèrent trois fils :

CORNET.

1° Martin-Benoît, qui suit :

2° Louis-Joseph-Benoît, comte CORNET D'ELZIUS DU CHENOV, épousa, le 3 juillet 1816, Marie-Françoise-Félicité *de Renson de la Tour et de Noduvex*, fille de Joseph-Clément et de Barbe-Josephe *du Bois* ;

3° Charles-Henri-Jacques-Benoît, comte CORNET D'ELZIUS DU CHENOV, épousa, le 1^{er} mai 1827, Rosalie-Marie *de Borrekens*, fille de Charles-Antoine-Joseph, chevalier, et d'Isabelle-Marie-Josephe *Wellens*, dont postérité ci-après.

Ways-Ruart.

VI. Martin-Benoît, comte CORNET DE WAYS-RUART, admis, par diplôme du roi des Pays-Bas Guillaume I^{er}, à l'ordre équestre du Brabant méridional, et reconnu, lui et tous ses descendants légitimes sans distinction, comme faisant partie de la noblesse des Pays-Bas, sous le nom de comte Cornet de Ways-Ruart, fut membre des états provinciaux pour l'ordre équestre, commissaire civil près de l'armée prussienne en avril 1815; il est chevalier des ordres de Léopold et de l'Aigle-Rouge de Prusse. Il a épousé, le 16 septembre 1813, Justine-Marie-Josephe *Wirix de Tercam*, décédée à Saint-Mandé, près de Paris, le 16 août 1836, enfant unique d'Aimé-Joseph et de Marie-Catherine *van den Cruyce*, sa seconde femme. Aimé-Joseph *Wirix*, écuyer, seigneur de Tercam, fils d'Ignace-Joseph *Wirix*, conseiller au grand conseil à Malines, et de Jeanne-Constance-Justine *Domis*, né à Malines le 2 août 1756, avait épousé, en premières noces, le 3 février 1782, dans la chapelle de la commanderie de Pitzembourg, Thérèse-Constance-Norbertine-Ghislaine *Caïmo*, née à Bruxelles le 4 août 1759, décédée au château de Tercam le 6 juin 1786, fille de François-Charles *Caïmo* et de Livine-Philippotte-Ghislaine *van Voorspoel*.

Voici les enfants de Martin-Benoît, comte CORNET DE WAYS-RUART, et de Justine-Marie-Josephe *Wirix de Tercam* :

1° Félix-Marie-Benoît-Ghislain, qui suit :

2° Idesbalde-Amé-Marie-Ghislain, comte CORNET DE WAYS-RUART, mort à Baden le 16 octobre 1837 ;

3° Jean-François-Ghislain-Ernest, comte CORNET DE WAYS-RUART, mort à Rome le 25 avril 1840.

VII. Félix-Marie-Benoît-Ghislain, comte CORNET DE WAYS-RUART, chevalier de Malte, commandeur de l'ordre de Saint-Grégoire, chambellan de Sa Majesté le roi de Bavière, a épousé, le 25 juillet 1837, Pauline-Marie-Antoinette-Lucie-Josephe *de Pret de Calesberg*, fille du baron Ferdinand *de Pret de Calesberg* et de Caroline *Moretus*, dont :

CORRON.

Ways-Ruart.

- 1° Arthur-Marie-Antoine-Ghislain-Félix, né à Bruxelles le 27 septembre 1838 ;
- 2° Marie-Justine-Joséphine-Antoinette-Ghislaine, née à Bruxelles le 15 novembre 1839.

Cornet du Chenoy.

Du Chenoy.

VI. Charles-Henri-Jacques-Benoît, comte CORNET D'ELZIUS DU CHENOY, fils de Jacques-Louis-Auguste-Benoît, comte CORNET D'ELZIUS DU CHENOY, et de Catherine-Martine-Ghislaine Robyns, épousa, le 1^{er} mai 1827, à l'église de Caudenberg à Bruxelles, Rosalie-Marie de Borrekens, née à Anvers, fille de Charles-Antoine-Joseph, chevalier héréditaire du Saint-Empire, et d'Isabelle-Marie-Josephe Wellens, petite-fille du baron J.-C.-J. de Borrekens et d'Isabelle Goubau, dont :

- 1° Gustave-François-Xavier-Charles, né le 5 février 1829 ;
- 2° Frédéric-Charles-Ghislain, né le 28 avril 1830 ;
- 3° Louis-Joseph-Charles, né le 3 septembre 1833, décédé le 14 septembre 1834 ;
- 4° Alphonse-Marie-Charles, né le 3 septembre 1833 ;
- 5° Louis-Charles, né le 13 juillet 1838 ;
- 6° Thérèse-Josephe-Marie-Rosalie-Clémentine, née le 10 mai 1838 ;
- 7° Pauline-Marie-Florentine, née le 27 juillet 1840.

CORRON (DU). Voici deux extraits des deux diplômes de cette famille :

« Marie-Thérèse..., de la part de notre cher et bien aimé Philippe-Joseph DU CORRON, ancien échevin de la ville d'Ath, en notre province et comté de Hainaut, nous a été très-humblement représenté qu'il serait fils légitime de Guillaume DU CORRON et de Joachime Courbez ; qu'il aurait, ainsi que ses frères, tant de son côté que de celui de sa femme, occupé des emplois honorables dans la magistrature de ladite ville et y aurait vécu noblement, et que lui, remontrant, n'ayant rien plus à cœur, etc., nous supplie en toute soumission de lui accorder lettres patentes de noblesse pour lui et ses enfants et descendants de l'un et de l'autre sexe, nés et à naître de mariage légitime, et de lui permettre de porter pour armoiries un écu d'or à la fasce d'azur, accompagné de trois hures de sanglier arrachées aux défenses d'argent, deux en chef et une en pointe, ladite fasce chargée de deux cors de chasse d'or, avec faculté de prendre pour supports deux lions d'or contournés, armés et lampassés de même... Vienne, le 1^{er} juin 1774. »

COSSEE.

« Marie-Thérèse..., de la part de notre cher et bien aimé Jean-Baptiste du CORRON, licencié ès lois de notre Université de Louvain, fils légitime de Nicolas du CORRON, échevin de la ville d'Ath, et de Marie *Hardenpont*, nous a été très-humblement représenté qu'étant allié aux principales familles de notre dite ville et se trouvant dans le cas de vivre avec décence en noble, il ne désirerait rien tant... et de lui permettre de porter pour armoiries un écu de sinople à la fasce d'or chargée d'une hure de sanglier arrachée aux défenses d'argent et accompagnée de trois cors de chasse d'or, deux en chef et un en pointe... au cimier une hure pareille à celle de la fasce, avec faculté de prendre pour supports deux lions d'or contournés, armés et lampassés, de même... Vienne, 26 décembre 1777. »

COSSEE. « Marie-Thérèse..., de la part de notre cher et bien aimé Charles-Antoine-Dieudonné COSSEE, résidant à Mons, fils légitime de feu Charles-Antoine COSSEE, en son vivant conseiller au conseil souverain de Hainaut, nous a été remontré en dû respect qu'il aurait épousé Marie-Thérèse-Éléonore *Delotenre*, fille de feu Matthieu *Delotenre*, écuyer, notre conseiller honoraire et juge de nos domaines et droits d'entrée et de sortie au département d'Ath; et comme le remontrant n'a rien tant à cœur, etc. Vienne, 6 juillet 1743. » — « Marie-Thérèse..., de la part de notre cher et bien aimé Jacques-François-Joseph COSSEE, licencié en droits, avocat, ci-devant conseiller et premier greffier des comsaux et états de la ville et cité de Tournay, juré du magistrat et conseiller assesseur du mont-de-piété de la même ville, nous a été remontré en dû respect que le dernier siège arrivé de ladite ville l'aurait porté à la quitter, de même que tous les emplois qu'il y possédait, pour suivre les mouvements de son zèle et de sa fidélité à notre auguste maison, à quel effet il aurait été prendre sa résidence en notre ville de Mons; qu'à l'imitation de ses ancêtres, il aurait constamment fait profession de la foi catholique, apostolique et romaine; qu'il serait fils légitime de feu François-Antoine COSSEE, qui nous aurait supplié très-humblement, au mois de juin dernier, de l'honorer de lettres patentes d'anoblissement; que sa mort, arrivée au même temps, aurait arrêté ses poursuites; qu'Antoine COSSEE, aïeul du remontrant, aurait été échevin et trésorier de notre ville de Mons; que son oncle Charles-Antoine-Dieudonné COSSEE, chevalier, seigneur de Semeries et de Cordes, était châtelain des ville et château d'Ath, et que le remontrant souhaitant d'obtenir l'effet de la demande de feu son père, mentionné ci-dessus, et de donner, à l'exemple de ses ancêtres, des marques plus éclatantes de son zèle et de son attachement à notre service, il nous supplie en toute soumission de l'anoblir

avec ses descendants mâles et femelles, nés et à naître de mariage légitime, en leur accordant pour armoiries un écu d'azur au chevron d'or, accompagné de deux aigles d'or issorants et un lion rampant du même posé en pointe... et pour cimier un lion de l'écu, Nous.... Vienne, 18 décembre 1745. »

COSTE (DE LA) porte de gueules au château d'or posé sur un tertre de sinople, au chef d'argent à l'aigle naissante de sable, languée de gueules.

COULLEMONT(DE). « Remontre en très-profond respect Joseph-Ignace DE COULLEMONT, seigneur d'Ailly, de Tupigny, etc., natif de la ville de Mons, capitale de la province et comté de Hainaut, fils légitime de Jacques-Alexandre DE COULLEMONT, seigneur d'Ailly, Tupigny, etc., et d'Anne-Marie-Josephe *de Fariaux*, fille de messire Ferdinand *de Fariaux*, vicomte de Maulde, cour d'Abeaumont, seigneur de Trois-Villes et de Bertry, du conseil de guerre de feu Sa Majesté Catholique Charles second, mestre de camp d'un terce d'infanterie wallonne, commandant d'Isca en Catalogne, et de dame Bonne *de la Fontaine de Wicart*, et nièce de Jacques-Ignace *de Fariaux*, gouverneur de la ville d'Ath et grand-bailli du Hainaut par intérim en 1681, petit-fils de Jean-François DE COULLEMONT, seigneur desdits lieux, et de Marie-Françoise *du Weltz*, fille de Pierre, seigneur du Sars, et de Gertrude *Engels* et de *van Veen*, arrière-petit-fils de Pierre DE COULLEMONT, seigneur d'Ailly et de Tupigny, et d'Élisabeth *de Sars*, fille de Philippe, capitaine des cuirassiers au service de feu S. M. I., seigneur de Serain, Pottilles, Trois-Villes, Bertry, Premont, etc., et d'Élisabeth *de Francqueville*; ledit Pierre, fils d'Antoine DE COULLEMONT, seigneur d'Ailly, le Muid-Colonel, etc., conseiller de la souveraine cour à Mons, et de Jeanne *le Duc*, fille de Pierre, écuyer, aussi conseiller de la souveraine cour à Mons, et de Marie *du Ponceau*; icelui Antoine, fils de Charles DE COULLEMONT, seigneur d'Ailly, etc., et de Catherine *de Flavignies*, fille de Jacques, chevalier, gentilhomme de l'état de Cambrai et du Cambrésis, et de Catherine *de Presseau*; ledit Charles, fils de Philippe DE COULLEMONT, aussi seigneur d'Ailly, etc., et de Hélène *le Pepre*;

« Que les ancêtres du remontrant ont de temps immémorial toujours vécu noblement sans déroger en aucune façon, comme il appert par les alliances nobles qu'ils ont non-seulement contractées, mais aussi que plusieurs familles nobles, telles que *Rumigny*, *Landas*, *Ramelot*, grand-panetier héréditaire de Hainaut, et autres, ont contractées avec eux, à l'imitation desquels le remontrant a suivi les traces de ses aïeux, s'alliant avec noble damoiselle Marie-Antoinette, héritière de *de Rhonnay*,

Ymmeloot et Waterleet, fille légitime de Michel de Rhonnay, capitaine au service de S. M. I. et Catholique Charles VI, de glorieuse mémoire, et de damoiselle Marie Ymmeloot, dont l'aïeul, Pierre Ymmelooi, seigneur de Flamarteing et de La Legre, commissaire de guerre, allié aux nobles familles de Baillencourt, vicomte d'Harlebeek, de Lannoy, Heetvelde, etc., fut décoré du titre de chevalier, en considération des services rendus à la très-auguste maison d'Autriche, à laquelle lui et ses ancêtres ont toujours été inviolablement attachés, et son fils étant pour lors capitaine de trois cents têtes de Bas-Allemands, par patente du 3 décembre de l'an 1642 : la mère de ladite damoiselle Marie Ymmeloot était de la noble famille de Waterleet, alliée aux familles des comtes de Wils, Polinchove, Lichtervelde, van der Gracht et autres des plus nobles de la province et comté de Flandre, aussi décorée du diplôme de chevalier en 1627, en la personne de François de Waterleet, seigneur dudit lieu, en considération de sa noble extraction, charges honorables, si comme de gouverneur, etc., qu'ils ont possédés, et attachement au service de votre très-auguste maison, auquel son père aurait perdu une grande partie de son bien, pour avoir suivi le parti de S. M. C. Philippe second, son prince souverain, aux révolutions des Pays-Bas, où ils se sont toujours comportés avec grande valeur, etc. 1756. »

COUNE (DE) porte écartelé, au 1^{er} et 4^e, d'or à trois quintefeilles de gueules; au 2^e et 3^e, d'argent à deux faux d'azur emmanchées d'or, posées en sautoir.

COX (DE) porte d'or à la croix pâtée, alaisée de sable, chargée en cœur d'un tourteau d'azur, cantonnée de quatre merlettes d'argent.

CRAMPAGNA (DE), originaire du Languedoc, dont le nom se trouve dans des actes d'une haute antiquité (1), fut admis dans la noblesse belge par l'impératrice Marie-Thérèse le 1^{er} août 1770. Les lettres-patentes portent « que c'est en considération de la sagacité et de la fidélité de Guillaume DE CRAMPAGNA, et pour récompenser des cures heureuses qu'il avait faites, tant en campagne, à l'égard de plusieurs de ses premiers généraux, qu'à l'égard

(1) L'*Hist. gén. du Languedoc*, en 5 vol. par un bénédictin de la congrégation de Sainte-Marie, fait mention d'un Arnoud de Campinhan, de Crampanhan ou de Campanhan, l'un des témoins du mariage de Bernard de Comminges avec Cécile de Foix, en 1224; d'un de Campagnac qui assistait, le 8 mars 1264, à la prestation de serment de fidélité du comte de Foix; d'un Monnet de Campagna qui commandait, en 1387, un fort pour les Anglais en Languedoc, et enfin d'un seigneur de Campagnac qui avait pris, avec d'autres seigneurs, part à la guerre en 1393, le comte de Pardiau et le sire de Barbansan, qui fut apaisée en 1393, par le maréchal de Sancerre.

CRAMPAGNA.

de son beau-frère le prince Charles de Lorraine, de son époux l'empereur François, qui s'en était fait accompagner dans ses voyages, et de son fils l'empereur Joseph II, qu'il avait guéri d'un ulcère aux aisselles. » Ce diplôme a été enregistré au conseil de Brabant le 2 mai 1778, et reconnu, le 28 décembre 1816, par Guillaume, roi des Pays-Bas. L'écu est d'azur à deux flèches d'argent nouées en sautoir, chargé en chef de M. T. en or, et le cimier une aigle éployée de sable.

I. François DE CRAMPAGNA, demeurant à Ax, en Languedoc, épousa Jeanne *Den Jaen*, dont :

1^o Guillaume, qui suit :

2^o Marie, née à Ax le 23 novembre 1744 et baptisée à Saint-Vincent de cette ville, femme de Jean-François *de Romingas*, de bonne et noble maison, né à Ax le 28 février 1740, fils de François et de Jeannette *Ploutre*, dont le fils François-Noël *de Romingas*, né à Ax le 25 décembre 1744, était, en 1778, premier lieutenant au régiment de Clerfayt.

II. Guillaume DE CRAMPAGNA s'attacha de bonne heure au service de Clément-Auguste de Bavière, archevêque de Cologne, qui le choisit, le 10 avril 1748, pour son chirurgien privé. Le 4 décembre 1755, le frère de ce prélat, Jean-Théodore de Bavière, prince-évêque de Liège, « voulant lui donner des marques de son affection et de sa bienveillance, » lui conféra le titre, état et office de son gentilhomme ordinaire de bouche. Après la mort de l'électeur de Cologne, il fut successivement conseiller-chirurgien privé de la princesse Marie-Charlotte de Lorraine et de son beau-frère le prince Charles, grand-maître de l'ordre teutonique et gouverneur-général des Pays-Bas autrichiens. Ce prince, qu'il suivit dans la campagne de 1757, contre la Prusse, l'honora, à l'occasion de sa promotion au grade de docteur en médecine à l'université de Vienne, du titre de conseiller, premier médecin de son corps ; et en la double qualité de conseiller, premier chirurgien et médecin privé, il demeura au service du prince jusqu'à sa mort. Alors l'impératrice Marie-Thérèse, qui l'avait déjà élevé à la noblesse, le nomma, le 25 novembre 1780, son conseiller-médecin et de toute la famille impériale ; et lors de la guerre qui faillit éclater en 1785, entre l'Autriche et la Hollande, au sujet de l'Escaut, l'empereur Joseph II le nomma médecin en chef d'état-major ou médecin en chef de ses armées. Né à Ax le 13 mars 1749, mort à Prague le 2 février 1800, il épousa Henriette-Onésimette *de Lo*, dont le frère, chevalier de Saint-Louis, colonel du Royal-Suédois, n'était connu en France que sous le nom de comte de Lo-Looz, comme issu de l'ancienne et noble famille de Looz.

CRASSIER.

Guillaume DE CRAMPAGNA laissa six enfants, savoir :

- 1° Charles, officier au service d'Autriche, né le 2 juin 1760, mort en juillet 1793, au champ d'honneur ;
- 2° Marie-Thérèse-Charlotte-Dorothée, née le 17 avril 1763, décédée sans alliance le 8 mai 1833 ;
- 3° Henriette-Onésime, née le 29 août 1770, décédée sans enfants le 8 septembre 1806, se maria avec Jean-Baptiste *Reus* ;
- 4° Joseph-Dorothée, né le 19 septembre 1771, mort sans postérité à Trieste le 6 mai 1816, épousa Philippine, baronne *de Kaiserstein*, de Carinthie ;
- 5° Aimé-Henri, qui suit ;
- 6° Alexandre-Robert, né le 3 janvier 1776, mort le 5 août 1837, épousa Marie *Hennequin*, dite *Hennekin*.

III. Aimé-Henri DE CRAMPAGNA, avocat à la cour de cassation à Bruxelles, né au château de Marimont le 13 septembre 1772, a épousé, en août 1803, Catherine-Alexandrine-Marie-Françoise *Bara*, décédée à Bruxelles le 25 avril 1822, fille d'Albert-Grégoire, conseiller du conseil privé, dont une fille et enfant unique :

Marie-Henriette-Françoise, née le 13 janvier 1806, s'est mariée en premier lit, le 5 mai 1826, avec Prosper-François *de Brabandere*, mort le 5 août 1833, fils de Jean-Charles et de Thérèse-Livine *Vissens*, et en second lit, le 3 mai 1838, avec Léandre-Prosper-Joseph, fils aîné d'Alexandre-Prosper *de Hennin de Boussu* et de Marie-Ange *de Lenne*.

CRASSIER (DE). Des généalogistes pensent que cette famille est originaire de Suisse et qu'elle tire son nom du village vaudois Crassier ou Crassy, au district de Nyon, à huit lieues de Lausanne. Ils invoquent à l'appui de leur opinion l'explication des armoiries de cette famille, qui sont d'argent à la fasce ondée d'azur, accompagnée de deux chênes de sinople, englantés d'or, l'un mouvant de la fasce, l'autre de la pointe de l'écu, et timbrées d'or, et pour cimier une aigle de sable. Dans cette opinion, la fasce représenterait le Boiron, petite rivière qui divise le village de Crassier en deux parties, dont chacune serait figurée par un arbre de l'écu. L'une de ces parties appartient à la France et l'autre au canton de Vaud.

Dès le xv^e siècle, on trouve le nom de Crassier parmi les fonctionnaires de la principauté de Liège, qui avait des relations intimes avec la Suisse. Matthieu CRASSIER était mayeur de Tilleur à la fin de ce siècle et au commencement du suivant. Il portait l'écusson de Crassier, au canton d'honneur fascé d'argent et de gueules de huit pièces, au lion d'or brochant sur le tout, et

CRASSIER.

pour cimier un arbre de l'écu. On lit dans le diplôme accordé à Guillaume-Pascal CRASSIER, en 1703 : Te ex antiquâ familiâ de Crassier, ex patriâ Leodiensi oriundâ, multisque aliis familiis nobilitate claris, quas inter de Bailly ex Herviâ, Freris, Marteau, Thibaut, de Thier, Moreau et David nominantur, matrimoniorum fœderibus conjunctâ, ortum ducere et cum affinibus tuis, et notanter sororio tuo domino de Neuville et vicecomitis de Clermont, etc.

I. Matthieu CRASSIER, mayeur de Tilleur, dont la femme est inconnue, laissa deux enfants légitimes, savoir :

1° Servais CRASSIER, commissaire de la cité de Liège. L'établissement de ces magistrats datait de 1424 : « Les commissaires sont établis gardiens des privilèges, dit Louvrex dans son *Recueil*, t. I, p. 58 ; leur corps est l'un des trois qui forment le magistrat et qui doivent être consultés quand il s'agit de délibérer sur quelque affaire d'importance. Les commissaires exercent en quelque sorte les mêmes fonctions que les censeurs exerçaient à Rome. » Le père Bouille ajoute à cette explication, dans l'*Histoire de la ville et pays de Liège*, t. II, p. 5 : « Les commissaires, dont on voit les noms dans le règlement original, dit-il, avaient pour la plupart été tirés de l'état noble. » Servais CRASSIER épousa Catherine de Malaise et laissa trois enfants légitimes, savoir :

A Servais CRASSIER épousa Gertrude de Romsée, dont :

* Thomas, commissaire de la cité de Liège ;

** Jean, d'abord chanoine de Saint-Denis, à Liège.

B Jean CRASSIER laissa une fille, Catherine CRASSIER, femme d'Étienne Uten, auteurs de Jean Uten, commissaire adjudant-général du prince-évêque Maximilien-Henri de Bavière, en 1658, et de Catherine Uten, mariée avec Lambert de Fleron, bourgmestre de Liège en 1634 ;

C Marie CRASSIER, femme de Gaspar de la Roche, qui portait de sinople à la bande onnée d'argent, chargé d'un lambel à trois pendants d'azur. Ils procrèèrent Servais de la Roche, échevin de Liège le 13 octobre 1613, conseiller au conseil privé du prince-évêque, qui épousa Anne de Chapeauville, sœur de Jean, chanoine de la cathédrale de Liège, grand-vicaire, archidiaque de Famene, prévôt de Saint-Pierre, dont j'ai donné la biographie dans mes *Lectures*.

2° Louis, qui suit :

II. Louis CRASSIER, s'étant retiré du service militaire, en 1539, à cause de ses blessures, se fixa à Serexhe dans une terre qu'il tenait de la succession de son père. Il fut enterré dans l'église de ce village avec armes et épitaphe, à côté de sa femme N. de Cortil de Beaufays, dont les armes, sculptées sur la même pierre, étaient au premier, d'argent à la rose de gueules percée d'or ; au second, vairé d'argent et d'azur ; au troisième, de gueules à un éperon

CRASSIER.

d'or mis en bande; au quatrième, d'argent au lion de gueules. Ils laissèrent un fils :

III. George CRASSIER, né en 1544, épousa Catherine *de Bailly*, fille de Pierre, de Herve, dont la famille donna plusieurs bourgmestres à la ville de Liège. Elle portait d'argent au lion de sable armé et lampassé de gueules. George CRASSIER laissa :

IV. Louis CRASSIER, né en 1572, épousa Françoise *Freris*, fille de Lambert, qui descendait par sa grand'mère d'Arnoud *le Berlier*, échevin et bourgmestre de Liège en 1488, et était allié aux familles patriciennes et nobles de *Hodeige*, *le Montagne* ou *Montaigne*, *Sclessin*, *Selys* et *Rossius*. *Freris* portait d'argent à trois cannettes de sable, en abîme un écu d'argent à la fasce de gueules, fichée et enclavée vers le chef. Louis CRASSIER laissa :

V. Louis CRASSIER, né à Liège en 1603, mort dans la même ville le 12 octobre 1687 et enterré auprès de sa femme, à Saint-Adalbert, près du maître-autel, épousa, en 1642, Marie-Cornélie *Thibaut*, décédée le 15 septembre 1678, sœur de Henri et de Guillaume *Thibaut de Motmans*, trésoriers de la cathédrale, celui-ci prévôt de Saint-Denis, à Liège, celui-là auditeur de la rote à Rome. Les armes de *Thibaut* sont d'azur à deux pioches d'argent, emmanchées d'or, passées en sautoir, cantonnées de quatre fleurs de lis de même.

Ils eurent cinq enfants, savoir :

- 1^o Marie-Claire, mariée, le 7 septembre 1686, avec Gabriel-Joseph *David*, seigneur de Jenneret et de Bende, receveur de l'état-noble du pays de Liège. Le dernier descendant de cette famille, Jean-Baptiste-Gabriel *David*, chanoine de Saint-Jean-en-Ile à Liège, est mort en 1801;
- 2^o Thomas-Louis, docteur en droits et en théologie, protonotaire apostolique, chanoine, chantre et écolâtre de la collégiale de Saint-Odulphe en la ville de Looz, le 10 février 1672, chanoine de Saint-Gorgon à Hougarde, mort en 1727;
- 3^o Marie-Pentecôte, mariée, en 1672, avec Guillaume, baron *de Moreau*, seigneur de Neuville, de Hermalle, de la vicomté de Clermont, etc., seigneur gagier de la prévôté de Revoigne et de Martousin, conseiller à la chambre des comptes du prince-évêque Joseph-Clément, et son trésorier-général, mort en 1710. Ils laissèrent deux fils et deux filles, savoir : Jean-Guillaume *de Moreau*, seigneur de Hermalle et d'Othée (V. *Histoire des lettres*, tome iv, page 315, et *Continuation du recueil héraldique*); Nicole-Dieudonné *de Moreau*, seigneur de Neuville et de la vicomté de Clermont; Marie-Anne *de Moreau*, femme de Jean-Gérard, baron *de Heylgen*, seigneur de Berg et de Folkendange, et Jeanne-Joséphé *de Moreau*, femme de Jean-Frédéric, baron *de Cler*, né à Bamberg en 1677, neveu de Jean-Frédéric, baron *Karg de Bebenburg*, ministre d'État, chancelier de l'électeur de Cologne;

CRASSIER.

4° Marie-Isabelle, prieure des Annonciades célestes ;

5° Guillaume-Pascal, qui suit :

VI. Guillaume-Pascal, baron DE CRASSIER par lettres-patentes de l'empereur Léopold, signées à Vienne le 5 juillet 1703, enregistrées à Liège le 2 avril 1704, conseiller de la chambre des comptes sous trois princes-évêques de Liège, conseiller de la cité en 1723, auteur de plusieurs ouvrages concernant l'histoire, les antiquités et les médailles anciennes, né le 8 avril 1662, mort à Liège le 28 novembre 1750 et enterré au chœur de l'église de Saint-Adalbert, dans le caveau de sa famille, où sa femme l'avait précédé de peu de jours, et de là transféré, par les soins de L.-M.-G.-J., baron DE CRASSIER, lors de la démolition de cette église, dans le cloître de Saint-Jean-l'Évangéliste, sous l'ancienne pierre tumulaire, épousa, le 12 septembre 1706, à Liège, Marie-Pascale *de Champ*, fille d'Etienne et de Françoise *de Mignon*.

Étienne *de Champ* comptait parmi ses ancêtres Henri *de Hemricourt*, dont la fille, Marie *de Hemricourt*, se maria avec Jean *de Champ*, et deux chanceliers de Liège : Thomas *de Champ* et son fils Arnoud dit à *Campo*. Il portait d'argent à la croix de sable chargée en cœur d'un écu de gueules à trois maillets d'or et au franc quartier vairé d'argent et d'azur ; pour cimier un ours au naturel, accolé et attaché avec une chaîne d'or à un globe de même posé sur le casque.

Françoise *de Mignon*, d'une ancienne noblesse, a sa généalogie dans le *Nobiliaire des Pays-Bas*, page 785. Elle était alliée à la famille *de Metz*, qui a produit un grand mayeur de Liège en 1462, et à l'ancienne maison *des Prez*, aussi illustre par ses services que par ses alliances avec les familles les plus puissantes de la Hesbaye, telles que *d'Aaz*, *d'Abbée*, *de Coi le Beau*, *de Fleron*, *de Duffele*, *de Festeau d'Isle*, *de Wihogne*, etc.

Nous avons donné une biographie très-étendue de Guillaume-Pascal, baron DE CRASSIER, dans le quatrième volume de notre *Histoire des lettres*.

Voici ses enfants :

1° Louis-Gabriel-Joseph, baron DE CRASSIER, licencié en droits, chanoine de Looz en remplacement de son oncle, puis, ayant résigné ses prébendes, conseiller et président du conseil ordinaire du prince-évêque de Liège le 3 décembre 1745, né le 8 juillet 1707, mort à Liège le 18 janvier 1783, épousa Françoise *de Thyssen*, dont un fils :

Lambert-Louis-Joseph, baron DE CRASSIER, né le 28 novembre 1750, épousa, le 6 mai 1771, Marie-Jeanne-Thérèse *de Bollis*, née à Liège le 27 juillet 1749, fille de Jean-

CRASSIER.

François, chevalier du Saint-Empire romain, et de Marie-Élisabeth *Jamar de Montfort*, dont un fils :

* Louis-Marie-Guillaume-Joseph, baron DE CRASSIER, né le 7 février 1772, conseiller de préfecture du département de l'Ourte, membre du corps équestre et des états provinciaux de Liège, chevalier de l'ordre civil du Lion néerlandais, a épousé Marie-Barbe, baronne de *Stockhom de Vieux-Walffe*. Vont leurs enfants : 1° Lambertine-Guillemine, née en 1816, mariée, en 1837, à N. de *Zollicoffer d'Attenklingen*, major de la garde royale de Prusse ; — 2° Florence-Louise-Albertine, née en 1819 ; — 3° Louis-Marie-Lambert, né en 1822, mort en 1837.

- 2° Étienne-François-Joseph, docteur en droits et en théologie, bibliothécaire du collège germanique à Rome, préfet de la congrégation des Jeunes-Lévites, promu aux ordres sacrés, chanoine de la collégiale de Saint-Martin, à Liège, par bref papal du 21 juillet 1731, voué de la libre baronnie de Breust, près de Maestricht, né le 7 octobre 1708 ;
- 3° Guillaume-Jean-Joseph, qui suit :
- 4° Thomas-Guillaume-Joseph, né le 21 juin 1717, épousa, le 5 juin 1749, Anne de *Jaquemart*, veuve de Louis-Lambert de *Flaveau de la Gerardorie*, sans hoirs ;
- 5° Marie-Jeanne-Josephe, née le 23 septembre 1720, se maria, le 24 septembre 1742, avec Simon-Louis de *Hodeige*, chevalier du Saint-Empire romain, dont une fille et enfant unique, Marie-Ernelle, mariée au chevalier *Prudhomme de Borre*, sans hoirs.

VII. Guillaume-Jean-Joseph, baron DE CRASSIER, page du cardinal de Schœnborn, prince-évêque de Spire, enseigne au régiment de Kevenhuller au service de la reine de Hongrie, officier au régiment de Trips, dragons, au service de Hollande, après s'être retiré du service militaire, s'occupa, à Maestricht, d'antiquités et de médailles, à l'instar de son père, et entretenait une correspondance assez suivie avec plusieurs savants ou amateurs de son époque, notamment avec le baron Jean-Frédéric-Guillaume de *Cler* ; à Nedercanne et à Liège, avec le baron de Hupsch de Lontzen, membre de plusieurs académies ; avec le prince de Galitzin, ambassadeur de toutes les Russies à La Haye ; avec le baron de Schellersheim, conseiller intime de guerre du roi de Prusse. La mort l'empêcha d'exécuter le projet qu'il avait formé de publier le catalogue descriptif de son cabinet. Né le 2 janvier 1713, mort à Maestricht le 27 juillet 1791 et enterré à l'église de Sainte-Catherine, dans le caveau de la famille de sa femme, il épousa, le 27 décembre 1750, à Maestricht, Agnès *Loyens*, d'une ancienne famille patricienne du Brabant. (V. *Bibliotheca Belgica*, t. 1, p. 487, et le *Théâtre de la noblesse du Brabant*.) Les armes de *Loyens* sont d'argent à l'anille ou fer de moulin de sable, accompagné de deux fleurs de lys, l'une en chef, l'autre en pointe, et, aux flancs, de deux trèfles ; le tout de même. De ce mariage sont nés :

CREEFT.

1° Guillaume-Louis-Dominique-Joseph, qui suit :

2° Jean-Frédéric-Guillaume-Joseph, baron DE CRASSIER, échevin de Maestricht en 1784 et 1792, né en cette ville le 20 mars 1759, mort le 9 août 1841, épousa, le 19 mai 1805, à Maestricht, Marie-Ide *Kerens*, née à Malines le 7 septembre 1769, fille d'André, mattre ordinaire aux requêtes et conseiller au grand conseil de Malines, d'une ancienne famille militaire et patricienne de Maestricht, qui comptait parmi ses membres deux capitaines au service d'Espagne, l'un sous Vargas, en 1576, l'autre sous le marquis de Santa-Cruz, en 1632, un bourgmestre de Maestricht en 1725, enfin Henri-Jean *Kerens*, évêque de Ruremonde en 1769, de Neustadt en 1773, vicaire-apostolique des armées de l'impératrice Marie-Thérèse, son conseiller d'État, et enfin évêque de Saint-Hippolyte en 1785. Les armes de Kerens sont d'argent à trois arbres plantés, l'un tenant l'autre sur une terrasse, le tout de sinople; tous les trois taillés en couronnes diminuées en pyramides, et celui du milieu portant à senestre un écureuil accroupi, pelant et mangeant un noyau, le tout au naturel. Leurs enfants sont :

A Guillaume-Louis-Dominique-Joseph, baron DE CRASSIER, né le 20 juin 1804, avocat au tribunal de Maestricht en 1825, juge au tribunal de Tongres en 1831, au tribunal d'Anvers en 1835, procureur du roi à Malines en 1837, procureur du roi à Bruxelles en 1839, secrétaire-général du ministère de la justice, depuis 1842, chevalier de l'ordre de Léopold en 1844;

B Paul-André, né le 24 décembre 1808, ingénieur des mines à Namur, en 1845; puis, à partir du mois de juin 1847, chargé du service ordinaire des mines, minières, carrières et usines dans les provinces d'Anvers, de Brabant et des deux Flandres;

C Marie-Jeanne-Josephe; — et D Catherine-Alexandrine-Isabelle-Agnès, sans alliance.

3° Léonard-Joseph, né à Maestricht le 7 août 1760, capitaine au service de Hollande, décédé à Naerden en 1819, eut de son épouse Cornélie *Blancken* :

A Léonard-Guillaume-Joseph, major au service des Pays-Bas, décoré de la croix militaire du Lion belge, mort en 1821, sans alliance;

B Frédéric-Guillaume, mort en mer au service des Pays-Bas, sans alliance.

VIII. Guillaume-Louis-Dominique-Joseph, baron DE CRASSIER, licencié en droits, conseiller-juré de la ville de Maestricht en 1776 et 1778, membre du corps équestre, né à Maestricht le 4 août 1752, y décédé le 30 novembre 1847, épousa Marie-Anne *Booten*, dont un fils :

Guillaume-Xavier-Matthieu-Joseph, membre du corps équestre de Limbourg, conseiller de régence de Maestricht.

CREEFT (DE) porte d'argent à trois lionceaux de sable, armés, lampassés et couronnés de gueules.

CROESER. — CROIX.

CROESER (DE) porte de sable à trois chevrons d'argent, accompagnés de trois gobelets de même; cimier, un chien braque issant de sable.

CROIX (DE LA), de Tournay.

I. Jean DE LA CROIX épousa Marie *de Cordes*, dame de Maubray, fille d'Arnoud, seigneur dudit lieu, et de Barbe *de Fontaine*, dont :

- 1° Jean-François, qui suit :
- 2° Chrétien-Joseph, chanoine de la métropole de Cambrai ;
- 3° Marie-Françoise, décédée sans alliance le 13 décembre 1680 et inhumée à Notre-Dame de Tournay ;
- 4° Landelin, religieux à l'abbaye de Saint-Martin, à Tournay.

II. Jean-François DE LA CROIX, seigneur de Maubray, de Segnoreuil, de Gaiges et de Berjean, mort le 12 février 1697 et enterré à Saint-Piat de Tournay, épousa Catherine-Isabelle *de Voocht*, décédée le 5 février 1682 et inhumée à Saint-Nicolas de la même ville, sous une tombe décorée de ses armoiries, fille d'Arnoud, seigneur de Vormezeel, dont :

- 1° François-Albert, né le 13 septembre 1667 ;
- 2° Ignace-Alexandre, qui suit :
- 3° Vincent, né le 8 août 1672 ;
- 4° Catherine-Isabelle, née le 15 avril 1674 ;
- 5° Marie-Françoise, née le 18 juin 1675, décédée le 26 janvier 1697 ;
- 6° Marie-Ernestine, née le 12 mai 1678 ;
- 7° Guillemine-Eugénie, née le 23 août 1679, décédée le 11 mai 1691 ;
- 8° Marie-Antoinette, née le 13 septembre 1680.

III. Ignace-Alexandre DE LA CROIX, seigneur de Maubray, etc., grand-bailli de Condé, né à Tournay le 2 juin 1671 et baptisé à la Madelaine, mort le 23 juillet 1739, épousa, à Saint-Nicolas de Tournay, le 11 février 1711, Jeanne-Françoise *van Hoorn*, décédée le 4 janvier 1755, à l'âge de 83 ans, fille de François, conseiller au parlement de Tournay, et d'Anne *van Huemen*. Ils n'eurent qu'un enfant :

IV. Chrétien-Alexandre-Joseph DE LA CROIX, seigneur de Maubray, né le 27 juillet 1712 et baptisé à Saint-Nicolas de Tournay, épousa, à Wichelen, le 6 avril 1736, Marie-Eugénie-Catherine *de Cordes*, décédée à Tournay le 28 juillet 1741, à l'âge de 52 ans, et inhumée à l'église de Saint-Nicolas, fille de Lancelot-François, seigneur de Wichelen, et de Françoise-Xavière-Joséphine *van der Dilft*, dont trois enfants :

- 1° Alexandre-François-Joseph, qui suit :

CROIX.

- 2° Jean-Eugène-Félix-Joseph, né le 4 avril 1738, mort le 20 du mois suivant;
- 3° Anne-Thérèse-Philippine, dite *de Maubray*, née le 9 mai 1739, se maria, à Saint-Nicolas de Tournay, le 3 août 1772, avec Philippe-François-André-Joseph *des Enffans*, seigneur de Vincourt, de Journy, de Lannoy et de Hondrecourt, né à Tournay le 26 mai 1741, fils de Philippe-François, seigneur de Fermont, et de Marie-Louise-Josephe *Liot*.

V. Alexandre-François-Joseph DE LA CROIX, seigneur de la vicomté d'Ogimont, né à Tournay et baptisé à Saint-Nicolas le 18 octobre 1736, épousa le 10 octobre 1763, Angélique-Cécile-Françoise-Josephe *des Enffans*, décédée le 5 mai 1817, fille de Philippe-François, seigneur de Fermont, et sœur du précédent, dont :

- 1° Chrétien-François-Joseph DE LA CROIX épousa Marie-Josephe-Henriette *d'Hespel*, née le 22 août 1768, décédée le 2 février 1837, fille de César-Auguste et de Charlotte-Josephe *Fruict*, dont :

A Henri épousa N. *de Jonghe*; — B Céline-Charlotte-Louise Chrétienne, mariée à son cousin germain Alexandre-Philippe-Joseph DE LA CROIX, ci-après.

- 2° Alexandre-Philippe-Joseph, qui suit :
- 3° Louise-Josephe-Angélique-Omère, née le 6 août 1768;
- 4° Aimée-Rose, née le 27 octobre 1769, décédée en 1843, se maria avec Antoine-Gabriel-Ghislain, chevalier *de Briois d'Hullach*, né à Béthune le 22 mars 1766, fils de François-Gabriel-Joseph et de Marie-Godelive-Colette-Cécile *de Gourdin de Drinckam*;
- 5° Thérèse-Françoise, née le 14 février 1772.

VI. Alexandre-Philippe-Joseph DE LA CROIX, seigneur d'Ogimont, admis dans la noblesse du royaume des Pays-Bas, par diplôme du 7 mars 1824, né à Tournay le 28 février 1767 et baptisé à Saint-Nicolas, dit le Château, mort dans la même ville le 28 novembre 1828, épousa, le 22 mai 1800, Amélie-Thérèse-Adolphine-Colette *Vertegans d'Autrepepe*, née le 8 mai 1779, décédée à Tournay le 22 mars 1838, fille de Gaspar-Jean-Joseph, chevalier, et d'Amélie-Thérèse *Goethals*, dont :

- 1° Arthur-Gaspar-Alexandre, qui suit :
- 2° Alexandre-Philippe-Joseph, dit Alfred, né le 10 janvier 1805, a épousé, le 6 août 1828, Céline-Charlotte-Louise-Chrétienne *de la Croix d'Ogimont*, décédée le 14 juillet 1834, fille de Chrétien-François-Joseph et de Marie-Josephe-Henriette *d'Hespel*. De ce mariage sont issus :

A Mathilde, née le 8 août 1829, morte au berceau;

CROMBEEN.

B Pauline-Marie-Joséphine-Henriette, née le 13 janvier 1831 ;

C Flavie-Rose-Marie, née le 22 janvier 1834 ;

D Caroline-Marie-Adolphine-Henriette, née le 7 juillet 1838.

3° Zoé, décédée le 18 janvier 1806, à l'âge de trois ans ;

4° Thérèse-Amélie-Adolphine-Ghislaine, née le 3 mars 1807, s'est mariée, le 6 novembre 1828, avec Adolphe-Auguste-Ghislain *Delfosse*, baron *d'Espierre*, fils d'Auguste-François-Félix, baron d'Espierre, et de Léopoldine-Alexandrine-Josephe *Errembault*, comtesse de Dudzeele.

VII. Arthur-Gaspar-Alexandre DE LA CROIX D'OGIMONT, né le 7 mars 1804, a épousé, le 15 novembre 1826, Adèle-Clotilde *de l'Épine*, dont :

1° Marie-Adèle-Amélie, née le 30 novembre 1827 ;

2° Clotilde-Aldegonde-Chrétienne-Marie, née le 24 avril 1829 ;

3° Camille-Adolphe-Ferdinand-Marie, né le 21 juillet 1831 ;

4° Adrien-Alexandre-Marie, né le 5 juillet 1833.

CROMBEEN (DE). « Charles... A tous ceux qui ces présentes verront ou lire ouïront, salut. De la part de notre cher et bien-ami Ignace-Nicolas-Bernard CROMBEEN, fils d'Ignace CROMBEEN et petit-fils de Guillaume CROMBEEN, tous deux en leur vivant et différents temps licenciés ès droits et échevins de la ville de Courtray, nous a été remontré en dû respect, qu'en considération de ce que sa famille serait une des notables de ladite ville et que ses ancêtres, tant paternels que maternels, auraient exercé plusieurs charges honorables avec toute fidélité, zèle et attachement, tant au service de nos glorieux prédécesseurs que de leur patrie, il nous aurait plu d'accorder au remontrant, de même qu'à ses descendants légitimes, le titre de noblesse, par diplôme dépêché le 27 juillet de l'an 1720, par notre chancellerie de l'empire, au port des armoiries dont il se serait servi jusqu'alors, savoir d'un écu d'argent et d'azur, chargé d'une aigle naissante de sable, languée de gueules en chef et de deux fasces onduées d'argent en pointe, ledit écu surmonté d'un heaume d'argent, grillé, liséré et couronné d'or, avec les hachements aux émaux de l'écu, et pour cimier un lion issant de sable, lampassé de gueules, tenant de ses deux pattes une colonnée onduée d'or... avec rétroaction à la date du 27 juillet 1720. Nous, etc. Vienne, le 16 mai 1755. »

I. Guillaume CROMBEEN, greffier de la ville de Courtrai, épousa Marguerite *Marre*, fille de Rogier et de Marguerite *Buys*, dont :

1° Marie-Thérèse, femme de Nicolas *Elbo* ;

CROMBEEN.

2° Ignace, qui suit :

3° Isabelle ; — 4° Wilhelmine, sans alliance.

II. Ignace CROMBEEN, greffier de la ville de Courtrai, mort en 1700, épousa Marguerite *d'Hont*, fille de Charles et de Marguerite CROMBEEN, dont :

1° Isabelle, sans alliance ;

2° Ignace-Nicolas-Bernard, seigneur de Terbeken, anobli le 27 juillet 1700, mort sans postérité, épousa Marie-Louise *Taviel*, de Lille ;

3° François-Théodore, qui suit :

III. François-Théodore CROMBEEN, seigneur de Steenbeke, épousa, en premières noces, N. *de Grise*, décédée sans enfants, et en secondes noces, Jeanne *Montens*, dont il eut :

1° François, célibataire ; — 2° Colette, dévote ; — 3° Thérèse, dévote ;

4° Ignace-Bernard, qui suit :

IV. Ignace-Bernard DE CROMBEEN, échevin de Grammont, grand-bailli des pays et baronnie de Boulers, mort à Alost en 1800, épousa, en premières noces, Anne-Catherine *Delporte*, de Menin, et en secondes noces, Angéline *de Smet*, décédée à Alost en juin 1800, fille de Daniel et de N. *Callebaut*, d'Alost.

Il eut du premier lit :

1° Ignace, seigneur de Maele, né à Menin en 1758, mort à Gand en 1799, épousa Angéline *de Smet*, fille de Daniel et de N. *Janssens*, d'Alost, dont trois filles :

A Eugénie ; — B Marie ; — C Louison.

Il eut du second lit :

2° Jacques-Jean-Népomucène, qui suit :

V. Jacques-Jean-Népomucène DE CROMBEEN, seigneur de Terbeke, natif d'Alost, épousa Barbe-Jossine-Caroline *Terlinden*, née le 1^{er} avril 1773, fille de Romain-François, conseiller-pensionnaire de la ville d'Alost, et de Marie-Thérèse-Romaine *Goevaert*, dont :

1° Romain-Marie-Ange-Ignace, qui suit :

2° Gustave-Marie-René-Ghislain, né le 4 octobre 1804, a épousé Hortense *de Gheest* ;

CROMBEZ.

3° Marie-Joséphine-Ghislaine, née le 21 décembre 1807, décédée sans enfants, se maria avec Josse *Boone*.

VI. Romain-Marie-Ange-Ignace DE CROMBEEN DE TERBEKE, né le 20 octobre 1800, mort en 1836, épousa Isabelle *Boone*, dont un enfant :

Léonce-Jacques-Marie-Ghislain, né à Alost le 8 mai 1826.

CROMBEZ. « François, salut. Feu Sa Majesté l'empereur et roi notre très-cher et très-honoré père et seigneur, de très-glorieuse mémoire, ayant résolu, de l'avis de notre gouvernement-général et ouï notre chancelier de cour et d'État, d'accorder à nos chers et bien-aimés Jacques-Antoine-Joseph CROMBEZ et George-Benoît CROMBEZ cousins germains, le premier natif et demeurant es notre ville de Leuze, marié, en premières noces, avec Henriette-Josephe *Jacquelart*, fils unique de feu Antoine CROMBEZ et de Marie-Josephe *Basselet*, le second en célibat, licencié en droits, natif de Neufmaison (le 1^{er} mai 1740), aussi fils unique de feu Philippe-Joseph CROMBEZ (né à Belœil le 5 janvier 1694) et de Marie-Philippe *Cantineau*, demeurant en notre ville de Mons, le titre de noblesse par considération de l'attachement, etc., avec faculté de pouvoir porter pour armoiries un écu d'or au chevron d'azur, accompagné au chef de deux flèches au naturel posées en pal, et en pointe un arbre de pin de sinople, et pour cimier l'arbre de l'écu. Vienne, 1^{er} juillet 1792. »

I. Jacques-Antoine-Joseph CROMBEZ, fils d'Antoine, mayeur à Leuze, du 11 juillet 1755 au 11 septembre 1757, né à Belœil le 15 novembre 1702, et de Marie-Josephe *Basselet*, née à Merbes-le-Château le 18 septembre 1715, petit-fils de Pierre CROMBEZ et de Marie-Thérèse *Watcamp*, né à Leuze le 22 mars 1739, épousa Henriette-Josephe *Jacquelart*, née à Tournay le 1^{er} juin 1748, décédée en la même ville le 7 janvier 1822, fille de François-Joseph et de Marie-Anne-Dorothée *Cresteau*, dont un fils :

II. Benoît-George-Alexis-Joseph CROMBEZ, né à Leuze le 10 juillet 1785, a épousé, en premières noces, le 9 juin 1809, Ghislaine-Josephe *de Rasse*, née à Tournay le 4 décembre 1790, décédée sans enfants le 18 juillet 1810, fille de Denis-Jean-Baptiste-Joseph, créé baron en 1828, et de Ghislaine-Josephe-Rose *Hersecap*, et en secondes noces, le 18 septembre 1811, Henriette-Françoise-Josephe *Lefebvre*, née à Tournay le 31 janvier 1790, fille de Piat-François-Joseph. De ce mariage sont issus :

1° Henriette-Aline-Françoise-Ghislaine, née le 5 juillet 1812, s'est mariée, en 1834, à Paris, avec François-Xavier *de Clercq*;

CROMBRUGGHE.

- 2° Benoit-Ghislain, né le 10 avril 1814;
- 3° Victor-Ghislain-Joseph-Marie, né le 15 mai 1816, a épousé, le 15 avril 1844, à Lille, Augustine-Françoise-Louise *Durot*, fille d'Augustin-Félix et de Constance-Joséphine *Bruneau*, dont une fille;
- 4° Louis-Alexandre-Ghislain-Robert-George, né le 9 octobre 1818, a épousé, à Paris, le 21 août 1843, Aimée-Henriette *Feyerick*, née à Paris le 19 septembre 1825, fille de Charles-François, natif de Gand, et d'Aimée-Joséphine *Rebut*, dont une fille;
- 5° Valérie-Marie-Françoise-Ghislaine, née le 2 février 1827;
- 6° François-Xavier-Ghislain, né le 21 juillet 1829;
- 7° Benjamin-Henri-Ghislain, né le 14 mars 1832.

CROMBRUGGHE (DE). On écrit aussi DE CROMBRUGGE. « Joseph, etc. De la part de notre cher et bien-aimé François-Antoine DE CROMBRUGGE, écuyer, seigneur de Looringhe, de Balliu, de Picquendaele, Boonepoome, Housseys, Sarrenhove, Beaupré, Tentorre, Flinckhove, etc., nous a été très-humblement représenté qu'il serait fils d'Antoine-Hyacinthe-Jean DE CROMBRUGGE, écuyer, seigneur desdits Looringhe, de Balliu, de Picquendael, de Boonepoome et Housseys, premier échevin de la ville et territoire de Furnes, et d'Anne-Joséphine-Monique *Anchemant*, petit-fils d'Antoine-François DE CROMBRUGGE, écuyer, seigneur de Looringhe, et de Marguerite *de Cressin*, arrière-petit-fils de George DE CROMBRUGGE, seigneur de Looringhe, de Tonlieu et Loovelde, créé chevalier par lettres patentes du 20 septembre 1657, et de Marguerite *van der Meere*, fille de Gilles *van der Meere*, chevalier, seigneur d'Aspre et de Singhen; que ses trisaïeux auraient été Philippe DE CROMBRUGGE, écuyer, bourgmestre et landhouder de la ville de Furnes, seigneur de Looringhe, de Loovelde et de Tonlieu, et Hélène *Mesdagh*, dame de Wulberge, fille unique de Gérard *Mesdagh*, écuyer, et de Jacqueline *de Mouscron*; ses quartaïeux, Philippe DE CROMBRUGGE, 1^{er} du nom, écuyer, seigneur de La Douve, Looringhe, Tonlieu, Broucke, plusieurs fois bourgmestre et haut-pointre de la ville et châtelnie de Courtray, et Gertrude *de Gruutere*, fille de Jean, chevalier, seigneur dudit lieu, et de Jacqueline *de Waele-Azpoele*; ses quintaïeux George DE CROMBRUGGE, 3^e du nom, écuyer, seigneur de Looringhe et Broucke, échevin des magistrats de la Keure et des Parchons de la ville de Gand, en 1544 jusqu'en 1548, et Catherine *Braem*, dame de La Douve, Tonlieu et Looringhe, sa première femme; ses sixaïeux, George, 2^e du nom DE CROMBRUGGE, écuyer, seigneur de Broucke, échevin de Gand en 1522, commissaire au renouvellement du magistrat de la ville en 1532 et 1555, et Françoise *van der Haegen*, son épouse; ses septièmes aïeux, George DE CROMBRUGGE, écuyer, et

CUVELIER DE CHAMPION.

Jossine *Soethelin*, son épouse; ses huitièmes aïeux, Josse DE CROMBRUGGE, écuyer, commissaire au renouvellement du magistrat de la ville de Gand, en 1467, et échevin dudit corps en 1476, et Marguerite *van de Woestyne*; ses neuvièmes aïeux, Jacques DE CROMBRUGGE, écuyer, échevin des Parchons de la ville de Gand en 1450, et N. *Verrebroeck*, son épouse; et ses dixièmes aïeux, Gilles DE CROMBRUGGE, écuyer, échevin de Gand pendant les années 1369, 1376, 1383, 1384, 1388, 1391 et 1401, et N. *Stavele*; et comme lui suppliant n'aurait par-devers lui des titres qui l'autoriseraient à faire décorer ses armoiries de deux bannières ou banderolles, ainsi que ses ancêtres l'auraient fait, il nous supplie à toute soumission de daigner lui permettre la continuation du port de deux banderolles à ses armoiries. Nous. Luxembourg, 28 juillet 1789. »

CUVELIER DE CHAMPION porte de gueules à deux chevrons chargés, le premier de cinq mouchetures d'hermine, et l'autre de trois, l'écu supporté par deux griffons d'or, lampassés de gueules, tenant chacun une banderolle aux armes de l'écu.

II. Nicolas CUVELIER, seigneur de Sorinne et de Boneffe, procureur-général en 1672, puis président du conseil de Namur le 3 septembre 1685, obtint, en raison de cette charge, l'avantage d'être compris parmi les nobles du pays. Il était fils de Pierre CUVELIER, conseiller et maître ordinaire aux requêtes au grand conseil à Malines, et de Jeanne *d'Hovine*. Il mourut le 17 août 1686 et fut inhumé dans la cathédrale de Saint-Aubin de cette ville. Il épousa Éléonore *Stapleaux*, dame de Boneffe, dont :

III. Nicolas CUVELIER, seigneur de Boneffe, conseiller, puis président du conseil de Namur le 19 décembre 1704, conseiller du conseil-privé de Philippe V le 18 mai 1710, mort le 8 février 1717 et inhumé auprès de son père, épousa, le 7 janvier 1688, Anne-Dieudonnée *d'Hinslin*, décédée le 8 octobre 1710, fille aînée de Jean-Jacques, chevalier, conseiller et receveur-général du comté de Namur, et d'Adam *de Lambillon*, dont :

IV. Nicolas-Antoine-Joseph DE CUVELIER, seigneur de Villers-lez-Heest, de Trehen, de Cognelée et de Champion, né le 17 janvier 1689 et baptisé le même jour dans la chapelle épiscopale, ayant pour parrain l'évêque van den Perre, mort le 16 mars 1772 et inhumé dans le caveau de sa famille à l'église des Ursulines à Namur, épousa, le 16 février 1729, Marie-Antoinette-Charlotte-Brigitte *de Zualart de Golzinne*, née le 15 août 1705, décédée le 2 mai 1754 et inhumée dans la cathédrale. Ils laissèrent :

1° Nicolas-Charles-Joseph, baron DE CUVELIER DE WARISOULX, seigneur de Villers et

CUYLEN.

de Trehen, né le 23 novembre 1729, mort à Baillamont le 2 février 1817, à l'âge de 88 ans, épousa, en premières noces, le 18 juillet 1761, Théodore-Olympe-Begge *d'Hinslin*, décédée sans enfants le 14 décembre 1769 et inhumée dans le caveau de Cuvelier, chez les Ursulines, et plus tard à Villers-lez-Heest; et en secondes noces, le 18 octobre 1772, Hélène-Olympe *de Ponty*, fille de Henri-Joseph *de Ponty*, gentilhomme de l'état-noble de la province de Namur, et de Marie-Françoise, baronne *de Ponty de Pontillas*;

2° Albert-Ignace-Joseph, qui suit :

3° Marie-Éléonore-Josephe, née à Namur le 9 mars 1733 et baptisée à Saint-Jean, décédée le 2 avril 1761, épousa, le 15 mai 1752, Philippe, baron *de Moniot*, *d'Hestrais*, seigneur d'Ivois. Ils reposent à Ivois.

V. Albert-Ignace-Joseph DE CUVELIER, seigneur de Champion, lieutenant-colonel au service de l'Espagne, né à Namur le 9 novembre 1730 et baptisé à l'église de Saint-Jean de cette ville, épousa, le 5 novembre 1769, dans la chapelle de Ris, au pays de Liège, Marie-Isabelle-Josephe *de Maillen*, née à Liège le 22 décembre 1747, fille de Claude-Walter, seigneur d'Ohey et de Chaltin, gentilhomme de l'état-noble du comté de Namur, et de Marie-Anne *Savary*, dont :

1° Joséphine-Marie-Albertine-Ghislaine, née à Namur le 28 février 1771, décédée à Gheel le jour de l'Ascension de l'année 1814 ;

2° Édouard-Walter-Charles-Marie-Joseph-Ghislain, baron DE CUVELIER DE CHAMPION, par arrêté confirmatif, en sa faveur, par Guillaume I^{er}, roi des Pays-Bas, né le 18 février 1772, épousa, en 1826, la douairière *Mouriau*, née *Wilmet*;

3° Frédéric-Auguste-François-Ghislain, né à Namur, curé à Vellaines, vicaire-capitulaire du siège vacant de Namur, né à Namur le 3 avril 1773, décéda dans cette ville le 10 novembre 1833 et fut inhumé à Villers-lez-Heest;

4° Olympe-Françoise-Joséphine-Ghislaine, née à Namur le 15 décembre 1774, décédée à Bruxelles le 3 juin 1845, épousa, le 21 juin 1802, Charles-François-Antoine-Marie, baron *de Bernard de Fauconval*, fils de Herman-Joseph et de Marie-Thérèse *de Burllet*;

5° Joseph-Marie-Albertine-Ghislaine, née le 28 février 1777 ;

6° Adélaïde-Hélène-Antoinette-Ghislaine, née à Namur le 3 février 1778, morte à Liège le 18 avril 1804, dans le célibat ;

7° Ladislas-Joseph-Ghislain, né au château de Champion, sous la commune de Fризet le 15 octobre 1779, épousa à Namur, en 1803, N. *Sohest*, dont, entre autres enfants, Victor DE CUVELIER, lieutenant;

8° Eugène-Joseph-Ghislain, né à Namur le 19 février 1787, receveur des domaines, à Andennes.

CUYLEN, originaire d'Utrecht, porte d'argent au lion de gueules, armé et lampassé d'or. Sa noblesse est civile.

FIN DU TOME PREMIER.



